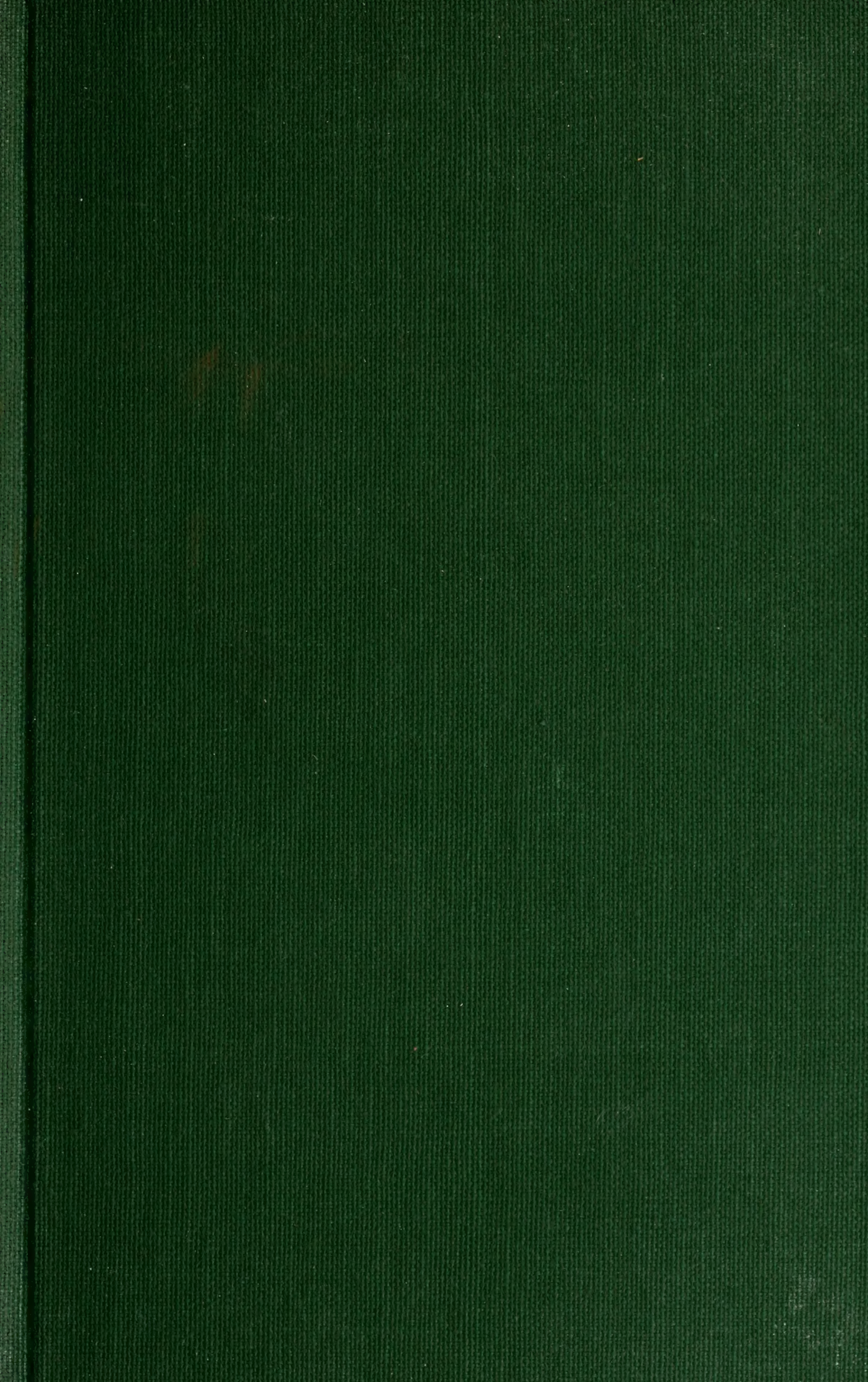
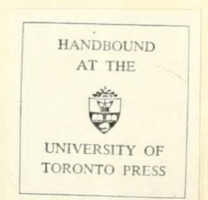



HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS









6690

(18)

I

HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT

DU

PROTESTANTISME EN FRANCE

TOME QUATRIÈME

ORLÉANS, IMPRIMERIE DE G. JACOB, CLOÎTRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT

DU

PROTESTANTISME

EN FRANCE

CONTENANT

L'HISTOIRE POLITIQUE ET RELIGIEUSE DE LA NATION

DEPUIS

FRANÇOIS Ier JUSQU'A L'ÉDIT DE NANTES

PAR

L. AGUESSE

TOME QUATRIÈME

1589-1599



PARIS

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME

33, RUE DE SEINE, 33

1886

SEPTIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

1589. — ARGUMENT : DIVERSES OPINIONS DANS L'ARMÉE TOUCHANT LA RECONNAISSANCE DE HENRI IV.
LE ROI LUI-MÊME INCERTAIN PENSE A SE RETIRER A TOURS.
GUITRY LE FAIT CHANGER D'AVIS. — SANCY LUI GAGNE LES SUISSES.
LES ROYALISTES DE L'ARMÉE FINISSENT PAR LUI PRÊTER SERMENT APRÈS QU'IL A PRIS CERTAINS ENGAGEMENTS DONT ON DRESSE UN ACTE.
D'ÉPERNON SE RETIRE. — ALLOCUTION DU ROI A CETTE OCCASION.
IL PROMET UNE ASSEMBLÉE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX A TOURS.
IL MET EN DÉLIBÉRATION SI L'ON DOIT CONTINUER LE SIÈGE DE PARIS.
IL ESSAIE DE TRAITER AVEC MAYENNE QUI REFUSE.
HENRI EN CONDUISANT LE CORPS DU FEU ROI A COMPIÈGNE S'EMPARE DE DIFFÉRENTES PLACES.
IL SÉPARE L'ARMÉE EN TROIS CORPS, ET LUI-MÊME A LA TÊTE DE L'UN PASSE EN NORMANDIE. — ON LUI REMET DIEPPE ET LA VILLE DE CAEN.
IL FEINT D'ASSIÉGER ROUEN POUR ATTIRER MAYENNE.
CE QUI S'ÉTAIT PASSÉ A PARIS, APRÈS LA MORT DU FEU ROI, — A BORDEAUX, A TOULOUSE, — A TOURS, — EN LANGUEDOC, — EN BOURGOGNE.
MAYENNE AVEC UNE NOMBREUSE ARMÉE POURSUIT LE ROI EN NORMANDIE.
CELUI-CI VIENT CAMPER A ARQUES. — BATAILLE D'ARQUES.

Henri IV était roi, sinon de fait, du moins de droit; mais ce droit n'était pas universellement reconnu. La grande majorité du parti catholique ne pouvait s'accoutumer à croire que Dieu, qui, par sa grâce, dispose des couronnes, eût pu disposer de la couronne de France en faveur d'un hérétique notoirement excommunié par le pape. Cette croyance, tout à fait dans les mœurs et les opinions du temps, fut cause que les véritables croyants refusèrent longtemps encore d'accepter le nouveau monarque, et que les ambitieux purent continuer, comme par le passé, à se faire un marchepied de la religion pour mener au but leurs projets intéressés.

La mort de Henri III, n'apportait donc qu'un seul changement dans la

situation des affaires du royaume : c'est qu'au lieu d'avoir à lutter contre un prince dont les droits étaient généralement reconnus, mais qui s'était tellement avili qu'il avait presque déjà perdu la partie ; la Ligue avait maintenant affaire à un prétendant aussi actif qu'habile, et qui pouvait, par ses victoires autant que par les ressources de sa politique, forcer tôt ou tard les plus récalcitrants à reconnaître la légitimité de ses prétentions.

C'est l'histoire de cette lutte curieuse que j'ai à retracer dans cette dernière partie de mes récits : et cette histoire est encore celle du fanatisme religieux qui, bon gré mal gré, finit toujours par n'être que l'instrument bientôt dédaigné, de ceux qui n'ont en vue que des intérêts mondains.

Les protestants n'étaient déjà plus que les auxiliaires de ceux qui s'appelaient alors les royalistes, et on a vu que leur secours avait suffi pour changer la face des affaires en réduisant la Ligue presque aux abois. Après avoir mis la royauté à deux pas de sa ruine, c'était leur parti qui en était devenu le sauveur, bien involontairement sans doute ; aussi ne fut-il payé que d'ingratitude ; mais, du moment que les protestants se furent mis à combattre pour un intérêt politique, et qu'ils eurent fait alliance avec les royalistes, la guerre cessa d'être religieuse, et tout l'intérêt religieux s'efface peu à peu dans ces longues querelles qu'il me reste encore à décrire. Tout ce qu'y gagna le protestantisme, ce fut un édit de tolérance (édit de Nantes), qui même bientôt devait lui être retiré. Du temps de Constantin aussi, le christianisme, longtemps persécuté, monta sur le trône des Césars, après s'être mis au service d'un intérêt politique ; mais, à cette époque, Dieu avait conduit les événements de telle sorte, que Constantin n'avait plus d'intérêt à redevenir païen, au lieu que, maintenant, l'intérêt de Henri IV était de redevenir catholique. (De Thou, t. XI, liv. 97, p. 1 et *sup.*)

En attendant, la mort de Henri III venait de remettre bien des choses en question parmi ceux qui composaient l'armée royale. On avait pu accepter les huguenots comme des alliés utiles, mais prendre leur chef pour maître, c'était en quelque sorte se faire huguenot soi-même.

Pourtant ceux des seigneurs qui jugeaient le plus sainement de la position, convenaient qu'il n'y avait aucun autre moyen de conserver l'État de France, tel qu'il avait existé depuis des siècles, que de garder l'ordre de succession établi par les anciennes lois. En refusant la couronne à celui qui y avait, par le sang, les droits les plus rapprochés, c'était, disaient-ils, laisser la disposition du pouvoir souverain à autant de petits tyrans qu'il y a de provinces en France. Quant à la religion, suivant eux, elle ne saurait être un obstacle à la réunion des sujets à leur prince légitime, puisque celui-ci n'avait nullement l'intention de forcer les consciences ; qu'au reste, ceux qui se servaient de ce prétexte de religion, pour tromper les simples et les faire servir à leurs ambitieux projets, ne manqueraient pas de continuer les mêmes menées dans tous

les cas, et qu'on en avait déjà une bien triste preuve par la guerre qu'ils avaient faite au feu roi, quoique éminemment bon catholique, et par le dernier attentat qu'ils venaient de faire commettre sur sa personne sacrée. « C'est, ajoutaient-ils, à son successeur à punir ce crime infâme qui est la honte de la nation, et, pour le mettre en état de le faire promptement, nous ne pouvons trop nous hâter de reconnaître ses droits légitimes.

D'autres, dont le mot d'hérésie et surtout d'excommunication réaggravée effrayait la conscience, soutenaient qu'avant tout le devoir d'un chrétien, était d'obéir aux commandements de Dieu et à ceux de sa Sainte Église ; que nulle considération mondaine de politique ou d'intérêts ne devait prévaloir contre une obligation aussi sacrée ; qu'il fallait avant tout chercher le royaume de Dieu, et s'en rapporter pour le reste à sa providence.

Un troisième parti (et celui-ci, comme c'est l'ordinaire, n'était pas le moins nombreux) ne consultait que ses intérêts personnels. Ceux de ce parti trouvaient qu'en effet il était bon que la noblesse restât réunie et continuât de se tenir en corps armé pour mieux défendre ses prérogatives. L'armée ne devait donc pas se séparer : mais quant au prince qu'elle consentirait à reconnaître, et à mettre à sa tête, c'était, au dire de ces honnêtes gens, le cas de lui imposer des conditions avantageuses, à tous en commun et à chacun en particulier.

Pendant ce temps-là, le nouveau roi, qui ne savait pas encore si son autorité serait reconnue par les royalistes, et qui avait même plus d'une raison d'en douter, tenait à Meudon, un conseil avec ses plus fidèles amis, et on y délibérait sur le parti qu'il convenait de prendre dans une circonstance aussi importante pour l'avenir de la monarchie. Presque tous étaient d'avis, que ce prince devait d'abord et surtout penser à sa sûreté personnelle ; qu'en conséquence, il serait prudent de réunir les troupes protestantes et le petit nombre de royalistes sur lesquels on pouvait compter, et de marcher sans retard, à la tête de toutes ces forces, pour surprendre la ville de Tours, où le feu roi, avait mis comme en dépôt tout ce qui a coutume d'annoncer la présence et la majesté de nos souverains. Une fois en possession de cette ville, elle servirait de rempart à toute la Guyenne, sur laquelle on pouvait déjà compter, et il serait ensuite aisé de porter la guerre dans les provinces situées sur les deux rives de la Loire et de revenir attaquer la capitale.

Henri IV semblait d'abord assez disposé à adopter ce parti ; mais le seigneur de Guitry le fit revenir à un autre avis. « Sire, lui dit-il, si vous vous retirez, vos ennemis ne manqueront pas d'attribuer cette retraite à la peur et de la faire passer pour une fuite. Or, vous le savez, le succès d'une guerre, dépend presque toujours de la réputation qu'on se fait en la commençant, et, dans les circonstances où vous vous trouvez, il faut bien se résoudre à risquer quelque chose, quand il s'agit pour vous de vous concilier l'estime des peuples, si nécessaire à l'affermissement d'un nouveau règne. D'ailleurs le danger est loin d'être aussi grand qu'on semble le croire. En vous confiant à l'armée qui vient de perdre le

souverain que vous remplacez, je suis persuadé que la plus grande partie de ces braves se fera un point d'honneur de vous faire triompher de vos ennemis. Si, au contraire, on vous voyait vous défier de vous-même et vous retirer timidement vers la Loire, en abandonnant les conquêtes déjà faites, toute cette armée, qui peut vous être si utile, ne manquerait pas de se débander. » (De Thou, *ubi sup.*, p. 4.)

Cet avis l'emporta, et il fut résolu qu'on commencerait par négocier avec lés Suisses qu'avait amenés Sancy. On craignait, en effet, qu'ils ne regardassent leur engagement comme résilié par la mort du feu roi. Mais Sancy était lui-même fort bien disposé, et sans avoir été prévenu du service qu'on attendait de lui, il avait, aussitôt qu'il fut instruit de la mort du roi Henri III, assemblé tous les officiers de ses troupes pour les décider à servir le nouveau roi, leur représentant que leur propre pays tirerait de leur dévouement en cette circonstance, une grande gloire et beaucoup d'avantages, puisqu'il s'assurerait par là à tout jamais, la reconnaissance et l'appui de la France.

Comme l'adroit négociateur avait pris d'avance l'utile précaution de se procurer la coopération des principaux officiers, qu'il avait su gagner, il fut décidé que les troupes suisses resteraient encore deux mois au service du nouveau monarque, en attendant les ordres des cantons, et que, pendant ce temps, elles n'exigeraient pas le paiement immédiat de leur solde. (Davila, t. III.)

Henri IV, instruit de cette résolution, vint lui-même remercier ces braves gens avec un air riant ; il donna sa main à baiser à tous les officiers, et il ne songea plus à retourner vers la Loire. Il alla, tout joyeux, prendre ses logements au bas du bourg de Saint-Cloud, où bientôt la foule des seigneurs et des gentilshommes du camp accourut pour le saluer. Il les reçut dans un appartement qu'il avait fait tendre en violet avec les mêmes tapisseries qui garnissaient la chambre de Henri III, et où il se montra lui-même en grand deuil, à cause de la mort du feu roi.

On murmurait bien encore un peu, parmi les catholiques de l'armée, touchant l'hérésie et l'excommunication du nouveau souverain. Les plus entêtés demandaient qu'avant de reconnaître les droits d'un prince entaché d'une pareille souillure, on en référât aux États-Généraux ; mais on finit par convenir qu'en attendant, il fallait, pour ne pas mettre le salut commun en péril, reconnaître le roi de Navarre, comme généralissime de l'armée, et lui prêter obéissance en cette qualité. (Mézeray, t. III, p. 692.)

Ceux qui voulaient le reconnaître immédiatement pour roi, eurent l'air de ne pas prendre garde à cette restriction de leurs adversaires, et, le quatrième jour d'août, Henri de Bourbon fut proclamé par l'armée, comme héritier légitime de la couronne. Il reçut les serments de tous, après s'être engagé lui-même sur sa foi et parole de roi, à conserver dans le royaume la religion catholique, apostolique et romaine. Il renouvela aussi la promesse qu'il avait déjà faite plusieurs fois de se sou-

mettre lui-même, pour sa croyance, à la décision d'un concile qu'il ferait assembler dans le terme de six mois, s'il était possible. Il s'engageait, de plus, à ne confier qu'à des catholiques le commandement des places dont on se rendrait maître, pendant le cours de cette guerre, comme aussi à ne nommer que des catholiques aux charges et places, dans les villes autres que celles qui étaient déjà entre les mains des protestants, et enfin il promettait de tirer une vengeance rigoureuse et exemplaire du meurtre de son prédécesseur.

On dressa un acte de ces conventions qui fut signé par le prince et les officiers de la couronne présents au camp. Quelques-uns, cependant, refusèrent de souscrire cet acte, « non, disaient-ils, qu'ils le désapprouvassent, mais seulement pour ne pas préjudicier aux droits acquis à leur rang. » De ce nombre fut le duc d'Épernon. Depuis que le roi de Navarre avait fait sa paix avec Henri III, cet ancien favori le regardait de mauvais œil, dans la crainte qu'il ne s'insinuât dans les bonnes grâces du souverain. « S'il prétend en agir avec moi comme il a fait avec les Guises, avait dit le nouveau roi, dans un moment d'impatience, je lui promets qu'il y trouvera encore plus mal son compte. » D'Épernon disait, de son côté, que le roi de Navarre ne pouvait se déshabituer de faire la guerre, comme un chef de vagabonds et de proscrits ; il se vantait qu'à la prise d'Étampes, il avait lui-même tué de sa propre main un des gardes du prince, qui, pour voler le saint ciboire d'une église, avait osé profaner le Très-Saint-Sacrement. (Davila, t. III, p. 470.)

On conçoit que ces propos, malignement répétés et envenimés, ne pouvaient rendre amis ceux qui les avaient tenus. D'Épernon prétexta qu'en sa qualité de duc et pair, il était au-dessus des maréchaux de Biron et d'Aumont. Ceux-ci soutinrent qu'à l'armée, leur charge ne devait point reconnaître de supérieur après le roi et les princes de son sang. Cette opinion ayant prévalu dans le conseil, le duc, mécontent, partit, suivi des troupes qu'il avait amenées et de beaucoup d'autres d'entre les catholiques, qui ne demandaient qu'une occasion de s'éloigner d'un service dans lequel leur conscience religieuse se trouvait compromise. D'Épernon, après avoir traversé la Touraine, se rendit dans son gouvernement d'Angoulême.

Le roi fut très-sensible à cette retraite, qui pouvait être d'un fâcheux exemple, mais il dissimula son ressentiment, et, pour empêcher que l'idée d'une pareille défection ne se propageât parmi ses troupes, il assembla les autres seigneurs royalistes et leur dit : « Vous savez tous, Messieurs, quelles recommandations m'a faites sur son lit de mort, le roi, mon illustre et glorieux prédécesseur : c'est principalement de maintenir mes sujets catholiques et protestants dans une liberté égale, jusqu'à ce qu'un concile ait décidé ce grand différend. Maintenant, j'apprends que certaines gens, dans mon armée, se font scrupule de rester à mon service, à moins que je n'embrasse immédiatement la religion catholique. Je suis bien aise de leur déclarer ici, d'abord : que, ni pour le trône de France, ni pour celui même de l'univers, je ne voudrais quitter

une foi dans laquelle j'ai été élevé, s'il ne m'est pas clairement prouvé que cette foi est erronée ; je ne suis pas homme à vendre ma religion pour aucun prix. Que ceux qui voudraient me voir m'avilir moi-même par un aussi ignoble trafic se retirent de moi, je leur en accorde bien volontiers l'autorisation. Je compte plus sur cent bons Français que sur deux cents qui auraient des sentiments si indignes. Dieu saura toujours protéger les gens de bien, et, après m'avoir conduit, depuis mon enfance, comme par la main, à travers tant de dangers qui menaçaient ma vie, je ne crois pas qu'il veuille m'abandonner maintenant. Je ne doute nullement que, puisqu'il a daigné me placer sur le trône, malgré tant d'obstacles, il ne m'y conserve, non pour mes mérites, mais pour le salut de tant d'âmes qui implorent son secours contre la plus cruelle tyrannie, et pour se servir de mon bras comme d'un instrument de son pouvoir tout-puissant. Du reste, considérez, je vous prie, s'il ne doit pas être bien dur et bien fâcheux pour moi, qui suis votre maître, de voir que, tandis que je vous laisse à tous la liberté de conscience, des gens de peu d'importance veuillent m'astreindre à adopter sans examen leurs opinions, qui, après tout, peuvent bien n'être pas les meilleures. Moi, je ne veux m'en rapporter qu'à la décision des seuls juges compétents en cette matière, c'est-à-dire aux décrets d'un concile que j'ai promis et que je promets encore de faire convoquer. » (*Mém. de la Ligue,* t. IV, p. 934.)

Cette allocution, prononcée avec ce ton de franchise que Henri IV savait si bien prendre, eut tout l'effet que ce prince en attendait. Elle ne contenait rien qui pût décourager les protestants, et tout catholique raisonnable devait s'en montrer satisfait. Il n'y eut donc qu'un très-petit nombre de gentilshommes qui osèrent abandonner l'armée, et l'acte contenant les assurances que le nouveau roi avait données, ainsi que le serment qui, en conséquence, lui avait été prêté par les princes, ducs et seigneurs, fut envoyé au parlement, séant à Tours, lequel en fit l'enregistrement le quatorzième jour d'août.

Au reste, parce que plusieurs s'étaient plaints que les ministres de la nouvelle religion prenaient trop hardiment le dessus dans ses conseils, le roi, qui ne les aimait guère déjà, et qui comprenait tout le tort qu'ils pouvaient lui faire avec leurs prétentions exagérées ; mais qui n'osait pas encore lutter ouvertement contre eux, imagina un biais pour se défaire de leur importunité, ce fut d'assigner à Tours, une assemblée des États-Généraux, où se trouveraient les députés des deux religions, et de jurer qu'en cette assemblée il voulait recevoir éclaircissement sur les controverses de religion, promettant qu'il s'en remettrait à ce que les lumières du Saint-Esprit et les avis des plus doctes hommes de son royaume lui feraient voir. C'était ce qu'il disait tout haut, et cela, au fait, ne l'engageait à rien ni envers les catholiques, ni envers les protestants ; mais, en particulier, il expliquait différemment ces paroles, suivant ceux à qui il avait affaire, et sachant que ce qu'il disait sur un pareil sujet était soigneusement observé par les deux partis, il mesurait tous ses

propos avec la plus grande circonspection, pour gagner les uns et ne pas perdre les autres. Il se montrait, en outre, doux et affable à tout le monde, et son plus grand soin était de ne pas mécontenter les religionnaires, qui commençaient déjà à murmurer de sa tiédeur et à se plaindre des rudesses de François d'O, surintendant des finances, lequel n'avait jamais d'argent pour eux, quoiqu'il y en eût toujours un peu pour payer les catholiques. (Mézeray, t. III, p. 702.)

« Mes amis, leur disait tout doucement ce bon prince, patientons encore un peu. Un jour viendra où vous partagerez ma bonne fortune. » Et cela était dit avec tant de bonhomie et de si bonne grâce, qu'il n'y avait pas moyen de refuser son dévouement à un prince aussi avenant. Or, cette conduite habile du nouveau monarque put durer avec succès pendant plus de quatre ans. C'était un grand et prudent prince que le roi Henri IV.

Restait pourtant à délibérer, si, avec les forces qu'on tenait encore réunies, mais qui très-probablement devaient se disperser sous peu, on devait s'attacher au siège de Paris et presser vigoureusement cette capitale, comme c'était l'intention du feu roi. On trouva (ce qui était vrai) que la mort de ce prince avait bien changé les choses, en refroidissant d'abord le courage des royalistes, dont la fidélité pour le nouveau Roi n'était pas trop affermie, attendu sa qualité d'hérétique excommunié; qu'ensuite cette mort avait relevé l'ardeur des Parisiens, à qui leurs prédicateurs la représentaient comme un coup du ciel; et enfin, qu'elle avait rompu toutes les intelligences qu'on avait dans la ville assiégée. Ceux des capitaines et des bourgeois qui avaient promis de se déclarer en faveur du feu roi avaient changé d'avis, et maintenant ils ne se sentaient plus dans la même disposition pour obliger un prince huguenot. (*Journal de Henri IV*, p. 3.)

Henri, qui appréciait toutes ces difficultés, crut qu'il n'y aurait pas d'inconvénient de traiter avec Mayenne avant d'en venir à la voie des armes, à laquelle on aurait toujours le temps de recourir. Par un nommé Bigot, domestique de Villeroy, et qui venait assez souvent au camp, il fit prévenir ce seigneur qu'il voulait lui parler bouche à bouche, et qu'il lui offrait un sauf-conduit, pour se trouver en tel lieu que le dit seigneur choisirait lui-même. (*Mém. de Villeroy*, ad ann. 1589.)

Villeroy répondit qu'il ne pouvait accepter ce rendez-vous sans la permission du duc de Mayenne, qui ne voulait pas la donner, attendu que chacun entrerait en ombrage de cette entrevue, qui ne pouvait manquer d'être sue de tout le monde, et qui, partant, serait préjudiciable à ses intérêts; mais que, si le roi voulait envoyer un gentilhomme à Paris, on accorderait très-probablement un pourparler. Marsillon y fut dépêché, et il dit à Villeroy : « Monseigneur le duc de Mayenne ne doit pas voir un ennemi dans mon maître. Ce n'est pas lui qui a commis les actes dont le noble duc a juré de poursuivre la vengeance. Il n'a ni conseillé ni approuvé le meurtre des illustres princes; mais, au contraire, il a toujours chéri avec une considération particulière Monseigneur de Mayenne,

et il le prie de se souvenir de l'étroite amitié qui a toujours existé entre eux. Il l'exhorte donc, comme son bon parent et son ami, et, en considération des services qu'il est appelé à rendre à l'État, à ne pas se perdre de gaieté de cœur, et à rechercher plutôt son avancement dans les faveurs d'un maître bien disposé que dans les troubles et misères publiques, où il ne doit trouver à la fin que honte et abaissement. Sa Majesté lui offre le premier rang d'honneur auprès de sa personne, la meilleure part dans ses conseils et le choix dans les plus grandes charges comme dans les meilleurs gouvernements de la France. »

Villeroy transmit ces propositions au duc. « La diversité de religion, répondit celui-ci, ne permet pas de traiter avec l'hérétique Henri de Navarre, et je ne puis accueillir aucune proposition de sa part avant qu'il ne se soit réconcilié avec la Sainte Église, notre mère à tous. »

Quand cette réponse fut rapportée au roi, il ne lui restait plus qu'à lever le camp, car, bien loin de songer à prendre Paris par force, le voisinage de cette ville lui devenait désormais fort dangereux. Les intrigues des Ligueurs lui débauchaient à chaque moment quelques-uns de ses gens. De plus, il avait nouvelle que de toutes parts, il venait des secours au duc. Il fut donc résolu, dans le conseil, qu'il fallait abandonner le siège de la capitale. (Mézeray, t. III, p. 699.)

Henri IV, pour se concilier les partisans du feu roi, exposa alors que les fureurs de la Ligue ne s'étaient déjà que trop manifestées contre ce regrettable prince, pour qu'on n'eût pas à craindre qu'en laissant ses dépouilles mortelles dans le voisinage de Paris, elles ne fussent bientôt profanées indignement par une populace fanatisée. Il proposa de porter le corps à Compiègne, où il fut mis, comme on l'a vu, en dépôt, en attendant des jours plus tranquilles. Il engagea toute l'armée à ne pas se séparer avant d'avoir accompagné ces précieux restes à l'asile provisoire mais sûr qu'il indiquait, et l'on se mit en marche avec deuil et recueillement. (Mézeray, t. III, p. 701.)

Mais, sur la route, le roi se rendit maître de Creil, de Meulan, de Gisors, de Clermont-en-Beauvoisis, et généralement de tous les postes qui pouvaient interrompre les communications de Paris avec les Ligueurs de la Picardie. Puis, voyant que ceux de la capitale, tout occupés à se réjouir de la mort de Henri III, ne songeaient pas à l'attaquer, il divisa ses forces en trois corps, dont l'un fut mis sous les ordres du duc de Longueville, pour rester en Picardie, et y maintenir dans leurs bonnes dispositions ceux de la noblesse de cette province, qui avaient déjà adhéré au nouveau roi. Le second corps, ayant à sa tête le maréchal d'Aumont, eut ordre d'aller en Champagne et d'y tenir dans le respect les villes dévouées à la Ligue, et Henri, s'étant réservé le commandement du troisième corps, qui était le plus nombreux, prit la route de Normandie. Son but était de s'assurer une retraite par mer en cas d'accident, et en même temps d'ouvrir une communication facile aux secours qu'il attendait d'Angleterre. Il comptait qu'en effet ils ne devaient pas tarder beaucoup d'arriver, puisqu'ils étaient demandés et promis depuis

plus de deux mois, du vivant même du feu roi Henri III. (*Hist. des dern. troubles, Henri IV*, fol. 9, mss.)

Henri écrivit aussi aux cantons suisses protestants et aux princes luthériens de l'Allemagne. Sous prétexte de leur donner avis de son avènement à la couronne, il profitait de l'occasion pour leur demander leur appui contre ses ennemis, et, pour ne pas leur laisser de mauvaises pensées sur son compte, il leur expliquait lui-même les promesses qu'il avait été obligé de faire aux seigneurs catholiques. Elles lui avaient, disait-il, été arrachées par la nécessité des circonstances, mais il protestait que rien n'était capable d'ébranler sa foi religieuse ni de le séparer d'avec Christ. (Mézeray, t. III, p. 105.)

Il continuait cependant sa route en Normandie, et il arriva devant Pont-de-l'Arche, dont le capitaine Rolet était commandant ; celui-ci lui apporta toute assurance de fidélité de la part des habitants de la dite ville. (*Mém. de la Ligue,* t. IV, p. 48 et suiv.)

De là, en suivant les bords de la Seine, le roi vint camper avec toutes ses troupes au bourg de Darnetal, situé presque sous les murs de Rouen. Puis, prenant avec lui un camp volant de quatre cents chevaux, il alla faire une course jusqu'aux portes de Dieppe. Cette ville, qui a un bon port sur la Manche, et où, par conséquent, peuvent aborder facilement tous les arrivages d'Angleterre et de la Hollande, lui semblait à juste titre une possession de très-haute importance. Aymar de Chastes en était gouverneur.

A la nouvelle de l'approche du roi, Aymar lui envoya dire qu'il tenait la ville à sa disposition, et cela, sans demander aucune sûreté ni dédommagement. Comme c'était là une manière d'agir tout à fait contraire à celle que pratiquaient, en ce temps-là, les gouverneurs des places fortes, lesquels ne cédaient rien pour rien, Henri, montra quelque méfiance avant d'accepter cette proposition qui pouvait bien cacher un piège. Aymar, voyant cette hésitation, sortit lui-même de la ville à la tête de tous ses soldats. « Sire, dit-il, me voici à vos ordres avec tous ceux que je commande ; il n'y a plus maintenant un seul homme de guerre, ni dans la place ni dans le château. Toutes les portes sont toutes grandes ouvertes ; vous pouvez y envoyer qui bon vous semblera pour en prendre possession. »

« Mon ami, dit le roi en l'embrassant, c'est vrai que j'avais de la méfiance et j'aime mieux m'en excuser que de le nier. Dans les tristes circonstances où je me trouve, je n'ai véritablement pas été sans soupçons en vous voyant mettre tant d'empressement et de générosité à vous soumettre, sans exiger les conditions que d'autres, à votre place, auraient voulu m'imposer. Mais maintenant, il y aurait de ma part de l'ingratitude à ne pas me confier entièrement à votre loyauté. Allez donc avec vos braves soldats reprendre la garde de votre ville ; je ne pourrais lui donner un plus digne gouverneur, ni une plus fidèle garnison, et j'exige que ce soit vous qui me présentiez vous-même à mes bons habitants de Dieppe.

Henri marcha aussitôt côte à côte avec le gouverneur, et fut reçu par les Dieppois avec de grandes acclamations. Ce jour-là, à ce qu'il a dit depuis lui-même, fut le premier, où il goûta le plaisir d'être roi de France. (Mézeray, t. III, p. 705.)

Le gouverneur de Caen, autre place très-forte alors, suivit presque aussitôt l'exemple du brave Aymar, dont au reste il était parent. « Or, on peut dire de ces deux braves, qu'ils ne sont point de ceux, qui sont justes et innocents parce qu'ils n'ont pas eu l'occasion de faillir; car ils l'avaient belle, pour imposer de dures conditions à leur prince, et ils préférèrent ne lui montrer que leur fidélité et leur dévouement. » La possession des deux places importantes qu'ils avaient remises au roi le rendit maître, tant que la guerre dura, de toute la basse Normandie, ce qui lui fut d'une grande utilité par la suite. (*Mém. de la Ligue,* t. IV, p. 55.)

Pour le moment, dans toute la chaleur de leur enthousiasme, les Dieppois proposèrent au monarque d'aller faire le siège de Rouen, et lui offrirent pour cela leur bourse et leurs personnes. Henri comprit que, malgré cette bonne volonté, dont il ne devait pas abuser, s'il voulait la rendre stable, il y aurait de l'imprudence de sa part à tenter une entreprise aussi importante. Il accueillit néanmoins avec reconnaissance les offres de sa bonne ville de Dieppe, et il promit qu'il en confèrerait avec les officiers généraux de son armée, qu'il avait laissés au camp. Bientôt après il retourna rejoindre le reste de ses troupes à Darnetal.

Là, il parla au duc de Montpensier et à Biron, de la proposition des Dieppois. On fut d'avis qu'il ne fallait pas la dédaigner, attendu que, dans les circonstances présentes, il était bon que le roi donnât une grande réputation à ses armes, en paraissant ne pas hésiter à accepter de grands projets, mais qu'il n'en fallait pas moins agir avec toute la précaution possible et ne pas risquer un échec qui perdrait tout.

On convint donc de faire tous les mêmes préparatifs qui auraient été nécessaires, si le roi eût eu sérieusement l'intention d'assiéger Rouen, mais de ne pas trop s'engager et de se tenir prêt à se retirer vers Dieppe, au cas que la place fût secourue, et on comptait qu'elle le serait. C'était même pour obtenir ce résultat qu'on faisait cette démonstration. On voulait attirer de ce côté les forces que la Ligue avait à Paris, et empêcher ces mêmes forces de reprendre les places que le roi avait déjà conquises aux alentours de la capitale. On commença donc par brûler et ruiner tous les moulins qui étaient aux environs de Rouen, ce qui causa un grand dommage à la ville. Le duc d'Aumale et le comte de Brissac, qui étaient dans Rouen, à la tête d'une cavalerie nombreuse, mais sans infanterie, écrivirent au duc de Mayenne de tout quitter pour venir à leur secours, s'il voulait conserver une place aussi importante, et celui-ci, avec quinze mille hommes de pied et quatre mille chevaux se mit incontinent en route, publiant qu'il s'en allait prendre le Béarnais et le ramener prisonnier à Paris. (*Journal de Henri IV*, t. I, p. 6.)

Or, voici ce qui s'était passé dans cette capitale. Aussitôt qu'on y fut instruit de la mort du feu roi et de la manière dont l'assassin avait été

massacré au moment même, Mayenne avait fait relâcher tous ceux qu'on avait arrêtés la veille, « ce qui prouverait, jusqu'à un certain point, que ces arrestations n'avaient été faites que pour avoir des otages pour la vie de Jacques Clément. Celui-ci n'étant plus, on n'avait plus besoin d'otages. » (De Thou, *ibid.*, p. 19.)

Mayenne délibéra ensuite quel titre il se donnerait pour faire valoir la bonne fortune qu'il voyait maintenant entre ses mains. Les plus hardis de ses partisans, et principalement la duchesse de Montpensier, lui conseillaient de prendre sans hésitation la qualité de roi. « Car, disaient-ils, c'est le seul titre qui puisse vous donner assez d'empire sur les peuples, qui sont tout accoutumés depuis longtemps à respecter la royauté, et qui, pour le moment, comprendraient difficilement tout autre pouvoir. Or, il vous est facile de trouver de fort bonnes raisons pour appuyer vos droits à prendre ce titre. D'abord, selon toutes les lois divines et humaines, c'est-à-dire ecclésiastiques et politiques, ceux qui sont par-delà le septième degré de parenté ne sont plus estimés parents et ne peuvent venir de si loin à une succession; partant, tous les princes de la maison de Bourbon n'ont rien à prétendre à la couronne, vu qu'ils n'ont de parenté avec le feu roi qu'à plus du onzième degré. En outre, l'hérésie dont cette maison s'est entachée, la rend déchue dans tous les cas, puisque la qualité de roi très-chrétien, est inséparable de celle de roi de France. Une fois ceci établi et la couronne déclarée vacante, il vous est aisé de faire voir que vous avez le droit de vous en saisir pour le bien de tous, comme étant celui qui a hasardé avec le plus de zèle et d'ardeur sa personne et ses biens, pour la défense de la Sainte Église. Pépin et Capet lui-même n'ont jamais eu d'autre titre. Vous, vous pouvez encore alléguer, au besoin, votre descendance de l'illustre Charlemagne, telle qu'un chroniqueur bien intentionné l'a fabriquée naguère; mais surtout, n'oubliez pas qu'il n'y a point de droits, si contestables qu'ils soient, qu'on ne puisse faire prévaloir, quand on est habile et qu'on a la force en main. » Mayenne goûtait assez toutes ces raisons; mais une chose le troublait, car, comme on sait, son caractère n'était rien moins qu'audacieux et ferme; il se demandait si tous les princes et seigneurs qui n'avaient pas hésité à le reconnaître comme un chef choisi parmi leurs égaux, et comme n'ayant, au résumé, d'autre droit de prééminence sur eux que leur volonté, consentiraient de bonne grâce à lui accorder les droits plus décisifs de la royauté et à le reconnaître pour leur souverain seigneur et maître. « Hélas! disait-il à la duchesse de Montpensier, qui l'excitait avec toute l'ardeur de ses rancunes, ne dois-je pas craindre que les peuples ne soient comme vous autres, belles dames, qui souvent consentez à recevoir pour galant un homme, dont vous ne voudriez pas faire votre mari. » (Mézeray, t. III, p. 695 et suiv.)

Avant donc d'aller plus loin, il fit sonder indirectement les intentions du parlement, du conseil des Quarante, des capitaines des quartiers, des principaux bourgeois de Paris, et même du peuple en général. Il

trouva justement, ce qu'il avait appréhendé, que personne n'adhérerait volontiers à se donner Mayenne pour roi. Bien plus, Mendoce, ambassadeur d'Espagne, qui fut aussi consulté, déclara brusquement que cela n'était point conforme aux intentions du roi son maître. « La mort de Henri III, dit à ce sujet Villeroy, avait aiguisé l'appétit du monarque espagnol. » (*Mém. de Villeroy*, ad ann. 1589.)

Mayenne, plus irrésolu que jamais, n'osa pas aller plus avant. Que devait-il donc faire? Le président Jeannin lui dit : « Mon avis est que vous fassiez savoir à tous les catholiques de l'armée royale, par une belle déclaration, que tous vos ressentiments demeurant éteints par la mort de Henri III, et que, n'ayant plus à poursuivre la vengeance de l'assassinat de vos illustres frères, il ne vous reste plus maintenant d'intérêt à défendre que celui de la religion ; que ce devoir étant d'obligation divine et regardant tous les bons chrétiens, vous conjurez les dits catholiques de se joindre à vous pour exhorter le roi de Navarre à rentrer dans le giron de l'Église ; que, s'il le fait, vous êtes tout prêt à le reconnaître pour roi ; mais que, s'il refuse, vous demandez que, d'un commun accord, on désigne un autre prince pour occuper le trône. »

En suivant cet avis, Mayenne eût probablement mis fin à la guerre ; car il n'est pas douteux que le roi, n'ayant plus besoin des protestants, n'eût pas hésité à les abandonner ; mais ce fut précisément la crainte d'une pareille solution qui l'engagea à rejeter le conseil de Jeannin. Tous les avantages que le roi aurait pu lui accorder eussent toujours été moindres que ses prétentions, et, dans les différentes chances qui devaient naître de la lutte, si elle se continuait, il comptait bien qu'il s'en présenterait de favorables aux ambitieux desseins de la famille des Guises, desseins auxquels il n'avait pas renoncé, quoiqu'au fond il ne fut nullement l'homme capable de mener à bonne fin une semblablee entreprise.

Il imagina, comme moyen terme, de nommer roi le vieux cardinal de Bourbon. Il savait que ce prince était aimé des Parisiens, et il espérait que, faible d'esprit, caduc, languissant comme il l'était, et, de plus, prisonnier, ce fantôme de roi laisserait le pouvoir assez longtemps entre ses mains pour lui donner le loisir de s'assujettir tout doucement les esprits dans les provinces, et d'accoutumer les seigneurs de son parti à ne plus s'effaroucher en lui voyant garder une autorité qu'il aurait déjà exercée sous le nom d'un autre. En conséquence, le vieux cardinal, par l'avis du conseil des Quarante et des plus notables bourgeois, fut proclamé roi sous le nom de Charles X. Déjà, au reste, sous le règne de Henri III, les plus fanatiques des Ligueurs lui avaient donné ce nom après l'excommunication du monarque, qui avait ordonné la mort d'un prince de la Sainte Église. (*Mém. de Villeroy*, ad ann. 1589.)

L'édit de déclaration de l'avènement de Charles X, fut signé par Mayenne, qui continua à prendre, même pour cette signature, le titre de lieutenant-général de l'État et couronne de France. Plusieurs s'en étonnèrent et firent l'observation que la qualité de régent, usitée pendant

l'absence ou la prison des rois, eût été tout à la fois et plus convenable à la circonstance et plus majestueuse. (*Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 29.)

Mayenne écrivit ensuite à toutes les villes et à tous les gouverneurs du parti. En leur parlant de la mort funeste du feu roi, il leur disait que ce qui venait d'arriver là ne devait pas être regardé comme un effet d'aucun conseil humain, mais comme un coup de la providence admirable du Tout-Puissant, qui avait voulu venger les hommes dévoués à la vraie foi de l'oppression dont leurs ennemis étaient parvenus à leur imposer le joug. « Profitons d'un aussi grand bienfait, ajoutait-il, et ne laissons pas échapper une aussi belle occasion de procurer la gloire de Dieu et le salut des hommes. Dieu lui-même s'est chargé de la punition des ennemis secrets de sa religion, et, maintenant, ce n'est plus qu'aux hérétiques avoués que nous avons affaire. Pour seconder nos efforts contre eux, nous pouvons déjà compter sur les secours du puissant roi des Espagnes, qui n'a, jusqu'à présent, hésité de se déclarer en notre faveur que par suite de certains égards pour la personne du roi Henri III; mais, à présent que nous n'avons plus à combattre que contre un prétendant dont les droits, s'il en a, sont annulés par l'hérésie, Sa Majesté espagnole ne peut plus être arrêtée par aucune considération. (Mézeray, t. III, p. 695. — De Thou, *ubi sup.*, p. 20.)

Ceux qui colportaient cette proclamation jusqu'au milieu des armées royales s'appliquaient à gagner les officiers et les soldats en prodiguant l'argent et les promesses, et chaque jour ils en débauchaient un bon nombre. La religion servait ensuite d'honnête prétexte aux transfuges, et, dit Mézeray, « j'ai su que dans ces commencements, où la chance était encore bien douteuse, et où le parti de la Ligue était même le plus fort, du moins en apparence; il se serait trouvé bien peu de gens qui n'eussent été à vendre, si on eût eu de quoi les acheter. » Mais telle avait été la dilapidation du trésor public de la Ligue, qu'il restait à peine au lieutenant-général de l'État et couronne de France, (puisque c'est le nom qu'il se donnait) de quoi entretenir encore pendant quinze jours ses gens de guerre. (Mézeray, t. III, p. 698.)

Il s'adressa au roi d'Espagne par une lettre fort pressante : « Très-glorieux défenseur et vengeur de la religion, lui disait-il, c'est maintenant à vous d'employer généreusement cette puissance redoutable dont Dieu, a récompensé vos vertus, à délivrer un des plus florissants royaumes de la chrétienté de la tyrannie des hérétiques. Nous n'avons d'autre recours qu'en vous, et tous les vrais catholiques de France attendent humblement cette grâce de votre zèle pour la foi. » (De Thou, *ubi sup.*)

En même temps, et en attendant qu'on pût assembler les États-Généraux, qu'il promettait de convoquer pour la fin de novembre, il faisait, tant en son nom de lieutenant-général de France, qu'en celui de la Ligue ou Sainte-Union catholique, enregistrer par le parlement de Paris, un édit dans lequel il exhortait tous les princes, seigneurs et vilains, à se réunir à lui. « Puisque la Providence a daigné enfin nous délivrer d'un protecteur de l'hérésie, était-il dit dans cet édit, il ne nous reste plus

qu'à rendre à l'héritier légitime du trône, Monseigneur le cardinal de Bourbon, maintenant Sa Majesté Charles X, l'obéissance qui lui est légitimement due. Il faut que chacun prenne l'engagement de n'aider le soi-disant prétendant hérétique ni de ses forces ni de ses conseils. »

Nul doute que toutes ces proclamations et démarches n'eussent pu avoir un succès favorable, car elles étaient parfaitement dans les idées du temps, mais il eût fallu pour les soutenir efficacement faire montre d'une grande activité et de beaucoup d'audace. Outre que ces deux qualités n'étaient pas dans le génie de Mayenne, il était alors tristement souffrant d'une de ces maladies dont le patient ne peut avouer la cause. « Un jour, quatre ou cinq des principaux de son parti faisaient débauche dans l'hôtel Carnavalet avec des filles de joie ; un d'entre eux, qui le vit passer, courut après lui et l'engagea à venir se divertir avec la compagnie. Il n'y demeura pas une demi-heure ; mais, dans ce peu de temps, les faveurs d'une de ces dames lui causèrent une disgrâce qui ne se put guérir par les remèdes ordinaires, et qui le mit en si piteux état qu'il fut contraint d'avoir recours à une cure plus fâcheuse, gardant la chambre et n'ayant plus le cœur de s'occuper d'autre soin que de celui de sa santé. Ses affaires, par conséquent, n'avançaient point, et quand il fut guéri, il lui resta pour longtemps une débilité chagrine et une certaine pesanteur qui, jointes à sa lenteur naturelle, attachèrent, pour ainsi dire, un billot aux pieds de sa fortune, lorsqu'elle allait s'élever le plus haut. » (Mézeray, t. III, p. 698.)

Henri IV, cependant, commençait alors à craindre que le cardinal de Bourbon, surtout s'il retombait entre les mains des Ligueurs, ne devînt un prétexte sérieux de lui disputer le trône. Le noble prélat était toujours prisonnier au château de Chinon, gardé par le sieur de Chavigny, homme d'une fidélité à l'épreuve, sans doute, mais qui, étant bien vieux alors et devenu presque aveugle, se laissait gouverner par sa femme. Or, les Ligueurs en étaient déjà à faire des propositions à cette dernière, pour qu'elle leur rendît leur roi. Henri jugea donc prudent, de retirer un prisonnier aussi important des mains d'un pareil gardien, et il chargea Duplessis-Mornay de le faire transférer en Poitou. (De Thou, *ubi sup.* — Palma Cayet, *Chron. novenn.*, ad ann. 1589. — *Vie de Duplessis-Mornay*, liv. 1, p. 158 et suiv.)

Pendant ce temps-là, la nouvelle de la mort du roi, en se répandant dans les provinces, y causait divers événements plus ou moins favorables au parti royaliste, suivant que ces provinces se trouvaient plus ou moins bien disposées. Presque partout le clergé était dévoué à la Ligue ; la noblesse tenait au principe royaliste, fondement de ses privilèges ; le peuple, en général, penchait plus pour Mayenne et les Ligueurs, qui se proclamaient les défenseurs de la foi catholique, et quant à la magistrature, il n'y avait encore pas un seul des huit parlements, composant l'ordre judiciaire du royaume, qui se fût hautement déclaré pour le roi. Ceux des membres de ces compagnies qui avaient embrassé la cause du trône avaient été obligés de se séparer de leurs corps, et d'aller tenir leurs

séances dans quelques petites villes, d'où ils combattaient en faveur de leur opinion à coups de plumes et d'arrêts, avec grande animosité.

Matignon, à l'aide du Château-Trompette dont il avait su s'emparer, comme on l'a vu, était parvenu à maintenir la ville de Bordeaux, dans le devoir ; mais il commençait à s'apercevoir que les magistrats, et surtout le parlement de cette place importante, n'étaient rien moins que favorablement portés pour le service du roi Henri IV. Il ne se fiait pas trop sur la force du château qui, en effet, n'aurait pas été une place de grande défense, si la ville tout entière eût pris parti contre lui. Il aima mieux prendre une voie détournée, comme c'était assez son habitude. Il alla au palais, et, sans dire un mot du nouveau roi, il parvint à faire rendre à la cour un arrêt qui portait que le parlement, instruit de la déplorable fin du feu roi, exhortait tous les évêques et curés du ressort du dit parlement à faire des prières pour le repos de l'âme de l'illustre défunt, enjoignant en même temps aux magistrats de veiller à ce qu'il ne se fît aucun changement dans la religion ni dans le gouvernement, et à maintenir strictement les édits publiés aux États de Blois, jusqu'à ce que Dieu, dans sa miséricorde, en eût autrement ordonné, touchant l'administration et la tranquillité de la France. Quoique cet arrêt ne contînt rien en faveur des prétentions de Henri IV, Matignon, qui lui était dévoué, n'en tira pas moins un excellent parti pour contenir toute la Guyenne dans le devoir. (*Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 45.)

Le parlement de Toulouse rendit pareillement un édit, mais bien différent de celui-là. Il y était dit que la cour, instruite de la terrible mort de Henri III, ordonnait à tous, princes, prélats, seigneurs et autres, de réunir leurs conseils, crédit et force pour le maintien de la foi catholique et de la Sainte Union, qui s'était formée en France dans le même but. Le même arrêt portait qu'afin de témoigner au ciel la reconnaissance qui lui était due, pour avoir délivré la France d'un tyran protecteur de l'hérésie, on ferait tous les ans, à la date du premier jour d'août, une procession publique. En outre, il était défendu, sous les plus graves peines, de reconnaître Henri de Bourbon, soi-disant roi de Navarre, et de l'assister en rien dans ses prétentions, comme étant notoirement excommunié, convaincu de plusieurs crimes, et par cela seul incapable de succéder à la couronne. Dans cette même ville de Toulouse, on célébra un service solennel pour frère Jacques Clément, meurtrier de Henri III, et l'effigie du roi défunt fut traînée par la populace dans la boue des rues. (*Mém. de la Ligue*, *ibid.*, p. 47. — *Mém. de Philippi*, ad ann. 1589.)

En ce même temps, la ville de Tours, où le feu roi avait réuni, comme dans une nouvelle capitale, toutes les grandes administrations du royaume, fut l'objet d'un complot qui ne tendait à rien moins qu'à livrer aux Ligueurs et le parlement royaliste tout entier, et les grands officiers de la couronne qui y exerçaient leur charge. Il y avait dans cette ville un parti dévoué à la Ligue, qui avait déjà su gagner secrètement à lui un grand nombre des habitants. A la tête de ce parti se trouvait un

nommé Lelièvre, receveur à Ingrande, mais qui demeurait habituellement à Tours. Cet homme, et quelques-uns de ses complices, allèrent trouver le sieur de Lessart, ancien gouverneur de Saumur, qui commandait alors dans la ville une compagnie de gens de pied. Espérant s'en faire aisément un ami et un appui, ils commencèrent par le plaindre de ce que, par une injustice criante, on lui avait ôté son gouvernement pour en gratifier un hérétique. Lessart feignit d'entrer dans cette idée; alors on ne craignit plus de s'ouvrir à un homme qui paraissait si bien disposé, et on lui dit qu'il ne tenait qu'à lui d'avoir un autre gouvernement bien meilleur que celui de Saumur, et qu'il pouvait se rendre maître de celui de Tours, chose en quoi on s'offrait volontiers à aider un aussi bon catholique. « Eh! comment faudrait-il s'y prendre? » demanda-t-il, avec l'air de la plus grande bonhomie. Ils lui découvrirent alors leur complot déjà formé, et tous les moyens qu'ils avaient préparés pour le mener à bonne fin. On devait commencer par surprendre et mettre à mort tous ceux du conseil royal, tous les membres du parlement et de la cour des comptes, et abandonner le pillage de leurs maisons à la populace, qui ne demanderait pas mieux que de seconder les conjurés quand elle verrait un pareil profit à faire. Lessart répondit qu'il était tout disposé à prêter sa coopération à une œuvre aussi profitable à la religion; mais qu'il voulait auparavant voir clair en cette entreprise, et qu'il ne s'y associerait que quand il saurait sur combien de gens et sur quels personnages influents on pouvait compter. On lui promit de lui fournir un mémoire détaillé à ce sujet, et signé des principaux d'entre les conjurés. Aussitôt qu'il fut demeuré seul, le capitaine alla trouver le cardinal de Vendôme et lui révéla tout ce qu'il venait d'apprendre, et celui-ci lui donna des archers et des hommes fidèles pour qu'il les fît cacher dans sa maison, afin de surprendre les conjurés quand ils reviendraient. Ils revinrent, en effet, comme ils l'avaient promis, apportant leur mémoire. Alors les archers, sortant de leur cachette, se jetèrent sur eux, s'emparèrent de leur mémoire et les arrêtèrent. Aussitôt les portes de la ville furent fermées, et l'on mit en prison tous ceux qui étaient compromis en grand nombre, dans le dit mémoire. Lelièvre et deux de ses principaux complices furent pendus dès le lendemain, mais cette exécution un peu sommaire, ne se fit pas sans un grand tumulte dans la bonne ville de Tours. Un homme du peuple tira un coup de pistolet sur la garde et fut tué sur-le-champ, ainsi qu'un tailleur, qui était sorti de sa boutique, brandissant une épée et criant : « Vivent les Guises! à sac les royaux et les hérétiques ! » Le calme s'étant alors rétabli dans la foule effrayée, force resta à la loi, et la ville de Tours fut dès lors tout assurée au roi. On pendit encore, deux jours après, sans la moindre opposition, deux autres des plus coupables, puis on fit grâce au reste. (Cayet, *Chron. novenn.*, ad ann. 1589.)

En Bretagne, le duc de Mercœur, qui voulait prendre, pour sa part, cette riche province (dont on a déjà vu qu'il se portait comme légitime seigneur, en vertu des droits prétendus de sa femme), s'était rendu maître

absolu de la plus grande partie des villes et des places de quelque importance, et il n'était pas facile de l'en déloger.

La Normandie était partagée à peu près entre les deux partis ; la Picardie ainsi que la Champagne appartenaient presque entièrement à la Ligue. (Mézeray, t. III, p. 723.)

En Bourgogne, Tavannes, qui, sans aucun secours de la cour, et avec ses seules ressources et celles de ses amis, guerroyait depuis longtemps déjà contre les nombreux partisans de la Ligue en cette province, venait d'apprendre tout à la fois et l'avènement de Henri IV et la mort du feu roi, « tué, dit-il lui-même, d'un coup de couteau poussé de la main d'un Jacobin, par l'artifice des chefs rebelles et des princes ligueurs. » Le duc de Mayenne et le président Jeannin, son conseiller, avaient envoyé le sieur de Toire avec des lettres pour engager ce brave capitaine à prendre le parti du dit duc, qu'ils disaient être le parti de l'union de l'ordre et de la foi catholique ; mais tant s'en faut qu'il y voulût entendre, qu'au contraire, il s'en alla faire incontinent prêter à son armée le serment de fidélité au roi Henri IV, et fit jurer à tous de s'employer jusqu'à la dernière goutte de leur sang, à venger la mort de leur défunt souverain traîtreusement assassiné. (*Mém. de Tavannes*, liv. 4, ad ann. 1589.)

Le parlement, qui était dans la ville de Flavigny, fit le même serment à l'instance du président Frémiot, royaliste dévoué, et le sieur de Tavannes continua avec un redoublement d'activité ses exploits contre les Ligueurs de Bourgogne.

Dans le Berry, les royalistes ne possédaient que la ville d'Issoudun, qu'ils étaient parvenus à remettre sous l'obéissance du roi, avec l'aide de quelques habitants, qui en avaient favorisé la surprise ; mais tout le reste de la province, dominé par La Châtre, ne respirait que pour la Ligue.

L'Auvergne était à peu près partagée ; le comte de Randan occupait toute la Limagne au nom de la Sainte Union catholique. Levy, comte de La Voute, conservait le Limousin dans l'obéissance du roi, malgré tout ce qu'avait pu faire l'évêque de Limoges, qui avait été forcé de prendre la fuite.

Pour le Dauphiné, Lesdiguières était là avec ses huguenots, et aussitôt qu'on eut appris l'attentat de Jacques Clément, tous les royalistes, saisis d'horreur, n'hésitèrent plus à se joindre à lui, de sorte qu'il se vit en état de venir bloquer Genève.

Ainsi on se battait par toute la France, et ce malheureux pays, au lieu d'être fertilisé par les sueurs des travailleurs, se voyait partout arrosé du sang de ses enfants. Et cela parce qu'un novateur, peut-être plus orgueilleux encore que croyant, avait voulu, à tort ou à raison, faire quelques changements à une vieille religion, parce que les idées de ce novateur avaient pénétré dans un grand nombre d'esprits plus ou moins justes, et surtout parce que des ambitions mondaines étaient venues se mêler dans le débat, et avaient su tirer parti de ces dissentiments religieux pour les faire servir à des projets qui n'avaient rien moins que la religion pour objet.

Henri s'était cependant empressé d'écrire au maréchal de Montmorency, son ancien allié. Il lui mandait son avènement à la couronne, par suite du crime qui venait d'être commis, par les suggestions de la Ligue, sur la personne de Sa Majesté très-sacrée, et il le prévenait, en même temps, de l'assemblée des États-Généraux qu'il avait, disait-il, l'intention de convoquer à Tours pour le mois de mars prochain. A cette nouvelle, que Montmorency s'empressa de communiquer à Monsieur de Joyeuse, frère de l'amiral, qui lui faisait alors la guerre, celui-ci qui n'aimait pas beaucoup Monsieur de Mayenne, quoiqu'il eût accepté de servir la Ligue, du vivant du feu roi, s'empressa de conclure une trève de quatre mois, mais qui se prolongea pendant toute l'année suivante, les deux partis se contentant de s'observer mutuellement et de se tenir sur leurs gardes. (*Mém. de Philippi*, ad ann. 1589.)

Pendant ce temps-là, Mayenne, qui était venu au secours de Rouen, était arrivé à Vernon. Là, il apprit bientôt par ses coureurs que le prétendu siège de la capitale de la Normandie, n'avait rien de bien sérieux, et que l'armée royaliste n'avait pas même assez de monde pour oser entrer dans la ville, quand on lui en ouvrirait les portes. Mais il résolut de frapper un grand coup et d'écraser complètement cette faible troupe avec son chef. Avec sa circonspection ordinaire, qui n'était pas toujours de la prudence, il jugea que, pour être plus certain du succès, il devait encore augmenter son armée, déjà bien supérieure en nombre, et, au lieu de profiter de ce premier avantage que la fortune lui offrait, il quitta secrètement son camp pour passer en Flandre, afin de s'assurer des secours du prince de Parme. (De Thou, *ubi sup.*)

Il eut une entrevue à Bins avec le vice-roi espagnol, et celui-ci lui promit de lui envoyer immédiatement des troupes.

Le duc revint de suite avec cette promesse se remettre à la tête de son armée ; mais il trouva que le roi venait de décamper de Darnetal, et s'était rapidement porté dans le comté d'Eu, qui appartenait à Catherine de Clèves, veuve du feu duc de Guise.

A l'approche de l'armée royale, qu'on ne croyait pas aussi peu nombreuse, la ville et le château d'Eu se rendirent sans attendre même que la tranchée fût ouverte. Le gouverneur, qui se voyait à la tête de quatre cents hommes de garnison et dans une ville bien fortifiée, avait bien eu d'abord l'intention de soutenir un siège, ce qui aurait fortement embarrassé le roi ; il avait même commencé à mettre le feu dans un des faubourgs, de peur que les royaux ne s'y logeassent ; mais, ayant su que le roi était lui-même présent, et voyant le canon approcher, il fut frappé d'une terreur panique et demanda à capituler. Il lui fut permis de sortir lui et sa garnison, avec armes et bagages, et Henri donna le commandement de la place au brave Châtillon, le plus honnête homme de l'armée, de sorte qu'il n'y arriva aucun trouble ni violence. Pour lui, avec le reste de ses troupes, sans vouloir même entrer dans la ville, où il aurait craint de se voir bientôt renfermer, il alla camper au Tréport.

Mayenne, après avoir passé la Seine, s'était enfin mis à sa poursuite ;

mais il s'était arrêté encore pour reprendre Gournay, et pour donner aux secours qu'il attendait le temps d'arriver. Il fut, en effet, rejoint par trois cornettes de reîtres que lui amenait Bassompierre, et par les milices du Cambrésis, sous la conduite de Jean de Montluc, seigneur de Balagny (fils de l'évêque de Valence). Bientôt après, Henri de Lorraine, seigneur de Pont-à-Mousson, arriva également suivi de mille chevaux et de deux mille hommes de pied, et enfin il reçut du prince de Parme un premier secours de cavalerie et d'infanterie. Son armée se trouvait alors forte de plus de trente mille hommes tant à pied qu'à cheval. Celle du roi n'en comptait pas trois mille au plus en ce moment-là.

Henri ne s'était pas attendu à se voir sur les bras des forces aussi supérieures. Incontinent il manda au duc de Longueville et au maréchal d'Aumont de venir sans retard à son secours, et, pour les attendre, il alla camper près d'Arques à une lieue et demie de Dieppe.

Sur ce point du littoral, la terre ouvre un sein recourbé de quatre ou cinq lieues de long, comme pour recevoir plus doucement les flots de la mer. Deux collines assez rapprochées, qui du rivage, s'avançent dans le pays en s'opposant l'une à l'autre, forment entre elles une vallée au milieu de laquelle passe la petite rivière de Béthune, et, comme le reflux remonte à près de deux lieues dans cette rivière, ses bords ne sont que des marécages inabordables. La ville de Dieppe est bâtie à gauche sur l'embouchure de cette rivière qui forme son port. Non loin de là, sur l'autre rive, est un gros faubourg nommé le Pollet, qui communique à la ville par un pont sur la Béthune, et, à une lieue de là environ, entre les deux coteaux qui, en cet endroit, sont fort rapprochés, se montre, sur la rive gauche de la rivière, le château d'Arques, bâti sur une éminence assez rude ; au pied est le bourg du même nom, et, à main droite, presque vis-à-vis, mais sur l'autre côté de l'eau, est le village de Martin-Église ; puis, entre les deux, mais sur la rive à gauche, on aperçoit une maladrerie ou hôpital autrefois destiné aux lépreux.

Henri avait précédemment remarqué cette position, comme un point où il lui serait aisé de se fortifier et de se défendre, en cas que les chances de la guerre le réduisissent à cette extrémité. Il jugea que ce cas-là était venu, maintenant qu'il se voyait acculé contre l'Océan par des forces aussi supérieures. Sans le secours d'aucun ingénieur et aidé seulement de Biron, qui s'en fit bien valoir par la suite, il traça le plan des fortifications et des retranchements, qu'il fallait ajouter à la force naturelle du lieu. Il mit le premier la main à la bêche, et les troupes, encouragées par son exemple, se portèrent à l'ouvrage avec tant d'ardeur, qu'en trois jours le camp fut environné tout entier d'un retranchement de huit pieds de hauteur, protégé par un fossé profond. Les Suisses furent chargés de la garde de ces ouvrages. (Mézeray, t. III, p. 709.)

La cavalerie, qui n'était pas nombreuse, mais presque toute composée de gentilshommes, prit ses quartiers dans un renfoncement de la colline, où, en cas d'attaque qu'on attendait sur la rive gauche, elle

devait se trouver à l'abri du premier feu de l'ennemi, et en état de se porter où on aurait besoin de son service ; puis, dans le château d'Arques, qui commandait au loin la plaine et les marais, le roi fit placer de l'artillerie, dont le feu devait rendre les abords du camp extrêmement difficiles. Après ces précautions prises, il attendit tranquillement que Mayenne vînt l'attaquer.

Ce n'était pas l'avis de tout le monde, ni surtout celui de ses meilleurs amis. On le voyait, en effet, tenu comme en échec dans un petit coin de la Normandie, d'où il ne pouvait plus s'échapper, à moins que de sauter dans la mer. Le parlement royaliste de Tours lui-même, instruit de cette situation désespérée, se proposait de rendre un édit par lequel il offrirait, pour sauver l'État, de reconnaître deux rois de France, l'oncle et le neveu. Les capitaines de l'armée et les vieux chefs huguenots, quoique endurcis par tant de combats et éprouvés par tant de fatigues, concluaient, dans un conseil de guerre tenu à cet effet, à ce que leur prince bien-aimé laissât ses troupes se défendre comme elles le pourraient dans le poste fortifié où il venait de les établir, et à ce que lui-même s'embarquât au plus tôt pour prendre la route de l'Angleterre ou de La Rochelle ; mais Henri avait confiance dans sa fortune et dans son courage ; il voulut rester à la tête des siens pour faire face à l'ennemi.

Mayenne, en effet, après avoir repris la ville d'Eu, vint passer la Béthune un peu au-dessus d'Arques, et prit position sur la colline à l'opposite de celle où était bâti le château dont il se trouvait alors séparé par la rivière. On ne l'attendait pas de ce côté-là ; mais les soldats et les habitants se hâtèrent de fermer les avenues du bourg de Martin-Église, qui se trouve sur cette rive ; ils creusèrent une tranchée et élevèrent une palissade de pieux et de tonneaux. Châtillon et quelques troupes d'infanterie vinrent prendre la garde de ce poste, qui couvrait seul le faubourg beaucoup plus important du Pollet. Au reste, les habitants de Dieppe, de tout sexe et de tout âge, accoururent eux-mêmes avec empressement, aussitôt qu'ils surent que leur faubourg était menacé, et y établirent en toute diligence des tranchées et des barricades pour arrêter l'ennemi.

Mayenne voyait tranquillement tous ces préparatifs de défense. Il passa trois jours dans l'inaction, comptant sans doute qu'avec la supériorité de ses forces, il écraserait facilement un ennemi qui ne pouvait pas lui échapper, et que, très-probablement, Henri ne manquerait pas de chercher son salut dans une évasion par mer, abandonnant sa petite armée qui, alors, serait bien forcée de se rendre ou de se disperser.

Enfin, le seizième jour de septembre, voyant que rien de ce qu'il avait espéré ne se réalisait, il parut en bataille. Il fit marcher une partie de ses troupes vers le Pollet, qu'il espérait emporter de prime abord, et dirigea le reste vers Martin-Église.

Le roi accourut lui-même à la défense de ce faubourg, dont dépendait la conservation si importante en ce moment de la ville de Dieppe. « Mon compère, dit-il à un colonel de Suisses, qui se trouvait en avant

de ce poste, je viens ici pour mourir ou acquérir de l'honneur avec vous. Je veux qu'on me donne une de vos piques, car je prétends bien combattre au premier rang de vos braves. » (Matthieu, t. II, p. 14.)

En parlant ainsi, Henri se mit en effet à la tête de ses soldats ; mais il ne voulut pas les enfermer dans le faubourg ; il les posta devant, de telle sorte que les hommes couvraient les retranchements et non pas les retranchements les hommes. (Manuscr., t. III, p. 709 et 710.)

La présence du monarque, qui payait lui-même de sa personne, donna un tel courage à cette petite troupe qu'elle resta inébranlable et repoussa victorieusemont les forces des Ligueurs, quoique celles-ci fussent incomparablement plus nombreuses.

Ceux qui s'étaient portés sur Martin-Église furent encore plus maltraités. C'était Biron qui était accouru prendre le commandement sur ce point de l'attaque ; il avait avec lui le grand-prieur de France et Montmorency-Méru, dit maintenant Damville. Pendant que Châtillon gardait les retranchements, ceux-ci firent sur l'ennemi, qui s'était avancé jusqu'à la maladrerie, une si furieuse charge qu'ils le culbutèrent complètement et lui tuèrent plus de cent hommes.

Le comte de Belin, sous-gouverneur de Paris, pour le duc de Mayenne, fut fait prisonnier en cette occasion. Le roi, auquel on le conduisit, alla gracieusement à sa rencontre et l'embrassa en souriant. Celui-ci, qui cherchait partout des yeux une armée et qui ne voyait que quelques pelotons d'hommes fort peu nombreux, parut surpris qu'avec aussi peu de gens Henri se fût décidé à attendre l'armée de la Ligue. « Oh! c'est que vous ne voyez pas tout mon monde, lui dit le roi avec gaieté, car vous ne comptez pas Dieu et le bon droit, qui sont de mon côté. » (*Économies de Sully*, ch. XXVIII.)

Ce premier échec fut d'un mauvais augure pour les Ligueurs ; la mésintelligence se mit parmi les chefs, et les troupes commencèrent à murmurer. Les Allemands et les Suisses refusèrent de combattre, s'ils ne touchaient auparavant la paye qu'on leur avait promise pour les amener là. D'un autre côté, parmi tous les princes et seigneurs qui composaient cette armée, si formidable en apparence, il n'y en avait peut-être pas deux qui vissent les choses de la même manière et qui ne pensassent à se défaire l'un de l'autre, pour arriver chacun à la réalisation de ses projets particuliers ; car, comme ils avaient cru la prise du roi, ou au moins sa fuite, bien certaine, ils considéraient déjà le royaume comme leur conquête, « et ils se regardaient entre eux du même œil dont se regardent les voleurs, quand ils ont une riche proie à partager. » Ils auraient dû voir pourtant, par ce qui venait de se passer, quoique l'affaire ne fût rien moins que décisive, que cette proie n'était pas encore tout à fait livrée en curée à leur avidité. Toutefois, le duc de Mayenne, occupé à raccommoder toutes ces brouilleries, ne put rien tenter durant quelques jours.

Mais le dix-neuvième jour de ce même mois de septembre, il résolut de faire un puissant effort pour gagner les retranchements du camp

royal. Un peu après minuit et à la faveur des ténèbres, il fit passer la rivière à ses troupes et, à la pointe du jour, il vint attaquer la maladrerie. Il croyait bien emporter ce poste avant que ceux qui le gardaient se fussent reconnus et qu'ils eussent eu le temps de prévenir le roi; mais il avait affaire à un ennemi vigilant, et deux heures auparavant, Henri était déjà en personne sur le point menacé, avec Biron, huit cents suisses et deux cents lansquenets. Les chevau-légers, commandés par le grand-prieur, et trois compagnies d'ordonnance, étaient postés au haut de la tranchée pour accourir au besoin.

Cependant, les troupes allemandes qui étaient au service de la Ligue et qui marchaient en première ligne, imaginèrent un stratagème pour pénétrer dans les premiers retranchements sans coup férir et sans s'exposer au feu meurtrier qui allait en partir. Elles élevèrent leurs chapeaux sur la pointe de leurs piques, et, étendant les mains, elles firent signe qu'elles ne venaient point à dessein de combattre, mais de passer dans le parti royaliste. On crut d'autant plus facilement à cette feinte, que le bruit de leur mécontentement contre le duc de Mayenne, s'était déjà répandu et qu'on savait qu'ils avaient menacé de l'abandonner. (Davila, t. II, p. 508.)

Ceux de leurs compatriotes qui servaient dans l'armée du roi les aidèrent, en les tirant par la main, à monter sur le retranchement; mais à peine y furent-ils entrés, que, baissant leurs pertuisanes et tournant la pointe de leurs piques, ils chargèrent brusquement Suisses et Français qui se trouvaient là, tout ébahis d'une pareille attaque à laquelle ils étaient bien loin de s'attendre; aussi tournèrent-ils le dos sans résistance.

L'ennemi, encouragé par ce premier succès, courut au second retranchement. L'attaque commença chaudement et fut soutenue de même. En ce même moment, la cavalerie de la Ligue, qui attendait l'instant de charger, fut chargée elle-même par le grand-prieur avec une telle impétuosité qu'elle fut mise en déroute malgré la grande supériorité du nombre; les compagnies d'ordonnance donnèrent de pareille force, et se firent jour jusqu'à la cornette blanche de la Ligue. (Mézeray, *ubi sup.*)

Alors, d'Aumale, qui se tenait en réserve, les arrêta court devant le village de Martin-Église, dont les Ligueurs s'étaient emparés, et les escadrons royalistes furent repoussés et rompus par cette troupe qui n'avait encore pris nulle part à l'action, et qui combattait toute fraîche et reposée contre des gens déjà fatigués. Mayenne fit aussitôt avancer un autre corps de cinq cents chevaux pour les envelopper, mais Damville fit sortir des retranchements un régiment d'infanterie, qui fit sur la troupe ennemie un feu si bien nourri qu'il donna le loisir à la cavalerie royaliste de venir se rallier derrière ses rangs.

Le roi lui-même courait partout, ramenait les fuyards et les formait en rangs; en ce moment, Châtillon arrivait d'Arques avec deux régiments qui accouraient au pas de course. « Courage! sire, criait le brave

commandant, nous voici pour vaincre ou mourir avec vous. » Les Suisses et les Allemands, à la vue de ce renfort qui leur venait si à propos, firent une nouvelle charge avec tant d'ardeur qu'ils dégagèrent le terrain en culbutant et taillant en pièces tout ce qui se trouvait devant eux. Le duc de Montpensier et La Noue arrivaient au même instant avec les corps qu'ils commandaient, et les Ligueurs, voyant toutes ces troupes marcher sur eux avec bonne résolution, se mirent à faire retraite sous les yeux du duc de Mayenne, qui ne jugea pas à propos de continuer la bataille, car le soleil se couchait alors, tout son monde était harrassé de fatigue, par un combat qui avait duré toute une journée entière, et il craignait de voir une partie de ses bataillons poussés dans les marais, qu'il ne connaissait pas aussi bien que ses adversaires. Le roi, qui venait de faire venir du canon d'Arques, termina la journée en accompagnant de plusieurs décharges meurtrières la retraite de l'ennemi, qui avait assez l'air d'une fuite.

Ce fut après ce combat que Henri IV écrivit à Crillon ces mots souvent cités : « Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Arques et tu n'y étais pas. Adieu, mon brave ; je vous aime à tort et à travers. »

Les Ligueurs, pour se concilier la faveur du peuple, firent, de leur côté, composer une relation de cette journée tout à fait à leur avantage. Ils publièrent que, dans une charge, il était resté sur la place plus de cinq cents hommes des troupes du roi ; que les Suisses et les Allemands de son armée, consternés d'une si grande défaite, avaient livré leurs étendards et déserté en masse, et que le maréchal de Biron lui-même, après avoir été forcé de se rendre prisonnier, n'était parvenu à recouvrer sa liberté qu'en faussant la parole qu'il avait donnée. Pour mieux faire croire à ce prétendu succès, Mayenne fit porter à Paris avec beaucoup d'ostentation un étendard des chevau-légers, et trois drapeaux que ses Allemands avaient enlevés en surprenant, comme on l'a vu, les premiers retranchements des royalistes. (Davila, t. II, p. 512.)

Des deux côtés, au surplus, le récit de cette affaire est fort embrouillé ; j'ai tâché d'en présenter les circonstances qui m'ont paru le mieux appuyées ; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que le roi resta maître du champ de bataille, et que Mayenne ne parut plus pour le lui disputer. « Je commence à craindre, disait en plaisantant Henri IV, que mon beau cousin ne soit pas tout à fait aussi bon général que je me plaisais à le croire. S'il n'en sait pas plus long, je le battrai à chaque fois en pleine campagne ; mais peut-être qu'il me ménage et qu'il cache son jeu pour mieux prendre sa revanche dans une autre occasion. »

Quoi qu'il en soit, il se passa deux jours sans que Mayenne osât tenter la moindre entreprise, malgré l'immense supériorité de ses forces. Enfin, le vingt-neuvième jour du mois, qui était un dimanche, il décampa à petit bruit, et, faisant le tour des coteaux, au bout de trois journées de marche, on le vit tout à coup reparaître sur la rive opposée, entre le village d'Arques et la ville de Dieppe, qu'il se proposait d'attaquer de ce côté, après avoir échoué de l'autre.

Le roi, à cette nouvelle, laissa sous la conduite de Méru-Damville environ la moitié d'un régiment et quelques compagnies suisses pour garder les fortifications de son camp ; et lui-même, avec tout le reste de sa petite armée, il se porta vers Dieppe, qu'il importait de ne pas laisser tomber au pouvoir de l'ennemi. Il logea une partie de ses gens dans les villages les plus rapprochés, et, avec les autres, il vint prendre position dans les faubourgs.

Mayenne crut alors pouvoir faire une nouvelle tentative sur Arques. Mais il fut encore repoussé par ceux qui étaient restés à la garde des retranchements, et Damville lui tua plus de cent hommes.

Le roi, en même temps, fit une sortie avec un gros corps de cavalerie. Le duc de Mayenne, en voyant ce corps s'avancer aussi audacieusement, et sachant qu'il était commandé par le roi en personne, crut qu'il lui serait facile de le couper. Il lança ses escadrons pour l'environner et l'attaquer; mais à leur approche, les rangs des royalistes s'ouvrirent, et l'on vit, au milieu, paraître deux grosses couleuvrines qui, tirant et marchant en même temps avec une justesse et une promptitude admirables, tuèrent beaucoup de monde aux ennemis. Aussi tournèrent-ils le dos et s'enfuirent-ils, tout étonnés de voir deux machines aussi pesantes escarmoucher avec de la cavalerie. « Cette façon singulière et inusitée de faire ainsi manœuvrer la grosse artillerie était de l'invention d'un nommé Charles Brisa, bombardier, natif de Normandie, et qui avait longtemps servi parmi les corsaires dans les mers des Indes occidentales. (Davila, *ubi sup.*)

Malgré tous ces heureux succès, les troupes du roi n'en étaient pas moins épuisées de fatigue, parce qu'à cause de leur petit nombre, il fallait qu'elles fussent continuellement sous les armes. De plus, on commençait déjà à souffrir de la disette de vivres ; car la mer, qui avait abondamment amené des provisions jusqu'alors, était devenue impraticable par la saison pluvieuse où l'on venait d'entrer. Le roi, il est vrai, attendait chaque jour des secours de l'Angleterre, mais, dans une pareille saison, il était douteux qu'ils pussent aborder. Heureusement, il avait écrit, comme on l'a vu, au duc de Longueville et au maréchal d'Aumont de tout quitter pour venir à son aide, et l'on eut enfin nouvelle qu'ils approchaient tous les deux avec leurs troupes réunies.

Mayenne, craignant alors de se voir renfermé entre deux armées, se décida à décamper et à prendre la route de Picardie; ce qu'il exécuta, en effet, le cinquième jour d'octobre, sans lever même les sentinelles qu'il avait mises du côté des royaux. On croit que ce qui le décida à courir bien vite dans cette province était la crainte qu'il avait que les Picards, « gens sincères et francs, mais fort simples, » ne se laissassent surprendre aux artifices de l'Espagne, qui ne demandait pas mieux que de les voir se jeter sous la protection du roi leur maître. » Mayenne ne voulait pas laisser démembrer le royaume qu'il convoitait pour lui. (Cayet, 1589. — Péréfixe, IIe partie, 1589.)

CHAPITRE II

1589. — ARGUMENT : APPRÉCIATION DE L'AVÈNEMENT DE HENRI IV CHEZ LES PRINCES DE LA LIGUE PROTESTANTE, — EN ANGLETERRE, — EN SUISSE, DANS LES ÉTATS D'ITALIE, — A LA COUR DE ROME, — EN ESPAGNE, EN SAVOIE, — EN LORRAINE.
LE PARLEMENT DE PARIS ET LE PARLEMENT DE TOURS.
FAUSSES NOUVELLES DANS LA CAPITALE. — ARRÊT DU PARLEMENT DE ROUEN.
LES ANGLAIS AU SECOURS DU ROI. — IL MARCHE SUR PARIS.
IL FAIT DES PROPOSITIONS A MAYENNE. — IL ATTAQUE PARIS.
MAYENNE Y REVIENT AVEC SON ARMÉE. — RETRAITE DE L'ARMÉE ROYALE.
SUPPLICE DE BLANCHET ET DU PRIEUR BOURGOING.
LA LIGUE REFUSE UNE PENSION A SON ROI CHARLES X.
PROPOSITIONS DU ROI D'ESPAGNE AUX LIGUEURS. — LE LÉGAT GAÉTAN.
SON ARRIVÉE A PARIS. — LE ROI PREND ÉTAMPES DONT IL DÉTRUIT LE CHATEAU.
IL PASSE LA LOIRE. — IL ASSIÉGE ET PREND VENDÔME.
SUPPLICE DU GOUVERNEUR. — LE ROI A TOURS. — PRISE DU MANS.
LE DUC DE NEVERS. — IL PRÊTE DE L'ARGENT A HENRI IV.
HENRI IV A LAVAL, — A MAYENNE, — A ALENÇON.
SIÉGE ET PRISE DE FALAISE.
LE ROI EST MAÎTRE DU LITTORAL DE LA NORMANDIE ET PREND HONFLEUR.

Pendant que les deux armées, éloignées l'une de l'autre, semblent avoir fait trève pour quelques jours, voyons comment l'avènement du roi Henri IV était apprécié dans les divers pays voisins. (Mézeray, t. III, p. 715.)

Les puissances protestantes furent d'abord dans l'enchantement qu'un prince de leur religion fût arrivé à la couronne de France ; mais elles ne tardèrent pas à avoir à craindre, ou qu'il ne succombât sous la force et la multitude des catholiques de son nouveau royaume, ou qu'il ne fût contraint d'adopter la religion de cette imposante majorité. Dans l'un et l'autre cas, c'était toujours un échec grave dont les suites devaient être funestes à leur parti. Les princes allemands de la confédération luthérienne devaient donc se hâter de venir au secours de Henri de Bourbon ; mais leurs troupes ne marchaient alors qu'à force d'argent, et le nouveau roi n'en avait point à leur donner.

La reine Élisabeth d'Angleterre, qui avait conçu pour lui beaucoup d'estime, quand il n'était encore que roi de Navarre, se montra moins bassement intéressée ; elle lui envoya sans marchander des secours

qui lui furent en effet d'une grande utilité pendant tout le cours de cette guerre.

Pour les cantons suisses, ils comprirent que l'intérêt de leur république était de maintenir sur le trône de France, un prince qui ne devrait pas sa couronne à l'appui de la maison d'Autriche, leur ennemie naturelle, et ils envoyèrent immédiatement aux compagnies de leur nation qui étaient déjà au service de Henri, l'ordre de continuer de le servir avec fidélité, promettant de plus, de faire de nouvelles levées, s'il en était besoin.

Tous les petits princes de l'Italie eussent probablement, et pour le même motif, suivi cet exemple ; car ils avaient le même intérêt ; mais l'appréhension de la puissance espagnole, qui leur tenait le pied sur la gorge, retenait ces esprits faibles et timides. Pourtant, les ducs de Florence et de Mantoue, un peu plus hardis que les autres, employèrent sous main tout leur crédit pour servir Henri à la cour de Rome, et surtout pour empêcher l'alliance de l'Espagnol avec certains chefs influents des Suisses. A cet effet, ils firent passer secrètement d'assez fortes sommes d'argent dans les cantons, pour désintéresser ceux qui pourraient se plaindre que la France leur retenait le salaire de leurs services. Le duc Florentin fit même plus encore. Il offrit trois cent mille écus comptant au roi, ne lui demandant en retour que de vouloir bien s'entremettre pour que le prince de Dombes épousât la princesse Marie, sa nièce bien-aimée. Mais tous les autres souverains de ce pays si divisé n'osèrent faire aucune démarche pour manifester leurs sympathies.

La seigneurie de Venise, où, à cette époque, la nationalité italienne semblait s'être retranchée comme dans son dernier fort, se trouvait assez puissante pour ne pas obéir à de pusillanimes considérations ; aussi n'hésita-t-elle pas à se déclarer ouvertement pour le nouveau roi français. Quand on avait appris, dans cette république, la nouvelle de l'assassinat de Henri III, ce fut d'abord une affliction générale, à laquelle se joignit bientôt l'inquiétude des suites que pouvait avoir cet attentat. La populace fut saisie d'une telle horreur contre le meurtrier Jacques Clément, que, faisant retomber sa fureur sur l'ordre monastique dont il avait fait partie, elle voulut aller mettre le feu au couvent que les Jacobins avaient dans la ville, et on eut beaucoup de peine à l'en empêcher ; mais quand on apprit que Henri de Bourbon, avait été reconnu pour roi par la plus grande partie de la noblesse et par l'armée du feu roi, que l'ambassadeur de France vint demander, pour son nouveau maître, l'amitié et l'appui des Vénitiens, en qualité d'anciens et fidèles alliés du royaume très-chrétien ; le Sénat s'assembla sans retard et décida tout d'une voix, en présence du nonce du pape et de l'ambassadeur d'Espagne, que la république reconnaissait les droits du roi de Navarre à la couronne de France, et qu'elle renouvelait avec lui toutes les anciennes alliances. (Mézeray, t. III, *ubi sup.*)

Le Saint-Père se plaignit fort amèrement d'une pareille résolution. Il alla même jusqu'à faire menacer le Sénat des censures de Rome,

pour s'être allié à un hérétique excommunié. « Le bien de notre État, fut-il répondu à cette menace, demande qu'il y ait un roi en France, et c'est Henri de Bourbon que le droit de succession appelle à ce trône. C'est là une affaire purement politique et nullement religieuse. Si le Pape en juge autrement, cela le regarde ; mais quant à l'excommunication dont il nous menace, nous savons comment nous devons la recevoir si elle est prononcée mal à propos. » (Mézeray, t. III, p. 717.)

Le Pape était, au reste, lui-même dans une grande indécision, et ne savait trop quel parti prendre relativement aux affaires de France. Ce qu'il désirait surtout, c'était l'agrandissement de son autorité et la conservation de l'Église romaine. Mais le choix des moyens lui paraissait difficile. Il voyait dans la chute de la Ligue l'abaissement de sa propre puissance et un grand péril pour la religion catholique ; aussi avait-il appris avec une grande joie le meurtre de Henri III, au moment où ce prince était sur le point de reconquérir Paris et de porter le dernier coup aux Ligueurs. En plein consistoire, il avait loué l'action du moine régicide. « Le Seigneur a fait lui-même ce coup, avait-il dit, en se servant des paroles du Psalmiste, et c'est une merveille à nos yeux. » Mais quand il sut que la noblesse et le roi défunt avaient reconnu le roi de Navarre, il retomba dans ses perplexités. Pourtant, il fit réflexion que si les succès du nouveau monarque semblaient devoir être favorables à l'hérésie, il était bien plus certain encore que la Ligue, en ruinant la monarchie française, allait livrer l'Europe entière à la tyrannie de la maison d'Autriche, dont cette monarchie qu'on voulait détruire était le seul contrepoids. Cette considération ne pouvait manquer d'avoir une grande influence sur un esprit aussi juste que l'était celui de Sixte V, et voilà pourquoi le Saint-Père hésitait à ouvrir à la Ligue ses trésors et à lui envoyer des secours. (*Ibid.*)

Il avait peut-être encore une autre raison. « Il me semble, disait-il en plaisantant, que je pourrais déjà prédire, sans crainte d'être pris en défaut, que ce diable de Béarnais aura le dessus dans cette lutte, car il n'est pas, à ce qu'on dit, plus longtemps au lit que le duc de Mayenne à table, et il use plus de bottes que celui-ci de souliers. » (Péréfixe, IIe partie, ad ann. 1589.)

Mais quand le commandeur de Diou, envoyé par Mayenne, et qui arriva à Rome vers la fin de septembre, eut trouvé le moyen de faire croire à Sa Sainteté, que tous les catholiques de la France avaient reconnu pour roi le cardinal de Bourbon ; que Mayenne avait derrière lui la grande majorité de la nation, et qu'en ce même moment il tenait le Béarnais acculé sur un petit coin des côtes de la Normandie, d'où il était impossible qu'il échappât, Sixte crut pouvoir sûrement embrasser un parti qui se présentait avec d'aussi belles chances, et se déclara publiquement pour le roi, que les catholiques français s'étaient soi-disant donnés.

Le monarque espagnol, de son côté, avait aussi ses projets particuliers : il ne voulait pas de roi en France ; car une division perpétuelle entre les Français lui semblait devoir beaucoup mieux faire son affaire.

En effet, il ne pouvait espérer d'emporter toute entière et de prime abord une aussi grande pièce que l'était la couronne du royaume très-chrétien ; et son intérêt était d'abord que cette pièce se déchirât en plusieurs morceaux, comptant bien s'emparer de tous ces morceaux les uns après les autres, et réduire enfin la nation tout entière sous sa domination, quand elle en serait venue aux derniers abois. (Mézeray, *ibid.*, p. 718.)

Mayenne n'était donc pas son homme, et il appréciait à sa juste valeur le prétendu roi Charles X. Il ne doutait pas qu'en cas de réussite, le premier, après avoir très-facilement écarté le dernier, ne le payerait, lui, que d'un honnête remercîment ; aussi il n'avait garde de fournir à ce chef de la Ligue toute l'assistance qui eût été nécessaire pour terminer promptement cette grande affaire ; il lui donnait seulement de petits secours et de grandes promesses, afin de le tenir en haleine, et pour que la guerre continuât.

Le duc de Savoie, autre voisin de la France et allié de Philippe, entrait ouvertement dans tous les projets du souverain des Espagnes, son beau-père ; mais il avait aussi ses plans particuliers. Il ne se proposait rien moins que de se composer, à la faveur de ce boulevari général, un petit royaume, des terres qui faisaient autrefois le royaume d'Arles, et dans ce dessein, il entretenait avec beaucoup de soin et à grands frais des intelligences dans tous ces pays-là.

En apprenant la mort de Henri III, il avait envoyé une députation au parlement de Grenoble, qu'il croyait avoir fort bien disposé en sa faveur. « Messieurs, disaient ses députés, nous venons vous faire part du regret qu'a notre excellent maître, de la mort du feu roi son frère et ami ; ce qui l'afflige plus encore, c'est le déplorable état où cette mort jette la France, et toutes les horreurs des guerres civiles dont voilà votre pays devenu inévitablement le théâtre pour longtemps. Notre duc, qui voudrait vous éviter ces malheurs, et qui, d'ailleurs, a des droits incontestables à la souveraineté de vos contrées, lesquelles, comme vous le savez, ont appartenu à ses ancêtres, notre duc vous propose de vous confier à lui et de le reconnaître pour roi. Vous savez que ce grand prince est assez puissant pour vous défendre ; qu'il aura d'ailleurs à sa disposition toutes les forces du roi d'Espagne, son beau-père, et nul de vous ne peut ignorer quelles sont ses vertus royales, sa valeur héroïque et sa bonté héréditaire envers ses sujets. Aussi, en considérant tout le bien qui résulterait pour vous en particulier, et pour la France en général, de votre assentiment à un aussi digne souverain, nous sommes persuadés que tous ceux d'entre vous qui aiment la justice autant que le bonheur de leur patrie ne voudront point reconnaître d'autre roi que lui. » (Mézeray, *ubi sup.*)

Le Parlement répondit que, « attendu que la proposition concernait les intérêts de tout le royaume, il ne pouvait aucunement délibérer sur un pareil sujet, et qu'il fallait proposer la chose aux États-Généraux. » Ce n'était pas là ce que le Savoyard espérait.

Il y avait encore un autre prétendant à la couronne, c'était le duc de Lorraine ; mais celui-ci allait plus rondement au but : il ne se contentait pas de prendre d'abord une ou deux provinces ; c'était la France toute entière, qu'il voulait de prime abord posséder en qualité de roi légitime et par la grâce de Dieu. On a vu que, de son vivant, Catherine de Médicis avait conçu ce plan en faveur du fils de sa fille bien-aimée, la duchesse de Lorraine, et qu'elle avait fait tout son possible pour le faire accepter par ses nombreuses créatures. Mais Catherine n'était plus là, et les créatures ont bientôt oublié les protecteurs qui ne sont plus.

Le duc, trop haut placé sans doute pour se rendre compte de cette triste vérité, crut qu'il aurait toujours un parti puissant en France, et, dans cette étrange idée, aussitôt après la mort de Henri III, il fit passer son fils en Champagne, pour donner un noyau à ce parti, et il le fit accompagner d'une petite armée. Le prince était jeune et intéressant ; on dit qu'il fit beaucoup de conquêtes parmi les dames de la province ; mais dans une assemblée qui se tint à Chaumont-en-Bassigny, où on proposa de reconnaître l'illustre seigneur marquis Du Pont, comme roi de France, en vertu des droits de sa mère, fille et héritière, à défaut de lignée masculine, du roi Henri II, pas un des assistants ne voulut donner sa voix au jeune prétendant. Tous répondirent qu'ils assisteraient volontiers le duc de Lorraine, à tirer vengeance de ceux qui avaient fait tuer le feu roi, son beau-frère et l'oncle de son fils, mais que la proposition qui leur était faite était contraire de tout point aux lois fondamentales de l'État de France. Le jeune prince fut donc contraint de s'en retourner en Lorraine, ne remportant pour fruit de son voyage qu'une triste maladie, fruit de ses exploits galants.

Pendant ce temps-là, les meneurs du parti de la Ligue à Paris, étaient parvenus à monter si bien les têtes, que le peuple voulait courir au logis des politiques pour les massacrer sans rémission. Or, on appelait politiques tous ceux qu'on soupçonnait à tort ou à raison de n'être pas hostiles au parti du roi. Il pouvait se trouver parmi ces suspects-là bien des gens qui, sans être royalistes de cœur, n'étaient que raisonnables, et qui, tenant surtout à la gloire et à la prospérité de leur pays, n'approuvaient pas les déportements des zélés. Il est probable que ces gens-là n'étaient ni les moins compromis, ni les moins odieux.

Le grand mobile dont les meneurs s'étaient principalement servis pour exciter la populace, était les quatre ou cinq exécutions faites à Tours par l'ordre du parlement royaliste sur des gens à qui on n'avait à reprocher d'autre crime que d'avoir voulu mettre leur ville sous la protection de la Sainte Union catholique. On eut beaucoup de peine à empêcher cette populace de traduire en actes sanglants les atroces représailles qui lui avaient été suggérées. Il fallut que le parlement de Paris, sur la requête du procureur général, donnât un arrêt assez ridicule, par lequel il cassait tous les jugements rendus à Tours contre les catholiques de la Sainte-Union. Il pouvait bien déclarer les jugements cassés ; mais ressusciter les suppliciés ? Cela n'était plus en son pouvoir.

Ceux-ci n'avaient plus à compter qu'avec la divine miséricorde. (Mézeray, p. 724.)

Le même arrêt ordonnait aux condamnés d'en appeler et de prendre leurs juges à partie, pour que les dits juges eussent à venir répondre devant Monsieur le procureur général. Puis le conseil des Quarante joignit à tout cela une ordonnance portant qu'il serait envoyé un trompette à Tours, pour signifier au soi-disant parlement, séant dans cette ville, et au conseil du roi de Navarre, que, s'ils ne cessaient de persécuter les bons catholiques, ils seraient traités comme déserteurs de la cause de Dieu et comme ennemis de l'État, et qu'on userait de la peine du talion sur leurs femmes et leurs enfants.

Le parlement royaliste reçut ce message et répondit que c'était à tort et pour abuser les peuples qu'on l'accusait d'hérésie ou de persécuter les catholiques; que tous les membres de la compagnie étaient, au contraire, prêts à donner leurs biens et leur vie pour la conservation de l'intégrité de la foi ; que tous les criminels qu'ils avaient fait punir n'avaient pas été suppliciés comme catholiques, mais bien au contraire comme impies, scélérats, factieux et pires que tous les hérétiques du monde.

A ces raisons, et pour payer leurs adversaires en même monnaie, ils ajoutèrent un arrêt portant défense aux membres de leur corps, qui étaient demeurés dans la ville rebelle, de prendre le titre de parlement, ou toute autre désignation indiquant une juridiction légitime. Il était défendu à toute personne habitant le royaume de France de déférer à leurs jugements, et de payer aucuns deniers royaux sur leurs ordres, sous peine de nullité. Et pour les membres du dit parlement réfractaire, s'ils n'obéissaient eux-mêmes et sans retard à cet arrêt, il était ordonné de leur courir sus au son du tocsin. De plus, leurs biens étaient déclarés confisqués, les deux tiers au profit du roi, et l'autre tiers pour ceux qui prendraient les délinquants morts ou vifs.

Cet arrêt eut plus d'effet que celui du parlement de la Ligue. Ceux des parlementaires parisiens qui avaient l'esprit juste et qui ne s'étaient pas laissés entraîner trop loin par l'ivresse des circonstances, comprirent que, dans un État monarchique, le droit de rendre la justice devait émaner du roi légitimement appelé au trône, par les anciennes constitutions du royaume. Plusieurs conseillers désertèrent donc successivement la capitale pour se rendre à Tours.

Enfin, le premier président Achille De Harlay, ayant obtenu, moyennant dix mille écus de rançon, de sortir de la Bastille, où Bussy le tenait renfermé, n'eut rien de plus pressé que de venir aussi à Tours se mettre à la tête du parlement royaliste. L'exemple d'un homme aussi universellement estimé augmenta tout à la fois et le courage de ceux qui étaient restés fidèles à la royauté et le nombre des transfuges du parlement ligueur.

Dans la capitale, cependant, on avait soin de repaître le peuple de fausses nouvelles, afin de le tenir en haleine. Aux quatre drapeaux que

Mayenne avait envoyés, la duchesse de Montpensier en joignit une douzaine de sa façon, qui furent portés dans les rues avec grande pompe. (*Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 95 et suiv.)

On falsifiait ou on exagérait les messages qu'on recevait des provinces. Ainsi on répandait que le capitaine Saint-Paul, qui, de simple paysan était devenu maréchal pour la Ligue et puis roi de Mézières, faisait maintenant des prodiges en Champagne; qu'en Provence, les Ligueurs venaient de défaire et tailler en pièces vingt-cinq compagnies envoyées par le maréchal de Montmorency; que, partout, l'Union catholique était triomphante; que l'évêque de Comminges venait d'expulser les hérétiques et les politiques de Toulouse, et mille autres bruits semblables. « Parmi tous ces mensonges il y avait bien quelque grain de vérité, et comme en arithmétique, en ajoutant un zéro, de dix on fait cent, et cent mille, le duc de Mayenne et ses amis faisaient crier à chaque instant, parmi les carrefours, la relation déjà embellie du plus petit succès, et ces nouvelles, en passant de bouche en bouche se dénaturant de plus en plus, repaissaient ce pauvre peuple des plus folles espérances. »

On eut grand soin aussi de distribuer avec profusion, un arrêt du parlement de Rouen, en date du vingt-troisième jour de septembre, qui déclarait criminels de lèse-majesté divine et humaine, ennemis de Dieu et de l'État, tous ceux qui adhéraient au Béarnais hérétique; eux et leur postérité étaient déchus de tous privilèges de noblesse, leurs charges et dignités devenaient vacantes et impétrables, et leurs biens étaient acquis et confisqués au profit du roi Charles X. De plus, tout gentilhomme français, faisant profession des armes, était sommé de venir, sans retard et sous peine d'infamie, combattre pour le maintien de l'honneur de Dieu et de la foi catholique. (*Journal de Henri IV*, t. I, p. 10.)

Enfin, des colporteurs, secrètement soldés à cet effet, criaient dans toute la ville avec une voix retentissante un plan de la ville de Dieppe, accompagné d'une relation dans laquelle on annonçait que Mayenne tenait cette place étroitement bloquée par terre, tandis que le duc d'Aumale, après avoir battu la flotte anglaise, coupait toutes les communications par mer. Monsieur de Nemours avait battu le duc de Longueville et le maréchal d'Aumont, et le Béarnais, renfermé dans Dieppe, ne pouvait plus échapper, à moins que d'avoir des ailes.

A chaque instant, on parlait de courriers qui venaient donner d'heure en heure des nouvelles des progrès du siège. Le Béarnais avait déjà demandé à se rendre, pourvu qu'il eût la vie sauve; puis, pour terminer, le bruit courut qu'il était prisonnier du duc de Mayenne, qui se préparait à le ramener à Paris, pour y faire une entrée triomphante à la manière des anciens vainqueurs romains. Ce faux bruit prit une telle consistance que les dames ligueuses se hâtèrent de louer des fenêtres et de faire dresser des estrades tapissées dans la rue Saint-Denis, pour voir passer l'illustre captif et son vainqueur.

Henri IV leur préparait alors un tout autre spectacle, et la visite qu'il avait résolu de leur faire n'était pas en qualité de prisonnier. Il venait de

recevoir de la reine Élisabeth, un secours de quatre mille Anglais et deux cent vingt mille francs d'argent, avec quantité de munitions de guerre. Ce secours venait à point : peu s'en fallut pourtant qu'il ne causât la ruine complète du roi. Les catholiques de son armée murmurèrent d'abord de voir arriver ces soldats hérétiques. Ils soupçonnèrent que Henri, voulant persister dans sa fausse religion, cherchait à s'entourer d'hommes de cette croyance, auxquels il allait désormais donner sa confiance à leur détriment. Le duc de Montpensier lui-même, qui avait plus de dévotion que de lumières, s'était laissé gagner par ces idées, et on le disait à la tête du parti des mécontents. Bientôt les soldats, se croyant forts de l'appui d'un homme aussi puissant et aussi respecté, se mutinèrent ouvertement, et, un jour que le roi était au prêche, en compagnie des chefs anglais, quelques-uns des plus turbulents catholiques s'ameutèrent à l'entrée du logis, pour insulter ceux des religionnaires qui venaient y faire leurs dévotions à leur manière. Il y eut des coups donnés et reçus de part et d'autre, et l'affaire menaçait de ne pas en rester là.

Le roi dissimula prudemment son ressentiment d'une pareille injure; mais, pour couper court à cette dangereuse querelle, il résolut de donner le plus promptement possible assez d'occupation sérieuse à son armée pour qu'elle n'eût plus le temps de songer à disputer sur la religion. Il venait précisément de recevoir un message secret du président Blancménil, l'un des membres du parlement qui avaient cru devoir rester dans Paris, pour y servir secrètement les intérêts de la royauté. Celui-ci lui faisait savoir que, si l'armée royale parvenait seulement à se loger dans les faubourgs de la capitale, lui et ses amis étaient en mesure de se saisir d'une des portes; qu'ils l'ouvriraient à Sa Majesté, à laquelle il serait ensuite facile de s'emparer du reste de la ville, attendu que la plus grande partie de la garnison avait suivi Mayenne, et que le gouverneur de Rône venait de partir avec le reste pour surprendre Étampes. (CAYET, *Chron. novenn.*, ad ann. 1589.)

Il se mit donc incontinent en marche pour retourner vers la capitale. Il comptait alors sous ses drapeaux vingt mille hommes d'infanterie, trois mille de cavalerie, et il avait quatorze pièces de canon. C'était peu pour entreprendre un siège aussi important; aussi n'avait-il l'intention que de tenter une surprise, qui, au bout du compte, pouvait lui réussir, grâce aux intelligences qu'il avait dans la place. Il passa la Seine à Meulan et vint camper à Gentilly, s'emparant de tous les villages qui étaient de ce côté du fleuve jusqu'aux portes de Paris. (DAVILA, t. II, liv. 10, p. 516.)

Henri pourtant était trop expérimenté capitaine, pour n'avoir pas deviné que l'occupation de Paris, quand même elle aurait lieu, ne serait pas sans danger pour une armée aussi faible que la sienne. En pleine campagne, il se savait assez de ressources et de talents militaires pour vaincre ou du moins tenir en respect un ennemi supérieur en nombre, et il venait de le prouver. Mais, dans une ville aussi populeuse et dont la grande majorité des habitants était aussi mal disposée à son égard, com-

ment, avec aussi peu de monde, garder tous les postes? comment maintenir les communications entre eux? La prise de Paris pouvait devenir le tombeau de toutes ses espérances.

Il avait donc, même avant de s'éloigner de Dieppe, envoyé Belin, fait prisonnier à Arques, au duc de Mayenne, pour lui demander la paix, « de laquelle il avait, disait-il, telle envie que, sans avoir égard à sa dignité royale, il voulait bien la rechercher, maintenant qu'on ne pouvait dire que ce fût par nécessité, mais uniquement par la compassion qu'il avait des malheurs publics. » Cette proposition avait été de nouveau débattue dans le conseil du duc. Quelques-uns voulaient que Monsieur de Mayenne l'acceptât. Cela, à ce qu'ils prétendaient, ne pouvait manquer de lui faire grand honneur, parce qu'on le regarderait partout comme le bienveillant pacificateur des troubles qui désolaient la France, et il aurait de plus grands profits, étant le maître en quelque sorte de dicter ses conditions. » Mais l'autre partie des conseillers, en majorité, répondit : « Notre guerre concerne plus encore les affaires de la religion que le droit de succession à la couronne, et on ne peut ni en conscience ni en bonne justice écouter les propositions d'un prétendant hérétique, sans avoir pris l'avis du Pape et le consentement des prélats, ainsi que celui des villes et communautés, et même des princes étrangers qui ont embrassé notre cause. » Cet avis prévalut. (Matthieu, *Règne de Henri IV*, liv. 1, p. 17. — *Mém. de Villeroy,* ad ann. 1589.)

Tout en faisant cette démarche pacifique, Henri, comme on l'a vu, ne s'était pas moins avancé sur Paris, et il se disposait déjà à l'attaquer. Les Parisiens, lors du premier siège, du temps de Henri III, avaient construit à grands frais un retranchement devant les faubourgs, de ce côté du fleuve. Ils l'avaient flanqué de redoutes et muni de quelque artillerie ; mais leurs ingénieurs, dans le but d'enceindre quelques petites éminences, avaient donné à ce retranchement une longueur immense, de sorte qu'il aurait fallu plus de vingt mille hommes pour le garder. Le roi, ayant reconnu ces grands travaux dont il n'eut pas de peine à découvrir le défaut, donna ses ordres pour les attaquer le lendemain.

Il partagea son infanterie en trois corps. Biron, son fils et Guitry, avec les Anglais, étaient chargés de l'attaque des faubourgs Saint-Marcel et Saint-Victor ; le maréchal d'Aumont, avec Damville, devait se porter contre le faubourg Saint-Jacques, et La Noue et Coligny, soutenus par Sully, avaient l'ordre de forcer en même temps le faubourg Saint-Germain. Chaque corps avait sa réserve destinée à l'appuyer et à se porter où l'on aurait besoin de secours. La cavalerie, partagée en autant de gros, suivait les assaillants pour les rallier en cas d'échec.

L'affaire s'engagea bien avant la pointe du jour, le premier novembre, fête de tous les saints, et pendant qu'un épais brouillard couvrait la ville et l'armée. Ce brouillard était favorable aux assiégeants, en les empêchant d'être vus des assiégés, qui ne pouvaient plus savoir quel point de leur immense retranchement allait être attaqué, et où il fallait porter leurs forces ; aussi, de prime abord, ce retranchement fut forcé de tous

les côtés ; mais la résistance devint plus vive à la tête des faubourgs. Ils furent pourtant tous gagnés en moins d'une heure, à l'exception de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où cent cinquante mousquetaires qui s'y étaient renfermés tinrent généreusement jusqu'au soir. (Cayet, *Chron. novenn.*, *ibid.*)

L'aspect de ceux des leurs qui avaient été tués en grand nombre et dont les cadavres restaient étendus à l'entrée des rues effraya tellement les Parisiens, que si le canon eût pu arriver de suite pour forcer les portes Saint-Jacques et Saint-Michel, le roi, dès le matin même, eût été maître de tout le quartier de l'Université. Mais les habitants eurent le temps de barricader ces portes avec des poutres et du fumier.

Pendant ce temps-là, La Noue, qui venait de descendre par la rue de Tournon jusqu'au bord de la Seine, tenta de franchir le fleuve avec sa cavalerie, un peu au-dessous de la tour de Nesle. Mais de Rosne, que les Parisiens avaient fait avertir la veille, et qui était accouru d'Étampes en toute hâte, fit faire sur les assaillants une si furieuse décharge de mousqueterie, qu'ils furent obligés de s'arrêter tout court. Plusieurs des soldats royalistes furent tués ; d'autres se noyèrent misérablement, car, en cet endroit-là, il se trouva que la rivière était rapide et plus profonde qu'ils ne l'avaient pensé. La Noue lui-même fut blessé assez grièvement. On le rapporta dans le faubourg dont Châtillon et Sully venaient de s'emparer tout à fait, et il s'y passait, comme dans toutes les places prises d'assaut, de ces choses que l'histoire ne peut raconter qu'en les déplorant.

Deux troupes de bourgeois avaient été cernées dans une rue, près de l'enclos de la foire Saint-Germain. « En un instant, il fut tué quatre cents de ces malheureux en un monceau. « Je suis las de frapper, dit alors « Sully, et je ne saurais plus tuer des gens qui ne se défendent point. » Alors on commença à piller. — « Vous ne fîtes, Monseigneur, ajoute le rédacteur des *Économies royales* de ce fidèle ami de Henri IV, vous ne fîtes qu'entrer dans six ou sept maisons, et y eûtes par hasard quelque deux à trois mille écus qui vous furent baillés pour votre part. » Très-probablement le prudent Sully avait su parfaitement choisir les maisons qu'il avait visitées. (Sully, *Économ. roy.*, ch. xxix.)

Châtillon fit alors appliquer le pétard à la porte de Nesle, mais il n'y fit point d'effet, parce que les bourgeois, étant accourus, l'avaient appuyée par derrière, comme ils avaient fait aux portes Saint-Michel et Saint-Jacques.

Il était au plus huit heures du matin, quand le roi entra l'un des premiers dans le dit faubourg Saint-Jacques, que ceux qui étaient sortis de la ville pour le défendre avaient abandonné en toute hâte. Sa présence fut un bonheur pour les habitants. Il les vit à leurs portes et à leurs fenêtres, qui criaient : « Vive le roi ! » Aussi son premier soin fut de défendre qu'on leur fît aucune violence. Il envoya réprimander Châtillon, qui, pour venger la mort de l'amiral, son père, voulait tout faire égorger sans merci, et non content d'avoir empêché le pillage et surtout

la violation des églises, il ordonna que le service divin ne fût pas interrompu, de sorte que les catholiques de son armée y assistèrent paisiblement avec les bourgeois et purent solenniser la bonne fête de la Toussaint. (Matth., *Hist. des dern. troubles*, liv. 5, fol. 12.)

Pour lui, il monta au clocher de Saint-Germain, considérant attentivement ce qui se faisait dans la ville, où, suivant la promesse de Blancménil, il attendait quelque mouvement en sa faveur. (Péréfixe, IIe part., ad ann. 1589.)

Cependant le duc de Mayenne, qui n'avait pu croire que le roi oserait marcher sur Paris, venait de prendre La Fère, et s'occupait tranquillement à s'assurer des esprits en Picardie. Il avait fait une entrée quasi royale à Amiens, et les habitants avaient même voulu lui porter le poêle; mais il eut la modestie de ne pas accepter un pareil honneur, qui ne se rend qu'au souverain. La nouvelle que le Béarnais assiégeait Paris vint le surprendre au milieu de son triomphe. Sans perdre de temps, il fit partir le duc de Nemours avec quelque cavalerie, et celui-ci fit une telle diligence qu'il arriva à Paris le soir même. (*Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 68.)

Le lendemain, Mayenne y entrait aussi lui-même avec toute son armée, au grand désappointement des politiques, mais à la grande joie des Ligueurs, qui avaient dressé dans les rues des tables chargées de viandes et de vin, pour faire rafraîchir les soldats. (Mézeray, p. 756.)

Le roi n'avait pas compté que le duc pût passer l'Oise aussi facilement; car il avait chargé Thoré de garder le passage à Sainte-Maxence, et de rompre le pont qui existait en cet endroit. Mais celui-ci se trouva par hasard malade ce jour-là; son lieutenant, qu'il chargea de le remplacer, s'était fort mal acquitté de cette importante commission; le pont n'avait été ni rompu ni gardé, et l'armée ligueuse put passer sans rencontrer d'obstacles.

Jugeant donc que ses partisans dans la capitale n'oseraient plus, et même ne pouvaient plus tenir les promesses qu'ils lui avaient faites, il regarda comme une dangereuse témérité de persister à attaquer une ville aussi populeuse, où il ne pouvait plus compter sur personne pour le seconder, et surtout quand il la voyait, en outre, défendue par une armée bien plus nombreuse que la sienne. D'ailleurs, il avait déjà obtenu une partie de ce qu'il désirait le plus, c'était de forcer Mayenne à s'éloigner de la Picardie, où il aurait pu rallier un grand nombre de partisans et se fortifier par la suite. Le troisième jour de novembre, il décampa donc sans qu'on osât l'attaquer, quoique, pour prouver aux Ligueurs et aux Parisiens que cette retraite n'était pas une fuite, il resta plusieurs heures dans la plaine en ordre de bataille, pour les engager à faire une sortie s'ils l'osaient. (Cayet, *ubi sup.*)

Il se retira d'abord à Linas, emmenant les douze pièces de canon qu'il avait prises à l'attaque du retranchement, et plus de douze cents prisonniers qu'il avait faits en forçant les faubourgs. De ce nombre était un riche marchand nommé Charpentier, membre du conseil des Quarante,

et Bourgoing, prieur des Jacobins, qui fut pris le corselet sur le dos et les armes à la main, en se battant comme un soldat.

Quand le roi fut éloigné, les habitants de Paris, qui avaient eu un assez grand nombre de tués et de blessés, et un plus grand nombre encore de prisonniers, se mirent à déplorer leurs pertes. On n'entendait partout que les cris des femmes et des enfants qui avaient à regretter un père ou un mari. Pour donner quelque peu de satisfaction à cette multitude éplorée, le conseil de l'Union fit paraître un édit par lequel il était ordonné qu'on nommerait des commissaires pour dresser un mémoire exact de tous ceux qui avaient perdu la vie ou la liberté en cette occasion. Les dits commissaires étaient chargés, en outre, de faire la recherche exacte de tous les biens des hérétiques et de leurs fauteurs, pour les vendre à l'encan et dédommager ceux qui avaient souffert. Mais ce dédommagement se réduisit à bien peu de chose, car il n'y avait rien qui fût de bonne prise dont les Seize n'eussent eu grand soin de s'emparer depuis longtemps. (De Thou, t. XI, liv. 97, p. 55.)

Pour lors, les chefs ligueurs, ayant été instruits que le président Blancménil avait montré un visage plus riant que de coutume, au moment où le Béarnais était maître des faubourgs, soupçonnèrent qu'il avait quelque intrigue avec les royalistes. Ils le mirent en prison au Louvre et lui firent faire son procès. La vie de ce magistrat courait les plus grands risques, s'il n'eût trouvé le moyen de s'évader de leurs mains; mais pour se consoler, ils firent pendre deux pauvres diables qui avaient été surpris semant dans le Palais des écrits destinés à émouvoir le peuple en faveur du roi. Un nommé Blanchet, l'un des plus riches bourgeois de la cité, avait été aussi arrêté pour la même cause; seulement on ne pendit pas celui-là d'abord. On jugea plus à propos de le garder pour l'échanger contre Charpentier, que le Béarnais avait emmené. (*Journal de Henri IV*, fol. 12.)

Or, Charpentier n'avait pas attendu cet échange pour traiter de sa liberté; il venait de convenir d'une rançon et le prix en était déjà payé. Par malheur pour lui, au lieu de s'en aller bien vite, il s'amusa à faire ses adieux à Richelieu, grand-prévôt de l'hôtel, qui était son ami, et qui lui faisait même quelquefois l'honneur de lui emprunter de l'argent. Pendant qu'il s'arrêtait aussi malencontreusement, il vint nouvelle au camp que les chefs de la Ligue, pour apaiser la populace, prête à s'insurger parce que, disait-elle, on ne faisait pas justice des riches, avaient fait pendre Blanchet. Le maréchal de Biron vint aussitôt trouver le roi et lui dit que si le supplice de ce brave homme n'était pas vengé, tous les bons serviteurs de Sa Majesté, et lui le premier, étaient décidés à s'éloigner; qu'on tenait là Charpentier, et qu'il fallait que Charpentier payât pour Blanchet. Henri se vit forcé de consentir à cette rigueur, et Biron envoya sans retard à Richelieu l'ordre de faire pendre incontinent le malheureux Charpentier. Ce dernier allait monter à cheval; mais le prévôt de l'hôtel lui fit observer que, tout son ami qu'il était, il ne pouvait se dispenser de faire exécuter un commandement aussi précis, et le

pauvre homme fut pendu, à la porte même de son ami le grand-prévôt. Or, ceci se passait à Vendôme, où l'armée royaliste était allée en quittant Linas, et où nous la retrouverons dans un moment.

Pour le prieur Bourgoing, il fut conduit à Tours, où le parlement travailla à son procès, sur la requête de la reine Louise et du procureur général. Cette princesse avait écrit au roi pour lui demander justice de la mort de son mari, et le roi avait accédé à cette demande. Or, comme il était notoire que Bourgoing avait été le supérieur de Jacques Clément, que, dans ses sermons, il avait souvent comparé l'acte de l'assassin au dévouement de Judith, l'accusation le chargea d'en avoir été le complice et de l'avoir conseillé. Quelques témoins affirmèrent, de plus, qu'il en était convenu publiquement, et qu'il s'en était vanté. Il fut, en conséquence, condamné comme régicide à être tiré à quatre chevaux, pour les quartiers être ensuite brûlés et les cendres jetées au vent.

Le prieur se prépara à la mort avec une fermeté merveilleuse. Ce fut lui-même qui disposa soigneusement son caleçon pour que, pendant l'exécution, on ne vît rien de son corps qui pût choquer la pudeur. Il adressa ensuite au ciel une ardente prière, protestant qu'il était innocent du crime qu'on lui imputait. « Je pardonne à mes juges, dit-il, ils n'ont pu que me condamner, puisqu'il y a des témoins qui ont déposé contre moi, et que je n'ai aucun moyen de les confondre; mais ce sont de faux témoins, et je les attends devant le tribunal du Juge suprême. » Ensuite il se livra aux bourreaux, et, au milieu des atroces déchirements d'un pareil supplice, on ne l'entendit pas pousser un seul cri qui témoignât du désespoir ou de l'impatience.

Cette résignation inspira de la compassion à la plus grande partie des spectateurs. On l'avait connu pour avoir été un assez bon religieux, et l'on ne pouvait s'empêcher de plaindre en lui cette folie de l'esprit humain qui, s'aveuglant lui-même, est capable de tout entreprendre et de tout souffrir.

Déjà près de quatre mois s'étaient écoulés depuis la mort du roi. On a vu comment Mayenne, n'osant pas se proclamer de suite son successeur, avait donné ce titre au vieux cardinal de Bourbon. Mais personne ne semblait plus s'occuper de ce pauvre prince qui restait oublié dans sa prison. Quelques amis qu'il avait encore se reprochèrent à la fin cet oubli, et parlèrent alors de lui assigner une pension sur l'État. Hotman, l'un de ces amis, présenta à cet effet au conseil de l'Union une requête exposant que le dit cardinal de Bourbon, leur roi légitime, suppliait ses sujets de lui accorder au moins le revenu indispensablement nécessaire à son entretien, attendu que ses bénéfices ecclésiastiques, dont il aurait pu vivre, étaient maintenant entre les mains des ennemis de Dieu et de la nation. (De Thou, t. II, liv. 97, p. 52 et suiv.)

Hennequin, évêque de Rennes, présidait alors le conseil. Il commença par réprimander l'auteur de la requête, parce qu'elle était, disait-il, conçue en termes malséants, un roi ne devant pas adresser de supplications à ses sujets. « Vous avez raison, Monseigneur, reprit Hotman;

mais passez sur le vice de la forme. La demande du roi n'en est pas moins pressante et légitime, et peu importe de quelle manière elle soit faite, pourvu que vous y fassiez droit. »

On se mit en effet à délibérer et on affecta de délibérer longtemps, après quoi le conseil fit cette réponse : « Que la nécessité de subvenir aux frais de la guerre absorbant tous les fonds, l'État se voyait dans l'impossibilité de faire une pension au roi; que la Sainte-Union allait s'occuper de reprendre et de lui remettre les bénéfices dont le parti du Béarnais l'avait dépouillé; qu'il y pouvait compter, et que ces revenus considérables seraient plus que suffisants pour son entretien et celui de sa maison jusqu'à la fin de cette guerre. »

Cette réponse véritablement dérisoire mécontenta tous ceux qui n'étaient pas aveuglément dévoués au duc de Mayenne, et plusieurs s'en allaient disant ouvertement : « On le voit bien aujourd'hui, ce ne fut jamais à la défense de notre religion, mais bien au trône que cet étranger a toujours aspiré; son prétendu dévouement à la foi catholique n'a jamais été qu'un prétexte dont il cache ses vues ambitieuses, puisqu'il abandonne à la misère un prince qu'il a lui-même proclamé légitime et qui est éminemment bon catholique. »

Le duc fut instruit de ces murmures; il crut que pour les apaiser il suffirait de faire rendre par le parlement un arrêt par lequel il était ordonné à tous les sujets du royaume d'être fidèles à Sa Majesté Charles X, et de lui dévouer leur vie et leurs biens, pour le tirer de sa prison et le remettre en liberté. Le même arrêt ordonnait, de plus, qu'en attendant, on eût à reconnaître le lieutenant-général du royaume, au nom duquel devaient jusque-là être faits tous les actes publics, comme aussi la monnaie être frappée en son dit nom et porter son image.

Huit jours après, le parlement rendit un autre arrêt par lequel les États-Généraux étaient convoqués à Melun pour le mois de février suivant, afin de délibérer avec le concours de tous les ordres de l'État sur les moyens de délivrer la personne de Sa Majesté et de maintenir la sainte religion contre les hérétiques et leurs suppôts.

Mayenne alors pouvait s'apercevoir plus que jamais que la position qu'il avait osé prendre devenait de plus en plus embarrassante, et qu'elle exigeait de lui des efforts incessants qui coûtaient beaucoup trop à sa paresse. Monsieur de Tassis, membre du conseil du roi d'Espagne aux Pays-Bas, venait de se rendre à Paris avec une mission toute particulière de son royal maître. « Philippe, qui, disait-il, avait déjà bien assez de tous les immenses royaumes que le ciel lui avait donnés à gouverner, consentait, pour le bien de la foi, à augmenter cette charge pénible. » Il demandait qu'on le déclarât protecteur du parti catholique en France, « avec des autorités, puissances royales, et autres souverainetés qu'il détaillait et voulait qu'on lui accordât en retour de sa protection et des services qu'il rendrait à la nation. Il voulait, par exemple, avoir le droit de pourvoir aux principales dignités tant civiles qu'ecclésiastiques. » En effet, c'eût été dès lors être véritablement roi de France.

On tint à ce sujet un conseil, où Villeroy représenta qu'en accédant à de pareilles exigences, c'était manquer non seulement à la fidélité qu'on venait de jurer à Sa Majesté Charles X, mais aussi violer toutes les lois et constitutions du royaume. Mayenne, pour gagner au moins du temps, demanda à son tour qu'avant de rien décider, on attendît l'arrivée du légat, que le Pape envoyait pour régler toutes ces choses dans l'intérêt commun de tous ceux qui faisaient profession de la foi catholique. (*Mém. de Villeroy*, ad ann. 1589.)

Les Espagnols dissimulèrent le mécontentement que leur faisait éprouver ce délai. « Hé bien! dit alors l'un des négociateurs, puisque les Français ne veulent pas de mon maître comme protecteur, il faudra qu'il continue de se battre pour eux en qualité de simple auxiliaire. » (*Chron. novenn.* de Cayet, liv. 2, ad ann. 1589.)

Or ce légat, que le Pape venait en effet de faire partir, était le cardinal Gaétan. Sa Sainteté aurait pu faire un meilleur choix, non pas que le cardinal manquât de génie et d'expérience pour les grandes affaires ; il était même regardé comme un très-habile diplomate dans une cour où de tout temps les finesses de la diplomatie ont été portées jusqu'au suprême degré de perfection ; mais, par tous ses antécédents, par toutes ses liaisons de famille, il se trouvait lié au parti espagnol. Son frère servait le roi d'Espagne dans les Pays-Bas, et lui-même, ainsi que tous les siens, recevait des pensions de ce monarque. Au surplus, il est probable que le Pape lui-même croyait utile à ses intérêts d'avoir en France un légat qui fût agréable à Philippe. (Mézeray, t. III, p. 741 et suiv.)

Quoi qu'il en soit, pour donner plus d'éclat à cette légation, Sixte adjoignit à Gaétan un grand nombre de personnes considérables, ou par leur doctrine, s'il fallait combattre les hérétiques avec les armes de la dialectique, ou par leur qualité, s'il fallait entrer en quelque traité d'apparat. Ainsi le légat amenait en France, à sa suite, les deux célèbres jésuites Bellarmin et Tyrceus, et dix évêques, au nombre desquels on comptait le fameux Panigarole, qui s'était fait une grande réputation d'éloquence par ses prédications.

Gaétan arriva à Lyon le neuvième jour de novembre. Il s'imaginait, grâce aux renseignements que la Ligue avait fait donner au Saint-Père, qu'il allait disposer de toute la France à sa volonté ; que les huguenots n'avaient plus d'autre ressource que de demander humblement pardon, et que tous les catholiques, parfaitement d'accord entre eux, étaient disposés à accepter avec soumission les décisions qu'il prononcerait au nom du Souverain-Pontife ; de sorte qu'il n'aurait que des absolutions à donner aux premiers, et des remerciements à faire aux autres.

Mais les choses n'étaient pas tout à fait dans cet état. Le cardinal Morosini, son prédécesseur, qu'il avait rencontré à Boulogne, avait déjà tenté de lui montrer quelle était la vraie position des affaires de France ; que le parti du roi de Navarre n'était pas autant à mépriser qu'on le lui avait fait croire, et que la Ligue n'était au fond qu'un grand corps sans tête, à cause de la jalousie et de la multitude de ses chefs. En consé-

quence, il lui conseillait de ne pas trop s'engager avec cette dernière, et de ne pas oublier que le Béarnais finirait, suivant toute probabilité, par se rendre maître de fait d'une couronne, qui lui appartenait déjà de droit; qu'ainsi, l'intérêt bien entendu de l'Église était plutôt de ramener ce prince à la foi catholique, par de bons offices, que de l'en écarter davantage en favorisant ses ennemis.

Gaétan ne goûta pas ces sages avis. En ce moment même le duc de Savoie le comblait d'honneurs et de soumissions, lui faisant préparer dans toutes les villes la même réception qu'il aurait faite au Saint-Père, et ne lui demandant, comme à un arbitre souverain, que d'avoir égard à ses légitimes prétentions sur la couronne de France.

Dès son arrivée à Lyon, le légat envoya prévenir de sa mission le duc de Mayenne et l'ambassadeur d'Espagne, sans en donner aucune connaissance au roi ni aux seigneurs catholiques qui se trouvaient dans l'armée royaliste. Par cette première démarche, il s'ôtait déjà la faculté de se poser en arbitre entre les deux partis, puisqu'il ne s'avouait en qualité de légat que près d'un seul. Il fit ensuite publier le bref du Pape. Dans ce bref, daté de Rome, le septième jour de novembre, Sa Sainteté, après avoir fait l'éloge de la France et de son antique fidélité envers le Saint-Siège, rappelait en détail toutes les grâces dont ses saints prédécesseurs avaient en retour comblé nos rois. Déplorant ensuite le triste état où se trouvait réduit ce florissant royaume, « pour y apporter un remède convenable, disait-elle, je vous envoie mon légat, le cardinal Gaétan, afin que, aidé de la grâce de Dieu, « il arrache, détruise, « dissipe, bâtisse et plante, selon qu'il le jugera nécessaire, pour la « gloire de notre divin maître et pour le salut des âmes. Je l'ai chargé « de prendre les moyens les plus propres pour protéger notre sainte foi, « et pour ramener les hérétiques au giron de l'Église, afin que toute la « nation, réunie un jour sous un roi débonnaire et véritablement chré- « tien, puisse trouver le bonheur dans sa soumission à ce prince. » Sixte finissait en recommandant que son légat fût reçu partout avec le respect et les honneurs qui lui étaient dus, et il exhortait à se soumettre aux conseils de l'envoyé du Saint-Siège, afin de mériter par là les grâces du Seigneur, source unique des véritables biens en cette vie comme en l'autre. (*Journal de Henri IV.*)

Les partisans du malheureux cardinal de Bourbon, voyant que, dans cette proclamation pontificale, on ne prononçait même pas son nom, commencèrent à ne plus douter que leur prince n'était au fond qu'un prétexte; qu'on les avait pris pour dupes, et que le but de tous ceux qui se mêlaient en ce moment des affaires de la France n'était autre que de faire les leurs propres, en excluant d'abord du trône tous les princes du sang qui avaient le droit d'y monter, pour s'y placer eux-mêmes, ou pour y mettre un étranger, auquel ils le vendraient le plus chèrement possible; aussi la plupart d'entre eux se détachèrent en cette occasion du parti de la Ligue.

Quant au roi Henri IV, aussitôt qu'il eut eu connaissance de l'arrivée

en France d'un nonce du Pape, il publia à son tour un mandement qui enjoignait à toutes les villes et à tous les gouverneurs de son obéissance de le recevoir avec honneur et de le faire accompagner en toute sûreté jusqu'à sa cour, où il aurait toujours pleine liberté d'aller et venir comme bon lui semblerait; mais que s'il faisait sa retraite dans quelques-unes des villes tenues par la Ligue, il le déclarait dès lors son ennemi, partisan de la rébellion, émissaire de l'étranger et devant être considéré comme tel par tous ses fidèles sujets. (Mézeray, *ibid.*, p. 750 et suiv.)

Le légat Gaétan ne tint aucun compte ni de ces offres ni de ces menaces. Comme Mayenne, à qui il avait demandé une escorte, ne pouvait lui en envoyer une assez forte pour le mettre à l'abri des partis royalistes qui parcouraient les pays par lesquels il avait à passer en prenant la route directe, il se joignit à un corps de reîtres que le duc de Lorraine lui envoya, et prenant avec eux son chemin par Dijon, il put arriver dans la capitale sans mauvaise rencontre. (Legrain, *Décad.*, liv. 5, p. 449.)

Avant d'entrer dans la ville, « on lui fit faire une station au faubourg Saint-Jacques, où, par honneur, les Suisses vinrent lui faire une salve de huit ou dix mille coups tant de mousquets que d'arquebuse, pendant que le canon de la place et des remparts faisait de son côté une décharge générale. Le légat, tout effrayé d'un pareil bruit, tremblait de peur que quelque maladroit ou quelque politique, s'étant glissé dans les rangs, n'eût chargé son arme à balle. Il faisait perpétuellement signe de la main que l'on cessât, mais ces bonnes gens, pensant que ce fussent bénédictions qu'il leur donnait, ne s'en évertuaient que mieux à recharger et à tirer toujours, de sorte qu'ils le tinrent une bonne heure en cette alarme. » (Legrain, *ibid.*)

Il trouva la capitale divisée en quatre différentes factions, qui s'unissant ou se choquant selon la diversité de leurs intérêts, donnaient lieu tour à tour aux combinaisons les plus imprévues, et tiraillaient en tous sens l'administration de cette malheureuse ville. D'un côté, le parti royaliste, qui se composait de la majorité du parlement, de presque tous les officiers de justice et des plus riches bourgeois, exerçait sur les masses populaires l'influence de la richesse et de la considération personnelles; d'un autre côté, les principaux chefs de la Ligue et les serviteurs dévoués de la maison de Guise, appuyés sur l'autorité du duc de Mayenne, lieutenant-général du royaume, secondaient de tous leurs efforts les prétentions de cette maison au trône de France. Un troisième parti, gagné par l'or de l'Espagne, se montrait tout dévoué au roi catholique, et de ce parti étaient plusieurs des Seize et du conseil des Quarante, ainsi que la plus grande partie des moines et l'ordre tout entier des Jésuites. Quant au quatrième parti, « c'était le moins nombreux, mais peut-être le plus redoutable de tous, s'il se fût trouvé alors une tête assez forte pour le diriger. Il se composait de certaines gens qui, détestant également l'administration de tous les puissants de la terre, rêvaient déjà une république

démocratique et se proposaient de profiter de la circonstance pour en jeter les fondements. » (MÉZERAY, *ubi sup.*)

Ce fut, comme il avait été facile de le prévoir, au parti espagnol que s'attacha le cardinal légat, après toutefois qu'il eut eu de prime abord reconnu la prétendue royauté de Charles X.

Cependant, le roi Henri IV avait eu nouvelle que le jeune Castelnau, comte de Clermont-Lodève, après avoir assez étourdiment embrassé le parti de la Ligue, venait de se renfermer dans Étampes, avec cinquante gentilshommes. Sa Majesté s'était aussitôt mise en route, et le cinquième jour de novembre, sur le soir, elle était arrivée devant cette ville. Castelnau, disait-on, comptait sur le secours immédiat du duc de Mayenne, qui lui avait promis de venir en personne pour le soutenir; et le roi se flattait d'avoir là une occasion de se mesurer de nouveau en bataille rangée avec ce chef de la Ligue. Mais Mayenne ne vint pas. La ville fut prise presque aussitôt qu'attaquée, et la garnison, avec toute la noblesse et le comte lui-même, se retira dans le château, où ils n'eurent plus d'autre ressource que de capituler.

Le roi ordonna de retenir seulement les principaux officiers pour les échanger contre ceux des royalistes qui avaient été pris par les Ligueurs. Quant au comte de Clermont, il lui permit de se retirer librement, sur la parole qu'il lui donna de ne plus porter les armes contre lui. Puis, sur la demande même des principaux habitants, il fit démolir le château d'Étampes, pour éviter de nouveaux désastres à cette malheureuse ville, déjà pillée plusieurs fois, en moins de deux ans. Ce château, en effet, qui était fort et bien placé, rendait la pauvre petite ville un objet de convoitise pour tous les partis. Après donc lui avoir ôté ce qui seul lui avait attiré tant de malheurs, il n'hésita pas à la laisser sous la garde de ses seuls habitants. (*Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 74.)

Il partagea ensuite ses troupes. Il en donna une partie à Longueville et à La Noue, avec ordre de passer en Picardie, pour contenir cette province dans le devoir, et ramener ceux que le duc de Mayenne avait pu égarer pendant sa dernière excursion dans ces contrées. Givry fut renvoyé dans la Brie, et lui-même, se dirigeant vers la Loire, passa par Blois et se rendit à Châteaudun. Ce fut là qu'il reçut la députation des Cantons Suisses, qui venaient l'assurer que leur république avait résolu de le soutenir avec le même zèle qu'elle avait toujours témoigné au roi son prédécesseur.

Le roi partit de Châteaudun le quatorzième jour de novembre, et s'en alla coucher à Meslay. Il avait résolu de reprendre la ville de Vendôme et de punir la trahison dont le gouverneur de cette ville, Jacques de Maillé Bennehart, s'était, comme on l'a vu, rendu coupable.

Cette place, dont la situation sur les bords du Loir est très-forte et très-avantageuse, avait en outre un bon château du côté où elle est abordable; elle était défendue par un large fossé et par d'épaisses murailles, et le château était bâti sur un rocher presque inaccessible qui domine la ville. Ce fut précisément ce château que le roi résolut d'atta-

quer, parce qu'une fois maître de ce poste il n'aurait plus de résistance à craindre.

Le gouverneur demanda d'abord à traiter, et il eut plusieurs conférences à ce sujet avec Richelieu, grand prévôt de l'armée, qui était son ami; « mais Dieu, disent les historiens du temps, voulant le punir de son infâme trahison, ne permit pas que ces conférences eussent aucun succès. » Dans son aveuglement, Bennehart, qui se sentait appuyé par une bonne garnison et défendu par de bons remparts, croyait que l'armée royale, plutôt que d'entreprendre un siège hasardeux, consentirait à s'éloigner sans l'obliger à rendre la place, ou la lui achèterait à un prix avantageux. Mais le roi n'avait ni temps à perdre ni argent à prodiguer. Il donna le signal de l'attaque. Le canon royaliste commença à battre deux des tours du château pour y ouvrir une brèche et frayer la route à un assaut; mais l'impatience des troupes ne laissa pas le temps à l'artillerie de produire tout son effet; les boulets avaient à peine fait dans l'une des tours un trou de quelques pieds, que les soldats s'élancèrent l'épée à la main, montèrent jusque sur le haut de la tour et s'emparèrent du retranchement intérieur, que les assiégés se hâtèrent d'abandonner pour se retirer en confusion dans la ville par la porte du château. Les assiégeants les poursuivirent et entrèrent pêle-mêle avec eux; de sorte qu'en moins de trois heures, et sans avoir, pour ainsi dire, rencontré de résistance, le roi se trouva maître partout.

Aussitôt il chargea Châtillon et Biron de veiller à ce que le pillage se fît d'une manière à peu près régulière et sans cruautés superflues; il leur recommanda surtout d'en préserver les églises. Le gouverneur, qui s'était retiré dans une maison, fut fait prisonnier, ainsi qu'un cordelier qui avait jadis trempé dans le complot de Tours, et qui, depuis qu'il s'était réfugié à Vendôme, après le mauvais succès de ce complot, n'avait cessé d'exhorter les habitants à la révolte. A la sollicitation des bourgeois eux-mêmes, qui l'accusaient de tous leurs malheurs, le cordelier fut d'abord livré à l'exécuteur pour être pendu; et il marcha au supplice avec une tranquillité admirable. Pour le gouverneur, en sa qualité de gentilhomme, on lui accorda la distinction d'avoir la tête tranchée; mais il montra en présence de la mort autant de faiblesse que le moine avait déployé de courage; il se jeta aux pieds de Biron pour en obtenir sa grâce; et celui-ci lui tourna le dos en lui disant qu'il était indigne de vivre, puisqu'il n'avait eu ni assez de courage pour se défendre, ni assez de prudence pour capituler. (De Thou, *ubi sup.*, p. 66.)

La prise de Vendôme entraîna la reddition de plusieurs places des environs, et entre autres des villes de Lavardin, Montoire et Château-du-Loir, qui n'osèrent pas s'exposer aux hasards d'un assaut et qui ouvrirent leurs portes à la première sommation.

Le roi, se voyant alors un peu de loisir, quitta son armée et se rendit en poste à Tours, où, n'étant arrivé que la nuit, il fit son entrée aux flambeaux. Toutes les fenêtres étaient illuminées et le peuple accourut de toutes parts sur son passage, en poussant des cris de joie. Le len-

demain, il donna audience aux députés du parlement, et ce fut le premier président de Harlay qui porta la parole au nom de toute sa compagnie. L'ambassadeur de Venise fut ensuite reçu par Sa Majesté, et lui présenta les lettres de la république par lesquelles elle renouvelait avec le nouveau prince tous les anciens traités qui la liaient à la France.

Henri, dont la merveilleuse activité faisait tout le succès, ne s'arrêta pas longtemps à Tours. Quelques jours après, il marchait contre Le Mans, en se faisant précéder de Philippe d'Angennes, qui avait été jadis traîtreusement chassé de cette ville, et qui venait de sortir de la prison où les Ligueurs l'avaient enfermé à Paris avec le premier président de Harlay. L'ancien gouverneur du Mans tenait à se venger des affronts qu'il avait reçus. Dès en arrivant et de prime abord, il attaqua avec une telle furie qu'il emporta les faubourgs, qui sont fort grands, et que les Ligueurs avaient fortifiés à grands frais ; mais, avant de se retirer dans la ville, le gouverneur Bois-Dauphin donna l'ordre de mettre le feu, qui consuma tout ce vaste amas de maisons, à l'exception de l'hôpital et de l'abbaye de la Couture qu'on parvint à préserver. (*Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 81 et suiv.)

Sur ces entrefaites, le roi arriva avec le reste de son armée. D'après ce que venait de faire l'ennemi, Sa Majesté s'attendait à avoir à poursuivre un siège long et meurtrier; mais, contre toutes ses prévisions, Le Mans demanda à capituler au bout de cinq jours.

Le comte de Brissac, à la tête de deux régiments d'infanterie, accourait en ce moment pour soutenir la place assiégée, et il était déjà à La Ferté-Bernard. Mais, à la nouvelle de la capitulation, il retourna sur ses pas, et, étant tombé sur un quartier des reîtres royalistes, qui se trouvait sur son passage, il les mit en désordre, pilla cinquante charriots, emmena trois cents de leurs chevaux, et seulement dix soldats, qui s'étaient laissé prendre, les autres s'étant sauvés, en abandonnant armes et bagages ; après qnoi il se retira sans plus rien oser tenter. (Mézeray, *ubi sup.*, p. 740.)

Conformément à l'usage qu'il avait adopté, le roi donna l'ordre à Biron d'entrer dans la ville pour la préserver du pillage, et deux soldats, qui avaient été surpris volant un calice, furent immédiatement pendus pour servir d'exemple aux autres. C'étaient pourtant, disait-on, deux des plus braves de l'armée royale. D'Angennes fut remis en possession de son gouvernement, et l'évêque du Mans, son frère, fut rétabli dans son évêché.

Cependant le moment où Sa Majesté s'était engagée à convoquer les États-Généraux approchait. Elle représenta que les Ligueurs, en l'obligeant par leur opiniâtreté à consacrer tout son temps à leur faire la guerre, ne lui laissaient pas le loisir de s'éloigner de son armée, et de venir vaquer aux affaires importantes dont on devait s'occuper dans cette grande assemblée. En conséquence, il en ajourna la réunion jusqu'au quinzième jour de mars suivant, « auquel temps, disait-il, il espérait bien se voir en liberté d'apprécier les sages avis qu'il attendait des

députés des trois ordres, et de profiter des lumières qu'ils lui apporteraient. » Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en ce moment son autorité n'était pas encore assez affermie dans le parti catholique pour qu'il crût pouvoir risquer de mécontenter les protestants.

De plus, l'argent lui manquait pour entretenir ses troupes; il est vrai que chaque ville qu'il prenait ou qui se rendait était frappée d'une contribution. Mais les deniers qu'il se procurait ainsi suffisaient à peine pour donner des à-compte aux troupes étrangères sur leur solde; quant aux soldats français, ils ne recevaient que le pain, et ils n'avaient guère pu être retenus sous les drapeaux que par l'espoir du butin. Il est vrai que c'était en ce temps-là à peu près le seul motif qui décidait ceux qui n'avaient rien de mieux à faire à prendre le parti des armes.

Pour les seigneurs qui avaient embrassé son parti, « dès qu'ils avaient dépensé ce qu'ils avaient apporté de chez eux, et ce qu'ils avaient pu picorer dans leurs quartiers, il les renvoyait d'ordinaire dans leurs manoirs, pour qu'ils pussent s'y refaire et s'y procurer de quoi fournir aux frais d'une nouvelle campagne, les invitant par son exemple à retrancher la dépense superflue des habits et des équipages, et les traitant, outre cela, avec tant de civilité et d'accortise qu'ils emportaient toujours le désir de venir le rejoindre le plus tôt possible. » (Péréfixe, IIe partie, ad ann. 1589.)

Mais cet état de choses ne pouvait toujours durer; les troupes étrangères surtout réclamaient le complément de ce qui leur était dû, et les soldats français, dont on réprimait autant que possible le goût pour le pillage, demandaient en retour une solde plus régulière. Henri se rappela alors que le duc de Nevers avait en dépôt chez un banquier de Francfort une somme de trente-trois mille écus d'or, qui lui revenait pour restant de sa légitime comme fils puîné du feu duc de Mantoue, père du duc actuellement régnant. C'était une somme énorme pour le temps et les circonstances, et aucun seigneur du royaume ne pouvait se vanter d'en avoir une pareille à sa disposition. Le duc était donc un homme qu'il fallait absolument gagner; car, retenu par certains principes religieux, il était un de ceux qui n'avaient pas encore embrassé le parti du roi. Henri lui envoya de Thou, pour tâcher d'abord de l'attirer par la promesse qu'il aurait le commandement de l'armée qu'on se proposait de faire marcher contre le duc de Savoie, ancien rival de sa maison, et ensuite et surtout pour le décider à prêter son argent au roi. (De Thou, *ubi sup.*)

De Thou, après avoir traversé heureusement la Touraine et le Berry, où les Ligueurs faisaient des courses continuelles, arriva à Nevers pour s'acquitter de sa commission, qu'une circonstance toute particulière venait de rendre plus difficile encore. Le duc n'avait, il est vrai, adopté aucun parti; mais voilà que se sentant fier de son indépendance et de toute l'influence que ne pouvait manquer de lui donner sa haute fortune, il eut l'idée qu'au milieu de tous ces intérêts qui se débattaient autour de lui, il lui serait aussi facile que glorieux de jouer le rôle d'ar-

bitre. Il avait donc écrit au légat, alors encore à Rome, de prendre sa route par son duché, lui offrant sa bonne et jolie ville de Nevers pour résidence. Il ajoutait que lui-même, n'ayant encore embrassé aucune opinion, et ne souhaitant que le bien de la religion et la prospérité de l'État, était mieux que qui que ce soit en position de mettre Son Excellence au fait des véritables intérêts du royaume de France.

Cette lettre venait de partir quand de Thou arriva à Nevers, et le duc, qui venait d'affirmer qu'il n'avait embrassé aucun parti, se fit un point d'honneur de continuer à paraître neutre. Il ne voulut pas même décacheter la missive royale que ce magistrat lui apportait.

Mais quand il eut appris que le légat avait rejeté ses offres; que ceux qui entouraient ce haut dignitaire ecclésiastique, semblant l'avoir deviné, avaient fait entendre à Son Éminence que le duc de Nevers n'obéissait qu'à une ambition personnelle, et ne cherchait qu'à se rendre l'arbitre des affaires de l'État, à l'abri de l'autorité pontificale dont il voulait se servir comme d'un instrument; quand, enfin, il sut que le légat venait d'arriver à Paris, en passant par Dijon, il comprit que le rôle auquel il aspirait lui avait échappé, et il se montra beaucoup plus traitable avec l'envoyé du roi. Après s'être fait donner toutes les sûretés convenables, il consentit au prêt de la somme dont Sa Majesté avait besoin, et il accepta, sans se faire trop prier, la proposition qui lui était faite de commander les forces françaises contre la Savoie. L'évêque de Nevers, Armand Sorbin, en prit occasion de le censurer en sa propre présence, dans un sermon où le duc assistait. Il lui reprocha d'écouter trop facilement « les courtiers de l'hérésie » .Mais l'audacieux prélat fut obligé de se rétracter lui-même publiquement quelques jours après; car Monseigneur le duc était et savait être tout-puissant dans ses domaines. (Gillet, *Ann. de Nevers de* 1810.)

Le roi était alors à Laval, l'une des principales et des plus puissantes villes du Maine. Il y avait été reçu comme un triomphateur. « Tous les ecclésiastiques, tant chanoines que religieux, avec leurs ornements et comme ils ont accoutumé d'aller aux processions, étaient venus au-devant de lui, bien loin sur la route. L'un d'eux, dans un beau discours, protesta de la fidélité et obéissance inaltérables de tous les habitants de la dite ville; après quoi, ils accompagnèrent Sa Majesté en chantant toujours *vive le roi!* en très-bonne musique; cependant que le reste du populaire, à la tête duquel étaient ceux de la justice et de l'administration municipale, poussait d'incessantes clameurs de joie. » (*Mém. de la Ligue*, *ubi sup.*, p. 83.)

Ce fut dans cette ville que son cousin, Henri de Bourbon, prince de Dombes et gouverneur de la Bretagne, vint le saluer à la tête d'un corps brillant, tout entier composé de la noblesse de sa province. Le roi, après lui avoir fait un accueil distingué, le renvoya dans son gouvernement, où, comme on le verra bientôt, la Ligue avait jeté de profondes racines. Ce fut là aussi qu'il vit arriver le brave Tavannes, lequel, s'étant mis en route avec quelques cavaliers seulement, venait du fond de la

Bourgogne lui offrir son dévouement et celui des braves qui, sous ses ordres, combattaient depuis si longtemps contre les nombreux et puissants partisans que les princes lorrains s'étaient faits dans cette province. (*Mém. de Tavannes*, ad ann. 1590.)

Sa Majesté, après être restée quelques jours à Laval, se rendit à Mayenne, dont la ville et le château lui furent livrés sans aucune difficulté. Puis, tandis que le maréchal d'Aumont allait en Champagne, pour y recevoir les secours qu'on attendait des princes allemands, l'armée royaliste se dirigea vers Alençon. Le gouverneur de cette place avait bien résolu de la défendre, mais les habitants, qui n'étaient pas de cet avis, traitèrent sans lui de la capitulation, après l'avoir forcé de chercher un asile dans le château, où lui-même, dans la crainte de pire, et ne voyant aucun espoir de secours, capitula quelques jours après. (*Mém. de la Ligue*, *ubi sup.*)

Dès son entrée dans la ville qui s'était rendue de si bonne grâce, « le roi y donna un si bon ordre qu'il n'y eut apparence qu'elle eût été assiégée, et les boutiques furent ouvertes ce même jour, comme si l'on eût été en pleine paix. » (*Hist. des dern. troubles,* l. 5, fol. 14.)

D'Alençon, l'armée marcha vers Falaise, en prenant sur sa route la ville d'Argentan, où Brissac avait fait entrer trois de ses compagnies; mais les habitants s'étaient de leur côté emparés de la citadelle et la livrèrent au roi, à qui il devint, par ce moyen, facile de réduire la garnison ennemie. (*Mém. de la Ligue, ubi sup.*)

Falaise, qu'on alla assiéger ensuite, était une place d'une tout autre importance par sa force et sa population. Elle est bâtie sur le penchant d'un coteau, dont le pied est environné d'un étang qui ne tarit jamais, et son château, après celui de Caen, était réputé le plus fort de la province. C'était Brissac qui gouvernait dans la ville, au nom de la Ligue, et c'était là qu'il avait mis en dépôt la plus grande partie des objets précieux qu'il avait pu sauver du pillage d'Angers; aussi était-il résolu de faire une vigoureuse résistance. Il comptait d'ailleurs sur un régiment que devait lui amener le chevalier Picard, un de ces aventuriers qui s'étaient mis en grand nombre au service de la Ligue; et, une fois rejoint par cette troupe, il se flattait d'être assez fort, non seulement pour résister au roi, mais encore pour reprendre les villes que l'armée royale venait d'enlever à son parti.

Il venait de faire décider par les bourgeois eux-mêmes, dévoués depuis longtemps au parti ligueur, que pour faciliter la défense de la place, on brûlerait le faubourg de Guibray, où se tient chaque année une foire célèbre, et ses gens étaient déjà sortis pour mettre ce plan à exécution, quand Biron, à la tête de l'avant-garde royaliste, arriva à l'instant même. Les soldats de Brissac furent vigoureusement repoussés et ne purent mettre le feu qu'à deux ou trois des maisons les plus rapprochées de la ville.

Le roi, qui suivait de près, jugea à propos de commencer le siège par l'attaque du château. C'était la même tactique qui lui avait si bien

réussi à Vendôme. Or, ce château était commandé par un rocher tout hérissé de pointes et qui en est séparé par une espèce de précipice. Ce fut sur ce rocher que Sa Majesté fit dresser en batterie deux grosses couleuvrines, et, par un feu continu, ces deux pièces commencèrent à incommoder grandement les assiégés qu'elles prenaient à découvert. Un peu au-dessous, les royalistes dressèrent deux autres batteries qui foudroyaient en plein les murs du château de ce côté-là. Brissac fut alors sommé de se rendre ; mais il répondit qu'en sûreté de conscience il ne le pouvait pas, attendu qu'il avait juré sur le Saint-Sacrement de ne jamais consentir à aucune capitulation. « Qu'on revienne dans six mois, ajouta-t-il, et je pourrai alors donner une plus ample réponse. — Nous verrons, répondit le roi, piqué de cette forfanterie, si ces six mois-là dureront plus de six jours. J'espère bien, moi, qu'il ne me faudra pas plus de temps pour dégager Monsieur de Brissac de son serment. Seulement il payera les frais. » (*Mém. de la Ligue, ubi sup.*)

En effet, les batteries qu'il avait fait dresser dans des positions admirablement choisies abattirent tout le haut de l'une des tours qui couvraient le mur du château, et l'autre tour fut percée, par le pied, d'un trou assez grand pour y faire passer un homme. Le roi, sans attendre que cette brèche fût élargie, ordonna à quelques braves de se glisser par cet étroit passage. Les premiers s'avancèrent résolûment et sans avoir été aperçus au milieu de la fumée ; un grand nombre d'autres les suivirent, et, en se tirant et se soutenant les uns les autres par la main et avec le manche de leurs hallebardes, ils s'introduisirent dans la tour.

La trouvant sans défense, car on ne s'attendait pas à une entreprise aussi brusque et aussi téméraire, ils gagnèrent l'étage d'en haut, où ils ne rencontrèrent également personne. De là, ils pénétrèrent silencieusement dans le château, en suivant les passages les moins en vue et en évitant avec soin les endroits où se tenaient les postes ennemis. Ils parvinrent ainsi, sans avoir été découverts, jusqu'à la porte qui, de cette citadelle, donne dans la ville ; ils l'enfoncèrent après avoir surpris le poste, et, se répandant ensuite dans les rues, ils s'en rendirent maîtres en peu de temps à la faveur de la surprise que causa leur apparition si peu attendue.

Le grave Mézeray nous a conservé l'histoire touchante de deux amants, habitants de cette malheureuse ville, et qui périrent victimes d'une querelle dans laquelle se débattaient des intérêts dont ils avaient peu à s'occuper. Un riche marchand de Falaise, nommé La Chesnaie, devait se marier avec une jeune fille de son voisinage. Au bruit qui se fit, quand les soldats du roi, après avoir forcé la porte du château, pénétrèrent dans la ville, La Chesnaie accourut en armes, l'un des premiers, pour les repousser, et il fut tué d'un coup de mousquet. Sa fiancée se jeta sur le cadavre qu'elle embrassa avec désespoir ; puis, se saisissant de l'épée de son amant, et sans vouloir accepter aucun quartier, elle se rua au plus épais du bataillon royaliste, frappant sans ménagement tout ce qui se présentait devant elle, jusqu'à ce que, se sentant blessée à mort de

plusieurs coups, elle revint auprès du corps de son amant mêler son sang avec le sien et rendre le dernier soupir sur sa bouche. (Mézeray, t. III, p. 750.)

Pendant ce temps-là, les batteries du roi continuaient de tirer sans relâche contre la garnison du château qui, distraite par ce feu continuel, ne s'était encore aperçue de rien ; mais le bruit qui s'élevait dans la ville, qu'on commençait à piller, fit enfin connaître à Brissac ce qui venait de se passer et tout le danger de sa position. Il perdit alors toute son assurance et demanda humblement à capituler. « Il est trop tard, répondit le roi : vous n'avez plus d'autre capitulation à attendre que de vous rendre à discrétion. »

« Pourtant il obtint de la clémence de Sa Majesté, que lui et quinze de ses principaux officiers auraient la vie sauve et resteraient seulement prisonniers. A cette condition, Brissac abandonna tous les autres à la discrétion du vainqueur. Heureusement Henri n'était pas sanguinaire, il n'en fit mourir que très-peu, et encore la plupart de ceux qui furent suppliciés l'avaient-ils mérité par d'autres crimes. » (*Mém. de la Ligue, ubi sup.*)

Après cet exploit, l'armée se porta vers Lisieux, qui se rendit à l'approche du canon. Pont-Audemer, Pont-l'Évêque et Bayeux suivirent cet exemple. Il ne restait plus aux royalistes, pour être maîtres de toute cette partie du littoral qui est en deçà de la Seine, que de se mettre en possession de Honfleur. Cette ville est dans une position qui en rendait la prise difficile, et le roi se vit obligé d'en faire le siège dans les règles. On commença donc à ouvrir la tranchée qu'on parvint à pousser jusque sur le bord du fossé ; mais on n'en était pas beaucoup plus avancé, parce qu'à chaque instant de nouveaux secours arrivaient aux assiégés par mer, du Havre et du pays de Caux, qui est de l'autre côté du fleuve.

On imagina alors de faire couler à fond un grand vaisseau à l'entrée du port, qu'il barra tout entier ; et par ce moyen, on interrompit toutes les communications de la ville avec les dehors. Aussi, se voyant réduits à leurs seules forces contre une armée accoutumée à vaincre, les habitants demandèrent bientôt à traiter, et on convint d'une trêve pour discuter les conditions de la capitulation.

Il arriva que pendant cette trêve, un certain capitaine, nommé Bellefontaine, qui ressemblait beaucoup au roi et qui affectait de s'habiller comme lui, alla avec quelques amis se promener sans méfiance à la portée du feu de la place. Un coup d'arquebuse, parti des murailles, l'étendit roide mort, et l'on entendit de grands cris de joie dans toute la ville, où l'on ne doutait pas que le roi venait d'être tué. Le conseil de Sa Majesté voulait que, pour punir un semblable attentat commis en pleine trêve, on rompît toute négociation et qu'on livrât Honfleur au pillage ; mais Henri, qui tenait à se voir promptement maître de cette ville et qui ne voulait pas perdre un temps précieux, accorda la capitulation.

CHAPITRE III

1590. — ARGUMENT : INTRIGUES DE PHILIPPE. — L'ARCHEVÊQUE DE LYON.
MAYENNE EN CAMPAGNE. — IL REPREND VINCENNES ET PONTOISE.
IL ASSIÈGE MEULAN. — L'APPROCHE DU ROI FAIT LEVER LE SIÈGE.
LE ROI PREND PACY. — IL MARCHE VERS DREUX.
LES ALLEMANDS ENVOYÉS AU SECOURS DU ROI, MIS EN DÉROUTE PAR LE DUC DE LORRAINE. — LE LÉGAT AU PARLEMENT DE PARIS.
ARRÊT DU PARLEMENT DE TOULOUSE CONTRE LE LÉGAT. — DÉCRET DE LA SORBONNE.
LETTRES DU LÉGAT CONTRE HENRI IV. — PROCESSION ET SERMENT.
DÉCLARATION DU ROI D'ESPAGNE. — SIÈGE DE DREUX.
ARRIVÉE DES TROUPES FLAMANDES AU SECOURS DE MAYENNE.
LE MARÉCHAL DE SCHOMBERG. — LA VEUVE LECLERC. — BATAILLE D'IVRY.
LETTRES DE MAYENNE AU ROI D'ESPAGNE ET AU PAPE. — POLITIQUE DE SIXTE V.

Mayenne n'avait pas peu à faire à se démêler des menées de la politique espagnole ; car Philippe avait trop d'opiniâtreté pour abandonner un projet qu'il avait une fois jugé utile à ses vues ambitieuses. C'étaient, chaque jour, dans les conseils de la Ligue, des discussions orageuses où les principaux d'entre les Seize, vendus à ce monarque, réclamaient en faveur de ce soi-disant allié de la France, et reprochaient aigrement au duc de s'opposer par une folle ambition à ce que tout le parti catholique demandait pour le bien de la foi. L'ambassadeur Mendoce voyait cela avec grande joie et s'appliquait encore plus à flatter ces gens-là. Il commença même à chercher à leur faire comprendre que Mayenne n'avait, après tout, d'autre autorité que celle qu'ils voulaient bien lui reconnaître, et que rien ne les empêchait de faire leurs affaires sans lui. (Matthieu, *Règne de Henri IV*, liv. 1, p. 19. — *Mém. de Villeroy*, ad ann. 1590.)

Mais tout à coup, il vint au lieutenant général de France, presque malgré lui, un secours inespéré contre ces brouillons. L'archevêque de Lyon, qui avait longtemps partagé la prison du cardinal de Bourbon, obtint en ce temps-là de traiter de sa rançon, et comme on lui dit que le duc de Mayenne la trouvait excessive, il lui écrivit qu'il croyait valoir beaucoup plus pour son service que la somme qu'on lui demandait, et en effet, il ne fut pas plus tôt arrivé à Paris que, par son énergie, il fortifia et autorisa grandement ceux qui contredisaient encore aux Espagnols, jusque-là qu'un jour, Bussy-Leclerc ayant parlé avec beau-

coup d'audace et d'impudence des prétentions du roi Philippe, l'archevêque peu endurant lui sauta au collet. (MATTHIEU, *ubi sup.*)

Le duc de Mayenne, dont la mollesse habituelle avait besoin d'un pareil appui, le nomma son garde des sceaux.

Mais il avait bien d'autres inquiétudes encore : il se voyait avec une armée mutine et exigeante, et il manquait d'argent pour la payer. Le peuple murmurait assez haut d'avoir à nourrir tous ces gens d'armes, qui lui consumaient ses vivres, au lieu de lui en apporter ; et l'on commençait à s'en prendre à l'indolence du lieutenant général, qui, après avoir laissé piller les faubourgs de Paris sans avoir osé prendre aucunes représailles, n'osait pas même encore sortir en campagne, quoique l'ennemi fût maintenant à plus de soixante lieues de là. N'était-ce pas le moment de déboucher au moins les passages et de rétablir les communications qu'il avait laissé intercepter? » (MÉZERAY, t. III, p. 749 et suiv.)

Mayenne sentait qu'il n'avait rien à répondre à ces raisons, et le légat du Pape, lui ayant promis cinquante mille écus au premier siège qu'il ferait, il sortit enfin de Paris le vingt-deuxième jour de novembre. Le fort de Vincennes, qu'il tenait assiégé depuis longtemps, se rendit à composition. Beaumont-sur-Oise, Creil, Dammartin et Nanteuil, ne tentèrent pas même de résister, n'en ayant aucun moyen, et dès les premiers jours de l'année 1590, il vint mettre le siège devant Pontoise. Cette place, qui était assez forte, se rendit avec une telle facilité, qu'on soupçonna l'officier qui y commandait de s'être entendu avec l'ennemi et d'avoir vendu la ville.

Le duc marcha de là contre Meulan, résolu de s'en emparer à tout prix. C'est une petite ville située sur la rive droite de la Seine, et qui ne manque pas d'une certaine importance à cause de sa position. Mais il y avait là un gouverneur, homme de bien et d'action. C'était Baringueville, à qui le roi en avait confié la garde après l'avoir tout dernièrement reconquise. Cet officier, brave et dévoué, résolut de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, quoique le poste ne fût guère tenable. La ville, en effet, est commandée par une montagne où il y avait autrefois un château, mais qui était déjà démoli depuis longtemps. Un pont de communication la joint à une île de six arpents d'étendue, où se voyait un fort flanqué de quatre tours; de là, on passe la Seine sur un autre pont dont la tête, sur le rivage opposé, était défendue par une grosse tour nommée la Sangle.

Le premier soin du commandant royaliste, avait été de faire soutenir par des terrassements les murs en assez mauvais état de la pauvre petite ville. Il fit élever quelques cavaliers dans les endroits où il jugea en avoir besoin, et tira à la tête du petit pont deux retranchements qu'on fortifia avec de la terre. Le maréchal d'Aumont lui avait laissé cinq compagnies de son régiment; il en détacha une pour aller se saisir du pont de Poissy, afin de fermer ce passage à l'ennemi.

Sully, que le roi avait laissé dans ces contrées pour surveiller les Ligueurs, se tenait alors dans la petite ville de Pacy, qu'il s'était chargé

de défendre, et qui, située à quelques lieues à l'ouest de Rosny, touchait par conséquent à ses propres domaines. Il songea d'abord à faire passer à Meulan une bonne provision de poudre, et pour cela « il se servit d'une jolie invention. » Ce furent des hommes qui, malgré la rigueur de la saison, se mirent à la nage pour la porter dans la ville assiégée. Ensuite il écrivit au roi de venir en toute hâte pour empêcher la prise de cette place. Il lui représentait que sa possession était de la dernière importance pour terminer promptement cette guerre, parce que de là on pouvait aisément intercepter la plus grande partie des convois dirigés vers la capitale, et forcer par ce moyen les Parisiens à demander la paix. (*Économies royales*, ch. XXIX. — MATTHIEU, t. II, p. 22. — DAVILA, t. III, liv. 11, p. 25.)

Cette lettre trouva Henri de Bourbon occupé du siège de Honfleur, et ce prince répondit incontinent : « Monsieur de Rosny, par votre importunité je m'achemine au secours de Meulan; mais s'il m'en arrive inconvénient, je vous le reprocherai à jamais. » (*Économies royales*, *ubi sup.*, chap. XXIX.)

Il partit en effet avec quelque cavalerie, laissant toute son infanterie vers Honfleur, et il arriva jusqu'à Ivry; mais là, il apprit que les ennemis, avertis de son approche, venaient de faire partir un gros de troupes pour l'enlever, et il fut obligé de se retirer à Verneuil. Il se mit en une merveilleuse colère contre Sully, qui lui valait cet affront, à ce qu'il prétendait. « Je vois bien, lui dit-il, que c'est pour sauver votre maison que vous ne vous êtes point soucié de hasarder ma vie. — Sire, répondit Sully, je ne vous avais point écrit de venir sans votre armée, et si vous l'aviez toute amenée, comme je m'y attendais, le siège serait déjà levé. » Le roi envoya l'ordre à toutes ses troupes de le rejoindre sans délai.

Mayenne cependant avait fait dresser ses batteries contre Meulan; mais le brave commandant fit une sortie avec tant de succès, qu'il se vit pendant quelque temps maître du canon de ses ennemis, et qu'il aurait même pu l'emmener si les portes de sa ville n'eussent pas été murées. Aussi, dès le lendemain, les Ligueurs changèrent leur plan d'attaque et allèrent placer leurs pièces sur la hauteur qui avait servi d'emplacement au vieux château. Ils commencèrent de là à foudroyer le mur, qui était très-faible en cet endroit, et bientôt il y eut une brèche d'une quarantaine de pas.

Barangueville s'attendait à un assaut, car la brèche était plus que praticable, et il n'y avait guère d'apparence qu'il pût tenir longtemps contre toute une armée; il résolut donc d'abandonner la ville et de se contenter d'en retirer ses gens sans perte. Pour cela il imagina de faire venir quelques troupes de celles qui étaient dans l'île et de les faire passer sur le pont à la vue des assiégeants, qui se préparaient déjà à l'attaque. Ceux-ci crurent que c'était un secours qui arrivait de l'autre rive aux assiégés et s'arrêtèrent tout court. Pendant ce temps, le gouverneur eut le temps de faire rentrer tout son monde dans l'île, et les

ennemis, tout étonnés, franchirent la brèche, sans rencontrer de résistance. Ils se répandirent aussitôt dans les églises, où les habitants s'étaient réfugiés avec leurs femmes et leurs enfants, et se livrèrent sur ces malheureux sans défense à toutes les horreurs du pillage.

Ils s'avancèrent ensuite pour s'emparer du petit pont, et commencèrent à se barricader avec des tonneaux pleins de terre, pour pouvoir faire leur approche à couvert; mais Barangueville fit une sortie et renversa avec des crocs dont il avait armé ses gens la plus grande partie de ce retranchement.

Ensuite, comme les assiégés étaient décidés à tenir ferme jusqu'au bout, on songea qu'il devenait important de ménager les provisions dont on pouvait disposer; une commission de bourgeois fut nommée pour distribuer à chacun la ration de pain et de vin qui lui était assignée. Le froid, pour comble d'embarras, venait de faire prendre la rivière au-dessus et au-dessous du pont, et se chargeait ainsi d'ouvrir un chemin à l'ennemi; mais le commandant ordonna de rompre la glace à coups de hache.

Quelque pressés que fussent les assiégés, jusque-là tout leur avait réussi. Un nouveau succès vint encore augmenter leur courage. Deux braves, malgré l'intensité du froid, profitèrent d'une nuit fort noire pour descendre dans la rivière; ils allèrent à la nage couper les amarres des bateaux que le duc de Nemours venait d'amener avec grand'peine pour faire passer les troupes de la Ligue; ils trouèrent ensuite ces bateaux avec des tarrières dont ils s'étaient munis, et les firent couler à fond.

Mayenne alors, s'ennuyant de se voir si longtemps arrêté devant ce pont infranchissable, envoya le colonel Jauge, avec mille fantassins, passer la Seine à Mantes, avec ordre de se rendre de là au village de Mureaux et de se saisir de la tour de la Sangle. Le colonel parvint en effet à exécuter cet ordre avant que ceux de l'île se fussent aperçus de rien. Mais Barangueville survint tout à coup à la tête de quatre-vingts arquebusiers et de trente cuirassiers, et, avant que l'ennemi eût eu le temps de s'établir, il fit une charge si heureuse que, sans avoir perdu un seul homme, il culbuta les Ligueurs, renversa les retranchements qu'ils commençaient à élever, et les força d'aller se renfermer bien loin dans l'église du village.

En ce moment, un intrépide soldat de l'armée de Henri traversait aussi la Seine à la nage, pour apporter au gouverneur des lettres du roi, par lesquelles Sa Majesté lui donnait avis de sa prochaine arrivée.

Mayenne venait de son côté d'envoyer un nouveau détachement pour soutenir le colonel Jauge. C'était le sieur de Rosne qui commandait cette nouvelle troupe, et, aussitôt son arrivée, l'attaque recommença du côté de la tour de la Sangle. Les Ligueurs tirèrent plus de cinq cents coups de canon, qui ouvrirent une large brèche par où ils tentèrent immédiatement de monter à l'assaut. Mais Barangueville, qui avait fait élever à la hâte un retranchement par derrière, les reçut avec un feu si bien nourri, que la plupart des assaillants restèrent sur la place. De Rosne

fut obligé de demander une trève pour retirer ses morts et ses blessés, dont les corps remplissaient toute l'étendue de la brèche.

Sur ces entrefaites, il eut nouvelle de l'approche du roi, qui allait bientôt le placer entre deux feux. Ne jugeant pas prudent de rester exposé à un pareil danger, il fit, dès la nuit suivante, retirer son artillerie, et lui-même, avec son corps d'armée, alla repasser la rivière à Triel sur des bateaux qu'on avait eu soin de lui tenir prêts d'avance.

Ce fut le treizième jour de janvier que l'armée royaliste parut à la vue de Meulan. Henri trouva cette rive de la Seine toute vide de ses ennemis, qui n'avaient osé l'attendre. Il fit son entrée par la porte de la Saugle, et, après avoir donné de grands éloges à la valeur des assiégés, il voulut monter au clocher de Saint-Nicaise, pour observer de là la position de l'armée ennemie, qui était de l'autre côté de la rivière. Au même instant un boulet de canon lui passa entre les jambes ; car les assiégeants venaient de pointer précisément une batterie contre ce clocher, et les degrés en furent ruinés par une suite de volées avant que le roi eût eu le temps d'en descendre, de sorte que lui-même et ceux qui l'accompagnaient furent obligés de se laisser glisser par une corde. (Matthieu, *ubi sup.*, p. 24.)

Il laissa dans la ville trois cents Suisses et deux cents arquebusiers français, et il s'en revint à son camp dans l'espoir de pouvoir bientôt se mesurer en rase campagne avec son rival. En effet, on aurait pu croire que le duc était décidé, cette fois, à attendre la présence de Sa Majesté. Il avait fait transporter toute son artillerie sur le coteau et à l'église qui se trouve au pied ; il s'était fortifié par de bons retranchements, et il continuait de faire tirer sur le petit pont et sur l'île, comme s'il se fût fait une gloire d'emporter ce poste sous les yeux mêmes du roi. Il eut bientôt démoli la tour qui protégeait la tête du pont et dont les murs étaient vieux et chancelants, et il donna l'ordre de marcher à l'assaut ; mais il trouva, par derrière, Barangueville à la tête de ses braves, qui s'étaient rangés près des arches du pont et lui firent face avec leur intrépidité accoutumée. Le roi accourut pendant ce temps-là, et, ayant fait mettre son canon en batterie près la porte de la Sangle, il força bientôt l'ennemi à faire retraite. (Davila, *ubi sup.*, p. 22.)

Une nouvelle qui venait d'arriver au camp de la Ligue força enfin Mayenne à sortir de ses retranchements. On vint lui dire que ceux qui tenaient dans Rouen pour le parti du roi venaient de se saisir du vieux château, et comme il appréhendait les suites que pouvait avoir un pareil coup de main, il se mit en marche avec son armée vers ce côté-là. Le roi, qui avait reçu le même avis, prit incontinent la même direction en suivant l'autre rive du fleuve pour soutenir les siens, et principalement attiré par l'espoir d'avoir affaire aux Ligueurs en champ découvert. Mais tous les deux apprirent en route qu'il était inutile d'aller plus loin ; que le vieux château était repris par les bourgeois, et que les conjurés royalistes qui venaient de faire ce coup avaient été pendus. Mayenne revint à son camp de Meulan, dont il augmenta les fortifications de telle

sorte qu'il n'y avait d'apparence de l'y attaquer avec succès, ni de l'en faire sortir autrement que de son bon gré. (Cayet, *Chron. novenn.*, liv. 2, ad ann. 1590. — Mézeray, t. III, p. 750 et suiv.)

Ce que voyant Sa Majesté, elle vint assaillir Poissy, qui est à trois lieues sur la rivière. D'abord Henri emporta la ville par escalade, malgré deux régiments d'infanterie que le duc y avait mis; puis, poursuivant ces soldats qui, après la première furie des assaillants, s'étaient retirés dans un petit fort, sur le milieu du pont, il en fit battre tout aussitôt les murailles avec cinq grosses pièces de canon, tellement que le duc, averti par le bruit de cette artillerie, fut contraint d'y venir avec toutes ses forces. Il fit dresser une contre-batterie à l'extrémité du pont qui était de son côté; ce qui n'empêcha pas les royalistes de donner l'assaut au fort et de le prendre sous les yeux mêmes de celui qui était venu pour le secourir. Mayenne, tout effrayé de cette impétuosité, ne trouva rien de mieux à faire que de rompre deux arches du pont, pour en interdire le passage à l'ennemi, et de retourner de nouveau dans son camp fortifié. Pour le roi, désespérant de l'attirer hors de cette position, il prit son chemin vers Dreux, dont il avait résolu de s'emparer, afin de boucher aux Ligueurs l'entrée de la Normandie, et pour interrompre aussi les communications de la capitale avec la Beauce et avec Chartres.

Mais il reçut en ce temps-là d'assez tristes nouvelles de l'Allemagne, où il avait envoyé Sancy pour obtenir des secours des princes protestants et pour faire quelques nouvelles levées de reîtres et de lansquenets. Ce ne fut qu'après de grandes difficultés que cet envoyé du roi put parvenir à obtenir quelque succès dans sa double négociation, car il n'apportait pas d'argent. Enfin l'électeur de Hesse lui procura un peu d'argent; le prince Casimir permit qu'on levât quelques régiments, et ces troupes, qui n'arrivaient que lentement au lieu du rendez-vous, parce qu'on ne pouvait au plus leur donner que de rares à-compte sur leur engagement, se réunirent enfin tant bien que mal à Strasbourg. (De Thou, t. X, p. 92.)

Le duc de Lorraine, ayant eu avis du désordre qui régnait parmi ces nouvelles levées, résolut de les tailler en pièces avant qu'elles fussent tout à fait réunies. Avec deux mille chevaux et quatre mille hommes d'infanterie, tous en bon ordre, il passa la rivière d'Ille et vint attaquer brusquement cette troupe désordonnée dans l'espèce de camp qu'elle avait établi à Botzen. Il n'y eut pas même de combat : trois compagnies se rendirent à l'instant, et le reste chercha son salut dans la fuite.

Sancy eut pourtant le bonheur de rallier quelques-uns de ces fuyards. Il leur persuada de laisser là tout l'attirail de leurs charriots et de leurs bagages, qui ne servaient qu'à embarrasser leur marche, et de se retirer du côté de Bâle, d'où il leur serait facile ensuite de prendre la route de Langres, en traversant le comté de Montbéliard et la Franche-Comté, et là il leur assurait qu'ils trouveraient le maréchal d'Aumont, lequel avait ordre du roi de les attendre avec un détachement de l'armée française.

Ce plan fut suivi avec plus de persévérance qu'on n'était en droit de l'attendre de troupes battues et découragées. Elles traversèrent bravement à la nage, et en se tenant à la queue des chevaux, les rivières et les ruisseaux, dont le débordement en cette saison avait inondé les campagnes, et elles arrivèrent enfin en France où elles joignirent en effet le maréchal d'Aumont.

Pour le duc de Lorraine, il fit aussi entrer ses lansquenets en Champagne, sous la conduite du capitaine Saint-Paul, lequel passa de là en Bourgogne, et ce fut cette bande qui, comme on l'a vu, servit de cortège au légat du Saint-Père jusqu'à Paris. Elle ne s'en montra pas pour cela moins impie, pillant partout les églises et les monastères, mangeant de la chair les jours d'abstinence, et plaisantant grossièrement sur de pareils forfaits. « Nous pouvons bien, disaient-ils, nous en donner de toutes les façons, en toute sûreté de conscience, puisque nous menons avec nous le très-vénérable légat, qui porte les absolutions en poche. » Le cardinal, en effet, leur donnait tous les jours l'absolution et leur ouvrait le chemin du ciel. (De Thou, *ubi sup.*, p. 98 et suiv.)

Ce légat, qui se montrait de si facile composition avec les gens de guerre dont, au reste il avait besoin, traitait d'une manière toute différente les membres du parlement de Paris et les autres dignitaires de l'État. J'ai dit précédemment que, tout en reconnaissant pour la forme la prétendue royauté du cardinal de Bourbon, il n'en était pas moins Espagnol dans le cœur. Peut-être était-il encore plus sacerdotal. Après avoir fait enregistrer ses lettres par les chambres assemblées, sans qu'il y fût fait aucune observation, quoique plusieurs articles enfreignissent les vieux droits du royaume, il vint lui-même, suivi d'un brillant cortège, prendre séance dans l'assemblée. Il eut l'insolence de vouloir se placer sous le dais qui est réservé, en cet auguste lieu, pour le roi de France; mais le président Barnabé Brisson, qui faisait alors les fonctions de premier président, le retint par le bras et le fit asseoir sur un banc immédiatement après lui. (Mézeray, t. III, p. 754.)

Quant au parlement royaliste qui siégeait à Tours, sur le réquisitoire de son procureur général, il donna un arrêt contre le nommé Gaétan, soi-disant légat du Saint-Père. « Car, disait cet arrêt, ce n'est pas comme envoyé du Père des fidèles et pour raffermir la religion que cet homme est venu en France; mais comme émissaire de l'Espagne et pour fomenter nos troubles dans l'intérêt du prince étranger auquel il s'est vendu. Il est entré dans le royaume sans en avoir préalablement demandé l'autorisation au roi, suivant l'usage ordinaire; il n'a choisi pour son séjour que les villes dévouées à la Ligue, et sa conduite est en tout celle d'un ennemi déclaré. En conséquence, défense est faite au peuple et à la noblesse, ainsi qu'au clergé, d'avoir aucun commerce avec lui, jusqu'à ce que, suivant les lois de l'État, et conformément aux droits de l'Eglise gallicane, le dit Gaétan ait obtenu l'agrément de Sa Majesté; la dite défense sous peine contre les contrevenants d'être traités comme criminels de lèse-majesté; il est ordonné qu'il sera procédé immé-

diatement contre eux par tous moyens ordinaires et extraordinaires, même par monitoires ; et injonction est faite aux archevêques et évêques du royaume d'avoir soin de faire publier les dits monitoires dans leurs diocèses. » (*Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 261 et suiv.)

Le parlement de Paris cassa cet arrêt comme ayant été rendu par des juges incompétents, et défendit d'y obéir. (*Ibid.*, p. 264.)

En même temps, la Sorbonne tint une assemblée extraordinaire de ses docteurs, et, après une messe du Saint-Esprit, la sacrée Faculté décréta, que tous vrais et sincères catholiques devaient tenir pour abominables les propositions suivantes, à savoir : « Que Henri de Bourbon pouvait être reconnu comme roi de France ; que son parti pouvait être embrassé sans intéresser la conscience ni la foi ; qu'on pouvait lui payer impôts ou tributs ; qu'un hérétique relaps et excommunié peut avoir des droits à la couronne du royaume très-chrétien ; que le Pape n'a pas le pouvoir d'excommunier les rois ; et qu'enfin il est licite aux catholiques de traiter, à quelque condition que ce soit, avec le Béarnais et ses hérétiques. Il est en outre défendu de tenir aucun discours irrespectueux à l'égard du Saint-Siège et de Monseigneur le légat, de désapprouver les secours étrangers que veulent bien nous envoyer les princes catholiques pour la conservation de la foi, et de chercher à rendre odieuse aux peuples la Sainte-Union. Ceux qui ne se conformeraient pas à cette doctrine sont déclarés ennemis de l'Église, parjures à Dieu, et retranchés du corps des fidèles comme membres pourris et gangrenés. » Tous les curés de Paris, et l'évêque à leur tête, signèrent de leur propre main ce décret et jurèrent sur les saints Évangiles de s'y conformer. (*Ibid.*)

Au reste, la Sorbonne se fit, un peu plus tard, un point d'honneur de déclarer que cette résolution, ainsi que tous les autres décrets séditieux, rendus sous la fin du règne de Henri III et au commencement de celui de Henri IV, n'étaient point son ouvrage ; et en effet on ne trouve aucune trace de ces actes dans les registres de cette illustre société. (D'Argentré, *Collect. jud. de notes man.*, t. II, p. 483 et suiv.)

Monseigneur le légat, dont la main ne paraissait que trop dans les décisions qu'on vient de lire, imagina à son tour un nouveau moyen d'effrayer les consciences. Il publia une lettre à tous les évêques et archevêques de France, dans laquelle il disait « qu'ayant été informé qu'un grand nombre d'entre eux avaient été invités à se rendre à Tours, pour délibérer sur les moyens de ramener à la foi l'hérétique relaps Henri de Bourbon, il voulait bien les prévenir qu'une pareille démarche, s'ils la faisaient, serait la ruine complète de la discipline ecclésiastique ; que ceux qui la leur proposaient, sous prétexte de rétablir la religion, n'avaient aucun droit de rien prescrire en pareil cas, quelle que pût être d'ailleurs leur autorité en matière ordinaire ; qu'il y avait en France un légat du Père de tous les fidèles, envoyé spécialement pour cet objet et à qui seul il appartenait d'assembler les pasteurs de l'Église de France, au cas où il le jugerait nécessaire à la glorification de la foi ; qu'au reste l'affaire pour laquelle on les voulait convoquer n'avait nul besoin d'eux

pour être terminée régulièrement; que si Henri de Bourbon demandait humblement et dans la sincérité de son cœur à se faire instruire dans la vraie religion, il y avait assez de prédicateurs et de docteurs catholiques pour lui donner cette instruction, sans qu'il fût nécessaire de déranger tant de prélats pour un seul homme; que si, au contraire, lui et ses fauteurs n'avaient, comme la chose était probable, d'autre but que de remettre de nouveau en discussion les dogmes impies de Calvin, en acceptant de pareilles conférences, ce serait vouloir révoquer en doute les saints décrets du concile de Trente, qui avait déjà légitimement prononcé son jugement sur ces dogmes au nom de l'Église universelle; qu'ainsi donc lui, légat du Souverain-Pontife, il défendait à tous les prélats du royaume, en vertu de l'autorité dont Sa Sainteté l'avait revêtu, de se trouver à l'assemblée de Tours, déclarant excommuniés tous ceux qui enfreindraient cette défense. »

Pour sanctionner par une cérémonie religieuse cette décision qu'il venait de prendre assez arbitrairement, et qui n'était au fond qu'un moyen de servir le parti auquel il s'était attaché, le cardinal légat voulut qu'on fît une procession solennelle aux Grands-Augustins. La procession eut lieu avec toute la dévotion et toute la pompe requises en cas pareil. Ce fut l'abbé de Sainte-Geneviève qui chanta la messe, à laquelle Son Éminence assista royalement sous un dais. Il y eut un beau sermon du frère Bernard, ligueur effréné, plus connu sous le nom du petit Père Feuillant; puis, le prévôt des marchands, La Chapelle-Marteau, autre Ligueur dévoué à l'Espagne, les échevins et les capitaines des quartiers, jurèrent de rechef entre les mains du dit légat de persévérer dans l'Union jusqu'au dernier soupir, et de ne jamais faire de trève avec le Béarnais. (Mézeray, t. III, p. 755. — Bibl. nation., Manuscrit, n° 8931.)

Le parlement fut obligé ensuite de prêter le même serment; on l'exigea de tous les habitants, et les politiques eux-mêmes se virent contraints de jurer comme les autres, à l'exception d'un très-petit nombre qui, persuadés qu'on ne devait pas promettre ce qu'on ne voulait pas tenir, aimèrent mieux abandonner la ville et leurs biens que d'engager leur foi contre leur conscience. On trouva qu'ils montraient en cela beaucoup de générosité, mais qu'ils étaient un peu trop scrupuleux, et ils n'eurent point d'imitateurs.

Le roi d'Espagne faisait en même temps partir de Madrid une déclaration par laquelle, après s'être félicité lui-même du zèle qu'il avait toujours montré pour la foi catholique et de l'efficacité des secours qu'il avait généreusement fournis à la France, pour y extirper les damnables racines de l'hérésie, il ajoutait : « J'ai su châtier les hérétiques dans mes domaines des Pays-Bas, et j'ai délivré ces provinces du poison de l'erreur. Malgré tout ce qu'ont pu faire ces mêmes hérétiques, tant ceux de la France que ceux de l'Angleterre, pour m'enlever la couronne du Portugal, qui m'était légitimement dévolue par la mort de don Sébastien, cette couronne est maintenant sur ma tête; car j'ai pour moi la toute-puissante protection du Seigneur. Aussi, à l'heure qu'il est, fort

du secours de ce protecteur divin, et voyant la chrétienté en danger de devenir la proie des infidèles par l'artifice de ces mêmes hérétiques, qui sèment la discorde de toutes parts, je ne puis m'empêcher de m'intéresser en faveur de cette malheureuse France, depuis si longtemps désolée par la guerre civile. J'exhorte donc tous les princes catholiques à concourir avec moi pour l'anéantissement des impies et pour la délivrance du roi Charles X, détenu injustement en prison par un concurrent mal fondé, hérétique et excommunié; afin qu'après avoir purgé ce florissant royaume de cette peste qui le menace d'une ruine complète, nous puissions tous tourner nos armes du côté de la Terre sainte et contre le Turc, qui est l'opprobre du christianisme. Pour accomplir un aussi louable dessein, je déclare que je suis prêt à sacrifier non seulement toutes les forces et les richesses de mes royaumes, mais jusqu'à ma vie même, n'étant pas possible de verser son sang pour une plus juste cause. » Ce manifeste était daté du huitième jour de mars. (*Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 106.)

On répandit simultanément à Paris une autre lettre de ce prince à l'archevêque de Tolède, grand inquisiteur, par laquelle ce prélat était chargé de dresser un état de tous les bénéficiers de l'Espagne, qui pourraient contribuer à l'entretien des troupes que Sa Majesté se disposait à envoyer en France, pour le soutien de la foi catholique, et les Ligueurs, se laissant bonnement prendre à cet appât, en auguraient que les doublons espagnols allaient immédiatement affluer en France. (Cayet, *Chron. novenn.*, liv. II, ad ann. 1590.)

Mais, pendant qu'on l'attaquait ainsi avec un si grand luxe de bulles, de décrets, d'arrêts et de proclamations, le Béarnais poussait vigoureusement le siège de Dreux. Le sieur de Falandre y commandait au nom de la Ligue, et avait avec lui une garnison nombreuse. Le roi avait été rejoint par le maréchal d'Aumont et par le grand-prieur, qui lui avaient amené une partie des troupes royalistes de la Champagne et de la Brie. Il commença par attaquer les faubourgs, qui furent emportés, après un combat assez meurtrier, et les assiégés furent obligés de se renfermer dans leurs murailles. Les royalistes dressèrent leurs batteries, qui eurent bientôt ouvert une brèche, et toute l'armée se disposa joyeusement à l'assaut.

L'action commença par quelques volées de canon destinées à écarter les assiégés de la brèche. On marcha ensuite résolument et l'épée au poing; mais ceux du dedans, qui n'avaient pas moins de résolution, se tenaient prêts et reçurent si chaudement les troupes du roi, qu'elles furent obligées de se retirer, après avoir perdu beaucoup de monde. La nuit qui suivit fut tout entière employée par les Ligueurs à réparer leur brèche et à se fortifier en dedans par un bon retranchement; car ils attendaient un nouvel assaut pour le lendemain. (Davila, t. III, p. 25.)

Mais il arriva qu'on manquait de poudre et de balles dans le camp du roi, et il fallait attendre quelques jours, jusqu'à ce que Givry, qu'on

avait fait partir pour en aller chercher à Meulan, pût être de retour avec son convoi. (De Thou, *ubi sup.*)

Pendant que Sa Majesté se voyait ainsi arrêtée devant une place qu'elle avait espéré pouvoir emporter beaucoup plus facilement, elle apprit que l'ennemi s'approchait avec des forces supérieures; elle fit aussitôt retirer son artillerie et leva le camp après trois jours de siège.

Mayenne, en effet, avait profité de l'éloignement des troupes royales pour courir encore à Bruxelles auprès du duc de Parme, et pour hâter les secours que le roi Philippe avait promis. Le duc de Parme, en effet, d'après les ordres de son maître, avait immédiatement fait partir une armée de Flamands sous les ordres du jeune comte d'Egmont. Ces troupes venaient de rejoindre celles de Mayenne, et toutes ensemble, formant un corps de plus de quatre mille chevaux et de dix mille hommes de pied, s'étaient mises en marche pour venir au secours de Dreux. L'armée du roi ne comptait guère alors qu'un peu plus de la moitié de ce nombre de combattants. (*Mém. de la Ligue*, t. III, p. 255 et suiv.)

Les troupes de Mayenne et de ses alliés avaient donc passé la Seine au pont de Mantes, et déjà leur avant-garde, commandée par de Rosne, était devant Pacy, où, comme on sait, Sully avait promis de tenir ferme. Or, il se trouvait que le commandant ligueur était proche parent du dit Sully. Avant que de le faire sommer il lui écrivit en ces termes : « Monsieur mon cousin, vous n'êtes pas fin de vous être fourré dans une bicoque, à la descente d'une armée telle que la nôtre. Pourtant, désirant de vous gratifier, je vous prie de regarder de quelle sorte vous voulez sortir de là, car je m'y accommoderai pour votre honneur. » (*Économies royales*, ch. XXIX.)

Sully recevait en même temps une lettre du roi qui lui mandait de faire comme il pourrait, « étant, disait la lettre, tout à la fois soldat et capitaine, ou devant l'être. »

Il répondit à son cousin : « Voilà le roi qui est prêt à donner la bataille; dites à Monsieur de Mayenne qu'il pense d'abord à la gagner, et puis je verrai si je dois me rendre. » Et il passa la nuit à fortifier du mieux qu'il put la petite ville qu'il s'était chargé de défendre. Mais l'ennemi n'avait pas de temps à perdre devant une place si médiocre. Il était en forces et jugeait plus nécessaire de tomber promptement sur le roi, avant que ce prince ne fût rejoint par les secours qui lui arrivaient de toutes parts. On laissa donc Sully tranquille, et l'on se disposait à traverser la rivière d'Eure, quand on apprit, par les éclaireurs qu'on avait envoyés devant, que le Béarnais avait levé le siège de Dreux et qu'il s'était retiré au bourg de Nonancourt, se tenant retranché derrière la petite rivière d'Avre. (Matthieu, t. II, liv. 1, p. 25.)

On s'attendait, dans le camp ennemi, qu'il se bornerait à défendre cette position, et l'on craignait même qu'il ne tentât de se retirer sur Verneuil. On redoubla donc de diligence afin d'arriver à temps pour lui couper cette retraite; mais Henri de Bourbon avait bien un autre projet. « Qu'ils soient les bienvenus! dit-il en apprenant l'approche des

Ligueurs. Je les attendais. » Et il passa la nuit à dresser son plan de bataille, avec les maréchaux d'Aumont et de Biron et ses autres vieux capitaines.

Cela fait, Sa Majesté avait, à haute voix, adressé au ciel une prière qui ravit tellement les assistants, que chacun se sentit le besoin de prier Dieu aussi, et l'on vit aussitôt toutes les églises de Nonancourt remplies de princes, seigneurs, noblesse et soldats, qui accouraient pour ouïr messe, communier et faire tous les offices de vrais et bons catholiques. Ceux de la religion firent aussi, de leur part, leurs prières et dévotions. (*Hist. des derniers troubl.*, liv. 5, fol. 15.)

Le roi partit d'assez bonne heure avec toute son armée, et il vint se ranger devant le petit village de Saint-André. Mayenne avait de son côté traversé l'Eure sur le pont d'Ivry et s'était établi dans le bourg de ce nom. Toute son inquiétude était s'il pourrait faire assez de diligence pour empêcher le roi de lui échapper.

Mais il fut bien surpris, quand ses coureurs vinrent lui apporter la nouvelle, qu'ils avaient aperçu l'armée royaliste déjà en bataille au bout de la plaine. Mayenne se hâta de ranger aussi les siens, et ces deux armées restèrent en présence depuis midi jusqu'au soir qu'elles se retirèrent chacune de leur côté, sans avoir rien tenté que quelques légères escarmouches.

En ce moment arrivaient au camp royal les troupes d'Évreux, de Dieppe et de Pont-de-l'Arche, commandées par le brave de Chastes. Sully arriva aussi quelques heures après. Sa Majesté lui avait écrit en ces termes : « Mon ami, je pense donner bataille demain ; vous seriez fâché toute votre vie si vous ne vous y trouviez pas. Partez donc bien vite, et amenez-moi le plus de monde que vous pourrez. » Et Sully était accouru avec tout ce qu'il avait de soldats sous ses ordres. (*Économies royales*, ch. XXIX.)

Mais au moment de livrer une bataille d'où dépendait le sort de sa royauté, Henri se trouva dans un cruel embarras. Le colonel Schomberg, qui commandait les Suisses dont les cinq bataillons faisaient sa principale force, poussé par les criailleries de ses soldats, vint demander l'argent qui leur était dû. « Sire, dit-il, ces gens menacent de ne pas combattre et même de passer à l'ennemi s'ils ne sont payés de suite. — Colonel, répondit le roi d'un ton sévère, est-ce le fait d'un homme d'honneur de venir demander de l'argent quand il faut prendre les armes pour combattre ? » Schomberg, qui n'avait fait cette démarche qu'à contre-cœur, se retira tout confus.

Le danger de voir déserter cette troupe dans un moment aussi critique n'en était pas moins pressant. Henri savait que c'était assez l'usage chez ces soldats mercenaires d'en agir ainsi, et il n'avait pas d'argent pour les contenter. Il était donc dans la plus grande perplexité, lorsque Sully lui dit qu'il connaissait dans le voisinage une brave femme, veuve d'un tanneur, prête à sacrifier toute sa fortune à la cause royale. « Allons-y ! » s'écria le roi ; et Sully le conduisit à la maison de la veuve Leclerc.

Celle-ci n'avait jamais vu le monarque, et par conséquent ne pouvait le reconnaître. « Comment se porte notre bon roi? dit-elle à Sully. — Hélas! répondit Sully, ce bon roi est bien malheureux. Obligé de livrer bataille demain, il sera infailliblement vaincu parce qu'il n'a pas d'argent et que les Suisses déclarent qu'ils tourneront leurs armes contre lui, s'il ne leur paye ce qu'il leur doit. — Et combien leur doit-il donc? — Une somme très-considérable : deux cent mille francs. — Ah! que je suis heureuse! »

Elle ouvre précipitamment une armoire, et, jetant des sacs d'or et d'argent à terre : « Voilà les deux cent mille francs, dit-elle. C'est le meilleur emploi que je puisse faire de cette fortune que m'a laissée mon mari. Portez-les à notre bon roi, et dites-lui que la pauvre veuve a encore eu un moment de bonheur dans sa vie. » Henri, tout attendri par ce dévouement, se fit reconnaître. Il embrassa la veuve du tanneur avec reconnaissance, emporta l'argent et se hâta d'aller payer les Suisses. Plus tard, quand il eut reconquis son trône, il donna à la veuve Leclerc une charge de conseiller au parlement pour son fils, avec des lettres de noblesse qui rappellent en détail l'historique de ce fait.

Après avoir satisfait à l'exigence des Suisses, le roi fit établir la garde du camp et donna l'ordre à tous les autres d'aller se reposer. Pour lui, il resta longtemps encore à cheval, et tint un nouveau conseil de guerre avec ses plus expérimentés capitaines, qui, tous, approuvèrent ses plans et trouvèrent qu'il n'y avait rien à y changer. Il passa ensuite une partie de la nuit à reconnaître le camp ennemi, malgré le froid qui était très-intense ce jour-là; puis, quelques heures avant le lever du soleil, il alla se jeter tout habillé sur une paillasse pour prendre un peu de repos. (Cayet, *Chron. noven.*, liv. 2, ad ann. 1590.)

On tenait aussi un conseil de guerre dans le camp du duc de Mayenne, et on délibérait, sur sa demande, s'il était prudent de risquer la bataille. Ce fut l'avis général de toute l'assemblée. Mayenne seul, qui n'avait pas encore oublié ce qui s'était passé à Arques, et qui avait déjà fait l'épreuve de toutes les ressources que savait trouver le roi sur un champ de bataille, paraissait hésiter encore et n'augurait pas bien du combat qu'on allait livrer. « Eh bien! dit le comte d'Egmont, si les Français craignent tant d'en venir aux mains, qu'on me laisse seulement faire avec mes braves, et je me charge de mettre votre Béarnais à la raison. » Quelque injurieuse que fût pour la nation cette rodomontade espagnole, Mayenne crut prudent de la laisser passer sans répliquer, et il acquiesça à l'avis d'en venir à une action générale. (Mézeray, t. III, p. 764.)

C'était un mercredi, quatorzième jour de mars, et toute la nuit avait été rude. Le roi, à qui son inquiétude ne permit pas de dormir longtemps, s'était déjà levé avant le jour. Les premiers objets qui frappèrent ses yeux furent de grands feux dans le camp ennemi, quoique un profond silence y régnât; il crut que c'était là une ruse de guerre, et que l'ennemi avait repassé l'Eure. C'était aussi ce que semblait confirmer

le rapport de ses coureurs, qui vinrent lui dire qu'au moment où ces feux avaient été allumés, ils avaient, en effet, vu sur le matin beaucoup de mouvement dans le camp. Mais bientôt après on fut assuré du contraire, et on apprit que l'armée ligueuse se rangeait en bataille. Le roi rangea aussi la sienne dans le même ordre que la veille et se disposa à marcher à l'ennemi. (*Ibid.*)

En parcourant les rangs pour encourager ses soldats à bien faire, Sa Majesté se rappela qu'elle avait une réparation à donner. (Péréfixe, liv. 2, ad ann. 1590.)

Au moment où les troupes allaient défiler en bataille, le roi aperçut le colonel Schomberg, qu'il avait traité la veille d'une manière si brusque Il vint à lui : « Mon ami, dit-il, nous voici dans l'occasion, et il se peut faire que j'y demeure. Or, il n'est pas juste que j'emporte l'honneur d'un brave gentilhomme comme vous, Je déclare donc, en présence de tous, que je vous reconnais pour homme de bien et incapable de faire une lâcheté. — Sire, répondit le colonel, vous me rendez l'honneur, mais vous m'ôtez la vie ; car j'en serais indigne si je ne la sacrifiais pas aujourd'hui pour votre service. » Et en effet le colonel Schomberg se fit tuer en faisant des prodiges de valeur à la tête de son régiment.

Cependant chaque corps avait pris la position que le roi lui avait assignée. On reçut alors la nouvelle que les troupes de Picardie amenées par les sieurs de Humières et de Mouy n'étaient plus qu'à une petite distance. Sa Majesté, pour ne pas changer son ordre de bataille, ne voulut pas les attendre, et leur envoya l'ordre de se ranger avec le corps de réserve, que commandait le maréchal de Biron. Et il fit continuer la marche vers Ivry. (*Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 244.)

Quand on fut à une demi-lieue de l'ennemi, le roi fit tourner vers la gauche. Mayenne, voyant ce mouvement, crut que l'intention du prince était de se saisir d'un village voisin, afin de s'y appuyer et d'avoir l'avantage du terrain. Il fit avancer tout à la fois ses deux ailes pour empêcher le roi de s'emparer de ce village, et pour le prendre en flanc et rompre son ordre de bataille. (De Thou, *ubi sup.*, p. 122.)

Or, le mouvement du roi n'avait d'autre but, comme il l'a dit depuis, que de se mettre le vent et le soleil à dos, afin que la fumée de la mousqueterie n'incommodât point ses soldats.

« Messieurs, dit-il aux siens, en leur montrant l'ennemi, voilà devant vous ceux qui, depuis trente ans, travaillent à la ruine de notre beau pays de France. La religion leur a servi de prétexte ; mais c'est bien à la couronne qu'ils aspirent réellement. Ce sont eux qui ont lâchement fait assassiner le roi mon prédécesseur. Il est inutile de vous en dire davantage. Seulement, si vous perdez vos rangs dans la chaleur du combat, pensez aussitôt à vous rallier ; c'est là le gain de la bataille. Vous le ferez près de ces trois poiriers que vous voyez là dans ce champ à main droite. C'est la place que j'ai jugée la plus convenable. Si vous perdez enseignes, cornettes ou guidons, ne perdez point de vue mon

panache blanc ; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire. » (Mézeray, *ibid.*, p. 769. — De Thou, *ibid.*, p. 125.)

Mayenne exhortait aussi les siens et les faisait souvenir que c'était la cause de Dieu qu'ils défendaient ; qu'ils allaient combattre non pas tant pour la conservation d'une vie mortelle, quoique de ce côté-là même ils avaient tout à craindre des hérétiques, altérés de sang, mais pour s'assurer la béatitude dans l'éternité. « C'est sous les auspices de notre divin Seigneur lui-même, ajoutait-il, et de son vicaire sur la terre, que nous avons entrepris cette juste guerre. Vous devez donc vous porter contre un ennemi impie avec tout le zèle et la confiance qu'inspire un droit sacré. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que la cause que nous défendons, outre la protection du Saint-Siège, a pour elle encore l'appui du glorieux roi des Espagnes, le plus puissant des monarques de la chrétienté, et que ses troupes sont là pour combattre avec nous. Voilà, mes frères, dit-il en leur montrant un gros crucifix, qu'il faisait porter par un moine à la tête de ses troupes, voilà le signe sous lequel vous allez combattre, et l'image de celui qui tient toute prête votre récompense entre ses mains. » (Mézeray, t. III, p. 767 et suiv.)

Des deux côtés on pria Dieu, pour lui demander chacun le succès dans la bataille qui allait se livrer. Ce fut un cordelier qui pria en tête de l'armée du duc. Le ministre Louis d'Amour pria dans les rangs protestants qui accompagnaient le roi. « Seigneur, dit Henri, à haute voix, quand le ministre eut fini son invocation, tu sais que je n'ai point d'autre ambition que l'honneur de ton saint nom ; accorde-moi donc la grâce de réduire aujourd'hui ces rebelles que tu m'as donnés pour sujets ; mais si je ne dois être qu'un de ces mauvais rois que tu envoies aux peuples dans ta colère, ordonne plutôt que je perde la vie dans cette bataille, et puisse mon sang être le dernier qui soit répandu dans cette querelle. »

Ayant ainsi parlé, il envoya l'ordre à La Guiche de commencer l'affaire par une décharge générale de l'artillerie, et les pièces royalistes furent si vivement servies qu'il partit neuf volées de suite, avant qu'on eût pu mettre seulement le feu au canon du duc de Mayenne. Ce feu meurtrier fit un si terrible ravage parmi les reîtres, qui se trouvaient au premier rang de l'armée de la Ligue, qu'au lieu d'aller en avant, ils se culbutèrent sur le centre et y causèrent un grand désordre. Mayenne qui voyait l'armée ennemie prête à lui tomber sur les bras, fut obligé d'ordonner qu'on repoussât ces malheureux en leur mettant la lance dans les reins pour qu'ils n'achevassent pas de rompre ses bataillons.

En même temps le maréchal d'Aumont chargeait le principal corps de la cavalerie ennemie et le forçait de se retirer en désordre dans un petit bois qui est sur la droite du côté du sud. Le duc de Montpensier, qui eut, dans cette occasion, son cheval tué sous lui, commandait de son côté une charge non moins brillante contre les troupes de l'aile opposée, où était le duc de Nemours, et où le combat se soutint plus longtemps avec une égale animosité.

Alors les deux centres s'ébranlèrent, et quatre cents arquebusiers à cheval, armés de casques et de cuirasses, sortirent du gros du duc de Mayenne, et vinrent faire une décharge meurtrière à vingt-cinq pas du corps où était le roi. Ils y mirent d'abord beaucoup de désordre. Celui qui portait la cornette blanche ou étendard royal reçut dans le front une dangereuse blessure, et le sang qui en sortait en abondance l'empêchant de voir, il fut emporté par son cheval qu'il ne pouvait plus diriger. Plusieurs, en voyant l'étendard s'éloigner, s'imaginèrent que le roi se retirait de la mêlée, et suivirent étourdiment cet étendard partout où il plut au cheval de le promener. Ce qui contribua à augmenter encore le désordre fut qu'un jeune seigneur, pour se rendre plus remarquable ce jour-là, avait eu l'idée de s'habiller à peu près comme le roi, et de s'orner aussi d'une aigrette blanche ; et, en voyant l'étendard royal s'éloigner, il avait été des premiers à le suivre. Cela fut cause que quelques personnes qui, peut-être, se seraient battus bravement, prenant à ses habits ce jeune fanfaron pour le roi qui s'en allait, se retirèrent du combat ; mais les plus sages se rappelèrent ce que Sa Majesté avait dit, en commençant la bataille, qu'on verrait toujours son panache blanc dans le chemin de l'honneur et de la victoire, et le voyant, en effet, toujours aux premiers rangs, se rallièrent bravement autour de lui.

L'un des premiers il donna, l'épée à la main, sur le corps que commandait le duc de Mayenne en personne, et celui-ci reçut le choc avec vigueur. Les lanciers flamands, et le comte d'Egmont à leur tête, formaient une ligne impénétrable devant le corps de bataille des Ligueurs, et la victoire fut longtemps disputée ; car, des deux côtés, tous les hommes de cœur, Français, Espagnols et Allemands, accouraient à chaque instant se joindre aux combattants, et chacun sans vouloir reculer se tenait courageusement à la place qu'il occupait. A la fin pourtant, cette redoutable ligne de lanciers fut rompue, le comte d'Egmont tomba mortellement blessé, et le découragement se mit parmi ses soldats. « Bientôt on ne vit plus que le dos de ceux qui étaient venus si fièrement présenter leur visage et leurs bras armés, et qui n'eurent plus de recours que dans leurs talons. Ce fut parmi les Ligueurs une déroute générale. Mayenne se vit presque seul au milieu de la foule des ennemis ; il ne restait plus autour de lui que les ducs de Nemours et d'Aumale, et une trentaine de chevaliers, dont la plupart étaient plus ou moins dangereusement blessés. La bataille était décidément perdue pour lui ; il n'y avait plus à disputer. Il conseilla aux braves qui l'entouraient encore de chercher leur salut comme ils pourraient, et de se réserver pour une meilleure occasion, et lui-même se retira à toute bride vers Ivry. » (Cayet, *Chron. noven.*, liv. 2.)

Le champ de bataille demeurait aux royalistes ; mais le roi avait disparu au moment même où les lanciers flamands avaient été rompus. On l'avait vu se jeter le premier dans leurs rangs, et il avait tué de sa propre main l'écuyer du comte d'Egmont. « Il faut bien jouer du pistolet et payer ici de sa personne, avait-il dit à ceux qui le suivaient ; mes

amis, faisons quartier aux Français, mais point de pitié pour les étrangers ; ils n'avaient pas besoin de venir ici. » Depuis lors, il n'avait plus reparu ; de sorte qu'on craignait qu'il ne fût tué ou prisonnier, quand on le vit revenir, son épée toute rouge de sang, son panache tout froissé et son armure toute martelée des coups qu'il avait reçus dans la mêlée. (Cayet, *ubi sup.* — Matthieu, t. II, p. 26 et suiv.)

Après avoir traversé la ligne ennemie, il était allé jusqu'aux trois arbres qu'il avait indiqués pour point de ralliement ; et là, il n'avait trouvé qu'une vingtaine de cavaliers qu'il avait ralliés et qu'il se disposait à ramener contre l'ennemi. Mais tout à coup il aperçut un escadron entier de Wallons, portant la croix rouge sur leurs casques, et qui s'en venaient droit à lui. Ce péril lui sembla le plus grand de tous ceux qu'il eût jamais courus. Par bonheur, le grand-prieur et d'Aumont, commandant la cavalerie, venaient de ce côté-là, de sorte que les Wallons, au lieu de penser à l'attaquer, ne songèrent qu'à se rendre. Sa Majesté rapportait leurs enseignes. « Sire, lui dit Biron, qui resté à la tête de la réserve, n'avait point eu l'occasion de prendre part au combat, cela n'est pas juste. Vous avez fait aujourd'hui ce que devait faire Biron, et Biron a été obligé de faire ce que devait faire le roi. » Henri, répondit en souriant : « Louons Dieu tous les deux, Monsieur le maréchal ; car c'est de lui seul que vient la victoire. » (Péréfixe, *ubi sup.* — Cayet, *ubi sup.*)

Il ne restait plus sur toute la plaine d'Ivry qu'un corps d'infanterie suisse, à qui dans ce tumulte si rapide et si accidenté, Mayenne n'avait pas songé à envoyer l'ordre de prendre part à l'action. Ces dignes enfants de l'Helvétie étaient restés là, sans rompre leurs rangs et sans faire aucun mouvement, attendant avec un sang-froid merveilleux que le général à qui ils avaient vendu leurs services leur fît savoir ce qu'ils devaient faire ; et ils avaient été les tranquilles spectateurs de cette défaite. On délibéra sur le parti à prendre vis-à-vis de cette espèce de muraille humaine. Quelques-uns étaient d'avis de l'attaquer avec toute l'infanterie française ; mais le maréchal de Biron, conseilla de faire plutôt avancer le canon, de le mettre en batterie, et de procéder en tout comme s'il s'agissait d'emporter un bastion, afin de ne pas risquer inutilement la vie des soldats du roi.

Cet avis fut trouvé bon et l'on se mit en devoir de l'exécuter ; mais les Suisses, qu'on envoya préalablement sommer de se rendre, voyant qu'ils n'avaient aucun espoir de secours de la part d'une armée en pleine déroute, remirent tout d'abord leurs enseignes, pour marquer de leur soumission, et le roi eut la bonté de les leur faire rendre. Il leur permit de se retirer dans leur pays, et il les fit accompagner par des commissaires, avec des lettres très-civiles pour leurs supérieurs : contenant qu'il avait fait grâce à ces hommes, en considération de la vieille alliance qui était entre la France et les Cantons ; mais qu'il priait Leurs Seigneuries de donner ordre qu'il n'en tombât pas d'autre en pareille

faute; « autrement qu'il serait contraint de changer sa clémence en justice. » (*Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 259.)

Un autre que le roi avait eu aussi de singulières aventures. C'était Monsieur de Sully. Dans la mêlée qui avait eu lieu pour rompre la ligne des lanciers flamands, il avait eu successivement deux chevaux tués sous lui, et lui-même avait reçu cinq blessures graves, de sorte que s'étant évanoui, il y eut un moment où on le crut mort. (*Économies royales, ubi sup.*)

Quand il revint à lui, il se trouva seul au milieu des cadavres; la bataille, qui n'était plus qu'une déroute pour les Ligueurs, allait s'éloignant de là du côté d'Ivry. Alors il aperçut un page menant en main un petit courtaut, qu'il avait gagné dans le combat. Il lui bailla cinquante écus et prit le cheval, sur lequel il se hissa malgré ses blessures, et il cherchait à rejoindre quelque corps de l'armée royale, quand soudain il vit venir à lui cinq chevaliers portant des cottes d'armes parsemées de croix de Lorraine. « Qui vive? crièrent-ils. — Messieurs, je suis Sully. — Nous vous connaissons bien tous, répondirent-ils; voulez-vous nous garantir la vie sauve? — Vous parlez, Messieurs, comme gens qui auraient perdu la bataille. — Est-ce là tout ce que vous en savez? reprit un des chevaliers. Eh bien! oui, nous l'avons perdue, et parmi nous, en voilà trois qui ne peuvent aller plus loin, car leurs chevaux sont comme morts. » Et, en effet, il y en avait deux qui n'allaient qu'à trois jambes, et, au troisième, les boyaux lui sortaient du ventre.

Or, de ces cinq chevaliers, les deux dont les coursiers étaient encore en état de les porter étaient le duc de Nemours et Monsieur d'Aumale; et l'un des trois autres portait la grande cornette du duc de Mayenne, avec les croix de Lorraine brodées en noir sur l'étoffe blanche. « Adieu, Monsieur, dirent les deux premiers en voyant revenir de ce côté-là un gros des troupes du roi; nous vous recommandons nos amis, ils sont vos prisonniers. » Et ils s'élancèrent à toutes brides pour gagner la route de Chartres, laissant leurs compagnons avec la grande cornette de leur armée, entre les mains de Sully, qui resta bien étonné.

Mais tandis que ces choses se passaient, le duc de Mayenne, avec quelques débris de son armée qu'il avait retrouvés à Ivry, s'occupait à passer l'Eure le plus promptement possible, pour mettre cette rivière entre lui et l'ennemi victorieux. Quand le maréchal d'Aumont arriva avec sa cavalerie, le duc et une partie de ses troupes étaient déjà sur l'autre rive, et ceux qui étaient déjà passés coupèrent le pont, abandonnant ainsi leurs malheureux compagnons au sort qui attend les vaincus après une défaite. Les uns cherchèrent à se barricader dans le bourg, dont les rues étaient fort étroites. Ils les barricadèrent avec les corps de leurs propres chevaux, qu'ils tuèrent eux-mêmes; mais ils périrent presque tous et le carnage fut horrible. D'autres tentèrent de franchir la rivière; comme elle était remplie d'une vase profonde en cet endroit, la plupart se noyèrent dans ces boues, de sorte qu'il y eut encore là plus de morts que sur le champ de bataille même.

Pour Mayenne, les royalistes ne pouvaient plus le poursuivre qu'en allant passer l'Eure au gué d'Anet. Il eut donc tout le temps de se jeter dans Mantes, où pourtant il eut bien de la peine d'obtenir d'être reçu par les habitants, que la nouvelle du succès de cette journée, apportée par les fuyards, avait comme de juste détachés de son parti. Il fut obligé de leur assurer que, du moins, le Béarnais avait été tué dans le combat; que les pertes n'étaient pas à beaucoup près aussi considérables qu'on pouvait le croire dans un premier moment; que son frère, le duc de Nemours, emmenait en ce moment presque toute son infanterie et une partie de sa cavalerie du côté de Chartres, et que lui-même ne retournait en toute hâte à Paris que pour y préparer les moyens de prendre promptement une sanglante revanche contre des rebelles qui n'avaient plus de chef.

Par malheur, le roi, qui le suivait de près, venait d'arriver pour coucher à Rosny, qui n'est qu'à une lieue de là; aussi le lendemain, de très-grand matin, Mayenne n'eut rien de plus pressé que de sortir de Mantes, et la ville, de son côté, se hâta de faire sa soumission à Sa Majesté.

Mayenne, toujours fuyant, se rendit à Pontoise, où ne se trouvant pas encore en sûreté, il ne fit qu'un court séjour, et arriva à Saint-Denis. Le légat et l'ambassadeur d'Espagne vinrent l'y trouver pour le consoler, et lui promirent de nouveaux et de plus amples secours de la part de leurs souverains. Il reçut aussi quelques visites de l'archevêque de Lyon et de Madame la douairière de Montpensier; mais il n'osait toujours pas se montrer aux Parisiens, dont il appréhendait les reproches et les brocards, après avoir éprouvé un échec aussi décisif.

Il écrivit au roi d'Espagne, d'après le conseil de l'ambassadeur Mendoce. « Sire, dit-il dans cette lettre, il m'a bien fallu risquer la bataille que je viens de perdre si malheureusement et contre toutes prévisions humaines possibles. D'abord, c'était l'unique moyen de forcer le Béarnais à lever le siège de Dreux, ville dont la possession est pour nous de la dernière importance, étant une des principales portes ouvertes à l'approvisionnement de Paris. Ensuite, mon armée était bien plus nombreuse que celle de l'ennemi, et je ne pouvais m'attendre que le jour même de l'action il serait rejoint par plus de troupes que je ne l'avais espéré. De plus, mes Suisses et mes reîtres commençaient à se mutiner et menaçaient de se retirer, si on ne leur payait sur-le-champ ce qui leur était dû. Or, Votre Majesté sait mieux que personne que je n'avais pas d'argent pour satisfaire à cette exigence. Il ne me restait donc d'autre parti à prendre que d'en venir promptement aux mains; du reste, mes mesures étaient si bien prises que je devais gagner, et en effet, dès le premier choc, l'armée ennemie a été mise en déroute; mais les reîtres, qui ont mal fait leur devoir, ont reculé à leur tour devant quelques volées de canon, et ils sont venus se renverser sur mon corps de bataille, au moment où, par une seconde charge, je me disposais à fixer décidément la fortune de la journée. Il est arrivé de là qu'au milieu de ce

désordre le Béarnais a eu tout le temps de rallier ses troupes et de venir nous attaquer avec succès. Cet échec, au reste, est loin d'avoir découragé notre parti. Aucune des villes de l'Union ne s'est encore démentie, et Paris donne l'exemple d'une fidélité à toute épreuve. Mais ce qui nous manque, c'est l'argent dont nous avons le plus pressant besoin, et si Votre Majesté catholique veut bien nous envoyer au plus tôt quelque somme assez importante, je me fais fort de reprendre en peu de temps tout ce que le parti peut avoir perdu. Dans tous les cas, je suis toujours prêt à répandre mon sang jusqu'à la dernière goutte, pour la cause de Dieu, qui n'abandonne jamais ses serviteurs. » (De Thou, *ubi sup.*, p. 250.)

Le même jour, le duc écrivait aussi au Pape. Il lui expliquait que l'échec qu'il venait d'éprouver provenait tout entier de la faute des troupes étrangères qui servaient dans son armée, et desquelles, faute d'argent, il n'avait pu se faire obéir. « Votre Sainteté, ajoutait-il assez librement, n'a voulu jusqu'à présent me fournir aucun secours d'hommes ni d'écus, et cette indifférence, qu'elle a trouvé bon de montrer pour une cause aussi juste que celle à laquelle je me suis dévoué, va donner tout le temps au roi de Navarre, chef des hérétiques de la France, de s'affermir sur le trône, en se servant des catholiques eux-mêmes, pour ruiner la religion en ce malheureux pays. » (De Thou, *ubi sup.*, p. 151.)

« Quoique le feu roi fût légitime, disait-il encore, et qu'il fît, du moins en apparence, profession de la foi catholique, vous n'avez pas hésité, Très-Saint-Père, à approuver qu'on prît les armes contre lui ; je ne comprends donc pas pourquoi vous balancez tant à seconder de tous vos efforts une guerre contre un prétendant notoirement hérétique, et que vous venez vous-même d'excommunier. J'ai lieu d'être étonné que vous n'ayez pas encore fourni les secours que vous aviez promis. A quoi donc destinez-vous tant de richesses que vous avez accumulées avec un si grand soin, si vous ne daignez pas les employer à la conservation d'un royaume à qui le Saint-Siège a été de tout temps si redevable, et du salut duquel dépend le repos de tout le reste de la chrétienté?

« N'espérez pas, au reste, que le roi de Navarre se convertisse jamais, et qu'il ramène par son exemple les autres hérétiques de son parti. Au contraire; si la victoire continue à le favoriser, il ne s'en montrera que plus opiniâtre et plus réfractaire aux ordres du Saint-Siège. Pour moi, je suis loin d'accuser Votre Sainteté. Je repousserais avec horreur une pareille idée, si elle me venait jamais; le chef auguste des fidèles, tout entier occupé de ses hautes fonctions de représentant de Dieu sur la terre, ne peut sans doute s'être laissé influencer par de minces considérations politiques qui ne prouveraient que l'intention mondaine d'accumuler de vains trésors, sans en dépenser que le moins possible. Le Souverain-Pontife ne saurait se ravaler jusqu'à jouer le rôle d'un avare, et à rester tranquille spectateur de la calamité publique, pourvu qu'il n'en coûte rien à ses coffres. Seulement je pense prendre le ciel et la

terre à témoin que c'est sans l'avoir mérité en aucune façon que je me suis vu abandonné du vicaire de Jésus-Christ, tout en soutenant la cause de Dieu lui-même. »

Cette lettre était, comme on voit, assez peu respectueuse, et le duc de Mayenne n'eût jamais osé écrire de ce style au Pape, s'il n'y avait été en quelque sorte contraint par la cour d'Espagne. Ce qui tendrait à le prouver, c'est que le comte d'Olivarès, ambassadeur de Philippe à Rome, voulait en même temps forcer Sa Sainteté de secourir ouvertement les Ligueurs, et menaçait de protester publiquement au nom de son maître contre Sixte V, s'il continuait, par ses inconcevables délais, à contribuer à la ruine d'une cause aussi sacrée.

Sixte avait d'autres vues. L'argent qu'il avait effectivement amassé avec beaucoup de soin, il ne voulait pas le risquer sur des chances aussi incertaines que celles qu'il voyait maintenant au parti de la Ligue, qui, comme le disait plaisamment l'ambassadeur de Venise, n'avait plus guère d'autre ressource que de se marier publiquement au roi d'Espagne. Sa Sainteté, d'ailleurs, destinait depuis longtemps cet argent à réunir le royaume de Naples au Saint-Siège, au moment où Philippe viendrait à mourir, et il n'entrait nullement dans sa politique de contribuer, en attendant, à l'agrandissement de ce monarque ambitieux, ce qui ne manquerait pas d'arriver si la Ligue avait le dessus en France. Philippe, pour se faire payer l'appui qu'il aurait donné aux Ligueurs, demanderait indubitablement de partager le royaume avec eux. Enfin, Sa Sainteté savait bien que le Béarnais avait trop de raisons, toutes décisives et péremptoires, pour qu'il pût refuser de se convertir à la vraie foi, aussitôt qu'il lui serait loisible de le faire sans inconvénient. Aux menaces du comte Olivarès, elle répondit par une plainte au roi d'Espagne contre son ambassadeur, qui disait-elle, lui avait manqué de respect, et elle demanda que Sa Majesté voulût bien en envoyer immédiatement un autre, et le fier monarque des Espagnes se vit obligé de complaire en cela au prêtre couronné.

CHAPITRE IV

1590. — ARGUMENT : LES NOUVELLES DE LA BATAILLE A PARIS.
ENTREVUE DU LÉGAT ET DE BIRON. — VILLEROY AU CAMP ROYALISTE.
LE ROI PREND CORBEIL, — LAGNY, — MELUN, — MORET, — CRÉQUY, — PROVINS, MONTEREAU, — NOGENT, — MÉRY.
IL EST CONTRAINT DE LEVER LE SIÈGE DE SENS.
LE VÉNITIEN MONCENIGO ENVOYÉ DU LÉGAT. — SIÈGE ET BLOCUS DE PARIS.
GIVRY A CHARENTON. — D'AUMONT A SAINT-CLOUD.
OCCUPATION DE LA RIVE GAUCHE. — MORT DU PRÉTENDU ROI CHARLES X.
MAYENNE AVEC UN SECOURS DE FLAMANDS RENTRE EN PICARDIE.
IL EST REPOUSSÉ PAR LE ROI. — ARRÊTS DES PARLEMENTS DE ROUEN ET DE PARIS.
PROCESSION DE LA LIGUE. — EXPLOITS DU LIGUEUR LA BOURDAISON.
CONTINUATION DU SIÈGE. — PRISE DE SAINT-DENIS. — RAPPEL DE CHEVERNY.
COMPLOT DÉJOUÉ A SENLIS. — ATTAQUE ET PRISE DES FAUBOURGS DE LA CAPITALE.
FAMINE. — PROVISIONS TROUVÉES DANS LES COUVENTS.
LETTRE DE LA DUCHESSE DE MAYENNE A SON MARI.
L'ARRIVÉE DU DUC DE PARME FAIT LEVER LE SIÈGE.

Un gentilhomme, nommé Monsieur Du Tremblay, témoin de cette sanglante bataille, et qui avait su mieux ménager son cheval que les autres, fut le premier qui en apporta la nouvelle à Paris. Il y avait tout à craindre que cette nouvelle ne causât un trouble dangereux dans la capitale, qui se trouvait alors presque sans défense. Les brèches des murailles n'avaient pas même été réparées, et il n'y avait ni munitions, ni artillerie, à ce point qu'on ne pouvait disposer que d'une seule pièce montée et en état de servir. Le pain surtout, le vin et le bois, ainsi que les autres choses nécessaires à la vie, étaient en si petite quantité, qu'à la connaissance de tout le monde, il n'y en avait pas pour plus de quinze jours, tant les Ligueurs, dans leur enthousiasme, avaient peu compté sur un succès possible de l'armée du roi. (*Journal de Henri IV*, t. I, p. 85. — *Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 277.)

Les chefs de l'Union, pour parer au découragement qui allait suivre une aussi grande confiance, si la nouvelle du désastre d'Ivry était publiée trop brusquement, firent aussitôt semer dans la grande ville quelques rumeurs confuses. On disait que le Béarnais venait de perdre cinq cents hommes de ses meilleures troupes dans un assaut qu'il avait inutilement livré à la ville de Dreux; puis, qu'il avait été tué dans un combat;

quelques heures après, on annonçait que ce combat avait été très-sanglant, et que Mayenne y avait perdu une partie de son infanterie; et enfin, on laissa transpirer la vérité tout entière. « En cette première pointe de douleur que les fidèles catholiques éprouvaient de cette perte immense et des suites qu'elle pouvait entraîner, leur unique consolation fut de recourir aux conseils et aux exhortations de Monseigneur le légat; car il y en avait déjà quelques-uns qui tenaient le salut de la ville pour désespéré, eu égard à l'excessive étendue de murailles qu'on aurait à défendre, et aux intelligences que l'ennemi pouvait avoir dans la place avec le parti des politiques. » (Mézeray, t. III, p. 776.)

« Parmi toutes ces confusions et difficultés, Monseigneur le légat ne faillit à faire paraître sa prudence et sa constance accoutumées, encourageant tout le monde et dissuadant les plus timides d'avoir recours à un traité de paix, comme ils en manifestaient déjà l'intention. Il remontra que les troupes de Monsieur de Mayenne ne pouvaient manquer de se réunir de nouveau pour venir défendre la capitale, et que Sa Majesté catholique allait faire arriver de Flandre l'armée qui se trouvait là toute prête sous les ordres du duc de Parme.

« Il fut ensuite mis en délibération si le légat continuerait à demeurer de sa personne dans la ville de Paris, ou s'il ne vaudrait pas mieux, pour le bien de la cause et le but de sa légation, qu'il en sortît avant le siège. Tous furent d'avis qu'il demeurât pour raffermir, par sa présence, le courage et la résolution des habitants. Monseigneur le légat promit donc de rester, et on prononça de nouveau entre ses mains le serment de tenir bon jusqu'à la dernière extrémité.

« Au reste, on avait déjà fait état que les troupes dont on pouvait disposer montaient à trente mille Parisiens bien armés, déjà engagés et commandés par des chefs sur lesquels on pouvait compter. Il y avait de plus quatre mille hommes de pied, tant Suisses que lansquenets, soldés en partie par le roi d'Espagne, et, en abandonnant les faubourgs, dont les habitants viendraient augmenter encore les forces de la ville, on comptait pouvoir avec succès repousser les attaques de l'ennemi, dont on disait que l'armée ne dépassait pas dix mille hommes de pied et trois mille chevaux. » (Man. de la Bibl. roy., n° 8931.)

Cette résolution prise, les prédicateurs soldés par l'Espagne se répandirent dans toutes les églises; et là, parlant de pénitence et de mortification (car c'était en carême), ils insinuèrent tout doucement que « Dieu, pour éprouver ses élus, les visitait quelquefois sévèrement; qu'il fallait se soumettre avec humilité et persévérance à ces épreuves, qui étaient tout aussitôt suivies de récompenses et de consolations ineffables. La Sainte-Union ajoutaient-ils, vient d'éprouver une grande perte à Ivry; mais cette perte est loin d'être irréparable, et Dieu saura bien protéger ceux qui le servent fidèlement. Il tient déjà tout prêts dans ses mains puissantes les moyens qui doivent nous aider à remédier à ce désastre avec avantage : le vice-roi des Pays-Bas amène en ce moment même à notre secours des forces irrésistibles. » (Mézeray, *ubi sup.*)

En même temps, on se dépêchait de faire entrer dans la ville toutes les provisions qu'il était possible de recevoir; « mais il y avait si peu d'ordre parmi cette populace fanatisée, qu'à l'exception des couvents, de Messieurs les ecclésiastiques et de quelques riches bourgeois qui pensèrent à l'avenir, ces provisions, d'ailleurs insuffisantes pour une population aussi nombreuse menacée d'un siège, furent promptement gaspillées. » (*Mém. de la Ligue, ubi sup.*, p. 278.)

Cependant l'armée royale venait d'entrer à Mantes, qui, comme on l'a vu, s'était empressée d'ouvrir ses portes, après le départ de Mayenne. Le roi voulut y rester quelques jours, afin de donner à ses soldats le temps de se remettre de leurs fatigues; et pour lors, le cardinal Gaétan envoya demander une entrevue au maréchal de Biron. Ce prélat savait bien, malgré l'assurance qu'il avait donnée aux Ligueurs, que les secours que Mayenne attendait des Pays-Bas et de Rome ne pouvaient être sur pied avant quelques mois, ainsi que les autres troupes qu'on se proposait de faire venir des provinces ligueuses de la France; et il jugeait cette démarche utile pour arrêter au moins les progrès de l'armée royaliste, à l'aide de quelques propositions de paix qu'il jetterait en avant, propositions auxquelles Son Éminence était bien certaine que Henri ne se montrerait pas indifférent.

En effet, le roi envoya tout aussitôt un sauf-conduit au légat, pour lui et les personnes de sa suite. Biron, accompagné des principaux seigneurs de la cour, se rendit au château de Noisy pour y recevoir le représentant du Pape, et là, on se fit d'abord beaucoup de politesses et de compliments; mais lorsqu'il fut question d'entrer en négociations, le légat, suivant la méthode italienne, chercha tout doucement à débaucher ces fidèles serviteurs du roi. Par malheur pour lui, il les trouva si résolus à défendre la cause qu'ils avaient embrassée, qu'il ne remporta que honte et confusion. (De Thou, t. X, liv. 98, p. 140 et suiv.)

Il y eut même une scène assez burlesque : le légat, ayant pris en particulier Givry, qui avait commandé l'artillerie à la bataille d'Ivry, l'accabla de flatteries et de promesses. Voyant que cela n'aboutissait à rien, il finit par dire à ce seigneur, qu'en qualité de bon catholique, il devait du moins profiter de l'occasion pour demander au Pape et à celui qui le représentait l'absolution de tout le passé. « Vous avez raison, saint homme, dit Givry en se jetant à genoux; absolvez-moi de tous les maux que je reconnais avoir déjà faits à ces bons Parisiens. » Le légat leva ses doigts bénissants. « Par la même occasion, ajoute Givry, absolvez-moi aussi de tous ceux que je me propose de leur faire. » Et il se leva avec un grand éclat de rire.

En même temps, Villeroy vint à la cour. Lui aussi avait mission d'amuser Sa Majesté par des propositions d'arrangement que lui-même ne devait pas croire sérieuses, malgré toute la peine qu'il se donne dans ses mémoires pour justifier sa bonne foi. « Avec l'agrément du roi, il rendit une visite d'amitié à Duplessis-Mornay, qui jouissait alors

d'une grande considération auprès de Henri. Là, il fit tomber la conversation sur le besoin qu'avait le royaume d'une bonne paix, faisant entendre que Mayenne n'était pas éloigné d'y prêter la main; mais comme il disait n'avoir jusqu'à présent aucun pouvoir spécial du duc, pour négocier une affaire aussi importante, Duplessis l'engagea à en aller chercher. » (*Mém. de Villeroy*, ad ann. 1590.)

Villeroy fut en effet trouver Mayenne à Soissons, où ce prince se tenait pour l'instant, « étant très-mal de sa santé, et encore plus affligé de l'esprit, à cause du mauvais état de ses affaires. » Il lui fit part de ce commencement de négociations qu'il avait cru, à ce qu'il dit lui-même, devoir entamer. Mais Mayenne craignait d'offenser les Espagnols, et il refusa d'abord d'entendre cette communication. Le lendemain pourtant il fit revenir Villeroy, et l'autorisa à aller dire au roi de Navarre que, s'il voulait donner contentement aux catholiques en se faisant de leur religion, il était tout disposé à traiter avec lui d'une bonne paix, et qu'il offrait même, pour son compte, de se retirer dans sa maison et d'y vivre en simple particulier.

Mais le roi ne crut pas devoir attendre le résultat des démarches de Villeroy, dont les bonnes intentions ne lui semblaient pas clairement prouvées, attendu même que le fils de cet homme d'État était gouverneur pour la Ligue de la ville de Pontoise, qu'il refusait obstinément de rendre. Le vingt-huitième jour de mars, Sa Majesté quitta donc Mantes, dont elle laissa le commandement à Rosny, frère de Sully, et qui était catholique.

Sully avait demandé vainement pour lui-même cette charge, comme une récompense due à ses services et à ses blessures; mais Henri, dans la crainte d'offenser les catholiques, n'avait pas voulu la lui accorder; et l'orgueilleux gentilhomme, trouvant ce refus injuste, s'était laissé emporter jusqu'à reprocher à son maître de se montrer ingrat après tant de services qu'il lui avait rendus et toutes les blessures qu'il avait reçues pour sa cause. Henri avait supporté patiemment ces reproches et cette mauvaise humeur sans rien changer pourtant à sa décision. (*Économies royales*, t. II, ch. I.)

Il laissa Sully entre les mains des chirurgiens et se mit en route avec son armée. Comme il se voyait déjà maître de tous les ponts qui sont sur la Seine entre Paris et Rouen, il avait résolu de s'emparer aussi de ceux qui sont en amont de la rivière, pour réduire la capitale par la disette, en empêchant les convois d'y arriver. Prenant donc son chemin par Montlhéry, il alla mettre le siège devant Corbeil, qui se rendit le premier jour d'avril. Le lendemain, Lagny, qui a un pont sur la Marne, suivit cet exemple. De là, Sa Majesté alla assiéger Melun. (CAYET, *Chron. novenn.*, ad ann. 1590.)

Cette ville, quoique assez peu considérable, a sur les rives de la Seine une position à peu près pareille à celle de Paris; c'est-à-dire qu'elle est partagée en trois parties, dont l'une dans une île où se voyait un château d'une structure antique. Cette île est reliée par

deux ponts à l'une et à l'autre rive, sur chacune desquelles la ville a étendu son prolongement. Mais le côté qui tient à la Brie est de beaucoup le plus considérable. Ce fut de ce côté-là que le roi dirigea ses attaques. On éleva sur une côte voisine deux batteries de sept pièces de canon et de deux couleuvrines, qui commencèrent à tirer sur la place de deux endroits différents.

Le commandant ligueur de Melun avait une garnison composée d'une soixantaine de chevaux et de quatre cents hommes d'infanterie ; mais il y avait, en outre, cinquante bourgeois armés et bien résolus de seconder la défense de tous leurs efforts.

L'artillerie du roi avait déjà tiré plus de deux cents coups et n'avait pu faire encore qu'une très-petite ouverture dans la muraille, quand ses troupes, impatientes d'en venir aux mains, s'élancèrent sans vouloir attendre que la brèche eût été rendue plus praticable. Il y avait un fossé de vingt pieds de profondeur à franchir; les soldats en vinrent à bout. Les plus dispos et les premiers arrivés tendirent aux autres des cordes, dont ils s'étaient munis à cet effet, et les tirèrent, pour ainsi dire, l'un après l'autre.

Une attaque aussi brusque et exécutée avec un tel mépris pour le danger déconcerta les assiégés, qui après avoir mis eux-mêmes le feu avec de la poix à une tour, qui était de ce côté-là pour protéger le pont, se retirèrent dans l'île. Ils espéraient que la fumée et la puanteur suffocante de cet incendie arrêteraient du moins l'impétuosité des royalistes. Mais, quand ils virent ceux-ci s'avancer avec la même ardeur à travers les tourbillons de la flamme pour forcer le passage du pont, ils demandèrent à capituler. Seulement, les habitants, pour sauver leur réputation de bravoure, posèrent pour premier article qu'il leur serait accordé deux jours, et que si, ce temps écoulé, le duc de Mayenne ne venait pas à leur secours, ils rendraient la place.

Le roi, aussi bien qu'eux-mêmes, savait que le duc de Mayenne n'aurait garde de venir; pourtant il daigna accepter cette condition pour mettre leur conscience de braves en repos, et Melun se rendit suivant la capitulation, le onzième jour d'avril, après cinq jours de siège. La partie seule de la ville qui touche à la Brie avait été pillée quand les assiégeants s'en emparèrent; tout le reste fut scrupuleusement respecté après la capitulation.

Moret et Crécy envoyèrent à l'instant même leur soumission, ainsi que Provins, ville très-riche, mais sans défenses. Montereau ouvrit également ses portes au roi à la première sommation, et Sa Majesté y mit une forte garnison; car cette place lui était d'une grande importance, parce que c'est en cet endroit que la Seine reçoit l'Yonne, un des principaux canaux de l'alimentation de Paris.

Ce fut là que Villeroy vint pour reprendre la négociation qu'il avait entamée à Mantes. « Je suppliai, dit-il, Sa Majesté de prendre en bonne part ce que je venais lui dire, comme son humble et dévoué serviteur : qu'il ne dépendait plus que d'elle de devenir le monarque le plus glo-

rieux du monde entier; qu'elle n'avait besoin pour cela que de se faire catholique, et qu'à cette condition le duc de Mayenne était tout prêt à le reconnaître et à se retirer dans sa maison, pour y vivre en simple particulier. » — « Je vous sais gré de vos bonnes intentions, répliqua le roi, quoique la conduite de Monsieur votre fils, qui s'obstine à me retenir ma ville de Pontoise, ne soit pas tout à fait d'accord avec les sentiments que vous me manifestez, et quoiqu'on ait cherché à me faire croire que le but de vos démarches n'était autre que de préserver vos propriétés des ravages de mes troupes. Au reste, vous pouvez dire au duc que je réfléchirai à ce qu'il vous a chargé de venir me dire, et que je ferai, au sujet de la religion, tout ce que ma prudence et ma conscience me permettront de faire. Il me trouvera toujours disposé à traiter quand il s'agira d'une paix sincère et sérieuse; mais, en attendant, je ne dois pas discontinuer la guerre que j'ai entreprise pour le soutien de mes droits, ni donner par là au dit seigneur duc de Mayenne le moyen de relever ses affaires et de mieux dresser sa faction. » (*Mém. de Villeroy*, ad ann. 1590. — Matthieu, *Hist. de Henri IV*, t. I, p. 54.)

Et en effet le roi envoya sommer immédiatement ceux de Nogent de se rendre, et ceux-ci, ne se sentant pas assez forts pour résister, s'en remirent à la clémence de Sa Majesté, qui en usa gracieusement avec eux; mais la petite ville de Méry, s'étant laissé prendre par escalade, fut livrée au pillage, et les soldats, « qui ne respiraient que sang et que butin, s'y livrèrent à toutes sortes d'excès. » Le roi laissa faire, parce qu'il fallait bien donner de temps en temps quelque licence au soldat, aux dépens des particuliers, plutôt que de lui fournir un motif de passer à l'ennemi, en voulant l'astreindre à une discipline trop sévère. (De Thou, *ubi sup.*, p. 147.)

On était alors aux fêtes de Pâques, et pendant que tout le monde était occupé de ses dévotions, Henri fit sommer la ville de Sens. Cette place était une de celles qui, de tout temps, avaient tenu le plus chaudement pour la Ligue. Les habitants répondirent à la sommation royale qu'ils feraient connaître leur décision après les fêtes, et on ne put tirer d'eux d'autre réponse, parce que, disaient-ils, ils aimaient mieux tout risquer que de paraître sacrifier le service de la religion à un intérêt particulier. Henri, qui songeait déjà à retourner vers Paris, ne jugeait pas à propos de s'arrêter à prendre une place dont la possession, pour le moment, n'était d'aucune importance pour lui. Il était déjà maître de tous les débouchés qui pouvaient apporter des vivres dans la capitale, et il était sûr maintenant de la réduire promptement par la famine. Il se disposait donc à laisser, pour cette fois, les habitants de Sens tranquilles.

Mais le gouverneur Chanvallon, dévoué au parti ligueur, crut que le plus grand service qu'il pouvait rendre à ce parti était d'arrêter le roi, afin de laisser aux Parisiens plus de temps pour se munir et se fortifier. Il fit donc savoir secrètement à Sa Majesté que si elle voulait envoyer pour entamer les négociations le maréchal d'Aumont, dont tout le monde,

même parmi les ennemis, respectait la droiture, il y avait tout lieu d'espérer que Sens se soumettrait. (Cayet, *ubi sup.*)

D'Aumont partit. A peine fut-il entré dans la ville que le peuple eut l'air de se soulever, et le gouverneur, qui avait préparé cette scène, alla chercher avec sa garnison un asile dans l'archevêché contre cette émeute factice. D'Aumont, dupe de toute cette comédie, écrivit au roi pour lui faire part de la situation où il voyait les choses. Il l'engageait à faire approcher son armée sans perdre de temps, parce que, disait-il, les mutins ne manqueraient pas de rentrer dans le devoir, quand ils se verraient en même temps attaqués à l'intérieur par les soldats de Chanvallon, et à l'extérieur par les troupes royales.

Henri vint donc camper sous les murailles de la ville, et après avoir battu la place avec son artillerie pendant quelques heures seulement, comptant sur une diversion au dedans, il fit donner l'assaut. La brèche, qui était à peine ouverte, fut vivement défendue, et le roi y perdit plusieurs de ses plus braves soldats. Pour lors, voyant que personne n'avait remué dans l'intérieur, il comprit qu'on lui avait tendu un piège dans le but de lui faire perdre un temps précieux. Il leva le siège sans retard, et dit en partant : « J'ai tout récemment levé aussi le siège de Dreux, et c'était pour aller gagner la bataille d'Ivry ; aujourd'hui, je décampe de devant Sens, mais c'est pour aller prendre Paris. »

Tout se préparait avec activité dans le camp royaliste pour commencer ce siège important dont dépendait la fin de la lutte. Dans la ville, on prenait également les mesures les plus actives pour opposer la plus vigoureuse résistance. Le duc de Nemours distribuait les commandements et les consignes, et assignait à chacun le poste qu'il devait garder; Monseigneur de Lyon, le prévôt des marchands et les autres magistrats, veillaient en personne au maintien de l'ordre et à la police, et Monseigneur le légat, prévoyant que Paris une fois investi serait bientôt forcé par la disette à cesser toute résistance, imagina d'entamer encore une nouvelle négociation pour gagner quelques jours de plus, et donner le temps de faire entrer une plus forte quantité de vivres dans la ville. Il députa Moncenigo, évêque de Ceneda et noble Vénitien, à Brie-Comte-Robert, où était alors le roi, et ce prélat, qui ne devait pas s'adresser directement à Sa Majesté, attendu qu'elle était excommuniée par le Saint-Père, eut plusieurs entrevues avec Biron ; mais, comme toutes ses propositions ne tendaient qu'à obtenir une trêve de quelques mois, Biron, par l'ordre du roi, lui dit qu'il n'y avait d'autre traité à faire que celui qui établirait une paix générale et immédiate ; que le roi était tout prêt à consentir à un pareil traité à quelque condition que ce fût, pourvu que sa gloire et ses droits fussent sauvegardés ; mais que si l'on ne prenait incessamment une bonne résolution là-dessus, on devait s'attendre à une guerre à toute outrance.

L'évêque, qui avait l'esprit juste, voyant que la cour de Henri se composait surtout d'un grand nombre de seigneurs catholiques, lesquels assistaient respectueusement à sa messe, se trouva convaincu que les

affaires étaient dans une situation toute différente de ce qu'on en publiait dans Paris. Il souhaitait de parler au roi lui-même. Mais le légat ne lui en avait pas donné la permission. Il partit donc sans avoir osé se donner cette satisfaction ; mais Henri, instruit de son désir, se trouva sur son passage en revenant de la chasse. Moncenigo mit pied à terre et le salua avec respect. « Remontez, Monseigneur, lui dit le prince avec bonté, » et poussant son cheval à côté de celui du prélat, il eut avec lui une longue conversation. Affectant de ne voir en lui qu'un membre de la république de Venise, qui, tout récemment, lui avait donné des preuves d'affection, il se plaignit de la conduite du légat. « Il s'est, dit-il, bien volontairement posé comme mon ennemi déclaré, quand sa mission était d'apporter la paix entre moi et mes sujets rebelles. Il est entré dans mon royaume, non seulement sans m'en donner avis, conformément aux usages établis, mais, qui pis est, en se faisant accompagner par les troupes d'un prince étranger. Il a mieux aimé s'unir aux rebelles que d'agir de concert avec les cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt, qui sont comme lui membres du Sacré-Collège, mais qui entendent mieux que lui les devoirs d'un prélat véritablement chrétien. De plus, il a mis une sorte d'affectation à favoriser le parti espagnol, dans tout ce que ce parti entreprend pour la ruine de la France. Dites-lui, Monseigneur, que je sais que dans ce moment, s'il parle de trève, c'est uniquement pour donner le temps aux secours de Flandre d'arriver ; mais Dieu aidant, j'espère bien montrer aux séditieux que je ne suis pas tout à fait indigne de succéder à tant de rois illustres, qui m'ont transmis leurs droits. »

Après ces paroles, il congédia l'évêque, qui s'en retourna à Paris, enchanté des amitiés et des caresses que Sa Majesté lui avait faites.

Enfin le roi se rendit à Chelles le neuvième jour de mai, et dès le lendemain, il fit attaquer le faubourg Saint-Martin. « Les politiques de Paris (dit le manuscrit ligueur déjà cité), toujours prêts à machiner quelques secrètes méchancetés, avaient fait savoir à l'ennemi de se présenter à ce faubourg, lui promettant en ce cas de remuer de telle sorte en dedans que l'entrée lui en serait facile ; mais leur mauvaise intention fut déjouée, et l'attaque recommença vainement pendant trois jours de suite. Le duc de Nemours, qui arrivait de Chartres, où il s'était retiré après la bataille d'Ivry, venait d'être nommé commandant général. Sa prudence, secondée de la brillante valeur du chevalier d'Aumale et du dévouement de tous les bons et vrais catholiques de la ville, qui s'empressèrent de dresser des barricades pour défendre les endroits menacés et de garnir de gens sûrs les postes suspects, empêchèrent qu'aucun des mal intentionnés ne remuât à l'intérieur et repoussèrent victorieusement les attaques de l'extérieur. L'ennemi, frustré des promesses qu'on lui avait faites, fut obligé de battre en retraite, après avoir perdu un grand nombre des siens. Le capitaine La Noue, entre autres, y fut blessé d'un coup d'arquebuse dans la cuisse. » (*Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 282. — Man. cité *sup.*)

Cependant le roi s'emparait de Charenton, dont il fit pendre le commandant, pour avoir fait une résistance désespérée contre une armée royale dans une place aussi faible que celle-là. Ce fut à Givry qu'il confia ensuite la garde de ce poste, qu'il jugeait fort important, parce que c'est là que la Marne se jette dans la Seine; aussi y plaça-t-il une garnison nombreuse, composée en quelque sorte de l'élite de son armée et bien munie d'artillerie. Mais Givry, qui se piquait de galanterie, laissa, dit-on, pour faire plaisir aux duchesses de Nemours, de Guise et de Montpensier, et autres belles dames qui se trouvaient dans la ville, passer tous les jours des vivres et des rafraîchissements; ce qui fut cause que le siège se prolongea. Ce n'était pas là pourtant ce que le dit seigneur avait promis de faire, quand il demandait si plaisamment l'absolution du légat à Mantes. A son exemple, les autres jeunes officiers de l'armée royale se montrèrent aussi beaucoup trop compatissants pour les dames.

Néanmoins, le blocus se continuait et se complétait chaque jour. D'Aumont, un peu plus rigide observateur de la discipline que Givry, s'était chargé de la garde du pont de Saint-Cloud; les moulins à vent qui entourent Paris avaient tous été incendiés; le château de Beaumont, l'Isle-Adam et Sainte-Honorine, au confluent de l'Oise, étaient occupés par des garnisons royalistes, et le roi avait envoyé des détachements sur toutes les routes de la Normandie, pour arrêter les convois qui pouvaient venir de ce côté-là. Quant à ceux qui auraient tenté d'arriver de l'autre rive de la Seine, toutes les villes de ce côté avaient été soumises, et leurs garnisons mettaient bon ordre à ce que rien ne passât. De plus, Sa Majesté avait fait jeter un pont de bateaux sur la rivière et avait fait passer sur cette rive ses compagnies de chevau-légers. Ces troupes s'étaient logées dans toutes les maisons où elles avaient pu se retrancher, et elles battaient l'estrade jour et nuit. « Ainsi Paris se trouva complètement assiégé et privé presque entièrement de toutes sortes de communications et de vivres. Pour comble d'embarras, la ville s'était remplie d'une foule de pauvres paysans d'alentour, que l'ennemi y avait industrieusement repoussés pour aider à y consommer les provisions. Ce qui fut cause que ceux qui avaient des grains vinrent à les resserrer; et dès lors commença à se faire sentir la difficulté de fournir du pain à cette grande et presque incroyable multitude, difficulté qui s'accrut rapidement chaque jour. » (Cayet, *Chron. novenn.*, ad ann. 1590. — Mézeray, p. 789.)

Ceux du parti des politiques qui se trouvaient dans la ville travaillaient de tout leur possible à ajouter encore aux inconvénients et dangers de la situation, soit en fomentant secrètement des séditions parmi la populace, tout en ayant l'air de montrer leur zèle pour la défense, soit en donnant avis à l'ennemi de tout ce qui se passait à l'intérieur et de la marche des convois qu'on attendait pour ravitailler la place.

« Malgré ces difficultés, la garnison et tous les bons catholiques n'en continuaient pas moins de donner de grandes et signalées preuves de leur valeur, par les continuelles escarmouches et braves sorties qu'ils fai-

saient sur l'ennemi, et aussi en appliquant leurs soins et vigilance à réprimer les pratiques de ceux qui machinaient en dedans. Il fallut même plus d'une fois que Monseigneur le légat et Monseigneur de Lyon, avec leur dextérité et prudence accoutumées, s'interposassent pour réprimer l'ardeur de ces trop zélés défenseurs de la religion, sans quoi il s'en serait ensuivi beaucoup de meurtres et autres grands inconvénients. » (Manuscrit cité *suprà*.)

Ce fut en ce temps-là que le cardinal de Bourbon, âgé de plus de soixante-dix ans, mourut de la pierre dans sa prison de Fontenay-en-Poitou. Prince du sang, il avait été pourvu successivement des évêchés de Nevers et de Saintes, et de l'archevêché de Reims. Il administra l'évêché de Beauvais, quand le cardinal de Châtillon se déclara protestant. Il fut légat d'Avignon, pair de France, commandeur des ordres du roi, abbé de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Ouen. Le pape Paul III le nomma cardinal en 1548. La Ligue l'appela roi de France, et, pendant qu'elle faisait battre la monnaie en son nom, elle le laissa manquer du nécessaire dans sa prison. (DANIEL, *Hist. de Fr.*, ch. VII, p. 54 et 63.)

Cette mort du roi qu'ils s'étaient donné ne fit pas perdre cœur aux rebelles, comme on aurait dû s'y attendre. Ils n'avaient jamais compté sur lui ; jamais ils n'avaient voulu autre chose que se servir de son nom pour entretenir les troubles du royaume. Pourtant, ils ne laissèrent pas que de se trouver embarrassés : il leur fallait au moins un nom sous l'autorité duquel pussent se rendre les édits, les arrêts, déclarations et ordonnances ; et les Espagnols recommencèrent leurs intrigues par le moyen du légat et du clergé pour obtenir que ce nom fût celui de leur maître. (MÉZERAY, *ubi sup.*)

Pour Mayenne, il voyait augmenter encore les difficultés de sa position ; il lui fallait tout à la fois et ne pas offenser Philippe, des secours duquel il ne pouvait se passer, et empêcher que la couronne qu'il ambitionnait pour lui-même ne fût prise par ce prince. Il avait déjà, comme on l'a vu, convoqué les États-Généraux du royaume à Melun. Il résolut, pour gagner du temps, de remettre la question du choix d'un maître à leur jugement, et il leur adressa une nouvelle convocation à Paris, portant « qu'il serait par eux procédé à l'élection d'un roi catholique. En attendant, il garda toujours son titre de lieutenant-général du royaume. »

Il était alors en Flandres, où il était allé demander de nouveaux secours au duc de Parme, à qui Philippe avait recommandé de soutenir les Parisiens et de faire lever le siège de leur ville. Mayenne, malgré cet ordre du maître, n'en fut pas moins obligé « à se soumettre à des traitements non seulement indignes de sa qualité, mais insultants pour la majesté du royaume. Il fallut que celui qui se disait lieutenant-général de l'État et couronne de France s'abaissât devant le lieutenant du roi d'Espagne dans une simple province ; tant est vrai ce mot d'un ancien : « Celui qui entre libre dans le palais des princes en sort presque tou-

jours esclave, et les vaincus qui vont requérir, les mains vides, les secours des monarques étrangers, sont surtout exposés à ces affronts-là. » (*Deuxième Discours sur l'état de la France.*)

Le duc de Parme promit pourtant à la fin que, sous peu, il viendrait lui-même en France à la tête d'une puissante armée. En attendant, il donna à Mayenne un régiment espagnol, un régiment italien et trois cents hommes de gendarmerie flamande. Ces soldats étrangers, avant d'avoir vu l'ennemi, parlaient déjà comme s'ils en eussent triomphé. « Nous ne demandons qu'une seule chose, disaient-ils, c'est qu'il y ait seulement de l'eau dans l'endroit où on nous conduira, et nous nous chargeons du reste. Toutefois nous sommes curieux de savoir si le Béarnais, dès qu'il nous aura vus, osera bien nous attendre. » (*Mém. de Villeroy*, ad ann. 1590.)

Mayenne, à la tête de ces fanfarons, rentra en Picardie ; mais il y pensa être surpris par le roi, qui ayant fait dix-huit lieues en un jour, accompagné d'un corps de cavalerie, était venu se poster à Crécy pour disputer le passage à l'ennemi. Le duc, averti à temps, se retira à Laon et se retrancha dans les faubourgs de cette ville, où le roi le fit attaquer par le baron de Biron qu'il avait amené avec lui. Mais voyant, après deux tentatives inutiles, qu'il n'était pas possible de faire sortir en rase campagne ces braves, qui s'étaient si hautement vantés quand l'ennemi était loin, il ne voulut pas perdre le temps à les forcer dans un poste où ils pouvaient se défendre longtemps, et il revint vers Paris, où il venait d'apprendre que le capitaine Saint-Paul, avec huit cents chevaux, se proposait de faire entrer un grand convoi par le chemin de Meaux.

« Le duc de Nemours en était réduit depuis longtemps à employer toutes sortes de moyens pour maintenir les Parisiens dans la résolution de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Il avait grand soin de répandre parmi le populaire les communications de Monseigneur de Mayenne, et chacune de ces nouvelles, fabriquée pour gagner du temps, annonçait, ou que tous les obstacles étaient levés et que de puissants secours allaient venir faire lever le siège ; ou qu'on avait eu l'avantage dans quelque entreprise tentée contre l'armée ennemie ; ou que d'abondants convois de vivres se réunissaient de toutes parts. Mais Monsieur de Nemours se gardait bien de dire à personne la vérité, qu'il ne connaissait que trop lui-même : c'est qu'il n'était pas bien sûr que le secours promis par le duc de Parme pût s'approcher à temps. Cependant, comme il prévoyait que le roi répugnerait toujours à en venir aux dernières extrémités contre la capitale de son royaume, il avait compris que pour lui, le principal danger viendrait de ceux du dedans, qui, quand les privations d'un long siège commenceraient à se faire sentir, ne manqueraient pas de se décourager d'abord, et peut-être même de se révolter. Il chargea les prédicateurs, dont l'éloquence était toute-puissante en ce temps-là sur les masses, de préparer le peuple à la patience, et de l'exhorter à tout endurer pour la défense de la religion. (Cayet, *ubi sup.*)

Déjà le parlement de Rouen avait, dès le mois d'avril précédent, donné un arrêt par lequel il était enjoint à tous, gentilshommes ou autres portant les armes, de se joindre au duc de Mayenne, ou du moins de se retirer en leurs maisons dans le terme de huit jours, en faisant la promesse de ne plus servir le Béarnais. Le parlement de Paris voulut encore enchérir sur cette décision, et il prononça la peine de mort et de confiscation des biens contre quiconque, de sa personne, de ses conseils ou de son argent, aiderait le dit prétendu roi de Navarre. (*Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 34.)

Mais on craignit que tous ces sermons et tous ces arrêts ne fissent pas encore assez d'effet sur la populace, et la Ligue imagina de faire une belle procession, d'un goût tout à fait nouveau. A la tête marchait Guillaume de Rose, évêque de Senlis, et le prieur des Chartreux, tous deux tenant un crucifix d'une main et une hallebarde de l'autre. Dans cet attirail, moitié guerrier moitié religieux, « ils aimaient à s'entendre appeler les braves Macchabées. » Venaient ensuite les Pères capucins, feuillants, minimes, carmes, cordeliers et jacobins, tous ayant leur froc retroussé, le capuchon abattu, le casque en tête et la cuirasse sur le dos, comme soldats de l'Église militante. Les anciens marchaient les premiers, grinçant les dents, se donnant une mine fière et tâchant de contrefaire de leur mieux une attitude guerrière. Les jeunes moines, dans le même équipage, les suivaient armés d'arquebuses qu'ils avaient parfois la maladresse de laisser partir dans la tête de ceux qui étaient accourus pour voir un aussi étrange spectacle. On dit même qu'un des officiers de la maison de Monseigneur le légat eut le malheur d'être tué raide, et qu'il y en eut deux autres blessés dangereusement par ces arquebusiers de nouvelle espèce. Pour apaiser le tumulte que de pareils accidents avaient excité parmi le peuple, on fit savoir à tous que l'âme du meurtri s'était envolée tout droit au ciel, pour prendre place parmi les confesseurs, et qu'il fallait le croire parce que Monsieur le légat, qui savait bien ce qu'il en était, l'assurait ainsi. (De Thou, *ubi sup.*, p. 280. — Legrain, *Décades de Henri le Grand*, liv. 5.)

Au reste, c'était plaisir de voir un petit feuillant jouer d'un espadon aussi long que lui, et toujours en mouvement, tantôt à la tête tantôt à la queue de cette milice sacrée. Il y mettait tant d'action que, quoiqu'il fût boiteux, on ne s'apercevait presque pas de cette infirmité assez peu convenable dans un sergent de bataille. Les moines mêlaient à tout cela le chant des psaumes, et surtout ils répétaient presque continuellement d'un ton lugubre ces paroles du livre de Job : « La vie de l'homme est un combat perpétuel. » (Job, chap. vii, vers. 1.) Mais à ce texte sacré ils ajoutaient cette espèce de commentaire, qu'en braves soldats de l'Église militante ils trouveraient un jour leur récompense dans l'Église triomphante qui est au ciel.

La populace ne manqua pas de trouver tout cela beau et édifiant, et le but que se proposaient les auteurs de cette indécente mascarade fut pleinement atteint ; elle contribua à monter les esprits à ce point que, si

quelqu'un était assez hardi pour parler d'accommodement avec l'hérétique, « il était incontinent lié et jeté à l'eau, ce qu'ils ont fait à plus de vingt. » (*Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 280.)

Pour les gens sensés, ils ne pouvaient voir sans indignation qu'on cherchât par d'aussi déplorables moyens à se jouer d'un peuple que l'on trompait, à l'exposer à tous les maux faciles à prévoir dont ce siège fut accompagné.

Le duc de Nemours, tout en approuvant et même en provoquant ces moyens d'agir sur les esprits par la superstition et le fanatisme, ne négligeait pas toutefois les moyens humains. Il fit venir le seigneur de Vitry qui, après la mort de Henri III, s'était, ainsi qu'on l'a vu, retiré du parti royaliste. Ce seigneur, à qui l'on promit des appointements considérables, amena sa compagnie, composée de cent cinquante gens d'armes à cheval, tous bien et dûment équipés. On rappela aussi dans la ville quinze cents lansquenets commandés par le comte de Colalto, et qu'on avait précédemment cantonnés dans les places voisines. (De Thou, *ubi sup.*)

Enfin, le jour de l'Ascension, on fit une nouvelle procession, un peu moins ridicule que la première. Toutes les reliques et toutes les châsses de Paris y furent portées avec grande pompe. Là, on ne vit plus de moines armés d'une façon grotesque, mais tous les seigneurs du parti, à la tête desquels étaient le duc de Nemours lui-même et le chevalier d'Aumale, tous les chefs et officiers des troupes, chacun armé de pied en cap et dans le costume de son grade, défilèrent en bon ordre aux yeux du peuple. Ils se rendirent à la cathédrale, où, sur les saints Évangiles, ils jurèrent tous à haute voix de mourir pour le salut de la religion, et de défendre Paris jusqu'à la dernière extrémité contre les entreprises du Béarnais. Mais déjà à cette époque il y avait bien des gens qui savaient qu'un serment n'engage qu'autant qu'on veut le tenir, et qu'il y a toujours mille moyens de se dégager de ses liens.

Par les ordres du commandant général, on faisait pendant ce temps-là tous les préparatifs d'une résistance désespérée. Trois cents ouvriers étaient occupés sans relâche à fabriquer de la poudre; les brèches des murailles étaient soigneusement réparées, les faubourgs étaient protégés par de grands retranchements; plusieurs édifices, qui auraient pu gêner la défense, étaient abattus; les remparts se garnissaient d'artillerie, et pour empêcher les surprises, on tendait deux fortes chaînes, l'une en amont, l'autre en aval de la rivière. (Mézeray, t. III, p. 787.)

Le roi n'avait pas assez de troupes pour empêcher tous ces travaux, et les Parisiens s'y portaient avec tant d'ardeur que chaque famille fournissait journellement un homme pour y prêter la main. Ils donnèrent même jusqu'à leur batterie de cuisine pour fondre les canons dont on avait besoin.

On fit ensuite le dénombrement de toutes les bouches qui se trouvaient dans Paris. Il fut trouvé qu'il y en avait deux cent mille, et que

le blé qu'on avait suffirait à peine pour les nourrir pendant un mois ; on avait de plus quinze cent muids d'avoine, dont, disaient les recenseurs, on pourrait encore tirer parti en cas de nécessité. Mais, comme on venait de recevoir une nouvelle lettre de Mayenne, et que celui-ci annonçait qu'il allait venir incessamment avec un grand renfort d'Espagnols et de Flamands, le duc de Parme en tête, on comptait bien être muni de vivres suffisants jusqu'à son arrivée. (De Thou, *ubi sup.*)

Pourtant, afin que les provisions qu'on avait ne fussent pas gaspillées, on décida qu'il serait choisi, dans chaque quartier de la ville, un boulanger à qui on délivrerait, par semaine, la quantité nécessaire de blé à raison de quatre écus le setier, mais à condition qu'il vendrait le pain à six blancs la livre ; de plus, comme l'argent manquait à la plus grande partie des consommateurs, qui, pendant un siège, n'avaient plus le moyen d'en gagner par leur travail, Monseigneur de Gondi, archevêque de Paris, ordonna que toutes les paroisses et églises de la ville donneraient tous les ornements et vases d'or et d'argent pour être fondus, afin que la monnaie qui en proviendrait fût distribuée aux plus nécessiteux, promettant que le prix des dits vases et ornements serait payé aussitôt après la levée du siège. (*Journal de Henri IV*, t. I, p. 47.)

Le légat fit aussi quelques aumônes de l'argent qu'il avait tiré du Pape, et l'ambassadeur d'Espagne s'engagea à payer par jour pour cent vingt écus d'or de pain, lequel serait livré gratuitement aux pauvres.

Il advint en ce même temps que le seigneur de La Bourdaizière, zélé Ligueur, sortit d'Orléans à la tête d'un corps de troupes, et accompagné de quelques pièces de canon ; il se vantait de rétablir les communications entre sa ville et la capitale assiégée. Mais il ne prit pas le chemin le plus direct ; il commença par descendre la Loire et vint investir le château de Mesmes, qui appartenait à l'évêque diocésain, et dans lequel il savait qu'il y avait de grandes richesses. Comme cette place n'avait qu'une garnison très-faible, elle se rendit sans difficulté après les premières volées de canon, et La Bourdaizière y fit un plantureux butin. (De Thou, *ubi sup.* — Matthieu, *Vie de Henri IV*, liv. 1, p. 114.)

Il s'en alla ensuite à Châteaudun, ancienne capitale du comté de Dunois. Le fameux bâtard, si connu sous ce nom, y avait fait élever, du temps de Charles VI, un château et une chapelle où il a sa sépulture, ainsi que les comtes ses descendants. Néanmoins, cette ville, quoique importante, n'avait ni fortifications ni garnison ; aussi se pressa-t-elle de capituler à la première sommation.

Le roi, en ayant eu avis, comprit que la possession de cette place pouvait donner aux ennemis la facilité d'intercepter à leur tour les convois de vivres qu'il tirait de la Beauce, et il donna l'ordre au maréchal d'Aumont et au prince de Conti de partir incontinent pour la reprendre. Châteaudun se rendit aux troupes royalistes avec autant de facilité qu'elle s'était rendue aux Ligueurs ; mais ceux-ci y avaient déjà mis le feu, et tous les faubourgs, qui valaient mieux que la ville, furent réduits en

cendres. Tous les biens des habitants y furent perdus. « L'embrasement fut si grand que les vins bouillaient dans les caves de la chaleur du feu, et que tous les blés furent brûlés dans les greniers : c'était une grande désolation. » On estima la perte à cent mille écus d'or, et d'Aumont, en représailles, fit pendre une partie de la garnison. (Cayet, *Chron. novenn.*, 1590.)

Le siège de Paris continuait pendant ce temps-là. Sa Majesté qui, depuis son retour de Picardie, avait pris son quartier général à Aubervilliers, écrivit aux Parisiens, le quinzième jour de juin, pour les exhorter à penser sérieusement à leurs véritables intérêts. « Ne prêtez pas plus longtemps, disait-il, l'oreille à des conseils perfides et dangereux; ceux qui vous les donnent n'ont d'autre but que de profiter de votre témérité et de vos malheurs, et ils ne cherchent que leur intérêt personnel qu'ils espèrent trouver dans vos désastres mêmes. Moi, qui suis votre roi légitime et votre père, je vous offre pardon et oubli du passé, et tout peut encore se réparer ; mais n'attendez pas plus longtemps pour avoir recours à ma clémence : une trop longue obstination m'obligerait à ne plus écouter que la justice. »

Ces lettres ne produisirent aucun effet sur les chefs de la Ligue, qui se gardèrent, au reste, de les rendre publiques. Au contraire, pour faire parade de leur fermeté, ils firent donner, le même jour, par le parlement, un nouvel arrêt « qui défendait, sous peine de la vie, à qui que ce fût, de proposer d'entrer en aucun accommodement avec Henri de Bourbon, » et qui obligeait d'obéir sans réplique à Monseigneur le duc de Nemours, gouverneur de la ville, et commandant général des troupes de la Sainte-Union dans cette capitale. (*Mém. de la Ligue*, p. 275.)

Tout le reste du mois se passa en diverses escarmouches et sorties des assiégés, qui n'ayant pas encore eu le temps de souffrir beaucoup de la faim, déployaient en effet un grand courage. Dans une de ces sorties, le chevalier d'Aumale força les royalistes à abandonner l'abbaye de Saint-Antoine, où ils s'étaient établis, « action brave et généreuse, mais qui fut tachée par l'indécente conduite de ses soldats. Sans respect pour la religion dont ils se disaient les soutiens, ces malheureux entrèrent dans la dite abbaye, qui était une abbaye de femmes, pillèrent les vases sacrés ainsi que les ornements de l'église, et commirent de plus damnables excès encore sur les épouses de Jésus-Christ. » (*Journal de Henri IV*, t. I, p. 47.)

Le roi, pour réprimer ces entreprises, dont le succès ne manquait jamais d'ajouter encore à l'outrecuidance d'une populace égarée, fit dresser une batterie sur la butte de Montfaucon ; quelques jours après, il en établit une seconde sur les hauteurs de Montmartre, et l'on commença à foudroyer la ville et les faubourgs qui étaient de ce côté, mais sans produire beaucoup d'effet. Pour lors, Vitry sortit à la tête de son régiment, ce qui donna lieu à une rencontre très-chaude entre lui et Givry, commandant de Charenton. Ces deux capitaines étaient parents fort proches et de plus très-grands amis. En se revoyant, ils commencèrent par s'embras-

ser; puis, mettant l'épée à la main, ils donnèrent le signal du combat qui devint très-sanglant. Les royalistes finirent par avoir le dessous, et plusieurs de ceux qui accompagnaient Givry furent ou tués ou dangereusement blessés. (Cayet, *ubi sup.*)

Pendant cette escarmouche, Saint-Paul, avec son convoi, après s'être quelque temps arrêté à Meaux, était parti de cette dernière ville, et côtoyant la Marne, il cherchait un moyen de pénétrer dans la ville assiégée. Il eut le bonheur de rencontrer, près de la forêt de Livry, un grand bateau qui portait aussi des vivres au camp du roi. Il s'en empara, fit monter tout son monde dessus avec ce qu'il apportait lui-même, et, tenant le milieu de la rivière, il parvint à passer heureusement, malgré les troupes du roi. On ajoute qu'une somme de dix mille écus payée à Givry ne contribua pas peu à faciliter le passage de ce convoi, qui aurait dû naturellement être intercepté au pont de Charenton. (Mézeray, t. III, p. 786.)

Quoi qu'il en soit, l'entrée d'un pareil secours dans la capitale fut un véritable triomphe pour celui qui l'amenait, car ces provisions ne pouvaient arriver plus à propos aux Parisiens. Ils commençaient déjà à s'apercevoir que les vivres allaient bientôt leur manquer, et que le siège, malgré les promesses de Mayenne, pouvait durer longtemps encore.

Pour faire diversion à cette joie, le Béarnais, dit une relation composée dans la ville même et pendant le siège, fit tirer de sa batterie de Montmartre soixante coups de canon « lesquels, par la grâce de Dieu, ne firent aucun mal, sinon qu'un boulet vint rompre les jambes à un avocat, l'un des plus entêtés politiques qui fussent dans la ville. » Le dix-huitième jour de juin, on tira de nouveau plus de cent quarante coups qui firent encore moins de mal, « n'ayant abattu qu'un pot à moineaux. » Aussi tout ce bruit étonna si peu les Parisiens que les boutiques ne furent pas même fermées, et que la justice ainsi que les études eurent leur cours comme à l'ordinaire. (*Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 174 et suiv.)

Au mois de juillet, les assiégés firent une nouvelle sortie dans laquelle fut fait prisonnier D'Andelot, frère de Châtillon. Nemours et le légat entourèrent ce jeune homme, d'un caractère vain et peu ferme, de tant de caresses et de prévenances, que malgré les reproches de son frère, arrivé tout récemment à l'armée royale avec une partie des forces du Languedoc, il embrassa ouvertement le parti de la Ligue, signa l'Union et se mit au service du duc de Nemours. On vit l'un des fils de Coligny consacrer son épée à la défense de ceux qui avaient assassiné son père. (De Thou, *ubi sup.*)

Or, toutes les avenues de Paris et tous les passages des rivières étaient tellement bouchés qu'il n'entrait plus aucune provision dans cette ville, déjà réduite au pain d'avoine et à la chair de cheval. Les malheureux affamés pouvaient encore aller fourrager hors des murailles, et recueillir dans les champs avoisinants quelques herbages,

pois, fèves et autres fruits de la saison ; et même, comme il arriva cette année que, par une faveur toute spéciale du ciel, la moisson vint en maturité bien plus tôt que de coutume, on avait pu, sous l'escorte des soldats qui combattaient valeureusement pour repousser les partis ennemis, et sous la protection de l'artillerie des remparts, recueillir et rapporter dans la ville une partie des blés, orges et seigles qui avaient poussé aux environs. Cette récolte était, il est vrai, chèrement achetée au prix du sang des moissonneurs et de leurs défenseurs, mais elle n'en était pas moins une précieuse ressource, tant à cause du grain que de la paille. Cependant on pouvait déjà prévoir que ces rafraîchissements allaient bientôt faire défaut, et il n'y avait plus à compter sur les ressources des places voisines.

De toutes celles qui entouraient la capitale, il ne restait plus à prendre par l'ennemi que Saint-Denis, Dammartin et le fort de Vincennes. Le roi fit attaquer à la fois ces trois endroits. Lamarck, comte de Maulevrier, fut chargé d'assiéger Dammartin, qui ne tarda pas à se rendre. Ce fut Sa Majesté elle-même qui voulut commander en personne l'attaque de Saint-Denis.

Les fortifications de cette ville ne permettaient pas d'espérer de l'emporter par un coup de main, sans s'exposer à perdre beaucoup de monde. Le roi, qui était ménager du sang de ses soldats, la bloqua de si près qu'elle fut bientôt en proie à la plus extrême disette. Les Parisiens, en ayant eu connaissance, résolurent de la secourir. Quelques cavaliers sortirent de Paris, pendant que le chevalier d'Aumale détournait l'attention des assiégeants en venant faire une attaque sur un autre point. Ces cavaliers, ayant mis pied à terre, se glissèrent silencieusement dans les blés, qui étaient déjà fort hauts en cette saison ; ils parvinrent pour la plupart à tromper la vigilance des sentinelles, et ils entrèrent dans Saint-Denis avec quelques pains qu'ils apportaient ; mais, à la vue de ces pains faits avec de la farine d'avoine, dont on n'avait pas même séparé le son et les balles, ceux de Saint-Denis purent juger que la disette n'était pas moins grande dans la capitale que chez eux. Le cinquième jour de juillet, ils convinrent de se rendre au roi dans trois jours, s'il ne leur arrivait d'ici là, ni vivres ni troupes. (Cayet, *Chron. novenn.*, ad ann. 1590.)

Le roi accepta le traité, mais il eut soin de faire faire une garde fort exacte, et lui-même passait les nuits à cheval. Le quatrième jour donc, nul secours n'ayant pu aborder, la ville se rendit dès le matin, conformément aux conventions. Les six cents soldats qui composaient la garnison eurent la liberté de se retirer avec armes et bagages, et Henri les fit reconduire en lieu de sûreté. « Il prit ses quartiers dans la ville conquise ; mais le jour même, il se fit un grand orage. Un prodigieux éclat de tonnerre tomba sur la maison où il s'était logé et tua, en sa chambre, un de ses plus chers favoris avec trois autres personnes, le laissant lui-même étonné et hors de sens pendant un assez long espace de temps. Les partisans de la Ligue ne manquèrent pas de crier que c'était là un

sinistre présage, et plusieurs des royalistes en portèrent le même jugement. » (Manuscrit cité *suprà*.)

Quant au fort de Vincennes, le succès ne fut pas heureux. D'Aumale y avait placé un parti de ses meilleurs soldats. Les royalistes firent plusieurs tentatives pour les surprendre; mais celui qui avait le commandement de cette forteresse sut rendre leurs efforts inutiles, et Vincennes resta au pouvoir de la Ligue jusqu'à la reddition de Paris.

Sur ces entrefaites, le roi rappela le chancelier Cheverny, en l'invitant par lettres extrêmement gracieuses à venir reprendre sa place à la cour. Henri sentait le besoin de réorganiser l'administration, et de confier la garde des sceaux à quelqu'un qui eût au moins la connaissance des lois et des usages du royaume. Depuis qu'il était roi, cette charge avait été confiée à des mains inhabiles et inexpérimentées; de sorte que, suivant l'influence de tel ou tel personnage, tantôt du marquis d'O, tantôt du maréchal de Biron, il se commettait de nombreux abus dans l'apposition du scel royal à des lettres et à des ordres fort souvent contradictoires. (*Mém. de Cheverny*, ad ann. 1590.)

Personne n'était plus en état de remédier à ces désordres que le chancelier, homme versé dans la jurisprudence et qui avait déjà fait ses preuves sous le règne précédent. Comme on le pense bien, Cheverny, qui avait eu tout le temps de s'ennuyer de son éloignement des affaires, ne se fit pas beaucoup prier pour se rendre à l'invitation de Sa Majesté; la conscience d'un homme d'État est toujours disposée à lui faire croire que son inaction est une perte pour le pays, et qu'il se doit au bonheur de ses concitoyens. Cheverny arriva donc à Aubervilliers la veille de la capitulation de Saint-Denis, et Henri, qui avait heureusement un talent particulier pour gagner les hommes qu'il savait lui devoir être utiles, le reçut avec tant de caresses qu'il s'en fit un serviteur dévoué.

En effet, Cheverny trouva le moyen de rendre en peu de temps à la cour du nouveau monarque quelque apparence de dignité royale. Il parvint à rappeler autour du prince la plupart des grands officiers de la couronne. Il fit même revenir la musique de la chapelle du roi, dont Monsieur l'archevêque de Bourges avait la charge, et l'on recommença à dire tous les jours la messe de Sa Majesté, comme sous les règnes précédents; ce qui fut du meilleur effet auprès des seigneurs catholiques; aussi de toutes parts arrivait-il de nouveaux renforts à l'armée; car ce premier pas fait vers une conversion depuis si longtemps promise réchauffa le zèle de ceux que n'arrêtait plus qu'un scrupule de conscience, et puis, il faut bien le dire aussi, le succès de la bataille d'Ivry ne devait pas peu contribuer à lever ce scrupule : rien ne consacre mieux un droit qu'une grande victoire.

Le duc de Nevers, le vicomte de Turenne, deux des plus puissants seigneurs de la France, et qui étaient comme des rois dans leurs domaines, n'hésitèrent plus à embrasser ouvertement la cause royale, tous deux, peut-être, parce qu'ils voyaient celle de la Ligue trop faible pour se relever jamais, et qu'il était temps, par conséquent de s'atta-

cher à celui qui allait indubitablement devenir leur souverain. (Le duc de Nevers cependant avait déjà, comme on l'a vu (chap. II), prêté son argent au roi.) Une foule d'autres seigneurs de moindre importance accouraient aussi avec empressement, attirés par l'espérance d'un riche butin, car ils s'imaginaient que Paris serait livré à la discrétion du soldat et qu'on y trouverait des montagnes d'or. (Mézeray, t. III, p. 812.)

Conti, après la prise de Châteaudun, avait déjà depuis quelque temps rejoint le roi avec toutes les troupes royalistes de la Touraine, du Maine et de l'Anjou, et l'on a vu aussi que Châtillon lui avait amené une partie de celles du Languedoc. Son armée était presque doublée.

Il recevait alors l'heureuse nouvelle qu'une tentative faite par les Ligueurs pour reprendre Senlis venait d'être déjouée, à la grande honte de ces derniers. C'était un nommé Dezonville qui avait monté ce complot. Ce gentilhomme, ayant été fait prisonnier quelque temps auparavant par les troupes du roi, avait été envoyé à Senlis pour y être gardé. Il proposa à quelques ecclésiastiques de livrer cette place à la Ligue ; mais les habitants étaient sur leurs gardes, et ceux des bourgeois de Paris, qui, pour ne pas mentir à leur conscience, s'y étaient réfugiés lors du fameux serment exigé par le conseil des Seize et par le légat, veillaient aussi de leur côté. Ils n'étaient pas, en effet, les moins intéressés à observer les démarches du clergé qu'on savait bien n'être que trop porté pour le parti des ennemis du roi. Pourtant, toute leur vigilance fut sur le point d'être mise en défaut.

Un ouvrier brasseur, qui travaillait chez les Révérends Pères cordeliers, découvrit le premier cette mystérieuse conjuration. Un jour, plusieurs de ces religieux buvaient dans l'atelier où il était occupé, et, se trouvant échauffés par la boisson, ils se prirent à dire que dans peu ils auraient repris leur première autorité ; qu'alors ils sauraient bien se venger des hérétiques, et punir comme ils le méritaient tous ces politiques qui étaient venus pervertir les habitants de leur ville. Ils ajoutèrent qu'aussitôt que le complot aurait réussi, on n'épargnerait aucun de ces maudits réfugiés parisiens, et qu'on traiterait de même ceux des bourgeois qui avaient engagé les autres à abandonner la Sainte-Union, qu'on n'en laisserait pas un seul en vie.

Le brasseur frémit d'horreur en entendant parler ces bons Pères d'une pareille boucherie ; mais il se maîtrisa et chercha à savoir quel jour devait se faire cette sanglante exécution. Il apprit qu'elle était fixée à la nuit du troisième au quatrième jour de juin, et aussitôt il alla prévenir Monsieur de Montmorency-Thoré de faire faire bonne garde cette nuit-là. Comme il refusait d'indiquer le nom des complices, pour ne pas compromettre des gens qui lui faisaient gagner sa vie, on ne tint nul compte de cet avis ; du moins est-il certain qu'on ne prit aucune précaution extraordinaire.

C'était un sieur Savigny de Rosne qui avait promis de fournir les forces nécessaires à l'exécution de l'entreprise ; et voici comment la

chose fut conduite : d'abord douze soldats s'introduisirent séparément dans la ville, déguisés en paysans et portant des hottes, comme s'ils venaient vendre des légumes au marché. Ils se réunirent ensuite chez un chanoine, dont la maison était voisine du rempart. Là, les ecclésiastiques et les moines qui faisaient partie du complot avaient déjà apporté secrètement une assez grande quantité d'armes qu'ils cachaient aisément sous leurs robes et sous leurs frocs.

De ce côté-là, précisément, le rempart était fort étroit, fort bas, et d'une vieille construction déjà presque ruinée par le temps ; le fossé était peu profond et en pente. De Rosne s'avança pendant la nuit, qui était sans lune et fort sombre, amenant avec lui huit cents hommes. Il les fit descendre dans le fossé ; ensuite il fit dresser les échelles, et l'on commença à monter sur le rempart avec le moins de bruit possible. Les soldats qui s'étaient introduits la journée d'avant dans la ville attendaient leurs camarades en faisant le guet.

En ce moment, Boutteville, lieutenant de Thoré, faisait sa ronde de nuit. Il vit un homme qu'il prit pour une sentinelle. Il lui demanda si tout était tranquille. « Oui, Monsieur, » répondit celui-ci. « Parlez donc plus bas, dit une voix qui partait du fond du fossé ; vous allez nous faire découvrir. — Soyez sans inquiétude, dit Boutteville, avec une admirable présence d'esprit, tout va bien. » Il entrevit alors qu'un croc de fer venait d'accrocher un des créneaux, il y courut et fit un si grand effort qu'il abattit le créneau, renversant en même temps dans le fossé les échelles et ceux qui étaient dessus. Pendant ce temps-là, les soldats déguisés qui faisaient le guet, croyant que Boutteville était suivi d'une troupe nombreuse, n'osèrent faire aucun mouvement, et leur inaction sauva la ville.

Le bruit des échelles brisées et des soldats renversés donna l'alarme dans tous les postes de la garnison qui se mit partout sous les armes ; le tocsin sonna, et les habitants, se levant en toute hâte, accoururent avec des flambeaux. De Rosne put alors se convaincre que son entreprise avait échoué. Il se retira, et, quand le jour fut venu, on ne trouva dans le fossé qu'un soldat qui avait la jambe cassée et que ses camarades avaient abandonné. Ce fut sur sa déposition qu'on arrêta les douze autres soldats qui s'étaient cachés chez le chanoine. On arrêta aussi vingt-sept moines et ecclésiastiques qui furent incontinent pendus avec les douze soldats. L'un de ces malheureux confessa que, pour les engager dans cette conspiration, on leur avait promis la jouissance des plus belles femmes et filles de la ville ; et qu'on avait même déjà fait le partage, afin qu'après le succès chacun sût où il devait s'adresser, et qu'il n'y eût point de dispute à ce sujet. (De Thou, t. X, liv. 99, p. 173.)

Pendant ce temps-là, on avait déjà mangé dans Paris les chevaux et les ânes. On devait bientôt manger les chiens et les chats, et jusqu'aux rats mêmes, jusqu'aux choses qui répugnent le plus aux goûts naturels de l'homme ; mais on était parvenu à persuader à tous ces malheureux affamés qu'ils devaient, pour la plus grande gloire de Dieu, tenir jus-

qu'à la dernière extrémité, et que Mayenne, avec son armée libératrice, ne pouvait tarder de venir à leur secours. Quand la politique peut s'appuyer tant bien que mal sur la religion, il lui est facile de faire des fanatiques jusqu'au martyre.

Henri n'ignorait pas la disette qui régnait dans la ville assiégée. A chaque instant des malheureux, mourant de faim, venaient se rendre au camp, implorant ou une mort plus prompte ou des aliments. Aussi s'étonnait-il que les Parisiens persistassent encore à ne pas se rendre. Il résolut de les serrer de plus près en s'emparant de tous les faubourgs. Le jeune Biron eut ordre d'attaquer le faubourg Saint-Martin ; Fervacques fut chargé de prendre le faubourg Saint-Denis ; Saint-Luc marcha contre le faubourg Montmartre, et le maréchal de Biron se réserva le faubourg Saint-Honoré.

En même temps, le maréchal d'Aumont et Beaumanoir de Laverdin passaient la Seine pour occuper le faubourg Saint-Germain, pendant que Châtillon, avec les troupes qu'il avait amenées du Languedoc, devait se porter du côté des faubourgs Saint-Michel, Saint-Jacques, Saint-Marceau et Saint-Victor.

Ce fut au milieu de la nuit du vingt-cinquième jour de juillet que toutes ces différentes attaques commencèrent en même temps, sous les yeux mêmes de Sa Majesté, qui s'était postée sur les hauteurs de Montmartre pour être témoin de ce spectacle. Bientôt, au milieu des ténèbres, on entendit gronder les décharges de l'artillerie et de la mousqueterie. En un instant, la vaste plaine parut être toute en feu ; puis, on ne vit plus qu'un nuage d'une fumée rougeâtre que déchiraient continuellement, comme autant d'éclairs, les feux des bataillons et des batteries. Les faubourgs furent partout emportés avec une rapidité merveilleuse, quoique les assiégés, du haut des remparts de la ville, fissent sans relâche pleuvoir les balles et les boulets. Avant l'aurore tout était fini, et les royalistes avaient eu partout l'avantage. (*Économies royales de Sully, ubi sup.*)

Biron, dès le grand matin, fit pointer deux pièces de canon contre la porte Saint-Honoré, dont il ruina toutes les défenses ; mais on n'osa pas encore en venir à un assaut. Dans le faubourg Saint-Germain, l'abbaye, où se trouvaient cinquante soldats résolus, fut défendue pendant deux jours, et ce ne fut qu'au roi lui-même que le commandant de ces braves consentit à rendre son épée.

C'en était fait de Paris, et il n'y avait plus à douter que cette capitale ne fût elle-même obligée sous peu d'implorer la miséricorde du vainqueur. La famine y faisait un tel ravage que la plupart des habitants, bien loin d'être en état de repousser l'ennemi, n'avaient même plus la force de porter leurs armes. Il y avait déjà bien des jours que le peuple ne savait plus dans cette ville ce que c'était que la viande et le pain ; la plupart ne vivaient plus que des herbes et des racines qu'ils allaient arracher d'entre les pierres du rempart. L'ambassadeur d'Espagne, pour faire illusion aux besoins de tant d'estomacs affamés, avait

philanthropiquement imaginé de leur faire manger ces herbes, bouillies avec un peu de son d'avoine qui restait encore dans les magasins; et comme le bois manquait ainsi que tout le reste, on brûlait les meubles, les portes et les fenêtres des maisons, et jusqu'aux solives des toits, pour faire cuire ce dégoûtant brouet. A chaque carrefour, on avait établi de grandes chaudières dans lesquelles se préparait cette cuisine de nouvelle espèce; mais de pareils aliments, au lieu de soutenir la vie, causaient de déplorables accidents. La plupart des misérables qui s'en repaissaient devenaient enflés et hydropiques; à tout moment, on en voyait tomber en faiblesse au milieu des rues, et, chaque matin, on en ramassait par centaines à la porte des églises: chaque jour, ils mouraient par milliers. Il est vrai qu'on continuait de leur faire de belles processions, que le Saint-Sacrement était nuit et jour exposé à leur adoration dans les églises, et que leurs prédicateurs, plus éloquents que jamais, se relayaient pour leur faire continuellement de beaux sermons. Ils leur prouvaient clairement qu'ils étaient heureux de mourir pour une cause aussi belle; que le ciel était ouvert pour les récompenser de leur sainte constance, et ils avaient soin d'ajouter que le duc de Mayenne était sur le point d'arriver pour les faire triompher de leurs ennemis. On dit que, grâce à ces exhortations, plus de douze mille personnes moururent ainsi avec résignation dans Paris, au milieu des tourments horribles de la faim, mais la tête pleine des espérances dont on les repaissait. (Mézeray, t. III, p. 819.)

On se décida pour lors à députer au camp royal, pour demander qu'il fût permis aux malades et aux pauvres de sortir de la ville; Monsieur le légat accorda même dispense pour ce faire aux personnes riches et valides qui lui en payeraient l'autorisation. Mais la demande fut refusée par ceux du conseil du roi; et ces malheureux, qui s'étaient déjà assemblés en grand nombre près la porte Saint-Victor pour quitter une ville où la famine devait indubitablement les tuer sous peu, poussèrent des cris lamentables en apprenant qu'il fallait rentrer. (Péréfixe, *Vie de Henri le Grand*, liv. 2, ad ann. 1590.)

Plusieurs néanmoins se hasardèrent, au risque de toute perte de fortune et même de la perte de la vie, à quitter une ville où ils voyaient la mort inévitable. Ceux qui prenaient ce parti et qui n'avaient pas le moyen de se racheter tombaient presque infailliblement sous le fer de l'ennemi; ceux qui étaient riches, outre l'argent qu'ils étaient d'abord obligés de payer pour obtenir la dispense de sortir, devaient encore traiter avec l'ennemi et se racheter, pour ainsi dire, comme s'ils eussent été prisonniers de guerre. Encore ne se pouvaient-ils garantir, même avec leurs doubles passeports, de plusieurs torts et outrages qu'ils recevaient de la soldatesque, laquelle, n'étant ni soudoyée ni entretenue, vivait de pillage, sans ordre ni discipline. Aussi la populace, exaspérée par la faim, et ne voyant aucun moyen d'y échapper, commençait partout à murmurer. (Manuscrit cité *suprà*.)

Le légat, pour tenter de faire prendre leur mal en patience à tous

ces malheureux, leur fit jeter par ses gens un assez grand nombre de demi-sous, mais cette populace, qui n'était plus sensible qu'aux déchirements de la faim, ne tint aucun compte de cette libéralité de grand seigneur. « Hélas ! criaient-ils, faites-nous jeter plutôt du pain, car nous allons mourir. »

Il fallait bien pourvoir tant bien que mal à cette affreuse misère. On fit alors le dénombrement de ceux qui n'avaient plus aucun moyen d'existence : il s'en trouva près de douze mille. On décida qu'il serait fait une visite dans les maisons des religieux et des ecclésiastiques qu'on savait avoir des provisions cachées. Alors le recteur des Jésuites voulut faire exempter sa maison de cette mesure, qu'il appelait vexatoire et injurieuse pour des personnes consacrées à Dieu. « Monsieur le recteur, lui dit le prévôt des marchands, vous ne parlez ni en citoyen ni en chrétien. Nous autres, qui ne sommes point des religieux de profession, il y a déjà longtemps que nous avons donné tout ce que nous avions pour subvenir à la nécessité publique. Votre vie est-elle donc d'un plus grand prix que la nôtre? » Il fallut se soumettre. (*Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 307.)

On alla donc visiter leur maison, où l'on trouva quantité de blé et de biscuit. Il y en avait de quoi les nourrir pendant plus d'un an; on y trouva aussi de grandes provisions de chair salée qu'ils avaient fait sécher pour la mieux garder. On visita ensuite tous les autres couvents : partout on découvrit que les bons Pères ne s'en étaient pas uniquement rapportés à la Providence du soin de pourvoir à leurs besoins; et, jusque chez les Capucins, à qui leur règle prescrit de ne rien réserver pour le lendemain, il y avait des amas de vivres dont on fut étonné.

Le conseil de la ville prononça alors que tous ces pauvres, dont on ne savait plus que faire, seraient nourris par les maisons religieuses pendant quinze jours et qu'il leur serait donné à chacun un repas de pain et de viande pris sur les provisions dont on avait constaté l'existence.

Pour accomplir cette œuvre de charité avec le moins de dépense possible, les moines firent prendre tous les chiens et les chats qui purent encore être rencontrés, et ce fut de cette viande qu'ils nourrirent les pauvres qu'on leur avait imposés, en y ajoutant quelques bribes de pain fait avec du son d'avoine; puis, les quinze jours expirés, ils dirent qu'ils n'avaient plus rien et se prétendirent quittes de cette charge.

Ils trouvèrent même un moyen d'en faire un notable profit. Comme la famine augmentait toujours, ils mirent en vente les peaux des chiens et des chats qu'ils avaient fait manger, et il s'en vendit, dit-on, pour plus de trente mille écus. « J'ai vu, dit le ligueur Cornelio, dévorer de ces peaux toutes crues, ainsi que des tripes qu'on avait jetées dans les égouts, et une foule d'autres ordures semblables, horribles et putréfiées. » (*Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 297.)

Le pain pourtant vint aussi à manquer chez le légat lui-même et chez les plus grands seigneurs de la Ligue. Une des femmes de service de Madame de Montpensier mourut de faim. Sur la table même des maîtres, il ne paraissait plus que du pain d'avoine, et encore en très-petite quantité. Les troupes étrangères, qui formaient la principale force de la garnison, et qu'on s'était, dans les commencements, appliqué à ne pas laisser manquer de nourriture, ne recevaient plus de ration depuis longtemps. On vit ces soldats se mettre au guet pour essayer d'attraper encore quelque misérable chien ou chat tout galeux qui aurait échappé à la voracité générale ; et, quand ils avaient eu le bonheur de faire une chasse fructueuse, ils dévoraient l'animal, peau, chair et entrailles, sans même prendre le temps de le faire cuire. On dit que l'un d'eux, qui n'avait pas ses armes, lutta longtemps contre un fort mâtin qu'il avait rencontré. A la fin, ce fut l'homme qui succomba ; le mâtin le terrassa et l'étrangla, et cet animal, aussi affamé que son antagoniste, aurait fini par dévorer le cadavre s'il n'eût été mis en fuite par les cris de ceux qui arrivaient trop tard au secours de leur camarade.

Enfin, pour comble d'horreur, on mangea de la chair humaine, et l'on vit jusqu'à des mères se nourrir du cadavre de leurs enfants.

L'ambassadeur d'Espagne, qui avait le génie de l'invention, ne pouvant plus fournir à la distribution de ses potages, parce que l'herbe, les racines et le son d'avoine avaient fini par manquer tout à fait, proposa alors de moudre les ossements des morts qui gisaient desséchés dans les charniers et dans les églises. Il assura qu'une garnison turque, assiégée par les Perses, avait eu recours à ce genre d'aliment et qu'elle s'en était très-bien trouvée. Madame de Montpensier loua très-fort cette invention. On fit, en effet, avec cette horrible farine du pain qu'on nomma le pain de la Montpensier ; mais tous ceux qui eurent le courage d'en manger moururent empoisonnés. (*Satire Ménippée,* note de Dupuy.)

Le cinquième jour d'août, on trouva pourtant, malgré la sévérité du blocus, le moyen de faire parvenir une lettre au duc de Mayenne. Sa femme, qui était dans la place assiégée avec ses enfants, lui écrivit d'avoir au moins compassion de ceux qui étaient nés de son sang, puisque les souffrances de tout un peuple n'étaient pas capables de l'attendrir. « Moi, lui disait-elle, j'ai fait le sacrifice de ma vie ; mais ces pauvres innocents dont je suis la mère, me faudra-t-il les voir passer sous le sabre d'un ennemi cruel et implacable, auquel nous allons être forcés de nous rendre à discrétion si vous ne vous hâtez pas d'arriver? » (De Thou, *ubi sup.*)

Tant de calamités épouvantables étaient trop au-dessus de la patience humaine, pour que la résignation ne manquât pas au moins à quelques-uns. Malgré les exhortations de leurs prédicateurs, un certain nombre de ces malheureux habitants finit par trouver la situation intolérable. Un nommé Renard, procureur au Châtelet, les encouragea à faire du moins une tentative pour obtenir la fin d'un pareil état de choses. Il se mit à

leur tête, et ils s'en allèrent au Palais demandant à grands cris la paix ou du pain. Le chevalier d'Aumale et les Seize se jetèrent, l'épée à la main sur cette foule de désespérés qui fut bientôt dissipée. Le procureur Renard fut arrêté; lui et son fils furent pendus à la même potence pour servir d'exemple aux autres, et, par une barbare dérision, on appela cette journée la Journée *de la Paix ou du Pain.*

Mais pour empêcher de pareilles scènes de se renouveler, et afin d'amuser le peuple par quelques lueurs d'espérance, le légat et l'ambassadeur de Philippe proposèrent de négocier une trève entre le duc de Mayenne et le roi de Navarre. Il fut arrêté que le cardinal de Gondi, l'archevêque de Lyon et quelques autres ecclésiastiques, se rendraient d'abord au camp ennemi, et iraient ensuite trouver le duc pour ménager cette espèce d'arrangement.

Ces députés toutefois, avant de s'éloigner, voulurent mettre leur conscience de bons catholiques en repos et être bien assurés qu'ils n'encouraient aucune censure en communiquant avec un prince excommunié. Monsieur le légat, ayant alors pris l'avis du recteur des Jésuites et du Père Panigarole, cordelier, prononça que ce cas particulier n'était pas compris dans l'excommunication fulminée par le Saint-Père contre le Béarnais et ses adhérents, et que les dits députés pouvaient partir en toute sûreté de conscience. (*Journal de Henri IV*, t. I, p. 76.)

Le roi s'étant prêté volontiers à la démarche qu'on venait tenter auprès de lui, l'entrevue eut lieu en effet dans l'abbaye Saint-Antoine. Le cardinal de Gondi prit le premier la parole et dit que, pour mettre un terme aux malheurs de la France, lui et ses collègues étaient députés par la ville et le parlement de Paris, avec mission de faciliter de tous leurs moyens un accommodement entre le lieutenant général de l'État et couronne de France et Sa Majesté le roi de Navarre. (*Mém. de la Ligue,* t. IV, p. 317.)

Pendant qu'il délayait cette simple proposition dans un grand nombre de phrases, les princes et les seigneurs de la cour l'entouraient en foule, et cette foule s'augmentait à chaque instant. Le pauvre cardinal se trouva tout troublé de se voir au milieu de tous ces guerriers. « Ne vous tourmentez pas de cet empressement, lui dit le roi en riant; ces Messieurs ont l'habitude d'entourer ainsi l'ennemi un jour de bataille; mais prenez un peu de patience, je vais communiquer votre demande à mon conseil, et je vous ferai part de la réponse que nous jugerons convenable de faire à votre proposition. »

Dans le conseil on trouva d'abord que les pouvoirs de ces envoyés n'étaient pas en forme, et le roi comprit que ceux de la Ligue ne cherchaient qu'à gagner du temps. Ils affectaient en outre de ne pas lui donner le titre le roi de France. « Messieurs, dit Henri à la députation, il n'y a certainement personne qui soit plus sensible que moi aux malheurs de mon royaume; car pendant que les autres ne souffrent que de leurs maux particuliers, un bon roi porte toutes les misères de son peuple. Je ne demande donc pas mieux que de mettre le plus promptement pos-

sible fin à ces désastreuses querelles que le poison de la Ligue envenime en France ; mais je ne comprends pas que les Parisiens, mes sujets, veuillent se rendre arbitres entre moi et le duc de Mayenne, qui bien qu'aidé des forces de l'Espagne n'en est pas moins, lui aussi, mon sujet révolté.

« Je dois vous dire encore que vous qui avez l'honneur d'être Français, vous devriez mourir de honte, quand, pour ne pas déplaire à Monsieur l'ambassadeur d'Espagne, vous consentez à laisser expirer misérablement dans votre ville tant de milliers de pauvres gens. Si vous persistez encore dans cet entêtement inconcevable, il en mourra encore peut-être dix à douze mille, et soyez sûrs que leur mort retombera sur vous. Dieu vous punira un jour sévèrement d'avoir fait si peu de cas de la vie de vos concitoyens. Je veux bien, au reste, vous accorder huit jours pour consulter le duc de Mayenne, à cette condition qu'au cas où il ne parvienne pas d'ici là à me faire lever le siège de votre ville, les portes m'en seront ouvertes. »

Le cardinal de Gondi demanda alors que le roi d'Espagne fût également consulté, « parce que, dit-il, si nous faisons cette paix sans son assentiment, il ne manquera pas de venir nous assiéger à son tour. — Par Dieu ! s'écria le roi, en se laissant emporter à sa vivacité, c'est ce que je demande. Il n'a qu'à venir, et il sera bien frotté, je vous en réponds. » Puis, Sa Majesté ajouta d'un air honteux, en se tournant vers ses nobles : « Je vous demande pardon, Messieurs ; je viens contre ma coutume de jurer par le nom du Bon Dieu ! — Et vous avez bien fait, Sire, répliquèrent ceux-ci. La chose vaut bien un bon jurement : nous vous promettons à notre tour que vous n'aurez pas juré en vain. » (Mézeray, t. III, p. 826 et suiv.)

Les députés retournèrent à Paris pour communiquer la réponse du roi à ceux qui les avaient envoyés ; mais le conseil de la Ligue ne voulait pas la paix, et sans faire part au peuple des conditions qu'avait offertes le roi, ils firent répandre par toute la ville qu'on ne devait attendre du Béarnais ni trêve ni pitié. Les princes du sang et toute la fleur de la noblesse qui suivaient le parti de Henri de Bourbon se trouvaient alors dans la plaine, pour profiter de la trêve à laquelle donnaient lieu les conférences ; pareillement, du côté de la ville, une infinité de peuple était accourue, qui sur les remparts, qui au milieu de la campagne. Tout ce monde allait se promenant sans distinction d'amis ni d'ennemis, les gentilshommes saluant les dames, s'embrassant les uns les autres et devisant entre eux en toute familiarité. Mais aussitôt que les députés furent rentrés, Bussy, par l'ordre du conseil, pour empêcher que la vérité ne se découvrît, fit tirer tout aussitôt les canons de la Bastille et balaya la plaine de plusieurs volées pour éloigner ceux du camp ennemi et les empêcher de donner quelques communications. (Manuscrit cité *suprà*.)

La Noue voulait qu'on attaquât enfin la ville de vive force sans se laisser amuser par tous ces pourparlers, et c'était un sage conseil. Mais

le roi avait, pour ne pas le suivre, deux raisons dont la première, qu'il mettait en avant, ne servait probablement que de passeport à l'autre qu'il se gardait bien d'avouer. Il disait donc dans les conseils qu'il fallait épargner le sang de ses sujets, et sauver à sa capitale les horreurs qui se commettent dans une ville prise d'assaut. Mais ce qui le retenait encore plus, c'est que, suivant sa coutume, il avait trouvé à se délasser des fatigues de la guerre dans les plaisirs de l'amour. Il rendait souvent visite à une jeune et belle veuve de la maison de Ponts, et de plus, il avait découvert dans l'abbaye des religieuses de Montmartre comme une espèce de sérail, où il passait agréablement le temps que les travaux du siège lui laissaient libre. Il avait aussi trouvé la facilité de se livrer aux mêmes plaisirs avec les jeunes sœurs du couvent de Poissy; et, à son exemple, la plupart des officiers de l'armée avaient rencontré des maîtresses complaisantes dans l'une et l'autre de ces deux saintes maisons. « Est-ce que Votre Majesté aurait déjà changé de religion, lui dit un jour Biron, que nous la voyons maintenant si bien fêtée par les abbesses et les nonnes? »

Ce goût pour la volupté était très-probablement, et peut-être à son insu, l'unique cause qui le rendait moins empressé à en finir avec les Parisiens. Il lui en aurait coûté de s'ôter l'occasion de passe-temps aussi agréables. Partant, il voulut tenter encore une dernière négociation avec le duc de Nemours lui-même, et il lui fit proposer de lui donner en mariage sa sœur, la princesse Catherine, s'il voulait lui faciliter l'entrée de Paris. Mais ce jeune prince répondit : « J'ai pris les armes pour la défense de la foi catholique, et je ne veux ni ne dois accepter aucune proposition de votre part, tant que vous resterez l'ennemi déclaré de cette foi. »

Cependant le duc de Mayenne était déjà à Meaux, où un grand nombre des partisans de la Ligue étaient venus grossir son armée. Le duc de Parme, ainsi qu'il en avait fait la promesse, vint se réunir à lui avec une autre armée de treize mille hommes de pied, et de trois mille chevaux. Il amenait, en outre, une troupe nombreuse et brillante de jeunes gentilshommes des plus riches et des plus nobles familles de l'Espagne et des Pays-Bas. Son entrée à Meaux fut une fête, et il fut reçu dans la cathédrale où l'on chanta le *Te Deum*.

Aussitôt, prenant le commandement général, il n'eut plus l'air de considérer Mayenne que comme un simple lieutenant. Il se réserva de donner seul le mot de guet aux troupes françaises comme aux troupes espagnoles. Ce n'était pas un allié, mais c'était un maître que l'imprudent chef de la Ligue avait appelé à son secours. (MATTHIEU, *Règne de Henri IV*, liv. I, p. 50.)

Il fit jeter deux ponts de bateaux sur la Marne, et ayant fait passer cette rivière à ses troupes, il se mit en marche vers Paris. Le duc d'Aumale commandait son avant-garde. Lui-même, ayant en quelque sorte Mayenne sous ses ordres, marchait à la tête du corps de bataille, et le comte de Chaligni conduisait l'arrière-garde.

Henri avait longtemps hésité à croire que le duc de Parme viendrait en personne en France. Il savait que la présence de ce prince était nécessaire dans les Pays-Bas, pour comprimer les tentatives des ennemis du joug espagnol ; et il le croyait trop habile politique pour faire une pareille démarche, au risque de voir son absence donner le signal d'une révolte générale, dans les pays qui avaient été confiés à sa garde ; quand il apprit plus tard que les troupes de Sa Majesté catholique venaient rejoindre Mayenne, il se persuadait encore que ce n'était qu'un simple détachement plus ou moins nombreux sous les ordres d'un des lieutenants du vice-roi.

Mais quand il sut que l'ennemi avait déjà franchi la Marne, et que c'était bien le duc de Parme lui-même qui s'avançait contre lui à la tête d'un corps formidable, il assembla un grand conseil de guerre. On délibéra si l'on devait s'en tenir à un plan qu'on avait arrêté d'abord, quand on croyait n'avoir affaire qu'au duc de Mayenne et tout au plus à quelques troupes espagnoles envoyées à son aide. Ce plan consistait à laisser une partie de l'armée continuer le blocus de Paris, et à marcher avec le reste au-devant de l'ennemi pour lui livrer une bataille qu'on espérait bien gagner s'il l'acceptait : mais maintenant, les choses étaient bien changées ; on avait nouvelle que les forces qui s'approchaient étaient de beaucoup plus considérables que toutes celles dont on pouvait disposer, et l'on trouva que ce serait beaucoup trop risquer que d'aller offrir le combat en divisant ses forces.

Sa Majesté rappela donc toutes celles de ses troupes qui occupaient les faubourgs. Elle fit construire à la hâte deux espèces de forts, l'un à Conflans et l'autre à l'endroit où la Seine sort de Paris ; elle y mit quelques soldats pour avoir l'air de continuer encore le blocus de Paris, et, avec toute son armée, elle alla prendre position à Chelles le trentième jour d'août.

Le siège de Paris était levé, et, pour la seconde fois, l'armée royale se retirait de devant cette capitale.

CHAPITRE V

1590. — ARGUMENT : LA GUERRE CIVILE DANS LE MAINE ET EN BRETAGNE.
LANSAC. — LE PRINCE DE CONTI. — MERCOEUR. — LE PRINCE DE DOMBES.
LES PAYSANS FONT LA GUERRE AUX NOBLES.
EN AUVERGNE. — LE COMTE DE LA ROCHEFOUCAULD. — RANDON.
LE MAIRE TISSANDIER. — LE GRAND SÉNÉCHAL D'AUVERGNE.
LE MARQUIS DE CHABANNE.
EN LANGUEDOC, EN DAUPHINÉ, EN PROVENCE ET DANS LE LYONNAIS.
LESDIGUIÈRES ET LA VALETTE. — LE PARLEMENT D'AIX. — LA COMTESSE DE SAULT.
LE COMTE DE CARAS. — MARTININGUE, SENAS ET LES SAVOYARDS.
GADAGNE. — ORNANO. — SAINT-SORLIN. — SENNECI.
EN BOURGOGNE. — TAVANNES. — DESPEVILLE.

Pendant que ces choses se passaient à l'armée du roi, d'autres sièges et d'autres combats avaient également lieu dans presque toutes les provinces de la France. Partout régnait la guerre civile, la plus sanguinaire et la plus implacable de toutes les guerres.

Le même jour que le roi remportait la célèbre victoire d'Ivry, Lansac, malgré la parole qu'il avait donnée tout récemment, essayait de nouveau de se saisir de la ville du Mans par surprise. Déjà, l'année précédente, il avait tenté la même entreprise qui lui avait d'abord réussi ; mais il s'était lui-même laissé assiéger dans le château de Toussei, dont il n'avait pu se tirer qu'en prêtant serment de fidélité au roi, serment qu'il ne garda pas longtemps, comme on va voir. (Mézeray, t. III, p. 799. — Cayet, *Chron. novenn.*, ad ann. 1589.)

Dès que Sa Majesté se fut éloignée, il commença par s'aboucher avec tous ceux qui dans la contrée avaient la réputation d'être dévoués à la Ligue. Sur ce que le sire de Rambouillet, qui commandait au Mans, en l'absence de son frère, parti pour l'armée du roi, lui en faisait quelques reproches : « Soyez tranquille, lui dit-il, je n'en suis pour cela pas moins un excellent et très-dévoué royaliste. Je fais comme nos apothicaires qui composent la thériaque avec des vipères. » Et en parlant ainsi, il prenait ses mesures pour faire réussir le coup qu'il méditait. (Cayet, *ubi sup.*, ad ann. 1590.)

En ce temps-là, on réparait au Mans l'église de Saint-Julien. Lansac, s'étant assuré la coopération d'un grand nombre de gens de son opinion,

en fit déguiser quelques-uns en ouvriers plombiers. Ceux-ci, prenant sur leurs épaules d'énormes gouttières de plomb, devaient avoir l'air de les porter à la ville pour la réparation de l'église. Arrivés sous l'ouverture de la porte, ils devaient les laisser tomber pour empêcher qu'on la fermât, et lui-même avec les autres conjurés, accourant alors, comptait bien s'emparer aisément du passage. Par malheur pour la réussite de ce plan, il ignorait qu'avant d'ouvrir la porte de la ville, on avait adopté depuis quelque temps la précaution de faire sortir, par une espèce de guichet, un soldat, qui allait à la découverte dans la campagne et s'assurait que rien ne bougeait dans les environs.

Ce soldat aperçut le corps que Lansac tenait tout prêt pour faire son coup, et il revint bien vite donner l'alarme. Il n'y avait plus rien à tenter de ce côté-là. Lansac se retira au bourg de Mamers, où on ne le laissa pas longtemps tranquille. Le gouverneur d'Alençon, ayant assemblé la noblesse du pays, vint l'y attaquer et tailla toute sa troupe en pièces; lui-même n'eut d'autre ressource que dans ses éperons, et se sauva jusqu'en Bretagne.

Cet échec ne découragea pas les autres gentilshommes ligueurs de ces contrées. S'étant réunis au nombre de plus de trois cents chevaux et de huit cents hommes de pied, ils s'étaient portés du côté de Sablé, dont ils comptaient bien se rendre maîtres sans difficulté; et, en effet, dès la première attaque, ils s'emparèrent de la ville, qui est située sur la Sarthe et qui n'a pas grande défense; et ils assiégeaient déjà le château.

Or, la femme de mon dit sire de Rambouillet, qui s'était en ce moment-là trouvée dans la ville de Sablé, était au nombre des prisonniers. Ce seigneur assembla de son côté ses amis et se mit incontinent en marche pour aller délivrer sa dame. Tout en arrivant, il livra aux vainqueurs de Sablé un combat qui fut bravement soutenu de part et d'autre, car il dura plus de neuf heures sans que la victoire se prononçât pour aucun des deux partis, et les royalistes ne purent même parvenir à jeter aucun secours dans le château; aussi étaient-ils tout déconcertés.

Toutefois, ayant, peu de jours après, reçu du canon qui leur fut envoyé par le gouverneur d'Angers, ils recommencèrent l'attaque avec plus d'avantage, et après avoir emporté tous les forts que les Ligueurs avaient élevés à l'entour de la ville pour se défendre, ils entrèrent pêle-mêle avec eux, par la brèche que leur artillerie avait ouverte dans le rempart.

L'ennemi fut tellement épouvanté de l'impétuosité de cette attaque, que chacun ne songea plus qu'à chercher son salut dans la fuite, sans même penser à rompre, après l'avoir franchi, le pont qui traverse la Sarthe, de sorte que presque toute l'infanterie des Ligueurs y fut détruite, et qu'on compta plus de sept cents des leurs demeurés morts parmi les champs.

La Chesnaye et quelques-uns des principaux chefs de cette expédition malheureuse, étant restés quelque peu par derrière pour essayer de

protéger la retraite des leurs, ne durent leur salut qu'à la dame de Rambouillet, qui eut la générosité de les cacher dans la maison même qu'ils lui avaient donnée pour prison.

Les royaux pensaient bien par cet exploit avoir complètement réduit la Ligue au silence dans tout le pays du Maine et dans les environs. Mais ils se trompaient. A peine chacun fut-il rentré chez soi, qu'on eut nouvelle que Lansac revenait de Bretagne, avec deux mille cinq cents hommes de pied et deux cents chevaux que le duc de Mercœur lui avait donnés. Néanmoins, il ne fut pas plus heureux dans cette expédition que dans la précédente. Il s'empara d'abord de la ville de Mayenne, en l'absence du gouverneur Messire d'Estelle, qui était parti avec la plus grande partie de la garnison pour aller trouver le roi devant Paris; il ne lui restait plus à prendre que le château, quand d'Estelle, instruit de cette surprise, rebroussa chemin et parvint d'abord à faire entrer soixante soldats choisis dans le château assiégé. Ensuite, ayant été rejoint par quinze cents hommes d'armes envoyés à son secours par le prince de Conti, lieutenant général de Sa Majesté dans toutes les provinces qui avoisinent la Loire, il n'hésita plus à attaquer les Ligueurs jusque dans la ville dont ils s'étaient emparés.

Tombant brusquement sur eux, il les eut bientôt mis en désordre; car la plus grande partie des habitants était en sa faveur. Lansac parvint pourtant à rallier ses gens devant les halles, où ils tinrent ferme assez longtemps encore; mais, à la fin, se voyant foudroyés par le feu qui partait contre eux de toutes les rues et de toutes les maisons, ils commencèrent leur retraite, lentement d'abord et en bon ordre, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés en pleine campagne. Là, les royalistes les chargèrent tout à la fois et en queue et en flancs, et en firent un horrible carnage. Trois cents hommes, qui restèrent au plus après cette sanglante déroute, furent obligés d'abandonner leurs armes pour prendre la fuite. Lansac se sauva pour la seconde fois en Bretagne, ne remportant que le blâme d'avoir montré tout aussi peu de prudence que de respect pour sa parole. (Mézeray, t. III, p. 801.)

Il ne restait plus à la Ligue, dans tout le pays du Maine, que la ville de La Ferté-Bernard. Cette place est, en effet, dans une position qui en rend les abords assez difficiles; elle est située sur la petite rivière de l'Huisne, au milieu de prairies marécageuses, où l'on ne saurait mettre le pied sans enfoncer : de sorte qu'il n'y a que deux endroits par où l'on puisse y arriver; l'un par le faubourg de la porte Saint-Barthélemy, l'autre par celui de la porte Saint-Julien.

Le Prince de Conti vint lui-même en faire le siège, le trentième jour d'avril; il se logea au premier de ces deux faubourgs, où Comnène, l'un des descendants des empereurs grecs, et qui était gouverneur de la place pour la Ligue, venait de faire mettre le feu. Le prince arriva assez à temps pour arrêter les progrès de l'incendie; mais il ne put sauver également le faubourg de Saint-Julien, qui fut tout entier dévoré par les flammes.

Comenène se défendit d'abord assez vigoureusement, car le prince n'avait pu amener pour battre les murailles que trois petites pièces de campagne ; mais quand la grosse artillerie fut arrivée d'Angers et commença à tirer plus sérieusement, les bourgeois, dans la crainte du pillage, demandèrent à capituler, et le gouverneur, qui s'était retiré dans le château, fit à son tour sa composition. Ce fut de là que, sur les ordres du roi, le prince alla joindre le maréchal d'Aumont, et reprendre, ainsi qu'on l'a vu, la ville de Châteaudun.

En Bretagne, le prince de Dombes, après avoir pris congé de Sa Majesté à Laval, comme je l'ai dit précédemment, était revenu à Rennes, où ayant rassemblé une petite armée, il se disposa à entrer en campagne.

Or, voici ce qui avait eu lieu dans cette province (1). « La nouvelle de la mort de Henri III avait été sue à Nantes dès le jour de la Saint-Laurent, dixième d'août. Le duc de Mercœur, à qui les Ligueurs de Paris s'étaient empressés de faire part de cet événement, envoya le sénéchal de Fougères pour l'annoncer à ceux de Rennes et pour représenter aux bourgeois de la dite ville qu'il était temps pour eux de se joindre à la Sainte-Union, comme l'avaient déjà fait toutes les autres villes et communautés du plat pays. » (Moreau, *Hist. de la Ligue en Bretagne.*)

Le parlement de Rennes, ne voulant pas ajouter foi à la nouvelle, fit mettre cet envoyé en prison. On lui fit son procès comme perturbateur du repos public, et il fut condamné à être pendu, ce qui fut exécuté.

« Le duc de Mercœur se trouva très-scandalisé de ce qu'on avait traité avec aussi peu de cérémonie un homme qui avait l'honneur d'être envoyé par lui, et pour venger cette mort sur personne de pareille étoffe, il fit pendre à son tour le sénéchal de Laval, qu'il tenait prisonnier à Nantes. »

Ensuite, et ce qui était d'une plus grande importance pour lui, il parvint à s'emparer adroitement de la ville de Saint-Malo. Cette place, que son port et son commerce rendent fort importante, était presque entièrement peuplée de partisans de la Ligue, qui n'étaient retenus dans le devoir que par l'autorité de leur gouverneur, Messire Honoré Dubreuil, lequel avait été jadis le favori du roi Charles IX. Mercœur désespérait d'attirer cet homme à son parti ; car Dubreuil passait généralement pour posséder des richesses immenses, et on voyait peu de gens riches, ou même ayant quelque chose à perdre, embrasser sincèrement le parti de la Ligue.

Or, la ville avait un château assez fort, où Dubreuil, se méfiant de ses administrés, avait établi sa demeure, et où il avait mis tous ses objets les plus précieux. Cette dernière circonstance ne servit pas peu au duc

(1) J'ai sous les yeux l'ouvrage du chanoine Moreau, grand ligueur et témoin oculaire des faits qu'il raconte d'une manière aussi pittoresque qu'intéressante. Comme cet ouvrage ne paraît point avoir été connu de nos historiens, je crois qu'on me permettra d'en donner d'assez longs extraits.

de Mercœur pour monter et encourager la conspiration qui devait lui livrer la ville. Aux moins délicats, il fit tout doucement comprendre qu'il y avait là un coup bien profitable à faire ; à quelques autres, il persuada que ce gouverneur, déjà si riche, pour augmenter encore ses trésors, avait l'intention de piller leur ville, et qu'il n'attendait pour cela qu'un moment favorable. Il fut donc décidé parmi les initiés qu'il fallait se défaire d'un pareil homme, et remettre la ville entre les mains d'un prince éminemment catholique, si on ne voulait pas la voir devenir bientôt le repaire de l'hérésie.

Par suite de cette décision, les conjurés ayant remarqué un endroit faible et mal gardé dans les remparts du château, jugèrent qu'il ne serait pas trop difficile d'y entrer par là. Ils gagnèrent un valet de chambre, qui leur promit de leur faire savoir par un signal l'heure à laquelle la garde se retirait ; et en effet ils s'introduisirent, à la faveur de la nuit, dans la place par ce point imprudemment négligé. Ils égorgèrent les premiers qui se présentèrent pour leur résister, et Dubreuil, réveillé par le bruit, s'étant présenté à une fenêtre pour demander quelle en était la cause, reçut un coup d'arquebuse qui l'étendit raide mort.

Après cela, les conjurés se payèrent de leur peine en pillant l'argent et les effets précieux du gouverneur, dont ils cédèrent une petite partie aux échevins de la ville, afin de les mettre dans leurs intérêts ; aussi les habitants de Saint-Malo arborèrent incontinent l'étendard de la Sainte-Union. Il est vrai que leur commerce n'y gagna pas, et qu'il fallut interrompre leurs communications avec les ports du littoral et ceux de l'Angleterre ; mais au lieu d'avoir un roi hérétique, ils passaient sous la domination d'un prince, étranger il est vrai, mais fort bon catholique. Le duc de Mercœur, comme on le pense bien, s'empressa d'approuver tout ce qu'ils avaient fait.

Après ce premier succès, qui ne lui avait pas coûté beaucoup, il ne lui restait plus, pour être maître absolu sur toute cette vaste étendue de côtes qui bordent la mer britannique, qu'à occuper Brest et Quimper. C'était le sire René de Rieux, sieur de Sourdéac, qui commandait pour le roi dans la première de ces deux villes, et ce seigneur n'était pas homme facile à soumettre, ou à se laisser gagner. Se voyant aidé des commodités de la mer, et à la tête d'une bonne et fidèle garnison, non seulement il ne craignait aucun ennemi, mais il molestait beaucoup l'évêché de Léon, dont il tirait grosses contributions de deniers. Le duc, après quelques tentatives inutiles où échouèrent toutes les ruses de sa politique, fut obligé de le laisser tranquillement continuer ses exactions sur les pauvres catholiques de la contrée.

Il fut plus heureux à Quimper, où il y avait un grand nombre de Ligueurs, et entre autres tous les ecclésiastiques, à la réserve du seigneur évêque, « qui sentait un peu son politique. » Quant à Messieurs de la justice et du siège présidial, on n'en comptait que trois, dit le chanoine Moreau, qui fussent du bon parti : tous les autres paraissaient se

soucier fort peu du péril de la religion. Le sénéchal Laurent de La Motte se montrait surtout fort entêté. « Quand même le roi, disait-il, serait un diable incarné, et qu'il aurait les cornes aussi longues que mon bras, je n'en resterais pas moins son serviteur plutôt que de devenir celui d'un prince étranger. » Aussi faisait-il tout son possible pour faire consentir les habitants à recevoir une garnison royaliste.

Ayant reçu pour cet objet quelques lettres du roi de Navarre, ou plutôt du parlement de Rennes, il les publia fièrement en grande assemblée du peuple, enjoignant à un chacun d'avoir à s'y soumettre. Ceci causa un tel trouble en l'esprit des habitants, assistés des religieux cordeliers, qu'ils prirent des arquebuses et vinrent assiéger les portes de la salle où se tenait l'assemblée. Ce fut alors au sénéchal à se sauver bien vite, avec ceux qui avaient eu le malheur de se laisser entraîner dans son parti. Pour lui, il prit la route de Rennes au grand galop de son cheval; quelques autres se retirèrent à Brest, auprès du seigneur de Sourdéac, et les moins compromis ne se firent pas prier pour prêter serment de fidélité à la Sainte-Union. La ville de Quimper, se rangeant tout aussitôt sous l'autorité du duc de Mercœur, reconnut pour son gouverneur le sire de Quellenec, lequel se comporta fort bien en cette charge, quoiqu'il fût naturellement d'une humeur revêche.

Ainsi donc toute la Basse-Bretagne, ou bien peu s'en faut, obéissait au gouvernement de Monseigneur le duc, quand un jeune homme à tête éventée, nommé Trogoff, s'étant laissé monter l'esprit par une lettre du sire de Beaumanoir, s'avisa de rassembler quelques huguenots et mauvais chrétiens des environs, et d'aller se jeter avec eux dans le château du Pont. Il se nomma lui-même capitaine de la place, et tout son monde s'empressa de lui obéir, comme à celui qui avait mandat du sire de Beaumanoir, seigneur du Pont.

Une fois maître de ce poste, qui n'était pas sans importance, Trogoff se prit à faire des courses contre ceux de Quimper, et il y faisait très-bien ses affaires, parce que le pays est riche et que les habitants n'ont pas l'humeur belliqueuse.

Le gouverneur de Concarneau, instruit de ces déportements, rassembla toute la noblesse des environs, et avec quelques pièces de canon et les hommes de sa garnison, il alla assiéger Trogoff dans le château du Pont. On allait là comme à la noce, tant on était sûr de la réussite et d'un beau butin. Pourtant la place était protégée par de solides et épaisses murailles que les petites pièces des assiégeants ne purent entamer, et on commençait, après tant d'empressement, à trouver bon de se retirer chacun chez soi.

Mais il arriva que Trogoff, regardant un jour par une petite lucarne, pour voir ce qui se passait dans le camp ennemi, un soldat qui l'aperçut lui tira dans la tête une arquebusade « dont il mourut subitement, » et ceux du dedans, voyant leur capitaine mort, demandèrent à capituler.

Leur proposition fut admise, à condition que tous ceux d'entre eux

qui étaient huguenots avoués demeureraient prisonniers de guerre, jusqu'à ce qu'ils eussent payé pour eux tous et solidairement cinq mille écus d'or de rançon, plus tous les frais de l'expédition. On fit, en outre, un très-bon butin dans le château, où il y avait force vaisselle d'argent, force joyaux et autres meubles de prix appartenant au sire de Beaumanoir. Le gouverneur de Concarneau emporta jusqu'à l'horloge qu'il fit placer dans sa ville, et c'est depuis ce temps-là qu'on dit, en matière de proverbe, que l'horloge du château du Pont, toute petite qu'elle est, s'entend jusqu'à Concarneau.

Cette même ville de Concarneau avait été précédemment, pendant quelques jours, au pouvoir des huguenots ; mais Dieu n'avait pas permis qu'ils la gardassent longtemps. Or, voici comment la chose s'était passée.

Il est bon de savoir d'abord que la dite ville est toute environnée par la mer ou par des marécages inabordables, excepté du côté de sa principale porte qui est vers l'occident. Ce n'était au commencement qu'un pauvre village, uniquement habité par quelques familles de pêcheurs et de matelots ; mais le bon roi Louis XII, ayant remarqué la belle assiette de cette place, avait ordonné qu'elle fût fortifiée, et y avait établi une garnison à morte-paye (1). Il en résulta que Concarneau devint bientôt une retraite de voleurs et de gens méritant la corde ; car si quelqu'un avait assassiné son voisin, ou fait quelque vol, ou ravi fille ou femme, il trouvait asile à Concarneau, pour peu qu'il eût de quoi en payer les frais à Monsieur le commandant à morte-paye.

Les huguenots avaient donc jadis surpris cette ville (en 1576). Un des leurs, pendant que les autres se tenaient cachés derrière de vieilles masures, se présenta à la porte, où il ne se trouvait d'ordinaire que le portier tout seul, et, feignant d'avoir besoin d'un asile, il demanda à parler au capitaine commandant. Alors il tira quelques papiers de ses poches, et il en laissa tomber un par terre ; le portier se baissa pour le ramasser, et le soldat, qui s'attendait à ce mouvement, enfonça son poignard dans les reins de ce malheureux, lequel mourut sans avoir eu le temps de pousser un seul cri. Le soldat fit signe à ceux qui étaient demeurés derrière, et ceux-ci étant accourus entrèrent dans la place, dont ils se rendirent maîtres avant qu'on se fût aperçu de rien. Ils renfermèrent ensuite tous les habitants dans un grand bâtiment, et ils envoyèrent par mer à La Rochelle pour avertir leurs confrères en Christ du succès qu'ils venaient d'obtenir, en les priant très-instamment de leur envoyer des secours, n'étant en tout que trente pour garder leur conquête.

Mais aussitôt que dans les paroisses voisines on eut eu connaissance de ce hardi coup de main, le tocsin sonna à tous les clochers et la

(1) On appelait soldats à morte-paye ceux qui étaient entretenus tant en paix qu'en guerre. Ils n'avaient d'autre service que celui du poste où on les avait placés : aussi ils y devenaient assez souvent maîtres absolus.

place fut soudainement investie par plus de huit mille hommes. Trente huguenots ne pouvaient guère espérer de résister à cette multitude; ils avaient beau s'épuiser en veilles et en efforts, passer les jours et les nuits sur les remparts, ils devaient naturellement finir par succomber tôt ou tard, au nombre et à la fatigue. Par bonheur pour eux, les assiégeants ignoraient leur petit nombre, et le sire de La Vigne, qui avait été le chef de cette audacieuse entreprise, avait grand soin de faire paraître ses gens tour à tour sur tous les points du rempart, pour faire croire qu'on faisait bonne garde partout. Lui-même se montrait avec une contenance fière et assurée, se faisant remarquer par une grosse chaine d'or qui faisait trois tours.

Pendant ce temps-là, on apprenait à Quimper, qui n'est qu'à quatre lieues de là, que Concarneau était au pouvoir des huguenots. L'alarme fut d'abord très-grande de savoir l'ennemi aussi près, d'autant plus qu'il n'y avait pas une seule porte en état d'être fermée, ni pas un pont-levis en état d'être haussé ; mais quand on sut que les gens de la campagne tenaient les hérétiques assiégés, on se rassura peu à peu ; puis on se réunit en grandes bandes, et l'on se mit en marche pour porter aide à ceux qui avaient si heureusement déjà entouré l'ennemi.

Le siège dura néanmoins jusqu'au vingt-deuxième jour de janvier. Ce jour-là, l'officier, qui avait les clés de la porte de la ville et qui les portait en un trousseau à sa ceinture, s'était endormi de fatigue dans la maison d'un des habitants qu'il avait pris pour son hôte, et qui, pour cette raison, n'avait pas été renfermé avec les autres. Cet homme, voyant le capitaine endormi profondément, les clés pendues à sa ceinture et son poignard nu à côté de lui, « se résolut de faire un acte de courage pour sa foi et pour la vraie religion. » Il prit le poignard et en perça l'officier ; puis s'étant saisi des clés, il courut à la porte pour l'ouvrir aux assiégeants.

Un soldat qui était en sentinelle sur le rempart, de ce côté-là, l'aperçut pendant qu'il cherchait dans le trousseau de clés à démêler celle dont il avait besoin. Le rempart était très-haut en cet endroit, mais le soldat n'hésita pas à sauter de la muraille où il se trouvait posté sur le pavé, et ce fut un miracle qu'il ne se rompit pas le cou ; pourtant il arriva trop tard encore. La porte était déjà ouverte, le pont-levis tombé, et le bourgeois appelait à grands cris les assiégeants qui entrèrent en foule dans la place.

Les ennemis furent tous égorgés sans rémission. Le sieur de La Vigne lui-même, qui s'était caché dans un grenier à foin, ne tarda pas à être découvert ; il fut tué comme les autres, et son cadavre fut lancé tout nu par la fenêtre ; sa belle chaine d'or devint la propriété d'un des gentilshommes catholiques qui avaient pris part à l'action, et dans la famille duquel elle a été conservée longtemps, comme un titre de gloire. Depuis ce moment-là, Concarneau resta toujours entre les mains des catholiques, et dans ces derniers temps, cette ville n'avait pas été une des dernières à se soumettre à Monseigneur le duc de Mercœur. On vient

de voir comment son commandant avait prouvé son dévouement à cette cause, en prenant le château du Pont dont il avait emporté l'horloge.

Après cet exploit, on devait compter que rien ne s'opposerait plus à la puissance de la Sainte-Union dans tout le territoire de Quimper, et c'était bien là ce que désirait le duc de Mercœur, qui espérait faire réussir tout doucement ses plans de domination à l'ombre de ce parti, dont il se posait comme un des chefs les plus dévoués ; mais on apprit que le seigneur de Guingant, qui passait pour tenir le parti des politiques, cherchait à se fortifier dans son château, qui n'est qu'à deux lieues de la ville, et qu'il y attirait et entretenait un grand nombre de gens de guerre. On alla l'assiéger et on pilla son dit château, ainsi que celui de La Coudraye, qui appartenait à une dame huguenote, et où on ne laissa ni meubles, ni fenêtres, ni portes, ni grilles.

C'est alors qu'on eut nouvelles de l'approche du prince de Dombes. Il arriva au milieu d'une nuit obscure, avec son armée, à Quimperlé, pendant qu'on le croyait encore bien loin de là ; et ayant fait mettre pied à terre à sa cavalerie, pour que le bruit des fers des chevaux sur le pavé ne donnât pas l'éveil, il vint appliquer le pétard à la porte de cette ville, du côté de Vannes. La sentinelle, qui entendit du bruit, demanda : « Qui va là ? » On lui répondit : « Ami ! » et elle ne donna pas l'alarme croyant que c'était quelqu'un du faubourg. Le pétard fit sauter la porte et livra passage aux royaux qui mirent la ville au pillage et égorgèrent tous ceux des habitants, hommes, femmes et enfants, qui ne cherchèrent pas leur salut dans la fuite.

Pour se venger de cette perte (car la ville de Quimperlé était bien riche en ce temps-là), ceux de la Sainte-Union assiégèrent le château de Kerouzeré, dont le seigneur s'était déclaré pour le roi, et commettait toutes sortes de pilleries et ravages dans les environs ; aussi était-il mortellement et généralement haï partout. Les assiégeants avaient fait venir du canon de Brignou ; ce que voyant les assiégés, ils ne voulurent s'exposer aux risques d'un assaut, et ils demandèrent à capituler. On leur accorda la vie sauve, avec promesse de les conduire en lieu de sûreté, et la noblesse qui se trouvait dans le camp avait bien l'intention de garder religieusement cette capitulation ; mais il fallut qu'elle se battît elle-même contre la populace, qui voulait tuer tous ces misérables. Leur commandant, qui s'était déguisé pour n'être pas reconnu de ces furieux, ne put éviter de l'être par quelques paysans qu'il avait maltraités dans ses courses. Ils crièrent « haro ! » sur lui et il fut mis littéralement en pièces. Chacun voulut en avoir son morceau. On plaça au bout d'une pique les parties honteuses qu'on promena avec de grands cris de triomphe par tout le camp.

Les seigneurs, qui s'étaient déclarés pour le roi dans ces contrées, arrivèrent trop tard pour empêcher ces horreurs, et les catholiques eurent le temps de se retirer à Morlaix avec ceux de leurs prisonniers qu'ils avaient pu soustraire au massacre. Ils en tirèrent par la suite une bonne et profitable rançon.

Alors cette troupe « assez gaillarde de royaux, tous gens de main et qui avaient envie de mordre, » se retourna vers la petite ville de Carhaix, où elle savait qu'on célébrait les noces de la fille d'un des principaux d'entre les bourgeois, greffier de la dite ville. C'était une occasion de faire un riche butin. Comme on était loin d'attendre l'ennemi, il n'y avait sur les remparts ni gardes ni sentinelles. Les royaux, y étant arrivés environ deux heures avant le jour, montèrent facilement et sans être aperçus par dessus les murailles; les premiers entrés allèrent bien vite ouvrir la porte à la cavalerie, et les habitants, qui, après la bonne chère des noces de la fille de leur greffier, s'étaient endormis tranquillement, ne furent réveillés que par le pillage de leurs maisons. Quelques-uns, qui tentèrent de se défendre, furent tués; les autres furent faits prisonniers dans leurs lits, et les plus prudents, tant hommes que femmes, se sauvèrent à demi-nus dans la campagne.

Ceux-ci donnèrent l'alarme dans la contrée. Le tocsin sonna à tous les clochers, et les paysans coururent aux armes. Mais ce n'étaient que grandes bandes inexpérimentées et sans aucun usage des choses de la guerre. En arrivant à quelque distance de Carhaix, ils aperçurent une vingtaine de cavaliers ennemis que les royaux avaient placés là, pour les attirer dans un piège. Ces paysans, dont la plupart n'étaient armés que de fourches, franchirent aussitôt la rivière de l'Aulne, derrière laquelle un de leurs chefs, plus expérimenté que les autres, leur proposait de se retrancher ; ils coururent pêle-mêle aux cavaliers qu'ils pensaient bien faire prisonniers; mais ils n'allèrent guère loin. Il y avait là une embuscade de quatre ou cinq cents chevaux qui se précipita sur eux, les uns en tête, les autres en flanc, et d'autres par derrière, et qui les eut bientôt mis en déroute. Un grand nombre de ces pauvres gens furent tués sur la place, et presque tous les autres se noyèrent en voulant repasser la rivière qu'ils avaient si imprudemment franchie.

L'ennemi, poussant sa pointe, passa à son tour sur l'autre rive, où il n'y avait plus personne pour lui disputer le passage; il ravagea tout le pays à plus d'une lieue à la ronde, et il y eut partout grande tuerie de paysans.

Les paroisses plus éloignées, qui n'avaient pas eu le temps de venir prendre part à cette première affaire, ne perdirent pas courage en apprenant la défaite de leurs voisins. Dès le lendemain, qui était un dimanche, elles se mirent en route, traversèrent ces mêmes plaines, où gisaient encore les corps sanglants de ceux qui avaient péri la veille, et vinrent en beaucoup plus grand nombre attaquer, à Quimperlé, les royaux qui ne s'attendaient pas, après leur victoire, à se voir si promptement de nouveaux ennemis sur les bras. Quand ils aperçurent cette multitude, qui s'élançait avec furie jusque sous les remparts de la ville, la plupart d'entre eux se sauvèrent dans la halle où ils se barricadèrent pour donner le temps à leur cavalerie de monter à cheval. Les paysans cependant étaient déjà maîtres de la porte; mais la pluie, qui tombait ce jour-là, avait mouillé leurs armes, de sorte que leurs arquebuses leur

devenaient inutiles ; aussi ne pouvaient-ils en tirer parti contre l'ennemi qui, se trouvant à couvert et avec des armes sèches, tirait sur eux avec avantage.

Pendant ce temps-là, la cavalerie royaliste, ayant eu le temps de se préparer, arriva et chargea brusquement les assaillants par derrière. Que pouvaient ces bandes inexpérimentées contre une troupe aguerrie et bien organisée? Ils furent obligés de prendre la fuite. Il y en eut un grand nombre qui perdirent la vie, entre autres presque tous leurs chefs et jusqu'à leur curé, qui avait voulu marcher à leur tête et qui se battait en désespéré au premier rang.

Le vainqueur avait éprouvé toutefois des pertes assez considérables, et le commandant, qui avait eu une main coupée par le belliqueux curé, avec lequel il s'était battu corps à corps, ordonna, pour se venger, qu'on réduisît la ville en cendres, ce qui fut fait incontinent, après quoi il se mit en route pour s'en retourner avec ses gens, lesquels étaient tous chargés de butin.

Ceux de Châteauneuf, ayant eu avis de la double défaite que leurs amis venaient d'éprouver, s'en prirent à leur propre commandant qui ne les avait pas convoqués assez tôt pour aller porter du secours à leurs frères ; ils l'accusèrent d'être un politique, se ruèrent sur lui, le massacrèrent et jetèrent son corps dans une fondrière.

En ce même temps, mon dit seigneur de Mercœur, s'étant mis en campagne vers le pays de Saint-Brieuc, manda à l'arrière-ban de la noblesse de Cornouailles de venir le rejoindre. Il n'y en eut que peu qui obtempérèrent à cet ordre, « et encore de ceux-là la plupart n'avaient jamais dégaîné l'épée que pour la dérouiller. » Toute cette compagnie de gens d'armes montait à peine au nombre de trente-cinq. Ils prirent des chemins détournés pour n'avoir aucune rencontre fâcheuse, s'il était possible ; mais la garnison du bourg de Tonquedec tomba sur eux et en eut bon marché. « Ceux qui n'eurent pas le temps de tourner les talons assez vite furent tués sur la place ; les autres retournèrent en toute hâte dans leurs manoirs, et ainsi fut dissipé l'arrière-ban du pays de Cornouailles, ce qui donna à plusieurs l'occasion d'une grande risée. »

Or, les paysans se tenaient partout sous les armes, et dans ce temps de désordres quelques mauvais péroreurs leur avaient mis dans l'esprit que l'occasion était favorable pour secouer le joug de la noblesse et de la bourgeoisie. Ainsi donc, comme ils le disaient eux-mêmes, ils ne voulaient plus reconnaître aucun seigneur, pas plus catholique que du parti des royaux. Le sire Du Chastel, baron de Kerlech, dans le pays de Léon, s'en était allé à Rennes pour y épouser une dame fort riche, toute jeune et bien famée, et il la ramenait chez lui, en compagnie de soixante ou quatre-vingts braves cavaliers, avec l'aide desquels il se croyait bien assez fort pour éviter les dangers de la route, malgré la mauvaise volonté des paysans, à peu près insurgés partout. Il n'était plus qu'à cinq lieues de Quimper quand il alla, avec sa suite, prendre gîte à

Roscanou, dans le château d'une noble dame, veuve d'un conseiller du présidial.

Cette dame, que les nouveaux mariés avaient fait prévenir de leur visite, les attendait pour leur faire fête et bonne réception. Incontinent, le bruit courut qu'il y avait grande assemblée de royaux à Roscanou ; le tocsin se fit entendre de paroisse en paroisse, jusqu'aux portes mêmes de Quimper, où l'on ne savait ce que cela voulait dire. Les paysans coururent aux armes, et les premiers arrivés bloquèrent la maison de la noble dame, pendant que ceux qui étaient dedans, ne se doutant nullement du danger, ou peut-être méprisant trop ce ramassis de paysans, ne songeaient qu'à faire bonne chère.

Pourtant le nombre de leurs ennemis s'augmentait d'un instant à l'autre. Déjà on avait fait des retranchements sur toutes les avenues de la maison, de manière à empêcher qu'aucun n'en sortît. Les gentilshommes, voyant toute cette foule, sentirent trop tard qu'ils avaient eu tort de ne pas se retirer plus tôt ; ils tentèrent une sortie pour déblayer le passage, mais ils furent vigoureusement repoussés. Le sire Du Châtel et ses amis résolurent alors de mourir bravement avec la jeune dame qu'ils avaient si imprudemment engagée dans ce guet-apens ; ils n'eurent pas longtemps à attendre.

Les paysans avaient déjà mis le feu à la maison qui, tout aussitôt, s'alluma partout ; les malheureux qui se trouvaient dedans, pour éviter d'être rôtis tout vifs, se jetaient à mesure que le feu les pressait au milieu de leurs ennemis, qui les recevaient à coups de fourches et de hallebardes. La jeune dame pourtant obtint la vie sauve, après avoir reçu dans la gorge un coup de fourche dont elle pensa mourir. Quelques-uns des assaillants, plus compatissants que les autres, la recueillirent et la sauvèrent toute sanglante ; mais son mari et tous les autres qui étaient dans la maison, gentilshommes, dames et demoiselles, furent ou tués ou brûlés.

Le prince de Dombes venait alors de prendre la petite ville de Hennebont, où il laissa une forte garnison avec neuf pièces de canon, sous les ordres de Dupré, parce que ce poste lui parut important, étant situé sur la côte entre Nantes et les Pays-Bas, et pouvant aider à interrompre les communications. De là, il s'avança vers Josselin, espérant toujours obliger le duc à venir lui livrer une bataille rangée. Enfin, après avoir longtemps fatigué ses troupes dans cette espérance, il fut obligé de se retirer à Malestroit, sur la rivière d'Oust, pour leur laisser prendre un peu de repos. (Mézeray, t. III, p. 802.)

Mercœur, le voyant éloigné, vint à son tour bloquer Hennebont. Il fit dresser deux batteries, qui après avoir tiré sans relâche pendant vingt-quatre heures, ouvrirent une large brèche aux assaillants. Dupré, qui savait les habitants fort affectionnés au parti du duc, et qui se voyait sans espoir d'être secouru, demanda à capituler. On lui accorda la vie sauve et qu'il sortirait enseignes déployées. Cette convention fut rigoureusement respectée par le vainqueur. (Moreau, *ubi sup.*)

De là, le duc alla assiéger le port du Blavet, qui se trouve à l'embouchure de la rivière de ce nom. C'était le meilleur havre et le plus sûr de toute la province, parce que les vaisseaux y peuvent entrer par tous les vents et par toutes les marées. La ville est située sur une langue de terre qui ne tient au continent que par un seul côté. L'année précédente, les royaux s'en étaient emparés et s'y étaient fortifiés, en élevant du côté de la terre ferme un rempart qu'ils avaient garni des canons tirés des vaisseaux du port. Dans cette position, ils incommodaient grandement les habitants d'Hennebont, qui ne pouvaient plus rien tirer de la mer tant que ce port appartiendrait à un parti contraire au leur. Ce fut donc à leur prière que Mercœur se décida à en aller chasser les royaux.

Ceux-ci firent d'abord bonne contenance et soutinrent bravement un assaut qui coûta la vie à un assez grand nombre des assaillants; les femmes mêmes y firent preuve d'un courage indomptable. On les voyait jeter du haut du rempart des pierres, de l'eau bouillante et tout ce qui leur tombait sous la main ; mais, pendant qu'on se battait avec animosité de part et d'autre, voici le seigneur de Lansac qui arrive par mer avec trois ou quatre grands vaisseaux chargés de soldats. Ne trouvant aucune résistance de ce côté de la ville, il débarque, entre dans la place, et vient attaquer par derrière ceux qui défendaient le retranchement. Ce fut alors, parmi ces derniers, à qui se sauverait le plus vite, tant la panique devint générale, et les assiégeants se ruèrent dans la ville, égorgeant tout ce qu'ils rencontraient, sans distinction d'âge ni de sexe. Ceux qui avaient été assez lestes pour se soustraire à cette première furie vinrent se jeter à corps perdu dans les bateaux du port, espérant fuir sur la mer ; c'était en effet la seule route qui leur restait ouverte ; mais ces bateaux se trouvèrent bientôt tellement surchargés qu'ils enfoncèrent presque tous. Quelques-uns furent pris avant d'avoir pu s'éloigner du rivage, et il n'y en eut qu'un très-petit nombre qui arriva jusqu'à Vannes.

On raconte que quarante jeunes filles, pour se soustraire à la brutalité du soldat, s'étaient réfugiées dans un navire ; mais ce navire n'ayant pas eu le temps de quitter le bord, dès qu'elles virent les soldats y entrer, elles se prirent toutes par la main et se précipitèrent ensemble dans la mer.

Toutes les maisons furent livrées aux flammes après avoir été pillées.

Le prince de Dombes accourut pour tirer vengeance de semblables excès. Le duc ne voulut pas l'attendre, et passant le canal, il se retira à Auray, où le prince l'ayant poursuivi, il quitta encore cette ville qui ne lui semblait pas assez forte, et alla se renfermer dans Vannes. Les royaux vinrent l'y assiéger. Ils attaquèrent de prime abord les faubourgs avec une grande impétuosité ; mais ils rencontrèrent une résistance qui les força de se retirer avec pertes. Ils se rangèrent alors en bataille dans la plaine, pensant que le duc de Mercœur, enflé du succès qu'il venait

d'obtenir en défendant la place et les croyant découragés, ne manquerait pas de venir les attaquer. Ils furent trompés dans leur attente, et, après être restés toute la journée sous les armes par l'extrême chaleur qu'il faisait ce jour-là, ils furent obligés de se retirer, en regrettant d'être demeurés à languir au soleil, pendant que le duc et les siens étaient à couvert à boire leur vin frais.

Le prince de Dombes se vit presque à l'instant même abandonné de la plus grande partie de son armée ; car comme en ce temps-là il n'y avait que très-peu de troupes réglées et point du tout de payées, chacun faisait la guerre avec des gens ramassés par le crédit de ses amis, ou attirés par l'espoir du butin ; et c'était beaucoup que de les faire tenir un mois ou cinq semaines ensemble. Mais si elles se dissipaient facilement, il en revenait facilement d'autres. Le prince de Dombes eut donc bientôt trouvé une nouvelle armée, avec laquelle il vint assiéger la ville de Moncontour, qui se rendit par capitulation après avoir repoussé deux assauts. Après quoi, se trouvant encore une fois quitté par ceux qui l'avaient aidé dans cette dernière expédition, il s'en revint presque seul à Rennes. (Mézeray, t. III, p. 803.)

Les partisans du roi obtenaient, pendant ce temps-là, un succès bien plus décisif en Auvergne. Le même jour où se livrait la bataille d'Ivry (ce jour était heureux pour les armes de Henri IV), ils battaient complètement les troupes de la Ligue devant Issoire. Cette ville est située au pied des Cévennes, dans le canton le plus délicieux de la Limagne. La Rochefoucauld, comte de Randon, s'en était saisi l'année précédente au nom de la Ligue ; mais cette place était trop importante pour que la possession n'en fût pas vivement disputée entre les deux partis. Tissandier, échevin de Clermont, d'accord avec les bourgeois de sa ville qui avaient embrassé le parti du roi, forma le dessein de l'enlever. (De Thou, t. X, liv. 98, p. 130 et suiv.)

Ils partirent donc avec des échelles, et étant arrivés au point du jour auprès des fossés de la place, ils descendirent dedans, malgré les cris de la sentinelle qui venait de donner l'alarme, et ils escaladèrent incontinent les murailles. La garde qui accourait fut passée au fil de l'épée, on était maître de la ville ; mais le château restait à prendre, et la garnison tout entière s'y était retirée. On appliqua deux fois inutilement le pétard à la porte. Alors, voyant qu'il fallait faire un siège régulier, on fit venir de nouvelles troupes de Clermont qui accoururent, ayant à leur tête le grand sénéchal d'Auvergne.

On était en train de se fortifier et de pousser les tranchées autour de cette citadelle, quand l'ennemi parut avec tout ce qu'il avait pu ramasser de forces, sous la conduite de ce même La Rochefoucauld-Randon qui avait déjà pris la ville une première fois. La ville fut entourée, et d'assiégeants, les royalistes devinrent assiégés, et de plus placés entre deux feux. Quoiqu'ils manquassent absolument de fourrage et qu'ils eussent fort peu de vivres, ils résolurent de ne pas se départir de leur entreprise, comptant d'ailleurs sur le secours que leurs amis du même

parti ne manqueraient pas de leur amener. Ils continuèrent donc de se battre chaque jour et autour du château pour repousser les sorties des Ligueurs qui étaient dedans, et sur les remparts de la ville pour empêcher qu'ils ne fussent forcés par l'armée de secours.

A chaque instant, ceux du dehors voyaient leur nombre s'accroître des nouvelles troupes que leur amenaient leurs partisans. Toutes les forces des Ligueurs du pays semblaient s'être réunies là, et on ne voyait pas encore paraître un seul bataillon royaliste.

Cette singulière situation se prolongea pendant plusieurs semaines; mais tout à coup le camp des Ligueurs fut attaqué au milieu de la nuit. C'était un premier corps de royalistes qui venait d'arriver, et qui, passant à travers l'ennemi, parvint à rejoindre le sénéchal.

Il profita de ce renfort pour serrer le château de plus près et pour faire, le jour suivant, une sortie dans laquelle il tua beaucoup de monde à ses adversaires. Pendant ce temps-là, le marquis de Chabannes, à la tête d'environ quatre cents bourgeois armés d'arquebuses, était parti de Clermont. Il alla d'abord faire sa jonction avec les troupes qui venaient d'Aurillac, et avec celles qu'amenaient les autres seigneurs du parti; puis, il arriva tout près d'Issoire, au moment même où les Ligueurs venaient de donner un assaut aux murailles et avaient été repoussés avec perte. Le sénéchal, averti de l'arrivée de ce secours, sortit de la ville à la tête d'un détachement de quatre-vingts gens d'armes, après avoir dévotement adressé ses prières à Dieu.

Les ennemis, de leur côté, à la nouvelle de l'attaque qui se préparait, s'étaient déjà rangés en bataille entre la ville et une montagne qui n'en est pas très-éloignée et qu'on appelle le cros Roland. Mais l'armée royaliste, au lieu d'arriver de face, tourna de côté et alla s'emparer du sommet de cette montagne, d'où elle dominait toute la ligne de ses adversaires. Elle commença par tirer sur eux quelques volées de canon, qui les obligèrent à reculer leur ordre de bataille, pour se mettre à l'abri. Alors Chabannes ordonna aux siens d'avancer, le canon en tête, en se faisant un rempart mobile avec leurs chariots de bagage. Le comte de La Rochefoucauld-Randon, pour réparer la faute qu'il avait faite de ne s'être pas d'abord emparé du sommet du cros Roland, ne vit pas plus tôt les ennemis abandonner ce point, qu'il fit un mouvement pour aller s'y loger; mais ce mouvement était plus mal calculé encore; il quittait la plaine qu'il pouvait défendre, et il laissait l'ennemi en toute liberté de se joindre aux troupes de la ville; aussi le sénéchal profita de cette facilité inespérée pour se réunir à ceux qui venaient le secourir.

Randon descendit la montagne à son tour, résolu d'attaquer de ce côté-là. Le combat commença à l'instant même. La première ligne des Ligueurs, qui s'avançait avec beaucoup d'impétuosité, fut reçue avec la même résolution par les royalistes, qu'elle ne parvint pas à ébranler. Comme la seconde ligne ne donnait pas assez promptement, l'arrière-garde s'avança, avant d'avoir pris même la précaution de reformer ses rangs. L'action fut chaude et meurtrière; mais le courage ne supplée pas

toujours à l'ordre et à la bonne direction. A la fin, les ennemis du roi furent battus et mis en déroute complète. Le comte de Randon lui-même, ayant été fait prisonnier, fut conduit à Issoire, où il mourut quelques jours après, d'une blessure qu'il avait reçue dans le combat.

De là, les royalistes tournèrent leurs armes vers le château, dont les défenseurs, informés de la mort de Randon, se rendirent le même jour, livrant tout leur canon et toutes leurs munitions. Les vainqueurs firent, le lendemain, chanter une messe solennelle en actions de grâces; puis ils revinrent en triomphe à Clermont, où un *Te Deum* fut encore chanté en grande cérémonie dans l'église cathédrale. Ce succès en effet venait d'assurer, en Auvergne et dans les provinces voisines, une supériorité incontestable au parti du roi.

Or, dans les provinces du Midi, c'est-à-dire en Dauphiné, en Languedoc et en Provence, la guerre civile, depuis le temps qu'elle s'était déclarée pour la première fois, sous le prétexte de la religion, n'avait pas cessé un seul moment de rendre irréconciliables toutes ces têtes méridionales, qui ne voulaient plus rien admettre que le triomphe absolu du parti que chacun avait adopté. Les seigneurs de ces contrées n'avaient pas manqué de faire tourner ce fanatisme religieux au profit de leurs intérêts tout à fait mondains. On pouvait compter sur l'appui et le dévouement jusqu'au martyre de tel ou tel individu catholique ou protestant, suivant qu'on arborait les enseignes de la foi qu'il avait adoptée.

En Languedoc, l'ancienne rivalité entre les Joyeuse et le maréchal de Montmorency continuait avec plus d'animosité que jamais. Ce dernier attendait du nouveau roi l'envoi de l'épée de connétable qu'avait portée son père, et, suivant lui, c'était la moindre des récompenses légitimement due à la complaisance qu'il avait bien voulu avoir d'embrasser son parti. Les Joyeuse, de leur côté, jugeaient l'occasion favorable pour augmenter leur pouvoir dans la province, en se portant comme défenseurs de la vraie foi, et ennemis déclarés de l'hérésie. Ce n'était pas un mauvais calcul par le temps qui courait alors. Scipion de Joyeuse se rendit maître par ce moyen de la basse ville de Carcassonne, qui n'avait jamais voulu se soumettre à son père le maréchal, quoiqu'il fût depuis longtemps maître de la haute ville, et cette conquête, il la dut plus à l'affection qu'il avait su inspirer aux habitants par son dévouement à la foi catholique, qu'à la force de ses armes. (*Vie du connétable de Lesdiguières,* 1589 et 1590.)

Ensuite, ayant reçu vers la fin du mois de mai un secours de dix mille Allemands, que lui envoyait le roi d'Espagne, toujours prêt à contribuer au morcellement de la France, il prit la ville de Lautrec-en-Albigeois et quelques autres châteaux voisins, et après avoir mis ses Allemands en garnison dans ces différentes places, il s'en revint à Narbonne avec le reste de son armée.

Montmorency aurait bien pu opposer une résistance efficace à ces conquêtes de son rival; mais il voulait forcer le nouveau monarque à ne

plus retarder l'envoi de cette épée de connétable qu'il avait demandée; et pour cela, il cherchait à se faire regarder comme nécessaire. Il n'armait donc que lentement, laissant à son ennemi tout le temps de faire des progrès qui pussent devenir alarmants. A la fin pourtant, il ne crut pas dans son intérêt d'attendre plus longtemps. Il se mit en marche pour venir reprendre les divers châteaux où Joyeuse avait laissé ses Allemands en garnison.

Ceux-ci, qui n'étaient pas en force, capitulèrent d'autant plus facilement qu'on avait si peu pris de précautions pour leur cantonnement, que la famine et la peste rendaient déjà leurs postes insoutenables. Mais le vainqueur en laissa massacrer la plus grande partie par ses soldats; les autres qu'on avait épargnés allèrent se loger en pleine campagne, dans de méchantes huttes qu'ils construisirent, et où on les obligea à se tenir isolés, comme pestiférés; puis, une nuit, pour se débarrasser d'un seul coup de tous ces gens-là, on vint mettre le feu à ces huttes où ils furent tous brûlés.

La nouvelle de cette atroce expédition fut portée à Narbonne, par deux ou trois de ces malheureux, qui avaient pu s'échapper à demi-grillés. Aussitôt la populace entra dans une telle fureur, qu'à l'instant même elle alla enfoncer les prisons de la ville, en tira dix ou douze prisonniers de guerre qui y étaient renfermés, et se mit à les massacrer par forme de représailles.

Mais ce fut surtout en Provence et en Dauphiné que la guerre se fit avec plus d'acharnement encore, malgré les glaces et les rigueurs de l'hiver, qui, cette année-là, fut plus long qu'à l'ordinaire. La Valette et Lesdiguières avaient réuni leurs efforts pour empêcher que ces provinces ne fussent entièrement démembrées du royaume de France; de son côté, le duc de Savoie, à force d'intrigues et en prodiguant l'argent, était parvenu à soulever presque tout le pays en sa faveur. Il avait déjà gagné une bonne partie des magistrats des meilleures villes, particulièrement d'Aix et de Marseille, et il y entretenait des gens à ses gages qui possédaient l'art d'agiter à leur gré les masses populaires, en mettant comme toujours en avant les grands mots de liberté, d'intérêt du peuple et de religion. (*Vie de Lesdiguières, ubi sup.*)

Il arriva pour lors que quelques gentilshommes de Marseille, qui étaient du parti du roi et qui, d'ailleurs, voyaient avec impatience leurs ennemis de l'autre parti triompher dans la ville, voulurent tenter un effort pour les en chasser. Ils s'en furent donc l'épée à la main par les rues, criant : « Dehors les Savoyards, les Espagnols, et les ennemis de la France! » Ils avaient compté que la populace se joindrait à eux à ce cri; mais la populace n'écoute que quand elle n'est pas payée pour rester sourde. Les conjurés restèrent seuls, et les consuls, ayant fait prendre les armes à la bourgeoisie, vinrent les attaquer.

Il y en eut deux des plus hardis qui se firent bravement tuer sur la place. De Pennes, qui était à la tête de l'entreprise, fut fait prisonnier, et les autres se sauvèrent en désordre hors de la ville. Le parti vainqueur

fit tout aussitôt nommer par le président du parlement d'Aix une commission de sept conseillers pour informer contre les auteurs du complot. On condamna à mort les contumaces. De Pennes trouva le moyen d'échapper, et trois hommes du menu peuple, qui s'étaient laissés prendre, furent livrés au bourreau.

Mais le parlement lui-même n'était pas exempt de ces dissensions qu'il prétendait punir dans les autres. Il y avait un assez grand nombre de ses membres qui tenaient pour le parti du roi, et de ceux-ci les uns, s'étant hautement séparés du corps, s'en étaient allés tenir leurs séances à Manosque, où ils contrecarraient par des arrêts contraires les arrêts de la cour séant à Aix. Les autres étaient à la vérité restés à leur poste; mais ils n'oubliaient pas de marquer leur zèle pour Sa Majesté en faisant systématiquement une opposition ouverte ou cachée à toutes les délibérations de la compagnie. Un autre parti s'était vendu au duc de Savoie; un autre soutenait la comtesse de Sault, « femme de grand cœur et d'esprit fort relevé, qui jouissait d'une grande influence, » et qui, je ne sais trop pour quelle raison, si ce n'est pour se faire aduler et rechercher par les autres partis, s'était appliquée à se faire un grand nombre de créatures, lesquelles ne parlaient et n'agissaient que d'après ses ordres; enfin, il y en avait un assez bon nombre qui étaient pour le comte de Carces. Pour celui-ci, ce n'était pas l'autorité suprême qu'il ambitionnait pour son compte; mais se voyant déjà lieutenant général des armées sous l'autorité du parlement, il ne visait qu'à se maintenir dans un poste aussi avantageux, et il s'arrangeait pour que son influence valût la peine d'être achetée, par le roi ou par le duc de Savoie, se tenant prêt à la vendre à celui qui lui en donnerait le meilleur prix. En attendant, il faisait mine de servir le duc de Savoie, pour en tirer les secours dont il avait besoin; mais il avait grand soin de s'opposer par-dessous main à tous les projets que ce prince cherchait à faire réussir avant d'avoir traité avec lui.

L'argent que prodiguait le Savoyard parut pourtant faire pencher la balance en sa faveur, dans une grande assemblée de la noblesse et du clergé qui se tint à Aix, au mois de janvier. Il fut décidé qu'on mettrait la Provence sous sa protection, et le parlement décréta qu'il serait appelé à la défendre avec ses armes; que les biens des *bigorrats* (c'est ainsi qu'on appelait ceux qui favorisaient le parti du roi) seraient confisqués.

Carces était en ce moment-là occupé au siège de la petite ville de Salon. Les assiégés, fort incommodés par l'artillerie qu'il avait amenée, avaient déjà été contraints d'abandonner la nouvelle ville, qu'on appelle la bourgade, et de se retirer dans la vieille, où ils ne voyaient plus guère d'autre moyen de salut que de capituler, quand on apprit que La Valette, avec ses troupes, n'était plus qu'à deux lieues de là. Bientôt après le général royaliste jeta par la poterne du château deux cent cinquante de ses meilleurs arquebusiers dans la place assiégée, et Carces ne trouva rien de mieux à faire que de décamper en toute hâte.

Mais, son armée ayant été rejointe par un assez grand nombre des

nouvelles recrues du pays, qui lui étaient envoyées par le parlement, il se sentit assez fort pour tenter de prendre sa revanche. Tout ce qu'il put faire pourtant, ce fut de surprendre et de tailler en pièces un régiment d'infanterie protestante, que Lesdiguières envoyait des Cévennes au secours de son nouvel allié, La Valette. Il y eut ensuite une espèce de suspension d'armes jusqu'au mois d'avril ; mais cette trêve fut en quelque sorte plus sanglante que la guerre elle-même. Les ressentiments et les inimitiés particulières qui régnaient dans chaque ville se donnèrent pleine carrière, et ce ne fut partout que proscriptions, meurtres, assassinats et supplices.

Quand la trêve cessa, Carces, qui venait de recevoir de Savoie un grand renfort de munitions de guerre, alla mettre le siège devant Barjols, qui capitula après avoir vu ses murailles ruinées par deux cents volées de canon, et qui se racheta du pillage moyennant trente mille écus d'or. Il alla ensuite forcer la malheureuse ville de Luc, où tout fut passé au fil de l'épée. Aups, Lorgues et Draguignan, dans la crainte d'un pareil traitement, lui apportèrent les clés.

De son côté, La Valette venait d'être rejoint par Lesdiguières, toujours en mouvement et qui semblait se multiplier pour être partout, presque en même temps, sur les différents points de ces régions désolées. L'armée royaliste, fortifiée de celle des huguenots, prenait Montaguac, Soliers, Valensole et Pignans. Elle se proposait de continuer ses conquêtes, quand le comte de Martiningue, amenant huit cents hommes de pied et quatre cents lances que le duc de Savoie envoyait au secours de la Ligue, força les royaux à se tenir sur la défensive. Martiningue, pour signaler son arrivée, alla mettre le siège devant la ville de Seigne. Il eut d'abord le bonheur de défaire un secours de cent cinquante hommes, que Lesdiguières avait tenté de faire entrer dans la place ; mais les assiégés, loin de perdre courage, firent une vigoureuse sortie, nettoyèrent complètement la tranchée, et tuèrent plus de deux cents hommes à l'ennemi. Cet exploit causa une si grande terreur parmi les assaillants, qu'ils décampèrent subitement, dans la crainte qu'il ne leur arrivât pis. Les pluies et la mauvaise saison vinrent alors suspendre des deux côtés toute opération militaire.

Lesdiguières ne voulut pas cependant attendre jusqu'à ce que le temps fût redevenu tout à fait favorable pour recommencer la guerre ; dès le mois de janvier, on le vit reparaître devant Grenoble, qu'il entreprit de bloquer, et il s'occupait à faire construire des forts, dont il avait résolu d'entourer cette ville, pour couper toutes les communications et la soumettre par la famine. Sur ces entrefaites, il apprit que le duc de Nemours faisait marcher huit cents soldats vers les frontières de Savoie, pour y recevoir un nouveau secours d'hommes et de munitions, dont le prince savoyard faisait l'envoi à la Ligue. Lesdiguières, abandonnant son blocus, usa d'une telle diligence qu'il atteignit cette troupe au pont de Chervis, et la défit si complètement qu'à peine quelques fuyards purent s'échapper dans les montagnes.

De là, il tira vers Crémieu, pour se rapprocher de Lyon et pour y appuyer une entreprise du parti royaliste, dont on venait de lui donner avis, en demandant son assistance. Voici ce dont il était question : Le seigneur Gadagne de Botéon avait promis de réduire la ville de Lyon à l'obéissance du roi, par des moyens à lui connus, et Sa Majesté avait promis au dit seigneur que, s'il exécutait cette entreprise, il aurait pour sa récompense le gouvernement de la ville.

Gadagne avait donc gagné un capitaine de quartier et un assez grand nombre de bourgeois. Lesdiguières, qu'on avait prévenu, devait venir le premier donner l'alarme du côté du pont du Rhône. Le gouverneur de Dombes, tout aussitôt se présentait à la porte Saint-André ; une autre troupe de royaux avait également le mot pour arriver par la porte de Vaize, et deux régiments qu'on venait de lever en Auvergne, sous prétexte d'assiéger Le Puy, avaient ordre d'entrer par la porte Saint-Jus. En même temps, le capitaine de quartier et les bourgeois qui étaient dans le complot couraient se rendre maîtres de la place des Cordeliers au beau milieu de la ville, et on espérait bien qu'au milieu de tant d'attaques imprévues, la garnison, ne sachant de quel côté se porter, serait facilement désarmée ; mais toute cette conspiration fut découverte quelques jours avant celui marqué pour l'exécution, et sept ou huit des conjurés de l'intérieur furent envoyés à l'échafaud. Lesdiguières, voyant que le coup était manqué, revint sur ses pas. Pendant son absence, les Ligueurs lui avaient enlevé le fort de Gières ; il ne leur donna pas le temps de s'y établir, et avant que la brèche par laquelle ils étaient entrés fût réparée, il reprit la place, en y rentrant par cette même brèche.

Il apprit alors que Maugiron, qui tenait le parti du roi, venait d'être réduit par les habitants de la ville de Vienne, dont il était commandant, à se retirer dans un des châteaux de cette place, qu'on nomme le château de Pipat, et qu'il y était assiégé. Lesdiguières se hâta de courir à son secours; mais il trouva que l'ennemi, qui avait sept pièces de canon, s'était trop bien fortifié dans cette ville pour qu'il osât risquer une attaque contre les remparts. Pour tâcher de l'attirer en pleine campagne, il alla assiéger la petite place de Condrieu. Les Viennois ne bougèrent pas. Condrieu se rendit le quatrième jour ; et en même temps, ceux de Vienne démolissaient de leur côté le château Pipat, que Maugiron avait consenti à leur rendre. Il est vrai qu'en faisant cette concession, il s'était arrangé, par le moyen des nombreux amis qu'il avait, de telle sorte qu'il conservait son gouvernement et que le château démoli fut bientôt par ses soins rebâti plus fort que jamais.

Cependant le marquis de Saint-Sorlin, gouverneur du Lyonnais pour la Ligue, en l'absence du duc de Nemours son frère, appela à lui les troupes ligueuses de la Bourgogne, que lui amena le seigneur de Senneeé; et les ayant jointes à celles qu'il avait déjà assemblées, il résolut de passer en Dauphiné. Alphonse d'Ornano, qui commandait les catholiques royalistes dans ces contrées, vint tout d'abord pour s'op-

poser à l'entrée de cette armée. Par malheur pour lui, il se présenta une occasion où il voulut faire le soldat plutôt que le général. Un gentilhomme bourguignon, nommé Labarre, sortit des rangs de l'armée des Ligueurs et vint demander si, parmi les royaux, il y avait quelqu'un assez brave pour venir faire le coup de pistolet avec lui en l'honneur des dames. Ornano, qui était tout armé, sauta en selle et courut sur cet insolent cavalier; celui-ci lui tira son coup de pistolet dans la visière, et quoi qu'il ne l'eût pas blessé, l'armure étant à l'épreuve, il l'étourdit tellement qu'il put se saisir de la bride de son cheval, et l'emmener prisonnier.

Ce seul coup de pistolet fut cause que les deux armées, qui étaient en présence et prêtes à en venir aux mains, se dissipèrent comme par enchantement. Sennecé, pour avoir tout seul le profit de la prise du général ennemi faite par un de ses gens, s'en retourna à grandes journées dans la Bourgogne, où il mit son prisonnier à vingt mille écus de rançon; Saint-Sorlin, après le départ des bandes bourguignonnes, ne se sentant pas assez fort pour attendre Lesdiguières, qui venait au secours de ses alliés, rebroussa vers Lyon, et les catholiques royaux, se voyant sans chef, retournèrent chacun chez soi.

Or, pendant que Lesdiguières faisait toutes ces marches et contremarches, le duc de Savoie avait de nouveau envoyé un de ses capitaines, nommé Somas, avec une nouvelle armée de quatre mille hommes de pied, qui vint mettre le siège devant Montbonnot. Lesdiguières, en revenant pour secourir cette place, trouva l'Isère tellement débordée par la fonte des neiges, qu'il lui fut impossible de passer; de sorte que le gouverneur de Montbonnot, se voyant sans espoir de secours et presque sans garnison, parce qu'il avait trouvé bon de mettre dans sa poche l'argent qui lui avait été donné pour en entretenir une, se rendit sans la moindre résistance. Gières, qui était dans le voisinage et qui ne venait que d'être repris sur les Ligueurs, suivit le même exemple.

Lesdiguières se dédommagea de ces pertes en prenant la ville bien autrement importante de Briançon. Cette place tenait pour la Ligue, sans avoir voulu donner encore son adhésion au parti du prince savoyard; mais il y avait dans les environs un capitaine aventurier, nommé La Cazette, qui négociait pour obtenir cette adhésion, et il ne pouvait guère manquer de réussir. Lesdiguières fit attaquer la demeure de cet homme, pendant la nuit, par vingt-neuf soldats déterminés qui pétardèrent les portes, massacrèrent ses gens, et le tuèrent lui-même à coups d'arquebuse, pendant qu'il se défendait courageusement la hallebarde à la main.

Briançon se rendit presque aussitôt par capitulation. Le fort d'Exiles, qui est à quelque distance de là, dans la vallée d'Oules, ne se montra pas d'aussi facile composition. Le général huguenot, qui pensait, en s'en rendant maître, couper par là le passage aux troupes du roi de Savoie, pour lesquelles cette vallée était le chemin le plus direct afin d'entrer en Dauphiné, avait déjà ménagé quelques intelligences dans la place;

mais le gouverneur ligueur, à qui il avait fait proposer de la lui vendre, se montrait beaucoup trop exigeant dans ses prétentions, et Lesdiguières fut contraint de se retirer, d'autant plus que La Valette l'appelait en ce moment en Provence, pour secourir la ville de Saint-Maximin, qui était alors assiégée par Martiningue.

Quand il arriva, il trouva que Martiningue avait levé le siège, et, pour n'avoir pas fait une course inutile, il attaqua le fort de Burles, qui se rendit le huitième jour. Le duc de Savoie venait en personne à la tête de trois autres mille hommes de pied et de quatre cents chevaux. Lesdiguières retourna tout aussitôt sur ses pas pour le recevoir, et le duc, n'osant l'attendre, se sauva bien vite dans la montagne de l'Are, si épouvanté, dit-on, qu'il continua sa marche aux flambeaux, jusqu'à ce qu'il se vît en lieu de sûreté.

Ce qui avait engagé ce prince, si prudent de son naturel, à s'avancer ainsi sur les terres de France, c'est qu'il comptait y traiter de l'acquisition du fort d'Exiles, déjà, comme on l'a vu, marchandé par Lesdiguières. Pour mieux décider le gouverneur, en même temps qu'il se présentait lui-même à la tête d'une armée assez respectable, il avait envoyé l'ordre à son lieutenant Somas de se porter aussi de ce côté avec ses quatre mille hommes de pied. Mais celui-ci eut le malheur de rencontrer dans les défilés des montagnes l'actif et infatigable Lesdiguières, qui tailla en pièces son armée et la repoussa toute désorganisée jusqu'à Suze.

Cela fait, le vainqueur revint assiéger le fort d'Exiles, et le gouverneur, qui s'était montré si difficile auparavant sur les conditions qui lui étaient tour à tour offertes par les deux partis, s'estima heureux, cette fois, d'obtenir qu'il aurait vie et bagues sauves.

Voici maintenant ce qui dans le même temps se passait en Bourgogne. Tavannes, après être revenu de Laval, où il avait été offrir ses hommages au nouveau roi de France, assembla le conseil des royaux de la province, à Semur. « Il s'y trouva vingt-huit personnes et plus, tant de Messieurs du parlement que des chefs de guerre. » On mit en discussion ce qu'il y avait à faire pour le présent, et il fut avisé qu'en la grosse tour de Milamperle, près de la ville de Marcilly, il y avait garnison de rebelles, lesquels étaient là pour y garder un magasin de sel et le faire bientôt transporter à Lyon. On décida qu'on y irait en forces pour enlever ce sel, et que la vente d'icelui servirait d'abord à fournir aux urgentes nécessités de l'armée royaliste. (*Mém. de Tavannes,* ad ann. 1590.)

Tavannes partit à la tête de l'expédition ; il eut une rude escarmouche à soutenir en passant près de Beaune ; mais il força le passage, et arrivé à la tour, il la trouva flanquée de guérites et protégée par un bon fossé. A la faveur de quelques chariots de foin, que les siens poussaient devant eux pour se mettre à couvert, il la fit d'abord attaquer par ses arquebusiers ; mais pendant qu'il se disposait à en venir à la sape, la garnison, ignorant s'il ne s'était pas fait suivre par de l'artillerie, offrit de se rendre. La ville de Marcilly, qui était tout près de là, ouvrit aussi

très-volontiers ses portes, et Tavannes, se voyant maître du sel, établit tout aussitôt des receveurs et contrôleurs, pour en faire la vente au profit de son armée.

Pendant qu'il s'occupait de ce soin, il eut nouvelle que trois cents cavaliers, partis de Mâcon, étaient en route pour l'attaquer ; il envoya incontinent prévenir ses amis de venir à son aide ; et sans les attendre, il marcha d'abord avec sa cavalerie au-devant de l'ennemi. Il apprit par des paysans qu'il rencontra sur sa route que ce corps s'était arrêté à une lieue plus loin pour y passer la nuit ; alors continuant d'avancer, quoiqu'il eût déjà fait faire plus de six lieues à ses gens, il rencontra en effet ceux qu'il cherchait à L'Espinasse, où ils n'avaient pas encore eu le temps de s'établir tout à fait et de poser des sentinelles.

Comme la nuit était devenue sombre, Tavannes fit mettre le feu à une maison pour donner de la lumière, et commanda de charger sans retard. Les premiers qui se présentèrent pour opposer de la résistance furent culbutés, et on leur prit un assez grand nombre de prisonniers ; puis la cavalerie, ayant à peine eu le temps de monter à cheval, sans pouvoir se ranger en bataille, au milieu d'une pareille surprise, se dispersa de tous les côtés. Tavannes, après cet exploit, et ayant fait près de quatorze lieues, revint dans la même nuit à Marcilly, où il continua de s'occuper de la vente du sel.

Quand le magasin fut vide, il s'achemina du côté du bailliage d'Auxois, où il avait donné rendez-vous aux troupes royalistes de la Champagne. Il y fut également joint par les reîtres du seigneur Dampmartin, et par deux canons et une couleuvrine qui arrivèrent de Langres. Il prit la ville de Montréal, qui se rendit bien vite après quelques canonnades tirées, et il alla attaquer la ville et le château de Montbard.

Cette place était convenablement fortifiée, et l'assaut qu'il y fit donner ne servit qu'à faire tuer inutilement quelques-uns des plus braves des deux partis ; puis, comme Dampmartin et ses reîtres reçurent en ce temps-là l'ordre de rejoindre le roi, pour se trouver à la bataille d'Ivry (où pourtant ils arrivèrent trop tard), Tavannes fut obligé de lever ce siège, qui avait duré près d'un mois. C'était dans ce temps-là même que Sennecé faisait son expédition en Dauphiné avec le frère du duc de Nemours, et ce fut Tavannes qui, avec quelques autres gentilshommes royalistes, répondit de la rançon du général Alphonse d'Ornano.

Quelque temps après, Tavannes rentra de nouveau en campagne, par suite de la mort d'un de ses amis et compagnons d'armes, le seigneur d'Espeville, gouverneur pour le roi de la ville de Saint-Jean-de-Losne. Ce seigneur venait de se faire tuer en voulant surprendre la ville de La Seurre. Quelques soldats de la garnison, qu'il croyait avoir gagnés à prix d'argent, avaient promis de lui en ouvrir les portes ; mais comme il arrivait par le pont avec ses gens, croyant n'avoir qu'à entrer, il fut renversé mort d'un coup d'arquebuse tiré du rempart.

Aussitôt Tavannes accourut pour empêcher que l'ennemi ne s'emparât de Saint-Jean-de-Losne ; et il était en effet grand temps qu'il arrivât,

car les Ligueurs étaient en route pour venir prendre cette ville. La présence du vieux guerrier royaliste leur ôta le courage d'aller plus loin. Pour lui, après avoir pourvu à la sûreté de la place, il alla s'emparer de la ville de Verdun sur le Doubs, qui se rangea sous l'obéissance du roi. Il prit ensuite plusieurs châteaux dans les environs ; et il tenta même une entreprise sur Auxonne ; mais par la bonne garde de celui qui y commandait, cette entreprise échoua, après lui avoir coûté la vie de quelques-uns des siens, qui furent tués en tentant de traverser les fossés.

Alors, se rabattant du côté de Langres, il alla assiéger le fort de Trichâteau, qui venait d'être pris par les ennemis, et où commandait le capitaine Laverdure Tavannes envoya sommer cet officier par un trompette, auquel Laverdure, fit pour toute réponse tirer deux arquebusades. Le fort fut incontinent attaqué et emporté d'emblée, et le commandant fut pendu.

Le château de Salins eut le même sort que Trichâteau, et deux gentilshommes, qui s'étaient mis à la tête des défenseurs de cette place, furent également livrés au prévôt de l'armée. Ils cherchaient à s'échapper, déguisés en soldats ; mais Tavanne les reconnut et les fit exécuter.

L'hiver, qui était devenu fort rude, mit fin pour cette année à toutes ces expéditions.

CHAPITRE VI

1590. — ARGUMENT : LE ROI VA AU-DEVANT DU DUC DE PARME.
LES PARISIENS DÉLIVRÉS FONT UNE PROCESSION. — LES DEUX ARMÉES EN PRÉSENCE.
LE DUC SE RETRANCHE. — IL PREND LAGNY.
LE ROI REVIENT A L'ATTAQUE DE PARIS.
MÉCONTENTEMENT DES CATHOLIQUES DE SON ARMÉE. — ELLE SE DISPERSE.
LE ROI SE RETIRE A SENLIS. — IL PREND CLERMONT.
LE DUC PREND CORBEIL. — MORT DE SIXTE V. — LE LÉGAT RETOURNE A ROME.
ÉLECTION D'URBAIN VII. — SA MORT. — ÉLECTION DE GRÉGOIRE XIV.
LES LIGUEURS DE PARIS PROJETTENT UNE ESPÈCE DE RÉPUBLIQUE.
ILS DÉPUTENT AU DUC DE MAYENNE.
LE DUC DE PARME RETOURNE EN FLANDRES. — GIVRY REPREND CORBEIL.
LE ROI A LA POURSUITE DU DUC. — LA BELLE GABRIELLE.
LE ROI BAT L'ARRIÈRE-GARDE ET L'AVANT-GARDE DU DUC.
CELUI-CI QUITTE LA FRANCE. — SES PROJETS.
IL LAISSE UNE PARTIE DE SES TROUPES A MAYENNE.

On a vu qu'à la nouvelle de l'approche du duc de Parme, Henri avait été contraint de quitter le siège de Paris, et de venir prendre position à Chelles. C'était le maréchal de Biron, qui, dans le conseil tenu à cet effet, avait voulu qu'on s'avançât jusque-là pour y donner bataille à l'ennemi. Ce n'était cependant pas l'avis du roi, ni celui de La Noue, de Duplessis-Mornay et des autres capitaines expérimentés qui se trouvaient dans l'armée. Il leur semblait à tous qu'il y avait honte et danger à abandonner un siège depuis si longtemps commencé, et à s'éloigner autant de Paris. On pouvait en effet mettre une partie des troupes en bataille dans la plaine de Bondy, par exemple, entre Paris et le duc de Parme, et pendant que cette partie de l'armée couvrirait l'autre et arrêterait l'ennemi, la capitale, réduite déjà à la dernière extrémité, aurait été forcée d'ouvrir ses portes. Biron persista à faire adopter un plan tout à fait contraire, par jalousie peut-être de ce qu'il ne l'avait pas imaginé le premier. Or, son autorité étant grande parmi les gens de guerre, il aurait été dangereux, dans la situation présente, de vouloir le contredire ; on se rendit donc à son opinion, mais ce fut une faute. (PÉRÉFIXE, *Hist. de Henri le Grand*, IIe part., ad ann. 1590.)

Cet abandon pouvait avoir des suites presque aussi dangereuses qu'une déroute. Il était constant, en effet, que l'espérance seule de prendre Paris, et d'y faire un butin considérable, retenait sous les dra-

peaux la majeure partie de l'armée royaliste, et qu'elle ne manquerait pas de se débander sitôt qu'elle se verrait frustrée dans son attente. Mais le maréchal de Biron, pour tâcher de parer à cet inconvénient, fit adroitement courir le bruit, que le siège n'était que suspendu pour quelques instants; qu'il s'agissait seulement d'aller livrer une petite bataille au duc de Parme, et qu'après l'avoir vaincu ou repoussé, on reviendrait reprendre le blocus, lequel ne pouvait manquer alors d'avoir le succès désiré. Grâce à cette ruse diplomatique, l'armée tout entière se trouva en bonne disposition de suivre le roi jusqu'à Chelles. (De Thou, t. XI, liv. 99, p. 187 et suiv.)

C'était le jeudi, trentième jour du mois d'août. Dès la pointe du jour, les sentinelles qui veillaient sur les remparts de Paris, ne voyant plus de soldats autour de la ville, avertirent les habitants. On accourut pour s'assurer du fait, auquel on n'osait qu'à peine ajouter foi. Quelques soldats des plus hardis proposèrent de sortir pour aller voir ce qu'il en était, et ils furent suivis dans leur excursion d'une multitude de peuple. Le camp fut trouvé abandonné, et bientôt on vit rentrer dans la ville des gens qui y rapportaient le bagage, les hardes et les vivres que l'ennemi avait laissés. Plusieurs de ces assiégés si affamés poussèrent même jusqu'aux vignes et villages les moins éloignés, d'où ils revinrent chargés de raisin, de blé, de pain, de volaille et de provisions de toutes sortes. Ce fut une joie impossible à décrire. (*Journal de Henri IV*, t. I, p. 83. — *Mém. de Villeroy*, ad ann. 1590.)

On fit le jour même une belle procession, à laquelle le légat, le duc de Nemours, l'archevêque de Lyon et tous les seigneurs ligueurs se joignirent de grand cœur au pauvre peuple. Un *Te Deum* fut chanté dans l'église de Notre-Dame, et Panigarolle y prononça un sermon sur la miraculeuse délivrance que Dieu venait d'accorder enfin à son fidèle peuple de Paris. Il s'étendit surtout sur les louanges de Monseigneur le légat, disant que Dieu, touché des prières de ce saint prélat, son serviteur bien-aimé, avait daigné, à sa considération, abaisser un regard de compassion sur ceux qui avaient déjà souffert tant de misères et d'afflictions. (*Mém. de la Ligue*, t. V, p. 500 et suiv. — *Journal de Henri IV, ibid.*)

Chelles, où il avait été décidé que l'armée royaliste viendrait attendre l'ennemi, est célèbre par l'abbaye de filles qui porte ce nom. Ce n'est pourtant qu'un bourg de peu d'importance, situé dans un terrain marécageux au travers duquel passe un ruisseau assez fort. Les maréchaux des logis du duc de Parme, y étaient déjà arrivés pour y choisir et désigner les quartiers, quand l'avant-garde du roi, conduite par Châtillon et Lavardin, se présenta à son tour. Les maréchaux de logis furent bientôt forcés de se retirer, ainsi qu'un gros corps qui les suivait et dans lequel étaient, dit-on, le duc de Parme lui-même et Monsieur de Mayenne. (De Thou, *ubi sup.*)

Le lendemain, les deux armées se rangèrent en bataille dans une plaine qui est un peu au-dessus de Chelles, et qui se trouve terminée de

part et d'autre par deux collines où chacun des deux partis prit sa position. Un ruisseau séparait les deux armées ; du côté où se trouvait le duc de Parme il y a un petit bois, au milieu duquel est le château de Brou, qui servait de quartier général à l'ennemi ; au delà, et tirant vers le sud, un marais qui s'étend jusqu'aux rives de la Marne.

A l'aspect de l'armée royale, le duc de Parme, qui la contemplait du haut de la colline dont il s'était emparé, fut bien étonné de la voir si nombreuse et si bien en point. Il y avait là plus de seize mille hommes de pied et au moins sept mille chevaux, et parmi cette cavalerie, on comptait quatre mille gentilshommes, sept princes, et un plus grand nombre de bons et expérimentés capitaines qu'en tout le reste de la chrétienté. Le duc alors se tourna, à ce qu'on prétend, vers Mayenne, et lui dit d'un air mécontent : « Sont-ce ces dix mille va-nu-pieds, au plus, dont vous nous faisiez la victoire si facile ? » (Cayet, *Chron. novenn.*, 1590.)

Au reste, s'il avait eu l'envie de combattre, il la perdit tout à fait ; il commanda bien vite à ses gens de quitter la pique et le mousquet, et de prendre la pelle et la pioche pour élever des retranchements en toute diligence.

Ce fut sur une espèce de petite plaine d'un terrain un peu plus ferme, qui, partant du château de Brou, s'allonge au milieu du marais jusqu'au bord de la Marne, que le prince établit son camp. « Dans cette position, disait-il, je défie bien le roi de Navarre de me forcer à accepter une bataille qu'il n'entre plus dans mes vues de risquer, à présent que je connais ses forces. Il est maintenant inutile de courir une pareille chance, et je veux même prendre une ville et déboucher le passage à sa vue, sans qu'il puisse m'en empêcher. (Péréfixe, *ubi sup.*)

Le duc de Parme était en effet un des plus habiles généraux de son temps, et on va voir qu'il avait fait un calcul assez juste.

Les deux armées restèrent donc en présence l'une de l'autre, pendant huit jours de suite, sans qu'il y eût entre elles autre chose que quelques escarmouches plus ou moins sanglantes. A la fin, le roi, qui se voyait sur le point de tout perdre par suite de cette inaction, envoya, suivant l'usage du temps, un héraut au duc de Mayenne, pour le sommer au nom de l'honneur de finir dans une seule action tous les malheurs d'une guerre déjà si longue. Mayenne, dont en effet la véritable position n'était plus que celle d'un lieutenant du duc espagnol, renvoya le héraut à ce prince, et celui-ci répondit : « Dites à celui qui vous a député que je ne suis pas venu en France pour y jouer au chevalier ; j'y suis par le commandement du roi Philippe, mon maître, le plus puissant des potentats de la terre ; et ses ordres portent que je dois faire lever le siège de Paris. Or, il y aurait de l'imprudence à un général comme moi de remettre de nouveau à la décision d'une bataille rangée une chose dont je suis déjà maître. Si votre prince tient tant à en venir aux mains avec moi, c'est à lui à m'y forcer : qu'il le tente s'il l'ose ; je l'attends. » (De Thou, *ubi sup.* — Cayet, *ubi sup.*)

Un matin, pourtant, on vit l'armée ennemie sortir de ses retranchements et s'avancer en ordre de bataille, enseignes déployées. Henri, à la vue de ce mouvement, se flatta qu'il allait enfin pouvoir se mesurer contre l'ennemi en bataille rangée, et c'était en effet ce qui pouvait lui arriver de plus heureux. Il fit, de son côté, ses dispositions. Mais le duc de Parme, voyant tout le terrain masqué par l'avant-garde royaliste et le roi qui l'attendait de pied ferme, courut à toutes brides se mettre à la tête de la première ligne des siens et arrêta brusquement leur élan. Il ordonna au duc de Mayenne, qui allait commencer l'attaque, de tourner avec ses Français vers Lagny, et de s'emparer d'abord de celui des faubourgs de cette ville qui est de ce côté-ci de la Marne. (Davila, t. III, liv. 11, p. 98 et suiv.)

Mayenne, après avoir exécuté ces ordres sans rencontrer aucune résistance, fit tout aussitôt passer la rivière à son artillerie et commença à battre la ville pendant que l'armée royale, à qui l'épaisseur du brouillard qu'il faisait ce jour-là empêchait de voir cette manœuvre, s'attendait encore à bientôt commencer la bataille.

Le roi avait bien eu la précaution de jeter dans Lagny huit compagnies d'infanterie; mais la place n'avait par elle-même aucun moyen de résistance, et les boulets donnaient directement dans les murs des maisons. Le gouverneur, voyant l'impossibilité de se défendre, demanda à capituler. Pendant qu'il était en pourparlers, l'ennemi montait déjà à l'assaut, et la place fut emportée l'épée à la main, sous les yeux mêmes du roi, qui, instruit trop tard de ce qui se passait, s'avançait pour la secourir.

La plupart des soldats de la garnison purent toutefois se sauver à temps par la rivière, mais ceux qui ne furent pas assez diligents, et presque tous les malheureux habitants, furent passés au fil de l'épée. Les femmes et les filles furent violées avec des brutalités inconcevables, malgré leurs cris de détresse, qu'on entendait jusque dans le camp du roi. Pourtant, le duc de Parme, ayant fait crier qu'on épargnât les prêtres et les églises, il n'y eut point de meilleure sauvegarde qu'une soutane et un bréviaire; aussi vit-on ce jour-là quelques-uns des huguenots les plus endurcis à genoux dévotement dans les églises et priant Dieu tout haut, à la catholique. Il y eut même un capitaine, du nom de Montgommery, qu'on trouva auprès d'un autre officier blessé, qu'il faisait mine d'exhorter à la mort en tenant un crucifix à la main et vêtu d'un surplis. (Mézeray, t. III, p. 837.)

Henri regarda la prise de Lagny comme un affront que sa gloire était intéressée à venger sans délai. Il comprenait qu'on pouvait en conclure que le prince de Parme était meilleur général que lui, et c'était en effet ce que les catholiques de sa propre armée n'hésitaient pas à dire tout haut; car il est rare qu'on puisse compter sur les bras de ceux dont on ne possède pas le cœur. Pour couper court à ces propos injurieux qui blessaient tout à la fois son intérêt et son amour-propre, il jura que cette fois il prendrait Paris, de gré ou de force, et sans aucun ménagement.

C'était pour le moment beaucoup plus facile à jurer qu'à exécuter. (*Mém. de Sully*, t. II, liv. 4, p. 19.)

A cet effet, il décampa pendant la nuit et réunit toutes ses troupes dans la plaine de Bondy, au-dessous de Livry. Il en détacha ensuite la plus grande partie pour aller attaquer la capitale, qui ne devait pas s'attendre à une pareille surprise; et avec le reste, il se tint prêt soit à s'opposer au duc de Parme, s'il voulait tenter de porter secours aux Parisiens, soit à appuyer ceux qu'il avait chargés de l'attaque. (*Mém. de la Ligue*, t. V, p. 302 et suiv.)

C'était du côté des faubourgs Saint-Germain et Saint-Jacques que cette attaque devait avoir lieu, parce que de ce côté-là la ville était plus faible. Cette entreprise manqua, attendu, dit-on, que les échelles qu'on avait emportées pour monter à l'escalade se trouvèrent trop courtes. L'auteur de la relation ligueuse du siège n'hésite pas au contraire à attribuer la conservation de la ville, en cette occasion, à la bonne garde que faisaient les jésuites. « Par l'inspiration de Dieu, dit-il, ces Révérends Pères furent les premiers, qui, sous la conduite de leur Père provincial, accoururent, la hallebarde à la main, à un bruit que leur sentinelle avait entendu dans les fossés. Pourtant, le brouillard était si épais que, n'ayant rien vu et n'entendant plus rien, ils étaient sur le point de se retirer, quand un soldat royaliste, qui avait déjà escaladé la muraille, parut tout à côté d'eux sur le rempart. Ils le tuèrent et renversèrent ensuite l'échelle sur laquelle plusieurs de ses compagnons étaient déjà en train de monter ; puis, ayant jeté le cri d'alarme, il accourut tant de gens à leur secours, qu'il fallut bien que les royaux se retirassent avec leur courte honte. » (*Mém. de la Ligue, ubi sup.*)

Cette fois, il n'y avait pas moyen de déguiser que le siège ne fût entièrement levé ; car, dans la circonstance, on ne pouvait même plus laisser autour de la ville aucune troupe de l'armée royale, sans l'exposer à être entièrement détruite, soit par les assiégés, qui avaient repris courage, soit par l'armée du prince de Parme. Quand les troupes du roi s'y seraient même prêtées de bonne grâce, il était devenu impossible qu'elles restassent plus longtemps dans les environs, parce que le pays était ruiné, et que les vivres n'arrivant plus aussi facilement au camp depuis la prise de Lagny, on commençait à y souffrir de la disette.

Henri, pour tâcher d'obvier au découragement qu'une pareille nouvelle ne pouvait manquer de jeter parmi ses partisans de province, écrivit à tous les gouverneurs qui tenaient pour lui ; il leur disait : « L'amour que je ressens, en bon roi, pour mes sujets, vient en effet de me faire manquer l'occasion de me rendre maître de Paris. J'ai mieux aimé attendre encore, que d'exposer cette capitale au pillage et à des violences inévitables si elle eût été prise d'assaut. Au reste, ce n'est au plus qu'un léger retard : comme j'ai pris soin de boucher tous les passages, le peu de vivres que pourront lui fournir les environs, déjà affamés eux-mêmes, pendant le temps que j'ai cru nécessaire d'interrompre le blocus, ne l'empêchera pas d'être obligée de se soumettre, quand je viendrai

bientôt, comme je l'espère, me présenter de nouveau devant ses portes. » (Matthieu, *Hist. de Henri IV*, p. 50 et suiv.)

Ensuite, ne pouvant mieux faire, il quitta tout à fait Chelles, où il désespérait d'obliger le prince de Parme à sortir de la position que ce dernier avait si habilement prise, et il se rendit à Gonesse, le cœur ulcéré, regrettant vivement d'avoir tant ménagé Paris, quand il lui aurait été si facile d'y entrer en vainqueur. On dit que, pour ajouter encore à la vivacité de ce repentir, il avait, en rentrant dans son logement, trouvé sur la table un certain écrit de la main du duc de Montpensier, dans lequel écrit il lui était remontré, de la part de tous les catholiques attachés à son parti, que ceux-ci n'avaient pas hésité à lui rendre, aux dépens de leur vie même, tous les services qu'il pouvait attendre d'eux, et peut-être même davantage, comptant pour la tranquillité de leur conscience sur la promesse qu'il avait faite et tant de fois réitérée d'abjurer l'hérésie et de se convertir à la véritable foi ; que cependant il n'avait, lui, nullement gardé cette promesse ; qu'en conséquence ils étaient résolus de se retirer chacun dans sa maison. (De Thou, *ubi sup.* — *Mém. de Villeroy*, 1590.)

Le roi, ayant lu cet écrit, regarda tristement le duc qui l'avait signé, et qui se trouvait là. Il ne prononça pas un seul mot. Seulement les larmes lui vinrent aux yeux, et sans faire autre réponse, il demanda qu'on assemblât le conseil de guerre.

Là, il fut décidé que, puisque aussi bien on ne pouvait plus espérer de retenir sous les drapeaux la majeure partie de l'armée royaliste, il fallait se décider à la licencier, attendu qu'un licenciement était toujours plus honorable pour le chef qu'une désertion générale.

En conséquence, le roi, après avoir mis dans les places voisines la plus grande partie de ses troupes étrangères et de ceux de ses soldats qui consentaient à faire leur métier de la guerre, ne garda autour de lui qu'un camp volant. Il renvoya le prince de Conti avec tous ceux qui l'avaient suivi dans le Maine, l'Anjou et la Touraine ; le duc de Montpensier retourna avec les siens en Normandie ; Longueville resta en Picardie ; le duc de Nevers alla en Champagne, et le maréchal d'Aumont en Bourgogne. Chacun de ces chefs remmenait avec lui un corps composé des hommes de la province dont la garde lui était assignée, mais il n'était pas douteux que ces hommes, une fois dans leur pays, sans solde et sans espoir de pouvoir de longtemps fournir à leurs besoins, par le pillage de l'ennemi, ne se dispersassent bientôt. Quant à Sa Majesté, elle se rendit à Senlis, pour y attendre les événements. (De Thou, *ubi sup.*)

Or, les Ligueurs étaient maîtres de Clermont, qui n'est qu'à une dizaine de lieues de là ; et comme cette petite place est dans une situation assez avantageuse, avec un bon château, ils s'y sentaient si bien établis qu'ils ne craignaient pas de faire des courses jusqu'aux portes de Senlis même et de Compiègne. Ce fut ce qui détermina le roi à aller les assiéger. Son artillerie, qu'il avait presque toute conservée avec lui, fit

d'abord une large brèche, et les royalistes montèrent intrépidement à l'assaut. Alors les assiégés, qui s'étaient tout aussitôt retirés dans le château, après avoir mis le feu à quelques maisons de la ville, demandèrent à capituler, ce que le roi leur accorda de grand cœur.

En même temps, Lavardin, à qui Henri IV venait de confier la garde de Saint-Denis, ayant eu avis que deux régiments ennemis s'étaient cantonnés dans le bourg de Suresnes, se mit en marche avec une partie de sa garnison, et les ayant surpris, il les battit, les désarma, fit leurs commandants prisonniers et leur enleva trois drapeaux.

De son côté, le prince de Parme n'eut pas plus tôt appris que le roi avait licencié son armée, qu'il quitta enfin ses retranchements et vint assiéger Corbeil. Il avait eu, dit-on, auparavant la curiosité de voir ce Paris, dont il avait tant ouï raconter de merveilles. Il y alla, sans se faire connaître, avec dix ou douze de ses cavaliers, et vint loger pendant deux jours chez un hôtelier de la rue Culture-Sainte-Catherine. Le misérable état dans lequel les malheurs d'un aussi long siège avaient réduit cette grande ville ne lui en donnèrent pas une idée bien favorable ; il ne put voir partout que ruines, souffrances et découragement. (Mézeray, t. III, p. 859.)

Quoique, depuis la levée du siège, une très-grande quantité de bateaux chargés de toutes sortes de provisions fût déjà arrivée, conduite par les marchands des environs, toujours à l'affût d'une bonne occasion de tirer le meilleur parti possible de leurs denrées, les Parisiens s'étaient tellement épuisés et il leur restait si peu d'argent, que les marchands furent trompés dans leur calcul. Il est certain que ceux de Paris, auxquels il restait encore des moyens de responsabilité, firent aux banques italiennes des emprunts à trente pour cent d'intérêt. Aussi ce pauvre peuple n'était-il plus capable d'aucun sentiment de réjouissance. (Péréfixe, *ubi sup.*)

Le duc se hâta donc de rejoindre son armée, qui avait déjà commencé le siège de Corbeil. Dès la première attaque, on s'était emparé du faubourg qui est sur la rive droite de la Seine, et qui se trouve joint à la ville par un beau pont de pierre. Tout auprès de ce pont, du côté de l'orient, était une ancienne tour que les habitants disaient eux-mêmes avoir été construite par les Romains ; les murs en étaient si solides que le canon n'y faisait rien. Le prince jugea que pour en venir à bout il fallait avoir recours à la mine. (De Thou, *ubi sup.*)

Il y fit donc travailler pendant plusieurs jours, au bout desquels ceux qui défendaient ce poste, s'étant convaincus qu'il allait bientôt sauter, eurent la sagesse de se retirer. Le prince, alors maître de toute cette partie de la rive, fit dresser sur la hauteur une batterie de cinq pièces de canon et de deux couleuvrines, dont il partit aussitôt un feu si terrible, que personne ne pouvait paraître impunément dans les rues. Pour remédier à cet inconvénient, les habitants, qui avaient déjà barricadé l'entrée de leur pont, dressèrent partout des retranchements avec des pieux et des tonneaux remplis de terre derrière lesquels ils se trouvèrent bientôt à couvert de l'artillerie.

L'ennemi parut tout étonné de trouver devant cette petite ville une résistance si longue et si opiniâtre, ce qui donna beaucoup de contentement non seulement à ceux des nobles Français qui avaient embrassé le parti du roi, mais encore à ceux qui avaient accompagné le duc de Mayenne. Ces derniers, humiliés dans leur amour-propre national par l'orgueil espagnol, n'étaient pas trop fâchés de voir les affaires de Monseigneur de Parme ne pas marcher tout à fait aussi vite qu'il s'en était flatté. « Votre Altesse, lui disaient-ils en riant, peut voir que les villes en France ne se laissent pas prendre tout à fait aussi facilement qu'en Flandre. » (*Mém. de Villeroy*, 1590.)

Pressé d'en finir, le duc donna l'ordre à Sinigaglia d'envoyer reconnaître la brèche que ses boulets avaient dû faire un peu au-dessus du pont. Deux habiles nageurs, un Français et un Espagnol, furent chargés de cette mission. Tous deux passèrent la rivière à la nage ; mais l'Espagnol, transi de froid, quoique ce fût encore la saison des bains, alla se rendre aussitôt aux assiégés. L'autre, qui montra plus de courage, fut blessé légèrement d'un coup d'arquebuse, et il revint dire au prince qu'il serait dangereux d'attaquer la place par ce côté-là. Alors le duc de Parme, changeant subitement son artillerie de place, la fit mettre en batterie vis-à-vis une maison qui termine l'angle où la petite rivière qui vient d'Étampes se jette dans la Seine ; en même temps, il fit construire un pont de bateaux, garni de forts madriers pour mettre les siens à l'abri de la mousqueterie de l'ennemi, et afin qu'ils pussent conduire avec moins de danger leur attaque dans cette nouvelle direction.

La Grange, gentilhomme royaliste du voisinage, avait pris le commandement de la place, et c'était un nommé Rigaud, naguère simple greffier, qui lui servait de lieutenant. Le roi, apprenant donc que ces deux braves faisaient une aussi belle défense dans un poste qui, d'ailleurs, était si peu tenable, résolut de les aller secourir en personne. Il partit de Chaumont, où il s'était rendu quelques jours auparavant avec un détachement de ses troupes ; mais il rencontra sur sa route un gros parti de reîtres et de lansquenets de l'armée ennemie. Il l'attaqua, le battit, et prit presque tous leurs officiers. (De Thou, *ubi sup.*)

Cet exploit, néanmoins, avait eu l'inconvénient de retarder sa marche, et, pendant ce temps-là, la ville de Corbeil avait été prise. Le seizième jour d'octobre, les Espagnols, à l'aide de leur pont de bateaux, avaient franchi la rivière et étaient venus donner l'assaut à la nouvelle brèche. La résistance avait été longue et opiniâtre. Le brave greffier Rigaud s'était fait tuer en disputant courageusement, à la tête des siens, le passage à l'ennemi ; mais, à la fin, il avait fallu céder au nombre. La brèche fut franchie. Tout fut passé au fil de l'épée : les femmes, les filles, les vieillards et les enfants ne trouvèrent aucune pitié; et la ville fut jonchée des cadavres de ses habitants. Il n'y eut que le commandant La Grange qui, avec un petit nombre des principaux bourgeois, ayant eu le temps de se retirer dans une tour, put faire une sorte de capitulation ; ils eurent le bonheur de n'être faits que prisonniers. Le roi, qui apprit cette désas-

treuse nouvelle comme il continuait sa route, fut obligé de revenir sur ses pas.

Au reste, la prise de Corbeil, qui avait coûté tant d'efforts et tant de temps au duc de Parme, car il lui avait fallu un mois tout entier pour s'en emparer, avait été plus fatale qu'avantageuse à son armée. C'était le temps où les raisins mûrissent dans les vignes. Les Flamands se mirent à en manger avec une telle passion, et en si grande quantité, qu'il s'engendra parmi eux des dyssenteries et des flux de sang qui en firent mourir plus de trois mille pendant la durée du siège. (Mézeray, *ubi sup.*, p. 840.)

Cependant le nonce du pape, Monseigneur Gaetano, après avoir vu le siège de Paris levé, et la ville bien pourvue de vivres par les convois qu'on se hâtait d'y amener de tous les points dont les royalistes avaient abandonné l'occupation, venait de se mettre en route pour retourner en Italie. Il passa par cette pauvre ville de Corbeil, encore fumante et toute remplie des corps morts de ses défenseurs; il complimenta le prince de Parme, ainsi que le duc de Mayenne, de l'heureux succès de leurs armes; puis il continua sa route à grandes journées; car il était appelé à Rome, où pourtant il arriva trop tard, par le désir de coopérer en sa qualité de membre du Sacré-Collège à l'élection d'un nouveau pape. Sixte V venait de mourir.

La nouvelle de cette mort était arrivée à Paris le vingtième jour de septembre, et le parti espagnol, ainsi que celui de la Ligue, furent loin de s'en montrer affligés. Ils disaient, et leurs prédicateurs s'en allaient répétant dans les chaires, que ce pape était mort fauteur des hérétiques, et s'entendait avec les politiques pour perdre la foi en France; que c'était là ce qui l'avait empêché d'assister la Sainte-Union comme il aurait dû le faire, et comme on était en droit de l'attendre du Père de tous les fidèles. (*Remarques sur la Satire Ménippée*, t. II, p. 207.)

Quoi qu'il en soit, depuis quelque temps déjà, et surtout depuis sa querelle avec l'ambassadeur d'Espagne, Sa Sainteté se sentait indisposée d'une violente douleur de tête; mais elle chercha à se persuader que c'était la suite de sa trop grande application au travail, ce qui ne l'empêcha pas de vaquer avec la même activité à ses occupations ordinaires, car, disait Sixte V, en répétant les paroles de Vespasien, « il faut qu'un prince meure debout. » (Labbe, *Collect. conc.*, t. XV, p. 1578 et suiv.)

Le dix-huitième jour du mois d'août, il voulut même, malgré les conseils de ses médecins, aller à l'église de Sainte-Marie-des-Allemands pour y rendre grâces à Dieu de la conversion d'un prince de l'Empire qui venait d'abjurer le luthéranisme, et il s'obstina à faire le voyage à pied. De retour au Vatican, il eut un violent accès de fièvre: il fallut le mettre au lit.

Le lendemain, quelques instances qu'on lui fit de prendre du repos, il se leva et travailla aux affaires de l'État, comme c'était son habitude de chaque matinée. Il fit même venir le gouverneur de Rome et lui ordonna

d'un ton assez aigre de condamner de suite aux galères tous ceux qui étaient accusés de quelque crime, afin, disait-il, de débarrasser la ville. Il ajouta qu'il voulait tous les voir en route pour Civita-Vecchia avant la fin de la semaine. (Sponde, ad ann. 1590, n° 18.)

Les jours suivants la fièvre redoubla, ce qui ne l'empêcha pas de se lever encore, malgré les intolérables douleurs qu'il ressentait. Il se fit présenter la liste des prisonniers de la Sainte-Inquisition, et l'examina avec toute la sévérité d'un juge mal disposé, sans demander pourtant aucune condamnation. Enfin, un matin, le mal avait fait de tels progrès qu'on s'aperçut que le Saint-Père ne pouvait plus se soutenir. Il se fit dire la messe, à laquelle il communia; puis, se sentant tout à fait défaillir, il demanda qu'on lui administrât l'extrême-onction, et il expira le soir de ce même jour, trentième du mois d'août. Il était âgé de près de soixante-dix ans, et son pontificat avait duré cinq ans quatre mois et trois jours.

Le bruit courut qu'il avait été empoisonné, et les médecins, lui ayant ouvert le crâne, trouvèrent, dit-on, toute la substance du cerveau gâtée par la malignité du venin qui y était attaché. Lui-même, ajoute-t-on, avait manifesté ses soupçons à cet égard dès la première attaque du mal. « Il me semble, avait-il dit à son médecin ordinaire, que mes bons amis les Espagnols sont las de me voir si longtemps pape. Je sens qu'ils ont pris les moyens d'en avoir bientôt un autre. » Son corps fut porté dans l'église de Saint-Pierre, où il fut inhumé avec les cérémonies ordinaires.

Le Saint-Siège ne fut vacant que dix-huit jours ; ce qui n'empêcha pas que ce court espace ne fût suffisant pour donner à la populace le temps de se venger avec scandale de la sévérité avec laquelle elle avait été traitée par le défunt pape. Une foule de mécontents, au nombre desquels on ne manque pas de mettre les Espagnols, courut au Capitole pour y briser la statue que la ville de Rome, dans ses moments d'adulation, avait érigée à Sixte V, pendant qu'il vivait encore. On criait que les tributs et les nouveaux impôts que l'avarice de ce pontife, porcher parvenu, avait fait peser sur le peuple, ne méritaient que trop une pareille avanie. Pourtant on parvint, quoique avec peine, à empêcher ces furieux d'exécuter leur dessein. Mais le sénat crut, à cette occasion, devoir rendre un décret par lequel il est défendu d'ériger dorénavant aucune statue à un pape encore en vie.

Cinquante-quatre cardinaux, qui se trouvaient pour lors à Rome, étaient entrés en conclave le septième jour de septembre, qui était le neuvième après la mort du défunt pape. La messe du Saint-Esprit ayant été célébrée, les portes furent fermées sur l'heure de minuit ; car il fallut tout ce temps pour laisser se retirer les ambassadeurs des diverses puissances, occupés à former des brigues, chacun pour le protégé de son souverain. Enfin, on put mettre des gardes à l'entrée, qui ne devait plus s'ouvrir pour personne qu'après l'élection du nouveau prêtre roi. (Sponde, *ubi sup.*, ad ann. 1590, n° 20.)

Le lendemain, après la messe, où les cardinaux communièrent tous en rochet et en camail, on procéda au premier tour de scrutin; mais aucun des candidats n'obtint le nombre de voix suffisant. Ils étaient trois à poursuivre ce poste éminent, savoir : le cardinal Castagna, que Sixte V avait lui-même désigné comme le plus digne de lui succéder; le cardinal Colonne, que portaient tous les prélats de l'Italie, et le cardinal Cosme, qui avait pour lui l'appui si puissant de l'Espagne.

La brigue continua dans le conclave jusqu'au jeudi treizième jour de septembre, et chacun s'efforça de gagner le plus de voix possible à son parti. Le lendemain, le Saint-Esprit prononça, et ce fut Castagna, cardinal de Saint-Marcel, qui fut nommé. Les cardinaux cependant, pour se soustraire à l'usage assez désagréable pour eux, qui s'était introduit depuis quelque temps, de laisser piller au peuple le local où s'était tenu le conclave, et pour se donner le temps de faire emporter leurs effets, convinrent qu'on tiendrait l'élection secrète jusqu'à ce que chacun eût mis à couvert ce qu'il tenait le plus à conserver, et on fit répandre le bruit que le pape n'était pas encore élu. Ce ne fut que le lendemain, et quand chacun des électeurs eut bien pris toutes ses mesures, qu'ils conduisirent le nouveau pontife dans la chapelle Pauline, où ils le revêtirent solennellement des ornements pontificaux.

Castagna prit le nom d'Urbain VII. On le porta, suivant l'usage, dans l'église de Saint-Pierre, « où, avec un visage sur lequel éclatait la modestie chrétienne, il bénit la foule qui se pressait sur son passage. » On le plaça ensuite sur l'autel des Saints-Apôtres, où il reçut, toujours avec la même modestie, les adorations ordinaires. Ce nouveau pape était, au reste, d'une noble famille romaine; il avait par sa science et par son mérite obtenu sous les pontifes précédents un grand nombre d'emplois importants, tant dans le gouvernement que dans l'Église. Il était alors dans sa soixante-neuvième année. (Ciaccon., *Vit. Pontif.*, t. IV, p. 202 et suiv.)

Dès les premiers jours de son pontificat, il fit de grandes largesses aux cardinaux qui avaient contribué à sa nomination. Pour se concilier la faveur du peuple, il fit payer toutes les dettes des monts-de-piété, et leur fit don de tout l'argent qu'il leur avait lui-même prêté, n'étant que cardinal. Il fit d'abondantes distributions aux pauvres, et il donna l'ordre à l'intendant des vivres dans Rome de faire augmenter le poids du pain, se chargeant de dédommager les boulangers de ce qu'ils y pourraient perdre. Il voulut aussi abolir le luxe parmi les gens d'église, exigeant que ses officiers fussent les premiers à donner l'exemple; enfin, il donna des ordres et fit des fonds pour continuer les bâtiments de l'église de Saint-Pierre, ainsi que ceux des palais du Vatican et du Quirinal; mais ce qui fait surtout son éloge, c'est que, quand on lui proposa quelques-uns de ses plus proches parents pour remplir les charges vacantes, il répondit, à ce qu'on assure : « Aucun d'eux, tant que je serai pape, ne se verra jamais appelé à un emploi public, car je veux me réserver la liberté de punir quiconque manquera à son devoir. »

Ce bon Pape n'eut guère le temps d'accomplir tout le bien qu'il avait promis de faire. Il tomba malade d'une fièvre violente, le troisième jour de son pontificat, pendant qu'on célébrait encore les fêtes de son exaltation. « Dieu, qui voulait récompenser ses vertus dans le ciel, ne fit pour ainsi dire que le montrer à son Eglise, et Urbain VII ne fut pas couronné. Il mourut le vingt-septième jour de septembre, après avoir prononcé ces paroles : « Dieu ne m'a pas jugé digne de ces fonctions « suprêmes. Sans doute il a prévu dans sa sagesse que je pourrais « succomber à l'enivrement d'un aussi haut rang; je le remercie de « vouloir bien me soustraire à un pareil danger. »

Les cardinaux rentrèrent donc de nouveau en conclave le huitième jour d'octobre. On proposait cette fois le cardinal de Mondovi ; mais ce prétendant ne se trouva pas du goût du tout-puissant roi des Espagnes, quoique ce prélat fût né son sujet et qu'il fût l'ami du duc de Savoie, son gendre. Quelques cardinaux jetèrent alors leurs vues sur Aldobrandini, homme d'une profonde érudition et d'une intégrité de mœurs irréprochable. On croyait son élection assurée, quand l'intrigue espagnole parvint encore à déjouer toutes les mesures qu'on avait prises, et à la fin, ce fut le cardinal de Crémone, l'un de ceux que Philippe avait lui-même fait désigner au conclave par son ambassadeur, qui réunit la majorité des voix. (Ciaccon., *ubi sup.*)

Ce nouveau pape était fils de François Sfondrate, célèbre jurisconsulte de Milan. Il prit le nom de Grégoire XIV. Aussitôt qu'il fut élu, il fit donner mille écus à chacun des cardinaux, pour les dédommager des dépenses qu'ils avaient été obligés de faire pendant le conclave, dont la durée, au milieu de toutes les intrigues qui avaient eu lieu, s'était en effet prolongée plus longtemps que de coutume. Il fut couronné le huitième jour de décembre, et on prétend qu'on le vit rire d'une manière peu convenable au bruit des acclamations du peuple ; ce qui donna lieu à plusieurs de l'accuser de vanité mondaine. Du reste, il n'oublia pas sa famille ; il créa tout d'abord son neveu cardinal, et il nomma son frère général de la Sainte Église.

En France, pendant ce temps-là, ceux qui se nommaient eux-mêmes les catholiques zélés, ou simplement les Zélés, voyant Paris délivré et le légat parti, jugèrent le temps venu de prendre leurs mesures pour rendre désormais impossible tout traité avec le roi. « Quoiqu'ils fissent semblant d'être affectionnés de tout leur cœur à l'Espagne, ils avaient en secret un tout autre projet : c'était de faire de la France une république en laquelle ils se promettaient d'être comme autant de souverains, après avoir anéanti toute la noblesse. » Ils dressèrent donc un mémoire pour le présenter au duc de Mayenne, qui, à leur avis, était tenu de leur accorder tout ce qu'ils demandaient, à cause des grands services qu'ils avaient rendus à sa cause. Ils lui députèrent à Choisy, où il avait établi son quartier général, ceux des leurs qui s'étaient fait une réputation de dévouement parmi le peuple. Ce furent le docteur Boucher, le Petit-Feuillant, La Gresle, Crucé et Borderel. Boucher pérora

pour ses collègues et présenta le mémoire. (Cayet, *Chron. novenn.*, ad ann. 1590.)

Cette pièce demandait au duc de ne jamais déposer les armes, ni pour paix ni pour trève, jusqu'à ce que l'ennemi commun, c'est-à-dire le Béarnais, fût entièrement anéanti. Pour cela le dit duc était supplié d'implorer le plus promptement possible l'aide et le secours de tous les potentats catholiques, et spécialement de la part du pape et du roi d'Espagne, comme étant les plus intéressés dans cette cause sacrée. On l'engageait ensuite à bien éplucher la conduite et les opinions des personnes qui composaient actuellement son conseil, et à éloigner généralement quiconque aurait proposé de s'accorder avec le dit Béarnais, quiconque conseillerait de ne pas écouter les plaintes des catholiques, disant ou insinuant que c'était chose importune et sans raison, et enfin quiconque ne parlerait que de rétablir l'État, aux dépens de la religion; du nombre des proscrits devaient être encore tous ceux qui avaient pris séance auparavant dans les conseils du feu roi, et qui ne s'étaient ralliés à la Sainte-Union que pour sauver leurs biens et leurs honneurs et dignités; or, était-il ajouté, la majeure partie des conseillers actuellement en fonctions auprès de la personne de Monseigneur le lieutenant général de l'État et Couronne de France sont précisément dans ce dernier cas, et nous nous offrons à en fournir la preuve. Enfin, la plupart des cours souveraines du royaume ont montré, dans ces derniers temps d'épreuves, tant de mauvais vouloir qu'il a bien fallu emprisonner et punir plusieurs de ceux qui les composent; maintenant, il devient urgent d'empêcher que ces mécontents puissent, en rentrant dans leurs charges, faire tourner l'autorité qui leur serait rendue au profit de leurs vengeances particulières. A cet effet, Monseigneur le duc est supplié, premièrement, de donner d'abord un édit d'aveu des dits emprisonnements, exécutés pour le bien de l'État, avec défense qu'il soit fait à ce sujet aucune recherche contre personne; secondement d'établir une chambre de magistrats élus et choisis, avec pouvoir de juger souverainement tous ceux qui contreviendraient en quoi que ce soit à la Sainte-Union. Plaise en outre à mon dit seigneur de mander sans retard au conseil général de l'Union, de reprendre ses séances pour la continuation de la prospérité et de la défense de la foi; qu'il lui plaise aussi, en attendant l'assemblée des États-Généraux du royaume, d'ordonner que l'autorité de ce conseil soit reconnue de tous, et que les villes et provinces lui demeurent obéissantes, attendu que c'est le seul corps judiciaire véritablement souverain, et qu'il n'y a que lui qui puisse empêcher la Sainte-Union de défaillir.

Mayenne, après avoir parcouru ce mémoire, répondit qu'il y ferait droit; mais aussitôt que les députés se furent éloignés, le conseil s'assembla, et tous furent indignés de l'outrecuidance de ces bourgeois. Quelques-uns des plus emportés opinèrent pour qu'on mît tout à la fois en pièces et le mémoire et ceux qui avaient eu l'audace de l'apporter; mais l'archevêque de Lyon et d'autres conseillers d'un sens plus rassis

dirent qu'il fallait se contenter prudemment de ne rien répondre, et laisser la chose se perdre et s'éteindre dans le mépris qu'elle méritait. (*Dialogue du manant et du maheutre.*)

Les députés des Seize furent donc obligés de s'en retourner « à vide et mocqués ». Ils voulurent, affectant tous les airs d'une république libre d'Allemagne ou d'Italie, aller saluer le duc de Parme, au nom de ceux qui les envoyaient. Mayenne, à qui l'on fit comprendre combien il pouvait devenir contraire à son intérêt que ces gens-là eussent communication avec l'Espagnol, leur fit défendre expressément une pareille démarche; ce qui n'empêcha pas le docteur Boucher de trouver bientôt les moyens d'entretenir une correspondance secrète avec le prince, auquel il fit connaître toutes les idées républicaines qui germaient déjà dans le parti. (Cayet, *ubi sup.*)

Le duc, après la prise de Corbeil, se voyant, par suite du mauvais vouloir assez mal déguisé des nobles français qui étaient avec lui, dans l'impossibilité de rien entreprendre contre les autres places tenues par les royalistes, se décida à retourner en Flandre; d'autant que l'hiver approchait et qu'il avait des nouvelles assez alarmantes de quelques tentatives du prince Maurice dans ces contrées. Mais, avant de quitter tout à fait la France, où il était entré avec les airs d'un conquérant, il voulut encore essayer de tirer quelque avantage pour l'Espagne d'une expédition qui avait déjà coûté tant de dépenses. Il demanda au duc de Mayenne quelles villes on céderait à Sa Majesté catholique pour la dédommager des frais qu'elle venait de faire. Alors les seigneurs du parti lui firent entendre ouvertement et lui prouvèrent (comme c'était en effet la vérité) que toutes les places un peu importantes qui avaient embrassé la Sainte-Union étaient au pouvoir du peuple. C'était précisément ce qu'il avait déjà appris par sa correspondance secrète avec le docteur Boucher.

L'ambassadeur Mendoce même lui expliqua, dans une entrevue qu'ils eurent ensemble, que les choses en étaient véritablement à ce point, et que le roi Philippe n'avait rien à espérer en France, s'il ne parvenait d'abord à gagner ou à écraser tous ces petits chefs populaires du parti de la Ligue, dans toutes les principales villes du royaume.

Il fut reconnu que le duc de Mayenne n'était au fond, malgré sa prétendue popularité, rien moins qu'un homme sur lequel on pût asseoir des projets sérieux; que son incapacité, son irrésolution dans les conseils, son engourdissement et sa lenteur dans l'exécution, ses défiances et ses scrupules, quand il s'agissait de prendre un parti décisif, le rendaient tout à fait incapable de se maintenir longtemps dans la place à laquelle le hasard l'avait porté, et que par conséquent, pour l'intérêt du monarque espagnol, il était plus prudent de s'attacher à gagner peu à peu le peuple des grandes villes, en employant l'argent de Sa Majesté à y pratiquer des créatures, à soudoyer les Seize, les prédicateurs, les confréries du Saint-Cordon, du Nom-de-Jésus, du Saint-Esprit, du Saint-Sacrement et autres, récemment inventées par les Pères jésuites, « lesquels savaient

d'ordinaire couvrir habilement du prétexte de dévotion les plus dangereuses cabales. » (Péréfixe, IIe partie, 1590.)

La chose semblait d'autant plus facile qu'il y avait déjà partout une grande disposition à voir changer l'état du gouvernement, parce que, sous les règnes derniers, le joug avait été fort lourd pour les pauvres peuples; et les villes avaient déjà propension à se joindre ensemble, en manière de république, ou à faire un roi dont la puissance fût si limitée qu'il ne pût à l'avenir les accabler, suivant son bon plaisir, d'impôts ou de gens de guerre, comme avaient fait les deux derniers monarques. Or, on dit que le roi d'Espagne, qui espérait bien trouver son compte dans l'un ou l'autre arrangement, dépensa de si grandes sommes à soudoyer et à exciter ces factions, que s'il en eût seulement employé la moitié à entretenir des armées, il eût pu conquérir tout le royaume.

On convint donc dans le conseil secret du duc de Parme que pour le moment il n'y avait rien à faire qu'à entretenir soigneusement la discorde en France, pour profiter de la première occasion qui s'offrirait, et que pour cela il ne fallait fournir aux Ligueurs que juste assez de secours pour les mettre en état de résister aux royaux et les empêcher de reconnaître le roi. S'ils se trouvaient réduits à en demander davantage, on se promettait bien de ne rien leur accorder, cette fois, qu'à condition qu'ils livreraient d'abord de bonnes places en garantie, et qu'ils reconnaîtraient l'infante d'Espagne pour reine. Mendoce, en attendant, se chargea d'animer de plus en plus la rébellion dans la capitale, au moyen des Seize, qui lui étaient vendus, et de sa bande de prédicateurs, dont il soudoyait généreusement la furibonde loquacité.

Ce plan de conduite ayant été arrêté entre eux, le duc de Parme fit avec Mayenne les dispositions nécessaires pour mettre les partisans de l'Union en état de résister aux royaux. La Châtre fut nommé maréchal de France et envoyé à Orléans, avec un corps de troupes, pour défendre la Sologne et le Berry. Belin eut le gouvernement de Paris, en la place du duc de Nemours. Celui-ci aurait bien voulu avoir le gouvernement de Normandie ; « mais, comme lui dit Monseigneur de Mayenne, il n'aurait pas été sage de disposer de la peau du loup avant d'avoir mis la bête à bas ; » et il fut obligé de s'en retourner dans son gouvernement du Lyonnais, avec charge de veiller sur les provinces du Dauphiné, de l'Auvergne et du Bourbonnais. (Cayet, *ubi sup.*)

On envoya aussi plusieurs troupes de gens de guerre, avec des capitaines capables dans diverses autres provinces; puis, l'armée espagnole, accompagnée du duc de Mayenne et des seigneurs de son parti qu'elle traînait à sa suite, reprit la route de Flandre, en traversant la Brie.

Or, le duc de Parme était à peine à Coulommiers, qu'il reçut la nouvelle de la reprise de Corbeil. Le sieur de Givry, qui était à Melun, ayant eu connaissance du départ de ce prince, s'était aussitôt mis en route avec une partie de sa garnison, et, arrivant à l'improviste, il avait gagné la place par escalade. Les soldats espagnols que le duc de Parme

avait laissés pour la garder furent tous passés au fil de l'épée, au grand plaisir des royaux, et surtout de ceux de la ville, qui ne pouvaient pardonner à l'ennemi tout le mal qu'il leur avait fait.

En même temps, le roi, qui ne voulait pas laisser partir le dit seigneur duc, sans lui faire un petit bout de conduite, ne fût-ce que pour l'empêcher de rien entreprendre sur les places où il y avait garnison royaliste, se mit de son côté en campagne. A la tête de huit cents chevaux et de la noblesse de Picardie, qui venait de le rejoindre, il partit de Compiègne, laissant au maréchal de Biron le reste de son armée. La Noue eut ordre de se jeter dans Château-Thierry, et d'empêcher à tout prix que l'ennemi ne s'en emparât. Les autres villes royalistes, qui se trouvaient sur le passage des Espagnols, reçurent également des renforts, et le roi se chargea de suivre le duc et de lui donner assez d'occupation pour l'empêcher de s'arrêter à faire des sièges.

Pendant que Sa Majesté chevauchait ainsi pour la gloire et pour le salut de sa couronne, « ce fut, dit l'historien Matthieu, la première occasion qu'eut ce bon prince de voir la belle Gabrielle, dont quelques-uns de ses courtisans lui avaient vanté la bonne grâce et la grande beauté. En passant à Cœuvres, il s'arrêta à la porte du château ; mais, pour ne pas donner de soupçons au père, il se contenta de prendre de la main de cette jeune dame du pain et du beurre, sans entrer ; puis, remontant à cheval : « Ma belle damoiselle, dit-il, je vais céans vers « l'ennemi, et vous entendrez parler sous peu de ce que j'aurai fait « pour l'amour de votre incomparable beauté. » (MATTHIEU, *Vie de Henri IV*, t. II, p. 59.)

Ce fut le vingt-troisième jour de novembre qu'il atteignit et tailla en pièces une partie de l'arrière-garde espagnole. Après cet exploit, il se retrancha dans le village de Longueval, où la cavalerie de Flandre, envoyée au secours de ceux qu'il venait de battre, vint donner des coups de lance jusque dans les portes ; mais elle fut reçue par une salve de mousqueterie qui la contraignit bientôt à tourner bride.

En ce moment, le roi fut rejoint par Monsieur le duc de Nevers, avec cinq cents chevaux, et par le sieur de Givry, qui après avoir repris Corbeil, comme on l'a vu, lui amenait la garnison de Melun. Se trouvant alors à la tête de deux mille chevaux et de mille arquebusiers, il résolut de couper et d'enlever toute l'arrière-garde du duc de Parme ; ce qu'il aurait en effet exécuté, si le hasard ne fût venu déranger son plan. Deux canons du duc étant demeurés embourbés dans un mauvais chemin, l'armée, qui ne voulait pas les abandonner, revint toute entière sur ses pas, et Henri n'osa rien tenter en présence de forces aussi supérieures aux siennes. (CAYET, *ubi sup.*)

Mais, dès le lendemain, ayant fait pendant la nuit une marche forcée avec une partie de sa cavalerie, il tomba inopinément sur l'avant-garde, au moment où elle débouchait par le chemin de Marle pour gagner le lieu nommé « l'arbre de Guise », au passage de la rivière d'Aisne. Le jeune Biron, qui conspira depuis contre Henri IV, se trouva tellement

engagé par suite de l'impétuosité avec laquelle il chargea l'ennemi, que si le roi, avec les gentilshommes de sa suite, ne fût venu lui-même au secours de cet imprudent, « il ne s'en fût jamais retiré. » Le choc fut si soudain et si vif, que toute cette troupe espagnole, ayant été de prime abord mise en désordre, se sauva vers le gros de l'armée, laissant ses morts tout armés sur la place, ainsi qu'une quantité de bagages et de chariots. Si le roi eût eu là tout son monde avec lui, il est probable qu'il eût pu couper alors le passage au duc de Parme, et peut-être anéantir son armée; du moins, s'il le laissa passer, il l'avait empêché de rien entreprendre dans sa retraite, et la vivacité avec laquelle il l'avait poursuivi avait obligé ce prince à faire de si grandes journées qu'il laissait derrière lui une longue file de ceux des siens qui ne pouvaient marcher, ainsi que la plus grande partie de ses bagages, dont les paysans profitèrent. (*Économies royales de Sully*, t. II, ch. I.)

Arrivé à la frontière, le duc fit le partage de son armée conformément au plan qui avait été arrêté entre lui et l'ambassadeur Mendoce. Il ne laissa à Mayenne qu'un corps de huit mille hommes, et ayant rangé cette troupe en bataille, il fit cette allocution légèrement empreinte de la braverie castillane : « Je ne viens pas ici vous rappeler la gloire que vous avez si récemment acquise par la délivrance de Paris, et par tous les autres exploits que vous avez accomplis en France. Je ne veux que vous engager à conserver l'honneur justement dû à ces premiers succès, en continuant de vous montrer fidèles à Dieu, à la sainte Église et au roi catholique, notre souverain. Je ne doute point que sous peu vous ne remettiez la France en liberté, sous l'obéissance du Saint-Siège apostolique ; mais si pourtant l'hérésie parvenait à résister à vos armes, comptez que je ne vous laisserai pas manquer de secours. S'il était besoin que je revienne en personne vous aider à achever ce que nous avons si glorieusement commencé ensemble, je ne ferai faute de m'y acheminer; car je vous affirme qu'il n'y a chose au monde à laquelle Sa Majesté catholique, notre bien-aimé monarque, tienne plus, qu'à voir durant sa vie exterminer l'hérésie et les hérétiques, contre lesquels, pour le devoir de sa dignité, il est bien résolu d'employer tous ses moyens et toute sa puissance. » (CAYET, *ubi sup.*)

« Quant à vous, Messieurs les catholiques français, ajouta-t-il en s'adressant au duc de Mayenne et aux autres seigneurs du parti qui assistaient à cette espèce de revue, je compte que vous n'oublierez pas que les braves que je vous laisse pour vous aider sont un secours que vous devez uniquement à la générosité de mon noble maître, le puissant roi des Espagnes, et que vous aurez pour chacun d'eux tous les égards et tous les soins dus à une aussi haute protection, dont l'unique cause, je vous le répète, est l'intérêt sacré de notre Sainte Religion. »

Ensuite, prenant à part le duc de Mayenne, il lui conseilla d'entretenir toujours le roi par quelque ouverture de paix ou de trêve, et de l'amuser par ce moyen, afin de l'empêcher de rien entreprendre pendant cet hiver, « car j'ai reconnu, dit-il, que votre Béarnais use plus de

bottes que de souliers, et qu'on le ruinera plutôt par délaiements que par la force. »

Le duc de Parme, après avoir ainsi réglé les choses, s'achemina droit à Bruxelles, où il trouva que le prince Maurice, pendant son absence, lui avait taillé une grande besogne. Mais cette partie de l'histoire n'appartenant plus au plan que je me suis tracé, je crois devoir la laisser à l'écart, sauf à en rappeler par la suite ce qui pourrait contribuer à rendre mes récits plus faciles à comprendre.

CHAPITRE VII

1590 ET 1591. — ARGUMENT : LE ROI A SAINT-QUENTIN.
PRISE DE CORBIE. — LE ROI A SENLIS. — MATIGNON EN GUYENNE.
LES JÉSUITES. — LE PARLEMENT DE BORDEAUX. — TROUBLES EN CHAMPAGNE.
LES LIGUEURS PRENNENT VILLEFRANCHE. — JOYEUSE EST REPOUSSÉ A TROYES.
SUCCÈS DE LA LIGUE EN POITOU. — LE CAPITAINE LA GUERCHE.
MARGUERITE DE COLIGNY. — LE DUC DE SAVOIE PREND DRAGUIGNAN.
SON ENTRÉE A AIX. — MARSEILLE L'APPELLE. — LESDIGUIÈRES PREND GRENOBLE.
MAURICE FAIT ALLIANCE AVEC LE ROI. — ÉLIZABETH LUI ENVOIE DES TROUPES.
D'AUMALE TUÉ A L'ATTAQUE DE SAINT-DENIS.
LE ROI TENTE INUTILEMENT DE SURPRENDRE PARIS.
ENVOI D'UN NONCE EN FRANCE. — SIÈGE DE CHARTRES.
INTRIGUES DU CARDINAL DE VENDÔME. — LE TIERS PARTI. — CHARTRES CAPITULE.
MORT DE CHATILLON.

Le roi, de son côté, retourna vers Saint-Quentin, où il entra comme en triomphe. Le peuple lui savait gré d'avoir chassé l'étranger du sol de la patrie, et s'il n'avait pu le vaincre, de l'avoir du moins empêché de s'y établir. Ce qui augmenta encore la joie publique fut l'heureuse nouvelle de la prise de Corbie, qu'on reçut presque en même temps. Cette ville, située sur la Somme, à quatre lieues au-dessus d'Amiens, est fameuse par une ancienne abbaye, fondée, dit-on, par sainte Bathilde, reine de France, et par son fils, le roi Mérovingien Clotaire III. C'était alors une place importante et bien fortifiée; aussi, son gouverneur le seigneur de Bellefourière, s'étant déclaré pour la Ligue, le feu roi avait tout tenté inutilement pour le rappeler à son parti. (Moréri, *verbo* Corbie.)

Charles d'Humières, lieutenant du duc de Longueville, se mit en route pour attaquer cette place dans la nuit du dixième jour de décembre. Malgré toutes les précautions qu'il avait prises pour tenir sa marche secrète, il trouva sur son passage tout le pays soulevé par le tocsin qu'on sonnait avec fureur dans chaque village, ce qui ne l'empêcha pas cependant de poursuivre son entreprise, et il arriva, une heure environ avant le jour, sous les murs de la dite ville. Tous les habitants, avertis de son approche, se tenaient en armes sur leurs remparts, à la lueur de grands feux qu'ils avaient allumés. Par le moyen du pétard, d'Humières fit sauter la grille de fer du canal qui sort au-dessous de la

ville ; la gelée, qui avait glacé l'eau de ce canal, lui fournit le moyen d'introduire par là son infanterie, et comme les assiégés accouraient en bon ordre, ayant leur gouverneur à leur tête, le combat fut sanglant et dura trois heures ; mais, à la fin, le gouverneur ayant été tué, la ville fut gagnée et livrée au pillage. La garnison tout entière fut passée au fil de l'épée, et la précieuse bibliothèque de l'abbaye, qui contenait un grand nombre de livres et de manuscrits curieux, fut entièrement dévastée et perdue. (Davila, t. III, liv. 11, p. 125.)

Henri se rendit ensuite à Senlis. Ce fut là qu'il donna audience à Daffis, premier président du parlement de Bordeaux, qui, accompagné de deux conseillers de cette cour, venait en députation auprès de Sa Majesté, pour lui apporter l'adhésion et les remontrances de sa compagnie. (De Thou, t. XI, liv. 99, p. 224 et suiv.)

Le maréchal de Matignon était parvenu à maintenir cette capitale de la Guyenne, ainsi que la plus grande partie de la province, sous l'obéissance du roi, malgré les tentatives des Pères de la Société de Jésus. Ces religieux, qui se disaient suscités de Dieu lui-même pour la défense de l'Église et pour combattre l'hérésie nouvelle, avaient été forcés d'abord de se réfugier à Agen et à Périgueux, villes du parti de la Ligue, par les magistrats royalistes de Bordeaux, qui avaient trouvé que leur manière de défendre ce qu'ils appelaient la bonne cause ne servait qu'à entretenir les troubles et la discorde dans la cité ; mais, loin de se croire battus, ils continuaient, par des émissaires secrets, à gagner les âmes à leur parti. Bien des gens étaient donc fort mal disposés contre le roi par les soins de ces bons Pères. Pourtant personne n'osa bouger, grâce à la terreur qu'inspirait Matignon, lequel, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avait eu le bon esprit de s'emparer du château Trompette.

Restait au maréchal à gagner aussi le parlement. La vieille haine de ce corps contre les protestants retombait naturellement sur le roi, qui suivait leurs doctrines, et le crédit que cette noblesse de robe avait acquis sur les peuples ne permettait pas d'agir trop brusquement à son égard. Matignon, avec ses ruses, sa prudence et son sang-froid, était précisément l'homme que demandaient les circonstances.

Il commença par gagner le maître des requêtes. Comme celui-ci était dépositaire du sceau du parlement, il le décida à faire fondre ce sceau, lequel était toujours celui de Henri III, et à en faire faire un nouveau au nom de Henri IV, roi de France et de Navarre. D'abord, le parlement ne voulut pas admettre les lettres et les actes scellés de ce nouveau sceau ; et à la requête de son procureur général, il donna même une sentence d'ajournement personnel contre le maître des requêtes. Alors Matignon intervint. Sous divers prétextes, il éloigna ceux des membres de la cour qu'il savait être les plus entêtés dans leur opposition ; il gagna habilement les autres en leur représentant qu'il devenait en effet ridicule de mentionner le nom d'un roi qui n'était plus, quand son successeur légitime suivant les lois du royaume était déjà sur le trône, et il obtint un arrêt ordonnant que dans tout le

ressort du dit parlement les actes publics n'auraient d'autorité qu'autant qu'ils seraient scellés du nouveau sceau royal.

Afin de n'avoir pas l'air pourtant de mettre tout à fait de côté les intérêts de la foi, la cour avait arrêté que son premier président, Daffis, partirait incessamment pour aller exhorter le roi à abjurer l'hérésie et à tenir les promesses qu'il avait faites aux catholiques, et c'est cette députation que Henri eut à recevoir à son arrivée à Senlis.

Sa Majesté répondit qu'elle prenait en bonne part les remontrances de son fidèle et bien-aimé parlement de Bordeaux, et qu'aussitôt que les perturbateurs de l'État lui laisseraient le loisir de s'occuper de cette importante affaire, elle était bien décidée à convoquer un concile national, et à se soumettre à la décision qui émanerait de cette assemblée.

Dans ce même temps, le roi congédia le duc de Nevers, car il venait d'apprendre que dans la province de Champagne, dont ce seigneur avait le gouvernement, le duc de Lorraine et le parti des Guises faisaient chaque jour de nouveaux progrès. Le capitaine Saint-Paul était même venu mettre le siège devant Villefranche, place frontière sur la Meuse et soigneusement fortifiée. Le premier soin du duc de Nevers fut de se porter au secours de cette ville; mais au moment où il arrivait avec ses troupes, il apprit que le gouverneur, par lâcheté ou par trahison, avait déjà livré les portes à l'ennemi, sans attendre même que la brèche fût ouverte. Le duc fut obligé de revenir sur ses pas, après avoir perdu inutilement quelques-uns de ses plus braves soldats, en tentant de reprendre la ville.

Les entreprises des royalistes ne devaient pas, cette année, être heureuses en Champagne. Il y avait longtemps déjà qu'ils se proposaient de reprendre la ville de Troyes, capitale de la province, et qui, s'étant hautement, dès le commencement, déclarée pour la Ligue, avait reconnu pour commandant Claude de Lorraine, prince de Joinville. Joyeuse de Torterone, désireux de signaler par un coup d'éclat son attachement au parti du roi, assembla aux moulins de Fourchi un grand nombre de seigneurs et de gens de ce parti. Il en fit déguiser quelques-uns en vendangeurs, et les envoya passer sur la contrescarpe des fossés en chantant des vaux-de-vire, espèce de chanson devenue depuis peu fort en vogue, parmi les buveurs de la Champagne et de la Bourgogne. Ces hommes avaient ordre de remarquer si la garde des remparts se faisait régulièrement. Sur le rapport qu'ils firent qu'ils n'avaient pas même vu de sentinelles, Joyeuse, profitant d'une nuit obscure, s'en vint faire planter des échelles à l'endroit qu'on nomme les Moulins-Brûlés et qui était en effet le plus désert de la ville. (Mézeray, t. III, p. 844.)

Cent cinquante de ses soldats, armés de corselets, de haches et de marteaux, s'introduisirent par là dans la place, et vinrent briser la porte Saint-Jacques, par où les reîtres royalistes ainsi que la cavalerie purent entrer de plain-pied. Tout ce monde, qui pouvait bien monter à sept ou huit cents hommes, se répandit incontinent dans la rue Saint-Pierre

et devant l'évêché, où logeait Monseigneur le prince de Joinville. Aux cris de « Vive le roi ! » on arbora un drapeau blanc.

Joinville, surpris par cette attaque inopinée, n'eut que le temps de se sauver dans la sacristie de l'église de Saint-Pierre, pendant qu'on criait « Aux armes ! » par toute la ville. Soudain, les bourgeois s'attroupent, barricadent les rues et reviennent fermer la porte Saint-Jacques, qui avait donné entrée aux assaillants, et que ceux-ci n'avaient pas eu la précaution de faire garder. L'épouvante se mit aussitôt parmi les royalistes, qui, se voyant coupés, cherchèrent, les uns à se retirer dans l'évêché, et les autres à se renfermer dans l'église. Les plus courageux tentent de s'ouvrir de force le passage par lequel ils s'étaient introduits ; mais partout ils rencontrent des hommes armés qui les repoussent.

Le doyen de Saint-Étienne, Jean Tartier, se mit lui-même à la tête de ses paroissiens ; et l'épée à la main, il les excitait et les encourageait à repousser l'ennemi. Par malheur, un coup d'escopette, parti de la main d'un royaliste, étendit ce prêtre belliqueux raide mort sur le pavé de la rue : ce fut le signal d'un massacre épouvantable. En un moment, plus de deux cents des soldats de Joyeuse sont tués ou mis hors de combat par une terrible décharge qui pleut sur eux de tous les côtés. Ceux qui eurent le bonheur d'échapper à ce premier feu se sauvèrent jusqu'à Sainte-Maure, qui est à près de deux lieues de là ; mais, pour ceux qui se rendirent prisonniers, ils furent tous impitoyablement égorgés par la populace, devenue furieuse par suite de la mort de son curé.

La Ligue venait aussi d'obtenir des succès en Poitou. La Guerche, l'un des principaux chefs du parti dans cette province, venait de forcer la ville et le château de Mirebeau, appartenant au duc de Montpensier. Peu s'en fallut même que ce chef aussi rusé qu'entreprenant, ne s'emparât du maréchal d'Aumont et de Duplessis-Mornay, que le roi avait envoyés dans ces contrées pour y soutenir son parti. La Guerche leur écrivit qu'il était tout décidé à faire sa soumission à Sa Majesté, et que voulant signaler son zèle à cette occasion, il méditait de remettre entre les mains du monarque l'importante ville de Poitiers ; « mais, ajoutait-il, je crains que mon autorité ne soit pas encore assez bien établie auprès des royalistes qui sont dans cette ville, et qu'ils hésitent à me prêter leur concours, dont je ne puis pourtant me passer. Votre présence les déciderait sans contredit, et je puis vous introduire secrètement dans nos murs. » Les deux chefs royalistes se disposaient en effet à se rendre à cette invitation, quand heureusement ils furent avertis que ce n'était qu'une perfidie pour les entraîner dans un piège.

« Je crois pouvoir passer sous silence beaucoup d'autres sièges de places, de rencontres et d'entreprises, » qui eurent lieu dans diverses provinces, car tous ces faits présentent partout le même caractère et ne serviraient guère qu'à allonger indéfiniment mes récits. Je ne saurais pourtant omettre ici l'action héroïque de Marguerite d'Ailly, épouse de François de Coligny, que nous avons vu se montrer l'un des chefs les

plus fidèles et les plus entreprenants de l'armée du roi. (Mézeray, *ubi sup.*)

Profitant de l'absence de ce seigneur, le gouverneur de Montargis, qui tenait pour la Ligue, vint assiéger Marguerite, dans son château de Châtillon-sur-Loing, où elle faisait sa résidence. Déjà le bourg qui s'étend au pied du château était pris, et l'ennemi avait même pénétré dans les cours extérieures. Madame de Coligny rassembla ses domestiques, se mit elle-même à leur tête et fit une sortie avec un tel courage, qu'après avoir tué un grand nombre des assaillants, elle repoussa les autres, tout en désordre, bien au delà du bourg, leur reprit le butin qu'ils avaient déjà chargé sur des charrettes, et fit de plus prisonnier le gouverneur de Montargis.

Cependant le roi Henri IV était revenu à Mantes, où il n'était pas moins embarrassé pour retenir dans son parti ceux des seigneurs catholiques qui l'avaient déjà reconnu, que pour ne pas choquer la susceptibilité des protestants, auxquels il devait déjà tant, et qui avaient fait sa principale force dans des temps difficiles. Aux premiers, il avait promis dès l'année précédente, ainsi qu'on l'a vu, de se faire instruire dans leur religion. Jusque-là il avait pu différer l'exécution de cette promesse assez souvent renouvelée; les grands événements qui l'avaient occupé lui avaient fourni une excuse toute naturelle; mais maintenant, on commençait à lui rappeler assez librement que le temps était venu où il ne pouvait plus différer de donner satisfaction à ceux qui ne s'étaient ralliés à lui qu'à condition qu'il abjurerait l'hérésie. Quant aux huguenots, était-il possible que sans ingratitude il se séparât d'eux, qui, l'ayant reconnu pour le chef et l'espoir de leur église, lui avaient, en cette qualité, consacré leurs fortunes et leurs vies? (Davila, t. III, liv. XI, p. 127.)

Il fallait cependant mécontenter l'un ou l'autre parti. Le roi chercha d'abord à apaiser celui des deux qui lui semblait le plus puissant, en lui faisant une première concession; et le dixième jour de novembre, il donna une déclaration, enregistrée dix jours après au parlement séant à Tours, par laquelle il révoquait les chambres établies dans diverses provinces par le feu roi, au commencement de ces troubles, pour juger des affaires des protestants. La connaissance de ces affaires était rendue aux anciens tribunaux et aux parlements dans le ressort desquels les parties habitaient. Si cette nouvelle disposition donna quelque satisfaction aux catholiques, les huguenots de leur côté s'en plaignirent amèrement et commencèrent à s'apercevoir que le vent de la faveur d'un prince, auquel ils avaient en quelque sorte servi de marchepied, ne soufflait plus de leur côté. (De Thou, *ubi sup.*)

Sur ces entrefaites, le duc de Savoie, quoiqu'il comptât beaucoup plus sur les intrigues et sur les intelligences secrètes qu'il avait avec les Ligueurs que sur ses forces, venait de mettre sur pied une nouvelle armée, pour laquelle le roi d'Espagne, son beau-père, lui avait tout à la fois fourni des fonds et des soldats. Il était parti de Nice, et, prenant la route de Provence, le long des côtes, il arriva à Antibes, d'où il alla, au

commencement d'octobre, se rendre maître de Fréjus, siège d'un évêché fort ancien. Ensuite, il prit Draguignan et quelques autres petites places des environs.

Pour lors, la ville d'Aix, qui était devenue pour ainsi dire le quartier général de tous les factieux de la Provence, envoya en députation à ce prince, Éléazar Rastel, évêque de Riez, pour le prier de venir prendre leur ville sous sa protection, afin de la mettre à couvert de l'invasion et de la tyrannie des hérétiques. « Daignez, lui dit le bon évêque avec onction, venir consoler nos peuples par votre présence, et répandre sur notre cité les rayons de votre gloire. » (Mézeray, t. III, p. 844.)

Le duc, qui ne demandait pas mieux que d'accueillir une semblable proposition, loua très-fort la sagesse et le zèle des bons catholiques d'Aix, et il assura leur vénérable député qu'il était bien résolu de répondre à la confiance qu'on avait en lui, aux dépens même de ses propres États et de sa vie. Il ajouta qu'il allait immédiatement prendre les mesures nécessaires pour se rendre aux vœux qu'on lui manifestait si honorablement; puis il renvoya l'évêque comblé de caresses et de présents.

La ville d'Aix se prépara donc à recevoir avec toutes sortes d'honneurs le prince étranger qui voulait bien lui faire la grâce de s'y établir en maître; mais ceux de ses habitants qui conservaient encore quelques sentiments patriotiques au fond du cœur étaient indignés de voir qu'à la honte de la nation, une ville française voulût se livrer si lâchement et si imprudemment à l'ennemi de la France. De son côté, le duc, qui ne savait trop jusqu'à quel point il pouvait compter sur les propositions si inespérées qu'on lui avait envoyé faire, ne s'approchait que lentement, étant bien aise de voir comment les affaires tourneraient, avant de hasarder sa personne dans une ville où il était bien possible qu'il trouvât encore beaucoup d'ennemis.

En effet, le comte de Carces, qui était revenu à Aix après sa retraite de devant Salon, tout attaché qu'il fût à la Ligue, tenait encore plus à ses intérêts particuliers; et il était évident qu'il allait déchoir du rang dont les circonstances l'avaient mis en possession, si le prince savoyard entrait une fois à Aix, en qualité de protecteur des catholiques. Aussi mettait-il tout en usage pour empêcher que cette entrée n'eût lieu. A la fin pourtant, voyant ses efforts devenus inutiles, il prit le parti de se retirer lui-même, et le duc, bien sûr alors que son parti était le plus fort, n'hésita plus à faire son entrée, laquelle eut lieu le quatorzième jour de novembre.

Il fut reçu par tous les ordres de la ville qui lui présentèrent même le dais, comme à un souverain reconnu; mais il eut la modestie de le refuser, en disant aux habitants qu'il fallait réserver cet honneur pour le roi que le ciel leur destinait. Il sentait qu'il avait à ménager la susceptibilité du roi d'Espagne, qui avait, lui aussi, ses vues particulières sur la couronne de France. Cela pourtant n'empêcha pas qu'il ne trouvât partout sur son passage des arcs-de-triomphe ornés de ses armes et de ses

devises, « et que cinq cents petits enfants des principales familles de la ville, tous vêtus de taffetas jaune et portant des banderoles, ne marchassent devant lui, en criant : « Vive Son Altesse ! vive la messe ! » (Mézeray, *ubi sup.*)

Le lendemain, le duc se rendit au palais, où tous les membres du parlement, après être venus lui baiser la main chacun selon son rang et sa dignité, le proclamèrent protecteur et gouverneur général de la province, ce qui ne plut pas beaucoup à Mayenne, quand il apprit cette nouvelle ; car il voyait là surgir, dans les provinces du Midi, un nouveau compétiteur à son titre de lieutenant général des États de France, et il ne se sentait guère de force à lutter contre ce nouveau venu, qui avait pour lui l'appui de l'Espagne.

Presque au même instant le duc de Savoie recevait une députation des Ligueurs de Marseille, qui le priaient de vouloir bien aussi se rendre dans leur ville et la prendre également sous sa protection ; mais comme il savait que tous les Marseillais ne partageaient pas cet avis, en homme prudent, il répondit que la nécessité des affaires dont il venait de se charger à Aix ne lui permettait pas pour le moment de se rendre à leurs désirs.

Lesdiguières revenait alors de son expédition de Provence. Son premier soin avait été de reprendre le siège de Grenoble, et il avait assis son camp au bourg de Saint-Laurent. D'Albigny, gouverneur pour la Ligue de la place assiégée, avait mis tout en œuvre pour détourner les habitants d'une capitulation qui devenait de jour en jour plus nécessaire ; car, par le moyen des forts dont les huguenots l'avaient entourée, Grenoble était déjà réduite aux dernières extrémités de la disette. Malgré ce gouverneur obstiné, on convint avec Lesdiguières que la religion catholique, apostolique et romaine continuerait d'être exercée librement, tant dans la ville que dans les faubourgs ; que les ecclésiastiques conserveraient tous leurs droits et prérogatives ; que le culte protestant ne pourrait tenir ses prêches que dans le faubourg de Trécloître, et que tous les habitants prêteraient serment de fidélité à Henri IV, roi de France et de Navarre. (De Thou, *ubi sup.*)

Ceux pourtant à qui la conscience ne permettrait pas de prêter un pareil serment se réservaient la liberté de se retirer où bon leur semblerait, et on leur garantissait la jouissance de leurs biens, à condition seulement qu'ils n'entreprendraient rien contre le roi et contre l'État. Le gouverneur de la ville était à la nomination de Sa Majesté, laquelle pourtant était priée de vouloir bien maintenir dans cet emploi le dit sieur d'Albigny, au cas où celui-ci, dans un délai de trois mois, consentirait à prêter son serment de fidélité. En outre, personne ne serait ni inquiété ni recherché, au sujet des contributions et deniers qu'on avait levés pendant la guerre, non plus qu'au sujet des traités faits avec l'étranger ; Lesdiguières s'engageait à obtenir du roi l'oubli et le pardon absolu du passé. Ces conventions furent conclues le vingt-deuxième jour de décembre.

Or, en ce temps-là, le prince Maurice de Nassau, que les États-Généraux des provinces de Flandre insurgées contre l'Espagne avaient nommé leur généralissime, décida cette république naissante à se déclarer en faveur du nouveau roi de France. Il fit comprendre aux seigneurs du conseil qu'il était de leur intérêt de soutenir Henri IV contre le monarque espagnol, leur ennemi commun, et il fut décidé qu'on enverrait au roi français des provisions de guerre, une somme de cent mille livres, avec une ambassade honorable, chargée de faire avec lui une alliance offensive et défensive. (De Thou, t. XI, liv. 100, p. 240 et suiv.)

De son côté, la reine Élisabeth d'Angleterre, également intéressée à ne pas laisser faire à l'Espagnol des progrès trop considérables, envoya fort à propos en France un nouveau secours de quatre mille Anglais, et de deux cent mille livres, ce qui devait mettre le roi à peu près en état de reprendre la campagne avec quelque avantage.

Ce furent pourtant les Parisiens qui recommencèrent les premiers les hostilités, par une tentative qu'ils firent sur Saint-Denis celui des postes tenus par les royalistes dans les environs de la capitale, qui nuisait le plus à l'arrivée des approvisionnements. Claude de Lorraine, qu'on appelait le chevalier d'Aumale, parce qu'il était chevalier de Malte, partit dans la nuit du deux janvier, veille de la fête de sainte Geneviève, à la tête de huit cents hommes d'infanterie, et de deux cents chevaux, pour reconquérir cette place.

Les Parisiens se flattaient que cette bonne sainte ferait réussir cette entreprise, parce qu'elle était la patronne de leur ville ; aussi Mesdames les princesses de la Ligue et plusieurs âmes dévotes, auxquelles les prédicateurs avaient recommandé d'intercéder auprès de la bienheureuse, pour la réussite d'une grande affaire qu'ils ne désignaient pas, passèrent pieusement toute la nuit en prières devant le tombeau de la sainte. (*Journal de Henri IV*, t. I, p. 101 et suiv.)

Le froid, cette nuit-là, se faisait vivement sentir. Déjà, depuis quelques jours, la gelée avait durci et rendu partout praticables les marais et les terrains fangeux qui entourent la ville de Saint-Denis. Les soldats royalistes en étaient réduits à se chauffer avec les matériaux qu'ils arrachaient des maisons désertes, et même des fortifications que Biron avait autrefois élevées à la hâte. (De Thou, *ubi sup.*, liv. 101, p. 337.)

C'était le seigneur de Vic qui, depuis huit jours seulement, venait de succéder à Lavardin dans le commandement de cette garnison. Or, voyant la ville en si mauvaais état, il se trouvait fort embarrassé.

La fortune, en effet, parut d'abord se déclarer pour le parti des Ligueurs. Leurs soldats passèrent sur les glaces des fossés, et sans trouver de résistance, entrèrent par les brèches que leurs adversaires avaient eux-mêmes faites aux retranchements. Ils arrivèrent sans avoir rencontré personne à la porte dite de Paris, qu'ils ouvrirent après avoir brisé la herse à coups de haches, et la cavalerie, pénétrant par ce passage, commença à se répandre dans les rues qu'elle parcourait au grand trot, aux cris de « Vive la Ligue ! Vive d'Aumale ! » et ce jeune prince, qui se

croyait déjà maître de la place, s'en venait lui-même à pied, la tête haute, l'épée à la main, criant : « Tue! tue! » (Cayet, *Chron. novenn.*, ad ann. 1591.)

De Vic, qui avait pris ses logements dans l'abbaye, en sortit au bruit, car l'homme de guet, qui se tenait suivant l'usage au haut du clocher, s'était mis à sonner le tocsin de toutes ses forces. De Vic donc, voyant la ville occupée par l'ennemi, s'élança sur le premier cheval qui lui fut donné par un palefrenier, bien résolu d'aller se faire tuer, pour ne pas survivre à la perte d'une place de si grande importance, et dont le roi lui avait confié la garde.

Sept gentilshommes de ses amis le suivirent, prêts à partager son sort. Sur sa route, il rencontra un trompette, qui réveillé en sursaut et sorti de son logis, se tenait là tout déconcerté, son instrument à la main. « Sonne la charge! » lui dit de Vic.

En entendant ce son, les Ligueurs crurent qu'ils allaient être attaqués par un corps nombreux de cavalerie; car la nuit était obscure et sans lune, et il leur était impossible de reconnaître le petit nombre de ceux qui venaient contre eux dans une rue étroite et tortueuse. Ils se sentirent effrayés. En ce moment, de Vic, accompagné de ses sept gentilshommes et du trompette qui continuait de souffler de toutes ses forces dans son cornet de cuivre, se jetèrent l'épée à la main au milieu des ennemis, et ceux-ci, dont le désordre allait croissant, se replièrent dans la grande rue jusque sous l'enseigne d'une hôtellerie, qui, par un hasard bizarre, portait l'épée fleurdelisée. D'Aumale s'efforça là de rallier ses gens à la lueur d'une torche qu'on avait allumée; mais un des braves compagnons du seigneur de Vic, sans avoir pris le temps de reconnaître quel était cet officier qui tentait d'arrêter les fuyards, poussa son cheval contre lui, et l'étendit raide mort d'un grand coup d'épée dans le visage.

Quelques-uns, parmi les Ligueurs, ont voulu faire entendre que le jeune prince n'était pas mort de la main d'un royaliste, et ont insinué que Mayenne, jaloux de sa réputation dans le parti, où on ne l'appelait que le Lion de la Ligue, avait lui-même dirigé et payé le coup qui termina ses jours, pour se défaire d'un rival qui pouvait devenir dangereux. Mais Mayenne, je pense, n'avait ni la férocité ni la fermeté de caractère qu'il aurait fallu pour commettre une pareille action.

Quoi qu'il en soit, ceux qui étaient restés jusque-là auprès du malheureux chevalier prirent la fuite dans toutes les directions, et la nouvelle de sa mort étant répandue par eux parmi les autres soldats qui occupaient déjà les diverses rues, ce fut une panique générale; chacun ne pensa plus qu'à chercher son salut par le plus court chemin qu'il put trouver. Officiers et soldats se précipitaient les uns sur les autres, au milieu de l'obscurité, sans pouvoir se reconnaître. Les royalistes en tuèrent plus de deux cents qui s'étaient égarés dans les sinuosités de la ville; les autres coururent tout tremblants se renfermer dans Paris.

Les Parisiens se prirent de ce désastre à sainte Geneviève « qu'ils

accusèrent de les avoir abandonnés, » et depuis ce temps, ceux du moins qui tenaient à la Ligue n'eurent plus la même dévotion envers cette sainte patronne. (De Thou, *ibid.*, p. 559.)

Quant au chevalier d'Aumale, son corps, resté dans la ville, fut retrouvé tout nu, ayant le visage tout sanglant et défiguré d'une grande balafre. On ne put même le reconnaître qu'à certains signes « qu'une femme d'amour », nommée La Raverie, lui avait gravés sur le bras. Il fut mis dans un cercueil de bois, parce qu'on n'en avait pas de plomb, et déposé dans une chapelle de l'abbaye. On ajoute que les rats vinrent se glisser dans sa bière et rongèrent le bout du nez du cadavre (1). (Mézeray, t. III, p. 952. — Cayet, *ubi sup.*)

Or, il s'était trouvé à Saint-Denis, le soir même de l'attaque de cette place par les Ligueurs, un gentilhomme toscan fort aimé du roi. Il s'était logé dans l'hôtellerie la plus voisine de la porte de Paris, qui fut, comme on l'a vu, un des premiers points dont l'ennemi s'empara. Dès que ce gentilhomme vit l'ennemi dans la ville, il crut devoir courir avertir Sa Majesté, qui était alors à Senlis, afin qu'elle se mît en mesure de reprendre la place, pendant que les vainqueurs seraient encore occupés, comme il le pensait, au pillage. Henri, à cette nouvelle, se disposait en effet à partir avec un corps de troupes, quand un courrier du seigneur de Vic arriva avec une lettre par laquelle ce seigneur annonçait que Saint-Denis était heureusement resté en son pouvoir, et que le chevalier d'Aumale, chef de cette entreprise, y avait perdu la vie.

Le roi fut très-content de recevoir ces nouvelles, et il ordonna d'en remercier Dieu; ce pourquoi Messieurs les huguenots chantèrent un psaume dans son oratoire particulier, où il s'était rendu lui-même, et les catholiques chantèrent également un *Te Deum* dans la cathédrale. Pour récompenser le brave de Vic, Sa Majesté lui donna l'abbaye du Bu, dans le diocèse de Lisieux, dont le chevalier d'Aumale, en sa qualité de membre de l'ordre de Malte, avait eu la jouissance.

Henri voulut ensuite rendre aux Ligueurs stratagème pour stratagème. Il eut l'idée d'essayer contre Paris même une tentative semblable à celle dans laquelle les Ligueurs venaient d'échouer contre Saint-Denis. Il fit courir le bruit qu'il allait mettre ses troupes en quartier d'hiver; mais il envoya sous main aux chefs des ordres particuliers, pour qu'ils eussent à lui ramener le plus tôt possible toutes celles qui étaient déjà éloignées. Ce projet ne put cependant être conduit si secrètement que les Ligueurs n'en eussent quelques nouvelles. Ils surent que le duc de Nevers, alors occupé par le siège de Provins, venait de lever brusquement

(1) Les Royalistes s'évertuèrent à faire des épitaphes satyriques sur ce pauvre prince. Voici la meilleure à mon goût :

> Celui qui gît ici fut un hardi preneur,
> Qui fit sur saint Denis une fine entreprise,
> Mais saint Denis plus fin que cet entrepreneur,
> Le prit et le tua dedans sa ville prise.
>
> (Remarques sur la *Satire Ménippée.*)

ce siège, et ramenait ses troupes à Lagny, sous prétexte de les remettre aux mains du roi qui les lui avait confiées, et de s'en retourner ensuite dans ses terres, « attendu, affectait-il de publier tout haut, qu'en sa qualité de catholique fidèle et sincère, il ne lui était plus permis de faire service à un roi de contraire religion, lequel, après avoir demandé seulement six mois pour se faire instruire dans la véritable foi, en avait déjà passé dix-sept sans donner le moindre signe de conversion. » (*Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 540 et suiv.)

En même temps, on eut avis que le duc d'Épernon, qui semblait à peu près réconcilié avec le roi, et qui, du reste, n'avait jamais cessé d'être hostile aux Ligueurs, s'était avancé jusqu'à Beaumont, avec un corps assez nombreux, et que, de plus, le seigneur de Givry, ayant fait passer la Marne à ses soldats, se rapprochait aussi de Saint-Denis.

Ces mouvements de troupes, quoique dissimulés sous divers prétextes, donnèrent l'alarme à Belin, gouverneur de Paris, qui, soupçonnant une attaque prochaine, prit de son côté ses mesures pour la repousser. Il distribua des soldats dans les seize quartiers de la capitale et fit doubler la garde à tous les postes.

On touchait au dimanche vingtième jour de janvier, jour auquel on devait faire des processions dans la ville, pour rendre grâces à Dieu de l'heureux avènement de Grégoire XIV au souverain-pontificat. Tout à coup, et bien avant le jour, l'alarme se répandit successivement dans toutes les rues. Un gentilhomme, qui avait été le soir à la découverte, revint annoncer qu'une grosse troupe d'ennemis se montrait dans les campagnes voisines. Toutes les cloches furent aussitôt mises en branle, et tout le monde courut aux armes. Ceux-mêmes qui étaient suspects de royalisme furent obligés de faire comme les autres; car on menaça d'arracher les récalcitrants de leur demeure et de les conduire en prison.

Cependant, vers les trois heures du matin, des officiers de l'armée royale, déguisés en paysans et poussant devant eux des ânes chargés de farine, se présentèrent à la porte Saint-Honoré, que, pour plus de sûreté, on venait de boucher avec de la terre et du fumier. Ils demandèrent qu'on les fît entrer. « Nous vous amenons des vivres, dirent-ils, et nous avons marché toute la nuit pour éviter les partis royalistes qui rôdent dans la campagne. » L'officier commandant à ce poste répondit qu'il ne pouvait ouvrir, et il engagea les prétendus paysans à se rendre sur le bord de la rivière, où un bateau viendrait les prendre eux et leur convoi.

D'autres soldats, également déguisés, arrivaient après ces premiers, avec des charrettes dont ils se proposaient d'embarrasser le passage et d'empêcher la porte de se refermer dès qu'elle serait ouverte, et derrière ceux-ci étaient Lavardin avec ses cuirassiers, le jeune Biron, conduisant huit cents hommes d'infanterie, Givry avec sa compagnie de gendarmes, et enfin les Suisses, munis d'artillerie et portant des échelles, ainsi que tous les autres instruments nécessaires pour briser ou franchir les obstacles qui pourraient arrêter.

Le roi lui-même était à l'entrée du faubourg avec Longueville, La Noue, d'Épernon et les autres chefs, tous à pied. Il n'y avait que Monsieur de Nevers qui fût à cheval, à cause de la faiblesse de sa jambe depuis la blessure qu'il avait reçue. Du reste, toutes ces troupes gardaient un ordre admirable ; on n'entendait pas le moindre bruit ; on ne voyait nulle part ni lumière ni feu, de sorte qu'il était impossible aux Parisiens de deviner qu'il y avait là une armée toute prête à s'emparer de leur ville. (*Mémoires de la Ligue.*)

Le roi maintint tout son monde sous les armes et avec le même silence, pendant sept ou huit heures ; mais quant on vint lui dire que la porte Saint-Honoré ne s'ouvrait pas, et qu'il se faisait un grand mouvement dans la ville, dont il pouvait entendre lui-même le son des cloches tintant le tocsin, il vit bien que, malgré toutes les précautions qu'il avait prises, tout était découvert. Il assembla incontinent un conseil de guerre, et il y fut décidé qu'il serait imprudent de poursuivre cette entreprise ; ainsi les troupes reçurent l'ordre de se retirer sans rien tenter.

Les Parisiens, délivrés du péril qu'ils venaient de courir, rendirent grâces à Dieu, et il y eut grand concours dans toutes les églises. De plus, il fut décidé que l'anniversaire de ce jour-là, qu'ils appelèrent « la Journée des farines », serait à l'avenir célébré par des réjouissances publiques, comme on célébrait déjà le jour de la fuite du feu roi, et celui de la levée du siège de Paris. Hélas! toutes ces fêtes, destinées à rappeler le triomphe d'un parti sur un autre, et qu'on décrète à perpétuité, durent à peine quelques années. Celles dont je parle ici furent bientôt abolies, et même déclarées infâmes. C'est assez l'ordinaire.

Les partisans du monarque espagnol surent du reste, habilement mettre à profit cette occasion pour faire consentir les Parisiens, à accepter la garnison que le roi Philippe voulait bien leur offrir et qu'ils avaient refusée jusqu'alors. Mayenne lui-même, consulté à ce sujet, quoiqu'il prévît bien que l'intention des Espagnols, en se fortifiant dans la capitale, était de se débarrasser de son pouvoir, trouva que ce qu'il avait le plus à craindre pour le moment était l'activité et les entreprises du Béarnais ; mais, conformément à son irrésolution habituelle, il remit les choses à la décision du parlement, qui s'assembla en effet à cette occasion, et le résultat de la délibération fut « que les Espagnols seraient bien reçus dans la capitale de la France ; qu'on y admettrait quatre mille hommes de garnison ; et que Meaux, comme place importante et menacée, accepterait également une garnison étrangère ; comme si les troupes de Philippe eussent été désormais les seules ressources qu'on pût opposer à la fortune et aux armes victorieuses de Henri. » (Legrain, *Décades*, liv. 5, p. 252.)

Au reste, on s'était arrangé afin de dorer le mieux possible ce qu'il y avait d'humiliant pour la nation dans ces mesures. Le pape Grégoire XIV venait d'expédier en France un nouveau nonce apostolique, Monseigneur l'évêque de Plaisance, et il l'avait muni d'un bref magnifique. Dans ce bref, Sa Sainteté, qui avait l'âme toute espa-

gnole, déclarait que son désir le plus cher, en qualité de chef suprême de l'Église Universelle, était de rétablir la paix dans le royaume très-chrétien, en y extirpant la funeste hérésie d'où étaient nés tant de troubles et de désaccords. « Pour cela, disait-il, je ne vois d'autre moyen que d'élire un roi catholique et sans aucune tache de soupçon d'hérésie. Mais d'abord, pour que cette élection puisse se faire sous l'inspiration seule de la volonté de Dieu, il convient de mettre à couvert des insultes de l'ennemi de la foi et de ses fauteurs la capitale de la France qui jusqu'à ce jour s'est maintenue heureusement comme le boulevard de la foi catholique. Je sais à quelles extrémités cette ville s'est vue réduite par son dévouement à la sainte cause, et combien elle s'est épuisée par les dépenses qu'elle a été obligée de faire dans la dernière guerre; aussi ai-je formé la résolution d'envoyer à son secours des troupes dont la paye se prendra sur le trésor apostolique, et je fournirai par mois, pour contribuer au triomphe de la foi, quinze mille écus d'or, pendant tout le temps que cela sera nécessaire. Je suis bien aise de prouver aux bons et fidèles Parisiens que, n'ayant jamais eu d'autre but que la défense de notre sainte religion, je ne me contente pas de leur donner des louanges stériles, mais que je suis aussi bien décidé à les aider activement de tous les moyens que le ciel a mis en mon pouvoir. » (De Thou, *ubi sup.*)

L'évêque de Plaisance, qui n'avait encore eu le temps, ni peut-être la volonté, d'entrer de sa personne à Paris, adressa le bref de Sa Sainteté au conseil de la Sainte-Union, et il l'accompagna d'une lettre de sa main en date du vingtième jour de février. Il faisait valoir en termes pompeux les dispositions bienveillantes du Saint-Père pour la France. « La lettre de ce bref, disait-il, doit confirmer les gens de bien dans leur résolution de ne jamais transiger avec l'hérétique, réchauffer les tièdes et confondre les obstinés. Qui pourrait en effet hésiter encore, en voyant avec quel empressement le représentant de Dieu sur la terre, mû par une inspiration toute céleste, a préparé de sa propre main le remède qu'elle vient appliquer aux maux de la capitale? Comme un prudent médecin, qui s'attache d'abord à fortifier les parties nobles et vitales du corps de son malade, pour attaquer ensuite la maladie avec moins de risques et plus de certitude de succès : ainsi c'est sur Paris, qui est comme le cœur du royaume et la source de la vie de la France, que le Souverain-Pontife porte d'abord son attention principale. Quand Paris n'aura plus rien à craindre des entreprises de gens malheureusement égarés dans une voie funeste, Notre-Saint-Père sait et espère qu'on y pourra choisir un roi propre à défendre la religion, et capable de rétablir et maintenir la paix dans ce royaume si longtemps affligé. » (De Thou, *ubi sup.*)

Cette lettre et le bref du Pape furent distribués avec profusion aux Parisiens. En demanda-t-on (comme c'était de droit en France) l'enregistrement au parlement? C'est ce que jusqu'à présent aucun document historique n'a pu me mettre en état de savoir. Je crois, pour mon compte, qu'on supprima cette fois cette formalité; car tout ligueur

qu'était le parlement séant à Paris, je ne pense pas qu'il eût volontiers donné son assentiment à de pareils principes. Quoi qu'il en soit, on comprend quel dut être l'effet d'une publication semblable sur l'esprit d'une populace déjà fanatisée.

Au reste, Grégoire XIV n'avait pas l'intention de s'en tenir à de vaines promesses. En ce moment même, il assemblait à grands frais une armée pour l'envoyer en France. Il avait équipé mille chevau-légers, qui formaient dix compagnies; en outre, il avait fait lever six mille hommes de pied en Suisse. Il avait cent gendarmes et quatre-vingts arquebusiers à cheval. Toutes ces troupes furent mises sous les ordres de son neveu, Hercule de Sfondrate, à qui il avait donné en grande cérémonie le bâton de commandant général des forces de l'Église. Il lui remit aussi, de sa propre main, deux étendards bénits, un pour la cavalerie et un pour l'infanterie; puis l'armée, ayant été passée en revue, partit sous la conduite de Visconti, lieutenant du nouveau commandant. (Cayet, *ubi sup.*)

« Elle était déjà arrivée dans le Milanais, faisant de grands ravages dans les campagnes; ce qui sembla d'autant plus insupportable aux pauvres gens, dont on pillait les maisons et dont on violait les filles et les femmes, qu'un pays catholique et allié ne devait s'attendre à rien de pareil de la part de soldats du Saint-Père. » (De Thou, *ubi sup.*)

Sur ces entrefaites, le roi, qui ne perdait pas de vue son projet de réduire Paris par la famine, résolut de s'emparer de la ville de Chartres, parce que c'était de là que partaient les principaux convois de vivres qui arrivaient de la Beauce et du pays Chartrain à la capitale. A cet effet, il partit de Senlis avec son armée, et pour ne pas laisser deviner son dessein, il s'en allait faisant mine de se diriger tantôt vers Troyes, tantôt vers la ville de Sens; puis, tout à coup, il revint brusquement vers Tours, laissant les Ligueurs dans l'incertitude du point qu'il se proposait d'attaquer, et les obligeant par cette ruse à disséminer leurs troupes pour garnir les villes qu'ils supposaient devoir l'être objet d'un coup de main. (De Thou, t. XII, liv. 101, p. 346. — Cayet, liv. 3, ad ann. 1591.)

En même temps, il avait écrit au maréchal de Biron, qui était alors à Dieppe avec un corps de troupes, de feindre de venir le rejoindre et de se porter inopinément devant les murs de Chartres, avant que les Ligueurs eussent eu le temps de jeter du secours dans cette place. Le maréchal se présenta en effet devant Chartres le neuvième jour de février.

Monsieur de La Châtre, averti trop tard de l'approche des troupes royales, était accouru du Berry jusqu'à Orléans, d'où il fit partir en toute hâte le capitaine Lacroix avec un corps de cavalerie, pour tâcher de porter du secours aux assiégés. Mais le capitaine et sa troupe tombèrent au beau milieu de l'armée de Biron, qui lui tua presque tout son monde, de sorte qu'il eut lui-même beaucoup de peine à pénétrer dans la ville avec seulement cinq de ses cuirassiers, de cinq cents qu'il avait amenés avec lui. Ce jour-là, pourtant, on avait fait à Paris une belle procession pour

demander à Dieu la conservation de la bonne ville de Chartres. (*Journal de Henri IV,* t. I, p. 109.)

Deux jours après, le roi arriva lui-même au siége avec le duc de Nevers, le maréchal d'Aumont, Châtillon et ses autres chefs de guerre. On devait croire que ceux de Chartres allaient s'empresser de capituler : il n'en fut pas ainsi. Il y a dans l'église cathédrale de Chartres une très-ancienne statue qu'on prétend remonter aux temps des druides, et qui, selon la même tradition, fut trouvée avec cette inscription latine : *Virgini pariturœ*, « à la vierge qui doit enfanter. » Or, les prédicateurs, payés par la Ligue, avaient imaginé d'attribuer de grandes vertus à cette vénérable relique, datant d'une époque aussi reculée et aussi mystérieuse. A leur dire, jamais les hérétiques ne pourraient forcer une ville protégée par une image de la Vierge aussi merveilleuse, et ils citaient à l'appui de cette assertion le peu de succès qu'avait eu le prince de Condé vingt ans auparavant, affirmant qu'on n'en devait pas chercher ailleurs la cause, quoiqu'il ne paraisse pas qu'on eût alors songé le moindrement aux vertus de cette statue. (De Thou, *ubi sup.*)

Peu s'en fallut, en effet, que le succès ne répondît aux espérances que l'on fondait sur le pouvoir de cette image. Le roi n'avait amené avec lui ni artillerie, ni boulets, ni autres machines de guerre. La poudre même était rare : il avait compté emporter la ville par surprise et d'un coup de main. La première attaque eut lieu à la porte des Espars, qui est un des plus forts endroits de la ville, « et là, Sa Majesté perdit sans effets au ravelin de la dite porte, force gens de qualité et force capitaines, car la garnison se composait de près de trois mille étrangers, outre les habitants, tous bien résolus à se défendre. » (*Mém. de Cheverny*, ad ann. 1591.)

Sa Majesté, voyant alors épuisées le peu de munitions qu'elle avait apportées, et que les habitants de Chartres montraient tant de résolution, délibéra s'il n'était pas à propos de lever le siége. Cet avis était sur le point d'être adopté ; mais Cheverny, chancelier de France, et qui était en outre gouverneur de Chartres, tenait à reprendre possession de ce gouvernement, dont il n'avait rien tiré depuis sa disgrâce sous Henri III. Il promit de faire tous les frais du siége, qui, à ce qu'il prétendait, ne devait être ni long ni difficile ; « car, disait-il, la domination des Ligueurs avait fait beaucoup de mécontents dans la ville ; on pouvait en outre compter sur Nicolas de Thou, évêque de ce diocèse ; et indubitablement le prélat et la plupart des notables, qui pensaient comme lui, ne manqueraient pas d'user de leur influence pour décider la ville à se rendre, quand elle se verrait sérieusement attaquée. » Le chancelier ajouta que si l'on prenait le parti contraire, cela encouragerait dans leur résistance non seulement ceux de la Ligue, mais produirait un effet plus dangereux encore sur beaucoup de ceux qui se disaient du parti royaliste. (De Thou, *ubi sup.*)

Cette dernière assertion n'était pas sans fondement. J'ai dit plus haut

que les royalistes catholiques commençaient à se trouver scandalisés de ce que Henri IV ne montrait pas plus d'empressement à remplir la promesse d'abjuration qu'il leur avait faite. Charles, l'un des fils du prince de Condé, tué à Jarnac, était seul alors survivant à tous ses frères. En sa qualité de quatrième rejeton d'une tige princière, on l'avait fait entrer dans les ordres sacrés, quoique élevé parmi les protestants, et à l'âge de vingt et un ans, le pape Grégoire XIII l'avait fait cardinal en 1583. Il était jeune, ambitieux et avide de toute sorte d'éclat. Après la mort de son oncle, le vieux cardinal de Bourbon, il imagina qu'il avait comme lui des droits à se faire reconnaître comme héritier de la couronne de France. Il chercha donc à se faire proclamer roi à la place de celui que sa persistance dans l'hérésie frappait d'une incapacité dirimante aux yeux de tout bon catholique. (Moréri, *verbo* Charles.)

Dans ce dessein, il s'appliqua à se faire bien venir de ce parti, qui venait de se former secrètement en association ou Ligue nouvelle à laquelle on donnait déjà le nom de Tiers-Parti, et que le roi, par dérision, nommait lui-même le parti des tiercelets. Le cardinal, voyant ses projets appuyés par cette faction, fit d'abord publier un écrit anonyme en forme de requête au roi, dans lequel, sous l'apparence de ne chercher qu'à ramener Sa Majesté dans le giron de la sainte Église, il s'adressait indirectement à tous ceux qui n'avaient consenti à reconnaître Henri comme héritier légitime de la couronne, qu'à condition qu'il ferait abjuration. Il leur donnait à entendre que leur conscience de bons catholiques allait être intéressée à ne plus faire cause commune avec un roi qui ne se décidait pas à rompre ouvertement avec l'erreur. « Ce n'est pas à Genève, disait-il, qu'on a canonisé saint Louis, notre ancêtre, dont nous tenons nos droits au sceptre de France; c'est à Rome, siège de la vraie et unique religion de Notre-Seigneur-Jésus-Christ, et l'héritier de saint Louis ne doit pas adopter la foi de Genève. Si donc Sa Majesté ne peut se décider à rompre ouvertement avec l'erreur, il n'y a plus à balancer. La conscience de tous ceux qui veulent servir Dieu, en esprit et en vérité, leur fait un devoir d'abandonner la cause d'un prince qui s'endurcit dans l'erreur, et de prendre toutes les mesures que les circonstances, ainsi que la sauvegarde de la foi, ne permettent plus guère de différer. » (Mézeray, *ubi sup.*)

Il est vrai que tout cela était enveloppé avec art dans des termes suppliants, et que l'écrit, tout perfide qu'il était au fond, pouvait à la rigueur ne paraître être dicté que par un zèle affectionné pour Sa Majesté. Mais les parlements royalistes n'en furent pas dupes. Tous en défendirent l'impression et le colportage sous peine de la potence. Au reste, c'étaient le savant Touchard, précepteur du cardinal lui-même, et le docteur Du Perron, tous les deux pensionnés du prince, qui en étaient les auteurs, et tous les deux étaient hommes de grand talent.

Le cardinal de Bourbon (1) (il avait pris ce titre après la mort de

(1) Jusque-là il s'était appelé le cardinal de Vendôme.

son oncle) ne s'en tint pas à cet écrit. Il fit partir secrètement un homme de confiance pour aller assurer le Saint-Père de sa soumission au Saint-Siège. « Si je reste dans le camp du roi de Navarre, écrivait-il, Votre Sainteté ne doit pas croire que ce soit par aucun attachement pour l'hérésie. Je l'ai toujours eue en horreur, et je la déteste aujourd'hui plus que jamais ; mais j'ai cru qu'après la mort du feu roi je devais suivre celui qui est en effet le chef de notre maison, et qui nous avait donné sa parole d'abjurer ses erreurs. Aujourd'hui, il paraît que le succès lui a fait oublier cette promesse sacrée, et qu'il a l'intention de rester attaché à sa secte. Or, je crains avec raison qu'en continuant de paraître rester dans son parti, je ne contribue à entretenir le mal et à mettre en danger notre sainte religion ; ainsi donc, pour que Votre Sainteté ne donne pas à mes actions d'autres motifs que ceux qui ont toujours servi de règle à ma conduite, j'ai voulu, Saint-Père, vous informer de mes sentiments. Après cela, en ma qualité de premier prince du sang, après celui qui se rend indigne de la couronne par son obstination dans l'erreur, et qui n'a que trop longtemps abusé de la patience des vrais fidèles, je viens vous supplier de garder l'ordre de succession tel que nos vieilles lois françaises l'ont établi, et d'interposer votre autorité divine, pour qu'au défaut de l'hérétique qui refuse de donner satisfaction à l'Église, le sceptre de France ne passe pas en des mains étrangères, et qu'il soit remis à celui qui y a droit comme le plus proche héritier, après l'exclu, du glorieux saint Louis, mon ancêtre. Veuillez, à cet effet, donner vos ordres aux partisans de la Sainte Ligue. Quant au prince de Conti, mon neveu, quoique descendant de mon frère aîné, sa parenté avec la souche de notre maison est de deux degrés plus éloignée que la mienne, et, d'ailleurs, ce prince ne doit faire ici aucun obstacle, puisqu'il est muet, et qu'ayant été taillé de la pierre dans son enfance, il est reconnu incapable d'avoir jamais d'héritiers. Si Votre Sainteté veut bien avoir égard à ces raisons, je vous donne ma parole que tous les vrais catholiques, qui suivent aujourd'hui le parti du roi de Navarre, abandonneront aussitôt son camp, et que toutes les villes du royaume se soulèveront contre lui en ma faveur. » (De Thou, *ubi sup.*)

Celui qui portait cette missive fut rencontré sur la route par un autre envoyé que Mayenne députait aussi de son côté. Ce dernier homme, fin et insinuant, vint à bout de tirer de l'autre le secret de sa mission ; il se procura même une copie de la lettre du cardinal ; puis il alla prévenir l'esprit de Grégoire XIV contre cette nouvelle intrigue, dans laquelle on voulait faire entrer Sa Sainteté. Aussi le pontife, ayant lu ce que lui écrivait Monsieur le cardinal de Bourbon, répondit froidement qu'il voyait avec plaisir la soumission de ce prince envers le Saint-Siège ; mais qu'avant de se prononcer sur les propositions que contenait son écrit, il voulait d'abord mettre la religion hors de tout danger en France ; qu'après cela, il verrait à faire ce qui serait le plus convenable et le plus conforme à l'équité. L'envoyé ne put obtenir d'autre réponse. Mais il se garda bien de la rendre textuellement au cardinal, dont il tenait à flatter

l'ambition; il y ajouta beaucoup de choses qui n'avaient pas été dites par le Saint-Père et qu'il jugeait devoir être plus agréables à son noble patron. Mayenne, au contraire, recevait au même instant une copie fidèle et de la lettre de ce nouveau prétendant et de la sèche réplique qu'y avait faite le Pape. Le roi en eut pareillement connaissance; mais il sentait qu'il avait des ménagements à garder.

Pour ceux du tiers-parti, encouragés par les bonnes paroles qu'on leur apportait, soi-disant de la part du Saint-Père, ils se montraient de jour en jour plus indociles et plus entreprenants. Souvré, gouverneur de Tours, venait de recevoir des offres séduisantes de la part du duc de Mayenne, pour livrer cette place importante à la Ligue. On ne lui promettait pas moins que cent mille écus d'or comptant, avec un commandement de mille hommes d'infanterie et de deux cents chevaux; mais Souvré avait répondu qu'il aimerait mieux mourir que de trahir ses serments faits au roi. Alors ceux du tiers-parti, qui commençaient à regarder la Ligue comme faisant, ainsi qu'on le leur avait fait croire, cause commune avec eux, cherchèrent à ébranler la fidélité de cet honnête gouverneur. Ils lui insinuèrent que le roi, n'ayant de confiance que dans les huguenots, avait résolu de lui ôter son gouvernement; par conséquent, il ne devait plus se croire obligé à un prince ne le payant que d'ingratitude; et la prudence lui faisait une loi d'accepter l'appui de ceux qui ne demandaient pas mieux que de le maintenir dans son poste. Souvré pourtant résistait encore à toutes ces raisons si capables de le corrompre. Et d'aussi perfides insinuations partaient du camp même du roi; et le roi était instruit de toutes ces intrigues; mais il se sentait dans l'impossibilité de les réprimer par la force. (De Thou, *ubi sup.*, p. 551.)

Une autre contrariété aussi poignante, quoique moins grave, venait de surgir encore. On sait que ce prince avait été l'amant de la belle Corisande d'Andouin. Ses goûts volages l'avaient plus d'une fois rendu infidèle à cette dame, et il avait fini par la négliger tout à fait. Corisande, abandonnée, chercha à se venger d'un ingrat, et en sa qualité de femme adroite et outragée, elle sut précisément trouver l'endroit sensible où elle devait porter ses coups. Dans un temps où Henri avait le plus grand besoin de se faire des amis, il avait promis au comte de Soissons la main de sa sœur Catherine de Navarre; puis, les événements et la conduite du prince lui ayant fait changer d'idée, il avait retiré cette promesse. Corisande imagina de reprendre secrètement et pour le compte de sa vengeance ces projets de mariage. Elle écrivit au comte et à la princesse, « et fit si bien par ses lettres insinuantes qu'elle ralluma leur amour qui était presque éteint. » Les choses en vinrent au point que l'on regardait partout ce mariage comme ne pouvant plus manquer de se faire, sans consulter le roi et même malgré lui. (De Thou, *ubi sup.*)

Henri, dans tout cela, vit surtout le mépris qu'on témoignait pour lui, et jugeant qu'on ne se permettait de pareilles choses que parce

qu'on regardait ses affaires comme désespérées, il comprit la nécessité où il était de rétablir par un coup d'éclat la réputation de ses armes.

Le chancelier Cheverny n'eut donc pas grand'peine à lui persuader de continuer le siège de Chartres. Aussitôt que son artillerie fut arrivée, il fit dresser une puissante batterie devant la porte de Dreux, et dès que la brèche se trouva ouverte, il ordonna de monter à l'assaut. Les troupes royales, malgré des efforts prodigieux, ne purent encore cette fois pénétrer dans la ville. Deux régiments, qui avaient été commandés pour franchir la brèche, furent obligés de reculer sous le feu meurtrier de l'ennemi. Alors les officiers et les volontaires y coururent tête baissée; ils parvinrent à s'y loger et à s'y retrancher; mais la garnison vint bientôt les attaquer de nouveau. (Mézeray, t. III, p. 865.)

Il y eut un combat acharné et sanglant. Du côté des assiégés, il y fut tué cent hommes; mais, du côté du roi, soixante capitaines et gentilshommes perdirent la vie dans cette occasion, sans compter le double au moins qui y furent blessés plus ou moins dangereusement. Henri, touché de la perte de tant de braves gens, voulait faire sonner la retraite, et dit tout en colère à Cheverny, qui le pressait pour qu'on continuât l'attaque : « Hé bien! allez-y donc vous-même, Monsieur: pour moi, je ne suis pas accoutumé à faire si bon marché de ma noblesse. »

Le combat continuait néanmoins avec plus d'animosité que jamais et la victoire était encore incertaine, lorsque le sieur du Pescheray, qui commandait dans la ville au nom de la Ligue, et en qui les habitants avaient mis leur espérance, tomba mortellement blessé. Cette mort déconcerta les assiégés, qui perdirent enfin toute résolution en voyant se dresser contre leurs murailles une énorme machine de l'invention de Châtillon, avec un pont de bois couvert d'épais madriers. à l'abri desquels les arquebusiers du roi foudroyaient ceux qui combattaient sur les remparts.

On entra donc en pourparlers, le jour du dimanche de la Passion, et il fut convenu que si le duc de Mayenne, qu'on disait être alors à Soissons, ne venait pas d'ici à huit jours au secours de la ville, elle serait rendue au roi. Or, le duc, suivant son habitude, n'osa rien tenter d'important, et s'étant mis en route, il s'arrêta à faire le siège de Château-Thierry, où il se promettait un succès plus facile. Chartres capitula donc le dix-neuvième jour d'avril. La garnison étrangère obtint de sortir enseignes déployées; un grand nombre de dames de la ville, qui ne voulaient avoir aucun commerce avec les hérétiques, sortirent avec ces soldats, et Biron, à la tête de douze cents hommes d'infanterie et de deux cents chevaux, prit possession de la place.

Le roi confirma les franchises et les privilèges de sa bonne ville de Chartres qu'il venait de reconquérir; il promit d'y conserver l'exercice de la religion catholique; il défendit même d'y professer publiquement le culte réformé, et il put y faire sa joyeuse entrée ledit jour dix-neuvième du mois d'avril.

Mais ce siège avait coûté cher à Henri IV. On peut évaluer la perte

des simples soldats par le nombre des officiers qui y périrent. Or, les assiégés, avant de se rendre, lui avaient tué douze maistres de camp et soixante capitaines, plus de cent autres avaient été blessés. Aussi, lorsque le magistrat qui le haranguait, en lui présentant les clés à la porte de la ville, s'en vint à lui dire que les habitants offraient de tout cœur leurs respectueux hommages, à celui qui était leur maître par le droit divin et par le droit humain... « Mon brave homme, interrompit brusquement le roi, en poussant son cheval, ajoutez aussi : et par le droit canon. » (Matthieu, *Règne de Henri IV*, liv. 1er, p. 64.)

Châtillon, qui avait tant contribué au succès du siège par la machine qu'il avait inventée, fut lui-même du nombre des blessés. Une balle l'avait atteint à la tête. Il se retira en sa maison, qui est sur la rivière du Loing, et il y mourut dans les bras de sa jeune femme, à l'âge de trente ans seulement, « ce qui fut cause qu'il ne put être converti à la vraie foi, comme on avait tout espoir de l'y amener bientôt, ainsi qu'on y avait amené son frère d'Andelot, lequel avait abjuré l'année précédente. » (Cayet, *Chron. novenn.*, ad ann. 1591, liv. 3.)

Le roi, cependant, après avoir tiré des habitants de Chartres une assez forte somme, et les avoir obligés à lui fournir une grande quantité de blé pour son armée, rétablit le chancelier Cheverny dans son gouvernement de cette place, après quoi il partit, et n'ayant pris que le temps de recevoir en passant la soumission d'Auneau et de Doardan, il se disposait à marcher incontinent au secours de Château-Thierry, que Mayenne assiégeait encore.

CHAPITRE VIII

1591. — ARGUMENT : CHATEAU-THIERRY LIVRÉ A MAYENNE.
NOUVELLES NÉGOCIATIONS DE VILLEROY.
CONSEIL TENU PAR LE DUC DE LORRAINE, LES GUISES ET LE DUC DE SAVOIE.
ON Y DÉCIDE D'ENVOYER UN AMBASSADEUR AU ROI D'ESPAGNE.
JEANNIN CHARGÉ DE CETTE MISSION. — LETTRE DU PARTI ROYALISTE AU PAPE.
LETTRE DU PAPE A LA LIGUE. — LE ROI SURPREND LOUVIERS.
LE PARLEMENT DE CHÂLONS CONDAMNE LA BULLE DU PAPE.
LE PARLEMENT DE TOURS DÉCLARE LE PAPE FAUTEUR DE RÉBELLION
ET ENNEMI DU ROYAUME.
LE PARLEMENT DE PARIS CONDAMNE ET CASSE CES DEUX ARRÊTS.
LE ROI RÉVOQUE L'ÉDIT DE JUILLET. — ASSEMBLÉE DES PRÉLATS ROYALISTES.
INTRIGUES DU CARDINAL DE BOURBON. — MAYENNE TENTE DE SURPRENDRE MANTES.
MANDEMENT DES PRÉLATS ASSEMBLÉS. — LE ROI PREND NOYON.
LE JEUNE GUISE ÉCHAPPE DE PRISON.
CONTINUATION DE LA GUERRE CIVILE DANS LES PROVINCES : — DANS LE BERRY,
DANS LE LIMOUSIN, — DANS LA MARCHE, — EN TOURAINE,
EN BRETAGNE OU LA NOUE EST TUÉ. — DANS L'ANJOU. — EN AUVERGNE,
EN BOURGOGNE. — DANS LES PROVINCES DU MIDI. — EXPLOITS DE LESDIGUIÈRES.

La prise de Chartres coupait les communications de Paris avec la plus grande partie des pays qui contribuaient le plus abondamment à son approvisionnement, et la famine, dans cette grande cité, paraissait devoir être la conséquence inévitable de cette nouvelle conquête du roi sur les Ligueurs; mais Mayenne, en prenant de son côté Château-Thierry, venait d'ouvrir une autre route à l'arrivage des provisions nécessaires aux Parisiens. Le vicomte de Comblesy, qui commandait dans cette place au nom du roi, l'avait traîtreusement livrée par des considérations d'intérêt personnel. Lui et son père, Claude Pinart, secrétaire d'État du feu roi Henri III, possédaient de grands biens dans les environs; ils craignaient de les voir ravagés par l'ennemi, s'ils se décidaient à soutenir un siège, et ils firent avec Mayenne un traité secret, par lequel il était convenu que celui-ci ouvrirait une brèche, pour mettre seulement l'honneur du gouverneur à couvert, et que la ville lui serait rendue aussitôt après, à condition que les biens des deux Pinart, père et fils, seraient respectés et ne souffriraient aucun dommage. (DE THOU, t. XI, liv. 101, p. 555.)

Mayenne fit donc jouer son artillerie, et la garnison, qui ne soupçonnait rien du traité fait avec son commandant, se disposait à une

vigoureuse défense; mais Comblesy la fit tout d'abord rentrer dans la citadelle, abandonnant la ville à l'ennemi. Les Espagnols y commirent toutes sortes d'excès, tant pour assouvir leur avidité, que par suite de la haine qu'ils ont naturellement pour les Français. Le canon fut ensuite pointé contre la citadelle. Alors, le gouverneur s'adressa à ses soldats. « Je ne vois pas, dit-il, pourquoi nous exposerions notre vie, pour défendre un poste qu'il faudra toujours finir par rendre à des forces aussi supérieures. Monseigneur de Mayenne nous offre des conditions avantageuses et honorables. Mon avis est de les accepter. »

L'autorité du chef entraîna tous les autres, et Pinart et son fils conservèrent leurs biens; Mayenne leur accorda de plus une pension équivalente au revenu du gouvernement que le fils consentait d'abandonner. Mais le parlement de Châlons, trouvant qu'il y avait eu lâcheté dans cette affaire, cita par devant lui les deux Pinart. Ceux-ci n'ayant pas voulu comparaître, il les condamna à mort par contumace et déclara tous leurs biens confisqués. Le roi voulut bien, dans la suite, révoquer cette condamnation, et le père et le fils en furent quittes pour trente mille écus d'or qu'ils lui payèrent comptant.

Mayenne donna le commandement de la ville qu'il venait de conquérir par un pareil moyen à l'abbé de Lenoncourt, frère du cardinal de ce nom, et y plaça une forte garnison; puis, selon sa tactique habituelle, il renoua les négociations pour la paix. C'était toujours ainsi qu'il se procurait un peu de répit, quand les armes du roi l'emportaient trop sur sa fortune. Villeroy était l'agent accoutumé de tous ces pourparlers sans effet, et voici comment il rend compte lui-même de sa mission. (Mézeray, t. III, p. 869.)

« J'avais été, dit-il, autorisé par Monsieur de Mayenne à faire courir le bruit que je me retirais dans ma maison, pour ne plus me mêler de rien; mais j'étais chargé de voir le roi et d'avoir de sa part de bonnes conditions de paix, ce que je désirais par-dessus tout pour le bien du pays. Il fallait d'abord obtenir une suspension d'armes, afin qu'on eût le loisir de traiter ces importantes affaires, et j'eus, à cet effet, plusieurs entrevues avec le sieur Duplessis-Mornay. Mais celui-ci ne s'y portait que mollement, prévoyant bien que tout cela devait amener promptement le changement de religion de Sa Majesté, qui, à son avis, n'y semblait déjà que trop disposée. Je devais aussi obtenir liberté et sûreté de commerce pour Paris, pendant cette trêve, ainsi que la délivrance des prisonniers de guerre, notamment celle des ducs de Guise et d'Elbeuf. De plus, comme le duc Mayenne ne devait traiter sans l'avis et consentement de ceux de son parti, lesquels il ne pouvait assembler durant la guerre à cause du danger des chemins, je devais préalablement demander des passeports, pour les faire venir sûrement. Les passeports me furent accordés sans trop de difficultés; mais ceux auxquels le duc donna charge de dresser la lettre qui devait accompagner les dits passeports que je lui avais envoyés y mirent que c'était pour une réunion des États-Généraux du royaume, dont pourtant je déclare que je n'avais eu aucune charge de

parler, et de plus, il y avait dans la lettre tout ce qu'il fallait pour donner occasion de croire que le dit duc voulait assembler ceux de son parti à cette fin d'élire un roi. En outre, il arriva en même temps que le sieur d'Ornano, colonel des Corses, ayant eu l'occasion de voir le duc de Mayenne, s'en revint dire au roi lui-même : « Sire, je sais de bonne « part que Monsieur de Mayenne est si bien lié et engagé avec les Espa- « gnols, qu'il ne peut plus traiter avec Votre Majesté, et qu'il dépend en « tout maintenant de leur vouloir. » J'eus donc beau faire ; ceux qui trouvaient leurs profits et commodités ordinaires dans la guerre parvinrent à persuader à Sa Majesté qu'elle pouvait mieux venir à bout de ses ennemis par les armes que par un accord, et partant la dissuadèrent d'entendre à toute réconciliation. » (*Mém. de Villeroy*, ad ann. 1591.)

Pendant ce temps-là, le duc Charles de Lorraine, les princes de sa maison et l'envoyé de Savoie, s'assemblèrent à Reims, pour prendre des mesures sur l'état présent des affaires. Le cardinal de Pellevé, qui s'était vanté à Rome de sacrer bientôt lui-même le roi que la Ligue nommerait, se trouvait aussi à cette réunion, dans laquelle il fut question de choisir celui qu'on porterait à cette haute dignité. Mais on était loin d'être d'accord. Le duc de Lorraine, comme chef de la famille, prétendait que la couronne revenait de droit au fils qu'il avait eu de son mariage avec la sœur de Henri III. Les Guises, au contraire, comptant sur la popularité que leur nom avait acquise en France, depuis bientôt cent ans qu'ils s'y étaient établis, ne voulaient pas céder une pareille fortune. Seulement ils ne pouvaient s'entendre sur celui d'entre eux qui en profiterait. Mayenne, qui se trouvait déjà à la tête de la Ligue, demandait que le choix tombât sur lui ; mais il avait beaucoup perdu de sa réputation depuis la bataille d'Ivry, et cela rendait l'audace aux autres. Ceux qui n'avaient pas de prétentions pour eux-mêmes portaient le jeune duc de Guise, quoiqu'il fût encore prisonnier. Le duc de Mercœur voulait se rendre maître de la Bretagne ; le duc de Nemours songeait à se faire une principauté dans ses gouvernements. De son côté, le duc de Savoie tenait plus que jamais à avoir au moins les provinces méridionales de la France. Mais à tous les choses ne paraissaient pas assez avancées encore pour qu'on pût agir sans précaution. On n'ignorait pas que le roi d'Espagne avait aussi des prétentions sur cette riche proie ; or, comme Sa Majesté catholique était le plus fort appui de la Sainte-Union, et que tout dépendait à peu près des secours qu'elle fournissait au parti, on sentait qu'il y avait des précautions à garder avec un pareil compétiteur. (De Thou, *ubi sup.* — Davila, t. III, p. 168.)

On décida donc qu'on lui enverrait un ambassadeur, pour lui représenter que la cause de la religion s'en allait entièrement ruinée par les succès des hérétiques, s'il n'accordait immédiatement de plus puissants secours; que les forces de l'ennemi s'augmentaient journellement ; que la reine d'Angleterre et les princes protestants de l'Allemagne avaient pris ouvertement parti pour le Béarnais, et que la noblesse française, voyant

combien Sa Majesté catholique mettait de tiédeur à envoyer des troupes toujours insuffisantes, n'osait plus se détacher d'un prince, dont au bout du compte le peu de forces qu'on avait pu lui opposer jusqu'à ce jour faisait tout le succès; qu'il était donc nécessaire, si l'on voulait obtenir des États-Généraux une bonne et catholique élection, de mettre, avant de les assembler, les affaires de la Ligue en meilleur état, et qu'il était de l'honneur et de la majesté du puissant roi des Espagnes de conduire à bonne fin, par un coup décisif, une entreprise si glorieusement commencée par lui, pour le salut de la Sainte-Église, notre mère commune. (Mézeray, t. III, p. 871.)

Ce fut Jeannin, président au parlement de Dijon, et ami intime du duc de Mayenne, qui fut chargé de cette ambassade. Le duc l'avait prié secrètement, en outre, de sonder Philippe et de tâcher de savoir s'il consentirait à appuyer son élection, à certaines conditions; et il s'engageait à accepter toutes celles qui sembleraient le plus avantageuses au monarque espagnol.

Jeannin, tout ami qu'il était du duc de Mayenne, tenait aussi à se ménager des ressources dans le parti du roi; il fit demander sous main à Henri s'il aurait pour agréable qu'au cas où le monarque d'Espagne pourrait être amené à traiter de la paix, il abordât aussi, lui Jeannin, la question des droits de Sa Majesté sur le royaume de Navarre. Henri répondit qu'il le trouvait bon, et lui en saurait gré. En conséquence, le président Jeannin vint s'embarquer à Marseille, chargé tout à la fois de soutenir les intérêts du roi, ceux de la Ligue, et ceux du duc de Mayenne, son ami. (De Thou, *ubi sup.* — Mézeray, *ibid.*)

Philippe, qui faisait cas de la capacité de ce diplomate, lui accorda deux audiences. Dans la première, Jeannin parla en faveur de la Ligue, dont il exposa habilement les besoins et les dangers, suppliant le monarque de rendre « sa protection aussi puissante que le protecteur. » « Le temps est venu, dit-il, où Votre Majesté ne doit plus se contenter de tendre à la bonne cause le bout du doigt seulement, mais où il faut l'appuyer avec le bras et avec l'épaule. »

Dans la seconde audience, il justifia la conduite de Mayenne, que l'ambassadeur d'Espagne accusait d'être d'intelligence avec le Béarnais. « Si le noble duc, son ami, n'avait pas préféré l'intérêt de la religion à son intérêt propre, il ne tiendrait encore qu'à lui de partager la couronne de France avec le roi de Navarre; la proposition lui en a été faite de bon lieu. Mais il professe tant d'attachement pour Sa Majesté catholique, qu'il ne veut entendre à aucun traité sans son consentement, et qu'il aime mieux ne devoir qu'à elle seule une royauté dont son mérite le rend si digne sous tous les rapports. Au surplus de tous ceux qui prétendent à ce rang suprême en France, « n'est-il pas le seul capable de tenir parole « à Sa Majesté catholique, et disposé à exécuter fidèlement tout ce qu'il « promettrait? »

Il est probable que si Jeannin eût eu une troisième audience du roi, il aurait parlé avec autant d'éloquence en faveur des droits de Henri IV

sur la Navarre ; mais cette occasion de déployer son talent diplomatique ne lui fut pas fournie. Philippe, qui dans ses plans de monarchie universelle s'était facilement laissé persuader par ses flatteurs que la France tout entière n'aspirait qu'à le reconnaître pour maître, qu'il n'avait plus qu'à mettre la main dessus, ne donna aucune réponse ; et sans vouloir en entendre davantage, il se contenta d'envoyer gracieusement le diplomate discuter de ces matières avec don Juan Ydiaque, qui avait, au conseil royal, le département des affaires de France. Ydiaque s'expliqua sans trop de détours. Il dit que son royal maître avait déjà employé plus de six millions d'or, et avait encore la volonté d'en employer six fois autant pour le bien de la France, mais qu'il n'était pas juste qu'il semât toujours sur l'arène, sans récolter profit pour toute sa dépense, tandis que d'autres en auraient tous les fruits. « On ne peut nier, ajouta le ministre espagnol, que la couronne de France appartient, suivant tout droit légitime, à notre infante Isabelle, comme étant la princesse du sang royal la plus proche parente des derniers rois. Son père, notre roi et seigneur, qui veut la marier à l'archiduc Ernest, a l'intention de lui donner en dot les Pays-Bas. Si donc la France reconnaissait les droits légitimes de cette princesse, la nation trouverait là des avantages qu'elle ne saurait rencontrer ailleurs ; ses limites seraient étendues de plus d'un tiers, son domaine accrû des plus riches provinces de l'Europe, et la paix pour toujours affermie. » (MATTHIEU, *Règne de Henri IV*, 1re part., p. 69.)

Jeannin n'osa rien opposer à ce plan, qui n'avait guère que l'inconvénient d'être en opposition directe avec l'antique loi salique, fondement de la monarchie française. L'habile homme craignait que le roi d'Espagne n'abandonnât le duc de Mayenne, et n'élevât quelque autre chef de la Ligue à la place de celui-ci. Il jura donc sans hésiter que le duc et son parti employeraient tout leur pouvoir pour le service de Sa Majesté catholique, « et il se conduisit avec tant d'habileté, qu'il obtint que le roi d'Espagne continuerait d'entretenir une armée en France, pour en chasser le roi de Navarre, et donnerait à Mayenne dix mille écus d'or par mois, à la charge que les États-Généraux seraient assemblés et approuveraient certaines conditions qu'il se réservait de leur faire présenter par ses ambassadeurs.

Jeannin rapporta cette réponse à Mayenne ; mais comme il fut obligé de traverser la Flandre, à son retour, il y fut témoin de la position où le duc de Parme s'y trouvait alors, et il put juger qu'il était beaucoup plus facile aux Espagnols de promettre des secours que d'en donner.

Pendant ce temps-là, le bruit s'était répandu dans toute la France que l'armée du Pape allait bientôt arriver au secours de la Ligue. Le roi, qui n'avait pas encore pu réunir toutes les troupes que les alliés lui avaient promises, et qui craignait surtout le tort que l'intervention directe de Sa Sainteté pouvait lui faire dans l'esprit des catholiques, fit écrire à Grégoire XIV, pour tâcher d'obtenir de lui des mesures plus modérées et surtout le retard de l'envoi d'une armée. La lettre était faite

au nom de tous les princes et seigneurs catholiques, qui se trouvaient au camp royaliste, et elle était écrite par Monsieur de Luxembourg. Après avoir rappelé les négociations qui avaient déjà été entamées de la part du roi avec Sixte V, et la bonne volonté que ce saint Pape n'hésitait pas déjà à manifester, « Très-Saint-Père, disait-on, nous craignons que les ennemis de notre prince ne viennent à bout de vous inspirer sur les affaires de France des sentiments opposés à ceux que le bien même de la religion demande que vous ayez. C'est pourquoi nous vous supplions de n'écouter pas si facilement ceux qui ont intérêt à la ruine de ce royaume. Votre Sainteté, au reste, pourrait ne pas trouver toute facilité dans la démarche qu'on veut la pousser à faire ; nous sommes depuis longtemps accoutumés au bruit des armes en France, et vous devez avoir appris que la guerre ne nous effraye point. Si la noblesse française se voit abandonnée par le Saint-Siège, elle ne prendra conseil que de son courage, et vous devriez frémir, comme je le fais moi-même à l'aspect de tous ces troubles, qui seront la suite inévitable de la mauvaise décision qu'on veut vous forcer à prendre. Car enfin, qu'arrivera-t-il en France, si tous ceux qui sont dévoués à leur patrie, et bien décidés à avoir recours aux dernières extrémités plutôt que de se soumettre à une domination étrangère, se déterminent à accepter les secours des princes protestants de l'Allemagne et de la reine d'Angleterre? Je vous laisse à décider quels préjudices en souffrira la foi catholique, et quelle réprobation mériteront, au jugement de Dieu, ceux qui auront exposé son Église à un danger aussi manifeste. En vérité, nous ne saurions croire que vous, père commun de tous les fidèles, puissiez avoir formé la fatale résolution d'envoyer, comme on en fait courir le bruit, un secours d'hommes et d'argent aux Parisiens, pour leur aider à donner l'exemple de la révolte contre une autorité légitime, et du désordre le plus désastreux. Votre prudence et votre amour bien connu pour la justice nous rassurent contre tous ces bruits sans doute mensongers. Nous nous rappelons que vous-même, lorsque, l'année dernière, vous vous rendiez au conclave, après la mort de Sixte V, vous avez dit très-judicieusement ces propres paroles : « Pour conserver la paix et l'ordre en Europe, il faut « que le roi d'Espagne conserve ses États, et que le roi de France possède « tout ce qui appartient à la France, afin que ces deux puissants rois « soient vis-à-vis l'un de l'autre une barrière à leur ambition réciproque. » C'est moi-même, Saint-Père, qui ai entendu ces propres paroles sortir de votre bouche. Il nous semble donc impossible que les suggestions intéressées de l'Espagne vous aient pu faire dévier à ce point de la ligne que vous aviez vous-même si prudemment tracée. » (De Thou, *ubi sup.*, p. 350. — Cayet, *Chron. novenn.*, liv. 3.)

Cette lettre arriva trop tard, peut-être; Sa Sainteté Grégoire XIV avait déjà pris la peine d'écrire (en français même) au conseil des Seize de Paris, et après leur avoir donné le salut et la bénédiction apostolique, elle les félicitait d'avoir si glorieusement « souffert et porté mes-ayses » pour la sainte foi, pendant ce long et fâcheux siège dont

Dieu venait de les délivrer. Le Saint-Père terminait en les exhortant, au nom de Dieu, à persévérer « dans ce beau commencement », et à ne pas faillir, avant que d'être arrivés au but de la course. Puis, il leur promettait secours d'hommes et d'argent, « voire même, disait-il, plus que nos moyens et nos offres ne permettent. »

Ce fut Marcilio Landriano qui, en qualité de nonce du pape, apporta cette lettre pontificale en France, annonçant partout, pour encourager les fidèles, l'arrivée prochaine des secours qu'elle promettait ; il avait, de plus, des ordres terribles pour obliger le clergé royaliste à se ranger du côté de la Ligue, sous peine d'excommunication. Il était aussi chargé d'exhorter la noblesse à prendre le même parti : sinon Sa Sainteté tournerait sa bonté paternelle en sévérité de juge. Au reste, Henri de Navarre était de nouveau déclaré excommunié, relaps, et, comme tel, déchu de tous ses royaumes et seigneuries. Mais ces bulles et les troupes qui devaient les soutenir ne firent pas plus d'effet les unes que les autres ; les Espagnols seuls eurent à s'applaudir de ce que le Pape avait inutilement dissipé pour cette entreprise les trésors que son prédécesseur avait amassés pour leur reprendre le royaume de Naples, « et le coup fut si mou, pour l'effroyable bruit qu'on avait fait par toute la chrétienté, qu'on commença dès lors à reconnaître que la puissance de Rome n'était plus aussi formidable que par le passé, et que de quelque arme, spirituelle ou temporelle, qu'elle voulût frapper, elle n'était pas fort à craindre, si elle ne se tenait dans les règles de la justice et des saints canons. » (Mézeray, t. III, p. 875. — *Journal de Henri IV*, t. I, p. 117. — Mézeray, *ubi sup.*)

Ainsi, malgré les menaces et les foudres de la cour de Rome, le roi continuait à rallier à son parti presque toute la noblesse de France, et à s'emparer de gré ou de force des places qui avaient quelque importance. Le gouverneur de La Fère-sur-Oise avait été gagné au parti royaliste et avait promis de rendre sa ville au roi. Sa Majesté s'était même avancée jusqu'à Compiègne pour favoriser ce dessein ; mais le duc de Mayenne, en ayant eu avis, dépêcha incontinent à La Fère un nommé Colas, homme de sang, qui avait jadis quitté la robe pour prendre l'épée, mais adroit et dévoué. Aussi le duc avait-il coutume de s'en servir dans les occasions importantes, et, pour le récompenser de ces sortes de services, il l'avait fait sortir de la dernière classe du populaire, pour le créer sénéchal de Montélimart. Colas étant donc entré dans La Fère, et interprétant, à ce qu'on dit, les ordres qu'on lui avait donnés plus criminellement que son maître ne l'entendait, assassina, en plein jour, le malheureux commandant au moment où il sortait de l'église ; ce qui fit dire partout que les armes de Monsieur de Mayenne n'étaient mortelles qu'à ses partisans. On dit que ce bon duc lui-même fut outré en apprenant la nouvelle d'un pareil attentat, et qu'on le vit répandre des larmes ; mais Colas n'en fut pas moins nommé par lui gouverneur de la Fère à la place de sa victime. Pour Sa Majesté, elle fut bien fâchée qu'un si tragique accident lui eût fait manquer une bonne occasion de recouvrer une place aussi im-

portante. (Davila, t. III, p. 170. — *Mém. de Villeroy*, ad ann. 1591. — Mézeray, p. 677.)

Elle revint donc sur ses pas et poussa jusqu'à Vernon. Celui que la Ligue avait chargé de la défense de Château-Gaillard-sur-Seine livra d'abord sa place sans faire aucune difficulté. Alors le roi, ayant appris que ceux de Louviers gardaient leur ville avec beaucoup de négligence; que le commandant, avide de pillage, sortait continuellement avec la plus grande partie de la garnison pour aller rançonner le plat pays, et ne laissait que peu de monde à la garde des murailles, se résolut de tenter un coup de main sur cette place. Comme il méditait déjà le siège de Rouen, il jugeait avec raison que la possession de Louviers lui serait d'un grand avantage pour cette dernière expédition.

Un certain prêtre, aux gages du gouverneur, faisait simultanément avec la sentinelle du jour le service du guet, établi à la tour de l'église, du haut de laquelle on découvrait tout ce qui se passait dans la campagne. C'était le prêtre qui veillait pendant que la sentinelle allait prendre ses repas, avec charge d'avertir par le son du tocsin, au cas où, du poste élevé qu'il occupait, il apercevrait quelque troupe ennemie dans la campagne. Ce prêtre fut gagné, moyennant dix mille écus qu'on lui promit pour récompense, et il fut convenu que lorsque le gouverneur serait sorti pour aller faire ses courses ordinaires, le dit prêtre, qui était dépositaire des clés de la tour, s'y enfermerait après avoir éloigné la sentinelle, et donnerait aux troupes du roi le temps de s'emparer de la porte avant de sonner l'alarme. (Cayet, *Chron. novenn.*, p. 105.)

A l'heure convenue, le sieur du Raulet, qui avait monté ce complot, vint d'abord avec un détachement de soldats déguisés en paysans, qui, arrivés à la porte de la ville, se jetèrent sur ceux qui la gardaient et les égorgèrent en criant « Vive le roi! » Le jeune Biron, qui suivait avec un corps de cavalerie et d'infanterie, se préparait à entrer à son tour; ce qu'il eût certainement pu faire sans rencontrer le moindre obstacle, si le prêtre, qui, du haut de sa tour, avait vu ce qui s'était passé, ne s'était pas avisé, à part lui, qu'il avait suffisamment gagné son argent et rempli loyalement toutes les conditions qui lui étaient imposées, en laissant approcher les royalistes sans donner le signal. Le brave homme, dans l'incertitude de l'événement qui allait suivre et pour se ménager une porte de salut, quel que fût le résultat de l'entreprise, se mit alors à sonner le tocsin de toutes ses forces.

A ce bruit, les habitants coururent aux armes; le gouverneur, qui n'était pas encore bien loin, se hâta de rentrer par une autre porte, et il y eut dans les rues un combat sanglant; ceux de Louviers y perdirent plus de cent hommes, après quoi Biron et les siens demeurèrent enfin maîtres de la ville. Alors, si l'on s'en rapporte aux écrits ligueurs du temps, furent commises d'horribles impiétés et cruautés abominables. Le très saint Sacrement de l'autel y fut foulé aux pieds, l'extrême onction et les lavoirs baptismaux furent scandaleusement profanés par les Anglais : et cela en la présence de ceux-mêmes qui veulent être estimés bons ca-

tholiques, et deux saints religieux de Soissons de l'ordre de Prémontré furent vilainement pendus par ces hommes féroces. (*Mém. de la Ligue*, t. V, p. 103.)

Au nombre des prisonniers se trouva Claude de Saintes, évêque d'Évreux, l'un des plus fanatiques partisans de la Ligue ; on se saisit de ses papiers parmi lesquels il y avait un écrit de sa main, faisant l'apologie du meurtre de Henri III, et où il était dit qu'il était permis et même méritoire de tuer aussi le Béarnais. On jugea d'après cela que ledit évêque ne devait pas être traité comme un simple prisonnier de guerre, mais on l'envoya sous bonne garde à Caen, pour son procès lui être fait comme criminel de lèze-majesté. Il ne s'en fallut de rien qu'il ne fût condamné à mort, car en France on n'a point d'égard aux privilèges du clergé quand il s'agit d'un crime d'État. Toutefois, le cardinal de Bourbon et les prélats royalistes intercédèrent en sa faveur, et on ne prononça contre lui que la peine d'une réclusion perpétuelle dans laquelle il mourut peu de temps après, soit d'ennui ou de vieillesse, soit de quelque autre manière. (Mézeray, t. III, p. 878.)

La ville de Louviers fut livrée au pillage, car les habitants avaient la réputation d'être des Ligueurs endurcis. Le principal butin était en toiles, draps et cuirs, dont, disent les rédacteurs des *Économies royales de Sully*, toujours en s'adressant, comme de coutume, à leur noble maître, « vous eûtes, Seigneur, quelques milliers d'écus pour votre part, parce que ceux que vous aviez menés avec vous à cette affaire, étant de Louviers même, en savaient tous les êtres et connaissaient parfaitement les bons endroits. » Pour le roi, après avoir nommé Raulet gouverneur de la place, il s'en revint à Mantes avec son armée. (*Écon. roy.*, 2e part., chap. II.)

Il y avait mandé le cardinal de Bourbon sous prétexte de rassembler en un seul corps le conseil d'État, dont une partie était toujours restée à Tours depuis la mort du feu roi, tandis que le chancelier et quelques autres membres suivaient Henri dans toutes ses campagnes ; mais son véritable dessein était de déconcerter les projets du tiers parti, en gardant désormais sous sa main celui qui s'en était fait le chef. Le cardinal, qui se doutait de cette intention, ne se décida à obéir qu'après avoir reçu plusieurs ordres de Sa Majesté, laquelle, pour lui ôter tout soupçon, sortit de la ville et alla au-devant de lui. Dès qu'elle l'aperçut, elle descendit de cheval et lui fit de grandes caresses, ainsi qu'à tous ceux qui l'accompagnaient, du nombre desquels étaient Touchard et Duperron. Le roi sut si bien faire par sa courtoisie, qu'il gagna Duperron et celui-ci lui révéla tous les secrets de son maître et de la conjuration ; mais sur l'avis du chancelier Cheverny et du brave La Noue, qui lui représentèrent qu'en sévissant contre le cardinal, il se mettrait à dos tous les autres princes du sang, et que ce serait comme s'il se coupait un bras à lui-même pour se mettre volontairement hors d'état de résister à ses adversaires, il trouva bon de dissimuler encore. (De Thou, *ubi sup.* — Davila, t. III, liv. 12, p. 161.)

Il assembla ensuite dans cette même ville de Mantes les princes, les

seigneurs et les évêques de son parti pour les consulter touchant ce qu'il fallait faire, en réponse à la nouvelle agression de la cour de Rome. De plus, il voulait aussi trouver le moyen de ne pas trop mécontenter les protestants, qui lui étaient encore utiles et dont il professait encore la religion. Il s'agissait d'imaginer un biais pour les préparer tout doucement et sans les effaroucher à son abjuration, qu'il voyait bien ne pouvoir retarder encore longtemps. (De Thou, *ubi sup.*)

Le parlement de Châlons, pendant qu'on discutait lentement et gravement ces questions à la cour du monarque, rompit soudainement la glace. Mayenne, en lisant les bulles que le nouveau nonce apportait, avait prudemment jugé qu'elles étaient plus propres à alarmer l'esprit susceptible des Français qu'à les rappeler à son parti, et il voulait qu'on en différât la publication, disant « qu'il était bon avant que de déployer ces bulles de voir l'effet que produirait l'armée du Pape et de la laisser d'abord arriver. » Mais Landriano, nourri dans les opinions de la cour de Rome, et rempli de la prétention que la puissance du Saint-Père devait être en tout et partout absolue, ne savait que se mettre en colère quand on se permettait de lui faire entrevoir quelques difficultés. Il exigea que ses bulles reçussent toute la publicité possible, qu'elles fussent immédiatement imprimées et envoyées sans aucun délai par toutes les villes de la France, pour que chacun eût à s'y soumettre. Le parlement de Châlons n'eut donc pas plus tôt eu connaissance de cette publication, qu'il rendit en date du dixième jour de juin un arrêt conforme au réquisitoire par lequel son procureur général se portait appelant comme d'abus contre les excommunications lancées par le Pape et les monitoires apportés par ledit légat. Injonction fut faite de procéder contre Landriano, qui s'était ingéré d'entrer dans le royaume sans la permission de Sa Majesté, et il fut ajourné personnellement ; puis, faute d'avoir comparu, on le décréta de prise de corps. Ses bulles furent déclarées nulles, scandaleuses, pleines d'impostures, tendantes à la révolte, contraires aux saints décrets, attentatoires aux privilèges de l'église gallicane, et comme telles elles furent condamnées à être brûlées par la main du bourreau. De plus, une récompense de dix mille livres fut promise à quiconque livrerait ledit Landriano se prétendant nonce du Pape, et défense fut faite à tous sous peine de mort de lui donner asile et protection. Tous archevêques, évêques ou autres qui feraient ou autoriseraient la publication desdites bulles seraient traités comme criminels de lèze-majesté, après avoir été préalablement privés de tous leurs bénéfices. Le parlement, par le même arrêt, donna acte au procureur général d'un appel qu'il forma au futur concile contre l'élection du soi-disant pape Grégoire XIV. (De Thou, *ubi sup.*)

Le roi fut enchanté de cet arrêt et il s'empressa de l'appuyer de toute son autorité. En conséquence, le quatrième jour de juillet, il donna un édit sous le titre de déclaration, par lequel, confirmant d'abord les promesses qu'il avait faites à son avènement à la couronne, il demandait, pour se faire instruire des articles de la foi catholique, la convocation

d'un concile général qui déciderait régulièrement et en dernier ressort des points controversés. Il s'engageait jusque-là à ne rien innover en matière religieuse. « Cet engagement que je renouvelle aujourd'hui, ajoutait-il, aurait dû contenter tous ceux qui affectent tant de zèle pour la religion, et qui, à leur dire, n'ont pris les armes que pour la défendre, s'ils n'avaient pas eu un tout autre motif, celui de démembrer le royaume et de le partager entre eux. C'est ce que le pape Sixte V avait fort bien démêlé; aussi était-il décidé à lever l'excommunication qu'il avait lancée sur nous, à la sollicitation de nos ennemis. Mais sa mort a malheureusement fait place sur la chaire de Saint-Pierre à un pontife qui n'aime que l'imposture. On a fait croire aisément à ce nouveau Saint-Père que je rejetais obstinément toute instruction, et voilà qu'il a de son autorité privée envoyé un nonce dans nos États pour y semer la rébellion contre nous. Considérant donc que cette démarche de la cour romaine porte atteinte à notre autorité, aux privilèges du royaume et aux libertés de l'église gallicane, à la conservation desquelles nous avons mission de veiller; nous avons jugé à propos de renvoyer l'affaire à nos parlements comme étant de leur compétence spéciale, et pour qu'ils statuent et ordonnent sur la matière avec une autorité pleine et entière, conformément aux lois de l'État. Nous exhortons en outre nos archevêques, évêques et tous autres prélats à s'assembler au plus tôt pour prendre des mesures conformes à la justice suivant les saints décrets et constitutions canoniques, et nous protestons de regarder comme déserteurs de l'église gallicane ceux qui manqueront à leur devoir dans cette circonstance, les déclarant dès à présent déchus du droit de jouir et d'user de ces libertés et privilèges. » (De Thou, p. 365 et suiv.).

Le roi, s'adressant après cela au conseil où se trouvait le cardinal de Bourbon, remontra la nécessité de faire un édit en faveur des protestants, pour tenir lieu des précédents édits, que les ennemis de la paix publique avaient forcé le roi Henri III à révoquer. « Si cette révocation devait continuer d'avoir son effet, voyez, dit-il, Messieurs, où nous en serions tous. Moi-même, à qui vous marquez tant d'attachement, je serais déchu de tous mes droits au trône. Vous, vous mériteriez d'être punis comme traîtres, puisque vous avez accepté le secours des réformés qui vous ont aidé à vaincre les rebelles et que vous avez arrêté par votre courage et votre dévouement les progrès de ceux qui se fondaient sur ces mêmes édits de révocation qu'ils avaient provoqués. Il est donc nécessaire dans l'intérêt et pour l'honneur de tous les gens de bien d'abroger cette révocation par un édit nouveau. Mais nous avons encore pour cela une autre raison. La reine d'Angleterre et les princes de l'empire qui vont arriver avec une armée auxiliaire ne manqueront pas de faire des demandes exorbitantes en faveur de leurs coreligionnaires, et que pourrons-nous refuser à des alliés aussi utiles? Tandis que si nous allons au-devant de ces demandes, en faisant d'avance strictement ce qui est juste, ils n'auront aucun prétexte pour porter plus loin leur exigence. »

L'assemblée n'eut rien à répondre ; il n'y eut que le cardinal de Bourbon, qui, après avoir bégayé quelques mots qu'on ne put entendre, fit mine de se retirer avec indignation. Le roi, voyant qu'aucun des autres prélats ne bougeait, lui ordonna d'un ton sévère de rester à sa place, et un édit qui révoquait celui de Juillet fut dressé séance tenante, avec cette clause pourtant, qu'il n'aurait force de loi que jusqu'au moment où, la paix étant établie, les différends de religion pourraient se terminer du consentement de tous les ordres du royaume. (Davila, t. III, p. 165 et suiv.)

L'indignation que les Français naturellement libres avaient conçue contre les rigueurs du Monitoire contint si bien les esprits que personne ne remua. Au contraire, la plus grande partie de ceux-mêmes qui étaient déjà entrés dans les cabales du cardinal de Bourbon ne songèrent plus qu'à soutenir le roi dont ils voyaient les armes victorieuses prospérer de jour en jour. (Davila, t. III, p. 165 et suiv.)

Ce fut l'historien De Thou que le roi chargea de porter la déclaration et l'édit dont il vient d'être question au parlement de Tours pour l'y faire enregistrer. On lui donna en même temps la commission d'emprunter de l'argent où il pourrait, pour solder les troupes auxiliaires qu'on attendait. A cet effet, il parcourut les diverses villes de l'Anjou et de la Touraine ; il alla jusqu'au Mans et jusqu'à Limoges, et il parvint à réunir une somme de trente mille écus d'or qu'il rapporta au camp royal. (De Thou, *ubi sup.*)

De son côté, le parlement de Tours, en recevant les deux édits qui venaient d'être rendus, ne put entendre sans indignation la lecture des dernières bulles du Pape. Sur le réquisitoire de messire Seguier, avocat du roi, il donna un arrêt tout à fait conforme à celui qu'avait rendu le parlement de Châlons, déclarant en outre que Grégoire soi-disant Pape n'était qu'un ennemi de la tranquillité publique et de l'union de l'Église catholique, apostolique et romaine, fauteur des rebelles et complice de l'ambition outre-cuidante de l'Espagnol, ainsi que du détestable parricide commis traîtreusement sur la personne du feu roi Henri III. Défense fut faite à tout bénéficiaire d'envoyer des fonds à Rome, et de s'adresser à cette cour pour la provision des bénéfices. Il fut ordonné que cet arrêt serait affiché et publié dans toutes les églises par les soins des archevêques et évêques. (Mézeray, t. III, p. 880.)

En apprenant cette démarche des parlements royalistes de Tours et de Châlons, le parlement de Paris, toutes les chambres assemblées, interposa son autorité. L'arrêt de Châlons fut d'abord déclaré nul, scandaleux et tendant au schisme. Il fut ordonné qu'il serait lacéré à l'audience et brûlé par le bourreau, avec défense à tous d'y obéir.

Quelques jours après, l'arrêt de Tours fut traité de la même manière et avec plus d'animosité encore. Il fut flétri des termes d'exécrable, fait par des gens sans pouvoir, apostats, et livrés corps et âme aux hérétiques et aux schismatiques. Ordre fut donné à tous d'avoir à porter à Grégoire XIV l'honneur et le respect qui étaient dus au souverain pontife,

représentant de notre seigneur Jésus-Christ, d'obéir à ses bulles comme provenant du chef légitime de l'Église ; puis la cour prescrivit qu'on ferait des processions et des prières publiques, afin d'apaiser la colère de Dieu, justement excitée par d'aussi horribles profanations.

Cet arrêt fulminant n'empêcha pas cependant les prélats du parti royaliste, sans en excepter ceux d'entre eux qui trempaient dans le tiers parti, de s'assembler à Mantes comme le roi les y avait invités. Il s'agissait de convenir des mesures à prendre pour se mettre, eux et leur clergé, à couvert des bulles de Rome. Le cardinal de Bourbon montra en cette occasion toute sa mauvaise volonté, en s'opposant de tout son pouvoir aux décisions de cette assemblée, et en entravant à chaque instant les délibérations. La plus grande difficulté était d'établir un ordre pour les provisions des bénéfices, puisque l'arrêt du parlement défendait de s'adresser désormais à Rome. On proposa plusieurs expédients que le cardinal trouva toujours moyen d'écarter. On parla enfin de faire un patriarche en France, et peut-être que ledit cardinal y aurait consenti s'il eût eu toutes les conditions requises pour occuper ce rang suprême ; mais comme il n'était pas même prêtre et qu'ainsi il eût été contraint de céder cet honneur à un autre, il rejeta cette proposition et maltraita même de paroles l'archevêque de Bourges, qui dans l'espoir que cette dignité lui reviendrait à cause du titre de primat déjà attaché à son siège, briguait de toutes ses forces en faveur de la création d'un patriarchat en France. (Mézeray, *ubi sup.*, p. 883.)

Il arriva alors une chose dont on soupçonna ce même cardinal de Bourbon d'être complice. Le duc de Mayenne se présenta de nuit et inopinément aux portes de Mantes ; déjà il avait fait en grand silence dresser l'échelle pour s'emparer de la ville par escalade, mais il se trouva par hasard que précisément aux deux endroits où les Ligueurs tentèrent cette escalade, les sentinelles étaient demeurées éveillées. Au signal d'alarme qu'elles se hâtèrent de donner, Béthune, frère de Sully, qui était gouverneur de la place, et Duplessis-Mornay, qui s'y trouvait en ce moment-là, accoururent sur le rempart. Leur présence découragea ceux du dedans qui devaient seconder les assaillants; personne n'osa rien tenter dans la ville, et Mayenne, voyant son projet échoué, se retira après avoir fait plus de bruit que de mal. (Davila, t. III, p. 171.)

Le roi, cependant, qui venait de s'apercevoir par cette dernière tentative des Ligueurs qu'ils avaient des intelligences parmi les bourgeois, et que Mantes n'était pas une place trop sûre, ordonna que l'assemblée des prélats ainsi que le conseil royal seraient transférés à Chartres. Et c'est dans cette ville que, le vingt et unième jour de septembre, ladite assemblée fit un mandement adressé à tous les ordres de l'État.

« Très chers frères, disait cette pièce, nous tous qui sommes ici réunis, persuadés qu'il est de notre devoir de pasteurs de veiller sur les brebis qui nous sont confiées, et d'empêcher qu'elles ne s'écartent de la voie des commandements de Dieu ; — ayant été, de plus, informé que Grégoire XIV tenant actuellement le siège de Rome, mal renseigné, sans

doute, sur l'état du royaume, vient d'envoyer certaines bulles monitoires par lesquelles il excommunie les évêques, les princes, la noblesse et généralement tous ceux qui n'ont pas voulu se ranger du parti des rebelles à notre roi légitime ; après mûre délibération, nous fondant sur l'autorité des conciles généraux et sur les privilèges et libertés de l'église gallicane, considérant enfin quels maux entraînerait l'exécution de ces bulles : Nous déclarons ces excommunications nulles dans la forme et dans le fond, injustes et inspirées au Saint-Père par les ennemis de la France. Et cela sans prétendre préjudicier en rien au respect qui est dû par tous les fidèles au chef de l'Église. Nous vous recommandons en conséquence qu'aucun de vous ne se laisse détourner de l'obéissance que vous êtes tenus de rendre à votre roi et à vos pasteurs, mais que chacun se tienne en garde contre ces bulles attentatoires à tous les droits de la nation. Au reste, nous prenons sur nous et nous nous chargeons d'envoyer une députation à Rome, et nous espérons bien que Sa Sainteté, mieux informée, n'hésitera pas à répondre ce que répondit autrefois, dans un cas à peu près pareil, le pape Alexandre à l'archevêque de Ravenne : « Puisque vous n'avez pas fait ce qu'on vous a méchamment ac-« cusé de vouloir faire, j'attendrai avec longanimité le résultat de vos « soins pour le bien du troupeau qui vous est confié. »

C'était le cardinal de Bourbon qui, par ses intrigues, était parvenu à faire adopter le projet de cette ambassade du clergé français au pape. Il espérait que les catholiques ligueurs s'empresseraient de faire cause commune avec les catholiques du tiers-parti, et que tous ensemble trouveraient bien le moyen de faire surgir de nouvelles difficultés en prévenant l'esprit de Sa Sainteté. Il comptait aussi que l'ambassadeur serait un homme à sa dévotion, mais tous ses efforts furent inutiles. D'abord l'ambassadeur ne fut pas choisi parmi les ecclésiastiques, parce qu'il n'était pas sûr qu'en envoyant quelqu'un de cet ordre au Pape, les libertés gallicanes fussent librement défendues. On jeta les yeux sur ce même Luxembourg, qui avait déjà soutenu dignement l'honneur du nom français dans deux ambassades à la cour pontificale, et qui venait tout récemment encore de rédiger avec tant de force la lettre des princes et de la noblesse au pape. Ensuite, le parlement de Tours vint s'opposer au départ de tout envoyé quelconque, attendu que ce serait une violation des arrêts rendus en dernier lieu, par lesquels Grégoire était déclaré ennemi du royaume. Puis enfin, Luxembourg lui-même refusa de se charger de cette mission, de sorte que les choses en restèrent là jusqu'à l'année suivante. Pour le cardinal de Bourbon, outré de n'avoir pas mieux réussi, il se retira à son château de Gaillon, sous prétexte d'y aller faire ses dévotions durant les fêtes de Noël qui approchaient. (*Journal de Henri IV*, t. I, p. 155.)

Le roi, en ce temps-là, laissant les prélats en liberté de discuter leurs points de théologie et de droit canon, s'en était allé en Picardie, à cause de la grande affection qu'il portait, comme on sait, à la fille de monsieur d'Estrée, la belle Gabrielle. Ce fut pendant qu'il passait belle-

ment le temps auprès d'elle qu'il apprit que la garnison de Noyon n'était pas très nombreuse et manquait surtout d'hommes de pied. Gabrielle lui demanda cette ville pour son père, et Sa Majesté, pressée d'ailleurs par les réclamations de tous les royalistes des environs, qui se plaignaient des déprédations incessantes commises par les Ligueurs de Noyon, se résolut de faire ce siège. (*Écon. de Sully*, 2e partie, chap. II, 1591.)

Cette ville, arrosée par plusieurs petits ruisseaux, est protégée au nord par des coteaux couverts de vignes, ce qui ne permet pas d'en fermer bien exactement tous les passages à moins d'avoir à sa disposition une armée nombreuse. Rieux, l'un de ces hardis chefs d'aventuriers qui avaient trouvé leur avantage à servir le parti de la Ligue, parvint facilement, à l'aide de la connaissance qu'il avait du pays, à se glisser dans la ville avec cinquante cavaliers qui portaient chacun un arquebusier en croupe. D'autres capitaines de bandes, excités par le succès du premier, voulurent aussi tenter la même entreprise, mais ils n'eurent pas le même bonheur, et les troupes qu'ils amenaient furent taillées en pièces par l'armée royale. Alors Jean de Saulx, vicomte de Tavannes, qu'il ne faut pas confondre avec le Tavannes qui se battait si bravement pour le roi, dans la Bourgogne et dans la Champagne, crut qu'il y allait de son honneur de jeter du secours dans Noyon. Il partit de Roye à la faveur de la nuit, conduisant quatre cents chevaux et cinq cents arquebusiers et il s'avançait en grand silence à travers la forêt qui se trouve entre ces deux villes. Voici qu'un peu avant la pointe du jour, il rencontra assez près de Noyon une garde avancée des royalistes, composée d'environ quarante cavaliers. Ceux-ci donnèrent aussitôt l'alarme et les troupes du vicomte, en voyant accourir contre eux un assez grand nombre de soldats du roi, se débandèrent, saisies d'une terreur panique, sans presque opposer de résistance. Leur chef lui-même, qui s'était arrêté pour les rallier, fut blessé et fait prisonnier, et les paysans assommèrent dans la campagne la plus grande partie de ces fuyards qui jetaient leurs armes sur les chemins pour être plus dispos dans leur fuite. (*Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 617 et suiv.).

Pour lors, d'Aumale, qui prenait le titre de gouverneur de la Picardie pour la Sainte-Union, partit aussi de son côté d'Amiens, et s'approcha jusqu'à Ham. Son projet était de surprendre d'abord pendant la nuit et d'enlever quelqu'un des quartiers du roi ; puis, en cas de succès, de pousser sa pointe aussi loin que la fortune le lui permettrait. Il attaqua, en effet, à l'improviste, le poste qui avait été assigné aux chevaux légers et cette surprise les mit d'abord en désordre ; mais d'autres troupes étant accourues des postes voisins pour les secourir, et le nom de Biron qui s'était mis à la tête de ces braves ayant retenti au milieu de la mêlée en manière de cri de guerre, d'Aumale et les siens n'eurent rien de plus pressé que de s'enfuir, car personne ne se sentait le courage d'avoir affaire à un capitaine si renommé par sa bravoure et ses succès. Biron les poursuivit jusque sous les murs de Ham, et leur tua beaucoup de monde.

Mayenne revenait en ce moment de son inutile expédition contre la ville de Mantes ; il arriva à Ham, et il écrivit au prince d'Ascoli, qui était précisément en route avec un secours de quatre mille hommes envoyés par le prince de Parme, de hâter sa marche, afin de lui aider à faire lever le siège de Noyon. Lui-même s'avança jusqu'à La Fère, dont Colas, depuis la tentative des royalistes, avait été nommé gouverneur à la place de celui qu'il avait assassiné, et ce fut là où les deux troupes firent leur jonction.

Le siège de Noyon se continuait pendant ce temps-là. Déjà l'abbaye de Saint-Barthélemy, qui était un des principaux points fortifiés dans le faubourg, avait été emportée d'assaut et ce premier succès de l'armée royale avait jeté la consternation parmi les assiégés. Pourtant Mayenne, depuis qu'il avait été rejoint par les Espagnols, avait une armée supérieure en nombre de près du double à celle du roi ; mais en présence de Sa Majesté, il semblait frappé de stupeur et n'osait rien tenter.

Le roi, malgré l'infériorité numérique de ses troupes, surpris de ne pas voir l'ennemi s'approcher, chargea le maréchal de Biron d'aller le reconnaître, résolu à lui livrer bataille, car il sentait l'importance de n'être pas inquiété sur ses derrières pendant l'assaut définitif qu'il se proposait de livrer à la ville assiégée. Biron parcourut toute la campagne jusqu'à Ham sans rien rencontrer, et sur le soir il revint rendre compte à Sa Majesté qui se décida à donner l'assaut le lendemain, septième jour d'août. Dès le matin, les canons commencèrent à foudroyer les murs. Tout un grand pan de ces vieilles murailles s'écroula, et les troupes se mirent en mouvement pour franchir la brèche, sous la conduite du jeune Biron qui les encourageait de la voix et par son exemple. Le gouverneur de la place, les voyant s'avancer ainsi avec résolution, et n'ayant aucune nouvelle de Mayenne, fit battre la chamade, et il fut convenu qu'en cas que le duc ne vînt pas à son secours, le lendemain, il se rendrait au roi sur l'heure de midi ; qu'il remettrait l'artillerie, les vivres et les munitions de guerre ; que lui et la noblesse pourraient sortir avec armes et bagages, mais que le reste de la garnison n'emporterait que ses armes seulement.

Or, Mayenne n'avait pu se décider encore à prendre aucun parti. Il se vengeait, dit la relation que je copie, « en prenant toutes les vaches du pays, ce qui n'était récompense digne de toutes les peines qu'il s'était données. Il avait pourtant fait ses pâques (communié) le jeudi, jour de Notre-Dame, dans l'intention, comme il le disait, de se tenir prêt au combat, » mais les officiers généraux qui commandaient sous lui craignaient la fortune du roi ; et les Espagnols qui composaient sa principale force refusaient hautement de commettre tout le succès de la guerre au hasard d'une seule bataille, et cela pour le salut d'une misérable petite ville.

Le gouverneur exécuta donc les conditions de sa capitulation au jour et à l'heure marqués, et le roi put donner le gouvernement de la place à

messire Antoine d'Estrée, père de la belle Gabrielle, à laquelle il en avait fait la promesse.

Mais pendant que Sa Majesté obtenait par la terreur de ses armes un tel succès en présence de toute l'armée de la Ligue, qui n'avait osé faire aucun mouvement, le jeune duc de Guise venait de se procurer la liberté par son adresse et sa résolution. On sait qu'il était retenu prisonnier depuis la mort funeste de son père. Après avoir été successivement transféré de prison en prison, il était maintenant dans le château de Tours, sous la garde du sieur de Rouvray, que le roi regardait comme un de ses fidèles. Or, la reine Louise, retirée à Chenonceaux, y tenait une espèce de cour. Il était naturel que cette princesse portât quelque intérêt à un prince de son sang. Une de ses dames d'honneur parvint donc à obtenir de Rouvray, qui, dit-on, lui accorda cette faveur en payement d'une autre faveur de toute autre nature, qu'elle pourrait communiquer avec le prisonnier. Elle sut lui ménager quelques intelligences avec La Châtre, gouverneur du Berry, et l'on prit jour pour sa délivrance : ce jour fut fixé au quinzième d'août, fête de la Vierge, et le matin, afin d'ôter tout soupçon à ceux qui le gardaient, le prince reçut dévotement le corps de notre Seigneur. Il se retira ensuite dans la tour qui lui servait de prison, et qui donnait sur la rivière, par hasard très basse en ce moment-là. Mais pendant que ses gardes qui se tenaient dans la première pièce de son appartement le croyaient tout occupé de ses dévotions, il barricada la porte dans le plus grand silence. (Legrand, *Décad.* 15, p. 258.)

Un joueur de luth nommé Verdier, qu'on lui avait permis de recevoir, parce que le père de cet homme avait été une des victimes de la Saint-Barthélemy, avait trouvé le moyen d'apporter une corde dans le ventre de sa viole; un morceau de bois fut attaché en travers au bout de cette corde, le duc se mit à cheval sur cette pièce de bois, puis le joueur de luth le descendit tout doucement par celle des fenêtres qui donnait sur la rivière. Quand il vit son maître arrivé à terre, il se laissa glisser à son tour par cette même corde et vint le rejoindre. (Cayet, *Chron. nov.*, liv. 3, 1591.)

On fut quelque temps sans s'apercevoir de cette évasion, et quand elle fut découverte, il y eut grande consternation parmi les gardiens; mais les fugitifs avaient eu le temps de gagner du terrain et l'on ne savait de quel côté ils s'étaient dirigés. On envoya donc à leur poursuite sur toutes les routes; pendant ce temps-là ils étaient déjà arrivés en sûreté en un lieu où La Châtre attendait le prince, avec une troupe armée et des chevaux prêts, et le même jour ils purent entrer dans la place de Celles, en Berry. Là, ils n'avaient plus rien à craindre.

Le roi apprit d'abord avec chagrin la nouvelle de cette évasion. Il avait compté qu'un prisonnier de cette importance était un gage précieux entre ses mains, qu'il pouvait tout à la fois lui servir d'otage, pour répondre de la vie de ceux de son parti, qui tomberaient ou étaient déjà tombés entre les mains de l'ennemi, et de plus lui aider à obtenir des conditions de paix plus favorables. Pourtant, il y avait aussi pour lui

dans cette même évasion un motif de se réjouir : c'était un nouveau chef qui allait s'offrir à ceux de la Ligue, déjà fort peu d'accord entre eux et de violentes rivalités ne pouvaient manquer d'éclater entre l'oncle et le neveu ; aussi Sa Majesté, qui prévit presque aussitôt ce résultat, finit-elle par dire : « Ce n'est pas à nous à nous plaindre de l'évasion de monsieur de Guise ; il sera la ruine de la Ligue. »

Paris, qui n'en jugeait pas de même, n'en fit pas moins chanter un *Te Deum* à Notre-Dame, en réjouissance de cet évènement et l'exemple de la capitale fut suivi dans toutes les autres villes du parti. C'était déjà la confirmation des prévisions du roi, et une sorte d'affront pour le duc de Mayenne, qui pouvait dès lors s'apercevoir qu'un autre que lui occupait le premier rang dans le dévouement et les affections des Ligueurs. (*Journ. de Henri IV,* t. I, p. 156.)

Pendant ce temps-là, la guerre civile continuait, aussi désastreuse que jamais, dans les diverses provinces de la France. La Châtre se battait dans le Berry, contre le seigneur d'Arquien, qui s'y était posé en défenseur du parti du roi. Dans le Limousin, les royalistes étaient battus par Pompadour et par Montpesat, devant la ville de Saint-Yrieix. Les barons et les autres nobles de la province avaient assemblé une armée pour forcer les Ligueurs à lever le siège de cette ville ; mais tous ces gentilshommes n'étaient pas d'accord entre eux. Les jeunes seigneurs surtout, fiers de leur noblesse, ne voulaient pas obéir aux vieux officiers qui avaient blanchi sous les armes. Leurs troupes s'étaient pourtant rangées en bataille à portée du canon de l'ennemi ; alors, Pompadour et Montpesat, ayant partagé les leurs en deux corps, les enveloppèrent complètement et les acculèrent contre un marais impraticable, où les paysans et les goujats de l'armée ligueuse n'eurent plus qu'à massacrer et à dépouiller ces malheureux soldats embourbés. La ville pourtant ne fut pas prise. Chambaret, qui en était gouverneur, soutint avec vigueur trois assauts, et les assaillants, fatigués d'une pareille résistance qui leur avait déjà coûté beaucoup de monde, se décidèrent à lever le siège.

En ce même temps-là, les Ligueurs assiégeaient également la ville de Bellac, dans La Marche, et Pompadour avait saisi le prétexte de les aller aider pour faire lever, comme on vient de le voir, le siège de Saint-Yrieix. Le brave Chambaret, voyant sa ville délivrée, n'hésita pas à marcher aussi de son côté au secours des royalistes de Bellac, qui lui avaient envoyé une députation pour implorer son assistance. Or, voici ce qui s'était passé en ce pays-là, et à quel point les choses en étaient : Le roi venait de gratifier le seigneur d'Abin du gouvernement de La Marche. Villequier, vicomte de la Guerche, avait eu ce gouvernement sous le règne précédent, et voyant que l'occasion était favorable pour en reprendre possession par la force des armes, il trouva que son honneur y était intéressé. Ainsi donc, avant l'arrivée d'Abin, qui était alors occupé auprès du prince de Conti à faire des levées dans l'Anjou, il partit du Poitou, avec une petite armée et trois pièces de canon. Il s'empara tout d'abord sans résistance de Montmorillon, de l'abbaye de Saint-Savin, de

Bélâbre, de Le Blanc en Berry, et de plusieurs autres places ; puis il envoya sommer ceux de Bellac de se mettre sous sa protection, s'ils ne voulaient pas se voir complètement ruinés.

Il y avait alors dans cette ville, comme dans toutes les autres villes de la France, deux partis opposés, les Ligueurs et les Royalistes. Ceux qui tenaient pour la Ligue étaient les plus nombreux ; mais jusqu'à ce moment ils n'avaient pas osé se déclarer ; l'approche du vicomte de La Guerche ranima leur courage, et ils tentèrent de s'emparer du faubourg du Portail, qui est plus étendu que la ville même. La possession de ce faubourg est en effet d'une grande importance, et rend celui qui en est maître maître également du reste de la ville ; car c'est là que se trouve la principale forteresse. Le dessein des Ligueurs était tout simplement de livrer ce poste à l'ennemi. Les royalistes parvinrent toutefois à les empêcher d'exécuter cette résolution ; mais eux-mêmes étaient partagés d'opinion ; le plus petit nombre persistait à se défendre, tandis que les autres opinaient pour qu'on demandât à capituler, alléguant l'impossibilité de soutenir un siège dans une position aussi peu favorable.

Un jeune homme de la ville, nommé Jean de La Sale, employa d'abord les prières et les raisons pour détourner ses concitoyens d'une pareille décision. A la fin, voyant que ces moyens ne réussissaient pas, il mit l'épée à la main, menaçant de tuer les lâches qui ne voudraient pas attendre les secours, dont on était sûr que l'arrivée ne pouvait tarder longtemps encore. Sa fermeté et son énergie imposèrent aux plus timides ; on se mit à creuser des retranchements et à fortifier les remparts.

Les Ligueurs avaient, pendant ce temps-là, dressé leur batterie et leur canon venait d'ouvrir une large brèche par laquelle ils cherchèrent à pénétrer. L'assaut dura depuis quatre heures du soir jusqu'à sept, et ils y perdirent soixante des leurs ; mais La Sale, avec une petite troupe de braves, fit de tels prodiges de valeur qu'il parvint à repousser l'ennemi.

Le lendemain l'assaut recommença en quatre endroits différents ; car le canon avait ouvert pendant la nuit une nouvelle brèche dans ces vieux remparts, et l'on s'était procuré des échelles pour tenter l'escalade sur les deux endroits à la fois. La tentative ne fut pas pourtant plus heureuse que la première fois, et les braves défenseurs de la place forcèrent encore les assaillants à se retirer, après deux heures d'un combat meurtrier. (De Thou, *ubi sup.*)

La Guerche fit ensuite canonner le Portail et ses tours, et il poussa contre cette forteresse une machine faite en forme de pont, bâtie sur le modèle de celle qu'avait inventée Châtillon, au dernier siège de Chartres. A l'aide de cette machine, qui couvrait les travailleurs, il attacha les mineurs au pied même du rempart. Les assiégés firent aussitôt des contre-mines, et ayant taillé en pièces ou mis en déroute les mineurs ennemis, ils vinrent brûler la machine elle même.

Il fallut en revenir au canon, qui, en quatre jours, ne fit qu'un amas de débris des tours du Portail. Il ne restait donc plus d'autre

ressource aux assiégés que de capituler ; car Pompadour était déjà arrivé au camp avec ses troupes ; mais Chambaret, qui venait de le contraindre à lever déjà le siège de Saint-Yriex, s'était aussi mis en route de son côté, et, passant la petite rivière du Vincou, il entra dans Bellac, avec quelques braves gentilshommes qui avaient voulu l'accompagner et soixante cuirassiers et quelques arquebusiers qu'ils avaient pris en croupe. Sa présence rassura les habitants ; les négociations déjà commencées furent interrompues, et La Guerche, outré de dépit, fit recommencer les travaux du siège avec une nouvelle ardeur.

Chambaret ne resta pas non plus dans l'inaction. La nuit comme le jour, il était partout où sa présence pouvait être nécessaire ; il fit creuser dans la ville un conduit souterrain, par où l'on pouvait faire des sorties et chasser les travailleurs ennemis. Les choses en étaient là, quand La Guerche eut nouvelle que le prince de Conti allait arriver en personne, avec son armée, au secours de la place. Aussitôt il leva le siège, et partit avec tant de diligence qu'il était déjà rentré dans Poitiers, avant que La Trémouille, détaché par le prince à sa poursuite, eût eu le temps de l'atteindre.

Conti reprit d'assaut Montmorillon, où La Guerche avait laissé une garnison de trois cents soldats, qui furent tous passés au fil de l'épée. Belâbre, Le Blanc et Saint-Savin se rendirent, ainsi que toutes les autres places qui tenaient pour la Ligue, ou qui venaient d'être conquises par La Guerche en ces contrées. Le prince alla ensuite assiéger Mirebeau, dans le gouvernement de Saumur.

Sur ces entrefaites, le dit sieur vicomte de La Guerche reçut un secours que lui envoya Monsieur de Mercœur pour tâcher d'arrêter les progrès du dit seigneur prince, et parmi ce secours était bon nombre d'Espagnols. Tout aussitôt le vicomte, ayant eu nouvelle que le gouverneur de Loches venait de lui prendre son château de la Guerche, au pays de Touraine, et qu'il enlevait tout ce qui était dedans, il se sentit pressé du vouloir d'aller sauver cette sienne propriété ; et il s'achemina à cet effet en toute diligence de ce côté-là, pour voir ce qu'il pourrait y faire. Mais ceux des gentilshommes de la contrée qui faisaient service au roi se portèrent au-devant de lui, au nombre de plus de cinq cents chevaux, tous bien en point, et lui livrèrent un furieux combat qui fut longtemps bien soutenu de part et d'autre. A la fin pourtant, le vicomte, voyant plus de trois cents des siens étendus sans vie sur le carreau, et le reste branler, prit lui-même la fuite pour mettre sa propre vie à couvert, et pour tâcher d'arriver l'un des premiers au bac de la rivière de Creuse, afin de mettre cette rivière entre lui et ses ennemis. Mais la foule des fuyards était déjà là, à se disputer à qui entrerait dans le bac ; car l'ennemi commençait à les pousser vivement par derrière. Tous ceux qui le purent se jetèrent pêle-mêle avec le dit seigneur vicomte dans l'embarcation, sans qu'il fût possible de les en empêcher, d'où il arriva que le bac, étant trop chargé, coula à fond avec tous ceux qu'il portait. Quant à ceux qui n'y avaient pu trouver place, ils furent tous taillés en

pièces par les royaux, et voilà comment le gouverneur du haut Poitou et de la Marche pour la Sainte-Union perdit à la fois toutes ses troupes et la vie. (Cayet, *Chron. novenn.*, liv. 3, 1591.)

Cependant le prince de Conti, après avoir pris Mirebeau, par composition, s'en revint dans le Berry, et mit le siège devant Celles. La Châtre avait donné le gouvernement de cette place à un nommé Dubois, qui fatiguait tout le voisinage par ses courses et ses pilleries, et qui s'était même avancé plus d'une fois jusqu'aux portes de Tours. Les Ligueurs d'Orléans avaient bon vouloir de venir au secours de cette place; mais, quoique cette ville fût regardée à juste titre comme un des principaux foyers de la Sainte-Ligue, il s'en fallait que tout le monde s'y fût d'accord. Il y avait là bon nombre de royalistes, qui, à la vérité, ne se montraient pas à découvert, mais qui n'en étaient pas moins dévoués à leur parti, et, comme la plupart de ces gens-là étaient riches, ils avaient une grande influence; il y avait ensuite les bons et sincères Ligueurs, sans arrière-pensée et n'ayant foi qu'en Monsieur de Mayenne; puis, il s'y trouvait ce qu'on peut appeler les Ligueurs espagnolisés, qui correspondaient avec les Seize de Paris, et qui avaient pour eux le maire, les échevins et tous les moines. Ils avaient, de plus, gagné toute la populace à l'aide de leur dévote confrérie du Saint-Cordon, dans laquelle toutes sortes de bonnes gens s'étaient empressés de venir se faire enregistrer. Or, on faisait jurer à tous les confrères « de ne pas épargner même leur père et leurs propres enfants, si le bien commun en demandait le sacrifice, et d'obéir aveuglément à ceux qui seraient députés par les chefs pour donner des ordres. » On voit que la main des habiles disciples de saint Ignace avait touché là. (Mézeray, t. III, p. 892.)

Quoi qu'il en soit, tandis que ces divers partis travaillaient à se mettre d'accord, pendant le temps qu'il fallut pour faire venir le duc de Nemours dont on avait décidé qu'on demanderait le secours, et qui assiégeait alors la ville de Saint-Pourçain, à cinq lieues de Moulins en Bourbonnais, le prince de Conti s'empara de Celles, qu'il ordonna de démanteler, pour qu'à l'avenir ceux qui en deviendraient maîtres ne pussent continuer leurs déprédations sur le plat pays; mais comme il ne resta pas pour veiller lui-même à l'exécution de cet ordre, les bourgeois s'arrangèrent si bien, qu'il ne fut cette fois exécuté qu'en partie.

En cette même année 1591, on continuait aussi de se battre en Bretagne; mais la guerre civile, en cette province, avait un caractère tout particulier; car la Bretagne n'était pas seulement partagée en deux partis comme le reste de la France, on en comptait trois : les royalistes d'abord, puis les Ligueurs, et enfin ceux que le duc de Mercœur avait gagnés pour se faire là une souveraineté particulière et indépendante. Il est vrai que ce dernier parti et son chef arboraient encore l'étendard de la Ligue; mais quelques villes, comme Rouen et plusieurs autres, s'en méfiaient déjà et refusaient de se remettre entre les mains du duc.

Le prince de Dombes, nommé, comme on sait, gouverneur de la Bretagne pour le roi, voyant son armée augmentée d'un secours de

soldats que lui envoyait l'Angleterre et qui venait de descendre au port de Paimpol, vint assiéger la ville de Guingamp, laquelle faisait partie du propre patrimoine de Madame la duchesse de Mercœur. Le duc, qui avait prévu ce siège, avait pris soin d'envoyer dans la place une belle compagnie de gens de pied, sous la conduite d'un nommé Lacointerie, fils d'un pâtissier d'Angers. Le duc avait grande confiance en ce garçon, parce qu'il avait été à son service, et il l'avait même précédemment nommé gouverneur de Vannes. Mais la noblesse du pays, ayant trouvé que c'était un trop gros morceau pour un vilain de cette trempe, et que quelqu'un de ses membres s'accommoderait parfaitement d'une pareille pièce, Mercœur avait rappelé Lacointerie pour donner ce gouvernement au sieur d'Aradon, dont le frère était déjà évêque de Vannes. Lacointerie fut contraint de dissimuler le ressentiment de ce qu'il regardait comme une injustice; mais il était bien résolu de s'en venger à la première occasion; aussi fut-il joyeux quand on l'envoya à Guingamp, non qu'il eût dessein de rendre service à son maître et protecteur, comme son devoir l'y obligeait; mais parce qu'il y pourrait faire éclore les mauvaises intentions qu'il avait déjà préméditées dans son âme. (Moreau, ch. xvi.)

Il arriva donc à Guingamp avec sa compagnie, et il y fut en effet bloqué quelques jours après. Il y avait, en dedans, assez de monde pour défendre la place; mais Lacointerie dit qu'il fallait capituler, et lui-même alla trouver le prince de Dombes, auquel il avait fait part d'avance et secrètement de ses intentions, et l'on traita des articles de la capitulation. Ces articles furent discutés publiquement; mais, dans une conférence qui eut lieu en particulier, il fut convenu que Lacointerie aurait dix mille écus pour sa peine, et on lui en compta d'abord deux mille. « Le reste, quoique promis sur la foi du prince de Dombes, qui en fit son billet, ne fut ni ne sera jamais payé. »

Les choses ainsi convenues, Lacointerie rentra dans la ville, où ayant fait un long étalage des forces de l'ennemi, il n'eut pas grand'peine à persuader aux bourgeois et à la garnison qu'il valait mieux plier que rompre, et rendre tout bonnement la ville que de risquer de la perdre, avec un si grand nombre de braves gens qui étaient dedans. La porte fut donc ouverte aux assiégeants et la garnison eut permission d'en sortir vie et bagues sauves.

Le duc de Mercœur entra dans une grande colère, car il se tenait tout prêt à contraindre l'ennemi à lever le siège. Il accusa Lacointerie de trahison devant le parlement de Nantes; et, pour réparation, le coupable fut condamné à être tenaillé et pendu. Il est vrai qu'on ne le tenait pas pour exécuter la sentence; Lacointerie avait jugé plus sûr, après son beau fait d'armes, de se retirer dans le camp du prince de Dombes, où, sans avoir aucun commandement, il servit en qualité de simple chevau-léger.

L'armée que le duc de Mercœur amenait au secours de Guingamp était beaucoup plus nombreuse que celle des royalistes. Le prince de Dombes, avant de risquer une bataille, envoya à la découverte le sieur

de Montmartin, pour connaître au juste le nombre et les dispositions de l'ennemi. Il apprit bientôt que Mercœur continuait sa marche et venait d'arriver dans un lieu appelé La Croix-de-Malhara. Il n'y avait plus entre les deux armées qu'une vaste plaine couverte de bruyères. Celle des Ligueurs s'était postée derrière un bois taillis entre les villes de Guingamp et de Quintin. Les royaux s'étaient retranchés dans le bas de la plaine, où ils étaient couverts par un fossé très-profond; mais, dans un conseil de guerre, il fut décidé, contre l'avis des plus sages, qu'on franchirait ce fossé et qu'on irait attaquer l'ennemi. (De Thou, t. IX, liv. 102, p. 390 et suiv.)

Le combat commença sur les huit heures du matin, et le prince de Dombes eut d'abord lieu de regretter d'avoir permis de franchir le fossé qui protégeait les siens. Celles de ses troupes qui s'étaient avancées les premières furent mises en désordre, avec grande perte de gentilshommes et de braves officiers. Pour lors, Montmartin, à la tête d'un détachement de Français, d'Allemands et d'Anglais, et, s'élançant sur l'ennemi, vint rétablir le combat qui se prolongea pendant tout le reste de la journée, sans que la victoire parût se déclarer, malgré le désavantage de la position des royaux; car le feu des Ligueurs, partant de haut en bas, faisait un effet bien plus meurtrier que celui de leurs adversaires qui ne pouvaient tirer sur eux que de bas en haut.

Le lendemain, on se contenta de se canonner réciproquement, et chacun attendait que l'ennemi commençât la charge; mais les deux généraux prirent le parti de se retirer sans rien faire. Le duc de Mercœur s'en revint à Courlays, et le prince de Dombes s'en alla à Chatelaudren, où il fut rejoint par le brave La Noue, que le roi envoyait à son aide, avec la compagnie de cavalerie du comte de Montgommery.

La Noue fut d'avis de marcher de nouveau à l'ennemi, et lui-même régla l'ordre de bataille. On s'avança donc incontinent, et en grand silence, jusqu'aux avant-postes du camp ennemi, qui furent brusquement attaqués à la première pointe du jour, et qui furent mis en déroute après un combat meurtrier. Mercœur rangeait pendant ce temps-là son armée en bataille, et quand les deux partis se trouvèrent en présence, ils restèrent là sous les armes plus de deux heures entières, chacun attendant que son adversaire donnât le signal de l'attaque; mais ni Mercœur, ni le prince de Dombes n'ayant voulu commencer, ce dernier ramena sur le soir ses troupes à Quintin, et Mercœur rentra dans son camp pour surveiller les mouvements de son ennemi.

Or, le sieur de la Hunauldaye, et le marquis d'Asserac, qui voulaient mettre à couvert les châteaux qu'ils possédaient dans le voisinage de Lamballe, décidèrent le prince de Dombes à faire le siège de cette ville. Il est vrai que l'armée manquait presque entièrement de munitions de guerre, et qu'on n'avait pour toute artillerie que deux canons en assez mauvais état; mais qu'importe? les dits seigneurs tenaient à la conservation de leurs châteaux, beaucoup plus qu'à l'intérêt public. La plupart des capitaines, qui servaient sous le prince, tentèrent inutilement de le

détourner d'une aussi hasardeuse entreprise, qu'il fallait exécuter avec des moyens aussi insuffisants et sous les yeux, pour ainsi dire, d'un ennemi de beaucoup supérieur en forces. La Noue lui-même, malgré sa bravoure qui allait jusqu'à la témérité, n'était pas d'avis de risquer une tentative semblable ; mais quand il vit le prince décidé, lui qui n'avait jamais contredit personne, il se rendit d'autant plus facilement à l'avis du général, qu'il ne connaissait pas l'assiette de Lamballe.

A la vue de la place, il avoua pourtant qu'on ne pouvait espérer de réussir qu'à l'aide d'un miracle, ou par une lâcheté extrême de ceux qu'on allait assiéger. On n'en dressa pas moins en batterie les deux mauvais canons qu'on avait, et l'on parvint à faire dans le rempart une toute petite brèche, que les assiégés eurent bientôt fortifiée avec des fascines et du gazon. Le brave Montmartin, qu'on envoya pour la reconnaître, en revint dangereusement blessé, et rapporta qu'il n'y avait pas de sûreté à tenter l'assaut.

Aussitôt La Noue, ayant quitté son casque pour être moins embarrassé, s'en alla monter sur une échelle plantée derrière des ruines, dans le dessein de s'assurer par lui-même de la situation des choses. Pendant qu'il examinait la brèche avec une grande attention, une balle de mousquet l'atteignit à la tête. En tombant, il demeura suspendu par un pied qui s'embarrassa dans les échelons ; on accourut à son aide et on l'emporta dans sa tente, où il fut plus de deux heures entières sans reprendre connaissance. De là, on le porta à Moncontour, où il mourut quinze jours après, pendant que les médecins discutaient s'il fallait ou non lui faire subir l'opération du trépan. A sa dernière heure, le héros se fit lire le passage de Job sur la résurrection des corps. « C'est là dit-il à Montmartin, qui était auprès de son lit de souffrance, la croyance dans laquelle j'ai vécu et dans laquelle je meurs. J'emporte l'espoir de ressusciter un jour. »

Le prince de Dombes, consterné de la mort de ce brave guerrier, leva le siège de Lamballe et se retira à Saint-Brieuc. Ce fut là qu'il découvrit une conspiration qui se tramait contre sa propre vie. On trouva, sur un cordelier qui, sous prétexte de quêter pour les besoins de son couvent, était toujours en course, une lettre d'un partisan de Mercœur, laquelle contenait tout le plan du complot. Dans cette lettre, adressée au sieur de Rascol, qui était auprès de Monsieur de Dombes, il était question de la manière dont on s'y prendrait pour assassiner le dit prince. Rascol fut aussitôt arrêté, et, coupable ou non, il eut la tête tranchée, et le moine fut pendu. (Moreau, ch. xxiv.)

Cette justice expéditive n'arrêta pas les ennemis du prince. Cette même année fut aussi découvert un autre complot tendant à remettre entre les mains de Mercœur la bonne ville de Rennes. Le baron de Crapado, vieillard de plus de quatre-vingts ans, était le chef de cette menée. Tout était préparé pour livrer d'abord la porte de Toussaint aux troupes que le duc avait secrètement postées dans les environs, et le coup devait éclater dans les vingt-quatre

heures, quand les conjurés furent trahis par un des leurs. Crapado fut arrêté, et ayant en effet été trouvé coupable, il fut condamné à être traîné sur une claie à la queue d'un cheval, depuis la prison jusqu'au champ Jacquet, là, pour y avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté. « Ce vieillard, que son âge rendait vénérable, était pourtant des meilleures familles de France, et même touchait de parenté au prince de Dombes, ce qui n'empêcha pas celui-ci de vouloir assister au supplice ; aussi Crapado lui dit : « Vous me traitez comme un faquin, quoique je sois « votre parent, et la honte en retombe sur vous. Au reste, je ne me « plains pas tant de mourir que d'être ainsi traîné en chemise et pieds « nus comme un simple manant. C'est une ignominie que vous deviez « épargner à mon vieil âge. » Le prince ne s'émut nullement de cette remontrance ; mais toute la noblesse du pays se sentit indignée.

Lavardin venait alors d'arriver, avec cent chevaux et huit cents arquebusiers, et le duc de Mercœur, pour donner du repos à ses troupes, s'était de son côté retranché entre Pontivy et Josselin. Le prince, dans la volonté de mettre à profit le nouveau secours qui lui arrivait, eut l'idée d'aller de nouveau offrir la bataille au duc ; il n'y eut encore là qu'un simple combat d'avant-postes, où les royaux n'eurent pas l'avantage ; le sieur La Tremblaye, qui conduisait une reconnaissance, s'étant trop avancé pendant l'obscurité d'une nuit sans lune, fut pris par l'ennemi. (De Thou, *ubi sup.*)

Au lever du soleil, les deux armées se trouvèrent en présence près de Jugon, et restèrent encore sous les armes vis-à-vis l'une de l'autre, sans oser en venir aux mains. Alors Norris, général des troupes auxiliaires de l'Angleterre, demanda qu'on revînt à Saint-Brieuc, attendu que les maladies causées par l'intempérance de ses soldats en avaient déjà emporté un grand nombre, et qu'il devenait nécessaire de leur donner un peu de repos pour rétablir leur santé et la discipline.

Quand les troupes se furent reposées, on résolut de s'emparer de Saint-Méen sur la route de Rennes ; car on avait nouvelle que le duc de Mercœur voulait lui-même venir dans cette ville, et la soumettre à sa dévotion. Lavardin partit donc en avant à la tête des soldats qu'il avait amenés, et ayant trouvé la place vide, il se préparait à s'y établir paisiblement ; mais le duc de Mercœur arriva presque aussitôt et rangea ses troupes en bataille au-dessous de Saint-Méen, derrière un petit bois qui se tronvait entre lui et la ville.

Le prince de Dombes, averti de son arrivée, doubla le pas avec le reste de son armée, et alla faire halte auprès d'un moulin à vent qui se trouve sur une hauteur voisine ; là, on tint un conseil de guerre pour régler le plan de l'attaque ; mais, comme on vint dire au prince que l'affût d'un de ses canons s'était rompu dans les mauvais chemins du pays, il jugea à propos de ne rien entreprendre de toute la journée jusqu'à ce que l'affût eût été réparé. Ce fut, dit-on, ce qui sauva l'armée du duc de Mercœur, qui n'eût pas manqué d'être défaite, si elle eût été attaquée en ce moment ; car la position qu'elle avait prise entre une

ville déjà au pouvoir de l'ennemi et une colline par laquelle les royaux allaient tomber sur elle ne lui laissait aucune chance de salut. Aussi Mercœur se hâta-t-il de décamper à l'entrée de la nuit, et d'aller se placer à Saint-Jean, dans une position beaucoup moins périlleuse.

Un grand nombre de gentilshommes de la province vinrent en ce moment-là se joindre à l'armée royaliste, et il fut encore décidé qu'on attaquerait cette fois résolûment l'ennemi. Montmartin se mit à la tête de l'avant-garde et enfonça bravement les premiers postes du duc de Mercœur; mais cette fois encore, « à cause des petits ruisseaux dont les chemins sont coupés en ce pays-là, » on n'osa pas en venir à une action sérieuse et générale ; on se décida à retourner vers le Maine.

Sur la route, on prit la petite ville de Châtillon-en-Vendelais, dont la garnison composée de deux cents soldats, appartenant au duc de Mercœur, fut tout entière passée au fil de l'épée ; puis, le feu ayant pris par hasard aux poudres, la malheureuse petite ville fut presque complètement brulée.

Mercœur, en apprenant cette nouvelle à Nantes, où il était déjà revenu, envoya par représailles assiéger le château de Coetnisan, dont le seigneur lui était contraire. Ce gentilhomme, ayant été obligé de se rendre après une défense désespérée, fut, malgré la capitulation qui lui permettait de sortir avec armes et bagages, renfermé dans une étroite prison dont il ne put se tirer que longtemps après, en payant une rançon de trente mille écus d'or.

Après cette expédition, le duc vint camper devant le château de Blain. Cette place, très-forte par son assiette et par les constructions défensives dont elle était soigneusement environnée, faisait partie du patrimoine de la maison de Rohan, qui y tenait ses archives et tout ce qu'elle avait de plus précieux. Dès l'an 1585, les Ligueurs avaient trouvé le moyen de s'en emparer par composition ; mais, quoiqu'ils s'y fussent conduits avec modération et douceur, les habitants n'en étaient pas moins au fond de l'âme restés fidèles à leurs anciens seigneurs. Le sieur du Goust, lieutenant des sires de Rohan, grand huguenot de profession, du reste homme cruel et insolent, avait trouvé moyen de reprendre ce château. Avec huit compagnons seulement, il s'était embusqué un matin dans le voisinage, épiant l'instant où l'on baisserait le pont-levis. Vers l'heure de midi, plusieurs charrettes arrivèrent, et le pont fut baissé pour les introduire. Alors du Goust et les siens se précipitèrent dans le corps de garde, et ceux des Ligueurs qui s'y trouvaient, se voyant surpris, s'enfuirent en toute hâte avec le gouverneur lui-même. Les habitants se joignirent incontinent aux assaillants, et du Goust se trouva maître de la place. (Moreau, ch. xv.)

Mais tout à coup on vit arriver le sieur de Guébriant, qui tenait pour la Ligue, et qui se présenta à son tour, à la tête de plusieurs compagnies, pour recouvrer le dit château, de la prise duquel étaient venus l'instruire ceux qui s'étaient si vite enfuis au moment de l'attaque.

Une jeune et jolie fille de dix-huit ans, Mademoiselle de La Salmonaye,

dont le frère était lieutenant de du Goust, s'avança alors toute seule et toute en pleurs sur la contrescarpe jusqu'au pied des murailles, et demanda à parler à son frère. Elle lui dit qu'il était cause de la ruine de leur père commun et de toute la famille ; que les Ligueurs les avaient tous emprisonnés, et qu'elle-même, après s'être échappée d'un cachot, où on l'avait renfermée à Nantes, venait sans autre espoir que de mourir avec lui, s'il le fallait. Le lieutenant lui fit descendre une corde à l'aide de laquelle on la hissa par-dessus le rempart ; mais du Goust eut quelque soupçon. Il fit arrêter le frère et la sœur, et celle-ci finit par avouer que, moyennant une dot de dix mille livres que lui avait promise la duchesse de Mercœur, elle avait promis d'engager son frère à livrer le château. Comme cette demoiselle était huguenote, du Goust n'eut pas grand'peine à la convaincre qu'un pareil marché compromettait tout à la fois son âme et son honneur. Puis, il la décida à son tour à se laisser redescendre, et à aller dire aux assiégeants, que s'ils voulaient la suivre, elle avait tout arrangé pour qu'ils fussent introduits dans la place par le même moyen qui lui avait aidé à y entrer et à en sortir.

La proposition fut acceptée. La corde fut redescendue dans la nuit suivante, à un signal que fit la jeune fille ; elle-même monta la première, et soixante-sept des plus braves de l'armée catholique la suivirent successivement. Mais à mesure qu'ils arrivaient dans le château, on les faisait entrer silencieusement dans une chambre préparée à cet effet, sous prétexte de les cacher aux yeux de la garnison, et là, on les mettait aux fers.

Guébriant, à la fin, eut méfiance de quelque trahison, car il n'avait aucune nouvelle de ceux des siens qui s'étaient fait monter par cette corde, laquelle redescendait toujours. Il chargea spécialement le dernier homme qu'il laissa partir de lui faire un signal pour l'instruire de ce qui se passait là-haut. Le signal ne fut pas fait, et Guébriant ne voulut plus laisser monter personne. Alors du Goust, voyant que la corde ne ramenait plus rien, s'adressa au dernier arrivé, et, lui mettant le poignard sur la gorge, il tenta de le forcer à venir sur le rempart, engager Monsieur de Guébriant à monter lui-même. « Vous pouvez me tuer, répondit le soldat ; mais je ne commettrai pas une pareille trahison. J'aime mieux la mort. » Du Goust trouva ce trait de courage trop beau pour vouloir en faire périr l'auteur, et ainsi Guébriant échappa au piège qui lui avait été tendu. Il se retira le lendemain matin, laissant soixante-sept prisonniers, dont les armes servirent aux assiégés qui en avaient fort peu. De plus, ces mêmes prisonniers furent un moyen de se faire fournir des vivres par les garnisons ennemies dont on était environné.

Depuis ce temps, du Goust était toujours resté maître de la place, qui était bonne et forte, comme j'ai dit, et de là, il faisait jour et nuit des courses dans le pays, jusqu'aux portes de Nantes, ramenant chaque fois un grand nombre de prisonniers, dont il traitait la plupart bien rudement, de sorte que plusieurs mouraient à la peine, et des autres il extorquait sans ménagement de grosses rançons. Mercœur était donc

venu, bien décidé à exterminer cette bande de pillards qui se montait déjà à près de quatre cents. Quoique la saison fût fâcheuse pour un siège, car on était déjà au mois de novembre, il entoura le château ; après quoi, il fit dresser une batterie de douze doubles pièces, qui tirèrent sans relâche contre la grosse tour de l'entrée. Cette tour passait pour très-forte. Aussi, à chaque volée, les assiégés criaient en raillant : « Prenez garde! vous allez la blesser; » et, avec des linges attachés à de longues perches, ils frottaient l'endroit où le boulet venait de frapper. Mais bientôt, ils furent obligés de trouver cette furieuse canonnade moins plaisante. Au bout de deux jours, la tour, qui avait été battue par le canon sans discontinuer, s'ébranla et finit par s'écrouler avec un fracas épouvantable. Ses débris comblèrent le fossé, laissant une large ouverture par laquelle on pouvait monter à l'assaut.

On députa donc de la place un des capitaines pour traiter de la capitulation, lequel ayant un grand panache blanc au chapeau et un javelot à la main, s'avança superbement vers Son Altesse. Mercœur, le voyant venir avec cet air bravache : « Faites savoir, dit-il, à ce maître sot qu'il ait à se retirer au plus tôt, s'il ne veut pas que je prenne la peine de le faire pendre. » Le capitaine ne se fit pas répéter deux fois cet avertissement et rentra bien vite dans le château.

Comme ensuite on n'y apercevait plus aucun mouvement, un soldat espagnol de l'armée du duc, montant sur les décombres de la brèche, eut l'idée d'aller explorer ce qui se passait dans l'intérieur. Il ne vit personne dans tous les environs, et il appela ses compagnons, qui, passant par le même chemin, entrèrent dans le château sans rencontrer la moindre résistance. La garnison s'était toute retirée dans le donjon, qui fut incontinent investi. Du Goust demanda de nouveau à capituler. Or, le donjon était fort et pouvait tenir longtemps. Mercœur crut devoir en cette considération se relâcher un peu de sa sévérité, et la capitulation fut accordée. Les simples soldats purent sortir avec leurs arquebuses ; mais les capitaines et le chef furent prisonniers de guerre. On les conduisit au château de Nantes, d'où ils ne se tirèrent, quelques années plus tard, qu'en payant rançon.

Ce siège ne dura que sept jours et le butin fut immense, car les seigneurs de Rohan avaient magnifiquement meublé cette résidence. Les Espagnols, y étant entrés les premiers, eurent la meilleure et la plus grosse part; puis, le château fut entièrement brûlé.

Dans le même temps, le sieur de Saint-Laurent avec quelques compagnies espagnoles, dont le duc de Mercœur l'avait pourvu, était venu mettre le siège devant la ville de Malestroit, qui n'avait pour toute défense que la fidélité et la bravoure de ses habitants; ils soutinrent deux assauts pendant lesquels plus de deux cents bourgeois se firent tuer, sans qu'une perte aussi considérable pût abattre en rien leur résolution. C'était à qui prendrait la part la plus active à la défense. Un prêtre, nommé dom Gilles, leur donnait l'exemple. Il haïssait profondément les Espagnols; aussi se trouvait-il toujours le premier sur la brèche, roulant

de grosses pierres et lançant des feux d'artifice sur l'ennemi. Saint-Laurent, après avoir perdu beaucoup de monde, sans avoir pu avancer d'un pas, fut obligé de se retirer honteusement, et, pour laver l'affront d'une pareille retraite devant une ville qui n'avait pas même de garnison, il s'en alla assiéger la tour de Sessons, petit fort sur les côtes de la basse Bretagne, dans le voisinage de Saint-Brieuc.

Aussitôt le seigneur de Rieux, tout nouvellement nommé gouverneur de Brest, convoqua la noblesse du pays, qui s'empressa d'arriver, et il vint présenter la bataille à Saint-Laurent, avant que celui-ci eût eu le temps de prendre la place qu'il assiégeait. On combattit avec opiniâtreté de part et d'autre ; mais les royaux finirent par avoir l'avantage. Saint-Laurent lui-même fut fait prisonnier par le bourreau des compagnies allemandes de la garnison de Brest, lequel saisit la bride de son cheval et l'arrêta dans sa fuite. Il fut conduit à Guingamp ; toute son infanterie fut massacrée, à l'exception de quelques-uns, qui s'étaient réfugiés dans une église voisine, et la plupart des nobles qui étaient avec lui furent pris. La déroute était complète et sans ressource.

Un autre chef ligueur avait un plus heureux succès en Anjou ; mais, malheureusement, après ne l'avoir dû qu'à la trahison, il en usait avec toute la férocité d'un baron du moyen âge. Pierre Le Cornu-Duplessis, gouverneur de Craon, avait depuis longtemps pour ennemi particulier le seigneur de Criquebœuf, qui tenait en ce temps-là, pour le roi, la petite place de Montjean, dépendante de la comté de Laval. Duplessis gagna, à prix d'argent, un juif nommé Moïse, dans lequel Criquebœuf avait mis sa confiance, et ce perfide domestique introduisit dans le château l'ennemi mortel de son maître. Le malheureux gouverneur s'attendait d'autant moins à cette surprise que, quelques jours auparavant, Duplessis avait conclu avec lui une trêve, et lui avait solennellement promis par écrit signé de sa main qu'il n'entreprendrait rien contre lui, pendant tout le temps que devait durer cette trêve. Le chef ligueur, au mépris d'une promesse aussi sacrée, fit Criquebœuf son prisonnier, le plongea dans un affreux cachot, et après l'avoir contraint par la torture à lui faire payer six mille écus de rançon, il le fit impitoyablement massacrer, « tenant à prouver à tous qu'il ne s'était saisi du château de Montjean, et qu'il n'avait violé toutes les règles consacrées par le droit des gens que pour se venger d'un ennemi détesté. » (De Thou, t. XI, liv. 102, p. 404.)

En Auvergne, la Ligue avait, comme on l'a vu, reçu un coup à peu près décisif par la mort du comte de Randan, tué au siège d'Issoire. Vainement elle avait tenté de se réveiller quand le duc de Nemours était venu prendre possession du gouvernement de Lyon. On avait inutilement cherché à appeler ce prince dans ce pays-là pour rendre quelque force au parti ; on alla même, pour le décider, jusqu'à le flatter que Clermont n'attendait que sa présence pour se remettre entre ses mains. Le voisinage de Lesdiguières, qui du Dauphiné, où il était déjà maître, pouvait faire et faisait à chaque instant des courses dans le Lyonnais, lui

parut assez redoutable pour qu'il n'osât s'éloigner et livrer aux entreprises de cet ennemi audacieux un pays où il espérait bien se faire une petite souveraineté. L'Auvergne resta donc à peu près tranquille. (Mézeray, t. III, p. 893 et suiv.)

Pour la Bourgogne, le maréchal d'Aumont venait d'y être envoyé par le roi ; car, de ce côté-là, les choses n'étaient pas tout à fait dans un état aussi satisfaisant. Le sieur de Guyonville, étant entré dans cette province avec un corps de troupes qu'il amenait en Champagne, commençait à y donner beaucoup à faire à Tavannes, chargé, presque seul et sans autres ressources que les siennes jusqu'à ce moment, de la défense du parti du roi dans ces contrées-là. Guyonville, en passant par Dijon, où les Ligueurs avaient toute puissance, y avait pris deux coulevrines avec lesquelles il vint assiéger le château de Mirebeau. Il y entra en vainqueur au bout de deux jours, parce que le vieux comte de Brion, qui en était seigneur, et que son grand âge rendait peu propre à la guerre, au lieu de penser à se défendre dans cette place, aima mieux essayer d'en sortir secrètement. Cette tentative pourtant réussit fort mal à ce vieil homme ; outre qu'elle entraîna la reddition de Mirebeau, il tomba lui-même entre les mains de l'ennemi, qui lui fit subir toutes sortes d'avanies, et qui le mit à une grosse rançon. (*Mém. de Tavannes*, 1591.)

Son fils, le marquis de Mirebeau, ne fut pas plus heureux. Il avait pris parti parmi les seigneurs royalistes de la contrée ; mais, comme il n'y avait pas de chef que ces messieurs voulussent reconnaître, chacun se conduisait à sa guise, et ne prenait ordre ni avis de qui que ce fût. Le marquis donc s'était mis en campagne avec une compagnie de gens d'armes qu'il avait levée à ses frais, et faisait une course dans le pays, pour rendre service au roi et pour son compte particulier. Il donna imprudemment dans un détachement des troupes de Guyonville, et il fut fait prisonnier. On le conduisit en Lorraine, où on lui laissa tout le temps de regretter dans une dure prison d'avoir trop obéi à son esprit d'indépendance.

Ce fut en ce moment que d'Aumont arriva. Le duc de Nevers avait joint ses troupes à celles qu'il amenait, et Tavannes s'empressa de l'aller trouver avec toutes les forces des royalistes dans la province. On s'attendait qu'il frapperait un grand coup, et lui-même se vantait déjà de réduire bientôt toute la Bourgogne sous la domination du roi. Pourtant ses prouesses se bornèrent à la prise de la petite ville de Château-Chinon, qu'il alla assiéger dans le Morvan. « Ce fut là toute la conquête que le dit maréchal fit au dit pays, avec le petit château de La Motte, qu'il s'obstina à faire battre de quatre pièces d'artillerie, quoique le seigneur du lieu le lui voulût rendre sans tout cet embarras ; mais lui voulait y entrer par une brèche, et l'avoir à discrétion, ce qui lui fut aisé ; car ceux du dedans ne faisaient aucune défense, et nonobstant cela, il fit pendre une partie des soldats qui composaient la garnison. » (*Mém. de Tavannes*, *ibid.*)

Après cet exploit, il s'achemina plus avant dans la duché de Bourgogne, dirigeant sa route successivement vers les villes de Savigny, de Semur et de Saulieu, qui étaient déjà depuis longtemps dans le parti de Sa Majesté. Il mit alors en délibération de quel côté il tournerait ses armes. L'avis du sieur de Tavannes et des principaux royalistes de la province fut qu'il fallait marcher contre Autun, ville importante quoique peu forte, et qu'on devait, si on voulait réussir, l'attaquer subitement d'un certain côté où la muraille n'était point terrassée, ce qui pouvait au reste être fait aisément, sans s'exposer au feu du château ; quant au château lui-même, on était sûr qu'il ne pourrait manquer de se rendre aussitôt que la ville serait prise.

Mais le maréchal ne voulut pas adopter ce plan d'attaque. Il y avait un homme de robe longue qu'il avait amené avec lui et qui avait toute sa confiance, parce qu'il était grand latiniste. Cet homme se nommait Lubert, et, par malheur, tout ce qu'il disait, quoiqu'il fût complètement ignorant au fait des armes, l'emportait dans l'esprit du seigneur maréchal sur tout ce que l'expérience pouvait suggérer à ses plus braves et plus vieux capitaines; aussi Guitry, qui, de retour d'une glorieuse campagne en Savoie, était venu rejoindre l'armée royaliste devant Autun, disait-il assez plaisamment : « Monsieur d'Aumont aime à se faire conseiller en latin, je lui prédis qu'il se fera battre en français. »

Lubert fut d'abord d'avis qu'il n'était pas nécessaire que le maréchal restât présent au siège, et qu'il ferait mieux d'aller à Moulinot, pour essayer d'attirer à quelques conférences le sieur de Senessey, lieutenant en ce pays pour le duc de Mayenne, ou quelque autre des principaux chefs de la Ligue. Pendant ce temps-là, on devait creuser une mine sous certain terrain de la ville, nommé la Jambe-de-Bois. Les sieurs de Tavannes et de Cypierre, laissés tous les deux avec une égale autorité de conduire le siège, devaient la faire jouer d'abord et donner ensuite l'assaut.

Mais ces deux capitaines ne purent s'accorder entre eux pour l'exécution de ce plan qui n'était pas le leur. On fit jouer la mine beaucoup trop tôt, et sans attendre que la terre, qui est légère et sablonneuse en ce pays-là, se fût affaissée, on planta d'abord les échelles, et les soldats, en s'avançant pour monter à l'assaut, se trouvèrent ensevelis dans les sables jusqu'à la ceinture. (De Thou, *ubi sup.*, p. 429.)

Malgré ces difficultés, qui donnaient un grand désavantage à l'attaque, ceux de la ville, qui s'étaient avancés pour défendre la brèche, commençaient à fuir dans les rues, sous le feu d'une batterie que les royalistes avaient dressée sur un point culminant du mont Joux; un régiment d'infanterie était déjà parvenu à se loger sur les décombres, et la ville aurait probablement été emportée sans le désordre que causèrent certains gentilshommes, lesquels avaient voulu servir dans l'armée en qualité de volontaires. Ce jour-là, ils prétendirent marcher au premier rang, malgré tout ce que put faire Tavannes pour les en dissuader. Il avait raison, car ils tournèrent subitement le dos aux dé-

charges de l'ennemi, et jetèrent, en se sauvant, une telle confusion parmi les gens de pied, qu'il fallut se retirer. Mais on eut du moins cet avantage que l'ennemi avait perdu plus de deux cents hommes, tandis que, du côté des royaux, on n'en comptait que trente tués ou blessés. Il est vrai que les assiégés se vengèrent bien le lendemain, et tuèrent à leur tour beaucoup de monde dans une sortie qu'ils firent. (*Mém. de Tavannes, ubi sup.*)

Pendant ce temps, le maréchal voyait aussi échouer une entreprise qu'il venait de tenter sur la ville de Chalon-sur-Saône. De L'Artusie, qui commandait dans cette place, l'une des mieux fortifiées de tout ce pays-là, entretenait des relations avec les royaux et paraissait des mieux disposés à se rattacher au parti du roi. Déjà précédemment, il avait fait quelques ouvertures à ce sujet au sieur de Tavannes, auquel il avait fait dire qu'il livrerait sa citadelle, si on voulait lui envoyer pour l'appuyer quelques soldats déguisés en paysans, qu'il se chargeait d'introduire secrètement par une poterne. « Aller là déguisé en paysan, dit le président Frémiot, pour mon compte, je ne voudrais pas même m'y fourrer en habit d'évêque. » (De Thou, *ubi sup.* — Mézeray, t. III, p. 894.)

D'Aumont fut plus crédule. L'Artusie ne lui demandait que trente-deux mille écus d'or, pour payer, disait-il, ce qui était dû à ses soldats. Les plus riches des bourgeois, à qui la Ligue était odieuse, et qui désiraient rentrer sous la domination du roi, consentirent volontiers à payer la somme ; ils fournirent même vingt mille écus comptant avec promesse d'acquitter le reste dans l'année, et le maréchal convint d'envoyer un détachement que L'Artusie devait introduire dans la ville, afin d'obliger les autres habitants et la garnison à se soumettre à ces conventions. Mais c'était Mayenne qui avait permis à L'Artusie de se servir de ce stratagème, afin de tirer cette somme considérable des ennemis de son parti, et pour découvrir en même temps ceux qui dans la ville étaient mal intentionnés.

D'Aumont fit donc partir cent arquebusiers et cinquante cuirassiers pour aller trouver le gouverneur de Chalon, ainsi qu'on en était convenu. Mais, dans le temps que ces soldats s'approchaient de la ville à la faveur d'une nuit ténébreuse, L'Artusie fit sans bruit arrêter ceux des bourgeois qui s'étaient compromis ; il plaça de l'artillerie sur le rempart qui commandait le fossé par où les royalistes devaient s'introduire, et, quand l'officier qui les commandait eut pénétré dans une casemate où il était convenu qu'il trouverait le gouverneur, celui-ci s'y trouva en effet pour l'arrêter avec tous ceux des siens qui l'avaient suivi. Les autres, qui attendaient dehors, essuyèrent une décharge meurtrière qui les mit en désordre, et ceux qui le purent n'eurent rien de plus pressé que de se sauver.

Le maréchal d'Aumont, au désespoir d'avoir donné dans ce piège, revint au camp devant Autun, bien résolu à venger par quelque coup d'éclat la perte que sa crédulité venait de lui attirer. Il s'obstina, toute-

fois, à ne vouloir point employer contre la ville les cinq pièces et les deux couleuvrines qui composaient son artillerie, quoique ce fût l'avis de ses plus expérimentés capitaines; mais, toujours guidé par les conseils de Lubert, il tourna tous ses efforts contre le château. Il dressa sa batterie en un lieu si bas que la plupart des coups ne donnaient que dans la contrescarpe. La brèche fut à peine ouverte, que, sans s'assurer si elle était ou non praticable, il donna l'ordre de monter à l'assaut. Les royalistes, divisés en quatorze bataillons, s'avancèrent au son de la trompette. Les assiégés soutinrent bravement l'attaque et se mirent même à brocarder le maréchal de s'être si bonnement laissé tromper par L'Artusie. En résultat, l'armée royale, qui avait le désavantage de combattre contre un ennemi placé au-dessus d'elle, fut repoussée, et d'Aumont leva le siège deux jours après, sur le bruit de la marche du duc de Nemours, qui s'avançait de ce côté avec un corps de troupes fourni par le duc de Lorraine. (*Mém. de Tavannes, ubi sup.*)

Le maréchal s'achemina vers Semur, où il prit ses quartiers avec le reste de son armée. Là encore, il voulut tenter une surprise sur la ville d'Avallon. Un pétard fit sauter la porte; le sieur de La Ferté, qui conduisait l'attaque, entra et s'avança d'environ vingt pas dans la ville; mais il y fut tué, ce qui fit retourner tout aussitôt ceux qui le suivaient. Alors, irrité par tant de mauvais succès, d'Aumont ne trouva d'autre moyen de s'en venger que d'ôter le gouvernement de Saint-Jean-de-Losne à Tavannes, parce qu'il savait que ce chef des royalistes de la contrée blâmait assez librement l'imprudence de sa conduite. Puis il se remit en marche pour Langres, où il avait résolu d'attendre six cents hommes de cavalerie que Schomberg devait lui amener de l'Allemagne (1).

Pour éviter les villes qu'occupait le parti de la Ligue, le maréchal prit sa route par le duché du Nivernais et passa par Clamecy, où était pour lors Monsieur le duc de Nevers. Ayant pris les devants, il dînait tranquillement chez le gouverneur, quand on vint lui dire que son arrière-garde en était aux mains avec Pleuvant, auprès du village d'Armes. Le maréchal y courut aussitôt, et la mêlée fut très-vive. Il paraît que la perte de Pleuvant fut considérable, puisque, ayant envoyé le lendemain un trompette pour qu'on lui permît d'enterrer ses morts, on en chargea douze charrettes. (*Mém. pour servir à l'hist. du Nivernais,* p. 215.)

En ce temps-là, la guerre se faisait avec plus d'éclat et de bonheur pour les armes du roi, dans les provinces du midi. Lesdiguières, après s'être rendu maître, comme on l'a vu, de la ville de Grenoble, alla mettre le siège devant Les Échelles, fort situé sur les terres de Savoie, dans un lieu étroit et très-élevé. La place fut presque aussitôt emportée d'assaut,

(1) J'ai tiré le récit de cette campagne du maréchal d'Aumont presque entièrement des *Mémoires* de Tavanne, et il est juste de remarquer que l'écrivain fait voir un peu trop sa jalousie et son mécontentement.

et la garnison, qui s'était retirée dans le donjon, capitula deux jours après. Lesdiguières lui accorda les mêmes conditions qu'il avait accordées à ceux de Grenoble ; c'est-à-dire permission à ceux qui voudraient se retirer de sortir avec armes et bagages, et liberté pour ceux qui resteraient de professer ouvertement le culte catholique, apostolique et romain. (De Thou, t. XI, liv. 102, p. 407 et suiv.)

Il s'en alla de là au Pas-de-la-Grotte, situé encore plus haut dans la montagne, au-dessus d'un bourg de ce nom, et d'où les ennemis, qui s'y étaient fortifiés, harcelaient continuellement les royalistes. Il y avait à traverser une petite rivière qu'on appelle La Guye. Briquemart la passa en présence de l'ennemi, qu'il alla courageusement attaquer sur l'autre rive, et auquel il tua douze hommes et fit quelques prisonniers ; mais les forces qu'on avait à combattre se trouvèrent plus considérables qu'on ne s'y attendait. Une armée nombreuse, composée des Ligueurs du Dauphiné et de plusieurs régiments de Savoie, se trouvait là rangée en bataille. Lesdiguières rangea aussi les siens. Pourtant on se borna à escarmoucher de part et d'autre, sans oser en venir à un engagement général.

Lesdiguières avait reçu dans ce moment même des lettres très-pressantes de La Valette, qui l'appelait à son secours en Provence, où la guerre était alors dans toute son activité. Tandis que le duc de Savoie était allé en Espagne, pour conférer avec Philippe des moyens de s'établir en cette province, Martiningue, qu'il y avait laissé avec mille chevaux et deux mille hommes de pied, était venu bloquer la ville de Berre, située à la pointe du golfe qui porte ce nom. La Valette tenait à délivrer cette place d'une grande importance dans la contrée, à cause du revenu des salines dont elle disposait; mais il ne se sentait pas assez fort à lui seul pour tenter une pareille entreprise, et voilà pourquoi il en avait écrit à Lesdiguières. Celui-ci, laissant là l'attaque de La Grotte, se mit incontinent en route avec toutes ses troupes, et vint joindre son allié auprès de Riez. (Mézeray, t. III, p. 894 et suiv.)

Là, ils eurent avis que Martiningue, prévenu de leur dessein, s'était de son côté acheminé au-devant d'eux, et qu'il les attendait en bataille dans une grande vallée, sur les bords de la rivière de Verdon, se promettant bien de les mettre en déroute tous les deux, et de reprendre ensuite tranquillement le siège de Berre.

Les deux généraux résolurent de risquer le combat, quoique leurs forces réunies fussent inférieures à celles de l'ennemi, et l'on se mit en route. Martiningue avait rangé les siens sur une hauteur qui dominait la plaine où l'armée royaliste venait d'entrer. Lesdiguières détacha un corps d'infanterie qui, prenant l'ennemi en flanc, l'attira hors de ce poste avantageux. Aussitôt les royaux prirent possession de ce même poste, pendant que leur cavalerie, faisant un long détour, venait placer l'armée de Martiningue entre deux feux. Cette manœuvre eut un plein succès ; la cavalerie ennemie, se voyant attaquée inopinément du côté où elle s'y attendait le moins, prit la fuite en désordre, et l'infanterie elle-

même, ne pouvant résister à l'impétuosité française, fut enfoncée après quelques heures de combat. Ce fut une déroute complète. Tous ces soldats savoyards ou espagnols jetaient leurs armes pour se sauver plus vite.

Martiningue était parvenu à rallier les moins timides, et il était venu se retrancher avec eux dans le bourg de Rians; mais là, tourmentés par la faim, par la soif, et par la puanteur des cadavres dont ils étaient entourés, ils furent obligés de se rendre à discrétion. Martiningue lui-même, errant parmi les champs, après avoir eu le bonheur de s'échapper, eut bien de la peine à ramasser quinze cents hommes des débris de son armée, avec lesquels il se retira tout honteux à Aix. Le duc de Savoie perdait par cette défaite cinq cents hommes de cavalerie tués ou faits prisonniers, et près de quinze cents arquebusiers.

Les vainqueurs se dirigèrent ensuite vers Gian, à une demi-lieue de Salon. La place fut emportée après qu'on eut planté les échelles et fait jouer le pétard. Tout ce qui se présenta pour prendre part à la défense fut passé au fil de l'épée, et on fit pendre les autres; après quoi, il devint facile de venir raser tous les forts que l'ennemi avait élevés autour de Berre, et de jeter dans cette place du secours et des rafraîchissements de toute espèce. Mais Lesdiguières fut obligé de quitter La Valette, pour retourner à Grenoble afin d'assister à l'ouverture des États de la province. Son absence rendit le courage à Martiningues, qui, ayant été rejoint par les troupes du comte de Carces, vint de nouveau rebloquer Berre plus étroitement qu'auparavant.

Le duc de Savoie revenait alors d'Espagne, « où il avait été traité comme le gendre de la maison. » Il ramenait avec lui quinze galères chargées de toutes sortes de munitions et de mille soldats espagnols, et il était débarqué au port de Marseille. Il trouva les inclinations des habitants bien changées de ce qu'elles avaient été l'année précédente. Louis de Casaux, fils d'un simple marchand, mais que ses richesses et les menées de la comtesse de Sault avaient poussé à la tête du gouvernement de la cité, ayant trouvé goût à la domination, voulait se créer une sorte de souveraineté et faisait la loi même aux consuls. Il marchait toujours accompagné d'un grand nombre d'hommes audacieux et dévoués à ses intérêts, qui épouvantaient les gens en massacrant sans scrupule quiconque faisait mine de contrecarrer leur maître.

« Ne voyez-vous pas, disait celui-ci aux habitants, que le duc de Savoie a le projet de vous réduire en servitude, par le moyen de deux citadelles qu'il a le dessein de faire bâtir dans votre ville? Pour moi, je suis résolu de conserver cette place importante à un roi très-chrétien, qui sera incessamment élu par tous les bons Français, comme j'en ai reçu l'avis de Monsieur de Mayenne. »

Le duc de Savoie, en arrivant, trouva donc tous les esprits ou intimidés ou prévenus contre lui. Il chercha d'abord à ramener Casaux lui-même, en lui faisant plus d'offres et de caresses qu'il n'en eût jamais fait au meilleur de ses amis. Ensuite, pour ôter tout ombrage aux Marseil-

lais, il renvoya même ses galères à Gênes ; mais tout cela n'eut pour lui aucun résultat favorable.

Il partit donc pour Aix, où il avait jadis été si bien reçu. Cette fois, il trouva au contraire cette ville plongée dans la consternation par suite de la défaite de Martiningue. Les hôpitaux étaient pleins de blessés et de malades ; mais deux incidents, qui venaient de surgir, par bonheur pour lui, lui aidèrent à contenir encore pendant quelque temps le populaire dans ses intérêts. D'abord, on avait surpris quelques agents secrets, députés par Henri IV, au Grand Turc, et on avait saisi sur eux des lettres qui proposaient à ce vieil ennemi de la chrétienté une alliance offensive et défensive, et qui l'engageaient à envahir l'Espagne. On peut juger de l'effet qu'eut une pareille découverte sur l'esprit si religieux des Provençaux. Ensuite, il venait d'arriver un nouvel archevêque, en remplacement du dernier, qui était mort tout récemment à Rome, et ce nouvel élu du Pape n'était rien moins que le fameux Génébrard, célèbre dans l'univers entier par sa science dans les lettres hébraïques, dont il était professeur à l'université de Paris, mais plus célèbre encore parmi les Ligueurs pour son zèle immodéré et sa véhémence à maintenir leur parti. Sous la houlette d'un pareil pasteur, le peuple d'Aix se trouva plus disposé que jamais à se jeter de tout autre côté que de celui du roi, contre lequel sa haine s'accrut merveilleusement.

De plus, on avait eu grand soin de faire courir le bruit que les galères espagnoles, en ramenant le duc de Savoie en France, avaient en même temps apporté une prodigieuse quantité de ces belles pistoles d'Espagne, et, en effet, le prince se mit à en répandre, avec une prodigalité affectée, quelques poignées, qui, comme de juste, lui valurent l'accueil le plus favorable ; mais, ne pouvant continuer ce jeu-là assez longtemps pour contenter l'avidité insatiable de ceux qui en profitaient, ou qui espéraient en profiter, il fut bientôt obligé de renoncer à ce moyen coûteux, et il résolut de gagner la popularité par quelque action d'éclat.

On a vu que Martiningue était venu de nouveau, avec l'assistance du comte de Carces, assiéger la ville de Berre. Le duc de Savoie tourna ses vues de ce côté ; et il trouva aisément le moyen de gagner la plus grande partie des bourgeois, lesquels, ennuyés de la longueur d'un siège qui ne finissait pas, aidèrent de Carces à introduire, pendant la nuit, dans leur ville, cent vingt cavaliers ennemis et trois cents hommes de pied. Ces soldats, dont le nombre se trouva aussitôt plus que doublé par tous ceux des habitants qui se joignirent à eux, s'en allèrent faisant grand tumulte et criant : « Vive Son Altesse ! vive le duc de Savoie ! ville gagnée ! »

La garnison était peu nombreuse, malgré les secours que Lesdiguières et La Valette y avaient ajoutés. C'était un nommé Mesplez qui la commandait. Ce brave homme, qui était accouru au premier bruit, ne put réunir que dix à douze soldats, car tous les autres, ou avaient pris part au complot, ou étaient d'avis qu'il n'y avait autre chose à faire que de

céder et de chercher à se sauver comme on pourrait. Mesplez ne fut pas de cette opinion. Une pertuisane à la main, il se jette tout à travers de la multitude avec la petite troupe qui lui était restée fidèle. L'obscurité de la nuit empêchant de reconnaître le petit nombre de ces braves, « et comme ils frappaient dur et sans ménagement, on put croire aisément qu'il y avait autant de compagnies qu'il y avait d'hommes en réalité, et que la garnison tout entière secondait son commandant. »

Or, voici que le capitaine qui commandait les assaillants fut tué raide par un coup de mousquet. La confusion se mit aussitôt parmi les conjurés. Mesplez, qui s'en aperçoit, les presse, les pousse sans relâche, et, redoublant d'efforts, parvient enfin à les chasser hors de la ville. Puis, le jour venu, il ordonne et fait exécuter le désarmement de tous les habitants, qui n'avaient point encore eu le temps de se reconnaître. Il voulait bien aussi punir les traîtres pour en faire un exemple. Mais, comme presque toute la population était coupable, il jugea qu'il était plus sûr pour lui de pardonner à tous, que d'employer une rigueur excessive.

La Valette, de son côté, tenait, pour les raisons qu'on a vues, à empêcher la prise de cette ville; mais, depuis l'éloignement de Lesdiguières, n'ayant pas de forces suffisantes, il avait demandé assistance au maréchal de Montmorency. Celui-ci, qui, en ce moment, avait d'autres idées en tête, ne se souciait pas de venir de ce côté-là; d'autant que le duc de Savoie y avait rassemblé toutes ses forces. Le siège, malgré le manque de réussite de cette surprise, si soigneusement préparée, continua donc sans obstacles, et la disette devint bientôt si grande dans Berre, « qu'on n'y avait plus que de la graine de lin pour faire le pain, et pour viande que la chair des chiens et des chevaux. » Les maladies et la famine avaient réduit la garnison à cent soldats au plus, et l'artillerie de l'ennemi, tirant sans relâche, n'avait fait des remparts qu'un amas confus de décombres.

Mesplez n'en soutint pas moins deux assauts généraux, qui lui furent donnés le même jour; mais il s'aperçut enfin que ses hommes étaient si exténués qu'ils ne pouvaient presque plus porter leurs armes. Il savait d'ailleurs suffisamment et par expérience qu'il avait peu de fonds à faire sur la fidélité des habitants. Il ne voulut donc pas attendre un troisième assaut, et capitula le vingtième jour d'août.

Le duc de Savoie, le voyant sortir avec aussi peu de monde, eut de l'étonnement et du dépit tout ensemble qu'il eût osé lui résister aussi longtemps. Alors ses capitaines, ayant remarqué ce mécontentement, lui dirent que l'opiniâtreté du gouverneur à se défendre dans une aussi mauvaise place contre une puissante armée méritait la mort, suivant les lois de la guerre; mais le duc ne fut pas de cet avis. Il se sentit au contraire le désir d'attacher un homme aussi brave à son service, et il alla jusqu'à lui offrir la lieutenance générale de ses troupes, pour le décider à se mettre avec lui. Mesplez, plus admirable encore par sa probité que par sa bravoure, refusa cette proposition, et le duc le renvoya en lui faisant cadeau d'un superbe coursier de Naples et de quatre

mille écus d'or, qu'il consentit à recevoir, non pas comme un présent, mais comme la rançon de sept ou huit gentilshommes savoyards faits par lui prisonniers pendant la durée du siège. Il se retira près de Lesdiguières, qui était alors retenu dans son lit à Grenoble par un catarrhe.

Ce général venait d'apprendre qu'une nouvelle armée de Savoyards, commandée par don Amédée, bâtard de Savoie, était entrée en France. Cette armée, à laquelle étaient venues se joindre les troupes du Pape, avait pris sa route par Montmeilan et se proposait, après avoir ravagé tout le Gresivaudan, de reprendre Grenoble en passant, et d'aller ensuite rejoindre le duc de Savoie, pour lui aider à achever la conquête de toute cette partie de la France. Elle se composait de plus de dix mille hommes de pied, sans compter une belle et brillante cavalerie ; et déjà elle assiégeait la ville de Morestel, qui venait d'être nouvellement fortifiée, pour couvrir Grenoble du côté de la Savoie. (*Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 627 et suiv.)

Lesdiguières, qui n'avait plus le temps d'être malade, se mit immédiatement en campagne, afin de repousser un ennemi aussi redoutable. De son côté, Amédée ne jugea pas à propos de l'attendre devant la place assiégée ; il leva le siège et s'avança jusqu'à Pontcharra, où il se campa dans une position avantageuse, au pied du château Bayard. Son infanterie occupait un coteau couvert de vignes, ayant à main droite la rivière d'Isère, et au-devant une espèce de vallon ou précipice, qui empêchait qu'on pût venir l'attaquer de ce côté en ordre de bataille. La cavalerie défendait les défilés.

Lesdiguières, après avoir reconnu cette position, traça sur le papier son plan d'attaque, qu'il fit voir à ses capitaines, en leur promettant une victoire certaine. Ce plan fut généralement approuvé, et Lesdiguières vint pendant la nuit se poster au pied du coteau, sur le bord de la rivière, derrière de grands arbres qui dérobaient à l'ennemi la connaissance du petit nombre de ses troupes, lesquelles n'atteignaient pas en tout le nombre de quatre mille combattants. Pour mieux tromper sur ce point important, il avait rangé en file tous les goujats de l'armée, qui se montraient l'épée nue à la main, en se donnant des airs de soldats. (Cayet, liv. 3, ad ann. 1591.)

Cependant Mesplez et Prabaud, à la tête de l'infanterie, commencèrent bravement la charge en montant la pente du coteau ; la cavalerie avait ordre de les soutenir, et l'ennemi, qui ne se doutait pas que c'était là à peu près tous les combattants auxquels il allait avoir affaire, se déconcerta dans la crainte d'être bientôt attaqué avec la même impétuosité par de nouveaux corps, qu'il s'imaginait voir derrière celui-ci. Le duc, dans cette conviction et pour éviter le carnage des siens, ne fit qu'un seul bataillon de toutes ses troupes : il voulait au moins opérer sa retraite en bon ordre. Mais la terreur devint telle parmi ces pauvres gens qu'ils se débandèrent et prirent la fuite dans le plus grand désarroi. Les uns se sauvèrent jusqu'à Montmeilan, les autres cherchèrent à se cacher dans

les bois d'Aiguebelles, où ils errèrent pendant deux jours sans oser en sortir. Don Amédée lui-même se retira presque seul vers Miolan, et le nombre des morts fut malheureusement plus grand qu'il n'aurait dû l'être, eu égard au petit nombre des vainqueurs. Le bâtard de Savoie eut, en cette occasion deux mille cinq cents hommes de tués, presque tous les colonels et les capitaines de son armée furent faits prisonniers, et on lui prit trois cents chevaux, une cornette et dit-huit drapeaux.

Le lendemain, deux mille hommes des troupes du Pape, qui avaient été des premiers à fuir du champ de bataille, et qui s'étaient sauvés au château d'Avalon, avec le comte de Belgiojoso, leur chef, se hâtèrent de se rendre à discrétion, et là encore on ne put arrêter la furie des soldats, qui « en massacrèrent plus de cinq cents dans le premier feu. » Les autres furent renvoyés avec un bâton à la main et conduits en lieu de sûreté, après avoir prêté serment de retourner en Italie, et de ne jamais porter les armes contre le roi.

Le butin fut si considérable, que, sans l'estimer au-dessus de sa valeur, on le fit monter à deux cent mille écus d'or. Il y avait des chaînes et des colliers d'or, de l'or et de l'argent monnayés, de la vaisselle d'argent, de riches tapis, des harnais magnifiques, des armes curieusement travaillées, et une grande quantité de munitions de toutes sortes. « Cette journée coupa le nerf aux prétentions du duc de Savoie sur le Dauphiné ; si bien qu'il ne put jamais plus rien avancer dans cette province, et que, d'agresseur qu'il était, il fut contraint de se réduire à la défensive. »

Après une victoire aussi décisive, qui ne lui avait, dit-on, coûté que trois morts et deux blessés, Lesdiguières, voyant le Dauphiné tranquille, pour quelque temps au moins, se rapprocha de Digne, afin d'être à portée de seconder La Valette, qui faisait alors le siège de cette place. Digne se rendit après avoir essuyé seulement cinquante volées de canon, et paya cinq mille écus d'or à Lesdiguières, pour les frais de la guerre, à condition que la ville serait garantie du pillage. (De Thou, *ubi sup.*, p. 415 et suiv.)

On apprit ensuite que le duc de Savoie était rentré en campagne avec de nouvelles troupes, et qu'il assiégeait Le Puech-Sainte-Réparade. Lesdiguières et La Valette partirent aussitôt pour venir secourir cette place; mais, comme ils se préparaient à traverser la Durance, ils aperçurent l'ennemi sur la rive opposée. A la faveur de la nuit, qui survint bientôt, Lesdiguières alla passer la rivière vis-à-vis de la Tour d'Aigues, et La Valette, un peu au-dessous, vis-à-vis de Pertuis, tous deux bien résolus de donner bataille le lendemain. Mais le duc, craignant d'avoir du désavantage, avait décampé cette même nuit et levé le siège, après y avoir inutilement tiré deux mille coups de canon. Il s'était sauvé à Aix, où la comtesse de Sault lui avait ménagé de nouveaux embarras, et rompait ouvertement avec lui. (Mézeray, t. III, p. 901 et suiv.)

Il lui avait refusé la ville de Berre, qu'elle croyait devoir lui être donnée en récompense de tout ce qu'elle avait fait pour lui, et elle avait juré de se venger de ce refus. En conséquence, elle venait, par son cré-

dit, de faire élire dans la ville des consuls tout à fait opposés aux intérêts du Savoyard ; et ces consuls avaient commencé par mettre en prison les plus signalés d'entre les partisans de ce prince. Le duc, en arrivant, fit d'abord casser les consuls. « Mais la noblesse et les procureurs (gens de Palais) se montrèrent encore plus aigris par ce procédé, » et n'en conspirèrent qu'avec plus d'animosité, pour détruire la puissance d'un prince qui leur était devenu odieux. Le duc, de son côté, instruit de ces menées et sachant bien que la comtesse en était l'âme, la fit arrêter, elle et son fils, Charles de Créqui; il leur donna des gardes à tous les deux, pour veiller sur leurs actions.

Aussitôt qu'on eut à Marseille, nouvelle de cette détention, Casaux et ses amis, suivis d'une grande troupe de populaire, s'en allèrent, criant par les rues que le Savoyard voulait se faire le tyran de la province. Une assemblée générale du peuple se tint à l'Hôtel-de-Ville. Il y fut résolu qu'on manderait aux villes voisines de pourvoir à leur sûreté ; que pour Marseille, elle ne recevrait dans ses murs personne qui pût donner ombrage à la liberté, ou empêcher la ville de se conserver au roi très-chrétien, qui serait incessamment élu par la France.

Pendant ce temps, la comtesse, dont l'arrestation avait été le signal de tout ce bruit, avait trouvé le moyen de s'échapper avec son fils des mains de ceux qu'on leur avait donnés pour les garder. La comtesse, pendant que sa femme de chambre tenait sa place dans son lit, s'était déguisée en suisse, avec une fausse barbe, et son fils s'était travesti en paysan. Un soldat, à qui ils avaient promis deux mille écus d'or, leur avait fourni ces déguisements ; puis il était parvenu à conduire les fugitifs jusqu'à Marseille.

Le duc de Savoie fut outré de cette évasion. Il obligea le parlement à donner contre la mère et le fils un décret d'ajournement personnel, et, sur le refus que firent les Marseillais de les lui livrer, il envoya des troupes qui surprirent pendant la nuit le monastère de Saint-Victor et parvinrent à s'y loger.

Casaux fait aussitôt prendre les armes à toute la ville, dresse contre le monastère une batterie de six pièces de canon à l'aide de laquelle il a bientôt obligé les Savoyards à abandonner ce poste, « et ainsi le duc perdit pour toujours l'espérance d'avoir Marseille, contre laquelle il n'osa plus rien tenter depuis. »

De son côté, La Valette s'emparait de la ville de Vinon, sur le Verdon ; il y mit en garnison le brave Mesplez avec quatre cents hommes de pied et vingt-cinq chevaux. Ceux d'Aix, qui souffraient beaucoup d'un pareil voisinage, prièrent le duc de les en délivrer. Il se mit en campagne avec mille chevaux, deux mille hommes de pied et deux coulevrines, pour venir assiéger Vinon. La place était toute ouverte et démantelée, et Mesplez, pendant le peu de temps qu'on l'y avait laissé tranquille, n'avait pu y établir que quelques retranchements en terre et en pierres sèches. Il n'en soutint pas moins pendant trois jours, sans perdre un seul pouce de terrain, l'attaque de l'armée du duc, si supérieure en nombre.

La Valette avait mandé à Lesdiguières, qui était alors retourné en Dauphiné, de venir l'aider à secourir la place assiégée ; mais, voyant que celui-ci ne pouvait plus arriver à temps, il se décida à tenter l'affaire avec ses troupes seules, résolu de se perdre, ou de sauver le vaillant Mesplez. A la nouvelle de son approche, le duc laissa une partie de son infanterie à la garde de ses retranchements devant Vinon, et se mit en route avec toute sa cavalerie et mille arquebusiers, pour venir au-devant de son ennemi.

Il s'en fallait que La Valette eût pu réunir un pareil nombre de combattants ; il n'avait en tout avec lui que cinq cents chevaux et six cents fantassins, ce qui ne l'empêcha pas de commencer le premier la charge, avec une telle impétuosité que les troupes du Savoyard, après avoir résisté assez résolûment d'abord, finirent par s'ouvrir et se débander. Une partie des gens de pied se sauva du côté du camp devant Vinon ; la cavalerie s'en fut jusqu'à Saint-Paul. Plus de deux cents hommes restèrent morts sur le champ de bataille, et le duc lui-même mit tant de précipitation dans sa retraite, qu'il abandonna jusqu'à ses canons et ses bagages, dont les vainqueurs s'emparèrent.

Mesplez, en même temps, à la tête de sa petite garnison, faisant une sortie sur ces troupes battues et découragées, leur tuait aussi deux cents hommes, leur prenait également tous leurs bagages, et les forçait à se disperser dans les campagnes.

Cet échec ruina complètement les affaires du duc en Provence, comme l'échec que son frère bâtard avait reçu naguère à Château-Bayard les avait ruinées en Dauphiné. Il tomba dans une telle déconsidération qu'il fut bientôt forcé de quitter tout à fait le sol français, y laissant les cadavres de la plus grande partie de ses soldats et de ses plus braves capitaines, qu'il avait malheureusement sacrifiés à d'injustes et vaines prétentions.

CHAPITRE IX

1591 ET 1592. — ARGUMENT : LES DÉBRIS DE L'ARMÉE DU PAPE SE RENDENT A VERDUN.
MORT DE GRÉGOIRE XIV. — ÉLECTION D'INNOCENT IX.
IL ENVOIE EN FRANCE COMME LÉGAT LE CARDINAL DE PLAISANCE.
CE LÉGAT FAIT RENOUVELER LE SERMENT A LA LIGUE.
L'ARCHEVÊQUE DE PARIS PRÉFÈRE L'EXIL. — DIATRIBE DE BOUCHER.
LE LÉGAT EXCITE LES SEIZE CONTRE LE PARLEMENT DE PARIS.
ILS PENDENT BRISSON, LARCHER ET TARDIF. — MAYENNE ACCOURT A PARIS.
IL FAIT PENDRE QUATRE DES COUPABLES ET PUBLIE L'ABOLITION GÉNÉRALE POUR LE PASSÉ.
LE ROI MARIE LE VICOMTE DE TURENNE QU'IL FAIT MARÉCHAL
AVEC L'HÉRITIÈRE DE BOUILLON.
LES TROUPES ALLEMANDES ENVOYÉES AU SECOURS DE HENRI IV.
IL PREND AUBENTON ET VERDUN. — VILLEROI NÉGOCIE ENCORE. — SIÈGE DE ROUEN.
ARRIVÉE DU DUC DE PARME EN FRANCE. — IL SE FAIT LIVRER LA FÈRE.
IL OBLIGE LE ROI A LEVER LE SIÈGE. — IL EST BLESSÉ A CAUDEBEC.
LE ROI EST REJOINT PAR DE NOUVELLES TROUPES ET REVIENT CONTRE L'ENNEMI.
IL ACCULE A SON TOUR L'ARMÉE DU DUC DANS UNE POSITION INSOUTENABLE.
LE DUC S'EN TIRE HABILEMENT. — IL FAIT SA RETRAITE ET RETOURNE EN FLANDRE.

Après la déroute de Château-Bayard, ce qui restait des troupes du pape s'était retiré vers Chambéry, où, après avoir été rejoint par de nouvelles recrues venues de la Suisse, il fut résolu qu'on se dirigerait par la Franche-Comté et par la Lorraine, et qu'avant de rien entreprendre, on attendrait d'abord le duc de Parme. On arriva à Verdun, où l'on fit la revue de l'armée. La cavalerie était encore dans un état assez satisfaisant; mais l'infanterie était fort délabrée, par suite des fatigues et des difficultés d'une marche aussi longue. On se décida à lui laisser le temps de se remettre, et on lui assigna des quartiers dans les bourgs, aux environs de la ville. Ce fut là que cette armée italienne apprit la mort du Souverain-Pontife Grégoire XIV. (Cayet, liv. 3, ann. 1591.)

Ce pape, depuis son avènement, était sujet à de violentes tranchées, causées, dit-on, par la maladie de la pierre qu'il avait gagnée en s'obstinant à ne boire que de l'eau. Les vives douleurs qu'il ressentait presque continuellement, et qui lui déchiraient les entrailles l'avaient depuis quelque temps déjà engagé à se décharger du poids des affaires sur le cardinal Sfondrate, son neveu. Vers la fin de septembre, son mal augmenta si considérablement qu'on le crut mort, et que le camerlingue fut même appelé, pour casser, suivant la coutume, l'anneau du pêcheur en

présence du cadavre. Mais Sa Sainteté, qui n'était qu'évanouie, revint à la vie; pourtant elle ne fit plus que languir. (Ciacon., *Vit. Pont.*, t. IV, p. 224 et suiv.)

Le quatrième jour d'octobre, sentant qu'il approchait de sa fin, Grégoire assembla tous les cardinaux, et leur dit, les larmes aux yeux, qu'ils avaient bien voulu le placer contre son gré sur la chaire de saint Pierre; que ses infirmités l'avaient empêché de faire tout le bien qu'il aurait voulu; qu'il les priait d'excuser ses négligences. « Je vous recommande, ajouta-t-il, l'Église et mes chers neveux. L'un d'eux, le cardinal Sfondrate, me semble l'homme capable de remplir la place que la mort va bientôt me faire quitter; et je vous saurais gré, si, de mon vivant, vous vouliez bien consentir à procéder à l'élection de mon successeur. »

Les cardinaux louèrent beaucoup son attention et son zèle, et l'exhortèrent à ne penser qu'à se rétablir; mais il mourut le quinzième jour du même mois, âgé de cinquante-sept ans, après un peu plus de six mois de pontificat. Il fut porté la même nuit dans la basilique de Saint-Pierre, et enterré dix jours après dans la chapelle de Saint-Grégoire.

Pendant un règne aussi court, il avait trouvé le moyen de dissiper le trésor de cinq millions d'écus d'or que Sixte V avait amassé avec tant d'épargnes, pendant un pontificat de plus de cinq ans. Mais il eut la gloire d'être un des protecteurs de l'ordre de Jésus, dont il approuva de nouveau l'institut par sa bulle du vingt-huitième jour de juin, et dont il augmenta les privilèges par une autre bulle donnée dans le mois suivant; aussi a-t-il laissé une mémoire en bonne odeur, avec une grande réputation de vertu et de chasteté. On ne croit pas même qu'il ait jamais eu commerce avec aucune femme.

Le vingt-septième jour d'octobre, quinze jours après le décès du Saint-Père, le doyen du Sacré-Collège, ayant célébré la messe à Saint-Pierre, en présence de tous les cardinaux alors à Rome, qui y communièrent, ceux-ci entrèrent en procession dans le conclave, et, dès le lendemain, on commença le scrutin pour la nomination d'un nouveau pape. Les voix se partagèrent d'abord entre sept concurrents, de telle sorte pourtant que le cardinal Facchinetti en eut le plus grand nombre. Le roi d'Espagne ne s'intéressait que médiocrement à l'élection de ce cardinal; mais, quand il se fut bien assuré que le parti qui le portait était le plus fort, il fut décidé que la brigue espagnole se tournerait de ce côté pour lui donner la majorité; car on [illegible]ignait, dans les conseils de Philippe, que, si le conclave se prolongeai[illegible] du décès de Grégoire XIV, en parvenant en France, ne fû[illegible] l'armée que ce pape y avait envoyée au secou[illegible] pu entraîner la ruine complète des desseins qu[illegible] ce royaume, et qu'on espérait encore pouvoir mener à bien.

Le vingt-neuvième jour d'octobre donc, de grand matin, tous ceux qui éprouvaient cette crainte s'en allèrent trouver Facchinetti dans sa chambre, et, le prenant sous les bras, ils le menèrent à la chapelle

Pauline, où ils l'élurent à bulletins ouverts en venant le saluer l'un après l'autre. Il s'assit dans la chaire pontificale, et reçut l'adoration de tout le Sacré-Collège. On le plaça ensuite sur l'autel, revêtu de la chape pontificale, et portant la mître en tête; et à l'entrée de la nuit, on le conduisit en chaise dans la basilique de Saint-Pierre. La foule du peuple était si grande que le nouvel élu ne put la traverser qu'avec peine.

Après qu'on eut fait la prière devant le Saint-Sacrement, on plaça de nouveau l'élu sur l'autel des saints Apôtres, où il reçut de nouveau l'adoration de tous les membres du conclave, et d'où il donna la bénédiction pontificale au peuple. Il prit le nom d'Innocent IX. Il était âgé de soixante-treize ans.

On dit qu'il avait de grandes et louables intentions, tant pour le bien de l'Église en général que pour la prospérité de l'Italie. Il avait surtout à cœur d'exterminer l'hérésie, et pour cela, il avait résolu de donner par mois jusqu'à cinquante mille écus d'or pour subvenir aux frais de la guerre qu'on faisait aux huguenots en France; mais une fièvre l'emporta de ce monde au bout de deux mois seulement de pontificat. Il n'eut que le temps de créer cardinal Antoine Facchinetti, petit-fils de sa sœur, à peine âgé alors de dix-huit ans, et d'envoyer en France, en qualité de légat, Sega, évêque de Plaisance, qu'il fit aussi cardinal.

Ce fut ce nouveau légat, ennemi juré de la France, qui, pour tourmenter les gens de bien qui voulaient la paix, proposa à la faction des Seize d'exiger le renouvellement du serment de l'Union, et de commencer par obliger le cardinal de Gondi, archevêque de Paris, à le prêter le premier. L'archevêque, ne voulant pas souscrire aux articles d'un serment qui excluait de la couronne tous les princes de la maison royale, aima mieux sortir de la ville, où d'ailleurs les Seize avaient déjà trouvé le moyen de le rendre odieux, parce qu'avec quelques curés, il travaillait par-dessous main à disposer les peuples en faveur du roi. (De Thou, t. XI, p. 438 et suiv. — Mézeray, t. III, p. 917.)

Ce légat, au reste, comme on peut le voir par une de ses lettres au duc de Parme, laquelle tomba entre les mains du roi, qui eut grand soin de la communiquer à Mayenne, n'était rien moins que favorable à ce dernier, qu'il voulait dépouiller de toute autorité dans Paris, ainsi que le comte de Belin, gouverneur de cette capitale. Il appelait par dérision l'un le colosse aux pieds d'argile, et l'autre le renard; puis, il envoyait un plan tout tracé pour faire casser tous les anciens magistrats, et pour leur en substituer de nouveaux à sa dévotion, qui pussent livrer la France au roi d'Espagne; et, pour accomplir ces desseins, il ne demandait que de l'argent, afin de s'assurer par ce moyen le concours des Seize, ces scélérats qui donnaient le nom de zèle à la fureur, et qui ne craignaient rien tant que le retour de la paix. (De Thou, *ubi sup.*)

En attendant, il fit courir après l'archevêque de Paris, pour l'engager à prêter le serment. Ce prélat, dont on avait indignement saisi le temporel, sous prétexte de son absence, et que les Seize voulaient même déposséder de son titre d'archevêque, pour faire élire à sa place Guillaume

de Rose, comme étant un homme qui leur était plus sympathique, répondit que si l'on voulait qu'il revînt à la tête de son troupeau, il fallait avant tout lui donner l'assurance qu'il pourrait le faire sans danger pour sa vie. Ensuite, il écrivit au prévôt des marchands et aux échevins une lettre datée du château de Noisy où il s'était retiré. Il refusait nettement de prêter un serment qui ne lui semblait pas français; puis il blâmait vigoureusement ce qu'il appelait la témérité ou l'imprudence du légat, qui, sans aucun ordre de Sa Sainteté, s'ingérait de prescrire une semblable formule de serment. (*Remarques sur la Satire Ménippée*, p. 127.)

Le docteur Boucher, curé de Saint-Benoît-de-Paris, se chargea de répondre à cette lettre du pasteur, et prouva que le Pape, n'ayant jamais, dans aucun des brefs qu'il avait envoyés en France, désapprouvé le serment dont il était question, au contraire, ayant même donné des louanges au zèle de la Sainte-Union, ces louanges et ce silence devaient être regardés comme une preuve tacite de son assentiment; par conséquent, l'archevêque devait s'empresser de prêter le dit serment, s'il tenait à se purger des soupçons d'hérésie que sa conduite avait justement fait naître sur son compte. S'il tardait trop, le docteur Boucher le menaçait qu'il serait jugé et traité comme contumace.

Il fut ensuite résolu d'attaquer le parlement même. Le légat, qui savait bien que ce sénat ne pouvait demeurer longtemps encore séparé de la puissance royale, dont il tenait son autorité, avait habilement excité contre lui la haine des Seize, qui jurèrent de le détruire, en commençant par le premier président, afin d'effrayer les autres. C'était Barnabé Brisson qui occupait cette haute dignité. L'ambition et un fatal aveuglement l'avaient poussé à prendre cette place sous la domination de la Ligue, et à rester dans la capitale, qu'il se flattait de maintenir dans l'ordre par sa prudence et son autorité. Mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il était beaucoup plus facile de percer l'obscurité des procès, même les plus embrouillés, que de tenir le timon des affaires. Il lui fallut bien reconnaître, que, malgré toute la sagesse et la pénétration dont l'avait doué le ciel, il avait commis des fautes irréparables; aussi l'entendit-on plusieurs fois dire à ses amis : « Hélas! je vois bien que j'ai trop présumé de moi, et que les Seize me réservent pour la boucherie. » (Mézeray, *ubi sup.*)

Ces funestes pressentiments ne se trouvèrent malheureusement que trop vrais. Les plus zélés de la faction des Seize tinrent plusieurs assemblées secrètes, dans lesquelles ils concertèrent leurs mesures. Puis, à une assemblée générale qui eut lieu dans la maison de Boursier, l'un d'entre eux, il fut résolu que, pour le bien de la cause, il serait tiré au sort une commission de dix hommes dévoués, pour expédier avec pleins pouvoirs ce qu'on convint d'appeler les affaires secrètes. Aux dix que le sort désigna, on adjoignit d'un commun accord le curé Hamilton et Martin, docteur en Sorbonne.

Or, pour donner à ces douze hommes, qui allaient s'attaquer au parlement, c'est-à-dire à la magistrature la plus respectée de France, la

possibilité de se faire appuyer par les masses populaires, il fallait au moins l'apparence d'un prétexte. Ce ne fut pas difficile à trouver. Un certain Brigard avait, lors de la journée des Barricades, été commis par le feu duc de Guise, pour exercer l'office de procureur du roi à l'Hôtel-de-Ville de Paris, et confirmé dans cette charge par le vingt-cinquième article, des articles secrets de l'édit d'Union fait en 1585. Cet homme avait un sien oncle, qui était du parti royal et qui demeurait à Saint-Denis. Un matin, il lui envoya une lettre en mots obscurs et ambigus, telle que les amis qui n'étaient pas du même parti s'en écrivaient en ce temps-là. Le laquais, qui était chargé de la porter, imagina pour accomplir son message plus sûrement de se munir d'une bouteille vide avec laquelle il se présenta à la porte Saint-Denis. Ceux de la faction des Seize qui étaient en garde à cette porte lui demandèrent où il allait. « Je vais, dit-il en montrant sa bouteille, chercher dans le faubourg du vin pour mon maître. » Cette réponse ne parut pas satisfaisante. On le fouilla, et, n'ayant rien trouvé sur lui, on eut l'idée de casser sa bouteille. On y trouva, au milieu du bouchon qui était fait d'étoupes, la lettre du dit Brigard, et tout aussitôt on s'en fut le prendre chez lui et on le conduisit à la Conciergerie. On demanda au parlement de le condamner à mort comme traître à la patrie; mais la cour, jugeant qu'il n'y avait pas là cas mortel, renvoya Brigard absous, et le fit sortir de prison. (Cayet, liv. 3, *ubi sup.*)

Les factieux se montrèrent indignés d'un pareil arrêt. « Messieurs, dit le fougueux Pelletier, curé de Saint-Jacques, c'est assez et même beaucoup trop temporiser avec ceux qui nous trahissent. Nous ne devons jamais espérer d'avoir justice ni raison de cette méchante cour du parlement, tout entière vendue au Béarnais. Il faut jouer des couteaux. Que s'il y a des traîtres ou des lâches parmi nous, comme on vient de me le dire, il faut les chasser et en jeter quelques-uns à la rivière; car, grâces à Dieu, nous avons de bons bras et de bonnes mains pour venger l'injure qu'on nous a faite en ce procès de Brigard. »

Incontinent on décréta qu'on se lierait par un nouveau serment signé séance tenante par tous les assistants; on nomma une commission pour en rédiger les termes. « Messieurs, dit alors Bussy, qui se trouvait là avec sa compagnie d'hommes d'armes, on perdrait beaucoup trop de temps à coucher par écrit tous les mots du nouveau serment que nous allons prêter, et cela pourrait ennuyer l'honorable assemblée. Je demande, ajouta-t-il en tirant une grande feuille de papier blanc, que chacun signe ici de confiance, après moi et après plusieurs autres gens de bien, qui vont donner l'exemple. Nous laisserons au-dessus des signatures l'espace nécessaire pour y inscrire la formule du serment que votre commission pourra ensuite rédiger à tête reposée. » Aussitôt, on fit mettre deux sentinelles armées à la porte de la salle, pour empêcher qu'aucun ne sortît qu'il n'eût signé. On apporta un missel pour faire jurer sur icelui, et de Launay, faisant mettre la main sur l'Évangile, disait : « Vous jurez et promettez à Dieu créateur de garder et observer

inviolablement les articles que vous allez présentement signer, pour la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine. » Tous signèrent en voyant que d'autres avaient signé avant eux, et Bussy serra le papier dans son sein.

Muni de toutes ces signatures, dont il espérait se faire une sauvegarde, il délibéra en conseil secret avec ses amis si on irait tuer dans sa maison le président Brisson, et si l'on ferait aussi tuer par la même occasion cinq ou six des principaux conseillers qui s'étaient fait des ennemis parmi les membres de ce conciliabule. Il ne s'agissait, pour mettre ce plan à exécution, si l'on jugeait à propos de s'y tenir, que de donner un peu d'argent à quelques soldats déterminés à tout faire, pourvu qu'on les payât. Cet avis prévalut d'abord. On s'adressa donc à un nommé Lévêque, qui avait la réputation d'être ivrogne et débauché. Celui-ci répondit tout aussitôt que, ne demandant qu'à gagner sa vie honorablement, il se chargeait de l'entreprise, pourvu qu'on le payât bien; mais, dès qu'il eut touché quelques avances, la première chose que fit cet homme fut de faire avertir Brisson de ce qui se tramait contre lui et de se sauver à Saint-Denis, où il embrassa le parti du roi; mais Brisson ne tint aucun compte de cet avis.

Pour lors, Bussy et Crucé, qu'on lui avait adjoint, se résolurent à faire l'affaire par eux-mêmes. Le vendredi, quinzième jour du mois, ils réunirent, dès avant le jour, un grand nombre de gens du menu peuple, et leur firent prendre les armes. Ensuite, ils se rendirent au bout du pont Saint-Michel, où, sitôt qu'ils virent venir le président qui s'en allait au Palais, ils lui mirent la main sur le collet, puis le conduisirent au Petit-Châtelet, dont le geôlier leur était acquis.

Un nommé Cochery faisait là le juge. « N'avez-vous pas écrit depuis peu de temps au roi de Navarre? demanda-t-il au malheureux prisonnier. — Non, répondit celui-ci. — Ne lui avez-vous pas envoyé votre vaisselle d'argent? — Non, répondit-il encore; seulement je dois dire que, dans ces temps de malheur et de désordre, on me l'a volée. — Pourquoi, continua l'interrogateur, n'avez-vous pas fait pendre Brigard? — Je n'étais pas son seul juge, dit Brisson; et la cour a trouvé à propos de le renvoyer absous par arrêt. »

On le força alors à se mettre à genoux, et Cromé, en qualité de greffier, lui lut une espèce de sentence qui le condamnait à mort, comme coupable de lèse-majesté divine et humaine. Puis Ameline, qui avait, comme plusieurs des autres complices, mis par-dessus ses habits un rochet de toile noire, sur lequel il y avait une grande croix rouge, le frappa sur l'épaule en lui disant : « Président, lève-toi; le Seigneur Dieu te somme aujourd'hui de lui rendre ton âme; mais, par une grande faveur qui t'est faite, tu ne mourras pas en public comme le mériterait un traître tel que toi. »

Au même instant, on amenait aussi Monsieur Larcher, l'un des conseillers de la cour, qu'une autre bande venait d'arrêter comme il se présentait pour entrer au Palais. Le parti en voulait depuis longtemps à

ce magistrat, pour la conduite qu'il avait tenue en la journée dite de *la Paix ou du Pain,* où lui et son fils avaient prêté la main aux insurgés royalistes. (LEGRAIN, *Décâd.*, liv. V, p. 490.)

Enfin, le curé de Saint-Cosme, suivi de quelques prêtres et autres gens de la faction, alla quérir le conseiller Tardif au Grand-Châtelet, parce qu'on avait trouvé entre ses mains une satire manuscrite intitulée *le Chapelet de la Ligue,* qu'on le soupçonnait d'avoir composée. On le prit sur son tribunal même et on l'amena également prisonnier. (PASQUIER, lettre 17.)

Crucé envoya vite chercher maître Jean Roseau, exécuteur ordinaire des hautes œuvres de la justice, auquel il donna l'ordre de faire mourir ces trois magistrats. « Monsieur, répondit le bourreau, cela ne peut se faire ainsi ; ce n'est pas la forme de justice de faire des exécutions dans une prison. — Il faut pourtant que cela soit, reprit Crucé. Regarde seulement si cette place est commode pour y pendre trois hommes. » (CAYET, *ubi sup.*)

Le bourreau ayant répliqué que ce n'était pas la place qui manquait, mais qu'il fallait préalablement, pour régulariser l'affaire, qu'on lui montrât un jugement ou ordonnance de justice, il lui fut enjoint de mettre fin à toutes ces difficultés, s'il ne voulait pas être pendu lui-même. « Alors, dit-il, il faut que j'aille chercher des cordes ; car je n'en ai point ici. — Tu ne sortiras de céans, dit Crucé, qu'après ta besogne faite. » Et il donna de l'argent à un guichetier pour aller acheter des cordes, qui furent attachées à une solive.

Cela fait, on alla dire au sieur président qu'il fallait qu'il descendît. « Hélas ! s'écria-t-il, où voulez-vous me mener? Laissez-moi dans cette chambre ; je vous donne ma foi que je ne chercherai pas à m'enfuir, ne me sentant coupable de rien. D'ailleurs, donnez-moi des gardes, si vous l'aimez mieux ; je les paierai à mes frais. » On l'entraîna. Quand il fut dans la salle où on voulait le faire mourir, le bourreau le prit et le lia, puis lui présenta à baiser une croix de bois, que l'on a accoutumé de bailler aux patients que l'on mène au gibet. Brisson la repoussa. « Je ne veux pas de celle-ci, dit-il, qui est pour les malfaiteurs. Ouvre-moi mes boutons ; j'ai une croix pendue à mon cou, laquelle est contre ma chair et est d'un morceau de la vraie croix ; c'est celle-là que je veux baiser. »

Jean Roseau lui détacha quatre boutons, trouva la croix et la lui fit baiser plusieurs fois. Ensuite, l'illustre patient, se rappelant qu'il faisait alors travailler à l'impression d'un ouvrage qu'il avait composé : « Du moins, dit-il, je vous prie de ne pas détruire ce livre que j'ai commencé d'imprimer, et qui est une tant belle œuvre. » Au même instant, le bourreau l'enleva à l'aide de deux personnes qui se trouvaient là, dans la compagnie, et il fut pendu.

On alla ensuite appeler messire Larcher, qu'on trouva tranquillement occupé à manger un déjeuner qu'il s'était fait servir par le geôlier, et qui ne pensait courir d'autre risque que celui d'une détention de quelques

jours; mais, quand on l'eut poussé dans la fatale chambre, et qu'il eut vu pendant le cadavre de Monsieur le premier président: « Dépêchez-vous, bourreaux, dit-il; je n'ai point regret de mourir, puisque je vois le plus grand homme du monde mort innocent. » On le pendit tout à côté; puis on fut prendre Monsieur Tardif, qui fut pareillement pendu et étranglé.

Quand le bruit de cette triple exécution se répandit dans la capitale, la consternation fut générale, même parmi ceux qui tenaient pour le parti de la Ligue. Les plus prévoyants redoutaient les représailles qu'un pareil attentat ne pouvait manquer d'attirer, et beaucoup d'autres craignaient avec raison que les factieux ne voulussent continuer le cours de ces déplorables assassinats; car on venait de voir conduire prisonniers au Châtelet le fils du sieur Larcher et plusieurs autres membres du parlement. Quelques-uns des principaux de la noblesse et de la bourgeoisie écrivirent donc à Monsieur de Mayenne, qui était alors à Laon, et le supplièrent de venir lui-même en diligence mettre ordre à cette sédition.

Pendant ce temps-là, Crucé faisait dépouiller les cadavres de ses victimes, et vendait leurs nippes à des fripiers. Ensuite il fit entrer, en présence de ces trois corps nus, les prisonniers qu'on venait de lui amener, et il disait à chacun d'eux : « Regarde; on va te traiter comme ceux qui sont là. Pense à toi, car tu es mort, et vois combien tu veux nous donner pour te racheter. » Tous offrirent leur bourse et les bijoux qu'ils avaient sur eux; et Crucé les laissa aller, remettant au lendemain pour faire, disait-il, de meilleures affaires.

Sur le soir de cette fatale journée, le conseil secret des Seize prit la résolution de faire attacher ces trois corps morts au gibet de la place de Grève. Charles du Sur, dit Jambe-de-Bois, épicier de profession, fit des écriteaux en grosses lettres, indiquant les noms de ce qu'avaient été ces cadavres, et, dès le lendemain bien avant le jour, le bourreau vint charger sur trois crocheteurs ces tristes restes, nus en chemise, ayant chacun leur écriteau pendu au cou; puis, le convoi, merveilleusement piteux et épouvantable, se mit en route le long des quais. D'abord marchaient une centaine de brigands, les uns avec des hallebardes, les autres avec des arquebuses, et quelques-uns n'ayant que leurs épées, mais tous avec de longs manteaux dont ils se cachaient le visage. Plusieurs avaient à la main des lanternes pour éclairer la marche. Derrière cette troupe et sans aucune lumière suivaient les trois crocheteurs chargés des cadavres que le bourreau et ses valets accompagnaient, et, à quinze pas derrière, venait une autre troupe en même attirail que la première, avec force lanternes. En cette façon furent conduits en Grève les trois pauvres corps, pour y être attachés à une potence.

Les Seize avaient pensé que ce spectacle ferait émouvoir le peuple en leur faveur. Bussy même se présenta sur les degrés de la croix de Grève, exhortant les assistants à seconder les bonnes et hardies résolutions de ceux qui, en assurant la religion, travaillaient aussi à rétablir la liberté.

Mais le peuple se tint coi. De ceux qui étaient venus pour y voir, quelques-uns haussèrent tristement les épaules sans dire mot ; d'autres blâmaient cette action, mais sans qu'il y eût aucun remuement populaire, car on savait déjà que Monsieur de Mayenne allait bientôt arriver. (Mézeray, *ubi sup.*, p. 920.)

Sur le soir donc, l'exécuteur vint dépendre les corps, qu'il vendit aux veuves et aux enfants des dits morts, pour les faire mettre en sépulture chrétienne. Quant aux Espagnols, il est probable que s'ils eussent pu se décider à approuver hautement ce fait, et à soutenir les Seize, ils se seraient ce jour-là rendus maîtres de la capitale ; mais la chose leur parut trop atroce à eux-mêmes, et leur ambassadeur, don Iberra, écrivit à son maître : « Grâces à Dieu ! Sire, un pareil attentat provient de tout autre part que des ministres de Votre Majesté. » (*Mém. de la Ligue,* t. V.)

Or, le duc de Mayenne, à la réception des lettres qui lui avaient été adressées à Laon, partit sans retard et s'en vint à grandes traites à Paris, amenant avec lui le sieur de Vitry et sa compagnie, et quelques compagnies de troupes étrangères. Il fit son entrée par la porte Saint-Antoine. (Cayet, *ubi sup.*)

Quand les Seize surent qu'il approchait, ils s'assemblèrent, et il fut mis en délibération s'il n'était pas convenable d'empêcher le dit duc d'entrer, et de s'assurer préalablement de la personne de Madame la duchesse de Nemours, sa mère, pour servir d'otage au besoin. Il fut même proposé de se défaire de lui par le poignard, et l'un d'eux réclama hautement l'honneur de lui porter le premier coup. Mais l'un et l'autre de ces deux partis extrêmes parurent un peu trop chanceux. La Sorbonne fut consultée et répondit : « Ce n'est pas à la sainte Faculté qu'il appartient de justifier de semblables entreprises ; c'est au courage et à la conduite : si vous êtes gens de cœur, vous serez gens de bien ; la résolution que vous prendrez fera votre crime ou votre innocence. » Les Seize, à qui le cœur commençait à défaillir, ne montrèrent qu'hésitation. (*Journal de Henri IV*, p. 179.)

Le docteur Boucher qui revenait lui-même de Soissons, et, par conséquent, n'avait point eu part directement à ce qui venait de se passer relativement au meurtre des trois magistrats, fut chargé d'aller en députation au-devant du duc, pour lui faire compliment et remontrance touchant ce fait ; mais aussitôt qu'il voulut ouvrir la bouche à ce sujet, Monseigneur de Mayenne lui dit : « Monsieur notre maître, ce sera pour une autre fois, » et ainsi passa vite et entra dans Paris. Les moins aveugles de la faction connurent bien alors qu'il était fâché contre eux ; les uns songèrent à se mettre en sûreté par la fuite, les autres à se défendre en ameutant la canaille et leurs partisans.

Le duc avait bien, au reste, quelque autre raison de n'être pas content d'un parti qui n'avait jamais cessé d'agir sourdement contre lui. De plus, l'on venait tout récemment de saisir sur le Révérend Père Mathieu, de l'ordre des Jésuites, une lettre par laquelle les chefs de la faction

mandaient au roi d'Espagne « que c'était lui qu'ils désiraient pour roi, et qu'au cas où il ne voudrait pas de la couronne pour lui-même, ils le suppliaient d'établir en cette qualité le jeune duc de Guise, en le mariant avec Madame l'infante sa fille, afin que les deux monarchies pussent, à l'avenir, fraterniser en une alliance perpétuelle, à l'avancement de la gloire de Notre-Seigneur-Jésus-Christ. » (De Thou, liv. 102, p. 444. — *Journal de Henri IV*, t. I, p. 150.)

On pense bien que ce n'était pas là ce que désirait le duc de Mayenne; aussi était-il bien disposé à châtier sévèrement cette faction des Seize. Mais il s'était résolu à user d'une grande prudence, car il ne savait pas si la populace de la grande ville n'aurait pas l'idée de soutenir des gens qui l'avaient si longtemps fait mouvoir à leur gré; il ignorait également si la garnison espagnole, qu'on avait eu l'imprudence d'admettre dans Paris, ne se déclarerait pas ouvertement en leur faveur.

Ceux qui avaient appelé Monsieur le duc pour rétablir l'ordre lui disaient : « Il n'y a pas à hésiter, vous n'aurez jamais la paix dans cette capitale si vous ne vous décidez pas à y exterminer trois sortes de gens : d'abord tous les prédicateurs des Seize, qui ne sont que boute-feux, prêchant à la foule ignorante la guerre civile et la révolte; ensuite les chefs des Seize eux-mêmes, qui sont tous voleurs et sanguinaires, et qui ne conspirent qu'à la ruine des honnêtes gens, et enfin la garnison espagnole, qui sert de point d'appui à tous ces fauteurs de troubles, et qui, comme ennemie naturelle et de toute ancienneté de la nation, n'a d'autre but que de ruiner et de piller la France, pour la plus grande gloire de l'Espagne. La chose au surplus, ajoutait-on, vous serait très-facile, si vous vouliez seulement y interposer votre autorité. Vous pouvez compter que vous serez approuvé et assisté par toutes les cours souveraines du royaume et par tous les véritables Français. »

Malheureusement pour lui, Mayenne savait déjà à quoi s'en tenir sur la valeur réelle de ces autorités plus ou moins populaires, qui surgissent dans les temps de troubles. Elles dépendent d'un caprice indéfinissable, et on court toujours le risque de travailler contre soi et pour autrui, et de se laisser tromper par des conseils intéressés et perfides. De plus, il avait à craindre d'encourir l'indignation du Pape, s'il faisait mettre la main sur cette foule de moines et d'ecclésiastiques de tout rang, qui se trouvaient compromis dans cette liste d'extermination. L'Église n'était pas un pouvoir qu'il pût se permettre de braver. Il se résolut donc à faire châtier seulement parmi les laïcs les principaux coupables du meurtre des trois magistrats.

Il aurait bien voulu commencer par Bussy-Leclerc; mais celui-ci se tenait renfermé dans la Bastille, dont il était gouverneur, comme on sait. Mayenne, obligé de dissimuler, convoqua une assemblée à l'Hôtel-de-Ville, où se trouvèrent tous les chefs des Seize. Il demanda du ton le plus modéré s'il n'y avait pas quelque réparation à faire, dans l'intérêt du bon ordre, pour la mort illégale du président Brisson et de ses deux malheureux collègues. Il dit qu'il ne pouvait que blâmer cet atten-

tat, et qu'il priait qu'on ne recommençât pas à l'avenir. Sur quoi, les Seize, encouragés par cette modération, répondirent plus ou moins audacieusement, suivant la part que chacun d'eux y avait prise. Quelques-uns de ceux à qui un pareil crime faisait horreur demandèrent au contraire qu'il ne fût pas impuni. Mais le duc s'abstint de rien prononcer. Il fit même si bonne figure, en cette assemblée, que les plus coupables perdirent toute crainte, et envoyèrent dire à la multitude, qu'ils avaient eu la précaution de faire tenir sous les armes, qu'elle n'avait qu'à se retirer tranquillement. Plusieurs d'entre eux s'en allèrent même souper avec Mayenne, qui ne leur tint à table que devis et paroles joyeuses, tellement qu'ils se retirèrent chacun chez soi, fort contents du dit seigneur duc.

Celui-ci appela dans la nuit le seigneur de Vitry, et lui ordonna d'aller arrêter tout bellement neuf des plus mutins de ces factieux, et de les lui amener au Louvre, où il avait résolu de les faire pendre. En même temps, il envoya quérir l'exécuteur Jean Roseau, qu'on fit entrer secrètement dans le château; puis Vitry s'en alla prendre dans leurs lits, où ils dormaient bien tranquilles, Auroux, Emonot et Ameline, lesquels, à peine entrés dans le Louvre, y sont incontinent pendus.

On fut ensuite chercher Louchard, qui demeurait un peu plus loin, auquel on dit que Monsieur de Mayenne demandait à lui parler pour affaires importantes. Il s'habilla en toute hâte pour se rendre à cette invitation. Puis en embrassant sa femme, qui lui tendait un mouchoir, il sentit un triste pressentiment. « Ma chère, lui dit-il, je doute de te revoir jamais, » et suivit ceux qui étaient venus le chercher.

En entrant dans la salle basse du Louvre, son premier regard rencontra les trois cadavres de ses collègues, qui pendaient chacun au bout d'une corde attachée à une solive, et il sua à grosses gouttes. Puis sentant que le bourreau lui passait autour du cou le fatal lacet, comme c'était un homme vigoureux, il le repoussa et le culbuta lui et ses aides. « Vous avez tort de résister, lui dit Vitry; il faut que vous y passiez. — Monsieur, répondit Louchard, je ne puis croire que ce soit là la volonté du duc de Mayenne. Il m'a fait mander ici pour parler d'affaires avec moi, et non pour me faire pendre; obligez-moi d'aller lui demander si cela n'est pas vrai. — Je le veux bien, pour vous faire plaisir, eut la bonté de dire Monsieur de Vitry; mais si Monsieur le duc veut que vous soyez pendu, il faudra bien que vous obéissiez. »

Monsieur de Vitry sortit, et revint un demi-quart d'heure après, disant aux bourreaux : « Pendez! » Louchard, tout abattu, n'opposa plus de résistance. Il fut pendu auprès des trois autres.

Pendant ce temps-là, on cherchait de Launay, Cromé et Cochery; mais ceux-ci, qui avaient été avertis à temps du sort qui les menaçait, avaient déjà quitté leurs maisons, et se tenaient déguisés parmi la garnison espagnole, d'où ils passèrent peu de temps après en Flandre. Crucé fut moins heureux; il se laissa prendre, ainsi que quelques autres des chefs du parti. Pourtant Mayenne pensa qu'il y avait probablement assez

de pendus comme cela, et il se contenta de les faire mettre en prison. Quelques jours après même, à la sollicitation de la duchesse de Montpensier, il voulut bien faire grâce à Crucé, quoiqu'il fût un de ceux qu'il avait résolu de faire mourir, et il rendit la liberté aux autres pour de l'argent.

Pour lors, le curé Boucher, sachant bien qu'il n'avait rien à craindre, en sa qualité de membre du clergé, poussa l'audace jusqu'à venir trouver le duc, « afin, disait-il, de lui faire entendre les justes représentations des bons et fidèles catholiques sur cette cruelle boucherie » de ceux qu'il appelait les martyrs de Jésus-Christ. Mayenne lui répondit avec douceur qu'il s'était cru obligé de faire justice d'un crime aussi énorme que celui qui venait d'être commis sur trois des membres les plus respectables du parlement; mais qu'à présent qu'il avait satisfait à la justice, par la punition d'un petit nombre de factieux, il était résolu de laisser les autres tranquilles, et il le congédia sans montrer le moindre ressentiment contre une démarche aussi audacieuse. (Mézeray, t. III, p. 925.)

Quant à Bussy-Leclerc, qui « avait tant fait le fendant dans la Bastille, » et qui devait, disait-il, s'y faire ensevelir sous les ruines plutôt que de se rendre, à peine eut-il reçu du duc de Mayenne la sommation de remettre la place, qu'il se hâta de demander seulement la vie sauve et la permission de sortir avec ses meubles et biens, ce qui lui fut accordé. Mais, dès qu'il eut opéré son déménagement dans une maison voisine, on vint en défoncer les portes; on pilla « tout ce qu'il avait volé et rançonné depuis la journée des Barricades jusqu'au commencecement du présent mois, » c'est-à-dire une valeur de plus de six cent mille francs, dont Monsieur de Mayenne eut sa bonne part. Quant à lui, il n'eut que le temps de se sauver, tout nu en chemise, par-dessus les tuiles, et il se retira à Bruxelles, où, depuis, il a vécu fort misérablement, gagnant sa vie à l'aide de son ancien métier de prévôt dans une salle d'escrime. (Cayet, *ubi sup.* — *Journal de Henri IV*, t. I, p. 185.)

Mayenne fit publier ensuite une proclamation d'abolition générale pour tout le passé. « Nous, disait cette proclamation, lieutenant général de l'État et couronne de France, à tous présents et à venir, salut ! Considérant que, dans l'emprisonnement odieux et l'assassinat abominable commis en cette ville de Paris sur les personnes des sieurs Brisson, Tardif et Larcher, deux sortes de gens se sont trouvés coupables : les uns par mauvaise volonté, les autres s'étant laissé seulement entraîner par ardeur de zèle, et croyant bien faire ; nous avons avisé de restreindre la peine au châtiment de quelques-uns des plus répréhensibles, lesquels ont déjà payé leur crime de la vie. Quant aux autres, nous leur accordons pardon, éteignant et abolissant par les présentes le cas susdit. En conséquence, voulons et ordonnons que tous en général et chacun en particulier en soient et demeurent quittes et déchargés, sans qu'à l'avenir ils puissent être inquiétés ni recherchés pour ce fait, sur lequel

nous imposons silence au sieur procureur général et à tous autres; et parce que le mal est provenu de certaines réunions et assemblées qui se sont ci-devant faites dans cette ville, afin que tels excès ne se renouvellent pas, faisons défense expresse à toute personne, de quelque qualité et condition qu'elle soit, même à ceux qui se sont ci-devant nommés le Conseil de la Ligue ou des Seize, de tenir aucune assemblée pour délibérer ou traiter d'affaires quelconques, sous peine de la vie et du rasement des maisons où de pareilles assemblées auraient eu lieu. » Cette pièce fut enregistrée au parlement le dixième jour de décembre, et publiée à son de trompe, par tous les carrefours de la capitale. (*Mém. de la Ligue*, t. V, p. 72.)

Ce fut ainsi que le duc de Mayenne profita de l'attentat commis sur Brisson et ses collègues, pour anéantir la dangereuse faction des Seize. Il est permis de croire que c'était moins ce crime qu'il avait à cœur de punir que la mauvaise volonté pour lui des auteurs de la lettre saisie sur le jésuite Mathieu, et dont j'ai donné plus haut le contenu. Aussi fit-il jurer à tous les chefs de l'Union les cinq nouvelles conditions suivantes : 1° De ne l'abandonner jamais ni de se bander contre lui, pour quelque occasion que ce fût; 2° de ne favoriser la nomination d'un roi que de son consentement; 3° de consentir à tous les accords qu'il ferait avec le roi et les autres; 4° de ne favoriser les Espagnols ni conférer avec eux qu'avec sa permission et selon ses instructions; 5° enfin de résister par paroles, conseils et effets, à tous ceux qui, sous prétexte de favoriser le peuple, empêcheraient ses desseins. (*Dialogue du manant et du maheutre*.)

Ensuite, comme le parlement de Paris se trouvait sans président par la mort de Brisson, les cinq autres présidents étant du parti royal et s'étant retirés à Tours et à Châlons, le duc promut quatre conseillers à cette dignité, savoir : Chartier, Neuilly, de Hacqueville et Le Maître. Mais le premier, parce qu'il était vieux et cassé, se démit de lui-même de ses fonctions. (De Thou, *ubi sup.*, p. 449 et suiv.)

Pendant que ces choses se passaient à Paris, le roi, après la prise de Noyon, s'était avancé avec quelques troupes jusque sur la frontière, pour y recevoir l'armée auxiliaire que lui amenaient d'Allemagne Monsieur le vicomte de Turenne et le prince d'Anhalt. Sur sa route, il se rapprocha de Sedan, pour y ménager le mariage du vicomte avec Charlotte de La Mark. J'ai dit plus haut comment cette princesse, laissée héritière des riches domaines de la maison de Bouillon, par suite de la mort de son frère, décédé à Genève, deux ans auparavant, avait attiré une guerre cruelle dans ses États, de la part de divers rivaux, qui se disputaient sa main pour avoir ses grands biens. Les deux principaux de ces compétiteurs étaient, comme on l'a vu, le prince de Vaudemont, fils du duc de Lorraine, et le duc de Rhetelois, fils du duc de Nevers. Or, il n'entrait nullement dans les projets de Sa Majesté de donner cette riche héritière à l'un ou à l'autre de ces deux seigneurs. Le duc de Lorraine était ouvertement son ennemi juré, et le duc de Nevers, quoique

maintenant de son parti, « lui était suspect à cause de ses scrupules continuels au sujet de la religion. » (De Thou, *ubi sup.*)

Pour leur ôter toute espérance, il avait donc jeté les yeux sur le vicomte de Turenne, lequel étant protestant, de plus, homme de valeur et d'esprit, lui semblait pouvoir être opposé également à un ennemi déclaré et à un ami suspect. En outre, les peines que ce seigneur venait de se donner en Allemagne, pour lui procurer des secours, et l'heureux succès qu'avaient eues ses négociations, méritaient bien une pareille récompense. Le roi lui donna donc le bâton de maréchal de France, afin qu'il n'eût pas une qualité trop inférieure à la principauté qu'il allait tenir de sa jeune épouse.

La veille même de ses noces, le nouveau maréchal, qui portera désormais le titre de maréchal de Bouillon, pour donner à son royal souverain des arrhes des services qu'il se proposait de lui rendre, s'en alla de nuit surprendre par escalade la ville de Stenay, où le duc de Lorraine tenait une forte garnison.

Dès que le roi eut terminé ce mariage, et après avoir reçu et passé en revue les troupes qui venaient de lui être amenées d'Allemagne, fortes de seize mille combattants, tant reîtres que lansquenets, avec quatre grosses pièces de canon et plusieurs autres petites pièces, il prit sa route avec toutes ces troupes, pensant venir coucher à Aubenton; mais les habitants lui fermèrent les portes, ce qui fut cause que la ville fut pillée. Après quoi, on vint investir Verdun, d'où les troupes du Pape, à l'approche de l'armée royale, s'étaient hâtées de s'enfuir. Le roi y entra presque au même instant par composition, et, après avoir expulsé ceux de l'Union, il mit pour commander la ville en son nom le sieur de Monceaux. (Cayet, *Chron. novenn., ubi sup.*)

Sa Majesté revint de là à Noyon, tandis que l'armée, partagée en différents corps, le suivait à petites journées; mais il survint pendant cette marche un de ces événements qui peuvent donner l'idée de ce qu'étaient ces troupes étrangères, dont les deux partis s'empressaient de provoquer l'introduction en France, pour s'appuyer de leur secours. Les lansquenets, se voyant en plus grand nombre que les Français, se fâchèrent de ce qu'on voulait leur faire observer les lois et règlements militaires, et les empêcher de vivre à discrétion dans les pays qu'on leur faisait traverser. Ils eurent l'idée de secouer toute espèce de joug et de faire la guerre, ou plutôt le brigandage pour leur compte. Au lieu d'aller au quartier qui leur était assigné, ils rebroussèrent chemin. Pour lors, Monsieur le baron de Biron, que le roi avait chargé de la conduite de ces troupes, averti de ce mouvement, fit prendre les armes à tous ceux de ses soldats qui n'avaient pas été entraînés dans cette désertion à main armée, et envoya demander du secours aux autres corps, pour forcer ses lansquenets à rentrer dans le devoir, ou pour les exterminer s'ils persistaient dans leur rébellion.

On courut donc après les dits lansquenets, qu'on atteignit à une lieue de Rocroi, ville du parti de l'Union. Quand ils s'aperçurent qu'ils étaient

poursuivis, ils s'arrêtèrent ; se rangèrent en bataille, et on allait en venir aux mains, lorsque les chefs et capitaines qu'ils s'étaient choisis, après avoir chassé ceux qu'on leur avait donnés, commencèrent à avoir peur pour leur cou, et firent si bien par leurs exhortations, qu'ils engagèrent leurs compagnons à retourner sous la puissance royale ; et l'on fut contraint de leur en savoir gré.

Alors, voyant ses forces augmentées par l'adjonction de cette armée auxiliaire, et par un nouveau secours de trois mille Anglais, que lui amenait le comte d'Essex, de la part de la reine Élisabeth (laquelle appréhendait surtout que l'Espagnol, son ennemi juré, ne s'établît sur les côtes de France), le roi résolut d'avoir en sa puissance quelque riche province, d'où il pût tirer des secours d'argent, pour l'aider à subjuguer les autres provinces. Depuis longtemps, il avait dessein d'assiéger Rouen, dont la prise entraînerait la possession complète et tranquille de toute cette belle et populeuse contrée. Les royaux, sous la conduite du duc de Montpensier, s'étaient rendus maîtres d'Avranches, après un long siège, et, à l'exception du Havre-de-Grâce et de Honfleur, à l'embouchure de la Seine, que les Ligueurs venaient de reprendre, toutes les autres villes importantes étaient déjà soumises au roi ; aussi s'empressèrent-elles toutes d'offrir de l'argent et des munitions de bouche pour aider à Sa Majesté à faire la conquête de leur capitale.

En attendant, Sa Majesté, « pour des causes secrètes, » c'est-à-dire pour aller voir la belle Gabrielle, restait toujours à Compiègne. Elle avait eu soin de faire défense expresse de laisser passer sur la Seine aucun convoi se dirigeant ou vers Paris, ou vers Rouen ; mais nonobstant cette défense, les gouverneurs des villes situées sur le fleuve, s'accordant ensemble pour partager le profit, donnaient journellement des passeports à ceux qui voulaient bien payer, pour conduire des vivres et des marchandises dans l'une ou l'autre de ces deux villes, en dépit des ordres du roi. Or, « un jour, disent les Mémoires de Sully, vous fûtes averti, Monseigneur, par un nommé de Fourges, qu'un grand bateau, tout chargé de provisions de bouche, venait de remonter vers Paris, muni d'un de ces passeports, signé de votre frère lui-même. Vous allâtes aussitôt attendre son retour sur la rivière, et l'amenâtes à Mantes ; mais vous demeurâtes bien en colère, quand dans ce bateau vous ne trouvâtes que deux petits ballots, qui ne contenaient que quelques bimbeloteries, et qu'on vous eut dit que le prix de la cargaison avait été réglé en lettres de change. Pendant que le dit sieur de Fourges vous rendait ce compte, ses chausses se défoncèrent pour avoir été trop chargées, et il en sortit une traînée d'écus au soleil qui s'épandirent sur le plancher. Alors, vous lui dites : « Courage ! Monsieur, il y a plaisir et profit à vous tenir debout plutôt qu'assis. » Vous le fîtes fouiller, et vous trouvâtes, cousus en ses habits, sept mille bons écus d'or environ, qui vous vinrent fort à point, pour attendre patiemment la vente de vos blés et foins de Rosny. » (Sully, *Écon. royales*, liv. 2, ch. iii.)

Mayenne, dans le même temps, faisait renouer de nouvelles négo-

ciations avec Sa Majesté, toujours par l'entremise de Villeroi; mais, cette fois, le lieutenant général de la Ligue commençait à y aller de meilleure foi. En effet, il ne pouvait en aucune façon compter désormais sur le parti qui l'avait élu, depuis qu'il avait fait pendre quatre des principaux d'entre les Seize, et il ne pouvait ignorer qu'il avait été dit jusque dans son antichambre : « Nous qui l'avons fait ce qu'il est, nous aurons bien le pouvoir de le défaire. » De plus, par les lettres interceptées et que le roi avait grand soin de lui faire tenir, il ne devait lui rester aucun doute que les Espagnols et ceux de leur parti en France étaient loin d'être bien intentionnés en sa faveur. Il se doutait même qu'une récente indisposition qu'il venait d'éprouver, « et qui lui avait fait enfler le ventre, » provenait d'un boucon qui lui avait été donné par un seigneur d'Espagne; et l'on prétend que, parmi les lettres interceptées que le roi lui envoyait, il y en avait une de ce seigneur adressée à Sa Majesté catholique, dans laquelle était cette phrase : « Soyez tranquille, Sire, je lui en ai donné autant qu'il en faudrait pour faire crever un cheval. » On ajoute aussi que le duc s'était vengé en invitant ce seigneur, dont on ne dit pas le nom, à dîner et en lui faisant boire à son tour de l'hippocras empoisonné, après quoi, il lui aurait dit à l'oreille : « Soyez tranquille, vous en avez bu plus qu'il n'en faudrait pour faire crever deux chevaux. » (*Mém. de Villeroi*, ad ann. 1591 et 1592. — Mézeray, t. III, p. 930.)

Quoi qu'il en soit, Mayenne, pour toutes ces raisons, dégoûté de la Ligue et de la protection espagnole, faisait offrir à Henri IV, par le dit sieur de Villeroi, de le reconnaître et de le faire reconnaître par tous ceux du parti sur lesquels il avait influence, à condition seulement qu'il voulût se convertir. Mais le roi, dont l'armée se composait encore aux trois quarts aux moins de protestants, et qui ne pouvait guère compter sur les catholiques, pour la plupart engagés dans le tiers parti, ne crut point opportun pour le moment de faire une pareille démarche. (Villeroi, *ubi sup.*, 1591.)

Ce fut en de telles circonstances que le siège de Rouen commença. Les Rouennais qui, de leur côté, se doutaient bien qu'on ne tarderait pas à venir les attaquer, ne restaient pas dans l'inaction. Ils avaient pour gouverneur Henri d'Aiguillon, fils du duc de Mayenne; mais, comme la grande jeunesse de ce prince le mettait hors d'état de remplir un poste aussi important, dans des circonstances aussi difficiles, ce fut Monsieur Villars, commandant du Havre, qui reçut du dit duc de Mayenne charge de venir diriger les opérations de la défense. Il entra dans la ville à la tête de douze cents hommes de pied et de six cents chevaux, qui se joignirent à la garnison, déjà très-nombreuse et composée de plusieurs bataillons suisses, sans compter les habitants qui avaient pris les armes avec enthousiasme. (*Mém. de la Ligue,* t. V, p. 100 et suiv.)

Le jeune gouverneur répéta tout couramment, devant une assemblée des notables de la ville, un discours qu'on lui avait fait apprendre et qui

produisit le meilleur effet du monde. « Messieurs, dit-il, je compte bien que vous ne le céderez pas en courage aux braves Parisiens, qui ont su forcer le Béarnais à se retirer honteusement. D'ailleurs, je puis prédire d'avance un heureux succès aux efforts que vous allez faire. Les troupes de l'ennemi, déjà épuisées par des marches incessantes et qui vont bientôt avoir à éprouver les rigueurs d'un hiver qui s'approche, ne peuvent tenir longtemps devant vos murs. Votre salut et celui de l'État de France dépend donc d'une résistance de quelques jours, et il s'en faut que les ressources nous manquent. Plus heureux que les braves Parisiens, pour lesquels les passages, à l'arrivée des vivres et des secours, étaient fermés de tous côtés, nous avons, nous, liberté tout entière du côté de la mer : Le Havre et Honfleur sont là pour nous garantir de la disette. Du courage donc, et montrons-nous dignes de la sainte cause que nous avons juré de défendre. »

Après ce discours, l'enfant, n'étant plus nécessaire là, s'en retourna vers son père et laissa à Villars le commandement absolu. On prétend que celui-ci avait exigé qu'il en fût ainsi, ne voulant pas être l'ouvrier dans une affaire dont un autre tirerait la gloire et le profit, et qu'il avait même menacé de traiter pour son compte avec le roi, si Monsieur de Mayenne se refusait à lui accorder satisfaction sur ce point. (Davila, t. III, p. 283.)

Quoi qu'il en soit, il fit habilement tous ses préparatifs de défense. Il expulsa d'abord de la ville ceux qui s'étaient signalés comme favorables au parti royal ; il fit venir des provisions de toutes parts ; il fit entrer cinquante pièces d'artillerie tant de fonte que de fer, avec une prodigieuse quantité de poudre, de balles et de boulets. « En outre, le dit gouverneur aposta force moines, prêtres et prêcheurs, pour mieux envenimer la populace. » (Cayet, *Chron. novenn.*, *ubi sup.* — Matthieu, *Hist. des dern. troubles*, liv. 5, fol. 30.)

Le jour de Saint-Martin, sur les huit heures du matin, l'armée royale, commandée par le maréchal de Biron, parut sur le mont de la Justice, en face la porte Beauvoisine. Les Anglais, pour gagner une certaine prime en argent que leur reine avait promise pour le premier coup de canon qui serait tiré sur la ville, s'empressèrent de pointer une petite pièce de campagne dont ils firent partir trois coups. Villars fit aussitôt une sortie, et on escarmoucha de part et d'autre jusque sur les onze heures. Le premier qui fut tué du côté des royalistes fut le propre neveu du comte d'Essex, et les Anglais, furieux, embaumèrent son corps, jurant qu'ils ne lui donneraient sépulture que dans la ville, après y être entrés par la brèche.

Au reste l'avantage, dans cette première affaire, demeura aux assiégés. Biron fut obligé de se retirer plus loin et d'aller prendre son quartier à Dernétal. Plusieurs ont voulu croire que le maréchal ne se portait à ce siège que de mauvaise grâce, mal content, disait-on, de ce qu'ayant demandé le gouvernement de Rouen au roi, après que la place serait conquise, Sa Majesté avait répondu qu'elle avait déjà engagé sa parole à

Monsieur de Montpensier pour le donner à un autre. (*Écon. de Sully, ubi sup.*)

Ne voulant donc plus rien entreprendre pour le moment à force ouverte contre la ville, il envoya ses gens s'emparer des villes de Gournay et de Caudebec, lesquelles lui furent rendues si facilement que les Ligueurs ne manquèrent pas d'accuser de trahison et de lâcheté les gouverneurs de ces deux places.

Ensuite, pour ôter aux assiégés la commodité des moulins, il fit couper la rivière de Robec, qui allait faire tourner dans la ville onze de ces moulins, ce qui indubitablement aurait rendu la famine imminente. Mais Villars fit faire un grand nombre de moulins à bras par tous les quartiers; puis, rassuré sur ce point important, il ne s'occupa plus qu'à contrarier toutes les opérations du siège par d'incessantes sorties, dont il revenait toujours avec de bon butin.

Il arriva que le comte d'Essex, général des troupes auxiliaires de la reine Élisabeth, et pour lors, disait-on, « le mieux aimé de sa royale maîtresse, » se souvint qu'il avait connu en Angleterre le chevalier Picard, l'un des principaux capitaines de Villars. Il lui vint l'idée de lui écrire pour lui faire savoir, que, hormis la mauvaise cause que le dit chevalier avait eu le malheur d'embrasser, il l'estimait beaucoup et se ferait un plaisir de le nommer son ami; mais qu'en cette présente guerre, et vu les mauvaises opinions qu'il soutenait, il regrettait que son rang de commandant d'armée ne lui permît pas de l'appeler en duel la dague au poing. Le chevalier fit réponse qu'il était toujours prêt, pour faire passer cette envie à Monsieur le comte. A quoi d'Essex répliqua : « Quoique j'aie commandement d'une armée en laquelle se trouvent beaucoup de gens qui égalent et même surpassent en qualité le chevalier Picard, et que j'aie l'honneur d'être lieutenant de Sa Majesté la reine d'Angleterre, si toutefois votre commandant, Monsieur de Villars, veut combattre contre moi, à cheval ou à pied, armé ou en pourpoint, je maintiendrai que la cause du roi Henri IV est plus juste que celle de la Ligue; que je suis meilleur homme d'armes que mon dit sieur de Villars, et que ma maîtresse est plus belle que la sienne; que s'il aime mieux que nous prenions chacun des seconds, j'en mènerai avec moi vingt, le moindre desquels sera une partie digne d'un colonel, ou même soixante dont le pire sera capitaine. » A ce cartel, Villars fit cette réponse : « Vous savez qu'il n'est pas en ma puissance d'accepter pour le moment votre défi, et que la charge où je suis employé m'ôte le droit de disposer de moi. Mais, dès que Monsieur de Mayenne sera ici pour reprendre le commandement, je m'engage à vous combattre seul à seul, à cheval, avec armes accoutumées entre gentilshommes. En attendant, je vous dis qu'en prétendant être meilleur homme d'armes que moi, vous en avez menti; qu'en disant que la querelle que je soutiens pour ma religion n'est pas incomparablement meilleure que la cause de ceux qui cherchent à la détruire, vous en avez encore menti; quant à la comparaison de la

beauté de ma maîtresse à la beauté de la vôtre, ce n'est pas chose qui me travaille fort pour le présent. »

Les choses en restèrent là, au grand désappointement des connaisseurs en fait de point d'honneur, et aucun des deux champions ne se mit en devoir de donner suite à cette affaire.

Cependant le roi arriva en personne devant Rouen, avec le reste de son armée ; « et voulant réparer les défauts et mauvaises volontés de plusieurs, qui ne lui étaient que trop manifestes, il voulut avoir comme les autres sa nuit de garde aux tranchées, dans lesquelles il entrait de quatre nuits l'une, malgré le grand froid qu'il faisait en cette saison, commandant sans cesse et en personne les attaques ; aussi Villars lui-même ne put s'empêcher de dire : « Pardieu! ce prince-là, par sa valeur, mérite mille couronnes, et je suis marri que par une meilleure croyance que celle dans laquelle il s'obstine, il ne me fournisse pas l'occasion de travailler avec lui, à lui conquérir toutes celles qu'il voudrait. » A quoi Sa Majesté répondit à Sully, qui lui faisait part de ce mot, en lui reprochant de trop s'exposer : « Mon ami, c'est pour ma gloire et ma couronne que je combats, et dans un si important siège, que je voudrais bien n'être pas obligé de lever comme celui de Paris, ma vie et tout autre chose ne doivent m'être rien au prix. » (*Écon. roy. de Sully*, *ubi sup.*)

En arrivant, le roi avait écrit au maire et aux échevins de la ville assiégée une lettre dans laquelle il leur témoignait d'abord toute son affection paternelle pour ceux de Rouen, qu'il regardait spécialement comme ses enfants. Il les exhortait à compter sur sa clémence comme sur celle d'un père, et à ne plus se laisser séduire par les calomnies et les intrigues des Espagnols, qui n'avaient autre but que de ruiner la France, mais que si, malgré ces sages avis qu'il voulait bien leur donner, ils persistaient dans leur révolte, il serait obligé d'employer contre eux les forces et le pouvoir qu'il tenait de Dieu, et d'abandonner leur ville au pillage. » (De Thou, *ubi sup.*, p. 456.)

Cette lettre avait été lue à l'Hôtel-de-Ville, en présence du gouverneur, des membres du parlement et de ceux des bourgeois qui formaient le conseil municipal. Il fut décidé qu'on répondrait : « Qu'avec l'assistance de Dieu tout-puissant, les habitants de Rouen espéraient bien pouvoir se défendre contre les hérétiques ; qu'ils n'avaient nul besoin d'un père, tel que le roi de Navarre ; et que quant aux Espagnols, qu'il leur défendait d'écouter comme étrangers, il avait plus que personne mauvaise grâce à parler sur cette matière, lui qui n'avait point hésité à remplir le royaume d'Allemands et d'Anglais, tous hérétiques et ennemis jurés de la nation ; enfin, qu'ils se flattaient de montrer au moins autant de courage pour la défense de la foi catholique, que les huguenots en faisaient paraître pour soutenir leur détestable erreur. »

A la réception d'une pareille réponse, Sa Majesté fut très-choquée, et tout aussitôt elle donna l'ordre de s'emparer de l'église de Saint-André, qui avoisine la porte Cauchoise ; mais ses troupes, après avoir exécuté cet

ordre, ne purent se maintenir dans ce poste sous le feu du canon qu'on tirait sans cesse contre elles de la ville. Toutefois la place fut, ce jour-là, complètement investie. « Tous les passages en furent fermés, à l'exception de celui de la mer, par où il arrivait continuellement des barques armées de Honfleur et du Hâvre-de-Grâce, sous la protection des galères du roi catholique et à la barbe de l'ennemi. »

On fit dans la ville l'état des provisions qui s'y trouvaient. Il y avait quatre mille muids de blé, sans y comprendre le seigle, l'avoine, l'orge, et quantité de légumes secs, qui montaient à plus de quinze cents muids. Une commission, qui fut nommée pour la distribution de ces provisions, arrangea si bien les choses, que pendant toute la durée du siège la livre de pain put être fournie au menu peuple au prix modique de un sol et huit deniers. On distribua ensuite par compagnies ceux des habitants qui étaient capables de porter les armes; les autres furent destinés à travailler aux fortifications, et cela réglé, « considérant que la force humaine n'est rien sans la grâce divine, » on fit, le huitième jour de décembre, une belle procession générale avec un grand concours de tous les moines, de toutes les confréries, de tous les ordres de la ville et du populaire, pour implorer la protection céleste. Le cardinal de Vendôme, Charles de Bourbon, qui était évêque de Bayeux, chanta la messe dans l'église de Saint-Ouen, et Jean Dadrœus, docteur en théologie, prêcha le sermon en prenant son texte de ce verset de la seconde épître aux Corinthiens : « Ne vous attelez jamais à un même joug avec les infidèles. » Après ce sermon, qui fut trouvé superbe et frénétiquement applaudi, on ordonna un jeûne général de trois journées par semaine, pendant toute la durée du siège, pour apaiser, disait-on, l'ire de Dieu, mais plutôt, à ce que d'autres ont prétendu, pour ménager d'autant les vivres et les faire durer plus longtemps.

Le roi, durant ce temps, venait de faire dresser une batterie contre la porte Saint-Hilaire, qui était murée et terrassée en dedans ; mais pendant qu'on tirait sans grand succès contre cette porte, les assiégés firent une vigoureuse sortie par la porte Cauchoise, et l'on se battit opiniâtrement de part et d'autre durant presque toute la journée ; les royaux perdirent cent hommes au moins, et les assiégés, n'en ayant pas perdu plus de cinquante, purent rentrer en triomphe dans leur ville, après avoir détruit la batterie. (Cayet.)

Le duc de Parme se préparait alors à quitter les Pays-Bas, pour revenir en France avec une puissante armée. Il se rendit en dix jours à Landrecies, d'où il envoya don Diègue d'Ibarra à Mayenne, pour convenir de l'endroit où se ferait la jonction de leurs troupes, et lui demander une place forte en France, où l'artillerie du roi des Espagnes pût être en sûreté : il désignait spécialement La Fère. Mayenne, malgré sa répugnance à accéder à une pareille demande, voyant que le duc de Parme y tenait, et qu'il refusait absolument son concours s'il n'obtenait satisfaction sur ce point, donna enfin son consentement pour l'occupation de La Fère, mais en stipulant que la garnison espagnole ne serait que de

quatre cents hommes, et qu'elle serait tenue de sortir tout aussitôt que les canons de Sa Majesté catholique seraient retirés de la place. Cette dernière condition déplut beaucoup au prince. Il lui semblait déplacé que le duc de Mayenne, tout en ne cessant de demander des troupes et de l'argent à l'Espagne, opposât des difficultés quand il s'agissait de faire quelque chose pour les Espagnols, et il eut soin d'en écrire dans ce sens au roi Philippe. (De Thou, *ubi sup.*)

Néanmoins, pour ne pas laisser perdre l'occasion de dédommager enfin son maître, des frais immenses que lui avait coutés cette guerre de France, il se rendit de sa personne à La Fère, où l'on tint plusieurs conférences pour tâcher de se mettre d'accord sur les diverses prétentions que chacun avait au fond du cœur. Ibarra s'était chargé d'exposer celles de l'Espagne ; Mayenne avait remis la défense de ses intérêts entre les mains du président Jeannin, et Claude de La Châtre soutenait celles du jeune duc de Guise. Les Espagnols demandaient qu'on assemblât au plus tôt les États-Généraux, pour leur faire proclamer par un décret solennel l'Infante sérénissime en qualité de reine de France, comme ayant, par sa naissance, les droits les plus proches à la couronne, et cela à l'exclusion des autres princes du sang, quels que fussent leurs droits ; elle ferait ensuite choix d'un époux avec l'agrément du roi son père, et par le conseil des princes et seigneurs français. Jeannin et La Châtre s'entendaient, comme on peut le croire, pour repousser une pareille demande ; mais il fallait mener les choses de biais. Ils répondirent qu'il ne serait pas très-prudent de trop précipiter cette assemblée des États, dont la décision pourrait fort bien n'être pas telle qu'on la désirait, tant qu'on n'aurait pas fait abolir la vieille loi salique ; que c'était évidemment par l'abolition de cette loi qu'il fallait commencer, et que, pour cela, il était indispensable de gagner d'abord l'assentiment des princes et des seigneurs, des chefs de l'armée, des commandants des provinces et des gouverneurs des places fortes. Or, pour avoir tous ces gens-là, il fallait leur promettre qu'ils ne seraient point troublés dans leurs places et dignités ; leur donner de plus l'assurance qu'aucune charge ne serait occupée en France que par des Français ; que les privilèges et droits de la nation seraient religieusement respectés, et que le royaume ne serait jamais démembré. Ensuite, comme le résultat qu'on voulait obtenir exigeait qu'on renonçât à toute espèce d'arrangement avec le Béarnais et les siens, il devenait d'abord et avant tout indispensable d'écraser et d'exterminer entièrement ce parti ; qu'à cet effet il fallait qu'on eût un fonds d'au moins dix millions d'écus d'or. Le roi d'Espagne devait donc s'engager à fournir ces secours d'argent, dès qu'on aurait proclamé reine Madame l'Infante. Mais le plus pressé, ajoutaient-ils, et ce à quoi il faut pourvoir sans retard, c'est de secourir Rouen, de peur que cette ville, venant à se rendre, ne jette les autres villes dans la consternation et ne les engage à se soumettre à l'ennemi.

Il n'y avait guère moyen de contester l'urgence de cette dernière proposition ; il fut donc décidé qu'on marcherait de suite au secours de

la ville assiégée. Et quant aux difficultés qui venaient de s'élever au sujet des autres articles, il fallait bien reconnaître aussi qu'elles n'étaient pas sans fondement. C'est pourquoi Iberra écrivait à son maître : « Ces Français, quand il s'agit d'élire madame l'Infante, rendent toujours l'affaire difficile et le remède est de l'argent. Il faudra bien, je pense, que Votre Majesté se décide à leur en donner. » (Cayet, liv. 4, ad ann. 1592.)

En attendant, l'armée, combinée des secours de l'Espagne, des troupes qu'avait envoyées le Pape et de toutes les forces disponibles de la Ligue, se mit en route ; mais de tous ces éléments, il ne se formait qu'un fort mauvais ensemble. Chacun des chefs avait ses idées, ses prétentions particulières, et cette diversité d'intérêts avait fait naître parmi eux la jalousie d'abord, puis la haine.

Cependant le siège n'avançait que fort peu, soit que les chefs royalistes, pour les raisons qu'on a exposées précédemment, affectassent d'agir avec lenteur, soit qu'ils eussent trop de confiance dans les intelligences qu'ils pouvaient avoir dans la place. On découvrit, en effet, une conspiration très sérieuse qui se tramait en leur faveur. Un nommé Mauclerc, avocat au parlement, vint dénoncer le sergent Lafontaine, de la compagnie du capitaine Saint-Saturnin, comme ayant traité avec l'ennemi pour lui livrer la porte Cauchoise. On arrêta ledit sergent, lequel ayant été mis à la question pour tirer de lui l'aveu de son crime et le nom de ses complices, accusa le procureur Champhuon, Haillier, huissier à la chambre des comptes, et le capitaine Saint-Arnaud. Ce dernier eut le bon esprit de se sauver au camp des assiégeants. Pour les deux autres, ils furent pendus dans la place du vieux Marché. (*Mém. de la Ligue, ubi sup.*)

Le parlement, en cette occasion, donna un arrêt sévère et surtout très-injurieux contre les partisans de Henri de Bourbon. Sur la requête du procureur du roi, toutes les chambres assemblées, est-il dit dans cet arrêt, vu que quelques-uns mal intentionnés séduisent le peuple, pour, sous ombre de paix, mettre notre ville sous la domination des hérétiques, ce qui serait le plus grand des malheurs : la cour fait très expresses inhibitions et défenses à toute personne de quelque état, condition ou dignité qu'elle soit, de favoriser en aucune sorte le parti de Henri de Bourbon, prétendu roi de Navarre, à peine d'être pendu et étranglé. Monition générale sera octroyée audit procureur du roi, pour informer contre tous ceux qui seraient suspectés d'être les partisans dudit Henri. Et attendu que telles trahisons sont la ruine des villes où elles se commettent, il est ordonné que par les places publiques et les principaux carrefours, des potences seront plantées d'avance pour y attacher, sans délai, les délinquants. En outre, et pour plus de sûreté, le serment de l'Union, tel qu'il a été fait et prêté le vingt-deuxième jour de janvier 1589, sera renouvelé de mois en mois, en l'assemblée générale qui se tiendra à cet effet en l'abbaye de Saint-Ouen, et il est enjoint aux habitants de l'observer inviolablement suivant sa forme et teneur. Deux mille écus de récompense seront payés à celui qui dénoncera une infraction à

la présente ordonnance, outre le pardon qui lui serait accordé de droit au cas où il aurait été complice de cette infraction. (*Mém. de la Ligue*, t. V, p. 98.)

Ce fut Martial de Luynes, conseiller de la cour, qui eut charge de veiller à l'exécution de cet arrêt, qu'il fit publier à son de trompe, et il eut grand soin de faire dresser les potences d'avance, comme il était enjoint par ledit arrêt.

Après la découverte de la conspiration qui avait provoqué cette sévérité, la guerre devint plus animée des deux côtés. Presque chaque jour, il y avait, ou des attaques de la part des assiégeants, ou des sorties de la part des assiégés, et, à chaque fois, il restait beaucoup de morts sur le carreau. Enfin, la tranchée ayant été poussée jusqu'au pied du fort Sainte-Catherine, que Biron s'obstinait à attaquer malgré l'avis de Sully et des autres capitaines, les royalistes, après avoir tiré pendant deux jours de suite plus de six cents coups de canon, parvinrent à s'établir sur le fossé, du côté du bois de Turinge, malgré l'huile bouillante, la poix enflammée et les feux d'artifice qu'on faisait pleuvoir sur eux du haut du rempart.

Le lendemain, septième jour de février, les assiégés firent à leur tour par la porte Beauvoisine une furieuse sortie. Le curé de Goville, qui, au mépris des règles de son état, combattait avec eux et qui s'était déjà rendu fameux en plusieurs occasions semblables, par son adresse et sa force à manier les armes d'un soldat, fut tué un des premiers, « au grand regret d'une populace insensée, » ce qui fut cause que les assaillants rentrèrent dans la ville sans pousser plus loin leur entreprise. (De Thou, liv. 102, p. 466.)

On apprit alors que le prince de Parme arrivait au secours de la place. Ce fut Ibarra lui-même qui, étant passé par le Hâvre, en apporta la nouvelle à Rouen. Le roi, qui, de son côté, fut également instruit de l'approche de l'ennemi, se résolut d'aller à sa rencontre « pour reconnaître sa contenance et forme de marcher et pour essayer d'entamer quelqu'un de ses escadrons, s'il y en avait qui s'émancipassent jusqu'à quitter le gros de l'armée. » Il laissa le maréchal de Biron pour maintenir le siège, et lui-même, s'étant mis à la tête de la plus grande partie de sa cavalerie, avec toute sa noblesse et ses meilleurs officiers, il marcha vers Aumale, ville située sur la rivière d'Epte, qui, de ce côté-là, sert de frontière à la Normandie. (Sully, *Économ. royales.*)

Un peu en avant de cette ville, il rencontra l'armée ennemie forte de douze mille chevaux et de vingt-quatre mille hommes de pied, et qui s'avançait lentement, partagée en différents corps ; tout aussitôt, ne comptant avoir à engager qu'un combat de cavalerie contre un corps d'avant-garde, il envoya l'ordre au baron de Biron de charger sans retard, et lui-même s'avança en toute hâte pour assister à cette charge. Mais les arquebusiers dont le prince de Parme avait eu la précaution de couvrir ses flancs tirent un feu si furieux et si bien soutenu que force fut aux royalistes de se retirer tout en désordre. Le roi lui-même, confondu dans

la foule des fuyards, reçut dans les reins une balle qui ne fit à la vérité que lui effleurer la peau, grâce à la solidité de sa cuirasse, et, « on eut le bonheur de ne perdre là que cinquante ou soixante hommes, entre lesquels, par un plus grand bonheur encore, le hasard voulut qu'il n'y en eut que fort peu de qualité. » (SULLY, *Écon. roy.*, 1592.)

Il fallut s'aller rallier de l'autre côté d'Aumale, au delà de la rivière, car l'ennemi entrait par une porte dans cette ville, pendant que l'armée royale sortait par l'autre, de sorte qu'il y eut dans chaque rue un combat sanglant. Ce fut le duc de Nevers, qui, chargé de couvrir cette retraite, eut le bonheur d'arrêter les Espagnols assez longtemps pour donner au roi le temps de se mettre en sûreté.

Sur ces entrefaites, la nuit arriva, et le duc de Parme, voyant ses soldats acharnés au pillage de la ville, « non seulement pillée, mais saccagée, » ne crut pas devoir aller plus avant, dans un pays montueux et tout couvert de bois qu'il ne connaissait nullement, et qui de plus était pour lors presque enseveli sous la neige qui n'avait pas cessé de tomber depuis plusieurs jours.

« Le roi fut un peu troublé de son mauvais succès. » Il craignait que le bruit public venant, comme c'est l'ordinaire, à grossir l'échec qu'il avait reçu, ne portât le découragement parmi les siens Pour arrêter au moins l'ennemi et l'empêcher d'arriver à Rouen, avant que la légère blessure qu'il avait lui-même reçue lui permît de monter à cheval, il augmenta la garnison de Neufchâtel de trois cents cuirassiers, et chargea Givry de défendre le plus longtemps possible cette place par laquelle le duc de Parme devait nécessairement passer. Puis quand il vit qu'il avait à peu près pourvu à tout, il envoya demander au duc de Parme ce qu'il pensait de la retraite qu'il venait de faire? « Elle est admirable, en effet, répondit celui-ci : mais moi, je ne voudrais jamais me mettre dans un lieu dont il me faudrait me retirer ainsi. » Le maréchal de Biron était du même avis, car il dit au roi, avec sa brusquerie ordinaire : « Il est mal séant à un grand prince comme vous de faire ainsi le métier de simple carabin ; » et tous ses bons serviteurs, qui étaient là présents, le supplièrent de ne plus hasarder ainsi sa personne. A quoi le roi répliqua : « Il n'est pas étonnant que Monsieur le duc de Parme, qui fait la guerre pour le compte d'autrui et avec les soldats d'autrui, ne se croie pas obligé de s'exposer pour mettre fin à l'effusion d'un sang qui ne lui coûte rien, mais le sang qui coule pour ma cause est celui de mes sujets, et je dois avoir hâte d'en arrêter l'effusion, même aux dépens du mien. » (*Mém. de de Thou*, ad. ann. 1592.)

Le duc venait pendant ce temps-là de faire pointer toute son artillerie contre les murs de Neufchâtel, et il y eut bientôt ouvert une grande brèche. Alors Givry, se voyant dans l'impossibilité de tenir plus longtemps contre toute une armée, capitula à des conditions fort honorables que le prince n'hésita pas à lui accorder, « en considération d'une courtoisie que ledit Givry lui avait faite, en lui renvoyant trois mulets chargés de drogues dont il usait dans sa maladie. » (MÉZERAY, t. III, p. 956.)

Après quoi, l'armée ennemie reprit la route de Rouen à petites journées, ayant bien soin de se fortifier tous les soirs dans de bons campements, de peur d'être surprise et insultée par les royalistes, qui ne cessaient de courir la campagne en détachements plus ou moins nombreux. Malgré toutes ces précautions du duc de Parme, le roi, qui commençait à mieux aller de sa blessure, « et qui, comme il l'avait fait dire audit duc, se retrouvait gaillard et bien disposé à le recevoir, » tomba un jour sur les quartiers des ducs de Mayenne et d'Aumale, et y fit un piteux ravage. Il marcha ensuite vers le quartier du comte de Chaligny, où il tailla en pièces un grand nombre de Ligueurs. (Legrain, *décad.*, liv. 5, p. 245.)

Le comte de Chaligny lui-même, qui était prince de la maison de Lorraine et qui commandait en chef les troupes que ce duché avait fournies, fut fait prisonnier par Chicot, bouffon du feu roi Henri III. Le comte lui donna un coup de sa grande épée sur la tête ; Chicot, en retour, lui perça la cuisse de la sienne, de quoi le noble sire fut renversé par terre. « Rendez-vous, Monseigneur, dit le fou, dont la tête ruisselait de sang par suite de la blessure qu'il avait reçue de prime abord ; vous voilà pris par un fou dont probablement vous n'aviez pas trouvé la cervelle encore assez éventée, puisque votre bonne épée vient de lui donner de l'air. » Le comte se rendit, tout désespéré qu'on pût dire qu'un prince de la maison de Lorraine était prisonnier d'un fou. Le roi survint alors à qui Chicot dit : « Sire, je vous donne libéralement ce noble prisonnier qui est le mien, pour en faire à votre volonté. » Le roi consola de son mieux le comte de Chaligny sur le malheur qui venait de lui arriver. Pour le pauvre bouffon, il se retira en plaisantant, et mourut quelques jours après de la blessure qu'il avait reçue. (*Mém. sur l'hist. du temps,* t. II, p. 75.)

Par toutes ces escarmouches dans lesquelles ses troupes avaient presque toujours le dessous, le duc de Parme pouvait bien juger de la difficulté qu'il aurait à jeter du secours dans Rouen : car ni la saison ni le pays ne lui étaient favorables. Déjà les troupes lorraines commençaient à se débander, depuis la prise du comte de Chaligny ; on ne pouvait trop compter sur les troupes italiennes, parce que leur commandant affectait de vouloir précéder le duc de Parme, comme il en avait, disait-il, reçu l'injonction formelle de Sa Sainteté, et ne consentait que très difficilement à se soumettre aux ordres de ce général expérimenté, de peur de faire tort à sa qualité. De plus, les ducs de Mayenne et de Guise, qui commandaient les troupes françaises mises par la Ligue à la disposition de l'Espagnol, n'étaient nullement d'accord, comme on sait, sur la part que chacun se promettait dans cette lutte, et les partisans de l'un et de l'autre de ces deux chefs étaient chaque jour sur le point de se couper la gorge entre eux. (Mézeray, t. III, p. 957 et suiv.).

Ainsi donc, comme le prince était fort en peine des moyens et de l'endroit par où il pourrait jeter des secours dans la place assiégée, ceux de Rouen lui en fournirent eux-mêmes une belle ouverture par une ac-

tion aussi belle et aussi mémorable qu'il s'en lise dans les histoires. Villars était parfaitement bien informé de tout ce qui se passait au camp du roi par les amis qu'il avait même dans les rangs de ceux qui se donnaient pour les plus dévoués royalistes. Il connaissait à point nommé l'ordre de toute l'armée, le nom de tous les officiers, l'heure où ils entraient en garde, combien il y avait de régiments à chaque porte, de combien d'hommes chacun était composé, « et enfin tout le fort et le faible. » Il savait donc que le roi avait emmené toute sa cavalerie avec lui; que l'infanterie restée pour continuer le siège était toute pleine de malades et de blessés, et que par suite chaque régiment qui entrait en garde ne se composait que d'un petit nombre d'hommes valides, leurs camarades étant sur la litière, malades ou expirants.

Villars, muni de ces renseignements, décida qu'il fallait faire une grande sortie. Douze cents hommes de la garnison se glissèrent d'abord pendant la nuit dans les fossés à dix pas au plus des logements des assaillants. Les douze capitaines de la milice bourgeoise, chacun à la tête de vingt-cinq de leurs meilleurs soldats, eurent ordre de se tenir tout prêts à la porte Saint-Hilaire, et tel était l'enthousiasme de cette milice que sur cet ordre on en vit accourir plus de deux mille du premier abord; de sorte qu'il fallut faire défense d'en laisser venir davantage. « Villars se trouva joyeux de cet empressement, d'autant plus que dans son sommeil de cette nuit-là, il avait vu en songe un sacre blanc écarter à grands coups de bec une bande d'autres oiseaux qui voulaient fondre sur lui. » Ce songe lui semblait de bon augure. (Mézeray, *ubi sup.*)

C'était le vingt-sixième jour de février: trois forts détachements sortirent de la ville de grand matin et en même temps, l'un par la porte Cauchoise, l'autre par la poterne du fort du côté du bois de Turinge, et l'autre par le flanc du vieux fort. Villars, accompagné d'une troupe d'élite de cent gentilshommes, sortit par la porte Beauvoisine. Tout cela se fit dans le plus grand silence, et sans qu'aucun des postes royalistes parût seulement s'en apercevoir, « à cause que le maréchal de Biron, étant fort dépité, affectait une extrême négligence, et que de peur de le dépiter davantage et de le pousser dans la brigue des plus méchants catholiques, personne n'osait rien lui dire. » (Sully, *Écon. roy.*, ch. v.)

Sur les sept heures du matin, quand tous les corps qui composaient cette sortie eurent eu le temps de se bien disposer, un coup de canon parti de la ville donna le signal, et tout aussitôt l'attaque commença contre le camp royaliste. Les assiégés chargent tous ceux qu'ils rencontrent, les chassent, les taillent en pièces. Rien ne leur résiste; tout est assommé ou prend la fuite vers Dernétal; les batteries sont enclouées par ceux qui s'étaient glissés dans le fossé, ou emmenées dans la ville; le feu est mis aux provisions de poudre; les tentes et huttes sont brûlées, les tranchées comblées, le bagage pillé, et tous les travaux, qu'il avait fallu plus de deux mois aux assiégeants pour exécuter, sont complètement ruinés.

Le maréchal de Biron, qui était alors dans son quartier à Dernétal,

ayant eu nouvelle de ce dégât, monte à cheval avec la noblesse, donne ordre aux Suisses et aux lansquenets de le suivre, et court en toute hâte sur le lieu du désastre; mais Villars avait eu le temps de faire rentrer tous les siens dans la ville, emmenant plus de cent prisonniers et laissant derrière lui plus de cinq cents cadavres des assiégeants morts sur place, parmi lesquels était le jeune de Pile, tué par monsieur le curé de Saint-Patry, qui, dit-on, se servait encore mieux de l'épée que du bréviaire. Biron lui-même fut blessé d'une mousquetade dans la cuisse.

Sur l'après-midi, il y eut une trève de deux heures pour reconnaître les morts de part et d'autre. Les catholiques de l'armée royale affirmaient tout haut que cela n'était rien, et que dans peu de jours on réparerait bien cette petite traverse; « mais ils disaient cela avec un visage triste, une contenance piteuse, haussant les épaules, levant les yeux vers le ciel et croisant les bras sur la poitrine, chuchottant tout bas qu'on pouvait compter sur toutes sortes de mauvais succès tant que le roi s'obstinerait à rester huguenot. » (Sully, *ubi sup.*)

Pour Villars, il profita de ce temps de trève pour envoyer vers Mayenne lui donner avis de son beau succès. Il lui faisait dire qu'il comptait bien défendre la place tout seul, et qu'il ne demandait pas d'autre secours que de l'argent pour payer sa garnison. Le porteur de ce message arriva justement comme on délibérait dans un conseil de guerre si l'on ferait marcher toutes les troupes pendant cette nuit même, pour venir le lendemain de grand matin attaquer l'armée royale dans ses quartiers, et la forcer à lever le siège. (Mézeray, *ubi sup.*)

Le duc de Parme, en apprenant les heureux résultats de la sortie qui venait d'être faite par les assiégés, que le maréchal était retenu au lit par sa blessure, que le roi était encore absent avec la meilleure partie de sa noblesse et presque toute sa cavalerie, et que la terreur était dans le camp des assiégeants, voulait profiter de suite de toutes ces bonnes chances pour achever complètement la défaite des royalistes. Mais Mayenne craignait qu'un succès trop décisif, en ruinant les affaires du roi, ne ruinât aussi les siennes. Il fit entendre qu'il n'était pas moins dangereux d'importuner la fortune sans nécessité, que blâmable de la repousser quand elle se présentait. « Maintenant, dit-il, qu'avons-nous besoin de rien hasarder, puisque la chose pour laquelle nous voudrions courir ces risques, la délivrance de Rouen, va se faire d'elle-même. Il me semble que ce que nous avons de mieux à faire, c'est de jeter quelques troupes et de l'argent dans la ville, puis de nous retirer dans un bon pays, pour y laisser rafraîchir nos troupes, et attendre que le roi de Navarre achève de se ruiner. »

Le duc de Parme se vit obligé de se rendre malgré lui à cet avis. Il fit choix de huit cents hommes des meilleurs de ses troupes, qui entrèrent dans Rouen sans aucun empêchement, par la négligence de ceux des royalistes qui étaient de garde ce jour-là. Le maréchal de Biron en voulut rejeter la faute sur Crillon, et Crillon, étant venu auprès du roi pour s'expliquer là-dessus, passa des excuses aux récriminations, et de là aux em-

portements et aux blasphèmes, car si Crillon était un brave soldat, il était un fort mauvais courtisan. Le roi, qui avait ses raisons de ménager le maréchal, essaya d'abord de calmer toute cette fureur, mais Crillon n'en devint que plus violent. On s'aperçut que Sa Majesté blémissait à son tour de colère, et l'on eut peur qu'elle ne saisît la première épée venue pour en percer un sujet qui lui parlait avec autant d'audace ; on entraîna Crillon. « Messieurs, dit le roi, en reprenant presque aussitôt son sang-froid, je dois avouer que la nature m'a créé colère ; mais je m'applique à me tenir en garde contre une passion qu'il est dangereux d'écouter, et je suis bien aise d'avoir eu d'aussi braves témoins que vous de la manière dont je m'en suis tiré aujourd'hui. » (*Mém. de de Thou,* ad ann. 1592.)

Après avoir ravitaillé Rouen, comme il vient d'être dit, le prince de Parme s'en alla passer la Somme à Pontdormi, et Mayenne parvint encore à lui faire tenter contre son gré une entreprise sur la ville de Saint-Esprit-de-Rue. C'est une petite place avec un château-fort, située au milieu d'un marais à une lieue de la mer; mais cette entreprise échoua, parce qu'il fut impossible de faire sortir l'eau des fossés, d'où il arriva que le prince fut encore plus fâché contre Mayenne, et qu'il lui reprocha tout haut d'avoir voulu lui faire essuyer un affront devant cette bicoque. (Mézeray, *ubi sup.*)

Cependant, le roi était revenu en toute hâte au siège de Rouen, et ne paraissant pas s'être aperçu de tous les dissentiments qui régnaient dans son armée, « il ne témoignait qu'allégresse et réjouissance, criant : Bataille ! bataille ! » et embrassant tantôt l'un, tantôt l'autre. Celui qu'il se croyait le plus obligé de ménager était le vieux Biron. Aussi, dans une occasion où quelqu'un des jeunes officiers émettait un peu vivement un avis contraire à ce que voulait le maréchal : « Les oisons, dit le roi, veulent mener paître les oies. Jeune homme, quand vous aurez la barbe blanche, peut-être en saurez-vous quelque chose ; mais maintenant il n'appartient qu'à mon père que voici d'en parler aussi hardiment. Vous et nous tous tant que nous sommes, nous devons longtemps encore aller à l'école. » (Sully, *ubi supra.* — Matth., t. II, p. 16.)

Le roi, toutefois, s'appliqua « jour et nuit » à réparer les pertes que son armée avait éprouvées dans la dernière sortie. Il reçut en ce temps-là un secours de la Hollande, qui lui envoyait dix grands vaisseaux commandés par le comte Philippe de Nassau. Ces bâtiments lui fournirent quantité de canons et de munitions pour rétablir des batteries, et mirent à terre, du côté de la mer, deux mille hommes bien armés qui commencèrent à battre furieusement cette partie de la ville. Ils y auraient fait un grand dégât si le maréchal de Biron ne leur eût envoyé faire défense de continuer, sous prétexte d'éviter la ruine complète et inutile de tout un quartier d'une ville française. (Mézeray, *ub. sup.*)

« L'amiral Philippe de Nassau, en effet, disent les historiens hollandais, s'était posté et retranché à la façon des Pays-Bas, et il eût volontiers fait telle guerre qui ordinairement se fait aux sièges des villes dans lesdits pays, sans y épargner le canon ; mais voyant que cela était

pris en mauvaise part par M. le maréchal, il ne sut se tenir qu'il n'en dît quelques mots de travers. » (CAYET, liv. 4, *ub. sup.*)

Sa Majesté fit aussi descendre du Pont de l'Arche trois grands bateaux couverts et remparés de gazon, et bâtit deux forts sur les deux bords du fleuve au-dessus de la ville, de sorte que, par ce moyen, la navigation fut tout à fait formée en amont, en même temps que les vaisseaux hollandais la terminaient en aval et contraignaient les barques des Rouennais à se réfugier à l'abri de leurs murailles, sans plus oser s'aventurer sur la rivière.

La saison à la fin rendit les fatigues du siège intolérables pour les assiégeants; de plus le roi manquait absolument d'argent; mais en même temps les gelées et les pluies firent crouler un grand pan de vieilles murailles entre la porte Cauchoise et la tour Saint-Dominique; une autre portion tomba aussi tout auprès de la porte Saint-Hilaire, d'où il arriva que plusieurs des assiégés se firent tuer par le canon en venant à découvert réparer ces brèches.

Cela pourtant ne les empêchait pas de faire chaque jour de nouvelles sorties, dans l'une desquelles Givry, colonel général de la cavalerie royaliste, fut si grièvement blessé à l'épaule, qu'on le crut mort. Le roi, qui faisait grand cas de cet officier, témoigna un vif regret de le voir en cet état. « Où trouverai-je, dit-il, quelqu'un pour le remplacer? » La Chapelle-Ursin s'imagina que par ces paroles Sa Majesté avait voulu faire entendre qu'elle le jugeait indigne de cette charge, et le ressentiment qu'il en eut fut si violent, qu'il alla se jeter immédiatement dans le parti de la Ligue. Pour Givry, contre toute attente, il guérit de sa blessure.

Le roi, qui voulait à tout prix se rendre maître de Rouen, cherchait à y entretenir des intelligences. Mais Villars avait trouvé un moyen d'éventer toutes ces conspirations. Il avait su se procurer parmi les bourgeois des espions pareils à l'avocat Mauclerc, qui avait déjà vendu le premier complot; et ces honnêtes gens, feignant d'être mécontents du gouverneur, se mêlaient parmi ceux qu'on soupçonnait, déclamant les premiers avec grande liberté contre les malheurs d'une pareille guerre et contre ceux qui y avaient engagé la bonne ville de Rouen. Par ce moyen ils amenaient les dupes à leur ouvrir à leur tour leurs sentiments et à les initier à leur projet ; et alors ils n'avaient rien de plus pressé que d'aller les révéler à mondit sieur de Villars. (CAYET, *ibid.*)

Avec cela, comme il savait que les chefs de l'armée du roi et les principaux de son conseil étaient tous fort âpres à la curée et prêtaient facilement l'oreille à tout marché avantageux pour eux, il ne s'épargnait pas pour leur présenter cet appât, « si bien qu'il y en attrapât plusieurs. » Il affectait au reste une si grande sécurité, qu'il imagina un beau jour de faire dresser des lices hors de la porte Saint-Hilaire, où il alla s'amuser à courir la bague à la vue des assiégeants, les invitant à venir prendre part à la partie. (MÉZERAY, *ub. sup.*)

Mais cependant il perdait chaque jour dans les escarmouches les plus braves de ses gens ; les maladies en consumaient un plus grand

nombre encore ; d'autres désertaient, et depuis la fermeture complète des deux côtés de la rivière, ses munitions de bouche et de guerre diminuaient d'une manière sensible ; il avait à craindre une disette complète dans un temps peu éloigné. Aussi ceux-mêmes qui, après la grande sortie du vingt-sixième jour de février, avaient fait des feux de joie, des processions solennelles « et envoyé à Notre-Dame de Lorette une lampe de deux cents marcs d'argent, pour célébrer la fête de leur délivrance présumée, » voyant qu'ils n'étaient rien moins que délivrés, demandaient assez hautement qu'on parlât d'accommodement. (*Mém. de Cheverny,* ad ann. 1592.)

Dans un tel état de choses, Villars envoya vers le prince de Parme pour solliciter le secours dont il avait dit d'abord qu'il pouvait fort bien se passer, avouant que si ce duc n'y venait lui-même, il serait forcé de capituler, vers le vingt-deuxième jour du mois, tout au plus tard.

Or le roi, qui, de son côté, ne savait pas les assiégés en aussi mauvaise position, et qui s'attendait que le siège devait durer longtemps encore, avait donné à presque toute sa noblesse congé de se retirer dans ses foyers, pour s'y reposer des fatigues de cette campagne, en se réservant de la rappeler sous les drapeaux, quand le besoin s'en ferait sentir ; et lui-même s'en était allé à Dieppe, pour y faire visite au commandeur de Chate qui était malade à l'extrémité.

Parme, averti de toutes ces circonstances, repassa promptement la Somme entre le Crotoy et Saint-Valéry, fit plus de trente lieues en quatre jours, quoiqu'il eût quatre rivières à traverser, et le vingtième jour d'avril, il parut subitement en bataille dans la plaine qui s'étend devant Dernétal. Le légat du pape, qui était accouru de Reims pour assister à cette expédition, s'en allait par toute l'armée exhortant chacun à bien faire, et donnant sa bénédiction à chaque corps l'un après l'autre.

A la première nouvelle qu'elle avait eue de la marche de l'ennemi, Sa Majesté était partie de Dieppe, envoyant partout des ordres pour rassembler tout ce qu'on pourrait de la noblesse royaliste ; elle était bien résolue d'accepter la bataille ; mais dès qu'elle eut pu reconnaître l'immense supériorité du nombre des ennemis, elle sentit la triste nécessité de lever le siège, si elle ne voulait pas pécher contre toutes les règles de la prudence, et s'exposer à une défaite inévitable. Elle fit donc en toute hâte remonter ses barques de guerre, envoya tous les bagages de l'armée au Pont de l'Arche et se retira avec ses troupes sur une colline au village de Bans, où l'armée royale se tint en bataille plus de douze heures durant, car le roi voulait surtout éviter les dangers d'une retraite précipitée en présence d'un ennemi si supérieur en nombre.

Le siège de Rouen n'en était pas moins levé. Les plus hardis du côté des Ligueurs voulaient qu'on allât au roi tout de ce pas, et il est probable que si l'on eût pris ce parti, toute l'armée royaliste aurait été écrasée ; mais les jalousies des chefs, qui ne pouvaient se mettre d'accord, empêchèrent qu'on ne prît aucune résolution dans le camp ennemi pendant toute cette journée. Les ducs de Mayenne et de Parme et le légat

du pape entrèrent en triomphe dans la ville délivrée. On chanta le *Te Deum* en actions de grâces ; alors la nuit survint et donna au roi la facilité de se retirer de ce mauvais pas.

Le lendemain, de grand matin, on remit en délibération, dans le conseil de guerre, s'il fallait poursuivre les troupes du Béarnais. Ceux qui étaient de cet avis prétendaient qu'il était indubitable qu'on prendrait ou détruirait pour le moins toute son arrière-garde ; mais Mayenne et tous les Français s'opposèrent encore à ce qu'on exécutât ce plan, disant « que ledit roi de Navarre, étant maître de tous les ponts et de toutes les places fortes sur la rivière, et ayant par conséquent la liberté de passer tantôt sur une rive, tantôt sur l'autre, ne manquerait pas de se laisser poursuivre longtemps, sans qu'on pût le forcer à accepter le combat que lorsqu'il jugerait l'occasion favorable ; qu'en attendant, les troupes qu'il avait disséminées dans la contrée auraient tout le temps de venir le rejoindre, et qu'alors les rôles pourraient bien changer ; qu'au lieu d'être poursuivi, il se rendrait poursuivant à son tour, les chassant eux-mêmes dans quelque défilé, ou par le moyen de places fortes qu'il tenait, leur ôterait bientôt les vivres. Il était donc plus sage et moins périlleux de s'en tenir à déboucher complètement la rivière, et à remettre des provisions dans Rouen, qui n'en avait plus que pour quatre jours.

Le duc de Parme fut encore obligé de se conformer à cet avis, tout en se plaignant qu'on lui arrachait des mains une victoire certaine. Laissant le roi en liberté de se retirer où il le jugerait à propos, il s'en alla, lui, assiéger Caudebec où étaient les magasins de vivres de l'armée royaliste. Mais comme il s'était avancé pour reconnaître la place et qu'il expliquait à son fils et à Lamote, qui l'accompagnaient, de quelle manière il fallait placer les batteries, une balle de mousquet vint le blesser au bras un peu au-dessus du poignet. Quoique la douleur dût être très poignante à cause du grand nombre de nerfs qui se trouvent en cette partie, il n'en continua pas moins son discours, jusqu'à ce que ceux qui étaient là auprès de lui, ayant reconnu au sang qui lui coulait le long de la main qu'il était blessé, l'obligèrent à se retirer.

Le lendemain, il n'en présida pas moins à la construction des batteries qui, dès qu'elles purent jouer, obligèrent bientôt les vaisseaux hollandais, qui étaient sur le fleuve à lever l'ancre et à descendre à Quillebœuf, laissant derrière eux leur bâtiment amiral, qui s'étant ensablé à cause de sa pesanteur, demeura à la discrétion des assaillants.

Caudebec ne pouvait tenir, destituée du secours de ces vaisseaux, dont l'artillerie était sa plus forte protection, en empêchant les assiégeants d'établir leurs logements autour de ses remparts : Caudebec demanda donc à capituler. Les Espagnols avaient juré de passer toute la garnison au fil de l'épée, pour venger la blessure de leur général ; mais le duc de Parme calma cette fureur. « Ne savez-vous pas, leur dit-il, qu'on ne peut être bon soldat sans se défendre, ni se défendre sans tuer ou blesser quelqu'un de ses adversaires ? Tant pis pour celui sur qui tombe cette chance : il ne doit s'en prendre qu'aux hasards de la guerre, qui

épargnent aussi peu les princes et les grands que les derniers factionnaires ; » et il accorda à Caudebec une capitulation honorable.

De son côté, le roi Henri IV, avait su mettre à profit le répit qu'on lui avait laissé; il s'était retiré à Pont-de-l'Arche, où trois mille chevaux et six mille hommes de pied étaient venus le joindre, à son premier mandement, et déjà il se préparait à retourner contre l'ennemi, qu'il se proposait de bloquer dans le pays de Caux, où étant une fois enfermé d'un côté par les villes maritimes, toutes du parti royaliste, et de l'autre par la flotte hollandaise, il serait bientôt affamé sans avoir aucun moyen d'opérer sa retraite. Le duc de Parme, qui prévoyait en effet ce résultat, voulait que l'armée se retirât de l'autre côté de la rivière, ou du moins qu'on allât fortifier Lillebonne, qui était un poste fort avantageux, et où l'on pouvait par terre, et sans avoir besoin du fleuve, tirer des vivres du Hâvre-de-grâce. Mais le duc de Mayenne, toujours d'un avis contraire, fit valoir que si l'on s'éloignait trop de Rouen, le roi ne manquerait pas de se mettre entre leur armée et la ville, et qu'ainsi il aurait bientôt réduit cette place en un état pire encore que celui dont on venait de la délivrer si glorieusement. En conséquence, il opina pour qu'on continuât à couvrir Caudebec et qu'on se logeât à Yvetot. Ce fut encore là l'avis qui fut adopté ; aussi ne tarda-t-on pas à se ressentir de tous les inconvénients que le duc de Parme aurait voulu éviter.

Le roi, s'étant approché jusqu'à une demi-lieue, avait fait saisir toutes les avenues et les vivres devinrent rares. Ce n'était qu'à la pointe de l'épée et en risquant chaque jour de sanglantes escarmouches que l'ennemi parvenait à introduire dans le camp quelques convois toujours insuffisants.

Une de ces escarmouches faillit devenir un combat général. Les Espagnols s'étaient avancés jusqu'à un petit bois, si près de l'armée du roi qu'ils pouvaient en y plaçant de l'artillerie incommoder gravement le quartier de Sa Majesté elle-même. Il fallut quatre attaques vigoureuses pour les déloger de là. A la fin on parvint à les rejeter sur le gros de leur armée où ils portèrent le désordre et la terreur. Les ducs de Mayenne et de Guise furent obligés de monter à cheval pour venir rallier les fuyards; ils firent deux ou trois charges fort bravement et poussèrent si avant dans la mêlée qu'ils eurent besoin de toute leur vaillance et de beaucoup de bonheur pour se retirer sains et saufs du danger. Le duc de Parme lui-même, qui était au lit par suite de sa blessure et qui souffrait d'une fièvre véhémente, se fit porter en chaise pour encourager ses gens par sa présence.

Il est certain que ce jour-là toute son armée aurait été défaite si celle du roi avait eu l'ordre de donner toute à la fois ; mais cet ordre n'arriva pas et l'ennemi en fut quitte pour la peur.

Sa position, au reste, devenait chaque jour de plus en plus insoutenable. Il n'y avait plus moyen d'avoir dans le camp d'autres provisions que celles que les soldats et vivandiers de l'armée royale, alléchés par le gain, y venaient vendre à la dérobée ; l'eau même était devenue rare,

car le pays n'a que fort peu de fontaines, et l'eau de la rivière, qui est salée par le reflux de la mer, n'est pas bonne à boire. Il y avait un grand nombre de malades et celui des blessés était plus grand encore.

Le duc de Parme était en danger de mort, le duc de Mayenne venait d'éprouver une nouvelle atteinte de la maladie qu'il avait si déplorablement gagnée à l'hôtel Carnavalet, et il était obligé de garder le lit. La plupart des officiers de quelque mérite étaient ou blessés ou souffrants, et pour comble de désastre, le trésor de l'armée, ainsi que la plus grande partie de ses bagages, venaient de tomber au pouvoir des royalistes. Aussi commençait-on à dire partout que ces troupes, qui étaient venues avec tant de fracas en France, pourraient bien n'en sortir qu'en prenant un passe-port du roi.

« Si nous chargions avec quelques centaines de chevaux, dit le jeune Biron à son père, je me ferais fort de vous amener Monsieur le duc de Mayenne, qui est là placé dans le plus bel endroit pour se faire prendre. — Quoi donc, répondit le maréchal en jurant et tout en colère, est-ce que tu veux nous renvoyer planter des choux à Biron? » Cette réponse parut singulière au fils, qui ne songeait alors qu'à la gloire qu'il eût pu acquérir, en faisant un aussi beau coup, et qui ne put s'empêcher de dire : « Ma foi ! si j'étais le roi, je ferais couper la tête au maréchal. »

Le duc de Parme ne trouva pas d'autre issue pour se tirer du péril où on l'avait forcé de se mettre que de tâcher de passer la rivière et de se retirer vers Paris en toute diligence. Le duc de Mayenne, persistant dans sa contradiction, voulait qu'on s'ouvrît un passage à travers l'armée du roi ; mais, cette fois, il ne fut pas écouté. On fit donc préparer à Rouen des bateaux qu'on couvrit de poutres et de planches, et le vingtième jour de mai, on forma un pont sur le fleuve dans le voisinage du camp. Douze cents mousquetaires, commandés par le prince Ranuce, furent placés dans un fort qu'on construisit à la hâte, et reçurent l'ordre de protéger la retraite, et au besoin d'arrêter l'ennemi ; puis la cavalerie passa la première pendant la nuit, sur le pont mobile qu'on venait d'achever ; elle fut suivie du bagage et de l'artillerie, et enfin l'infanterie espagnole et italienne commença à défiler à son tour.

Au lever du jour, le roi reconnut que le camp était vide. Il demeura d'abord tout étonné ; puis il commanda à cinq cents chevaux et à mille hommes de pied de prendre du canon et d'aller rompre les pontons. Mais le duc de Parme, s'apercevant de ce mouvement, fit retourner mille des siens au secours de Ranuce, et, pendant qu'on escarmouchait de part et d'autre, le passage eut le temps de s'effectuer. Cette arrière-garde se rapprocha ensuite du fort qu'on avait construit et put encore passer en partie sur le pont, après quoi on le rompit ; puis Ranuce et ceux qui avaient été chargés de soutenir la retraite jusqu'à la fin se jetèrent dans des bateaux tout préparés qui les transportèrent sur l'autre rive.

Cette retraite parut si belle à Henri IV qu'il dit tout haut : « Je

l'estime plus glorieuse que le gain de deux batailles ; car le chef-d'œuvre d'un grand capitaine n'est pas tant de combattre et de vaincre, que de conduire son affaire à bien en trouvant le moyen de ne pas hasarder de combat. » (PÉRÉFIXE, liv. 2, ad ann. 1592.)

Le duc ne voulut pas s'arrêter à Rouen ; il ne voulut pas même y laisser aucune troupe, afin, dit-on, d'obliger cette ville à implorer elle-même une garnison du roi d'Espagne, comme l'avait fait Paris, où il avait suivi la même tactique ; puis, prenant sa route par les plaines de Neubourg, il marcha vers la capitale avec tant de diligence, qu'il ne mit que quatre journées pour arriver à Charenton ; là, il repassa la Seine, « avouant qu'il n'avait su dormir de bon somme jusqu'à ce qu'il se fût vu dans la Brie. » (LEGRAIN, *Décad.*, liv. 5. p. 256.)

Le roi, en effet, le faisait poursuivre par deux mille chevaux, et espérait bien l'atteindre au pont de l'Eure ; mais il ne put attraper que cinq à six cents fantassins que la lassitude et la langueur avaient contraints de demeurer derrière.

Sa Majesté conduisit alors son armée du côté où le prince de Parme était présumé devoir passer pour s'en retourner aux Pays-Bas. C'était le conseil de Biron, qui répugnait à reprendre le siège de Rouen. Mais le roi suivait en cela son goût particulier, étant attiré vers ces quartiers-là par son amour pour la belle Gabrielle d'Estrée, qui y demeurait. Le duc de Mayenne, que sa triste maladie rendait incapable de soutenir les fatigues de la retraite, était resté à Rouen, où il eut, dit-on, le bonheur de rencontrer un médecin qui le guérit complètement cette fois. Quant au duc de Parme, il ne voulut pas entrer dans Paris, de peur que ce qui lui restait de son armée n'achevât de se perdre dans la débauche des femmes ; se contentant d'y placer quinze cents Wallons pour renforcer la garnison Espagnole, il s'en alla droit à Château-Thierry, d'où il envoya prendre la ville d'Épernay qui est à une journée plus loin sur la Marne. Et enfin il reprit la route des Pays-Bas, « tout glorieux d'avoir fait lever pour la seconde fois le siège d'une place forte à un aussi grand capitaine que Sa Majesté. » (SULLY, *Écon. roy.* — *Journal de Henri IV*, t. I, p. 225.

CHAPITRE X

1592. — ARGUMENT : ÉLECTION DE CLÉMENT VIII. — IL CONFIRME LE LÉGAT. SON BREF EST FRAPPÉ D'APPEL PAR LE PARLEMENT DE CHÂLONS QUI AJOURNE LE LÉGAT. LE PARLEMENT DE PARIS FAIT BRÛLER CET ARRÊT PAR LE BOURREAU. VILLEROI CONTINUE DE NÉGOCIER EN FAVEUR DES PRINCES LORRAINS. MAYENNE OFFRE AU DUC DE NEMOURS DE LE FAIRE ROI ET DE LUI FAIRE ÉPOUSER L'INFANTE. — CONDITIONS DE LA REINE D'ANGLETERRE. VILLARS A QUILLEBŒUF. — PREND PONTE-AUDEMER. BIRON TUÉ A LA PRISE D'ÉPERNAY. — PRISE DE PROVINS. LE ROI FAIT DEMANDER SON ABSOLUTION AU PAPE QUI LA REFUSE. LES PARTIS A PARIS. — ÉLECTION D'UNE NOUVELLE MUNICIPALITÉ A ORLÉANS. DÉFAITE DES ROYALISTES A CRAON. — DÉFAITE DES LIGUEURS A BREST. QUINTIN PRIS ET REPRIS. — PRISE DE CHATEAUNEUF. — PRISE DE LA GUERCHE. PRISE DE SAULX-LE-DUC. — LES DEUX TAVANNES OPPOSÉS EN BOURGOGNE. LE DUC DE BOUILLON BAT LES LIGUEURS A BEAUMONT. — IL PREND SEDAN. CONSPIRATION EN GUYENNE. — SAPION DE JOYEUSE EN LANGUEDOC. LA VALETTE TUÉ AU SIÈGE DE ROCHEBRUNE. D'ÉPERNON LUI SUCCÈDE DANS LE GOUVERNEMENT DE LA PROVENCE. JOYEUSE BATTU AU SIÈGE DE VILLEMUR. — IL SE NOIE. LE CARDINAL DE JOYEUSE ET LE CAPUCIN FRÈRE ANGE CHOISIS PAR LES LIGUEURS DE TOULOUSE POUR LE REMPLACER. — MAUGIRON LIVRE VIENNE. LE DUC DE NEMOURS PREND LES ÉCHELLES. LE DUC DE SAVOIE PREND EN PERSONNE ANTIBES. LESDIGUIÈRES RENTRE EN SAVOIE. — IL PREND LE VIGAN EN CAHORS. IL BAT LE DUC DE SAVOIE. LE DUC D'ÉPERNON REPREND GRASSE ET ANTIBES. — IL ÉCHOUE A ARLES. CASEAUX, LOUIS D'AIX ET LA COMTESSE DESAULT A MARSEILLE.

Le pape Grégoire XIV était mort, comme il a été dit, le 15 octobre 1591. Le dixième jour du mois de janvier de cette année 1592, les cardinaux étaient entrés en conclave pour pourvoir à son remplacement sur la chaire pontificale. Il y avait là un certain cardinal de Saint-Séverin qui s'était fait un parti considérable : on dit qu'il avait employé jusqu'à la simonie pour se faire porter à ce rang suprême et sacré, promettant des places aux uns, et jusqu'à de l'argent aux autres. La faction espagnole le soutenait avec la plus grande ardeur ; car il n'avait reculé devant aucune des conditions qu'elle lui avait proposées, et dès le second jour de conclave, il fut résolu par ceux de cette faction qu'on l'élirait selon le mode dit d'adoration.

Ils allèrent donc le prendre dans sa chambre au nombre de trente-trois, et l'ayant salué Pape, ils le conduisirent dans la chapelle Pauline. Mais le cardinal Ascagne Colonne, qui n'était pas de cette faction, s'était glissé avec les autres dans la chapelle. Il fit à haute voix une protestation motivée, par laquelle il rejetait Saint-Séverin, comme simoniaque et indigne, menaçant d'opposer la force à la violence, « et de faire, si on l'y obligeait, couler le sang depuis les degrés du conclave jusqu'à la basilique de Saint-Pierre. » (Ciacon, t. IV, p. 250, et seq. — Spond., ad hunc ann., n° 1.)

Comme il se trouvait là présents trente-cinq membres du Sacré-Collége, le parti de Saint-Severin jugea que, s'il n'y avait plus moyen de faire l'élection par adoration, après la protestation plus que véhémente du cardinal Ascagne, on était encore en nombre suffisant pour y procéder par voie de scrutin ; et il se hâta de faire dire par le doyen d'âge la messe du Saint-Esprit, laquelle doit toujours précéder une semblable opération. Les cardinaux du parti opposé firent dire aussi la messe du Saint-Esprit dans la chapelle Sixtine où ils s'étaient réunis, de sorte qu'il y eut ce jour-là deux messes du Saint-Esprit dans le conclave, et lorsqu'il fut question de voter, il ne se trouva plus que trente voix en faveur de Saint-Séverin. Ce n'était pas suffisant : on attendit jusqu'à sept heures du soir pour recueillir de nouveaux votes ; mais il ne se présenta personne, et chacun fut obligé à la fin d'aller se reposer dans sa cellule. Saint-Séverin, qui était arrivé se croyant bien Pape et qui déjà avait distribué des grâces et des emplois à ses partisans, s'en retourna se renfermer tout triste et tout seul comme les autres.

On batailla ensuite pendant quinze jours pour ou contre son élection, quand tout à coup Peretti proposa d'élire le cardinal Aldobrandini. C'était un homme généralement estimé, et comme on était las des longueurs de tous ces débats, les voix se réunirent en sa faveur. On le conduisit à la chapelle Pauline revêtu des habits pontificaux, et dès qu'il eut été adoré selon la coutume, on lui demanda son consentement. Mais avant de s'asseoir sur la chaire qu'on lui avait préparée, il se prosterna en terre, et pria hautement Dieu de lui ôter la vie sur-le-champ, si son élection ne devait pas être avantageuse à l'Église. Dieu ne lui ayant rien ôté, il se releva et déclara qu'il prenait le nom de Clément VIII. Il donna le baiser à tous les cardinaux, et on le mena ensuite au Vatican, avec les cérémonies ordinaires. Il était âgé de cinquante-six ans.

Clément VIII n'avait que de bonnes intentions, sans aucun doute, mais on trouva le moyen de prévenir son esprit au sujet de la France : on lui représenta les choses de telle manière, qu'il croyait la religion catholique à jamais perdue en ce royaume, si Henri de Bourbon y était reconnu comme souverain. On en vint jusqu'à lui persuader que quand bien même ce prince consentirait à se convertir, il ne fallait pas se fier à cette conversion qui ne serait jamais franche et de bon aloi. Clément prit donc la résolution de détacher les catholiques français du parti du

roi et de les excommunier tous avec le roi lui-même, s'ils persistaient à vouloir lui obéir. (SPOND., *ub. sup.*, n° 4.)

Dans cette vue, il adressa au cardinal de Plaisance, qu'il continua dans ses fonctions de légat, un bref en forme de bulle, dans lequel, après avoir brièvement rappelé la splendeur du royaume de France avant l'invasion de l'hérésie, il dit « qu'il fallait s'appliquer à y élire un roi véritablement dévoué à la religion catholique, et à qui on ferait faire serment de la défendre ; qu'un prince qui fomentait l'hérésie et ne travaillait qu'à exciter le trouble parmi ses sujets n'était pas digne du trône. A l'exemple de quelques-uns de mes saints prédécesseurs, ajoutait-il, je voudrais pouvoir aller moi-même en France y porter la concorde et la bénédiction du ciel ; mais d'autres graves occupations s'opposent à ce que je fasse ce voyage. C'est sur vous, qui êtes mon légat et dont je reconnais la prudence et la sagessse, que je me repose du soin de cette grande affaire. » Puis Sa Sainteté terminait cette bulle en exhortant les princes, les prélats, les seigneurs et autres personnes attachées au roi de Navarre, à ne plus favoriser les sectaires, à se séparer franchement de ceux avec lesquels il ne pouvait y avoir de véritable union et à concourir avec les autres catholiques à l'élection d'un roi légitime et fidèle à la religion.

Ce bref du pape, quoique donné dans les premiers jours de son règne, fut assez longtemps sans pouvoir être enregistré à Paris, parce que les provisions qui continuaient le cardinal de Plaisance dans sa légation n'étant pas encore officiellement parvenues, le Parlement crut devoir refuser sa vérification jusqu'à ce que les choses pussent se faire selon les règles. Enfin pourtant ces pouvoirs arrivèrent et ledit cardinal de Plaisance, ayant été reconnu légat, le bref fut enregistré le mardi, le vingt-septième jour d'octobre.

Dès que le Parlement royaliste séant à Châlons eut été informé de cet enregistrement, le Procureur général interjeta appel, et la Cour donna un décret d'ajournement contre la personne du légat. « Attendu, portait ce décret, que des rebelles et séditieux, dans le but d'arracher la couronne au légitime successeur, non contents d'avoir rempli le royaume de meurtres et de brigandages, et d'y avoir introduit l'Espagnol, l'ennemi le plus pernicieux de la France, viennent encore proposer l'élection d'un roi, comme si le roi légitime n'existait plus, et font à cet effet publier certain écrit en forme de bulle portant pouvoir au cardinal de Plaisance de provoquer et d'aider cette prétendue élection ; « attendu que pareille énormité est de tout point attentatoire aux saints conciles, aux libertés de l'Église Gallicane et à la loi fondamentale du royaume touchant la succession légitime de nos rois ; par ces causes, le parlement, toutes les chambres assemblées, reçoit le procureur général appelant comme d'abus contre ledit bref et contre ce qui y est contenu ; ordonne que le cardinal de Plaisance sera assigné à comparoir personnellement en ladite cour, et, en attendant, fait injonction à tous prélats, évêques ou autres de ne point se laisser gagner aux poisons et ensorcellements de

tels rebelles, mais de demeurer dans le devoir de fidèles sujets et de bons Français. Défense très expresse est signifiée de retenir ladite bulle chez soi, ou de la transporter dans aucun lieu du royaume. De plus la ville où se tiendrait une assemblée pour procéder à l'élection d'un prétendu roi sera rasée et détruite de fond en comble, sans pouvoir jamais être réédifiée, afin de servir de perpétuelle mémoire à la postérité de la punition que mérite la trahison. » (*Mém. de la Ligue*, t. V, p. 176.)

D'autre part, le président Neuilly vint au parlement de Paris, faire lecture d'un arrêt contradictoire à celui qui venait d'être rendu par le parlement de Châlons. L'avocat Dorléans, l'un des pensionnaires des Espagnols, prononça à ce sujet, en présence du duc de Mayenne qui avait voulu assister à la séance, un long discours tout rempli d'injures et d'invectives contre le roi et contre ses partisans ; puis l'arrêt de Châlons fut lacéré publiquement par le bourreau, au pied du grand escalier du palais. (De Thou, *ub. sup.*)

Le duc, toutefois, se sentait de plus en plus mécontent de l'Espagne et des Ligueurs, surtout depuis que ces derniers avaient reçu, sans daigner l'en prévenir, les quinze cents Wallons dont il avait plu au prince de Parme d'augmenter la garnison espagnole. Il faisait donc suivre avec plus de persévérance que jamais les négociations d'arrangement précédemment entamées avec le roi. (*Journal de Henri IV*, t. Ier, p. 225.)

Villeroi, catholique très-zélé, comme on sait ; Duplessis-Mornay, calviniste non moins ferme dans sa foi, mais très attaché à Henri IV ; Jeannin, tout dévoué au duc de Mayenne et peu ami des Espagnols, et enfin Fleury, » assez indifférent au fond pour toutes les religions, » avaient déjà eu plusieurs conférences de bouche et par écrit à ce sujet. Villeroi dressa même plusieurs articles qu'il voulait faire accepter comme préliminaires, et dont voici les principaux : « Que le roi, dans un délai préfixé, déclarera qu'il veut se convertir et rentrer dans l'Église ; que l'exercice de la religion catholique sera rétabli partout où il a été aboli, et qu'on maintiendra les ecclésiastiques dans la possession de leurs biens et privilèges ; que les calvinistes ne seront que tolérés dans le royaume, et seulement sur le même pied où ils y étaient en l'année 1585, sans qu'il puisse leur être accordé rien de plus ; que l'honneur et la mémoire de feu Monsieur de Guise seront réhabilités, sans néanmoins offenser la mémoire du feu roi ; que ceux de la religion ne pourront être pourvus des gouvernements, capitaineries, charges municipales et autres offices du royaume ; que les États-Généraux seront convoqués pour confirmer lesdits articles, et qu'on les convoquera dans la suite tous les six ans, tant pour régler les affaires publiques que pour remédier aux abus dans l'administration des finances. » (*Mém. de Villeroi*, ad ann. 1592.)

Il y avait déjà là de quoi mécontenter la majeure partie des plus fidèles serviteurs de Sa Majesté, mais les catholiques du parti de Henri IV, à la tête desquels étaient Monsieur de Longueville et Monsieur le maréchal d'Aumont, firent dire que si le duc de Mayenne offrait de reconnaître le roi à condition qu'il se fît catholique dans un temps donné, ils s'obli-

geaient, eux, au cas que Sa Majesté ne remplît pas cette condition, à quitter son service et à se joindre à mondit sieur de Mayenne, pour aviser ensemble à la conservation de la religion et de l'État.

Pour lors parurent quelques jours après de nouveaux articles toujours rédigés par Villeroi : c'était sur les moyens de contenter et de dédommager le duc de Mayenne, ainsi que tous les princes et grands, de sa famille et de son parti. On attribua la publicité de ces articles, qui devaient rester secrets, à une indiscrétion de Duplessis-Mornay, peu fâché sans doute qu'on sût comment les choses s'arrangeraient. Quoi qu'il en soit, Mayenne demandait qu'on réunît le gouvernement de Bourgogne à celui du Lyonnais et qu'on lui en donnât le commandement. Il est possible que cela devait bien un peu mécontenter Monsieur le duc de Nemours, qui, possesseur actuel du dernier de ces gouvernements, travaillait à s'y faire une domination absolue, mais Sa Majesté aurait à le consoler en lui donnant quelque autre des plus belles provinces, avec une charge d'importance dans le royaume, en payant de plus ses dettes, et en lui assurant la survivance de tous ses emplois pour sa postérité. Monsieur de Guise, devait conserver la charge de grand-maître qu'avait eue son père, comme aussi le gouvernement de Champagne. Messieurs ses frères auraient tous les autres bénéfices que ledit feu duc possédait de son vivant, et on leur donnerait les moyens de s'entretenir et de payer leurs dettes. Monsieur de Mercœur garderait le gouvernement de la Bretagne, Monsieur d'Aumale celui de Picardie, Monsieur d'Elbœuf celui du Bourbonnais et Monsieur de la Châtre celui du Berry. Aussitôt que ces articles furent connus, tous ceux à qui il restait quelque zèle pour le bien et la gloire du royaume, ceux-mêmes qui venaient de menacer de quitter le roi s'il ne se faisait catholique, s'écrièrent qu'on allait donc diviser et séparer la France entre une multitude de petits souverains et l'on prévit dès lors que cette fois encore les conférences pour la paix n'aboutiraient à rien. (*Journal de Henri IV*, t. Ier, p. 251 et seq.)

En outre Mayenne, qui ne pouvait renoncer à la politique cauteleuse dont il s'était toujours servi plus ou moins heureusement jusqu'alors, ménageait dans le même temps une double intrigue : d'une part avec le duc de Nemours, à qui il promettait de le faire roi en lui faisant épouser l'Infante, s'il voulait consentir à lui laisser la charge de lieutenant général de l'État de France ; d'autre part avec le cardinal de Bourbon, chef du tiers parti. Il offrait à ce prince de lui mettre la couronne sur la tête, lui promettant le concours de tous les catholiques du royaume et espérant qu'il retiendrait sous le règne du neveu, l'autorité dont il avait joui sous celui de l'oncle. (*Mém. de la Ligue,* t. V, p. 184. — MÉZERAY, t. III, p. 950.)

C'était la chose que le roi redoutait le plus de toutes celles qui le pouvaient traverser et celle qui lui faisait le plus souhaiter un accommodement ; car il s'en fallait encore qu'il fût dans une position à pouvoir compter sur son droit de légitimité. L'hostilité du Pape lui donnait à craindre que les souverains de l'Italie, pour avoir la paix avec la cour

de Rome et par amour pour la religion, ne s'empressassent de reconnaître un roi catholique, si on en élisait un qui fût de la race française. Il savait qu'il ne fallait pas trop compter sur les secours mercenaires des princes protestants de l'Allemagne, tant à cause des rivalités qui régnaient entre eux, que parce que les troupes qu'ils lui envoyaient, en les faisant assez chèrement payer, étaient, comme il avait pu s'en apercevoir tout récemment, plus propres à exercer le brigandage qu'à faire la guerre. Pour l'Angleterre, c'était à des conditions si dures que la reine Élisabeth lui avait vendu les derniers secours qu'elle venait de lui faire parvenir, qu'il ne se sentait pas le courage de recourir de nouveau à elle. Cette princesse, qui semblait n'avoir d'autre but que d'entretenir en France une guerre interminable, et de s'y ménager une porte toujours ouverte, avait exigé qu'il ne ferait aucune paix avec les Ligueurs, avant qu'ils lui aidassent eux-mêmes à chasser les Espagnols du royaume, ni avec les Espagnols sans le consentement de Sa Majesté Anglicane ; qu'en outre il donnerait à l'Angleterre une place forte en Bretagne, où il y eût hàvre pour recevoir en toute sûreté les vaisseaux anglais, et qu'il lui rendrait dans un an tout l'argent qu'elle aurait dépensé, sans quoi elle garderait comme gage la susdite place.

Il y avait encore un autre inconvénient beaucoup plus pressant. Les finances étaient dans le plus déplorable état : les gouverneurs des provinces et des places fortes ne s'occupaient guère qu'à profiter de leur autorité pour s'enrichir et semblaient tous d'accord entre eux pour prolonger une guerre qui leur offrait de si belles chances ; mais aucun ne songeait à fournir au trésor royal la moindre ressource ; aussi Sa Majesté se trouvait décidée pour son compte à accepter les propositions de Mayenne, quelque onéreuses qu'elles fussent ; mais son conseil n'était pas de cet avis.

Pendant qu'on perdait ainsi le temps en négociations sans résultat, Villars, tout fier du succès qu'il avait obtenu par sa défense de Rouen, mettait le siège devant Quillebœuf. C'était une place qu'on commençait à considérer comme de grande importance, car sa situation sur le bord de la Seine et le caractère de ses habitants, tous intrépides marins, la rendaient maîtresse des communications entre le Hàvre et la capitale de la Normandie. Sa Majesté avait donc tout récemment ordonné qu'on la fortifiât, et Bellegarde en avait demandé le commandement. Mais Dufay, chancelier du royaume de Navarre, s'était donné lui-même la commission de présider aux constructions. Il fit faire par les ingénieurs un plan gigantesque, dans lequel il enfermait un terrain immense, et déjà il avait fait creuser les fossés bien avant dans la plaine. Quand il crut que les travaux qu'on avait déjà exécutés mettaient à peu près la place en état de défense, il dit à Bellegarde, qui lui présentait la nomination du roi qu'il venait d'obtenir : « C'est moi qui ai construit, et ce que j'ai construit, je le garde pour moi. » Il avait eu soin probablement de mettre de son côté les officiers et les équipages des vaisseaux hollandais qui étaient encore à l'ancre sur la rivière, et il s'était également assuré de

la protection de la reine anglaise qui lui avait promis un secours de troupes.

Bellegarde, qui se croyait fort de son droit, assemble aussitôt ses amis, et réclame l'assistance du duc de Montpensier, gouverneur de la province. Celui-ci lui donne quelques bataillons pour chasser l'usurpateur ; mais il ne réussit pas et se fait battre. Cette nouvelle étant parvenue à la cour, les catholiques s'en émurent ; ils disaient que Dufay, étant protestant et chancelier de Navarre, avait très-certainement un aveu du roi son maître, sans quoi il n'aurait pas osé se permettre une telle rébellion ; que c'était par de semblables moyens que le prince qu'ils avaient eu le tort de se donner rivait les chaînes dont il se proposait de les charger tous pour les sacrifier à l'hérésie.

Sa Majesté entra dans une furieuse colère quand on lui fit part de l'insubordination de Dufay et des commentaires dont on accompagnait cet acte. Elle jura qu'elle arracherait Dufay de son fort, mort ou vif, et elle voulait y aller elle-même sans retard avec toute son armée ; mais ses conseillers les plus prudents lui firent comprendre que, le coupable ayant eu la précaution de s'appuyer de l'assentiment des Anglais et des Hollandais, il y aurait quelque risque à rompre avec ces alliés dont les secours lui étaient encore nécessaires ; qu'il valait donc mieux essayer d'abord les voies de la négociation, et l'on envoya Duplessis-Mornay traiter cette affaire sur les lieux. La négociation ne fut pas bien longue ; il trouva Dufay malade et presque à l'article de la mort, et pendant que celui-ci rendait le dernier soupir, Mornay, après lui avoir promis le stérile honneur d'être enterré sous un des bastions qu'il avait fait construire, s'empara de la place et y établit Bellegarde comme commandant.

Ce fut quelques jours après que Villars vint, comme j'ai dit plus haut, assiéger Quillebœuf avec une armée de plus de quatre mille hommes. Bellegarde, secondé par le comte de Torigny, fils aîné du maréchal de Matignon, et par le brave Crillon, fit une si belle résistante qu'après quinze jours de siège, pendant lesquels trois mille cinq cents coups de canon avaient été tirés et deux assauts livrés, l'ennemi se vit contraint de décamper, sur la nouvelle qu'il eut de l'approche de Fervaques, déjà en route pour secourir les assiégés.

Villars fut plus heureux à Pont-Audemer, que le gouverneur lui vendit à beaux deniers comptants.

En ce temps-là le roi était toujours auprès de Madame Gabrielle. Monsieur le duc de Nevers, en sa qualité de gouverneur de la Champagne, vint lui faire entendre qu'il était de la dernière importance de reprendre la ville d'Épernay. Sa Majesté, qui était bien aise d'avoir encore un peu de temps pour se délasser de ses dernières fatigues et de toutes les intrigues qui se remuaient autour d'elle, y envoya le maréchal de Biron. Celui-ci, s'étant imprudemment approché pour reconnaître la place, eut la tête emportée d'un boulet de canon. « Il avait passé presque toute sa vie à faire la guerre ; il avait commandé dans sept batailles rangées et

il montrait un pareil nombre de blessures qu'il avait reçues, toutes par devant; car c'était un des plus braves guerriers de l'époque. Mais il était impérieux, envieux, emporté et jaloux des succès des autres, qu'il s'efforçait toujours de rabaisser. On dit qu'il avait écrit jour par jour les mémoires de sa vie. » Par l'indifférence de son fils, ou par prudence peut-être, ces mémoires ont été perdus. (De Thou, liv. 103, p. 490 et suiv.)

Le roi se montra très-touché de la mort d'un aussi grand capitaine, et il vint lui-même sans différer poursuivre le siége d'Épernay. Il y avait dans cette ville douze cents hommes de garnison des meilleures troupes de l'armée du duc de Parme. Un régiment de Wallons, qui en faisait partie, était sorti de la ville pour faire une expédition dans la campagne; le roi, accompagné de quelques-uns de ses gentilshommes, rencontra ce régiment comme il revenait pour rentrer dans la place, et il résolut de l'attaquer malgré l'inégalité du nombre. Ayant donc exhorté les siens à bien faire, il laissa d'abord passer les trois premiers rangs sans se montrer; alors, mettant l'épée à la main, il poussa le premier son cheval dans le flanc des bataillons, renversant tout ce qui se présentait à lui. Ceux qui se trouvaient là à sa suite se firent un devoir de montrer le même courage, de sorte que le régiment se rompit et prit la fuite en désordre; mais les fuyards rencontrèrent les autres corps de l'armée royale et furent taillés en pièces, à la vue des assiégés qui étaient accourus sur leurs remparts. Cela ne se fit pas pourtant sans que les royaux n'eussent à regretter la perte de plusieurs braves officiers, et d'un assez grand nombre de cavaliers qui furent tués à coups de piques en cette occasion.

On ferma le même jour tous les passages afin d'empêcher le capitaine Saint-Paul, qui se disposait à secourir la ville, de pouvoir en approcher. On avait déjà desséché le fossé et dressé une batterie de quatre pièces, et le baron de Biron, pressé de venger la mort de son père, venait de s'emparer du bastion qui défendait la place de ce côté-là; mais il avait été lui-même blessé dangereusement d'un coup d'arquebuse à l'épaule, pendant qu'il travaillait à s'y retrancher.

On se disposait à donner un assaut général, quand les assiégés, qui jusqu'alors avaient montré beaucoup de résolution, commencèrent à perdre courage et demandèrent à capituler; il leur fut accordé qu'ils sortiraient sur le soir même de la ville, avec armes, bagages et chevaux, mais mèches éteintes et sans leurs drapeaux ni leurs tambours, n'emportant rien de ce qui pourrait appartenir aux habitants; ils étaient tenus de laisser au roi toute leur artillerie et toutes leurs munitions de guerre, et ils devaient être escortés jusqu'à Reims.

Le duc de Guise venait alors d'arriver dans cette dernière ville à la tête de toute la cavalerie lorraine, et il était parti en bonne résolution de tenter un coup pour secourir Épernay; mais il apprit là, par toute la garnison qu'on lui ramenait, qu'il était arrivé trop tard. Le roi, après avoir pourvu à la conservation de la place qu'il venait de reprendre, s'en

alla mettre le siège devant Provins, capitale de la Brie. C'est une grande ville presque déserte et de peu de défense, à cause de sa situation sur un terrain inégal. Aussi n'eut-on besoin que de présenter l'apparence d'un siège pour obliger à en ouvrir les portes.

Ensuite, l'armée royale se rapprocha de Paris. Le duc de Nevers ouvrit l'avis de bâtir un fort à Gournay, petite ville située tout près de l'abbaye de Chelles, afin d'intercepter les convois qui descendaient par la Marne; et aussitôt, pour construire ce fort, on s'en alla démolir de fond en comble un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît qui était dans le voisinage, et dont on employa les matériaux à élever les remparts du nouveau bâtiment, ce qui fit bien crier les catholiques et surtout les Ligueurs. Mais le fort ne s'en éleva pas moins, et les Parisiens, qui recevaient auparavant d'énormes quantités de provisions leur venant de Meaux et de Château-Thierry, virent cette ressource leur échapper. Aussi poussèrent-ils de longues plaintes, et la crainte de mourir de faim se répandit par tout Paris. (Legrain, *Décades,* liv. 5, p. 249. — *Journal de Henri IV*, t. I, p. 248.)

Les royalistes, pour se moquer des Ligueurs, appelèrent leur fort Pille-Badaud. Mayenne, qui venait de rentrer dans la capitale, fut supplié d'aller délivrer la bonne ville des incommodités de ce fort de Pille-Badaud; mais Odet de La Noue, fils du brave La Noue Bras-de-Fer, à qui le roi en avait donné le commandement, fit une si belle contenance, que Mayenne, craignant de s'attirer sur les bras toute l'armée royaliste, laquelle n'était pas bien éloignée, jugea prudent de se retirer, n'ayant tenté qu'un petit nombre d'escarmouches, et perdu seulement quelques soldats qui furent tués.

Cependant les prélats qui s'étaient rangés du côté de Henri IV sentaient qu'il était temps enfin, pour éviter la continuation des troubles, que Sa Majesté donnât satisfaction à l'Église. Nicolas Fumée, évêque de Beauvais, homme de probité et de grand sens, ne cessait d'insister auprès du dit prince pour qu'il rentrât dans le giron de la communion romaine, et pour obtenir de lui l'envoi d'un ambassadeur auprès du Saint-Père, « qu'il serait très-probablement, disait-il, aisé de guérir de ses préventions en faveur de la Ligue. » (De Thou, *ubi sup.*)

Le roi ne sentait que trop la nécessité et l'importance de cette démarche; il voulut pourtant en conférer avec le président De Harlay et quelques-uns des principaux membres de ce même parlement de Tours, qui avait rendu un arrêt contre la fameuse bulle du pape Grégoire XIV, et qui, par ce même arrêt, avait décidé que, le Pape ne pouvant plus être regardé que comme ennemi du royaume, ce serait trahir l'État que de lui envoyer un ambassadeur. Le président et les conseillers s'opposèrent ouvertement, comme de juste, à ce qu'on violât l'arrêt rendu par leur cour. (*Suprà.*)

On a vu qu'il avait déjà été question d'établir en France un patriarche, et l'archevêque de Bourges, dit-on, remit alors cette question sur le tapis, comptant toujours que cette dignité lui reviendrait en sa

qualité de primat des Gaules. Cette fois il fit valoir, non sans raison, que tout ce qu'on avait déjà tenté en France pour régler la collation régulière des bénéfices, en se passant de la cour de Rome, n'avait amené aucun résultat satisfaisant, et qu'il était temps d'essayer de ce dernier remède.

L'évêque de Beauvais, qui conseillait de s'arranger avec le Pape, avait donc bien des obstacles à vaincre. Il représenta à Sa Majesté que les arrêts mêmes des cours souveraines, quand ils étaient contraires à la discipline généralement reçue dans l'Église, et aux saints canons, ne pouvaient être qu'une source de troubles, et il supplia le roi, au nom de la paix et du bien de l'État, de révoquer, comme il en avait le droit, l'arrêt de son parlement de Tours. Henri balança sur la réponse qu'il devait faire à une pareille demande. (De Thou, p. 497.)

Il rejeta cependant l'idée d'établir un patriarche, dont l'autorité embrasserait le royaume entier; car il lui parut plus conforme à la prudence de contenir le clergé dans les bornes d'un rang seulement respectable et respecté, que de créer à la tête de cet ordre une sorte de souveraineté, dont le premier inconvénient serait de menacer la France d'un schisme avec Rome, et qui, de plus, pourrait bien n'être pas approuvée de tous les catholiques de la nation, et par suite les partager eux-mêmes en deux camps. Pour éviter ce double inconvénient, il commença par donner un édit, qui remettait aux archevêques métropolitains le droit de confirmer la nomination à tous les bénéfices et charges ecclésiastiques, avec pouvoir d'accorder les mêmes dispenses qu'accorde le Saint-Siège, chacun dans l'étendue de sa métropole; que s'il arrivait que le métropolitain eût abandonné le parti du roi, ou refusât de se soumettre à l'édit, le métropolitain le plus prochain prendrait sa place.

Ensuite, il permit à Monsieur de Gondi, qui était sur le point de partir pour Rome, dans le dessein d'y porter lui-même sa justification, d'emmener avec lui le marquis de Pisani, qui avait déjà été ambassadeur à la cour pontificale, et il donna à ce dernier des instructions pour Sa Sainteté, le chargeant de la supplier au nom des princes, évêques et seigneurs du parti du roi, de vouloir bien recevoir Sa Majesté en grâce. Le Sénat de Venise promit de faire appuyer cette sollicitation par ses ambassadeurs.

Le cardinal et Pisani partirent au mois d'octobre. Dès qu'ils furent arrivés aux Alpes des Grisons, le marquis s'arrêta auprès du lac de Garde, et le cardinal continua sa route vers Rome. Il espérait détruire les mauvaises impressions que les Espagnols avaient données au Saint-Père; mais il n'était déjà plus temps. Clément VIII envoya au-devant de lui un dominicain pour lui défendre de mettre le pied sur les terres de l'État ecclésiastique, et lui reprocha de ne s'être comporté dans les troubles de France ni en bon cardinal, ni même en bon chrétien, en se déclarant pour le Béarnais, hérétique, relaps et doublement excommunié. « Vous n'avez pas craint, lui faisait dire le Pape, d'avoir des conférences avec ce réprouvé, contre la défense expresse des apôtres

saint Jean et saint Paul. Vous avez osé assurer que je le recevrais en grâce, et l'admettrais à la succession à la couronne du royaume très-chrétien, en lui donnant l'absolution, aussitôt qu'il aurait une fois seulement assisté à la messe; et vous n'avez tenu aucun compte des ordres de mon légat, le cardinal de Plaisance, qui vous ordonnait en mon nom d'abandonner le parti d'un rebelle à la Sainte-Église. »

Le cardinal répondit que toutes ces inculpations étaient fausses et sans fondement; que s'il avait eu une entrevue avec le roi de Navarre, la nécessité l'y avait contraint, ne lui appartenant pas de refuser une conférence avec un prince qui était d'ailleurs en état de l'y contraindre, maître, comme il l'était, de presque tout le royaume; que pour tout le reste, il lui était bien pénible de se voir condamné sans être entendu, quand il venait, au contraire, se présenter en toute docilité au jugement de Sa Sainteté, pour se purger des crimes qu'on lui reprochait, ou, s'il était reconnu coupable, pour subir la peine qu'il aurait méritée; qu'il voyait bien qu'il devait y avoir là quelque intrigue de la part de ceux qui étaient intéressés à empêcher le Souverain-Pontife de connaître le véritable état et les besoins de la France. « Saint-Père, disait-il, vous ignorez peut-être qu'il y a maintenant dans le royaume plus de quarante évêchés vacants, dont les revenus sont en proie à des soldats, et même à des femmes, ce qui cause la perte des âmes qui n'ont plus de nourriture spirituelle; et ce sont ceux-mêmes dont vous avez accueilli les calomnies, parce qu'ils cachent leur ambition sous l'apparence du zèle et du dévouement pour le Saint-Siège, qui sont la cause de tous ces maux. Quant à moi, je n'ai ni la témérité, ni l'impudence de me flatter qu'un faible cardinal puisse arrêter l'État sur le penchant de sa ruine. Pour accomplir ce grand acte de salut, il faut toute la force du bras de Dieu et toute l'autorité sacrée de son vicaire sur la terre, et voilà pourquoi je n'ai pas hésité à me mettre en chemin pour venir implorer la justice et la protection de Votre Sainteté. »

Le dominicain retourna porter cette réponse aussi respectueuse qu'habile au Pape, et la colère du Souverain-Pontife fut apaisée ; il permit au cardinal de Gondi de venir à Rome, à condition qu'il ne chercherait à favoriser ni les hérétiques ni leurs fauteurs; c'était déjà quelque chose de gagné. Gondi gagna encore davantage, en causant familièrement avec Clément VIII, dont il avait fini par obtenir la confiance. « Mais, Père saint, lui dit-il un jour, puisque le roi m'a chargé de vous dire qu'il est dans l'intention bien sincère de se convertir, quelle difficulté y trouvez-vous? N'avez-vous pas la puissance de le recevoir? — Qui en doute? répondit le Pape. Mais il est requis que je laisse frapper à ma porte plus d'une fois, afin de mieux connaître si l'intention est telle qu'elle doit être. — Ah! s'écria le cardinal, qu'il vous plaise bien plutôt d'ouvrir promptement et toutes grandes les portes de l'Église, pour y recevoir son fils premier-né. — Je le ferai, reprit le Pape, quand il en sera temps. » (Cayet, *ubi sup.*)

En attendant, la misère à Paris était à son comble. Les denrées de

première nécessité étaient hors de prix, et depuis l'époque du siège, qui avait épuisé toutes les ressources, le peuple n'avait plus guère que des dettes, lesquelles allaient chaque jour en s'augmentant. Le parlement, voulant soulager en quelque manière tout cet amas de souffrances, décréta que le prix des loyers des maisons serait réduit des deux tiers pour les baux qui remontaient à 1589, et d'un tiers seulement pour les baux faits après la levée du siège. (De Thou, *ubi sup.*)

Alors la foule s'assembla, encouragée par cette première concession, et vint en tumulte se plaindre de la rigueur des contraintes que les créanciers exerçaient contre leurs débiteurs. Mais le parlement répondit par un autre arrêt faisant défense aux Parisiens de s'assembler ainsi, parce qu'ils ressemblaient plutôt à une bande de séditieux qu'à d'honnêtes suppliants ; il refusa d'abroger le droit qu'a celui à qui il est dû de saisir le bien de celui qui lui doit; seulement il prescrivit que les meubles saisis ne pourraient être ni vendus ni enlevés, jusqu'à une certaine époque, qui fut fixée à trois mois pour les habitants des faubourgs Saint-Lazare, Saint-Martin et Saint-Denis, dont les maisons avaient été détruites et les jardins ravagés par les assiégeants.

Cette loi n'empêcha pas les Parisiens de s'inquiéter. Si l'on cessa pour un temps de se rassembler dans la rue, on se réunissait dans diverses maisons. Les politiques, comme on nommait les amis du roi, tenaient leurs conciliabules chez le sieur d'Aubray, prévôt des marchands. Treize des colonels de Paris, avec un grand nombre de capitaines et de bourgeois, s'étaient déjà déclarés pour ce parti. Quelques jours après, on s'assembla de nouveau dans la maison de l'abbé de Sainte-Geneviève, et dès lors on se crut assez fort pour demander à haute voix qu'on fît enfin la paix avec le roi, puisqu'il était le vrai héritier de la couronne de France, et que les princes de la maison de Bourbon ne laisseraient jamais Paris en paix, si la maison de Lorraine ou quelque autre étranger se mettait sur le trône. Un assez grand nombre de ceux-là mêmes qui avaient embrassé la Ligue parut ne pas trop s'opposer à cette proposition. L'avocat Dorléans, jusque-là si zélé, n'hésita pas à répondre au duc de Mayenne, qui s'était rendu en personne à la grande audience, tenue à ce sujet dans le parlement : « Monseigneur, la ville de Paris est pauvre et désolée; il est temps de chercher dans la paix un remède aux maux de cette malheureuse cité. » Et, parlant du roi, il allégua audacieusement l'exemple de l'empereur Valentinien, qui avait été aussi chassé de l'empire pour cause de religion, mais qui, s'étant converti, avait été rappelé, et l'usurpateur massacré. (*Journal de Henri IV,* t. I, p. 238. — *Ibid.*, p. 245. — *Remarques sur la Satire Ménippée,* p. 244 et suiv.)

Dorléans pourtant ne persista pas dans de pareils sentiments, comme on le verra bientôt. La Sorbonne, au contraire, qui tenait à honneur de se montrer inébranlable, fit paraître en latin une décision par laquelle elle affirmait que c'était une impiété et une folie de désirer que le roi de Navarre se convertît, et elle s'appuyait sur douze raisons

dont les principales sont : « Que cela serait contraire au serment fait à la Sainte-Union ; que cela répugne à la conscience des vrais chrétiens ; que pour former légitimement un pareil souhait, il faudrait être bien sûr du consentement général et surtout de l'autorisation du Pape, ce qui est bien loin d'être le cas ; *ergo, etc.* »

De son côté, le parti des zélés, presque en entier composé de l'ancienne faction des Seize, présenta au duc une adresse très-hardie. « Depuis la mort de certains bons catholiques, lui disaient-ils, en faisant allusion à ceux des leurs qu'il avait fait pendre, et depuis la proscription d'un bien plus grand nombre d'autres, l'audace des ennemis de la religion et des partisans du Béarnais s'est tant augmentée, que les voilà maintenant traitant publiquement du rétablissement de l'hérésie, et c'est au tour des fidèles, dépouillés de toute autorité, d'en venir aux prières et requêtes pour qu'on sauve la religion. Les suppliants donc, pour la décharge de leur conscience envers Dieu et envers les hommes, viennent vous conjurer d'avoir à remédier promptement à ce mal ; et pour cela, attendu la nécessité des affaires, il faut se hâter de rappeler les bannis ; purger le parlement de tous ces méchants partisans du roi de Navarre, et punir sans pitié ceux qui parleraient de rendre la ville à l'hérétique. » (Cayet, *ubi sup.*)

A quoi Mayenne répondit : « Que le roi d'Espagne me fournisse donc d'abord les fonds, et les autres moyens nécessaires pour cela. » Et le vendredi, sixième jour de novembre, ayant assemblé à l'Hôtel-de-Ville les capitaines, les colonels et les notables bourgeois, il leur fit un discours « arrosé d'huile et de vinaigre », dans lequel, après s'être plaint amèrement de toutes ces assemblées illégales qu'on faisait de part et d'autre dans Paris, il donna de grandes louanges à la constance et au courage que les Parisiens avaient déployés pendant les temps bien plus malheureux encore qui venaient de s'écouler, les exhortant à persévérer dans cet héroïque dévouement. Il promit que les États-Généraux, qu'on allait assembler, appliqueraient le remède à tous les maux présents, et que ceux qui auraient fait paraître leur dévouement pour la sainte cause seraient dignement et glorieusement récompensés. (*Journal de Henri IV*, p. 264.)

Pendant que la lutte s'engageait aussi ouvertement à Paris entre les politiques et les Ligueurs, elle n'était pas moins animée à Orléans entre les premiers, qu'on appelait dans cette ville les Francs-Bourgeois, et les confrères du Sacré-Cordon. Il s'agissait, dans cette ville, d'élire un nouveau maire et des échevins. Ceux qui occupaient ces places étaient tous membres de la sainte confrérie, et ils briguaient de tous leurs moyens, pour être continués dans leurs emplois, tant pour l'autorité et le profit qu'ils y gagnaient, que pour empêcher les Francs-Bourgeois de parvenir à leur tour. Comnène, qui gouvernait alors Orléans pour la Ligue, avait pris le parti de retarder l'élection jusqu'à l'arrivée de Monsieur de La Châtre, qui devait lui apporter lui-même l'intention du conseil de Monsieur de Mayenne, et durant ce temps, quand il voyait les politiques oppressés

par ceux du Cordon, il les favorisait, pour ne pas leur donner occasion d'entreprendre quelque chose par désespoir ; puis, quand il advenait que les politiques voulaient abuser de sa faveur pour entreprendre contre ceux du Cordon, il faisait tourner la chance du côté de ceux-ci ; de façon que les confrères l'accusaient d'être un politique, et les politiques d'être un confrère du Cordon. (Cayet, *ubi sup.*, liv. 4.)

Enfin Monsieur de La Châtre arriva. Il établit un maire et des échevins à sa dévotion. Pourtant ce ne fut pas parmi les confrères du Cordon qu'il choisit ses élus ; Monsieur de Mayenne se méfiait maintenant des Jésuites, qu'il savait dévoués à l'Espagne. La Châtre s'en retourna ensuite en Berry, marier son fils avec la fille du feu comte de Montafier et de Madame la princesse de Conti, veuve en premières noces de mon dit sieur comte.

Pour lors, d'Entragues, qui cherchait à rentrer dans Orléans, dont il était gouverneur pour le roi, se mit à pratiquer sourdement les Francs-Bourgeois, et il se croyait déjà si sûr de la réussite, qu'il écrivit à Sa Majesté que si elle voulait se rapprocher de cette ville, il ne tiendrait qu'à elle de s'y faire recevoir avec acclamations. Le roi, qui se trouvait en ce moment à Étampes, voulut préalablement voir par lui-même ce qu'il en était, et il vint à cheval, pendant la nuit, faire sa reconnaissance ; mais ayant bien considéré les corps de garde, par les feux qu'ils faisaient, les rondes et les sentinelles, par le bruit de leurs armes, il dit à d'Entragues : « Mon ami, cette poire n'est pas encore mûre ; voilà des gens, croyez-moi, qui n'ont nulle envie de se laisser surprendre. » Et il s'en retourna.

On continuait cependant à se battre avec différents succès, de part et d'autre, sur presque tous les points de la France. Le prince de Conti était venu assiéger la ville de Craon, où commandait le sieur Duplessis de Cosme, pour l'Union, et qui était comme le quartier-général de tous les Ligueurs du Maine et de l'Anjou. Le roi manda incontinent à Monsieur le prince de Dombes de se rendre à ce siège avec toute l'armée qu'il avait en Bretagne, et bientôt la ville fut extrêmement pressée. Le duc de Mercœur tenait alors à Vannes les États de la Bretagne, où il se fit assigner six mille livres par mois, et obtint que la province ferait un fonds de presque deux millions de livres pour le paiement des garnisons des places tenues par la Ligue. Quand il apprit le danger que courait la ville de Craon, il résolut de marcher sans délai au secours de cette place, qui lui était de grande importance et lui servait de frontière de ce côté-là. Ayant donc réuni toutes ses compagnies, il s'achemina en personne vers Craon, que l'ennemi tenait si étroitement bloquée qu'il n'en pouvait entrer ni sortir âme qui vive, si bien que ceux du dedans, ne comptant plus sur aucun secours, se disposaient déjà à se rendre. (Cayet, liv. 4, ad ann. 1592. — Moreau, chap. xvi.)

Mercœur, en débouchant dans la plaine, fit tirer trois coups de canon pour avertir les assiégés qu'il venait à leur aide, ce qui les remit en bon courage ; les princes se disposèrent, de leur côté, à recevoir

l'ennemi qui venait les attaquer, et se dépêchèrent d'envoyer l'ordre d'occuper les points qu'ils jugeaient les plus avantageux pour combattre. Le lendemain, les deux armées se trouvèrent en bataille vis-à-vis l'une de l'autre, et les avant-coureurs de chaque parti commencèrent à escarmoucher. Le capitaine Keredern, de Vannes, homme expérimenté en la guerre, s'était approché avec sa compagnie pour prendre part à une de ces escarmouches. Tout à coup, il jugea à quelque remuement insolite qu'il aperçut dans le camp adverse qu'il devait y avoir du désordre parmi les royaux; il envoya bien vite un de ses cavaliers au duc de Mercœur, pour lui faire savoir que s'il voulait s'avancer avec toute l'armée, il aurait bon marché des ennemis.

Or, voici ce qui se passait du côté des princes. Sur le point d'en venir aux mains, les dits sieurs princes reconnurent qu'ils avaient été ou trahis ou très-mal servis par ceux qui avaient les charges en leur armée. Premièrement, leurs soldats manquaient de balles, et furent contraints de ne tirer qu'à poudre pour faire du bruit seulement, ou de chercher des cailloux pour les mettre dans leurs arquebuses; secondement, en faisant choix du champ de bataille, on s'était placé trop près de la ville, de sorte qu'on avait le canon des assiégés à dos; de plus, le terrain était tel que la cavalerie, qui faisait la principale force de l'armée, ne pouvait se déployer ni rendre aucun service, à cause des fossés et des haies dont il était tout entrecoupé; troisièmement, on s'aperçut trop tard qu'on aurait pu aisément empêcher l'ennemi de traverser la petite rivière d'Oudon, soit en coupant le pont, soit en attaquant les bataillons qui ne pouvaient passer qu'un à un. (Cayet, *ubi sup.*)

Les princes s'aperçurent trop tard de ces fautes, auxquelles ils en ajoutèrent une quatrième : ils assemblèrent leurs seigneurs et capitaines sur le champ de bataille, et se mirent, en présence de leurs soldats, à tenir conseil sur ce qu'il y avait à faire. L'avis général fut qu'il fallait faire retraite. « Mon cousin, dit le prince de Dombes, les larmes aux yeux, vous voyez bien que nous sommes trahis; » et il commença le premier à prendre avec tous ceux qu'il commandait sa route par un chemin creux. C'était ce mouvement que le capitaine Kéredern avait aperçu et qu'il venait de signaler au duc de Mercœur.

Celui-ci s'avança aussitôt avec tous ses gens, et donna si furieusement sur les royalistes déjà découragés, qu'ils furent presque aussitôt mis en déroute, sans même songer à opposer la moindre résistance. Il n'y avait plus qu'à tuer ces fuyards. Le duc fit alors crier à son de trompe qu'on épargnât les Français, mais qu'on fît main-basse sur les Anglais, ce qui fut ponctuellement exécuté, surtout pour la dernière partie de l'ordre. Là périt un bon nombre de capitaines et de bons gentilshommes, un plus grand nombre encore tomba au pouvoir de l'ennemi. (Moreau, chap. xvi.)

Les débris de l'armée des princes se retirèrent partie à Château-Gontier, partie à Rennes; il y en eut qui se sauvèrent même beaucoup plus loin. Le prince de Conti s'en alla jusqu'à Angers, n'osant s'arrêter

une seule nuit à Château-Gontier, tant il avait crainte de s'y voir assiégé. Aussi était-il vivement poursuivi, et si son canon, qui le suivait, n'était demeuré embourbé dans un chemin étroit, qu'il boucha par un grand bonheur pour lui, le dit prince eût bien sûr été pris; mais ceux qui le poursuivaient furent arrêtés par cet encombrement d'artillerie, ce qui prouve que quelquefois malheur est bon à quelque chose. (Cayet, *ubi sup.*)

Pour le prince de Dombes, il eut aussi grande peine à arriver tout tremblant et bien harrassé à Rennes, où il s'attendait à être bientôt assiégé par le vainqueur, auquel cas il eût été mal dans ses affaires; car la ville, dans son premier effroi, se fût rendue sans difficulté, d'autant que la plupart du menu peuple et quelques-uns des plus relevés bourgeois affectionnaient le parti de la Ligue et du duc de Mercœur.

Quant aux Anglais, qui étaient restés les derniers sur le champ de bataille et qui étaient environ cinq mille, le petit nombre de ceux qui échappèrent au massacre ne dut son salut qu'aux blés, qui étaient déjà murs, et dans lesquels ces malheureux se cachèrent jusqu'à la nuit, et de ceux-là encore en fut-il tué une bonne partie par les paysans qui les haïssaient.

Le duc de Mercœur, poursuivant sa victoire, alla assiéger Château-Gontier, où on lui avait donné à entendre que les princes de Conti et de Dombes s'étaient réfugiés avec leurs principaux capitaines, et cela donna à ceux de Rennes le loisir de reprendre courage, et d'envoyer vers le roi pour lui demander du secours. Ils eurent réponse que dans peu ils recevraient un renfort considérable, avec exhortation de persévérer dans leur fidélité passée. Pour la ville de Château-Gontier, elle n'osa pas s'opiniâtrer à soutenir un siège sans espérance, et elle se rendit par bonne composition à Monsieur le duc de Mercœur.

René de Rieux de Sourdeac, simple gentilhomme de la Basse-Bretagne, répara en quelque façon l'honneur des armes du roi, si malheureusement compromis par l'échec que venaient de subir à Craon deux princes du sang. La noblesse ligueuse, ayant ramassé six mille hommes des communes du pays, était venue mettre le siège devant Brest, dont le dit Sourdéac était commandant. Il y avait déjà près de cinq mois que ce siège durait, et partout les assiégeants s'étaient vus repoussés avec pertes. Ils méditaient déjà de se retirer, quand Sourdeac, voulant leur donner une leçon dont ils se souvinssent, commanda aux habitants de la ville de danser et de se réjouir au son des hautbois et des cornemuses, et de prolonger ce divertissement bien avant dans la nuit. Le bruit sympathique de ces instruments nationaux donna aux troupes des communes l'idée de rivaliser de gaîté avec les assiégés, et, bien persuadés que ceux qui s'amusaient ainsi ne songeaient guère à livrer bataille, elles se mirent de leur côté à faire bonne chère et à s'enivrer; mais sur le point du jour, pendant qu'elles étaient toutes ensevelies dans le vin et dans le sommeil, Sourdeac fait sortir les siens par trois endroits différents, force les lignes des ennemis, en tue trois à quatre cents, sans trou-

ver de résistance, et revient triomphant dans ses murailles. (Mézeray, t. III, p. 969.)

Ensuite, ayant appris que les vivres devenaient rares dans le camp, et que les nobles, pour retenir leurs soldats sous les armes, leur disaient que la disette était plus grande encore dans la ville, il fit publier à son de trompe que le boisseau de blé, qui coûtait trois écus dehors, serait vendu pour un écu dans Brest. Les communes, à qui il eut grand soin de faire connaître cette publication, par les divers émissaires qu'il entretenait dans leurs quartiers, s'écrièrent que leurs chefs les trompaient en leur représentant la place comme affamée. Elles se mutinèrent; et cette troupe de paysans armés disait qu'il fallait égorger tous ces gentilshommes pour les punir de les avoir engagés dans cette guerre malencontreuse, épouser ensuite leurs femmes, s'emparer de leurs châteaux, afin que le peuple fût maître à son tour.

Sourdeac alors, voyant que tout était en combustion dans le camp, fit une nouvelle sortie. Il y eut un carnage affreux de ces misérables. Ceux qui échappèrent s'estimèrent heureux d'obtenir qu'on leur fît grâce, moyennant qu'ils payeraient huit mille écus par an, pendant huit années.

Pendant ce temps-là, Mercœur, après la victoire de Craon et la prise de Château-Gontier, s'en était retourné dans le pays de Carhaix, où les royaux avaient pris le château de Rostrenen et celui de Corlay, d'où ils incommodaient et ruinaient tout le pays d'alentour; car tous les habitants de ces cantons-là tenaient pour la Ligue et s'étaient toujours montrés bons catholiques. Le duc, « voulant ôter à ces braves gens une pareille épine du pied, » vint donc de ce côté-là avec une partie de son armée, presque toute composée d'Espagnols. Il fit d'abord assiéger le château de Rostrenen, qui se rendit à don Juan d'Aquila, et, parce que le dit château était plus préjudiciable qu'utile au pays, on y mit le feu et on le ruina de telle sorte qu'il ne pût plus à l'avenir servir de logement à aucune troupe de gens de guerre. (Moreau, ch. xvii.)

On alla ensuite assiéger Corlay, dont la garnison était encore plus méchante que celle de Rostrenen, n'étant composée que de bandits et de pillards, lesquels, ne tenant à aucune religion, ne se disaient du parti du roi que pour avoir un prétexte de dévaster le pays. On détruisit de fond en comble ce nid de serpents.

Le duc délibéra alors de réduire à son obéissance la ville de Quintin, appartenant en ce temps-là au seigneur comte de Laval, et voyant que sa présence y était requise, parce que le seigneur de Liscoet, qui y commandait, était brave et vaillant chevalier, il se dirigea vers ces parages. La place n'était pourtant pas bien forte, n'étant fermée que de barrières et de vieilles douves en guise de murailles; mais le château était en meilleur état. Liscoet s'y retira, après avoir disputé la ville aux assiégeants pendant quelques jours; puis, voyant arriver l'artillerie, contre laquelle il sentait bien qu'il ne pouvait tenir, il fut bien obligé de capituler, à condition qu'il aurait vie et bagues sauves. Le duc, pour garder

ce poste, laissa un capitaine avec sa compagnie, et s'en revint tranquillement à Nantes.

Quintin, pourtant, ne resta pas longtemps au pouvoir des Ligueurs. Les habitants, qui craignaient d'être blâmés par leur seigneur pour être d'un parti contraire au sien, « et voulant faire les bons valets, » pratiquèrent une intelligence avec un gentilhomme du voisinage nommé La Griffardière. A l'heure que celui-ci leur indiqua comme celle où il serait prêt à jouer son jeu, ils se mirent, eux, à jouer aux cartes avec la garde, et à la faire boire, pendant que La Griffardière, qui se tenait caché dans un bois proche de la ville, avec soixante hommes d'armes, s'approchait sans bruit, et s'emparait de la porte par surprise. Ceux de la garnison qui voulurent faire résistance furent tués, les autres furent faits prisonniers et mis à rançon.

Pour lors, Liscoet, qui, depuis qu'il avait été obligé de rendre Quintin, s'ennuyait dans sa gentilhommerie, près de Guingamp, imagina de rassembler quelques amis et de venir s'établir avec eux sur les ruines encore fumantes de Corlay, qu'il fortifia de nouveau et si bien qu'il en fit une place propre à ses desseins, « lesquels étaient de faire un peu la guerre dans les pays bas, où l'oie était encore grasse, parce qu'on n'y avait jusqu'à présent que peu bataillé. » En peu de temps, il se trouva à la tête d'environ quatre cents hommes déterminés, avec lesquels il partit sur l'aube du jour un beau matin, et arriva à Châteauneuf, où on ne l'attendait guère. (Moreau, ch. xix.)

Il se commit là toutes sortes d'insolences et de cruautés. Plusieurs des habitants y furent tués; ceux qui pouvaient payer rançon furent faits prisonniers, et l'on mit le feu aux plus belles maisons de la ville, ce qui causa une grande ruine. Les ecclésiastiques surtout y furent fort maltraités, parce que le seigneur de Liscoet, ainsi que tous ses gens, étaient huguenots, et comme tels, ennemis naturels des prêtres. Pendant qu'ils pillaient la chapelle de Notre-Dame-des-Portes, qui se trouve dans l'enceinte du château, l'un de ces hérétiques força le tabernacle, où il trouva le saint ciboire dans lequel il y avait une hostie consacrée. Il jeta l'hostie par terre et la foula aux pieds, comme un abominable qu'il était. Un pauvre prêtre, qu'on venait de prendre là et qu'on gardait prisonnier, touché du zèle de Dieu, se prosterne avec grande humilité, et, prononçant l'oraison : *Corpus Domini*, etc., il lève l'hostie, l'adore et l'avale. De quoi le huguenot sacrilège, ému de rage, tire son épée. « Eh quoi! misérable, dit-il, tu oses encore idolâtrer en ma présence! » En vociférant ces mots, il le perce de part en part et le tue sur-le-champ. « Ainsi mourut ce bon prêtre, duquel le nom n'a point été conservé, malheureusement pour l'honneur dû à notre rédemption. »

Sur ces entrefaites, le roi, qui était alors à la poursuite du duc de Parme, ayant appris la défaite des princes devant Craon, envoya promptement Montmartin à Vitré, pour rassurer cette ville sur laquelle il supposait que le duc de Mercœur avait depuis longtemps des desseins, parce qu'étant sur la frontière de Bretagne, elle était avantageusement située

pour les affaires de la guerre qui se faisait en ce moment. Le prince de Dombes, après la mort de son père, le duc de Montpensier, qui venait de s'éteindre d'épuisement à Lisieux, lui succédait dans le gouvernement de Normandie. Il fut remplacé en Bretagne par le maréchal d'Aumont, auquel Sa Majesté donna pour lieutenant Monsieur de Saint-Luc, officier d'une grande expérience et de beaucoup d'esprit, et Mercœur, voyant qu'il n'y avait rien à gagner du côté de Vitré, se rabattit sur Malestroit, qui se rendit à la première sommation. (Cayet, *ubi sup.*)

Le prince de Dombes, qui s'appellera désormais le duc de Montpensier, et qui s'était mis en route pour venir au secours de Malestroit, trouvant la ville prise, se retourna du côté de Dinan, où trois cents Lorrains, nouvellement arrivés au secours de Mercœur, avaient pris leurs quartiers dans les faubourgs. Il s'en approcha dans le plus grand silence, à la faveur d'une nuit obscure ; et, dès le point du jour, il les attaqua brusquement, en tua une partie et força les autres à se retirer dans une église, où ils furent bientôt obligés de capituler.

En même temps, le maréchal d'Aumont, qui se rendait dans son nouveau gouvernement, était déjà arrivé à Tours, où il rassembla une armée avec laquelle il alla camper devant Mayenne, espérant attirer de ce côté-là Bois-Dauphin, qui se tenait alors à Laval, et avoir l'occasion de livrer une bataille à ce chef dangereux, s'il venait au secours de la ville assiégée ; mais Bois-Dauphin ne bougea pas, et Mayenne livra ses portes au bout de quinze jours de tranchée ouverte.

Alors ceux d'Angers députèrent au maréchal pour l'engager à venir les délivrer de la garnison ligueuse de Rochefort, qui, sous la conduite d'un nommé de Saint-Offange, traversait souvent le fleuve sur une galère armée, ruinait tout leur pays et mettait à contribution jusqu'à leurs faubourgs. Pour mieux décider d'Aumont, ils lui représentèrent qu'il ne serait pas difficile de forcer cette caverne de voleurs, et ils lui promirent qu'ils lui fourniraient tout l'argent nécessaire pour payer ses soldats. Il se résolut donc à venir faire ce siège. Le prince de Conti vint le rejoindre avec ce qui lui restait de son armée depuis la déroute de Craon, et l'on fit conduire devant la place toute l'artillerie, qui se composait de dix grosses pièces et de deux coulevrines.

Rochefort est située au haut d'un rocher d'ardoise, à une courte distance de la Loire, entre la petite rivière de Laïon et un gros ruisseau qui sort de l'étang de Brissac. De cette situation, cette place commande la petite ville de Saint-Symphorien, à laquelle elle est jointe par un pont, et à l'opposite s'élève un autre rocher, encore plus escarpé, qu'on appelle La Gueusie, et sur lequel il y avait eu autrefois un château qui avait été ruiné dans les guerres contre les Anglais. Ce fut sur cet emplacement que le maréchal dressa ses batteries ; mais elles ne firent que peu d'effet, à cause de l'éloignement. On obtint pourtant plus de succès contre la tour sur laquelle on pouvait tirer de nouveau, et la tranchée ayant été achevée, on attacha le mineur au pied des murailles.

On fut néanmoins plus de deux mois sans avancer beaucoup. Enfin,

la longueur du siège ayant réduit les assiégés à une extrême disette, ils dépêchèrent vers le duc de Mercœur pour leur demander secours, le faisant prévenir que sans cela ils seraient obligés de capituler. Leurs députés passèrent et repassèrent librement, au milieu des quartiers du maréchal d'Aumont, à la faveur des intelligences qu'ils avaient dans le camp royaliste, et quand ils furent de retour dans la ville, ils rapportèrent que Mercœur faisait ses préparatifs pour venir délivrer Rochefort ; mais d'Aumont, qui voyait l'hiver s'approcher et les eaux grossir, ne voulut pas attendre l'arrivée du duc, et leva le siège, après y avoir tiré inutilement plus de deux mille coups de canon.

Alors les Anglais qui servaient dans l'armée royale firent demander au nouveau duc de Montpensier la permission de se retirer à Domfront, afin que le changement d'air pût arrêter le cours des maladies qui régnaient parmi eux. Le duc leur représenta vainement qu'ils seraient obligés de passer par un pays ennemi, où ils seraient exposés à être assommés par les paysans, tous fort attachés au parti de la Ligue. Ils ne s'en mirent pas moins en route au nombre de sept cents ; mais, s'étant arrêtés à Ambrières, bourgade à trois lieues de Mayenne, où ils séjournèrent une quinzaine de jours, parce que le pays était bon et plantureux, Bois-Dauphin, avec les garnisons de Laval, de Craon et de Fougères, vint les y attaquer. Il les enveloppa et les tailla en pièces après un combat opiniâtre. Plus de la moitié de cette bande ou fut faite prisonnière ou resta sur le champ de bataille ; les autres se dispersèrent et se sauvèrent comme chacun put.

On se battait aussi dans le Poitou et sur les confins de la Touraine avec non moins d'acharnement et de férocité. Le vieux Villequier, dont les grands biens héréditaires s'étaient encore accrus par les libéralités de nos rois, possédait, à cinq lieues de Loches, la ville de La Guerche, située sur la Creuse, et il y faisait sa résidence à l'abri d'une double sauvegarde, qu'il avait obtenue du roi et du duc de Mayenne. Le gouverneur que le duc d'Épernon avait mis dans Loches était un Gascon nommé Sallerm, homme entreprenant et avide de butin. Il lui vint l'idée de s'emparer de La Guerche, au mépris du sauf-conduit du roi ; car il savait qu'il trouverait là d'immenses richesses ; mais il lui fallait un prétexte : il accusa Villequier d'avoir un fils engagé dans le parti de la Ligue, et d'avoir laissé à ce fils le libre passage du pont de La Guerche, pour aller faire des courses dans la Touraine. (De Thou, liv. 105, p. 515.)

Tout aussitôt il se mit en marche, et vint escalader les murs de la ville, qui, prise à l'improviste, n'eut pas même la pensée d'opposer la moindre résistance. Villequier n'eut que le temps de se retirer dans la citadelle, d'où il trouva le moyen de faire savoir à son fils le danger qu'il courait.

Celui-ci accourut aussitôt au secours de son père, à la tête de deux cents cuirassiers, d'un pareil nombre d'arquebusiers à cheval, et de quatre cents hommes d'infanterie française et espagnole avec une pièce de campagne. Sallerm, de son côté, appela à son aide la garnison de

Châtillon-sur-Indre et le capitaine d'Abin qui, avec sa bande d'aventuriers, se trouvait dans le voisinage, et il fit savoir à ceux du château, où la plupart des nobles des environs étaient venus se réfugier, qu'il allait brûler toutes leurs maisons aux alentours de la ville, si la place ne lui était pas rendue immédiatement. A cette menace, ils demandèrent à se retirer, malgré les efforts que fit pour les retenir le vieux Villequier, qui les suppliait les larmes aux yeux de ne pas l'abandonner à la merci d'un Gascon affamé.

Quand ils furent partis, Sallerm laissa un nombre suffisant de soldats pour maintenir ceux qui restaient dans le château, et s'en alla avec le reste de ses troupes au-devant du jeune Villequier, qu'il rencontra au-dessous de Château-d'Isle, où il s'était campé sous la protection du feu de l'artillerie de cette place. La bataille commença à l'instant même. Les troupes espagnoles, qui formaient le premier rang des Ligueurs, furent presque aussitôt culbutées, et les autres, saisies d'une terreur panique, prirent la fuite dans le plus grand désordre.

Ces fuyards, voyant que le passage leur était fermé du côté de Chauvigny, où se tenait la compagnie de d'Abin, se jetèrent dans la Vienne et cherchèrent à se sauver, partie à la nage, partie sur les barques qu'ils purent se procurer. Le jeune Villequier se jeta l'un des premiers dans une de ces embarcations, qui se trouva bientôt, comme toutes les autres, surchargée de la foule pressée, et se précipitant dans le plus grand désordre pour se soustraire au feu terrible que faisait l'ennemi. Cette barque, comme presque toutes, s'enfonça. La rivière parut aussitôt couverte de gens qui se noyaient. C'était un spectacle effrayant de voir surnager des bras, des têtes et des jambes, au milieu des chapeaux, des armes et des manteaux qui flottaient sur l'eau; les cris de ces malheureux, se mêlant aux détonations des armes à feu, augmentaient l'horreur du spectacle. Il y eut plus de quatre cents soldats qui périrent ainsi submergés, sans compter ceux qui se laissèrent tuer sur le rivage, et on ne fit que cinquante prisonniers. La nuit qui survint permit au petit nombre qui survécut à ce désastre de s'échapper du mieux que chacun put. Le vainqueur vint ensuite investir Château-d'Isle, où le jeune Villequier avait laissé ses bagages et son canon, et la place, tout effrayée, se rendit à la première sommation.

Sallerm, après cette victoire, revint à La Guerche, où le vieux seigneur de Villequier, qui avait à pleurer son malheur et la mort de son fils, fut fait prisonnier. Tous ses riches meubles devinrent la proie de l'avide Gascon, auquel le roi fit, en outre, présent de tous les emplois militaires et offices vénaux de la noblesse poitevine qui avait péri dans cette affaire.

En Bourgogne, depuis le départ du maréchal d'Aumont, qui n'y avait apporté que troubles et désastres parmi les royalistes, ceux-ci avaient encore beaucoup de peine à se remettre. Pourtant un certain seigneur du parti, nommé Vitry, trouva, « par grande subtilité d'esprit, » le moyen de faire réussir un dessein difficile et périlleux. Il est vrai que ce fut un

autre que lui qui profita du succès. Il gagna un soldat qui faisait partie de la garnison de Saulx-le-Duc, bonne place à quatre lieues de Dijon et tenue par les Ligueurs. Ce soldat lui promit de descendre la nuit une ficelle du haut du rempart, pendant qu'il serait en faction, pour qu'on y attachât une échelle de corde qu'il remonterait lui-même, et qu'il fixerait solidement. Mon dit sieur de Vitry et ses gens devaient monter par là et s'introduire secrètement dans la place. Cela fut exécuté comme il était convenu. Les royalistes se glissèrent sans avoir été aperçus, et le commandant ligueur fut massacré ainsi que ceux de ses soldats qui tentèrent de se mettre en défense. Vitry était donc maître. (*Mém. de Tavannes,* ad ann. 1593.)

Mais, pour mettre à fin cette entreprise, il s'était fait aider d'un capitaine nommé de La Marche, qui lui avait fourni les hommes de sa compagnie. « Ne serait-il pas prudent, dit le capitaine, d'aller reconnaître ce qui se passe dehors, et de savoir si personne ne songe à venir nous disputer notre conquête? » Vitry y alla. A peine fut-il sorti de la place, que la porte lui fut fermée par le dit capitaine, lequel se constitua tout aussitôt gouverneur pour le roi de Saulx-le-Duc.

Vitry résolut de se venger de cette trahison. La femme du capitaine La Marche était pour lors au château de Grancey, avec le reste des soldats de son mari, que Tavannes avait nommé commandant de ce poste. Vitry crut pouvoir surprendre ce château, par le même moyen qui lui avait déjà réussi pour Saulx-le-Duc ; mais, comme il se trouvait à un rendez-vous de nuit, sur la contrescarpe, avec un soldat de la garnison qu'il avait déjà gagné, il fut entouré par des gens qu'on avait cachés derrière des buissons dans le voisinage, et qui l'attaquèrent à grands coups d'arquebusades, dont il fut tué. « Certes, la perte de ce gentilhomme était à regretter pour le roi, tant à cause de sa valeur que pour l'affection qu'il avait au service de Sa Majesté. »

Jean de Saulx, vicomte de Ligny, et qui portait aussi le nom de Tavannes, vint à cette époque prendre le commandement des troupes de la Ligue, en Bourgogne. Après avoir été fait prisonnier au siége de Noyon, comme on l'a vu plus haut, il avait été échangé contre la mère, la femme et les sœurs du duc de Longueville, et cet échange, dit-il lui-même avec assez de vanité, coûta cher au roi. En effet, si on veut l'en croire, ce fut à l'aide de ses bons conseils que le prince de Parme était parvenu à faire lever le siège de Rouen. (*Mém. du maréchal de Tavannes,* p. 160.)

« Quand j'arrivai en Bourgogne, dit-il, où le duc de Mayenne avait mis tous les commandants des places sous ma direction, je trouvai les gouverneurs de Dijon, de Beaune et de Chalon assez d'accord ensemble ; mais il y avait une faction de gentilshommes établie dans les campagnes ; et les simples capitaines qui s'étaient installés dans les châteaux voulaient trancher du gouverneur. A la moindre observation, ils me menaçaient de porter plainte au duc de Mayenne, se vantant d'avoir déjà fait prendre et punir deux des gouverneurs de la province, qui m'avaient

précédé. Aussi n'est-il pas étonnant que l'ambition de tous ces gens-là, leur avarice, leurs artifices, leurs calomnies et leurs divisions, aient fini par ruiner les affaires de la cause en ce pays-là. » (*Ibid.*, p. 182.)

Le vicomte, ayant joint ses forces à celles du marquis de Tréfort, qui lui amenait quatre cents chevaux de la Savoie, vint assiéger la ville de Verdun, où le sieur de Bissy commandait pour le roi. Tavannes résolut de faire lever le siège de cette place, et fit passer la rivière de Saône à ses troupes, partie à gué, partie à la nage; et ayant fait plus de douze lieues en un seul jour, il parvint à entrer dans Verdun sans avoir été arrêté par les assiégeants. Bissy, qui parlait déjà de capituler, reprit courage à l'arrivée de ce secours. Il rompit toutes les négociations qui étaient déjà en termes d'être signées, et les Ligueurs redoublèrent d'efforts pour ressaisir la conquête qu'ils voyaient sur le point de leur échapper. (*Mém. de Tavannes,* ad ann. 1593.)

Ils imaginèrent de construire un grand bateau couvert par le devant, de manière à mettre à l'abri des mousquetades ceux qui le montaient. Ils y firent entrer quatre-vingts hommes armés de cuirasses et d'arquebuses, et ils le dirigèrent vers la ville; mais les soldats de Tavannes, la pique à la main, s'opposèrent si résolûment au débarquement de cette troupe, que ceux qui étaient sur le devant du bateau se rejetèrent brusquement en arrière dans le plus grand désordre, d'où il arriva que l'embarcation chavira et que tous furent noyés, à l'exception de quelques-uns, auxquels, par pitié, les royalistes tendirent leurs piques pour les repêcher, et qui furent faits prisonniers.

Le vicomte, découragé par cet échec, leva le siège, et se retira en bel ordre du côté de Chalon. « Pour le sieur de Tavannes, ayant acquis là une grande réputation, il s'en revint incontinent vers la ville de Flavigny. »

Vers cette même époque, le maréchal de Bouillon s'était retiré à Sedan, avec la permission du roi. Il apprit là que le seigneur d'Amblise, grand maréchal du duc de Lorraine, avait assemblé les garnisons de Villefranche, de Verdun et de Dun, et qu'après avoir brûlé le bourg de La Mark, il était venu mettre le siège devant Beaumont, dans la forêt d'Argonne. Aussitôt, réunissant à son tour les garnisons des villes royalistes de ces contrées, il se mit en chemin pour venir au secours des assiégés, en bonne résolution de livrer une bataille. (*Mém. de la Ligue*, t. V, p. 153.)

D'Amblise, averti de l'approche de l'ennemi, envoya au-devant de lui trois bataillons, qui le rencontrèrent sur une hauteur dont il voulait se saisir. Le combat s'échauffa en cet endroit; les Ligueurs furent enfin repoussés et se retirèrent en désordre. Par malheur, le maréchal, qui prit des premiers part à l'action, y reçut deux blessures, l'une au-dessous de l'œil droit, et l'autre dans le bas-ventre, ce qui l'empêcha de poursuivre les fuyards; mais il donna l'ordre à Rumenil, son lieutenant, d'aller les attaquer, sans leur laisser le temps de se reconnaître, jusque sous les murs de la place assiégée; et ceux de Beaumont, ayant fait en même

temps une sortie, les Ligueurs, enveloppés de toutes parts, furent enfin mis dans une déroute complète. Ils perdirent plus de cinq cents hommes; on leur prit leur canon et tous leurs drapeaux; d'Amblise lui-même fut tué, et on désarma trois cents Allemands, qui se rendirent avec leur commandant.

Quand le maréchal fut remis de sa double blessure, il arriva qu'un nommé Richer, homme de grande industrie, lui communiqua un plan de Dun-sur-Meuse, par lequel plan il fut convaincu qu'il lui serait facile de s'approcher de la haute ville et de la surprendre. Cette partie de la place, qui commande à l'autre partie, était à la vérité défendue, du côté de la campagne, par une triple porte et une herse placée entre la seconde et la troisième fermeture. Les deux premières pouvaient aisément céder au pétard, puis, en tenant suspendue avec un appui la herse, avant qu'on eût eu le temps de la baisser, il ne restait plus que la troisième porte à faire sauter. (*Mém. de la Ligue,* t. V, p. 179.)

Bouillon se mit incontinent en route, le sixième jour de décembre, et il arriva au milieu de la nuit au pied du rempart de la haute ville. Sans perdre de temps, il fit mettre pied à terre à sa cavalerie, et ceux qui portaient les pétards, et qui devaient arrêter la herse, s'avancèrent les premiers. La sentinelle qui veillait sur les murailles, avertie par quelque bruit, leur cria : « Qui vive! — C'est Monseigneur de Bouillon qui vient dîner dans votre ville, » répondit Richer, qui conduisait l'entreprise et qui avait déjà eu le temps de faire attacher le pétard à la première porte. On le fit jouer aussitôt, et cette porte sauta. La seconde fut également renversée ; mais la garnison, ayant lâché la herse, qu'on n'avait pas eu encore le temps de soutenir, Richer, qui se trouvait dessous, fut écrasé avec quelques soldats. On fut obligé de la briser à l'aide d'un troisième pétard. Il ne restait plus que la troisième porte, qui fut emportée à son tour; puis, une soixantaine des plus braves s'étant tout d'abord jetés par l'ouverture, ils furent bientôt suivis d'un grand nombre d'autres, malgré le danger.

On courut aussitôt fermer le guichet qui servait de communication entre la haute ville et la basse, pour empêcher que la garnison de cette dernière n'accourût au secours de ceux qu'on venait de surprendre; ensuite on se battit longtemps dans les ténèbres, avec différents succès, depuis trois heures du matin jusqu'à sept heures, et la garnison avait soin de faire courir quelques-uns des siens sur les remparts en criant : Victoire! afin d'épouvanter ceux des royalistes qui étaient encore dehors, et de les détourner d'entrer. Mais ceux-ci n'en continuaient pas moins d'entrer à la file. Le maréchal lui-même tournait à cheval autour de la place, pour voir s'il ne recevrait aucun signal de ceux de ses soldats qui étaient déjà dedans.

A la fin pourtant ceux de la ville, épuisés de fatigue, et voyant à chaque instant arriver de nouveaux adversaires, se retirèrent dans la tour, où, se trouvant sans espoir d'être secourus, ils se rendirent vers l'heure de midi. Ceux de la ville basse, tout effrayés de voir l'ennemi

établi au-dessus d'eux, se sauvèrent à la hâte, après avoir mis le feu dans tous les quartiers. Le maréchal fit aussitôt éteindre l'incendie et revint en triomphe à Sedan.

En cette année-là, la guerre ne se fit pas avec beaucoup d'activité dans la Guyenne. On y découvrit cependant, au mois d'août, une conspiration machinée par le gouverneur de Fontarabie, pour faire tomber Bayonne au pouvoir de l'Espagne. Ce gouverneur avait, au moyen de grandes sommes qu'il lui avait promises, gagné un médecin de la dite ville de Bayonne nommé Blancpignon, et il s'était servi, pour cette négociation, d'un certain Espagnol, qui demeurait depuis longtemps en France. Malheureusement pour l'un et pour l'autre de ces deux comploteurs, le médecin et l'Espagnol, leurs menées furent découvertes par une lettre, interceptée, que Blancpignon avait eu l'imprudence d'écrire au gouverneur de Fontarabie. Il lui disait, en se servant des termes de son métier, que, « pour la maladie dont il était question, il était nécessaire de faire promptement une abondante saignée. » Le porteur de cette lettre, ayant été interrogé, avoua tout ce qu'il savait de la conspiration. Blancpignon et l'Espagnol, qu'on arrêta de suite et qu'on appliqua à la question, confessèrent tout le reste. Puis, Monsieur de La Hillière, gouverneur de la ville de Bayonne, ayant appris par leurs révélations qu'une flotte espagnole était dans le voisinage pour prêter la main au complot, résolut de l'attirer elle-même dans le piège où on avait voulu le faire tomber. Il proposa donc à l'Espagnol, en lui promettant sa grâce, de copier une lettre qu'il avait habilement composée, pour que la flotte, ne se défiant de rien, vînt se faire prendre dans une embuscade qu'il tenait toute prête ; mais le malheureux Espagnol, sans se laisser ébranler par la crainte du supplice, fit paraître autant de fermeté pour ne pas trahir ses compatriotes que le médecin, son complice, avait montré de lâcheté et d'astuce à vendre les siens : il fut exécuté en place publique. Pour Blancpignon, il trouva, dit-on, le moyen d'avoir sa grâce et se retira à Troyes en Champagne, lieu de sa naissance, où il vécut tranquillement jusqu'à l'âge de plus de quatre-vingts ans. (De Thou, *ubi sup.*)

C'est à peu près là tout ce qui arriva d'important en Guyenne pendant le cours de cette année. Mais dans le Languedoc, Scipion de Joyeuse agissait avec plus d'activité en faveur de la Ligue. Ce jeune seigneur, plein de bravoure, consultait toutefois encore plus ses propres intérêts que ceux de son parti et de Mayenne. Il venait de recevoir du roi d'Espagne quelques troupes allemandes, à l'aide desquelles il espérait bien se rendre indépendant dans la province. Déjà il avait pris plusieurs villes sur ceux du parti du roi, et tout récemment il venait de s'emparer de la ville basse de Carcassonne, dont depuis longtemps déjà il possédait l'autre quartier. (*Mém. de la Ligue,* p. 157 et suiv.)

De là, tournant vers le Quercy, il se mit à ravager toute la campagne, jusque dans le voisinage de Montauban, « n'oubliant rien de ce qui peut être dit cruel et épouvantable, ni le viol des femmes, ni l'incendie des

villages et métairies, ni le meurtre des pauvres paysans, ni les blasphèmes du saint nom de Dieu, qui étaient comptés entre les menus passe-temps de ce jeune seigneur. »

Il vint enfin mettre le siège devant Villemur, sur le Tarn, où commandait Reniers avec une garnison de trois cents hommes seulement. Ce gouverneur, qui était malade, se retira tout aussitôt à Montauban, en intention, disait-il, d'assembler des secours. (*Ubi sup.*)

Or, en ce moment même, La Valette assiégeait aussi la forteresse de Roquebrune, dont les Savoyards étaient encore en possession, et qui est située tout près de Fréjus, en Provence. L'artillerie ayant ouvert la brèche, il fit donner un assaut qui fut repoussé avec grande perte de ses soldats; ensuite de quoi on alla dresser les batteries contre une autre partie des murailles qu'on supposait plus abordable. Mais, La Valette, s'étant avancé trop inconsidérément pour présider lui-même à cette opération, fut atteint d'un coup d'arquebuse, dont il mourut deux heures après. (De Thou, *ibid.*, p. 540 et 553.)

Le duc d'Épernon, son frère et son héritier, apprit avec douleur cette triste nouvelle. « Il prit occasion de cet accident pour demander au roi le gouvernement de la Provence que possédait le défunt, » et, pour mieux appuyer ses prétentions, il eut grand soin que le roi n'ignorât pas que les Gascons avaient dit : « C'est le duc d'Épernon que nous voulons pour gouverneur; et si on nous en donne un autre, nous prendrons tel parti que le droit de la guerre et la fortune des armes nous fera trouver bon. » Sa Majesté, sur une demande ainsi formulée, ne crut pas devoir refuser, bien qu'elle n'eût pas oublié que le duc l'avait abandonnée après la mort de Henri III, et qu'elle se méfiât de cet esprit fier et ambitieux. (Mézeray, t. III, p. 976.)

En attendant, d'Épernon se mit en route avec une armée, afin d'aller prendre possession d'avance d'un gouvernement qu'il savait bien ne pouvoir lui échapper. Seulement, il se détourna un peu pour aller secourir Villemur, qu'assiégeait alors, comme on vient de le dire, le duc de Joyeuse. D'Epernon tenait à donner au moins au roi cette preuve de bonne volonté pour ses intérêts.

A la nouvelle de l'approche d'un ennemi de beaucoup supérieur en forces, Joyeuse leva le siège; mais, ayant appris que les arquebusiers du duc d'Épernon marchaient avec assez peu d'ordre, il fondit sur eux au moment où ils s'y attendaient le moins, en tua quatre cents et leur enleva deux couleuvrines. D'Épernon avait pris les devants, tout satisfait d'avoir fait lever le siège de Villemur, et surtout très-pressé d'entrer immédiatement en Provence. Joyeuse se revit donc en liberté de venir reprendre le siège, et Villemur se trouva plus serrée qu'auparavant.

Thémines, que d'Épernon avait laissé derrière lui en Languedoc avec quelques troupes, résolut de jeter du secours dans la place assiégée, à quelque prix que ce fût. Le dix-neuvième jour de septembre, à neuf heures du soir, il partit avec cent vingt cuirassiers et deux cents arquebusiers choisis; étant arrivé près des remparts sans avoir été aperçu, il

fit mettre pied à terre à ses gens, renvoya les chevaux, et entra dans le plus grand silence par une poterne que lui ouvrirent ceux de la ville.

Ce secours arrivait à temps ; car le lendemain même, Joyeuse, ayant jugé la brèche praticable, ordonna l'assaut ; mais il se vit repoussé avec pertes, et depuis lors, les assiégeants découragés n'agirent plus qu'avec lenteur et irrésolution, malgré tous les efforts de leur général et de ses principaux officiers pour leur remettre le cœur, et tâcher de s'emparer de la place avant l'arrivée d'un nouveau secours qui devait bientôt venir aux assiégés.

En effet, le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, avait eu enfin l'idée que ce serait chose indigne d'abandonner tous les braves gens qui étaient allés s'enfermer dans Villemur, et il envoyait à leur aide Antoine de Lèques, fort bon capitaine, lequel, s'étant joint à Rastignac, gouverneur d'Auvergne, prit sa route par Bellegarde. Le duc de Joyeuse avait nouvelle de leur prochaine arrivée ; il voulut leur épargner une partie du chemin, et après avoir laissé un nombre suffisant de soldats pour garder ses tranchées, il vint au-devant d'eux.

Il y eut là un combat sanglant, où les pertes et les avantages furent si bien partagés, que chacun des deux partis put s'attribuer la victoire. Les royalistes restèrent campés sur le champ de bataille, et Joyeuse revint au siège, où il fit allumer des feux de joie pour célébrer ce qu'il appelait son triomphe. Thémines alors, prévoyant un nouvel assaut, encouragea tout son monde à bien faire, et à se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Or, l'armée royale venait de s'augmenter de quelques secours amenés par les seigneurs des environs. On tint un conseil, dans lequel il fut décidé qu'on marcherait de rechef contre Joyeuse, et comme on avait appris que celui-ci, ne se doutant de rien et se croyant à l'abri de tout danger pour le moment, avait dispersé sa cavalerie dans les bourgs aux environs, on se présenta subitement devant son camp en ordre de bataille, le lundi vingtième jour d'octobre. C'était le matin, le soleil se levait dans un ciel brumeux et traçait dans les nues un bel arc-en-ciel précisément au-dessus de l'armée royaliste, qui semblait déjà toute couronnée de gloire ; les assiégeants, pris au dépourvu, tirèrent un mauvais présage à l'aspect de ce météore qui brillait au-dessus de leurs ennemis.

Leur première tranchée fut à l'instant même vigoureusement attaquée, et ceux qui la gardaient bientôt balayés, sans avoir eu le temps d'opposer beaucoup de résistance. Joyeuse alors s'efforça de rallier ses soldats derrière la tranchée. On le voyait lui-même, courant de rang en rang, exhorter les siens de la voix et par son exemple, pendant que l'armée royaliste s'avançait avec résolution, et faisait un feu meurtrier sur les retranchements, d'où les troupes de la Ligue répondaient par un feu plus meurtrier encore. Mais tout à coup Thémines fit une sortie à la tête de sa garnison. Les ennemis, attaqués par devant et par derrière, perdirent contenance ; les uns se précipitèrent dans le Tarn, le reste fut taillé en pièces.

Le duc de Joyeuse, entraîné lui même dans la déroute générale, cherchait à gagner Condomines, accompagné de quelques-uns de ses gentilshommes qui s'étaient ralliés autour de lui. Il trouva qu'on avait déjà rompu le pont de bateaux qu'il avait fait jeter sur le Tarn, et que la rivière était toute couverte des malheureux qui se noyaient. « Adieu, mes beaux canons! dit-il en jetant un dernier regard sur son artillerie, qui était arrêtée sur la rive et qui allait bientôt tomber au pouvoir du vainqueur. Ah! je renie Dieu! Je vois bien que je cours aujourd'hui ma dernière fortune. » Et, malgré les efforts de ceux qui cherchaient à le retenir, il poussa son cheval dans le courant. Le pauvre animal manqua de forces et se noya avec son maître.

Les Ligueurs avaient perdu, dans cette défaite, plus de deux mille hommes, vingt-deux drapeaux, et presque toute l'artillerie qu'ils avaient amenée pour faire ce siège.

Toulouse, à la nouvelle d'un pareil désastre, fut plongée dans la consternation. Le cardinal de Joyeuse, qui se trouvait alors dans cette ville, en fut déclaré gouverneur par arrêt du parlement; mais comme il s'excusait de se mettre à la tête des troupes, parce que sa qualité de prêtre le lui défendait, et que, de plus, on le savait tout à fait étranger au métier des armes, on alla chercher dans le couvent des Capucins le comte Du Bouchage, qui, comme on sait, avait pris l'habit de cet ordre sous le nom de Frère Ange de Joyeuse, et comme celui-ci témoignait à son tour quelque répugnance à rompre les vœux qu'il avait faits, on fit, sur sa demande, une assemblée de théologiens, de curés et d'évêques, qui décidèrent non seulement que le comte pouvait en toute sûreté de conscience quitter le cloître pour commander l'armée, mais qu'il y était même obligé sous peine de péché mortel, attendu qu'il s'agissait de prendre la défense de la religion dans un temps où elle en avait un si grand besoin. Le comte capucin quitta donc son froc; il se montra en habit militaire à la foule, qui le reçut avec de grandes acclamations, et le parlement l'associa à son frère dans le gouvernement de la province. Le cardinal devait être chargé des affaires administratives, et le capucin défroqué du commandement des armées.

Sur ces entrefaites, Lesdiguières, après avoir terminé la session des États du Dauphiné, se disposait à passer en Piémont, pour y continuer la guerre contre le duc de Savoie; mais quand il eut appris la mort de La Valette, il se porta avec ses troupes dans la Provence, afin de garantir cette province de tout danger, en attendant que le roi y eût nommé un autre gouverneur. S'étant donc d'abord rendu à Embrun, il alla de là assiéger Benne, dont le gouverneur lui ouvrit les portes, moyennant une somme de cinq mille écus d'or. Un grand nombre d'autres commandants de place imitèrent cet exemple; puis il vint attaquer les retranchements et les forts que les Savoyards avaient élevés sur la rive opposée du Var, du côté de Nice. Il battit leurs troupes, prit leurs forts, leurs bagages et leurs chevaux, et les poursuivit jusqu'aux portes de Nice. (De Thou, *ubi sup.*)

Deux jours après, il alla prendre Vence, mais sans pouvoir toutefois se rendre maître de la citadelle, qui est extrêmement forte. Il revint ensuite vers Antibes, où il laissa une bonne garnison; il passa par Grasse, et le dix-huitième jour de juin, il assiégeait la ville de Muy, qui se rendit après huit jours de tranchée ouverte. Le pillage fut épargné à cette ville et à plusieurs autres, qui se rendirent également, moyennant une contribution qu'on leur fit payer, et vingt mille écus d'or, que les Marseillais donnèrent pour celles qui n'avaient pas le moyen de se racheter elles-mêmes.

Mais pendant ce temps-là, Scipion de Maugiron, qui était gouverneur de Vienne, s'était laissé gagner à force d'argent par le duc de Nemours, et lui livrait la ville, avec le château Pipet et les forts de Sainte-Colombe et de la Bastide. Le duc prenait aussi à composition Saint-Marcellin, et, de là, accompagné de don Olivarez, il était venu assiéger les Échelles, place que Lesdiguières avait tout récemment fait fortifier, sur les frontières de Savoie. L'assaut fut donné le quatrième jour d'août. Les assiégeants, étant parvenus à franchir la brèche, s'emparèrent de la grande rue, et la garnison, qui avait été repoussée dans une église, fut forcée au bout de quelques heures. Tout fut passé au fil de l'épée; le soldat n'épargna pas même les femmes et les petits enfants.

Les royalistes eurent aussi presque en même temps le malheur de perdre Antibes. Le duc de Savoie, à la tête d'une nouvelle armée, passa le Var, et vint en personne assiéger cette ville. Le comte de Bar en était gouverneur. Dans la crainte que le duc de Savoie, qui était son ennemi particulier, ne lui fît un mauvais parti, il se retira sous prétexte d'aller chercher du secours, et laissa le commandement à son frère. Cette place est située sur le bord de la mer et partagée comme en deux villes; elle est, au reste, protégée par une bonne citadelle, et l'on s'attendait à la voir bientôt secourue par Lesdiguières et par d'Épernon.

Le duc commença son attaque avec une puissante artillerie qu'on avait fait venir par mer, et, ayant fait une grande brèche à la porte Saint-Sébastien, il s'empara d'abord de tout le quartier qu'on appelle la Ville-Neuve, où l'on passa par les armes, sans faire de distinction, bourgeois et soldats. C'est à peine si l'on fit grâce aux femmes et aux enfants qui avaient cherché un refuge dans l'église. Ceux des habitants qui purent échapper à ce carnage se sauvèrent dans l'autre quartier qui avoisine la mer, et qui est séparé du premier par une muraille contre laquelle le duc recommença à faire jouer son artillerie. La largeur de la brèche ouverte par les boulets ne put ébranler le courage des assiégés, qui lui tuèrent beaucoup de monde dans les sorties qu'ils ne cessaient de faire, et lui-même, pendant qu'il allait de poste en poste pour enhardir les siens, faillit être emporté par un boulet de canon.

Mais à la fin, ceux de la ville, désespérant d'être secourus, et ayant vu tailler en pièces une troupe de trois cents hommes, que Lesdiguières leur envoyait, sans qu'aucun pût entrer dans la place, demandèrent à capituler; ce qui leur fut accordé, à condition qu'ils laisseraient leurs

armes et leurs drapeaux, et qu'ils n'auraient que vie et bagues sauves. Il ne restait plus que la citadelle, où était le frère du comte de Bar, qui tint encore ; mais celui-ci ayant, comme on le croit, reçu sous main une grosse somme d'argent, consentit enfin à sortir de ce fort, le septième jour d'août.

Le butin que fit l'ennemi fut estimé, dit-on, à trois cent mille écus d'or; mais, ce qui est beaucoup plus certain, c'est que les habitants, qu'on avait d'abord chassés de leurs maisons, payèrent trente mille écus d'or pour y rentrer.

Lesdiguières, pour réparer cette perte, dont il ressentit une grande mortification, fit sa jonction avec la troupe d'Ornano, et tous les deux allèrent attaquer Le Molard, dans le voisinage de Saint-Marcellin, qui venait d'être pris par le duc de Nemours. La garnison de cette place l'abandonna, sans oser attendre l'arrivée des troupes royalistes, qui vinrent de là assiéger Saint-Marcellin même. Cette dernière ville se rendit également ; puis on s'avança jusque sous les murs de Vienne, mais sans oser attaquer ni la place ni les forts si lâchement livrés à l'ennemi par Maugiron.

Le duc de Savoie, sachant l'ennemi si près, rentra en Savoie, après avoir laissé toutes ses compagnies espagnoles pour défendre Antibes. Lesdiguières le poursuivit, et fit d'abord une tentative inutile sur Pignerol; il fut plus heureux à La Pérouse, dont il se rendit maître par une surprise de nuit. Ayant alors appris que l'ennemi assemblait ses troupes au Vigon, il résolut d'aller l'y attaquer, et le troisième jour d'octobre, il fit investir Le Vigon par sa cavalerie. Ensuite l'infanterie alla enlever les barricades qui avaient été élevées autour de la place, et força les Savoyards à se retirer derrière les murailles, où les royalistes vinrent immédiatement les attaquer. Le combat dura plus de deux heures avec une grande opiniâtreté; mais enfin l'ennemi fut défait avec perte de plus de douze cents hommes. Maître alors de toute cette partie du pays qu'on appelle les Vallées, Lesdiguières fit prêter serment aux habitants d'être fidèles au roi, ce qu'ils firent avec beaucoup de joie en apparence.

Il se hâtait, pendant ce temps-là, de fortifier la petite place de Briquières, qui n'est éloignée de Turin que de seize milles d'Italie, et qui commande l'entrée du val Bobio. Pour gagner l'affection des habitants, Lesdiguières se conduisit avec une extrême prudence. Il laissa partout le libre exercice de la religion catholique,· mais en même temps il permit à ceux des Vallées, presque tous protestants ou vaudois, d'avoir pour les prêcher un ministre ou barbe de leur croyance, « faveur dont ils étaient privés depuis longtemps. » Du reste, il maintint la discipline la plus exacte parmi ses troupes, défendant expressément les jurements et blasphèmes, et le pillage des paysans.

Le duc de Savoie, qui craignait que cet habile général ne s'emparât de Saluces et de tout le marquisat, fit alors des propositions de paix, offrant de rendre toutes les places qu'il tenait encore dans la Provence,

savoir : Berre, Salons, Grasse et Antibes ; mais Lesdiguières s'aperçut que cette promesse ne tendait qu'à gagner du temps, et il refusa de s'arrêter dans ses conquêtes. Il fit venir son artillerie, qu'on traîna à travers les Alpes, par les passages de La Pérouse et des Portes, et qu'il fallut pendant une bonnne partie du chemin porter à force de bras, les habitants des Vallées se relayant pour aider à ce transport.

De son côté, d'Épernon n'avait besoin que de se présenter pour reprendre Grasse et Antibes, tandis que Lesdiguières, ayant réuni toutes ses forces et tout le matériel nécessaire, marchait contre Cavours, espérant bien attirer le duc lui-même à une bataille générale. Cavours est située sur la petite rivière de Celles, presque à l'embouchure du Cluson, et cette place assez importante donne son nom à la vallée qu'elle commande. Ses remparts sont de briques, et sa position sur un terrain escarpé, au pied des hautes montagnes qui la dominent, lui donnent l'air d'une guérite. Sa citadelle est bâtie sur le sommet d'un roc inaccessible de tous les côtés, et vis-à-vis s'élève un autre rocher également inabordable, sur lequel on a construit, en forme de demi-lune, une tour qu'on appelle communément la tour de Bremafan.

C'est contre cette tour que Lesdiguières dirigea sa première attaque. Pour établir sur cette pente escarpée une esplanade où il pût dresser ses batteries, il fit transporter de main en main des sacs de terre dont chaque soldat avait eu ordre de se munir, et l'on parvint, après des peines infinies, à composer avec ces matériaux une espèce de plate-forme sur laquelle les canons purent enfin trouver place.

Mais, pendant qu'on était occupé de ces préparatifs, on eut avis que le duc de Savoie s'approchait pour délivrer la place. Aussitôt on tint un conseil de guerre dans lequel les avis furent partagés. Les uns voulaient qu'on continuât le siège ; d'autres soutenaient qu'il serait plus prudent de l'abandonner, pour ne pas se laisser enfermer entre une place aussi forte et toute l'armée savoyarde. Lesdiguières mit les deux opinions d'accord en se prononçant pour la continuation du siège et pour marcher en même temps au-devant du duc. « Quelques-uns d'entre nous suffiront, dit-il, pour tenir ici les assiégés en respect, grâce aux travaux que nous avons déjà faits et qu'il ne faut pas perdre. Avec nos autres soldats, nous serons encore assez forts pour vaincre un ennemi que nous avons déjà tant de fois battu. » Ce fut à ce parti qu'on s'arrêta ; et, comme la batterie était enfin établie, on commença un tel feu contre la vieille tour de Bremafan, depuis les dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, que ses antiques murailles furent presque démolies tout entières, et qu'elle fut emportée d'assaut à la vue de la citadelle.

Le lendemain, les sentinelles, qui veillaient au haut du rocher pour avertir de l'approche de l'ennemi, annoncèrent qu'on avait entendu pendant la nuit, dans la campagne, un grand bruit de mousqueterie. On sut bientôt que c'était le duc de Savoie, qui, ayant fait mettre à ses soldats des chemises par-dessus leurs armes, était venu attaquer les nouvelles

fortifications de Briquières. Après avoir renversé les palissades, sans que les Français eussent eu le temps de se reconnaître, le Savoyard s'était déjà emparé de deux bastions; mais la garnison que Lesdiguières avait laissée dans cette place, s'étant enfin réveillée au bruit, avait marché avec résolution contre l'ennemi, et, après un long combat à coups d'épées, de pierres et d'arquebuses, elle était parvenue à le repousser, le forçant même à abandonner ses échelles et ses morts dans le fossé.

Aussitôt Lesdiguières fit prendre les armes, et courut sur le chemin de Briquières, à la poursuite du duc, qu'il atteignit sur les huit heures du matin vers Garzigliane, où ce prince, après avoir échoué dans son entreprise nocturne, venait de s'arrêter pour donner du repos à ses troupes. Cette petite bourgade, bâtie sur un territoire très-fertile, est toute environnée de jardins et d'un grand nombre d'arbres qui soutiennent des vignes, ce qui en rendait l'accès assez difficile aux Français, dont la principale force consistait en cavalerie. On combattit longtemps sur les bords d'un petit ruisseau qui séparait les deux armées; puis, les piquiers du duc de Savoie, ayant été à la fin repoussés, se mirent à semer sur le chemin les fers de leurs piques, pour arrêter le passage des chevaux; mais Lesdiguières fit mettre pied à terre à ses arquebusiers qui s'avancèrent en bon ordre ; en même temps, il envoya occuper les jardins à droite et à gauche, et enfin les Savoyards furent obligés d'évacuer la bourgade, après y avoir perdu une centaine d'hommes. Le commandant général de leur cavalerie y fut fait prisonnier.

Le vainqueur revint aussitôt sous les murs de Cavours ; et les assiégés, ayant appris la défaite de leur duc, demandèrent à capituler; mais celui-ci trouva le moyen de leur faire savoir que tout n'était point encore perdu, et qu'il espérait bien venir incessamment à leur secours ; sur cet avertissement, ils rompirent les négociations qui venaient de commencer. Alors Lesdiguières fit continuer les travaux du siège avec une nouvelle activité et dirigea le feu de ses batteries sur la ville elle-même.

Il en fit monter une sur un rocher voisin à l'aide de grues placées de distance en distance dans les différentes élévations du roc où l'on pouvait prendre pied, et, au grand étonnement des habitants, qui ne pouvaient croire à la réussite d'une pareille entreprise, ils se virent foudroyés d'en haut, par les boulets qui pleuvaient dans leurs rues et jusque dans l'intérieur de leur citadelle.

En ce moment arrivait le secours que le duc de Savoie leur avait promis. Il était composé de cent cinquante hommes chargés chacun d'un sac de farine de quinze livres; car le pain commençait à manquer dans la place. Cette petite troupe était déjà parvenue à se glisser silencieusement à travers les rochers, et elle n'était plus guère éloignée des murailles, quand elle fut aperçue des Français qui l'enveloppèrent et la taillèrent en pièces. Il en resta soixante-cinq morts ou blessés sur la place ; on en prit vingt-deux, et les autres, après avoir jeté leurs sacs de farine pour mieux courir, parvinrent dans la ville.

Les assiégés perdirent alors toute espérance et reprirent leurs propositions de capitulation. Lesdiguières les laissa libres de rédiger eux-mêmes le traité, qu'il signa sans discussion, et le cinquième jour de décembre, il entra dans Cavours. La garnison ennemie, composée de quatre cents hommes, sortit avec armes et bagages, et fut escortée jusqu'au Vigon pour la préserver de toute insulte.

Lesdiguières, ayant ensuite pourvu à la conservation du pays qu'il venait de conquérir, en plaçant de bonnes garnisons dans les places, et en distribuant cinquante compagnies d'infanterie sur les frontières du Piémont, repassa avec sa cavalerie dans le Dauphiné pour se préparer à une nouvelle expédition qu'il méditait pour le printemps prochain. (Mézeray, t. III, p. 982 et suiv.)

Le duc d'Épernon avait pendant ce temps-là reçu les provisions de la cour pour le gouvernement de la Provence, dont il avait d'avance pris possession au milieu de l'allégresse presque générale. Pourtant les trois grandes villes de cette province s'obstinaient à rester ligueuses. A Aix, un teinturier nommé Quarrelasse, et un huissier nommé Tempe, s'étaient établis comme des espèces de tribuns, et excitaient incessamment le peuple. A Arles, les Ligueurs étaient également tout-puissants. Le duc d'Épernon tenta vainement de surprendre cette ville au moyen d'un moine Augustin, qui fut gagné par les ruses d'une fille de joie qu'on lui députa. Le complot fut découvert; le pauvre moine fut décollé, tandis qu'on fouettait au pied de l'échafaud celle qui l'avait entraîné dans ce malheur. A Marseille, Caseaux continuait à usurper la tyrannie, et, « afin de se fortifier d'un compagnon de son humeur, il venait de faire nommer à la charge de sous-viguier un certain Louis d'Aix, homme de peu, mais audacieux et scélérat. » Le comte de Carces, qui se croyait plus de titres à manier le pouvoir, fit dessein de se rendre maître de la ville. Il vint, la nuit, se mettre en embuscade avec environ cinq mille soldats à cinq cents pas des murailles.

Vers les cinq heures du matin, et bien avant le jour, il détache cinq cents des siens pour attaquer la porte d'Aix, comptant que les amis qu'il avait dans Marseille, et qu'il avait fait prévenir, ne manqueraient pas d'exciter le peuple en sa faveur. Alors il se tenait tout prêt avec le reste de ses gens à prêter main-forte. Mais comme on distribuait la poudre à ceux qui étaient désignés pour entamer l'entreprise, un soldat imprudent laissa tomber une bluette de sa mèche dans la caque défoncée pour la distribution. Le feu s'élance aussitôt en gros tourbillons, étouffe neuf ou dix de ceux qui étaient les plus près, en grille cinquante à soixante plus ou moins dangereusement, et le comte, voyant son plan découvert par les cris que poussaient ces malheureux, se retira au plus vite.

Caseaux et son complice le sous-viguier se trouvèrent à Marseille plus puissants que jamais. La comtesse de Sault y étant arrivée du Languedoc avec cent hommes d'armes, dans la galère du duc de Montmorency avec lequel elle venait d'avoir des conférences à Arles, Caseaux

soupçonna qu'elle avait l'intention de livrer la ville au maréchal, et, oubliant tout ce qu'il devait à cette dame, qui l'avait fait ce qu'il était, il résolut de la faire assassiner par la troupe de brigands qu'il avait à ses ordres. Par bonheur pour elle, la comtesse fut avertie à temps et se sauva de nuit avec le viguier Besaudin, dont la charge fut aussitôt donnée au sous-viguier d'Aix.

CHAPITRE XI

1592-1593. — ARGUMENT : ON DÉSIRE LA PAIX A PARIS.
MORT DU DUC DE PARME.
MAYENNE ROMPT LES NÉGOCIATIONS ENTAMÉES AVEC VILLEROI.
IL CRÉE QUATRE MARÉCHAUX DE FRANCE ET CONVOQUE LES ÉTATS GÉNÉRAUX.
SA DÉCLARATION A CE SUJET. — EXHORTATION DU LÉGAT.
RÉPONSE DE HENRI IV. — DÉCLARATION DES CATHOLIQUES DU PARTI ROYALISTE.
MAYENNE OUVRE LES ÉTATS. — LA SATIRE MÉNIPPÉE.
LE ROI VA AU-DEVANT DE SA SŒUR. — ENTRÉE DE LA PRINCESSE A BORDEAUX.
ILS SE RENCONTRENT A SAUMUR.
CONSEILS DE DUPLESSIS AU ROI TOUCHANT L'ABJURATION. — LE ROI A TOURS.
RÉPONSE DES CATHOLIQUES DU TIERS PARTI A LA DÉCLARATION
DES CATHOLIQUES ROYALISTES. — RÉPLIQUE DE CEUX-CI.
MAYENNE VA AU-DEVANT DES ESPAGNOLS.
LES ESPAGNOLS REPRENNENT NOYON ET RETOURNENT EN FLANDRE.
HARANGUE DE L'AMBASSADEUR D'ESPAGNE AUX ÉTATS EN PRÉSENTANT LES LETTRES
DE SON MAÎTRE. — HARANGUE DU CARDINAL DE PELLEVÉ.
RÉPONSE DES ÉTATS AUX CATHOLIQUES ROYAUX.
CONSPIRATIONS DANS LE CAMP DU ROI. — COLLOQUE DE SAINT-JEAN-D'ANGELY.
CONSEIL DE SULLY AU SUJET DE LA CONVERSION DE HENRI IV.
LE ROI SE DÉCLARE PRESQUE CONVAINCU DES DOGMES CATHOLIQUES.

Cependant ceux qui, dans Paris, favorisaient le parti royal, voyant que le populaire inconstant commençait à se montrer impatient de tous les maux qu'il avait déjà endurés, sentaient de leur côté augmenter leur assurance, et reprenaient cœur à mesure que ceux de la Ligue perdaient tout à la fois et du terrain et leur courage. « Les brefs du Pape étaient reçus avec dédain ; on ne parlait plus en crainte par les rues ; on entendait dire sans indignation que les huguenots croissaient et se fortifiaient à vue d'œil. Dans le parlement de la Ligue même, on proposait de demander la paix ; à l'Hôtel-de-Ville, on en était venu jusqu'à émettre l'idée d'envoyer traiter avec le roi, et ce mot de roi, que plusieurs affectaient de prononcer à tous coups, sans l'accompagner d'aucune restriction, faisait grand mal au cœur des vieux Ligueurs, qui n'osaient presque plus s'en plaindre. Le curé de Saint-Eustache alla encore plus loin. En prêchant sur la nécessité de faire au plus tôt la paix, il appela sans nulle difficulté Henri roi de France, et cela en présence de plus de seize mille de ses paroissiens portant armes, et qui furent merveilleuse-

ment émus de son sermon, si bien que dans Paris on ne faisait plus nulle difficulté de se demander tout haut : « Es-tu toujours de la Ligue?.. es-tu royal?.. » (Cayet, *Chron. nov.*, liv. 4, ad ann. 1592. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, t. III, liv. 3, p. 274.)

Aussi les principaux chefs de ce premier parti, qui commençaient à éprouver quelques craintes pour la sûreté de leurs personnes, faisaient secrètement des démarches auprès des chefs des politiques, pour tâcher de se rapprocher d'eux.

Monsieur Rose, évêque de Senlis, s'était adressé directement au colonel d'Aubray. « Ne serait-il pas temps, Monsieur, avait-il dit, que tous les bons catholiques, sans distinction de politiques ou de Ligueurs, s'unissent ensemble pour repousser l'hérésie? — Ah! Monseigneur, répondit d'Aubray, quand tous vos Seize auront été convenablement punis de leurs crimes, il sera temps alors d'aviser à ce que nous aurons à faire; » et il ne voulut pas donner d'autre réponse. (Cayet, *ubi sup.*)

Les docteurs Boucher et Génébrard parlèrent aussi dans le même sens à quelques autres colonels de la ville qu'ils connaissaient, et les choses furent à la fin poussées d'une manière si pressante, que les politiques, pour ne pas donner lieu de les accuser de ne vouloir entendre à aucune réconciliation, trouvèrent bon qu'il y eût une conférence à ce sujet dans la maison d'un sieur L'Huillier, homme du reste tout dévoué aux intérêts de Sa Majesté. « Messieurs, leur dit L'Huillier, on nous a fait savoir que vous nous recherchiez, pour vous réconcilier et vous joindre avec nous, dans le but de mettre un terme aux malheurs de ces temps. C'est chose qui pourra se faire, moyennant que chacun de vous s'humilie, obéisse et reconnaisse ceux qui doivent être honorés par honneur. » A quoi Acarie répondit au nom du parti de la Ligue : « Ce que nous demandons surtout, c'est que ceux qui se disent catholiques le fassent paraître par bonnes actions, en éteignant toutes ces déplorables divisions qui séparent des gens ayant un même Dieu et une même foi, et qui mettent en péril notre sainte religion. »

Dans cette première réunion, on se borna à nommer de part et d'autre des délégués, et l'on eut soin de choisir en grande partie des ecclésiastiques pour approfondir et traiter théologiquement la question, ce qui n'était pas peut-être le meilleur moyen d'aboutir à un résultat.

Ces délégués se trouvèrent le mercredi suivant chez le sieur de Belin, gouverneur de Paris, où il ne fut tenu que propos sans solution possible. Il y eut ensuite une nouvelle assemblée, en présence du gouverneur et du prévôt des marchands. Là, un des colonels de la ville étant venu se plaindre de ce que certains prédicateurs ligueurs avaient déjà prêché au peuple que les politiques avaient été les premiers à rechercher ceux de l'Union, il fut fait d'abord grand bruit à ce sujet; mais ce fut bien autre chose encore quand, les têtes s'étant montées dans cette discussion, quelqu'un des plus zélés Ligueurs vint soutenir, que, pour couper court à toute discussion, le meilleur moyen était de jurer de bonne foi de ne jamais reconnaître le roi de Navarre, quelque catholique qu'il

se fit et entendît-il toutes les messes du monde. « Messieurs, répliqua d'Aubray indigné, ce n'est pas nous qui sommes allés vous chercher. Nous avons toujours été et nous serons toujours Français; quant à vous autres, qui vous êtes joints avec le Pape et avec l'Espagnol, si aujourd'hui vous tenez à revenir à nous, vous n'avez autre chose à faire qu'à le vouloir et à le dire, et nous vous recevrons en oubliant votre passé, à condition que vous ne retomberez plus en pareille faute. » Cette réponse eut l'effet qu'on en devait attendre. Les délégués des deux côtés se séparèrent en meilleure disposition que jamais de tenir ferme, chacun pour son parti.

Sur ces entrefaites, le duc de Parme, qui, depuis sa dernière campagne en France, n'avait pu se remettre de la blessure qu'il y avait reçue, ne pouvait plus douter que sa mort ne fût inévitable et prochaine. Malgré cette conviction, il était parti de Bruxelles, et était venu à Arras pour recommencer une troisième campagne dans le royaume très-chrétien. Voulant faire croire qu'il n'était pas aussi malade qu'on l'estimait, il montait tous les jours à cheval, et se promenait sur les fossés de la ville; mais, le deuxième jour de décembre, il se trouva si faible, en revenant de cette promenade, que son secrétaire de confiance ne put s'empêcher de répandre des larmes, en le voyant descendre de cheval en un tel état. « Mon ami, lui dit le duc, je sens bien qu'il n'y a plus de remède, et qu'il faut que je finisse. — Oh! Monseigneur, reprit le secrétaire, ne dites pas cela, au nom de Dieu! Il me semble, au contraire, que Votre Altesse a meilleur visage. — Non! non! répliqua tranquillement le prince. Je touche à mon dernier moment, et je sens que je n'ai plus de temps à perdre si je veux donner quelque ordre aux plus pressées des importantes affaires dont je suis chargé. »

Il passa le reste de la journée à dicter, et le soir, il se coucha sur son lit, où il parut s'endormir. Mais sur le minuit on s'aperçut qu'il était tombé en agonie; on se hâta de lui administrer le sacrement de l'Extrême-Onction, car déjà il ne parlait plus; il ouvrait seulement les yeux de temps à autre, regardant ceux qui l'entouraient, et, vers la pointe du jour, il passa de cette vie en l'autre. Ses entrailles furent déposées dans l'abbaye de Saint-Wast, toutes les cloches de la ville sonnantes, et en présence de tous les grands seigneurs italiens, espagnols et flamands; son corps embaumé, et revêtu d'un froc de capucin, ainsi qu'il l'avait prescrit lui-même par son testament, fut porté à Rome, lieu de sa naissance. Le peuple romain lui fit dresser une statue dans le Capitole, pour rendre hommage à sa qualité héréditaire de gonfalonnier de la sainte Église. (Legrain, *Décad.*, l. 5, p. 251.)

Le roi Henri IV était alors vers Corbie, où il avait mandé à toutes les garnisons de la Picardie de venir le trouver pour s'opposer à l'invasion des Espagnols. En apprenant le décès du duc de Parme, il revint à Senlis, et de là à Saint-Denis, se proposant d'aller au-devant de sa sœur, dont les amours avec le comte de Soissons l'inquiétaient bien un peu, et qui était partie du Béarn pour venir voir, à ce qu'elle lui mandait, son

bien-aimé frère. Le roi voulait aussi profiter de cette occasion pour visiter la Touraine et l'Anjou, où sa présence ne pouvait que raffermir la bonne volonté, qu'on avait déjà pour lui dans ces deux provinces.

Quant à l'armée espagnole des Pays-Bas, il n'y avait plus rien à en appréhender pour le moment; la mort de son général fut le signal de sa dispersion. Les soldats se mutinèrent et se mirent à ravager le pays pour leur compte.

Le comte de Fuentes s'offrit aux Flamands pour prendre provisoirement le gouvernement de la vice-royauté, et pour rappeler à l'ordre ces troupes qui ne reconnaissaient plus aucune autorité; mais les seigneurs flamands alléguèrent que le roi d'Espagne leur avait promis qu'advenant la mort du duc de Parme, ils ne seraient gouvernés que par un homme de leur nation. Seulement, en attendant que Sa Majesté catholique pût faire connaître ses dernières intentions, on convint que le comte Mansfeld, dont le feu duc avait fait son lieutenant, continuerait à diriger les affaires de l'administration, pendant que le comte Charles, fils de Mansfeld, irait prendre le commandement des troupes. Fuentes fut mis avec d'Ibarra à la tête des finances. (Cayet, *ubi sup.*)

De son côté, Mayenne se crut, par la mort du duc, débarrassé d'un rival, qui jusque-là, l'avait éclipsé. Il en vint jusqu'à s'imaginer que le roi d'Espagne, après avoir perdu ce capitaine qui avait sa confiance, n'hésiterait plus à la lui donner tout entière, et à s'en rapporter à lui seul pour la conduite des affaires de France. Il se voyait déjà commandant général et absolu des armées espagnoles dans le royaume, et, dans cet espoir, il rompit brusquement les négociations qu'il avait secrètement entamées avec Henri IV, par le ministère de Villeroi. Il ne songea plus qu'à hâter la tenue des États pour l'élection d'un roi, donnant tous ses soins à faire nommer des députés à sa dévotion, et se promettant bien de tirer pour ses intérêts le meilleur parti possible de l'influence qu'il espérait pouvoir exercer sur cette élection. (*Mém. d'État de Villeroi*, ad ann. 1592.)

Pour mieux assurer cette influence, il imagina, malgré les oppositions du parlement, auquel il parla, cette fois, aigrement et en maître, de créer quatre maréchaux de France du parti de la Ligue, afin d'en avoir sous sa main le nombre accoutumé en ce royaume, ne comptant pour rien ceux qui existaient déjà, et qui n'étaient pas de sa création. On a déjà vu qu'il avait donné cette haute dignité à Monsieur de La Châtre, gouverneur du Berri; il lui adjoignit pour collègues les sieurs de Rosne, de Bois-Dauphin et de Saint-Paul, et il nomma grand-amiral de France le sieur de Villars, gouverneur de Rouen. « O Monseigneur, lui dit à ce sujet Chanvalon, vous venez de faire là des bâtards qui trouveront plus tard le moyen de se faire légitimer à vos dépens. » (*Journal de Henri IV*, t. I, p. 271. — Mézeray, t. III, p. 990.)

Toutefois, le roi d'Espagne « ne songeait plus tant maintenant à conquêter la couronne de France par la force des armes que par intelligences, divisions et adresses. » Don Diégo d'Ibarra, son homme de

confiance, continuait ses pratiques ténébreuses, excitait le duc de Guise à faire bande et amis à part avec son oncle, et à se faire chef de l'Union ; et il lui montrait toutes sortes de belles espérances s'il suivait ce conseil; même, dit-on, il passa si avant que de lui conseiller d'entreprendre sur la vie du duc de Mayenne, dont l'existence ne pouvait plus désormais être que ruineuse pour ce jeune prince. (Cayet, *ubi sup.*)

Mayenne, averti de ce mauvais vouloir de l'Espagnol, se trouva de nouveau fort embarrassé. Son autorité de chef et lieutenant-général du royaume était menacée, et il ne pouvait plus douter qu'elle ne lui échappât, de quelque côté que les choses tournassent. Si Henri était reconnu dans son titre de roi de France, le caractère de ce prince ne permettait pas de penser qu'il souffrît auprès de son trône un rival de sa puissance; et par les dernières menées de Philippe, il voyait qu'il lui fallait renoncer aux espérances qu'il avait fondées sur ce monarque, quand sa fille serait déclarée reine. Mais il n'y avait plus moyen de reculer. Une bulle du Pape invitait, d'accord avec l'Espagne, la France à se réunir en assemblée d'États-Généraux pour nommer l'Infante reine, désignant comme futur époux de cette princesse l'archiduc Ernest d'Autriche. Tout le parti de l'Union attendait avec impatience le décret de convocation. Il y eût eu danger à vouloir le différer plus longtemps. Mayenne publia donc la déclaration suivante :

« Charles de Lorraine, duc de Mayenne, à tous présents et à venir salut. L'observation perpétuelle et inviolable de la religion et piété en ce royaume a été ce qui l'a fait fleurir par-dessus tous les autres de la chrétienté, et a fait décorer les rois de France du titre de très-chrétiens; mais, dans ces derniers jours, l'hérésie y a fait de si prodigieux progrès, que les catholiques eux-mêmes, par suite des artifices dont les hérétiques ont usé, se trouvent aujourd'hui armés les uns contre les autres, au lieu de rester unis ensemble pour la défense de leur foi. On en est venu jusqu'à nous accuser nous-même d'avoir suscité cette guerre, non par principe de religion, mais pour usurper et dissiper cet État. Dieu nous est témoin, au contraire, que nous n'avons pris les armes que mus par une trop juste douleur, ou plutôt par une triste nécessité, et par suite du plus déloyal et pernicieux conseil qui fut jamais donné à un roi. Après la mort de ce roi, advenue par un coup du ciel et par la main d'un seul homme, sans l'aide ni secours d'aucun de ceux qui n'avaient que trop de motifs pour la désirer, nous avons toujours prouvé que notre seul but était de sauver l'État et de suivre les lois du royaume. Nous avons reconnu pour roi Monseigneur le cardinal de Bourbon, premier prince du sang, et désigné par lettres-patentes du feu roi lui-même, comme son plus prochain successeur, et notre plus cher désir était de rendre à ce prince toute obéissance et fidélité, s'il eût plû à Dieu de le délivrer de la captivité dans laquelle il a fini ses jours; que si le roi de Navarre eût consenti, comme nous, à reconnaître les droits légitimes du dit seigneur, son oncle, et à attendre que, par suite de son décès naturel, il lui eût transmis ces mêmes droits, profitant de ce loisir pour se faire instruire

et réconcilier avec l'Église, il eût trouvé tous les catholiques et moi-même disposés à le reconnaître à son tour, et à lui rendre la même fidélité et obéissance; mais il a mieux aimé persévérer dans son erreur, et nous tous, qui voulons demeurer sous l'obéissance de l'Église catholique, apostolique et romaine, laquelle a excommunié ce prince rebelle et l'a déclaré déchu de ses droits au trône de France, nous ne pouvons reconnaître comme héritier de Clovis celui qui est en état de révolte ouverte contre l'Église ; car c'est une des lois fondamentales de ce royaume, que le premier serment de nos rois, le serment sur lequel est fondé celui d'obéissance et de fidélité des sujets, doit être de défendre la foi et d'extirper les hérésies. Le feu roi lui-même l'entendait bien ainsi quand, dans les États de Blois, il approuva cette décision des dits États : que deux députés de chacun des trois ordres seraient envoyés au roi de Navarre et au prince de Condé, pour leur remontrer le péril où ils se mettaient en sortant de l'Église, et les exhorter à y rentrer, s'ils ne voulaient pas perdre, comme *incapables,* tous leurs droits à la couronne. On aurait donc tort de blâmer les catholiques unis quand, suivant les ordonnances de l'Église, et se conformant à toutes les anciennes lois du royaume, ils requièrent que le prince qui se prétend droit à ce trône très-chrétien et acquis à Jésus-Christ depuis tant de siècles soit de la religion catholique, apostolique et romaine. Quant aux catholiques qui se sont rangés d'une opinion contraire, ils ont pu croire, en prenant un tel parti, qu'ils avaient à venger la mort du feu roi, dont nous ne sommes aucunement coupables, malgré toutes les calomnies débitées contre nous. Ils ont pu aussi se laisser abuser par les promesses du roi de Navarre, qui avait juré de se faire catholique dans six mois, et, une fois entrés dans cette fausse route, les offenses que la guerre civile produit, les succès que le roi de Navarre a obtenus par les armes, rendent jusqu'à un certain point excusable leur persévérance, qui n'en est pas moins déplorable. Et pourtant comment ne s'aperçoivent-ils pas que c'est avec le sang et les armes des catholiques qu'ils établissent et cimentent l'hérésie? Aujourd'hui surtout que je les ai tant de fois priés d'entrer en conférence avec nous, que j'ai souvent fait déclarer au roi de Navarre lui-même que s'il délaissait son erreur et se réconciliait à notre Saint-Père et au Saint-Siége, nous étions prêts à lui porter notre obéissance, tout motif d'excuse n'a-t-il pas disparu? Attendu donc, que, de toutes ces démarches faites par nous uniquement dans l'intérêt du bien public et pour le repos du royaume, il n'est provenu aucun résultat ; que Henri de Navarre, tout fier de quelques succès dus aux chances ordinaires de la guerre, a répondu qu'il ne voulait pas être contraint par ses sujets, appelant ainsi contrainte la prière qu'on lui faisait de revenir à l'Église, et déclarant que c'était un crime de lui parler de conversion avant de l'avoir reconnu et de lui avoir prêté serment de fidélité ; attendu qu'il a, de plus, annoncé qu'il ne voulait plus s'en rapporter qu'aux décisions d'un concile libre et général, comme s'il fallait de nouveaux conciles pour des erreurs tant de fois condamnées ; attendu que nous devons être beau-

coup plus sensibles aux choses qui touchent le service de Dieu qu'à nos propres intérêts et vies, qui, au surplus, ne peuvent jamais être bien assurés, si nous donnons à un prince hérétique un pouvoir absolu dont il pourra user et abuser à son gré; pour toutes ces causes, il est juste et raisonnable que nous prenions enfin un parti décisif, si nous ne voulons pas être complices de la ruine de notre religion. Ce n'est pas là, qu'on le remarque bien, une rébellion contre les anciennes lois du royaume, touchant la succession des rois. Ces lois n'ont jamais dit qu'il fallait se soumettre à un souverain hérétique; elles nous autorisent au contraire à repousser et à combattre le prince qui veut violenter nos consciences. Que le roi de Navarre se souvienne qu'il les a comprises ainsi lui-même, quand il s'est armé contre nos souverains, pour introduire une nouvelle doctrine dans le royaume, tandis que nous, nous défendons notre ancienne croyance, celle qui s'est établie avec la monarchie elle-même et sous la protection de laquelle la patrie a toujours prospéré. — Mais, dira-t-on, qu'importe de quelle religion soit le souverain, pourvu qu'il laisse chacun libre dans sa croyance? — Nous autres catholiques, qui tenons à la conservation de notre foi, nous trouvons que cela est de la dernière importance. Ne sait-on pas que les peuples se façonnent à l'exemple des rois? Si nous donnons la main à ce qu'un hérétique soit déclaré notre roi absolu, combien de moyens ne lui aurons-nous pas fournis pour corrompre les fidèles et les détourner du véritable culte de Dieu. Et déjà ceux qui, sans avoir renoncé à ce culte, suivent le parti du roi de Navarre, n'ont qu'à regarder autour d'eux; ils verront nos meilleures villes et les forteresses qu'ils ont malheureusement aidé à conquérir, remises entre les mains de gouverneurs huguenots, ou de gens reconnus de tout temps pour être favorables à cette secte; ils verront les principales charges de la couronne devenues la propriété de l'hérésie; ils verront de prétendus parlements, qui se disent catholiques, fouler aux pieds et condamner les bulles et décisions des Souverains-Pontifes; et c'est nous, qui nous sommes ligués pour la défense de la religion si outrageusement attaquée, qu'on accuse de ne tendre qu'à la ruine et dissipation de l'État. On nous reproche nos liaisons avec le roi catholique, et on nous tiendrait pour meilleurs Français si nous renoncions à cette alliance. C'est qu'on aimerait mieux nous voir désarmés, parce que nous serions plus faciles à vaincre; mais loin de nous sentir disposés à donner cette satisfaction à l'ennemi, nous proclamons avec reconnaissance les secours que nous avons reçus de ce grand roi, allié naturel et confédéré de cette couronne, et nous attestons que, pour nous les accorder, il n'a jamais rien requis de nous, comme de notre côté nous n'avons fait, ni avec lui ni avec personne, aucun traité qui puisse tendre à la diminution de la grandeur et majesté de l'État de France, pour la conservation duquel, dans son intégrité, nous sommes prêts à nous précipiter dans toutes sortes de périls, afin de n'en pas rendre maître un hérétique excommunié. Si les catholiques qui favorisent aujourd'hui ce prince aveuglé voulaient être aussi bons Français que nous et s'unir,

non point à nous, mais à la cause sacrée de la religion, la France serait bientôt rendue à la paix. Nous les supplions donc, au nom de Dieu et de l'Église, de se séparer des hérétiques, et de considérer que si nous continuons ainsi à demeurer contraires les uns aux autres, nous ne pouvons prendre aucune mesure qui ne soit périlleuse, tandis que notre réconciliation rendrait tout facile. Et afin que les princes du sang et autres, ainsi que les officiers de la couronne, ne soient point empêchés d'entendre à une si bonne œuvre, par la crainte de ne se point voir honorés de nous, selon le mérite, le nom ou la dignité qui leur appartiennent, nous jurons qu'ils trouveront, en venant se joindre à nous, tous les respects qui leur sont dus ; nous leur donnons avis que, pour chercher en commun, sans passion et sans aucun égard à l'intérêt de qui que ce soit, le remède qu'il est urgent d'appliquer aux maux de la France et de la religion, nous avons prié les princes pairs de France, prélats, seigneurs et députés des parlements, villes et communautés, de se vouloir trouver en la ville de Paris, le dix-septième jour du mois prochain, pour nous aider de leurs conseils et bons avis ; auquel cas, s'il plaît à ceux du parti du roi de Navarre d'envoyer quelques-uns des leurs, pour faire ouverture qui puisse conduire au bien que nous cherchons, nous leur promettons toute sûreté, et qu'ils seront ouïs avec attention et désir de leur donner contentement. Que s'ils rejettent l'instante prière que nous leur faisons de venir prendre part à cette réconciliation, et que nous soyons contraints, pour être abandonnés d'eux, de recourir à des remèdes extraordinaires, contre notre désir et intention, nous protestons, devant Dieu et devant les hommes, que le blâme leur en devra être imputé et non à nous, qui faisons tout notre possible pour, avec leur bienveillance et amitié, même avec leurs conseils et volonté, défendre et conserver la cause de la foi qui leur est commune avec nous. Si prions Messieurs les gens tenant les cours de parlements en ce royaume de faire publier et enregistrer ces présentes, afin qu'elles soient notoires à tous. — Signé : Charles de Lorraine. Et ce requérant le procureur général du roi, ces susdites lettres scellées du grand sceau de la lieutenance, représentant un trône vide, et enregistrées ès registres de la cour, ont été publiées à son de trompe par tous les carrefours de Paris, le cinquième jour de janvier de l'an 1593. — Signé : Du Tillet. »

De son côté, le cardinal de Plaisance, légat de Sa Sainteté, publia aussi une exhortation aux catholiques, de quelque prééminence, état et condition qu'ils pussent être, etc., suivant, d'après lui, le parti de l'hérétique. « Je voudrais, disait-il, donner ma vie pour prouver ma reconnaissance envers le Saint-Père, qui m'a confié la glorieuse mission de défendre la foi dans ce royaume très-chrétien, en m'envoyant ici non comme un héraut ou roi d'armes, mais comme un ange de paix ; non pas pour ébranler, mais pour fortifier cette monarchie, comme il appert par le bref de Sa Sainteté et autres bulles que les hérétiques ont eu le mal vouloir de traiter si contumélieusement à Tours, à Châlons, dans le conciliabule de Chartres et d'autres lieux. Or, il est impossible, ajoute

le légat, que la France jouisse d'aucune paix et prospérité, si elle doit gémir sous le joug tyrannique d'un hérétique, et de cela je ne veux autre juge et témoin que votre propre conscience. Nous sommes, à la vérité, très-aises de voir que le crime de reconnaître pour roi de ce royaume très-chrétien un excommunié relaps et obstiné vous semble trop atroce pour que vous osiez vous en confesser ouvertement coupables, et que vous avancez, pour excuse, qu'il a pris l'engagement de se convertir, affirmant que vous ne voulez vous ranger que sous la puissance d'un roi véritablement catholique. C'est prudence d'avoir une telle pensée, et c'est magnanimité d'en poursuivre l'effet; mais, pour atteindre ce but, y a-t-il moyen plus efficace et plus légitime que la tenue des États-Généraux, où vous êtes invités de la part de Monsieur de Mayenne, qui, selon le devoir de sa charge et autorité, cherche avec une piété digne de toutes louanges à sauver la religion en France? Nous aussi, nous tenant dans les bornes qu'il a plu à Sa Sainteté de prescrire, nous ne voulons aider ni favoriser les prétentions de qui que ce soit, si elles ne sont pas conformes aux communs vœux des vrais catholiques et bons Français, et en particulier aux saintes et pieuses intentions de notre Saint-Père. Ainsi nous déclarons par ces présentes n'avoir d'autre but ni objet que la gloire de Dieu, l'entière extirpation de l'hérésie et la splendeur de ce royaume, par l'établissement d'un roi véritablement catholique, tel que Dieu fera la grâce aux États-Généraux de le pouvoir nommer. C'est donc à cette assemblée que je viens pareillement vous convier de la part du Père de tous les fidèles, afin que, vous séparant de toute sujétion à l'hérétique, et pleins d'un saint zèle envers Dieu et votre patrie, vous puissiez contribuer à éteindre le général embrasement qui a presque réduit cette dernière en cendres. Nous vous affirmons que vous trouverez, de la part des catholiques qui sont ici, et qui ont toujours persévéré dans l'obéissance au Saint-Siège apostolique, des frères très-disposés à vous recevoir et embrasser, et qui voudraient, même au prix de leur sang, acheter une réconciliation sincère avec vous. Demandez toutes les sûretés qui vous paraîtront nécessaires, Monsieur de Mayenne est prêt à vous les donner, et nous-même nous nous rendons garant qu'il n'y sera contrevenu en aucune manière, nous engageant à vous prendre sous notre protection spéciale, c'est-à-dire sous la protection du Saint-Siège et du Pape lui-même. Nous terminons en demandant à Dieu que, par ses saintes lumières, il veuille bien éclairer vos cœurs et vos esprits, afin qu'étant réunis de fait et de volonté en l'unité de la sainte Église catholique, hors de laquelle il n'y a pas de salut, vous sauviez la France et vous-mêmes. Dieu vous en fasse la grâce. »

Ces deux pièces, quoique assez semblables en apparence pour le fond des idées, avaient pourtant, sur ce point-là même, une différence notable à laquelle les Espagnols ne se trompèrent pas; car ils se montrèrent très-satisfaits de l'exhortation du légat, tandis que la déclaration de Mayenne fut bien loin d'obtenir d'eux la même approbation. Il paraît que du côté des royalistes on fit aussi la même observation, car le roi

lui-même ne put s'empêcher de dire : « Ce Mayenne a pourtant encore quelque chose de français au fond du cœur! » Quoi qu'il en soit, il était évident que la chose devenait sérieuse, « et pouvait amener la ruine de la France, et peut-être l'entière expulsion de notre Henri; car il y avait bien de l'apparence que si la Ligue parvenait à s'entendre, tous les potentats de l'Europe catholique ne manqueraient pas de reconnaître le roi que les États éliraient, que le clergé en ferait autant, et que la noblesse et le peuple, qui ne suivaient Henri IV que parce qu'il avait le titre de roi, ne se feraient nulle conscience de le quitter pour un autre auquel les dits États auraient donné ce titre. » — « Heureusement, dit Legrain, la Ligue avait cela de bon pour le salut de la France que tout le monde voulait bien y commander, mais que personne ne voulait y reconnaître un maître. » (PÉRÉFIXE, IIe partie, ad ann. 1593. — *Décad.*)

Il fut donc possible de parer ce coup. Sa Majesté s'étant rendue incontinent à Chartres, il fut décidé, dans un grand conseil tenu à cet effet, qu'il serait fait deux réponses au double envoi de la Ligue : l'une au nom de Henri IV, enregistrée et publiée par le parlement; l'autre, au nom des princes, prélats et grands officiers de la couronne, qui serait adressée à tous ceux du parti de l'Union à Paris. La première était ainsi conçue :

« Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut : Puisqu'il a plu à Dieu de nous faire naître de la plus ancienne race des rois très-chrétiens, et de nous donner par là des droits incontestables à la couronne du plus beau et du plus florissant royaume du monde, il est certain que, dans sa sage providence, il n'a pas dû nous donner ni moins de piété, ni moins de courage, qu'aux rois nos prédécesseurs, pour nous rendre propre à occuper le rang auquel il veut bien nous appeler; et il serait à désirer que tous nos sujets eussent pareillement hérité de la vertu et de la fidélité de leurs ancêtres. Mais nous sommes dans un siècle où beaucoup ont dégénéré, ayant converti cet antique amour qu'ils portaient à leurs rois en conspiration et leur fidélité en rébellion, de sorte que, depuis notre avènement à ce trône, nous n'avons pu éviter d'être continuellement en guerre contre ceux-là mêmes que nous aurions désiré traiter comme nos enfants. Il est, au reste, bien évident que ce n'est pas uniquement contre nous que ces rebelles ont pris les armes, mais contre l'autorité royale elle-même, puisque cette malheureuse guerre a été commencée sous le règne du feu roi, notre honoré maître et seigneur, auquel on ne pouvait certainement pas reprocher de n'être pas très-catholique. C'est alors en effet que, sous le nom de Sainte-Ligue, ces ennemis de la France ont recommencé à s'élever en armes à la ruine et dissipation de cet État, et ils ont beau vouloir pallier leurs mauvaises intentions, il reste démontré que la cause de leur soulèvement consiste en trois points : d'abord la naturelle malice de leurs chefs, de tout temps mal affectionnés envers la France, dont ils ambitionnent depuis longtemps la couronne;

ensuite, l'intervention de nos plus anciens ennemis, les Espagnols, qui voudraient bien profiter de nos troubles pour s'accroître à nos dépens; et enfin l'envie et la cupidité de ceux qui n'ont rien, et qui ne demandent pas mieux que de partager avec ceux qui possèdent. Mais Dieu a dit que le pécheur découvrirait lui-même et malgré lui son péché. Cette divine sentence s'exécute maintenant au fait du duc de Mayenne, par l'écrit qu'il a nouvellement mis en public. Non content d'avoir rendu les Français misérables, il veut encore leur crever les yeux, et les rendre stupides en leur ôtant la connaissance de la cause de leurs malheurs. Dieu ne l'a pas voulu permettre, et le duc de Mayenne vient de lever lui-même le voile dont jusqu'à présent il avait pu s'envelopper, tout en voulant faire croire à son zèle du bien public et à son désintéressement. Cette déclaration même, signée du grand sceau, enregistrée au parlement et publiée avec toutes les formes usitées pour les souverains reconnus, donne par cela seul la clef de ses audacieuses prétentions. Il convoque les princes et officiers de la couronne pour délibérer en sa présence sur le bien de l'État, convocation jusqu'ici inouïe sous autre nom que celui du roi et qui a toujours été réputée crime de lèse-majesté. Lui appartient-il d'appeler à lui les princes du sang, de leur promettre sûreté et de les traiter comme ses inférieurs, lui qui n'est qu'un prince étranger à peine naturalisé dans le royaume? N'affecte-t-il pas là les airs d'un souverain? Mais Dieu châtiera cette outrecuidance. Si cette déclaration est coupable et vicieuse pour la forme, elle ne l'est pas moins pour le fond, étant pleine de fausses suppositions. La vraie et fondamentale loi du royaume pour ce qui concerne la succession à la couronne est la loi salique, à laquelle, après Dieu, est due la conservation et prospérité de la France. Or, c'est cette loi, révérée comme une ordonnance divine, qui nous appelle au trône. Il n'est pas permis aux hommes d'y toucher, il ne leur est demeuré que la seule facilité et gloire d'y bien obéir, et les rois eux-mêmes n'ont rien à y changer, car c'est à cette loi et non aux rois à régler ici le droit. Mon titre est donc légitime et de droit divin. Si, comme Monsieur de Mayenne l'a voulu faire croire, feu mon oncle, le cardinal de Bourbon, avait des droits préférables aux miens, pourquoi Monsieur de Mayenne, qui veut bien nous l'apprendre aujourd'hui, s'est-il alors donné un démenti à lui-même, en s'intitulant lieutenant-général de l'État de France, au lieu de lieutenant du roi de France? Dira-t-on que ce prince n'était pas encore roi, pas plus que je ne le suis moi-même, parce qu'il manque ici la cérémonie du sacre? Mais ce n'est pas cette cérémonie qui fait les rois, c'est le droit; et je ne serais pas le premier prince qui ait régné sans avoir été couronné. On m'accuse de n'être pas de la croyance catholique. N'ai-je pas déjà déclaré être prêt à recevoir toute bonne instruction, et nul ne doit trouver étrange, qu'ayant été nourri dans la foi que je professe aujourd'hui, je ne veuille pas y renoncer avant qu'on ne m'ait fait connaître que l'autre est meilleure et plus certaine. La religion me semble chose assez précieuse pour qu'on ne doive pas en changer sur une simple semonce.

On a donc tort de nous blâmer d'avoir demandé, pour terminer nos doutes à ce sujet, la convocation d'un concile qui ne pourra, dit-on, décider autre chose que ce qui a déjà été décidé par les conciles précédents ; mais alors, pour cette même raison, il faudrait donc condamner tous les conciles qui se sont tenus depuis le premier, puisqu'il n'y avait plus rien à faire. Au reste, je serais très-content si l'on pouvait m'indiquer un autre moyen plus prompt et plus facile pour parvenir à l'instruction que je regarde comme indispensable ; ce moyen, nous l'embrasserions de tout notre cœur. C'est ce que nous avons déclaré et fait déclarer à plusieurs reprises au Souverain-Pontife lui-même ; mais il n'a pas voulu y entendre parce qu'il était dominé par l'influence de l'Espagne et par les malintentionnés de ce royaume, lesquels, craignant plus que tout notre réconciliation avec le Saint-Père, n'ont pas failli à contrecarrer toutes les démarches que j'ai tentées auprès de la cour de Rome ; et néanmoins ces gens, tenant pour désespérée mon adhésion à une chose que je n'ai pas même pu obtenir qui me fût proposée, veulent trouver là un motif pour me contester mes droits légitimes. Espèrent-ils donc faire croire aux catholiques bons Français que le parti où se sont ralliés tous les princes du sang, tous les autres princes, à l'exception de ceux de la maison de Lorraine, qui ne sont que princes étrangers, tous les grands officiers de la couronne, les principaux prélats, les officiers des parlements, toute la noblesse et la plus saine et la meilleure partie du peuple, n'est pas le parti de la France ? Au lieu d'afficher de pareilles prétentions, ne devraient-ils pas au contraire faire deuil et pénitence en implorant pardon pour le crime de parricide, commis sur la personne du feu roi, crime dont ils veulent aujourd'hui repousser la responsabilité, quand, ainsi que chacun sait, ils l'ont naguère célébré par des réjouissances publiques, en rendant grâces à Dieu, et en béatifiant la mémoire du régicide ? Pour nous, qui avons toujours franchement détesté cet horrible attentat, nous n'oublions pas que nous avons fait une promesse et pris des engagements. Cette promesse, il est inutile de la répéter ; quant aux engagements que nos ennemis nous accusent aujourd'hui de ne pas vouloir tenir, en présence du Dieu vivant, et du plus intérieur de notre cœur, nous les prenons encore. Nous jurons d'exécuter fidèlement l'engagement que nous avons pris à notre avènement au trône, tel qu'il est enregistré en nos cours du parlement (1). Et pour ce qui concerne la déclaration du dit duc de Mayenne ci-dessus mentionnée, afin que nul n'en ignore et ne puisse être surpris, avons dit et disons par ces présentes, que la prétendue assemblée des États-Généraux convoquée dans la ville de Paris par le duc de Mayenne est contraire à la loi et attenta-

(1) On voit que le roi craignait encore trop la Ligue et avait peur en même temps de se faire des ennemis des protestants, puisqu'il n'ose pas dire que sa promesse était de punir les assassins de Henri III, et ses engagements de se faire catholique. Au reste, il n'a pas tenu la première, et n'a rempli les seconds que comme contraint et forcé. Toute cette pièce témoigne du même embarras.

toire au repos du royaume. Tout ce qui y sera dit ou fait est déclaré abusif et de nul effet; défendons à toute personne, de quelque rang et condition qu'elle soit, d'y aller ou envoyer, d'y avoir intelligence aucune, de donner passage, confort ou aide à ceux qui iront à la dite assemblée ou en reviendront, et cela sous peine du crime de lèse-majesté au premier chef; enjoignons à nos procureurs généraux de poursuivre les contrevenants. Pourtant, ne voulant point nous départir de notre naturelle clémence, avons dit et disons que tous, tant villes que communautés ou particuliers, qui se seraient acheminés vers cette dite assemblée, pour avoir été surpris en leur esprit par cette coupable convocation, ne la sachant être si illégitime et prohibée, seront bénignement reçus de nous, et obtiendront remise de leur faute en se retirant et venant à nous avec les soumissions requises, dans la quinzaine après la publication de cette nôtre ordonnance, donnée à Chartres, le vingt-neuvième jour de janvier 1593, et scellée sur double queue en parchemin de cire jaune. »

La déclaration des princes, prélats, officiers de la couronne et seigneurs catholiques, était en ces termes :

« Ayant vu une déclaration publiée sous le nom de Monsieur de Mayenne, les soussignés déclarent de leur côté qu'ils sont d'accord avec le dit sieur duc sur la nécessité urgente de mettre fin à une guerre qui ruine ce royaume, et qui, par là même, emporte la ruine de la religion; c'est pourquoi tous bons Français et catholiques sont tenus d'empêcher de tout leur pouvoir le premier malheur, dont le second serait la suite inévitable. Or, le seul moyen de s'opposer efficacement à l'un et à l'autre est une bonne et franche réunion entre tous ceux qui professent la véritable foi. Sur ce fondement solide, chaque chose reprendra sa place, chaque institution retrouvera sa force; la religion, la justice, le commerce, les arts et métiers nourriciers, les universités et les sciences feront de nouveau fleurir ce royaume comme par le passé. Dieu sera servi, la terre cultivée, et le peuple jouira d'un repos assuré; on ne l'entendra plus lever la voix que pour bénir ceux qui lui auront procuré un pareil bonheur. A cette cause, et sur la démonstration que le sieur de Mayenne fait par son écrit que l'assemblée convoquée à Paris n'a pas d'autre but que d'assurer un tel bien; considérant que le lieu indiqué n'est accessible et sûr que pour ceux du parti opposé au nôtre; qu'il n'en peut sortir aucune résolution libre, valable et utile; qu'au contraire, le résultat d'une pareille réunion ne ferait qu'enflamber la guerre et anéantir toute espérance de réconciliation, les dits princes, prélats, officiers et seigneurs qui sont en ce moment auprès du roi signifient au dit sieur de Mayenne et aux autres personnes assemblées en la dite ville de Paris, que s'il est question véritablement, comme ils le disent, de mettre fin aux malheurs de la patrie, et d'entrer en conférence et communication, touchant les moyens d'arriver à ce but, ils aient à dépêcher de leur côté quelques bons et dignes personnages choisis parmi eux, pour s'assembler en tel lieu qu'il leur plaira entre Paris et Saint-Denis.

Les soussignés y enverront pareillement, au jour qui sera pour cela convenu, afin de recevoir et apporter toutes les bonnes ouvertures qui pourront être faites pour un si bon effet, promettant d'y mettre de leur part toute la bonne volonté requise en un cas aussi important; que si leur proposition est refusée, ils protestent devant Dieu et devant les hommes que la responsabilité des maux qui doivent s'en suivre doit tomber uniquement sur ceux qui, pour une ambition personnelle, veulent livrer la France en proie et butin à l'avidité de l'Espagnol. — Fait et signé en conseil du roi et avec la permission de Sa Majesté, le dix-septième jour de janvier. »

Cette proposition fut portée à Paris par un trompette, et remise au sieur de Belin, gouverneur de la capitale, qui vint la rendre entre les mains du duc de Mayenne, avec lequel se trouvaient le légat, don Diégo d'Ibarra, le cardinal de Pellevé, Villeroi, Jeannin et quelques autres des principaux membres du conseil. Soudain, après la lecture qui en fut faite par le président Jeannin, Monseigneur le légat se leva tout en colère. « Cette proposition, s'écria-t-il, sort de mains hérétiques; elle est pleine d'hérésies abominables et ce serait se déclarer hérétique que d'y avoir égard. Nous devons la rejeter avec indignation et faire pendre le trompette, qui a eu l'audace d'apporter une pareille pièce. » Cette décision fut approuvée du cardinal de Pellevé et grandement louée par d'Ibarra. (VILLEROI, *Mém. d'État.* — MATTHIEU, *Règne de Henri IV*, t. I, p. 129.)

Toutefois, il fut remontré que la dite lettre ne s'adressait pas seulement à Monsieur de Mayenne, mais à tous ceux de l'assemblée des États; que, partant, il devenait indispensable de la leur communiquer, d'autant que le trompette avait dit hautement à la porte de la ville qu'il venait chargé d'un message pour Messieurs des États, de sorte que chacun était déjà averti de ce message, et qu'on s'exposerait au risque imminent de mécontenter Messieurs les députés, si on supprimait sans la leur laisser voir une pièce qui leur était adressée. Il fut donc décidé dans le conseil que l'écrit serait porté à l'assemblée, ce à quoi Monsieur de Mayenne donna volontiers la main; car il est à croire que, s'il eût manifesté la moindre opposition, la chose se fût passée bien autrement, tant cette proposition des royalistes faisait peur aux étrangers et à leurs adhérents. (*Ibid.*)

Ces discussions avaient duré deux grandes journées, et ce ne fut que le troisième jour que la pièce fut portée aux États. Ils avaient été ouverts le vingt-et-unième jour de janvier, dans l'Église de Notre-Dame-de-Paris. Tous les députés qui se trouvaient alors arrivés assistèrent à une belle procession qui fut faite à cette occasion. Ils reçurent la sainte communion des mains de Monseigneur le légat, et ils entendirent le sermon de Génébrard, qui démontra fort savamment comme quoi la loi salique, étant une loi positive, était par cela même sujette à mutation au gré du législateur, lequel n'était autre que la nation assemblée en corps. Il termina en annonçant que l'on allait faire les prières de quarante

heures (1) dans toutes les églises de la capitale, à l'occasion de la tenue des États, et que le Pape accordait diverses indulgences à ceux qui assisteraient à ces prières. (Mézeray, t. III, p. 1006 et suiv. — *Journal de Henri IV*, t. I, p. 279.)

La seconde séance eut lieu le vingt-sixième jour de janvier; elle avait d'abord été indiquée pour le vingt-cinq, mais le duc de Mayenne, se trouvant indisposé ce jour-là, fut obligé de la remettre au lendemain, au grand déplaisir du cardinal de Pellevé, qui avait préparé son discours d'ouverture pour être prononcé le jour de la Conversion de saint Paul, à laquelle il faisait de brillantes allusions, et qui fut obligé de passer la nuit à modifier tout cela, afin de l'accommoder tant bien que mal à la fête de saint Polycarpe.

On s'assembla dans la grande salle du Louvre. Le duc de Mayenne était assis au milieu, sous un dais de drap d'or. A ses côtés, dans des chaises de velours cramoisi, siégeaient le cardinal de Pellevé, les ducs de Guise, d'Aumale et d'Elbeuf, les ambassadeurs des ducs de Lorraine et de Mercœur, puis les quatre maréchaux et le grand amiral de la Ligue. Les députés des trois ordres occupaient chacun leur rang, suivant l'usage accoutumé dans les autres convocations des assemblées générales de la nation. L'ordre du clergé était assez fourni de bon nombre de prélats de marque; celui de la noblesse n'offrait que bien peu de gentilshommes d'un rang un peu considérable; pour le Tiers-État, il y avait là toutes sortes de gens ramassés, et la plupart à la solde de l'Espagnol ou du duc lui-même.

Et parmi ces trois ordres, le duc ne pouvait véritablement compter que sur la noblesse. Il redoutait le clergé et le Tiers-État, qui montraient plus de penchant pour le roi d'Espagne que pour lui; aussi avait-il projeté d'introduire dans l'assemblée deux autres ordres nouveaux : l'un, judiciaire, composé des membres du parlement et des officiers de la justice; l'autre, formé uniquement des grands officiers de la couronne et des gouverneurs des provinces, et, comme l'usage consacré est de voter par ordre et non par tête, il comptait par ce moyen se procurer trois voix contre deux; mais ce plan échoua. Il aurait fallu une tout autre autorité que la sienne pour introduire une pareille innovation; les trois ordres la rejetèrent comme injurieuse pour eux, et comme préjudiciable à la postérité, à laquelle ils ne voulaient pas laisser un antécédent fâcheux. (Matthieu, *Hist. de Henri IV*, liv. I, p. 141.)

Lorsque tous les députés eurent pris leurs places, et que le héraut eut fait faire silence, le duc de Mayenne prononça une belle harangue que lui avait composée l'archevêque de Lyon, dans laquelle, après avoir bien fait valoir son zèle pour la religion et les grands travaux qu'il avait

(1) Dévotion usitée dans l'église catholique dans les temps de calamités publiques, et pour demander à Dieu quelques grâces particulières. Elle consiste à exposer le Saint Sacrement trois jours de suite, pendant quarante heures, avec sermons, saluts, etc.

soufferts pendant ces guerres, il expliqua comme quoi il était indispensable d'élire un roi catholique. En marquant les qualités que ce monarque devait avoir, il n'oublia pas de montrer que lui-même les possédait toutes, et il termina en conjurant les députés de ne point se laisser, dans une circonstance aussi importante, préoccuper par aucune affection ni intérêt particulier, mais de ne penser qu'à ce que demandaient la nécessité présente et le salut du royaume.

Quand il eut fini, le cardinal de Pellevé prit la parole pour le clergé; il loua comme de juste le zèle, le courage et le désintéressement du duc de Mayenne, et conclut par une exhortation à élire un roi entièrement acquis au Saint-Siège, mortel ennemi de l'hérésie, grand en zèle et en piété, mais non moins grand en force et en puissance. Tout ce discours, plein de haine et de fiel contre la maison de France, fut trouvé fort long. Le prélat manqua complètement l'effet de ses allusions au bienheureux saint Polycarpe, et y entremêla la conversion de saint Paul assez maladroitement. On jugea que la conclusion se ressentait un peu trop de l'influence espagnole, et il parut ridicule que l'orateur se fût permis de longues et inutiles digressions, dans lesquelles il ne tarissait pas sur les louanges de sa famille et sur ses propres louanges. L'assemblée pourtant donna des marques d'attention, lorsqu'en parlant toujours de lui-même et de sa mauvaise santé, il s'écria, en tournant les yeux du côté du duc de Mayenne, que les grands et les princes eux-mêmes étaient sujets aux maladies comme le commun des mortels. Le duc, qui sortait de la fâcheuse maladie dont il venait de se faire guérir, ne prouvait que trop par sa mine souffrante et amaigrie combien cette vérité était incontestable.

Le baron de Senecay, pour la noblesse, harangua ensuite. Son discours fut simple, dit-on; on le trouva beau et court. Celui du conseiller Du Laurens fut trouvé éloquent, mais un peu long. Si on examine de sang-froid toutes ces harangues, l'espèce de fanatisme sauvage et de bigoterie niaise qui en fait la base répugne et n'inspire que du dégoût.

Aussi l'on vit paraître en ce temps-là, en réponse à toutes ces graves et cérémonieuses exhibitions de la Ligue, une satire royaliste qui sut, quelque menaçantes et dangereuses qu'elles fussent au fond, les rendre parfaitement ridicules, et par conséquent leur ôter toute possibilité de contribuer au mal. On voit que je veux parler de la *Satire Ménippée*, l'ouvrage le plus mordant, et tout à la fois le plus gai et le plus fin, qui existe dans la langue française, et qui, comme l'a dit le président Hénault, ne fut guère moins utile à Henri IV que la bataille d'Ivry. L'auteur, ou plutôt les auteurs de ce spirituel écrit représentent le légat du Pape, chargé de distribuer ou de promettre l'argent de l'Espagne, comme un charlatan vendant sur la place publique, aux badauds qui l'entourent, une certaine drogue appelée *catholicon composé* ou *higuiero di inferno* (figuier d'enfer). Cette drogue a des propriétés merveilleuses; ce que toutes les forces de l'Espagne et de l'Empire, conduites par le puissant Charles-Quint, n'ont pu faire contre la France, un simple lieutenant, accompagné seulement de quelques milliers d'hommes, pourra le faire en

se jouant. Il n'a qu'à frotter sa bannière d'un peu de *higuiero ;* tout aussitôt, on ira avec joie au-devant de lui. Bien qu'il tue, viole, brûle et saccage tout, on dira qu'il fait cela pour la paix et le bien de l'Église. — « Quelqu'un veut-il être cardinal, qu'il mette un peu de cette précieuse drogue sur les cornes de son bonnet ; à l'instant il deviendra rouge, et le porteur sera fait cardinal, fût-il le plus ambitieux et le plus incestueux prélat du monde. » Quand on sait ce que l'histoire reproche à l'archevêque de Lyon, on comprend combien ce trait était déchirant pour lui. Tous les autres chefs de la Ligue ne sont pas plus épargnés, et chaque plaisanterie est un coup de poignard bien ajusté et durement aiguisé. (*Satire Ménippée*, *passim.*)

Si, de là, on passe à la procession des Ligueurs, on ne peut sans rire suivre ces divers masques, portant des noms historiques et affublés de costumes moitié guerriers, moitié monastiques ; on se rappelle cette fameuse parade religieuse, dont, sous le règne de Henri III, la ville de Chartres avait été le théâtre.

Vient ensuite une description de douze tapisseries satiriques, ornant, soi-disant, la salle des séances, et à l'aide de laquelle la situation que tous ces troubles religieux ont faite à la France, est aussi comiquement que fidèlement représentée. Les noms des députés, l'énoncé de leurs droits à occuper un pareil poste, et la place qu'on assigne à chacun d'eux, sont autant de traits d'un ridicule ineffaçable déversé à pleines mains et avec la verve la plus intarissable sur toute l'assemblée. Puis suivent les harangues, qui sont autant de chefs-d'œuvre, tant elles retracent fidèlement les caractères, les intérêts et les passions de ceux à qui on les attribue. « Dieu m'est témoin, dit le duc de Mayenne, que je n'ai jamais voulu que le bien de la France et ma propre conservation, et pour cela, quel gré ne devez-vous pas me savoir d'éterniser si soigneusement la guerre civile, en suivant pour la destruction de la maison de Bourbon le plan formé de longue main par mes ancêtres ? Vous me rendrez aussi cette justice que j'ai toujours su mettre ma propre personne à couvert, dans toutes les occasions où elle aurait pu être exposée, et cela avec une prudence qu'on ne saurait nier ; comme aussi je me suis appliqué constamment à vous guérir de trop d'aise, et à vous décharger de la pesanteur de vos bourses. Si vous me choisissez pour votre roi, comme cela est juste, je vous promets que je redoublerai encore d'efforts. »

Monsieur le légat prend ensuite la parole en italien d'abord, puis en latin baroque ; et, en qualité de ministre d'un Dieu de paix, il ne prêche que guerre et extermination. Il termine en disant : « Faites un roi, n'importe lequel. Fût-il le diable en personne, nous lui donnerons notre sainte bénédiction, à condition qu'il se déclare feudataire du Saint-Père. Pourtant, nous ne pouvons nous empêcher de vous dire ici que vous feriez bien de prendre le roi d'Espagne ; non qu'il ait besoin de votre couronne : il en a déjà à revendre, des couronnes, mais il ne refuserait peut-être pas celle de France, par l'unique raison qu'elle lui donnerait

la prérogative de guérir les écrouelles en les touchant, et il ne serait pas fâché de rendre ce service à ses sujets d'Espagne, qui, comme on sait, sont très-enclins à ce vilain mal. »

Pour lors, Monsieur le cardinal de Pellevé, se levant sur ses deux pieds, comme une oie, son chapeau rouge ravalé en capuchon, fait une profonde révérence à Monsieur le légat, et une autre bassissime aux dames, et, s'étant assis, après avoir toussé trois fois, il dit en latin encore plus mauvais que celui du légat : « Puisque nous avons ici à créer un roi par l'ordre du Pape, vous pouvez le prendre où il vous plaira, pourvu qu'il soit du sang d'Espagne ou du sang des Guises. J'étais d'abord d'avis qu'on prît un de ces derniers, car cela me semblait assez dans mon intérêt; mais le seigneur légat, qui penche pour l'autre race, m'a converti en me faisant voir que j'avais encore plus à gagner de ce côté-là. Au surplus, l'essentiel est que nous ne faisions jamais ni trêve ni paix avec ces damnés politiques qui se sont permis de se moquer des actions les plus honorables de ma vie. » Là-dessus, il se met à faire une naïve et ridicule énumération de ce qu'il appelle ses mérites, qui ne sont que des vices et souvent des crimes.

Monsieur de Lyon lui succède sur ce comique théâtre. « O miracle! s'écrie-t-il d'un ton inspiré; car n'est-ce pas un miracle dû à cette sainte Ligue, que de voir tous les truands, mauvais garçons et bandits, transmués si subitement en gens de bien et véritables catholiques; que de me voir moi-même, qui n'étais pas grand mangeur de crucifix, qui sentais même un peu le fagot, qui ne me suis jamais fait scrupule de manger chair en carême, ni de coucher avec ma sœur, de me voir, dis-je, devenu, comme vous en êtes témoins, un des principaux piliers de la foi, avec l'espérance d'un beau chapeau rouge, qui m'ira tout aussi bien qu'à un autre? Ah! je ne saurais trop vous le dire : soignez, choyez surtout les benoîtes confréries du Saint-Nom-de-Jésus et du Saint-Cordon, auxquelles nous sommes redevables de pareils prodiges, et n'oubliez pas de charger d'honneurs et de témoignages de votre confiance ces bons Pères jésuites qui nous transmettent les doublons de Sa Majesté catholique, pour laquelle je vote de toute mon âme, me recommandant à sa générosité particulière. »

Ce discours est suivi de celui d'un autre prélat, le docteur Rose, évêque de Senlis, qui se vante de n'être redevable de son avancement et de sa fortune à personne autre qu'à lui-même, et par conséquent d'apporter à cette élection un esprit indépendant. « Ce que je suis, dit-il, je le dirai ici à ma louange, je ne le dois qu'au courage avec lequel j'ai trahi le roi, qui m'a fait jadis élever à ses dépens, et qui, par l'instruction qu'il m'a fait donner, m'a ouvert le premier la carrière des dignités ecclésiastiques. Aussi, puisqu'il s'agit de faire aujourd'hui un roi, je ne voterai pour aucun des grands de la terre, et, par esprit d'indépendance, je donne ma voix au gros Guillot Fagotin, marguillier de Gentilly, et qui chante si bien au lutrin. »

L'orateur de la noblesse, auquel l'ouvrage donne le nom de Monsieur

de Rieux, qui fut pendu à Compiègne en 1594, vient dire à son tour : « En vérité, je suis le premier à m'étonner que moi, qui n'ai jamais été même simple gentilhomme, et qui serai peut-être pendu un jour, j'aie cet honneur que de parler ici au nom de toute la noblesse de France. Je dirai donc : Vive la guerre ! de quelque part qu'elle vienne, et maintenant que par la guerre me voilà devenu tout aussi noble qu'un duc et pair, je vous promets bien que je saurai courir la vache et le paysan tout aussi bien que qui que ce soit, et, à ce titre, vous pouvez bien me faire roi sans aller chercher plus loin ; j'en vaudrai bien un autre. »

Enfin, le sieur d'Aubray, qu'on suppose parler au nom du Tiers-État, après une longue énumération de toutes les folies et de toutes les fautes qui ont été commises, de tous les malheurs qui ont pesé sur la France depuis la formation de la Sainte-Union, termine en disant : « Voulez-vous savoir, celui que nous autres, gens du Tiers, reconnaissons pour notre souverain légitime ? C'est Henri de Bourbon, ci-devant roi de Navarre, » déclaration qui rendit bien des gens camus.

L'effet de cette mordante satire fut prodigieux ; car l'arme du ridicule a partout et toujours été toute-puissante, mais surtout en France. Cependant, le lendemain de la première séance des États, il s'en était tenu une seconde où Monsieur le légat qui, en sa qualité d'étranger, n'avait pas assisté à la précédente, voulut être admis. Il insista pour que les députés s'obligeassent par serment à ne faire jamais ni paix ni traité avec le Béarnais ; le duc de Mayenne lui-même n'était, comme on l'a vu, pas trop de cet avis ; ceux qui savaient son secret prirent aussitôt la parole contre ce serment. Comme le légat se raidissait, l'archevêque de Lyon représenta que ce serait prononcer d'avance que le roi de Navarre ne pouvait pas être absous par le Pape, ce qui serait porter atteinte aux droits de Sa Sainteté, qui, comme représentant Jésus-Christ lui-même, avait toute puissance de lier et de délier. Le légat, n'ayant rien à répondre à une aussi bonne raison, demeura court, mais non satisfait, et le duc eut la satisfaction de voir la proposition rejetée. (Mézeray, t. III, p. 1000.)

Or, le roi ne recevait toujours pas de réponse ni à son ordonnance, ni à la proposition des princes et seigneurs de son parti ; voyant donc qu'il s'était déjà passé huit jours sans avoir entendu parler de rien, il décida de s'en aller avec son armée, qui n'était pas bien grande alors, le long des bords de la Loire, suivant le projet qu'il en avait formé vers la fin de l'année précédente. Tout en cheminant, il envoya assiéger Meung, qui n'est qu'à cinq lieues d'Orléans, et lui-même se rendit à Blois, puis de là à Tours, et enfin à Saumur, pour voir Madame sa sœur, qui venait d'arriver dans cette ville. (Cayet, *ubi sup.*)

Cette princesse, qui était toujours restée en Béarn, dont il l'avait laissée régente depuis l'année 1585, avait manifesté le désir de voir encore une fois son frère ; de quoi Sa Majesté était elle-même très-contente. Il y avait bien, comme je l'ai déjà donné à entendre, un autre

motif déterminant pour l'un et pour l'autre; mais ce n'est pas ce dont il est ici question. La princesse, ayant donc mis ordre aux affaires des pays qui lui étaient confiés, partit de Pau et traversa la Gascogne, où, le maréchal de Matignon donna ordre qu'elle fût reçue comme la propre personne du roi, avec entrées qui fussent belles et magnifiques, selon la nécessité des temps.

A Bazas, le maréchal vint lui-même au-devant d'elle jusqu'à mi-chemin du fort de Captieux, et lui rendit tous les honneurs et devoirs d'un bon et ancien serviteur de la maison de Navarre, car il avait été nourri enfant d'honneur de la reine Marguerite de Navarre. De là, Son Altesse s'achemina vers Bordeaux par la rivière, et toute la ville sortit en habits de fête au-devant d'elle. Le premier capitan lui fit une belle harangue, en la priant de prendre place dans une barque de parade toute dorée, couverte et tapissée d'un riche velours à ses couleurs; d'autres barques splendidement décorées étaient chargées des seigneurs, dames et damoiselles de la province. Ce fut entourée de ce brillant cortège qu'elle vint prendre terre à La Bastide, au bruit de toutes sortes d'instruments de musique. A l'abord du quai, on avait dressé tout exprès un grand pont couvert de tapis de pied pour faciliter son débarquement. En même temps, la cour du parlement vint la saluer, et Monsieur le premier président Daffis lui présenta les félicitations de la compagnie, louant Dieu d'avoir le bonheur de voir dans leur ville la perle des princesses, la sœur unique de leur roi bien-aimé. Son Altesse, au bruit de la décharge de l'artillerie du Château-Trompette, du fort du Ha et de tous les navires qui se trouvaient dans le port, fut ensuite conduite en la maison du trésorier général Pontac, auquel était échu l'honneur de lui donner logis. Messieurs du clergé lui firent là une autre belle harangue, à laquelle elle répondit très-gracieusement, en les remerciant de la bonne affection qu'ils montraient en faveur du roi. Elle eut aussi cet honneur de faire ouvrir les prisons, comme il se fait de droit et de coutume aux entrées solennelles des rois, pour la compassion et soulagement des misérables; puis, pendant tout un mois que la princesse daigna séjourner dans la ville, ce ne furent que festins, ballets et réjouissances publiques et particulières.

Or, en de telles occurences, il est malaisé qu'il n'arrive désordre parmi le peuple. Quelques-uns des habitants allèrent au logis de Son Altesse, pour voir ce que c'était qu'un prêche; d'autres, qui savaient fort bien d'ancienne date à quoi s'en tenir à ce sujet, y allèrent aussi, comptant bien que cela leur servirait d'ouverture pour fonder dans cette maison une réunion, où, à l'avenir, il leur serait permis d'exercer leur culte prohibé. Les catholiques prirent cette affluence pour une révolte contre l'Église, et Messieurs du parlement furent requis de faire publier à son de trompe, par toute la ville, défense à tous les habitants de n'aller plus au dit prêche. Les plus entêtés se refusèrent d'obtempérer à cette défense, et on les mit en prison, quoique Son Altesse daignât s'employer pour eux. Les magistrats la supplièrent de ne pas trouver

mauvais leur arrêt, qui était conforme aux ordres prescrits par le roi, et qu'ils auraient rendu sans crainte, quand même Sa Majesté eût été là, présente en personne.

Le maréchal de Matignon, craignant que cet incident n'excitât des troubles dans la province, parce que ceux de la religion offraient déjà à la princesse de prendre les armes pour lui assurer le libre exercice de son culte, lui conseilla de continuer son chemin, et la conduisit lui-même jusqu'aux frontières de son gouvernement; puis il revint bien vite, et, pour inspirer une terreur salutaire aux autres, il châtia sévèrement quelques anabaptistes flamands, qui, étant venus charger des vins à Bordeaux, avaient cru le moment favorable pour distribuer dans la ville quelques-uns de leurs livres pernicieux. Grâce à cette rigueur le mal n'alla pas plus loin.

La princesse continua sa route par la Saintonge et par le pays d'Angoumois, où elle fut reçue partout avec les mêmes honneurs; car, dans tous ces pays, hormis à Poitiers, on était royaliste. Elle arriva à Niort, où elle fit aussi une entrée royale et délivra les prisonniers. Elle en partit malgré les froids extraordinaires qui eurent lieu en cette année-là ; et quoiqu'il y eût à craindre que ceux de l'Union qui étaient dans Poitiers ne lui dressassent quelque attaque sur sa route, elle arriva enfin heureusement à Saumur, où Duplessis-Mornay, qui en était gouverneur, lui fit une réception magnifique.

Ce fut là que le roi, son bon frère, vint la voir le vingt-huitième jour de février, par un temps bien fâcheux et tout plein de neige. Le duc de Montpensier se trouva aussi dans cette ville, et il y eut même quelques paroles mises en avant au sujet d'un mariage entre ce prince et la dite dame, sœur du roi; mais elles demeurèrent sans effet.

Duplessis profita aussi de cette occasion pour entretenir le roi au sujet du changement de religion qui était proposé à ce prince, et auquel il est probable que Sa Majesté était depuis longtemps à peu près décidée. Duplessis, en sa qualité de rigide protestant, ne manqua pas de dissuader son maître de faire une pareille démarche, qui pouvait le brouiller avec ses plus anciens et plus fidèles serviteurs; il s'avança jusqu'à lui proposer un moyen d'éluder la promesse, que, selon lui, le prince s'était imprudemment laissé arracher. « Vous pouvez, Sire, alléguant votre désir de satisfaire les catholiques touchant votre instruction, demander une conférence de théologiens qui ne soit pas seulement une vaine formalité, mais une discussion sérieuse. Vous y appelleriez quelques-uns des pasteurs les plus instruits des Églises réformées; vous proposeriez vous-mêmes les points sur lesquels vous voulez être instruit, redressant les disputants quand ils s'écarteraient de la question, et les obligeant de répondre catégoriquement par les saintes Écritures. Je suis certain que, par ce moyen, vous feriez voir aux catholiques eux-mêmes qu'il y a effectivement à leur croyance de grandes difficultés, lesquelles méritent bien qu'on s'en occupe; puis, quand ils auraient reconnu que vous aviez raison de ne pas vouloir changer si légèrement de religion, vous pourriez

peut-être, par des voies de douceur et de prudence, les amener à modifier d'eux-mêmes un peu leurs opinions; et alors vous proposeriez un grand concile national, dans lequel, appuyant de votre faveur et de vos encouragements ceux à qui vous auriez déjà fait entrevoir la vérité, vous finiriez tout doucement par engager les autres à accepter au moins les points les plus importants de la Réforme. » (Mézeray, t. III, p. 1005.)

Le roi savait mieux que son conseiller à quoi s'en tenir sur la possibilité d'un pareil plan. Il faisait cependant mine d'écouter sérieusement ces conseils. Pendant tout le temps qu'il resta à Saumur, il fréquenta assidûment les prêches, reçut les ministres avec caresses et bienveillance, et, en partant, il n'hésita pas à les assurer de sa persévérance dans la doctrine qu'ils lui avaient enseignée. « Si, leur dit-il, vous entendez dire que j'ai commis quelque infraction au commandement de Dieu qui nous fait un devoir de la chasteté, vous pouvez le croire, parce que je suis homme sujet à de grandes infirmités; mais si l'on vous rapporte que j'ai abjuré ma religion, ne le croyez jamais; car j'ai résolu d'y mourir. »

Le roi, Madame sa sœur et Monsieur de Montpensier, allèrent ensuite de Saumur à Tours, où leur présence répandit partout l'allégresse. Là aussi, Sa Majesté témoigna beaucoup de chaleur pour les intérêts de ses coreligionnaires qu'elle allait bientôt quitter. Elle voulut faire lever par le parlement la restriction qui les excluait des charges publiques. A cet effet, elle manda dans son cabinet le procureur et les avocats généraux pour les engager à trouver quelques moyens de lui donner satisfaction. Ceux-ci répondirent qu'ils ne pouvaient donner valablement leur avis que séant sur les fleurs de lis; à quoi le procureur général ajouta qu'il serait temps d'en délibérer quand le roi aurait lui-même satisfait à la promesse qu'à son avènement il avait faite aux catholiques. (Mézeray, *ubi sup.*, 106.)

Henri ne put s'empêcher de témoigner quelque aigreur à des magistrats aussi peu complaisants; mais cela même ne lui évita pas les soupçons de ceux de la religion, qui, quelque chose qu'il pût faire pour rassurer leur méfiance, crurent toujours qu'il y avait là plus de mine que d'effet. La plupart s'éloignèrent de lui, comme il pensait de son côté à s'éloigner d'eux.

Cependant, à la prière des Tourangeaux, qui voulaient se délivrer d'un fâcheux voisinage, il envoya Biron, qui venait de prendre Meung et qu'il avait nommé grand amiral de France, assiéger la ville de Celles. Son projet était, quand cette ville se serait rendue, et quand la saison favorable aurait reparu, d'aller remettre le blocus autour de Paris. En attendant, il se proposait de passer le reste de l'hiver à Tours; mais deux nouvelles qu'il reçut à la fois l'obligèrent à hâter son voyage. Il envoya à Biron l'ordre de lever le siège de Celles et de conduire la princesse à Chartres, puis de venir ensuite sans retard le joindre avec l'armée devant Paris; et lui-même partit en avance. Ces deux nouvelles étaient que ceux du parti de la Ligue avaient enfin envoyé une réponse à

Chartres, au sujet de la proposition que les princes, seigneurs et prélats du parti du roi leur avaient faite, et l'autre, que le comte de Mansfeld, à la tête de l'armée espagnole des Pays-Bas, était entré en France et assiégeait en ce moment la ville de Noyon. (Cayet, *ubi sup.*)

Quant à la réponse de ceux de l'Union, s'il leur avait fallu tant de temps pour la faire, c'est que le légat du Pape avait donné à quelques théologiens de la Sorbonne la proposition des royalistes à examiner, pour voir si elle ne contenait point d'hérésies, et comme on doit bien s'y attendre, ces théologiens, que présidait Pigenat, frère du provincial des Jésuites et Jésuite lui-même, la condamnèrent comme absurde, hérétique et schismatique. Mais l'affaire ayant été mise en délibération, le vingt-cinquième jour de février, en pleine assemblée des prétendus États, elle fut vivement débattue. Les uns, soutenant l'avis du légat et des docteurs sorbonniques, disaient qu'en matière de foi et de religion toute discussion et controverse avec l'impie était un péché, qu'il faut alors vaincre et non convaincre les antagonistes auxquels on a affaire. Les autres, au contraire, prétendaient qu'il n'était pas moins odieux qu'impolitique de refuser la communication requise par les royaux ; que c'était déjà un tort de ne leur avoir pas répondu plus tôt, ce qui leur donnait occasion de se vanter de n'avoir voulu que le bien du peuple ; que s'ils ne l'avaient pas fait, ce n'était pas leur faute, et que le refus de leur répondre ne pouvait provenir que des desseins ambitieux et intérêts particuliers de leurs adversaires.

« Songez-y, Messieurs, ajoutaient les adversaires des Jésuites, le cas est grave. L'état des affaires du pays, la nécessité où se trouve le parti de l'Union, et la malheureuse situation dans laquelle gémissent depuis si longtemps les Parisiens, méritent bien toute votre attention. Cette capitale, dont toutes les ressources sont depuis longtemps épuisées, ne peut plus guère espérer d'être secourue par une armée étrangère. Ce n'est pas avec les quelques soldats que Mansfeld vous amène, dit-on, de Flandre, que nous devons compter pouvoir résister aux troupes presque toujours victorieuses des royalistes. Tout nous oblige donc d'user d'un peu d'égards avec nos adversaires. Cette condescendance du reste ne nous engage à rien ; elle sera même un moyen dont on pourra profiter adroitement pour gagner les catholiques à notre parti, et leur faire abandonner celui du roi de Navarre. » Après une longue discussion il fut résolu :

1° Que l'on ne conférerait ni directement ni indirectement avec le roi de Navarre, ni avec aucun autre hérétique, tant au sujet des droits que ce prince s'attribuait que sur la doctrine et la foi ; 2° qu'on pourrait cependant conférer avec les catholiques qui suivaient son parti, pour les choses qui touchaient à la conservation de l'État et de la religion, et qu'on s'efforcerait, dans cette conférence, de les convaincre que les Français ne pouvaient jamais reconnaître un hérétique pour roi ; 3° enfin que la réponse que l'on ferait serait en termes les plus doux et les plus gracieux que faire se pourrait, et qu'elle serait soumise, avant d'être

envoyée, à l'approbation de Monseigneur le légat, lequel aurait toute liberté d'ajouter et retrancher, suivant qu'il le trouverait bon pour l'intérêt de la foi.

Voici en quels termes fut rédigée cette réponse : « Messieurs, nous avons depuis quelques jours déjà la lettre qui nous a été apportée de votre part par un trompette, et nous rendons toute justice à votre bon désir de conserver la religion en ce pays, ainsi que de garder l'obéissance due au Saint-Père. Nous serions bientôt d'accord si vous vouliez seulement reconnaître comme nous cette vérité incontestable, que, si l'on veut sauver notre sainte foi, il ne faut pas confier le sceptre et la toute-puissance à un hérétique, ennemi de cette même foi. Nous n'aurions pas différé si longtemps à vous répondre, si nous n'eussions cru devoir attendre que notre assemblée fût plus remplie et accrue de bon nombre de personnes d'honneur des trois ordres, que nous savions en chemin pour venir se joindre à nous. Maintenant que la plupart sont déjà arrivées, nous craindrions qu'un plus long silence de notre part soit calomnié, et sans attendre ceux qui sont en retard, nous venons vous dire : Qu'en premier lieu, nous avons tous promis à Dieu, après avoir reçu son précieux corps, et la bénédiction du Saint-Siége par les mains de Monsieur le légat, que de tout notre pouvoir et par tous nos moyens nous défendrions la religion catholique, apostolique et romaine, dans laquelle nous voulons vivre et mourir; qu'en second lieu, nous voulons la conservation de l'État en son entier, ce qui ne peut se faire qu'en conservant l'unité de religion, tout autre moyen fondé sur la prudence humaine sentant l'impiété et l'injustice et étant contraire à la profession que nous faisons d'être fidèles chrétiens avant tout. Au reste, nous sommes prêts à accepter tout bon conseil qui pourra nous aider à atteindre ce double but que nous nous proposons ; c'est pourquoi nous jugeons comme vous qu'une réconciliation est très-nécessaire. Ne vous arrêtez point aux reproches et blâmes dont les hérétiques veulent nous charger : vous pouvez déjà voir si, comme ils nous en accusent, l'ambition est notre seul mobile, et si la religion n'est pour nous, comme ils le disent, qu'un prétexte. Si vous consentez à vous séparer de ces ennemis de votre foi, ennemis que vous détestez et que vous servez tout à la fois, nous lèverons les mains au ciel pour rendre grâces à Dieu, qui nous aura ramené des frères que nous aimons et auxquels nous sommes prêts à rendre, de notre côté, le respect et le service que nous leur devons à chacun selon son rang. On nous veut faire aussi un crime d'avoir appelé à notre secours un prince étranger ; n'est-il pas l'allié et le défenseur de notre foi? Valait-il mieux souffrir la perte de la religion et de notre honneur, celle-même de notre vie, que du reste nous sommes toujours disposés à sacrifier volontiers pour la conservation des deux premiers de ces biens? Ce sont, vous le savez, les Saints-Pères qui se sont succédé sur la chaire du bienheureux saint Pierre qui ont envoyé le monarque espagnol à notre secours, et qui l'ont eux-mêmes intéressé en notre faveur, et ce monarque, c'est l'allié et le parent de nos anciens rois. Il a bien voulu

nous assister dans tous nos besoins de ses forces et moyens, sans autre loyer ni récompense que d'avoir travaillé au salut d'une cause aussi sainte. Croyez-vous que les Anglais qui vous aident maintenant à établir l'hérésie aient des intentions aussi pures et aussi désintéressées? Voyez leurs mains encore fumantes, par l'ordre de leur reine, du sang des catholiques, leurs propres compatriotes, qui ont courageusement enduré la mort parce qu'ils ont voulu rester fidèles à Dieu et à l'Église, et prononcez si nous avons tort de ne pas vouloir admettre un monarque hérétique, qui pourrait abuser de la puissance que nous lui conférions pour commettre parmi nous de pareilles abominations. Prenez donc garde qu'en baissant trop les yeux contre la terre pour y voir les lois humaines, vous ne perdiez la souvenance des lois qui viennent du ciel. Ce n'est ni la nature ni le droit des gens qui nous apprennent à reconnaître des rois, c'est la loi de Dieu et celle de l'Église, et toutes deux requièrent non seulement la proximité du sang, mais encore et surtout la profession de la foi catholique, dans celui qui doit succéder au prince qui nous commandait. Pour venir donc à cette sainte et salutaire réconciliation que nous désirons comme vous, nous acceptons la conférence que vous nous demandez, pourvu qu'elle soit entre catholiques seulement, et nous vous prions d'avoir pour agréable le lieu de Montmartre ou de Saint-Maur, ou de Chaillot, à votre choix, et d'y envoyer vos députés vers la fin du mois, à tel jour qu'aviserez, dont nous avertissant nous ne faillirons de notre côté à y faire trouver les nôtres. Dieu veuille que nous puissions y rencontrer tous ensemble les moyens qui doivent assurer et la conservation de notre sainte religion et le repos si désirable et si nécessaire de cet État. »

Les princes et seigneurs catholiques du parti du roi, s'étant assemblés par sa permission pour délibérer sur cette réponse de leurs adversaires, publièrent la réplique suivante :

« Le temps que vous avez pris pour répondre à notre proposition est cause que nous ne sommes plus maintenant en nombre suffisant pour délibérer convenablement sur les ouvertures que vous nous faites. La plupart de nos princes et seigneurs, lassés d'attendre, et sur le bruit de certaines démonstrations de votre sieur de Mayenne, lequel semble vouloir entreprendre quelque chose avec l'armée étrangère qui vient d'arriver des Pays-Bas, sont allés occuper chacun le poste qu'il est chargé de défendre. Toutefois, aussitôt votre lettre reçue, l'ordre a été envoyé à tous les nôtres de se rendre à Mantes, où nous espérons bien que dans peu de jours se trouvera compagnie suffisante pour entendre et vaquer à cette affaire. Pourtant, afin que vous ne puissiez attribuer à une autre cause que celle que nous vous donnons le délai que nous demandons, uniquement pour vous rendre une réponse plus certaine et appuyée sur la résolution et le sentiment d'un plus grand nombre d'entre nous, avec la permission de Sa Majesté, nous faisons savoir à votre assemblée de Paris que, quelque chose qui arrive, dans le quinzième jour du mois prochain au plus tard, nous vous ferons parvenir une déclaration pour

l'acheminement et résolution de la conférence proposée. Pendant lequel délai, s'il plaît aux seigneurs qui sont avec vous d'avertir nos princes et seigneurs du nombre et de la qualité de ceux que vous avez l'intention de nommer en qualité de députés, cela nous aidera d'autant plus à avancer la conclusion d'une affaire que nous désirons tous, laquelle, moyennant la grâce de Dieu, amènera, comme nous l'espérons, le salut de la religion et de l'État, but principal de tous les efforts des princes et seigneurs de notre parti. Fait en conseil de Sa Majesté, tenu à Chartres, le vingt-neuvième jour de mars 1593. »

Mayenne, sur ces entrefaites, avait quitté la capitale. Il motivait cette absence sur la nécessité d'aller s'aboucher avec les ambassadeurs de Philippe II, qui avaient pris le chemin de la Flandre et qui arrivaient avec les troupes de Mansfeld. Il voulait, disait-il, constater les ressources que l'Espagne pouvait fournir au parti et recevoir les troupes qu'on lui amenait de Flandre. La vérité est qu'il était bien aise de s'éloigner de l'assemblée, sachant qu'il en serait plus facilement maître de loin que de près, parce que son absence paralysait toutes les décisions. Si l'on en croit Davila, son entrevue avec les ministres espagnols fut des plus orageuses. Le prince lorrain se plaignit amèrement de l'insuffisance des secours accordés par le roi catholique jusqu'à ce moment. Il récapitula d'une manière très-virulente les nombreux griefs que lui-même et son parti pouvaient articuler contre le cabinet de Madrid, et déclara que si ce cabinet persistait dans la même conduite, la réconciliation entre la Ligue et le roi de Navarre était imminente. (DAVILA, t. III, p. 352 et suiv.)

Cette brusque sortie, à laquelle on ne s'était pas attendu, déconcerta les ambassadeurs, qui n'opposèrent aux plaintes du duc que les magnifiques promesses faites par leur maître, si une fois l'Infante était élue reine de France. Mayenne répondit qu'avant tout il fallait s'occuper du présent, et que si l'on tenait à déterminer les députés des États à mettre un étranger sur le trône, il était indispensable que chacun fût bien assuré et de la réalité et de l'importance du prix dont on payerait sa complaisance.

Alors les ministres espagnols s'emportèrent à leur tour contre celui qui les ménageait si peu. Ils le menacèrent de lui ôter le commandement pour en revêtir le duc de Guise, son neveu ; mais enfin les têtes se calmèrent, et l'on fit une sorte de compromis que chacun des deux partis était bien résolu de ne pas tenir. Le duc de Féria, que le roi d'Espagne envoyait en qualité de son ambassadeur spécial auprès des États-Généraux, prit la route de Paris, et le duc de Mayenne alla rejoindre Mansfeld au camp devant Noyon.

Le roi, pour tâcher de faire lever le siége de cette place, était accouru jusqu'à Saint-Denis avec quelque cavalerie, et il avait mandé à la noblesse des provinces voisines de venir le joindre en toute diligence. Mais il reçut bientôt la nouvelle que la garnison de Noyon s'était rendue, après avoir soutenu un rude assaut, pendant lequel les habitants de la

ville, presque tous dévoués à la Ligue, avaient été loin de la seconder. (Mézeray, t. III, p. 1004.)

Sa Majesté apprit en même temps que Mansfeld, s'en tenant à ce premier succès, se retirait vers la Flandre avec ses troupes fort mal en ordre, qui commençaient à se mutiner pour la paye; malgré ses promesses, le roi d'Espagne avait été, cette fois encore, plus que jamais économe de son argent.

L'armée italienne que le Pape entretenait en France, et qui avait contribué à la prise de Noyon, s'était aussi complètement débandée après la mort de son commandant, qui avait été tué devant la ville par un de ses propres soldats, dont il voulait châtier la désobéissance, et qui lui passa son épée au travers du corps. Le roi, qui n'avait plus rien à craindre de ce côté-là, revint à Mantes.

Pendant ce temps-là, le duc de Féria entrait dans Paris. Le second fils de Monsieur de Mayenne était allé à sa rencontre avec toute la noblesse du parti de l'Union, et cette réception se fit avec grand appareil et magnificence. Le second jour du mois d'avril, l'ambassadeur alla à l'assemblée, qui se tenait dans la chambre royale du Louvre. Deux évêques, deux gentilshommes et deux députés du Tiers-État vinrent le recevoir au pied du grand escalier. Le cardinal de Pellevé, qui présidait en l'absence de Mayenne, accompagné des autres prélats et des principaux membres, s'avança au-devant de lui jusqu'à la porte de la salle, et le conduisit jusque sous le dais, où il y avait trois chaises. Celle du milieu, plus élevée que les autres, couverte d'un velours semé de fleurs de lis, était destinée à demeurer vide, pour montrer que la France n'avait pas encore de roi. Le cardinal prit sa place à droite; le duc s'assit à gauche, et après que le silence eut été commandé, il prononça en latin le discours suivant : (Cayet, *ubi sup.* — Matthieu, *Règne de Henri IV*, liv. 1, p. 132.)

« Très-illustres et révérends seigneurs, vous savez quels liens existent entre le roi mon maître et ce royaume de France. Au moment où nous devions tous nous promettre les plus heureux fruits de cette bonne intelligence, des hérésies pestilentielles se sont glissées dans votre pays et y ont tellement pris pied, partie par l'appui et par les armes de certains personnages puissants, partie par les méchants artifices de beaucoup de gens faux et rusés, qu'on a juste occasion de craindre le naufrage et la ruine totale de notre sainte religion. Mon roi, par sa bonté et clémence, n'a rien omis pour nous éviter ce malheur, et vous savez combien de fois, depuis le règne de François II, il a généreusement puisé dans ses coffres, combien de fois il a envoyé ses armées pour contribuer à votre secours, bien qu'il n'ait pas toujours eu à se louer de la manière dont vos précédents souverains, ses propres beaux-frères, en ont agi avec lui. Dans le péril où il vous voyait, il a mis tout ressentiment de côté, et c'est à lui que vous avez dû la délivrance de cette grande et noble cité de Paris, que les hérétiques tenaient assiégée. Autant en a-t-il fait à Rouen, que ses troupes vous ont également con-

servée. Je dirai plus : c'est qu'il a négligé jusqu'à ses propres affaires, à son grand préjudice et désavantage, pour vous assister de toute aide au milieu de vos difficultés et différends. Ce qu'il lui en a coûté pour cela excède déjà trois millions d'or. Mais enfin, ce qui est le principal, il a fait tout devoir et instance pour la convocation de ces très-célèbres États. Il a sollicité nos Papes de vous chérir et d'épouser vos intérêts, et il m'a envoyé vers vous, vous apporter ses avis et conseils pour votre bien et avantage. Il estime donc que votre conservation et salut consiste en ce que, par vous, soit élu un roi zélé pour la religion, et assez puissant pour mettre ordre à vos affaires et vous défendre contre vos ennemis du dedans et du dehors. Il vous prie de n'apporter aucun retard à cette élection, et, pour vous ôter toute occasion de prolonger l'affaire, il vous promet, selon son amitié, de vous continuer son aide et secours comme par le passé, et même d'augmenter s'il est besoin. C'est à vous donc de vaquer à une chose aussi importante et aussi sainte avec un cœur vraiment chrétien. Quant à moi, vous me trouverez toujours prêt à vous donner, au nom de mon souverain, toutes les preuves d'amour et de sollicitude qui pourront contribuer à votre bien-être. En témoignage de quoi je vous présente ces lettres, que mon roi m'a commandé de vous remettre de sa part, lesquelles je vous supplie de lire maintenant, prêt à vous donner toute satisfaction et éclaircissement sur leur contenu. »

Le cardinal de Pellevé prit à l'instant même ces lettres, et les tendit au sieur de Pilles, secrétaire des États, qui en fit tout haut la lecture. Telle en était la teneur :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Espagnes, des Deux-Siciles, de Jérusalem, etc., etc., à tous ceux qui ces présentes verront, salut : Illustres, magnifiques et bien-aimés seigneurs, je désire tant le bien de la chrétienté et en particulier celui de ce royaume, que, voyant de quelle importance est la résolution que vous êtes appelés à prendre, j'ai délégué par devers vous le noble duc de Féria, pour vous faire instance de ma part, afin que les États ne se séparent pas sans avoir élu un roi catholique; car ce n'est que par ce moyen que la France sera restituée en son ancien état de splendeur, et servira de nouveau de modèle à tous les États de la chrétienté. En recevant de vous cette satisfaction, que je regarderai comme personnelle, quoiqu'elle vise purement à votre bien, je suis disposé à faire de mon côté en votre faveur tout ce qu'il me sera possible de faire. C'est à vous maintenant de montrer par des effets ce dont vous êtes capables quand il s'agit du service de Dieu et du salut de votre patrie, comme plus particulièrement vous le dira notre dit sieur duc de Féria, auquel nous nous en remettons, vous priant d'y avoir confiance. — Donné à Madrid le deuxième jour de janvier 1593. »

Après la lecture de ces lettres, le cardinal de Pellevé répondit ainsi au noble duc : « Très-excellent et très-magnifique duc, toute cette assemblée des trois Etats de France se félicite de votre arrivée très-désirée et rend grâces à Sa Majesté catholique pour ses lettres pleines de douceur et de bienveillance, dont, par votre entremise, nous venons d'être grati-

fiés au milieu de nos afflictions présentes. Hélas! tout dans ce monde est sujet aux vicissitudes de la fortune, et c'est ce que nous touchons malheureusement au doigt dans ce royaume de France, autrefois si florissant et maintenant si misérable. Autrefois, quand nos rois embrassaient de cœur et de corps la protection de la religion chrétienne, telle était leur vertu qu'ils ont soumis à leurs lois plusieurs nations, et qu'ils ont de beaucoup amplifié « le pourpris de la chrétienté », comme on peut le voir dans nos histoires depuis Clovis jusqu'à ces malheureux temps. » Ici le prélat fait une longue énumération de tous les services que les monarques français ont rendus à l'Église. Il continue : « Mais maintenant tout est bien changé; l'impiété et la rage des hérétiques ont tout troublé et tout ébranlé, et tout serait perdu si la miséricorde de Dieu n'eût suscité votre roi catholique, pour nous secourir en si grande nécessité. Vraiment catholique doit-il être appelé, celui qui non seulement fait fleurir notre sainte religion dans ses États, mais qui la défend et protège dans le monde entier, tant contre l'hérésie que contre les Turcs. Vraiment catholique est celui qui fait semer la parole de Dieu dans les régions les plus éloignées et inconnues même jusqu'à nos jours! Qu'on loue tous les princes qui l'ont précédé, les Trajan et les Théodose, tous les deux sortis du brave sang espagnol; qu'on loue ce valeureux Ferdinand, pour avoir contraint les Maures et les Juifs ou à se convertir ou à quitter l'Espagne ; qu'on chante les prouesses de l'empereur Maximilien, père du bisaïeul de Sa Majesté, et qui a si merveilleusement augmenté et orné le christianisme; qu'on rende immortel le nom du grand Charles-Quint, le défenseur invincible de l'Église et l'exterminateur des hérésies, votre gloire, ô Philippe! est de beaucoup plus resplendissante encore, vous qui avez employé le pouvoir que Dieu vous a donné, non à étendre les bornes de vos vastes domaines, mais à amplifier et à soutenir le royaume de Jésus-Christ, et qui, comme un autre Jovinien après la mort de Julien l'Apostat, avez juré de n'accorder ni paix ni trève à ceux qui ne se rangeraient pas sous le joug de la foi, conformément à cette belle sentence d'un ancien Père de l'Église : « Qu'il faut que la religion « soit en la république, et la république en la religion. » C'est vous seul après Dieu, grand et magnanime prince, que la France reconnaît pour son sauveur et son libérateur. Je sais qu'elle doit aussi beaucoup aux sept ou huit Papes qui se sont succédé pendant nos orages d'hérésie et de guerres. Je sais qu'ils nous ont secouru de plusieurs armées et de grandes sommes de deniers avec une sollicitude incroyable et une paternelle bienfaisance ; mais, de même que le roi catholique les surpasse en richesses, de même il les a devancés par la libéralité et la munificence qu'il a exercées en notre endroit. Aussi promettons-nous du plus profond de notre cœur de ne jamais oublier tant et de si glorieux services, et nous prions ce glorieux monarque de nous continuer sa puissante protection, à l'aide de laquelle nous espérons voir nos affaires réussir heureusement à son honneur et gloire. C'est par ces degrés que Sa Majesté se frayera le chemin du ciel, où elle jouira enfin de la vision de

Dieu, en laquelle gît notre béatitude, et, quand le grand rémunérateur rappellera à lui ce grand prince, pour le récompenser des peines et des travaux qu'il a soufferts pour la religion, ce ne seront pas seulement des mille milliers d'anges qui viendront au-devant de lui, mais une infinité de peuples divers qu'il a tirés, les uns des ténèbres de l'infidélité, les autres de la méchanceté et de l'opiniâtreté de l'hérésie. »

Je ne sais où la plupart de nos historiens les plus judicieux ont trouvé qu'il y avait dans cette harangue au moins quelque chose d'un cœur français. Si l'on en excepte la fastidieuse nomenclature historique que je n'ai pas copiée et dans laquelle l'orateur met nos rois constamment à genoux devant la puissance de la cour romaine, je ne vois dans tout cela qu'une flagornerie aussi exagérée que pédantesque offerte bassement au monarque espagnol par un prélat intrigant.

C'est ainsi qu'avait parlé le cardinal de Pellevé. L'assemblée ne se montra pas complètement satisfaite du discours de l'ambassadeur espagnol ni de la réponse du prélat, et l'on décida, dans une autre séance qui eut lieu le cinquième jour d'avril, qu'on enverrait une réponse à la réplique des catholiques royaux. Elle était en ces termes :

« Messieurs, vos lettres du mois passé demandent que notre conférence soit remise au seizième jour du présent mois. Dans notre désir de contribuer de tous nos efforts à la pacification de ce pays, nous attendrons votre commodité et le temps que vous avez choisi. Nous avons l'intention de vous députer de notre côté douze personnes d'honneur et de probité. Quant aux sûretés et passeports, ils seront donnés en blanc pour être remplis par vous du nom de ceux d'entre vous qu'il vous conviendra d'envoyer. Nous réclamons de vous la même mesure pour les nôtres. Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous conserve et qu'il nous fasse à tous la grâce que l'issue de cette affaire soit telle que les gens de bien la désirent. »

Toutes choses ayant été ainsi réglées pour la conférence, le mercredi vingt et unième jour de ce mois, quelques délégués de part et d'autre allèrent reconnaître les lieux où il serait le plus commode de se réunir. On trouva tous les villages environnants pour la plupart ruinés et inhabitables, et on choisit le bourg de Suresnes, comme celui qui présentait encore le plus de ressources. Ensuite, ceux de l'Union élurent en séance leurs délégués, dont les principaux furent l'archevêque de Lyon, le sieur de Villars, gouverneur de Rouen et grand amiral de la Ligue, Belin, gouverneur de Paris, et le président Jeannin.

Mais ceux de l'ancienne faction des Seize, et leurs prédicateurs, soudoyés par l'Espagnol, se mirent en une merveilleuse inquiétude. Ils affichèrent, par les carrefours de Paris, une protestation contre la conférence qu'on venait d'accorder aux catholiques royaux, et ils disaient qu'il n'y avait que deux moyens pour mettre fin aux maux de la France : d'abord apaiser l'ire de Dieu, par la pénitence, et acquérir sa miséricorde par la grâce ; ensuite élire promptement, et sans avoir ni colloque ni conférence avec les infidèles, un roi véritablement catholique, assez

puissant pour maintenir l'État et la religion. Quant aux politiques, tant ecclésiastiques que séculiers, il est certain, disaient-ils, que ce n'est pas là leur compte, comme chacun sait; aussi n'ont-ils pas manqué d'avoir recours à toutes sortes de moyens pour détourner les vrais et affectionnés catholiques de la vraie route. On les a vus soudoyer d'abord quelques prédicateurs, tels que le curé de Saint-Eustache et autres, pour les faire prêcher publiquement contre la Sainte-Union, calomnier ensuite les Seize auprès des princes et princesses, puis débaucher le peuple ou l'effrayer en lui représentant le Béarnais comme invincible, et enfin répandre partout que ce soi-disant prince, leur héros, ne manquerait pas de se faire catholique; et, aujourd'hui, les voilà qui ouvrent des conférences pour rendre cet hérétique maître de la France. Aussi Notre Saint-Père le Pape, démêlant toutes ces perfides intrigues, les a condamnées d'avance dans ses brefs et bulles. Aussi, Messieurs de la Sorbonne ont prononcé, d'après l'Écriture Sainte, que les propositions sur lesquelles on veut conférer sont toutes hérétiques, schismatiques et préjudiciables à la foi, et qu'on ne doit en aucune manière entrer en communication ni avec l'ennemi excommunié, ni avec ceux qui lui obéissent, le servent ou le reconnaissent. Ose-t-on dire que le salut des catholiques dépend et doit résulter de l'instruction et conversion d'un hérétique relaps et endurci? Il est bien plus séant, à notre avis, de s'en tenir à suivre les étendards de notre chef légitime, qui est le Pape, et à user du secours, aide et conseil de nos princes, et spécialement du roi des Espagnes, que d'aller risquer une conférence, où les ennemis de notre foi ne manqueront pas d'emprunter tour à tour la peau du lion et celle du renard pour nous tromper.

Le roi était alors à Mantes, où il avait fait venir sa sœur. Là, il put s'apercevoir que sa lenteur à donner satisfaction aux cathotiques devenait de plus en plus dangereuse pour lui-même et pour son autorité. « Il découvrit deux ou trois desseins formés contre lui, dont le moins criminel ne tendait qu'à l'abandonner, mais dont les plus coupables allaient jusqu'à attaquer sa liberté et même sa vie. » Il sut que François d'O et quelques autres des principaux de sa cour avaient comploté de se saisir de sa personne, pour le contraindre ensuite de gré ou de force à accepter les conditions qu'ils lui imposeraient, et que pour cela ils s'étaient déjà rendus maîtres d'une des portes de la ville, dont ils pouvaient disposer, ceux qui la gardaient étant tous à leur dévotion. Il fut tellement effrayé de cette découverte, ou plutôt il feignit de l'être si fort, qu'il manda autour de lui les troupes anglaises pour lui servir de garde. De l'autre côté, les huguenots, le soupçonnant de connivence avec ceux qui pressaient sa conversion, se laissaient enrôler dans les menées du maréchal de Bouillon et du duc de La Trémouille, qui cabalaient dans les églises, cherchant à se faire déclarer chefs du parti huguenot. (Mézeray, t. III, p. 1007.)

Déjà un colloque s'était tenu à Saint-Jean-d'Angely, où l'on avait proposé d'élire comme protecteur l'un ou l'autre de ces seigneurs, en

remplacement de Henri de Navarre, qui, disait-on, depuis qu'il était devenu roi de France, se montrait déjà tout disposé à abandonner leur foi, et semblait même s'appliquer à rendre leur condition plus incertaine qu'elle ne l'avait été sous les autres rois, leurs ennemis. N'était-il pas évident, en effet, que ce roi, quoique de leur religion, non seulement n'avait encore rien voulu faire pour ceux qui avaient tant fait pour lui, mais qu'il avait toléré l'inexécution des édits qui leur étaient favorables? Ainsi les ministres de leur culte, dont l'entretien avait été mis par le feu roi à la charge de ses finances, n'avaient jamais été plus mal payés; ainsi ne cherchait-on pas à ruiner les garnisons des villes réformées en diminuant leur solde et en opposant toutes sortes de difficultés au paiement du peu qu'on leur laissait; ainsi n'éloignait-on pas de la personne du roi, des conseils et des emplois, tous les réformés; et enfin n'en était-on pas venu jusqu'à demander l'interdiction de leur religion? Puisque le roi ne les protégeait plus, n'était-il pas temps de chercher une autre protection?

Henri, qui ne voulait pas laisser aller en d'autres mains ce droit de protectorat, écrivit de sa propre main à Duplessis une lettre pour être communiquée au colloque. Il s'y plaignait d'être traité injustement par quelques mutins mal intentionnés. Il protestait de sa constance dans la religion, rejetant ceux de ses actes qui pouvaient donner des soupçons contraires sur la nécessité de ne pas aliéner les catholiques, et il terminait en assurant ses fidèles compagnons de croyance que leurs intérêts ne pouvaient être plus chers à personne qu'à lui.

Cette lettre aida aux plus sages de l'assemblée à réprimer l'impétuosité des autres; ils parvinrent même à faire soupçonner que la proposition venait des catholiques, intéressés à éloigner les protestants du roi pour éviter leur concurrence dans les conseils. Mais si la difficulté était éludée, elle n'était pas tranchée. Catholiques et protestants restaient toujours en défiance des intentions du roi, qui ne savait plus comment contenter les exigences des deux partis.

Quelques-uns de ses amis lui conseillaient de se défaire sans ménagement de dix ou douze de ceux qui conspiraient le plus ouvertement contre sa personne; d'autres voulaient qu'il les fît seulement arrêter; et d'autres qu'on tentât quelques voies d'accommodement avec les catholiques. Henri préféra ce dernier parti. « Dieu avait déjà touché le cœur de ce grand roi, » dit Cayet; et pendant qu'on élisait, parmi les princes et seigneurs, ceux d'entre eux qui devaient assister aux conférences proposées, il s'était déjà décidé à faire enfin la démarche qu'on exigeait de lui et dont depuis longtemps il avait compris la nécessité. (Cayet, *ubi sup.*)

« Un soir, dit Sully, le roi m'envoya quérir par le secrétaire Feret. Il était couché, et, m'ayant fait mettre à genoux auprès de son lit : « Mon « ami, me dit-il, je veux vous parler de choses importantes sur « lesquelles j'ai résolu d'avoir votre opinion. Tout le monde dit que « j'aurais grande facilité à rétablir les affaires de cet État, qui est le

« mien, si je changeais de religion. Si cela doit être en effet à l'avan-
« tage des peuples et établir l'autorité royale, je me sens incliné à faire
« ce changement. Je vous prie donc et ordonne de bien méditer sur ce
« sujet, et, dans trois ou quatre jours, je vous enverrai encore quérir
« pour me dire ce qu'il vous en aura semblé. » (*Écon. roy.*, ch. VII, ad ann. 1593.)

Sully fut en effet rappelé à une nouvelle audience secrète. « Sire, dit-il, j'ai, suivant vos ordres, médité sur ce que vous m'avez dit l'autre soir. Tous vos alliés sont, pour le présent, mus chacun par quelque intérêt particulier, et pour les contenter tant soit peu, afin qu'ils vous restent fidèles, vous ruineriez la pauvre France. Les principaux de ceux qui vous sont opposés sont, à l'extérieur, le Pape, le roi d'Espagne et les ducs de Savoie et de Lorraine, qui n'ont, au fond, de force contre vous que parce que vous n'êtes pas de la religion de la majorité de vos sujets ; à l'intérieur, vous avez pour ennemis ou pour rivaux le cardinal de Bourbon et les princes de la maison de Lorraine, auxquels, sans cette même circonstance de différence de religion, il ne resterait plus aucun prétexte. Ils ont dans leur parti le duc de Nevers, la plupart des grands officiers de la couronne, un grand nombre des gouverneurs des provinces, plusieurs des chefs militaires et tous les ecclésiastiques. S'il faut que vous gagniez tous ces gens-là à prix d'argent et de concessions, je ne vois pas quels trésors pourront y suffire, et combien de temps vous faudra-t-il pendant lequel le peuple continuera de souffrir ! Sur quoi, je suis obligé de convenir, que, pour réduire au silence tous ces exigeants, un peu de catholicité vous deviendrait fort utile, laquelle, étant bien prise et bien reçue à propos, servirait de ciment et liaison indissoluble entre vous et vos sujets catholiques, et vous mettrait en état de tenir tête à vos autres ennemis qui sont à l'étranger. »

Le roi fut enchanté de cet avis si conforme à ses intentions, et, dès le lendemain, il dit à Monsieur d'O que sa conversion était bien avancée ; qu'il se sentait déjà tout édifié sur la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie, et qu'il n'était plus en doute que sur trois points, savoir : l'invocation des saints, la confession auriculaire et l'autorité suprême du Pape. A l'exception du dernier point, dont il ne souffrait que trop pour le présent, il est probable qu'il ne tenait guère aux deux autres.

« Vous savez, ajouta-t-il, que j'ai promis, à mon avènement à la couronne, de me laisser instruire dans la religion romaine ; je vous fais part que cette instruction m'est venue ; mais, comme vous le savez aussi, je n'ai rien à attendre de bon du côté de la cour de Rome, qui a reçu avec mépris toutes mes avances et ambassades, et où mes ennemis ont pris le dessus. Dieu, qui sonde les cœurs et qui juge les bonnes intentions, m'a donc suggéré l'idée d'assembler auprès de moi les plus doctes prélats de mon royaume, et de m'en rapporter à leur science pour dissiper ce qu'il peut me rester encore de doutes. J'espère qu'alors le Tout-Puissant me regardera de son œil de miséricorde, et donnera à

mon peuple le fruit de la paix tant désirée. Au reste, pour obtenir ce fruit, je puis dire que j'ai employé tous les moyens en mon pouvoir. Nul ne doute que, quand même je me serais déclaré catholique avant d'être convaincu comme je le suis et dès mon avènement à cette couronne, cette paix fût restée alors tout aussi impossible. Ceux de la religion auraient cherché un autre protecteur, et, au lieu de m'aider fidèlement comme ils l'ont fait, ils auraient pu nous causer à tous de grands embarras. Quant aux chefs de la Ligue, ils avaient encore trop de puissance en main pour me prêter l'obéissance qu'ils me doivent, et la nation elle-même n'était pas encore assez lasse des malheurs de la guerre pour se montrer docile. Maintenant tout a bien changé ; j'ai autour de moi et sous ma main tous ceux de la religion qui auraient pu remuer. Les forces de la Ligue, même avec l'appui de l'Espagne, ne sont plus capables de m'opposer une résistance sérieuse ; le peuple a eu tout le temps de sentir calmer sa fièvre de discordes civiles, et, dans trois mois au plus tard, je compte, par ma conversion pleine et entière à la foi catholique, apostolique et romaine, ôter à mes ennemis jusqu'au plus mince prétexte de renier mes droits. Donnez parole à Monsieur l'archevêque de Bourges de mon intention, et priez-le de ma part de gouverner cette affaire avec sa prudence ordinaire. »

Monsieur d'O courut plein de joie transmettre au prélat tout ce que le roi venait de lui dire. Celui-ci reçut cette nouvelle avec un bonheur indicible, et ce fut plein de zèle et de confiance qu'il se mit en route pour la conférence qui devait avoir lieu. Les principaux des autres délégués par les catholiques royalistes étaient Messieurs de Chauvigny, de Bellièvre, de Rambouillet, de Thou et de Schomberg.

CHAPITRE XII

1593. — ARGUMENT : CONFÉRENCES DE SURESNES.
HENRI Y FAIT ANNONCER SA RÉSOLUTION D'ABJURER.
INQUIÉTUDES DES PROTESTANTS. — DÉCLARATION DES CATHOLIQUES ROYAUX POUR LES RASSURER. — LES LIVRETS DES HUGUENOTS.
RÉSOLUTION DES ÉTATS TOUCHANT LES CONFÉRENCES.
LE LÉGAT ORDONNE DES PRIÈRES ET UNE PROCESSION.
L'AMBASSADEUR D'ESPAGNE ET L'ÉVÊQUE DE SENLIS.
L'ACCEPTATION DU CONCILE DE TRENTE PROPOSÉE AUX ÉTATS QUI LA REJETTENT.
MENDOCE AU NOM DE L'AMBASSADEUR ESPAGNOL LEUR DEMANDE D'ÉLIRE L'INFANTE.
RÉPONSE ÉVASIVE DES ÉTATS.
ARRÊT DU PARLEMENT POUR LE MAINTIEN DE LA LOI SALIQUE.
PROTESTATIONS DES ZÉLÉS LIGUEURS. — REPRISES DES CONFÉRENCES.
RÉVOLTE DES TROUPES DE MANSFELD. — PRISE DE DREUX PAR LE ROI.
PROPOSITION DU LÉGAT AUX ÉTATS. — ON DISCUTE DE L'ÉLECTION EN SON HOTEL.
FERIA CONSENT A L'ÉLECTION DU DUC DE GUISE QUI ÉPOUSERAIT ALORS L'INFANTE.
CETTE PROPOSITION N'EST PAS ACCUEILLIE PAR LES ÉTATS.
ON Y DÉCIDE D'ACCEPTER LA TRÈVE OFFERTE PAR LE ROI.

Monsieur de Bourges et Messieurs les députés du parti du roi se rendirent à Suresnes, le vingt-huitième jour d'avril. Là, Monsieur de Lyon et les députés de l'Union pour la conférence étaient déjà arrivés et les attendaient, bien munis des instructions du cardinal de Pellevé et de la bénédiction de Monsieur le légat. On vit les deux partis se saluer et s'embrasser avec beaucoup de courtoisie, au grand contentement de ceux qui étaient présents et qui en répandirent des larmes de joie. (Cayet, liv. 4, ad ann. 1593. — De Thou, t. XI, liv. 106, p. 719 et suiv.)

Ensuite la séance s'ouvrit. Les royaux s'étaient placés du côté droit, et les autres à gauche, chacun suivant son rang. Il n'y eut aucune contestation, hormis que ceux de la Ligue voulaient prendre la droite; mais les royaux, l'ayant d'abord occupée, remontrèrent qu'elle leur appartenait d'abord à titre de premier occupant, ensuite comme aussi bons catholiques que leurs adversaires, et de plus étant les délégués des princes du sang et de tous les anciens officiers de la couronne. Les Ligueurs n'eurent rien à répliquer. (Mézeray, t. III, p. 1016 et suiv. — Matthieu, *Règne de Henri IV*, liv. 1, p. 137 et suiv.)

Puis, s'étant communiqué leurs pouvoirs, il fut trouvé que du côté

de la Ligue Monsieur de Villeroi n'y était pas compris, comme aussi Monsieur de Vic, gouverneur de Saint-Denis, du côté de ceux du parti du roi. On convint toutefois que ces deux seigneurs seraient admis, et les députés se promirent réciproquement une sûreté inviolable, jurant qu'ils étaient prêts à signer cette promesse de leur propre sang. Et comme ceux de l'Union n'étaient pas pressés d'entrer en matière, parce qu'ils étaient bien aises d'attendre le retour de Monsieur de Mayenne, sans lequel ils ne voulaient rien conclure, ils s'en revinrent coucher à Paris. (Cayet, *ubi sup.* — De Thou, *ubi sup.*)

Le lendemain, ils trouvèrent le moyen de différer encore, en faisant remarquer que Monsieur de Rambouillet, passant pour avoir pris part au meurtre de Blois, aurait bien dû s'excuser d'accepter une pareille mission, puisque, de leur côté, Monsieur l'évêque de Senlis, sur le simple soupçon qu'il était suspect aux royalistes, s'était démis volontairement. Les royalistes répondirent qu'il n'y avait lieu de s'occuper de pareilles difficultés; que Monsieur de Rambouillet était seul compétent pour décider comment il voulait agir en cette circonstance; que, quant à Monsieur de Senlis, s'il avait jugé à propos de se présenter, il aurait été très-bien reçu par eux, et qu'ils ne savaient pas pourquoi il s'était abstenu. Rambouillet demanda alors à prendre la parole pour se purger de la calomnie qu'on avait répandue sur son compte. Il refusa décidément de se démettre de son mandat, pour qu'on ne pût prendre, dit-il, son éloignement pour un tacite aveu d'un crime qu'il déniait hautement, et lui demander plus tard ou à sa postérité compte du sang du duc de Guise, dont il se proclamait parfaitement innocent. (Matthieu, *ubi sup.* — Mézeray, *ubi sup.*)

Deux jours se passèrent ainsi en inutiles discussions sur ce qui avait eu lieu à Blois. A la séance suivante, Monsieur l'archevêque de Lyon se trouva malade d'un accès de goutte, et il fut résolu qu'on attendrait jusqu'au mercredi cinquième jour de mai, pour entrer définitivement en matière. Ce jour arrivé, on traita d'abord d'une surséance d'armes pour la sûreté de la dite conférence, et pour ôter toute occasion d'inquiéter les sieurs députés. Elle fut accordée de part et d'autre en ces termes : qu'il y aurait cessation de toute hostilité pendant dix jours, sauf à la prolonger s'il était besoin, et cela sur un rayon de quatre lieues à l'entour de Paris, ainsi que sur un rayon de quatre lieues à l'entour de Suresnes, mais sans qu'il fût loisible à personne de l'un ou l'autre parti d'entrer dans les villes où il y avait garnison de gens de guerre, sans un passeport de ceux qui avaient autorité d'y commander. Défense à toute personne portant armes de faire aucune course, injure, ni outrage de fait ou de paroles à qui que ce fût, en l'étendue des lieux ci-dessus désignés, pendant le dit temps de dix jours, sous peine de la vie; mais que cela n'empêcherait pas de percevoir les droits et impôts sur les vivres et marchandises selon le tarif accoutumé. (Cayet, *ubi sup.*)

Cette trêve, publiée tout aussitôt, fit tant de plaisir aux Parisiens, renfermés et pour ainsi dire emprisonnés depuis si longtemps dans leurs

murs, qu'ils en firent des danses et feux de joie chacun devant sa porte. Même dans la paroisse de Saint-Eustache, quelques zélés, ayant voulu s'opposer à ces divertissements, furent chargés à coups de pierre; ce qui pouvait faire aisément comprendre combien une paix générale causerait de joie et de consolation à tous les peuples de la France. (Davila, t. III, liv. 13, p. 394 et suiv. — *Journal de Henri IV*, t. I, p. 330.)

Quand on eut enfin réglé ces préliminaires, Monsieur l'archevêque de Bourges, avant d'en venir au sujet principal de cette réunion, commença par louer Dieu de ce qu'au milieu des troubles et des ténèbres d'un siècle aussi calamiteux, il avait daigné faire luire une aussi heureuse journée, qui semblait enfin promettre à l'avenir de meilleurs temps. Il le remercia de ce qu'il avait fait la grâce qu'on eût choisi, de part et d'autre, telles personnes qui étaient douées de prudence et d'affection au bien de l'État, et qui n'apportaient dans cette affaire que des intentions droites et pures. (Cayet, *ubi sup.*)

« Sans doute, dit-il, il n'y a bon Français qui, considérant nos misères présentes, après avoir vu cette monarchie si florissante, ne gémisse du plus profond de son cœur. Je ne viens pas ici renouveler vos douleurs en ouvrant de nouveau vos plaies, en vous mettant sous les yeux l'exposé de notre situation désolée; pourtant faut-il bien les toucher avec le doigt, ces plaies saignantes, pour en chasser l'ordure et y apporter guérison. »

Il fait ensuite le triste tableau de l'état actuel de la nation, de la noblesse, du clergé et du tiers-état. Il peint les malheurs de l'église, le discrédit où est tombée la justice, les souffrances du commerce, et la décadence qui menace déjà les sciences et les arts. « Quant à l'agriculture, la terre elle-même nous montre partout ses cheveux hérissés et demande qu'on la peigne, pour nous rendre son tribut accoutumé de fruits et de richesses. »

« Le seul moyen de nous relever de toutes ces misères, ajoute-t-il, c'est une bonne paix fondée sur la religion et la justice. Nous sommes ici pour chercher ce qu'il faut faire pour cimenter cette paix si nécessaire; je vous conjure donc, vous, dont nous connaissons la bonne volonté, que si vous avez quelques bons avis et expédients pour parvenir à un aussi grand bien, vous nous en fassiez ouverture. »

L'archevêque de Lyon prit ensuite la parole au nom de l'Union, et dit : « De notre part, Messieurs, vous pouvez être sûrs que nous n'apportons ici aucune passion, mais une pure et sincère volonté de finir les maux de la religion et de l'État. Nous espérons bien que Dieu, rendant justice à nos bonnes intentions réciproques, nous inspirera les moyens d'arriver à l'heureux résultat que nous poursuivons tous, qui est principalement le maintien de sa sainte religion catholique, apostolique et romaine, en laquelle nous avons tous été baptisés et instruits. Quant à nous, nous sommes tous prêts à sacrifier non seulement nos biens pour elle, mais encore nos vies.

« Il n'est pas besoin de rappeler ici nos malheurs ni nos extrêmes afflictions, que nous n'expérimentons que trop; il vaut mieux rechercher la cause de cette âpre maladie, pour la combattre et obtenir la guérison. Cette cause, c'est l'hérésie, qui seule a allumé le feu de nos troubles, et qui, depuis trente ans, ne cesse d'ébranler les antiques fondements de ce royaume. C'est à elle qu'il faut attribuer le saccagement de nos temples, la démolition de nos autels, le dégât de nos champs, la ruine et l'incendie de nos villes, et, ce qui est plus malheureux encore, la perte de tant d'âmes rachetées au prix du sang précieux de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Quant à la paix, c'est sans nul doute une chose si sainte, que le nom seul en est doux et agréable ; aussi la demandons-nous au ciel avec instances ; mais il faut que ce soit la paix de Dieu et de l'Église, celle que le Fils de Dieu est venu apporter lui-même sur la terre, en nous annonçant que la vraie paix est le zèle de son honneur. Toute autre paix n'est que trouble et zizanie, et voilà pourquoi il a dit aussi : Je suis venu vous apporter non la paix telle que les hommes l'entendent, mais la guerre ; je suis venu pour diviser le père d'avec le fils, l'époux d'avec sa femme ; et n'a-t-il pas commandé de quitter biens, parents et amis, pour la querelle et défense de la religion ?

« On aurait donc tort de blâmer les guerres entreprises pour la défense de cette cause sacrée. Elles sont une triste nécessité, et nous avons du moins la consolation de pouvoir nous rendre ce témoignage que la guerre que nous soutenons est juste, puisqu'elle a pour motif la conservation de notre foi.

« Toutefois, quoique en nos cahiers et instructions il ne soit mention d'aucun article de paix (car on n'a pu prévoir les déclarations et propositions que vous aviez à nous faire), nous sommes prêts à écouter, par amour pour le bien de ce royaume, les ouvertures qui nous viendront de votre part, si l'honneur de Dieu, celui de la religion et l'obéissance que nous devons à l'Eglise ne s'y opposent pas.

« Je ne dois pas vous taire que le principal fondement qu'il faudra jeter avant tout, c'est que les catholiques soient unis de volonté et de conseil pour s'opposer aux armes et aux progrès de l'hérésie, et pour rétablir la religion en ce royaume. Sur ce, je prie Dieu de disposer vos cœurs à cet effet, et de vous ouvrir la voie pour y parvenir, ce qui sera pour vous un mérite très-grand et vous méritera les louanges de la postérité. »

Après ces harangues, où chacun des deux prélats avait cherché à faire briller toute son éloquence, les députés royaux se retirèrent dans une chambre particulière pour se consulter, et, quand on rentra en séance, Monsieur de Bourges harangua de rechef. « Nous n'avons, dit-il, jusqu'à présent, parlé de paix qu'en termes généraux ; maintenant je suis d'avis d'aborder franchement la question avec toute simplicité de paroles et de volonté. Les philosophes de tous les âges nous apprennent que la paix n'est autre chose que l'ordre établi dans l'État. L'ordre, c'est la

volonté de Dieu, qui ordonne aux inférieurs d'obéir à leurs supérieurs, et, par conséquent, l'ordre, c'est la reconnaissance d'un chef souverain, qui seul peut conserver l'État. Ce souverain ne peut être autre que celui qui est donné de Dieu, par droit légitime de succession au trône, et les premiers chrétiens ont toujours reconnu cette loi, pratiquant l'obéissance et priant pour leurs princes, même idolâtres et persécuteurs. Aujourd'hui, ce n'est point un prince idolâtre, ni faisant profession de la loi impie de Mahomet, que nous avons reçu de la main de Dieu; c'est, grâces au ciel, un prince chrétien qui croit avec nous un même Dieu, et qui n'est séparé de nous seulement que par quelques erreurs dont il faut tâcher de le retirer, après l'avoir reconnu pour notre légitime maître, comme c'est notre devoir, c'est-à-dire après lui avoir rendu ce qui lui appartient. Nous aurons tous ensemble l'honneur de l'avoir ramené au bon chemin, et d'avoir fait une œuvre signalée et remarquable.

« Nous savons déjà, du reste, que nous avons toute raison d'espérer qu'il fera ce que nous désirons de lui. N'a-t-il pas promis, dès son avènement à la couronne, qu'il serait docile à l'instruction? N'a-t-il pas depuis député à Notre-Saint-Père le Pape, pour traiter de sa soumission à l'Église? N'est-ce pas lui qui nous a autorisés à ouvrir ces conférences, et dernièrement, à Mantes, ne l'avons-nous pas vu lever son chapeau, pendant que la procession passait sous ses fenêtres, et se tenir humblement la tête découverte, en bon catholique? Il ne reste donc plus qu'à achever un aussi grand bien, en nous mettant tous d'accord ensemble pour consolider la conversion de ce prince. »

Après ce discours, l'heure du dîner étant venue, chacun se retira, et, après le dîner, les députés de l'Union délibérèrent à leur tour en particulier. Ils décidèrent que, quant à la reconnaissance du roi de Navarre, ils ne voulaient point en entendre parler, et qu'ils protestaient aimer mieux mourir que d'obéir à un prince hérétique. Ensuite, les délégués des deux partis s'étant assemblés dans la même salle, Monsieur de Lyon dit :

« Je parlerai avec tout respect et modération. Si quelqu'une de mes paroles vous semble offensante, je vous prie de l'excuser en considérant que je n'ai en vue que le bien de la religion. Sans doute, la paix des nations dépend de l'obéissance que l'on doit au prince, mais cette obéissance ne saurait être vraie et de bonne foi, s'il y a différence de religion.

« Pour tirer cet État du péril où nous le voyons, il faut premièrement y établir le royaume de Dieu, parce que la religion est en la république, comme l'âme au corps, pour lui donner vie et mouvement. Donc, si nous ne demandons pas mieux que de reconnaître un roi, nous voulons que ce soit un roi très-chrétien et qui ne mette pas la religion en péril, et c'est notre droit; car, quoiqu'on ait mis tout à l'heure en avant l'autorité de l'Écriture sainte et l'exemple des anciens chrétiens, la loi de Dieu n'en est pas moins expresse et défend d'établir un roi qui

ne soit pas du nombre des frères, c'est-à-dire de même religion, pour qu'il ne ramène pas le peuple en Égypte, ou, si vous l'aimez mieux, aux précipices de l'infidélité et de l'hérésie.

« L'Évangile dit pareillement que celui qui refusera d'obéir à l'Église doit être tenu pour païen et publicain, et l'apôtre saint Jean défend même de le saluer, ce qui n'est pourtant qu'un simple devoir de politesse. Tous les conciles ont prononcé de pareils arrêts d'interdiction contre les hérétiques; ils ont déclaré qu'un prince chrétien tombant dans l'hérésie, ses sujets sont par cela même déliés du serment de fidélité et d'obéissance qu'ils lui avaient prêté.

« Ceci est de droit divin. Si nous consultons le droit humain, nos lois déclarent incapables de tous biens, honneurs et dignités, les hérétiques et leurs fauteurs. Comment alors un hérétique serait-il capable de la plus haute dignité du monde?

« Au reste, la seule raison et l'expérience montrent le danger qu'il y aurait à adopter une opinion contraire. Le roi que vous vous seriez donné, tenant sa religion pour vraie, n'emploierait-il pas tous ses moyens à l'avancement d'icelle, et à l'anéantissement du culte qui lui serait contraire? Et son exemple et son pouvoir n'entraîneraient-ils pas une foule d'apostasies? L'histoire contemporaine de l'Allemagne et de l'Angleterre est là, pour prouver qu'il en serait ainsi.

« Messieurs, c'est par la grâce de Dieu que les rois sont rois, et quand ils viennent pour détenir le royaume de Jésus-Christ, la grâce de Dieu n'est plus pour eux. On dit que le roi de Navarre croit au même Dieu que nous, et que sa croyance ne diffère de la nôtre qu'en quelques points seulement. Oublie-t-on que l'Église catholique est une et que quiconque ne se soumet pas à toutes ses lois n'est plus qu'un rebelle excommunié?

« Votre prince promet, prétendez-vous, qu'il se convertira à notre foi; mais cette promesse est faible et se réalisera-t-elle? S'il a envoyé une ambassade au Pape, dans la crainte de se compromettre vis-à-vis les huguenots, elle était faite sous un autre nom que le sien. S'il a levé son chapeau au passage d'une procession, ce n'était pas pour faire honneur à la croix de notre divin Maître; c'était, comme il l'a dit, pour saluer les seigneurs et dames qui faisaient partie de la cérémonie.

« N'a-t-il pas promis tout dernièrement à Saumur de ne jamais abandonner sa croyance? A Tours, n'a-t-il pas sollicité pour qu'on admît les huguenots aux places dont les édits les excluent? Et ne vient-il pas encore de défendre authentiquement de s'informer de la religion de ceux qui se présentent pour occuper un office? »

Ici l'orateur fut interrompu par Monsieur de Chavigny, qui s'écria : « Cet édit n'a été ni vérifié ni publié par la cour du parlement! »

Le prélat continua : « Vérifié ou non, cet édit n'en est pas moins l'expression de sa volonté. » Il déposa ensuite des lettres de l'ambassadeur d'Angleterre, qu'on avait interceptées et qui disaient que la promesse de conversion du roi n'était qu'à dessein d'engager les catho-

liques qui l'assistaient à faciliter son établissement sur le trône de France. « Considérez donc, Messieurs, quelle honte pour vous, quelle injure ce serait faire à Dieu et quel préjudice à son Église, que de laisser tomber le sceptre de la France entre les mains d'un pareil hérétique. Je terminerai par ces paroles du législateur Moïse : « Retirez-vous promp-
« tement des tentes de l'impie, si vous ne voulez pas être enveloppé
« dans son péché. »

Chavigny, « qui avait une âme toute française et toute catholique, » ne put retenir plus longtemps son indignation. « C'est pitié, dit-il d'une voix forte, d'entendre parler en ces termes quelqu'un qui se dit Français. Ose-t-on dire que nous autres, catholiques, nous n'avons, en combattant pour notre roi légitime, combattu que contre la religion, nous qui l'avons tant de fois défendue même au péril de notre vie? Avec l'aide de Dieu, nous espérons bien la défendre encore contre ceux qui la défigurent, et nous empêcherons qu'elle ne se perde en France. Mais aussi nous combattrons avec le même zèle contre ceux qui veulent usurper l'État, et que vous soutenez maintenant, au mépris de tout droit et de votre devoir. »

Sur ces paroles, la séance fut suspendue, et, quand elle se rouvrit, l'archevêque de Bourges se chargea de répondre à Monsieur de Lyon.

« J'ai déjà parlé, dit-il, de l'obéissance que les premiers chrétiens, nos pères et nos modèles, rendaient aux princes mêmes païens et persécuteurs de l'Église. J'ajouterai que, comme le dit Tertullien, leur religion leur enseignait à respecter ceux que Dieu avait destinés à commander les nations. C'est ce qu'ils répondaient avec douceur et longanimité à ceux qui les accusaient de conspiration contre les empereurs, qu'ils auraient eu pourtant tant de raisons de haïr. Le prince, disaient-ils, est pour nous la première personne après Dieu, dont il tient son pouvoir, et se révolter contre lui, ce serait se révolter contre Dieu lui-même; aussi n'ont-ils résisté que par prières, patience, et jamais par armes.

« Quant aux commandements du Nouveau-Testament contre les hérétiques, ils ne peuvent et ne doivent être obligatoires dans toute leur rigueur que quand ceux-ci sont en petit nombre; mais quand ils sont devenus si nombreux que la séparation ne pourrait s'en faire sans beaucoup de scandale, et sans la ruine même de l'Église, saint Paul lui-même n'a-t-il pas dit : « Je vous ai écrit à la vérité de n'avoir rien de
« commun avec les fornicateurs; mais ce n'est pas des choses de ce
« monde que j'ai prétendu vous interdire la communication; autrement
« vous seriez obligé de sortir de ce monde lui-même. » (*Corinth.*, I, chap. v, x, 9 et 10.)

« Pour ce qui regarde les conciles, nous voyons que celui de Latran se contente d'admonester tous les princes (*moneantur*), mais qu'il ne les rejette pas de leur trône légitimement occupé.

« Et pour répondre à ce qu'on a dit du droit humain, les lois que l'on cite ne peuvent aucunement regarder le souverain, qui tenant son

sceptre de Dieu, n'en doit compte à personne. Au surplus, peut-on appeler véritablement hérétique celui qui, ayant été nourri et imbu d'une croyance dès ses premiers ans, se dit toujours tout prêt à y renoncer, si on lui fournit l'instruction nécessaire et si on lui montre la vérité? L'hérétique, comme dit saint Augustin, est celui qui défend son erreur avec obstination; l'autre n'est qu'égaré.

« Enfin, peut-on sérieusement craindre de voir renouveler en France ce qui s'est passé en Angleterre? N'avons-nous pas des princes, des seigneurs puissants et indépendants, de saints et dignes prélats, qui sauraient bien empêcher un tel dessein si on voulait l'entreprendre? Mais, grâces à Dieu, nous n'en sommes pas là; et si nous demandons aujourd'hui votre concours, c'est afin que, par votre crédit auprès du Pape, les démarches que Sa Majesté fait pour rentrer dans l'Église soient plus paternellement accueillies. »

Le lendemain, Monsieur de Mayenne était de retour à Paris. L'archevêque de Lyon fit une réponse au discours du prélat royaliste, et prouva, par l'exemple d'une multitude de rois cités dans les Écritures saintes, que les princes impies perdaient effectivement tout droit à l'obéissance de leurs sujets. Il dit aussi que, si les premiers chrétiens s'étaient montrés soumis aux empereurs païens, ce n'était pas faute de droit, mais faute de force, et que, quand elle l'avait pu, l'Église n'avait pas manqué à son devoir de résistance, suivant ces paroles du roi-prophète : « Tu les gouverneras avec une verge de fer; et maintenant, rois, tâchez de comprendre. » — « Aujourd'hui, ce n'est certainement pas la force qui lui manque contre ses ennemis, quelque étalage qu'ils veuillent faire de leur bravoure et de leurs victoires. »

Il termina en disant : « Pour ce qui est, Messieurs, de l'invitation que vous nous faites de nous unir à vous pour vous aider de notre appui auprès du Saint-Père, nous sommes fâchés d'être dans l'obligation de vous refuser, d'abord pour ne pas désobéir au Saint-Père lui-même et aux bulles qu'il a publiées tout récemment encore; ensuite, pour ne pas contrevenir à notre propre serment, ayant juré de ne faire aucun traité ni conférence avec l'hérétique, et enfin, parce que ces démarches seraient inutiles, votre prince s'étant montré jusqu'ici trop endurci pour qu'on puisse attendre de lui une conversion sincère. »

Monsieur de Bourges répliqua que, quand on citait l'Écriture, il fallait au moins la citer fidèlement; que l'honorable archevêque de Lyon s'était laissé entraîner, en faisant l'énumération des rois rejetés de Dieu, à dire que le roi Joram n'avait pas été enseveli dans le sépulcre de ses pères, ce qui était de tout point le contraire de ce qu'on lit dans le texte sacré. « Ce n'est pas l'Écriture que je citais, s'écria Monsieur de Lyon, fâché qu'on surprît sa science en défaut; c'est l'historien Josèphe, qui fait aussi autorité en ces matières. »

Monsieur de Bourges continua : « Au reste, chacun allègue divers exemples et se sert diversement de l'autorité des saints Livres, ce qui prouve que, pour en avoir le sens, il faut s'adresser à Dieu, qui donne

la connaissance à ceux qui la demandent humblement. Toutefois, il est clair et démontré pour tous que ceux qui s'attaquent au pouvoir des rois s'attaquent au pouvoir de Dieu lui-même, puisque leur désobéissance a toujours été suivie des vengeances et punitions célestes.

« Quant à l'autorité et aux jugements des Papes, c'est un rocher auquel je ne veux pas me heurter, et je baise en toute humilité et révérence les pieds de Sa Sainteté. Pourtant, j'avouerai que l'esprit de nos Papes est depuis longtemps tout entier possédé par les Espagnols, comme on ne peut que trop s'en apercevoir par la conduite qu'ils ont tenue envers la France. Ce n'est pas ainsi que les anciens Papes en usaient à l'égard de la brebis égarée ; ils allaient eux-mêmes la chercher, comme fit le pape Athanase, qui courut au-devant de Justin. Mais les rigueurs et sévérités implacables dont on use aujourd'hui ne contribuent qu'à mettre le feu en la chrétienté et à alimenter les maux de l'Église.

« Au demeurant, le roi est un grand prince, jeune, et doué de toutes les qualités qui peuvent rendre ce royaume heureux. Il sera un jour, si vous ne vous y opposez pas, le plus actif défenseur de l'Église, tandis que votre roi d'Espagne est maintenant vieux, et va bientôt laisser au milieu de la tempête ceux qui se seront embarqués avec lui. Entre ces deux concurrents, le choix peut-il demeurer en suspens? »

Monsieur de Lyon s'apprêtait à répondre encore; mais les délégués royalistes l'interrompirent en disant que c'était assez disputé, et qu'il était temps de prendre quelques résolutions, et, là-dessus, il y eut une sorte de tumulte, où chacun parlant en même temps expliqua à sa manière ce qu'il fallait entendre par l'autorité légitime du Pape, les privilèges de la couronne, les libertés de l'Église gallicane, et les lois de succession au trône. « Messieurs, cria d'une voix retentissante Monsieur de Schomberg, avisez bien avant que de faire votre prétendue élection ; car le roi ne s'enfuira pas pour faire place à celui que vous aurez élu, et ne manquera ni de courage ni d'amis pour défendre ce que Dieu et la nature lui ont donné. » Ce fut au milieu de cette espèce de mêlée générale que la séance fut levée. (De Thou, *ubi sup.*)

Le dixième jour de ce même mois, les délégués de l'Union avaient fait le matin leur rapport à Monsieur de Mayenne, qui alla ce jour-là reprendre sa place à l'assemblée des États ; aussi n'arrivèrent-ils que sur les midi. L'archevêque de Bourges dit qu'il était temps d'ouvrir les cœurs et de montrer franchement les prétentions ; que, du côté des royalistes, on s'était assez ouvert pour qu'on n'eût aucun doute sur leurs intentions ; qu'il fallait que ceux de l'Union en fissent de même. (Cayet, *ubi sup.*)

A quoi Monsieur de Lyon répondit : « Nous vous avons toujours parlé clairement ; notre seul but, en cette conférence, est d'obtenir une réunion entre les catholiques pour conserver la religion et sauver l'État. — Mais, dit l'autre, qu'auriez-vous à dire de la conversion du roi? Ne voulez-vous pas nous aider charitablement à le faire catholique? — Très-

volontiers, répliqua l'archevêque, et pourvu que Notre-Saint-Père le Pape puisse être satisfait de lui, nous sommes enfants de l'obéissance et ne demandons que la sûreté de notre religion. — Messieurs, s'écria alors Monsieur de Bourges, de grâce ne nous faites pas faire d'aussi longs voyages que celui de Rome. Vous savez que, si vous voulez nous envoyer jusque-là, il y a tant de montagnes à passer que nous n'arriverons jamais. Pour nous, demain ou après-demain, nous espérons bien pouvoir vous donner une réponse catégorique. » Ce fut tout ce qui fut dit ce jour-là.

Alors, deux des délégués royaux furent députés à Mantes, au conseil du roi, pour que Sa Majesté les autorisât à déclarer son intention touchant sa conversion.

Or, le maréchal de Bouillon, comme on l'a vu, aspirait à se faire chef des protestants, et il aurait pu gêner jusqu'à un certain point les résolutions du roi, qui pourtant avait grandement besoin de ses services. La moindre remise pouvait être d'une conséquence extrême. De Thou, l'un des délégués royalistes, écrivit donc sur-le-champ au maréchal cette lettre qu'il nous a conservée lui-même : « Vous êtes trop prudent pour ne pas voir que, pour sauver l'État, il faut faire la paix et s'accommoder avec les catholiques rebelles au roi. Si Sa Majesté ne les satisfait promptement au sujet de la religion, tout le succès qu'on attendait de ces conférences est manqué, et l'on doit en attendre, au contraire, un grand changement dans les esprits. Or, tout ce que le roi fera en cette circonstance, dans le but d'apaiser les troubles de son royaume, ne peut être que très-agréable à Dieu, et ne saurait être attribué qu'à un véritable amour pour la patrie. Les protestants eux-mêmes doivent souhaiter aujourd'hui d'avoir un roi catholique, puisque c'est le seul moyen de nous sauver tous. L'important est que ce roi se comporte avec équité dans les affaires de la religion; ceux qui croient en Dieu et en Jésus-Christ son Fils ne peuvent désirer autre chose, et vous savez mieux que personne ce que, sous ce rapport, nous devons attendre de notre bien-aimé monarque. Nous comptons donc que vous serez un des premiers à lui conseiller de prendre un parti devenu nécessaire. » (De Thou, *ibid.*, p. 749.)

Les délégués étant de retour à Suresnes, porteurs de l'assentiment du roi, la conférence reprit de nouveau, et Monsieur de Bourges, avec un visage tout joyeux, dit : « Messieurs, nous vous apportons aujourd'hui de très-bonnes nouvelles de la part de Sa Majesté. Vous n'avez pas nié les droits légitimes qu'elle avait à ce trône; seulement vous avez dit qu'il lui manquait une qualité, que nous lui désirions comme vous : celle d'être bon catholique. Eh bien! elle nous autorise à vous dire maintenant qu'elle a pris une détermination décisive : Que, puisque Sa Sainteté, pour les raisons que vous savez aussi bien que nous, n'a pas voulu entendre l'ambassade qui lui était envoyée, tout en gardant le respect et l'honneur qui est dû au Souverain-Pontife par tous les fidèles, la nécessité de mettre promptement un terme aux malheurs qui pèsent

sur la France l'a fait résoudre à prendre la seule voie qui lui reste encore ouverte, c'est-à-dire à convoquer bon nombre d'évêques et docteurs des plus pieux et des plus éclairés, pour se faire instruire et faire son abjuration entre leurs mains.

« Ainsi, ce que nous vous avons dit de nos espérances touchant sa conversion se trouve aujourd'hui heureusement réalisé, et nous sommes très-aises de vous pouvoir donner cette nouvelle, qui vous porte l'assurance que, dans cette paix dont nous sommes venus traiter avec vous, notre sainte religion n'a plus aucun risque à courir. Maintenant, c'est à vous de voir si vous aimez mieux rendre l'étranger maître de nos biens que de les posséder nous-mêmes tous ensemble.

« En attendant, pour que Sa Majesté puisse vaquer sans trouble à son instruction, et sans en être empêchée par les occupations de la guerre, elle consent à accorder une trève générale de deux à trois mois, quelque préjudice qu'une pareille suspension d'armes puisse porter à ses affaires. » (Cayet, *ubi sup.*)

Quand Monsieur de Bourges eut ainsi parlé, il y eut une grande surprise parmi ceux de l'Union, qui se consultèrent longtemps entre eux. Monsieur de Lyon répondit : « Je ne pense pas avoir besoin de dire ici combien je suis content de la nouvelle qui nous est apportée par notre très-cher frère, l'archevêque de Bourges, touchant la conversion du roi de Navarre. J'en loue Dieu, et je désire de toute mon âme que cette conversion soit vraie et bonne ; mais à vous-mêmes, Messieurs, je laisse à juger quel fond on doit faire sur une pareille résolution. Nous ne savons que trop par quels moyens les princes, une fois reconnus, savent se démêler des promesses qu'ils ont données. L'histoire ecclésiastique tout entière ne se compose guère que de pareilles promesses faites par les ennemis de Dieu, qui ne les ont pas tenues.

« Et pour qu'on soit bien édifié sur la sincérité de celles qu'on vient nous raconter aujourd'hui, voici des lettres patentes expédiées par le roi de Navarre, lettres que nous avons depuis deux jours seulement. Elles portent assignation de six vingt mille écus pour l'entretien des ministres et écoliers en théologie des Églises protestantes. Comment ceux d'entre vous qui sont véritablement catholiques peuvent-ils voir cela et y participer sans appréhension d'en être grandement coupables devant Dieu? N'y a-t-il pas là de quoi infester tout le royaume du venin de l'hérésie, en contribuant ainsi à l'entretien de ceux qui doivent la prêcher? »

Alors ceux de l'Union, parlant tous ensemble, firent grand bruit et grand tumulte de cet incident.

« Messieurs, répondit avec calme l'archevêque de Bourges, véritablement les huguenots ont dernièrement fort importuné le roi pour obtenir telles assignations, et il en a en effet été parlé au conseil ; mais tout le monde sait que cette demande a été rejetée. Il faut que les lettres dont on parle ici soient de l'année 1591. »

Ceux de l'Union dirent : « Mais n'y en a-t-il pas d'autres de cette année qui seraient déjà signées, quoique non encore enregistrées? »

A cette question, les royaux reconnurent qu'on ne cherchait qu'un prétexte pour calomnier la conversion de Sa Majesté, et l'archevêque de Bourges continua : « Messieurs, il est grand temps de couper le mal dans sa racine, sans s'arrêter à d'inutiles subterfuges. Le roi s'est engagé à rentrer en fils soumis dans l'Église ; nous vous déposons ici par écrit la promesse solennelle qu'il en a faite. C'est à vous à la porter à votre assemblée de Paris. » Et il déposa une lettre signée de Henri lui-même, ainsi conçue :

« Monsieur l'archevêque, le regret que j'éprouve des misères de ce royaume, et le désir que j'ai de reconnaître envers mes bons sujets catholiques l'affection qu'ils m'ont toujours témoignée, m'ont fait résoudre à recevoir au plus tôt instruction sur les causes dont procède le schisme qui est en l'Église. C'est au reste ce que j'avais promis depuis longtemps, et l'on sait les raisons qui m'ont contraint de différer jusqu'à cette heure.

« L'état présent des affaires ne me donne pas aujourd'hui plus de loisir. Ce nonobstant, j'ai résolu d'appeler près de moi bon nombre de prélats et docteurs catholiques, pour qu'en sûreté de conscience je puisse me trouver éclairci sur les difficultés qui nous tiennent séparés en l'exercice de la religion.

« Comme je vous tiens pour l'un des prélats les plus éclairés de mon royaume, je vous prie de vous rendre auprès de moi, le quinzième jour de juillet, en cette ville, où je mande aussi plusieurs autres de votre profession, vous assurant que vous me trouverez docile à tout ce que doit un roi très-chrétien, qui n'a rien plus vivement gravé dans le cœur que le zèle du service de Dieu et le maintien de sa vraie religion. — Ecrit à Mantes, ce dix-huitième jour de mai 1593, et signé, Henri de Bourbon. »

Cette lettre lue et déposée, les délégués de l'Union demandèrent du temps pour en conférer avec les États, sans l'ordre desquels ils ne pouvaient donner aucune réponse, et la conférence se sépara.

Or, ceux de la religion, voyant que le roi se préparait à quitter leur croyance, ne cessaient de s'entretenir entre eux sur ce changement et sur ce qui se passait aux conférences de Suresnes. Les ministres en parlèrent même dans leurs prêches ; si bien que Sa Majesté, instruite de ces propos, appela devant elle les dits ministres et les principaux seigneurs de ce parti, au nombre desquels était Monsieur le maréchal de Bouillon. « O sire ! dit le ministre Lafaye, nous sommes dans une grande affliction de vous voir arracher par violence du sein de nos Églises ; ne permettez pas qu'un tel scandale nous advienne. » (CAYET, *ubi sup.*)

Le roi fit cette réponse : « Si je suivais votre avis, que je prends pourtant en bonne part, il n'y aurait bientôt plus en France ni roi ni royaume. Je désire donner la paix à tous mes sujets et le repos à mon âme. Consultez-vous donc et voyez ce que vous jugez nécessaire à votre sûreté ; je serai toujours prêt à vous faire donner contentement. »

En même temps, les seigneurs catholiques du conseil du roi, pour calmer les inquiétudes que les réformés pouvaient avoir qu'il ne se traitât dans les conférences quelque chose à leur préjudice, donnèrent cette déclaration : « Nous, princes, officiers de la couronne et autres sieurs du conseil, déclarons que, dans les conférences qui se tiennent maintenant, il ne sera rien accordé au préjudice des protestants, ni qui soit contraire aux édits des défunts rois en leur faveur, voulant pardessus tout entretenir la bonne union et amitié qui règne entre les catholiques du parti de Sa Majesté et ceux de la dite religion. En foi de quoi avons signé le présent, ce seizième jour de mai 1593. »

Cette déclaration, revêtue de la signature des princes et des membres du conseil, n'empêcha pas les huguenots de publier plusieurs livrets contenant, disaient-ils, les raisons d'État qui auraient dû empêcher le prince de changer de religion. « Je dois, disait l'auteur de ces livrets, parler politiquement, puisque je m'adresse à ces politiques à barbe grise qui sont autour de Votre Majesté. Ce changement auquel ils veulent vous précipiter, Sire, sera une tache à votre réputation. On vous accusera d'inconstance, et, qui pis est, chacun croira qu'il ne logea jamais zèle quelconque de religion en votre âme ; que tout ce que vous en avez fait paraître jusqu'à présent n'était qu'hypocrisie et seulement pour établir vos affaires, vous masquant de la religion pour en venir à vos fins. Pourtant, Sire, s'il était vrai que ce ne fût que par intérêt que vous voulez vous rendre aujourd'hui papiste, réfléchissez que, sans y penser, vous vous laissez couler dans la ruine non seulement de vos assurances présentes, mais aussi de vos espérances à venir. En abandonnant votre ancien parti, il vous abandonnera aussi, et, mieux que personne, vous connaissez les ressources qu'il sait trouver dans son énergie et dans son zèle. Les villes dont il est maître, quoique peu nombreuses, vous savez avec quel peuple il saurait les défendre. Qu'espérez-vous, au contraire, trouver dans cet état taré des catholiques? Il n'y a là que division, incertitude, déchirure et pourriture. Y a-t-il aujourd'hui ville catholique qui soit bien assurée contre un ennemi quelconque? Ceux qui les commandent ont-ils pu, jusqu'à présent, s'entendre pour coopérer à un but commun? Ainsi vous aurez perdu ce que vous ne saurez regagner qu'avec de grandes difficultés, un parti fidèle et tirant sa force de son union. Ceux qui vous conseillent devraient s'arrêter tout court devant cette considération, s'ils étaient vos véritables amis; mais prenez-y garde : il y en a plus d'un parmi eux, qui, tout en affectant d'être des nôtres, ne demanderait pas mieux que de vous voir faire ce saut périlleux, pour que vous lui laissiez la carrière franche. Ces gens-là espèrent que si vous dérobez votre épaule à soutenir le ciel, ils pourront, comme un nouvel Hercule, se présenter pour remplir la place que vous aurez quittée. Allez, Sire, ce changement vous coûtera bon ; et ceux qui vous l'auront conseillé seront peut-être les premiers à en répandre de sanglantes larmes, s'il leur reste quelque conscience et quelque pitié pour les malheurs qu'ils auront causés. »

Mais si la nouvelle de la conversion future du roi avait jeté quelque trouble parmi ses anciens partisans, c'était bien autre chose du côté de la Ligue. A peine Monsieur de Lyon eut-il rendu compte de ce qui s'était passé dans la dernière conférence, que la division éclata au sein de l'assemblée des prétendus États. Les uns blâmaient ceux qui s'étaient chargés de soutenir les intérêts de la Sainte-Union, dans ces discussions si malencontreusement acceptées ; les autres allaient jusqu'à les accuser de trahison ; quelques-uns seulement leur rendaient cette justice qu'ils n'avaient fait que ce qu'ils étaient chargés de faire. Monsieur de Mayenne prit la parole et dit : « L'important, c'est de penser maintenant à faire quelque bonne réponse, comme la nécessité du fait le requière. Je prie l'assemblée d'y vouloir aviser; pour ma part, je vais en conférer avec les princes, la cour du parlement et le conseil d'État. » (De Thou, t. II, liv. 106, p. 754 et suiv. — *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 362. — *Journal de Henri IV*.)

On décida qu'il serait répondu que, pour la conversion du roi de Navarre, c'était au Pape seul à prononcer, lui à qui seul appartenait le droit de lier et de délier ; qu'on ne pouvait ni ne devait rien faire sans être instruit de sa volonté, et que, quant à la trêve, il serait temps d'en parler quand on se serait d'abord mis d'accord sur cette première difficulté. (*Mém. de la Ligue, ubi sup.*)

Cependant, le cardinal légat faisait renouveler les prières publiques dans toutes les églises, pour demander à Dieu d'inspirer aux États le choix des moyens convenables à la conservation du royaume. Le douzième jour de mai, il y eut une procession solennelle dans laquelle se firent voir trois archevêques, un Français, un Italien et un Écossais, et neuf évêques, lesquels portaient les châsses des bienheureux martyrs et apôtres de France, Messieurs saint Denis, saint Éleuthère et saint Rustique. La châsse de Monseigneur le roi saint Louis était portée par treize conseillers de la cour, et la vraie croix par deux religieux de Saint-Denis, qui avaient, dès le commencement de la guerre, apporté avec le trésor de l'abbaye cette précieuse relique à Paris, afin qu'elle y fût plus en sûreté, et qui y étaient restés pour la garder. Ces deux religieux marchaient pieds nus, sous un riche poêle soutenu par les nobles de l'Union. (Davila, t. III, liv. 13, p. 396 et suiv. — *Journal de Henri IV*.)

Ce fut le docteur Boucher qui prononça le sermon, et il le fit avec sa violence ordinaire. Il avait pris pour texte ces paroles du psalmiste : « Seigneur, tirez-nous du bourbier fétide, » et on l'entendit répéter à plusieurs reprises : « Seigneur, débourbez-nous! Débourbonnez-nous, Seigneur ! »

Après cette procession, si on eut de suite procédé à l'élection, et que les Espagnols eussent fait franchement alors la proposition qu'ils firent ensuite de marier leur infante avec un prince français ou lorrain, nul doute qu'ils n'eussent réussi à atteindre leur but ; suivant l'expression de Villeroi, la bête était prise et la France était engagée dans une

guerre interminable. Les États, en effet, se montraient tout prêts à donner leurs voix à la princesse, si elle épousait un prince français ou lorrain, tel qu'il plairait à Sa Majesté catholique de le choisir pour son gendre, et déjà le cardinal de Bourbon, chef du tiers-parti, pensant à faire tomber le choix sur lui, avait fait, dit-on, ses offres et ses promesses par écrit. (Villeroi, *Mém. d'État*, 1593.)

De son côté, le roi aussi, qui voyait toute l'étendue du danger, prodiguait plus que jamais les offres les plus brillantes à Mayenne, pour qu'il se réunît à son parti. L'outrecuidance du duc de Féria trouva le moyen de tourner contre l'Espagne une aussi belle chance de succès. Il se crut tout bonnement maître d'imposer des lois à la France, qu'il regardait déjà comme une propriété acquise à son souverain, et ne voulut entendre parler ni d'époux français, ni d'époux lorain pour la noble fille de Philippe II ; il s'obstina à promettre le mariage de cette princesse avec l'archiduc Ernest d'Autriche, « brave prince, disait-il, fort bon catholique, descendant du sang de France par le côté maternel, et qui devait être d'autant plus agréable aux Français que leurs premiers rois étaient, comme cet archiduc, sortis d'Allemagne. »

Le légat, qui s'était voué corps et âme à toutes les idées espagnoles, tint chez lui une assemblée où assistèrent le duc de Mayenne, les princes de sa famille, le cardinal de Pellevé et l'évêque de Senlis, ainsi que l'ambassadeur d'Espagne Taxis et don Diégo d'Ibarra. Là, prenant d'abord la parole, l'ambassadeur d'Espagne s'étendit longuement sur les louanges de l'infante, dont il vanta particulièrement la douceur et la libéralité. Il fit aussi un éloge pompeux du roi son maître, qui, sans aucun espoir d'augmenter sa puissance, avait dépensé six millions d'écus d'or, pour conserver à la France son ancienne religion. (Davila, *ubi sup.*, p. 596 et suiv. — De Thou, *ubi sup.*)

« Je comptais, dit-il, que les conférences de Suresnes auraient un plus heureux succès, et que les sages exhortations de l'archevêque de Lyon ramèneraient les catholiques qui se sont attachés aux sectaires ; mais, puisque cette espérance n'a pas pu se réaliser, il ne faut pas que l'amour du prochain, quelque louable qu'il soit, nous entraîne à faire ce qui serait préjudiciable à la piété et à la foi. D'ailleurs, ne devez-vous pas un peu craindre d'offenser un prince à qui la France a déjà tant d'obligations, en traitant avec ses ennemis, et cela dans le temps même où il vous offre toutes ses forces, toutes ses richesses, et qu'il vous sacrifie ses propres intérêts? Rompons, Messieurs, ces déplorables négociations, et cherchons plutôt, tous d'un commun accord, les moyens de repousser les ennemis déclarés de cette monarchie.

« L'opinion du roi mon maître est qu'il n'y a pas pour cela d'autre voie plus certaine que de donner tous vos suffrages à l'infante d'Espagne, qui a pour mère Isabelle, fille aînée de Henri II ; car, suivant toutes les lois divines et humaines, c'est à elle que cette couronne appartient à défaut des enfants mâles du roi Henri.

« Le Souverain-Pontife se tient tout prêt à approuver cette élection,

et les princes lorrains, ainsi que les autres seigneurs et prélats de France, ne doivent pas douter qu'ils n'y trouvent de grands avantages en fortune, puissance et honneurs. Si vous vous rendez, comme je l'espère, à ces sages considérations, je vous prie de me le faire connaître au plus tôt, car les troupes du roi mon maître, qui sont déjà sur vos frontières, se tiennent toutes prêtes à accourir à votre secours. Il vous offre, de plus, de payer régulièrement la solde et l'entretien de treize mille hommes de vos troupes françaises, outre six cent mille ducats qu'il s'engage à verser par an pour subvenir aux autres frais de cette entreprise. »

En ce moment, l'évêque de Senlis, ce Ligueur si passionné, bondit sur son siège, et s'écria : « Les politiques avaient donc raison de soutenir que l'ambition espagnole se cachait sous le manteau de la religion ; et moi, trompé que j'étais, je m'efforçais avec les autres prédicateurs dévoués à la Sainte-Union de réfuter cette accusation. Hélas ! je vois aujourd'hui qu'elle n'était pourtant que trop vraie. Espagnols et politiques sont semblables en tout ; ils sont tous mus par le même motif : l'intérêt particulier et mondain. Depuis douze cents ans la loi salique est en vigueur en France, comme elle l'était anciennement dans le royaume de Juda, où l'on ne reconnaissait pour maîtres que des mâles du sang royal. Si l'on enfreint cette loi sainte, en mettant sur le trône une femme, nous allons voir passer le sceptre entre les mains d'un prince étranger qui ne connaîtra ni nos lois ni même notre langage, et cette monarchie, qui doit sa gloire et sa puissance à un principe inviolable et inviolé jusqu'à nos jours, va tout à l'heure dépendre du caprice d'une jeune fille à marier. »

Cette virulente diatribe, à laquelle on ne s'attendait guère de la part d'un pareil homme, qui avait parlé hors de son rang et sans en être requis, déconcerta merveilleusement les Espagnols. Le duc de Mayenne s'efforça de les calmer en expliquant comment le digne prélat, au demeurant tout dévoué à la Sainte Ligue, avait de temps à autre de ces accès de fureur, et disait des choses dont il était le premier à se repentir dans la suite. Le duc de Féria consentit à paraître satisfait de cette explication, et il demanda qu'on communiquât aux États les propositions qu'il venait de faire. Il annonça qu'il chargerait le jurisconsulte Mendoce, qu'on avait en France surnommé le lettré, de les expliquer à Messieurs les députés.

Or, pendant ce temps-là, les États, qui n'avaient rien de mieux à faire, s'occupaient à discuter sur le concile de Trente. Monsieur le légat en pressait vivement la publication, et soutenait que, sans la publication pure et simple des canons et décrets de ce concile, on ne pouvait maintenir en France la religion pour laquelle on combattait depuis si longtemps. C'était précisément exiger le renversement des anciennes lois civiles, religieuses et canoniques du royaume ; aussi plusieurs des députés manifestèrent hautement leur opposition, et l'on chargea Messire Jean Le Maître, que le duc de Mayenne venait de nommer président au parle-

ment de Paris, et le conseiller Du Vair, de faire un rapport détaillé sur la matière. (De Thou, *ibid.*, p. 711 et suiv.)

Ces deux magistrats jugèrent que, pour un grand nombre de raisons, la publication du dit concile en France n'était pas admissible. J'extrairai les principaux articles de leur rapport, car ces sortes de choses, tout abstraites qu'elles sont, ne sont pas sans importance, même aujourd'hui. Les rapporteurs trouvèrent donc que le décret de la quatrième section, ordonnant que les imprimeurs des livres défendus soient traduits devant le tribunal de l'évêque, pour être punis ainsi qu'il appartiendra, était contraire à un édit de Henri II donné en 1547, à l'édit de Châteaubriant de 1551 et à l'ordonnance de Charles IX de 1566; que le chapitre premier de la sixième session, qui permet au Pape de déposer les évêques quand ils n'observent pas la résidence, se trouvait en opposition directe avec le concordat signé avec Léon X; que, dans la session septième, le chapitre qui donne aux évêques droit d'inspection sur les hôpitaux, chapitres, confréries laïques et universités, avec pouvoir d'exiger des comptes et de casser les administrateurs, attentait aux prérogatives des juges royaux, qui seuls sont chargés par nos lois de veiller, au nom du roi, sur tous les biens de la nation; que la permission accordée, dans la session vingt-quatrième, aux mêmes évêques de procéder contre ceux qui contractent des mariages irréguliers, est destructive de notre droit commun, suivant lequel le juge ecclésiastique ne doit connaître que du sacrement; que dans la session vingt et unième, où il est dit qu'on donnera aux prêtres qui desserviront les églises nouvellement érigées une portion congrue sur les biens de l'Église, et qu'au besoin on obligera le peuple à fournir et compléter la somme nécessaire, on attaque tout à la fois les droits du clergé, ceux du roi et ceux de la nation; que, dans la session suivante, chapitre dixième, on attaque également l'autorité royale et celle des magistrats, en remettant au commissaire du Saint-Siège pouvoir d'examiner les notaires tant ecclésiastiques que séculiers, et de les suspendre de leurs fonctions; que le chapitre de la session vingt-quatrième, donnant à l'ordinaire droit de poursuivre pour crime d'adultère et de concubinage, même contre des laïcs, est fait en haine et au détriment du parlement; que, dans la session vingt-cinquième, où l'on permet aux religieux de posséder des biens immeubles, on viole tout simplement les constitutions de ces ordres, sur la garantie desquelles ils ont été reçus en France; que, dans la même session, on donne aux juges ecclésiastiques pouvoir de procéder même contre les laïcs, quand, de quelque façon que ce soit, il sera trouvé dans la cause quelque chose qui concerne l'Église, autorisant, en ce cas, les dits juges à faire des saisies et à prononcer des amendes et même des emprisonnements, ce qui détruit tous nos anciens usages et prérogatives; que le chapitre suivant, qui ordonne que tous les anciens canons et constitutions apostoliques soient remis en vigueur, ne tend qu'à rétablir une foule de vieux abus dont le temps a fait justice; que le chapitre vingtième de la session vingt-quatrième réserve à la juridiction de la cour de Rome une foule de

causes, et enlève ainsi les citoyens à leurs juges légitimes et naturels ; et qu'enfin, dans une foule d'autres dispositions, le concile viole et foule aux pieds les constitutions de la monarchie et nos libertés gallicanes. Par toutes ces causes, concluons à ce que la publication du dit concile n'ait pas lieu. (Pasquier, *Recherch.*, ch. xxxiv.)

Le légat, à qui l'on communiqua ce rapport, dissimula son ressentiment. Il crut devoir attendre une occasion plus favorable et fit retirer sa proposition.

Ce fut à la suite de cette discussion qu'on vint apporter à l'assemblée la proposition de l'ambassadeur d'Espagne. On commença par demander que le légat fût admis à la séance. Le Tiers-État s'y opposa, disant que les États-Généraux de France ne reconnaissent d'autre chef que le roi. Le clergé, au contraire, dit que, la France étant un royaume essentiellement catholique, la révérence due au Saint-Père exigeait qu'on appelât son représentant ; la noblesse fut du même avis, et ainsi il a été conclu que Monseigneur le légat serait admis. (*Journal de Henri IV*, t. I, p. 550.)

L'ambassadeur espagnol ne s'y trouva pas en personne ; seulement, il fit dire aux députés qu'après y avoir bien réfléchi, il ne voyait d'autre remède aux maux de la France que d'accepter pour reine la fille bien-aimée du roi son maître, le plus puissant monarque de la terre, et qu'il les priait de vouloir bien écouter favorablement don Mendoce, chargé par lui de leur expliquer clairement les droits que cette princesse avait au trône de France.

Alors le lettré Mendoce fit un long discours divisé en sept points, avec corollaires et conclusions. Il prouva que, par le décès de tous les enfants mâles de Henri II, la couronne, suivant tout droit humain, divin, ecclésiastique ou autre, appartenait à l'Infante d'Espagne ; que, d'ailleurs, ceux qui la lui disputaient n'étaient que des hérétiques ou fauteurs d'hérétiques, et que le Souverain-Pontife, juge suprême en pareille matière, avait déjà prononcé sans appel. Quelques-uns des assistants dirent qu'il n'était pas étonnant qu'un étranger, sans aucune connaissance des lois du pays, parlât ainsi, et qu'il fallait excuser ce pauvre homme. En général, la proposition fut assez mal reçue de la plupart des députés, qui la trouvaient humiliante et s'indignaient qu'on vînt comme leur imposer d'avoir à se soumettre à une domination étrangère, et cela sans avoir fait aucun préparatif d'armes ni de finances. Toutefois, comme on ne voulait pas aigrir les Espagnols, il fut répondu, après divers compliments, que la dite proposition serait mise en délibération. (De Thou, *ubi sup.* — Davila, *ibid.*, p. 400.)

Mais le parlement de Paris, ayant eu avis de cette atteinte méditée contre la loi Salique, sentit réveiller toutes ses vieilles susceptibilités à l'idée de voir la couronne de France transférée dans une maison étrangère. Il fit publier l'arrêt suivant : (*Mém. de la Ligue*, t. V, p. 577.)

« Sur les remontrances faites par le procureur du roi, et toutes les chambres assemblées, la cour n'ayant jamais eu d'autre intention que de

maintenir la religion catholique, apostolique et romaine, sous la protection d'un roi catholique français, a ordonné et ordonne que par Monsieur le Président Le Maître, assisté d'un bon nombre de conseillers, remontrances seront faites à Monsieur de Mayenne, lieutenant général de cet État de France, à cette fin qu'aucun traité ne se fasse pour transférer la couronne en la main de princes ou princesses étrangers, contrairement aux antiques lois de ce royaume; déclare dès aujourd'hui que tout traité fait ou à faire dans le but de ce résultat, qu'elle a condamné et condamne, sera réputé nul et de nul effet, comme fait au préjudice de la loi Salique. — Donné à Paris le vingt-huitième jour de juin 1593. »

Le duc de Mayenne, aussitôt qu'il eut eu connaissance de cet arrêt, que quelques-uns ont prétendu à tort avoir été dicté par lui-même à la cour, pour entraver l'élection et se conserver dans sa charge, fit dire au président Le Maître de venir, avec deux conseillers, au logis de l'archevêque de Lyon, où il se trouverait en personne. Là, il dit que la cour lui avait fait un grand tort et affront en donnant un pareil arrêt sans l'en avertir. Le président répondit que si Son Altesse avait voulu se trouver à la séance, comme c'était son droit et comme elle y avait été invitée, elle aurait entendu qu'au lieu de lui faire affront on avait toujours parlé d'elle avec toutes sortes d'honneurs et de respects; que l'intention de la cour avait été de ne mécontenter personne, mais de rendre justice à tous. (*Journal de Henri IV*, p. 569. — *Mém. de Nevers*, t. II, p. 655.)

Là-dessus, l'archevêque de Lyon tout en colère s'écria : « Mais votre inconcevable arrêt va jeter la division dans le parti de l'Union, et donner tout avantage à nos adversaires. — J'en suis fâché, Monseigneur, répliqua Le Maître. J'ai bien voulu supporter les reproches de Monsieur de Mayenne, pour l'honneur et le respect que nous lui portons tous; mais à vous, Monseigneur, à qui nous ne devons rien, et qui devez au contraire respect à la cour, je prendrai la liberté de dire que vous devez parler avec plus de modération et de modestie en sa présence. »

« C'est pourtant à moi, reprit Mayenne, que la plupart d'entre vous doivent leur avancement et leurs dignités! — Si c'est de moi que vous voulez parler, répondit le président, je reconnais qu'en effet c'est vous qui m'avez nommé président; mais vous n'y avez pas mis cette condition que je n'aurais plus la liberté de parler franchement. — Cela n'empêche pas, continua le duc, que votre arrêt sera la cause d'une sédition dangereuse; car déjà le peuple s'assemble par les rues et commence à murmurer. — La cour alors, répliqua Le Maître, sait ce qu'elle aura à faire pour châtier les séditieux. — Fort bien, ajouta l'archevêque de Lyon, je vois que vous avez tellement su arranger les choses, que, s'il arrivait qu'on voulût traiter maintenant avec les partisans du Navarrais, ce serait vous qui en auriez l'honneur et non Monsieur de Mayenne. — Monseigneur, dit le magistrat, la cour n'a ni ambition, ni désirs d'honneurs; elle ne pense qu'à soutenir les lois fondamentales de ce royaume, et chacun de ses membres est prêt à subir mille fois la mort plutôt

que de se faire ni espagnol, ni hérétique. » Cette discussion se termina par cette réplique mordante.

Cependant la faction des zélés ne cherchait qu'à empêcher tout rapprochement ; elle fit afficher par les carrefours de Paris une seconde protestation contre la conférence. « Les catholiques et les politiques, disait cette affiche, demandent également la paix, mais chacun pour une raison bien différente. Les catholiques ne la veulent que pour exterminer l'hérésie, et avoir un roi qui soit de leur foi ; les politiques la veulent pour établir à leur aise et faire reconnaître un roi hérétique. Mais ils abusent de ce mot de paix ; car peut-il y avoir paix avec l'hérésie ou l'hypocrisie ? Cessons donc d'entretenir tous ces dangereux rapports avec les ennemis de Dieu et de son Église, et qu'il soit défendu à toute personne, de quelque qualité qu'elle soit, de parler désormais même de la possibilité de reconnaître un jour le Béarnais hérétique, excommunié et relaps. Ce que nous avons à faire, c'est d'élire sans retard ni interruption un roi catholique, assez fort et puissant pour qu'il soit en état de rompre les desseins de l'ennemi, et qui ne puisse cependant, ni lui ni ses successeurs, entreprendre aucune guerre sans l'avis des États assemblés, faire levées extraordinaires, aliénation de domaines et création d'offices, sans le consentement de la nation. La nation seule, par ses représentants, nommera les membres du conseil royal ; et à cet effet, les États seront convoqués au moins tous les cinq ans. Avant donc de vous donner un maître, obligez-le à jurer, pour lui et ses successeurs, qu'il observera toutes ces conditions. Faites cela, Messieurs des États, sans vous laisser détourner ni tromper, et en toute joie et allégresse nous n'aurons plus qu'à rendre grâces à Dieu et crier victoire, à la grande confusion des huguenots et politiques. » (CAYET, *ubi sup.* — MÉZERAY, t. III, p. 1026.)

Ne s'en tenant pas aux seules armes de la polémique, les zélés s'ingéraient, de plus, à exercer une sorte d'inquisition sur ceux qu'ils soupçonnaient d'avoir quelque tendance royaliste. Ils savaient que l'abbé de Sainte-Geneviève était précisément dans ce cas, quoiqu'il reçût à sa table les gens les plus influents des diverses opinions, et jusqu'au docteur Boucher lui-même. Celui-ci gagna un des moines de l'abbaye qui s'en alla dire à l'abbé : « J'ai entrepris un saint pèlerinage à Notre-Dame-des-Vertus, s'il vous plaît m'en octroyer permission. De là j'irai jusqu'à Saint-Denis ; si vous aviez quelques commissions pour le sieur Séguier, qui est de présent en ce lieu, je m'en chargerai volontiers. »

L'abbé, qui ne se méfiait pas de ce religieux, auquel il avait même plus d'une fois rendu de bons offices, lui donna deux billets cachetés, dans l'un desquels il y avait : « Sachez de Monsieur ce qu'il veut que je dise pour son procès : » et dans l'autre : « Envoyez-moi les passeports pour les robes rouges que vous savez. » Le moine porta ces deux billets à ceux qui l'avaient mis en jeu. Mais, comme ils étaient conçus en termes trop obscurs, « si vous voulez, dit-il, j'irai vous en chercher la réponse. »

On ne voulut pas se dessaisir tout à la fois des deux originaux, qui

semblaient toujours bons à conserver. On en garda un, dont on ne remit qu'une copie, et le moine porta cette copie avec l'autre billet à Monsieur Séguier, duquel il eut pour réponse, et seulement de bouche : « Dites à votre abbé que je lui écrirai. »

Boucher ne trouvait pas là ce qu'il cherchait. Il n'en dénonça pas moins l'abbé à Monseigneur le légat, l'accusant de connivence avec l'ennemi. Mayenne, à qui l'affaire fut déférée, envoya quérir l'accusé, et, l'ayant tiré à part, il lui montra le billet où il était question d'un passeport pour les robes rouges, en lui en demandant l'explication. « Monseigneur, répondit l'abbé sans se déconcerter, vous savez qu'avec votre permission je suis allé tout dernièrement à Saint-Denis pour ravoir des blés qui m'appartenaient et qui m'avaient été pris par les gens du roi. Monsieur Séguier et quelques-uns des conseillers qui sont avec lui, m'ayant rendu service en cette occasion, me prièrent de trouver un moyen de leur faire tenir leurs robes rouges, qu'ils ont oubliées à Paris, afin de pouvoir assister en costume à l'abjuration que va faire le roi de Navarre, et c'est au sujet de cette commission que j'ai écrit ce billet. — Est-il bien vrai que le roi veuille se rendre catholique, interrompit Mayenne. — Très-vrai. — Plût à Dieu donc que cela fût déjà et que ce fût au contentement de Notre-Saint-Père!... Mais, poursuivit le duc, voici un autre écrit émané de vous; comment l'expliquez-vous? »

L'abbé s'aperçut que ce second billet n'était pas de son écriture. C'était celui dont on n'avait gardé que la copie. « Je n'ai point écrit cela, répondit-il, et je n'ai point d'explications à donner. » Grâce à sa présence d'esprit, et un peu aussi à la faveur de Monsieur de Mayenne, il en fut quitte pour être renvoyé sous bonne garde jusqu'à nouvel ordre. Les zélés voulaient qu'on lui fît son procès; mais Mayenne répondit : « Si je vous croyais, j'aurais bientôt mis toute la ville de Paris hors de ses murailles, pour peu qu'il fallût en chasser tous ceux qui ne sont pas de votre avis; ainsi ne m'en parlez plus. »

Toutefois, pour se remettre bien avec le légat, à qui la manière dont il avait terminé cette affaire n'était rien moins qu'agréable, il s'en alla jurer entre ses mains de ne reconnaître jamais le roi, quand même il se ferait catholique, à moins qu'il n'en reçût l'ordre exprès du Pape; plusieurs autres princes et seigneurs du parti de l'Union s'obligèrent par le même serment. Mais on se garda bien d'en parler à Villeroi et au président Jeannin. « Si j'ai gardé le silence avec vous, leur dit plus tard le duc, c'est que je voulais tenir la parole que j'avais donnée au légat et aux Espagnols, et que je n'ignorais pas que vous m'auriez désapprouvé. » (Matth., p. 155.)

Cependant, le cinquième jour de juin, les délégués des deux partis qui avaient pris part aux conférences de Suresnes s'étaient de nouveau réunis à La Roquette, proche la porte Saint-Antoine. L'archevêque de Lyon commença par s'excuser d'avoir si longtemps fait attendre la réponse aux propositions des royalistes; mais il avait été dans l'obligation de prendre l'avis de beaucoup de personnes. Au résumé, ce qu'il

avait charge de dire était que, quant à la conversion du roi de Navarre, on désirait la voir vraie et sans aucune fiction, mais qu'on n'espérait guère de voir ce désir accompli, attendu que ce prince prêtait toujours l'oreille à ses ministres et soi-disant pasteurs, au lieu de faire de dignes fruits de pénitence et d'abandonner franchement son erreur. Pour les traités de paix, ils ne pouvaient y prêter l'oreille, vu que ce serait traiter avec le dit roi de Navarre, qui était hors de l'Église, et qu'il fallait avant tout avoir la certitude qu'il était réuni et réconcilié au Saint-Siège, dont c'était leur devoir d'attendre le jugement.

Monsieur de Bourges, après s'être consulté avec ses collègues, répondit : « Nous comptions avec raison sur votre zèle pour le bien de l'État, et nous sommes nous-mêmes très-joyeux de la joie que vous donne la conversion de Sa Majesté. C'était en effet l'objet des vœux de tous les bons et vrais Français, qui voient là tout à la fois l'avancement de l'Église, l'extinction de l'hérésie et la prospérité de la patrie. Au reste, il n'y a plus maintenant à douter de ce bonheur; le roi, Messieurs, reçoit à l'heure qu'il est et avec la plus grande docilité les instructions des prélats qu'il a appelés autour de lui, et nous devons tous le louer de n'avoir pas voulu faire son abjuration sans pouvoir se dire pleinement convaincu. Il est également décidé à donner à Sa Sainteté toute satisfaction, et à lui prêter l'obédience qui lui est due par tous les princes chrétiens, ainsi que l'ont fait ses prédécesseurs. Mais en ce qui concerne l'état de ce royaume, si Sa Sainteté elle-même pensait à y toucher, il vous croit trop bons Français pour que vous puissiez exiger qu'il permette le bouleversement de nos lois et de nos droits et l'anéantissement des libertés de l'Église gallicane. Le roi d'Espagne lui-même ne donnerait pas une pareille permission dans les royaumes qu'il possède déjà et auxquels il ne demanderait pas mieux au contraire que d'ajouter le nôtre. Mais il faudra bien qu'il se contente de n'être que notre ami et notre allié, s'il le veut. J'ajoute pour en finir que vous avez tort de faire encore des difficultés pour accepter la paix que nous vous proposons. Le roi étant résolu de se faire catholique, je ne conçois pas quel scrupule peut vous arrêter. Monsieur le légat, au reste, n'est-il pas là pour vous relever de tout scrupule de ce genre, si vous en avez encore, et n'en a-t-il pas le pouvoir? » (Cayet, *ubi sup.*)

Monsieur de Lyon répliqua : « Tout ce qu'on nous a fait entendre jusqu'à présent touchant la conversion du prince n'est fondé que sur raisons humaines et considérations d'État, qui ne sont moyens propres à attirer la foi et grâce de Dieu. Aussi voyons-nous que les princes hérétiques à l'étranger, et les huguenots français eux-mêmes, ne témoignent pas grande appréhension d'une pareille démarche. On craint de se les aliéner, dit-on, en montrant plus de franchise et d'empressement. Ce n'est pas ainsi que se font les véritables conversions. Le saint évêque Avitus, voyant le roi Gondebaut de Bourgogne demander à se faire sacrer en cachette, pour ménager les susceptibilités de ceux de ses sujets qui étaient encore païens, lui dit : « Roi, si tu crois véritablement ce que tu

dis croire, pourquoi crains-tu de le confesser publiquement ? » On nous assure que le prince est tout disposé à rendre au Souverain-Pontife la soumission qui lui est due. En ce cas, qu'il s'en remette d'abord à son jugement pour sa conversion ; qu'il s'incline devant lui avec humilité chrétienne et filiale obéissance, non avec les conditions et modifications qu'on propose, lesquelles ne tendent à rien moins qu'à établir un schisme dans l'Église. Bref, continua l'orateur, nous croyons maintenant que tout le fruit qu'on pourrait tirer de ces conférences, si elles doivent avoir un fruit, serait que vous ouvriez vous-même les yeux et vous réunissiez sincèrement avec nous, pour la conservation de notre foi et l'extirpation de l'hérésie. »

Après ce discours, il y eut de nouveau un grand tumulte de discussions sur la puissance temporelle du Pape, sur les bulles d'excommunication et sur ce qu'on devait entendre par les libertés de l'Église gallicane. Quand on se fut retiré chacun à part pour se consulter de rechef, les délégués ligueurs, ne pouvant ignorer le mauvais effet que ferait sur le peuple de Paris le refus d'accepter la trêve qui était offerte, décidèrent qu'on reprendrait encore une fois la discussion. Monsieur de Bourges leur répéta que le roi se ferait absoudre, qu'il irait à la messe, qu'il enverrait ensuite en son nom une ambassade au Pape, pour lui demander sa bénédiction, mais que, pour parler en bon Français, ni lui ni ses collègues ne se résoudraient jamais à mettre la couronne de France comme en gage au delà des monts. « Si, ajouta-t-il, au lieu de toutes ces disputes inutiles et dangereuses, vous vous joigniez franchement à nous, Messieurs, pour supplier Sa Sainteté de consentir au salut de la France, toute difficulté serait bientôt aplanie. »

« Ce n'est pas à nous à faire une pareille démarche, s'écria Monsieur de Lyon, emporté peut-être plus loin qu'il ne l'aurait voulu. C'est à vous à vous pourvoir comme vous l'entendrez auprès du Souverain-Pontife. Nous, quand il aura prononcé, nous obéirons en fils soumis ; mais nous savons trop le respect que nous devons à son omnipotence, pour vouloir apporter le moindre obstacle à sa volonté dans une affaire aussi importante. »

Alors, Monsieur de Bourges dit : « Messieurs, nous nous retirerons donc. » Et, comme on se levait déjà pour partir, quelques-uns avisèrent qu'il ne fallait pas se séparer ainsi et abandonner une aussi bonne œuvre, et Monsieur de Schomberg demanda qu'on eût encore une réunion le vendredi suivant.

Et parce que le terme de la surséance d'armes était expiré, ceux de l'Union proposèrent de le proroger ; mais les délégués royalistes déclarèrent qu'ils n'avaient pas pouvoir d'y consentir ; que, d'ailleurs, cette demande n'avait pour but que de gagner du temps pour faire avancer les forces étrangères, et faire entrer le plus de vivres possible dans Paris. On finit pourtant par accorder encore trois jours.

Au moment où l'on se retirait, un de ceux de l'Union prit ce temps pour remettre entre les mains de Monsieur de Bourges cette réponse par

écrit : « Messieurs, vous nous avez dit et écrit que le roi de Navarre devait se faire instruire, et qu'il se ferait bon et vrai catholique dans peu de jours. Vous avez ajouté qu'il était déjà catholique au fond du cœur, et comme pour arrhes de sa bonne volonté, vous nous offrez de signer une trêve pour deux ou trois mois. Nous désirons la conversion de ce prince, et prions Dieu qu'elle soit sincère et telle que Notre-Saint-Père, à qui seul en appartient le jugement, puisse en être satisfait. Nous ne pouvons toutefois vous céler que nous ne voyons encore rien en ce prince qui doive réaliser cet espoir; car il aurait déjà dû éloigner de lui les faux docteurs, et discontinuer l'exercice d'une religion qu'il reconnaît mauvaise. Néanmoins, chacun sait qu'il en est autrement, qu'il pousse encore à l'établissement de l'erreur qu'il dit vouloir abjurer, et, s'il en agit maintenant ainsi, que ne devons-nous pas craindre pour l'avenir? Il vaudrait mieux pouvoir nous dire que la grâce de Dieu l'a touché subitement, que de vouloir nous faire croire qu'il a depuis longtemps ouvert les yeux à la vérité. Au demeurant, vous savez ce que l'Église exige pour une véritable conversion, et c'est à vous à le conseiller, mais c'est au Saint-Siège à y mettre la première et dernière main, et à lui donner l'absolution sans laquelle il ne peut être tenu pour vrai enfant de l'Église. Pour nous, s'il obtient convenablement cette réhabilitation spirituelle, nous promettons que, sans aucune passion ni aucune considération pour l'intérêt de qui que ce soit, nous nous conformerons aux intentions de Sa Sainteté. Mais avant que cette conversion soit reçue et approuvée du Saint-Siège, vous voudrez bien prendre en bonne part si nous ne voulons pas traiter avec vous, sans avoir l'avis et l'approbation du chef de l'Église; car il s'agit ici, non seulement du salut du royaume, mais encore de la conservation de la seule vraie foi, pour laquelle chacun est obligé de faire ce que lui prescrit sa conscience. »

Cette déclaration n'empêcha pas que le vendredi suivant il n'y eût, comme on se l'était promis, une nouvelle réunion de la conférence. Cette fois, elle se tint à La Villette, dans la maison du sieur de Thou, l'un des délégués royaux. Il y avait là et tout autour une grande affluence de gens venus de Paris, attentifs à savoir si la trêve proposée aurait lieu ou non. Plusieurs de ces bourgeois, déjà suffisamment las de l'état d'assiégés où on les tenait depuis si longtemps, crièrent : « Vive la paix! vive la trêve! » et quelques-uns mêmes crièrent : « Vive le roi! » La faction des zélés se trouva encore assez puissante pour forcer le lieutenant civil à nommer des commissaires, chargés d'informer contre ceux qui avaient poussé ces cris séditieux; mais les accusés ayant présenté requête au parlement, la plupart des conseillers prirent fait et cause pour eux, en se récriant qu'on voulait donc introduire l'Inquisition d'Espagne en France, ce qui serait plus insupportable que la mort même à tous les véritables Français. Et là-dessus, ils firent rendre un mémorable arrêt qui ordonnait au lieutenant civil de faire apporter les informations déjà faites au procureur général, avec défense de continuer ni d'entreprendre à l'avenir aucune

poursuite en matière criminelle contre les bourgeois. (Mézeray, t. III, p. 1051.)

Pour en revenir à la conférence, Monsieur de Bourges commença ainsi : « Messieurs, les princes et seigneurs qui nous ont chargés de les représenter ici ont jugé à propos que nous ne traitions plus que par écrit, s'étant aperçus que nos discussions orales entraînaient perte de temps et disputes interminables. Comme nous avons pris soin de tenir note de tous les points que nous avons déjà établis devant vous, en voici la copie exacte. »

Là-dessus fut lu et déposé ensuite un écrit dans lequel il était dit : « Nous sommes tous convenus que la paix ne peut exister en ce royaume que sous un roi légitime, régnant en vertu de nos anciennes constitutions; que les premiers chrétiens, qui doivent être nos modèles, obéissaient aux empereurs même païens, non pas parce qu'ils ne pouvaient faire autrement, mais par suite de la doctrine qu'ils avaient tirée des saintes Écritures ; que, pour ce qui regarde le roi qu'il a plu à Dieu de nous donner, nous sommes dans une bien meilleure condition qu'eux, puisque non seulement il est déjà chrétien, mais qu'il a de plus donné sa promesse qu'il se ferait catholique. Sur quoi nous vous avons invités de vouloir joindre vos vœux aux nôtres, pour que Sa Majesté, suppliée d'un commun accord par ses fidèles sujets, se hâte d'autant plus de remplir cette promesse, qui ôtera tout prétexte à la rébellion et doit donner le repos à la France. C'est la prière que nous vous avons faite en premier lieu, et que nous vous renouvelons aujourd'hui par écrit, telle qu'elle a toujours été dans nos intentions et sans aucune autre condition que celles qui y sont comprises. A tout cela vous n'avez daigné, de votre côté, répondre autre chose, sinon que vous désiriez comme nous la conversion de Sa Majesté, mais qu'avant de traiter avec elle, il vous fallait l'avis du Saint-Siège. Nos princes et seigneurs, à qui nous avons rendu cette réponse, et Sa Majesté elle-même, nous chargent de vous faire savoir que tous les princes du sang et autres princes, bon nombre de gens d'Église et docteurs en la faculté de théologie, les officiers de la couronne et les membres les plus notables des parlements, sont convoqués par le roi, espérant que par le bon conseil qui sortira d'une aussi honorable assemblée, il sera pris une si sage résolution touchant sa conversion, que Sa Sainteté elle-même et les autres potentats catholiques ne pourront qu'en être contents et satisfaits, ainsi que tous ceux qui n'auront pas pour but spécial la ruine complète de ce royaume. Nous sommes, de plus, chargés de vous renouveler la proposition d'une trève générale, à condition que vous reconnaîtrez comme satisfaisantes les explications ci-dessus, sans plus chercher ni opposer de nouvelles difficultés ; que si vous refusez, Dieu, qui est le juge des uns et des autres, fera que chacun connaîtra et verra clairement d'où provient et à qui doit être imputé le retardement du soulagement qui adviendrait par le moyen de la dite trève, laquelle doit nous acheminer à une bonne et perdurable paix. — Fait et signé ce onzième jour de juin 1593. »

Les délégués de l'Union, assez embarrassés de se voir poussés d'une manière si vive, délibérèrent d'abord s'ils devaient recevoir cette déclaration par écrit. Ils convinrent à la fin qu'il fallait l'accepter, à condition que l'archevêque de Bourges déclarerait qu'il y avait bien quelque chose d'inexact dans les termes de la première partie, touchant les points dont on était convenu dans les conférences, quoiqu'au fond ils approchassent très-fort de la vérité; ce que le prélat conciliant ne refusa pas de faire. Quant à la proposition de trève, n'était-ce pas un leurre, puisque, tandis que Monsieur de Mayenne envoyait l'ordre au comte Mansfeld de ne pas passer plus loin avec ses troupes, prêtes à entrer en France, le roi de Navarre faisait en ce moment même assiéger la ville de Dreux ?

Monsieur de Bourges répondit que, quant au siège de Dreux, ils devaient bien savoir qu'il était en état de leur en donner de justes et valables raisons, puisque cette ville n'était pas comprise dans le rayon où la suspension d'armes avait été convenue; mais que pour ce qui regardait le comte de Mansfeld, personne n'ignorait que ce n'était pas par les ordres de Monsieur de Mayenne qu'il s'était arrêté, mais bien par la mutinerie de ses propres soldats.

Voici en effet ce qui s'était passé : Après la prise de Noyon, Mansfeld, ne comptant guère sur la docilité de ses troupes, les avait, comme on l'a vu, ramenées vers les Pays-Bas, où, d'ailleurs, le comte Ernest, son père, avait besoin de son secours pour résister aux progrès toujours croissants du prince Maurice. Il arriva que, pendant cette marche rétrograde et désordonnée, parce que le soldat n'était plus payé, un capitaine espagnol viola une jeune fille de Hesdin. Le comte voulut punir le coupable; mais à l'instant tous les Espagnols se soulevèrent, pillèrent ses meubles et sa vaisselle, et mirent en fuite les soldats Wallons, élurent un chef et s'emparèrent de la ville de Saint-Pol. De là, ils se mirent à ravager toute cette contrée de l'Artois qu'on appelle le haut pays.

A leur exemple, les Wallons se mutinèrent à leur tour et s'emparèrent de Pont-sur-Sambre et rançonnèrent aussi toutes les villes et campagnes environnantes.

De son côté, le roi, voulant effrayer les Parisiens par la terreur de ses armes, s'en vint assiéger, avec toutes ses forces, la ville de Dreux. Cette ville, qui n'est qu'à seize lieues de Paris, passait pour extrêmement forte : elle était défendue par une nombreuse garnison et une population aguerrie; mais le roi savait que le gouverneur en était absent, se trouvant pour lors aux États de Paris. Dès le premier jour, les royalistes s'emparèrent des faubourgs, où ils prirent leurs logements. Le lendemain, on commença à ouvrir tout à la fois quatre tranchées, et Biron, qui était chargé de ce travail, le poussa avec tant d'activité que, le treizième jour de juin, les quatre tranchées débouchèrent dans le fossé. On dressa aussitôt quatre batteries, l'une vis-à-vis de la porte de Chartres, l'autre contre celle de Paris, la troisième pour battre la courtine qui couvre l'hôtel-de-ville, et la dernière dans le faubourg Saint-

Jean, contre la tourelle qui est de ce côté-là. (Davila, t. III, liv. 13, p. 409.)

A peine les premiers coups de canon de la première batterie eurent-ils fait crouler l'angle du grand boulevard, que deux mestres de camp s'étant approchés pour reconnaître cette brèche, toute l'armée prit cela pour un signal et courut à l'assaut. L'ennemi, surpris d'une telle impétuosité, abandonna le rempart, sur lequel un régiment français se logea et se fortifia dès le soir même.

Le lendemain, les batteries continuèrent leur œuvre de destruction, et les assiégés prirent le parti d'abandonner la ville et de se retirer dans le château en mettant le feu derrière eux, pour se procurer le temps de faire leur retraite. L'incendie fit beaucoup de ravages et ne fut éteint qu'à grand'peine par les troupes du roi.

On commença, après cela, à attaquer le château. La plupart des bourgeois et un grand nombre de paysans avec leurs bestiaux avaient été relégués dans un ravelin détaché du corps de cette forteresse ; Biron y fit attacher le pétard la même nuit, « et s'empara de tout le butin, en faisant un grand carnage des ennemis ; mais les royalistes eux-mêmes perdirent plus de cent hommes. »

Pour ceux des malheureux bourgeois qui avaient échappé au premier massacre, ils se jetèrent dans les fossés du château. Ceux qui étaient dedans ne voulurent pas les laisser entrer, ni les assiégeants les laisser sortir. « Ils restèrent là, pauvres gens brûlés par les ardeurs d'un soleil de solstice, haletant de soif, sans vivres et mourant à monceaux, les enfants entre les bras des mères, et les mères aux pieds de leurs maris. » (Mézeray, *ubi sup.*, p. 1054.)

Le siège du château continuait, mais non sans de grandes difficultés, à cause de sa situation et de sa force, et on y perdait beaucoup de monde. Le duc de Montpensier y fut blessé au menton, et le roi eut deux mestres de camp tués à côté de lui. Les batteries tiraient alors contre une tour antique qu'on appelait la tour Grise ; mais la construction en était si massive et si solide qu'elles n'y faisaient pas grand effet. Sully imagina d'employer une autre voie. S'étant avancé jusqu'au pied de cette tour à l'aide de mantelets en doubles planches, revêtus par-dessus de plaques de fer, il fit creuser dessous trois fourneaux dans chacun desquels il enferma un baril de poudre. (*Écon. de Sully*, liv. 2, chap. x, 1595.)

Quand le feu eût été mis à cette triple mine, on ne vit d'abord qu'une fumée, et on n'entendit qu'un bruit sourd, sans apercevoir d'autre effet pendant près d'un demi quart-d'heure, tellement que dans le camp on s'en allait déjà disant : « La mine de Monsieur de Sully a fait long feu. » Le roi lui-même ne put s'empêcher de dire : « Ce pauvre Sully a bonne volonté, mais il est un peu étourdi ; il croit que tout doit céder à ses imaginations. » Tout à coup, au grand étonnement de tous, on vit sortir de la tour une beaucoup plus grosse fumée que la première. L'épaisse muraille craqua et se fendit depuis le haut jusqu'en bas, et une large partie s'écroula, entraînant avec elle quantité d'hommes et quel-

ques femmes et enfants, qui furent broyés parmi les décombres; puis l'on put voir ceux qui restaient encore sur ces voûtes croulantes tendre les mains et crier miséricorde.

Mais ceux des assiégés qui ne se trouvaient pas dans cette position périlleuse ne s'étonnèrent point et continuèrent à se défendre avec courage. A la fin pourtant, ne voyant venir aucun secours, malgré la proximité de Paris, ils capitulèrent le septième jour de juillet et rendirent la place au roi, qui leur accorda vie et bagues sauves, se contentant de faire pendre en face de la brèche Monsieur de Gravelle et huit autres des principaux habitants, qui avaient encouragé les autres à soutenir ce siège. (Mézeray, *ibid.*, 1035.)

La nouvelle de cet avantage abattit un peu l'audace des députés aux États de Paris. Ceux qui s'y montraient le plus dévoués à la Ligue et qui faisaient grand bruit devinrent silencieux. Les ducs de Mayenne et de Féria s'accusaient réciproquement d'être la cause de cette perte; le dernier disait que l'autre avait laissé prendre cette ville, afin d'intimider les États et de les faire consentir à la trêve. Mayenne ripostait que les Espagnols étaient seuls coupables, car on savait bien qu'il n'avait pas, lui, assez de troupes disponibles pour les opposer avec succès à celles du roi de Navarre, tandis qu'eux, dans le but de faire désirer et valoir leur intervention, n'avaient pas voulu faire avancer un seul des régiments qu'ils avaient en Bretagne et sur la frontière, quoiqu'il les en eût instamment pressés. (Mézeray, *ubi sup.*, 1036.)

Sur ces entrefaites, les délégués royaux, qui attendaient toujours à Saint-Denis la réponse que ceux de l'Union devaient faire à leur dernière proposition, ayant eu avis des menées de l'Espagne, envoyèrent cet écrit : « Messieurs, nous sommes contraints de vous dire que les princes et seigneurs qui nous ont envoyés s'étonnent du retard que vous mettez dans une affaire de telle importance. Pendant que vous hésitez ainsi, le sang coule, comme vous devez le savoir. Ce qui nous rend encore plus pressés d'avoir votre réponse, c'est que nous voyons qu'il se met chaque jour en avant de nouvelles inventions, pour hâter la ruine définitive de ce malheureux pays. Vous devez maintenant voir aussi bien que nous quels sont les projets ambitieux de l'Espagnol. Le voilà qui demande ouvertement votre royaume. Nous, au contraire, qui sommes avec vous en communauté d'intérêts, de patrie et de religion, nous ne venons vous demander que de reconnaître le prince que Dieu et la nature vous ont donné. Nous ne désirons ni vos biens ni votre honte. Votre gloire est la nôtre et votre bonheur est le nôtre aussi : et ces deux choses, auxquelles nous tenons autant que vous, ne peuvent exister sous le joug étranger auquel veut vous soumettre le plus ancien et le plus invétéré ennemi de la France. N'hésitez donc plus à conduire ce malheureux vaisseau de l'État au port de la paix; car il est en ce moment dans le plus grand danger de se perdre. Nous pouvons tous le sauver par une sincère réconciliation entre nous. Sa Majesté, déjà maîtresse par ses conquêtes de tant de villes et de provinces, appuyée de l'alliance de tant

de puissants princes étrangers, est maintenant le seul point de ralliement auquel tout bon Français doit se rattacher. Agir autrement, ce serait bâtir un temple à la discorde, ce serait vouloir de gaieté de cœur éterniser nos guerres civiles et faire couler des torrents de sang français à l'unique profit de nos ennemis. Oseriez-vous bien attirer sur notre patrie de pareilles calamités? La conservation de la religion n'est plus à présent, vous le savez, qu'un vain et inadmissible prétexte, puisque le roi va se déclarer franchement catholique. Ce prince, en attendant qu'il accomplisse cette promesse à la satisfaction de tous, veut bien vous offrir une trève. Vous savez que ce n'est ni le besoin ni la nécessité de ses affaires, ni le découragement, qui l'obligent à vous faire une pareille proposition ; Dreux, fumante encore, est là pour prouver qu'il peut châtier les rebelles d'une manière terrible ; et cependant nous sommes encore ici, avec beaucoup de patience et d'incommodité, à attendre votre réponse. Pourtant vous n'ignorez pas que les intérêts de la bonne ville de Paris, qui n'a déjà que trop souffert de tous ces retards, vont de jour en jour en dépérissant encore. Si vous comptez sur les armées de l'Espagnol, vous savez bien qu'elles ont été battues toutes les fois qu'elles ont voulu combattre, et qu'elles fuient maintenant les combats comme la peste. Nous donc, fidèles sujets de Sa Majesté et prêts à lui sacrifier nos personnes et nos biens, en reconnaissance du don qu'il nous a fait de se déclarer catholique, considérant tous les malheurs qui découlent de nos dissensions et ceux qu'elles doivent amener si elles continuent, c'est-à-dire la perte de la religion et de l'État, nous vous supplions encore de couper court à tous ces maux par une sincère réconciliation entre nous. Nous demandons votre indulgence, si nous avons parlé sur ce sujet, peut-être avec un peu plus de véhémence que quelques-uns ne l'auraient voulu, et nous prions Dieu qu'il veuille bien vous éclairer. — Daté de Saint-Denis, le vingt-troisième jour de juin 1593. » (CAYET, *ubi sup.*)

Cette lettre fut adressée à Monsieur de Lyon, mais on eut soin d'en faire un grand nombre de copies, qui furent répandues avec profusion dans la ville.

Or, le légat et l'ambassadeur d'Espagne tenaient par-dessus tout à ce que l'assemblée de Paris et le duc de Mayenne n'acceptassent pas la trève que le roi proposait : car ils prévoyaient qu'elle aurait pour conséquence la reconnaissance des droits de Sa Majesté, et ils s'aidaient de toutes sortes d'inventions pour éloigner ce dénouement menaçant, et pour obtenir que les États nommassent d'abord un roi, auquel cas la dite trève deviendrait impossible, et la continuation sans terme de la guerre civile serait chose inévitable.

Il n'y avait plus à temporiser. Monseigneur le légat, qui était alors malade, envoya le cardinal de Pellevé faire en son nom à l'assemblée des États la protestation suivante : « Moi, légat du Saint-Siège en France, je déclare ne pouvoir approuver une chose qui répugne aux intentions du Très-Saint-Père. Si donc l'on traite de paix ou de trève avec l'hérétique, je déclare que je me retirerai incontinent de ce royaume. J'engage, au

nom de Sa Sainteté, Messieurs des États à élire sans retard un roi qui soit non seulement très-chrétien et vrai catholique de nom et d'effet, mais qui ait le pouvoir et les autres vertus requises pour anéantir l'hérésie. C'est là surtout ce qui tient le plus au cœur du Souverain-Pontife, et c'est en effet l'unique fondement sur lequel la paix du royaume et le salut éternel de ses habitants puissent être établis. »

Malgré cette exhortation, qui avait bien un peu l'air d'une contrainte au moins morale, l'assemblée penchait pour accepter provisoirement la trêve. On taxait assez généralement d'impudentes les prétentions de l'ambassadeur d'Espagne. « Nous croit-il si sots, ou croit-il son maître déjà assez puissant chez nous, pour qu'il ait le droit de paraître s'offenser de ce que nous hésitons à lui sacrifier les anciennes lois du royaume, nos consciences et nos libertés, ainsi que nos biens et la tranquillité du pays. » (*Mém. de Villeroi*, ad ann. 1593.)

Ceci ayant été rapporté à Monseigneur le légat, il appela chez lui Monsieur de Mayenne, les autres princes de sa maison, assistés de deux députés de chacun des trois ordres. Là se trouvaient déjà l'ambassadeur d'Espagne, le seigneur de Taxis, don Mendoce et don Diégo d'Ibarra. Le légat proposa tout aussitôt la nomination pure et simple d'un roi en France, et ajouta que ces Messieurs d'Espagne avaient reçu du roi, leur maître, pouvoir de la demander et de l'exiger au besoin. Monsieur de Mayenne répondit tout aussitôt que ce prétendu pouvoir n'avait encore ni été exhibé ni reconnu, et que, du reste, nommer un roi sans en avoir le droit bien évident, et surtout la puissance, ce serait créer un roi en idée. L'ambassadeur d'Espagne dit alors, avec sa morgue accoutumée, qu'il trouvait étrange qu'on se permît à chaque instant de contester les pouvoirs qu'il tenait de Sa Majesté catholique; qu'au reste, il les ferait paraître mardi prochain. (Cayet, *ubi sup.*)

En effet, le mardi suivant, il lut une lettre de Philippe qui lui donnait pouvoir de consentir à la nomination de Monsieur le duc de Guise, à condition que ce prince épouserait l'Infante d'Espagne, héritière en ligne directe de la couronne de France, du chef de sa mère, fille aînée du roi Henri II.

Pour lors, le duc de Mayenne put voir sans aucun doute que c'était là un trait espagnol, puisqu'on n'avait pas eu le temps de recevoir une pareille dépêche. Il devina que l'ambassadeur, ayant plusieurs blancs-seings de Sa Majesté catholique, en avait rempli un à sa fantaisie pour cette occasion; mais, dissimulant son mécontentement, il feignit d'être très-heureux de l'honneur qu'on voulait faire à un prince de sa famille. « Pourtant, ajouta-t-il, il n'en faut pas moins songer à récompenser aussi celui, qui, jusqu'à présent, a porté tout le faix et charge, et qui a dépensé son bien pour le parti de l'Union, contractant même des dettes qu'il n'est pas en état d'acquitter. » Sur quoi les Espagnols répondirent qu'il pouvait être tranquille, et que Sa Majesté très-chrétienne le dédommagerait amplement.

Malgré cette promesse, dont il n'appréciait que trop bien la valeur,

Mayenne ne s'en sentait pas moins outrageusement blessé. Sa femme surtout, plus sensible encore à cette humiliation que lui-même, disait que plutôt qu'on déférât la couronne au jeune prince, elle conseillait à son mari de faire la paix avec le roi, « n'importe à quel prix, pourvu « que ce ne soit pas ce petit garçon qui nous fasse la loi. » (PÉRÉFIXE, *Vie de Henri le Grand,* partie II, 1593.)

Dans une nouvelle réunion qui eut lieu quelques jours après, toujours chez Monseigneur le légat et entre les mêmes personnages, on discuta d'abord les demandes de dédommagement de Monsieur le duc de Mayenne, qui avait pris la précaution de les coucher par écrit. Il y eut force promesses et rien de conclu. On parla ensuite de la trêve proposée par le roi de Navarre. Les Espagnols persistaient pour qu'on procédât avant tout à la nomination du roi ; mais Mayenne, soutenu en cette circonstance par l'archevêque de Lyon lui-même, et par les autres seigneurs français du parti, s'opposa vivement à cette résolution. L'élection d'un souverain de France fut donc rejetée pour le moment, comme ne pouvant être validée faute de forces suffisantes. (CAYET, *ubi sup.*)

Monsieur de Guise lui-même menaça de tuer celui qui lui apporta la première nouvelle que les Espagnols le voulaient faire roi. Les anciens amis de feu son père avaient pris soin de l'avertir que ce n'était là qu'un piège qui, s'il y donnait, ne pouvait qu'amener sa ruine complète, et ils lui avaient tous conseillé de ne pas séparer, dans la circonstance présente, ses intérêts de ceux de son oncle.

Pourtant, les prédicateurs que soudoyait l'Espagne, en argent ou en promesses, ne se faisaient faute de débiter de fort belles phrases. « Il faut, disait l'un d'eux, Anastase Chocheiet, il faut, s'il est nécessaire, faire violence à Dieu lui-même, pour aider la religion catholique. Il faut nommer un roi sans retard ; la France et l'Église s'en vont dépérissant faute de roi : d'autant que la France est un royaume, et qu'un royaume ne peut subsister sans roi. Une régence ne suffit pas, comme Monsieur de Mayenne a intérêt à vous le faire croire. Nommons donc bien vite un bon roi catholique, à l'exclusion de cet hérétiquere laps et excommunié qui est appelé le Béarnais. »

Les autres prédicateurs prêchaient à peu près dans les mêmes termes, et Monsieur le duc de Mayenne se vit contraint de leur faire dire que, s'ils ne se comportaient pas plus modestement, il se verrait obligé de les faire châtier.

Malgré toutes ces clabauderies, il avait déjà résolu d'accepter la trêve offerte par le roi ; mais l'important était d'y faire consentir les États et Monseigneur le Légat. Dans l'assemblée, quand l'ambassadeur d'Espagne vint déclarer que le roi son maître consentait à l'élection du duc de Guise, auquel il voulait bien donner sa noble fille pour épouse, plusieurs d'abord s'en réjouirent et crurent avoir ville gagnée, car le jeune duc était fort aimé du peuple ; mais Mayenne sut habilement ramener la majorité à un autre sentiment, en montrant que, sous l'allèchement de ce mariage, dont on ne pouvait raisonnablement croire que

le roi d'Espagne eût la moindre envie, on ne cherchait qu'à faciliter d'abord l'élection de l'Infante, sauf à trouver ensuite les moyens de se débarrasser d'une promesse dont rien même ne garantissait bien exactement qu'elle vînt du roi catholique. Alors quel moyen resterait-il pour obliger l'Espagne à remplir une condition qu'elle ne voudrait plus tenir? Il n'en connaissait aucun. Revenant ensuite à la proposition de la trêve, il dit que, de jour en jour, elle était devenue plus nécessaire; que le peuple de la capitale commençait déjà à s'émouvoir, et menaçait d'une sédition qu'il ne serait pas aisé de réprimer. Il croyait donc plus sage d'accepter cette trêve de bonne grâce, que de se laisser bientôt contraindre à la subir. (*Mém. d'État de Villeroi.*)

Quand les trois ordres furent allés aux voix, le clergé seul persista à dire qu'il ne pouvait consentir à aucun traité avec l'hérétique. La noblesse disait qu'elle ne voyait plus moyen de faire autrement, et le Tiers État répondit qu'il s'en rapportait à l'opinion de ceux qui avaient le maniement des armes. (Matthieu, *Règne de Henri IV,* p. 141.)

Il ne manquait plus que l'assentiment du légat. Le duc le fit sonder à cet effet par Monsieur de Lyon, et le Légat, quoiqu'il eût d'abord menacé de se retirer, voyant qu'il n'y avait plus à reculer, répondit: « Monsieur de Mayenne m'a déjà fait cet honneur que de me parler à ce sujet. D'autre part, les ministres d'Espagne m'ont aussi offert, en faveur de cette ville souffrante, leur intercession que je prends non pour une importunité, mais dont je leur sais gré et obligation. Je me vois donc comme forcé de condescendre à toutes ces demandes, et comme les dernières dépêches que j'ai reçues de Rome me laissent un peu plus de liberté à cet égard, je resterai en cette ville, que je ne priverai pas de mon utile présence, quand même la trêve serait acceptée. » (Mézeray, t. III, p. 1058.)

Il fut donc décidé qu'on écrirait aux députés royaux à Saint-Denis que la trêve serait signée, et Bassompierre, La Châtre, Rosne et Villeroi, avec le président Jeannin, furent députés à cet effet.

CHAPITRE XIII

1593. — ARGUMENT : ABJURATION DU ROI.
EXHORTATION DU LÉGAT AUX CATHOLIQUES DE LA LIGUE.
MAYENNE DÉFEND D'ALLER A SAINT-DENIS.
LETTRE DU ROI AUX FRANÇAIS APRÈS SON ABJURATION.
SERMONS LIGUEURS ET LIBELLES. — TRAITÉ DE LA VILLETTE.
MAYENNE SE RAPPROCHE DU LÉGAT ET DE L'ESPAGNE.
IL FAIT PRÊTER DE NOUVEAU SERMENT A L'UNION PAR LES ÉTATS.
IL LEUR FAIT ACCEPTER LE CONCILE DE TRENTE.
LE ROI ÉCRIT AU PAPE ET LUI ENVOIE UNE AMBASSADE.
CONSPIRATION DE BARRIÈRE, SES AVEUX ET SON SUPPLICE.

Le roi, comme on sait, se laissait instruire par les prélats et docteurs, et il faisait chaque jour de grands progrès dans la foi. Un des ministres huguenots, ami de Sully, tomba un jour d'accord, en présence de Sa Majesté, qu'on pouvait se sauver dans la religion catholique. « Le pensez-vous vraiment? lui dit le roi. — Sans doute, pourvu qu'on y vive en honnête homme. — La prudence veut donc que je sois de cette religion, puisque vous convenez que je puis y faire mon salut, au lieu qu'eux, bien moins tolérants, prétendent que je me damne en suivant la vôtre. Je dois prendre le parti où je cours le moins de risques. » (Péréfixe, IIe part., ann. 1593.)

Il avait déjà désigné la ville de Saint-Denis pour le lieu où il devait se faire ouvrir les portes de l'Église catholique. Déjà, de toutes les parties de la France, les princes, les officiers de la couronne, les principaux des cours de parlement, les seigneurs et une foule innombrable des gens du peuple, étaient accourus pour assister à un acte aussi remarquable. Il y avait aussi bon nombre de prélats et d'ecclésiastiques de toute sorte, chacun se faisant fête d'avoir servi à l'instruction du prince et à sa conversion, et beaucoup espérant qu'un pareil mérite ne serait pas sans récompense, même temporelle. (Cayet, ad ann. 1593. — Sully, *Écon.*, ch. XI, liv. 2.)

De Paris même, le curé de Saint-Eustache et six ou sept autres curés ou docteurs s'étaient mis en route, malgré les défenses du légat, qui les avait menacés de les excommunier. « Monseigneur, avait répondu le curé de Saint-Eustache, vous ne nous excommunierez pas parce que

nous allons à une cérémonie si désirée de tous les gens de bien. N'est-il pas du devoir de notre profession d'assister à de pareils événements, pour discerner, par les signes et indices, si la conversion est vraie ou dissimulée? Vous-même ne devriez-vous pas vous y trouver, si vous teniez à remplir les obligations de votre office? » (*Journal de Henri IV*, t. I, p. 383.)

De son côté, le cardinal de Bourbon, ce chef à peu près avorté du tiers-parti, et à qui le duc de Mayenne venait, en désespoir de cause, de promettre son assistance pour l'élever au trône, était aussi parti de Gaillon pour se rendre à Saint-Denis. Il venait voir s'il ne pourrait pas porter préjudice aux affaires du roi, par une opposition sourde, ce qu'il n'avait pas osé faire par une révolte ouverte. Aveuglé par sa passion, il se rendit à l'assemblée où les prélats et docteurs traitaient paisiblement des termes et formalités de la conversion royale; et il commença par dire hautement qu'on ne pouvait recevoir le roi dans l'Église, sans l'autorisation formelle du Pape; l'assemblée mit aussitôt la chose en délibération. Il fut décidé d'abord que l'excommunication du roi, n'ayant point été publiée avec les formes requises, pouvait être regardée comme nulle; et ensuite qu'une excommunication, même régulière, lancée pour cause d'hérésie, était de la compétence des évêques, conformément à l'un des décrets du concile de Latran, décret confirmé même par le concile de Trente; qu'il était donc juste et utile d'accorder sans délai l'absolution au roi, après qu'il aurait donné des marques publiques de sa catholicité; qu'ensuite on pourrait députer au Pape, et le prier, tant au nom du roi qu'en celui de l'Église gallicane, de confirmer cette absolution. (De Thou, t. XII, liv. 107, p. 25 et suiv.)

On s'occupa, après cela, à dresser la confession de foi que Sa Majesté devait prononcer. Celle qu'on fit d'abord était remplie de toutes les cérémonies les plus dévotes et les plus minutieuses; mais, quand on la présenta au roi, il répondit qu'il voulait que l'on ne mît que ce qui était de plus essentiel dans la foi, et absolument nécessaire au salut. Il fallut donc recommencer l'œuvre, et on fit une seconde profession pour la rédaction de laquelle on consulta jusqu'à Monsieur de Sully, qui, quoique huguenot, n'avait pas peu contribué à la conversion de son maître. On supprima, d'après ses avis, beaucoup de choses qui étaient dans la première; mais ce fut cette première qui fut envoyée à Rome, où l'on savait qu'elle serait beaucoup mieux reçue, et Loménie contrefit le seing du roi par sa permission. (Sully, *Écon.*, *ubi sup.* — Mézeray, *ibid.*, p. 1059.)

Sa Majesté partit enfin de Mantes le vingt-deuxième jour de juillet et arriva à Saint-Denis. Dès le lendemain, elle fut, depuis les six heures du matin jusqu'à une heure après-midi, en conférence avec Monsieur l'archevêque de Bourges, grand aumônier de France, Messieurs les évêques de Nantes et du Mans, et Monsieur Duperron, tout récemment nommé, pour ses bons soins à instruire le roi, évêque d'Évreux. Le cardinal de Bourbon ne fut point appelé dans cette assemblée; car on

craignait qu'il ne s'appliquât à y jeter quelque trouble. « S'il ne s'agissait ici que d'une dispute théologique, disait le roi en riant, je ne le craindrais pas, car il n'est pas plus fort que moi ; mais la chose est plus grave, et le salut de mon royaume en dépend. » (De Thou, *ibid.,* p. 30.)

Le roi posa donc les trois questions suivantes : S'il était nécessaire et de devoir catholique de prier tous les saints? — Si la confession auriculaire était d'obligation absolue? — Et enfin ce qu'il fallait entendre par la suprématie papale? (Cayet, *ubi sup.*)

A la première question, touchant le culte des saints, il lui fut répondu qu'il suffisait, à la rigueur, que chacun prît un patron pour lui rendre ses hommages particuliers, comme à son intercesseur auprès de Dieu; mais que, néanmoins, il était louable et utile de ne pas négliger d'invoquer les autres saints selon les litanies, pour qu'ils joignent tous ensemble leurs intercessions en faveur de celui qui, par ses supplications, a mérité leurs bonnes grâces.

Touchant la confession auriculaire, que le royal néophyte disait pouvoir être sujette à quelques inconvénients, il fut dit qu'à la vérité le juste peut bien s'accuser lui-même à Dieu, quand il croit avoir péché, mais qu'il a besoin d'un confesseur pour juger de la gravité de la faute avec impartialité et s'enquérir des circonstances, à cause des cas réservés.

Quant à l'autorité papale, on convint qu'elle ne s'étendait que sur les choses purement spirituelles, et que, pour les temporelles, elle n'y pouvait toucher, au préjudice de la liberté des rois et des royaumes.

Il fut ensuite posé quelques autres questions moins importantes, sur lesquelles, comme sur ces trois principales, le roi se déclara pleinement satisfait par les réponses qu'il obtint. Quand on en vint à parler de la réalité du sacrement de l'autel, Sa Majesté dit : « Je n'ai point de doute à ce sujet. Je crois, et j'ai toujours cru à la présence réelle de Dieu dans ce divin sacrement. » Après quoi il jura de se conformer en tout à la foi de l'Église catholique, apostolique et romaine.

Le même soir, il écrivait à la belle Gabrielle : « J'ai commencé ce matin à parler aux évêques. Ce sera décidément dimanche que je ferai le saut périlleux. A l'heure où je vous écris, j'ai cent importuns sur les épaules qui me feront haïr Saint-Denis. Mon cœur, venez demain de bonne heure, car il me semble, depuis ces deux jours, qu'il y a un an que je ne vous ai vue. Je baise un million de fois les belles mains de mon ange et la bouche de ma chère maîtresse. » (*Mém. de L'Estoile,* t. II, p. 1.)

Au même instant, Monseigneur le légat du Pape publiait une exhortation imprimée, qu'il adressait à tous les catholiques de France, dans laquelle il déclarait que tout ce qui serait fait au sujet de cette conversion serait nul et de nul effet, exhortant ceux de l'Union à ne pas se laisser décevoir en chose de si grande importance, et blâmant les catholiques royaux d'accumuler ainsi erreur sur erreur. Il défendait aux ecclésiastiques de se rendre ou de rester à Saint-Denis, ville en l'obéissance

de l'hérétique, sous peine d'encourir sentence d'excommunication, avec privation de leurs dignités et bénéfices. (Cayet, *ubi sup.*)

Royaux et Ligueurs s'accordèrent cette fois pour trouver que cette exhortation du représentant du Saint-Père n'avait été inspirée que par les ministres d'Espagne, lesquels ne craignaient rien tant que la conversion du roi; et personne n'en tint grand compte, non plus que de la défense que le duc de Mayenne donna le même jour d'aller à Saint-Denis et de sortir de Paris. Plus de la moitié de la ville était déjà partie pour la cérémonie, « tant ce bon peuple était affamé de voir un roi. » (*Journal de Henri IV,* t. I, fol. 389.)

Le dimanche vingt-cinquième jour de juillet, entre huit heures et neuf heures du matin, le roi, revêtu d'un pourpoint et chausses de satin blanc, bas attachés de soie blanche et souliers blancs, d'un manteau et chapeau noir, assisté des princes et officiers de sa couronne, entouré des suisses de sa garde, tambour battant en tête, et précédé de ses autres gardes du corps français et écossais, avec douze trompettes sonnant des fanfares, partit de son logis pour se rendre à l'abbaye de Saint-Denis. La basilique avait été richement décorée de tapisseries relevées de soie et de fils d'or. Toutes les rues où devait passer le cortège étaient également tendues et jonchées de fleurs, et une foule innombrable rangée sur le passage poussait avec enthousiasme les cris de « Vive le roi! » (*Journal, ubi sup.*)

Les mémoires du temps portent que, tandis que le roi traversait cette foule empressée, une vieille femme du peuple, transportée de joie, se jeta au cou de Sa Majesté et l'embrassa sur les deux joues, et que ce bon prince ne se montra pas choqué de ce mouvement peu respectueux. « J'en ai bien ri, écrivait-il à Gabrielle. Demain vous dépolluerez ma bouche. » (*Mém. de L'Estoile,* t. II. — Davila, t. III, note, p. 425.)

Sa Majesté, arrivée au grand portail, s'arrêta à cinq ou six pas de distance avant d'entrer. Monsieur l'archevêque de Bourges l'attendait là en une chaire couverte de damas blanc. Là se trouvaient aussi Monsieur le cardinal de Bourbon, un grand nombre d'évêques et de docteurs, et tous les religieux de l'abbaye avec la croix et le livre sacré des Évangiles. L'archevêque de Bourges demanda : « Qui est là? — Je suis le roi. — Que voulez-vous? — Je demande à être reçu au giron de l'Église catholique, apostolique et romaine. — Le voulez-vous sincèrement? — Oui, je le veux et le désire. » (*Mém. de la Ligue,* t. V, p. 383 et suiv.)

Et Sa Majesté, se mettant à genoux, réitéra la profession de foi qui lui avait été dressée et qu'elle avait acceptée. Elle ajouta : « Je proteste et jure, devant la face de Dieu tout-puissant, de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine; de la protéger envers tous, et de la défendre au péril de mon sang et de ma vie, renonçant de tout mon cœur et sincèrement à toutes hérésies contraires à la foi de notre mère la sainte Église. » Et il tendit à l'archevêque un papier dans lequel la dite profession de foi était signée de sa main.

Puis il baisa l'anneau sacré toujours à genoux, et, ayant reçu l'abso-

lution et bénédiction, il fut relevé et conduit au chœur par Messieurs les évêques et par tout le clergé. Là, devant le maître autel et prosterné de nouveau, il réitéra, la main sur les saints Évangiles, son serment et sa profession de foi, pendant que les mille voix du peuple faisaient retentir le cri de « Vive le roi! »

Le monarque s'approcha d'abord de l'autel qu'il baisa, après avoir fait le signe de la croix. Puis Monsieur de Bourges entendit sa confession auriculaire dans un confessionnal qu'on avait dressé et paré tout exprès, et pendant ce temps-là on chantait un *Te Deum* en musique, si mélodieusement que les larmes en sortaient des yeux de tous les assistants.

La confession terminée, on ramena le roi s'agenouiller sur un prie-Dieu, couvert de velours cramoisi semé de fleurs de lis d'or, où, ayant à sa droite le sieur archevêque, et à sa gauche, le cardinal de Bourbon, il ouït en grande dévotion la sainte messe, qui fut célébrée par Monsieur l'évêque de Nantes. Il baisa révérencieusement le livre des Évangiles qui lui fut apporté par son cousin le cardinal; il fut aussi à l'offrande avec grande modestie; à l'élévation de l'Eucharistie, il se prosterna en se frappant la poitrine, et il baisa humblement la patène qui lui fut présentée après la communion de l'officiant.

La messe finie, largesse fut faite d'une grande somme d'argent qui fut jetée dans l'église, avec bruyants applaudissements de la multitude, et Sa Majesté fut reconduite à son logis au bruit de l'artillerie et au son des tambours et des trompettes. Avant son dîner, on lui dit le *Benedicite,* et après on lui chanta les Grâces en musique. « La foule était si grande que les tables faillirent en être renversées. » (De Thou, *ubi sup.*)

Il fut ensuite au sermon, qui fut prêché par l'archevêque de Bourges, puis à vêpres, à l'issue desquelles il monta à cheval pour aller à Montmartre, entendre un salut qui fut chanté dans l'église de ce lieu. Cette journée, si bien remplie par tous les exercices religieux d'un bon et vrai chrétien, se termina par de beaux feux de joie qui furent allumés dans tous les villages situés dans la vallée entre Montmartre et Montmorency.

Dès le jour même, Sa Majesté avait écrit en ces termes à tous les parlements du royaume : « Nos amés et féaux, suivant la promesse que nous en fîmes, à notre avènement à cette couronne, nous avons reçu les saintes instructions des prélats et des plus savants docteurs de notre royaume, et Dieu nous a fait la grâce d'être éclairé par toutes les preuves qui nous ont été fournies et qui sont toutes tirées des propres écrits des Apôtres et des saints Pères, et maintenant nous reconnaissons l'Église catholique, apostolique et romaine pour l'unique et véritable Église, étant résolu d'y vivre et mourir. Pour en donner la preuve, nous vous faisons part que nous avons aujourd'hui ouï la messe. Vous voyez donc que ceux-là parlaient méchamment, qui disaient que la promesse que nous en avions faite n'était que pour entretenir nos sujets d'une vaine espérance; et sur ce, nous vous prions qu'il soit rendu grâces à Dieu par processions et prières publiques, afin que, par sa bonté, il lui plaise

nous confirmer dans une si sainte et si bonne voie. — Donné à Saint-Denis en France, le dimanche vingt-cinquième jour de juillet 1593. — Signé : Henri, et plus bas : Potier. » (*Mém. de la Ligue*, *ubi sup.*)

Cette lettre répandit l'allégresse dans toutes les villes qui étaient déjà royalistes. Ce ne furent de ce côté que *Te Deum*, processions générales et feux de joie; mais dans les villes de l'Union, on n'entendit en revanche que protestations et calomnies. Le docteur Boucher prêcha dans l'église de Saint-Méderic un sermon contre cette conversion, dans lequel il ne craignit pas d'affirmer que si le Béarnais avait été à la messe le matin, il avait le soir même assisté au prêche, et que cette messe qu'on chantait devant lui n'était qu'une farce. (Cayet, *ubi sup.*)

Il parut aussi un libelle intitulé le *Banquet du comte d'Arete*, où l'auteur, après avoir dit que le roi de Navarre n'avait jamais eu d'autre religion que celle de son intérêt, demandait que, pour le salut de la France, on attachât en guise de fagots à l'arbre du feu de la Saint-Jean tous les ministres de la religion réformée, et que le roi fût placé dans le tonneau où l'on met les chats, ce qui serait un sacrifice fort agréable au ciel.

Tout cela n'empêcha pas que les délégués du parti du roi, qui avaient pris part aux anciennes conférences, et ceux que venaient de leur envoyer les États de Paris, se rassemblèrent de nouveau à La Villette, et signèrent pour toute la France une trêve générale. Il est vrai que les huguenots, qui, comme on le pense bien, ne pouvaient voir avec contentement tout ce qui venait de se passer, avaient aussi tenté de leur côté d'empêcher cet arrangement. Ils s'écriaient qu'il était humiliant de voir Sa Majesté traitant ainsi avec le duc de Mayenne comme de puissance à puissance. Duplessis-Mornay, qui depuis quelque temps déjà, se tenait éloigné, dit même à ce sujet qu'il était bien aise de n'être pas témoin d'un pareil traité, parce qu'il lui serait plus aisé d'excuser aux yeux des gens de bien son absence que sa présence. Mais Henri sentait trop l'importance de ne pas laisser aux États de Paris le moindre prétexte de faire une élection, qui, quelque illégale qu'elle eût été, n'en aurait pas moins éternisé la guerre. Du reste, on trouva un moyen de sauvegarder la dignité royale : ni Mayenne ni le roi ne furent nommés dans le traité qui fut conclu sous le nom des deux partis. (*Vie de Duplessis*, liv. 1, p. 198. — *Mém. de Villeroi*, 1593.)

En voici les principaux articles :

« Il y aura cessation d'armes par tout le royaume, pendant le temps et espace de trois mois. Toute personne, soit ecclésiastique, soit noble, soit du plat pays, pourra librement recueillir ses fruits et revenus, et reprendre possession de ses châteaux, maisons ou habitations quelconques, pour y demeurer tranquillement et sans trouble.

« Le transport de toutes sortes de vivres ou de marchandises sera libre, tant par eau que par terre, en payant toutefois les péages et impositions, suivant l'usage anciennement établi, sans aucune augmentation pendant la durée de la trêve. Chacun pourra librement voyager par tout

le royaume, sans être astreint à prendre de passeports. Néanmoins, nul ne pourra entrer dans les villes fortifiées et places fortes du parti contraire, avec d'autres armes que l'épée pour les gens de pied, et que l'épée, le pistolet ou l'arquebuse pour les gens à cheval, et sans avoir préalablement obtenu la permission du commandant.

« Les tailles et impôts seront levés comme ci-devant, pour le produit en être remis aux officiers de chaque parti qui ont charge de le recevoir; mais rien ne pourra être demandé aux contribuables par anticipation.

« Ceux qui se trouvent de présent prisonniers de guerre seront délivrés dans la quinzaine, les simples soldats sans rançon, et les officiers en payant seulement un quart de leur solde. Les gentilshommes et seigneurs donneront, au plus, la moitié de leur revenu d'une année; s'il y a des femmes ou filles, elles recevront leur liberté sans rien payer.

« Pendant la trêve, il ne sera rien entrepris ni attenté sur les villes les uns des autres. Quiconque refuserait d'obéir aux présents articles y sera contraint par les chefs de son parti. Il demeure interdit de se quereller et rechercher par voies de fait, pour différence d'opinion.

« Les gouverneurs et lieutenants généraux des deux partis dans chaque province se rassembleront incontinent après la publication du présent traité, pour aviser d'un commun accord aux moyens de le faire maintenir.

« Quant aux troupes étrangères qui sont aujourd'hui en France au service de l'un ou de l'autre parti, elles seront mises en garnison en lieux et places qui ne puissent apporter aucune suspicion, et il ne pourra en rentrer d'autres pendant le dit temps de trêve. Les ambassadeurs ou agents étrangers qui ont assisté l'un ou l'autre parti pourront se retirer librement et en toute sûreté. — Fait et accordé à La Villette, le dernier jour de juillet 1593. » (*Mém. de la Ligue*, t. V, p. 397 et suiv.)

Il fut, en outre, convenu que Sa Majesté et Monsieur de Mayenne enverraient chacun une ambassade au Pape pour obtenir de lui qu'il voulût bien agréer la conversion du roi, et ratifier l'absolution donnée par les évêques français, afin qu'on pût arriver à une paix solide, dont la pauvre France avait un si grand besoin.

La trêve fut observée incontinent par tous ceux du parti royal, à mesure qu'ils en reçurent la notification ; mais il n'en fut pas tout à fait ainsi du côté des Ligueurs. Le parti des zélés de Paris forma d'abord une violente opposition, et les prédicateurs ne manquèrent pas de redoubler d'acrimonie et d'éloquence, dans les malédictions qu'ils prêchaient contre celui auquel ils persistaient à donner le nom de Béarnais.

Le duc de Mayenne lui-même, toujours incertain, commença à s'apercevoir que cette trêve allait en effet ruiner les affaires de l'Union, et par conséquent le priver de son pouvoir. Il se rapprocha de Monseigneur le légat, et, quoiqu'il eût dit tout récemment encore à Villeroi qu'il ne pouvait plus « compatir » avec les Espagnols, et principalement avec don Diégo d'Ibarra, qui était insupportable, le légat le détermina à renouer avec eux. Il lui indiqua, en outre, comme moyen de ramener les affaires

au point le plus favorable, de faire d'abord renouveler le serment de l'Union, et ensuite de faire publier le saint concile de Trente, ce qui, disait-il, lui vaudrait l'appui du Pape et la reconnaissance de tout l'ordre du clergé. Mayenne accepta cette double mesure, et le légat se hâta d'en écrire en cour de Rome, se félicitant d'un pareil succès ; mais ses lettres furent interceptées par les partisans du roi. (*Mém. d'État de Villeroi*, 1593.)

« Quand, dit Villeroi, j'eus connaissance de tout cela, par ces lettres interceptées et que le roi me fit communiquer, je demeurai si étonné et si scandalisé, qu'à l'heure même je résolus de me démettre de toutes les négociations dont le duc m'avait chargé, d'aller prendre congé de lui, et de lui déclarer que je ne voulais plus me mêler de ses affaires. » Villeroi n'en fit rien pourtant, et il prétend que ce furent les diplomates royalistes qui l'engagèrent eux-mêmes à ne pas quitter si brusquement la partie.

Quoi qu'il en soit, les députés des États se réunirent en séance solennelle le sixième jour d'août. Monsieur de Mayenne commença par assurer que ses intentions étaient justes et qu'elles ne tendaient à autre but qu'à l'avancement de l'honneur de Dieu et au salut du royaume. Puis il ajouta : « Je trouve bon, dit-il, que plusieurs d'entre vous reçoivent congé de quitter cette assemblée, pour aller informer au vrai les provinces de ce qui s'est passé, pourvu toutefois que le corps des États demeure ici assemblé ; et comme la concorde entre nous est le principal moyen qui puisse nous mener à voir réussir nos communs désirs, je juge très à propos que nous cimentions cette concorde par un nouveau serment. » (CAYET, *ubi sup.*)

Et le serment fut proposé en ces termes : « Nous promettons et jurons de demeurer unis ensemble et de ne jamais consentir à aucune condition favorable à l'hérésie, comme aussi d'obéir aux saints décrets et ordonnances du Souverain-Pontife, sans jamais nous en départir en rien ; et d'autant que l'œuvre que nous avons entreprise n'a pu encore être accomplie, les États continueront d'être assemblés ici ou ailleurs, ainsi qu'il en sera plus tard avisé. Néanmoins, si quelques-uns des députés demandent leur congé pour causes légitimes et justes, il leur sera accordé, pourvu qu'ils promettent par serment de revenir à la dite assemblée vers la fin du mois d'octobre prochain. »

Les échecs qu'avait déjà éprouvés la Ligue et les manifestations royalistes du peuple de Paris avaient ôté à l'assemblée le peu d'énergie patriotique qu'elle avait tenté de manifester dans quelques autres circonstances. Ce serment fut prêté avec docilité, sauf à consulter l'occasion pour le tenir, comme c'est assez l'usage.

Cela fait, on alla au-devant de Monseigneur le légat, qui s'avançait pour assister en personne à l'acceptation du concile de Trente ; cette fois il était sûr de la réussite. Le duc de Mayenne, sans plus parler des oppositions du parlement, qui, naguère encore, avaient fait échouer la proposition, fit lire par l'un des secrétaires la déclaration qu'il avait faite

d'avance à ce sujet. Elle finissait par ces mots : « Avons dit, statué et ordonné que le saint sacré concile universel de Trente sera reçu, publié et observé purement et simplement en tous lieux de ce royaume, et pour ce, exhortons tous évêques, archevêques et prélats à en maintenir les décrets et canons ; mandons aux juges, tant séculiers qu'ecclésiastiques, de les faire garder en tout leur contenu. » Cette déclaration fut adoptée à l'unanimité. On y ajouta seulement une condition dont j'aurai bientôt à faire mention.

Aussitôt, Monseigneur le légat se leva et dit : « C'est la coutume des sages mariniers, quand ils se voient battus par un vent tempêtueux et contraire, de caler la voile, de jeter l'ancre et de s'affermir contre le péril présent, tâchant de reprendre un peu haleine, pour pouvoir poursuivre heureusement leur route quand la tourmente aura cessé. C'est ainsi que vous en usez aujourd'hui, et l'on voit bien que votre assemblée est indubitablement assistée en ceci de la grâce du Saint-Esprit qui l'inspire ; car au milieu de cet orage suscité par le vent contraire de l'hérésie, ne pouvant conduire le vaisseau de l'État jusqu'au vrai port, vous abaissez la voile pour un temps, et pour vous affermir contre la rage des vagues, vous adoptez le concile de Trente comme ancre de salut ; puis vous vous décidez à respirer un peu, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de vous envoyer un temps plus favorable. Que cette décision que vous venez de prendre soit louée à jamais ! Je vous en remercie de toute mon âme et affection, tant au nom de Sa Sainteté qu'au mien propre. Je sais que Monsieur de Mayenne, ici présent, n'abandonnera pas le gouvernail que Dieu lui a mis en main, et moi, je n'hésite pas à demeurer dans le même navire avec vous, me tenant à la hune comme votre pilote pour prévoir et pourvoir, jusqu'à ce que venant enfin, dans cette nuit orageuse, à découvrir le feu Saint-Elme, je puisse vous crier : Enfants de l'Église à l'ouvrage ! déployez les voiles et reprenons notre route vers ce port de salut que tout bon catholique doit désirer d'atteindre. »

Le cardinal de Pellevé répondit au nom de l'assemblée : « Oui, nous reconnaissons tous ici la main de Jésus-Christ, dont l'Église célèbre aujourd'hui la glorieuse transfiguration. C'est lui-même, n'en doutons pas, qui a transfiguré cette assemblée de bien en mieux, en lui inspirant d'accepter à l'unanimité le saint concile de Trente, qu'on peut bien appeler l'un des plus célèbres qui aient été tenus dans l'Église. Déjà, pour la foi et doctrine, les Français catholiques n'ont jamais fait difficulté de se soumettre à ses décisions. Quant à la discipline, ce qui les a retenus jusqu'à ce jour, c'est qu'ils appréhendaient le changement de quelques coutumes et l'abolition de certains prétendus privilèges, fondés plutôt sur des méfiances imaginaires que sur aucune vérité. Aujourd'hui, en enfants dociles, ils se soumettent à l'Église, leur mère, et c'est pour cette fois qu'ils méritent véritablement le titre de très-chrétiens. C'est pour cela que j'ai meilleur espoir que jamais ; car j'ai toujours estimé que les calamités de ce royaume ne provenaient que de ce qu'on s'y

était montré rebelle au Saint-Esprit et à la puissance de l'Église universelle. »

Quand le prélat eut fini cette harangue, toute l'assemblée s'en alla à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, où fut chanté un *Te Deum* en actions de grâces au ciel. Mais, comme je l'ai dit, dans l'adhésion donnée par les États, on avait laissé glisser une clause importante. Cette clause portait que la dite adhésion n'était consentie qu'avec l'assurance que, s'il y avait dans les décrets et chapitres quelque chose qui portât atteinte aux immunités et franchises du royaume, « Sa Sainteté serait requise d'y pourvoir, et ne pourrait faire aucune difficulté. » Cette restriction frappait tout simplement la publication d'inutilité.

Or le roi, de son côté, songeait alors à remplir la promesse qu'il avait faite d'envoyer une ambassade au Saint-Père. Il lui écrivit préalablement cette lettre : « Très-Saint-Père, ayant, par la grâce de Dieu, reconnu que l'Église catholique, apostolique et romaine, était seule la vraie Eglise, je me suis résolu à y entrer pour y vivre et persévérer jusqu'à la mort en l'obéissance et respect dus à Votre Sainteté, ainsi qu'ont fait les rois très-chrétiens mes prédécesseurs. Instruit par les prélats et docteurs qui m'ont complètement éclairé dans mes doutes, j'ai entendu la messe, le dimanche vingt-cinquième jour de juillet, et j'ai joint mes prières à celles des autres bons catholiques. Je m'assure que Votre Sainteté recevra de la joie de cette sainte action, qui convient au poste élevé où il a plu à Dieu de m'appeler. Je m'empresse donc de vous en faire part par cette lettre, en attendant que je vous députe sous peu une ambassade de personnages de bonne et grande qualité, pour vous présenter le témoignage de ma dévotion filiale ; et sur ce, Très-Saint-Père, je prie Dieu qu'il veuille longuement maintenir Votre Sainteté en bonne santé au gouvernement de son Église. — De Saint-Denis, ce dix-huitième jour d'août 1593. Signé : votre bon et dévôt fils Henri. »

L'ambassade mentionnée dans cette lettre fut composée de Monsieur le duc de Nevers et de trois prélats, chargés de rendre compte au Pape de ce qui s'était passé à la conversion de Sa Majesté. Avant qu'elle se mît en route, le légat envoya dire au duc de Nevers qu'il désirait lui parler. Le duc répondit qu'avec la permission du roi, il se rendrait à cette invitation ; mais il ajouta que si l'intention du seigneur légat n'était autre que de le divertir d'aller à Rome, Sa Seigneurie pouvait s'épargner une peine inutile. « Sur quoi celui-ci ne parla plus d'entrevue et se contenta d'écrire au Pape plusieurs calomnies contre le dit duc, tâchant par tous les moyens d'entraver son voyage. »

Le duc de Mayenne avait également nommé pour ses députés à Rome le cardinal de Joyeuse et le baron de Senesçay, et dans les premières instructions qu'il leur avait données, il leur avait à la vérité prescrit de faciliter l'accommodement du roi avec Sa Sainteté ; mais s'étant presque aussitôt, comme on l'a vu, engagé de nouveau avec l'Espagne et avec le légat, il ne fit partir ces députés que plus de quatre mois après, et avec des instructions bien différentes. (Mézeray, t. III, p. 1042.)

A cette même époque, on vit paraître en France une foule d'écrits bien savants et bien remplis de citations textuelles de l'Écriture sainte et des Pères, à l'aide desquelles les ecclésiastiques de l'un et de l'autre parti s'efforçaient de prouver, les uns la validité, les autres la nullité de l'absolution que le roi s'était fait donner. Sa Majesté, pendant ce temps-là, retourna à Melun se délasser auprès de Gabrielle des ennuis de cette lourde controverse. (Cayet, *ubi sup.*)

Ce fut là qu'un certain Père Séraphin, de l'ordre de Saint-Dominique, le fit prévenir qu'un nommé Pierre Barrière venait de partir de Lyon, en volonté de l'assassiner, et voici comment ce complot avait été découvert et comment il avait été formé. (Legrain, t. V, p. 205 et suiv.)

Ce Barrière, chargé autrefois par le duc de Mayenne de délivrer Marguerite, reine de Navarre, de la prison où la faisait retenir son frère Henri III, avait eu quelques rapports avec une jeune fille au service de la princesse, et il en était devenu éperdûment amoureux. Celle-ci l'avait dédaigné, et les mépris qu'elle lui avait fait essuyer l'avaient jeté dans un si furieux désespoir qu'il ne demandait plus qu'à mourir; mais il craignait d'être damné s'il se procurait volontairement la mort. Quelques Révérends Pères, le voyant dans cette perplexité, lui dirent qu'un bon moyen d'aller tout droit dans le ciel, c'était de se sacrifier pour tuer le Béarnais. (De Thou, *ubi sup.*, p. 49 et suiv.)

Barrière, plus qu'à moitié convaincu, voulut cependant prendre plus amples conseils, et il se délibéra d'en parler à quelques autres gens d'Église réputés doctes et pieux. A cette espèce de comité de consultation se trouvèrent un docteur en théologie, un prêtre et le Père Séraphin, de l'ordre des Jacobins. Le consultant leur dit qu'il se sentait appelé par une voix intérieure à Paris, pour de là aller tuer le Béarnais en tout endroit où il parviendrait à le rencontrer. Le docteur répondit que la religion défendait d'attenter à la vie de personne et surtout, à celle des rois qui sont personnes sacrées. Le prêtre soutint au contraire que ce serait un acte méritoire que de tuer, à l'exemple de Judith, le nouvel Holopherne, ennemi de la sainte Église ; et le père Séraphin, se rangeant de l'avis du docteur, prouva de son mieux que l'attentat sur la vie d'un homme, quel qu'il fût, était un crime; qu'il n'appartenait qu'aux supérieurs, comme les rois et les princes, d'user du glaive, et encore faut-il que ce soit avec les formalités prescrites par la loi. (Cayet, *ubi sup.*)

Le Père vit bien que, malgré ces bonnes raisons, Barrière n'avait pas changé de résolution, et il en donna avis au sieur de Brancalon, auquel il fit même voir l'assassin. Ce seigneur, qui avait été l'un des gentilshommes de la reine Louise, veuve de Henri III, partit pour la cour afin de prévenir l'attentat. Barrière se mit aussi en route de son côté.

Il s'arrêta quelques jours à Paris, d'où il se rendit à Saint-Denis et, de là, il suivit le roi qui s'en allait chassant du côté de Brie-Comte-Robert. « Je n'avais, dit le roi en racontant lui-même cet événement à

son historiographe Matthieu, que trois ou quatre seigneurs avec moi. La nuit était venue, et tous nos gens étaient perdus ou écartés. En descendant de mon cheval, je le donnai à tenir à un homme qui m'avait suivi, et que je croyais être un paysan. C'était Barrière, qui avait résolu de me tuer, et au fait, je me souviens qu'il cherchait alors quelque chose dans ses chausses. C'était probablement son couteau. Le lendemain, il s'approcha encore de moi comme je cueillais des fruits à un arbre, et il m'aida à les prendre ; mais je lui vis faire encore le même geste. Il revint avec moi à Saint-Denis, et l'on dit que, m'ayant vu assister à la messe, il s'en retourna à Paris pour dire à ses conseils que, puisque j'étais catholique, il ne voulait plus exécuter le coup. Ceux-ci lui répondirent que mon fait n'était qu'hypocrisie ; que j'allais le jour à la messe et la nuit au prêche. Il revint donc plus enragé que jamais, et, feignant d'être un vendeur de melons, il entra dans Melun où j'étais pour lors. Brancalon le reconnut, en effet, rôdant autour de mon logis ; mais, au moment où il allait l'arrêter, cet homme avait disparu. Brancalon vint tout aussitôt m'en parler, me disant que le galant était arrivé ; mais je ne fis qu'en rire. Il n'y a point de jour, lui dis-je, où mes oreilles ne soient rebattues de ces prétendues conspirations, et je serais trop malheureux s'il fallait que je m'en troublasse l'esprit. Partant, parlez-en au grand prévôt : c'est son affaire et non la mienne. » (Matthieu, *Règne de Henri IV*.)

Brancalon parla au grand prévôt, et, le lendemain, Barrière fut encore reconnu et arrêté à l'une des portes de la ville, comme il y rentrait avec ses melons. On le conduisit à la prison, et là, paraissant très-inquiet, il dit tout d'abord qu'il ne mangerait point tant qu'il serait détenu; mais qu'on lui donnât du poison et qu'il en prendrait. (Cayet, *ubi sup.*)

Interrogé par Monsieur le lieutenant de la prévôté de l'hôtel, il répondit être âgé de vingt-sept ans, natif d'Orléans, batelier de son métier, et de présent soldat congédié, venu à Melun pour y chercher maître. (*Mém. de la Ligue,* t. V, p. 430 et suiv.)

Dans un second interrogatoire, il avoua qu'en effet il avait, à Lyon, consulté quelques prêtres sur l'intention qui lui était venue de tuer le roi. On lui demanda par quels moyens il se proposait d'exécuter son intention. Il répondit qu'il avait eu d'abord l'idée de se servir d'un couteau ou d'un pistolet ; mais que Dieu lui avait fait depuis la grâce de lui ôter tout mauvais vouloir.

On avait su pourtant qu'il avait eu un couteau caché entre ses chausses et sa chemise, et qu'il l'avait remis à un autre prisonnier, en le priant de n'en pas parler. Interpellé sur cette circonstance, il la nia d'abord. Mais le couteau lui fut présenté; il était d'un pied de longueur, fort pointu, tranchant des deux côtés, et fraîchement émoulu. Barrière finit par le reconnaître pour être sien, disant qu'il l'avait acheté d'un coutelier de Paris pour couper son pain.

Le roi, à qui ces premiers interrogatoires furent communiqués, dit à

Sully : « Mon ami, n'est-ce pas chose étrange que la malignité du cœur des hommes? Il y en a qui font profession d'être religieux, auxquels je ne fis jamais mal, ni n'ai idée d'en faire, et qui attentent journellement contre ma vie. On m'avait tant de fois dit, que, me faisant catholique, toutes ces mauvaises volontés cesseraient! Hélas! je me suis fait catholique; mais je ne vois que trop qu'il y a chez tous ces gens-là plus d'ambition, d'avarice et de haine, que de religion, de justice et de charité. » (*Écon. de Sully*, ch. XII.)

Il délégua des présidents des cours souveraines, des conseillers d'État et des maîtres des requêtes jusqu'au nombre de dix, pour procéder au jugement sur le rapport du sieur lieutenant de la prévôté. Barrière leur fut amené et ajouta à ses premières confessions que le désir de tuer le roi l'avait pris à Lyon. Quand on lui demanda qui lui avait donné cette idée, il dit qu'elle lui était venue de lui-même, et comme le couteau était sur la table du conseil pour lui être présenté de nouveau, il le reconnut spontanément, et dit qu'on le lui donnât et qu'on verrait ce qu'il en ferait.

Il déclara qu'après avoir acheté ce couteau à Paris, il était venu à Saint-Denis, où il avait effectivement vu le roi écoutant la messe en grande dévotion, de quoi il avait été si touché qu'il avait voulu renoncer à son projet; mais que, raffermi ensuite dans sa première idée, il s'était mis à suivre Sa Majesté tant à Brie-Comte-Robert que dans les autres endroits où elle avait été. Il ajouta qu'il s'était lui-même confessé à Brie-Comte-Robert, où il avait reçu l'absolution et fait ses pâques.

Sur toutes lesquelles charges et réponses, il fut par les dits juges déclaré suffisamment atteint et convaincu du crime de lèse-majesté en premier chef, pour expiation duquel il fut condamné à être traîné dans un tombereau, et par les rues tenaillé de fers chauds; ce fait, être conduit au grand marché de la ville de Melun pour, là, avoir brûlé le poing droit tenant le couteau dont il avait été trouvé saisi; puis être mené sur un échafaud pour y avoir bras, cuisses et jambes rompues, et être mis finalement sur une roue, et y demeurer tant qu'il plairait à Dieu de lui laisser vie; après quoi son corps serait brûlé et les cendres jetées au vent.

Il fut ordonné, en outre, qu'avant l'exécution le condamné serait soumis à la question ordinaire et extraordinaire, pour tirer de lui le nom de ses complices.

Barrière, appliqué à la torture, la subit courageusement sans vouloir avouer. Mais un religieux carme, qu'on lui avait donné pour le confesser, fut si adroit qu'il tira de lui toute la vérité sous le sceau du sacrement; puis, lui refusant l'absolution s'il ne faisait le même aveu à ses juges, il l'effraya si fort sur son salut éternel, que le pauvre homme se décida à tout dire sans aucune restriction. (Mézeray, t. III, p. 1056.)

Il déclara qu'un ecclésiastique, à Lyon, lui avait dit que s'il pouvait parachever son entreprise, ce serait un grand bien qui lui vaudrait la gloire céleste du paradis; qu'un capucin lui en avait dit autant; qu'étant

arrivé à Paris, il avait été faire part à Messire Aubry, curé de Saint-André-des-Arts, de son projet de tuer le roi ; que celui-ci, en présence de son vicaire, l'avait grandement loué d'une pareille résolution, et que, pour l'encourager encore davantage, il l'avait conduit au collège des Révérends Pères Jésuites, où le recteur Varade l'avait exhorté à ne pas faiblir ; qu'un autre Père Jésuite l'avait ensuite entendu en confession, et lui avait donné l'absolution, après laquelle on l'avait fait communier. Il ajouta qu'il avait ordre de ceux qui l'avaient excité à cette méchante action de dire que c'était le comte de Soissons qui l'y avait poussé, quoiqu'en effet il n'eût jamais vu ce prince ; mais on savait que le dit prince étant alors mal avec le roi, la calomnie ne pouvait manquer de faire impression.

« A moi-même, lit-on dans Pasquier, le régicide, quand je parlai à lui dans sa prison, déclara que les Jésuites, après l'avoir muni d'une promesse certaine du Paradis, l'avaient envoyé comme un vrai martyr combattant, et qu'il n'avait rien fait que par les instructions du dit Varade et du Père Jacques Commolet, qu'il avait le premier vu à Lyon. » (*Recherch.*, liv. 3, p. 287. — *Ibid.*, p. 690.)

Cette confession fut faite et réitérée jusqu'à sa mort, qu'il subit en donnant de grandes marques de repentir, ne demandant que deux choses, d'abord qu'on l'assurât que le roi lui pardonnait, et ensuite qu'on voulût bien lui donner quelques gouttes d'eau pour étancher la soif brûlante qui le dévorait. « J'envoyai, dit le roi, un gentilhomme pour assurer ce malheureux que je lui pardonnais de grand cœur, et je commandai qu'on ne le fît pas languir plus longtemps. » (MATTHIEU, *ubi sup.*)

Près de rendre le dernier soupir, Barrière ajouta que deux prêtres étaient sortis de Lyon pour exécuter la même entreprise, au cas que lui-même y aurait échoué.

« Au reste, tout ceci augmenta merveilleusement la haine qu'on avait contre les Jésuites (1), qui, non contents d'avoir excité les premiers cette funeste guerre par leurs sermons séditieux, venaient encore d'exposer aux coups des assassins la personne sacrée d'un roi, en insinuant

(1) On accuse ici De Thou, Mézeray, Cayet, Sully, Pasquier et presque tous les contemporains de calomnie contre un ordre respectable. Il est certain, dit-on, que Barrière appliqué à la question ne nomma ni le curé Aubry, ni le jésuite Varade, et que le roi en entrant dans Paris a permis que ces deux ecclésiastiques se retirassent librement en Italie avec le légat. Il est certain, en effet, que dans la pièce intitulée « Bref discours du procès criminel fait à Barrière » (*Mémoires de la Ligue*, tome V) ; il ne se trouve aucun nom propre dans les aveux du coupable ; ils sont partout remplacés par des phrases telles que celles-ci : « Un ecclésiastique désigné par ses confessions (p. 434) ; un curé de l'une des paroisses de Paris nommé au procès-verbal (*ibid.*) ; un jésuite qu'il nomma lors (p. 435). » Croit-on, d'ailleurs, que si Barrière n'eût pas donné les noms, on se serait tenu pour satisfait de cette restriction ? Si, dans le Bref discours, qui, du reste, dit clairement que ces noms étaient connus par les aveux du coupable lui-même, on n'a pas cru devoir les répéter, je crois qu'il est inutile d'en donner ici la raison, elle est assez facile à deviner. Quant à la permission du roi qui, au lieu d'envoyer deux coupables à l'échafaud, les laisse s'exiler, elle ne prouve à la rigueur que sa clémence.

par toutes sortes de moyens, et même par la confession, le venin de leur exécrable doctrine sur le régicide. » (De Thou, *ubi sup.*, p. 52.)

Ce qui résulte de tout cela, c'est que les Révérends Pères professaient alors ce principe qu'il est bon et louable d'assassiner un roi, quand il gêne le développement de la puissance spirituelle, dont ils s'étaient constitués les défenseurs privilégiés. Aujourd'hui, toujours en faveur du développement de la même puissance et surtout dans le même intérêt, ils sont prêts à prêcher la soumission aux tyrans et même aux usurpateurs, à cette seule condition que ceux-ci voudront bien leur servir d'outil et de marchepied.

CHAPITRE XIV

1593. — ARGUMENT : LE DUC DE MERCŒUR REFUSE LA TRÈVE.
IL L'ACCEPTE APRÈS UNE TENTATIVE INUTILE SUR ROUEN.
LA FONTENELLE S'EMPARE DU GRANEC. — LE COMTE DE LA MAIGNANE S'ÉTABLIT AU FAOU.
LE BARON DE GUINGAMP PREND DOUARNENEZ ET Y PERD TOUTE SA BANDE.
LA GUERRE CONTINUE EN GUYENNE. — RÉVOLTE DITE DES CROQUANTS.
MATIGNON FORCÉ DE LEVER LE SIÈGE DE BLAYE.
LE DUC DE SAVOIE PREND EXILES. — LESDIGUIÈRES LE BAT A SALBERTRAN.
LE DUC ACCEPTE LA TRÈVE. — ARLES SE SOUMET A D'ÉPERNON.
LA NOUVELLE DE LA TRÈVE L'EMPÊCHE DE PRENDRE AIX.
SON TRAITÉ SECRET AVEC MONTMORENCY ET LE COMTE D'AUVERGNE.
LESDIGUIÈRES PAR ORDRE DU ROI SOULÈVE LA PROVENCE CONTRE LUI.
D'ÉPERNON TRIOMPHE DE TOUS CES OBSTACLES.
NEMOURS VEUT SE RENDRE INDÉPENDANT A LYON. — LES HABITANTS LE FONT PRISONNIER. — MAUVAIS SUCCÈS DE L'AMBASSADE DU ROI AU PAPE.
PROTESTATION DU DUC DE NEVERS. — MANIFESTE DE L'ÉVÊQUE DU MANS.
DÉPUTATION DE MAYENNE AU PAPE. — SES DEMANDES A PHILIPPE.
SURPRISE DE FÉCAMP. — LES LIGUEURS ÉCHOUENT A CAEN.
LETTRE D'ÉLISABETH AU ROI. — SA CONVERSION.
IL REÇOIT LA DÉPUTATION DES RÉFORMÉS. — COLLOQUE DE DUPERRON ET ROSTAIN.
CATHOLIQUES ET HUGUENOTS ÉGALEMENT MÉCONTENTS.

Dans les provinces, les divers chefs de la Ligue ne montraient pas grand empressement à accepter la trêve qui venait d'être signée. Plusieurs, grâce à la licence, que favorisent toujours les temps de troubles, visaient, comme on l'a vu, à se créer une sorte de souveraineté indépendante partout où chacun d'eux avait pu s'établir. Le duc de Mercœur, qui avait bien compté se faire souverain de la Bretagne, et qui n'avait pas déjà trop mal commencé, refusa péremptoirement de se soumettre à la suspension d'armes.

Les Ligueurs venaient pourtant d'être battus à Laval par Saint-Luc et par les Anglais, et ceux-ci, se rappelant le massacre de leurs compatriotes au siège de Craon, l'année précédente, avaient, par forme de représailles, passé au fil de l'épée plus de deux cents de leurs ennemis. Saint-Luc était de là allé attaquer le château de La Guerche, que Mercœur avait fait fortifier, et son attaque avait été si vivement poussée que ceux qui étaient dans la place ne demandèrent qu'à en sortir « le bâton blanc à la main ». (Mézeray, t. III, p. 1046.)

Malgré ces échecs, Mercœur, qui ne pouvait se décider à renoncer à ses projets, s'était rapproché de Rennes, dans le dessein de s'emparer de cette ville à l'aide des intelligences qu'il s'y était ménagées; mais ceux des habitants qui étaient restés fidèles au roi députèrent au maréchal d'Aumont pour le prier de venir sans retard à leur secours. Saint-Luc fut aussitôt envoyé avec les chevau-légers, et, ayant passé la Mayenne, il arriva à Vitré sur le soir du dix-septième jour de juin; il se remit en marche le lendemain de grand matin, et entra dans Rennes à la vue de l'ennemi, sans avoir perdu aucun des siens. Mercœur, voyant que ses desseins sur Rennes ne pouvaient plus avoir aucun succès, alla former le siège de Moncontour. (De Thou, t. XII, liv. 107, p. 57 et suiv.)

Saint-Luc avait eu le temps de faire entrer dans cette place un de ses lieutenants avec quatre-vingts cuirassiers et cent arquebusiers. Cette petite troupe fit une très-belle résistance, quoique le fossé et les murs ne valussent rien, et le maréchal d'Aumont eut le temps d'arriver jusqu'à Montfort avec quatre mille hommes d'infanterie et cinq cents cavaliers. Mercœur reconnut alors qu'il ne lui était plus possible de rien entreprendre, et il ratifia la trêve le quatorzième jour d'août.

Mais Mercœur n'était pas le seul, dans cette vaste province, « qui cherchât, comme on dit, à pêcher en eau trouble. » Le capitaine La Fontenelle, qui se donnait pour royaliste, mais qui, au fond, n'était guère que le chef d'une bande de pillards, eut vent que les Ligueurs méditaient de s'emparer du manoir du Granec, situé à quelque distance du bourg de Landeleau. C'était une espèce de château flanqué de quatre bonnes tourelles, avec de bons fossés et des levées de terre. Aujourd'hui, on ne retrouve plus que ces fortifications en terre; tous les ouvrages en maçonnerie ont à peu près disparu. Or, le capitaine La Fontenelle jugea que dans un semblable pays, qui n'avait encore que peu souffert des misères de la guerre, une pareille retraite serait infiniment précieuse pour un homme de sa trempe. Le point difficile était de s'en emparer avant les Ligueurs, et voici le moyen qu'il imagina. Il savait que le gouverneur de Morlaix était grand ami du sieur de Granec, et il envoya dix de ses soldats au manoir, avec ordre de faire entendre que le dit gouverneur, ayant eu avis de bonne part que Le Granec devait être assiégé dans deux jours, les avait fait partir en avance pour protéger la maison de son ami. (Moreau, ch. xx.)

Le seigneur de Granec les introduisit avec joie, se réputant beaucoup obligé au sieur gouverneur qui l'assistait ainsi, avant même qu'il l'en eût requis; mais ces nouveaux hôtes une fois entrés, voyant tout le monde sans armes et occupé à leur préparer des rafraîchissements, abaissèrent leurs arquebuses. « Que personne ne bouge sous peine de perdre la vie, » crièrent-ils; et incontinent ils firent prisonniers le maître de la maison et tous les siens qu'ils logèrent dans une des tours. La Fontenelle, qui arriva peu de temps après, permit qu'on mît le sieur de Granec dehors, sans lui faire de mal, en considération de ce qu'ils étaient du même parti, mais sans lui permettre de rien emporter.

Alors la commune des paroisses voisines, sachant bien le peu d'hommes que La Fontenelle avait dans le château, vint l'y assiéger dans l'espoir de le forcer à se rendre, en lui coupant les vivres; « mais une nuit que cette paysantaille, non aguerrie, dormait en toute sécurité, sans se douter de rien, » le capitaine fond sur eux, une demi-heure avant le jour, force leurs retranchements et en fait un massacre épouvantable. Les campagnes autour de la place furent jonchées de plus de huit cents cadavres. Le vainqueur ne voulut pas même permettre aux parents des morts de venir quérir leurs corps, et fit garder jour et nuit ces restes putréfiés pour empêcher qu'on leur rendît les derniers devoirs.

Et comme on lui représentait que l'air en allait être empesté, il répondit, dit-on, par ce mot déjà prêté à Charles IX : « Le cadavre d'un ennemi a toujours une odeur suave et douce. » Ainsi ces pauvres rustiques, massacrés, pourrirent en plein air, mangés des chiens et des loups, et si quelque parent venait pour enlever un des corps, il était lui-même tué sans pitié par les soldats qui les gardaient.

Leur capitaine, voleur, ayant ainsi pris logement en si bon nid, se mit à butiner dans tous les pays d'alentour, poussant effrontément ses courses jusqu'à Quimper et même jusqu'à Vannes, et causant dans les campagnes telle ruine qu'il est impossible de l'exprimer. Les malheureux habitants furent obligés d'aller se cacher parmi les landes, genêts et broussailles, où, par la rigueur et nécessité du temps, ils succombaient pour la plupart et demeuraient en proie aux loups qui en faisaient leur curée, morts ou respirant encore.

La Fontenelle, ayant ainsi ravagé toute la haute Cornouaille, se sentit un grand désir de descendre plus bas, et de s'emparer par là de quelque bon port de mer, d'où il pût étendre ses déprédations sur l'Océan comme sur la terre. Les communes de cette partie de laBre tagne eurent vent de ce projet, et aussitôt, s'étant réunies, elles se donnèrent pour chef un gentilhomme de la paroisse de Brice, nommé Villeneuve. Elles rompirent tous les ponts sur la rivière de l'Aulne, qui passe à Châteaulin, et en faisant bonne garde jour et nuit, elles parvinrent à empêcher le redoutable La Fontenelle et ses brigands de pénétrer dans la basse Cornouaille.

Dans cette contrée, privilégiée jusqu'alors, on avait seulement ouï parler de la guerre et de la désolation des autres pays, et l'on n'en avait pas encore expérimenté les effets. Mais enfin ce fut le comte de La Maignane « que Dieu envoya pour faire part de cet amer breuvage à ces trop heureux habitants, qui, sans cela, auraient pu avoir la vanité de se croire plus gens de bien que les autres. » Ce comte tenait le parti de l'Union dite Catholique, sous l'autorité du duc de Mercœur. Avec quelques gens ramassés à Morlaix, il arriva la nuit en la ville du Faou, qu'il prit et pilla. Il cherchait de là à entrer dans la juridiction de Quimper, où il savait que le pillage devait être bien meilleur; mais il trouva Villeneuve et ses paysans qui avaient, comme on l'a vu, rompu les ponts sur la rivière et qui faisaient bonne garde sur l'autre rive. Il

écrivit alors à Monseigneur l'évêque de Quimper, Messire Charles de Liscoet, au sénéchal et au procureur de la dite ville. Pendant qu'on portait ses lettres, les gens de la commune, se voyant si supérieurs en nombre, vinrent l'attaquer au Faou. Malheureusement ils poussèrent cette attaque à leur mode, c'est-à-dire sans ordre ni discipline; aussi furent-ils bellement repoussés, laissant plus de six cents des leurs sur le carreau. (Moreau, ch. xxi.)

Pendant ce temps, les lettres que le comte avait écrites à Quimper avaient produit leur effet. On trouva que le dit comte avait toujours été bon catholique et serviteur de Monsieur de Mercœur, et qu'il n'y avait pas lieu de lui refuser l'entrée du pays, pour qu'il pût y venir, comme il le demandait, faire rafraîchir ses troupes dévouées à la sainte cause de la religion. En conséquence, on fit défendre au sieur Villeneuve et à ses gens de plus lui disputer le passage de la rivière. Quelques membres du conseil s'étaient permis de dire que le comte de La Maignane était connu comme un bon et ancien voleur, tant sur terre que sur mer; à cause de quoi le défunt roi Henri III l'avait même déjà fait mettre prisonnier à la Bastille, et qu'il n'y avait nulle sûreté à se fier à lui. Leurs représentations ne furent point écoutées, et Villeneuve, sur l'ordre du sénéchal, laissa le passage libre, non sans manifester son étonnement de recevoir une semblable injonction, de la part du conseil d'une ville à laquelle il n'avait jamais demandé aucun secours en hommes ni en argent, faisant même payer comptant les vivres et les munitions qu'il y envoyait acheter.

Il ne se fut pas plus tôt retiré que le comte, ravi d'avoir obtenu ce qu'il demandait, passa la rivière à Châteaulin. Il fait ensuite avancer ses gens deux ou trois lieues par delà, sans léser personne, en affectant même de faire payer généreusement tout ce dont ses soldats avaient besoin. Satisfaits de ces bons procédés, les gens des campagnes ne songèrent à rien cacher; mais quand une fois la confiance fut bien établie, le comte donna le signal du pillage. Un grand nombre de paroisses furent mises à sac et à feu, et le butin fut très-considérable. On se repentit, mais trop tard, de la légèreté avec laquelle on s'était confié à ce chef de bandits. Pour lui, il se retira chargé de riches dépouilles, laissant encore derrière lui quelques traînards qui firent bien leurs affaires dans ce pays épouvanté.

Un autre bandit, le seigneur de Guingamp, qui se disait royaliste parce qu'il était hérétique, se sentit le désir de rivaliser les exploits du comte de La Maignane. Il s'imagina que Douarnenez pouvait aisément être surpris, et, ayant fait part de ses projets à Sourdéac, gouverneur de Brest, il en obtint un certain nombre de gens de guerre avec quelques barques pour les transporter. (Moreau, ch. xxii.)

Avec cette espèce de flotte, il arriva au port de Douarnenez, deux heures avant le jour, et il y trouva en effet si pauvre garde, qu'il put débarquer sans avoir été découvert. Le malheureux bourg fut aussitôt cerné de manière à empêcher personne d'en sortir, et le pillage com-

mença; mais quelques-uns des habitants trouvèrent le moyen d'échapper au milieu du tumulte, et portèrent l'alarme dans les paroisses environnantes. Le tocsin sonna à tous les clochers; les paysans se rassemblèrent, et accoururent en armes au bourg, où les pillards ne jugèrent pas à propos de les attendre. Ils se mirent en toute diligence à se retirer vers leurs barques. Malheureusement pour eux, ils avaient abordé en pleine marée, et, comme personne n'avait voulu rester à la garde des embarcations dans la crainte de n'avoir pas sa part du pillage, elles étaient, pour la plupart, restées à sec sur le rivage. Quelques-unes seulement des plus grandes avaient suivi le flot et se trouvaient fort avant en mer. Ceux qui eurent le courage de se jeter à l'eau pour les rejoindre furent presque tous noyés, les autres furent obligés d'attendre patiemment sur la rive qu'on les massacrât, ce qu'on ne manqua pas de faire. Ce ne fut qu'avec un petit nombre d'amis que Guingamp eut le bonheur d'atteindre une petite barque encore à flot, à l'aide de laquelle il revint à Brest.

Cependant d'Aumont, après avoir fait reconnaître la trêve par le duc de Mercœur, fit assembler les États de la province à Rennes, au mois de décembre. Il ne se trouva bien entendu que des royalistes à cette assemblée. Comme il y avait tout lieu de craindre que la guerre ne recommençât bientôt, et que les lettres de la cour enjoignaient au maréchal d'avoir à pourvoir à la sûreté du pays, sans s'attendre à recevoir des secours des provinces voisines, il fut décidé que, sous le bon plaisir du roi, on députerait Montmartin, de la Pilaye, et deux autres seigneurs en Angleterre, pour solliciter de la reine un nouvel envoi de troupes. (De Thou, *ubi sup.*, liv. 107.)

Montmartin, qui portait la parole, s'exprima en ces termes : « Au nom du roi et de la province de Bretagne, je dois d'abord remercier Votre Majesté des secours que vous nous avez envoyés; mais le danger n'est point encore passé pour notre malheureux pays; et ce danger intéresse particulièrement l'Angleterre elle-même. Ce sont, en effet, les Espagnols, vos ennemis déclarés, qui tentent de s'établir chez nous, pour se mettre à portée de faire une descente sur vos côtes, quand l'occasion s'en présentera; car ils savent que cette flotte redoutable, qu'ils avaient naguère armée pour vous envahir, n'a péri que faute d'un port voisin où elle aurait pu se mettre à l'abri contre la tempête qui l'a anéantie. Il est donc dans l'intérêt de Votre Majesté, non seulement de ne pas rappeler les troupes auxiliaires qu'elle a déjà envoyées en Bretagne, mais encore de les augmenter et de ne pas les laisser manquer de canon, de poudre et de boulets afin de chasser les Ligueurs et les Espagnols de la côte. Le roi, au reste, a autorisé la province à prendre l'engagement de rembourser tous les frais que vous aurez faits. »

La reine répondit : « Faites savoir à notre très-cher frère Henri que je le regarde comme le soutien de la cause sainte en France, et que je ne veux pas l'abandonner dans le moment où je vois qu'il a le plus besoin de secours. Mes Anglais resteront en Bretagne et je prendrai de justes mesures pour en augmenter le nombre s'il le faut, et pour ne les

laisser manquer de rien ; je demande seulement que, de votre côté, vous assigniez un lieu commode à ceux de mes soldats qui sont malades ou blessés. »

Les députés, avec cette gracieuse réponse, revinrent en Bretagne, où ils trouvèrent que des deux côtés on se préparait activement à la guerre qui allait recommencer.

Les Ligueurs du Poitou se montraient également peu satisfaits de la suspension d'armes qui pouvait être, en effet, le prélude d'une paix dans laquelle toutes leurs prétentions étaient menacées de faire naufrage. Ils furent cependant obligés de s'y soumettre ; car ils ne tenaient plus guère dans la province que la ville de Poitiers, où Cossé-Brissac s'était renfermé, et encore cette ville était en ce moment même assiégée par tous les seigneurs royalistes des environs, de sorte qu'elle eût été inévitablement obligée de se rendre si la trêve ne fût venue faire lever le siège. Cette dernière circonstance rendit Cossé-Brissac un peu moins mécontent de la tournure que prenaient les événements, et le roi y gagna de son côté que l'imposition extraordinaire de deniers qu'on avait levée sur la province pour les frais de ce siège, se trouvant sans emploi, rentra dans ses coffres et ne lui fut pas d'un petit secours pour ses autres affaires. (Mézeray, t. III, p. 1047.)

En Guyenne, Montpesat, chef des Ligueurs en cette province, ne voulut voir dans cette trêve, qui lui donnait quelque répit, qu'une occasion favorable d'avancer les affaires du parti dans le Périgord. Pensant que les royalistes allaient se débander, il ramassa ce qu'il put de troupes et les fit entrer dans cette contrée. Le vicomte d'Aubeterre, qui en était gouverneur pour le roi, marcha au-devant de lui pour lui disputer le passage de la Dordogne. Il le rencontra au bourg du Cournil, où il y avait deux châteaux et il se résolut de l'y attaquer ; mais on en était à peine venu aux mains que Montpesat se sauva par derrière, et laissa ceux qu'il avait amenés se démêler de cette affaire comme ils pourraient. Ceux-ci soutinrent d'abord l'attaque avec courage, et même leur cavalerie, qui était commandée par un gentilhomme nommé La Morelle, fit plusieurs charges brillantes ; mais à la fin, se voyant pris en flanc et par divers endroits, ils se retirèrent, cavalerie et infanterie, dans les châteaux du bourg, où ils furent bientôt obligés de se rendre à discrétion. D'Aubeterre leur permit de se retirer sans leur faire aucun mal ; mais peu de jours après, il fut lui-même tué d'un coup de mousquet comme il assiégeait le petit village de L'Isle, dans le Périgord.

On pense bien que tous ces mouvements de troupes n'avaient pu se faire sans que les habitants des campagnes n'eussent beaucoup à souffrir de la licence des soldats de l'un et l'autre parti, qui commettaient impunément toutes sortes de violations et de crimes. Le désespoir fit prendre les armes aux paysans. Ce ne fut d'abord que pour se défendre ; mais bientôt le nombre de ces défenseurs s'accrut tellement, qu'ils formèrent des corps redoutables. Ils choisirent parmi eux des officiers qui établirent une espèce de discipline, et leurs bandes inondèrent le Périgord, le

Limousin et le Poitou, où elles commirent elles-mêmes les désordres pour la répression desquels elles avaient d'abord pris les armes. A l'exemple des Gauthiers de la Normandie, que le duc de Montpensier avait été contraint d'exterminer quatre ans auparavant, elles se mirent à attaquer la noblesse et la propriété, et elles commirent partout de si grands ravages, qu'elles rendirent le nom de Croquants, qu'elles s'étaient donné, le sujet de l'épouvante générale. (De Thou, *ubi sup.*)

Matignon était alors occupé au siège de Blaye, et il y avait déjà plusieurs mois qu'il était devant cette place, qu'il n'espérait plus prendre que par famine. Blaye venait cependant de recevoir un secours de la flotte espagnole, alors dans les eaux de la Gascogne. Onze vaisseaux bien armés et chargés de munitions avaient remonté la rivière; les vaisseaux anglais qui, au nombre de six seulement, croisaient sur le fleuve, n'avaient pas osé risquer de s'opposer au passage de forces aussi supérieures, et le secours était entré sans difficulté dans la place. (Mézeray, *ubi sup.*)

Matignon envoya à Bordeaux l'ordre d'armer quinze navires qui s'y trouvaient avec deux galiotes, à quoi la ville contribua avec chaleur, parce que ceux de Blaye gênaient singulièrement son commerce. La flotte bordelaise partit donc avec ordre de descendre au-dessous du Bec-d'Ambez pour enfermer les Espagnols entre elle et l'armée assiégeante. Ceux-ci envoyèrent d'abord cinq vaisseaux contre les navires anglais qui se tenaient en avant, et il y eut un combat acharné dans lequel deux bâtiments de chaque côté furent brûlés ou coulés bas, et si les Bordelais avaient donné en ce moment, il est probable que l'Espagnol aurait été complètement battu, mais, soit que le vent leur fût contraire, soit qu'ils fussent mal commandés, ils laissèrent l'ennemi passer en se contentant de lui envoyer de loin quelques coups de canon. Matignon, qui perdait beaucoup de monde dans les fréquentes sorties dont les assiégés n'étaient point avares, jugea alors à propos de lever un siège qui lui avait coûté beaucoup de temps, et de grandes sommes d'argent à la province.

D'un autre côté, depuis la déroute de Villemur, le parti ligueur dans le Languedoc n'avait encore pu se remettre de ses pertes. Le duc de Montmorency eût pu lui porter facilement le dernier coup, « mais il avait d'autres desseins pour sa fortune particulière, » et chacun restait en paix. (Mézeray, *ubi sup.*)

Il n'en était pas de même dans la Provence et le Dauphiné. Dans cette dernière province surtout tout le monde était en armes. Lesdiguières avait passé les deux premiers mois de l'année à réprimer les courses que, du fort de Morestel, les Savoyards faisaient dans la vallée de Grésivodan. Le duc de Savoie lui avait alors fait faire quelques propositions d'arrangement, et, à cet effet, le général français s'était rendu à Briquières pour y entendre les députés du prince; mais il s'aperçut bientôt que leur principal but était de gagner du temps, pour que leur maître pût rassembler ses troupes en plus grand nombre, et venir fondre sur

les siennes à l'improviste. Aussi revint-il bien vite en Dauphiné pour parer ce coup. (*Vie de Lesdiguières.*)

Et, en effet, il n'y fut pas plus tôt de retour qu'il apprit que le duc s'approchait à la tête de dix mille hommes de pied et de quinze cents chevaux dont le roi d'Espagne s'était chargé de payer la solde. Cette armée assiégeait déjà le fort d'Exiles, car le duc, dans son plan de campagne, avait trouvé utile de s'assurer avant tout des passages des monts par où Lesdiguières aurait pu venir directement l'attaquer sur ses derrières. Il comptait, du reste, que le siège de ce fort ne l'arrêterait pas longtemps, et déjà, en effet, il s'était rendu maître dès le premier abord de la petite église qui domine les fortifications.

Lesdiguières, à cette nouvelle, accourut avec quelques troupes, reprit l'église et y mit une forte garnison; mais il fut obligé de repartir tout aussitôt pour assister, à Beaucaire, à une assemblée où devaient se trouver tous les chefs du parti royaliste des provinces du Midi, et dans laquelle on devait convenir des moyens de repousser l'invasion des Savoyards. Il n'était encore qu'à Brianand, quand il apprit que le duc, profitant de son absence, avait déjà chassé ceux qui devaient garder le poste de l'église, qu'il s'était également rendu maître de tous les autres points avantageux des environs de la place, et qu'il continuait avec activité le siège du fort.

Lesdiguières revint aussitôt sur ses pas, après avoir dépêché au duc de Montmorency pour lui demander assistance; mais le Savoyard ne lui donna pas même le temps d'arriver jusque devant Exiles : il fit battre si furieusement la place, que les assiégés, après avoir souffert trois assauts et quatre milles volées de canon, furent obligés de se rendre à composition, presque à la vue même de Lesdiguières, qui n'était pas en forces pour les secourir.

Celui-ci, ne pouvant mieux faire, se borna à fortifier les passages de la vallée d'Oulx, et particulièrement un pont sur la petite rivière de Doire. Rodrigue de Tolède, général des troupes milanaises et napolitaines envoyées par l'Espagne, eut la vanité de vouloir attaquer le chef français; il s'engagea de telle sorte à la descente de la montagne qui va vers la Doire, qu'il se vit bientôt renfermé par trois escadrons de cavalerie, lesquels lui coupèrent les passages par derrière, tandis que Lesdiguières l'attaquait de front. Dans cette situation désespérée, il essaya de rétrograder vers le petit village de Salbertran pour s'y retrancher. Ses gens, qui sentaient les Français presque sur leurs talons, jetèrent leurs armes pour arriver plus vite.

Les Français les poursuivaient l'épée dans les reins, les tuaient sans résistance; et lassés du massacre de douze à quinze cents de ces malheureux, ils donnèrent quartier à huit ou neuf cents autres qui restaient encore.

Rodrigue lui-même fut tué sur la place. Un arquebusier à cheval, qui venait de le démonter, le somma de se rendre. « Es-tu gentilhomme? demanda le noble Espagnol. — Je n'ai pas cet honneur, ré-

pondit le soldat. — En ce cas, je ne me rends pas. » Et l'arquebusier le tua.

Le duc de Savoie vit ses troupes considérablement diminuées par cet échec, et, quoiqu'il reçût bientôt après un nouveau renfort de trois mille Espagnols, il n'osa plus rien tenter d'important. Il se borna à bâtir dans la vallée de la Pérouse un fort qu'il nomma le fort Saint-Benoît, et à assiéger la petite ville de Cavours, dont il ne put même prendre la citadelle ; car Lesdiguières avait eu le temps de réunir les forces du Languedoc et de la Provence avec lesquelles il se disposait à venir attaquer les Savoyards.

Le duc lui envoya dire alors qu'il ne refusait plus d'être compris dans la trêve signée à La Villette, quoiqu'il en eût été excepté par un article exprès, s'il ne déclarait pas donner son adhésion dans le délai d'un mois après la publication. Comme ce délai n'était pas encore expiré, Lesdiguières se rendit volontiers à sa demande, et là, comme dans les autres provinces, la suspension d'armes eut son effet.

On sait que le duc était encore censé posséder quelques-unes des principales villes de la Provence, quoiqu'en réalité elles fussent presque toutes entre les mains de quelques chefs hardis qui avaient su s'en rendre maîtres. Au nombre de ces villes étaient Marseille, Arles et Aix. Les habitants d'Aix, qui ne recevaient plus de lui ni secours d'hommes ni argent, demandèrent à traiter de quelque accommodement avec le duc d'Épernon. Ils offraient de le reconnaître pour gouverneur de la province, en vertu des lettres de Henri III, à condition pourtant qu'il ne demanderait pas à entrer dans leur ville, dont le commandement resterait entre les mains du comte de Carces, lequel s'engagerait de son côté à ne plus entretenir d'alliance avec les étrangers, et à s'opposer à leur entrée s'ils venaient troubler le repos public. Il était demandé, en outre, qu'il ne fût apporté aucun changement à la religion et que l'exercice du culte catholique fût seul permis. (Mézeray, *ubi sup.*)

A quoi d'Épernon répondit que, pour le regard de la religion, il donnerait carte blanche ; qu'il acceptait également toutes les autres conditions, consentant à laisser le comte de Carces commandant d'Aix sous son autorité, sans y entrer lui-même, mais pendant six mois seulement, lesquels étant expirés il serait reçu partout, comme c'était son droit.

Cette dernière clause modificative ne fut pas du goût du comte ; et comme chacun s'opiniâtra dans ses prétentions, il fallut en remettre le jugement à la force des armes. Le duc tint les États à Brignoles, et ils lui accordèrent, aux dépens de la province, huit cents chevaux, quinze cents hommes de pied et dix mille écus par mois. Les Ligueurs, de leur côté, firent une assemblée dans le couvent des Augustins, à Aix, et ils votèrent également des fonds pour la levée et la solde de gens destinés à défendre leur ville et leur parti.

D'Épernon, pendant ce temps-là, se dépêchait de mettre à profit les secours que les États lui avaient fournis. Il avait d'abord résolu de se faire reconnaître par Marseille, et il avait commencé par se saisir

d'Aubagne, d'Oriole, de Roquevaire et de tous les bourgs d'alentour, que leurs habitants, au nombre de plus de dix mille, avaient abandonnés pour se réfugier dans la ville. Ensuite, à la faveur de la nuit, il s'approcha, avec douze cents cuirassiers et deux mille hommes de pied, de la porte qui conduit à Aix. Il y attacha d'abord le pétard et la fit sauter; mais la seconde porte se trouva plus solide; le pétard n'y fit qu'une ouverture insuffisante et les habitants se hâtèrent d'accourir au bruit. Le duc fut obligé de se retirer sans oser poursuivre plus avant son entreprise.

Il se borna ensuite à tenir la ville comme bloquée par les garnisons qu'il mit tout autour, de telle sorte que les provisions n'arrivant plus de la campagne, le menu peuple en fut réduit à ne vivre que de pain de millet et de vesces ou de châtaignes, dont heureusement il y avait grande quantité dans les magasins. En ce même temps, le sultan Amurat, incité par l'ambassadeur de France, Savarry, envoyait déclarer aux Marseillais que, s'ils n'obéissaient à leur roi, il les traiterait comme ses plus grands ennemis, confisquerait tous leurs vaisseaux et leurs marchandises, et ferait esclaves, dans toute l'étendue de son empire, tous ceux d'entre eux qui y seraient rencontrés. Tout ceci pourtant ne fut point encore capable de les détacher du parti de la Ligue.

Arles se montra moins récalcitrante. Pour sauver les récoltes, que d'Épernon menaçait de détruire, sans épargner ni les maisons ni les arbres, et faisant pendre sans pitié tous ceux des cultivateurs ou moissonneurs qui tombaient entre ses mains, la ville fit un traité avec lui, et son autorité y fut reconnue.

Quant à ceux d'Aix, quoiqu'il employât les mêmes moyens expéditifs pour les soumettre, excités par le comte de Carces, ils ne s'en montrèrent que plus animés, et c'était à chaque instant de nouveaux combats sous les murs de cette place, dont les habitants se défendaient avec l'énergie du désespoir. Le premier jour que les troupes du duc vinrent attaquer la ville était précisément le jour de la fête de Dieu. Les hommes quittèrent la procession pour faire une sortie avec une merveilleuse ardeur, pendant que les femmes continuèrent à suivre le Saint-Sacrement, dans les rues pavoisées avec toute la solennité accoutumée. C'était le brave Mesplez qui commandait l'infanterie de d'Épernon; elle n'en fut pas moins ce jour-là fort malmenée par les assiégés, qui tuèrent quantité des plus hardis d'entre ces hommes d'armes, et entre autres le baron de Montaud, dont la perte fut vivement regrettée.

Le duc, reconnaissant alors que l'impétuosité de ses attaques lui apportait moins d'honneur que de dommage, changea de moyen et se mit à faire bâtir un grand fort sur le coteau de Saint-Eutrope, qui domine la ville; il y plaça une batterie de sept pièces de canon qui foudroyait tous les quartiers, s'imaginant que les habitants, effrayés de voir crouler les toits sur leurs têtes, se décideraient à lui demander merci; mais, comme le bruit de ces canonnades fut plus grand que l'effet, ceux

d'Aix s'y accoutumèrent bientôt et ripostèrent par le canon de leurs remparts, qui, sans faire autant de tapage, causait beaucoup plus de dommage aux assiégeants. Le duc lui-même faillit en être victime; un des canonniers de la ville, averti qu'il avait rendez-vous pour continuer une partie de prime dans un endroit nommé La Pinchinate, y pointa si justement deux pièces, que les boulets emportèrent les deux gentilshommes entre lesquels Monsieur d'Épernon était assis. Les éclats de la table et des sièges le blessèrent lui-même à la cuisse, par suite de quoi il fut renversé et demeura longtemps pâmé, de sorte que la nouvelle de sa mort fut publiée dans Aix et portée dans toute la province.

Sur ces entrefaites arriva le courrier du duc de Mayenne, porteur de la trêve signée à La Villette pour toute la France. D'Épernon en fut fâché, car il jugeait bien qu'une pareille mesure ruinait ses desseins, et, pendant qu'on faisait dans la ville des feux de joie, il ne songea qu'à trouver des moyens d'opposer quelque difficulté. Mais, quand il eut reçu le courrier du roi qui lui apportait l'ordre précis de suspendre les hostilités, il fallut bien qu'il se soumît, quoiqu'à contre-cœur, et, après avoir placé une forte garnison dans le fort qu'il avait fait construire à Saint-Eutrope, il se retira avec le reste de ses troupes.

Le danger qu'il craignait pour lui ne tarda pas, en effet, à se manifester. Le roi, qui avait plus d'une raison de se méfier de ce seigneur, faisait épier sa conduite et n'attendait qu'une occasion favorable pour réprimer son ambition. Il sut que, dans une réunion qui avait eu lieu à Beaucaire, et où Lesdiguières n'avait pu assister, il avait été signé une alliance offensive et défensive envers et contre tous, entre le maréchal de Montmorency, le comte d'Auvergne et le duc d'Épernon. Il devenait donc urgent de rompre cette nouvelle ligue. En conséquence, Sa Majesté envoya l'ordre à Lesdiguières de chercher quelque moyen, pour expulser le duc de la Provence, mais sans que le nom du roi fût compromis en rien; car il était à craindre qu'un homme aussi dangereux n'en vînt à une révolte ouverte, auquel cas, à l'aide de ses amis et en se joignant au parti opposé, il aurait trouvé plus d'un moyen de se rendre redoutable.

Lesdiguières tint donc aussi secrète que possible la mission qu'il avait reçue; il n'osa pas même en parler à Mesplez, sachant que celui-ci, tout bon royaliste qu'il était, était incapable des ménagements et des ruses qu'exigeait une pareille affaire. Il mit seulement dans la confidence cinq ou six des principaux seigneurs du pays, sur lesquels il croyait pouvoir compter, parce qu'il les savait peu satisfaits du duc. Il leur fit lire les lettres du roi. Ces gentilshommes balancèrent d'abord à s'engager dans cette espèce de conspiration, dans la crainte que, si le coup venait à manquer, ils ne fussent désavoués et abandonnés aux rigueurs de d'Épernon qu'on savait être implacable en pareil cas.

Pourtant, quand on leur eut bien promis que le roi les soutiendrait, ils se résolurent à la fin de tout risquer pour donner à Sa Majesté une preuve de leur obéissance et de leur dévouement. Le duc était alors allé

à Pézenas, pour se trouver à une nouvelle entrevue avec Montmorency. Pendant son absence, les conjurés, qui commandaient chacun une place dans la province, se déclarèrent le même jour, dix-neuvième d'octobre, mirent dehors les Gascons qu'avait amenés le duc, et firent jeter en prison tous ses partisans.

En même temps, ceux d'Aix, qu'on avait prévenus, rompaient la trêve, et le gouverneur de Toulon, ayant trouvé un moyen d'attirer préalablement chez lui la plus grande partie des officiers de la citadelle, la fit attaquer par deux cents forçats auxquels il avait, pour cet effet, accordé la liberté. Tout ce qui s'y trouva vivant fut passé au fil de l'épée. Le commandant lui-même fut assommé d'un coup de levier par un maçon auquel il offrait dix mille écus pour en obtenir la vie, mais qui aima mieux se venger d'une injure qu'il avait reçue précédemment de cet officier. Le gouverneur de Toulon fut presque au même instant mortellement blessé d'une mousquetade qui lui fut tirée du fort, et son beau-père, le sieur de Soliers, qui prit le commandement, profita de la circonstance pour faire raser la citadelle.

Au bruit de ce soulèvement, Tarascon et un grand nombre d'autres places se déclarèrent contre d'Épernon. « Bref, toute la Provence était en branle de s'armer contre lui ; » de sorte que, si ceux qui conduisaient ce mouvement, au lieu de laisser leurs gens s'amuser au pillage des Gascons et des Épernonistes, eussent eu soin de s'assurer des passages de la Durance et du Rhône, leur cause était complètement gagnée. Mais on disait que d'Épernon avait un talisman qui le protégeait contre tous les dangers, dont pouvaient l'entourer ses ennemis. Faute par ceux-ci de ne lui avoir pas fermé la route, il rentra dans le pays vers la fin de décembre. Sa présence rassura ses amis, releva le courage de ses gens de guerre, et, en peu de temps, il redevint lui-même assez puissant pour faire payer cher à ses ennemis, qui avaient vainement compté sur l'appui du roi, la peine de leur imprudence.

Le duc de Nemours ne fut pas si heureux. Depuis l'espèce de popularité dont l'avait revêtu parmi les Ligueurs la défense de Paris, il se croyait digne au moins d'une couronne, et il cherchait, comme il a été dit, à s'établir indépendant dans le Lyonnais, le Beaujolais et le Forez. Après la publication de la trêve, Mayenne, voyant que ce prince, son frère utérin, faisait plusieurs démarches qui le rendaient justement suspect aux Ligueurs, que déjà précédemment il n'avait voulu ni assister en personne, ni envoyer de députés aux États de Paris, quoiqu'il y eût été invité, commença à devenir inquiet lui-même sur la ville de Lyon. (*Mém. de la Ligue,* t. V, p. 438 et suiv.)

Nemours, en effet, mécontent que dans les dits États on n'eût pas même fait mention de lui, quand il y avait été question de l'élection d'un roi, s'était plus fortement que jamais attaché à l'idée de se faire une souveraineté dans les provinces dont il était gouverneur, et pour cela il venait d'abolir l'autorité des magistrats légitimes, et de les remplacer par un conseil composé de gens qui lui étaient dévoués, mais

pour la plupart étrangers à la ville. N'osant pas encore rebâtir la citadelle de Lyon, détruite depuis plusieurs années, il avait fait fortifier tous les postes avantageux des alentours, et il y maintenait des garnisons d'infanterie et de cavalerie, auxquelles il permettait de pourvoir à leur subsistance par des extorsions sur le peuple, leur accordant la funeste licence de piller et de ruiner le pays. On disait de plus qu'il n'attendait que le moment pour faire bâtir, non pas un seul fort, mais deux dans la ville même, et qu'il en avait montré les plans tout dressés à ses amis. (De Thou, t. XII, l. 107, p. 55 et suiv. — Davila, t. III, l. 14, p. 443 et suiv.)

Après cela, il s'était mis à suivre les maximes politiques de Machiavel, s'efforçant de paraître religieux sans l'être, faisant de grandes promesses, mais se réservant de les tenir ou de les violer, selon que l'exigerait son intérêt. (De Thou, *ubi sup.*)

On remarqua aussi que dans les actes publics il ne daignait plus même prendre le titre de gouverneur du Lyonnais, et qu'il signait tout simplement « le prince duc de Nemours, » comme s'il eût été déjà souverain de son chef. Il poussa, dit-on, l'impudence jusqu'à faire battre de la fausse monnaie, et à permettre que le cours en fût public. (De Thou, *ubi sup.*)

Mayenne, à qui on ne laissait rien ignorer de tout ce que se permettait ce prince, crut qu'il était temps de l'arrêter dans ses projets ambitieux. Il pria donc l'archevêque de Lyon d'aller en cette ville, sous prétexte de se rendre de là à Rome, à l'occasion de la trêve qui venait d'être conclue et qu'il fallait faire connaître au Pape. Mais la mission réelle du prélat était de faire échouer les entreprises du duc de Nemours, en faisant comprendre aux habitants qu'elles tendaient à opprimer la liberté publique.

L'archevêque s'acquitta habilement de cette commission. Il chercha l'occasion de paraître plutôt l'attaqué que l'agresseur, et il n'eut pas longtemps à l'attendre. Le duc avait donné le gouvernement de Vienne, dont la trahison de Maugiron l'avait rendu maître, à un nommé Dezimieu, qui lui était tout dévoué. Il lui écrivit de venir le joindre avec l'élite de sa garnison, le dix-huitième jour de septembre, pour l'aider à s'emparer définitivement de Lyon. L'archevêque fut averti de ce projet, et il en prévint les habitants, qui placèrent une forte garde à la porte du Rhône, par laquelle on savait que devait entrer Dezimieu, puis on attendit en silence.

Celui-ci se présenta en effet; mais, après un léger combat, il fut fait prisonnier. Alors toute la population courut aux armes; on dressa des barricades, et Nemours, étant sorti à cheval pour venir au secours des siens, se vit lui-même arrêté par les habitants, au bas du pont, et ramené à sa maison, où on lui donna des gardes. Le lendemain, qui était un dimanche, il voulut aller entendre la messe à la cathédrale, en se faisant accompagner de son cortège ordinaire; mais, au moment où il sortait, le peuple, ameuté de nouveau, non seulement lui ôta sa suite et

le désarma, mais le resserra plus étroitement. On arrêta en même temps dans la ville tous ceux qu'on soupçonnait de lui être attachés et de favoriser ses desseins.

L'archevêque, devenu ainsi maître de la position, alla au château de Pierre-Encise délivrer Coligny d'Andelot, que le duc de Nemours, sur de simples soupçons, y avait fait enfermer quelque temps auparavant, et il y fit amener et renfermer le duc lui-même.

Quand Anne d'Est, mère de ce prince et du duc de Mayenne, apprit ce qui s'était passé à Lyon, et que c'était par ordre de Mayenne que tout cela avait eu lieu, elle alla incontinent lui reprocher sa dureté et l'accabler d'injures, le menaçant de sa malédiction maternelle. Celui-ci chercha à se disculper en rejetant la faute sur une populace en fureur, et promit à sa mère de faire délivrer le jeune prince. On commença donc à traiter de sa liberté avec les habitants de Lyon; et l'archevêque, qu'ils avaient fait gouverneur de leur ville, proposa ces conditions : que le duc abandonnerait tous les postes qu'il avait fait fortifier autour de la ville; qu'il remettrait également toutes les places qu'il tenait en Auvergne et ailleurs, et qu'en échange de son gouvernement du Lyonnais, Mayenne lui donnerait celui de la Guyenne.

Nemours accepta ce traité; mais il ne fut point exécuté. Les événements marchèrent si rapidement qu'avant qu'il eût été délivré de prison, Lyon avait abandonné le parti de la Ligue, et le duc resta prisonnier à la disposition du roi, pour en ordonner à sa volonté. (De Thou, *ubi sup.*)

Pendant ce temps-là, le duc de Nevers, accompagné de Claude d'Angennes, évêque du Mans, de l'abbé Séguier, doyen de l'église de Paris, et du Père Gobelin, membre du chapitre royal de Saint-Denis, poursuivait sa route vers Rome. Les autres prélats qui devaient faire partie de l'ambassade avaient trouvé des raisons pour s'en dispenser. Le duc, après avoir traversé la Franche-Comté et la Suisse, était déjà sur les frontières de l'Italie; mais le légat avait envoyé en avance son camérier Montorio, pour prévenir l'esprit de Sa Sainteté contre l'ambassadeur français. (*Journal de Henri IV*, t. I, p. 417.)

Le duc, arrivé à Poschiano, dans le pays des Grisons, y trouva le jésuite Possevin, homme d'une grande habileté et qui en avait déjà donné des preuves dans plusieurs légations. Il était porteur d'un bref du Pape adressé au duc de Nevers, annonçant à celui-ci qu'il devait avoir toute confiance en ce que lui dirait le Révérend Père; et le Révérend Père était chargé, de la part de Sa Sainteté, de témoigner la joie qu'elle ressentait de la réunion du roi de Navarre à l'Église catholique; qu'elle souhaitait de grand cœur que cette conversion fût sincère; mais qu'elle ne pouvait cependant recevoir comme ambassadeur de France celui d'un prince qu'elle ne reconnaissait point encore; qu'à tout autre titre et comme simple particulier elle verrait Monsieur le duc avec plaisir. (De Thou, t. XII, p. 108 et suiv.)

Le duc fut mortifié; mais, comptant sur les droits que lui donnaient sa noble origine, ses titres et ses mérites, il n'en mit que plus d'empres-

sement à continuer son voyage. Le Pape, espérait-il, ne pouvait manquer de changer de résolution quand il s'en verrait sollicité par un homme de son importance. Il ne s'arrêta pas même pour saluer le sénat de Venise, ni le duc Urbin, ni le grand-duc, ni le duc de Ferrare, tous alliés fidèles du roi son maître; et, le vingt et unième jour de novembre, il entra dans Rome, non par la porte del Popolo, par laquelle les ambassadeurs font ordinairement leur entrée, mais par la porte Angélique. Ce n'était même qu'à grand'peine qu'il avait obtenu la permission de séjourner dix jours dans la capitale du monde chrétien; mais il espérait bien faire prolonger ce délai. (*Mém. de Nevers*, t. I. — *Discours de son ambassade à Rome.*)

Il fut admis le même jour à baiser les pieds de Sa Sainteté, et il demanda avec instance, d'abord qu'il lui fût permis de parler aux cardinaux, auxquels il avait des lettres à rendre de la part du roi, ensuite qu'on voulût bien lui accorder la liberté de défendre les intérêts de son pays et ceux de Sa Majesté très-chrétienne, en présence des ambassadeurs de l'Espagne et des députés de la Ligue, pour les convaincre que, jusqu'alors, ils en avaient impudemment imposé à Sa Sainteté, au sujet des troubles de la France.

Clément répondit qu'il jugeait convenable de consulter le Sacré-Collège sur cette matière; après cela, dit-il, « nous verrons. »

Deux jours après, le duc se présenta à une nouvelle audience où il renouvela ses demandes. « Je n'ai pas, dit-il, assez de présomption pour croire que mon éloquence seule pourra remettre Sa Sainteté dans les intérêts du roi mon maître; mais les faits parleront, et je compte sur l'esprit juste du Saint-Père. On a osé dire partout que les affaires de Sa Majesté étaient en mauvais état; on a même poussé l'impudence jusqu'à vouloir faire croire qu'il était facile de la dépouiller de son royaume : c'est une imposture qui tombe d'elle-même. Déjà plus des deux tiers de la France sont soumis de cœur et d'effet à leur roi légitime. Il a pour lui les princes du sang, la noblesse, les prélats les plus distingués de l'Église gallicane, les parlements et la plupart des villes de quelque importance, qui, toutes, sont prêtes à se sacrifier pour la défense de la foi catholique et de leur souverain. Ceux qui lui résistent encore sont les princes de la maison de Lorraine et quelques turbulents qui étaient à la tête de la Ligue. Paris, où la rébellion se maintient encore, contre le gré de la plus saine partie des habitants, est déjà bloquée de tous les côtés; les troupes de Sa Majesté occupent les passages de la Loire, depuis l'Orléanais jusqu'à Nantes, et ont déjà réduit aux abois la ville d'Orléans, cet autre chef-lieu des ennemis du repos de la France; et, là-dessus, je demande à nos adversaires eux-mêmes si ce que j'avance ici n'est pas l'exacte vérité. Ce qui est également vrai, c'est que la Ligue est aux abois, et qu'elle serait complètement dissipée, dans l'espace d'un mois au plus, si le Pape et l'Espagne lui retiraient leurs secours. Voici des lettres de Mayenne lui-même qui le prouvent (et en même temps il remit au Pape une correspondance du lieutenant général

de l'État de France qu'on avait interceptée). Vous le voyez, Saint-Père, s'il offre de livrer, et s'il a déjà livré en effet plusieurs de nos ports et de nos villes aux Espagnols, c'est, comme il le dit lui-même, pour obtenir des secours sans lesquels il n'espère plus pouvoir tenir tête au roi. A quel dessein, lui, revêtu de la première dignité du royaume, se serait-il soumis à être le plat courtisan des généraux de Philippe, jusqu'à attendre leur bon vouloir dans leurs antichambres, quand ces Messieurs lui faisaient dire qu'ils n'avaient pas le temps de le recevoir? Les moins éclairés comprendront qu'il fallait, pour le réduire à un pareil abaissement, qu'il sentît l'extrême besoin d'un secours sans lequel il jugeait lui-même sa cause perdue; et, en agissant ainsi, savez-vous ce qu'il risquait dans son aveugle ambition? La profanation des églises et des monastères, la destruction complète du catholicisme en France, et la ruine du pays qui a si généreusement accueilli sa famille. Car les lois de l'État s'opposent à l'élection de tout prince étranger, au préjudice de ceux du sang royal, et tout ce qu'il y a de vrais Français se serait sacrifié plutôt que de laisser enfreindre cette règle fondamentale. Que serait devenue la religion au milieu de cette lutte acharnée, où catholiques et protestants viendraient combattre sous le même étendard? Je n'ai pas besoin de vous parler de ce prétendu titre de lieutenant général que ce duc de Mayenne se donne, et sous le prétexte duquel il usurpe toutes les prérogatives d'un régent. Un lieutenant général n'est, en France, que le lieutenant du roi, nommé par le roi, et ne doit agir que sous les ordres du roi. Un régent ne peut exister qu'en cas de captivité ou de minorité de nos souverains, et il doit être du sang royal. Mayenne n'est donc ni régent ni lieutenant, quoiqu'il se soit fait déférer ce dernier titre par quelques particuliers égarés, par quelques marchands, banquiers, procureurs, par quelques curés et docteurs fanatiques, tous également inexpérimentés dans les affaires et dans les lois du royaume. Le parlement, dit-on, a approuvé cette élection. Mais quel parlement? Le véritable parlement n'était plus à Paris; il n'y restait que des esclaves. Les autres membres de ce corps respectable étaient venus se joindre au roi ou gémissaient dans les prisons où les avait enfermés le furieux Leclerc. Quant à la noblesse, il fallait qu'il y en eût grande disette dans son parti, puisque Mayenne était obligé d'en distribuer les titres et les fonctions à des scélérats qu'il accablait aveuglément de ses bienfaits. Ne l'a-t-on pas vu donner le duché de Rhetelois à un Saint-Paul, simple et grossier soldat, dont le père possédait à peine une chaumière et dont les deux sœurs avaient épousé l'une un pauvre manœuvre, et l'autre un tisserand? Mais qu'y a-t-il là d'étonnant? Il a bien osé s'arroger un droit plus sacré encore et qui n'appartient qu'à nos rois, d'après le concordat. Il a nommé aux bénéfices ecclésiastiques des sujets à sa guise pour lesquels il a demandé les bulles du Pape. Ce qui étonne, c'est que le cardinal de Plaisance, à qui sa haute prudence et son long séjour dans notre pays ont pu donner une parfaite connaissance de l'état du royaume, ait fait entendre à Sa Sainteté que la religion ne pouvait être sauvée en

France, si l'on ne procédait à l'élection d'un nouveau roi. Dans son désir de procurer la couronne de saint Louis à l'infante d'Espagne, au détriment des enfants légitimes du saint monarque, il a conseillé au Saint-Père d'excommunier les princes, les prélats et les catholiques du parti du roi, et de les déclarer fauteurs de l'hérésie, tandis que tout leur crime est d'être bons Français, et de ne pas vouloir le démembrement de leur patrie. Au reste, sur ce chapitre même (l'élection d'un roi), le légat et Mayenne et les principaux chefs ligueurs sont déjà divisés d'opinion. C'est là ce qui prouve plus que tout le reste la faiblesse de la Ligue; car, comment ces sortes d'unions peuvent-elles subsister sans unité de vues et de principes? Au contraire, chez les catholiques attachés au roi, vous ne verrez pas, Très-Saint-Père, de pareilles divisions, et c'est ce qui fait leur force. »

Le Pape, après ce discours, n'en persista pas moins à répondre qu'il ne pouvait en conscience donner l'absolution au roi, parce qu'il était obligé de continuer sa protection à ceux de la Ligue, qui avaient toujours pris la défense de la religion.

« Ce n'est pas la défense de la religion, répliqua le duc, qui leur a mis les armes à la main, mais bien leur ambition personnelle. Voyez comme chacun d'eux s'est empressé de faire sa part, sans s'inquiéter des malheurs de l'Église et des misères de ce pauvre peuple. Le duc de Savoie prétend avoir des droits sur la Provence et le Dauphiné; le duc de Mercœur revendique la Bretagne; Nemours voulait être roi de Lyon; le duc de Guise dispute le trône de France à son oncle le duc de Mayenne, et, par derrière, l'Espagnol qui les entretient dans leurs diverses prétentions n'attend que l'instant du démembrement de ce noble et puissant État, pour s'en emparer plus aisément sur cette foule de petits roitelets. Il n'y a que les catholiques royalistes qui s'opposent à ces pernicieuses entreprises; et devaient-ils s'attendre à l'ignominieux traitement qu'on fait à leur prince légitime, quand il vient humblement se jeter aux pieds du bienheureux apôtre saint Pierre? Vous nous reprochez de ne nous être pas unis à la Ligue après la mort du feu roi, pour travailler de concert à mettre un prince orthodoxe sur le trône : c'est nous reprocher de n'avoir pas voulu faire cause commune avec ceux qui venaient de faire assassiner leur souverain et de placer le meurtrier sur les saints autels. Au reste, si je rappelle toutes ces choses, ce n'est que pour faire voir à Votre Sainteté la différence qu'il y a entre les catholiques royalistes et les catholiques ligueurs, et combien faussement ces derniers se vantent d'être les uniques soutiens de la foi. Non, ce n'est pas la religion qu'ils défendent, mais c'est de la religion qu'ils veulent se faire une arme pour la défense de leur avide ambition. Et c'est nous, qui n'avons d'autre but que de maintenir l'intégrité de la foi et les droits du royaume très-chrétien, qu'on veut faire condamner comme hérétiques et schismatiques. Jusqu'ici, Saint-Père, nous n'avons opposé que la patience à la honte et à l'ignominie dont on continue de nous abreuver. Il est à craindre pourtant, et je dois le dire, que cette patience n'échappe à la

plupart d'entre nous, et que, poussés à bout, nous n'ayons recours à des moyens extrêmes, dont jusqu'à présent nous avons évité de faire usage pour ne point rompre l'unité de l'Église. »

Le duc demanda ensuite la prolongation du terme de dix jours qu'on lui avait assigné pour son séjour à Rome. Le Pape répondit : « Nous verrons ; j'ai besoin d'en délibérer, et je vous ferai savoir mes intentions. » Le duc alors lui présenta les lettres du roi, et lui demanda humblement d'être reçu comme ambassadeur de Sa Majesté très-chrétienne. « Vous tenez, dit-il, Père très-saint, la place de Jésus-Christ, qui est venu sur la terre pour ceux qui étaient malades, comme pour ceux qui étaient en bonne santé. Vous siégez sur la chaire de saint Pierre, qui a renié trois fois son divin Maître, ce qui doit apprendre à ses successeurs à compatir à la faiblesse de ceux qui se sont écartés de la foi, mais qui y reviennent avec le même repentir que ce saint apôtre. Ne refusez donc pas votre bénédiction à un roi suppliant qui vient rendre au Saint-Siège l'obédience que lui doivent tous les princes fidèles. »

Le Pape n'envoya sa réponse que quatre jours après par le maître de sa chapelle. Elle contenait que le délai de dix jours ne pouvait être étendu ; que Monsieur le duc était dispensé de saluer les cardinaux et de prendre congé de Sa Sainteté, qui ne lui avait donné audience que comme à un particulier et non comme à l'ambassadeur de la France.

Le même soir, le jésuite Tolet, qui avait tout récemment été créé cardinal, vint le trouver, et lui dit, de la part du Pape, que les trois ecclésiastiques qui l'avaient accompagné ne seraient admis à baiser les pieds du Saint-Père qu'après avoir comparu devant le cardinal de Sainte-Séverine, grand inquisiteur et grand pénitencier. (*Journal de Henri IV*, t. I, p. 448.)

C'était déjà une grande humiliation pour Monseigneur le duc de Nevers qu'on refusât de recevoir à Rome, en qualité d'ambassadeur, un homme de son rang et de son importance ; mais il se sentit « pénétré de douleur » en pensant au danger que courraient les prélats qui l'accompagnaient si on les obligeait à comparaître devant le grand inquisiteur. Il demanda avec instance qu'il lui fût permis de les présenter lui-même à Sa Sainteté, pour qu'ils lui exposassent eux-mêmes plutôt qu'à l'inquisiteur général les motifs qui les avaient dirigés dans leur conduite, promettant qu'ils en demanderaient pardon en toute humilité, si le Saint-Père trouvait qu'elle eût quelque chose de répréhensible. (De Thou, *ubi sup.*, p. 85.)

Cette supplication fut inutile. Le cardinal jésuite revint pour inviter le duc à envoyer ces prélats devant le tribunal sacré de l'Inquisition, lui faisant entendre qu'il n'y avait au fond rien à craindre pour leur vie. Mais le duc répondit avec fermeté qu'il perdrait plutôt la sienne que d'exposer à la moindre injure ou humiliation les honorables et saints personnages que le roi son maître avait confiés à sa garde, et qui n'étaient venus que pour témoigner de leur soumission au Saint-Siège.

Le terme des dix jours était dépassé; le duc de Nevers fit demander une nouvelle audience au Pape pour lui parler de l'affaire des prélats. Clément lui fit répondre qu'il était résolu de ne pas les recevoir avant qu'ils n'eussent rendu raison de leur conduite au grand inquisiteur de la foi. Le duc alors alla se jeter aux pieds de Sa Sainteté, voulant, « suivant ses instructions, » lui demander dans cette posture humiliée l'absolution du roi. « Très-Saint-Père, dit-il, je vous conjure par le saint nom de Jésus, et par son sang adorable répandu sur l'arbre de la croix, pour la rédemption de tout le genre humain, et enfin par le nom de Clément que vous avez pris, comme étant de bon augure, en montant sur ce trône pontifical, d'accorder l'absolution à un roi suppliant et repentant qui vous la demande par ma bouche. » (*Mém. de Nevers, ubi sup.*)

Le Pape lui ordonna d'abord de se relever; puis il répondit : « Très-cher fils, je ne croirai la conversion de votre roi sincère que quand Dieu m'aura envoyé un ange pour me le dire à l'oreille. Quant aux catholiques qui ont suivi son parti, je ne les tiens pas tout à fait pour désobéissants et pour mauvais serviteurs de l'Église; mais ils ne sont qu'enfants bâtards et fils de la servante. Ceux qui ont suivi le parti de la Ligue sont les vrais fils légitimes. » (Villeroi, *Mém. d'État*, ad ann. 1593.)

Après cette audience, dont le duc de Nevers se retira très-mortifié, le cardinal Tolet vint de nouveau le trouver et lui annonça que le Pape voulait bien condescendre à ce que les ecclésiastiques français ne comparussent que devant une commission de cardinaux qu'il nomma, et dont chaque membre appartenait à la faction espagnole; « mais, ajouta-t-il, le Pape exige absolument cette soumission de leur part. » Le duc, qui persistait à se regarder comme ambassadeur, se refusa avec encore plus de fermeté à cette prétendue concession, qui portait atteinte à l'inviolabilité et à la dignité de ses fonctions diplomatiques.

Mais il apprit que le Pape, en plein consistoire, tenu le vingtième jour de décembre, avait dit et protesté qu'il souffrirait plutôt le martyre que d'admettre « le Navarre » (c'est ainsi qu'il appelait le roi) dans l'Église, et que Montorio, envoyé du cardinal légat, avait donné le conseil d'amuser Monsieur de Nevers, et de l'arrêter le plus longtemps possible à Rome par de vaines négociations, afin qu'il ne pût aller apprendre à son maître dans quelles dispositions était la cour romaine, et aussi pour que ce prince ne pût se servir de lui dans la guerre qui allait recommencer. Cette révélation lui fit perdre toute espérance de mener à bonne fin la négociation qui était le but de son ambassade. (*Journal de Henri IV*, t. I, p. 462. — *Mém. de Nevers, ibid.*)

Il obtint une autre audience le neuvième jour de janvier. Il demanda cette fois qu'on fît réponse par écrit aux demandes et raisons qu'il avait présentées dans les audiences précédentes. Le Pape refusa de répondre de cette manière. « On pourrait, dit-il, brûler honteusement ce que j'aurais écrit, comme on a brûlé à Tours et à Châlons les brefs et les bulles de mes saints prédécesseurs. Du reste, jamais ni l'Espagne, ni les

autres princes chrétiens n'ont demandé que je traitasse avec eux autrement que de vive voix. » — « Mais pourtant, répliqua Nevers, quand mon maître m'a envoyé ici, pour rendre l'obédience au Saint-Siège et pour obtenir son absolution, n'est-il pas de mon devoir que je lui porte une réponse par écrit, afin qu'il sache pour quel motif j'ai essuyé un refus; que ce n'est pas par ma faute, et en même temps afin qu'il apprenne ce qu'on exige ici de lui, pour prouver son retour sincère à la foi catholique. » (CAYET, *Chron. novenn.*, liv. IV, 1595. — *Mém. de Nevers, ibid.*)

« Il peut et doit, répondit le Pape, consulter sur ce dernier point les théologiens qu'il a auprès de lui; pour moi je ne suis pas obligé de m'expliquer davantage. » — « Enfin, dit le duc, à bout de patience, Votre Sainteté voudra-t-elle au moins me dire si elle approuve que le roi assiste tous les jours à la messe; s'il est permis de dire la messe en sa présence, et si les fidèles peuvent assister à cette messe en sûreté de conscience? Il faut bien encore que je sache comment vous voulez qu'on s'y prenne, pour la nomination des évêques qui manquent dans la plupart des villes maintenant soumises au roi, ce qui porte un grand préjudice au salut des fidèles. Si, sur ce dernier point, Votre Sainteté ne daigne pas s'expliquer, on sera donc obligé d'en revenir à la Pragmatique-Sanction, auquel cas remarquez qu'il est à craindre qu'on n'établisse dans l'Église Gallicane une discipline indépendante du Saint-Siège. »

Le Pape répondit d'abord, toujours avec la même froideur, qu'il n'accorderait jamais de bulles à des évêques nommés par un prince qu'il ne reconnaissait pas pour roi; mais, réfléchissant probablement que le retour à la Pragmatique-Sanction dont on le menaçait diminuerait considérablement les revenus de la cour de Rome, il demanda du temps pour délibérer sur la question.

Cinq jours après, le cardinal Tolet vint de nouveau trouver le duc de Nevers, et lui dit que le Pape ne ferait décidément pas de réponse par écrit. Il lui réitéra que Sa Sainteté ne lui avait donné audience que comme à un particulier, et non comme à un ambassadeur, sans parler de la nomination des évêques, sans doute parce qu'on était bien aise d'attendre les événements, avant de trancher définitivement une question aussi importante pour le fisc du trésor de l'Église.

« La réponse que vous m'apportez, dit le duc, est si fâcheuse et si indigne que j'aimerais mieux être cousu dans un sac et jeté dans le Tibre, que de la porter à la cour de France; et plût à Dieu que je me fusse cassé une jambe la veille de ce malheureux voyage! Songez-y bien : c'est un schisme aussi déplorable que celui d'Allemagne et d'Angleterre que va sans doute susciter en France l'obstination injuste du Saint-Père. Est-il possible qu'il veuille fermer le bercail à ceux qui ne demandent qu'à se ranger sous la houlette du pasteur commun? »

« Seigneur, répondit le jésuite, Jésus-Christ n'est pas obligé de remettre lui-même dans le bon chemin ceux qui s'en sont écartés. Il leur

a commandé de s'adresser à ses disciples pour lui être présentés. Nous trouvons dans l'Écriture que c'est ainsi que saint André en agissait avec les Gentils. » — « Dites saint Philippe, répondit le noble duc, et cet exemple ne prouve rien ; car il y en a cent autres qui font voir qu'on pouvait s'adresser directement au Sauveur des nations. » — « Saint Philippe soit, reprit le cardinal, peu importe ; mais, ajouta-t-il en souriant, je ne suis pas autorisé à vous en dire davantage. » — « Vous pouvez rire, dit le duc, se méprenant probablement sur la cause de ce sourire ; mais le temps viendra où nous verserons tous des larmes en abondance, et où les cris de désespoir de l'Église de France, réduite aux abois, retentiront jusqu'à vos oreilles. » (De Thou, *ubi sup.*)

Il eut enfin sa dernière audience du Pape, et il se plaignit amèrement de tous les déboires qu'on s'était plu à prodiguer à un homme de sa sorte, qui avait, de plus, l'honneur de représenter l'un des plus puissants princes de l'Europe. « Votre Sainteté, dit-il, au lieu de consulter les cardinaux, qui sont les conseillers ordinaires et naturels des Papes, surtout en pareille matière, n'a voulu écouter que les ambassadeurs et les agents de l'Espagne. Dieu veuille qu'elle n'ait pas à déplorer plus tard une pareille prévention ! Il ne me reste plus qu'à vous supplier de ne pas croire toutes les calomnies accumulées contre ma personne par le cardinal de Plaisance. Il est la principale cause de tous les malheurs que je prévois, et il s'est comporté, en France, plutôt en chef de parti qu'en véritable légat de l'Église. »

« J'ai de la peine à croire, dit dédaigneusement Clément, que Monsieur le légat soit aussi coupable que vous voulez me le faire entendre. »

Le duc eut ensuite recours aux prières les plus touchantes, pour obtenir que le Pape ne fermât pas l'oreille à la voix d'un roi suppliant, dont les intérêts étaient liés à ceux de tout un grand royaume ; il fit observer qu'il importait au monde chrétien, et surtout au Saint-Siège, de ne pas voir démembrer le royaume de France ; mais Clément ne sortit pas de sa froide réserve, et ce fut ainsi que l'ambassadeur de Henri IV se vit obligé de prendre congé.

Mais, tout indigné de cette politique glacée, impitoyable et cauteleuse, il dressa de sa main et sans faire mention du roi une protestation qu'il envoya à Clément VIII. « Votre conduite inconcevable, lui disait-il, va aigrir tous les esprits qui ne demandent plus qu'à voir finir ces malheureuses guerres. Si la discipline de l'Église est renversée, si les biens du clergé sont livrés au pillage et à l'usurpation, si les temples sont détruits, les monastères abandonnés, le culte aboli et la religion catholique abhorrée en France, ne vous en prenez qu'à vous seul. Votre Sainteté apprendra bientôt que les princes et seigneurs français, croyant s'être suffisamment rangés à leur devoir, auront eu recours à des remèdes extrêmes ; que nos évêques auront établi, au détriment du Saint-Siège, une nouvelle discipline dans l'Église Gallicane, et c'est alors que vous regretterez amèrement, mais inutilement, de vous être laissé égarer par de méchants conseillers et d'avoir fait un si pernicieux abus de votre

puissance temporelle. Aussi, en pensant à tant de malheurs, je vous supplie de nouveau d'écouter la prière de tout un royaume et de son roi, et s'il est vrai que vous doutiez encore de la conversion sincère de ce prince, imposez-moi par écrit toutes les conditions que vous exigez, pour qu'il ne vous reste plus le moindre doute : il acceptera, j'en prends l'engagement, tout ce qui sera juste et convenable; mais si vous persistez à vous refuser à cette juste demande, je proteste ici au nom de tous les catholiques royalistes, en présence de Dieu qui m'entend, des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, aux pieds desquels je me suis prosterné, que ni nous ni notre souverain, qui sommes tous prêts à faire tout ce qu'il plaira à Votre Sainteté de nous prescrire de juste et de raisonnable, ne serons responsables, devant le ciel ni devant les hommes, des maux infinis qui vont arriver. »

Toutes ces lugubres prévisions de l'ambassadeur de France pouvaient, en effet, se réaliser. Elles étaient dans la nature des choses; mais la cour de Rome connaissait mieux que lui jusqu'à quel point elle pouvait compter sur l'esprit religieux de l'époque. Un peu plus ou un peu moins de sang répandu, c'est d'une importance médiocre; on sait que l'Église de Jésus-Christ est fondée sur une pierre, que ni l'enfer ni les siècles ne peuvent détruire.

Après avoir écrit sa protestation, le duc fit ses préparatifs de départ. Tout à coup il apprit que le Pape avait donné ordre aux huissiers de la cour pontificale de citer au tribunal de l'Inquisition les trois ecclésiastiques qui l'avaient accompagné; que déjà leurs bagages et mulets étaient saisis, et que, sous peine d'excommunication majeure, ils étaient sommés de comparaître devant le redoutable tribunal. Il se mit en route incontinent pour quitter cette ville où il avait été si mal reçu, et, faisant marcher les trois prélats à ses côtés, il se dirigea fièrement vers la porte del Popolo, menaçant de tuer de sa propre main quiconque se présenterait pour porter la main sur eux. Il sortit de la ville avec eux, sans que personne osât s'opposer à son passage; les politiques de la cour de Rome étaient déjà assez contents de le voir s'éloigner. (*Journal de Henri IV*, p. 449.)

Il prit la route de Venise, où il fut accueilli avec de grands honneurs; mais le pauvre Père Gobelin, son compagnon d'ambassade, n'eut pas la satisfaction de participer à cette espèce de triomphe. Il avait eu si grand'peur de tomber entre les mains du grand inquisiteur, qu'il en avait pris la fièvre, dont il mourut quelques jours après. (*Journal de Henri IV, ubi sup.*)

Ce fut dans cette ville de Venise que l'évêque du Mans, l'un des prélats qui avaient fait partie de l'ambassade, publia un manifeste pour rendre compte, disait-il, à toute la chrétienté, des motifs qui avaient dirigé la conduite des évêques français, lorsqu'il s'était agi de la réconciliation du roi à l'Église catholique, apostolique et romaine. Il faisait voir qu'ils n'avaient rien fait que de conforme à ce qui se pratique d'ordinaire, et qu'ils n'avaient en rien blessé l'autorité du Pape. « On peut

toujours, disait-il, donner l'absolution à tous ceux qui ont été séparés de l'Église, quand même le cas serait réservé au Saint-Siège, lorsqu'il y a raison valable d'exempter le réconcilié d'aller à Rome, en lui faisant toutefois prendre l'engagement d'y aller plus tard, s'il le peut, ou d'y envoyer en son nom. Or la meilleure raison valable est certainement le danger de mort (*articulum mortis*), et c'est précisément dans ce cas que se trouvait alors notre Henri de Bourbon, étant sans cesse exposé aux périls des sièges et des batailles, et aux lâches attentats des assassins et empoisonneurs de la Ligue. On doit aussi regarder comme empêchement légitime la haine que lui portaient ceux qui s'opposaient à son absolution, et qui n'auraient pas manqué de rendre son pèlerinage très-dangereux pour lui. Enfin les souverains ont aussi un troisième empêchement qui leur est particulier, c'est l'obligation de rester dans leurs États pour les gouverner. Au reste, l'engagement d'envoyer à Rome a été fidèlement et solennellement accompli, et les artifices des Espagnols ont seuls mis obstacle à ce que Sa Sainteté reçût favorablement une ambassade qui venait humblement, de la part du roi, demander au Pape ce qu'il exigeait de plus que ce qui avait été fait, pour l'entière réintégration de notre Henri au nombre des fidèles. Pourtant j'oserai dire, ajoutait l'évêque, que la vraie doctrine ne se montre pas même si exigeante. Tous nos meilleurs casuistes sont d'accord qu'il est, en matière d'excommunication, des cas où il faut avoir égard au salut du plus grand nombre, et qu'il faut alors absoudre le pécheur, même malgré lui, quand son excommunication porte préjudice à plusieurs, qui sont obligés d'avoir avec lui des rapports indispensables. » (De Thou, *ibid.*, p. 454. — Davila, t. III, p. 454 et suiv.)

Tandis que le bon évêque discutait ainsi d'une manière, qui, si elle n'est pas toujours logique, me semble du moins fort charitable, le cardinal de Joyeuse, Beaufremont, baron de Senescey, et Nicolas de Pyles, abbé d'Orbays, arrivaient à Rome en qualité de députés de la Ligue, et y obtenaient sans difficulté une audience du Pape. Le cardinal de Joyeuse commença par démontrer que le duc de Mayenne, malgré tout ce qu'en avaient pu dire ses ennemis, n'avait jamais agi que pour la défense du royaume et pour celle de la religion, contre les hérétiques et leurs fauteurs, et qu'il avait toujours docilement soumis toutes ses actions au légat de Sa Sainteté; que, s'il avait permis d'ouvrir avec les partisans du roi de Navarre les conférences qui avaient amené de si malencontreux résultats, c'était parce qu'il n'aurait pu faire autrement sans encourir la haine des peuples, qui n'auraient pas manqué de le taxer de s'opposer, pour des motifs d'intérêt personnel, à tout moyen de pacifier la France; que malheureusement c'était dans ces conférences qu'on avait d'abord annoncé la feinte conversion du roi de Navarre, et qu'alors les Espagnols avaient voulu presser l'élection d'un roi; qu'on avait alors parlé de mettre la couronne sur la tête de l'Infante d'Espagne, en annonçant qu'on lui donnerait l'archiduc Ernest pour mari; qu'ensuite il avait été question de la marier avec le duc de Guise; que toutes ces

variations avaient mécontenté les États assemblés à Paris ; que, cependant, le duc de Mayenne avait accepté la proposition en faveur de son neveu, pour ne pas choquer la volonté du monarque espagnol, auquel la France avait déjà tant d'obligations, mais qu'il avait cru devoir avertir le duc de Guise de ne point se laisser aveugler par l'éclat d'une couronne, et qu'il y avait là plus d'un danger caché. Pouvait-on, en effet, espérer que le monarque voulût procurer un tel honneur aux princes de la famille de Lorraine, que de prendre parmi eux l'époux de sa fille bien-aimée? Aussi cette proposition ayant été mûrement examinée dans les États, il avait été décidé de n'en point tenter l'exécution, à moins d'avoir en France deux bonnes armées dont la solde fût assurée pour plusieurs années, parce qu'il ne fallait pas mettre un jeune roi sans appui aux prises avec un ennemi redoutable par ses forces et ses victoires. Voyant donc que les secours qu'on attendait n'arrivaient pas, et que d'ailleurs le bruit de la conversion du Navarrais ébranlait les peuples déjà fatigués d'une aussi longue guerre, il avait bien fallu faire avec l'ennemi une trêve de quelques mois, pour se donner le temps d'envoyer des ambassadeurs à Sa Sainteté et au roi d'Espagne, et solliciter d'eux des secours indispensables, qui ne se sont déjà que trop longtemps fait attendre, après avoir été promis par le monarque espagnol avec tant d'ostentation. (Cayet, *ubi sup.* — Davila, liv. 14, *ubi sup.*)

Le Pape, en apprenant ainsi de la bouche même de l'ambassadeur de la Ligue l'état à peu près désespéré des affaires de ce parti, en ressentit une vive contrariété qu'il n'osa pas exprimer ouvertement. Il témoigna d'abord qu'il était content du zèle et de la prudence du duc de Mayenne. « Je suis trop loin de la France, ajouta-t-il, pour pouvoir porter un jugement certain sur la situation des choses dans ce malheureux royaume. C'est donc au duc de Mayenne, qui s'est jusqu'à présent conduit avec tant d'habileté, qu'il appartient de trouver et d'appliquer le remède propre à guérir les maux de son pays. »

Le cardinal de Joyeuse continua en ces termes : « J'ai déjà dit à Votre Sainteté que le duc de Mayenne avait reçu avec beaucoup de plaisir la proposition de l'élection du duc de Guise, son bien-aimé neveu. Il n'est plus question maintenant que d'avoir votre agrément, Très-Saint-Père, et aussi de s'assurer des véritables intentions de l'Espagne au sujet du mariage de notre jeune prince avec l'Infante. Cela étant réglé, vous daigneriez publier vous-même un manifeste dans lequel vous déclareriez que c'est vous qui avez décidé ce mariage. Il faudrait aussi faire préparer promptement les forces nécessaires pour appuyer cette entreprise, car le Navarrais ne s'endort pas et devient chaque jour plus menaçant. Il serait bon de fixer de suite le nombre des troupes que l'Espagnol doit fournir de son côté, et qu'il a promis de fournir. Enfin, il faudrait engager l'Allemagne et la Suisse à contribuer à cette guerre, ou du moins à ne pas aider notre ennemi. »

Ce n'était pas tout à fait là ce que le légat avait fait entendre au Pape. Sa Sainteté, assez embarrassée, répondit qu'avant de prendre

aucun parti, il était nécessaire qu'elle eût l'avis du roi d'Espagne. Puis elle daigna raconter au cardinal ce qui s'était passé au sujet de l'ambassade du duc de Nevers. « Je ne découvre malheureusement, dit-elle, aucune marque de conversion dans le roi de Navarre, et je suis bien décidé à ne pas lui donner l'absolution ; car, au mépris de l'excommunication qui pèse encore sur lui, il persiste à usurper la France, sur laquelle il a perdu tous ses droits ; il reste l'allié des protestants de l'Allemagne et de l'Angleterre, et on ne discontinue pas de faire le prêche jusque dans sa demeure. Toutes les marques de catholicité qu'il a données jusqu'à présent, c'est de faire le signe de la croix. »

L'audience se termina par ces paroles du Saint-Père. Les députés attendirent pendant plusieurs jours quelque résultat plus substantiel de leurs demandes. A la fin, Beaufremont écrivit à Mayenne qu'il n'y avait aucun fond à faire sur les secours du Pape ; qu'il était probable que le roi d'Espagne ne se montrerait pas plus empressé, et qu'il eût donc à prendre ses mesures en conséquence.

Beaufremont avait deviné juste : Monpesat, que le duc avait envoyé à Madrid, tâcha d'abord d'excuser aux yeux du puissant monarque les revers multipliés que le parti avait eus jusqu'à présent dans les armes, et les délais qu'on avait apportés à l'élection de l'Infante. Il dit que la proposition de marier cette princesse au duc de Guise avait eu l'assentiment général, mais qu'on n'osait encore se flatter que cette union eût véritablement lieu, parce qu'on savait que Sa Majesté catholique avait dit qu'elle ne donnerait jamais l'Infante qu'à un prince de la maison d'Autriche ; que c'était ce qui engageait les États, avant de rien terminer, à s'informer plus amplement de ses royales intentions ; qu'en attendant, ils avaient jugé indispensable de faire une trêve avec les partisans du roi de Navarre, pour se réserver le temps de recevoir les secours que l'Espagne et le Pape avaient promis d'envoyer ; qu'au reste, Mayenne n'enviait point à son neveu l'honneur singulier que le monarque daignait lui faire, mais que, jusqu'à ce qu'il eût appris du roi lui-même quelle était sa volonté, il n'avait pas cru devoir, sur la simple promesse d'un mariage, qui peut-être n'aurait pas lieu, se dessaisir de l'autorité dans des circonstances aussi difficiles. Il jugeait imprudent de la laisser aux mains d'un jeune prince encore inexpérimenté, quoique doué, en effet, de toutes les qualités et vertus qui font les grands rois. C'est pourquoi Sa Majesté catholique était donc suppliée de dire franchement si elle approuvait le mariage du duc de Guise avec l'Infante ; combien, en ce cas, elle donnerait de troupes et d'argent, et pendant combien de temps, afin d'affermir le nouveau roi sur son trône.

Philippe ajourna sa réponse ; « car, dit-il, je ne puis rien résoudre sans consulter le Pape et l'archiduc Ernest. » Mais, pendant toutes ces discussions politiques et diplomatiques, le temps marchait toujours.

Le roi était alors en Normandie. Bois-Rosé, l'un des capitaines rouennais, dont le courage avait le plus contribué à la belle défense de

Rouen, se trouvant blessé de l'arrogance de Villars et de quelques paroles offensantes qu'il en avait reçues, avait résolu de séparer sa cause de ce chef ligueur ; et, dès l'année précédente, il s'était emparé pour son compte du fort de Fécamp, sur les côtes du pays de Caux. Les royalistes y avaient une forte et nombreuse garnison, que Biron y avait placée, comme dans un des points les plus importants de ces rivages. (*Écon. roy. de Sully*, ch. XIV.)

Ce fort est bâti sur un rocher qui, du côté de la mer, s'élève à près de trois cents toises de hauteur et dont le pied est ordinairement baigné par les flots, excepté à l'époque des plus basses marées, où le reflux laisse quatre ou cinq fois par an quelques toises de terrain à peu près à sec au bas de ce rocher. Bois-Rosé choisit un de ces moments-là pour exécuter son entreprise. Il fit d'abord préparer à Rouen un gros câble de longueur suffisante, et garni de nœuds de distance en distance pour qu'on pût s'y tenir, tant avec les mains qu'à l'aide de crochets et d'étriers en corde. Il choisit cinquante soldats des plus déterminés, la plupart matelots, habitués à grimper aux hunes, et, les ayant fait embarquer sur deux chaloupes, il vint par une nuit obscure prendre terre au pied du roc, au moment où la basse marée laissait la possibilité de le faire.

Or, il y avait dans la garnison deux soldats qu'il avait gagnés d'avance ; pendant que l'un d'eux faisait le guet, l'autre descendit une cordelette à laquelle le câble fut attaché par un bout, puis remonté jusqu'au rempart, où il fut solidement fixé par le moyen d'une forte agrafe en fer. La troupe de Bois-Rosé se mit aussitôt à monter par cette périlleuse échelle à la suite les uns des autres ; mais, pendant ce temps-là, la marée était déjà revenue, couvrant de plusieurs toises d'eau le terrain qu'ils venaient de quitter, entraînant leurs chaloupes en pleine mer, et secouant avec violence la corde à laquelle ils étaient tous suspendus. Tout d'un coup, le sergent de la compagnie, qui montait le premier, se trouva pris de vertige, soit à cause de la hauteur où l'on était déjà parvenu, soit pour le grondement et furieux tintamarre des flots, qui se brisaient au-dessous de cette espèce de chapelet d'hommes balancés contre la roche grise. Il annonça qu'il ne se sentait plus la force d'avancer.

Bois-Rosé, qui montait le dernier, voyant que tout son monde s'arrêtait consterné, résolut d'aller voir lui-même ce qui se passait au haut de la file ; il se hissa par-dessus les corps et les têtes de tous ses compagnons suspendus en l'air, et parvint jusqu'au sergent ; puis, le poignard à la main, il le força de continuer à monter.

Quelques moments avant le jour, les cinquante hommes étaient sur le rempart, sans avoir fait aucun bruit qui pût donner l'alarme. Les deux soldats de la garnison, qui étaient du complot, et qui connaissaient tous les êtres et avenues du fort, les aidèrent à surprendre et à tuer ou désarmer les divers postes, qui, se reposant sur la force naturelle du lieu, ne faisaient d'ailleurs la garde qu'avec une extrême négligence. La garni-

son, qui se composait de quatre cents hommes, fut faite prisonnière, et Bois-Rosé se vit maître de la place. (Mézeray, t. III, p. 969.)

Villars accourut aussitôt pour en prendre possession, mais Bois-Rosé refusa de le recevoir. Ni prières ni menaces ne purent obtenir de lui qu'il ouvrît les portes au gouverneur de Rouen; et celui-ci fit alors bâtir deux autres forts du côté de la terre pour tenir bloqué ce capitaine qu'il traitait de rebelle, et pour l'obliger à se rendre par famine.

Les choses en étaient là depuis un an quand le roi arriva en Normandie. Bois-Rosé, quelques jours avant la signature de la trêve, s'était adressé à Sa Majesté, et lui avait offert de lui remettre son fort, aimant mieux traiter avec elle qu'avec Villars. Le roi fit aussitôt marcher des troupes pour contraindre ce dernier à lever le blocus de Fécamp. Le duc de Mayenne, de son côté, envoya Belin à Dieppe pour représenter qu'une pareille entreprise était une violation manifeste de la trêve. Le roi répondit : « Bois-Rosé m'a cédé Fécamp avant la trêve, et, en forçant Monsieur de Villars à cesser d'incommoder une place qui m'appartient, je ne fais rien contre la trêve. » Il fallut bien se contenter de cette raison, et ainsi Bois-Rosé fut le premier d'entre les Ligueurs commandants de places qui fit sa soumission au roi. (*Journal de Henri IV,* t. I, p. 427.)

Tandis que Henri IV était encore à Dieppe, un soir, bien tard, dit Cayet, comme je sortais de la chambre de Sa Majesté, une dame me pria d'aller dire au roi qu'elle était là. Je lui demandai qui elle était, et j'appris d'elle qu'elle était Madame de Balagny-Montluc, de la noble famille des Bussy d'Amboise; je fus émerveillé de la voir en ce lieu, à pareille heure et sans suite; mais je compris presque aussitôt que, quoiqu'elle eût un grand nombre d'amis en cour, elle avait voulu ne se faire connaître à aucun d'eux, désirant faire secrètement elle-même les accords de Monsieur son mari, le prince de Cambrai, avec Sa Majesté. Le roi, à qui j'allai dire que cette dame voulait lui parler en particulier, m'ordonna de la lui amener, et depuis j'ai appris qu'elle avait obtenu de ce bon prince que le seigneur de Montluc de Balagny serait fait maréchal de France, qu'il garderait lui et les siens, Cambrai et le Cambrésis, dont il avait eu la chance de se rendre maître pendant les troubles, à l'unique condition de reconnaître tenir cette principauté du roi, à titre de baise-mains seulement. (Cayet, *ubi sup.*)

Vers cette même époque, et toujours dans cette même province de Normandie, eut lieu, sur la ville de Caen, une tentative des Ligueurs, qui, si elle eût réussi, eût plus que contre-balancé les succès du roi. On sait que cette ville est partagée comme en deux parties par un bras de la rivière d'Orne, sur lequel il y a un pont qui fait communiquer le quartier appelé l'île Saint-Jean avec celui où se trouve la citadelle. A ce pont, il y a une porte qui se ferme du côté du quartier de l'île, et au-dessus de la porte est l'hôtel-de-ville, bâti sur une grande arcade. Pendant que Monsieur le gouverneur était allé à Dieppe faire sa cour au roi, un certain La Motte-Corbinière, qui s'était ménagé des intelligences dans la

place, s'en approcha secrètement avec soixante-dix à quatre-vingts cavaliers. Ayant été introduit dans l'île, il se mit à faire grand bruit, pour faire croire que sa troupe était au moins dix fois plus nombreuse, et déjà ceux des habitants qui favorisaient son dessein accouraient de toutes parts se joindre à lui. Rien ne paraissait plus devoir lui résister, et Caen était perdu pour le roi, sans le courage et la présence d'esprit du seigneur de Bougy, gentilhomme des environs, qui se rencontra là par hasard. (Mézeray, t. III, p. 1061.)

Il sort de son auberge, rassemble en courant quelques amis, et prévoyant bien que le projet des ennemis était de fermer le plus tôt possible la porte du pont, pour se mettre à couvert de la garnison du château, il y envoya un de ses gens clouer promptement une latte de bois entre les feuillures.

Quand il arriva lui-même, suivi seulement de quinze ou vingt hommes, il trouva le sieur de La Motte avec ses gens, s'efforçant de fermer cette porte qu'ils ne pouvaient plus faire joindre ; leur empressement les avait empêchés de découvrir la cause de cette difficulté. Bougy alors les charge à l'improviste, les met en désordre, et l'un de ceux qui l'accompagnaient, nommé Renouf, s'élançant en avant, décharge son pistolet dans la tête de La Motte-Corbinière, qui tombe mort et laisse sans chef et sans direction ceux de son parti. Les conjurés alors ne songent plus qu'à se dissiper et à se mettre à couvert par une fuite rapide, et ainsi, grâce au sang-froid d'un seul homme, la ville de Caen évita de tomber entre les mains des Ligueurs.

Le roi apprit cette nouvelle à Calais où il s'était rendu par mer ; mais, en même temps, il en recevait de l'Angleterre une autre qui ne lui était pas aussi agréable. La reine Élisabeth, qui avait été longtemps sans vouloir croire à sa conversion, finit enfin par lui adresser une lettre écrite dans toute l'amertume de son cœur. « Mon Dieu ! lui disait-elle, quelle cuisante douleur, quelle tristesse n'ai-je pas ressentie au récit qui vient de m'être fait ! Où est la foi des hommes et quel siècle est celui-ci ? Est-il possible qu'un avantage mondain vous ait obligé à vous départir de la crainte de Dieu, et pouvez-vous attendre une bonne issue d'une telle action ? Ne pensez-vous pas que Celui qui seul, jusqu'ici, vous a conservé par sa puissance, va vous abandonner maintenant que vous le reniez ? J'espère pourtant encore qu'un meilleur esprit vous inspirera une meilleure pensée, et je ne laisserai pas de vous recommander à la sainte protection de Dieu, en le priant de faire en sorte que les mains d'Ésaü ne corrompent pas les bénédictions de Jacob. Pour ce qui regarde l'amitié que vous m'offrez comme à votre bonne sœur, je sais que je l'ai méritée et même à un grand prix, et je ne m'en repentirais pas, si vous n'aviez pas changé de Père. Mais, dorénavant, je ne puis plus être votre sœur de Père ; car j'aimerai toujours mieux celui que nous adorions l'un et l'autre, que celui que vous venez d'adopter. Ainsi donc je ne puis que prier le ciel qu'il vous ramène en un meilleur chemin. » Cette lettre était signée : « Votre bonne sœur, si vous

pensiez toujours de la même manière qu'auparavant ; sinon et si vous n'êtes plus qu'un apostat, je n'ai que faire de votre parenté. » (Fleury, t. XXXVI, p. 467. — Cayet, *ubi sup.*)

Mais ce qui lui fut plus sensible encore, ce fut d'être obligé de souffrir les approches et la vue des députés des Églises réformées ; car, d'une part, il avait à craindre de fournir de nouveaux prétextes à la Ligue, et de donner occasion au Pape, dont on ne connaissait pas encore la détermination, de lui refuser l'absolution, et d'autre part, il était difficile de ne point admettre au moins en sa présence ceux qui s'étaient jusqu'alors sacrifiés pour lui avec tant de courage et de dévouement. Il revint donc à Mantes, pour recevoir cette députation, quoique, d'après l'opinion de son conseil, il eût été plus prudent de différer l'audience jusqu'à ce qu'on eût eu des renseignements certains sur la manière dont les choses s'étaient passées à Rome.

Le roi reçut des mains de ces députés un gros cahier de suppliques et de doléances. Il se tira d'affaire le mieux qu'il put en promettant que toutes ces demandes seraient examinées avec soin, et qu'il y serait fait droit ; en attendant, il leur donna l'assurance que des lettres de jussion seraient d'abord adressées à toutes les cours souveraines du royaume, pour qu'elles eussent à enregistrer l'édit de Poitiers, donné sous Henri III, avec les articles dont on était convenu dans les conférences de Nérac, et que le tout eût force de loi. Il fut en outre réglé que l'exercice de la religion réformée continuerait à avoir lieu librement dans toutes les villes et places dont les protestants s'étaient rendus maîtres depuis le commencement de ces guerres. (Fouchier, *Hist. du calvin.*, liv. 7, p. 241.)

Le roi croyait bien les avoir à peu près satisfaits par ces deux premières concessions. Il ajouta : « Ma conversion n'a apporté aucun changement à mon affection envers vous, comme étant votre roi. Je suis bien aise aussi que vous soyez venus me trouver, pour que nous puissions causer en famille et comme de bons et anciens amis. Ceux de mes sujets qui ont donné dans la rébellion font maintenant contenance de vouloir entendre à quelque espèce de paix, et je sens le besoin de vous renouveler l'assurance que, dans tous les cas, rien ne se fera au préjudice de vos églises. Croyez bien, mes bons et fidèles amis, que je n'ai rien plus à cœur que de voir une bonne union entre tous mes sujets, tant réformés que catholiques, et j'aime à croire que ce n'est pas de votre part que viendra la moindre opposition à ce désir de mon cœur. Je sais qu'il y a quelques brouillons, de ceux qui ne sont jamais contents de rien ; mais je me sens assez fort pour les châtier au besoin. Je reçois donc vos cahiers, et je vous ordonne de députer quatre d'entre vous pour en traiter avec ceux que j'en chargerai de mon côté. » (Cayet, *ubi sup.*)

Or, parmi les députés huguenots, il y avait un certain ministre de La Rochelle nommé Rostan, et ce ministre s'était vanté de réduire au silence tous les théologiens catholiques, ce qui prouverait qu'il n'était

pas fort théologien lui-même et qu'il ne connaissait guère cette sorte de gens. Il était du moins de bonne foi dans son outrecuidance, car il avait fait charroyer, depuis La Rochelle jusqu'à Mantes, tout un tombereau de livres tous annotés par lui. Duperron accepta le défi. Il y eut donc une belle et savante dispute, dans laquelle on éplucha soigneusement et brin à brin tous les substantifs, les verbes et jusqu'aux particules des textes sacrés; on allégua des passages des historiens, des poètes et des philosophes, tant en grec qu'en latin, puis chacun des disputants se retira de la lutte, plus convaincu que jamais de la bonté de l'opinion qu'il s'était engagé à défendre.

Ainsi finit cette conférence. Les députés protestants se retirèrent chacun chez eux, fort peu satisfaits des promesses que leur avait faites le roi, et les catholiques, de leur côté, se montrèrent fort offensés de ce qu'à la face de la cour d'un roi qui venait de se convertir, les hérétiques eussent obtenu la liberté de soutenir leurs damnables opinions.

CHAPITRE XV

1594. — ARGUMENT : LA TRÊVE EXPIRE.
LES HOSTILITÉS RECOMMENCENT AUTOUR DE PARIS.
DÉCLARATION DU ROI DATÉE DE MONTMARTRE.
LES CHEFS LIGUEURS SE METTENT A L'ENCAN. — MEAUX SE REND AU ROI.
ARRÊT DU PARLEMENT DE PARIS ORDONNANT L'EXPULSION DE LA GARNISON ESPAGNOLE.
LE PEUPLE DEMANDE LA PAIX. — BRISSAC REMPLACE BELIN COMME GOUVERNEUR.
SOUMISSION D'AIX, — DE LYON, — D'ORLÉANS, — DE BOURGES.
LE ROI EST SACRÉ A CHARTRES. — MAYENNE QUITTE PARIS.
LE ROI REVIENT A SAINT-DENIS. — BRISSAC LUI LIVRE LA CAPITALE.
DÉCLARATION ROYALE TOUCHANT LA RÉDUCTION DE PARIS.
ARRÊT DU PARLEMENT. — DÉCRET DE LA SORBONNE.
EXHORTATION DE L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES AU CLERGÉ.
LES CAPUCINS ET LES JÉSUITES RESTENT SEULS OBSTINÉS.

La trêve était expirée depuis quelques mois, et le roi, sur les prières de Jeannin et de Villeroi, avait déjà accordé une première prolongation; « mais, dit Villeroi, voyant bien que ce serait la dernière, et qu'il fallait se résoudre à recommencer la guerre contre Sa Majesté, ou s'accommoder avec elle, je pris définitivement congé de Monsieur le duc de Mayenne, le vingt-troisième jour de décembre, et me retirai à Pontoise avec les miens, pour les disposer à reconnaître avec moi l'autorité de notre monarque légitime, puisque Dieu lui avait fait la grâce de le rappeler au giron de la sainte Église. » Le prudent diplomate obtint, par cette démarche faite à propos, d'être maintenu dans la charge de secrétaire d'État, qu'il avait déjà exercée sous Henri III, et il lui fut accordé, en outre, de grands avantages pour le reste de sa famille. (VILLEROI, ad ann. 1593.)

Le duc de Mayenne alors députa Monsieur de Belin vers le roi, pour obtenir une seconde prolongation, faisant entendre qu'il ne la demandait que pour disposer ceux de son parti à une paix définitive, et pour induire le Saint-Père et le roi d'Espagne à y consentir. Mais en même temps, voilà qu'on découvrit, par une correspondance qu'on intercepta, que ce n'était pas tout à fait dans ce sens que Montpesat négociait pour le dit duc auprès de Philippe; on sut aussi de quelle manière et dans quel sens s'étaient expliqués ses envoyés à Rome; on apprit, en outre,

qu'en ce moment même, l'ambassadeur espagnol, le leurrant de l'espoir de faire élire roi Monsieur son fils aîné, avait obtenu de lui de faire entrer dans la ville plusieurs compagnies espagnoles et une assez grande quantité de doublons, pour contenter les pensionnaires de Sa Majesté catholique, et pour conserver Paris à l'Espagne. Le roi répondit donc nettement que si, d'ici à l'expiration du mois, les Ligueurs n'avaient pas accepté de bonne grâce la paix qu'il voulait bien encore leur offrir, il était bien résolu à la leur imposer par la force de ses armes. (Mézeray, t. III, p. 1064 et suiv. — *Journal de Henri IV*, t. I, p. 455.)

Et de fait, dès le commencement de l'année, les garnisons des places royales voisines de Paris, reprenant leurs courses ordinaires, recommencèrent à visiter les environs de cette grande ville, pour y faire des prisonniers dont ils pussent tirer bonne rançon. Ceux de Saint-Denis, entre autres, sachant qu'il y avait quelques compagnies de gens de pied de l'Union, logées de présent à Charenton, allèrent les y attaquer. Quelques-uns se sauvèrent à Paris, où ils répandirent la consternation; il y en eut beaucoup de noyés; les autres furent pris, et Charenton fut occupé par les royaux. (Cayet, liv. VI, ad ann. 1594.)

Le roi, cependant, avait fait à Mantes, dès l'année précédente, une déclaration dans laquelle il affirmait que sa conversion était sincère et véritable, exposant toutes les raisons qui l'avaient déterminé et convaincu. Il dénonçait en même temps la résolution qu'avaient prise ses ennemis de faire entrer de nouvelles troupes étrangères en France, afin d'appuyer les prétendus États assemblés à Paris, et de les porter « à entreprendre par force ce qu'ils n'eussent pas même osé penser par raison. » Sa Majesté déclarait qu'elle ne pouvait donc plus entendre à aucune proposition de trêve; que c'était contre son gré qu'elle se voyait obligée de reprendre les armes; mais que la conservation du royaume lui en faisait une loi, aussi bien que la conservation de sa propre personne, sur laquelle on avait déjà attenté, à Melun, pendant la dite trêve; qu'on n'ignorait pas qu'il avait été fait tout récemment encore un serment public et solennel dans les soi-disant États, de ne jamais entrer dans aucun traité ni accord avec lui; que, néanmoins, il offrait toute oubliance du passé et bonne réception, avec entier rétablissement en leurs charges et bénéfices, à tous ceux de la Ligue qui voudraient rentrer dans leur devoir et sous son obéissance d'ici à un mois, lequel délai passé il se regarderait comme dégagé de la présente promesse. (*Mém. de Cheverny*, 1594.)

Or, après cette déclaration, et depuis que la vie et les actions du roi eurent fait voir à tous que sa conversion était sans feinte, la Ligue, n'ayant plus de valable prétexte, fut sapée, pour ainsi dire, par les fondements. Bientôt il ne lui resta plus qu'un petit nombre de places aux extrémités du royaume, la plupart des chefs refusant de courir jusqu'au bout la fortune du duc de Mayenne. Ce prince, lui-même fort irrésolu, ne savait ce qu'il devait faire, tant à cause de sa lenteur naturelle que pour le regret qu'il avait de renoncer à l'autorité souveraine déposée

depuis tant d'années entre ses mains; peut-être aussi craignait-il de ne pas trouver sûreté auprès du roi. (Péréfixe, 1594.)

Cette dernière crainte n'était fondée en rien, et il n'avait en réalité aucun sujet de douter que le roi ne tînt fidèlement toute parole qu'il donnerait. Il n'en fit pas moins au légat, le serment de ne reconnaître Henri de Bourbon pour roi de France que quand le Pape lui aurait donné l'absolution. C'était du moins un prétexte pour retenir le pouvoir, et, vu les idées de l'époque, il était bien sûr qu'on ne serait pas tenté de lui en faire un crime. (Mézeray, *ubi supra,* p. 1066 et suiv.)

Lorsqu'il eut annoncé cette détermination aux autres chefs du parti, en leur demandant de faire le même serment, ceux d'entre eux qui s'étaient déjà fait les meilleures parts, et qui ne demandaient plus qu'à les conserver, furent les premiers à prendre les devants pour traiter avec Sa Majesté; et le roi, qui trouvait son compte à les détacher successivement ainsi d'un parti qui aurait pu longtemps encore rester redoutable, consentit à ouvrir comme une espèce de marché, où la conscience et la valeur de tous ces grands seigneurs se mettaient à l'encan. Sa Majesté ne se montra pas difficile sur la qualité de la marchandise, et fut très-généreuse pour le prix dont elle voulut bien la payer.

Villeroi, comme il l'a dit lui-même plus haut, s'était déjà retiré à Pontoise, dont il obtint que le commandement serait confirmé à son fils, outre les autres avantages ci-dessus mentionnés. La Châtre marchandait également pour conserver son gouvernement du Berri avec quelques autres petites bonifications. Belin, gouverneur de Paris, était entré en pourparlers; D'Estournel, gouverneur de Péronne, de Montdidier et de Roye, places très-importantes en Picardie, avait déjà traité à des conditions fort lucratives pour lui; seulement, pour rendre son changement de parti plus décent, il avait stipulé que les places qu'il commandait auraient l'air de garder la neutralité pendant quelques mois. Vitry, qui avait été le premier à abandonner le parti royaliste, après la mort de Henri III, voulut aussi être un des premiers à reconnaître ouvertement le pouvoir sous lequel il n'y avait plus à douter que tous seraient bientôt obligés de plier; car, le roi s'étant fait catholique, il était facile de prévoir que toute la nation serait bientôt pour lui. (Davila, t. III, p. 460.)

Vitry, d'ailleurs, avait encore de graves raisons de mécontentement. Il lui était dû plusieurs « *montres* » pour l'entretien de sa garnison de Meaux, et il avait été trouver le comte de Fuentès pour s'en faire payer, mais il n'avait pu obtenir de ce noble seigneur espagnol aucune réponse raisonnable. On l'avait même fait attendre plusieurs jours, avant que de lui accorder une audience. Aussi, en s'en revenant tout choqué, il répétait souvent ces mots : « Point d'argent, point de Vitry! » (Davila, t. III, liv. 14, p. 457.)

Le deuxième jour des fêtes de Noël, il assembla les habitants de sa ville. Il leur exposa comme quoi, Henri de Bourbon s'étant fait bon

catholique, il était résolu à le reconnaître pour son roi. « J'ai, dit-il, jugé convenable de vous avertir de cette résolution de ma part ; je vous laisse libres de prendre ou de ne pas prendre le parti que j'ai adopté ; mais si vous m'en croyez, vous imiterez mon exemple. » Cela dit, il quitte la ville avec sa compagnie de cavalerie, qui faisait la principale force de la garnison, laissant les bourgeois et les magistrats assez embarrassés de ce qu'ils devaient faire. (Cayet, *ubi sup.*)

Le duc de Mayenne, averti des projets de Vitry, avait déjà fait partir cinq cents hommes pour maintenir la ville de Meaux dans son parti, et cette troupe se présentait en ce moment aux portes, demandant qu'on la fît entrer sans retard. Tout à coup le cri de « Vive le roi ! » retentit de toutes parts ; on convient de courir après le gouverneur, et de lui faire savoir qu'on est décidé à imiter son exemple. On ferme les portes aux soldats de Mayenne ; et Vitry revient pour distribuer à tous les habitants l'écharpe blanche dont il s'était déjà revêtu lui-même.

Le roi, à qui ils envoyèrent de suite leur soumission, leur accorda la confirmation de tous leurs priviléges, avec exemption de taille pour neuf ans. Il leur promit de plus qu'il ne se ferait point d'exercice de la nouvelle religion dans leur ville ni dans leurs faubourgs. Quant à Vitry, il eut la charge de grand bailli et gouverneur de la ville, avec la survivance pour son fils, et, outre cela, une gratification de vingt mille écus ; après quoi il publia une sorte de manifeste des justes raisons qui l'avaient déterminé à se réduire sous l'obéissance de son roi ; mais il se donna garde de parler de la dernière, qui était peut-être la plus déterminante.

Le roi s'en revint ensuite à Saint-Denis, pour voir si dans Paris il ne se ferait pas quelque mouvement dans le même sens ; car il savait que les Ligueurs et les politiques y étaient plus animés que jamais les uns contre les autres, que Mayenne n'était plus d'accord avec le parlement, et que tous se méfiaient de la garnison espagnole, dans la crainte qu'elle ne se rendît maîtresse absolue de la capitale.

L'ambassadeur d'Espagne, en effet, avait déjà été assez puissant pour obliger Mayenne à signer un décret d'expulsion contre une soixantaine de bourgeois les plus compromis par leurs opinions royalistes, et à ôter le gouvernement de la ville au comte de Belin, qui s'était rendu suspect par sa modération, et surtout depuis son retour de la mission dont il avait été chargé auprès du roi. C'était à Brissac, qui s'était fait le chef des Seize à la Journée des Barricades, que l'Espagnol contraignait le lieutenant général de France de donner cette place.

Le parlement, qui n'approuvait pas ce changement, délibéra d'abord qu'il en serait fait remontrances de bouche à Monsieur le lieutenant pour le prier de laisser Belin gouverneur ; de faire sortir la garnison espagnole, qui pouvait causer du désordre dans la ville, et enfin d'aviser promptement aux moyens de tirer le peuple d'une si longue et si cruelle misère. Le duc répondit aux députés de la cour qu'ils étaient venus trop tard ; que le départ de Belin était résolu. (*Journal,* t. I, p. 456 et suiv.)

Sur cette réponse, la cour se remit à délibérer et prononça que, vu le mépris que Mayenne avait fait de ses remontrances verbales, il lui en serait adressé d'autres par écrit et enregistrées, lesquelles lui seraient portées par le procureur général, pour en avoir réponse. Elle ordonna que les garnisons étrangères sortiraient sur-le-champ de la ville; déclara qu'elle était bien résolue à s'opposer aux mauvais desseins de l'Espagnol, et de tous ceux qui tenteraient de livrer la France à l'étranger ; et que, si le comte de Belin était renvoyé, toutes les chambres étaient décidées à le suivre et à sortir avec lui. Ordre fut donné au prévôt des marchands de faire assembler la ville pour aviser, toute autre affaire cessant, aux moyens de faire exécuter cet arrêt. (*Mém. de la Ligue,* t. VI, p. 52.)

Mayenne, tout effrayé de ces mesures énergiques, répondit qu'il n'avait jamais pensé à livrer le pays aux Espagnols; qu'il honorait le parlement, et ne désirait rien plus que de lui être agréable; que, pour le comte de Belin, c'était ce seigneur lui-même qui avait demandé à se retirer. La cour ne se tint pas pour satisfaite; elle renvoya une troisième fois pour demander le rappel du sieur de Belin. (Mézeray, *ubi supra.*)

En même temps, quelques bourgeois préparent et font signer une requête par laquelle ils interpellent le prévôt des marchands d'avoir à se joindre au parlement, pour délibérer en commun des moyens de traiter de la paix. Dès le soir même, le nombre des signatures était si considérable, que Mayenne, craignant une insurrection générale, se crut obligé de rester en armes toute la nuit avec les gens de sa maison et le duc de Guise, son neveu.

Le lendemain, il envoya prier le parlement de cesser toutes ces délibérations qui donnaient lieu au peuple de s'émouvoir ainsi. La cour fut sur le point de repousser cette demande; mais le président Le Maître et ceux des conseillers qui jouissaient de la plus grande autorité firent comprendre aux autres qu'on risquait alors d'allumer une guerre civile dans la capitale, d'où s'ensuivrait un carnage épouvantable, parce que les troupes espagnoles ne manqueraient pas de prendre parti pour le duc, et aussi pour avoir l'occasion de se livrer au pillage; qu'il valait donc mieux, par amour pour la patrie et pour le service du roi, attendre une occasion plus favorable. Mayenne, de son côté, fit quelques concessions; il promit de se borner à ne faire sortir de la ville que Claude d'Aubray et deux autres bourgeois; et Brissac fut admis le vingt-cinquième jour de janvier à prêter serment en qualité de gouverneur de Paris.

Quand le roi vit que tous ces mouvements ne produisaient pas immédiatement l'effet qu'il en avait attendu, c'est-à-dire la réduction de la capitale, il s'en revint à Senlis, pour ne point réveiller, par sa présence trop rapprochée, les soupçons des Ligueurs contre ceux des habitants de la ville qui correspondaient avec lui. Il envoya de là Biron assiéger la ville de La Ferté-Milon; mais ce siège ne lui réussit pas non plus, faute de canon qu'on pût dresser en batterie.

On reçut alors de plus heureuses nouvelles du côté de la Provence. Le comte de Carces, voyant que d'Épernon allait incessamment reprendre le siège d'Aix, et ne sachant trop comment défendre cette ville, puisque le Savoyard ne lui envoyait plus aucun secours, ni d'hommes ni d'argent, convoqua le conseil général le cinquième jour de janvier, et déclara que son avis, pour soustraire la ville aux malheurs dont elle était menacée, si elle tombait entre les mains du duc d'Épernon, était de la remettre le plus tôt possible à un bon maître et protecteur, c'est-à-dire au roi lui-même. Le conseil approuva cette résolution, et envoya vers Sa Majesté pour la supplier de confirmer la possession des charges, tant administratives que judiciaires et des bénéfices ecclésiastiques, à tous ceux qui en avaient été pourvus durant les troubles; de continuer les privilèges de la ville; d'autoriser ce qu'elle avait fait contre le duc d'Épernon, et de nommer un autre gouverneur. Le même jour, le parlement d'Aix ordonna par arrêt que la justice fût rendue au nom du roi Henri IV, et enjoignit aux gentilshommes et gens de guerre de quitter le duc d'Épernon, et de se retirer dans leurs maisons, sous peine d'être punis comme perturbateurs du repos public.

L'archevêque Génébrard fit de son côté, dans sa propre maison, une contre-assemblée de tout ce qui restait encore de partisans à la Ligue, et les encouragea à la persévérance. Tous promirent de rester fidèles. Le lendemain, il monta en chaire et déploya toute son éloquence pour prouver au peuple qu'on ne pouvait sans offenser le ciel traiter avec un excommunié, avant de s'être préalablement assuré de l'approbation du chef de l'Église; mais le parlement répondit par un nouvel arrêt, qui déclarait rebelle et convaincu du crime de lèse-majesté quiconque n'obéirait pas au roi Henri IV, et Génébrard, pour se soustraire aux peines portées par cet arrêt, fut lui-même le premier à se sauver à Marseille.

La soumission de la ville d'Aix fut presque immédiatement imitée par les villes de Lyon et d'Orléans. Depuis l'emprisonnement du duc de Nemours, quelques-uns des principaux bourgeois de Lyon ne cherchaient que l'occasion de se soumettre au roi; car, au cas où, comme on a vu qu'il en était question, le duc de Mayenne se réconcilierait avec son frère utérin, il était à craindre qu'ils ne fussent livrés au ressentiment de ce dernier. Déjà même, on savait que le duc du Milanais levait des troupes pour les envoyer contre Lyon; ils résolurent donc de prendre les devants. S'étant assurés de la coopération de leurs amis, et de tous ceux que dans la ville ils savaient bien portés pour Sa Majesté, ils firent prévenir Ornano de se rapprocher avec ses troupes, et, ce colonel étant arrivé au faubourg de La Guillotière, trois échevins, les sieurs Jacques de Liergues de Seve, suivis d'un bon nombre de gens armés, vinrent surprendre, vers les quatre heures du matin, le corps de garde qui était au bas du pont, et s'en emparèrent malgré une assez vive résistance.

Au bruit de la mousqueterie, ceux de la ville qui étaient du complot se répandent en tumulte dans les rues, font dresser des barricades

et se mettent à crier : « Vive la liberté française! A bas les tyrans étrangers! »

L'archevêque, réveillé par ce tumulte, accourt à l'hôtel-de-ville et supplie qu'on ne prenne au moins aucune résolution avant d'avoir connaissance de la réponse du Pape à l'ambassade du duc de Nevers. Son éloquence n'excita cette fois que des cris et des huées, et il fut obligé de se retirer tout consterné. Pendant ce temps-là, on s'assurait dans la ville de ceux des échevins sur lesquels on ne croyait pas pouvoir compter, ainsi que des capitaines de quartier; et la nuit qui survint donnant plus d'audace à la foule, on n'entendit bientôt plus retentir partout que le cri de « Vive le roi! » Hommes, femmes et enfants prirent l'écharpe blanche, si bien que, dès le matin, il n'y avait plus dans les boutiques assez d'étoffe de cette couleur pour tous ceux qui s'empressaient de l'arborer. Le son joyeux des cloches répondait aux acclamations du peuple; les églises retentissaient de cantiques, d'actions de grâces; les plus riches bourgeois faisaient largesse devant leurs maisons, et partout on ne voyait que feux de joie. Le peuple traîna par les rues l'effigie de la Ligue, sous la forme d'une vieille sorcière revêtue des emblêmes de l'Espagne, de la Savoie et du duc de Nemours; puis ce mannequin fut brûlé au bruit des huées de tous les acteurs de cette scène bouffonne.

Le colonel Ornano fit ensuite son entrée dans la ville en passant pardessus les barricades, qu'on ne voulut pas détruire dans la crainte de quelque surprise. Il était entouré d'un brillant cortège des principaux seigneurs du pays et d'une foule innombrable de bourgeois. Tous ceux qu'on soupçonnait d'attachement à l'ancien parti reçurent l'ordre de quitter la ville, et l'on décida, en conseil public, qu'à l'avenir, aucun étranger, mais surtout les Italiens, qui avaient perverti le duc de Nemours par leurs détestables doctrines, ne pourraient être admis à aucune charge publique dans la cité.

Le roi, pour récompenser les Lyonnais de la confiance qu'ils avaient eue en lui, en lui remettant leur ville, sans avoir stipulé auparavant aucune condition, leur accorda un édit par lequel il promettait qu'il ne serait fait d'autre exercice que de la religion catholique dans leurs ville et faubourgs; il confirmait tous leurs privilèges, leur faisait remise de toutes sommes qui avaient pu être prises sur ses droits pendant le temps des troubles, et promettait qu'il n'aurait jamais dans Lyon d'autre citadelle que celle qu'il se réjouissait d'avoir conquise dans le cœur des habitants.

Quant à Orléans, qui fit sa soumission vers la même époque, on sait déjà que cette ville était depuis longtemps partagée en deux factions, celle des politiques et celle de la confrérie du Saint-Cordon. La Châtre avait, dans le principe, appuyé la dernière, et la protection du gouverneur l'avait rendue si violente, qu'il avait été, dans la suite, obligé de la contrecarrer par l'autre, afin de maintenir son autorité entre les deux; et alors ceux du Saint-Cordon avaient, pour se venger, traité secrè-

tement avec Iberra pour recevoir une garnison espagnole. (Cayet, liv. 6.)

La Châtre, qui déjà commençait à se lasser du duc de Mayenne, et qui ne songeait qu'à s'assurer la tranquille possession de tous les bienfaits qu'il en avait reçus, ne demandait pas mieux que de se laisser persuader de traiter définitivement avec le roi. L'évêque de la ville et le sieur de Champgasté lui offrirent leur intervention pour appuyer les démarches qu'il avait déjà faites de ce côté. Le dernier avait été obligé, en 1589, de quitter Orléans et sa charge de procureur du roi, pour s'être refusé de prêter serment à la Ligue; mais il avait conservé un grand nombre d'amis et d'intelligences parmi les habitants, et il sut si bien mener les choses que quelques-uns des principaux bourgeois d'Orléans offrirent d'eux-mêmes au gouverneur de reconnaître le roi, à condition qu'on accorderait à leur ville à peu près les mêmes articles qu'avaient obtenus les villes de Lyon et de Meaux. La Châtre parut se laisser gagner par les représentations de ces bourgeois, mais il stipula de plus pour lui-même qu'on lui conserverait son gouvernement du Berri, qu'on lui laisserait celui de la ville et banlieue d'Orléans, et que d'Entragues resterait avec le gouvernement de la province de l'Orléanais.

Ce traité fait, La Châtre ordonna au théologal Barlat, qui avait été jusqu'alors une des trompettes de la Ligue, d'aller prêcher dans la cathédrale de Sainte-Croix qu'il fallait porter obéissance aux rois, et reconnaître celui que Dieu nous donne, ce que le digne théologal fit avec une grande force de raisonnement; et, au sortir du sermon, le gouverneur fit arrêter les principaux de la confrérie du Saint-Cordon, ordonnant aux autres de quitter la ville sans délai.

Puis, dans une assemblée générale du peuple à l'hôtel-de-ville, il lut les articles du traité contenant les avantages accordés aux habitants d'Orléans. Ayant, après cela, exposé les pernicieux desseins et les artifices des Espagnols, qui voulaient s'emparer de cette couronne : « C'est à vous de voir, ajouta-t-il, si vous aimez mieux vivre sous la cruelle domination de ces étrangers, que sous celle de votre roi légitime. Dites-le-moi franchement, et je me retirerai si vous n'êtes pas de mon avis. »

L'évêque et les principaux de l'assemblée, qui savaient déjà où en étaient les choses, le prièrent avec instance de ne point les abandonner dans un moment aussi critique, et tout d'une voix le peuple s'écria : « Vive le roi! » Les choses se passèrent à peu près de la même manière, quelques jours après, à Bourges.

Le roi, pour rendre encore sa personne plus sainte, et ôter tout scrupule aux peuples, dans l'esprit desquels la cérémonie du sacre passe pour une partie essentielle de la royauté, résolut de se faire sacrer. La ville de Reims, où nos rois recevaient d'ordinaire cette sainte onction, était encore au pouvoir des Ligueurs ; mais déjà, du temps de Louis le Gros, il avait été prouvé que le lieu ne faisait rien, et qu'on pouvait très-bien sacrer les monarques français dans toute autre église que dans celle-là. Cheverny conseilla de choisir l'église de Notre-Dame de Chartres,

comme étant la plus ancienne, la plus belle, la plus grande et la plus commode pour une pareille cérémonie, entre toutes celles dont on pouvait disposer ; et, attendu que la sainte Ampoule était dans l'abbaye de Saint-Remy, à Reims, d'où il n'était pas facile de la tirer, on trouva qu'il y en avait heureusement une autre dans l'abbaye de Marmoutiers, près Tours, laquelle était bien plus ancienne et plus authentique encore que celle de Reims, puisque, suivant le dire du Révérend Père Mathieu Giron, qui composa un beau livre à cette occasion, elle était déjà connue plus de cent douze ans avant Clovis. « Un ange, dit ce saint religieux, l'avait apportée du ciel exprès pour en frotter le glorieux saint Martin, et adoucir les contusions qu'il s'était faites en tombant du haut d'un escalier, ainsi qu'il est constaté par Fortunat, évêque de Poitiers, par Paulin, évêque de Nole, et par le savant Alcuin, précepteur de Charlemagne. » L'ange avait négligé de remporter la précieuse bouteille, et depuis ce temps-là, elle était soigneusement conservée dans le trésor de l'abbaye de Marmoutiers dont le Père Giron était un des saints religieux. (*Mém. de Cheverny*, 1594. — De Thou, t. XII, liv. 108, p. 127.)

Sa Majesté résolut donc d'envoyer quérir cette Ampoule miraculeuse et de la faire apporter dignement à Chartres, où elle fut déposée dans l'abbaye de Saint-Pierre. Le jour pris pour la cérémonie, il fallut songer à disposer et faire construire à neuf toutes les choses nécessaires ; car tout ce qui servait ordinairement en de pareilles occasions était resté à Reims, et même les ornements royaux avaient été pillés à Saint-Denis par les Parisiens, dans un moment où on ne songeait pas qu'on pourrait en avoir besoin pour sacrer un roi. Mais le plus difficile, surtout, était de pouvoir faire trouver à Chartres les titulaires des pairies ecclésiastiques et séculières, et autres personnages nécessaires en cette occasion, ceux qui pouvaient avoir droit à ces nobles fonctions étant pour la plupart fort éloignés ou employés dans les provinces au service du roi ; heureusement on avait l'exemple qu'on pouvait, en pareil cas, faire jouer le rôle d'un pair quelconque par un remplaçant. (Cheverny, *ubi sup.*)

Une autre difficulté se présenta entre Monsieur l'archevêque de Bourges et Monsieur l'évêque de Chartres ; il s'agissait de savoir lequel des deux ferait le sacre. Le premier revendiquait cet honneur à titre de primat des Gaules et de grand aumônier de France. L'autre soutenait que personne, si ce n'est le Pape, n'avait droit de faire dans son église aucune des fonctions qui lui étaient dévolues comme évêque, et il menaçait d'excommunier quiconque s'ingérerait d'empiéter sur sa prérogative. Ce fut lui qui l'emporta.

Tout étant à la fin réglé et convenu avec la dignité requise, la cathédrale fut richement parée par les soins du chancelier Cheverny qui s'était chargé de tous ces détails. Sur une estrade, à dix pieds de l'autel, était dressé le trône du roi, surmonté d'un dais en broderie et couvert d'un brocard d'argent à fleurons rouges. Le connétable, représenté par Matignon, qu'on avait mandé à cet effet, et les autres grands officiers de

la couronne, également représentés du mieux qu'on avait pu, avaient leurs places assignées derrière ce trône. Vis-à-vis était un grand banc couvert d'un riche tapis, pour les pairs ecclésiastiques, et, derrière ce banc, il y avait des sièges disposés pour les autres prélats, ainsi que pour les conseillers d'État, les présidents et conseillers du parlement. Les pairs laïcs et les ambassadeurs étaient à la gauche de l'autel, et au même rang, les seigneurs députés pour tenir le sceptre, la couronne et la main de justice, quand le roi irait à l'offrande ou dans les autres occasions de l'auguste cérémonie; puis venaient les chevaliers du Saint-Esprit et les autres seigneurs de la cour. (*Manuscrit de l'église de Chartres*. Cérém. du sacre de Henri IV.)

Le vingt-septième jour de février, une députation des principaux seigneurs, faisant porter devant eux bannières et pennons, alla chercher la sainte Ampoule, qui fut apportée de l'abbaye de Saint-Pierre par ce même Mathieu Giron, religieux de Marmoutiers, qui avait fait un si beau traité pour prouver l'authenticité de la miraculeuse bouteille. Le révérend moine la tenait avec respect dans ses mains; il était monté sur une haquenée blanche couverte d'une housse de satin blanc à fleurs de lis d'or, et il s'avançait modestement sous un dais de satin blanc porté par quatre religieux de son ordre. A droite et à gauche marchait une longue procession de religieux, de seigneurs et de magistrats, tenant au poing des torches de cire blanche aux armes du roi et de la ville. L'évêque de Chartres, en habits pontificaux et l'étole au cou, reçut à la porte de son église la sainte Ampoule, qu'il jura de rendre, après la cérémonie faite, aux moines de Marmoutiers. Chacun ayant ensuite pris sa place, selon son rang, deux ducs et pairs et deux pairs ecclésiastiques, les deux derniers portant de saintes reliques pendues au cou, s'en allèrent avec croix, eau bénite et encensoirs, chercher le roi, qu'ils trouvèrent couché sur un lit richement paré.

Sa Majesté était vêtue d'une chemise de toile de Hollande fendue devant et derrière, d'une camisole de satin cramoisi fendue de même, et par-dessus d'une longue robe en façon de manteau de nuit; elle fut ainsi conduite à l'église. Là, elle fut présentée à l'évêque de Chartres par les évêques de Nantes et de Maillezais, remplissant le rôle de pairs ecclésiastiques, et elle offrit sur l'autel une petite châsse d'argent doré destinée à mettre des reliques; puis elle fut conduite à son trône.

L'évêque de Chartres alla lui-même quérir la sainte Ampoule au lieu où il l'avait déposée, et l'apporta découverte sur le grand autel. Le roi, la voyant passer, se leva de son fauteuil par vénération. Il écouta ensuite la requête qui lui fut adressée en latin, pour la conservation des privilèges du clergé, et il répondit dans la même langue qu'il les conserverait. Il jura après cela au peuple, la main sur l'Évangile et en langage français, qu'il garderait fidèlement les lois du royaume, « après toutefois que les évêques officiants eussent demandé, comme c'était de forme, aux assistants, s'ils acceptaient Henri de Bourbon pour leur roi. » L'acte du serment que Sa Majesté avait prêté fut délivré sur parchemin, pour

demeurer au trésor des titres de l'évêché et aux archives de la ville de Chartres.

Les ornements royaux furent alors apportés. Le roi fut conduit par les prélats au pied de l'autel, où le premier gentilhomme de la chambre lui ôta sa robe. Le chambellan s'approcha et lui chaussa les bottines; le prince de Conti, qui représentait le duc de Bourgogne, lui mit les éperons et les lui ôta ; l'évêque de Chartres lui ceignit l'épée royale et la tira tout aussitôt du fourreau pour la mettre sur l'autel, où il la bénit, après quoi il la rendit à Sa Majesté, qui la donna au grand connétable pour la porter nue, suivant l'usage, devant le roi pendant toute la cérémonie.

Pour lors, l'évêque de Chartres tira de la sainte Ampoule gros comme un pois d'huile, qu'il mêla sur une assiette de vermeil avec le saint chrême. Les évêques de Nantes et de Maillezais ouvrirent la camisole et la chemise du roi, qui se prosterna à terre, pendant qu'on chantait les litanies des saints, et l'évêque de Chartres, prenant avec le pouce droit une portion du mélange qu'il avait fait dans l'assiette de vermeil, en sacra le roi sur le sommet de la tête, sur l'estomac, sur le dos, sur les deux épaules et aux jointures des deux bras, en faisant le signe de la croix. Cela fait, le grand chambellan revêtit le roi, par-dessus la camisole, des trois vêtements royaux, de la tunique représentant le sous-diacre, de la dalmatique représentant le diacre et du manteau royal représentant le prêtre. Les paumes des mains du roi furent ensuite ointes, et on lui donna les gants, l'anneau, le sceptre et la main de justice, après les avoir bénits. Le couronnement se fit par l'évêque de Chartres, qui, prenant la couronne sur l'autel, la porta à deux mains au-dessus de la tête de Sa Majesté, mais sans la laisser toucher. En même temps, les ducs et pairs se levèrent et y portèrent aussi leurs mains comme pour la soutenir en l'air; puis l'évêque, l'ayant bénite, il la posa alors sur la tête du roi.

Toutes ces cérémonies terminées, celui qu'on pouvait maintenant appeler l'oint du Seigneur fut conduit par l'évêque de Chartres à un autre trône, qui lui avait été préparé devant le pupitre; là, se tenant assis, le visage tourné contre l'autel, Monsieur de Chartres lui fit une profonde révérence, et l'alla baiser criant à trois fois : « Vive le roi! » et ajoutant, à la troisième fois : « Qu'il vive éternellement! » Tout aussitôt retentit de tous les côtés le même cri de « Vive le roi! » au milieu d'un agréable concert de toutes sortes d'instruments de musique.

Pendant ce temps, on faisait largesse au peuple avec des médailles d'or et d'argent frappées à l'effigie du monarque. On chanta le *Te Deum*. La messe fut ensuite célébrée solennellement, et, à l'évangile, le roi se tint debout, sa couronne ôtée et mise sur un carreau devant lui. Il baisa le livre, qui lui fut apporté avant d'être présenté au prélat officiant. Il alla à l'offrande, précédé des hérauts d'armes, et, au pied de l'autel, il remit son sceptre entre les mains de Monseigneur d'O, et sa main de justice à Monseigneur de Roquelaure, pour présenter lui-même son

offrande, qui consistait en vin dans un vase d'or ciselé, en un pain d'argent sur un riche carreau, en un pain d'or sur un carreau pareil, et en treize pièces d'or à son effigie, avec cette devise : *Invia virtuti nulla est via* (rien n'est impossible à la vertu).

Le roi se confessa ensuite, et reçut l'absolution du docteur Benoît, son confesseur ordinaire ; puis, sa couronne lui ayant été ôtée par le prince de Conti, il vint dire son *Confiteor* au bas de l'autel, où il reçut la bénédiction de l'officiant et la communion sous les deux espèces. Sa Majesté retourna ensuite en son logis où il y eut festin royal ; et le lendemain, après vêpres, elle reçut le collier de l'ordre du Saint-Esprit, par les mains du même seigneur évêque qui l'avait sacrée, et elle prononça le serment de l'ordre dans les termes ordinaires.

Le roi, après toutes ces cérémonies, revint incontinent à Saint-Denis, où le rappelait l'affaire de la réduction de Paris, qui était alors en meilleur train que jamais. Le duc de Mayenne, quelque bonne contenance qu'il s'efforçât de faire, sentait déjà qu'un plus long séjour dans la capitale n'était pas trop sûr pour lui, et méditait de se retirer pour se mettre au moins à l'abri des premiers coups de la tempête qu'il n'était pas difficile de prévoir. « Les Parisiens, dit-il, dans une lettre qui fut interceptée, et qu'il écrivait quelques jours avant les derniers troubles de la ville, souffrent leur mal avec une espèce de résignation, les uns dans l'espérance d'une paix prochaine, les autres dans l'attente des grandes forces que leur promet l'Espagne ; mais si ces deux choses viennent à manquer, il n'y a plus que les fers et les chaînes qui pourront les retenir comme forçats. »

Pour motiver son départ, il eut soin d'annoncer que l'objet de son voyage était d'aller joindre le comte Charles de Mansfeld qui avait réuni ses forces sur les frontières de Picardie et de Thiérache, afin qu'au printemps prochain, ils pussent entrer ensemble en campagne, avec une armée en état d'empêcher le Béarnais de rien entreprendre sur Paris. Puis il quitta cette capitale malgré tout ce que put lui dire la duchesse de Nemours, sa mère, qui l'exhortait à faire plutôt sa paix avec le roi. « Je prévois, lui disait-elle, que si vous sortez une fois de cette grande ville, vous la perdrez sans retour, et vous vous ôterez par suite les moyens de traiter à des conditions avantageuses pour vous et les vôtres. Je sais qu'on trame déjà le projet de livrer Paris, après votre départ. — Qui peut avoir une semblable intention ? dit Mayenne. — Ceux qui peuvent l'exécuter, répondit la duchesse, ceux-là même en qui vous avez le plus de confiance. » Le duc la supplia de les nommer, et la duchesse lui déclara alors qu'elle avait tout lieu de soupçonner Brissac. Mayenne alla sur-le-champ trouver celui-ci et lui fit part du soupçon qu'on avait voulu faire planer sur sa fidélité. Brissac protesta fortement de son innocence, et le duc partit en lui recommandant de veiller soigneusement à la conservation d'une ville dont il lui confiait la garde ; il eut soin d'emmener avec lui sa femme et ses enfants, bien que dans l'assemblée des capitaines de quartier, tenue la veille au soir dans le couvent des Carmes, il

eût promis de les laisser à Paris, comme gage de son prompt retour. (De Thou, t. XII, liv. 109, p. 151).

Or, Brissac avait pour beau-frère M. de Saint-Luc qui était pour lors à la cour de Henri IV. Par le commandement du roi, ce dernier chercha une occasion de parler au comte, et il en trouva une toute naturelle, dans certains partages qu'ils avaient à régler ensemble. Les deux beaux-frères convinrent de se rencontrer à cet effet dans un endroit proche Paris, pour vider leurs différends. Ce fut là que Saint-Luc communiqua en particulier à Brissac la véritable cause qui lui avait fait demander cette entrevue ; il lui fit part des offres du roi et il obtint de lui la promesse qu'il rendrait à Sa Majesté tous les services dont il était capable ; puis tous les deux, feignant de n'avoir pu tomber d'accord sur leurs partages, se retirèrent chacun de son côté, en apparence assez mécontents l'un de l'autre. Mais le président Le Maître, le conseiller Molé, le prévôt des marchands, L'Huillier et quelques autres, déjà gagnés au parti du roi, reçurent de la cour l'ordre de s'entendre secrètement avec Brissac sur les moyens de réduire Paris en l'obéissance de Sa Majesté.

Pendant ce temps, pour qu'il plût à Dieu d'envoyer un bon secours et une favorable assistance aux bons Parisiens, M. le Légat et le Parlement de Paris ordonnèrent pour le jeudi de la mi-carême une belle procession, dans laquelle on promena la châsse de Mme sainte Geneviève, patronne de la grande ville. Le prédicateur Jean Guarinus prononça à cette occasion un sermon virulent. « Le temps est venu où les fidèles doivent traiter comme ils le méritent ces gueux de politiques. Ils disent aujourd'hui qu'ils ont de leur côté le nombre et la force ; nous, nous avons pour nous la justice qui nous fera triompher. Aux armes, citoyens ! et sans pitié faisons main basse sur ces scélérats dignes du dernier supplice. » (Cayet, *ubi supra.* — De Thou, *ubi supra,* p. 154.)

En effet, le bruit courut que les Ligueurs et la garnison espagnole avaient résolu de courir aux armes comme les y invitait le prédicateur Guarinus, de mettre à mort les principaux d'entre les politiques et de piller Paris. D'autre part, les Ligueurs disaient que c'étaient les politiques qui voulaient les exterminer, et tout le monde fut en grande transe pendant deux jours. (Cayet, *ubi supra.*)

Alors Brissac, jugeant le moment favorable, fit avertir le roi qu'il ferait pendant la nuit enlever tout doucement les terres qui bouchaient par derrière la Porte Neuve ; qu'avec ses amis, il se saisirait de cette porte, et de celles de Saint-Honoré, de Saint-Denis et de Saint-Martin, en y mettant des corps de garde à sa dévotion ; que le roi n'avait alors qu'à se présenter d'abord à la Porte Neuve, qui n'offrirait aucune résistance, et qu'ensuite les premiers entrés, courant le long des remparts, iraient aider à déboucher les autres portes également terrassées ; qu'on prendrait pour point de ralliement la grande rue Saint-Denis par laquelle les troupes royales descendraient dans Paris, coupant ainsi la communication de la garnison espagnole, qui avait ses corps de garde à la pointe Saint-Eustache, avec les Wallons, qui tenaient le quartier du

Temple ; qu'au même moment, le capitaine Jean Grossier serait au boulevard des Célestins avec nombre de bourgeois et de bateliers, pour décadenasser les chaînes tendues sur la Seine, et faciliter l'entrée aux garnisons de Melun et de Corbeil, qui descendaient de ce côté-là par bateau ; quant aux autres quartiers de la ville, les royalistes qui les habitaient commenceraient, à un signal donné, par se saisir à l'improviste des points les plus importants et les mieux fortifiés.

Le roi approuva ce plan, et indiqua le vingt-deuxième jour de mars avant le lever du soleil pour le moment de l'exécution. Il partit lui-même la veille au soir, avec quatre à cinq mille hommes, tant de pied que de cheval, et se rapprocha de Paris. Ce même jour, Brissac, qui désirait diminuer le plus possible les forces auxquelles les royalistes allaient avoir affaire, dit au capitaine Jacques Ferrarois, forcené Ligueur et qui eût pu donner de l'embarras, qu'il avait eu avis du voyage d'un gros convoi d'argent qu'on menait au roi ; que ce convoi avait passé vers Palaiseau et devait traverser la rivière au bac de Rueil. « Ce serait un beau coup, dit-il, capitaine, si vous alliez leur prendre cette riche proie. » Le capitaine, alléché par l'appât d'un semblable butin, monta tout aussitôt à cheval avec tous les siens et sortit par la porte Saint-Jacques, qui, par l'ordre du gouverneur, fut aussitôt refermée sur lui, lui laissant la liberté de courir toute la nuit la campagne.

De plus, vers le soir, on avait fait entrer bon nombre de gens de guerre qui se disaient soldats de l'Union, et qu'on logea dans les différents quartiers chez les bourgeois affidés pour s'en servir aisément. On répandit également le bruit que le duc de Mayenne venait de faire son traité avec le roi, et sous ce prétexte, on fit prendre les armes à ceux de la garde civique, sur lesquels on pouvait compter, pour empêcher, disait-on, le désordre qu'une pareille nouvelle ne manquerait pas de causer dans la capitale.

De leur côté, les Ligueurs ne parurent plus dans la ville en habits bourgeois, mais tous armés de pied en cap et la mine menaçante ; on les voyait se promener dans les rues, tantôt en donnant des défis aux politiques, tantôt en leur promettant une nouvelle Saint-Barthélemy. (*Journal de Henri IV,* t. I, p. 480 et seq.)

Cependant le duc de Féria et don Diégo d'Ibarra furent avertis qu'il y aurait sur l'heure de minuit une entreprise sur la ville. Quelques-uns de ceux qui étaient du complot prévinrent même charitablement ceux de leurs voisins dont ils connaissaient les opinions ligueuses qu'ils eussent à se tenir cois en leurs maisons, s'ils entendaient du bruit à cette heure-là. Ces avertissements émurent tellement Féria et Ibarra qu'ils firent venir le comte de Brissac et lui enjoignirent de se tenir sur ses gardes. (Legrain, *Décad.,* liv. 6, p. 276 et seq.)

Il répondit qu'il ne pouvait croire à la réalité d'un pareil danger, pour le moment, mais que toutefois, pour ne rien négliger, il allait faire lui-même la ronde sur les murailles. Comme on avait déjà quelques soupçons sur son compte, les ambassadeurs voulurent qu'il emmenât

avec lui plusieurs officiers espagnols, qu'ils lui donnèrent pour l'accompagner, et secrètement ils chargèrent ceux-ci de le tuer au premier bruit suspect qu'ils entendraient.

La nuit était froide et pluvieuse, le comte fit tranquillement sa ronde avec ces dangereux acolytes, et comme il avait prévu le coup, on n'entendit pas le moindre bruit. Il les reconduisit trempés d'eau et glacés, sur les deux heures du matin, à l'hôtel de l'ambassade où il fit son rapport. « C'était, dit-il froidement, ainsi que je l'avais bien prévu, des propos de femmelettes; vos seigneuries peuvent dormir tranquilles. »

Les Ligueurs de la ville avaient aussi passé la nuit à veiller et à faire des rondes. Voyant l'heure indiquée comme celle du danger écoulée depuis longtemps, sans que rien eût bougé, ils sentirent aussi le besoin de se retirer pour se sécher et se réchauffer dans leurs lits. Vers les trois heures du matin, il n'y avait plus personne, dans les rues ni dans les corps de garde, autres que ceux qui avaient été commandés pour le service de cette nuit, et qui, comme on sait, étaient tous dans le complot.

Alors les royalistes se rendirent silencieusement, chacun au poste qui lui avait été indiqué ; Brissac plaça à la porte de l'hôtel du duc de Féria un fort corps de garde, avec ordre de faire feu sur quiconque tenterait d'en sortir. Lui-même et le prévôt des marchands coururent à la Porte-Neuve, où le roi devait d'abord entrer, et l'échevin Langlais se tint à la porte Saint-Denis.

Il était déjà quatre heures du matin, et personne ne paraissait encore. Langlais, ne pouvant résister à son inquiétude, fit abaisser la bascule, sortit dans la campagne et rentra sans avoir rien découvert. Il sortit de rechef, et cette fois il rencontra Vitry qui avait ordre de Sa Majesté d'entrer par cette porte, et il s'empressa de la lui faire ouvrir.

Au même instant, le roi était près des Tuileries. Au moment où la cloche des capucins sonnait l'angelus du point du jour, il commanda à M. d'O de s'adresser à la Porte-Neuve. Aussitôt, le pont-levis de cette porte tomba. D'O et sa compagnie, qui étaient à pied, ne donnèrent pas le temps qu'on leur ouvrît la barrière ; ils sautèrent par-dessus, tournèrent à gauche vers la porte Saint-Honoré, qu'ils ouvrirent à ceux de leurs compagnons qui devaient entrer par là, et eurent surtout grand soin de retourner contre la ville les canons des remparts, de manière à pouvoir les tirer le long des grandes rues et les balayer au besoin avec la mitraille.

Cependant un autre détachement des troupes royales, à la tête duquel était Matignon, s'était acheminé le long de l'école Saint-Germain. Quelques lansquenets qui étaient dans un corps-de-garde voisin voulurent d'abord opposer de la résistance ; mais ils furent incontinent taillés en pièces ou jetés à l'eau ; puis, sans s'arrêter plus longtemps, les royaux coururent se saisir du palais et de toutes les avenues des ponts.

Aussitôt que le roi parut à la Porte Neuve, Brissac lui présenta une belle écharpe en broderie, et Henri, l'accolant gracieusement, l'honora du

titre de Maréchal de France, lui passant au cou l'écharpe blanche qu'il portait lui-même ce jour-là. Le prévôt L'huillier présenta aussi sur un plat d'argent les clefs de la ville, que Sa Majesté reçut avec grand contentement, et ledit sieur prévôt en eut peu après pour récompense la charge de président en la Chambre des Comptes. (Mézeray, t. III, p. 1081.)

Vitry descendait alors par la rue Saint-Denis, après avoir culbuté quelques Espagnols qui s'étaient postés non loin de cette porte ; il vint se joindre à ceux des troupes royales que commandait Matignon, et qui s'étaient déjà saisies du grand Châtelet. Le petit Châtelet, de l'autre côté de la Seine, était également pris par les bourgeois royalistes. (Cayet, *ubi supra.*)

Les Wallons et les autres troupes espagnoles avaient d'abord fait contenance de sortir en armes de leurs quartiers, et de venir au moins disputer la ville à ceux qui s'en emparaient si rapidement. Mais en entendant la retentissante voix du peuple crier partout : Vive le roi ! vive la paix ! en apprenant presque au même moment que Sa Majesté était déjà maîtresse du Louvre, que le palais était pris, que les principaux points et lieux de défense étaient dans tous les quartiers au pouvoir des royalistes, le découragement les prit, et ils restèrent tristement l'arme au bras.

Le roi s'avançait alors par la rue Saint-Honoré, tout étonné de se voir enfin dans cette grande ville, au milieu d'une population si nombreuse et qui donnait partout des marques d'un vif enthousiasme. Ayant avisé un de ses soldats qui prenait par force du pain sur la boutique d'un boulanger, il y courut lui-même, et voulait tuer ce voleur. Passant de là devant les Innocents, à la fenêtre d'une maison qui fait le coin, il aperçut un homme qui, sans se découvrir, le regardait fièrement, et qui ne se retira, en fermant la fenêtre, que quand il entendit la foule murmurer contre son audacieuse impertinence. Sa Majesté n'en fit que rire et défendit expressément à ceux des siens qui s'indignaient d'entrer dans la maison pour y fâcher ou molester qui que ce soit. (*Journal de Henri IV,* t. II, p. 2 et seq.)

Se dirigeant ensuite vers le Louvre et entendant toute cette foule empressée crier si allègrement : Vive le roi ! « Je vois bien, dit-il tout haut, qu'il a fallu que ce pauvre peuple ait été cruellement tyranisé, pour avoir été aussi longtemps empêché de se donner à moi, comme il s'y donne aujourd'hui d'aussi bon cœur. » Et comme ses capitaines des gardes voulaient faire retirer ceux qui s'approchaient trop de sa personne, et qui encombraient le passage : « Laissez-les approcher, s'écria-t-il joyeusement, ce sont mes enfants, et j'aime mieux avoir un peu plus de peine à arriver, et qu'ils me voient tout à leur aise. Ne comprenez-vous pas qu'ils sont affamés de voir un roi ? »

Dès qu'il eut mis pied à terre, comme premier acte de l'autorité qu'il venait de reconquérir dans sa capitale, il envoya sommer le duc de Féria de lui renvoyer le capitaine Saint-Quentin, colonel des Wallons, qui, disait-on, venait d'être condamné à être pendu, et qui ce jour même, dans l'après-midi, devait subir son supplice, pour avoir eu des relations

avec les royalistes et avoir voulu se rendre du parti du roi. Le duc le rendit incontinent ; et en retour, Sa Majesté fit dire à Sa Seigneurie qu'on lui donnerait un sauf-conduit ainsi qu'à la garnison étrangère, pour se retirer en Flandre, à condition qu'il ne serait plus fait aucune tentative, pour prolonger une lutte ne pouvant désormais être que sanglante sans servir aucun parti.

Le duc de Féria et don Ibarra, acceptèrent cette proposition avec empressement, et à l'instant même eux et la garnison firent leurs préparatifs pour sortir sans retard d'une ville où ils comprenaient bien qu'il n'y avait plus sûreté pour eux à demeurer, attendu la tournure que prenaient les choses.

Le roi, voyant alors qu'il n'y avait plus rien à craindre de ce côté, se fit désarmer et ôter son casque, puis il commanda à un de ses gentilshommes d'aller à Notre-Dame et d'y annoncer qu'il désirait y ouïr la messe, et rendre grâces à Dieu de ce grand succès. Et tout aussitôt, il remonta à cheval et s'avança vers la sainte basilique, accompagné des seigneurs de sa cour, entouré d'une foule innombrable qui criait joyeusement : « Vive le roi ! » et précédé de six cents hommes armés de toutes pièces, maintenant leurs piques derrière eux en signe de victoire volontaire. Il descendit de cheval à la porte de l'église, où, en l'absence de l'archevêque exilé par les Ligueurs, il fut reçu par messire de Dreux, l'un des archidiacres, assisté de tous les ecclésiastiques qui se trouvaient encore à Paris. L'archidiacre, tenant un crucifix en main et s'agenouillant, dit : « Sire, vous devez en effet louer et remercier Dieu qui vous a toujours conservé l'honneur, et qui vous rend aujourd'hui votre héritage légitime. Mais vous devez aussi, à l'imitation de Notre Seigneur Jésus-Christ, dont vous voyez entre mes mains l'image et portrait, pardonner à votre peuple et en avoir soin, comme il a lui-même eu soin de son troupeau, afin qu'étant bon roi par la grâce de Dieu, vous puissiez avoir un bon peuple. »

Sa Majesté répondit : « Oui, je remercie Dieu, du bien qu'il m'a fait, quoiqu'indigne, mais principalement de ce qu'il a daigné me convertir à la religion catholique, apostolique et romaine, la seule vraie et en laquelle je proteste, moyennant son aide, vivre et mourir. Quant aux soins et à la défense que je dois à mon peuple, j'y emploierai jusqu'à la dernière goutte de mon sang et à mon dernier souffle de vie : ce dont j'appelle Dieu et la Vierge à témoin. »

Le roi baisa ensuite le crucifix, entra dans le chœur et vint s'agenouiller au pied du maître autel, où, s'étant signé, il fit d'abord ses prières ; puis lui fut dite une messe basse, pendant qu'on chantait le *Te Deum* en musique, et sa piété était si profonde, « que plusieurs des regardants ont affirmé qu'ils avaient vu un ange auprès de lui, sous la forme d'un bel enfant qui disparut, sans qu'on ait pu voir comment, quand la messe fut finie. » (Cayet, *ubi supra.*)

Pendant que le roi faisait ainsi ses dévotions, Brissac, le prévôt des marchands et l'échevin Langlais, accompagnés de hérauts d'armes et de

trompettes, s'en allaient par les divers quartiers de la grande ville, annonçant de rue en rue que le roi faisait grâce et pardon à tous, sans exception, et ils distribuaient à profusion des écharpes blanches et semaient partout des billets qui avaient été imprimés dès la veille à Saint-Denis, et dont la teneur était telle : « De par le roi : Sa Majesté, désirant réunir tous ses sujets, et les faire vivre en harmonie et félicité, notamment les habitants de sa bonne ville de Paris, veut et entend que toute chose passée depuis le commencement de ces malheureux troubles soit oubliée ; défend à tous ses gens de justice de faire aucune recherche, même contre ceux qu'on appelait vulgairement les Seize, promettant sa dite Majesté de pardonner à tous et de conserver à chacun tous ses biens, privilèges et états ; comme aussi elle jure solennellement de vivre et mourir dans notre sainte religion catholique, apostolique et romaine. »

Pendant que l'on se passait ces billets de main en main et que chaque bonne âme bénissait Dieu, le bruit se répandait en même temps que le premier soin du roi avait été de courir à Notre-Dame, où il faisait actuellement ses dévotions avec une piété exemplaire. Le son de toutes les cloches de la cathédrale que l'on avait mises en branle, et l'enthousiasme des fidèles portèrent cette nouvelle dans les quartiers les plus reculés, et il accourut sur la place du parvis une foule si nombreuse que la place elle-même, et toutes les rues qui y aboutissent, n'étaient plus assez grandes pour contenir cette multitude qui criait : « Vive le roi, » avec un bruit presque aussi retentissant que le tonnerre.

Quelques-uns des plus forcenés Ligueurs, comptant encore sur leur ancienne influence, voulurent alors se mettre en armes. Hamilton, curé de Saint-Côme, sortit de son logis comme un furieux, portant une longue pertuisane et se faisant suivre de deux ou trois de ses plus dévôts paroissiens, qu'il avait longuement prêchés et endoctrinés pour les décider à s'armer comme lui. Son intention était d'aller prêter main-forte au brave Crucé ; mais il fut rencontré près l'hôtel de Cluny par le conseiller Du Vair, lequel lui mit en main un de ces billets imprimés, portant pardon général même pour les Seize, et lui dit que s'il passait outre, il allait se faire mettre en pièces par la populace. « Ce que vous avez à faire de mieux, ajouta le bon conseiller, c'est, messire, de retourner bien vite à votre église, et d'y faire chanter un beau *Te Deum,* pour rendre grâces à Dieu de la réduction de Paris en l'obéissance de son roi. » Le belliqueux curé, tout déconcerté, s'en alla poser ses armes et on ne le vit plus depuis. (*Journal de Henri IV,* t. Ier, p. 486.)

Quelques-uns, du côté de la porte Saint-Jacques, s'étaient aussi armés. C'étaient surtout ceux qui avaient fait les écriteaux qu'on avait attachés au cou du président Brisson et de ses malheureux compagnons, et qui avaient conduit les cadavres à la place de Grève, après que les Seize les eurent fait prendre au Châtelet ; mais quoiqu'il y eût dans ce quartier un grand nombre de gens qui recevaient au moins un minot

de blé par semaine des Espagnols, toutes les instances de leurs chefs ne purent les décider. Le son des cloches de Notre-Dame et la nouvelle que le roi y entendait la messe, attirèrent aussi tous les habitants de ce quartier sur la place du parvis, où ils ne furent pas des derniers à crier : « Vive le roi ! »

Au carrefour Saint-Yves, il y avait un serrurier qui sortit de chez lui avec un mousquet, et ayant réuni quelques-uns de ses amis et voisins, il se préparait à faire une barricade au coin du couvent des Mathurins. Le prieur se montra revêtu de ses habits de chœur. « Je vous défends, dit-il, de rien remuer ici, parce que ces maisons-là appartiennent à notre saint couvent, et le premier qui touchera à un seul pavé peut se tenir sûr d'être pendu. » La fermeté de ce vénérable religieux les fit retirer ; et le serrurier criant : « Nous sommes vendus ! » rompit de désespoir son mousquet et le mit, devant tout le monde, en une infinité de pièces.

A l'instant même, passait dans cette rue un héraut d'armes, vêtu d'une casaque de velours violet, semée de fleurs de lys d'or. Il se faisait précéder de dix ou douze trompettes sonnant devant lui, et il était suivi d'une grosse troupe d'hommes et de petits enfants, s'évertuant à qui mieux mieux à crier : « Vive le roi ! » Le héraut fit halte à ce même carrefour et lut tout haut l'un de ces billets qui promettaient pardon pour tous ; puis il se mit à en distribuer avec profusion des exemplaires à la foule. Un quincaillier du voisinage voulut le tuer et le coucha en joue, du haut de sa fenêtre, avec une longue arquebuse, mais l'arme rata par trois fois, ce qui était une grâce spéciale de Dieu, car le héraut était gros et puissant, et offrait un large point de mire.

Cependant Crucé avait envoyé avertir les factieux de son quartier de venir se joindre à lui. Il parvint à en rassembler dix ou douze, et, la pertuisane au poing, il monta avec eux vers la porte Saint-Jacques, dans l'intention de se saisir de cette porte. Mais il fut rencontré par Brissac, auprès de la rue Saint-Étienne des Grés, lequel lui remit quelques-uns des billets imprimés qu'il accompagna de force bonnes paroles, et Crucé et les siens se retirèrent chacun chez soi. Ainsi fut pacifié tout le quartier de l'Université.

De son côté, M. de Saint-Luc, après avoir rangé en bataille, dans tous les lieux qu'il crut nécessaires d'occuper, les troupes qui étaient entrées dans la ville, alla trouver de la part de Sa Majesté les cardinaux de Plaisance et de Pellevé, et les duchesses de Nemours et de Montpensier. Il assura à chacun de ces personnages qu'il ne leur serait fait ni disgrâce, ni déplaisir, et qu'ils pouvaient demeurer sans inquiétude en leurs hôtels, pour la conservation et la garde desquels il leur donna des archers de la garde du roi, ajoutant que c'était plutôt pour leur tranquilliser l'esprit que par besoin qu'il prenait cette mesure, puisque Sa Majesté, avant son entrée dans sa capitale, avait exigé de chaque capitaine le serment de ne faire tort quelconque, sinon à ceux qui se raidiraient à quelque opiniâtre résistance.

Madame de Nemours, bien que déconfortée, rendit humblement grâce à la clémence de Sa Majesté et en dit un grand merci bien bas. Pour Madame de Montpensier, elle parut d'abord tellement désespérée et éperdue, qu'elle demanda s'il n'y avait là personne qui pût lui rendre le service de lui donner un coup de poignard dans le cœur, mais ayant repris un peu ses sens, elle tourna sa colère contre Monsieur de Brissac, qui n'était pas là pour l'entendre, l'appelant méchant et traître ; elle ajouta que, depuis longtemps, elle le connaissait pour lâche et poltron ; mais que ce n'était que de ce jour qu'elle apprenait qu'il était un homme sans foi et sans reconnaissance.

Pour le cardinal de Pellevé, il était pour lors au lit, malade depuis déjà quelques jours ; cette nouvelle, que vint lui apporter Saint-Luc, que le roi était dans Paris, fit tourner le pauvre homme à la mort. Le transport le prit pour ne plus le quitter qu'avec la vie, et on l'entendit crier à plusieurs reprises : « Qu'on le prenne ! qu'on le prenne ! » puis il mourut dès le lendemain. Le légat était également malade ; il venait d'adresser à tous les catholiques de France une lettre dans laquelle il les assurait que Sa Sainteté était bien décidée à ne pas approuver l'absolution donnée au Béarnais. La nouvelle que le roi était déjà dans Paris augmenta son mal ; mais il se sentit pourtant encore assez de forces pour demander un sauf-conduit, afin de se retirer non seulement de Paris, mais de tout le royaume qui venait de se donner à un roi excommunié. Il refusa fièrement de voir Sa Majesté, et il partit en effet, accompagné du docteur Aubry, curé de Saint-André-des-Arts, du père Varade, Jésuite, tous deux compromis dans le procès de Barrière et de l'évêque de Senlis. Le roi voulut bien lui permettre d'emmener avec lui ces trois personnages, et Monseigneur le Légat prit tristement et tout souffrant la route d'Italie ; son mal s'étant encore accru par le chagrin et par la fatigue, il mourut en chemin. (Legrain, *Décad.*, liv. 6, p. 271.)

Le roi était pendant ce temps-là rentré au Louvre, et moins de deux heures après, toute la ville avait repris son train ordinaire. Les boutiques étaient ouvertes, et les habitants se mêlaient sans crainte avec les gens de guerre qui venaient de s'emparer de leur cité. La confiance était telle que des sergents osèrent bien saisir les bagages du sieur de Lanoue, l'un des principaux chefs de l'armée royaliste, au moment où il les faisait entrer dans Paris. La cause de cette saisie était, dit-on, quelques dettes que son père avait jadis contractées pour le service du roi. « Lanoue, lui dit Henri, quand il vint se plaindre à lui de cette insolence, il faut payer ses dettes ; je paie bien les miennes. » Mais après lui avoir parlé ainsi en public, il le tira à part et lui donna ses pierreries, pour les engager et retirer ses bagages. (Péréfixe.)

Après dîner, Sa Majesté monta à cheval et vint à la porte Saint-Denis, pour voir sortir la garnison espagnole qui allait abandonner la ville. Elle salua courtoisement tous les chefs à mesure qu'ils défilaient devant elle ; et quand passèrent le duc de Féria, Ibarra et Taxis :

« Messieurs, leur dit-elle, présentez, je vous prie, mes civilités à votre maître ; mais n'y revenez plus. » Et comme la pluie tombait alors par torrents, on disait parmi les courtisans que c'était bien fait et que le ciel voulait laver ces Marannes de toutes leurs noirceurs. Ils étaient au nombre de trois mille ; le sieur de Saint-Luc et le baron de Salignac les allèrent conduire jusqu'au Bourget, et de là, ils furent escortés par un fort détachement de troupes royalistes jusqu'à la frontière des Pays-Bas, qu'on ne leur laissa franchir qu'après avoir exigé d'eux le serment de ne porter jamais les armes en France contre Sa Majesté ; mais Saint-Quentin, colonel des Wallons, qui avait à craindre d'être pendu, comme il y avait été déjà condamné, aima mieux s'en revenir à Paris avec une grande partie de son régiment, dont fut faite une compagnie au service du roi. (Cayet, *ubi sup.*)

Le docteur Boucher et les prédicateurs du parti de la Ligue, n'osant trop se fier à la clémence d'un maître qu'ils avaient si souvent et si cruellement offensé, étaient sortis avec les troupes espagnoles, sans qu'on cherchât à y mettre d'empêchement, et avaient pris avec elles la route de Flandre. Après le départ de tous ces gens-là, qui avaient si longtemps troublé la paix du royaume, on fit sur le soir une infinité de feux, autour desquels les uns chantaient le *Te Deum,* les autres criaient : « Vive le roi ! » Cependant, Sa Majesté, enivrée d'aise, s'était mise à table pour le dîner. Alors parurent certaines personnes à la mine grave et à l'air effaré, qui venaient, disaient-elles, lui apporter des avis importants et qui voulurent lui glisser quelques mots à l'oreille. « Ma foi, messieurs, s'écria Henri, je vous confesse que dans le contentement que j'éprouve aujourd'hui, je ne sais ni ce que vous me dites, ni ce que je dois vous répondre. » Et il se mit à manger de grand appétit. (D'Aubigné, *Histoire univ.,* t. III, p. 364.)

Puis Messieurs de la ville vinrent après son dîner lui présenter l'hippocras, les dragées et les flambeaux, le priant d'excuser la pauvreté de sa bonne ville de Paris, qui n'était pas en état de lui faire de plus riches présents pour sa joyeuse entrée. « Vous m'avez fait présent de vos cœurs, répondit-il, et je les estime plus que toutes les richesses du monde. » (*Journal de Henri IV, ubi sup.*)

Après cela, il alla faire une visite à Madame de Nemours, chez laquelle il trouva Madame de Montpensier. Il leur demanda, en riant, si elles n'étaient pas bien étonnées de le voir à Paris. « Sire, répondit Madame de Montpensier, que pouvons-nous dire autre chose, sinon que vous êtes un grand roi, aussi clément que généreux ? » A quoi le roi répondit gracieusement : « Je sais, ma noble cousine, à quoi m'en tenir sur cette louange que vous voulez bien m'accorder ; mais je sais aussi que vous êtes en grande colère contre ce pauvre Brissac qui m'a rendu ma bonne ville. Il faut, un jour que vous serez de loisir et n'aurez rien de mieux à faire, que je m'applique à faire votre paix avec lui. — Sire, répliqua la duchesse, cette paix est toute faite. Brissac a fait merveilles, il a plus fait en quelques heures que sa femme en quinze

ans ; elle n'a jamais pu faire chanter qu'un seul coucou, au lieu que lui a fait chanter plus de cinquante mille perroquets à Paris, et leur a appris à crier : Vive le roi ! Ce que je regrette seulement, c'est que mon frère, Monsieur de Mayenne, n'ait pas été là, pour vous abaisser lui-même le pont, quand vous êtes entré dans votre heureuse capitale. — Ventre saint gris ! s'écria alors le roi, je crois, madame, qu'il m'aurait alors fait attendre bien longtemps à la porte ; mais laissons cela, et faisons, si vous le voulez bien, une partie au jeu de cartes. » Le roi joua et perdit galamment. (*L'Estoile,* ad ann. 1594.)

Dès le lendemain de ce jour mémorable, Monsieur d'O, gouverneur de l'Ile-de-France sous le feu roi, fut remis par Sa Majesté en possession de son gouvernement de Paris, dont il avait été dépossédé par la Journée des Barricades, et en cette qualité, il fut chargé d'aller recevoir le serment de tous les officiers de la ville. (Cayet, *ubi sup.*)

Messire Jean Séguier, lieutenant civil, qui pendant tout le temps de la guerre avait exercé sa charge à Mantes, et en dernier lieu à Saint-Denis, ayant fait venir chez lui tous les libraires et imprimeurs, leur ordonna d'avoir à supprimer les livres injurieux, publiés tant contre le feu roi que contre le roi actuel, leur défendant de vendre à l'avenir de pareils écrits, sous peine de la vie et de la confiscation des biens contre ceux d'entre eux chez lesquels il en serait trouvé, et contre les auteurs qui en composeraient à l'avenir. (De Thou, *ubi sup.*, p. 142.)

En même temps, monsieur le Chancelier, qui arrivait de Senlis où le roi avait dépêché un courrier pour lui commander de venir le trouver en toute diligence, s'en alla accompagné des officiers de la couronne et de plusieurs pairs de France au palais de justice. « Et d'autant que ceux de la cour du Parlement étaient demeurés interdits et suspendus de tout pouvoir légal, tant par le feu roi Henri III que par le roi régnant, et qu'il était besoin qu'on vît la justice reprendre son train et cours ordinaire sans aucun retard, pour ne laisser les choses en confusion ; ledit sieur chancelier fit d'abord lire l'édit et déclaration du roi sur la réduction de Paris ; puis il produisit les lettres de rétablissement de la cour du Parlement, après la lecture desquelles tous les membres de la cour prêtèrent le serment de fidélité entre ses mains. » (*Mém. de Cheverny,* 1594.)

Pareille cérémonie eut lieu ce même jour, dans toutes les autres compagnies souveraines, savoir : la Chambre des Comptes, la Cour des aides et la Chambre des Monnaies ; et pareillement au Châtelet de Paris, Monsieur Séguier fit faire lecture de la même déclaration, et reçut le serment des conseillers de cette cour.

Tous ceux pourtant des membres de ces compagnies qui avaient contribué par leur défection à brouiller les affaires dans les temps malheureux qui venaient de s'écouler ne furent pas reçus du roi avec la même bienveillance. Le président de Nulli étant venu pour lui faire la révérence : « Allez lui demander, dit-il à Sancy, en quelle qualité il se présente ici. — En qualité de très humble sujet et serviteur de Sa

Majesté, répondit Nulli. » Le roi, qui l'entendit, lui renvoya dire « qu'il ne tenait point pour ses sujets, ni pour ses serviteurs, ceux qui s'étaient rendus au service de l'Espagne et qu'il lui conseillait de s'en aller avec ceux qui l'avaient acheté et payé. »

Au président Hacqueville il se contenta de dire : « Je suis bien aise de vous voir, monsieur; je sais tous les bons offices qu'il a été dans votre intention de me rendre, et je vous en remercie. Toutefois, je sais aussi que, quand il était question de quelque affaire qui importait à mon service, vous aviez toujours le malheur d'être malade ; mon avis est donc que vous alliez tout de ce pas soigner votre précieuse santé. »

Pour le secrétaire Nicolas, de la Chambre des Comptes, il lui demanda en riant à quel parti il s'était attaché pendant les troubles. « Ma foi ! sire, répondit Nicolas, j'ai sottement quitté le soleil, pour suivre la lune, ce qui ne prouve pas beaucoup en faveur de mon jugement. — Et que penses-tu maintenant, en me voyant ici ? — Je pense qu'on a rendu à César ce qui appartient à César. — Ventre saint gris ! répondit Henri, en éclatant de rire, ce n'est pas cela du tout. On ne m'a pas fait l'honneur de me traiter comme César, on ne m'a rien rendu du tout; on me l'a bien vendu et encore assez cher. » (*Journal de Henri IV*, t. II, p. 7 et suiv.)

Le sieur Dubourg, qui était pour lors gouverneur de la Bastille, voulait sans doute être aussi du nombre de ces vendeurs. Aussitôt qu'il avait eu avis de l'entrée du roi à Paris, il avait fait sortir un certain nombre de ses soldats, qui s'en allèrent piller les maisons voisines et les moulins à vent qui sont hors des remparts ; ils prirent toutes les farines et autres provisions qui y étaient, avec quantité de vin qu'ils trouvèrent sur le port et qu'ils ramenèrent dans la forteresse ; après quoi leur gouverneur jura de ne quitter la place qu'à de bonnes conditions, et de fait, il commença à envoyer le long de la rue Saint-Antoine quelques décharges de son canon, dont les boulets atteignirent plusieurs personnes et effrayèrent toutes les autres, en attendant qu'on lui fît quelques propositions convenables ; mais quand il vit qu'au lieu de cela le roi faisait ses préparatifs pour l'attaquer furieusement, il se hâta de demander lui-même à traiter, et il obtint pour toute condition qu'il sortirait, lui à cheval et ses soldats avec leurs armes, et qu'ils seraient conduits en sûreté, jusqu'à la première ville tenant le parti de la Ligue. Il partit furieux, portant l'écharpe noire, et disant que Brissac, qui avait été plus heureux que lui, n'était qu'un traître ; qu'il l'appellerait en combat singulier et qu'il lui mangerait le cœur. (CAYET, *ubi sup.*)

Le même jour et à de pareilles conditions fut également rendu le château de Vincennes, par le capitaine Beaulieu.

Cependant la déclaration royale touchant la réduction de Paris, qui avait déjà été lue dans toutes les cours souveraines, venait d'être rendue publique. Elle contenait, outre les dispositions déjà publiées dans les billets imprimés à Saint-Denis, « que dans la ville de Paris, ses faubourgs et à dix lieues à la ronde, il ne serait fait d'exercice autre que de la

religion catholique ; que la ville était réintégrée dans tous les anciens privilèges, franchises et immunités qu'elle tenait de la libéralité des rois précédents ; que les arrêts de justice donnés entre personnes qui avaient volontairement contesté devant les tribunaux de la Ligue auraient leur plein effet. » Quant aux exécutions à mort, qui avaient eu lieu à l'occasion et pour des cas dépendant des troubles, elles ne préjudicieraient en rien à la mémoire des défunts, ni à l'honneur des familles, et la peine de la confiscation des biens des condamnés était annulée. Tous les habitants, en prêtant le serment ordonné, rentraient de plein droit dans leurs biens, bénéfices et honneurs, nonobstant les dons qui pourraient en avoir été faits. Les provisions d'offices faites par le duc de Mayenne étaient déclarées nulles, à l'exception de celles de ces provisions qui auraient été obtenues par mort ou résignation de ceux du même parti, pour lesquelles, toutefois, il faudrait obtenir du roi de nouvelles lettres, qui seraient expédiées gratuitement. Les absents jouiraient des mêmes bénéfices, pourvu qu'ils revinssent dans un mois, faisant les soumissions requises. Les comptes et arrérages de rente et tout compte rendu par les coupables, devant les affaires de finance, qui étaient restés à Paris, ne seraient point sujets à revision, excepté en ce qui pourrait être regardé comme violence et dol.

Le lendemain de la publication de cet édit, et pour en rendre grâce à Dieu, fut faite une procession générale, dite vulgairement procession du roi, à laquelle Sa Majesté assista accompagnée des grands officiers de sa couronne et des principaux seigneurs de la cour. On y promena par les rues la vraie croix, la couronne d'épines, le chef du roi saint Louis, avec une infinité d'autres précieuses reliques qu'on y apporta de toutes les églises et moutiers, de Paris et des environs.

Ensuite le Parlement de Paris fit publier un arrêt en ces termes : « La cour, ayant le douzième jour de janvier dernier interpellé le duc de Mayenne de reconnaître le roi, et, par là, de procurer la paix à ce royaume, sans que le dit duc ait voulu y entendre, empêché qu'il était par les artifices des Espagnols et de leurs adhérents ; depuis, Dieu ayant, par sa bonté infinie, délivré cette ville des mains des étrangers : à ces causes, après avoir solennellement rendu grâce à Dieu de cet heureux succès, et voulant employer aussitôt l'autorité souveraine déposée entre ses mains pour la conservation du royaume et de la religion, et pour empêcher que, sous le faux prétexte de défendre cette dernière, les étrangers ne s'emparent de l'État, avons déclaré et déclarons tous arrêts, décrets, ordonnances et serments donnés depuis le vingt-neuvième jour de décembre 1588, au préjudice de l'autorité de nos rois et des lois du royaume, nuls, comme extorqués par force et violence. Voulons qu'ils demeurent supprimés et abolis, et spécialement tout ce qui a été fait contre l'honneur du feu roi Henri III, tant en son vivant qu'après son décès. Faisons défense à toute personne de parler de sa mémoire autrement qu'avec tout honneur et respect, et ordonnons qu'il soit informé du détestable parricide commis en sa personne. La cour

révoque le pouvoir ci-devant donné au duc de Mayenne, sous la qualité de lieutenant-général de l'État et couronne de France ; fait défense à toute personne, de quelque état et condition qu'elle soit, de le reconnaître dorénavant en cette qualité, lui prêter obéissance, confort ou aide, à peine d'encourir la punition du crime de lèze-majesté au premier chef. Enjoint sous la même peine au duc de Mayenne et aux autres princes de la maison de Lorraine de reconnaître Henri, quatrième du nom, pour roi de France et de Navarre et pour leur souverain ; leur ordonne, ainsi qu'à tous autres, prélats, seigneurs, gentils hommes ou gens du tiers, de quitter le prétendu parti de la Ligue, sous peine de dégradation, de confiscation de corps et de biens, rasement et démolition des villes, châteaux et maisons de tous ceux qui contreviendraient. Déclare nulle, comme faite par personnes privées et factieuses, l'assemblée des prétendus États-Généraux tenue dernièrement dans cette bonne ville de Paris, casse tout ce qui a été fait et arrêté dans cette assemblée, et lui défend de plus se réunir à Paris, ou ailleurs, sous peine d'être, ceux qui assisteraient à une pareille réunion, traités et punis comme conspirateurs et perturbateurs du repos public. Enjoint à ceux de ces prétendus députés qui sont encore de présent à Paris de se retirer chacun chez soi, pour y vivre en l'obéissance du roi, et y faire le serment de fidélité par devant les juges du lieu. Ordonne enfin que toutes processions, fêtes et solennités instituées pendant les troubles et à l'occasion d'iceux cesseront, et qu'en leur place sera désormais solennisé le vingt-deuxième jour de mars, qui a mis si heureusement fin aux maux de la France. Voulons que ce jour-là, il soit fait procession générale, où la cour assistera en robes rouges, pour rendre grâces à Dieu de l'heureuse réduction de la ville en l'obéissance de son roi. » (*Mém. de la Ligue, ubi supra.*)

Après la publication de cet arrêt, comme le roi était dans la chapelle de Bourbon, à dire ses menus suffrages, le recteur, les docteurs et suppôts de l'Université vinrent en corps se prosterner à ses pieds, le suppliant humblement d'étendre sur eux sa bénignité. Or, quelques ecclésiastiques et théologiens se sentaient encore du scrupule en l'esprit, trouvant que ce n'était pas assez que le roi se fût fait catholique, mais qu'il fallait encore qu'il fût admis comme tel par le Pape, et reconnu par lui pour le fils aîné de l'Eglise. (Cayet, *ubi supra.*)

Ces gens si scrupuleux tout à coup apprirent la manière dont le duc de Nevers, qui rentrait de son ambassade, avait été accueilli à Rome ; alors ceux qui n'étaient pas opiniâtres au dernier point furent d'abord convaincus que, si le Pape n'avait pas accordé l'absolution, il n'en fallait pas donner la faute au roi, mais aux méchants conseils que Sa Sainteté avait écoutés. Outre cela, la manière pieuse et édifiante dont Sa Majesté se conduisit pendant la semaine sainte, et la dévotion avec laquelle elle fit publiquement ses pâques, rassura les plus susceptibles. Enfin, les plus dévots ayant vu le roi toucher comme ses prédécesseurs les gens malades d'écrouelles, qui étaient cette fois au nombre

de plus de six ou sept cents et dont plusieurs, à ce qu'on dit, reçurent guérison, il ne leur resta plus aucun doute, et tous à l'unanimité, dans une assemblée qui eut lieu le vingt-deuxième jour du mois d'avril, au collège de Navarre, « jurèrent et signèrent fidélité au successeur légitime de saint Louis ; » promettant de n'avoir jamais aucune communication avec ceux qui s'étaient élevés en armes contre Sa Majesté ; renonçant à toutes ligues, serments et associations qu'ils pouvaient avoir faits auparavant, et engageant tous vrais Français à faire comme eux. (Mézeray, t. III, p. 1,084.)

Le roi, cependant, avait mandé aux membres du Parlement qui s'étaient retirés à Tours et à Châlons « de venir à Paris reprendre leur ancien trône et exercer la justice sur leur ancien tribunal. » A la réception de cette missive royale, on fit de beaux feux de joie dans ces deux villes et tous les officiers du Parlement qui s'y trouvaient se mirent incontinent en route pour Paris, où ils arrivèrent vers la semaine de Pâques. Monsieur d'O, plusieurs seigneurs et grand nombre de bourgeois montèrent à cheval, et vinrent aude-vant d'eux jusqu'à Bourg-la-Reine ; puis le cortège entra par la porte Saint-Jacques, en traversant une foule enthousiaste qui poussait des cris de joie. On prétendait que ces messieurs arrivaient chargés d'or et d'argent, et le bon peuple espérait bien que toutes ces richesses contribueraient à rappeler l'aisance dans la ville, et à faire, comme on dit, refleurir le commerce ; la vérité est qu'ils étaient montés sur de si méchants roussins, si maigres et si efflanqués, que les pauvres bêtes avaient assez de peine à porter leurs maîtres, sans avoir encore la charge de transporter toutes ces richesses imaginaires. (Cayet, *ubi supra*. — *Journal de Henri IV*, t. II, 1594.)

Chaque jour on voyait aussi accourir de nouveaux seigneurs pour se ranger autour d'un trône qui ne paraissait plus courir aucun risque. Charles de Bourbon, comte de Soissons, arriva avec une grande suite, et après lui une infinité d'autres nobles, dont les uns avaient toujours été fidèles et dont les autres venaient de rentrer en grâces, s'empressant tous à grossir la cour pour se disputer les faveurs du prince. Or, si l'on en croit l'historien d'Aubigné, ce n'étaient pas ceux de la dernière catégorie qui avaient les chances les moins brillantes. (De Thou, t. II, liv. 109, p. 149.)

Cependant il arrivait continuellement à Sa Majesté des plaintes au sujet de plusieurs prêtres ou moines, qui refusaient encore de prononcer le nom du roi dans les prières publiques et qui même ne voulaient pas donner au tribunal de la pénitence l'absolution à ceux qui suivaient son parti. L'archevêque de Bourges assembla, pour délibérer sur ce sujet, tous les curés de la ville et leurs vicaires, et leur fit voir par l'autorité de lÉ'criture que ceux qui se conduisaient ainsi commettaient un grand péché ; car le roi était maintenant réconcilié tout à fait avec l'Église, et s'il n'avait pas encore l'absolution du Pape, ce n'était pas à lui qu'il fallait s'en prendre, puisqu'il avait offert et offrait encore de faire toutes démarches et réparations convenables. Il exhorta donc la

pieuse et sainte assemblée à prier Dieu de bon cœur pour Sa Majesté, afin que la France pût jouir de ce précieux repos, que saint Paul nous permet d'espérer sur la terre.

En même temps, Jacques d'Amboise faisait rendre par l'Université, en sa qualité de recteur, un décret signé de cinquante théologiens, touchant l'obéissance due au roi, décret dans lequel il était dit que les signataires avaient attentivement examiné ces paroles de l'apôtre : « Craignez Dieu, honorez le roi, soyez soumis aux créatures humaines par rapport à Dieu, soit au roi, comme maître souverain, soit aux officiers qu'il a revêtus de sa puissance, pour la punition et la récompense des bons ; » que de ces paroles saintes ils avaient conclu, à l'unanimité absolue ; que Henri, si miraculeusement converti, étant roi légitime, seigneur et héritier du royaume de France et de Navarre, avait droit, par la volonté du Tout-Puissant, à l'obéissance de ses sujets, bien que les ennemis de l'État eussent pu jusqu'à présent empêcher par leurs intrigues que le Saint-Père ne le reconnût comme fils aîné de l'Église ; qu'ainsi, considérant ce que dit Saint Paul, « que toute puissance vient de Dieu, et que ceux qui résistent à la puissance résistent à Dieu et se perdent, » il fallait se soumettre de bouche et de cœur, promettre et garder une fidélité éternelle à Henri IV, roi très-chrétien, et qu'en conséquence l'Université déclarait tous ceux qui penseraient autrement retranchés dès lors de son sein, et indignes de participer à ses droits et privilèges. (*Mém. de la Ligue*, t. VI, p. 88.)

Il ne resta plus à Paris, de tous les ordres religieux, que les capucins et les pères du collège des Jésuites, qui, se croyant dispensés de l'obligation de se soumettre au roi par celle d'obéir au Pape, prétendirent qu'il fallait attendre que le Souverain-Pontife eût parlé ; et cette conduite des Jésuites donna lieu à l'Université de renouveler contre cette société le fameux procès d'admission suspendu depuis si longtemps. Quant aux autres Ligueurs, quelques-uns des plus mutins reçurent des lettres qu'on appelait billets d'expulsion et qui leur enjoignaient, de la part du roi, d'avoir à se retirer de la capitale. Le reste fut laissé en paix ; quelques-uns mêmes eurent part aux faveurs royales, et du nombre de ces derniers fut le fougueux Lincestre, que Monsieur d'O fit coucher sur l'état de prédicateur du roi, à deux cents écus de gage par an. « Mais surtout, dit Henri en signant cette nomination, veillez à ce qu'il n'ait point de couteau quand il viendra me prêcher ». (*Journal de Henri IV*, t. III, p. 74.)

C'est ainsi que Sa Majesté vit sa capitale réduite tout entière en son obéissance, sans effusion de sang, à l'exception de celui qui avait coulé dès le commencement de l'action, quand les lansquenets se firent tuer ou jeter à l'eau, au quai de l'École. Il avait péri aussi deux à trois bourgeois pour la vie desquels le roi a dit mainte fois depuis qu'il aurait volontiers donné cinquante mille écus, afin de pouvoir se vanter que sa rentrée dans Paris n'avait pas coûté une seule goutte de sang à la France. (Cayet, *ubi supra*.)

CHAPITRE XVI

1594. — ARGUMENT : SULLY VISITE A ANET LA DUCHESSE D'AUMALE. IL REÇOIT LA SOUMISSION DE VERNEUIL AU PERCHE. IL TRAITE AVEC VILLIERS ET ACHÈTE LA REDDITION DE ROUEN. LE RESTE DE LA PROVINCE RECONNAIT LE ROI. — SOUMISSION D'ABBEVILLE ET DE MONTREUIL. — TROYES CHASSE SON GOUVERNEUR ET PROCLAME LE ROI. SENS, AGEN, VILLENEUVE ET MARMANDE LE RECONNAISSENT, — AINSI QUE POITIERS. MANSFELD PREND LA CAPELLE. — LE ROI ASSIÈGE LAON. RÉVÉLATIONS DU CARDINAL DE BOURBON MOURANT A SULLY. REPRISE AU PARLEMENT DU PROCÈS DE L'UNIVERSITÉ ET DES CURÉS CONTRE LES JÉSUITES. — DÉBATS DE CETTE AFFAIRE. ARRÊT QUI NE TERMINE RIEN. — OPINION DE DE THOU. — DIATRIBE DE PASSERAT.

Après la réduction de Paris, la plupart des gouverneurs des villes qui tenaient encore pour la Ligue comprirent que leur parti s'en allait sans ressource, et qu'ils n'avaient plus que le temps de conclure chacun leur petit arrangement au mieux de leurs intérêts. (Sully, *Économies royales,* chap. xv, et suiv.)

Déjà, vers la fin de l'année précédente, Sully avait été chargé par le roi de négocier avec Villars, pour la réduction de la ville de Rouen et des autres places que tenait ce chef ligueur, et Sully s'était mis en route pour accomplir cette mission. Il passa par Anet, où demeurait Madame la duchesse d'Aumale, dont le mari, qui était accusé d'avoir été l'un des principaux instigateurs du meurtre de Henri III, et d'avoir attiré pendant la trêve les Espagnols en Picardie, avait tout à craindre maintenant, au sujet de cette accusation. En effet, le Parlement ne tarda pas à lui faire son procès, et comme il était en fuite, il fut condamné par défaut à être écartelé, ce qui fut exécuté en effigie par le bourreau de Paris.

« Cette princesse, Monseigneur, disent ceux que Sully avait chargés d'écrire ses mémoires, ne manqua pas de vous rendre tous les honneurs, et faire toutes les caresses accoutumées envers ceux dont on pense avoir affaire, et qui sont en réputation d'être en crédit et autorité. Elle vous promena par ses beaux jardins, salles, cabinets et galeries, et finalement vous fit instance de vouloir souper avec elle et coucher dans son château ; mais le souper qu'on vous fit attendre si longtemps, que vous croyiez qu'il ne viendrait jamais, fut si maigre, les viandes si dures et si

mal apprêtées, et le vin si mauvais, qu'il ne vous fut pas difficile de reconnaître à vos dépens à quelles dures nécessités en était réduite cette pauvre dame. Bien plus, la chambre qu'on vous donna pour y passer la nuit, quoique bien dorée et bien marbrée et la plus honorable du logis, avait quasi toutes ses verreries rompues, et pour la réchauffer, on ne put vous procurer que quelques fagots de bois de houx et de genévrier si verts que, pour les allumer, vous brûlâtes toute la paille de votre lit. Aussi, vous empressâtes-vous de partir de très grand matin, afin d'aller dîner à Condé, où vous fûtes un peu mieux reçu par les gens de monsieur l'Évêque d'Évreux, et après un bon repas, vous vous mîtes au lit pour vous récompenser de la mauvaise nuitée que vous aviez passée au château d'Anet. »

Ce fut là que Médavit, gouverneur de Verneuil au Perche, vint trouver Sully et traita avec lui, pour la reddition de sa place, à condition que son gouvernement lui serait confirmé et qu'il ne serait pas obligé de se déclarer jusqu'à la fin du mois de mars ; « car, disait-il, il avait engagé sa parole à Monsieur de Villars, jusqu'à ce jour-là seulement, et il tenait à ne pas la violer. » (Mézeray, t. III, p. 1085 et suiv.)

Ces choses ainsi résolues Sully s'en alla coucher à Louviers, d'où il envoya prévenir Monsieur de Villars, qu'il avait charge du roi de lui parler, et dès le jour suivant, il se présenta aux portes de Rouen. Il y trouva le capitaine des gardes de Monsieur de Villars, avec bonne troupe de ses compagnons, qui se tenaient là pour lui faciliter l'entrée et empêcher qu'on ne lui demandât ni fît rien qui dût lui causer déplaisir ; mais il n'en était nul besoin : tout le peuple était joyeux, tous couraient par les rues sur son passage et lui donnaient louanges et bénédictions. (*Économies royales, ubi supra.*)

A l'hôtel où il descendit, comme son maître d'hôtel se mettait en peine d'ordonner le repas : « Monsieur le maître, répondit l'hôtesse, n'ayez nuls soucis, tout est prêt et la dépense payée pour ce jour et les suivants. » Sully eut, de plus, après son souper, de la musique de voix et d'instruments, avec des danseurs, des sauteurs et des joueurs de tours de passe-passe, et tous ces gens-là, quelque argent qu'il leur fît offrir, répondirent qu'ils étaient payés d'avance. Villars faisait grandement les choses, comptant bien probablement que ce ne serait pas en pure perte.

Le soir même, un de ses confidents s'en vint secrètement trouver le noble plénipotentiaire. « Je suis bien marry, lui dit-il, monseigneur, que vous ayez tant différé de venir ici. Il est survenu certains événements qui rendront votre négociation plus difficile qu'elle ne l'aurait été il y a quelques jours. Monsieur de Villars vient de recevoir des messages du roi d'Espagne et du duc de Mayenne, et tous les deux s'accordent pour lui faire les plus brillantes propositions, s'il veut seulement conserver la ville de Rouen sous la bannière rouge. Joint à cela que plusieurs de nos principaux officiers, qui commençaient d'ailleurs d'être assez bien disposés en faveur du roi, ont reçu des lettres de ceux de

leurs amis catholiques qui sont actuellement à la cour, dans lesquelles il leur est recommandé de prévenir M. de Villars de ne point trop se fier à un huguenot (c'est ainsi qu'ils vous appellent, monseigneur) pour faire son traité, dont, disent-ils, les conditions seraient bien plus avantageuses pour lui s'il avait affaire à un bon et loyal catholique. Je vous conseille donc, comme votre ami, d'agir avec grande précaution, de laisser jeter à M. de Villars toutes ses fougues, sans repousser aucune de ses demandes, afin de lui ôter le soupçon que vous avez d'avance un parti-pris de le contrecarrer en tout. Vous pourrez après contester tout doucement quelques-unes de ses prétentions, en lui laissant croire que ces difficultés que vous trouvez à satisfaire les autres vous sont venues après coup et par réflexion. Alors je ne doute pas que, peu à peu, il ne vous soit possible de le ranger à des conditions raisonnables. »

Sully soupçonna d'abord qu'il pouvait bien y avoir de l'artifice en ce langage ; mais il n'en résolut pas moins de suivre les conseils qu'on venait de lui donner. Pourtant, en habile diplomate, il essaya de réchauffer de son mieux et en secret le bon vouloir que le peuple de Rouen montrait déjà pour la paix ; et pendant qu'il passait les jours « à disposer les esprits de ceux qui avaient la suprême autorité, il employait les nuits à recevoir et gagner ceux qui avaient pouvoir sur la populace, lesquels venaient le voir clandestinement et reportaient ses paroles et ses promesses aux gens de métiers et aux soldats. »

Or, les demandes que faisait M. de Villars ne pouvaient guère lui être accordées sans injustice, et sans offenser les plus grands de la cour. Il est vrai qu'il avait été le premier à faire demander avec politesse à l'envoyé royal de vouloir bien se trouver au logis de madame de Simiers, « afin qu'il eût le bien de l'y embrasser ; » mais après cette embrassade, et quand il fut question de parler sérieusement d'affaires, il exigea d'abord qu'on lui donnât pour ses amis plusieurs abbayes, dont le roi avait déjà disposé en faveur de ses plus fidèles serviteurs ; que le fort de Fécamp, surpris avec tant de courage par Bois-Rosé, qui s'était mis sous la protection de Sa Majesté, lui fût incontinent rendu ; qu'on le confirmât dans la charge de grand-amiral de France, qu'il tenait de la Ligue et que le roi avait donnée à Biron ; que son gouvernement des villes et bailliages de Rouen et de Caux fût déclaré indépendant du duc de Montpensier, gouverneur royal de toute la province de Normandie ; et, en outre, il demandait qu'on lui entretînt quinze cents hommes de pied et trois cents chevaux, qu'on lui donnât quinze cent mille francs pour payer ses dettes, et soixante mille livres de pension annuelle.

Ces demandes étaient exorbitantes ; mais le roi, consulté par Sully, répondit : « Mon ami, je vous prie d'achever de conclure avec M. de Villars ; dépêchez, le plus tôt que vous pourrez, car le retard ne peut servir qu'à donner moyen aux ennemis de ce royaume de faire nouvelles pratiques pour troubler la paix dont nous avons si grand besoin. Vous êtes une bête, mon ami, d'apporter tant de difficultés dans une affaire dont la conclusion m'est si nécessaire. »

Muni de ce consentement du roi, Sully prit une écharpe blanche dans sa poche, croyant bien n'avoir plus rien à faire que la pendre au cou de M. de Villars ; mais il fut bien étonné, quand il vit celui-ci venir à lui d'un air furibond et lui dire en jurant : « Morbleu, monsieur, où allez-vous ainsi la mine si réveillée et si réjouie ? Vous n'en êtes, par la sangbieu, pas encore où vous pensez, et si je vous traitais comme vous le méritez, il n'y aurait déjà pas tant à rire pour vous. Du reste, si votre roi de Navarre n'a pas d'autre serviteur que M. de Villars, croyez, par la corbieu, qu'il sera mal servi. »

La cause de cette grande colère et de tous ces jurements était que M. de Villars venait d'être instruit d'une trahison qui se tramait contre lui. Le sieur du Rollet, commandant de Louviers, son ennemi particulier, ne craignait rien tant que de le voir rentrer en grâce avec Sa Majesté, et il s'était vanté d'avoir un moyen infaillible pour se saisir de Rouen et de la personne du gouverneur, si l'on voulait lui assurer cette place, ce qui lui fut promis. Alors il envoya à Rouen le capitaine Dupré, qui s'y introduisit comme faisant parti de la suite de Sully, et qui renoua certaines intelligences déjà commencées depuis longtemps avec tous les mécontents. Il fut convenu entre ces comploteurs qu'on se saisirait d'abord du vieux palais et qu'on prendrait en même temps, mort ou vif, M. de Villars ; mais un des conjurés n'avait rien eu de plus pressé que d'aller révéler toute l'affaire à ce dernier, lequel, étant vif et emporté, se livra à une violente colère contre Sully, soupçonné d'être l'âme de ce complot. Sully parvint à prouver qu'il ne connaissait pas même Dupré, qui s'était mêlé à sa suite à son insu, et qui fut aussitôt pendu à une fenêtre de l'appartement, et Villars s'écria en jurant : « Allons, morbleu, je donne la Ligue à tous les diables. » Ensuite, ayant pris l'écharpe blanche, il fit crier : « Vive le roi ! » à la foule qui n'attendait que son signal.

Toutes les autres villes de la province qui tenaient encore pour la Ligue imitèrent cet exemple, et ceux des membres du Parlement retirés à Caen étant venus se joindre à leurs collègues de Rouen, l'édit de réduction de toutes les villes fut vérifié et enregistré par toute la cour réunie, le vingt-sixième jour du mois d'avril.

Pour dédommager Biron de la charge de grand amiral qu'on lui faisait perdre, on lui donna celle de maréchal de France, avec cent quarante mille écus argent comptant. Monsieur de Montpensier, à qui on ôtait ainsi les principales villes de son gouvernement, reçut en échange le Perche et le Maine. Sully, outre un beau présent de vaisselle d'argent que lui fit la ville de Rouen, eut trois mille écus en or et force beaux compliments de Sa Majesté, dont, dit-il, il se trouva encore plus content que de l'argent ; et tout le monde parut à peu près satisfait.

Il n'y avait que le pauvre Bois-Rosé, qui, après avoir conquis avec tant de périls la forteresse de Fécamp, venait d'en être expulsé au profit de M. de Villars, sans aucun dédommagement. Il s'était mis en route pour la cour, afin d'avoir aussi quelque chose. Sur le soir,

il descendit dans une auberge où on lui dit qu'un grand seigneur venait aussi de s'arrêter. Bois-Rosé s'empressa de rendre sa visite à ce grand personnage, dont il ne savait pas le nom, et chercha à l'intéresser en sa faveur. « C'est ce gueux de Sully, dit-il, qui est cause de tout mon mal, et qui m'a sacrifié. — Sully, répondit le noble voyageur, n'est pas si diable que vous le pensez ; vous allez voir qu'il sera votre protecteur auprès du roi. » Or, c'était Sully lui-même qui parlait ainsi : il obtint en effet pour Bois-Rosé d'amples dédommagements de la place qu'on lui avait fait perdre.

Dans le même temps, la ville d'Abbeville, située à l'embouchure de la Somme et qui tient pour ainsi dire la ville d'Amiens, dans sa dépendance, fit également sa soumission. Ce fut le maire, qui, ayant rassemblé les bourgeois, les engagea d'envoyer une députation au roi, pour le supplier de leur pardonner, et obtenir de lui la confirmation de tous leurs anciens privilèges, ce qui leur fut accordé, sans difficulté et même avec de grands éloges pour leur bonne résolution. Le gouverneur de Montreuil obtint les mêmes conditions. (De Thou, t. XII, liv. 109, p. 152 et suiv.)

A Troyes, en Champagne, dont Joinville, frère du duc de Guise, était gouverneur, il y eut une émeute ; et comme il n'y avait pas de garnison, les bourgeois n'eurent pas de peine à en chasser le prince, après quoi ils se déclarèrent pour le roi.

La ville de Sens était aussi entrée en pourparler : elle offrait de se rendre, à condition qu'on lui laisserait son gouverneur, le sieur de Belan, gentilhomme de la province, et qui s'était fait une grande réputation de bravoure.

Celle de Riom, en Auvergne, se soumit également, déclarant par un manifeste que, si elle avait suivi le parti de la Ligue, c'était uniquement pour l'intérêt de la religion, mais que, ce motif ne subsistant plus depuis que Sa Majesté s'était faite catholique, elle la reconnaissait d'autant plus volontiers que les Auvergnats avaient toujours eu beaucoup à se louer de la domination des princes de la maison de Bourbon.

Le mois suivant les villes d'Agen, de Villeneuve, de Marmande et toutes celles de la Guyenne, qui, depuis la défaite de ces bandes de paysans qu'on appelait les Croquants, étaient occupées par les seigneurs du pays, députèrent au roi et obtinrent les mêmes conditions qui avaient été accordées à toutes les autres villes, à mesure qu'elles rentraient dans le devoir. (De Thou, *ubi supra*.)

Ce fut aussi dans le même mois que Poitiers fit sa soumission. Les deux frères Scévole et Louis de Sainte-Marthe furent députés par les habitants pour venir, au nom de tous, prêter serment de fidélité au roi : celui-ci, ravi qu'une ville de cette importance rentrât d'elle-même en son obéissance, donna un édit exprès, par lequel, outre un pardon général accordé aux bourgeois, il rétablissait l'exercice de la religion catholique à Niort, à Fontenay, à La Rochelle et dans tous les autres lieux de ce

diocèse, où il avait été interrompu. Il abolissait la mémoire de l'insurrection pendant laquelle avait été détruit le château de la ville, promettant de n'y rétablir aucune forteresse, et le duc d'Elbœuf, fort aimé des habitants, fut nommé gouverneur du Poitou.

Mais, au milieu de tous ces succès, le roi apprit tout à coup que le comte de Mansfeld venait de mettre le siège devant La Capelle en Thiérarche, avec une armée de huit mille hommes de pied et de mille chevaux, et que le maréchal de Biron n'avait pu amasser ses troupes assez à temps pour l'en empêcher. Aussitôt il partit de Paris en toute diligence ; mais il ne put arriver assez à temps pour empêcher que la place ne fût rendue après un sanglant assaut. Alors, pour réparer ce qu'il regardait comme une espèce d'affront, au milieu de toutes les prospérités dont le ciel venait de le combler, il s'en alla attaquer Laon, dont il jugeait que la prise arrêterait toutes les mauvaises suites de celle de La Capelle. Il entreprit ce siège contre l'avis de tous ses capitaines ; car il manquait des munitions et surtout de l'artillerie indispensables pour une pareille opération ; mais, pour mieux dissimuler cette pénurie aux yeux de l'ennemi, pendant que Biron, avec une partie des troupes, investissait la place, il s'en alla avec le reste camper à une lieue de Mansfeld, comme s'il eût eu dessein de lui offrir la bataille. (Mézeray, t. III, p. 1086, et suiv.)

Mayenne demanda alors avec instance au général espagnol mille hommes et deux cents chevaux, pour se jeter dans Laon, promettant qu'avec ce secours il empêcherait la place d'être prise ; mais Mansfeld ne jugea pas prudent de diminuer son armée d'un aussi grand nombre de combattants, dans un moment où il se croyait menacé d'être attaqué par un général aussi redoutable que l'était le roi. Il consentit seulement à faire passer dans Laon deux cents Napolitains, que Mayenne y conduisit lui-même et qu'il parvint à y faire entrer avant que la place fût complètement investie. Puis il en sortit tout aussitôt, laissant pour la commander son second fils, le comte de Sommerive, auquel il avait donné pour seconds et pour conseillers Jeannin et ce même Dubourg qui venait d'être forcé de rendre la Bastille.

Laon s'élève au milieu d'une vaste campagne parsemée de quelques éminences, qu'on pourrait plutôt appeler des bosses de terrain que des collines ou des montagnes. Elle est bâtie sur la plus haute de toutes ces élévations, au milieu de vignes qui font la richesse du pays, et de quelque côté qu'on veuille y arriver, on ne peut le faire qu'en montant. Elle n'avait, à la vérité, qu'un assez mauvais rempart qui n'aurait pu résister à l'artillerie ; mais le roi, comme on sait, manquait de canons, de boulets, de poudre et de tous les outils nécessaires à un siège de cette importance. Il n'en persista pas moins à faire ouvrir la tranchée, comptant sur son courage et son bonheur ordinaires.

Cependant, le cardinal de Bourbon avait eu tant de chagrin de voir le roi rentré dans la paisible possession de sa capitale, qu'il en était tombé malade. On disait que son mal était une phtisie pulmonaire.

Sully était en ce temps-là revenu joindre le roi à son camp devant Laon : ce fut là que le cardinal lui écrivit une lettre par laquelle il le priait de lui conserver les bonnes grâces de Sa Majesté. « J'ai, ajoutait-il, des choses de grande importance à vous révéler, mais que je ne puis confier au papier ; obtenez donc du roi qu'il vous permette de venir me voir. « (*Économies de Sully*, chap. XXI et XXII.)

Henri, à qui Sully montra cette lettre, lui donna ordre d'aller savoir du cardinal ce qu'il voulait. Il alla donc trouver ce prince à Paris, où il était revenu, et où son mal semblait s'être encore augmenté. Les choses qui le tourmentaient surtout, c'était d'abord que l'Université de Paris et les curés venaient d'entreprendre leur fameux procès contre les jésuites, sans même l'avoir consulté dans une affaire aussi grave, et ensuite que le roi lui refusait l'autorisation de disposer de ses bénéfices. Il semblait être dans une espèce de délire quand Sully entra. « Ah ! dit-il en lui jetant les bras au cou, vous me voyez bien souffrant. Cette maladie qui me mine provient pourtant de la méchanceté de Mme des Rozières, parce que j'ai renvoyé de mon service l'abbé de Bellozane, son amant. Elle m'a ensorcelé, la scélérate, de sorte qu'il faut qu'elle ou moi nous mourions bientôt. Mais heureusement on vient de m'apprendre qu'elle est déjà à l'extrémité, et si elle peut mourir la première, j'ai tout espoir d'en réchapper par la protection de Dieu.

« Mais laissons ce triste sujet, ajouta-t-il en paraissant revenir à des idées moins étranges, et parlons de ce qui m'a fait désirer votre visite. D'abord, ce que je souhaite de toute mon âme, c'est d'être en la bienveillance et confiance du roi, mon cousin. Ayant déjà cet honneur que d'être un prince de son sang, je désire comme tel, et comme admirateur de ses vertus, qu'il se procure le plus tôt possible sa réconciliation entière avec le Saint-Siège, et qu'il obtienne la bénédiction apostolique. Je sais de bonne part que le Saint-Père est loin de vouloir l'accroissement de la domination espagnole, et si Sa Majesté peut se le rendre favorable, ce sera un moyen d'obtenir la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois, chose que souhaitent tous les bons Français.

« La seconde affaire qui m'inquiète, ce sont ces brigues et procès qui s'intentent pour expulser de France la société des jésuites, qui, comme vous le savez bien, a acquis une si grande influence sur tous les catholiques, tant au dedans qu'au dehors du royaume. Leur amitié pourrait donc grandement contribuer à la tranquillité de l'État, comme aussi leur malveillance peut y jeter de grands troubles. L'Université et messieurs les curés de Paris, qui sont à la tête de ces brigues, ne sont au fond mus par d'autres motifs que par la crainte de voir diminuer les profits qu'ils tirent de l'instruction de la jeunesse et de l'administration des sacrements ; mais vous-même, tout huguenot que vous êtes, je vous fais juge : est-ce là une raison bien suffisante pour courir le risque d'indisposer encore la cour de Rome, de faire soupçonner que la conversion du roi n'est que fiction et dissimulation, et de perpétuer ainsi tous les malheurs du pays ?

« J'ai aussi besoin de vous faire savoir, tout en vous priant de ne pas dire que vous tenez cela de moi, que M. le duc de Longueville, le duc de Nevers et le maréchal de Biron, se sont unis pour soutenir les révérends pères. Le dernier surtout, sachant que Sa Majesté s'est déjà engagée pour donner à un autre que lui le gouvernement de Laon, qu'on assiège maintenant, saisira toutes les occasions qui se présenteront de témoigner son mécontentement.

« Enfin, la dernière affaire pour laquelle j'ai à vous faire instance, c'est touchant la permission que je désire obtenir du roi pour disposer librement de tous mes bénéfices ; car je souhaite décharger ma conscience et celle de mon oncle, le feu cardinal, en gratifiant de quelques-uns de ces bénéfices certain nombre de familles dont nous les tenons. C'est un vœu que nous avons fait tous les deux mon oncle, et dont le non accomplissement ne me laissera pas dormir tranquille. »

Sully promit de transmettre fidèlement au roi toute cette conversation et d'appuyer de son mieux les demandes du prélat, et celui-ci continua : « J'ai encore une autre affaire à vous confier et qui me tient personnellement à cœur : c'est le traitement indigne qu'on veut faire au bon archevêque de Glascow, votre parent, puisqu'il s'appelle comme vous Béthune. Savez-vous que, sans avoir égard à son vieil âge et à sa résolution de ne se mêler jamais d'affaires publiques, M. d'O veut le contraindre à sortir de la France, qu'il a toujours habitée et qu'il regarde comme sa patrie, depuis la mort de la reine Marie Stuart, sa bonne maîtresse? J'ai eu beau solliciter en sa faveur, il me semble que mon intercession lui a porté guignon. Partant, il n'y a plus que vous qui puissiez prendre auprès du roi la défense de ce pauvre prélat. »

Sully promit encore de reporter cette dernière demande au roi. Après quoi, il laissa le moribond, qui venait de parler beaucoup, entre les mains de ses médecins et reprit la route du camp de Laon ; mais, avant de quitter la capitale, il chargea quelques-uns de ses affidés d'y demeurer aux aguets, car ce que le cardinal lui avait dit des intentions malveillantes de Biron et des ducs de Longueville et de Nevers, lui causait quelque inquiétude.

Il trouva à son arrivée que le roi, malgré toutes les difficultés qu'il avait eu à vaincre, tenait la place complètement investie. Mansfeld s'était inutilement avancé pour la secourir ; Henri sut raffermir par son exemple le courage de ses soldats, qui commençaient à craindre de se voir renfermés entre la ville et une armée ennemie ; il surveilla lui-même tous les travaux d'attaque et de défense et parvint à harceler de telle sorte le comte espagnol, qu'aucun convoi ne pouvant lui parvenir sans être enlevé par les royalistes, il se vit bientôt réduit à la plus extrême disette. Déjà deux fois le duc de Mayenne avait inutilement tenté de jeter des secours dans Laon : à la première fois, il avait été rencontré par M. de Givry, qui battait l'estrade, et il avait été contraint de retourner bien vite à La Fère. La seconde fois, il était parvenu jusqu'à la vue des remparts ; c'était le comte de Soissons qui était ce jour-là de

garde, car tous les princes du sang et le roi lui-même avaient chacun leur tour pour veiller au salut du camp. Le comte donc, ayant eu avis de l'apparition de l'ennemi, l'attaqua brusquement, tua un bon nombre de ses soldats, en fit plusieurs autres prisonniers et culbuta le reste dans la forêt, où la nuit qui survint favorisa leur fuite. (*Économies de Sully, ubi sup.*, chap. XXIII.)

Il était près de midi, quand Sully alla rendre visite à Sa Majesté ; il la trouva couchée sur une méchante paillasse et deux matelas fort minces, parce qu'elle s'était usé et écorché les pieds, qu'elle avait tout pleins d'ampoules, ayant tout le jour précédent et toute la nuit dernière parcouru tous les penchants et déclins de la montagne, pour visiter les postes et les tranchées. « Soyez le bien venu, mon ami, dit Henri, vous ne vous attendiez pas à me trouver dans un lit à faire l'accouchée ; mais j'ai tant tracassé cette nuit, par des chemins pierreux et détestables que je veux vous montrer mes pauvres pieds, pour vous convaincre que je ne fais pas le douillet. » Il les lui fit voir en effet tout meurtris et tout crevassés. « Au surplus, ajoutait-il, je n'ai pas perdu mon temps ; vous verrez toute la besogne que j'ai fait faire, et je me flatte qu'elle plaira à un connaisseur comme vous. »

S'étant ensuite informé de ce qu'avait dit son cousin le cardinal de Bourbon, il dicta immédiatement trois lettres : l'une pour monsieur d'O, dans laquelle il disait « qu'étant, comme chacun savait, plus enclin à la douceur qu'à la violence, il ne pouvait permettre qu'on inquiétât la vieillesse du bon évêque de Glascow ; qu'on ne pouvait faire un crime à ce brave homme de s'être montré un peu l'ami de l'Espagne ; qu'il fallait plutôt l'en louer, puisque l'Espagne seule avait fait quelques efforts pour sauver la vie et la liberté de la malheureuse reine Marie Stuart, dont le digne évêque avait été le fidèle serviteur ; que son intention royale était donc que le dit prélat fût traité honorablement, en cette qualité, enjoignant à mon dit monsieur d'O, d'y tenir la main. »

L'autre lettre s'adressait au chancelier de Cheverny. « Ayant appris, disait le roi, les différends entre l'Université et les curés de Paris d'une part, et les révérends pères jésuites d'autre part, je veux bien vous faire savoir que mon intention ayant toujours été de laisser libre cours à la justice, je ne prétends nullement empêcher la contestation présente ; mais mon désir est qu'elle ait lieu sans injure, aigreur ni diffamations. Faites-donc que les plaidoyers aient lieu à huis clos, et tâchez que les juges ne prononcent rien dans cette affaire sans m'en avoir auparavant informé. »

Par une troisième lettre qu'il envoyait au cardinal de Bourbon, il approuvait toute disposition que le dit cardinal ferait de ses bénéfices ; il lui donnait l'assurance de sa considération et de son attachement, et lui faisait part de ce qu'il venait d'écrire en faveur de l'archevêque de Glascow, comme aussi du parti qu'à sa recommandation il avait cru devoir prendre relativement à l'affaire des Jésuites.

Voici où en était ce célèbre procès. On sait qu'il y avait déjà trente

ans qu'il avait commencé et qu'il était resté sans être jugé. Du reste, quoique ces pères fussent chargés de la haine publique, il ne manquait pas non plus dans le royaume de personnes disposées à prendre leur parti, les unes par suite du mauvais levain de la Ligue qui fermentait encore dans certains cœurs, les autres parce que par là elles croyaient se mettre bien avec la cour de Rome, qu'il était si utile en ce temps-là de ménager. (De Thou, liv. 110, p. 241 et suiv.)

Le dix-huitième jour d'avril, l'Université s'étant assemblée en corps à l'église des Mathurins, un certain Bourceret, maître ès-arts, requit qu'on reprît la suite de ce procès et que les jésuites fussent chassés de l'Université. Le recteur, Jacques d'Amboise, prit les avis de l'assemblée, et il fut résolu, à l'unanimité, qu'on ferait assigner les jésuites dans la forme, et que chaque faculté nommerait des délégués pour préparer et rédiger toutes les pièces du procès. Tout aussitôt, une requête fut dressée par cette commission pour être présentée au Parlement. Il y était dit : qu'il y avait déjà longtemps que l'Université avait porté plainte à la cour, contre une nouvelle secte qui avait pris le nom orgueilleux de Société de Jésus, et qui s'était formée et fortifiée en Espagne ; que ces étrangers, par leur esprit séditieux, avaient excité dans Paris et dans tous les endroits du royaume où ils avaient été reçus les troubles les plus funestes ; que déjà la faculté de théologie, prévoyant tous ces maux, avait rendu jadis contre eux un décret où elle déclarait que cette nouvelle secte n'était propre qu'à ruiner la discipline de l'Église et de l'État et en particulier celle de l'Université française ; que, malgré cette réprobation, les jésuites avaient demandé au Parlement d'être agrégés de gré ou de force à ladite Université, mais que la cour avait sursis à rendre son arrêt, à condition qu'il ne serait rien innové dans l'état actuel des choses au préjudice des opposants ; que non seulement les jésuites n'avaient pas obéi à cette injonction, mais qu'ils s'étaient partout, autant qu'il était en eux, emparés de l'éducation de la jeunesse ; qu'ils s'étaient ouvertement et secrètement mêlés du gouvernement de l'État, servant de trompettes de guerre et d'espions aux Espagnols ; qu'en conséquence l'Université demandait que, tous ces faits étant de notoriété publique, la cour interposât son autorité pour bannir cette dangereuse secte, non seulement de Paris, mais de toute la France.

Sur cette requête, le Parlement rendit un décret d'ajournement contre les Jésuites ; mais comme ils se gardèrent bien de comparaître, il y eut des délais qui leur donnèrent le temps d'entamer par le manège et l'intrigue cette unanimité avec laquelle l'Université avait porté son accusation. Quelques docteurs gagnés déclarèrent qu'à la vérité ils étaient bien d'avis qu'on obligeât la nouvelle société à se conformer aux lois universitaires ; mais qu'ils n'opinaient pas pour qu'on les chassât du royaume. Ce fut alors que le cardinal de Bourbon, gagné par le père Commolet, fit solliciter en leur faveur auprès du roi, comme on vient de le voir. Longueville les appuya de toute son influence auprès des juges ; et le duc de Nevers, qui avait déjà fondé un collège de Jésuites dans la

capitale de son duché, présenta même requête en cour, pour être reçu comme partie intervenante dans le procès contre l'Université. Toutefois cette requête ne fut point admise, attendu que, l'instance se poursuivant au nom du procureur général, ce n'était plus là affaire de simples particuliers.

Cependant, malgré tous les obstacles que les pères avaient su habilement créer, le Parlement prononça, le septième jour de juillet, un arrêt portant que, faute par eux de comparaître au jour qu'on leur indiquait, ils seraient condamnés par défaut. Il fallut obéir cette fois, et ils chargèrent l'avocat Claude Duret de défendre leur cause. L'audience eut lieu à huis clos, comme le roi l'avait demandé. Antoine Arnauld, l'un des ancêtres du célèbre Arnauld le Janséniste, porta la parole pour l'Université. C'était un orateur véhément et qui n'avait pas la réputation de ménager ses paroles ni ses expressions.

« Les amis des jésuites, dit-il, ont obtenu que ces débats aient lieu à huis clos, par crainte du scandale qui peut en résulter. Si je comprends bien, c'est parce qu'ils sont tout prêts à déchirer la réputation de certaines personnes, qui sont aujourd'hui fidèles serviteurs du roi. Moi, je commencerai par faire une déclaration toute contraire. Ce que j'ai à dire ne saurait ni blesser ni scandaliser personne autre que les coupables non repentants. Ceux qui sont au service de l'Espagne peuvent ne se montrer pas les amis de quiconque d'entre eux a reconnu le prince légitime, tandis que moi, qui viens ici parler pour l'Université, la fille aînée de nos rois, j'ai la conviction que je ne saurais faire un service plus agréable à Sa Majesté, qu'en observant religieusement l'amnistie par elle accordée, et en me conformant à cette loi d'oubli du passé, vis-à-vis ceux qui sont rentrés dans le devoir. Mais quant à ceux qui, non contents des maux qu'ils ont déjà causés, méditent encore de nouveaux forfaits, quant à ceux qui se sont établis parmi nous, pour allumer et attiser le feu, j'avoue que je sens contre de pareils machinateurs mon âme pleine de fiel et d'indignation. Or, qui peut encore révoquer en doute que les jésuites ne soient précisément ces dangereux machinateurs-là ? Je ne connais que deux sortes de personnes capables d'une telle obstination : les peureux qui les croient encore trop puissants pour n'avoir pas à craindre de leur déplaire ; ensuite ceux qui se sont affiliés secrètement à leur congrégation et qui ont fait secrètement le plus dangereux de leurs vœux, celui d'une obéissance passive et aveugle. Tous les autres citoyens français demandent hautement qu'on expulse du royaume ces tueurs de rois, ces confesseurs et exhortateurs de régicides, ces ennemis acharnés de la couronne de France, ceux qui, aidés de l'or de l'Espagne, ont été des flambeaux de sédition et qui sont encore des vents turbulents, n'ayant autre mission parmi nous que de souffler les tempêtes sur notre pays. Espions de Castille, vous qui avez aigri la pâte de la France avec le levain espagol, ne pensez pas cette fois pouvoir étouffer ce cri de l'indignation française si unanime à demander votre châtiment, aussi facilement que vous l'avez étouffé en l'année soixante-quatre. Alors on ne pouvait encore que deviner le mal que vous

deviez faire, et pour un homme qui appréhende l'avenir, il s'en trouve cent qui aiment mieux n'y pas penser; mais, aujourd'hui, on peut vous juger d'après les œuvres que vous avez accomplies. Qu'avez-vous fait de la chaire de vérité? Vous l'avez remplie de sang et de blasphèmes; vous y avez prêché que Dieu était le massacreur des rois; vous avez attribué au ciel le coup d'un couteau que l'enfer forgea. O mon roi Henri III, toi qui du haut du ciel as maintenant la satisfaction de contempler ton légitime successeur, assis sur le trône d'où ces lâches assassins t'ont précipité, je vois encore ta chemise sanglante, je vois les mains qui t'ont frappé. Ce sont les mêmes, qui ont empoisonné ton frère unique et qui ont causé et veulent causer encore toutes les calamités de ce peuple éploré. » (*Mémoires de la Ligue,* tome VI, pages 135 et suivantes.)

Après cet exorde, l'avocat entre en matière, mais on s'aperçoit qu'il ne connaissait que très imparfaitement les constitutions jésuitiques qu'on ne connaît pas encore complètement aujourd'hui, et qu'il se trompe surtout sur le but de cette mystérieuse société. « Charles-Quint, dit-il, et après lui Philippe son fils, tout gorgés de l'or des Indes, avaient rêvé la monarchie universelle. N'ignorant point quel parti ils pouvaient tirer pour leurs desseins, non pas de la religion, mais du fanatisme, ils gagnèrent d'abord, en prodiguant leurs richesses inépuisables, la plus grande partie de la cour de Rome; mais il leur fallait des hommes actifs et dispos, pour aller semer en tous lieux les doctrines qui leur étaient favorables: ils ont trouvé les jésuites. Cette race dangereuse, au contraire des autres bêtes venimeuses dont la nature, pour la conservation du monde, a singulièrement borné la fécondité, s'était déjà répandue comme un fléau sur toute la terre. Déjà elle avait établi ses funestes colonies dans deux cent vingt-huit provinces différentes et possédait plus de deux cent millions d'or de revenu annuel. Les seigneuries, les dignités ecclésiastiques les plus relevées sont livrées en pâture à ses adeptes: ils ont le pied dans le sacré-collège; bientôt on les verra accaparer jusqu'à la papauté elle-même et en état de soudoyer des armées pour leur compte, comme déjà ils contribuent à en entretenir pour le compte des souverains, quand ceux-ci veulent bien combattre dans leur intérêt.

« Leur principal vœu est l'obéissance à leur général qui a toujours été Espagnol jusqu'à ce jour, et les termes de ce vœu sont étranges et horribles: ils jurent de voir en lui, le Christ lui-même comme présent, de sorte que s'il leur commande de tuer, ils tueront pour obéir à la voix de Jésus-Christ. Du reste, leur institution a pour principal but l'avancement des affaires de l'Espagne, leur véritable patrie. Aussi, plusieurs personnes dignes de foi assurent-elles les avoir entendus prier en France *pro rege nostro Philippo*. Tout au contraire, il est notoire qu'ils refusent encore aujourd'hui de prier pour notre souverain légitime, ce qui découvre clairement leur conjuration, et montre que leurs vœux n'ont d'autre objet que la subversion de cet état au profit de l'Espagne.

« Jusqu'à eux nos ecclésiastiques français s'étaient toujours montrés fidèles au prince que Dieu lui-même leur avait donné, et quand les papes s'engageaient contre ce prince dans quelque injuste guerre, ils résistaient vertueusement à de pareilles entreprises. Mais les jésuites sont parvenus à faire sucer un lait empoisonné à notre clergé jusqu'alors si dévoué ; ils ont su rendre un grand nombre de bonnes âmes jésuites, et plusieurs, dans ces derniers temps, ont adopté cette doctrine jésuitique, que quiconque était élu Pape, fût-il pensionnaire avoué de l'Espagnol et ennemi de la France, pouvait livrer tout le royaume en proie à celui dont il recevait sa paie ; qu'il pouvait délier les sujets du serment de fidélité légitimement dû au prince, et c'est cette doctrine qui a causé les meurtres et désordres que nous avons vus. Mais que leur importe, à ces âmes dévotes, pourvu qu'elles en viennent à leur but ? La maxime des pontifes romains, auxquelles leur secte s'est attachée par un lien particulier, n'est-elle pas que le pouvoir des deux glaives, le spirituel et le temporel, appartient sur tous les royaumes de ce monde au successeur de saint Pierre ?

« Au reste, ceux qui sont venus nous inculquer de pareilles idées, au mépris des anciennes coutumes du royaume et des libertés de l'Église gallicane, libertés qu'ils traitent d'abus et de corruption, se sont bien gardés d'entrer en France, tout d'un coup et franchement comme gens qui viennent par charité apporter de nouvelles lumières aux peuples ; ils s'y sont glissés obscurément comme conspirateurs, dissimulant leurs projets. Les cardinaux de Lorraine et de Tournon, leurs dignes Mécènes, les ont d'abord cachés sous le manteau de leur protection ; mais à peine ces dangereux procédés ont-ils eu un pied parmi nous, que par leurs intrigues secrètes et leurs sermons séditieux ils ont armé les Français les uns contre les autres. C'est dans leur maison de Paris qu'est née cette Ligue qui a été si funeste. C'est chez eux que les ambassadeurs de l'Espagne tenaient leurs assemblées ; c'est là que la noblesse française, après avoir confessé des péchés à ces loups déguisés en pasteurs, était forcée, pour obtenir l'absolution, de s'enrôler dans la Ligue ; c'est de là que sont parties toutes ces machinations qui ont troublé nos provinces et semé partout la révolte à main armée. Ce sont eux encore qui ont fait entrer dans Paris, une garnison espagnole. C'est par leur conseil que les Seize ont offert la couronne de France au roi d'Espagne, que ces mêmes Seize ont porté leurs mains parricides sur les plus nobles têtes du Parlement.

« Et, en effet, le mot d'ordre de ces faux prêtres n'était-il pas celui-ci : « Un seul Dieu, un seul Pape et un seul roi pour toute la chrétienté ? » Or, ce roi, c'est pour eux le monarque espagnol, à qui ils destinent la monarchie universelle. Et malheur à tout prince qui ose soutenir les droits que Dieu lui a donnés : le poignard jésuitique est levé contre son sein.

« Tout récemment encore, dans leur collège de Lyon et dans leur collège de Paris, n'ont-ils pas machiné la mort de notre roi bien-aimé ?

C'est un fait avéré par la déposition de Barrière lui-même ; il a avoué qu'ils l'avaient confessé et lui avaient donné jusqu'à deux fois le saint viatique, pour le disposer à commettre le parricide, qu'il a seul payé du plus affreux supplice.

« Les voilà donc se posant comme les assassins du vieux de la Montagne, et comme ces assassins, ils donnent le titre de martyrs de la religion à ceux qui se dévouent à la mort pour immoler un prince. C'est ce qu'on peut aisément prouver par un grand nombre d'exemples, tant en France qu'à l'étranger. Une de leurs constitutions porte : « qu'ils doivent être le fléau des tyrans, » et nous savons qu'ils tiennent pour tyrans tous les princes que le Pape hait ou redoute. Que ne devons-nous pas craindre de la part de tels instituteurs de notre jeunesse, de tels directeurs de conscience ? Faut-il attendre qu'ils fassent encore sortir de leur boutique de Satan quelque monstre qui, plein de leur esprit furieux, vienne par un parricide exécrable mettre à néant toutes nos espérances de paix et de bonheur ?

« Le soin qu'ils prennent d'élever nos enfants n'est qu'une nouvelle perfidie ; ils sont bien aises de pouvoir corrompre de bonne heure ces jeunes âmes et de les infecter de leurs poisons, sous prétexte de les abreuver du lait de la science, afin que, devenus des hommes faits, ils apportent au gouvernement de l'Église et de l'État ces passions d'amour ou de haine, qu'ils auront puisées dans leur école.

« Mais ce n'est pas encore assez de s'emparer de l'esprit de nos héritiers ; ils veulent encore avoir en propre nos héritages. Faut-il citer ici tous les testaments qu'ils ont déjà su extorquer d'un grand nombre de personnes riches et titrées ? Et qui sait s'ils n'en viendront pas bientôt encore à prendre jusqu'aux titres attachés à ces biens qu'ils ont usurpés, afin de ne rien laisser aux familles qu'ils ont déjà ruinées ?

« Que la justice se hâte donc d'arrêter ce torrent d'iniquités, avant que le mal ne soit devenu irrémédiable. On nous oppose un arrêt de surséance donné il y a trente ans. Mais l'affaire d'aujourd'hui est toute différente. C'étaient alors les jésuites qui demandaient à entrer dans l'Université, et aujourd'hui c'est l'Université qui demande à être débarrassée des jésuites qui, malgré elle, malgré cet arrêt lui-même, se sont à la faveur de nos troubles ingérés dans des attributions qui leur étaient interdites. Si la cour rendait maintenant un autre arrêt de surséance, ce serait proprement surseoir les précautions qu'il est si urgent de prendre pour mettre en sûreté la vie du roi. Ne l'oubliez pas, messieurs, cette vie précieuse est en danger, tant que les jésuites resteront en France.

« En ce temps-là, d'ailleurs, on n'avait pu, comme je l'ai dit, les juger que par prévision ; ils n'avaient pas encore prêché que la couronne de France peut être transportée sur la tête d'un étranger et même d'un ennemi de la nation ; que Dieu lui-même avait déclaré la maison de Bourbon indigne du trône. Ils n'avaient point encore imaginé ce livre qu'ils appellent *Livre de vie,* dans lequel ils inscrivent tous les secrets

des familles, dont la confession les rend dépositaires ; en un mot, leur faction n'avait pas encore poussé toutes les racines puissantes et pullulantes, qui s'étendent aujourd'hui si profondément dans le sol, et nos ambassadeurs, chez les puissances voisines, ne trouvaient pas comme aujourd'hui sur leur chemin toujours quelque jésuite de robe courte ou longue pour s'opposer aux volontés de notre gouvernement et à la gloire du royaume.

« J'ajoute que ces pères sont, par leur fait même, déchus du droit concédé par l'arrêt qu'ils viennent invoquer ; car ils ont été les premiers à refuser de s'y soumettre ; ils ont persisté à prendre le titre de compagnons de Jésus, qui leur était interdit par le dit arrêt. Outre leur collège, qui était le seul établissement qu'on leur permît dans Paris, ils ont bâti publiquement une maison professe dans la rue Saint-Antoine, sans compter bon nombre d'autres établissements dont ils sont l'âme et les fondateurs. Il leur était interdit de solliciter de nouvelles bulles du Pape ; ils devaient renoncer à tous les privilèges et immunités qui dérogent au droit commun ; et malgré la teneur de ce règlement, ils ont obtenu, en 1584, une bulle qui les exempte de la juridiction des évêques, et ils ont mendié une multitude d'autres bulles par lesquelles il est défendu, sous peine d'excommunication, de disputer sur les constitutions et privilèges de leur société, et même de les révoquer en doute, sous prétexte d'en examiner la vérité.

« Que pouvons-nous donc faire de mieux et de plus juste aujourd'hui que de bannir sur-le-champ du royaume ces hommes si pénétrants à imaginer des intrigues, si hardis à les conduire, si vifs à les perfectionner, si vigilants dans la machination d'un forfait et si pleins de ressources dans leurs disgrâces ?

« Si le maréchal de Matignon a pu naguères conserver Bordeaux à la France, c'est parce qu'il a chassé de cette ville ces dangereux antagonistes, qui l'auraient bientôt forcé à en sortir lui-même s'il les y eût laissés. Imitons son exemple, si nous aimons véritablement la patrie. Les partisans de l'Espagne, il est vrai, nous traiteront d'hérétiques ; mais dernièrement encore ne traitait-on pas d'hérétiques tous ceux qui voulaient conserver la loi salique qui est la sauve-garde de cet état ?

« On dira peut-être aussi que si les jésuites sont coupables, il faut leur faire un procès dans les règles. Mais sommes-nous dans le cas d'avoir recours à des remèdes lents et à des médecins timides, quand le danger de mort est là présent, instantané ? Barrière, suborné par les jésuites pour assassiner le roi, aurait exécuté ce détestable dessein, s'il n'eût été miraculeusement découvert ; qui osera dire qu'après un pareil exemple il est permis de différer ?

« Si, au reste, nous demandions la mort de tous ceux qui font partie de cette secte impie, sans aucun doute il faudrait réfléchir avant d'accorder une pareille mesure ; car la vie des hommes est chose sacrée, et on ne saurait prendre trop de précautions avant de la sacrifier au bien général ; mais ici, il n'est question que d'un simple bannissement :

or, leur révérend père Bernard, leur père Commolet et tous leurs autres docteurs, ont si bien travaillé l'esprit de leurs adeptes que quiconque a sucé le lait de cette abominable société n'a plus ni amour ni intérêt pour sa patrie, ou, pour mieux dire, n'a plus de patrie. Ce n'est donc pas à eux à se plaindre, si la patrie à son tour les rejette comme membres non pas seulement inutiles, mais dangereux et gangrenés.

« Les maux qu'ils ont déjà faits et ceux qu'ils ont voulu faire au pays sont décrits dans toutes nos histoires ; leurs droits à habiter parmi nous ne sont pas seulement douteux, mais rejetés par tous ceux qui ont mission de veiller en France à la conservation de la paix et de l'ordre public ; le Parlement a toujours refusé d'enregistrer les lettres-patentes que le cardinal de Lorraine avait obtenues pour leur installation dans le royaume très chrétien. La Sorbonne, qui n'était point alors infectée des maximes de l'Espagne, fit un décret unanime par lequel elle déclara que cette société était dangereuse dans la foi ; qu'elle troublait la paix du pays, qu'elle renversait la discipline ecclésiastique, en un mot qu'elle tendait à détruire et non à édifier. Les mêmes répugnances se sont élevées contre elle, dans tous les autres royaumes où elle a cherché à pénétrer, et cependant elle est venue à bout de se faire recevoir ou de s'imposer partout. Savez-vous pourquoi ?

« C'est en vertu de ce quatrième vœu particulier à cette secte, par lequel ses adeptes s'obligent de faire en tout et partout triompher la volonté du Pape. Voilà pourquoi Rome les a apppuyés de sa puissante influence, voilà pourquoi ils ont trouvé partout, dans la foule des catholiques peu éclairés, des amis et des serviteurs ; mais voilà aussi pourquoi ils doivent être suspects en France.

« Pour vous, messieurs les juges, demeurerez-vous froids à réprimer les attentats de ceux qui se pourvoient à Rome et en Espagne, contre les jugements que vous prononcez ici, assis sur les fleurs de lys ; laisserez-vous sans répression ceux qui corrompent l'esprit de notre jeunesse, dont ils se sont faits les instituteurs, malgré toutes nos lois protectrices, ceux qui n'ont d'autre désir au monde que de faire massacrer nos rois? Demeurerez-vous froids et impassibles, quand vous avez encore sous les yeux les plaies toutes saignantes des maux qu'ils ont déjà faits? Ou cette audience délivrera notre patrie de ces nouveaux monstres engendrés pour la démembrer, ou bien, et je le dis tout haut pour que chacun m'entende, leurs ruses et leurs artifices, dont ils vantent déjà d'avance le succès, auront en effet fait taire votre justice ; et, dans ce cas, ma voix pénétrera dans tous les quatre coins du royaume ; elle parviendra retentissante jusqu'à la postérité, qui jugera alors sans crainte et sans passion si c'est moi qui me suis trompé en vous prédisant aujourd'hui toutes les calamités que cette secte ambitieuse et adroite va accumuler sur la France.

« Songez-y : le mal qu'elle se dispose à faire sera encore plus grand que celui qu'elle a déjà fait, et je ne sais si nos forces alors seront en état de résister, ni s'il y aura beaucoup de gens qui consentent à ris-

quer dans une lutte devenue inégale leur vie, leur honneur et leurs biens.

« Je conclus à ce qu'il plaise à la cour, en entérinant la requête de l'Université, d'ordonner que tous les jésuites de France sortent du royaume quinze jours après la signification de l'arrêt qui interviendra, et à faute de ce faire, que quiconque d'entre eux qui sera trouvé dans le royaume, soit condamné comme coupable de lèse-majesté au premier chef. »

Ainsi parla Arnauld avec une animosité qui eut un effet tout contraire à ce qu'il en attendait. On a vu que les jésuites n'avaient pas perdu leur temps, pendant les délais qu'ils avaient su se ménager. Dans le Parlement même, ils avaient su ramener bien des esprits, et la lettre du roi, obtenue par les instances du cardinal de Bourbon, lettre par laquelle Sa Majesté « se montrait comme père commun et conservateur d'un chacun, sans se rendre partiale entre ses sujets », avait achevé de calmer les plus animés. (On verra bientôt comme Sa Majesté fut récompensée de sa générosité.) Quoi qu'il en soit, l'avocat Arnauld fut, à plusieurs reprises, interrompu pendant le cours de sa plaidoirie, par monsieur le premier président lui-même, et put dès lors juger que le vent du bureau ne soufflait pas pour lui. (*Mém. de Cheverny*, 1594.)

Louis Dollet prit ensuite la parole au nom des curés, et parla presque avec autant de vivacité qu'Arnauld avait fait pour l'Université.

« Messieurs, dit-il, en flétrissant par l'arrêt que nous demandons les doctrines de cette secte pernicieuse, vous dissiperez les ténèbres et les impostures qu'elle s'est appliquée à accumuler. Le peuple, à qui elle a prêché la révolte contre son prince, au profit d'un pouvoir étranger, aura les yeux dessillés et reconnaîtra cette doctrine comme mauvaise, puisque vous en aurez condamné les auteurs, vous, qu'il respecte comme les dispensateurs de la justice.

« Tout ainsi que les jésuites ont rompu l'ordre de l'Université, depuis qu'ils s'y sont introduits, de même ils ont perverti la hiérarchie ecclésiastique, en se portant comme curés universels et en soustrayant les fidèles à la houlette spirituelle de leurs pasteurs légitimes. Les voilà maintenant, partout en possession des chaires et des confessionnaux, et si vous les laissez plus longtemps prendre racine, il faut s'attendre que tout le peuple deviendra bientôt jésuite, c'est-à-dire cessera d'être Français, méprisera les mœurs françaises et supportera plus volontiers la tyrannie de l'étranger que le gouvernement de son pays.

« Dès leur apparition en cette ville, la faculté de théologie les a condamnés, à l'unanimité, tout d'un esprit et d'une voix ; maintenant, ils viennent vous dire que la faculté s'est rétractée dans ces derniers temps. Jugez, messieurs, si ces hommes ont l'esprit de division, puisqu'ils ont pu par leurs intrigues faire vaciller une aussi célèbre compagnie. Ah ! si ces graves théologiens, qui ont autrefois anathématisé avec science et conscience les jésuites, pouvaient aujourd'hui sortir de

leur tombeau, comme ils rougiraient de leurs successeurs qui ont pris pour règle de leur conduite un tout autre motif que celui qui les dirigeait eux-mêmes et qui n'était autre que le bien public !

« Au reste, ceux pour lesquels je parle devant vous, n'ont pas de part à ce déshonneur. Ils ont conservé fidèlement les nobles et saintes traditions de leurs prédécesseurs, et c'est aussi au nom de l'intérêt de tous qu'ils m'ont chargé de soutenir cette cause.

« Mais, suivant les jésuites, et ils me l'ont fait dire, je ne puis être recevable en mes conclusions, parce que je n'ai pas reçu un mandat général de tous les curés de Paris. Non ! je n'ai point reçu en effet de mandat des Boucher, des Hamilton et d'autres semblables séditieux, pas plus que de certains jeunes théologiens, sortis des écoles de la secte jésuitique ; mais la cour jugera si le caractère de science, de probité et de patriotisme de mes mandants peut être mis en balance, avec le défaut d'assentiment de ceux que les jésuites ont imbus de leurs pernicieuses doctrines et qu'ils ont intéressés à les appuyer.

« Je suis donc chargé de soutenir devant vous que cette association ne peut et ne doit pas faire partie de la hiérarchie ecclésiastique ni comme prêtres séculiers, ni comme réguliers, et que leur ordre est illicite, parce qu'il n'a jamais été reçu en France par l'autorité compétente. Ils sont entrés dans l'Église gallicane comme véritables larrons, ils sont arrivés les derniers de tous les ordres religieux, et, pour capter la faveur des peuples, ils ont voulu surpasser ceux qui les ont précédés en nouveauté de doctrines et en excès de cérémonies.

« Mais sans vouloir entrer ici dans la discussion de ces doctrines et cérémonies nouvelles, je leur dirai : « Mes pères, nous ne saurions
« vous voir de bon œil, parce que depuis tout le temps que vous êtes
« parmi nous, vous ne vous êtes pas encore apprivoisés : vous vous
« tenez couverts, vous cachez votre vie à tout le monde ; on ne sait
« quelle espèce de monstre vous nourrissez ainsi en secret. Si vous êtes
« prêtres séculiers, pourquoi vous retirez-vous en des couvents et
« pourquoi vous soustrayez-vous à l'obédience de l'ordinaire ? Si vous
« êtes religieux, pourquoi avez-vous honte de le confesser ? Pourquoi
« vous voit-on sans cesse occupés d'intérêts et d'affaires temporelles ?

« Hélas ! sous vos haires, vous cachez la pourpre ; sous vos cendres
« brûle le feu d'une ambition effrénée. Votre prétendu vœu de pauvreté
« ne sert qu'à déguiser votre soif des richesses, car vos vœux, mes
« pères, ne sont que chimères, et, pour me servir d'une de vos expres-
« sions favorites, ne sont que secondes intentions.

« Voyons, maintenant, quel parti vous avez su tirer des Papes dont
« vous vous êtes fait les fanatiques auxiliaires, car, au fond, vous ne
« faites rien pour rien. Paul IV vous a mis non seulement au-dessus des
« curés, mais des évêques et des archevêques, en vous donnant le pou-
« voir d'absoudre même des cas réservés au Saint-Siège et de changer
« les vœux des fidèles. Jules III vous a autorisé à disposer des jeûnes et
« de l'abstinence. Paul III a permis à votre général de relever des irré-

« gularités et d'absoudre les hérétiques, pouvoir que la cour de Rome « refuse encore aujourd'hui à l'Église gallicane tout entière. Par une « bulle de Grégoire XIII, il vous est devenu licite de changer d'habit et « de vous déguiser de toutes les façons, quand cela peut être utile à « vos intérêts, bien que la chose soit de tout point contraire aux saints « canons. Mais ce qui surtout compromet les droits légitimes de ceux « qui m'ont confié leur défense, c'est la bulle de Paul III qui permet au « peuple de sortir de sa paroisse et de laisser ses pasteurs, pour aller « recevoir les sacrements des mains des jésuites, contradictoirement à « l'ordre établi par tous les saints conciles. Vous êtes, mes pères, « maîtres des cérémonies, vous êtes curés, vous êtes pasteurs univer- « sels, en un mot vous êtes les superintendants de l'Église de Jésus- « Christ.

« Les lois pourtant de cette Église, ne sauraient compatir avec ces « grands privilèges, et les lois de l'État encore moins. Ces dernières « nous font un devoir de reconnaître un chef temporel et de lui obéir. « Vous, votre soleil est ailleurs ; vous ne pouvez donc vivre sous le même « horizon que nous. C'est vainement que pour vous maintenir sur ce sol « qui vous repousse, vous vous donnez comme les sauveurs de la foi « catholique, que vous représentez votre ordre sous l'emblème du géant « Atlas, soutenant seul le ciel sur ses épaules. Eh quoi ! appelez-vous « soutenir la religion de Jésus-Christ, fausser tous les principes de cha- « rité que nous a prêchés ce divin maître, proclamer la révolte contre « le pouvoir légitime, et contracter des alliances avec les ennemis du « pays ? En ce cas je ne vous envierai pas cette gloire ; j'avoue que « vous l'avez méritée, et je ne doute pas que tant qu'il restera un « jésuite en France, il n'y manquera pas d'ouvriers pour une pareille « œuvre. »

« En effet, messieurs, ce n'est pas au peuple qu'il faut imputer tout le mal qu'il a fait dans ces derniers temps ; il n'était que l'instrument de ces habiles ingénieurs, la girouette que fait tourner le vent, les flots qu'il soulève à son gré. Que le vent cesse de souffler sur la mer, vous la verrez bientôt tranquille. Pourtant ne vous endormez pas dans une imprudente confiance. Le vent jésuitique se gardera bien de se déchaîner ouvertement aujourd'hui : il va se tenir coi et silencieux ; il ne fera de mal qu'en cachette et avec mesure, puis, peu à peu, comme un zéphyr timide, il reviendra caresser les vagues, les agiter doucement depuis la surface jusqu'au fond, par un mouvement lent et cadencé jusqu'à ce qu'il trouve l'occasion d'exciter de nouvelles tempêtes, et ces tempêtes-là, seront d'autant plus dangereuses qu'elles auront été préparées depuis longtemps.

« Messieurs, ne l'oubliez pas, les jésuites ont dérobé la clé des consciences du peuple, ils peuvent maintenant en disposer à leur volonté et lui faire croire tout ce que bon leur semble ; car ils ont en main la plus forte de toutes les armes, le confessionnal, où chacun vient leur découvrir ses plus secrètes pensées, et chercher des conseils et de

la consolation. Alors l'âme qui entre en elle-même, qui examine ses fautes, qui médite sur son infirmité et qui, contrite et abattue, se condamne déjà elle-même, est comme le malade qui, sentant son danger, n'osera jamais dépasser les ordres de son médecin et prendra aveuglément tous les remèdes qu'il en reçoit ; et quel terrible usage un médecin empoisonneur peut faire d'un pareil pouvoir !

« Quel usage aussi font les jésuites des confidences qu'ils reçoivent dans le sacré tribunal ? Par des épîtres qu'ils appellent anniversaires, « ils se révèlent de province en province, tous les péchés qui leur ont été confessés. » Il est vrai qu'ils ne nomment pas les pécheurs par leur nom ; mais la plupart du temps ils accompagnent ces révélations de circonstances si particulières, qu'il est aisé de reconnaître les personnes. Aussi n'y a-t-il bonne maison en France ou ailleurs, dont ils ne connaissent à fond les plus intimes secrets, et où ils n'aient un espion à eux, soit domestique ou même membre de la famille, toujours prêt à appuyer de tous ses moyens les projets de la secte. Tout récemment encore, n'a-t-on pas vu les jésuites de Fribourg, voulant rompre l'union des cantons catholiques et des cantons protestants, persuader aux femmes dans le confessionnal de refuser le devoir conjugal à leurs maris, jusqu'à ce qu'ils eussent promis de renoncer à cette Ligue, unique palladium de la république helvétique, contre les entreprises de la maison d'Autriche ?

« Que si l'Église a toujours eu la prudente sagesse de repousser de son giron, non seulement ceux qui corrompaient le dogme, mais ceux aussi qui violaient sa discipline, quelles peines méritent les jésuites, eux, qui, non contents du nom de chrétiens adopté par tous les fidèles, ont usurpé celui de Jésus, duquel les pères ont écrit que nul ne s'est osé surnommer, comme étant le nom le plus ineffable du Seigneur, eux, qui séduisant le peuple des paroisses, l'arrachent au pasteur légitime pour le faire communier à part, comme si leur collège était une paroisse générale, eux qui font révolter les sujets contre leur souverain, et que nous trouvons mêlés à toutes les conjurations qui ont eu lieu depuis trente ou quarante ans, dans tous les lieux et dans tous les pays du monde, qui se sont efforcés de faire de la maison du Seigneur une caverne de voleurs et de tueurs de rois ?

« Messieurs les juges, c'est à vous à prononcer dans le for intérieur de votre conscience. Pour nous, qui n'oublions pas comme eux que l'Église a horreur du sang, nous ne demandons pas, que le leur soit répandu ; mais nous vous démontrons les risques qu'ils font courir à la tranquillité publique, en enseignant à leurs écoliers qu'il est permis de tuer les maîtres temporels des États ; et, vous le savez, notre roi bien-aimé, a vu lui-même tout dernièrement ses jours menacés, par un de ces malheureux sorti d'un de leurs confessionnaux, où, comme il l'a déclaré, il avait été égaré par leurs suggestions.

« Vous n'aurez, messieurs, en aucun temps, une plus pressante nécessité de délibérer sur ce point. Si vous ne chassez pas sérieusement

les jésuites aujourd'hui, vous les établissez pour jamais en France. Aujourd'hui, la nation en masse applaudira à leur expulsion ; car elle sent encore la douleur cuisante des plaies qu'ils lui ont faites ; mais, vous le savez, si le premier mouvement du peuple français est toujours plein de vigueur et de courage contre les méchants, le mouvement se ralentit bientôt, et les jésuites le savent aussi bien que vous ; aussi vous avez vu qu'ils ne cherchent qu'à tirer le temps en longueur, parce que, gagner du temps en France, c'est tout gagner, et ils sont bien assurés de vaincre s'ils parviennent seulement à faire suspendre le coup qui les menace aujourd'hui, peut-être même ont-ils déjà vaincu, car les révérends pères ne s'endorment jamais et savent le prix du temps.

« Je me réunis donc, au nom de mes mandants, aux conclusions qui vous ont été présentées par l'Université, touchant l'expulsion du royaume de tous les jésuites. Je demande subsidiairement, que défenses leur soient faites d'administrer les sacrements et d'entreprendre en quoi que ce soit sur la charge et pouvoir des demandeurs. » (*Mém. de la Ligue*, t. VI, p. 187 et suiv.)

Après ce discours, Duret, qui plaidait pour les jésuites, comprit toute la difficulté de sa tâche. Il avait à craindre de se charger de la haine publique et peut-être aussi de déplaire au roi, qui malgré les beaux semblants que la politique l'obligeait de faire, n'avait pas assez à se louer des maximes ni de la conduite des révérends pères, pour être leur ami de bonne foi. Il jugea donc prudent de ne point entrer en discussion sur ces maximes ni sur cette conduite. « Si, dit-t-il, c'est une accusation formelle de corruption et de révolte que vous voulez porter contre mes clients, faites-le franchement et dans la forme prescrite par la loi, et non pas en accumulant sur toute une société, des inculpations vagues et qui, ne s'adressant à personne en particulier, ne sauraient être repoussées par personne. Nommez hautement ceux que vous regardez comme coupables, et ils viendront ici se justifier. Ce sera alors un un nouveau procès.

« Que, s'il n'est question que de l'ancienne querelle qu'on leur a faite pour les expulser de l'Université, je n'ai qu'un mot à répondre : ils y sont et y sont restés, en vertu de l'arrêt de suspension donné il y a trente ans, au sujet d'une poursuite toute semblable ; ils sont donc en possession ; c'est à vous de poursuivre maintenant le procès pour les déposséder, mais en reprenant la question dans les mêmes termes et au même point où elle était quand elle a été suspendue, et sans y introduire de nouveaux incidents qui n'appartiennent plus à cette procédure. » (De Thou, liv. 110, p. 269.)

Ce plaidoyer de Duret parut beaucoup trop maigre aux jésuites : l'un d'eux, le père Barni, fut chargé de faire une apologie plus détaillée, qu'il signa modestement du nom de préfet des confrères de Clermont, n'osant pas cette fois risquer le nom de jésuite.

Après avoir répété les arguments de Duret, touchant leur qualité de

possesseurs du titre de membres de l'Université, qu'on voulait leur enlever, et prouvé que, depuis l'arrêt de suspension donné par le parlement trente ans auparavant, le procureur général était seul partie capable de les poursuivre ; il ajoutait : que « le corps de l'Université, au nom duquel l'avocat Arnauld avait parlé, désavouait aujourd'hui la requête ; pareillement, que la requête que Dolet avait présentée et soutenue, n'était signée que d'un petit nombre de curés, qui n'avaient pas même été autorisés à cet effet par leur évêque, ainsi qu'il est de règle canonique ;

« Que l'institut de la société avait été approuvé par six papes, par l'assemblée de Poissy, par lettres-patentes des rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III ; qu'en 1565, le recteur de l'Université, Julien de Saint-Germain, leur avait expédié des lettres en forme de leur admission comme membres de l'Université de France, et que la Sorbonne, ces jours derniers encore, avait décidé qu'il ne fallait pas les chasser, mais seulement les obliger à se soumettre aux réglements qui sont en usage dans les autres collèges de Paris, ce qu'ils ne demandaient pas mieux que de faire ;

« Qu'en effet, si on les chasssait, ce serait au détriment d'un grand nombre de princes, prélats, seigneurs et villes qui, ayant fondé à grands frais des collèges tenus par les membres de leur société, verraient ces maisons devenir désertes ; que les peuples y perdraient aussi beaucoup pour l'instruction, parce que les autres établissements de l'Université faisaient payer leurs leçons assez cher, tandis que leur ordre donnait les siennes gratuitement et par charité chrétienne ; qu'il arriverait par conséquent qu'un grand nombre d'enfants qui n'avaient pas le moyen de payer seraient privés de toute éducation ; enfin, que la religion elle-même y perdrait encore plus, puisqu'ils étaient ses défenseurs les plus zélés contre l'hérésie des huguenots.

« Est-il juste, après tout, que tout un corps soit puni pour la faute d'un ou deux de ses membres ? C'est uniquement celui qui a péché qui doit porter la peine de son péché. Eh bien ! coupez les mauvaises branches et laissez subsister le tronc qui peut vous donner des branches utiles et fructifiantes. (On voit que l'apologiste profite habilement de l'ignorance où l'on pouvait être encore, que l'ordre des jésuites n'a qu'une volonté et une action, que ses règles ne permettent aux membres aucun usage de leur liberté individuelle et qu'il a les moyens de faire exécuter ses règles.)

« On nous accuse, continue le Père Barni, d'être les serviteurs du Saint-Père. Mais toute l'Église catholique ne reconnaît-elle pas la primauté de Pierre, sur lequel Jésus-Christ a bâti son Église, et peut-on nous en vouloir, de ce que nous soutenons cette primauté légitime contre les hérétiques qui l'attaquent ? (Rien sur la distinction du pouvoir spirituel et temporel, que le jésuite se garde bien d'aborder.)

« On nous accuse d'être Espagnols au fond du cœur, parce que notre ordre a un Espagnol pour fondateur ; mais les ordres de Citeaux et des Chartreux, qui sont nés en France, n'ont pas pour cela été regar-

dés comme Français exclusivement, et l'Espagne ni les autres pays catholiques n'ont pas voulu les bannir sous ce prétexte.

« On nous reproche ce qu'ont fait, dit-on, quelques-uns des nôtres pendant ces malheureux temps de troubles et de guerres civiles. D'abord la plus grande partie de ces accusations ont été inventées à plaisir et sont dénuées de preuves. Presque partout on a confondu les noms par suite d'une malheureuse ressemblance, et on nous a imputé des choses dont nous n'étions nullement coupables. C'est ainsi qu'on a confondu un Claude Mathieu, religieux espagnol, que nous ne connaissons pas, avec l'un de nos pères, Claude Mathieu, qui est mort chrétiennement à Ancône, il y a environ quatre ans, et qui ne s'est jamais mêlé de toutes les intrigues qu'on lui prête. Il est vrai que notre père Pigenat a fait partie du conseil des Seize ; mais tout le monde sait que c'est M. le duc de Mayenne qui l'avait fourré dans cette assemblée, pour modérer par sa sagesse tous ces esprits turbulents et séditieux ; tout le monde connaît les efforts qu'il a faits dans ce louable but, efforts qui l'ont tellement épuisé qu'il est venu mourir de chagrin à Bourges, deux ans avant l'assassinat du président Brisson, qu'on ne saurait par conséquent lui imputer.

« Il est également de la dernière fausseté que les assemblées de la Ligue se soient tenues dans notre maison de Paris. Ce qui est vrai, seulement, c'est que l'ambassadeur d'Espagne y venait souvent entendre la sainte messe avec ses amis, mais, à la fin, nos pères, s'apercevant que cela pouvait les compromettre, l'ont prié d'aller faire ses dévotions aux Célestins.

« Nos pères, au reste, ont été des premiers à se ranger à l'opinion de la Sorbonne et à dire qu'on pouvait, sans blesser la conscience, se soumettre au roi, et c'est de leur consentement qu'ont été entamées ces fameuses conférences dont le résultat a été la conversion de ce prince.

« Pour achever de nous rendre odieux, on fait croire aux simples que nous prononçons un vœu solennel d'exterminer les tyrans. Qu'on nous montre donc d'abord en quels termes est conçu ce vœu. Il est bien vrai qu'on trouve quelque chose qui semble avoir rapport à cette inculpation, et qui, probablement y aura donné lieu dans un bullaire imprimé à Lyon en 1588. Mais d'abord, ce n'est point un vœu, et ensuite ce qu'on lit à ce sujet dans ce bullaire, y a été inséré par un certain Mathieu, qui était jurisconsulte et ne fut jamais jésuite. C'est encore une erreur de noms causée par l'homonymie. »

Bref, l'apologie du père Barni était plus longue et plus détaillée que celle de Duret ; mais j'avoue que je ne la trouve pas aussi concluante ; L'avocat, en sa qualité de légiste, n'avait insisté que sur le droit et la forme, et il faut convenir qu'il avait très brièvement su mettre l'un et l'autre de son côté. Il est vrai qu'outre la lettre du roi, et tous les autres ressorts qu'avaient habilement fait jouer les jésuites, il avait été puissamment secondé par diverses autres circonstances. « D'abord on ne voulait pas donner ce contentement aux huguenots et aux mauvais

chrétiens de ruiner les jésuites » qui se proclamaient les plus zélés défenseurs du culte catholique ; ensuite, on sentait le besoin de ne point irriter le Pape qui les soutenait ; puis on pouvait regarder jusqu'à un certain point comme une querelle de concurrence intéressée, le procès intenté par l'Université et les curés de Paris, contre des gens qui leur disputaient leurs profits ; enfin, les accusateurs s'étaient trompés en accusant ces pères d'être une secte espagnole. Ils étaient jésuites et rien autre chose (1). S'ils avaient favorisé le parti espagnol, c'est qu'ils y trouvaient mieux leur compte et ils n'avaient fait en cela que ce qu'avaient fait la plupart des autres ordres religieux, qu'on ne songeait point à attaquer. (*Mém. de Cheverny,* ad. ann. 1594.)

Aussi, sur le réquisitoire du procureur général Séguier, la cour ordonna que les requêtes de l'Université et des curés fussent jointes au procès appointé depuis trente ans pour être fait droit postérieurement sur le tout, par un seul et même arrêt. C'était tout ce que les jésuites demandaient pour le moment.

« Pourtant, certains membres du parlement, indignés de voir le mauvais droit prévaloir, prononcèrent en cette occasion des paroles fort piquantes. De Thou, entre autres, s'écria : « Vous prenez là, Messieurs, une décision déplorable. Ne voyez-vous pas que laisser un tel procès indécis, c'est précisément laisser la vie de notre roi exposée au poignard? Dieu veuille qu'on ne vous l'apprenne pas plus tard ! Mon avis, au reste, est que ces gens-là soient chassés sans pitié du royaume. » (De Thou, *ubi sup.*)

Tandis que cette scène se jouait au parlement, Passerat, professeur d'éloquence au collège de Cambray, disait dans sa chaire que « l'Université française, qui venait de se prostituer par la trahison d'une partie de ses membres, aurait besoin d'une purification et d'une consécration nouvelles pour servir les muses. — Le temple et les cérémonies de ces divinités, ajoutait-il, ne doivent point être souillés par ces oiseaux immondes, ou, pour parler sans métaphore, par ces animaux à deux pieds et sans plumes, vêtus d'une robe noire, qui empuantissent tout ce qu'ils touchent.

« Si le parlement ne se décide pas à bannir ces harpies dégoûtantes, c'est en vain que nous sacrifierons aux dieux du rivage ; notre vaisseau ira encore se briser contre les mêmes écueils, où la tempête l'avait jeté depuis peu.

(1) Quelques amis m'ont demandé si j'étais bien fidèle ici à mon épigraphe : *Nec amore, nec odio*. J'avoue que je n'éprouve pas de grandes sympathies pour cette fameuse société et je crois que c'est en vertu de la seconde partie de mon épigraphe : *Humanitatis causâ*. Au reste, j'atteste que je n'ai contre ces pères, ni esprit de haine, ni esprit de vengeance personnelle. Je désire seulement qu'ils ne fassent pas à mon pays tout le mal qu'ils peuvent lui faire. Je proteste aussi, qu'ici comme ailleurs, je n'ai rien inventé, je mets aussi fidèlement qu'il m'est possible toutes les pièces que je connais sous les yeux de mes lecteurs : c'est à eux de juger. Quant à moi, je ne nie pas que mon opinion n'est pas favorable ; mais je laisse chacun libre d'avoir la sienne.

« Dans le champ qu'on veut cultiver avec succès il faut arracher jusqu'à la dernière racine des mauvaises herbes. Des brigands aussi cruels que les Scythes, se sont, sous l'amorce d'une instruction gratuite, implantés, malgré les dieux, sur les terres fertiles de l'Université. Ils espèrent par là s'emparer des biens des riches, faire tomber dans leurs filets les personnes qui vivent dans le célibat, se composer un cortège de nos enfants, de femmelettes superstitieuses et de jeunes gens sans expérience, cortège qui doit les conduire au pouvoir énorme qu'ils ambitionnent.

« Déjà ils ont fait entrer dans Paris leur cheval de Troie, sous prétexte des besoins de la religion, prétexte dont ils ont toujours su habilement couvrir leurs fourbes et leur avarice insatiable ; des flancs de ce cheval, quand ils se sont ouverts, combien de misères et d'horreurs n'avons-nous pas vu sortir, pour se répandre sur la France ? Peut-être aurions-nous pu nous garantir de tous ces maux, si nous avions voulu croire les personnes sages, qui comme la prophétesse Cassandre, nous les prédisaient à haute voix ; mais nous avions parmi nous aussi des traîtres et des Sinons, pour endormir notre prudence et nous boucher les oreilles.

« On nous a dit que ces gens-là, venaient instruire gratuitement notre jeunesse ; qu'on change quelques lettres et qu'on dise plutôt qu'ils viennent détruire gratuitement toute instruction libérale et nationale, pour ne plus laisser dans le beau royaume de France que des fanatiques et des superstitieux.

« Et même ce mot, gratuitement, dont ils dorent leur venin, n'est-il encore ici qu'une antiphrase. J'en atteste les riches et puissantes familles dont ces sangsues ont absorbé toute la substance pour fournir, disent-ils, aux frais de cette prétendue instruction gratuite. Au lieu d'une petite rétribution qu'ils auraient reçue par mois de chacun de leurs élèves, ils se sont fait léguer des sommes immenses, et leurs pièges de toutes sortes sont continuellement tendus pour en attraper de plus importants encore.

« Il faut que les pères qui leur confient leurs enfants soient bien simples. J'aimerais autant confier mes brebis au loup, mes pigeons à l'épervier et mes poulets au Milan. Qu'est-ce donc, après tout, que ces nouveaux maîtres descendus du ciel par une corde d'or, enseignent de si merveilleux ? Le voici : ils apprennent à ceux qui les écoutent qu'il n'y a de bien et de beau que les manières de l'Espagne ; que les lois et coutumes de notre pays ne méritent que mépris et que haine, qu'il faut être poltron, hypocrite, et qu'on peut sans pécher sacrifier à la déesse Laverne. Voilà la doctrine qu'ils nous ont apportée, et ils veulent être les seuls à la professer. Je ne leur envierai pas ce privilège.

« A voir leurs mines douces et graves, vous les prendriez pour gens de bien. Ils se sont mis à *émender,* comme ils le disent, nos bons auteurs pour ne point salir l'imagination de la jeunesse, en lui laissant sous les yeux des peintures trop vives et trop libres ; ainsi, ils sont parvenus à faire un mouton d'un bélier, et un bœuf grossier d'un bouillant

et généreux taureau. Le beau mérite ! ils auraient mieux fait d'émender leur morale qui offre toujours un moyen de légitimer toutes les faiblesses, tous les vices et même tous les crimes.

« Ah ! qu'ils se hâtent de retourner au bon pays d'où ils nous sont venus, qu'ils aillent là faire tant qu'ils le voudront des hypocrites et des bigots ; la France n'aime ni les marchands d'eunuques, ni leur marchandise, et la longue et dangereuse maladie que l'Université a contractée depuis que cette vermine s'est introduite dans ses entrailles ne pourra être guérie que quand elle aura vomi jusqu'au dernier de ces vers malfaisants. »

C'est ainsi que le professeur Passerat s'exprimait contre les jésuites avec toute l'assurance d'un véritable déclamateur ; mais dans ces phrases ampoulées on peut trouver de salutaires enseignements, même pour le temps présent, si l'on veut bien les y chercher.

CHAPITRE XVII

1594. — ARGUMENT : CONTINUATION DU SIÈGE DE LAON.
RETRAITE DES ESPAGNOLS. — MORT DE GIVRY. — CAPITULATION DE LAON.
SOUMISSION DE CHATEAU-THIERRY.
AMIENS CHASSE LE DUC D'AUMALE ET OUVRE SES PORTES AUX ROYALISTES.
LE ROI A CAMBRAI. — PUIS A AMIENS. — BEAUVAIS LUI ADRESSE SA SOUMISSION.
SAINT-MALO ET NOYON SUIVENT CET EXEMPLE.
MAYENNE S'ABOUCHE A BRUXELLES AVEC L'ARCHIDUC.
IL N'EN REÇOIT QUE DES PROMESSES.
LE DUC DE GUISE APRÈS AVOIR TUÉ SAINT-POL S'ACCOMMODE AVEC LE ROI.
MORT DU CARDINAL DE BOURBON. — MORT DU COMTE D'O.
LE MARÉCHAL D'AUMONT ENTRE DANS LAVAL.
QUIMPER RÉSISTE A UNE SURPRISE ROYALISTE.
D'AUMONT PREND LE CHATEAU DE MORLAIX SOUS LES YEUX DE MERCŒUR.
IL FORCE QUIMPER A SE RENDRE. — IL PREND D'ASSAUT LE CROZON.
DE CARCES EN LUTTE CONTRE D'ÉPERNON. — LESDIGUIÈRES INTERVIENT.
INTRIGUES DE LAFIN. — D'ÉPERNON FORCÉ DE SE TOURNER DU COTÉ DE LA LIGUE.
LE DUC DE SAVOIE S'EMPARE DE BRIQUERAS. — IL DEMANDE LA PAIX AU ROI
QUI LA LUI ACCORDE A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES POUR LUI.

Le roi continuait alors avec son infatigable activité le siège de Laon. Mansfeld et Mayenne, qui se tenaient dans le voisinage, étaient parvenus à réunir à grands frais un gros convoi de munitions de toutes sortes, qu'ils dirigèrent avec une forte escorte d'infanterie et de cavalerie vers la place assiégée. Sa Majesté, qui en fut informée, donna ordre au maréchal de Biron de mettre quelques troupes en embuscade dans la forêt par où devait arriver le convoi, et de faire en sorte de l'enlever. Biron fit aussitôt partir en avant Givry, colonel général de la cavalerie, et quelques autres capitaines, avec leurs compagnies toutes en bon point, et lui-même se rendit à Crépy, bien accompagné, pour soutenir au besoin ce premier détachement. (De Thou, t. XII, liv. 3, p. 885 et suiv.)

Givry et ses compagnons se tinrent cachés dans la forêt, pendant toute la nuit et la plus grande partie du jour suivant, et comme ils n'avaient point apporté de provisions suffisantes pour un aussi long séjour, ils songeaient déjà à se retirer, croyant leur expédition manquée, quand l'homme qu'ils avaient mis en vedette au haut d'un arbre fit entendre le signal de l'approche des ennemis. Givry les laissa pas-

ser sans bouger ; puis quand il vit le convoi bien engagé au milieu de l'embuscade, il donna l'ordre de l'attaquer de toutes parts.

Mais les royalistes furent vigoureusement reçus par les piquiers espagnols, mêlés d'arquebusiers. Déjà plusieurs des chefs étaient blessés; les soldats semblaient hésiter en voyant leurs rangs décimés par les balles ennemies, et leurs adversaires s'avançaient toujours couverts de leurs chariots qui leur servaient comme d'un retranchement mobile, à l'abri duquel ils faisaient sans relâche un feu meurtrier. Soudain, Biron arriva avec les siens et se mit à crier d'une voix retentissante : « L'épée à la main, Messieurs ! et chargeons ces Marannes d'un peu plus près ! » Cet ordre fut vivement exécuté : en un instant la terre se trouva jonchée de cadavres ennemis, et, après un combat opiniâtre où l'on prenait les chariots les uns après les autres, les Espagnols, dans un complet désordre, se sauvèrent à toutes jambes, les uns du côté de La Fère, les autres dans les divers sentiers du bois. Givry, à la tête de sa cavalerie, poursuivit les fuyards et en tua un grand nombre, pendant que les paysans assommaient dans les champs tous ceux qui s'étaient écartés.

On brûla environ quatre cents chariots ; on prit quinze cents chevaux qui servaient à les traîner, et cette défaite coûta à Mansfeld douze cents hommes au moins de ses meilleures troupes, restés morts sur le champ de bataille.

Biron, après que chacun des siens, qui étaient à jeun depuis la veille, eut pris sa réfection de pain, vin et viandes cuites, dont il se trouvait quantité en ce convoi, revint au camp, où le roi, en réjouissance d'un si beau fait d'armes, fit faire une décharge générale de toute son artillerie. Mansfeld, de son côté, fit faire une décharge pareille, afin de cacher à ses troupes l'échec qu'il venait d'essuyer, et aussi pour encourager la garnison de Laon à se défendre. (*Écon. royales de Sully,* t. II, chap. XXIII.)

Lui et Mayenne tinrent conseil, avec les principaux chefs, pour délibérer sur le parti qu'il convenait de prendre dans la circonstance. L'avis général fut de battre en retraite ; mais on ne fut pas de même accord sur la manière d'opérer cette retraite ; les uns ne voulaient pas qu'elle se fit de nuit, parce que cela aurait tout l'air d'une véritable fuite, les autres trouvaient qu'il serait trop dangereux de la tenter de jour en présence d'une armée ennemie et d'un général aussi entreprenant que l'était le roi. On convint pourtant sur ce premier point que le parti le plus sûr serait regardé comme le plus honorable.

On discuta ensuite la route qu'on devait prendre pour retourner à La Fère. Il y en avait deux : l'une, par la forêt, qui était la plus courte mais la plus pénible, à cause du mauvais état des chemins ; l'autre par les plaines découvertes. Celle-ci, quoique plus longue, eût été bien plus commode ; mais aussi elle donnait au roi de grandes facilités pour venir attaquer l'armée. Après avoir longtemps pesé les avantages et les désavantages de ces deux routes, on s'en tint à la première, et voici l'ordre qu'on adopta pour opérer la retraite.

On fit partir, dès le soir même, un détachement d'arquebusiers, avec tous les bagages, l'artillerie de campagne et la moitié des gros canons. Ce premier détachement eut ordre de se saisir du bois avant que l'ennemi ne se fût aperçu de rien. Le corps de bataille commandé par Mansfeld, et l'arrière-garde sous la conduite de Mayenne, se mirent ensuite en marche, dès le grand matin, avec le reste de l'artillerie. Tout cela fila avec le moins de bruit possible.

Après leur départ, les coureurs que le roi avait envoyés à la découverte, sous la conduite de Givry, s'approchèrent du camp que les Espagnols n'avaient pas même pris le temps d'abattre, et n'entendant aucun bruit, ils se hasardèrent à y entrer. Tout était désert; mais comme on craignait quelque embuscade, Givry se borna à suivre de loin et avec précaution les traces de l'ennemi.

Or, le roi, qui ne s'attendait pas à un départ si prompt, était allé, ce jour-là, avec une trentaine de chevaux seulement et quelques-uns de ses courtisans, dîner à Saint-Lambert, dans la forêt, où il y avait une métairie dépendante du Comté de Marle, domaine de Navarre. Dans sa jeunesse il était venu souvent en ce lieu-là manger des fruits et du laitage, et il se délectait grandement de revoir ces champs et ces jardins où il avait été pendant son enfance. Comme il avait veillé toute la nuit précédente, sitôt qu'il eut dîné, il se jeta sur le lit du fermier pour se reposer, et Sully et quelques-uns des seigneurs qui se trouvaient là, le voyant endormi, allèrent se promener dans la forêt, car c'était l'instant des plus âpres chaleurs. (*Econ. royales de Sully, ubi sup.*)

Tout à coup, ils entendirent un grand bruit de piétinements d'hommes et de chevaux, des voix qui s'appelaient et se répondaient, et ils distinguèrent même quelques sons de tambours et de trompettes à travers les branchages ; ils aperçurent bientôt quantité de valetaille et de goujats qui marchaient en désordre. Derrière venaient des compagnies d'hommes d'armes s'avançant plus silencieusement et tâchant de garder leurs rangs aussi bien que possible, dans ces chemins étroits et effondrés, puis des caissons et de l'artillerie. C'était l'armée espagnole qui opérait sa retraite ; Sully crut qu'elle méditait une surprise contre le camp du roi.

Tout aussitôt il courut pour en avertir ce prince, qu'il trouva déjà éveillé et abattant des prunes pour son dessert. « Pardieu, sire, lui dit-il, nous venons de voir passer des gens qui semblent vouloir vous préparer une tout autre collection de prunes, bien différentes de celles-ci et un peu plus dures à digérer. — Qu'y a-t-il? répondit le roi. — Il y a que tout le camp des ennemis, avec l'artillerie au milieu, vient de passer tout près d'ici. » A quoi le roi ne répondit qu'en criant : « Nos chevaux ! nos chevaux ! vite nos chevaux ! » et le premier il sauta en selle et prit au galop le chemin de son quartier.

Tout en courant il envoyait quelques-uns des siens prévenir les différents postes qui se trouvaient sur sa route, leur assignant son logement pour lieu de rendez-vous, car il ne savait pas encore si son camp

n'allait pas être attaqué. Ce ne fut que plus tard qu'il apprit que l'ennemi était en pleine retraite, et il se mit à sa poursuite, avec douze cents chevaux et quatre mille hommes de pied.

Mais il ne parvint à atteindre l'armée espagnole que lorsqu'elle eut traversé la forêt, et les bataillons ennemis avaient déjà eu tout le temps de reformer leurs rangs, rompus dans les défilés et de se ranger en ordre dans une position avantageuse.

Aussitôt commença une bruyante escarmouche de part et d'autre. Il y fut tiré, dit-on, plus de cinquante mille coups de fusil, mais avec si peu d'effet qu'il n'y eut pas vingt hommes de tués, et qu'on comptait à peine le double de blessés. La nuit vint pendant tout ce vacarme, et Mansfeld en profita pour arriver sans encombre à La Fère, d'où, quelques jours après, il alla passer la Somme à Saint-Quentin et se retira dans l'Artois, pendant que Sa Majesté revenait devant Laon. (*Écon. royales de Sully, ubi sup.*)

Les assiégés n'avaient pas perdu courage et faisaient chaque jour des sorties, dans l'une desquelles ils s'avancèrent jusqu'au quartier de Biron et comblèrent de ce côté la plus grande partie de la tranchée. Le maréchal était pour lors absent, occupé à causer avec le roi. Au bruit qu'il entendit, il sortit tout furieux, et ayant rencontré sur son chemin la sentinelle la plus avancée qui se rapprochait toute honteuse, il lui coupa lui-même la tête avec son sabre, pour la punir de n'avoir pas donné le signal, lorsque l'ennemi était sorti de la place. Ensuite, ayant rallié ses gens, il repoussa les assaillants, et fit réparer les ouvrages qu'ils avaient renversés.

Chaque jour cependant voyait arriver de nouvelles troupes au camp du roi. Le duc de Bouillon, qui venait de perdre sa femme et qui avait besoin de l'aide de Sa Majesté pour se maintenir dans son duché, envoya, quoique un peu tard, deux cents cuirassiers à cheval et trois compagnies de dragons. Balagny, dont la femme avait, comme on l'a vu, ménagé avec le roi la réconciliation de son mari, vint aussi de Cambrai avec quatre cents chevaux et six cents hommes de pied. Le duc de Nevers, s'était déjà rendu au camp depuis longtemps, et en dernier lieu parurent les milices de la Brie, conduites par le sieur de Bied.

Givry, qui était gouverneur de cette province, laissa à son lieutenant le commandement de la cavalerie française dont il était colonel général, pour se mettre à la tête de ces nouvelles troupes, qu'il voulut conduire lui-même, pour leur faire passer leur première nuit dans la tranchée. Le lendemain, au point du jour, on le vit la tête nue s'avancer entre les corps-de-garde des deux partis, et s'arrêter comme pour écouter les propos grossiers et les injures qu'échangeaient entre eux les soldats de l'un et l'autre camp. Soudain, il reçut dans la tête un coup d'arquebuse qui l'étendit raide mort ; « et ce fut un grand dommage, car c'était un brave seigneur, qui, en ces derniers temps de trouble, avait accompli plusieurs beaux exploits militaires. » (CAYET, 1594.)

Le neuvième jour de juillet, le feu continuel des batteries était

enfin parvenu à ouvrir une large brèche ; mais on fut bien étonné d'apercevoir derrière le mur écroulé un autre rempart. Le roi ordonna l'assaut, qui fut vaillamment repoussé par la garnison à coups de pierre et de feux d'artifice, qui semblaient pleuvoir de toutes parts sur les assaillants. Biron fit jouer une mine qui renversa une tour, mais, là aussi, on trouva par derrière un second mur en bon état de défense. Balagny, qui attaqua de ce côté-là avec les troupes qu'il avait amenées de Cambrai, fut également forcé à la retraite. (De Thou, *ubi sup.*)

On recommença donc à miner de nouveau, mais presque partout les eaux des sources, dont ce terrain est rempli, s'infiltraient dans les mines et les rendaient inutiles ; on fit venir des canons de toutes parts et on se mit à battre la place à grand renfort d'artillerie. Enfin, le vingtième jour de juillet, on s'apprêtait à donner un nouvel assaut, quand on vit un parlementaire sortir de la place : c'était le vieux Lignerac dont le fils servait dans l'armée du roi. Il fut convenu, que si, dans douze jours, Mayenne, qui était à La Fère, ne venait point au secours des assiégés, ceux-ci se rendraient à condition que le comte de Sommerive et les autres officiers ligueurs qui se trouvaient dans Laon pourraient sortir avec leurs armes et leurs effets.

Cette convention arrêtée, le roi ordonna au duc de Montpensier et à Villars d'aller se poster du côté de La Fère, avec un fort détachement des troupes nouvellement arrivées au camp, afin d'empêcher les tentatives que le duc de Mayenne pourrait faire de ce côté ; mais on ne vit paraître ni le duc, ni personne de sa part, et le délai étant expiré, Laon se rendit à sa Majesté. Biron fut chargé d'escorter la garnison jusqu'à Soissons, comme on en était convenu ; et Claude de Marivaux fut, conformément à une ancienne promesse du roi, et au grand déplaisir du maréchal, investi du gouvernement de la place conquise. « Je craindrais, avait dit le roi à Sully, qu'en lui baillant un pareil lieu, il ne se rendît tout à fait insupportable par ses dépits et ses vanteries, car je le sais capable, en se voyant si proche des Pays-Bas, de tout mépriser et de tout imaginer. » (*Écon. royales de Sully*, t. II, chap. XXIV.)

Saint-Chamant, qui tenait Château-Thierry pour la Ligue, n'avait pas attendu la prise de Laon pour faire son accommodement, et le roi s'était empressé de lui accorder un édit d'abolition de tout le passé, édit qui, en même temps, le maintenait dans son gouvernement, remettait au clergé tout ce qu'il pouvait rester dû sur les décimes, et au peuple toutes les tailles des années précédentes, et enfin confirmait tous les anciens droits et privilèges de la ville comme siège de juridiction royale. (De Thou, *ubi sup.*)

Sur ces entrefaites, on eut avis qu'il y avait quelque émotion à Amiens, et que si le roi voulait bien faire seulement paraître quelques-unes de ses troupes dans les environs, les principaux d'entre les habitants étaient tout disposés à chasser le duc d'Aumale et tous ceux de son parti. Le roi fit partir incontinent Charles d'Humières et La Boissière avec deux cents chevaux. Ils furent reçus dans le faubourg, et

l'entreprise allait en effet réussir, quand le duc de Mayenne accourut avec trente hommes seulement et rassura par sa présence ceux de son parti.

Les troupes royales furent contraintes de se retirer, et tous les bourgeois vinrent prêter entre les mains du duc un nouveau serment de fidélité à la sainte union ; mais celui-ci, comptant avoir suffisamment pourvu à la sûreté de la ville par cette cérémonie, eut l'imprudence de se retirer, et il ne fut pas plus tôt sorti que les bourgeois prirent les armes, chassèrent le duc d'Aumale, et ouvrirent leurs portes toutes grandes aux troupes du roi, sans même faire aucune stipulation pour leur sûreté.

Le roi leur sut gré de cette confiance ; aussi trouve-t-on en leur faveur un édit par lequel, outre la clause ordinaire de maintenir en cette ville la religion catholique, apostolique et romaine, et de n'y en pas souffrir d'autre, il leur accorde amnistie générale pour le passé, confirme chacun dans ses bénéfices, charges et emplois, à la seule condition que ceux qui les tiennent du duc de Mayenne en prendront de nouvelles provisions signées de Sa Majesté ; conserve aux maires et aux échevins le gouvernement civil et militaire de la ville, y rétablit la juridiction ordinaire et le bureau des finances qui avaient été transportés ailleurs, depuis le commencement des troubles, et interdit toute poursuite et recherche pour les deniers royaux qui avaient pu être enlevés et employés aux frais de la guerre.

Après la prise de Laon, Sa Majesté crut utile, de faire un voyage à Cambrai, pour y ratifier publiquement le traité qu'elle avait conclu avec Balagny et pour y affermir les habitants dans la fidélité qu'ils lui avaient fait promettre par leur nouveau prince ; car, dans cette vaste curée où chacun se faisait sa part, Balagny s'était tout bonnement fait prince de Cambrai, dont Monsieur, frère de Henri III, l'avait créé gouverneur en 1582. Après la mort de Monsieur, il avait d'abord été assez heureux pour conserver cette place à la France ; quand la Ligue avait commencé, il s'était hâté d'en arborer les couleurs ; ensuite, profitant du trouble général, il s'était fait reconnaître par le chapitre et les bourgeois souverain seigneur et administrateur temporel de la ville et duché de Cambrai, et maintenant il vendait au roi de France le droit de le protéger dans sa nouvelle souveraineté usurpée.

Il fut donc réglé que, tant que durerait cette guerre, ceux de Cambrai recevraient soixante-dix mille écus par an, pour entretenir la garnison de leur ville et de leur citadelle ; qu'ils jouiraient en France, de tous les droits dont les naturels du royaume sont en possession ; que le roi ne pourrait faire aucun traité avec l'Espagne sans les y comprendre ; qu'ils pourraient tirer de France, tous les ans, mille muids de froment et quatre mille pièces de vin, sans payer aucun droit ancien ni nouveau ; que leurs produits et marchandises entreraient également en franchise. Quant à Balagny, il aurait vingt mille livres de rente assignées sur le domaine royal ; on lui rendait tous les biens que

lui et sa femme avaient eus en France, et de plus le roi le faisait maréchal de France.

Moyennant ces conditions, Balagny et les États du Cambrésis promettaient au roi et à ses successeurs de les reconnaître à tout jamais pour leurs protecteurs, de leur prêter serment en cette qualité, « et de s'unir à la couronne de France par des liens si étroits qu'ils n'en pussent jamais être séparés. »

Puis on fit des fêtes, des bals et des tournois ; mais le marquis de Pizani, qui avait accompagné le roi, « et qui joignait à une bravoure héroïque une prudence consommée, » voyant la morgue et l'orgueil du prince nouvellement parvenu, ne put s'empêcher de dire que c'était une chose indigne du nom français et de la gloire de nos rois, d'établir des tyrans sur la tête des peuples, quand la France s'était toujours fait une maxime capitale de briser au contraire les chaînes des malheureux. Malgré sa prudence, Pizani ne voyait pas que Cambrai devait servir de rempart à la France, du côté du Nord, et qu'il importait à Henri d'avoir cette ville à tout prix. (De Thou, *ubi sup.*)

De Cambrai, le roi se rendit à Amiens, qui venait, comme on l'a vu, de faire sa soumission, et ce fut là qu'il reçut les députés de Beauvais, chargés par leurs concitoyens de négocier aussi leur accommodement. Les bourgeois de cette ville avaient d'abord commencé par chasser deux fameux prédicateurs ligueurs, nommés les Lucains, qui, dans leurs sermons, vociféraient contre le roi. Cela avait été la cause d'une émeute, dans laquelle Lemaire, grand partisan de l'Espagne, avait été également chassé, parce qu'on avait découvert qu'il avait demandé des troupes espagnoles pour leur livrer la forteresse. Le gouverneur Sessevel, qui s'était mis à la tête du mouvement, ne voulut rien faire demander au roi pour lui-même, de peur, disait-il, qu'on ne le confondît avec ceux dont la foi était vénale ; mais le roi le confirma dans sa charge, et les habitants reçurent, comme ceux de toutes les autres villes qui rentraient dans le devoir, un édit d'abolition pour le passé, ainsi que la confirmation de tous leurs privilèges. (Mézeray, t. III, p. 1090.)

Le mois suivant, Saint-Malo se soumit et reçut également amnistie entière, et notamment pour le meurtre du gouverneur de Beuil, que les habitants avaient tué, quand ils s'étaient rendus maîtres de la ville. (De Thou, *ubi sup.*)

Ceux de Noyon ne demandaient pas mieux non plus que d'imiter l'exemple de toutes ces villes, mais ils étaient retenus par une forte garnison et par leur gouverneur Descluseaux, qui, jusque-là, avait fermé l'oreille à toutes les propositions qui lui étaient faites de la part du roi et avait repoussé avec succès toutes les entreprises tentées pour le surprendre. Voyant enfin la décadence complète de son parti et qu'il devenait dangereux de résister plus longtemps, il consentit à se rendre. Ainsi toute la Picardie se trouva au pouvoir de Sa Majesté, à l'exception des villes de Soissons, de La Fère et de Ham. (Cayet, liv. 6, ad ann. 1594.)

Cependant le duc de Mayenne était retourné à Bruxelles, pour s'aboucher avec l'archiduc et prendre, de concert avec lui et les ministres de l'Espagne, des mesures sur les moyens de continuer la guerre. Il proposa, comme dernière planche de salut pour ce qui restait encore de la Ligue, que le roi Philippe fût déclaré protecteur de la religion catholique en France, sous l'autorité du Saint-Père ; mais il demandait en même temps que ce prince se hâtât d'envoyer au parti tous les secours qu'il avait promis, et plus encore. De son côté, il offrait de livrer aux Espagnols, pour leur tenir lieu d'indemnité, en raison des frais qu'ils allaient faire, certaines villes dont on conviendrait, à condition pourtant qu'il conserverait le titre de lieutenant-général du royaume jusqu'à l'élection d'un roi ; qu'en cas où cette élection ne pourrait se faire, Sa Majesté catholique lui assignerait à lui et à ses enfants quelques terres hors du royaume, jusqu'à concurrence d'un revenu de cent mille écus, avec des titres honorables ; que, de plus, on acquitterait toutes les dettes qu'il avait été obligé de contracter pour le soutien de cette cause sainte et même pour d'autres motifs. Il ajouta que, si l'on refusait d'accepter ces propositions, qui ne tendaient à autre but qu'au bien de la religion, il protestait qu'on n'aurait plus rien à lui imputer des événements qui allaient s'en suivre et qu'il se regarderait lui-même comme libre de prendre son parti, puisque ceux qui étaient le plus intéressés dans cette affaire marqueraient si peu de zèle.

L'archiduc répondit qu'on pouvait compter que Sa Majesté catholique fournirait tous les secours et tout l'argent qu'elle avait promis ; qu'elle trouvait bon que le duc de Mayenne gardât ses titres et dignités en France, mais qu'elle exigeait avant tout qu'on lui remît comme gage de sûreté la ville de Soissons, et que Monsieur le duc acceptât un conseil composé de gens à la nomination de l'Espagne et dont le zèle pour la sainte Ligue ne fût pas douteux ; qu'au reste, si le roi catholique (ce qui était hors de toute possibilité) entrait jamais en traité avec le Béarnais, mon dit seigneur duc pouvait être assuré qu'on aurait toute l'attention possible à sa dignité, à sa sûreté et à ses avantages.

Cette réponse ne parut pas assez satisfaisante à Mayenne, qui refusa de livrer Soissons, et l'affaire en resta là. En attendant, Féria écrivit à sa cour qu'on ne pouvait plus compter sur le duc de Mayenne, qui présentait des conditions inacceptables ; qu'on savait, à n'en pouvoir douter, qu'il avait déjà entamé son traité avec le Béarnais, par l'entremise du président Jeannin, mais que pourtant il fallait encore le ménager, parce que, s'il abandonnait la Ligue, son exemple en entraînerait beaucoup d'autres ; que, quant au duc de Guise, il paraissait également fort ébranlé et que décidément c'était un homme perdu pour le parti.

Le duc de Guise faisait en effet son accommodement avec le roi, et c'était encore Sully qui conduisait cette négociation, laquelle s'était ouverte sous les auspices les plus favorables. Le roi était alors de retour à Paris, où l'on avait fait au vainqueur de Laon, une entrée triomphale.

Mais Sa Majesté se trouvait assez embarrassée d'avoir à arrêter les vengeances particulières de ceux qui, se disant royalistes, voulaient lui faire épouser tous leurs ressentiments et demandaient qu'on pendît tous les Ligueurs, comme, en effet, plusieurs le furent en ce temps-là, ou, du moins, qu'on leur envoyât des billets d'exil, dont la cour ne se montrait jamais avare à l'égard de ceux qui n'avaient aucune protection. Aussi les réclamations pleuvaient de tous les côtés. « Ventre saint-gris ! disait Henri à ceux qui lui remontraient charitablement que sa trop grande clémence offensait ses bons sujets et serviteurs, est-ce que les Ligueurs ne sont pas aussi bien mes sujets que les autres ? Si vous disiez tous les jours votre patenôtre avec dévotion, vous comprendriez que le pardon est un des devoirs du chrétien. Quand nous demandons à Dieu de nous remettre nos offenses, ne lui promettons-nous pas aussi de pardonner aux autres ? » (*Écon. royales de Sully, ubi sup.*, chap. XXVII. — *Journal de Henri IV*, t. II, p. 67.)

Comme il était dans ces dispositions religieuses et qu'il s'en entretenait avec Sully, la duchesse de Guise vint le trouver. « Si Votre Majesté n'y veut elle-même mettre ordre, dit-elle, mon pauvre fils n'obtiendra jamais ce qu'il désire le plus : le bonheur de se réconcilier avec son roi. Ceux qui se mêlent maintenant de cette affaire nous font des monstres de tout, et ne parlent que de sévérités et de vengeances. — Hé bien, ma cousine, dit le roi en lui prenant et baisant la main comme par force, choisissez vous-même entre mes amis celui qui vous inspire le plus de confiance, je lui donnerai mes pleins pouvoirs. — Sire, reprit incontinent la duchesse, donnez-nous Sully. — Quoi ! ce méchant huguenot-là ? Je vous l'accorde volontiers, quoique je sache bien qu'il est votre parent et qu'il vous aime beaucoup. » Et Sully entra, de suite en pourparler avec le duc. (*Sully*, *ubi sup.*)

Or, il s'en fallait que celui-ci fût aussi puissant dans Reims qu'il aurait bien voulu le faire croire pour obtenir de meilleures conditions. Le capitaine Saint-Pol prétendait que rien ne s'y ferait sans qu'on ne consultât d'abord ses intérêts à lui, et, suivant toutes les apparences, il avait les moyens de maintenir cette prétention. Après avoir été simple page chez le seigneur de Beauvais-Nangy, il s'était élevé par son audace au premier rang dans la Ligue, et il était, comme on sait, un des quatre maréchaux de France que Mayenne avait nommés. Il s'était fait en outre donner le titre de lieutenant-général de Champagne, pour la Sainte-Union, et, de plus, il avait pris de lui-même, sous prétexte d'une donation qu'il prétendait tenir du Pape, la qualité de duc de Rethelois. Comme cette seigneurie appartenait au duc de Nevers, Saint-Pol eut l'insolence de lui écrire qu'ils avaient l'un et l'autre un fils et une fille, et que, pour mettre leurs prétentions réciproques d'accord, il n'y avait qu'à faire un double mariage. A quoi le duc avait répondu qu'il ferait pendre un beau jour au premier arbre venu, et avec une couronne ducale en tête, l'impudent auteur d'une pareille lettre. Mais Saint-Pol s'était moqué de cette menace, et n'en allait pas moins

imperturbablement son train, amassant quantité d'argent par toutes sortes d'extorsions et entretenant autour de lui une nombreuse troupe de satellites, prête à exécuter toutes ses volontés. (Mézeray, t. III, p. 1092. — *Mém. de Nevers,* t. II, p. 234.)

Quand, après son évasion du château de Tours, le jeune duc de Guise fut nommé gouverneur de Champagne, il trouva dans Saint-Pol un rival peu disposé à lui céder, et devant lequel il fut presque toujours obligé de fléchir. Celui-ci, qui ne voulait pas lui permettre de se rendre le plus fort dans aucune des places de la province, et encore moins dans la plus importante de toutes, avait fait bâtir à Reims une citadelle près la porte de Mars, où il logea deux cents de ses estafiers, ce qui sembla fort gênant au duc, lorsqu'il se fut résolu à traiter avec le roi. Sous prétexte que ce poste indisposait les habitants, il pria à plusieurs fois Saint-Pol de le faire raser. Saint-Pol ne répondit qu'en faisant venir huit cents hommes de plus et en ordonnant de bâtir un second fort pour les loger. (Mézeray, *ubi sup.*)

Un jour donc qu'ils allaient ensemble par la ville, Guise lui renouvela sa prière de donner satisfaction au peuple et de renvoyer tous ces étrangers ; mais le soi-disant duc de Rethelois fit entendre des paroles injurieuses en mettant la main sur la garde de son épée ; aussitôt, sans lui laisser le temps de la tirer, Monsieur de Guise lui plongea la sienne dans le cœur. La populace, dont ce hardi aventurier avait été jadis l'idole, se rua sur le cadavre qu'elle dépouilla tout nu, pour lui enlever ses habits et ses joyaux, le laissant ainsi étendu dans les fanges du ruisseau jusqu'à midi. En même temps ses lieutenants, qu'il avait mis dans Vitry, dans Mézières et dans différentes autres villes, s'accommodèrent de ses dépouilles, et traitèrent chacun en particulier avec le roi. (*Journal de Henri IV,* t. II, p. 60.)

Mais il arriva que ceux de Reims avaient aussi fait le projet de traiter pour leur compte, espérant par là trouver le roi plus disposé à leur accorder de bonnes conditions que s'ils laissaient leurs intérêts entre les mains des princes lorrains, auquel cas tous les avantages seraient pour ces seigneurs. Ils nommèrent donc une députation pour aller trouver le roi de leur part. De quoi Monsieur de Guise ayant eu vent et craignant que, s'il temporisait davantage, non seulement ceux de Reims ne lui échappassent, mais qu'il ne leur échappât pas lui-même, il se montra fort empressé à accepter toutes les propositions que Sully lui fit de la part de Sa Majesté. Il consentit à se départir de la charge de grand-maître de la maison du roi, qui était déjà donnée au comte de Soissons, et du gouvernement de Champagne que possédait déjà aussi M. le duc de Nevers, ainsi que de tous les bénéfices du feu cardinal, son oncle, et de l'archevêché de Reims, dont d'autres serviteurs du roi s'étaient également fait pourvoir, et on lui promit, en dédommagement, le gouvernement de Provence, dont Henri IV n'était pas fâché de voir dépouiller le duc d'Épernon, qui voulait s'y maintenir contre sa volonté. Le traité fut signé à ces conditions.

Dès le lendemain, il arriva une chose qui fait bien voir la gentillesse de l'esprit, ainsi que la loyauté du roi. Les habitants de Reims s'étaient mis en révolte ouverte contre Monsieur de Guise, jusqu'à ce point qu'ils avaient refusé de laisser entrer dans leur ville les troupes qu'il y avait mandées ; leurs députés en même temps arrivaient à Paris et promettaient à Sully que Sa Majesté n'avait nul besoin de se mettre en frais pour accorder des conditions au duc, attendu qu'ils se chargeaient de le lui remettre prisonnier. De plus, ils offraient de payer au dit Monsieur de Sully, pour ses épices, une somme de dix mille écus, s'il voulait bien s'intéresser pour eux. Celui-ci alla conter la chose à son maître, qui fit trois ou quatre tours dans son cabinet, sans rien répondre ; puis, s'étant mis à sourire, il dit : « C'est, après tout, une grande vérité qu'il n'y a rien de si volage que le peuple. Où en êtes-vous, monsieur, de votre traité avec le duc de Guise? » Sully répondit « qu'il était signé et arrêté depuis la veille. — En ce cas, monsieur, vous avez engagé ma parole, je dois la tenir ; mais je dois aussi récompenser ceux de Reims de leur bonne volonté. Veillez donc à ce qu'ils obtiennent toutes les grâces et faveurs que je pourrai leur accorder honnêtement. » (Sully, *ubi supra.*)

Le duc de Guise vint donc trouver le roi, qui le reçut avec les mêmes caresses, façons riantes et familiarités que s'il eût toujours été de ses plus fidèles serviteurs. « Beau neveu, lui dit-il en l'embrassant pour la troisième fois, votre père et moi, nous avons été jadis grands amis et quoique nous nous soyons trouvés plusieurs fois rivaux en amour et en quelques autres choses encore, nous n'avons jamais cessé de faire grand cas de la personne l'un de l'autre. » A quoi Monsieur de Guise répondit que « le bon souvenir de Sa Majesté faisait honneur à la mémoire de son père et qu'il lui en demeurerait éternellement reconnaissant. » Sa mère ajouta : « Oui, sire, et je le tuerais moi-même, de ma propre main, s'il manquait jamais à la fidélité qu'il vous doit. »

Quelques jours auparavant était mort, à l'âge de trente-deux ans, le cardinal de Bourbon, chef aussi, comme on sait, d'un autre parti opposé au roi. Il était fils de Louis de Bourbon, prince de Condé, et le vieux cardinal de Bourbon, son oncle, qui voulait le faire succéder à ses nombreux bénéfices, l'avait nourri dans la religion catholique. Le Pape l'avait promu au cardinalat en 1583 ; mais comme il s'était flatté de parvenir à la couronne, il ne voulut jamais entrer dans les ordres sacrés. Quoique bon chrétien, du reste, il menait une vie très dissipée et plus que mondaine. Aussi, malgré les grands bénéfices qu'il possédait, mourut-il pauvre. On ne trouva chez lui qu'un vieux couteau dans la cuisine, encore était-il attaché à une chaîne, sans quoi il ne serait pas resté là : la valetaille avait pillé tout le reste. (Mézeray, t. III, p. 1096. — *Journal de Henri IV,* t. II, p. 89.)

A peu près vers le même temps, mourut aussi François d'O, gouverneur de Paris et surintendant des finances. On dit qu'à ses derniers moments, il ne témoigna aucun regret de sa vie passée, se félicitant au

contraire d'avoir goûté de tous les plaisirs qu'un homme peut essayer. Aussi la fin de ses jours fut-elle digne d'une pareille existence. Il succomba aux suites d'une maladie honteuse. Quoiqu'il eût dérobé bien des millions au trésor public, il était tellement noyé de dettes que ses domestiques, afin de ne pas perdre tout à fait leurs gages, n'attendirent pas même qu'il eût cessé de respirer pour enlever jusqu'à la tenture de la chambre où il était couché. (D'Aubigné, t. III, liv. 3, p. 394, et suiv.)

Le roi voulait donner sa place de surintendant à Monsieur de Sacy ; mais la belle Gabrielle n'aimait pas ce seigneur, parce qu'il s'était permis quelques médisances à son désavantage et qu'il avait cherché à éclairer le royal amant sur quelques intrigues de la favorite ; elle fut assez influente pour faire que l'administration des finances fût confiée à un conseil composé de sept membres, dont le duc de Nevers était le chef. Puis comme on s'aperçut bientôt que le trésor ne s'en trouvait pas mieux, pour être administré par tant de personnes à la fois, le roi finit par nommer Sully à la surintendance.

Pendant que la plus grande partie des provinces du centre s'empressaient de rentrer dans le devoir, celles du sud et la Bretagne elle-même suivaient le même mouvement. Dans cette dernière, où le duc de Mayenne était naguère encore si puissant, le parti de la Ligue avait déjà commencé à décliner rapidement depuis que la nouvelle de la conversion du roi s'était répandue. Vainement les prédicateurs criaient encore que cette conversion était feinte, les peuples n'ajoutaient plus foi à leurs déclamations, et les meilleures villes échappaient les unes après les autres. (Mézeray, t. III, p. 1096, et suiv.)

Le maréchal d'Aumont venait d'entrer, sans coup férir, dans Laval, dont les habitants lui avaient eux-mêmes ouvert leurs portes, et de là, il se disposait à pénétrer plus avant dans la province, où l'attendaient des succès encore bien plus importants.

Cependant, les troupes espagnoles, qui, dès l'année précédente, étaient venues au secours des Ligueurs bretons, étaient allées bâtir un fort sur une langue de terre qui se prolonge au sud de la baie de Brest et qu'on appelle le Crozon. Ils y mirent quatre cents hommes de leurs meilleures troupes, sous la conduite du brave capitaine Praxède, qui se vantait de ne jamais entrer dans une place que pour la défendre ou mourir. Leur intention était aussi de bâtir un autre fort de l'autre côté de la baie, en Léon, afin d'intercepter ainsi la navigation de Brest ; mais les événements qui survinrent ne leur en donnèrent pas le temps. (Moreau, chap. xxiii.)

Déjà le parti royaliste commençait à lever audacieusement la tête dans Quimper, où le seigneur de Quérec, qui en était gouverneur, était jusqu'alors parvenu à maintenir la concorde, « quoiqu'il y eût là beaucoup de gens suspects d'hérésie et autres libertins, tous lesquels se disaient serviteurs du roi. » Mercœur, s'imaginant que Quérec était trop tolérant pour de pareilles gens qui lui étaient contraires, envoya le sieur

de Goulaine pour le remplacer dans son commandement, mais les habitants refusèrent de reconnaître ce nouveau gouverneur. (Moreau, chap. xxiv.)

Lézonnet, qui commandait la forteresse de Concarneau, après avoir bien fait ses affaires au service de Mercœur, venait, en ce temps-là, de changer de parti et de se déclarer royaliste. Il avait sous ses ordres une belle garnison, qui lui aidait à tenir tout le pays en sujétion, et par ses amis il avait plus d'influence dans Quimper que le gouverneur lui-même ; aussi espérait-il y entrer, et s'en emparer sans répandre une seule goutte de sang. Une trentaine des principaux de la ville s'étaient en effet engagés à le seconder, et il ne restait plus qu'à prendre le jour et l'heure pour l'exécution de cette entreprise.

Le sénéchal Le Baud, qui était un des conjurés, ayant assemblé les juges présidiaux dans la Chambre du conseil, leur fit un long discours dans lequel il montra que Quimper ne devait pas attendre plus longtemps pour imiter l'exemple des autres villes de la province qui s'étaient déjà rendues ; que le duc de Mercœur n'avait plus aucun moyen de résister à la puissance du roi ; qu'il fallait bien en revenir à ce principe sacré de reconnaître un souverain légitime, attendu qu'on n'avait que trop la preuve que les guerres civiles étaient ruineuses, et qu'il n'y avait que de l'ambition parmi les chefs qui se mettaient à la tête des partis. Il ajouta que la ville pourrait gagner une augmentation de ses privilèges par une prompte obéissance, et que le roi avait promis de conserver chacun dans ses places, titres et dignités.

Alors se présenta un envoyé de Lézonnet qui fit sommation de se rendre, menaçant qu'en cas de refus le capitaine viendrait lui-même avec toutes ses forces, et traiterait Quimper en ville rebelle. Mais la majorité de ces têtes bretonnes ne se laissa ni gagner ni intimider.

Pendant ce temps-là, la populace était sollicitée et remuée avec plus de succès. Un nommé Yves Allanou, homme libertin et factieux, sortit du conseil et parut sur la place, une heure avant le soleil couché. Aussitôt un grand nombre de malfaiteurs et de gens sans aveu se rangèrent autour de lui, et il s'en alla avec cette bande rôder autour de la tour de Bihan, où jusqu'alors il n'y avait eu aucune garnison. Le gouverneur y envoya bien vite quatre ou cinq de ses gens, ce qui empêcha que la tour ne fût prise dès le même soir, car, sitôt que ces quelques soldats furent dedans, ils entendirent qu'on tracassait à la porte. « Qui va là ? » crièrent-ils, en tirant quelques coups de fusil en l'air. Ce bruit seul dispersa les assaillants qui se crurent perdus : la plupart sortirent même de la ville et se retirèrent à Pont-l'Abbé, qui était resté en ruines depuis l'année 1590 ; ils se mirent dedans et réparèrent les fortifications en toute diligence.

Lézonnet arrivait alors avec mille hommes d'armes. On ne se doutait pas de son approche ; car le reste de la nuit avait été tranquille, et les cinq hommes de garde à la porte de la rue Neuve étaient allés partager un déjeûner que le sieur de Kerambiguette payait ce jour-là aux

principaux de la ville. Comme ils étaient à faire bonne chère, un paysan qui avait vu l'ennemi en venant apporter ses denrées au marché accourut leur dire que Lézonnet n'était plus qu'à une petite distance. Le gouverneur, qui assistait au déjeûner, envoya aussitôt tous les convives, partie à la porte, partie sur les remparts ; chacun prit son poste à la hâte et la porte fut fermée à temps.

Mais une partie des gens de Lézonnet, qui venaient par la montagne, trouva le moyen de se laisser glisser dans la ville. Il fallut se battre corps à corps, et l'on vit un bourgeois nommé Jean Richard soutenir seul au milieu de la rue, contre toute une bande des assaillants, un combat qui les maintint à distance, jusqu'à ce qu'il se retirât lui-même sans blessures derrière une forte barricade, qu'on venait de construire, et d'où partait un feu meurtrier. Ceux de l'ennemi qui avaient pénétré dans la ville se replièrent dans les faubourgs, dont leurs compagnons s'étaient déjà rendus maîtres, et tous se mirent à tirer par les fenêtres des chambres hautes. Toute la journée on tira ainsi les uns sur les autres, dont plusieurs des deux côtés furent meurtris. Enfin la nuit survint, et les bourgeois en profitèrent pour envoyer demander du secours au gouverneur de Hennebond, qui se mit tout aussitôt en route avec le plus d'hommes d'armes qu'il put ramasser.

Et cependant les conspirateurs de l'intérieur, tout étonnés d'une si courageuse résistance, ne savaient plus à quel saint se vouer. Allanou lui-même et le sénéchal Lebaud vinrent se battre comme les autres dans les rangs des défenseurs de la place ; mais comme ils s'en vantèrent par la suite, ils avaient soin de ne mettre que de la poudre sans balle dans leurs mousquets.

Le lendemain matin la fusillade recommença et dura jusqu'à six heures du soir. Tout à coup on aperçut du haut de la tour de Bihan un corps de cavalerie qui s'avançait par des chemins détournés. L'alarme est aussitôt donnée parmi les bourgeois, chacun court à la défense des remparts ; car on croyait que c'était un secours qui arrivait à l'ennemi de la part du maréchal d'Aumont, qu'on supposait déjà dans le voisinage, et on s'apprêtait à faire des décharges sur ces nouvelles troupes, quand on reconnut enfin que c'était la garnison de Hennebond qui avait fait ce jour-là seize lieues sans repaître.

Pendant qu'on leur ouvrait la porte Saint-Antoine, Lézonnet, qui était à la porte Neuve, accourut bien vite pour les charger avant qu'ils fussent entrés ; mais la mousqueterie des remparts, secondant celle des nouveaux venus, l'empêcha de trop s'approcher. Lui-même, au moment où il gourmandait les siens pour les contraindre à charger de plus près, fut atteint d'un coup de feu dans la gorge. Il fut obligé de se faire emporter et d'envoyer à ses gens l'ordre de battre en retraite. « Ceux de Quimper, dit-il, m'ont égratigné pour cette fois ; mais à mon tour je les écorcherai. »

Le maréchal d'Aumont était alors à Morlaix, occupé à assiéger le château qui est dans cette ville. C'étaient les habitants qui l'avaient

appelé eux-mêmes et lui avaient déjà rendu leur ville, parce qu'un des envoyés du duc de Mercœur avait maltraité grossièrement plusieurs des principaux bourgeois, ce qui avait irrité tous les autres. Le sieur de Rosampoul, gouverneur de la place, n'avait eu que le temps de se retirer à la hâte dans le château avec toute la garnison ; mais il n'avait pas pu y faire entrer la moindre provision ; les royalistes étaient sur ses pas, et pour les arrêter il fut obligé de disposer en barricades quelques tonneaux de vin et de farine, qu'il amenait avec lui et qui furent défoncés et perdus par les balles de l'ennemi. Aussi fut-il généralement blâmé de ce qu'ayant reçu deux mille écus du duc de Mercœur pour tenir la place approvisionnée, il avait mieux aimé mettre cet argent dans ses coffres que d'en faire l'usage auquel il était destiné. Il avait cependant avec lui plus de quatre cent braves soldats, et il n'est pas douteux qu'avec cette force il eût pu arrêter longtemps le maréchal, si les vivres et les munitions n'eussent pas manqué ; mais bientôt les assiégés furent obligés de manger jusqu'à leurs chevaux. La dame de Rosampoul était dans le fort avec son mari, et elle était prête d'accoucher. Au moment où la garnison souffrait le plus la disette, d'Aumont eut pitié de cette jeune dame et lui envoya trois à quatre moutons, de la volaille et quelques perdrix ; mais elle renvoya fièrement ces présents, disant qu'elle ne voulait d'autre viande que celle que mangeaient son mari et ses braves soldats. (Moreau, chap. xxv.)

Cependant le duc de Mercœur s'acheminait avec toutes ses forces, composées en grande partie d'Espagnols, pour sauver ces braves gens. A son approche, les capitaines du maréchal lui conseillaient de lever le siège et de se retirer vers Guingamp pendant qu'il en avait encore le loisir. Mais il n'en voulut rien faire, et s'apprêta à recevoir bravement l'ennemi, dont les troupes étaient beaucoup plus nombreuses que les siennes. « Enfants, dit Mercœur quand il se vit à portée de l'armée royaliste, prenons la pique à la main et donnons tête baissée sur l'ennemi. — Monseigneur, répondit l'officier qui commandait les Espagnols, ma troupe ne donne pas tête baissée, mais avec précaution. » (Moreau, chap. xxvii et xxviii.)

Le fait est que d'Aumont avait trouvé les moyens de faire entendre par un transfuge à cet officier qu'il ne devait pas trop se fier aux Bretons et que M. de Mercœur, pour obtenir de bonnes conditions du roi, avait promis qu'il ferait en sorte que la Bretagne fût le tombeau de tous les Espagnols qui s'y trouvaient. Cette ruse fut cause que le duc, ne pouvant décider ses alliés à attaquer, fut obligé de se retirer, et Rosampoul, perdant tout espoir d'être secouru, capitula à condition que lui et ses officiers demeureraient prisonniers de guerre pour être mis à rançon ; que la garnison sortirait avec l'épée seule et sans aucun bagage, et que tous, jusqu'aux dames et, demoiselles seraient fouillés à la sortie. Aussi le butin qui resta dans le château fut-il considérable.

Le duc de Mercœur, après son inutile tentative pour secourir Morlaix, s'était dirigé tout triste et découragé vers Quimper. Il y fut reçu avec

de grands honneurs. Les habitants se firent fête de la manière dont ils avaient repoussé le sieur de Lézonnet, et racontèrent au duc comme quoi ce capitaine avait pensé demeurer sur la place, d'un beau coup d'arquebuse dont il n'était pas encore guéri. « C'eût été dommage, dit Mercœur, qu'un aussi méchant homme fût mort d'une aussi belle mort. Sa destinée l'appelle sur un échafaud, pour y mourir de la main du bourreau. » Puis, comme il semblait tout triste : « Qu'avez-vous, Monseigneur, lui dit le sieur de Talhouet, l'un de ses capitaines, que nous vous voyons ce soir plus rêveur que de coutume ? — Ah ! répondit-il, que pensez-vous de cet Espagnol qui n'a pas voulu donner et qui nous a fait perdre une si belle occasion ? » Lors Talhouet répliqua : « Monseigneur, que n'acceptez-vous les offres que le roi vous fait, pour vous séparer de ces étrangers ? » A quoi Son Altesse ne fit aucune réponse. (Moreau, chap. xxix.)

Or, les offres que le roi faisait étaient entre autres que le duc serait continué dans son gouvernement de Bretagne ; que tous les biens qu'on lui avait confisqués en France lui seraient rendus, et que tout le passé serait complètement oublié. Ces offres étaient belles et avantageuses, et s'il les eût dès lors acceptées, tout ce pauvre pays aurait évité le déluge de misères qui suivit ; mais Mercœur avait rêvé une souveraineté indépendante.

Sur ces entrefaites, Lézonnet, tout souffrant qu'il était de sa blessure, n'oubliait rien pour tenir à ceux de Quimper la parole qu'il leur avait donnée de les écorcher, et en conséquence il s'efforçait à décider le maréchal d'Aumont à marcher contre cette ville. D'autre part, il continuait d'entretenir des intelligences avec les conspirateurs de l'intérieur. Allanou donc, aussitôt après le départ du duc, se remit à réunir ses complices, tantôt dans sa maison au Marché du pain, tantôt chez un cabaretier huguenot, près de la porte Neuve. Et en effet, le maréchal d'Aumont était déjà du côté de Châteaulin. (Moreau, chap. xxx.)

Mais, rencontrant sur son passage le fort que les Espagnols venaient de bâtir à Crozon, il résolut de le bloquer d'abord, afin de ne pas laisser derrière lui des ennemis en liberté de troubler ses opérations, et il chargea de ce blocus le sieur de Liscoet, auquel il laissa un fort détachement de ses troupes ; puis, lui-même, avec le reste, poursuivit son chemin vers Quimper, où il arriva dans la nuit du samedi au dimanche, le neuvième jour d'octobre.

L'armée royale s'approcha du rempart dans le plus grand silence, espérant que les intelligences qu'elle avait au dedans lui faciliteraient l'entrée ; mais les défenseurs de la ville étaient déjà prévenus et se tenaient prêts à repousser l'escalade. Les paysans, qui, malgré l'obscurité d'une nuit épaisse, épiaient tous les mouvements de l'ennemi, en venaient à chaque minute apporter des nouvelles. La grosse cloche fut à l'instant mise en branle, et le tocsin sonna, appelant tout le monde du côté qui se trouvait le plus menacé.

C'était encore le côté de la porte Neuve ; et le faubourg qui

l'avoisine fut de prime abord occupé par l'ennemi. Le faubourg de la Terre-au-Duc et celui des Regaires tombèrent également en son pouvoir, et au lever du soleil la ville fut sommée de se rendre.

La populace, alors soulevée par les conjurés, se forma en assemblée tumultueuse à laquelle vinrent présider le sénéchal Le Baud, Allanou et leurs principaux complices. Ils firent choisir une commission dont ils se nommèrent eux-mêmes membres, pour aller trouver le maréchal et lui proposer de lui rendre la ville. Toutefois, quelques bons catholiques qui se trouvaient dans cette asemblée parvinrent à faire entrer dans la commission quelques personnes qu'ils savaient dévouées à M. le duc de Mercœur.

Pendant ce temps-là, le maréchal avait fait dresser ses batteries et tirait sans discontinuer contre la ville qui répondait de son côté par un feu des mieux nourris. « Vous m'aviez annoncé, dit le maréchal à Lézonnet, que je ne trouverais dans cette place que des habitants inexpérimentés au métier des armes. Vrai Dieu ! vous êtes un affronteur. Ce sont pardieu bien là gens de guerre, habiles tireurs et non simples bourgeois. » Et de fait, outre deux cents hommes de garnison que Mercœur avait laissés dans la ville, il y avait au moins douze à quinze cents habitants bien exercés au maniement du mousquet, qui faisaient merveilles, et tuaient beaucoup de monde à l'ennemi.

Pas un ne parlait de se rendre, excepté les chefs du complot et leurs adhérents, qui continuaient de dire à la menue populace que c'était folie de résister à une armée royale dans une bicoque comme Quimper, dépourvue de tout moyen de défense ; que c'était vouloir attirer une destruction complète sur cette pauvre ville, et que le plus prudent était de tâcher d'obtenir une capitulation favorable, ce que le maréchal se montrait encore tout disposé à accorder.

De leur côté, les notables se réunirent en assemblée dans l'église de Saint-Corentin, pour délibérer en présence du crucifix sur le parti qu'il convenait d'embrasser dans une circonstance aussi critique. Et d'abord messieurs du clergé, qui parlèrent les premiers, furent d'avis qu'on tînt bon jusqu'à ce qu'on eût des nouvelles de M. de Mercœur. Messieurs du barreau, au contraire, comme gens qui ne se souciaient pas tant de la religion que de leur profit particulier, voulaient qu'on rendît la ville ; les jeunes gens appuyaient l'opinion des ecclésiastiques, et ils s'offraient à défendre les murailles et même à faire une sortie, pour repousser l'ennemi. On se sépara sans avoir rien conclu.

Pendant ce temps-là, ceux que le peuple avait députés au maréchal obtenaient de lui une audience. Il les reçut d'abord de bon œil ; car, à l'exception de deux ou trois seulement, ils avaient eu soin de se mettre au cou l'écharpe blanche en signe de royalisme. Mais quand il eut aperçu dans la foule ceux qui avaient conservé les couleurs de la Ligue, il entra en une violente colère contre eux. « Vrai Dieu ! s'écria-t-il, mes maîtres, vous ne remporterez pas chez vous ces belles enseignes que vous nous avez apportées ici ; car je vais vous faire pendre tous. » Il s'apaisa

cependant et ne fit pendre personne, quand tous lui eurent protesté qu'ils étaient ses serviteurs, et qu'ils lui faciliteraient les moyens de prendre la ville. Puis il leur donna congé de s'en retourner.

Quand ces députés rentrèrent dans Quimper, ils rapportèrent de la part de Monsieur le maréchal de grandes promesses qu'il faisait aux habitants de les conserver chacun en leur état, avec augmentation de privilèges et d'immunités pour la ville, dont il jurait de n'emporter ni biens ni deniers. Alors tous les factieux s'écrièrent qu'il fallait accepter et se rendre. Les autres, et ils avaient raison, regardaient encore ces promesses et serments comme de belles paroles, destinées à les attirer dans le panneau ; et le capitaine des hommes d'armes laissés par le duc de Mercœur se mit à exhorter tout le monde à persévérer, jurant qu'il se sentait assez fort, avec ses deux cents soldats, pour défendre la brèche, et ne demandant aux habitants que de veiller à repousser l'escalade ; car, disait-il, son maître ne pouvait manquer d'accourir bientôt à leur secours.

Ce qu'entendant ceux qui avaient vendu la ville, et craignant qu'au cas où le duc arriverait assez tôt pour les empêcher de la livrer, il ne leur fît payer cher ce genre de commerce, ils s'en allèrent tenir à part une assemblée secrète, dans une grande salle, au-dessus de l'église de Guéodet. Le gouverneur Quérec était avec eux, et là, il fut décidé qu'on enverrait un homme de confiance porter au maréchal les articles d'une capitulation.

Sur ces entrefaites, les Anglais, qui se trouvaient en grand nombre dans l'armée royale, avaient offert d'emporter la ville par un coup de main, si l'on voulait seulement leur abandonner le pillage. « Le roi, répondit d'Aumont, n'a que faire de villes désertes et pillées. Son intention est de conserver ses sujets et non de les détruire. Et lui-même il fit prévenir les habitants de faire surtout bonne garde du côté du quartier des Anglais, sur lesquels, disait-il, je n'ai pas autant de commandement que sur les Français. Puis il accepta les articles qu'on lui présentait, sous la réserve du bon plaisir du roi.

En ce moment, Talhouet, envoyé par le duc de Mercœur, arrivait au camp porteur d'une surséance d'armes signée du roi et du duc, mais d'Aumont ne voulut pas même lui permettre de paraître aux yeux de ceux de la ville, prétendant qu'il était trop tard, et que Quimper lui était déjà acquise. Talhouet, alors, trouva bon de se ranger aussi du parti le plus fort, et il fit son traité particulier, pour se conserver le gouvernement de Redon, dont il s'était mis en possession dès le commencement de cette guerre. (Mézeray, t. III, p. 1098.)

Le maréchal, ayant pris le serment de tous ceux de la ville et fait payer, malgré sa promesse, une contribution de onze mille écus, dont à la vérité les royalistes ne furent pas plus exemptés que les autres, s'en alla en personne au siège du fort de Crozon, que, comme je l'ai dit, il avait eu la précaution de faire bloquer en venant à Quimper. Aussitôt il entoura la place d'une bonne et forte tranchée du côté de la terre ;

et du côté de la mer il avait fait venir plusieurs grands vaisseaux de guerre, français, anglais et flamands, qui bouchaient tous les passages, mais qui ne pouvaient assez s'approcher de la place pour l'incommoder de leurs canons. Car il y a là un furieux courant qu'on nomme le ras de mer *(rabies maris)*, à cause de sa rapidité, et qui entraînerait les navires contre des rochers inaccessibles. (Moreau, chap. xxxi.)

Le capitaine Praxède, à qui la défense du fort avait, comme on sait, été confiée, fit des merveilles de courage, tant par de fréquentes sorties jour et nuit qu'autrement. Les assiégeants eurent en outre de grandes incommodités à surmonter, car la pluie ne cessa presque pas de tomber pendant les six semaines que dura ce siège ; et il n'y avait pas moyen de se mettre à couvert, parce que, sur toute cette plage, incessamment battue des vents humides de l'ouest, on ne trouve ni haie, ni buisson, ni aucune maison. Il fallait loger dans les tranchées où l'on avait, par ce temps d'hiver, l'eau et la fange jusqu'aux genoux ; ce qui fut cause que beaucoup moururent de ce malaise qui leur donnait des maladies contagieuses, lesquelles les étouffaient en trois jours,

La flotte n'était pas moins exposée, car le vent la poussait continuellement et avec violence vers cette terre, défendue par d'âpres rochers, si bien qu'elle fut à la fin obligée d'aller chercher un abri à Brest, et ne fut pas de grande utilité à ce siège.

L'artillerie du camp royal ne laissa pas pour cela de tirer continuellement ; mais comme les fortifications n'étaient que de terre et suffisamment épaisses, les boulets ne faisaient pas grand effet, et chaque nuit, les dégâts qu'ils avaient causés pendant le jour étaient facilement réparés. A chaque instant aussi, les assiégés venaient attaquer les soldats du maréchal dans les tranchées et renverser leurs travaux.

Ce fut dans une de ces sorties que fut tué M. de Liscoet, qui avait commencé le premier le blocus de la place. On dit que son cheval tout sellé et bridé, voyant son maître mort, se jeta dans la rade de Brest, la traversa à la nage, et arriva tout fumant dans la cour du château de Kergoat, où il tomba expirant aux pieds de la dame de Liscoet, qui attendait là son mari.

Malgré tous ces obstacles, on était pourtant parvenu, à grand renfort de boulets, à faire une brèche que le maréchal se hâta de juger suffisante ; car il venait d'être averti que don Juan d'Aquila, chef général des Espagnols en cette province, était déjà en route avec toutes ses forces pour venir au secours de ses compatriotes. Il donna donc des ordres pour un assaut général et décisif. Les assiégés de leur côté se préparèrent à vaincre ou à mourir ; car eux aussi ils savaient que, s'ils parvenaient à résister à cet assaut, ils étaient délivrés par le puissant secours qui leur arrivait.

Par malheur pour eux, le brave capitaine Praxède, après avoir repoussé victorieusement trois attaques consécutives, fut au commencement de la quatrième emporté par un boulet de canon, comme il se présentait l'un des premiers sur la brèche, la pique à la main. Sa mort

déconcerta un peu les siens ; mais les royalistes eux-mêmes paraissaient également découragés après ce long combat sans succès, qui avait déjà duré depuis le matin jusqu'à la nuit.

Le maréchal avait gardé en réserve quelques-unes de ses plus braves compagnies, qui trépignaient de l'inactivité où il les retenait. Romegou, gentilhomme gascon, était à la tête d'une de ces compagnies, et se montrait plus mécontent que personne de ce qu'on ne lui donnait pas congé de combattre. Soudainement lui arrive l'ordre de marcher à la brèche, « Mes amis, dit-il à ses soldats, j'ai juré que j'entrerais dans ce fort mort ou vif. Si par aventure je suis tué avant d'y être arrivé, tout ce que je vous demande, c'est que vous preniez mon cadavre et que vous le jetiez dedans. Et maintenant, en avant ! » Cela dit, il part de bon pied, avec les siens ; malgré les balles et la mitraille, il monte jusqu'au haut de la brèche qu'il franchit le premier, sans s'arrêter, mais un coup de mousquet le renverse mort à l'instant même. Ses braves soldats s'étaient jetés furieusement à sa suite. Les Espagnols ne peuvent résister à cette impétuosité, et la place est emportée d'assaut, au moment où le secours n'en était plus qu'à quelques lieues.

Tous ceux qui s'y trouvèrent furent impitoyablement massacrés, vieillards, femmes et enfants, et il y en avait un grand nombre ; quelques soldats seulement purent se cacher sous les rochers, où ils furent trouvés le soir même ; mais la première furie du soldat était passée. On se contenta de les faire prisonniers, et ils furent humainement traités, excepté ceux qui tombèrent entre les mains des Anglais, lesquels, gardant encore rancune de la déroute de Craon, ne faisaient ni grâce ni merci.

Le maréchal fit raser et aplanir la forteresse et ramena à Quimper son armée, où se trouvait un grand nombre de blessés et un plus grand nombre de malades, qui répandirent bientôt la contagion dans la ville ; mais cela n'empêcha pas que les habitants n'en prissent le plus grand soin, nonobstant leur haine invétérée contre les hérétiques et les Anglais. Il est vrai que M. d'Aumont fit aussitôt bâtir une citadelle, qui se trouva en peu de temps en état de maintenir la ville dans le devoir. « Mais, dit le ligueur Moreau, dont j'ai extrait ces récits, tous ceux des habitants qui avaient mis la main à cette œuvre destructive des libertés publiques en furent châtiés de Dieu, car presque tous moururent dans l'an et jour, parce qu'il avait fallu pour bâtir ce château détruire un ancien couvent. » (Moreau, chap. xxxii.)

Quant aux affaires de la Provence, le comte de Carse, devenu maintenant aussi chaud royaliste qu'il avait été ardent ligueur, y continuait sa lutte contre d'Épernon. Et il avait envoyé tout récemment au roi une députation au nom de la noblesse du pays et du clergé pour supplier Sa Majesté de les délivrer de la tyrannie de leur gouverneur. (De Thou, t. XII, liv. 5, p. 517 et suiv.)

Henri IV ne fut pas fâché qu'on songeât à susciter des embarras au duc qu'il n'aimait guère ; mais il ne jugea pas encore à propos de se

prononcer ouvertement contre ce seigneur, dans un temps où presque tous les gouverneurs des provinces et des villes de France prenaient également la liberté d'abuser de leur pouvoir. Il renvoya l'affaire à Montmorency, que, par lettres-patentes et non encore enregistrées, il avait tout récemment nommé connétable de France ; et il le chargea de terminer tous ces différends à l'amiable, autant que faire se pourrait. D'Épernon, au reste, était par sa femme très proche parent du connétable, ainsi que du duc de Bouillon et de MM. de Ventadour et de la Trémouille, qui étaient les plus grands seigneurs du royaume, et ce n'était pas là une des moindres raisons qui obligeaient Sa Majesté à user de ménagements. Elle craignait de s'aliéner ces seigneurs, en faisant justice ; mais, sous main, elle avait envoyé ordre à Lesdiguières et au colonel d'Ornano de soutenir de toutes leurs forces la cause des Provençaux, s'il arrivait qu'ils fussent pressés jusqu'à un certain point par le duc ; et ces deux généraux, ayant réuni leurs troupes, s'étaient avancés jusqu'à Serres, pour y attendre le moment d'intervenir.

Les choses en étaient là, lorsqu'un certain Latin, homme fourbe et rusé, et qui n'était qu'un agent déguisé des Espagnols, trouva le moyen de s'entremettre dans cette affaire. Il s'était fait donner des ordres de la cour qui le chargeaient d'aller annoncer qu'il fallait suspendre toute hostilité, pour laisser à M. d'Épernon le temps d'aller lui-même, comme il l'avait demandé, instruire Sa Majesté du sujet de cette querelle.

Latin alla d'abord communiquer ces ordres à Lesdiguières et à D'Ornano, qui se tinrent en conséquence cois et en repos, sans oser avancer d'un pas ; puis il s'en fut les porter au connétable auprès duquel il s'arrêta le plus longtemps possible. Pendant tous ces délais, d'Épernon, qui avait été prévenu secrètement, mais qui n'avait reçu aucune communication officielle de la volonté du roi, se mit en campagne avec ses troupes et son canon, et se saisit subitement de toutes les places et forts de la province. Ne pouvant entrer dans Aix, il augmenta et perfectionna les ouvrages du fort, qu'il avait fait bâtir l'année précédente à Saint-Eutrope, de telle sorte que cette ville se vit complètement tenue en bride par son plus irréconciliable ennemi, ce qui réduisit les habitants à un tel désespoir, qu'ils en étaient à regretter de s'être soumis au roi, puisqu'il les protégeait si mal.

Lesdiguières, à qui le comte de Carse fit part de ce qui se passait, se mit incontinent en route, et arriva à Ribiers sur la frontière de Provence. Il y trouva Latin, qui lui dit de ne pas avancer plus loin, que M. d'Épernon allait donner satisfaction aux Provençaux, et que la volonté du roi était surtout que cette affaire se terminât à l'amiable et non par les armes. Lesdiguières consentit à attendre jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouvelles communications du connétable de Montmorency ; mais c'était encore une perfidie de Latin. On sut bientôt que le duc d'Épernon continuait à traiter la Provence en pays conquis et que dans une assemblée tenue à Riez, il avait fait un grand nombre de réglements qui ne s'accordaient guère avec les sentiments de paix qu'on lui prêtait.

Lesdiguières décampa donc sur-le-champ et marcha en avant jusqu'à Pertuis. Lafin vint encore le supplier de ne pas passer la Durance, jurant que le duc était dans les meilleures dispositions de se soumettre, et qu'il fallait se garder de le forcer à prendre un parti violent. Sur cette parole, les troupes du roi perdirent encore huit jours, que d'Épernon employa à encourager ses partisans et à fortifier les postes les plus exposés. Huit autres jours furent encore perdus, parce que Lesdiguières tomba dangereusement malade ; mais dès qu'il se trouva en état de se faire porter en litière, il passa enfin la Durance avec toute son armée.

Le duc, qui n'avait osé s'opposer au passage, se tenait cependant le long du rivage, et il avait établi de forts détachements de ses troupes à Lambesc, à Mallemort et à Senez. Les deux armées se trouvèrent donc en présence, et il y eut ce même jour, malgré les chefs, un combat fort sanglant. Le sieur de Castellanne y eut son cheval tué sous lui, et fut fait prisonnier. On le conduisit au duc d'Épernon, qui le fit inhumainement massacrer sous ses yeux, parce que c'était lui le premier qui avait conseillé au comte de Carse de se soumettre au roi. Lesdiguières, néanmoins, resta maître du champ de bataille et put faire sa jonction avec les troupes que lui amenaient le comte de Carse et les autres nobles de la province. Il ne comptait pourtant en tout dans son armée que mille chevaux et un peu plus de trois mille hommes de pied. Le duc avait des troupes bien plus nombreuses ; mais ce qui ralentissait beaucoup son impétuosité ordinaire, c'est qu'il avait à craindre que le connétable, quoique son parent et son allié secret, ne se vît bientôt dans l'obligation de joindre ses forces à celles de son adversaire. Et, en effet, le connétable le sommait sérieusement d'obéir aux derniers ordres de Sa Majesté, et de se mettre en mesure de se justifier par-devant elle. Il crut donc prudent de paraître céder aux circonstances : il consentit à une suspension d'armes et à rendre le fort de Saint-Eutrope, à condition que ce fort serait mis provisoirement sous la garde de Lafin ; celui-ci y entra le douzième jour de mai, avec quatre cents hommes des troupes du Languedoc fournies par le connétable.

Lesdiguières, de son côté, fit retirer son armée, et prit la route d'Aix, accompagné du comte de Carse, il y fut reçu en triomphe et fit son entrée escorté de deux mille hommes de la milice bourgeoise, qui étaient venus au-devant de lui, et le jour même il écrivit au roi pour lui rendre compte de son expédition.

Mais il se fit l'idée que les habitants d'Aix devaient lui avoir l'obligation tout entière, et pour cela il prit la résolution de les délivrer encore de la contrainte où devait les maintenir le fort de Saint-Eutrope. Sans attendre donc d'autres ordres du roi, et ayant appris que Lafin venait de partir pour Marseille, où l'appelaient quelques autres intrigues, il feignit un jour d'aller à la chasse avec le comte de Carse, et ayant eu soin de se faire accompagner d'un bon nombre de soldats. Il se fit admettre avec eux dans le fort, sous prétexte de s'y reposer, et comme il

avait gagné d'avance la plupart des officiers de la garnison, il n'eut pas de peine à se rendre maître de la place. Il ne prit que le temps d'en admirer en connaisseur les perfections, et d'en observer les défauts, et tout aussitôt il la remit au consul d'Aix et aux habitants, qui la démolirent et la rasèrent de fond en comble avec une ardeur incroyable. (Mézeray, t. III, p. 1104.)

Les autres villes de la Provence se mirent alors à chasser les garnisons gasconnes que d'Épernon leur avait imposées, et celui-ci, voyant que tout le pays allait lui échapper, se retourna du côté de ceux qui étaient encore dans le parti de la Ligue. Il les exhorta par dessous main à tenir ferme, leur promettant de se joindre à eux, pourvu qu'ils ne se laissassent pas leurrer par les vaines promesses des royalistes. On prétend même qu'il avait envoyé des agents à la cour d'Espagne, pour y offrir ses services et y négocier en son nom, avec le vieil ennemi de la France ; mais en même temps il écrivait au roi une belle lettre pour se justifier de tous les griefs qu'on avait, disait-il, la malice de lui imputer, et pour protester de son inaltérable fidélité. On peut croire que cette lettre n'eut pas grand succès ; car c'est à peu près dans ce temps-là même que Henri faisait promettre le gouvernement de la Provence au duc de Guise. (De Thou, *ubi sup.*)

Lesdiguières s'en était alors allé à Grenoble. Ce fut là qu'il apprit l'évasion du duc de Nemours, qui venait de s'échapper du château de Pierre-Encise, où il était prisonnier depuis plus d'un an. Comme ce prince s'ennuyait fort de sa captivité, qu'il ne prévoyait pas devoir finir de si tôt, il commença par faire secrètement provision de cordes. Ensuite, son cuisinier, qui lui était dévoué, perça, sans qu'on s'en aperçût, le mur de la cuisine et y fit une ouverture assez grande pour y laisser passer un homme, ayant soin de la tenir cachée derrière de vieux plâtras. Le duc alors feignit une indisposition qui l'obligeait à prendre une médecine, et il se mit au lit ; mais sur le soir il fit coucher son valet de chambre à sa place. Celui-ci s'était depuis longtemps laissé croître la barbe et les cheveux, comme s'il avait fait vœu de ne se les faire couper qu'après que son maître serait libre. Le duc se procura une perruque et une fausse barbe toute semblable, et ayant pris les habits de ce garçon, il se rendit, tenant en main un bassin de chambre, comme pour l'aller vider, dans la pièce qu'on avait percée. Là, à l'aide des cordes dont il s'était muni, il se fit descendre dans les fossés du château, où il fut reçu par ce d'Aubigny que nous avons vu gouverneur de Grenoble pour la Ligue, et par quelques autres serviteurs dévoués qui le conduisirent à Vienne, en Dauphiné. Le lendemain, quand la nouvelle de cette évasion fut répandue dans la ville de Lyon, il s'y fit un grand tumulte qui alla presque jusqu'à la sédition ; car on accusait le gouverneur lui-même, M. Pomponne de Bellièvre, à qui le roi venait de confier cette charge, d'avoir favorisé le complot. (D'Aubigné, t. III, liv. 4, p. 482.)

Nemours ne fut pas plus tôt en sûreté, qu'il appela auprès de lui tous les fauteurs et partisans de la Ligue, qui se trouvaient encore en grand

nombre dans ces contrées ; Lesdiguières, pour couper s'il était possible le mal dans sa racine, se disposait à marcher contre Vienne ; mais il en fut empêché par une nouvelle plus alarmante encore.

On vint lui dire que le prince de Savoie avait rompu la trêve et qu'à la tête d'une puissante armée, que l'Espagne lui avait subitement procurée, il était venu attaquer Briqueras. Le général français avait fait soigneusement fortifier ce poste l'année précédente, et l'avait muni d'une bonne garnison, parce qu'il le regardait tout à la fois comme la clef et la barrière entre la France et le Piémont.

Mais, malgré tous les soins qu'il avait pris, la ville avait été tout d'abord emportée d'assaut, après une noble résistance qui avait coûté la vie à ses plus braves défenseurs ; et ceux qui avaient survécu, forcés de se retirer dans la citadelle, y étaient vivement pressés. Lesdiguières, sentant l'importance de conserver une pareille place à la France, fit demander des secours d'hommes et de munitions à toutes les provinces voisines ; mais par la jalousie du connétable de Montmorency, qui ne pouvait lui pardonner la surprise du fort de Saint-Eutrope, il ne put réunir que des troupes insuffisantes. Toutefois, comptant sur son bonheur accoutumé, il se mit en route et vint se loger à Bobiane, qui n'est qu'à une petite lieue de la place assiégée. Là, ayant considéré le camp ennemi, il le trouva si bien fortifié et si bien gardé, qu'il ne jugea pas possible de le forcer avec le peu de monde qu'il avait. Pour faire du moins diversion, il se jeta dans le Piémont, et alla prendre et ravager successivement Bagnols, Burges et Cavours. (Mézeray, t. III, p. 1104.)

Cependant, les assiégés étaient serrés de fort près. Malgré plusieurs tentatives faites par Lesdiguières, ils n'avaient pu recevoir ni aucun secours, ni aucun rafraîchissement, et c'est à peine si, de cette nombreuse garnison, il restait deux cents hommes en état de porter les armes ; tous les autres étaient ou morts ou blessés. Les remparts du château étaient partout ruinés par le canon ; des mines, auxquelles la pluie seule, qui ne cessait de tomber, empêchait de mettre le feu, devaient bientôt renverser le peu de fortifications qui restaient encore : il fallut bien demander à capituler.

On convint donc que les Français pourraient sortir de la place tambour battant et mèche allumée, et le duc de Savoie y entra en vainqueur le vingt-troisième jour d'octobre.

Malgré ce succès, le duc n'osa pas s'avancer davantage, en présence d'un général aussi redouté et aussi entreprenant que Lesdiguières. Il aima mieux s'assurer, par une paix définitive, ce qu'il avait déjà gagné depuis le commencement de nos troubles, que de risquer de tout perdre en continuant une guerre, dont il pouvait déjà prévoir que toutes les chances allaient se tourner contre lui. Il chargea donc Bassompière de reprendre les négociations qu'il avait déjà commencées avec le roi, et Sa Majesté, qui se trouvait alors en Champagne, où elle était venue pour visiter cette frontière, se montra comme toujours fort généreuse sur les conditions.

Le duc obtint qu'il lui serait fait droit à lui et à ses enfants, touchant la succession de Catherine de Médicis, leur grand'mère, qu'on aurait égard aux prétentions qu'il avait, tant de son chef que du leur, sur les duchés de Bretagne et d'Anjou, et sur les comtés de Provence, de Blois et de Coucy. On lui laissa Marsal en propre et on lui donna les villes de Dun et de Stenay, en échange de Jametz qu'il devait rendre à la France. Et de plus le roi lui promit le gouvernement de Toul et de Verdun pour l'un de ses fils. Bassompière, pour récompense de ses bons services, eut la terre de Vaucouleurs en Champagne avec tous ses droits honorifiques et productifs, excepté celui de souveraineté et le droit de couper les bois de haute futaie.

CHAPITRE XVIII

1594 ET 1595. — ARGUMENT : LE ROI, VOULANT FAIRE LA GUERRE A L'ESPAGNE, ÉCRIT AUX ÉTATS DE L'ARTOIS ET DU HAINAUT. ATTENTAT DE JEAN CHATEL. — SON SUPPLICE. LE PARLEMENT CONDAMNE LES JÉSUITES COMME COMPLICES. — DÉCLARATION DES AUTRES ORDRES RELIGIEUX TOUCHANT L'OBLIGATION DE PRIER POUR LE ROI. APOLOGIE DES JÉSUITES. — APOLOGIE DE CHATEL PAR LE DOCTEUR BOUCHER. PROCESSION A L'OCCASION DE L'ATTENTAT ET A LAQUELLE ASSISTE LE ROI. IL TIENT L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT. ÉDIT EN FAVEUR DES PROTESTANTS. — DÉCLARATION DE GUERRE A L'ESPAGNE. LES HOSTILITÉS COMMENCENT. — LE MARÉCHAL DE BOUILLON DANS LES PAYS-BAS. D'ASSONVILLE ET BEAUVAU DANS LA FRANCHE-COMTÉ. — TAVANNES EN BOURGOGNE. MAYENNE VIENT DANS CETTE PROVINCE DONT IL ÉTAIT GOUVERNEUR. LE ROI Y ENVOIE BIRON, — QUI PREND BEAUNE, — MONTEREAU, — DIJON. LE CONNÉRABLE DE CASTILLE ENTRE EN BOURGOGNE. LE ROI Y VIENT DE SON COTÉ. — COMBAT DE FONTAINE-FRANÇAISE. LE CONNÉTABLE SE RETIRE A GRAY. LES FRANÇAIS L'Y SUIVENT ET DÉFONT UNE PARTIE DE SES TROUPES. LES SUISSES OBTIENNENT DU ROI QU'IL ÉVACUE LA FRANCHE-COMTÉ. IL LAISSE MAYENNE SE RETIRER A CHALONS. — IL PASSE DANS LE LYONNAIS. VIENNE EST LIVRÉE AU CONNÉTABLE DE MONTMORENCY. MORT DU PRINCE DE NEMOURS.

Henri voyait enfin la guerre civile à peu près assoupie, grâce aux généreuses concessions qu'il avait été dans l'obligation de faire aux villes et aux chefs de la Ligue, qui s'étaient vendus plutôt que soumis. Son autorité était reconnue presque dans toutes les provinces du royaume, malgré les machinations de la cour d'Espagne. Il se jugea dès lors assez fort pour attaquer à son tour cette puissance formidable, qui pendant si longtemps avait accumulé tant de misères sur la France.

Toutefois, il crut juste de faire d'abord part de son intention aux États de l'Artois et du Hainaut, et il leur écrivit à peu près en ces termes : « Comme c'est le devoir d'un prince chrétien d'éviter autant que possible l'effusion du sang humain, et que mon dessein est de suivre en cela les traces de mes ancêtres, je n'aurais pas mieux demandé que de voir adoucir cette haine implacable dont Philippe, votre prince, n'a cessé de me donner de si funestes marques. Grâce à Dieu, je n'ai manqué pourtant ni de cœur ni de forces pour repousser victorieusement toutes les injures qu'il m'a faites. Aujourd'hui que ce prince persévère

encore dans ses mauvais desseins et ne cherche par toutes sortes d'intrigues qu'à entretenir dans leur condamnable révolte ceux de mes sujets qui n'ont pas encore mis bas les armes, qu'il ose même s'emparer par la force de plusieurs places qui appartiennent à la France, j'ai jugé qu'il était temps que j'agisse et que j'opposasse ouvertement la justice de mes armes à l'injustice des pratiques sourdes qu'on employait contre moi. Cependant, comme je ne puis ni ne veux oublier l'amitié que les rois mes prédécesseurs ont toujours eue pour votre pays, ni rompre le premier la bonne intelligence dans laquelle vos peuples ont toujours vécu avec le mien, j'ai bien voulu vous faire savoir que c'est à mon grand regret que je vous vois exposés à supporter les premiers tous les malheurs de la terrible guerre qui va commencer. Si donc vous voulez éloigner de vous cette ruine imminente, je ne vois qu'un seul moyen, c'est que vous obteniez du roi d'Espagne qu'il congédie l'armée qu'il entretient sur vos frontières ; qu'il s'engage à ne plus faire aucunes hostilités contre moi ni contre mes sujets, et à ne donner à l'avenir aucune protection aux sujets rebelles de mon royaume. A ces conditions garanties par vous, je ne lui déclarerai point la guerre, et j'attends votre réponse jusqu'au premier février de l'année prochaine. » (De Thou, t. XII, livr 3, p. 527, et suiv.)

Ces lettres furent portées à Arras par un trompette et remises entre les mains de l'archiduc, qui n'y fit aucune réponse et qui se prépara à soutenir la guerre qu'on lui annonçait. De son côté, le maréchal de Bouillon, avec cinq régiments d'infanterie française que le roi mit sous ses ordres, cinq compagnies de Suisses, six cornettes de chevau-légers et deux compagnies de gendarmes, ayant de plus reçu de Philippe de Nassau trois mille hommes de troupes flamandes, suivant qu'on en était convenu avec la nouvelle république, se tenait prêt à entrer dans le Luxembourg, aussitôt que la saison, fort rigoureuse cette année-là, lui permettrait d'agir.

Pendant ce temps-là, le roi, qui était revenu à Paris, se délassait de ses fatigues auprès de la belle Gabrielle, qu'il avait faite depuis quelque temps déjà dame de Liancourt, en lui faisant épouser le seigneur de ce nom, « homme de grande condition ; mais, sous le rapport de sa personne et de son esprit, il les avait aussi mal faits l'un que l'autre. » Aussi, ce mari complaisant n'avait fait aucune difficulté de laisser sa femme auprès de Sa Majesté, pensant bien qu'il en tirerait au moins quelque avantage à la cour.

Sa Majesté, pourtant, si l'on en croit les écrivains satyriques de ce temps-là, n'était ni le premier ni le seul amant favorisé par cette belle dame. « Le duc de Bellegarde et le duc de Longueville avaient déjà perdu auprès d'elle leur liberté, car cette belle n'en laissait point à ceux qui la regardaient ; » mais l'amour d'un roi pouvait bien l'emporter sur celui de deux ducs ; et comme, suivant l'expression de Sully, « ce grand prince avait les passions chaudes, » il ne se montrait pas trop exigeant sur ce qui s'était passé et pouvait se passer encore entre

sa maîtresse chérie et cette foule d'adorateurs qu'attiraient autour d'elle les charmes d'une aussi belle personne. (*Mém. de l'Estoile*, t. I, p. 282, *Amours du grand Alcandre*.

Il revenait de Saint Germain, plus empressé que jamais de lui offrir ses hommages, quand il faillit être victime d'un assassinat qui aurait singulièrement changé la face des affaires en Europe, et qui eût délivré l'Espagne de toute crainte de guerre. C'était le vingt-septième jour de décembre. Un certain Jean Chatel, fils d'un riche drapier de Paris, avait terminé ses études chez les jésuites, où il venait tout récemment de soutenir une thèse publique pour être reçu maître-ès-arts. Ce jeune homme, à peine âgé de dix-neuf ans, était adonné à des vices monstrueux et contre nature, mais il n'en était pas moins bien reçu chez les révérends Pères : ils l'avaient même admis dans certains exercices spirituels, auxquels n'assistaient que ceux de leurs pénitents les plus privilégiés. (De Thou, *ubi sup.*)

Chatel, sous l'impression toute vive de ces pratiques mystérieuses, sentit de cuisants remords de sa vie passée, et sa conscience bourrelée lui fit même désespérer de son salut en l'autre vie ; car il ne se trouvait pas assez de courage pour résister au penchant qui l'entraînait vers ses abominables voluptés. Fatigué d'une vie continuellement partagée entre le crime et le remords, il résolut de mourir, et comme il avait souvent entendu répéter chez les jésuites que non seulement ce ne serait point un crime d'assassiner le roi, mais que ce serait même un acte méritoire et un grand service rendu à la religion, il lui vint à l'idée de rendre ce service, en sacrifiant une existence qui lui était devenue à charge, persuadé que le ciel lui saurait gré d'un pareil dévouement, et diminuerait d'au moins de moitié la rigueur des peines qui l'attendaient dans l'autre monde.

Il sortit donc de Paris et s'en alla au-devant du roi, qui revenait entouré d'une nombreuse suite de courtisans ; comme il ne put approcher assez pour faire le coup qu'il méditait, son imagination étrangement malade lui suggéra, à ce qu'il a confessé depuis, une de ces idées qui ne peuvent partir que d'une tête rendue folle par une dépravation habituelle. « En voyant, dit-il, quelques chevaux dont les maîtres étaient descendus pour faire politesse au roi sur son passage, il me vint à l'esprit, tant je désirais la mort, de commettre publiquement sur l'un de ces animaux le crime de bestialité, afin que la populace, excitée par un pareil attentat, se jetât sur moi et me mît en pièces sur-le-champ. Mais la même crainte des châtiments de l'autre monde, qui m'avait empêché de m'ôter moi-même la vie, me retint encore dans l'exécution de ce projet. Je revins tout naturellement à celui de tuer le roi, qui devait du moins servir dans la balance éternelle de contrepoids à toutes les iniquités dont je me suis souillé.

« Quand le roi entra chez la belle Gabrielle, qui demeurait à l'hôtel de Schomberg derrière le Louvre, Chatel, qui était proprement vêtu, put se glisser facilement dans la foule des courtisans qui accompa-

gnaient le prince, et, avant que personne pût s'en apercevoir, il lui porta subitement un coup de couteau. Le roi, par bonheur, s'était baissé en ce moment-là pour embrasser le seigneur de Montigny, qui lui présentait ses hommages un genou en terre, et ce fut ce qui lui sauva la vie ; car le coup, au lieu de percer la poitrine de Sa Majesté, ne l'atteignit que dans la mâchoire supérieure, où il fut arrêté par une dent qui en fut cassée.

« Je suis blessé, s'écria le roi dont le sang coulait abondamment, et c'est cette folle de Mathurine qui m'a fait mal. » Or, Mathurine était une femme du peuple qui jouait auprès de Sa Majesté le rôle de bouffon, et à laquelle le roi permettait toutes sortes de plaisanteries ; mais Mathurine, en disant que ce n'était pas elle, courut bien vite fermer la porte de la salle, afin que personne ne pût en sortir. (*Journal de Henri IV*, t. II, p. 140.)

Pour lors, le comte de Soissons, voyant un homme qui pâlissait et qu'il ne connaissait pas, le saisit par le collet et dit à haute voix : « Sire, si ce n'est pas là l'assassin, je consens qu'on dise que c'est moi. » Chatel avait déjà eu le temps de jeter son couteau, qu'on ramassa par terre, à côté de lui, et il niait de toutes ses forces que ce fût lui qui eût fait le coup, disant qu'il n'était qu'un pauvre écolier venu là par pure curiosité. La foule exaspérée voulait le mettre en pièces ; mais le roi commanda qu'on le laissât aller, disant dans son premier mouvement qu'il lui pardonnait : puis, ayant entendu que cet écolier était disciple des jésuites, il ajouta, en plaisantant et en montrant sa blessure : « Ce n'était donc pas assez que par la bouche de tant de gens de bien cette société fût accusée de ne m'aimer guère ; il a fallu encore qu'ils fussent convaincus par ma propre bouche. » Et Sa Majesté ne s'opposa plus à ce que le grand-prévôt de l'hôtel fit conduire le coupable en prison. (De Thou, *ubi sup.* — Davila, t. III, liv. 14, p. 535. — *Écon. royales de Sully.*)

On a prétendu qu'alors, Chatel ayant demandé un confesseur, le lieutenant des gardes de la maréchaussée se déguisa en prêtre pour entendre sa confession, mais que ce soldat, fort peu au courant du rituel, s'était trahi lui-même par son ignorance et n'avait pu rien apprendre. Quoi qu'il en soit de ce déguisement, qui ne serait qu'une détestable profanation, Chatel, dans son premier interrogatoire, fit l'aveu complet de son crime ; il ajouta « qu'on pouvait se tranquilliser sur les suites de la blessure du roi, que le couteau avec lequel il l'avait faite n'était nullement empoisonné ; qu'au reste il y avait longtemps déjà qu'il pensait en soi-même à faire ce coup, et qu'il le ferait encore s'il le pouvait, croyant que cela serait utile à la religion. » A lui demandé où il avait fait ses études, répondit que c'était chez les jésuites, où il avait été trois ans et en dernier lieu sous le père Jean Guéret, régent de philosophie ; que même, peu de jours auparavant, son père l'avait mené au dit révérend père Guéret, pour qu'il en reçût des consolations spirituelles, parce qu'ayant eu le malheur de tomber dans des crimes infâmes, il

s'était senti la conscience bourrelée jusqu'au point de désespérer de son salut éternel ; que c'était alors qu'étant persuadé qu'il lui fallait, pour expier ces péchés, faire quelque acte signalé, il s'était définitivement arrêté à la pensée de tuer le roi. — Interrogé si, se mettant en ce désespoir, il pensait être damné, ou sauver son âme par ce méchant acte, il dit « qu'il croyait que cet acte, étant fait par lui, servirait à la diminution de ses peines dans l'autre monde, étant certain qu'il serait plus puni s'il mourait sans avoir tenté de rendre ce service à la religion, et qu'il le serait moins, s'il avait fait effort pour accomplir cette œuvre méritoire. — Enquis où il avait étudié en philosophie, dit de nouveau que c'était au collège des jésuites. — Enquis s'il n'avait pas été dans la chambre des méditations, où les jésuites introduisaient les plus grands pécheurs, qui voyaient là les portraits de plusieurs diables de diverses figures épouvantables, répondit qu'il avait été souvent en cette chambre. — Il lui fut alors demandé par qui il avait été conseillé d'attenter sur la vie du monarque. Sans vouloir nommer personne, il se borna à répondre que c'était une maxime tenue pour véritable par un grand nombre de saints et doctes personnages, qu'il était loisible de tuer les tyrans. — A la question qu'on lui fit, s'il n'avait pas entendu répéter souvent cette maxime chez les jésuites, répliqua que, comme tous les bons catholiques, les jésuites tenaient pour licite de tuer un tyran qui était hors de l'Église, et qu'il ne fallait ni lui obéir, ni le tenir pour roi, jusqu'à ce qu'il fût approuvé par le Pape. (*Journal de Henri IV,* t. II, p. 146. — Cayet, *Chron. nov.,* liv. 6, ad ann. 1594.)

Lorsqu'on eut tiré de lui ces aveux, on envoya arrêter le père, la mère et les sœurs du coupable, et dans la perquisition qu'on fit dans leur maison, on trouva une note écrite de la main du dit Jean Chatel, qui détaillait tous les péchés qu'il avait commis, soigneusement classés suivant l'ordre des préceptes du décalogue. On lisait dans cette note une suite d'impuretés abominables et jusqu'à un projet d'inceste, qu'il voulait commettre avec sa propre sœur. Au reste, il avait, disait-il dans le même écrit, un moyen tout prêt et bien assuré de désarmer les vengeances du ciel. C'était de tuer le roi, qui n'était pas approuvé par le Pape. Quand on l'interrogea sur cette note et sur ceux qui lui avaient indiqué le moyen d'expiation par lequel elle se terminait, il répondit que c'était sa confession générale qu'il avait ainsi rédigée, pour aider sa mémoire, mais il ne voulut nommer personne. (De Thou, *ubi supra.*)

Pourtant les vrais serviteurs du roi s'écriaient que le Parlement avait eu grand tort de laisser dans le royaume des jésuites dont les enseignements pouvaient produire de pareils monstres ; que dans le procès que l'Université et les curés de Paris venaient d'intenter à cette société et qui avait été jugé avec tant de faveur pour elle, tout ce qui venait d'arriver avait été prédit d'avance, et qu'il était déplorable que, par une politique mal entendue, on eût prononcé un arrêt de sursis, dans une cause où la tranquillité du royaume et la vie du roi lui-même étaient en danger. Aussi la populace se rendit en tumulte au collège de la rue

Saint-Jacques, et l'on aurait fait main basse sur tous ces pères, si le roi et le Parlement ne se fussent empressés d'envoyer main forte. On mit des gardes à toutes les portes, et Louis Mazurier, conseiller au Parlement, dressa un inventaire exact de toutes les lettres et papiers qu'on trouva dans la maison. (De Thou, *ubi sup.*)

C'étaient pour la plupart des anagrammes satyriques contre le roi, des sujets de composition dictés par les professeurs à leurs élèves, dont l'argument était de souffrir la mort constamment, et d'assaillir les tyrans et d'autres pauvretés semblables, qu'on n'avait pas eu le temps de soustraire aux premières recherches. (Cayet, *ubi sup.* — *Mém. de la Ligue,* t. VI, p. 243.)

Pendant ce temps-là, les présidents des nouvelles chambres du Parlement, s'étant réunis chez le premier président Achille de Harlay, qui avait pour lors la goutte, faisaient subir un nouvel interrogatoire à l'assassin. Il répéta tous les aveux qu'il avait déjà faits quand le prévôt l'avait interrogé, et, sans témoigner aucun repentir de son action, qu'il persistait à regarder comme méritoire, il ajouta fièrement que, s'il ne l'avait pas faite, il la ferait encore.

Les avis ne pouvaient être partagés sur la peine que méritait le coupable ; mais il se trouva des gens qui voulaient qu'on jugeât en même temps l'affaire des jésuites, parce que, disaient-ils, il y avait tout lieu de croire que la surséance que ces pères avaient malheureusement obtenue à force d'intrigues avait encouragé les mauvaises passions et donné occasion à ce parricide exécrable. Tel fut l'avis d'Étienne de Fleury, doyen des conseillers et l'homme du monde le plus éloigné de tout parti turbulent. (De Thou, *ubi sup.*)

« Je ne vois plus, dit-il, aucune raison pour différer plus longtemps. Quelles autres preuves nous faut-il encore des dangers dont ce nouvel ordre menace la nation ? Leurs accusateurs, vous le voyez aujourd'hui, n'avaient pas tort, quand ils vous disaient que le salut du roi et celui du royaume étaient liés avec celui de l'Université. A quoi, en effet, a servi le sursis qu'ils ont obtenu par tant de démarches et de protections, sinon à leur laisser les moyens d'exécuter un crime qu'ils rêvaient depuis longtemps ? Ah ! que les princes sont malheureux ! on ne veut croire leur vie en péril que lorsqu'on les voit assassinés. Rendons grâce à Dieu, messieurs, et non à notre prudence, de ce que tout en ne laissant plus aucun doute sur les mauvais desseins de ces hommes, il a bien voulu lui-même empêcher qu'ils ne fissent tout le mal qu'ils voulaient faire. »

Augustin de Thou opina ensuite en ces termes : « Messieurs, quand, dernièrement, j'ai donné mon avis dans l'affaire des jésuites et de l'Université, j'étais loin, je l'avoue, de penser que je vivrais assez longtemps pour voir mes prévisions confirmées par l'événement, et moi aussi, je rends grâce à Dieu de ce qu'il a daigné, dans sa miséricorde, conduire les choses de manière à ce que, tout en écartant de nous le danger sur lequel une malheureuse politique vous avait fait

fermer les yeux, il l'ait rendu aujourd'hui manifeste, même aux plus incrédules. »

Chatel fut donc déclaré atteint et convaincu du crime de lèse-majesté divine au premier chef, en réparation duquel il fut condamné à faire amende honorable devant le portail de l'Église de Notre-Dame, nu en chemise, tenant au poing une torche allumée du poids de deux livres, et là, déclarer tout haut qu'il avait méchamment porté un coup de couteau au roi : qu'imbu d'une doctrine fausse et abominable, il avait soutenu qu'il était permis de tuer les rois, quand ils n'étaient pas dans le sein de l'Église, et quand le Pape ne leur avait pas accordé l'absolution ; de tous tels crimes il se repentait et demandait pardon à Dieu, au roi et à la justice.

L'arrêt portait qu'il serait ensuite mené en Grève sur un tombereau ; que là, il serait tenaillé aux bras et aux cuisses avec des tenailles ardentes, et qu'après qu'on lui aurait coupé la main qui tiendrait le couteau dont il s'était servi, il serait tiré à quatre chevaux, les quartiers de son corps brûlés et les cendres jetées aux vents. Ses biens étaient confisqués, et, en outre, il devait être, avant son supplice, appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour tirer de lui le nom de ses complices.

A l'égard des sentiments qu'il avait soutenus, la cour les déclara téméraires, séditieux, contraires à la parole de Dieu, ainsi qu'aux saints canons et sentant l'hérésie : faisant défense expresse de les enseigner en public et en particulier, à peine contre les contrevenants d'être traités comme criminels de lèse-majesté divine et humaine.

La cour ordonna en outre que les prêtres du collège de Clermont, leurs disciples et en général tous les membres de la société dite de Jésus, sortiraient de Paris et de toutes les villes où ils avaient des collèges, trois jours après que cet arrêt leur aurait été signifié, et du royaume dans la quinzaine, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public et ennemis du roi et de l'État. — Cet arrêt fut rendu le vingt-neuvième jour de décembre.

Quand on l'exécuta sur le principal coupable, il souffrit d'abord toutes les douleurs de la torture sans nommer personne et avec une constance inébranlable. Lorsqu'on le conduisit nu en chemise devant le portail de Notre-Dame, quoiqu'il fît ce jour-là un froid si rigoureux que plusieurs personnes en moururent, dit-on, subitement, on le vit se tenir debout, sans frissonner ni marquer aucune crainte. Il prononça avec un ton d'indifférence et de sarcasme les paroles de l'amende honorable, et, enfin, quand il fut livré aux bourreaux sur la place de Grève, pour y subir l'affreux supplice auquel il était condamné, il se laissa tenailler et déchirer les membres sans donner la moindre marque de douleur et sans pousser un seul cri. (Davila, liv. 14. — Dupleix, *Hist. de Henri IV*, ad ann. 1594.)

Or, dans les papiers qu'on avait saisis au collège de Clermont, les plus compromettants, et qui en effet étaient fort injurieux à la mémoire

du feu roi et au roi régnant, s'étaient trouvés chez l'un de ces pères, nommé Jean Guignard, natif de Chartres. Il en fut extrait entre autres les propositions suivantes : « Qu'on avait fait une grande faute à la Saint-Barthélemy, pendant qu'on était en train de saigner, de n'avoir pas ouvert la veine basilique (royale) ; que si on l'avait fait, on ne serait pas tombé de fièvre en chaud mal, comme il était arrivé. — Doit-on donner le nom de roi de France, à un Sardanapale, à un Néron, à un renard béarnais ? — L'acte héroïque accompli par le saint frère Jacques Clément a été une véritable inspiration du Saint-Esprit, et c'est avec raison qu'il a été loué comme tel par le prieur des jacobins Bourgoing, saint confesseur et martyr à son tour ; car il ne faut pas croire ce que les impies rapportent de ce vénérable prieur, qu'à sa mort il avait improuvé cet acte comme détestable. — Quant au Béarnais, celui-là se devrait trouver encore heureux, si, malgré sa prétendue conversion, on se contentait de le raser et de le renfermer dans un couvent pour y faire pénitence ; que si on ne pouvait lui ôter la couronne sans guerre, il fallait lui faire la guerre à toute outrance ; mais qu'il serait plutôt à désirer que quelque main dévouée et courageuse débarrassât l'Église de cette peste à quelque prix que ce fût. » (De Thou, *ubi supra*. — Cayet, liv. 6.)

De tous ces écrits, la plus grande partie datait des temps antérieurs à la capitulation de Paris ; celui pourtant dont la dernière proposition est extraite pourrait bien être postérieur. Au reste ils prouvent au moins, ainsi que les matières de compositions dont j'ai parlé plus haut, que l'esprit général de la société n'était pas favorable au gouvernement de cette époque, et la raison est que ce gouvernement n'était pas approuvé par le Pape, à l'ombre duquel les jésuites veulent dominer sur tous les peuples. Or, est-il prudent de laisser l'éducation nationale entre les mains de pareils professeurs ?

Il y a pourtant loin de là à les accuser d'avoir été tous en corps les complices de Jean Chatel. Les complices directs : non. Mais que leur influence, leurs suggestions, leur adresse à s'emparer des esprits par tous les moyens et surtout par leur manière d'expliquer la morale religieuse, aient puissamment contribué à déranger ce cerveau déjà abruti par la débauche, c'est ce qu'il semble impossible de ne pas admettre. Comment expliquer autrement l'acte de ce libertin effréné et dévot, qui crut racheter ses péchés par un assassinat, et qui brave ensuite les plus affreux supplices en véritable martyr ?

Quoi qu'il en soit, le parlement de Paris voulut trouver au moins un complice actif parmi les jésuites : ce fut donc le pauvre père Guignard, convaincu d'après son aveu d'avoir écrit et composé les libelles rencontrés chez lui, qui servit de bouc émissaire, quoique très probablement ce malheureux prêtre ne fût pas plus coupable que ses autres confrères, et qu'il n'eût fait que répéter ce qu'il entendait dire chaque jour. Il fut condamné à se rétracter et à être ensuite pendu en place de Grève, où il montra la même fermeté que Chatel, refusant de demander

pardon au roi et à la justice, et n'ayant recours qu'à Dieu. (Jouvenay, *Histoire sec. des jésuites,* t. II. part. 5.)

Trois jours après, on jugea le père Guéret, régent de philosophie, qu'on comprit dans le même procès avec le père, la mère et les deux sœurs de Jean Chatel. Guéret, après avoir été appliqué à la question qui ne lui arracha aucun aveu, fut condamné à un bannissement perpétuel. Le père de Chatel fut banni seulement pour neuf ans. On lui fit payer une amende de deux mille écus, la maison qu'il habitait proche du palais, et où était né son fils, fut rasée, et il fut ordonné que sur l'emplacement on bâtirait aux frais des jésuites un monument destiné à perpétuer la mémoire de la punition d'un crime aussi détestable. Quant à la mère et aux sœurs du régicide, on ne trouva pas de preuves contre elles et on les relâcha, ainsi que quelques autres personnes qui avaient été arrêtées en même temps. (D'Argentré, *Collect.,* t, II, p. 526.)

Il y avait aussi un jésuite écossais, nommé Alexandre Hay, qui se trouva convaincu d'avoir tenu habituellement des propos fort compromettants. Entre autres il avait dit un jour qu'il fallait dissimuler avec le roi, et attendre l'occasion de s'en défaire ; que si le roi venait à passer devant la porte de leur maison, il se jetterait volontiers par la fenêtre pour lui rompre le cou. Le jésuite écossais fut plus heureux que le français Guignard : le Parlement se contenta de le renvoyer hors de France. (*Mém. de la Ligue,* t. VI, p. 263.)

Ensuite, comme la plupart des ordres religieux avaient depuis le commencement de la Ligue adopté les opinions de la société jésuitique, en la voyant si bien prônée et si puissamment patronnée par les bulles du souverain pontife, et que, dans plusieurs couvents, on refusait de prier pour le roi, parce qu'il ne s'était pas encore réconcilié avec le Pape, Monseigneur de Gondi, évêque de Paris, assembla dans la grande salle de l'évêché tous les curés et docteurs de la capitale, et leur demanda de formuler leur opinion touchant les prières publiques à faire pour la conversion du roi, touchant les attentats commis contre sa personne, sous prétexte qu'il n'était pas encore réconcilié avec le Pape, et enfin touchant le parricide dont était mort victime le roi Henri III. (D'Argentré, *In collect. jud. de nov. err.*)

Après une messe du Saint-Esprit, l'assemblée, étant entrée en délibération, répondit à l'unanimité : « que tous les Français étaient tenus de prier en public et en particulier pour leur glorieux souverain Henri IV, et ne devaient se faire aucun scrupule de lui obéir fidèlement ; que cependant il devenait urgent que Sa Majesté, pour rassurer toutes les consciences et éviter un schisme dans l'Église, fût priée de ne mettre aucun retard à sa parfaite réconciliation avec le Saint-Siège ; qu'il n'était permis à personne d'attenter à la vie d'un roi, même sous prétexte que la foi et la religion sont en péril, et que bien loin d'approuver le régicide dont le roi Henri III avait été victime, il fallait le détester de tout cœur. » Cette réponse, signée de tous ceux qui étaient présents à la délibération, porte la date du dix-huitième jour de février.

De leur côté, les jésuites, forcés de céder à cette bourrasque qui semblait devoir les expulser à jamais du territoire français, publiaient en français une apologie de leur ordre, adressée à tous les vrais catholiques ; elle fut imprimée en Flandre, tant à Douay qu'en d'autres villes. (CAYET, liv. 6, 1594.)

« Ami lecteur, disait cette pièce, quoique l'arrêt qui condamne les jésuites, soit dans sa forme et teneur, si manifestement pernicieux qu'il ne semble guère nécessaire de t'en avertir, toutes fois est-il utile de te remontrer les points qui suivent :

« D'abord le dit arrêt est bien et proprement dicté au goût des hérétiques de notre pays, qui en associant les jésuites à Jean Chatel, savent bien que c'est un bon moyen de rendre leur compagnie suspecte et odieuse aux yeux d'un peuple abusé.

« On a donc dit que cet homme a fait ses études dans un des collèges de la société ; mais les jésuites doivent-ils être calomniés parce que quelqu'un, qui aura été autrefois leur écolier, est tombé dans quelque crime ou infamie ? Nous le demandons à l'Université française elle-même, sur les bancs de laquelle Calvin et Bèze ont jadis étudié ?

« L'on a mis en cause le père Guéret, l'un des régents du collège de Clermont, parce qu'il a été précepteur de Chatel. Quels aveux a-t-on pu tirer de ce père ? Le procès n'en dit rien ; et certes, s'il eût fourni même l'apparence d'une preuve contre les dits jésuites, leurs ennemis n'auraient pas manqué de la faire valoir.

« Quant à la sentence que la cour a jugé à propos de prononcer au sujet de cet attentat, comme on l'appelle, il y a deux parties : l'une ne concerne que Chatel ; l'autre tombe directement sur les jésuites. Dans la première partie, Chatel est condamné à faire amende honorable et à dire que, par fausses et damnables instructions, il a cru qu'il était permis de tuer les rois qui n'ont pas l'approbation du Pape. Remarque, ami lecteur, que c'est la sentence qui le condamne à dire cela, ce qui ne veut pas dire qu'il l'ait confessé de lui-même et de son propre mouvement, ni encore moins que ce soient les pères de la société de Jésus qui lui aient suggéré ces opinions, que la dite sentence appelle fausses et damnables. Les pères ne sont pas même nommés ici.

« En outre, est-il croyable que Jean Chatel, reçu maître ès-arts, ait été si dépourvu de sens que de se laisser persuader par quelqu'un, tant docte fût-il, que le régicide soit chose permise ! Ce qui est à croire, c'est que la malice des ennemis des jésuites aura ici altéré étrangement les paroles de l'accusé ; car il n'a jamais pu dire avoir entendu chez ces pères autre chose que ce que tous les docteurs appprouvés enseignent : *A savoir : qu'il est licite de tuer les usurpateurs et les tyrans, quand il n'y a pas moyen de secouer leur joug et leur usurpation.* Mais ces mêmes pères ont toujours regardé comme un attentat digne des plus terribles châtiments celui qui serait dirigé contre un monarque régnant *en vertu des droits d'une véritable légitimité.*

« Quant à ce qu'aurait encore dit Chatel, que, suivant les jésuites, le roi Henri IV n'est pas dans l'Église, en quoi peut-on trouver blâmable une semblable proposition ? Le pape Sixte V ne l'a-t-il pas déclaré *relaps et incapable de toute succession au royaume ?* Grégoire XIV n'a-t-il pas confirmé cette sentence, par ses lettres monitoires au clergé et à la noblesse de France, et notre Saint-Père actuel, Clément XIV, n'a-t-il pas proclamé la même chose dans ses bulles ?

« Français, c'est à vous maintenant d'ouvrir les yeux : rappelez-vous que vos ancêtres n'ont *pas hésité à obéir au pape Zacharie,* quand il leur donna pour roi Pépin, père du magnanime Charlemagne ; et ils en ont été récompensés par la gloire des successeurs de cette noble souche. Rappelez-vous aussi que ce n'est pas la première fois que la compagnie de Jésus a eu à souffrir de semblables persécutions. En Espagne, leurs ennemis les ont jetés hors de la ville de Saragosse. Aux Pays-Bas, par les menées du prince d'Orange, ils ont été expulsés d'Anvers, de Bruges, de Tournay et de Douay ; mais chacune de ces villes, se ressentant bientôt après de leur absence, les a fait rentrer avec beaucoup de congratulation, honneur et faveur ; aussi les jésuites n'ont-ils jamais rien perdu dans toutes ces tourmentes passées ; mais, au contraire, on les a toujours vus croître et s'augmenter à l'occasion même de leurs bannissements. Eh ! pourquoi, après tout, une cour purement séculière, usurpant des droits qui n'appartiennent qu'à la sainte Église, s'ingère-t-elle de taxer d'hérétiques des propositions qui ne sont pas de sa compétence et qui ont la sanction de tant de Papes et de tant de saints docteurs ?

« Maintenant, venons à la condamnation aussi prononcée contre l'ordre lui-même. De quel droit encore ce tribunal, purement laïque, vient-il condamner des personnes ecclésiastiques et spécialement des religieux, qui ne relèvent que de la juridiction du Pape ? Ce tribunal n'a-t-il pas, suivant les canons, encouru par cela seul l'excommunication de l'Église ? Mais sur quelles preuves, après tout, s'est-il fondé pour prononcer cette sentence inique ? Le père Guéret, malgré les tortures de de la question, a constamment nié tout ce dont on l'accusait, et, de plus, puisque Jean Chatel devait aussi, comme le porte l'arrêt, être appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour tirer de lui le nom de ses complices, pourquoi ne nous fait-on pas connaître ceux qu'il a nommés ? C'est bien là la plus grande preuve qu'il n'a nommé personne, parce qu'en effet personne n'était coupable.

« La sentence porte en outre que les jésuites sont corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi et de l'Etat. Tout cela est très-grave ; mais où sont les preuves de tous ces crimes ? On n'en cite aucune. La société, au contraire, peut apporter des attestations de presque tous les souverains du monde, prouvant que partout où elle s'était établie, chacun a été édifié et satisfait de ses services.

« Tu remarqueras après tout, ami lecteur, que toutes les injures qu'on prodigue aujourd'hui à ce saint ordre ne sont que comme les

livrées de notre divin rédempteur Jésus, dont, comme dit le saint concile de Trente, c'est à juste titre que les jésuites ont pris leur nom. Si on les appelle corrupteurs de la jeunesse, ce divin maître n'a-t-il pas été appelé trompeur et séducteur du peuple ? Si on les accuse d'être perturbateurs du repos public, lui, n'a-t-il pas été traité de séditieux ? Si on les a déclarés ennemis du roi et de l'État, n'a-t-il pas été regardé comme ennemi de César, parce qu'il disait que son royaume n'est pas dans ce monde ? Donc, comme dit saint Mathieu, chap. x, s'ils ont appelé le maître Belzébuth, quel nom donneront-ils à ses serviteurs ?

« Finalement, ami lecteur, il doit te rester bien démontré que ceux qui ont rendu cet arrêt sont des hérétiques calvinistes. C'est ainsi que, dans les temps passés, les hérétiques ariens ont condamné saint Athanase, évêque d'Alexandrie, et saint Hilaire, évêque de Poitiers, disant que ces deux grands prélats étaient des séditieux. » (*Mém. de la Ligue*, t. VI, p. 25 et suiv.)

Il est probable que si les jésuites avaient à se défendre aujourd'hui dans un cas pareil, ils s'y prendraient autrement ; car il y a bien quelques petits aveux un peu compromettants dans cette pièce, que j'ai cru devoir analyser avec une certaine extension, pour mettre à même de juger si elle est ou non de la fabrique des révérends pères. Depuis ils ont trouvé de bien meilleures raisons pour repousser l'accusation que l'histoire porte ici contre eux. Ils ont d'abord traité de calomniateurs ceux qui leur attribuent cette apologie ; et en effet elle n'est signée par aucun des leurs. Mais il est évident qu'elle a été écrite par une plume amie ; que l'auteur, s'il n'est pas jésuite, est au moins de leur parti, et que ses arguments n'ont pu être puisés ailleurs que dans ce qu'il connaissait de leur doctrine, dont il divulgue, en les dissimulant, les dangereuses tendances. Ensuite, ils se sont efforcés de prouver que tous les historiens qui parlent du crime de Jean Chatel et de la part qu'ils y ont eue sont leurs ennemis acharnés. Ils ont porté la même accusation contre le Parlement, qui pourtant, quelques mois auparavant, s'était montré assez partial en leur faveur. Quant au père Guignard, si malheureusement pendu, affectant d'ignorer que ce père s'était lui-même déclaré l'auteur des libelles trouvés chez lui, et que, dans le décret d'amnistie, il y avait un article spécial, ordonnant, sous peine de lèse-majesté, aux auteurs et aux imprimeurs d'anéantir de pareils écrits, ils ont demandé s'il était juste qu'on pendît un bibliothécaire (tel est le nom qu'ils lui donnent), pour avoir conservé des pièces curieuses et qui peuvent servir à l'histoire.

Cette manière de se défendre est certainement plus habile ; aussi je m'attends bien qu'on l'oppose encore à ce que j'écris ici, sans haine, je le proteste, et avec un profond amour pour la vérité. Le lecteur jugera : j'ai fidèlement mis les pièces sous ses yeux.

A peu près vers le même temps, parut une autre apologie ; mais celle-ci n'était pas l'œuvre d'un des leurs : l'auteur n'était qu'un de leurs

amis et de leurs compagnons d'armes dans la guerre entreprise par eux contre la dynastie française. C'était le docteur Boucher, alors réfugié sur les terres d'Espagne. Ce Ligueur furibond n'hésita pas à faire tout simplement l'éloge de Jean Chatel, et dans un long discours tout rempli de citations de l'Écriture sainte, il prouva que l'acte commis par cet assassin était juste, utile, héroïque et comparable aux actions les plus nobles et les plus recommandables qui se soient lues jusqu'à présent dans l'histoire tant sacrée que profane.

« D'abord, dit-il, qui pourrait en nier la justice ? Car, remarquez bien que ce n'est pas un roi que notre Chatel a voulu tuer, mais un soi-disant roi, n'ayant aucun droit à la couronne dont le Pape l'a exclu, à cause de son hérésie et de son impiété. Et qu'on ne dise pas que ce tyran est maintenant converti, la bête se reconnaît encore aux griffes et aux dents, avec lesquelles elle déchire les pauvres agneaux de Jésus-Christ. Or il est dit dans l'Écriture que l'hérétique est voué à la mort et de cela les pages sacrées fournissent elles-mêmes mille exemples. Si donc les magistrats sont trop faibles ou trop coupables pour faire exécuter la loi, c'est au premier qui s'en sentira le courage à s'en rendre l'exécuteur.

« Quant à l'utilité de cet acte, ah ! que s'il eût eu le succès que méritait par son dévouement celui qui l'a entrepris, la France et la religion y auraient gagné ! la France surtout ; car par là aurait été ôté l'anathème qui pèse depuis si longtemps sur ce malheureux royaume.

« Enfin quel héroïsme plus grand que celui d'un pauvre enfant, sortant à peine des bancs de l'école, qui s'en va seul entreprendre de mettre à mort le tyran superbe, au milieu de la foule de ses satellites et jusque dans la chambre de son impudique Vénus, qui brave et la menace de ses juges iniques et les tourments de la torture, auxquels il ne répond que par une généreuse confession, et qui, en véritable martyr, expire sans pousser un seul cri, au milieu des plus atroces supplices, pratiquant ainsi ce que l'Écriture appelle l'héroïsme de la charité, qui est de donner son âme pour ses frères ? » (*Mém. de Condé*, t. VI, suppl.)

La plupart des autres Parlements du royaume, entrant dans le sentiment de celui de Paris, bannirent aussi les jésuites par un pareil arrêt ; mais le Parlement de Bordeaux et celui de Toulouse refusèrent de se prononcer, de sorte que la société resta tranquillement en Guyenne et en Languedoc, ainsi qu'à Clermont et en beaucoup d'autres lieux, où le peuple s'obstina à la conserver et où elle se maintint pendant tout le temps que dura cette proscription, dont elle trouva bientôt le moyen d'obtenir la révocation. (*Mém. de Cheverny*, 1595.)

Le roi, toutefois, paraissait triste et rêveur. Madame de Balagny, qui était pour lors à la cour, le voyant en cet état, s'ingéra de lui dire : « A voir la mine de Votre Majesté, on dirait qu'elle n'est pas bien contente. » A quoi le roi répondit avec impatience : « Ventre saint-gris ! comment pourrai-je l'être, content, en voyant un peuple si ingrat envers

moi, qu'encore bien que j'aie fait et fasse tout ce que je puis pour lui, il ne cesse de me dresser tous les jours de nouveaux attentats ; car depuis que je suis ici, je n'entends parler d'autre chose. » (*Journal de Henri IV*, t. II, p. 150 et suiv.)

Et en effet, chacun profitait de ce malheureux événement pour faire montre de son zèle, ou pour exercer quelque vengeance particulière. A tout moment on arrêtait et emprisonnait les gens, sous prétexte qu'ils complotaient le régicide, par suite de quoi il y en eut beaucoup, tant prêtres que séculiers, qui furent misérablement pendus ; et malheur à ceux de la Ligue ! On avait déjà pendu quelque temps auparavant, par arrêt du Parlement, leur bourreau, Jean Rozeau, pour avoir exécuté le président Brisson : cette fois on poursuivit sans pitié ceux qu'on accusait d'avoir coopéré à cette méchante action, mais ce ne furent pas les plus coupables qui subirent le supplice en cette occasion.

Cela n'empêche pas que le jeudi, cinquième jour de janvier, on fît à Paris une procession générale pour rendre grâces à Dieu de la conservation du monarque. Les rues étaient tendues partout où devait passer le cortège ; mais on avait eu grand soin d'enjoindre aux propriétaires des maisons qui donnaient sur ces rues de bien s'informer de ceux qu'ils laisseraient regarder par leurs fenêtres, parce qu'il leur en faudrait répondre, vie pour vie. Le roi, tout habillé de noir et portant un petit emplâtre sur sa blessure, assistait à cette cérémonie avec un visage tout mélancolique, et pourtant le peuple, avec une merveilleuse allégresse, criait si haut : « Vive le roi ! » que jamais peut-être ne vit-on un tel applaudissement de peuple à roi. « Sire, dit un des courtisans, entendez-vous comme votre peuple se réjouit de vous voir ? » Le roi, secouant tristement la tête, répondit : « Si mon plus grand ennemi passait maintenant ici à ma place, tout ce bon populaire lui rendrait les mêmes hommages ; et peut-être même crierait-il encore plus haut. »

Quelques jours après, il solennisa, dans l'église des Augustins, la cérémonie annuelle de la réception des membres de l'ordre du Saint-Esprit. Par suite des troubles, cette cérémonie n'avait pas eu lieu pendant plusieurs années ; Sa Majesté donna à l'offrande quarante-deux écus d'or, pour autant d'années qu'elle avait déjà vécu. Elle envoya de plus, aux dits Augustins, six moutons, un demi-bœuf et un muid de vin, leur enjoignant de boire à sa santé et de s'engarder que dans leur couvent il n'y eût point de Ligueurs, ce qu'ils promirent de bon cœur, car sans compter les vivres et autres menues pratiques, la dite cérémonie leur avait valu deux mille francs d'argent sec ; aussi trouvaient-ils les dévotions du roi bien meilleures que les paradis de la Ligue et les pardons de feu Monsieur le Légat, où il n'y avait guère que de l'eau à boire. (L'Estoile, *Journal de Henri IV*.)

Cependant, le roi, qui sentait plus que jamais la nécessité de ne pas s'aliéner tout à fait les protestants, trouva bon de publier un édit en leur faveur. Il avait appris, en effet, que ceux de cette religion, après avoir fait tant de sacrifices pour le soutenir contre ses ennemis, dans l'espoir

de donner à la France un roi qui fût de leur communion, forcés maintenant par sa conversion au catholicisme de renoncer à cette espérance, l'accusaient tout haut d'ingratitude, et tenaient même de fréquentes assemblées, tantôt à La Rochelle, et tantôt à Saumur et à Montauban ; que dans ces réunions, on agitait la question de donner aux églises réformées un nouveau protecteur, et qu'on pensait déjà à reconnaître en cette qualité, malgré son extrême jeunesse, le petit prince de Condé, que sa mère élevait soigneusement à Saint-Jean-d'Angély dans la foi protestante. (Davila, t. III, p. 558.)

Ce fut donc, pour ôter tout prétexte à ces menées, qui pouvaient devenir dangereuses, que le roi donna son édit du trente et unième jour de janvier, par lequel il renouvelait toutes les concessions faites par l'édit de Nérac, en 1577, permettant aux huguenots de pouvoir posséder même les premières charges du royaume, s'ils s'en montraient capables.

Le Parlement fut assemblé pour l'enregistrement de cet édit ; mais les avis furent partagés. Beaucoup prétendaient que c'était s'exposer à voir interpréter fort mal à Rome, une pareille mesure, qui ne pouvait manquer de mettre obstacle à la négociation entamée, pour obtenir l'absolution définitive du roi ; mais Sa Majesté fit savoir confidentiellement, qu'elle se réservait le droit d'interpréter elle-même, les clauses de cet édit et qu'elle voulait qu'il n'y fût fait aucun changement, parce que c'était le seul moyen d'avoir en sa puissance le jeune prince de Condé, dont il était important qu'elle s'assurât pour satisfaire le Pape. (De Thou, t. XII, liv. 112, p. 547.)

Alors Fleury, doyen des conseillers, ouvrit l'avis d'enregistrer l'édit purement et simplement ; car, dit-il, il ne nous appartient pas de borner et resserrer l'autorité du roi, qui est le maître de dispenser à son gré les emplois et les dignités de son royaume. Plusieurs partagèrent cette opinion. « Mais, reprirent d'autres, si nous enregistrons cet édit, ne fournirons-nous pas à ceux qui sont déjà assez mal intentionnés contre Sa Majesté, l'occasion de l'accuser de manquer à la parole qu'elle a donnée, au commencement de son règne, et par laquelle, elle s'est engagée à ne rien changer, en fait de religion aux ordonnances de ses prédécesseurs? La contestation fut vive de part et d'autre ; enfin, la majorité se trouva de l'avis du doyen, et l'édit fut enregistré, nonobstant l'opposition de Monsieur le Procureur du roi, qui étant de l'opinion contraire, ne voulut pas qu'on mît dans la formule de l'enregistrement. « Oui, et ce requérant le procureur du roi. » (Cayet, *Chron. nov.*, 1595.)

Cependant l'époque fixée par le roi, dans sa lettre aux États de la Flandre, était passée, sans qu'on lui eût fait aucune réponse. Il déclara donc authentiquement la guerre à l'Espagne, par une dénonciation datée du dix-septième jour de janvier. « Personne, disait-il, n'ignore que le roi Philippe, n'ayant pu se rendre maître de la France, à force ouverte, a eu enfin recours à la ruse et à la fourbe ; que c'est lui qui a allumé

et entretenu dans notre royaume, sous un faux prétexte de religion, ces malheureuses guerres civiles, dont un des résultats a déjà été l'assassinat d'un de nos rois. Après cet attentat qui devait être la ruine du pays, si le Dieu des armées n'eût soutenu le successeur légitime de ce malheureux prince, le roi Philippe a continué ses dangereuses et déloyales menées, persécutant les sujets de Sa Majesté, et les peuples du Cambrésis, qui se sont mis sous la protection de la France, s'emparant des villes et des forteresses, en un mot exerçant toutes les déprédations et violences qu'on peut attendre de l'ennemi le plus acharné. Non content de tous ces excès, il a suborné des scélérats pour assassiner le roi lui-même. — A ces causes, Sa Majesté, pour ne pas manquer à ce que son peuple a droit d'attendre d'elle, déclare la guerre aux Espagnols et à leurs alliés, par terre et par mer, défend à tous ses sujets d'avoir aucun commerce avec eux, leur enjoint, au contraire, de les combattre à l'avenir partout où ils les rencontreront, et de les traiter comme eux-mêmes ont voulu traiter la France. » (*Mémoires de la Ligue,* t. VI, p. 279.)

Le conseil d'Espagne ne répondit à cette déclaration que deux mois plus tard. Sa réponse commençait par une longue énumération des services que le roi Philippe avait rendus aux rois de France, ses beaux-frères, et des secours qu'il leur avait si généreusement prodigués, pendant ces malheureuses guerres civiles suscitées par l'hérésie. Sa Majesté catholique, au reste, était toujours dans les mêmes sentiments et continuerait à défendre la religion contre les hérétiques, mais sans vouloir pour cela, déroger aux anciens traités faits avec les rois très-chrétiens : qu'en conséquence elle ordonnait à tous ses sujets, de n'outrager en rien les catholiques français ; mais de courir sus aux huguenots et à ceux qui s'étaient déclarés partisans de Henri de Béarn. A ce manifeste était jointe une ordonnance royale, prescrivant aux gouverneurs des places fortes, de ne pas se borner à se tenir sur leurs gardes, mais de faire des courses sur les terres de France, et d'y mettre tout à feu et à sang. (De Thou, t. XII, liv. 3, p. 345.)

Aussitôt la guerre s'alluma dans le Luxembourg. Philippe de Nassau, qui s'était mis en marche avec quatre cornettes de cavalerie, que la nouvelle république de Hollande, envoyait au secours du roi, fut enveloppé par l'infanterie du comte de Mansfeld, et éprouva une défaite sanglante. Tout le pays était alors inondé, par les débordements du Rhin et de la Moselle, de sorte qu'il fut impossible au maréchal de Bouillon, quoique tout près de là, de venir à son secours ; mais celui-ci, après avoir heureusement recueilli les troupes qui venaient d'essuyer cet échec, et fait sa jonction avec Nassau, résolut de prendre sa revanche.

Comme donc, il était près d'un lieu nommé Virton, à sept lieues environ de la ville de Luxembourg, il apprit que l'ennemi avait logé là, onze cornettes de cavalerie. Sur cet avis, il se mit en route en toute diligence et marche droit à Virton. Les ennemis furent surpris justement comme ils changeaient de quartier, trouvant celui-ci trop exposé. La charge qu'ordonna le maréchal, tomba sur eux tellement à l'improviste,

qu'avant qu'ils eussent eu le temps de se reconnaître, ils étaient en pleine déroute. Deux cent cinquante des leurs furent tués sur la place ; le reste, abandonnant armes et chevaux, n'eut que le temps de se sauver dans la forêt voisine. (*Mémoires de la Ligue,* t. VI, p. 285 et suiv.)

En même temps, les seigneurs d'Assonville et de Beauvau, tous les deux, vaillants capitaines et qui avaient jusqu'alors porté les armes pour la Ligue, voyant que le duc de Lorraine, au service duquel ils étaient pour lors, ménageait son traité de paix avec le roi, arborèrent aussi l'écharpe blanche, et, étant venus trouver Sa Majesté, ils s'engagèrent à se battre pour elle. Puis, entrant avec leurs troupes dans la Franche-Comté, qui s'était mise sous la protection de l'Espagne, ils se mirent à ravager ce pays, qui prétendait être neutre et s'emparèrent de Vesoul et de plusieurs autres places. Les Comtois, réduits au désespoir, implorèrent le secours des Suisses leurs voisins ; mais les Cantons répondirent : « Nous sommes surpris qu'aujourd'hui les Comtois nous demandent de les défendre, eux qui, il y a sept ans, quand un corps de Suisses, après la défaite des alliés en France, reprenait le chemin de son pays, ont souffert, qu'il fût taillé en pièces, dans le cœur même de la Franche-Comté, sans daigner même intervenir ni réclamer, comme ils l'auraient pu si facilement, l'inviolabilité de leur territoire. »

D'un autre côté advint du côté de Soissons, qui tenait encore pour la Ligue, ce que représente le suivant récit : « Poncenac, qui commandait dans cette place, avait appris que quelques compagnies, sous la conduite du capitaine de Moussy, s'étaient avancées jusqu'aux portes de sa ville, comme pour le narguer. Il fit choix à son tour de deux cents de ses meilleurs cuirassiers et de deux bandes d'argoulets qu'il mit sous la conduite du baron de Conac, son lieutenant, avec ordre de battre le pays et de ne faire aucun quartier, à tous ceux des royaux qui tomberaient entre ses mains. (*Mémoires de la Ligue,* t. VI, p. 281.)

Conac partit donc sur le soir, et ayant cheminé toute la nuit, il vint dresser son embuscade à une demi-lieue de Crépy en Valois, logeant ses arquebusiers dans le petit bois du Tillet.

Ce jour-là, le seigneur d'Édouville, partit de Crépy avec trente chevaux seulement, pour se rendre à sa compagnie, qui était alors à Velly en Laonnais. Comme il approchait de l'embuscade, il fut subitement chargé par les postes les plus avancés, auxquels se joignirent bientôt un si grand nombre de gens, qu'il fut contraint de se replier jusque dans le faubourg de Crépy, et de s'appuyer, avec son escorte, contre les murs du parc d'Aragon. Au bruit de la mousqueterie, le tocsin du guet se mit aussitôt à sonner à la tour de Saint-Thomas, et d'Édouville, tenant toujours bon, donna le temps à Moussy de rassembler ses gens et de monter à cheval. Les Ligueurs, en voyant arriver ce renfort, commencèrent à faire retraite vers le bois du Tillet. Moussy et d'Édouville se mirent aussitôt à leur poursuite, et quoique l'ennemi fût beaucoup plus fort en nombre, ils l'atteignirent dans la plaine de Villers-

Coterets, près d'un ruisseau qui descend de la montagne de Vouciennes. Là, le combat commença avec acharnement, « et Dieu, (dit le témoin oculaire dont je copie la relation,) se déclarant pour la bonne cause, rendit les nôtres victorieux. Il demeura des ennemis cinquante morts sur la place ; plus de soixante furent mortellement blessés ; on fit un grand nombre de prisonniers et le butin se monta à quatre-vingts chevaux de bataille, sans compter les armes et autres bagages délaissés par les fuyards. On dit qu'une vingtaine seulement des ennemis, purent rentrer dans Soissons, y rapportant la consternation, d'autant que les meilleurs capitaines de la garnison, avaient péri dans cette affaire ou y étaient restés prisonniers. Au nombre de ces derniers se trouvait le sieur de Conac lui-même, commandant de l'expédition. On n'eut à regretter, que quelques soldats et deux braves gentilshommes, morts glorieusement sur le champ de bataille. Cette bonne journée, où ont été défaits et taillés en pièces les plus mauvais et désespérés des ennemis, lesquels ne faisaient que voler et piller un chacun, sans distinction de personnes, fussent-elles d'église, de noblesse ou autres, contribuera merveilleusement à rétablir en ces pays la légitime domination de notre bien-aimé maître et souverain. »

La Bourgogne venait pendant ce temps-là, de reprendre les armes. À peine la trêve accordée par Sa Majesté aux Ligueurs, eut-elle fini son temps, que les hostilités y avaient recommencé. Les Ligueurs avaient assemblé leurs troupes à Beaune, qui était l'une des plus fortes places du pays, quoique les habitants commençassent à n'être pas des plus attachés à la Ligue. Le sieur de Bissy, gouverneur de Verdun, s'en alla reconnaître ce qui se passait de ce côté-là, et quoi qu'il s'aperçût bientôt qu'il n'avait pas amené assez de monde, ayant rencontré un fort parti de l'ennemi dans la campagne, « toutes fois, dit-il, je ne veux pas me retirer sans avoir échangé quelques pistolades avec ces gens-là. » Cette braverie lui coûta cher ; il fut blessé, fait prisonnier et emmené au château de Beaune, et il y mourut de sa blessure ou par les soins de ceux qui la pansaient. Verdun, privé de son commandant, allait tomber au pouvoir de l'ennemi ; « mais j'y courus, dit Tavannes, avec ma compagnie de gendarmerie, et les Ligueurs n'osèrent rien entreprendre. » Tavannes s'achemina ensuite vers Mâcon, et il y fut reçu comme un libérateur par les habitants, qui jurèrent tous fidélité à Sa Majesté. Leur gouverneur lui-même, montra autant d'empressement que les autres pour conserver sa place. Pour ceux de la ville de Tournus, qui se trouve à une huitaine de lieues au nord, comme ils se montraient opiniâtres dans leur rebellion, le général royaliste demanda à Ornano, qui était alors à Lyon, de venir lui aider à mettre ces obstinés à la raison. On commença le siège avec beaucoup de résolution ; mais la place était avantageusement située et soigneusement fortifiée, et l'on manquait absolument d'artillerie. Il fallut donc se retirer, toute la valeur des assiégeants n'ayant pu parvenir qu'à pénétrer dans deux des faubourgs, où ils ne purent se maintenir.

En ce même temps la ville de Beaune, déjà lasse de la Ligue, faisait faire secrètement des propositions d'arrangement à Monsieur de Tavannes. C'était une des places de sûreté, que le feu roi avait été obligé de céder à la Ligue. Elle est commandée par un château fort, composé de cinq gros bastions, et qui a entrée dans la ville et issue dehors. Mayenne avait donné le commandement de cette place importante au sieur de Montmoyen, l'un de ses maîtres d'hôtel. Ce gouverneur traita les habitants avec une grande cruauté. Sous prétexte qu'ils n'étaient pas bien affectionnés à la sainte cause, il en mit plusieurs en prison et leur fit payer de grosses rançons. Ils avaient eu en effet la simplicité de s'adresser directement à lui, pour rendre la ville et le château au roi, et afin de le gagner, ils lui avaient payé d'avance une somme considérable. Lui, de son côté, s'était engagé sur le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à faire ce qu'ils attendaient de lui ; mais il avait eu la précaution de donner mot au prêtre, de ne pas consacrer l'hostie, « cousant ainsi, sans vergogne, sa perfidie avec le très-saint sacrement de l'autel. » Quand il les eut ainsi trompés, et qu'en outre de la somme qu'il avait déjà reçue, il leur eut fait chèrement acheter leur liberté, il prévint le duc de Mayenne de leurs projets. (*Mém. de la Ligue*, t. VI.)

A cette nouvelle, le duc, que les agents espagnols accusaient de tous les côtés, et que Philippe commençait à abandonner à ses propres ressources, sentant que son gouvernement de Bourgogne, était maintenant ce qui lui restait de plus entier, était bien vite parti dès le mois de novembre 1594, avec quelque cavalerie, pour venir donner ordre à ses affaires dans cette province. (Mézeray, t. III, p. 1,107.)

A son arrivée, il apprit qu'outre Mâcon, les villes d'Auxerre et d'Avallon, deux des plus importantes du pays, avaient déjà reconnu le roi, et que Dijon se disposait à suivre, comme Beaune, l'exemple de ces places. Ce fut donc à Dijon qu'il se rendit d'abord. Il y trouva en effet les esprits si mal disposés en sa faveur, que voulant faire un grand exemple, il commença par faire couper la tête au maire Jacques de Verne et au capitaine Gau, tous les deux chefs du parti qui voulait rendre la ville au roi.

De là, il s'en alla à Beaune, où, pour mettre la ville en état de défense, il commença par faire raser tous les faubourgs. Ce fut pour les habitants une perte de plus de cinquante mille écus, car il fallut démolir plus de deux mille maisons. Il y plaça ensuite une forte garnison sous la conduite du capitaine Guillermino, Milanais, homme méchant et scélérat, qui avait déjà fait tuer dans la ville de Seure un grand nombre de personnes. Il lui donna pour adjoint l'ingénieur Carle, autre aventurier de mérite à peu près pareil. (*Mém. de la Ligue, ubi sup.*)

Dès qu'il fut parti, les habitants n'en reprirent pas moins leurs négociations secrètes avec Tavannes, quand, soudain, on eut avis que le roi envoyait le maréchal de Biron, pour faire la guerre en Bourgogne. Tavannes alla au-devant de lui, avec ses troupes, jusqu'auprès d'Auxerre. Le premier exploit du maréchal en cette province fut la prise de Nuits, qui se rendit après deux jours seulement de résistance.

Ceux de Beaune convinrent alors de s'insurger et de se rendre aussi aux royaux. Le duc, qui se tenait à Châlons, eut par malheur pour eux, vent de ce projet ; il revint tout aussitôt dans leur ville, et quatorze des principaux bourgeois, le procureur et l'avocat du roi, furent par ses ordres, mis dans les fers, pour répondre de la conduite de leurs concitoyens, ce qui excita un mécontentement général, parmi tout le reste des habitants. Ils eurent toutefois la prudence de le dissimuler et d'attendre que Mayenne s'en fût retourné à Châlons. Mais à peine fut-il parti, que l'insurrection éclata. Le maire et les échevins étaient à la tête : la cloche de l'horloge donna le signal.

Tout aussitôt le maire, portant l'écharpe blanche et l'épée au poing, parut dans la rue criant : « Vive le roi ! » A ce cri, tous, même les femmes et les enfants, sortirent de leurs maisons, portant chacun les armes, qu'ils avaient pu avoir ou saisir. Pour lors, celui qui commandait le premier corps de garde bourgeoise, à la seule porte qu'on laissait ouvrir, fit fermer la barrière, qui était entre son poste et celui des soldats de la garnison, tellement qu'il les enferma entre la ville et la porte extérieure, et, montant sur les tours, il fit tirer sur eux plusieurs coups d'arquebuse. Cette troupe, ainsi surprise, fut contrainte de se rendre ; ceux qui voulurent se sauver dans la campagne, furent accueillis par une foule de paysans qui les massacrèrent tous.

Le capitaine Guillermino dînait en ce moment, avec le président Latrecey, frère du gouverneur Montmoyen, et avec l'ingénieur Carle, sans aucun soupçon de ce qui se passait. Tout à coup, Alexan, l'un des échevins, défonce la porte de la salle, et, tout en entrant, il décharge son pistolet dans le visage du capitaine, duquel coup il le renversa ; mais Carle, ayant eu le temps de se saisir de son épée, en porta un coup à Alexan, au défaut de la cuirasse ; celui-ci, pourtant, malgré sa blessure, secondé d'un grand nombre d'habitants, qui vinrent bien armés, fit prisonniers Guillermino, Carle et le président, et les fit conduire à la maison de ville, où Guillermino mourut le lendemain, du coup qu'il avait reçu dans la tête.

La garnison, n'ayant plus de chefs, se dispersa par petites troupes, et ces soldats débandés furent poursuivis dans toutes les rues, par les habitants, qui les massacraient à mesure qu'ils les rencontraient. Ceux dont le quartier était le plus rapproché du château, parvinrent à se retrancher dans les rues des Tonneliers et des Boissons. Alors Montmoyen leur envoya l'ordre, de mettre le feu à plusieurs maisons, pensant par là effrayer les habitants ; mais cet expédient ne servit à rien ; on continua à se battre dans ces deux rues, à la lueur de l'incendie et avec un acharnement inexprimable. A la fin, toutes ces malheureuses troupes furent taillées en pièces ou contraintes de se rendre, à l'exception d'un petit nombre, qui eut le bonheur, de se sauver dans la citadelle.

Biron, qu'on avait envoyé prévenir de ce qui se passait dans Beaune, approchait avec son armée. Les bourgeois brisèrent les serrures des

portes de leur ville pour le faire entrer ; car les clés étaient gardées dans le château. Aussitôt il attaqua cette forteresse et Montmoyen, se voyant sans espoir de secours, consentit enfin à la rendre, à condition qu'on le laisserait sortir avec armes et bagages, mais sans tambour, enseignes ployées, et mèches éteintes.

Le maréchal marcha ensuite contre Autun. Il savait que les habitants y étaient au moins aussi dégoûtés de la Ligue, que ceux de Beaune. Le maire y était également à la tête du parti, qui voulait ranger la ville sous l'autorité du roi, et comme il était maître d'une des portes, il indiqua à Biron le jour où il se tiendrait prêt à l'introduire. C'était le quinzième jour de mai : le maréchal s'approcha au milieu de la nuit, et dans la crainte de quelque surprise, il s'arrêta à l'entrée des faubourgs. Deux bourgeois vinrent le trouver là, pour lui dire que le maire l'attendait à la porte qui donne sur la rivière d'Aroux ; mais lui, ne se sentant pas encore rassuré, détacha deux capitaines avec huit braves arquebusiers, pour se poster au-dessus de la porte. Il les fit suivre par vingt-cinq cuirassiers et cinquante cavaliers, qui eurent ordre de se rendre maîtres du rempart, des deux côtés de la dite porte, et ensuite il s'avança lui-même avec sa compagnie de chevaux et celle de ses gardes ; il trouva sous la porte le maire, qui lui présenta les clés. En pénétrant plus avant, il rencontra la garde, qui avait coutume de faire la ronde, vers le milieu de la nuit. Il l'entoure, et sans avoir eu besoin de tirer un seul coup de mousquet qui aurait pu donner l'alarme, il la fait prisonnière. Mais il courut en cette occasion le danger d'être tué : un soldat ennemi s'apprêtait à lui envoyer une balle avec son pistolet, Biron se jeta sur lui, le terrassa dans une lutte corps à corps et parvint à le désarmer, sans s'être servi d'armes à feu. (*Relat. de la prise d'Autun,* Paris, 1595, in-8.)

Pendant ce temps-là, on s'avançait en silence vers le château. Une ouverture qui se trouvait dans la muraille en facilita l'entrée ; on s'introduisit également dans le palais épiscopal dont une porte avait été laissée ouverte, et un fort détachement descendu dans la basse ville y entourait tous les corps-de-garde. On n'avait point encore crié aux armes, te Autun était presque entièrement au pouvoir des royalistes. Biron avec sa garde marcha alors vers la grande place qui est au-dessous de la cathédrale. Il y avait là un corps de garde de soixante soldats qu'il attaqua et tailla en pièces. Le bruit de cette attaque avertit les autres postes ligueurs, qui tous presque aussitôt se trouvèrent l'ennemi sur les bras. On combattit environ l'espace d'une heure : le colonel de Lure (Gascon), qui refusait de se rendre, fut tué dans sa maison avec un grand nombre de ses gens ; après quoi, la ville étant conquise, Biron n'eut plus qu'à y proclamer l'autorité du roi Henri IV.

Sur ces entrefaites Dijon, à l'exemple de Beaune, avait aussi pris les armes pour venger la mort de son maire. Au premier bruit de ce mouvement, le vicomte de Tavannes, l'un des principaux chefs ligueurs du Pays, et qui venait d'épouser la belle-fille de Mayenne, était accouru avec ses troupes, qui pénétrant incontinent dans la ville, refoulèrent les

bourgeois dans un seul quartier, où on était sur le point de les forcer. Ceux-ci n'avaient pas d'abord voulu s'adresser au maréchal, et n'auraient pas mieux demandé, que de pouvoir se passer de son assistance, parce qu'ils ne craignaient pas moins les pilleries et extorsions de ses gens de guerre, que celles des troupes ligueuses. Ils furent pourtant contraints d'implorer son aide, et ils lui envoyèrent une députation. Biron accourut. En peu de temps il eut repris tous les quartiers occupés par les troupes du vicomte, lesquelles il repoussa, partie dans le château et partie dans le fort de Talan, qui est à demi-lieue de la ville et où Tavannes se retira lui-même. (Mézeray, p. 1119.)

Biron assiégea ces deux places tout à la fois ; mais alors il eut nouvelle que le connétable de Castille, gouverneur du Milanais, avait eu ordre de Philippe, d'entrer immédiatement en France, « quand même ce serait à la perte et préjudice des provinces de Flandre et d'Italie, et d'y faire tels attaquements, qu'ils convertissent en déplaisir l'audace et la présomption du Béarnais et de ceux des Français, qui le reconnaissaient pour le roi. » (*Écon. royales de Sully,* chap. xxx.)

En conséquence de cet ordre, ce connétable venait d'arriver en Franche-Comté, où il avait déjà repris Vesoul sur les royalistes, et maintenant il descendait en Bourgogne, à la tête de quinze mille fantassins et de plus de trois mille chevaux. Biron ne se crut pas assez fort pour résister seul, à cette nouvelle armée. Il écrivit donc à Sa Majesté, la priant de s'acheminer en personne, en cette province et d'y venir parachever ce qu'il avait si heureusement commencé. Or madame Gabrielle d'Estrées, était précisément de cet avis, afin que le roi, ayant conquis la Franche-Comté, en donnât la propriété utile à un fils, qu'elle avait eu l'année précédente, et la souveraineté honorifique à la Suisse, pour engager les Cantons à ne pas s'opposer à un pareil arrangement. C'était au reste le vieux chancelier Cheverny qui avait dressé ce projet : cet homme grave, mais encore plus fin courtisan, s'était avisé, à l'exemple de son royal maître, de faire aussi le galant, et il avait pris pour maîtresse madame de Sourdis, qui, l'ayant, ainsi que le disait le roi, en plaisantant, « bien bridé et bien sellé, lui faisait faire tout ce qu'elle voulait. » Comme madame de Sourdis était tante de Gabrielle, dont elle partageait en quelque sorte l'influence, elle avait exigé cette démarche de son vieil adorateur, et le roi parut d'abord s'y prêter assez volontiers. (*Amours du grand Alcandre*, p. 26.)

Henri se mit donc en campagne, après avoir nommé une sorte de conseil de régence, à la tête duquel il mit le prince de Conti, pour tenir le gros des affaires en ordre dans le royaume, et surtout celles des finances. Il comptait se faire bientôt une armée des diverses troupes qu'avaient ses généraux dans ces provinces. Là, il se croyait du reste suffisamment gardé sur les frontières de Picardie et de Champagne par l'armée du maréchal de Bouillon et par les Hollandais. Ainsi il crut pouvoir, sans rien risquer s'éloigner de ses frontières du nord, d'autant plus qu'il venait encore d'y envoyer le duc de Nevers et l'amiral de

Villars, nommant le premier commandant général de toutes les troupes qu'on pourrait réunir en ces quartiers, ce qui mécontenta d'abord tous les autres généraux. (Mézeray, *ubi sup.*)

Arrivé en Bourgogne, il apprit que le connétable de Castille avait fait faire un pont de bateaux à Gray, sur la rivière de Saône, et avait déjà traversé cette rivière. Il se mit tout aussitôt en devoir d'aller au-devant de l'ennemi, avec un camp volant de quinze cents hommes seulement, afin de retarder sa marche et d'avoir le temps de faire un retranchement entre la ville de Dijon et le château où l'ennemi tenait toujours. Son plan était alors, de laisser les bourgeois seuls continuer le siège de cette forteresse, et d'aller lui-même, avec toutes les troupes qu'il pourrait ramasser, livrer bataille aux Espagnols, à quelques lieues de là, dans un endroit qu'il avait déjà choisi d'avance.

En attendant, il s'était avancé avec son détachement jusqu'à une lieue environ de Fontaine française. On vint lui dire que l'ennemi s'était posté au village de Saint-Seine, avec toute son armée. Mayenne, qui avait été au-devant du connétable espagnol, le pressait de marcher en toute diligence vers Dijon, pour secourir le vicomte de Tavannes et le château ; mais Mayenne n'était plus, comme on sait, en faveur à la cour d'Espagne, et l'on ne voulait rien faire dans son intérêt. Aussi on le laissa dire, et le connétable se tint dans son camp. (Cayet, *Chron. nov.*, 1595.)

Tout à coup on vint lui annoncer qu'on avait vu paraître de la cavalerie royaliste. Mayenne offrit de la faire attaquer par son lieutenant Villars-Houdan, avec ses propres gens, si on voulait seulement les faire soutenir, par quelques troupes espagnoles. Le connétable crut devoir lui complaire en cette occasion, et lui accorda cinq compagnies de chevau-légers avec autant d'arquebusiers à cheval. Villars partit avec ces troupes.

Il y avait entre les deux armées, une colline assez élevée qui les empêchait de se voir : Villars monta sur cette éminence avec mille chevaux, et, de là, il aperçut la troupe du roi déjà rangée en bataille. Alors il envoya dire aux Espagnols qui l'accompagnaient de se préparer au combat. Ceux-ci répondirent qu'ils avaient des ordres contraires ; qu'ils n'étaient envoyés que pour escarmoucher contre les détachements ennemis, s'il s'en présentait, mais qu'ils n'avaient pas mission d'engager une bataille contre toute une armée. Vainement le lieutenant de Mayenne, leur représenta qu'il s'agissait de leur honneur, que cette prétendue armée ne leur était pas même égale en nombre, que le combat était indispensable et qu'il ne leur était plus même possible de se retirer, en présence de l'ennemi. Personne ne bougea.

Villars, désespéré, s'adressa alors au capitaine Samson, qui commandait une compagnie de ces Espagnols et qui était un de ses amis intimes. « Je vais attaquer seul, lui dit-il ; abandonnerez-vous votre ami dans un pareil danger ? — Ma foi non ! » dit le capitaine, qui se mit en devoir de le suivre ; et aussitôt l'attaque commença sur la gauche de l'armée royale qui était commandée par Biron.

Aux premiers bruits de la mêlée, les autres chefs espagnols accoururent, ne pouvant plus se dispenser de prendre part à l'action. Un bataillon royaliste que commandait d'Assonville fut vigoureusement enfoncé : Biron lui-même fut blessé à la tête, et les royaux commençaient à plier ; mais en même temps le brave Villars, ayant reçu un coup de mousquet dans le bras, fut obligé de se faire reporter au camp de Saint-Seine, et les siens perdirent presque aussitôt l'avantage qu'ils avaient conquis.

L'aile droite où était le roi fut attaquée, avec non moins de vigueur par le capitaine Samson. Le combat y fut même plus acharné que partout ailleurs. Le roi fut obligé de payer de sa personne. La Trémouille et d'Elbœuf, s'étaient mis bravement au-devant de lui, pour le couvrir de leurs corps, et « pour abattre, dit d'Aubigné, la rosée devant Sa Majesté ; » ses plus fidèles serviteurs lui avaient même amené un cheval de course et le conjuraient de mettre sa vie en sûreté. « Je n'ai pas besoin de conseils, mais d'assistance, répondit-il. Il y a d'ailleurs plus de péril à la fuite qu'à la chasse » et il continua de combattre. Aussi, disait-il plus tard : « dans les autres occasions où je me suis trouvé, je n'ai combattu que pour la victoire ; mais cette fois j'ai combattu pour ma vie. » (Matthieu, t. II, liv, 1, p. 187. — Péréfixe.)

« Nos jeunes seigneurs, écrivit-il à sa sœur après la victoire, firent merveilles pour la plupart ; quelques-uns se conduisirent un peu mollement et d'autres tout à fait mal ; mais je ne veux nommer personne. Ceux qui ont eu peur à une première affaire pourront à l'avenir montrer plus de courage. » Après un long combat où Samson perdit plus de trente de ses gens, il fut tué lui-même, et sa compagnie, le voyant mort, prit incontinent la fuite. Le roi poursuivit les fuyards jusqu'à un bois qui n'était pas éloigné, et dans lequel il n'osa pas s'aventurer, car il savait qu'une grande partie de l'infanterie du connétable venait de s'y loger. (*Mém. de la Ligue,* t. VI.)

Au même instant, un grand nombre de seigneurs, à la tête des troupes qu'ils avaient réunies chacun dans son canton, arrivaient au camp de Sa Majesté. Le roi leur ordonna de s'emparer du champ de bataille et de la colline, et s'en retourna à Lux-sur-Tille, pour y préparer de nouveaux obstacles à l'invasion de l'ennemi. (Cayet, *ubi sup.*)

Mais quand le connétable de Castille sut que Henri IV était en personne dans la province, et qu'il avait même pris part au combat qui venait d'être livré, rien ne put le décider à marcher en avant pour porter secours à la garnison du château de Dijon. Dès le lendemain matin, au contraire, il donna l'ordre de plier bagage et il se retira à Gray. Là, telle était son inquiétude, qu'il empêcha les troupes françaises amenées par Mayenne, d'entrer dans la ville, les regardant comme suspectes, en sorte que plusieurs, qui avaient pris part à la dernière affaire et qui se trouvaient dangereusement blessés, furent privés de tout secours, insultés et pillés par les paysans, et finalement obligés d'avoir recours à l'armée royale elle-même, qui les accueillit beaucoup plus charitablement que

n'avaient fait leurs alliés. Le roi envoya même un de ses chirurgiens pour panser la blessure de Villars, en lui faisant faire compliment de son courage. (Mézeray, *ubi sup.*)

Le duc de Mayenne perdit alors, tout espoir de conserver Dijon. Dans toute la Bourgogne, il ne lui restait plus que Châlons, et s'il s'enfermait dans cette ville, il courait risque de s'y voir bientôt assiégé. Dans son embarras, il s'était déjà décidé à se retirer dans le Piémont. Mais Henri IV eut pitié de lui, et lui fit dire de ne plus se laisser abuser par les fausses promesses des Espagnols ; qu'en attendant qu'il fît sa paix définitive et qu'on convînt des conditions, Sa Majesté consentait qu'il se retirât à Châlons, promettant qu'elle ne l'attaquerait pas sur la route, et qu'elle n'assiégerait pas la ville tant qu'il y serait. Le duc accepta avec empressement cette proposition, et réunissant le peu de troupes qui lui restait encore, il se sépara de l'armée espagnole et se rendit à Châlons, d'où tout aussitôt il commença à traiter sérieusement avec le roi.

La citadelle de Dijon, de son côté, qui ne pouvait plus être secourue, capitula de l'aveu de Mayenne lui-même, et le roi, maître de cette capitale de la Bourgogne, y rappela le Parlement de la province, qui avait été obligé de se transférer à Flavigny et ensuite à Sémur.

Les jésuites furent immédiatement chassés, conformément à l'arrêt qui les exilait de tout le royaume.

« Il est à noter en cet endroit, ajoute gravement l'historien Matthieu, qu'on voyait là, s'accomplir une vieille prophétie de sainte Brigide, portant que les guerres de France, pour la rebellion des faux Français, finiront par un choc ou bataille qui se donnera à La Fontaine, après quoi le victorieux entrera dans Dijon, et en expulsera ses ennemis. » (*Hist. des derniers troubles.*)

Le roi, voyant donc que la province de Bourgogne, lui était entièrement soumise ; car il avait de bonnes paroles du duc de Mayenne, résolut de marcher vers la Franche-Comté, pour voir s'il y avait moyen d'accomplir ce qu'il avait promis à sa maîtresse, la belle Gabrielle. Il s'approcha donc de Gray, où se tenait toujours retranché le connétable de Castille, et lui livra plusieurs attaques pour tâcher de l'attirer à une bataille. Le douzième jour de juillet, il s'en fallut peu qu'il ne parvînt à ses fins. La cavalerie ennemie était logée dans un village peu distant de la Saône, et les chaleurs de la saison avaient rendu la rivière guéable en cet endroit. Les Espagnols n'avaient mis qu'une centaine d'hommes pour garder ce gué : soudain une troupe de cuirassiers royaux, avec cinq cents arquebusiers, parurent sur l'autre rive et firent mine de passer. Les Espagnols firent feu sur cette troupe et s'opposèrent quelque temps au passage ; mais leurs munitions étaient épuisées, ils furent obligés de se replier. Les Français gagnèrent hardiment l'autre bord, où ils furent suivis par le maréchal de Biron, à la tête de cinq cents autres chevaux. Alors la cavalerie ennemie, qui venait d'être avertie de ce qui se passait, s'avança en toute diligence sous la conduite de

Gonzague, pour repousser cette troupe et la rejeter de l'autre côté de la rivière, car elle ne la croyait pas si nombreuse ; à l'aspect de tout ce monde qui avait déjà passé et qui s'avançait en bon ordre, elle perdit courage et prit la fuite au premier feu. Un seul escadron, commandé par Louis Malze, s'arrêta bravement pour faire face à l'ennemi. Mais les Français, qui recevaient à chaque instant de nouveaux renforts, eurent bientôt culbuté cette petite troupe de braves, et ce ne fut plus du côté des Espagnols qu'un pêle-mêle épouvantable. Les fuyards rompaient les rangs de ceux qui venaient du camp pour les soutenir, et les entraînaient dans leur fuite ; mais comme il y avait un large fossé plein d'eau et de boue qui séparait la plaine du camp, il en résulta un désordre encore plus grand. La foule se précipita dans ce bourbier, où il se fit un mélange d'hommes et de chevaux s'étouffant les uns les autres, s'écrasant et s'enfonçant réciproquement, et ceux qui voulurent éviter ce danger furent obligés de se rendre aux Français. Ceux-ci, qui voyaient l'infanterie du connétable, se mettre en bataille de l'autre côté de ce même fossé, s'arrêtèrent enfin et attendirent que le roi avec le reste de ses troupes, eût aussi traversé la rivière. (De Thou, t. XII, liv. 112, p. 569. — Davila, t. III, liv. 14, p. 560.)

Le connétable n'osa pas risquer une bataille qui aurait été décisive. Il profita de la nuit pour faire retirer ses troupes, les cantonner dans les places fortes des environs, et abandonner tout le plat pays aux Français. Nul doute que si le roi eût alors poursuivi son premier succès, il n'eût conquis la Comté. Toutes les villes et même Besançon étaient déjà plus qu'à demi subjuguées par la terreur ; mais les Suisses s'étaient ravisés ; oubliant l'ancien grief qu'ils avaient d'abord si amèrement reproché à leurs voisins, ils envoyèrent une députation supplier le roi, de retirer son armée et de laisser ce pays dans la neutralité dont il avait toujours joui. Comme Sa Majesté savait très bien, qu'elle ne pourrait longtemps garder sa conquête sans l'assentiment des treize cantons, et que d'un autre côté, la peste venait de se déclarer dans son armée, il lui fallut bien consentir à s'arrêter, moyennant toutefois, une assez forte somme d'argent pour payer les frais de la guerre, et dont Bezançon s'empressa d'offrir une bonne partie. (Mézeray, t. III, p. 1.125.)

Le roi s'en alla ensuite vers Lyon. Voici ce qui s'était passé dans cette province : le duc de Nemours, après s'être échappé du château de Pierre-Encise, n'avait pas perdu son temps. En moins de deux mois, il était parvenu, à l'aide de ses amis, à assembler une armée de toutes sortes de nations. Le duc de Savoie lui avait envoyé trois mille Suisses, et il espérait bien, à l'aide de ces troupes, rentrer dans Lyon en triomphateur. Mais le connétable de Montmorency, qui voulait mériter par quelque action d'éclat, l'épée fleurdelisée, dont le roi venait de le gratifier, partit de son gouvernement de Languedoc, avec mille chevaux et quatre mille arquebusiers, et vint se loger si proche de Vienne, où était le duc, qu'il le bloqua en quelque sorte, lui et ses troupes, dans cette ville, si bien que tous commencèrent à pâtir, tant de vivres que des

autres commodités qui leur défaillaient. Les Suisses furent les premiers à déserter, sous la conduite de leur colonel lui-même. Leur dessein était d'aller hiverner à Montluel, à trois lieues de Lyon ; mais le connétable les avait prévenus et s'était déjà, emparé de cette petite ville. Il leur fallut pousser plus loin et aller rejoindre les troupes castillanes, qui s'apprêtaient dès lors à entrer en France du côté de la Savoie. Pendant cette marche, les rigueurs de la saison, ainsi que les fatigues du voyage, causèrent la mort de ce détachement presque tout entier. Montmorency, sur ces entrefaites, avait découvert, qu'il y avait quelque mésintelligence entre les soldats du duc de Nemours et les bourgeois de la ville, et que Disimieu, qui commandait dans le château Pipet, avait, en sa qualité de gentilhomme dauphinois, embrassé chaudement le parti de ces derniers. Le maréchal profita habilement de cette circonstance pour faire entendre à Disimieu que son devoir et son intérêt, étaient de servir le roi légitime, que presque toute la France avait reconnu, plutôt qu'un prince étranger ; que par là il éviterait à la ville de Vienne, non seulement les exactions d'une garnison sans règle et sans frein, telle que celle qui l'occupait, mais aussi les misères, suites inévitables d'un long siège, et les désordres qui sont le partage d'une ville prise d'assaut. Par aventure le duc de Nemours, s'était alors rendu de sa personne près du connétable de Castille, qu'il espérait décider à venir avec son armée aux environs de Lyon, chose à laquelle il ne réussit pas, puisque le connétable préféra aller tout droit en Franche-Comté. Disimieu donc, voyant l'occasion favorable, était convenu de livrer Vienne. Les choses ainsi réglées, Montmorency fit avancer huit cents arquebusiers et trois cents chevaux, à la tête desquels il se mit en personne. Le colonel Ornano, avec cinq cents arquebusiers et trois cents maîtres se joignit à l'expédition, et le vingt quatrième jour d'avril, ces troupes parurent à la vue de Vienne, sur l'heure de midi. (Cayet, liv. 7, ann. 1595.)

Disimieu avait eu la précaution d'envoyer dire, dès le grand matin. aux commandants de la garnison qu'il avait à leur parler, et ceux-ci s'étant rendus à cette invitation, il les amusa par des propos, pour leur empêcher de connaître les mouvements des royalistes ; puis il leur déclara sa résolution de remettre au roi la ville de Vienne et le château Pipet. Ils firent d'abord contenance de ne vouloir y acquiescer ; mais quand il leur eut montré un sauf-conduit qu'il avait obtenu pour eux, ils ne demandèrent que le temps de s'apprêter pour se retirer. On leur donna une escorte pour les conduire jusqu'à Saint-Genix, en Savoie.

Le connétable entra dans Vienne, par la porte d'Avignon et s'en alla droit à la grande église rendre grâces à Dieu. Il lui restait pourtant encore à occuper le château de la Bastie, où commandait un capitaine savoisien ; mais celui-ci n'eut pas plus tôt vu le canon tourné contre lui qu'il se rendit.

Le duc de Nemours, en apprenant cette trahison qui lui navra le cœur, tomba malade de chagrin. Quelques-uns disent que Disimieu,

redoutant sa vengeance, lui avait fait donner « le boucon », et sur ce soupçon d'Albigny, un des plus grands amis du duc, vint d'Annecy à Paris pour se battre en duel contre l'empoisonneur. La maladie du malheureux prince était en effet bien étrange. Comme Charles IX, il jetait le sang par tous les conduits de la nature et ses entrailles étaient dévorées par un feu cuisant ; en peu de temps, il fut réduit en un tel état, qu'on ne pouvait le voir sans être ému de pitié. Il avait les yeux hâves et enfoncés, les regards lents et piteux, le teint jaune et plombé, la peau sèche et collée sur les os ; il était sans mouvement et presque sans respiration. Enfin après avoir langui ainsi quatre mois, il rendit le dernier soupir avec la dernière goutte de son sang. Il mourut à Annecy en Savoie. (Mézeray, t. III, p. 1117.)

CHAPITRE XIX

1595. — ARGUMENT : ÉTAT DES AFFAIRES DU ROI DANS LE NORD.
LES ESPAGNOLS ENTRENT EN CHAMPAGNE.
BOUILLON QUOIQUE BATTU EMPÊCHE DE PRENDRE LA FERTÉ-SUR-CHIERS.
MORT DE L'ARCHIDUC ERNEST.
LE COMTE DE FUENTES LUI SUCCÈDE ET ENTRE EN PICARDIE.
IL PREND LE CATELET. — BOUILLON LUI REPREND HAM.
FUENTES ASSIÈGE DOULLENS, BAT BOUILLON QUI VENAIT SECOURIR CETTE PLACE
ET LA PREND. — IL ASSIÈGE CAMBRAI. — LE DUC DE NEVERS Y ENVOIE SON FILS.
LES HABITANTS MÉCONTENTS DE BALIGNY OUVRENT LEURS PORTES.
LE ROI PART DE LYON ET VIENT EN PICARDIE. — IL ASSIÈGE LA FÈRE.
MORT DU DUC DE NEVERS. — MORT DU MARÉCHAL D'AUMONT.
EXPLOITS ET SUPPLICE DU BARON DE LA FONTENELLE. — LE COMTE DE MAGNANCE.
PRISE DE COMPER PAR LES FRÈRES D'ANDIGNY.
LA COUR DE ROME CONSENT A L'ABSOLUTION DU PAPE.
CÉRÉMONIES DE CETTE ABSOLUTION.

Il s'en fallait que les affaires prissent une tournure aussi avantageuse sur la frontière du Nord : le premier soin des généraux auxquels le roi en avait confié la défense avait été de se disputer entre eux la suprématie et de chercher à se nuire mutuellement. De plus, l'argent avait manqué pour la solde des troupes, malgré les précautions que le roi avait prises et qu'il croyait suffisantes. Le maréchal de Bouillon avait fait vainement un voyage à Paris pour en demander lui-même à Sa Majesté ; il n'avait pu obtenir qu'une somme si minime, que les Hollandais et Philippe de Nassau lui-même prirent le parti d'abandonner l'armée. (De Thou, liv. 112, t. XII, p. 549 et suiv.)

Quelques jours auparavant, le roi avait déjà perdu un des plus braves capitaines de cette armée, destinée à de si grands revers. Le duc de Longueville, qui avait donné tant de preuves de son dévouement à Sa Majesté dans les moments les plus difficiles du commencement de son règne, était allé visiter les places de son gouvernement de Picardie. Comme il entrait à Doullens, les soldats de la garnison firent une décharge de leurs armes pour saluer son arrivée : mais un des mousquets avait été chargé à balle et l'atteignit justement dans la tête. (Mézeray, t. III, p. 1.150.)

Quelques-uns attribuèrent ce malheureux coup à une vengeance de

Gabrielle, dont le duc avait, dit-on, été l'amant favorisé, et à laquelle il n'avait pas voulu rendre les lettres d'amour, qu'elle lui avait écrites. (*Amours du grand Alcandre.*)

Ceci se passait vers les premiers mois de l'année, et déjà les ennemis étaient entrés en Champagne, au nombre de quatre mille hommes de pied et de trois mille chevaux, avec six pièces d'artillerie sous la conduite du capitaine Verdugo, qui s'était fait un grand renom dans les guerres de Flandre. Cette armée s'approcha d'abord de Chauvency, qui se rendit après avoir essuyé quelques coups de canon. Après ce premier succès, Verdugo vint camper devant la Ferté-sur-Chiers. Au moyen d'une écluse, une partie de la rivière coule dans cette ville, où elle fait mouvoir plusieurs moulins et forme une petite île. Verdugo éleva un camp retranché au-dessus de cette écluse, sur le penchant d'une colline assez haute et il y fit mettre quatre canons en batterie. Bouillon, qui était alors à Stenay, à deux lieues environ de la place assiégée, partit sans retard avec ses troupes, et vint se poster sur une autre colline escarpée de tous les côtés, à cinq cents pas au plus de celle qu'occupait l'ennemi. Il avait amené avec lui deux gros canons et une couleuvrine. (Cayet, *Chron. nov.*, liv. 6, ad. ann. 1595.)

Les ennemis avaient déjà poussé leur tranchée jusqu'aux fossés de la place, et leur batterie, qui n'avait cessé de tirer, avait déjà renversé la moitié de la porte et tous les créneaux des bastions qui protégeaient la ville de ce côté : la brèche était énorme. Le premier soin de Bouillon fut de faire entrer dans la ville, par l'autre côté de la rivière, cinq cents arquebusiers choisis, avec trente cuirassiers de sa compagnie. Ceux-ci, se joignant à la garnison et aux habitants, se hâtèrent de fortifier la brèche avec une grande quantité de décombres et de fumier.

Le maréchal, pour leur en donner le temps, faisait continuellement tirer son canon contre le camp retranché des Espagnols. La rivière coulait entre les deux armées, et quoiqu'elle fût peu profonde, il était assez difficile de la traverser en présence d'un ennemi, parce que les bords en sont escarpés des deux côtés. Vers les midi, Verdugo attaqua la porte de la ville ; mais il fut vigourensement repoussé. Il se décida alors à pousser sa tranchée encore plus près de la muraille, et ce travail dura cinq jours entiers, pendant lesquels il y eut un grand nombre de petits combats sur les bords de la rivière, et les nôtres à la fin restèrent maîtres du passage.

Mais les vivres manquaient au camp du maréchal, qui, faute d'argent, ne pouvait en faire venir de Sedan, et la saison était trop peu avancée pour que le pays pût nourrir ses troupes. Il se voyait donc dans la triste nécessité de se retirer ; car ses soldats, qui ne recevaient plus ni paie ni rations, commençaient à se mutiner. Il résolut donc de brusquer son attaque contre les lignes ennemies.

Il fit passer ses troupes sur un pont qu'il avait fait construire pendant la nuit : au point du jour, les retranchements espagnols furent attaqués ; la cavalerie chargea avec une telle impétuosité, qu'elle pénétra

jusqu'au milieu du camp ; mais là, ayant été entourée par l'ennemi qui était de beaucoup supérieur en nombre, elle fut presque toute écrasée. L'infanterie, qui, pendant ce temps-là, combattait avec succès au pied du retranchement et qui avait déjà commencé à en déloger ceux qu'elle avait en tête, perdit tout aussitôt courage, en voyant revenir les fuyards, de sorte, qu'elle commença à reculer et fit enfin sa retraite.

L'ennemi, pourtant, avait eu une si grande peur, en se voyant attaquer si vivement, et il s'en était fallu de si peu que cette attaque n'amenât sa ruine complète, qu'après avoir demandé une suspension d'armes pour enterrer ses morts, lesquels étaient au nombre de plus de quatre cents, tandis que nous n'en comptions que cinquante au plus, il en profita pour lever le siège et se retirer à Montmédy. Bouillon, de son côté, venait de recevoir l'ordre d'aller, avec tout ce qu'il pourrait réunir de troupes, soutenir le duc de Nevers, qui était déjà sur les frontières de la Flandre. Il s'en alla en conséquence passer la Meuse, et l'ennemi profita de son départ pour prendre la petite place d'Yvoi.

Cependant, l'archiduc Ernest, que le roi Philippe avait fait vice-roi des Pays-Bas, venait de mourir à Bruxelles, à la suite d'une fièvre violente accompagnée de convulsions. C'était, comme on sait, à ce prince, que Sa Majesté catholique avait d'abord destiné la main de l'infante Isabelle, afin de le placer sur le trône de France. Aussitôt qu'il fut mort, le comte de Fuentes prit le commandement général, et vint se mettre à la tête des troupes, à la place de Mansfeld, qui fut envoyé à l'armée de Hongrie.

Fuentes fit tout d'abord ses préparatifs pour reprendre Cambrai : il savait que les habitants et surtout l'archevêque étaient très mal disposés envers Balagny, qui avait fait peser trop lourdement sur les uns le joug de sa tyrannie et qui avait audacieusement dépouillé l'autre de tous ses revenus. Le général espagnol comptait donc bien que la ville lui serait livrée, s'il pouvait seulement se mettre en état d'en faire le siège. A cet effet, il résolut de commencer par s'emparer des diverses places de la frontière française, afin de couper le passage aux secours qui pouvaient arriver de ce côté-là.

Il était déjà maître de La Capelle et de La Fère que le gouverneur Colas venait de remettre entre les mains des Espagnols. Il alla mettre le siège devant Le Catelet, qui n'avait qu'une garnison de quatre cents hommes et un vieux commandant tout souffrant et tout couvert d'anciennes blessures. En même temps, il parvint à introduire une garnison espagnole dans la ville de Ham, et voici comment il s'y était pris. Gommeron, qui commandait dans cette place, tenait encore pour la Ligue. On lui proposa de lui faire de grands avantages en argent s'il voulait y recevoir les Espagnols. Gommeron, qui était extrêmement avare, goûta cette proposition et il alla lui-même à Bruxelles avec ses deux frères pour traiter directement de cette affaire, ne laissant dans la place que sa mère avec d'Orvillers, gentilhomme de la province et dont il avait épousé la sœur. Dès que Fuentes eut attiré l'avide gouverneur en sa

puissance, il le fit arrêter, lui et ses deux frères ; puis il fit dire à la mère que si elle refusait d'admettre dans Ham, les troupes du roi catholique, il lui enverrait au bout de trois lances les têtes de ses trois enfants.

Comme on le savait homme à exécuter cette menace, la garnison fut admise, et d'Orvillers obtint seulement de se retirer dans le château ; mais il avait juré tout bas, de se venger de cette perfidie espagnole. Il s'adressa secrètement au comte de Saint-Pol, gouverneur de la Picardie pour le roi, et qui avait pour lieutenant le brave d'Humières. Saint-Pol fit part de ces ouvertures au duc de Bouillon, qui vint lui-même jusqu'à Saint-Quentin, pour tenir conseil sur une affaire d'une si haute importance, et il fut décidé qu'il fallait tout risquer, plutôt que de laisser échapper l'occasion de reprendre la seule place par laquelle, on pouvait encore faire parvenir des secours à Cambrai.

Bouillon amena donc ses troupes en Picardie. On convint que d'Orvillers en ferait entrer pendant la nuit une partie dans le château, que ce premier détachement descendrait ensuite dans la ville et enverrait ouvrir la porte au comte de Saint-Pol, afin de placer l'ennemi entre deux feux. Le plan ne put être si secrètement dressé que les Espagnols, qui se méfiaient déjà de d'Orvilliers, n'en eussent quelque connaissance, et ils résolurent de se bien défendre en attendant l'arrivée du comte de Fuentes, qu'ils envoyèrent prévenir. Ils commencèrent donc par faire sans retard quatre barricades qui bouchèrent toutes les avenues de la citadelle à la ville ; ils placèrent des soldats dans les greniers de toutes les maisons avoisinantes, et ils mirent un fort corps de garde dans le clocher de l'église Saint-Martin, d'où l'on découvrait au loin toute la ville et la campagne.

D'Humières, vers le milieu de la nuit, entra, comme on en était convenu, dans le château, à la tête de quatre cent cinquante hommes, et Bouillon s'apprêtait à le suivre avec ses gardes et sa compagnie, quand, ayant été découvert près de l'hôpital par des vedettes avancées, on cria « aux armes ! » et l'ennemi tira sur nos troupes. D'Orvilliers fit alors tirer sur la ville le canon de la citadelle, sous la protection duquel, les royaux parvinrent à faire leur entrée et à s'établir dans le château.

Mais on n'était guère plus avancé ; car il ne fallait pas penser à franchir les barricades, sous le feu culminant de ceux qu'on avait placés dans les maisons, d'où ils pouvaient tirer à couvert. On fit un trou dans la muraille d'une ancienne galerie du fort, et on sortit par cette nouvelle issue, contre laquelle l'ennemi n'avait pu se précautionner. Sans qu'il se fût aperçu de rien, les troupes se partagèrent en trois corps, et, passant en grand silence par les petites rues, elles revinrent attaquer les Espagnols en flanc.

Après un combat aussi opiniâtre que meurtrier, et au moment où on était sur le point de s'emparer de la porte de Noyon, le feu prit aux maisons voisines, qui n'étaient presque toutes que de bois et d'argile, et le vent poussait les tourbillons de flamme et de fumée dans les yeux de

nos soldats, ce qui les contraignit à reculer. D'Humières, en voulant les rallier et les ramener à la charge, fut atteint à la tête d'un coup de mousquet, parti du haut du clocher de Saint-Martin, et qui le renversa mort ; mais, en ce moment, le duc de Bouillon avait de son côté fait mettre le feu aux barricades des Espagnols : l'incendie se communiqua jusqu'à la porte de Chauny. Là le vent le poussa aussi dans les yeux des ennemis, qui furent obligés d'abandonner ce point.

Saint-Pol, put donc entrer dans la ville, avec le reste de l'armée. Les Espagnols, entourés de toutes parts, s'étaient ralliés au faubourg Saint-Sulpice, où ils se défendirent encore quelques heures. A la fin, pourtant, ils demandèrent merci ; mais les soldats, irrités de la mort du brave d'Humières, les massacrèrent tous sans pitié, et la ville fut livrée au pillage. Quand le roi fut instruit de ce sanglant succès, il dit : « J'ai perdu Monsieur d'Humières ! Ham me coûte alors trop cher ; je donnerais cette ville et dix autres pareilles, pour un homme de ce mérite. »

Le comte de Fuentes, apprit de son côté cette nouvelle, au moment même où Le Catelet venait de se rendre, le vieux et impotent gouverneur ayant perdu courage, en voyant sauter le magasin à poudre, qui contenait presque toutes les munitions nécessaires à la défense de la place. Tout aussitôt le vainqueur partit avec ses troupes et se dirigea vers Ham. Comme il avait encore Gommeron en son pouvoir, il fit dire à la mère et au beau-frère de ce malheureux gouverneur, que s'ils ne lui rendaient le château où ils étaient encore, il allait exécuter sous leurs yeux la menace qu'il leur avait précédemment envoyé signifier. La mère se jeta vainement aux genoux de d'Orvilliers, pour obtenir de lui, qu'il sauvât son fils en rendant le fort ; celui-ci, qui craignait que Fuentes ne voulût aussi se venger de lui, aima mieux remettre son commandement à Sesseval, l'un des principaux officiers de la nouvelle garnison royaliste de la ville, et Sesseval, pour toute réponse, fit aussitôt tirer le canon de la citadelle sur les Espagnols. Fuentes, furieux, fit couper la tête à Gommeron à la vue de la garnison et se replia du côté de Péronne.

Son intention était de s'emparer de Doullens, et Bouillon, qui en avait eu soupçon, venait d'envoyer dans cette ville quatre cents cavaliers et huit cents arquebusiers, presque tous enfants des familles nobles du pays. C'était le sieur d'Araucourt qui commandait la place. Les Espagnols en commencèrent le siège le quinzième jour de juillet ; et il avait été décidé qu'on attaquerait d'abord la citadelle, parce qu'une fois maître de ce point, on l'était inévitablement de la ville. On dressa donc de ce côté des retranchements, qu'on garnit de plusieurs petits forts, et on creusa des tranchées, qu'on conduisit jusqu'aux ouvrages avancés : tout cela fut terminé en deux jours et deux nuits. On fit venir ensuite d'Arras sept couleuvrines et on tira des garnisons voisines tout ce qu'on put y prendre de soldats, dont on composa un corps assez nombreux pour pouvoir l'opposer à Bouillon, au cas où, comme on n'en pouvait douter, ce maréchal entreprendrait de troubler les opérations du siège.

Bouillon, en effet, était déjà en route avec Saint-Pol, l'amiral Villars, Belin et Sesseval, pour venir secourir Doullens. Les Espagnols, en ayant été avertis, jugèrent que le meilleur parti à prendre, était d'aller tous en force, contre cette petite armée et de l'anéantir dans une seule bataille. Ils ne laissèrent donc devant la ville, que ce qu'il fallait de troupes pour défendre les lignes, et ils se mirent en route en ordre de bataille.

Bientôt ils aperçurent les nôtres qui n'étaient qu'au nombre de sept cents cavaliers et de six cents arquebusiers ; car Bouillon ni les autres chefs, n'avaient pas voulu attendre l'armée que leur amenait le duc de Nevers, pour ne pas partager avec lui, la gloire du succès qu'ils espéraient remporter. Quand les deux armées furent en présence, les Français furent bien surpris de se savoir vis-à-vis un si grand nombre de combattants. Bouillon, néanmoins, fondit avec impétuosité sur l'avant-garde de l'ennemi, et la mit en déroute ; mais il rencontra par derrière un corps choisi d'Italiens, qu'on avait armés d'espontons ou demi-piques, qui arrêtèrent son élan. Alors des arquebusiers espagnols, étant venus se joindre à ce premier corps, firent un feu meurtrier, pendant que le duc d'Aumale, qui s'était tout à fait rendu Espagnol, depuis sa condamnation par le parlement de Paris, attaquait en flanc ses anciens compatriotes.

Bouillon, qui, dans cette mêlée, était parvenu à maintenir ses rangs, fit deux charges successives et enleva même un drapeau à l'ennemi ; mais l'artillerie ayant commencé à tirer sur les siens, il fut à la fin, obligé de se replier, pour rejoindre le corps commandé par Saint-Pol.

Au moment où il opérait ce mouvement de retraite, il rencontra Villars, qui avec deux cents braves cavaliers qu'il avait amenés de Normandie, accourait à la rescousse, et se disposait à charger la cavalerie flamande, déjà en mouvement pour poursuivre Bouillon. « Compagnons, avait dit l'amiral aux siens, voilà précisément l'occasion que nous désirions depuis longtemps, pour montrer notre affection et loyauté envers le roi. En avant donc et que chacun fasse comme moi ! »

Bouillon, le voyant en si bonne disposition : « Monsieur, lui dit-il, ce qu'il faut surtout empêcher, c'est que l'ennemi n'arrive à notre arrière-garde, car, étant peu nombreuse, tout serait alors perdu. Chargeons donc avec résolution chacun de notre côté. » Villars, se croyant secondé par l'escadron de Bouillon, s'avança résolument et au grand trot. Il fut bientôt avec ses gens au milieu des ennemis ; mais Bouillon ne l'avait pas suivi. Il fut entouré, et ayant été fait prisonnier, il fut inhumainement massacré par ordre du cardinal d'Autriche, parce qu'après avoir reçu de l'argent des Espagnols, il avait abandonné leur parti. Belin, qui accourait avec un corps de troupes fraiches, pour soutenir Villars son ami, fut également obligé de céder au nombre ; mais il en fut quitte pour être fait prisonnier, et on lui laissa la vie. Sesseval, qui fut aussi pris, fut tué comme ayant pris part au massacre de Ham. La plus grande partie des bagages et des munitions tombèrent au pouvoir

de l'ennemi, et les Espagnols firent un carnage épouvantable de leurs malheureux prisonniers. (Daubigné, t. IV, chap. x, p. 497.)

Saint-Pol et Bouillon, qui s'étaient rejoints, parvinrent cependant à opérer leur retraite en assez bon nombre. Sur ces entrefaites, le duc de Nevers, qui, de son côté, ainsi qu'il l'avait promis, s'avançait à grandes journées au secours de Doullens, et qui avait écrit qu'on l'attendît avant de rien tenter, arriva au camp des royaux. Le jour même, il affecta d'aller se montrer aux ennemis à la tête de ses troupes, pour leur prouver le peu de cas qu'on faisait de leur victoire ; mais, malgré cette vaine bravade, quand le maréchal lui remit le commandement, suivant l'ordre du roi : « Messire, lui dit-il, il est un peu tard pour avoir recours à moi, après avoir mis vous-même, les choses dans un aussi mauvais état. » On accusait en effet Bouillon, d'avoir, en sa qualité de protestant, volontairement et sans autre motif sacrifié Villars, qui ne commandait que des catholiques, et on prétendait que s'il fût revenu à la charge, comme il l'avait promis, il aurait pu peut-être arracher la victoire aux Espagnols, ou du moins sauver la vie à l'armée. (Brantôme, t. III, p. 268.)

Fuentes était revenu presser le siège de Doullens. La brèche fut bientôt assez grande pour permettre de donner l'assaut. La citadelle fut d'abord emportée, et comme on n'avait pas eu la précaution de se retrancher de ce côté-là, dans la ville, l'ennemi n'eut plus qu'à descendre de ce lieu élevé et à s'emparer d'une place dont la garnison ne songea pas même à faire résistance. Les Espagnols, au cri de « vengeance à nos frères massacrés à Ham ! » passèrent sans distinction, tous les Français au fil de l'épée. D'Araucourt et un petit nombre de gentilshommes, qui s'étaient réfugiés dans une église, eurent seuls, le bonheur d'échapper à la mort et furent faits prisonniers ; puis Hernand Carrero, qui avait la réputation d'être un vaillant capitaine, fut investi du commandement de la place conquise. (Cayet, *ubi sup.*)

Fuentes crut alors, que le moment était venu d'exécuter ses projets sur Cambrai, et il se présenta devant cette place le treizième jour d'août. La brèche fut immédiatement ouverte entre la porte de Selles et la porte de Malles ; car les soldats espagnols, encouragés par l'espoir du pillage d'une ville aussi riche que Cambrai, se portaient à ce siège avec une ardeur inconcevable. D'un autre côté les bourgeois, trop mécontents de Balagny, refusaient de marcher à la défense des remparts, et celui-ci, qui n'avait qu'une garnison insuffisante, ne comptait plus que sur les secours de l'armée française, qu'il avait envoyé prévenir de son danger.

Les chefs de cette armée, après le désastre de Doullens, s'étaient assemblés à Péquigny, pour se concerter sur les mesures à prendre dans la situation présente. Ils ignoraient encore les projets de l'ennemi sur Cambrai. On commença par de longues contestations, chacun rejetant sur les autres, la perte qu'on venait d'essuyer et voulant faire prévaloir ses plans pour l'avenir. Enfin on tomba d'accord que le comte de Saint-

Pol et le maréchal de Bouillon, s'en iraient avec une partie des troupes dans le Boulonnais, pour couvrir la frontière de ce côté-là, et que le duc de Nevers, remonterait les deux rives de la Somme, afin d'approvisionner et de rassurer les différentes places, qui nous restaient encore dans ces parages.

Il alla donc en premier lieu à Amiens, qu'il trouva dans la plus grande consternation, et il s'occupa d'abord à rendre le courage aux habitants. De là il se rendit à Corbie, petite ville de peu de défense, et sans considérer son rang, il voulut se charger lui-même, à cause de l'importance de sa situation, de la mettre en état de soutenir un siège. Après cela il partit pour Saint-Quentin, après avoir visité Péronne, qui était sur sa route. (De Thou, *ubi sup.*)

Ce fut à Saint-Quentin qu'il apprit que l'ennemi assiégeait Cambrai. Il assembla les officiers qu'il avait avec lui, et blâma d'abord amèrement la négligence et la témérité de ceux qui avaient eu avant lui le commandement sur ces frontières. « Ils m'ont laissé, dit-il, une tâche difficile à remplir. Mais comme, en l'absence du roi, c'est sur moi, que tout le monde a les yeux et appuie l'espoir de voir réparer tant d'imprudences, je ne manquerai pas à mon devoir. » En même temps il donna l'ordre au comte de Rhetelois, son fils unique, de prendre lui-même, le commandement du secours qu'il destinait à Cambrai ; et de suite il fit partir en avant quatre cents cavaliers et quatre escadrons de chevaux-légers, qui se mirent incontinent en route, par une pluie battante. Leur guide, soit par ignorance ou par trahison, leur fit prendre un mauvais chemin qui les obligeait à traverser un ruisseau assez profond, ce qui leur fit perdre beaucoup de temps et donna à l'ennemi averti par ses coureurs, tout loisir de fermer les passages à cette avant-garde.

Mais, à la pointe du jour, le comte de Rhetelois parut dans la plaine, amenant le reste des troupes destinées à cette expédition : la cavalerie ennemie l'attendait en bataille. Le comte, laissant derrière lui ses bagages qui furent en partie pillés, se jeta résolument sur l'une des ailes de cette troupe, qu'il enfonça, et, sans s'arrêter, il entra dans Cambrai, où il fut reçu avec de grandes démonstrations de joie.

Cette résolution du duc de Nevers, d'envoyer son propre fils se renfermer dans la place assiégée, ne laissa pas que d'inquiéter Fuentes, qui comprit bien qu'un père ne laisserait pas longtemps une tête aussi chère en danger. Pour couper le chemin aux nouveaux secours, qui pouvaient arriver de Péronne et de Saint-Quentin, il fit occuper et garder soigneusement tous les passages qui conduisaient de ces deux villes à Cambrai. Ayant pris de ce côté-là, toutes les précautions que sa prudence lui fit croire nécessaires, il fit pousser la tranchée avec encore plus d'activité, à l'aide de quatre mille pionniers qui travaillaient jour et nuit. Il fit venir soixante-deux pièces d'artillerie, tant grosses que petites, avec plusieurs couleuvrines et des munitions de guerre en abondance, et s'étant muni de gabions, il fit descendre pendant une nuit obscure plusieurs régiments dans le fossé qui était très profond ; mais

malgré la protection de ses batteries, qui ne cessaient de tirer, ils ne purent s'y maintenir sous le feu des remparts, car la garnison avait repris courage à l'arrivée du comte de Rhetelois ; les bourgeois eux-mêmes n'osaient plus donner le moindre signe de mécontentement, et de plus le brave Dominique de Vic, après avoir évité les gardes avancées des Espagnols, était parvenu à se jeter aussi dans la place avec un nouveau secours.

Fuentes délibérait donc déjà, s'il ne lèverait pas ce siège, qui allait si mal pour lui, d'autant qu'on avait nouvelles certaines, qu'après avoir assemblé un gros corps d'armée à Péronne, le duc de Nevers se disposait à le conduire au secours de Cambrai ; quand les bourgeois lui firent secrètement offrir de lui livrer une poterne près la porte de Selles. Cette proposition fut acceptée avec empressement, et les assiégeants, s'étant glissés par cette entrée, parvinrent à se rendre maîtres de la porte et de ses bastions, d'où ils braquèrent contre la ville deux fortes batteries, l'une donc était composée de vingt-deux grosses pièces de canon.

Balagny, croyant tout perdu, eut alors l'idée d'avoir recours à la belle Gabrielle pour obtenir des secours plus puissants et plus prompts de la part de Sa Majesté. Il fit dire à la maîtresse royale, que si elle voulait lui procurer les moyens de conserver sa principauté de Cambrai, il s'offrait à la tenir à foi et hommage d'elle et de ses descendants. Ce fut précisément cette démarche qui hâta sa perte.

Ceux des habitants de Cambrai, qui n'avaient pas tout à fait épousé les haines de leur archevêque, avaient aussi député au roi, de leur côté, pour lui représenter qu'ils s'étaient en effet mis sous sa protection ; mais qu'au lieu de cette protection sur laquelle ils avaient compté, on leur avait donné un tyran, dont le joug leur devenait de plus en plus insupportable. Ils demandaient donc qu'après la levée du siège, on les délivrât de Balagny, qu'ils ne voulaient ni pour maître, ni pour gouverneur.

Le roi, déjà gagné par sa maîtresse, répondit qu'il ne pouvait se rendre à un pareil désir, parce qu'il avait des engagements pris avec celui, qu'ils s'étaient eux-mêmes et sans sa participation donné pour souverain ; que cependant il ferait en sorte, que par la suite ils n'eussent plus à se plaindre de lui ; qu'au reste son projet était d'aller bientôt lui-même à Cambrai, pour prendre à ce sujet toutes les mesures convenables.

Cette réponse, quand elle fut rapportée aux habitants, ainsi que la démarche faite auprès de Gabrielle, par leur prince, mécontenta ceux-mêmes qui tenaient encore pour les Français. Fuentes, qu'on eut soin d'instruire de ce mécontentement, fit tous ses préparatifs, pour donner l'assaut à la forte barricade, élevée devant la porte dont il était déjà maître, et le comte de Rhetelois, se tint prêt à recevoir vigoureusement cette attaque. Mais de part et d'autre, on se vit bientôt dispensé de combattre. Les soldats de la garnison, qui étaient à la solde de la ville et

que Balagny ne payait plus qu'en monnaie obsidionale, à laquelle il donnait un prix exagéré et qu'il avait trouvé utile de faire battre, quoiqu'il eût de l'or plein ses coffres, commencèrent à se soulever et refusèrent formellement d'obéir aux ordres qu'on venait de leur envoyer. Leur exemple entraîna la révolte de tous les habitants, partisans de l'archevêque et autres. On s'empara de la grande rue, dans laquelle on se barricada avec des chariots et d'autres matériaux, puis on courut à la porte du Saint-Sépulcre, dont on se rendit maître ; on envoya le maire et l'un des curés de la ville, régler tant bien que mal, une sorte de capitulation avec Fuentes, et, pendant ce temps-là, Balagny, songeant plutôt à sauver sa vie que sa dignité, s'était hâté d'aller se renfermer dans le château où les Français, ne voyant plus que des ennemis autour d'eux, ne tardèrent pas à aller le rejoindre.

Sa femme, plus brave que lui, se rendit dans la grande rue, et s'adressant à la foule : « Que faites-vous, dit-elle, mes enfants ? Est-ce la crainte d'un assaut qui vous épouvante ainsi ? Mais grâce à Dieu, votre ville est assez forte pour se défendre longtemps encore ; les braves Français sont toujours là, prêts à mourir pour vous, et l'armée du duc de Nevers va arriver d'un instant à l'autre : quelques heures de courage et l'ennemi sera contraint de s'éloigner honteusement. Est-ce l'argent qui vous est dû, qui cause votre mécontentement ? Je m'engage personnellement à vous faire tout payer généreusement, » et en même temps, elle jetait à la foule, des poignées d'or, dont elle s'était munie. Puis, se saisissant d'une pique, qu'elle prit à un soldat : « Suivez-moi, ajouta-t-elle, je vais vous donner l'exemple ! »

Il était trop tard. La capitulation était déjà signée, et Cambrai s'était rendu aux Espagnols, à condition que les habitants auraient une amnistie générale pour le passé, qu'ils seraient exemptés du pillage et que l'archevêque, ancien suzerain du pays, reprendrait cette souveraineté sous la protection de Sa Majesté catholique.

Dès que ce traité fut connu, la foule courut ouvrir toutes les portes à l'armée espagnole. La citadelle seule, était encore au pouvoir des Français, qui y faisaient bonne contenance ; mais ils manquaient de vivres et de munitions ; l'avarice de Balagny, l'avait empêché d'approvisionner cette place. Ils furent sommés de se rendre ; ils demandèrent trois jours pour pouvoir avertir le duc de Nevers, qui commandait pour le roi sur cette frontière. Ce délai leur fut d'abord refusé avec hauteur ; mais quand Fuentes, les vit se préparer bravement à mourir les armes à la main, plutôt que de rien faire contre l'honneur du nom français, il consentit à leur demande, par égard, dit-il, pour la jeunesse de monsieur le comte de Rhételois, dont il estimait beaucoup le père.

Enfin, cette garnison ayant reçu ordre du roi lui-même, de capituler, obtint, qu'elle sortirait avec ses armes, bagages et munitions, la cavalerie et l'infanterie en ordre de bataille et portant ses enseignes déployées ; que les malades, les blessés restés dans la ville et les prisonniers seraient rendus sans rançon ; qu'il serait libre à tous ceux des

bourgeois qui voudraient les suivre de se joindre à eux avec leurs chevaux, chariots, charrettes et bagages, et que les habitants tiendraient le gouverneur, qui allait aussi partir, quitte de toutes les dettes qu'il avait pu contracter dans le pays, sans pouvoir retenir ni lui, ni aucun des siens, ni aucun des meubles en dédommagement.

Ces conditions ayant été réglées, on se disposa au départ ; mais madame Balagny, après avoir accablé son mari de reproches de ce qu'il était assez lâche pour survivre à sa fortune, jura qu'elle ne sortirait pas vivante d'une ville où elle avait été souveraine, et refusant toute nourriture, elle se laissa mourir de rage et de douleur.

Pour son mari, il suivit tranquillement les Français, emmenant avec lui une jeune femme du pays, dont il avait fait sa maîtresse, et comme un officier espagnol paraissait s'indigner d'une telle impudence : « Ne savez-vous pas, lui dit l'ex-souverain de Cambrai, que l'amour console des revers de la fortune ? — Alors, vous faites sagement, répondit l'officier, d'autant qu'à présent vous aurez tout le temps de vous consoler avec l'amour ; car je pense bien que vous n'aurez plus beaucoup d'affaires sérieuses pour vous troubler dans un si noble passe-temps. » (MATTHIEU, t. II, liv. 2, p. 219.)

Ce fut ainsi que la France perdit Cambrai, qu'elle ne put reconquérir que bien des années après.

Le roi était alors à Lyon, et les Lyonnais lui avaient fait une entrée magnifique. On l'avait fait passer sous des arcs-de-triomphe improvisés en son honneur ; et il avait essuyé un déluge complet de harangues adulatrices, qu'il écouta d'autant plus bénévolement qu'il venait de recevoir d'excellentes nouvelles touchant sa future et complète réconciliation avec Rome. D'autre part, il voyait ceux des chefs qui restaient encore à la Ligue presque tous réduits à traiter de leur soumission. (CAYET, liv. 7.)

Ce fut en effet en ce temps-là qu'il reçut à foi et hommage le sieur de Bois-Dauphin, lequel tenait encore les villes de Sablé et de Château-Gonthier, ainsi que plusieurs autres châteaux sur les frontières de la Bretagne. Outre une amnistie pour le passé et la restitution de tous ses biens, charges et bénéfices, Henri accorda à ce seigneur le bâton de maréchal de France. Il offrit également une trêve au duc de Mercœur, afin de laisser le temps de régler les conditions d'un arrangement définitif, pour lequel la veuve de Henri III, sœur de ce duc, et plusieurs autres personnes de considération, s'employaient activement, et si Mercœur hésitait encore, ce n'était pas par attachement pour les Espagnols, contre lesquels il avait plus d'un sujet de mécontentement, mais c'est qu'il lui répugnait de renoncer à son projet de se rendre souverain de la Bretagne ; Saint-Sorlin, qui venait de succéder aux biens et à la qualité du duc de Nemours, son frère, avait tout aussitôt fait sa soumission ; et Mayenne, comme on l'a vu, n'était plus à craindre. Aussi Sa Majesté croyait-elle n'avoir enfin plus rien à faire qu'à se délasser dans les plaisirs de tant de combats et de travaux passés. (MEZERAY, t. III, p. 1126 et suiv.)

La belle Gabrielle s'était donc empressée de venir rejoindre la cour à Lyon, et tel était l'ascendant de cette femme sur l'esprit du roi, que si l'on voulait avoir les bonnes grâces de l'amant, il fallait d'abord acheter celles de la maîtresse. On a vu quelles propositions lui avait su faire Balagny, et que ces propositions furent en partie la cause de la perte de Cambrai. Mayenne, à son tour, député le courtisan Jeannin à la royale courtisane, pour la prier de vouloir bien s'entremettre en sa faveur auprès du roi. Il lui représentait qu'elle se ferait par là un grand mérite aux yeux de Sa Sainteté, en se déclarant ainsi la protectrice de ceux qu'il appelait les princes du parti catholique. De plus, il s'engageait, tant en son nom qu'en celui de tous ses amis, à défendre envers et contre tous les enfants qu'elle avait eus du roi, et à les placer sur le trône, malgré les princes de la maison royale. On verra plus tard ce que lui valurent ces flagorneries. (De Thou, *ubi sup.*)

Pour le moment, le plus pressé était d'aller bien vite rassurer nos frontières du nord, dont le roi, au milieu de toutes les jubilations de ses autres succès, venait d'apprendre les inquiétants désastres. Il partit donc pour Amiens, et comme il avait dessein de réparer par quelque coup d'éclat le tort que tant de pertes faisaient à sa réputation, il entreprit le siège de La Fère. Le prince d'Orange lui avait envoyé douze belles compagnies de cavalerie avec deux mille hommes de pied, et la reine d'Angleterre, en vertu de sa vieille haine contre Philippe, avait consenti aussi à grossir le camp royal de quatre mille de ses Anglais. Le siège fut mis devant la place au commencement de novembre. (De Thou, *ubi supra.*)

Le duc de Nevers, dont la santé était assez mauvaise depuis quelque temps, par suite des fatigues et des inquiétudes que lui avait causées cette malheureuse guerre, mourut en ce temps-là. Son mal avait été gravement augmenté par un reproche sanglant que lui fit le roi. Comme on tenait un conseil de guerre, pour savoir s'il n'était pas à propos d'aller de suite reprendre Cambrai avant de laisser à l'ennemi le temps de s'y reconnaître et de s'y fortifier, le duc voulut représenter qu'une pareille tentative serait non seulement inutile, mais dangereuse. « Cela peut être votre avis, monsieur, reprit Henri, car vous n'avez osé approcher de ce prétendu danger que de sept lieues tout au plus. » Cette mordante apostrophe fut comme un coup de poignard dans le cœur du pauvre duc. Il se mit au lit, et n'en sortit plus que pour être porté dans la tombe. Il n'était âgé que de cinquante-six ans. (Mézeray, *ubi supra.*)

Cette même année (1595) vit aussi finir la carrière du maréchal d'Aumont. Une espèce de peste sévissait alors dans Quimper. Elle se déclarait par un grand mal de tête et de cœur, et, ordinairement, en trois jours elle emportait le malade. Le nombre de ceux qui moururent, tant bourgeois que soldats, fut si considérable qu'il n'y avait plus de place dans les cimetières pour les enterrer. « Aussi, disaient les Ligueurs, était-ce là une juste punition de Dieu, irrité de ce que la ville s'était soumise à un roi excommunié de la propre bouche de notre Saint-Père le Pape. » (Moreau, chap. xxxiv à lx.)

Le Maréchal, qui avait là son armée, ne voulut pas la laisser se consumer tout entière par la maladie. Il résolut de se remettre en campagne, d'autant qu'il venait d'apprendre qu'en ce même temps Mercœur, rejoint par une grande troupe d'Espagnols, menaçait déjà Montcontour et Lamballe. Il s'achemina donc du côté de Carhaix, et sur sa route il assiégea Corlay, où s'était retirée une bande de pilleurs sous la conduite de ce même baron de La Fontenelle, qui avait déjà commandé au Granec. Cet homme, se voyant investi par une armée aussi nombreuse, se rendit de bonne grâce, et on lui permit de se retirer avec tous ses bandits au manoir de Crémenet, où il continua ses pilleries et ravages accoutumés.

De là, le maréchal, continuant sa route à travers pays, en se dirigeant vers Rennes, vint mettre le siège devant le château de Comper. C'était la duchesse de Laval qui l'attirait de ce côté ; car, quoiqu'il eût soixante ans passés, il avait formé le projet d'épouser cette belle et riche veuve. L'entreprise contre le château de Comper, en effet, ne pouvait avoir été inspirée que par un pareil motif ; car la place était forte, située sur des rochers où il est impossible de pratiquer ni sape, ni tranchée, et le duc de Mercœur, outre la garnison ordinaire, y avait envoyé quatre cents hommes d'élite et cinquante de ses cuirassiers. Mais Mme de Laval souhaitait avec ardeur qu'on lui rendît ce château, qui avait fait partie de ses domaines, et son vieil amant n'avait rien à lui refuser.

Pendant qu'il était occupé à faire prendre position à ses troupes, un coup d'arquebuse tiré du château l'atteignit et lui cassa les deux os entre le coude et le poignet. « Pour cette fois, j'en tiens, » s'écria le maréchal. C'est tout ce qu'il put dire : on l'emmena à Rennes, où était la duchesse, et où il mourut de cette blessure, bien que le coup ne fût pas mortel, s'il eût voulu se gouverner lui-même, un peu mieux qu'il ne fit : aussi placarda-t-on, à sa porte même, plusieurs brocards que leur cynisme m'empêche de transcrire ici.

Mais revenons au baron de La Fontenelle. Ce hardi « et folâtre gentilhomme », comme l'appelle Moreau, ne se trouvait pas à l'aise dans le manoir de Crémenet, et il songeait à se rendre maître d'un poste plus important. Ce fut sur Douarnenez qu'il plaça ses vues : il y avait là, pour commandant, au nom du roi, un sieur Guingat, grand homme de bien au demeurant, mais fort peu versé dans le métier des armes. Ce bon homme, qui faisait son compte qu'on l'avertirait en cas de danger, se tenait pour être plus tranquille dans l'île Tristan, espèce de récif situé à une très petite distance à l'ouest de la ville.

Ce fut précisément, ce récif que La Fontenelle attaqua de prime abord, et au milieu de la nuit. Le commandant, qui dormait tranquillement, fut fait prisonnier dans son lit, et presque aussitôt la ville fut prise. La Fontenelle y trouva un grand butin, d'autant qu'il y avait grand nombre de riches marchands, et que ceux du plat pays, noblesse ou autres, y avaient mis en dépôt, comme en lieu sûr, tout ce qu'ils avaient de meilleur.

Ayant ensuite reconnu l'île Tristan pour une bonne place de retraite, il s'y établit avec les siens, à la barbe des garnisons de Quimper, de Concarneau, de Pont-l'Abbé et de Brest, sans qu'aucune d'elles se remuât pour l'en empêcher.

Les communes seules, voyant de quelle importance il était pour elles de ne pas laisser ce chef de voleurs dans un poste d'où il pouvait impunément ravager toute la contrée à la ronde, se mirent en armes pour venir l'en débusquer ; mais La Fontenelle vint à leur rencontre, et leur ayant tendu un piège sur le chemin, en faisant cacher ses soldats derrière les haies, il tomba à l'improviste sur ces malheureux paysans et avec si grande furie, qu'il en tua plus de quinze cents.

Enorgueilli de cette victoire, il se mit alors à trancher du seigneur, imposant tailles et corvées, sur toutes les paroisses à sept lieues à la ronde et jusqu'aux portes de Quimper.

Ensuite, ayant vu que ceux de Penmarch cherchaient à se fortifier contre lui, il s'en alla lui-même au milieu d'eux, leur disant qu'il était leur grand ami, et il se mit à boire et à jouer aux quilles avec eux ; mais pendant ce temps-là ceux des siens dont il s'était fait accompagner avaient soin de prendre une connaissance exacte des endroits forts et faibles de la ville, après quoi La Fontenelle, ayant fait les plus belles protestations, s'en retourna à Douarnenez.

Au bout d'un mois il revint ; mais cette fois, ce ne fut pas pour jouer aux quilles ; il amenait toute son armée de coupe-jarrets. « Mes bons amis, dit-il aux habitants, quand il fut assez prêt de leurs fortifications pour se faire entendre, vous savez que je suis tout vôtre, et votre protecteur ; je ne viens point pour vous affronter ; mais j'ai besoin pour votre défense et pour la mienne de prendre une connaissance exacte de cette côte. Laissez-moi donc entrer sans crainte. » Tout le monde s'était porté de ce côté de la muraille, pour entendre ce que ce harangueur avait à dire ; c'était sur quoi le folâtre baron avait compté, et pendant qu'il amusait ces imprudents de belles protestations, une partie de ses gens, pénétrant par un point dont la commodité avait été reconnue d'avance et où il n'était plus resté personne, se trouvait déjà derrière les écouteurs. Ces brigands en tuèrent tant qu'il leur plut, et firent le reste prisonniers. Le butin fut considérable, et entre autres choses les vainqueurs eurent grand soin de s'emparer d'une grande quantité de navires, barques et bâtiments de toute grandeur, qui se trouvaient dans la baie et sur lesquels ils chargèrent tout ce qu'ils avaient pillé, pour le transporter à Douarnenez.

Le principal massacre eut lieu dans l'église ; mais il est à remarquer que ce fût un châtiment de Dieu, à cause des irrévérences que les habitants avaient commises dans ce saint lieu ; car lorsqu'ils avaient fortifié leur ville, ils avaient transformé le temple du Seigneur en citadelle, et la plupart d'entre eux avaient transporté leur lit dans la nef, où ils couchaient pêle mêle, hommes, femmes et enfants. Or, il s'était commis là, jusqu'au pied du grand autel, bien des irrévérences, voilà pourquoi la

justice divine voulut qu'ils lavassent et nettoyassent de leur sang la profanation par eux commise. Après ce désastre, il ne resta plus de Penmarch que des ruines et des pierres éparses, seule preuve aujourd'hui de son étendue et de son importance passée.

Cet exploit, digne d'un véritable chef de brigands, jeta la consternation dans toute la contrée. Ceux de Cap-Sizun et de Pont-Croix, craignant un pareil traitement, avisèrent aussi qu'il n'y avait pas de plus bel expédient que de se fortifier également dans leur église de Notre-Dame de Roscudon, se promettant bien de se défendre un peu mieux que leurs voisins n'avaient fait. La Fontenelle, bien averti de tout, s'achemina de ce côté avec sa bande. Le tocsin sonna incontinent à toutes les paroisses du voisinage, et les paysans accoururent en foule en la ville de Pont-Croix, qu'ils barricadèrent de leur mieux, car il n'y avait pas de remparts. L'ennemi eut bientôt franchi leurs tranchées et barricades. La foule alors se disperse en désordre et regagne les champs. Le commandant de la place, accompagné seulement de quelques gentilshommes et d'un petit nombre de bourgeois, a à peine le temps de se retirer dans l'église, qu'on avait fortifiée.

La Fontenelle les fit investir, et comme les armes et les munitions manquaient aux assiégés, ils furent presque aussitôt forcés et faits prisonniers pour être mis à rançon. Les plus résolus parvinrent pourtant à se réfugier dans la tour, où ils se disposèrent à se défendre jusqu'à la mort.

Le baron les y attaqua le soir même, mais vainement, car cette tour, étant de belles pierres de taille, n'a qu'une seule entrée fort étroite, que deux à trois hommes peuvent aisément défendre à l'abri, et avec leurs épées seulement. Fontenelle alors fit faire un amas de genêt vert et y fit mettre le feu, espérant étouffer les assiégés par la fumée; mais cela ne lui réussit pas encore, car les fenêtres de la tour leur fournissaient assez d'air.

Considérant donc qu'il n'y avait moyen de prendre cette tour que par le canon et la famine, ce qui aurait été beaucoup trop long pour sa propre sûreté, il proposa de parlementer : on convint que les assiégés sortiraient vie et bagues sauves, et il confirma cette capitulation par un serment solennel. Les malheureux, comptant sur ce serment, abandonnèrent leur asile et vinrent saluer leur vainqueur. Le commandant, qui avait sa femme avec lui, marchait le premier. Quand le chef des brigands vit qu'ils étaient tous dehors, et que les siens étaient maîtres de la tour, il ordonna qu'on pendît tous ces pauvres gens, et, par un raffinement de cruauté, il voulut que d'abord la femme du commandant fût violée par ses soldats, en pleine rue et à la face de son mari.

La Fontenelle, chargé de butin et emmenant ses captifs, revint à son fort de Douarnenez ; et là, pour se distraire, en attendant de nouvelles occasions d'augmenter ses richesses, il soumit ses prisonniers à des traitements si barbares, qu'ils eurent à regretter de n'être pas morts les armes à la main ; il les renfermait dans des cachots infectes et sans

lumière, où la vermine et la pourriture les rongeaient jusqu'aux os. Tantôt il les forçait de s'asseoir sur un trépied brûlant et s'amusait de leurs contorsions ; d'autres fois il les faisait plonger en plein hiver dans des cuves d'eau gelée : aussi la plupart périrent-ils dans ces tortures, et ceux qui furent assez riches pour se racheter à prix d'or ne gagnèrent-ils que d'aller mourir chez eux, par suite des traitements atroces qu'ils avaient endurés.

Lui, cependant, se voyant bien logé, dans une bonne forteresse qu'il réputait imprenable, se déclara tout à fait indépendant, et quoique dans le commencement il eût cherché à couvrir ses entreprises, du prétexte qu'il était catholique et du parti du duc de Mercœur, il commença dès lors à faire fort peu de cas des ordres de ce seigneur.

L'idée lui vint de prendre femme. A cet effet, il partit un jour bien accompagné et s'en alla à Mezarnou, où il enleva de force la fille de la dame du lieu. C'était un enfant de neuf ans au plus ; mais elle était héritière unique d'une grande fortune, et il l'emmena dans son fort où il l'épousa.

Il voulut aussi étendre ses brigandages jusque sur la mer ; comme il avait plusieurs vaisseaux, il les équipa en course, et cela lui valut aussi de riches dépouilles, car ses pirates eurent la chance de rencontrer plusieurs bâtiments de commerce appartenant aux Anglais, et ils s'en emparèrent après avoir tué ou jeté à l'eau tous ceux qui les montaient.

Ce fut alors qu'il lui prit la fantaisie d'aller à Nantes se faire voir dans tout son nouvel éclat au duc de Mercœur lui-même ; mais comme il ne put y aller par terre, parce que tout le pays était déjà réduit sous l'obéissance du roi, il s'embarqua sur ses vaisseaux, et, pour mieux paraître, il s'était fait faire des habits somptueux. Il portait un manteau tout fourré d'hermines, garni d'une infinité de perles et de pierreries, tel, en un mot, qu'un monarque n'en aurait pas dédaigné un pareil, le propre jour de son sacre ; ce que voyant, le seigneur duc ne put s'empêcher de dire en raillant : « Baron, combien de pauvres gens ont dû payer de leur sang et de leur fortune ce beau manteau ? »

Quand il fut de retour à Douarnenez, il eut encore le bonheur de forcer à se retirer avec pertes le gouverneur de Brest, qui, sur les plaintes de toute la contrée, était venu avec sa garnison et un grand nombre de noblesse pour nettoyer cette caverne de brigands. Puis devenu toujours plus superbe après cette victoire, il éleva ses vues jusqu'à s'emparer de Quimper, et pour cela il commença par se procurer à prix d'argent des intelligences parmi les soldats qu'on y avait laissés en garnison. Ce ne fut pas bien difficile, car c'étaient tous gens de sac et de corde, ramassis de tous les pays du monde. Entre ces honnêtes gens et la Fontenelle, il fut convenu qu'on tuerait tous les hommes de la ville, et qu'ensuite chacun se choisirait une épouse parmi les femmes et les filles, suivant son bon plaisir.

Or, monsieur de Saint-Luc, qui avait été lieutenant du maréchal

d'Aumont, avait pris après la mort de ce grand capitaine le commandement de l'armée royale, et par hasard il arriva en ce temps-là à Quimper, pour voir comment on s'y gouvernait. Il ne fut pas longtemps sans avoir quelque soupçon de la machination qui se tramait. Il fit venir à part le capitaine Clou, qui lui était signalé comme un des fauteurs de ce complot ; car on savait qu'il avait eu plusieurs conférences secrètes et de nuit avec le baron. Le capitaine répondit qu'il n'avait jamais eu d'autre projet que de se saisir de ce chef de brigands pour le livrer pieds et poings liés à la justice. Il supplia qu'on le laissât faire et que plus tard on reconnaîtrait la droiture de ses intentions. Sa requête lui fut octroyée et il s'en alla au manoir de Kerguelen à cinq lieues de Quimper et à une lieue de Douarnenez, bien disposé à satisfaire à ce qu'il avait promis à son supérieur.

Continuant donc de feindre qu'il était un des plus chauds acteurs de la trahison méditée, il écrivit à La Fontenelle qu'il revenait de la ville, où il avait trouvé tous les amis fort bien disposés ; qu'il ne restait plus qu'à conférer sur quelques petits articles de détail, et, pour cela, il lui assigna un rendez-vous, le priant de s'y rendre avec peu de suite, pour ne pas éveiller les soupçons, et promettant de s'y trouver lui-même avec un seul laquais.

La Fontenelle donna dans le piège : Clou avait eu la précaution de faire cacher d'avance, dans le lieu désigné pour l'entrevue, une trentaine d'arquebusiers, et, sitôt que le baron, accompagné de son lieutenant, autrefois cordonnier de son état, eut mis pied à terre, les soldats, sortant de leur embuscade, se jetèrent sur lui et le firent prisonnier ; le lieutenant eut seul le bonheur d'échapper.

Ceux de Quimper et de toutes les autres villes de la contrée, bien réjouis d'une pareille capture, supplièrent M. de Saint-Luc de livrer ce chef de bandits à la justice, pour que son procès lui fût fait et parfait, attendu qu'il avait commis assez de crimes pour mériter de passer par les mains du bourreau ; mais Saint-Luc, alléché par l'appât du gain, aima mieux le considérer comme prisonnier de guerre, et exigea de lui pour sa rançon quatorze mille écus d'or, que La Fontenelle s'empressa de payer, puis il revint à Douarnenez, plus insolent et plus féroce que jamais.

Pour ne pas interrompre l'histoire de ce noble brigand, je laisserai ici de côté l'ordre chronologique, et j'ajouterai de suite ce que les chroniques du temps nous ont rapporté de ses faits et gestes et de sa fin malheureuse.

La Fontenelle tenait toujours à son projet sur Quimper, et surtout à se venger du capitaine Clou. Dès que Saint-Luc se fut éloigné, il renoua ses intelligences avec ceux de la garnison qu'il avait déjà gagnés, et qu'on n'avait pas même pris la précaution d'éloigner. Mais il avait lui-même dans sa bande un certain capitaine Marcille, lequel avait épousé la nièce d'un chanoine de la cathédrale. Ce Marcille donnait à son oncle des renseignements très précis sur tout ce qu'il pouvait découvrir de

préjudiciable à la ville, et par ce moyen, il fit manquer plusieurs surprises que Fontenelle avait habilement préparées.

Celui-ci, ne se doutant pas que tous ses projets étaient communiqués à l'ennemi, prit enfin la résolution d'obtenir par force ouverte ce qu'il n'avait pu gagner par adresse ; et, ayant réuni toutes ses troupes, qui pouvaient bien se monter à mille ou douze cents hommes, il marcha contre Quimper, en plein jour, enseignes déployées et tambour battant; il comptait sur l'appui de presque toute la garnison, qu'il avait achetée d'avance, officiers et soldats : Marcille fit parvenir l'avis de cette nouvelle tentative.

La bourgeoisie fut en grand émoi, car elle était prévenue qu'elle avait à se garder tout à la fois contre l'ennemi du dehors et contre celui du dedans. On passa toute la journée et toute la nuit en armes, car on se méfiait même du gouverneur, le sieur du Pou, qui, n'étant rien moins qu'homme de guerre, n'avait aucun crédit, ni sur l'esprit du soldat, ni sur celui des habitants.

Enfin, le matin, sur les dix heures, on aperçut l'armée des brigands, qui n'était plus qu'à trois quarts de lieues de la ville ; ils se faisaient précéder et suivre d'un grand nombre de chariots vides, pour remporter leur butin, tant ils comptaient sur le pillage de Quimper.

Chacun se mit en mouvement à cet aspect ; les uns coururent aux remparts, les autres aux portes ; mais chacun en même temps ne laissait pas que de regarder derrière soi, se méfiant des traîtres dont on savait que la ville était pleine.

Par bonheur, ce jour-là même, le seigneur de Kérollain, vaillant gentilhomme du voisinage, était arrivé à Quimper où l'appelaient quelques affaires. Il ne faisait que de descendre à son auberge du Lion-d'Or, près la porte Médard, quand le premier cri d'alarme retentit dans la ville. Soudain, courant bien vite avec ses domestiques se joindre à quelques cavaliers qui se réunissaient près de là, il se mit à leur tête pour charger l'ennemi, qui pénétrait déjà dans le faubourg. Une cinquantaine de jeunes gens de la ville, qui étaient à pied, suivirent bravement cette cavalerie, et, se glissant entre les gens de cheval, ils firent avec leurs mousquets une si furieuse décharge, que l'ennemi, se croyant attaqué par une troupe beaucoup plus nombreuse, commença à perdre contenance et ne tarda pas à fuir.

Un autre bonheur survint pour ceux de la ville. Le capitaine Magence, avec environ deux cents hommes de pied, était parti le matin de Scaer pour aller à Plougastel, ne se doutant pas que La Fontenelle fût en campagne. Étant arrivé au faubourg de la rue Neuve, où son intention était de faire reposer sa troupe, il entendit le bruit qui se faisait du côté où l'attaque avait lieu, et tout aussitôt, sans laisser aux siens le temps de souffler, il leur fit traverser le pont de Locmaria, et tomba inopinément sur le gros de l'ennemi qui était à Saint-Sébastien, attendant que les intelligences qu'il avait dans la place lui donnassent signe de vie. Cette charge, sur laquelle personne ne comptait, compléta la vic-

toire ; les bandits se sauvèrent en toute hâte, laissant sur la place quarante morts et plus du double de blessés. Encore en emmena-t-il presque autant sur les chariots qui devaient transporter le butin.

Pour lors (1597), le pays ne pouvant plus supporter les barbaries de cette bande de malfaiteurs, que leur dernier échec avait rendus comme enragés, le seigneur de Sourdéac, gouverneur de Brest, et les autres gentilshommes et commandants de la contrée, résolurent pour la seconde fois de les aller attaquer dans leur fort. On appela toutes les garnisons voisines, auxquelles se joignit un régiment de Suisses ; mais la place était si forte, si bien approvisionnée et si bien défendue, qu'au bout d'un mois de siège on n'était pas plus avancé que le premier jour.

Le capitaine Magence fut tué en voulant repousser une sortie de ces enragés, et en reconnaissance du service qu'il avait rendu tout dernièrement à Quimper, les habitants de cette ville demandèrent son corps pour l'ensevelir honorablement dans leur cathédrale. On le plaça dans une ancienne tombe vide, qui était dans la chapelle de la Trinité (aujourd'hui chapelle de la Victoire), et qui portait sur son couvercle le nom d'un évêque avec la date de l'année 1200, de sorte que si jamais cette tombe est ouverte, nos neveux n'y trouveront que les os d'un capitaine gascon, au lieu des reliques d'un saint prélat, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Bref, il parut encore impossible cette fois de forcer les brigands dans le repaire où ils s'étaient si bien fortifiés : Sourdéac fut le premier qui se retira, sous prétexte d'aller chercher de nouvelles forces ; les autres le suivirent bientôt, et La Fontenelle se maintint dans son île et dans Douarnenez jusqu'à la paix. Comme le duc de Mercœur n'avait pas voulu le comprendre dans le traité qu'il fit avec le roi, il en fit un particulier et en son nom, par lequel, outre une amnistie pour tout ce qu'il avait fait en portant les armes contre Sa Majesté, il obtint que le gouvernement de Douarnenez lui serait continué, et en outre qu'il aurait le brevet de capitaine de cinquante hommes d'armes. Par malheur pour lui, il n'avait pas songé à demander aussi amnistie pour les crimes qu'il avait commis envers les particuliers. Les parents et amis de ses nombreuses victimes présentèrent requête au Parlement. Il fut convaincu d'avoir fair violer la femme du commandant de Pont-Croix, en face du gibet de son mari, et d'avoir enlevé une noble héritière encore mineure, pour la forcer à devenir sa femme, en réparation desquels faits il fut condamné par arrêt du grand conseil à être rompu vif, après avoir été appliqué à la question ordinaire et extraordinaire. Cet arrêt fut exécuté en place de Grève en 1602. Le baron de La Fontenelle fut laissé six quarts d'heure sur la roue, avant de recevoir le coup de grâce. Son nom véritable était Guy Eder de Beaumanoir de Lavardin. (*Journal de Henri IV*, t. III, an. 1602.)

Au reste, le baron de La Fontenelle n'était pas le seul noble brigand qui ravageait en ce temps-là la malheureuse Bretagne. Le comte Anne de Magnane de la maison de Sanzay s'était mis aussi à la tête d'environ

cinq cents hommes de la lie du peuple, et il faisait également la guerre pour son profit, se présentant dans les villes où il n'y avait point de garnison royale, et y levant des contributions à discrétion. A la fin il trouva que la petite ville de Quintin lui présentait toutes les commodités dont il avait besoin pour ses opérations ; il s'en empara et s'y établit avec sa bande. Mais le commandant de Guingamp, qui n'est située qu'à quatre lieues de là, ne jugea pas à propos de l'y laisser tranquille. Il vint l'attaquer et le força à se rendre prisonnier. M. le comte de Magnane eut du moins le bonheur de n'être pas mis en jugement ; il n'avait, lui, jamais violenté que des bourgeois et des manants. (De Thou, t. XII, liv. 113, p. 449.)

Sur ces entrefaites, la forteresse de Comper, devant laquelle le maréchal d'Aumont avait si malencontreusement trouvé la mort, fut enfin prise par les royalistes, et l'on dut cet exploit aux deux frères d'Andigny, tous les deux hommes de lettres, ce qui était assez rare parmi la noblesse française de ce temps-là, et ce qui, dans tous les cas, ne leur avait pas valu jusqu'à ce jour une grande réputation de bravoure ; voilà comment ils s'y prirent. Ils s'en allèrent avec quelques soldats se cacher dans la maison d'un de leurs parents, qui demeurait dans le voisinage de Comper. Comme ils avaient remarqué que tous les matins on laissait entrer dans la place les gens de la campagne qui apportaient leurs denrées au marché, ils firent déguiser en paysans vingt de leurs plus braves compagnons, qui portaient des pistolets et de courtes épées cachées sous leurs habits ; ceux-ci, se mêlant aux autres vilains qu'ils rencontrèrent sur la route, avaient charge de profiter du moment où le passage leur serait ouvert pour égorger le poste et s'emparer de la porte. Les deux frères, avec le reste de leurs soldats, les suivirent à courte distance, se tenant prêts à leur prêter main forte. Ce stratagème eut un plein succès : la porte fut prise, et la garnison, épouvantée de voir l'ennemi dans la place, ne prit pas même le temps de s'informer du nombre des assaillants. Chacun n'eut rien de plus pressé que de se sauver, qui d'un côté, qui de l'autre.

Les nouvelles de cette prise, ainsi que de la prise de Guimer, de la Roche Montbouchet et du château de Saint-Mars, situé tout près de Nantes, furent apportées au roi pendant qu'il était à son camp de Traverey, devant La Fère, dont, comme on l'a vu, il avait déjà commencé le siège.

Ce fut là aussi qu'il lui fut annoncé que définitivement la cour de Rome avait consenti à son absolution. Tout joyeux d'un pareil résultat, qui ne devait plus laisser aucun prétexte aux fauteurs de guerre civile, il fit écrire à tous les gouverneurs de ses provinces qu'ils eussent à en faire publiques réjouissances, et lui-même écrivit de sa propre main au prince de Conti, qui commandait pour lors dans Paris : « J'avais toujours bien pensé, lui disait il, que la sincérité de ma conversion finirait par éclairer le Saint-Père, en dépit de tous les artifices des ennemis de la France. Plein de reconnaissance envers le Tout-Puissant, à cause de cette grâce

qu'il m'a faite, et qui est si nécessaire pour rassurer la conscience de mes sujets, j'écris par ce même courrier à mon cousin l'archevêque de Paris, à cette fin qu'il en fasse remercier Dieu, en l'église de Notre-Dame, à quoi je vous prie aussi de tenir la main de votre part ; et, pour ne rien omettre de ce qui peut rendre cette action plus célèbre, donnez ordre de faire tirer l'artillerie et d'allumer les feux de joie, en ma bonne ville de Paris, le jour que mon dit cousin archevêque aura fixé pour les processions et autres louanges à Dieu ; car une si grande faveur du ciel ne saurait être trop joyeusement célébrée, et j'espère que mes sujets en recevront toute utilité. (Cayet, *ubi sup.*)

C'étaient M. du Perron et M. d'Ossat qui avaient été chargés d'aller négocier les moyens d'obtenir de Sa Sainteté cette absolution que le roi désirait tant. Ils étaient entrés dans Rome, sans aucune pompe et comme personnes privées, et ayant obtenu de Clément VIII une audience pour lui baiser les pieds, ils furent une heure entière à lui parler en particulier. On dit qu'ils employèrent ce temps à lui présenter une requête en forme au nom de Sa Majesté. (*Lettres d'Ossat,* t. I, p. 527 et suiv. — De Thou, *ubi sup.*)

Dès qu'ils se furent retirés, Clément vint déclarer en plein consistoire que les dits sieurs d'Ossat et du Perron étaient venus vers le Saint-Siège, avec les lettres de créance de leur roi, pour traiter des affaires de France ; qu'on pouvait donc les regarder comme des ambassadeurs avoués, et que désormais il voulait que ces affaires fussent discutées non plus par l'avis de quelques particuliers, mais en présence de tout le sacré collège des cardinaux. (Cayet, *ubi sup.*)

Les ambassadeurs commencèrent donc à visiter messieurs les cardinaux et bientôt plusieurs de ces princes de l'Église, se déclarèrent ouvertement en leur faveur. Ceux du parti espagnol redoublèrent en même temps d'animosité ; mais la politique de la cour de Rome avait bien changé de face : depuis la dernière ambassade du duc de Nevers, le pape voyait maintenant la Ligue aux abois, l'Espagnol sans appui en France, et il commençait à craindre que, le roi ayant abjuré l'hérésie, sans l'intervention du Saint-Siège et sous la seule autorisation des prélats de l'église gallicane, on en vînt jusqu'à vouloir, comme on l'en menaçait déjà, établir en France une nouvelle discipline ecclésiastique, qui diminuerait d'autant les revenus de Sa Sainteté. Il n'était donc plus saison de persévérer dans une sévérité qui pouvait avoir des suites aussi graves. (De Thou, t. XII, liv. 113, p. 468 et suiv.)

Ainsi donc, après avoir imploré les lumières du ciel par une procession publique, qu'il fit avec toute sa maison, depuis son palais du mont Quirinal jusqu'à Sainte-Marie-Majeure, et dans laquelle il marcha lui-même pieds nus, les yeux baissés et versant des larmes, il ordonna que le consistoire s'assemblât extraordinairement au palais de Monte-Calvo. Là, il dit à messieurs les cardinaux qu'il avait examiné séparément et avec le plus grand soin les opinions de chacun d'eux sur la question présente. J'en trouve, ajouta-t-il, plus des deux tiers qui concluent pour

l'absolution du prince, et en effet j'ai reconnu moi-même clairement que là est le véritable bien du Saint-Siège. Un des cardinaux du parti espagnol se leva et voulut répondre à cette proposition, bien que sortie d'une bouche infaillible ; mais Clément disant, qu'on avait déjà assez disputé, fit sonner la clochette pour signal de la levée du consistoire, et l'assemblée fut obligée de se séparer. (Cayet, *ubi sup.*)

Il fut ensuite question de régler les conditions de cette absolution : celles que voulait imposer la cour de Rome étaient étranges. D'abord il fallait que le roi abjurât de nouveau, son abjuration entre les mains des prélats français n'étant pas valable. Il fallait qu'il reçût en personne l'absolution d'un légat de Sa Sainteté, qui le relèverait des censures par lui encourues et le rétablirait dans ses droits au trône de France, qu'il avait perdus par son hérésie ; il devait de plus reconnaître authentiquement qu'au cas où il retournerait à ses erreurs, ce serait avec justice qu'il perdrait pour toujours les droits qu'on ne lui avait rendus qu'en raison de sa conversion. C'était, comme on voit, mettre tout simplement la couronne de France aux pieds du Pape, et l'en déclarer dispensateur absolu. (De Thou, *ubi sup.*)

Ensuite, on exigeait qu'aucun hérétique ne fût admis aux charges et dignités du royaume, et qu'il ne fût souffert en France d'autre exercice de religion que de la religion catholique, apostolique et romaine.

Le roi devait faire immédiatement une trêve avec l'Espagne, promettant de l'observer religieusement, jusqu'à ce que le Pape trouvât le moyen de transformer, comme il s'en chargeait, cette trêve en une paix définitive.

L'ordre des jésuites devait être rétabli de suite en France, avec abolition de toutes les procédures faites contre eux, et notamment de celles qui les déclarait complices de Jean Chatel.

Enfin, le saint concile de Trente devait être reçu et reconnu dans tout le royaume, comme règle infaillible de la foi et de la discipline de l'Église. Il y avait encore une foule d'autres articles concernant les bénéfices, les moines, les restitutions à faire au clergé, etc., etc., mais qu'il est inutile de transcrire ici. La cour de Rome n'avait rien oublié de ce qui pouvait ajouter à son importance et à ses profits.

A toutes ces demandes, les députés du roi répondirent avec fermeté qu'il était impossible de souscrire à la première, qui renverserait la loi fondamentale de la monarchie ; que les rois de France ne reconnaissaient point de supérieur au temporel et que, leurs droits étant imprescriptibles, il n'appartenait à personne de les en déclarer déchus, qu'eux-mêmes n'avaient pas la liberté d'y renoncer. (*Lettres d'Ossat*, t. I, p. 470 et suiv.)

A la seconde demande, concernant l'exclusion de tout hérétique des charges publiques et la proscription de tout autre culte que du culte catholique, il fut opposé qu'il y avait à ce sujet des édits par lesquels le roi avait engagé son honneur et sa conscience, et sur lesquels désormais reposait toute la tranquillité du royaume; que ces édits s'oppo-

saient à ce qu'on donnât pleine satisfaction à Sa Sainteté sur un pareil article, mais que le roi ferait tout son possible pour arranger les choses, et pour que les bons catholiques n'eussent pas à se plaindre.

Concernant la trêve proposée avec l'Espagne et le rôle d'arbitre suprême que le Pape s'arrogeait, on ne fit aucune objection.

Quant au rétablissement des jésuites dans le royaume et à la destruction des arrêts qui les condamnaient, on montra que c'était chose impossible pour l'instant, et on supplia Sa Sainteté d'attendre des circonstances plus favorables.

Enfin, pour ce qui concernait la réception du concile de Trente, il fut convenu qu'il serait reçu et observé en France à l'exception de ceux de ses canons et décrets qui pourraient être trouvés contraires aux lois de l'État.

Le Pape avait trop d'intérêt à terminer promptement cette affaire pour prolonger une discussion qui pouvait devenir dangereuse, et le premier jour de septembre, on procéda à l'absolution du roi, à laquelle les Italiens donnèrent le nom de rebénédiction, attendu qu'ils s'obstinaient toujours à voir dans Sa Majesté un hérétique relaps. (Cayet, *ubi supra*.)

La cérémonie se fit avec grande pompe dans l'église de Saint-Pierre de Rome. Le Pape, après avoir dit la messe dans sa chapelle particulière, se mit en route, porté sur sa chaire, revêtu des habits pontificaux et la thiare en tête. Ses camériers, magnifiquement habillés de manteaux rouges, allaient devant les porteurs, et les cardinaux en chapes violettes l'accompagnèrent à pied, marchant à droite et à gauche. La procession se rendit à la basilique, qu'on avait richement parée à cette occasion. On déposa Sa Sainteté, sur une belle estrade élevée de trois brasses au moins et couverte de drap vert ; au bout se dressait le trône pontifical tout brillant de drap d'or.

Clément s'assit, et autour de lui s'assirent, chacun en leur rang, messieurs les cardinaux, après lui avoir rendu les hommages de l'adoration (1). Les officiers de la très-sainte inquisition, les douze pénitenciers avec leurs cottes et portant la baguette en main, puis la foule des autres prélats, prirent place à droite et à gauche.

Alors le maître des cérémonies appela à haute voix les sieurs du Perron et d'Ossat, représentants de Henri de Bourbon. Ceux-ci montèrent sur l'estrade, et firent chacun trois profondes révérences : le maître des cérémonies continua en s'adressant à Clément : « Votre Sainteté aura-t-elle pour agréable que ces représentants du roi de France lui baisent le pied ? » A quoi le Pape fit un signe de consentement et tendit sa mule.

Cette première cérémonie parachevée, le procureur de l'inquisition vint apporter et lire tout haut la profession de foi de Henri IV, qu'on

(1) On sait que c'est ainsi qu'on nomme dans le cérémonial de la cour de Rome une certaine manière de saluer le pape.

avait dressée en latin, et dans laquelle il s'accusait d'avoir cru à tort aux hérésies de Calvin, promettant qu'il y renonçait dès ce moment et à jamais, pour se ranger au giron de la sainte Église. Les deux ambassadeurs se mirent à genoux pendant cette lecture, et quand elle fut finie, du Perron demanda humblement au Pape pardon et absolution pour son maître. Sur quoi le procureur du saint office fit lecture d'un décret de Sa Sainteté, dans lequel il était dit que l'absolution déjà donnée au coupable repentant, par les prélats de France, était en effet nulle et de nul effet, comme provenant de gens qui n'avaient pas pouvoir suffisant ; que toutefois Sa Sainteté, reconnaissant que Sa Majesté avait agi de bonne foi, voulait que les actes catholiques qui avaient été faits par le dit seigneur roi, en vertu de cette prétendue absolution, fussent réputés bons et valables, et pour l'avenir, elle le déclarait légitimement et complètement absous de son hérésie, à condition qu'il accomplirait les pénitences qui lui seraient imposées.

Aussitôt les chantres entonnèrent le *Miserere :* le maître de cérémonies remit une baguette au Pape, après lui avoir enveloppé la main d'un crèpe blanc, et Clément, à chaque verset du psaume, frappait avec cette baguette, tantôt sur les épaules du sieur du Perron, tantôt sur celles de d'Ossat. Le psaume fini, le Pape dit les oraisons et déclara de sa propre bouche qu'à cette heure, il reconnaissait Henri de Bourbon comme membre de Jésus-Christ, et comme roi très chrétien ; puis les trompettes et les tambours se mirent à sonner, et tout le canon du château Saint-Ange fut tiré en signe de réjouissance. Les ambassadeurs baisèrent encore une fois les pieds de Sa Sainteté avec amour et reconnaissance ; et les protonotaires dressèrent un acte de tout ce que dessus, dont copie en bonne forme fut délivrée au sieur du Perron, pour être remise au monarque français.

Cette cérémonie, qu'on avait voulu rendre imposante, ne parut pas tout à fait telle, à beaucoup de gens en France. On fit courir à ce sujet un grand nombre d'épigrammes mordantes, et quelques plaisants dirent que le Pape avait eu grand tort de ne frapper qu'avec une petite baguette. Il aurait dû s'armer d'un bon fouet de poste, pour étriller jusqu'au sang les plats coquins qui n'avaient pas rougi d'humilier à ce point la majesté du plus grand roi du monde devant un prêtre étranger. Ceux qui parlaient ainsi ne savaient pas sans doute aussi bien que le roi lui-même de quelle importance il lui était d'acheter à tout prix sa réconciliation avec le Saint-Siège. (*Journal de Henri IV.*)

D'un autre côté, ceux qui, gardant encore le venin de l'ancienne Ligue se prétendaient les seuls catholiques purs, trouvaient que le Pape lui-même avait été bien hardi d'absoudre un hérétique relaps. Un moine du couvent de Sainte-Croix la Bretonnerie prêcha même publiquement dans ce sens, dans l'église de Saint-Merri : il commença par appeler la reine d'Angleterre une véritable Jézabel, et il ajouta que ceux qui avaient amitié et confédération avec elle, quelques beaux semblants qu'ils s'efforçassent de faire, et même malgré la prétendue absolution du Saint-

Père, n'étaient que des hérétiques endurcis et dignes d'aller à tous les diables. Le Parlement fit poursuivre ce prédicateur effronté, et sur la requête du procureur du roi, il fut condamné à faire amende honorable à genoux et tête nue dans la chambre de la Tournelle, après quoi on lui fit défense de monter en chaire, jusqu'à ce qu'autrement il en fût ordonné par la cour, et surtout injonction très expresse lui fut faite de ne plus mal parler à l'avenir des alliés du roi, sous peine de la vie. (Mézeray, t. III, p. 1154.)

CHAPITRE XX

1596. — ARGUMENT : CONTINUATION DU SIÈGE DE LA FÈRE.
LE CARDINAL ALBERT VICE-ROI DES PAYS-BAS — MAYENNE SE RÉCONCILIE AVEC LE ROI.
RÉCONCILIATION DU NOUVEAU DUC DE NEMOURS.
L'EX-CAPUCIN JOYEUSE REND TOULOUSE ET EST FAIT MARÉCHAL DE FRANCE.
D'ÉPERNON DISPUTE LA PROVENCE AU DUC DE GUISE.
ARRÊT DU PARLEMENT D'AIX. — INTRIGUES DU DUC DE GUISE CONTRE LESDIGUIÈRES
CHARGÉ PAR LE ROI DE LE SOUTENIR.
LESDIGUIÈRES SE DÉDOMMAGE EN PRENANT ET PILLANT AURIOL.
CASAULT FAIT ENTRER L'ESPAGNOL DANS LE PORT DE MARSEILLE.
LE CAPITAINE LIBERTA PROMET A GUISE DE LUI LIVRER CETTE VILLE.
IL TUE CASAULT. — LE VIGUIER LOUIS D'AIX SE SAUVE ET LES MARSEILLAIS
CRIENT : VIVE LE ROI. — LA FLOTTE ESPAGNOLE SE RETIRE.
GUISE BAT D'ÉPERNON. — CELUI-CI TRAITE DE SA SOUMISSION AVEC LE ROI.
ENTREVUE DU ROI ET DU DUC DE MAYENNE. — L'ARCHIDUC ASSIÈGE ET PREND CALAIS.
BELIN LUI LIVRE TRAITREUSEMENT LA PLACE D'ARDRES.
LA FÈRE SE REND AU ROI. — L'ARCHIDUC SE RETIRE A SAINT-OMER.
LIGUE CONTRE L'ESPAGNOL ENTRE L'ANGLETERRE ET LA FRANCE.
LES ÉTATS DE HOLLANDE S'ADJOIGNENT A CETTE LIGUE.

Le siège de La Fère, commencé sur la fin de l'année précédente, se continuait assez lentement ; car la plus grande partie des choses nécessaires à une opération de cette importance manquaient au camp royal, et il n'y avait plus assez d'argent dans le trésor pour se les procurer. Le roi commençait donc à s'apercevoir, à son grand regret, que cette place le retiendrait encore longtemps. Pourtant, la ville était exactement bloquée ; mais, outre qu'elle ne manquait ni de munitions, ni de provisions, elle avait l'espoir d'être bientôt secourue par le cardinal Albert d'Autriche, frère de l'archiduc Ernest, et que Philippe venait de nommer vice-roi des Flandres, en remplacement de ce dernier. En effet, on venait d'apprendre qu'Albert avait déjà fait son entrée à Bruxelles, et qu'il se préparait à se mettre incessamment en campagne avec une nombreuse armée. (De Thou, liv. 115.)

Henri IV, sous prétexte d'une partie de chasse, s'était pendant ce temps-là rendu à Follembray, château bâti par François Ier, dans la forêt de Coucy. Ce fut là que fut définitivement réglé l'accommodement du duc de Mayenne, négocié depuis si longtemps par le président Jeannin, et pour la conclusion duquel la belle Gabrielle d'Estrée avait bien aussi

quelque raison de presser son royal amant, dont elle commençait dès lors à se flatter de pouvoir faire un époux. (Péréfixe, 2e partie.)

A l'occasion de ce traité, il se présentait pourtant une assez grave difficulté. Henri IV, à son avénement au trône, avait juré de ne point accorder d'amnistie à ceux qui avaient pris part à l'assassinat de Henri III ; et dans tous les traités qui avaient été faits précédemment, il avait été soigneusement stipulé que la reine Louise, veuve du défunt monarque, avait toujours le droit de poursuivre devant les tribunaux ceux qui seraient soupçonnés d'avoir coopéré au meurtre de son mari. Mayenne avait de bonnes raisons pour ne pas vouloir d'une pareille restriction ; et il exigeait qu'avant toutes choses, le roi le reconnût innocent et absous de toute inculpation à cet égard. On trouva moyen de tourner cette difficulté : Sa Majesté se fit apporter les pièces de l'instruction, qui avait été faite par le Parlement, au sujet de ce régicide, et après les avoir examinées, ou avoir feint de les examiner, elle déclara que Mayenne lui paraissait, ainsi que les autres princes et princesses de sa famille, n'avoir participé en aucune façon à ce crime abominable ; qu'en conséquence, il leur avait permis de s'en justifier par serment en sa présence : défendant au procureur général et à toute cour de justice de faire informations ou procéder à l'avenir pour ce sujet contre aucun des dits princes et princesses. (De Thou, *ubi sup.*)

Toutes les autres conditions furent faciles à régler ; car, d'une part, le duc de Mayenne n'avait plus guère d'autre moyen de se tirer d'affaire, à moins que de se livrer pieds et poings liés à l'Espagnol, qui lui aurait fait chèrement acheter une protection déshonorante ; et d'autre part, Henri regardait la réconciliation de ce prince, chef de la Ligue, comme fort importante pour la tranquillité complète de son royaume. Il est vrai qu'il eût pu l'obtenir à meilleur marché ; mais était-il en son pouvoir de refuser quelque chose aux sollicitations de la charmante Gabrielle ?

L'édit de cette réconciliation fut donc dressé au mois de janvier. Il accordait à Mayenne amnistie complète de tout le passé, « attendu, était-il dit, que ceux qui manquent à l'obéissance due à leur souverain peuvent être regardés comme excusables, quand ils n'ont agi que par zèle pour la religion, qui remue si puissamment les cœurs des hommes. » On lui donnait trois places de sûreté pour six ans, savoir : Châlons-sur-Saône, Seurre en Bourgogne et Soissons. Lui et ceux de son parti étaient rétablis dans tous les biens, charges et bénéfices dont ils avaient pu être dépouillés par jugement ou autrement, à cause de leur révolte. Seulement, on leur imposait la condition de prêter serment de fidélité au roi, et de renoncer pour toujours à toute Ligue contractée soit au dedans, soit au dehors du royaume. Les emplois donnés par le duc, en sa qualité de lieutenant-général de l'État de France, étaient conservés à ceux qu'il en avait revêtus, lesquels n'étaient tenus que d'en prendre de nouvelles lettres du roi ou de son chancelier. Enfin, pour mettre le comble à tant de grâces, le roi se chargeait de payer toutes les dettes du dit

seigneur duc et celles de ses amis, comme contractées pour le service de l'État. Mayenne obtint en outre pour son fils aîné le gouvernement de l'Ile-de France, à l'exception de la ville de Paris, dont on fit un gouvernement à part

Quand cet édit fut porté au Parlement pour être enregistré, tout le monde se montra indigné de ce qu'on abandonnait aussi facilement la vengeance du parricide commis sur le feu roi. Personne, cependant, n'osait élever la voix : il n'y eut que la duchesse d'Angoulême, sœur naturelle de Henri III, qui vint hautement interjeter opposition en son propre nom et en celui de la reine Louise, par laquelle elle s'était fait signer un pouvoir. La cour prononça donc qu'il serait donné acte de cette opposition à la requérante pour servir en temps et lieu, et que, néanmoins, on procéderait toujours à l'enregistrement de l'édit, conformément à l'ordre exprès du roi manifesté déjà par deux lettres de jussion. Il fut en outre stipulé que monsieur le duc de Mayenne, avant de pouvoir prendre sa place comme pair dans aucune assemblée du Parlement, serait tenu de déclarer que les auteurs et fauteurs de l'attentat commis sur la personne du feu roi étaient des infâmes et des scélérats exécrables. On l'obligeait aussi à donner parole que si, dans les places de sûreté que Sa Majesté lui accordait, il se trouvait ou se réfugiait quelque complice de ce régicide, il le ferait lui-même arrêter et le livrerait à la justice de la cour.

Quand on apprit ces conditions, Gabrielle et les autres amis que le duc s'était faits décidèrent le roi à envoyer une nouvelle lettre de jussion, par laquelle Sa Majesté déclarait que son intention irrévocable était qu'aucune restriction ne fût mise à la grâce par elle accordée à Monsieur le duc. Le Parlement décida alors qu'il enregistrerait l'édit purement et simplement, en mentionnant que c'était « vu la nécessité de l'État et l'ordre de Sa Majesté ». Henri IV ordonna encore que cette mention fût supprimée, attendu qu'elle semblait faire entendre que la délibération n'aurait pas été tout à fait libre. Il fallut se soumettre à cet ordre du maître, et Mayenne fut réhabilité complètement et sans restriction, au grand mécontentement de plusieurs.

Ce fut aussi à Follembray que le roi donna l'édit de réconciliation en faveur du nouveau duc de Nemours, avec amnistie également complète pour tout le passé ; et le Parlement enregistra sans opposition, quoiqu'il y eût bien pourtant quelques réclamations à faire contre ce prince, qui, lorsqu'il n'était encore que marquis de Saint-Sorlin, avait fait fondre à son profit « les ornements royaux et jusqu'à la couronne qu'il avait été prendre à Saint-Denis ».

Henri donna encore un troisième édit, toujours daté de Follembray ; et celui-ci concernait la ville de Toulouse et le duc de Joyeuse.

Or, dès l'année précédente, le Parlement de Toulouse, à la nouvelle de l'abjuration du roi, s'était partagé en deux factions : une partie des membres de cette cour voulait reconnaître Henri IV pour souverain ; mais Joyeuse s'était opposé à cette résolution, sous prétexte que le Pape

ne s'était pas encore prononcé sur la validité de la conversion du prince. Ceux des présidents et conseillers qui étaient bien disposés pour Sa Majesté sortirent de la ville et se retirèrent à Castel-Sarrazin, où ils se mirent sous la protection du maréchal de Matignon, gouverneur de la Guyenne, et sous celle du duc de Ventadour, lieutenant du roi en Languedoc, y commandant pendant l'absence du connétable de Montmorency. Il fut décidé alors qu'on irait mettre le siège devant Toulouse. Comme les deux généraux royalistes n'avaient pas à leur disposition des troupes suffisantes, on tenta auparavant plusieurs démarches pour engager Joyeuse à se soumettre de bonne grâce à Sa Majesté. (MÉZERAY, t. III, p. 1126.)

Pendant ces pourparlers, qui n'avaient encore amené aucun résultat, les villes de Rhodez et de Cordes ouvrirent leurs portes au maréchal, et la fraction du Parlement qui se trouvait à Castel-Sarrazin rendit contre Joyeuse et contre les Ligueurs un arrêt qui enjoignait à tous les bons Français de les traiter comme rebelles. Alors, Joyeuse, irrité de cet arrêt qu'il appelait une insolence, sortit de Toulouse, à la tête de presque toute la noblesse de la Comté, qu'il croyait de son parti. Il marcha contre Castel-Sarrazin, qu'il fit aussitôt canonner par son artillerie, dans le dessein d'intimider ces gens de robe, qui avaient osé procéder contre lui.

Bientôt pourtant il fut obligé de cesser cette attaque à main armée ; car il apprit que Narbonne et Carcassonne venaient de se soulever contre lui et de reconnaître le roi. Il revint donc à Toulouse, où il commença à comprendre que le vœu général de toutes les populations de ces contrées tendait enfin vers la paix, et que par conséquent ce qu'il avait de mieux à faire était de traiter sans retard avec le roi, en tâchant, comme tant d'autres, d'obtenir les conditions les plus avantageuses possibles. Son frère, le cardinal de Joyeuse, qui avait déjà eu le bon esprit de se montrer favorable à Henri IV, quand il s'était agi de la réconciliation de ce prince avec la cour de Rome, se chargea de ménager cet arrangement avec Sa Majesté, et sa peine ne fut pas perdue. Le monarque accorda au noble capucin redevenu général le bâton de maréchal de France, en échange de sa soumission. L'édit donné en sa faveur portait que le zèle seul pour la conservation de la religion avait poussé un homme aussi pieux, à faire tout ce qu'il avait fait, pendant le cours de ces guerres ; et, en conséquence, on lui laissait son commandement de Toulouse. Par le même édit, le culte catholique était rétabli dans tous les lieux de cette Comté où il avait été supprimé, avec défense aux huguenots de tenir leurs assemblées dans aucun autre lieu plus rapproché de la ville que Villemur, Carmain et l'Ile-Jourdain. Ceux des membres du Parlement qui avaient abandonné Toulouse reçurent l'ordre de venir s'y réinstaller ; les autres tribunaux inférieurs et le bureau des trésoriers de France, qui pendant les troubles avaient été s'établir ailleurs, furent également rappelés, et, en outre, le roi ordonna de raser tous les forts qui avaient été bâtis par les différents partis pour gêner la liberté des

citoyens. Cet édit fut lu et publié à Toulouse, le quatorzième jour de mars 1596.

Au reste, tous ces édits et traités, que Sa Majesté se vit forcée de faire en faveur des princes, des grands et des villes ligueuses, étaient au résumé ruineux pour l'État, auquel ils coûtèrent des sommes immenses, qu'on porte à plus de six millions d'écus ; en outre, par suite de cette reconnaissance des actes faits par les divers pouvoirs qui s'étaient disputé la France, il se trouvait presque partout deux et souvent trois titulaires pour une même charge et qui s'en faisaient payer très exactement les appointements et les revenus. Pour faire face à toutes ces dépenses, il fallut charger d'impôts un malheureux peuple que la guerre avait déjà à peu près épuisé. Aussi beaucoup de familles, même des plus notables de la bourgeoisie, virent-elles à cette époque leur fortune anéantie, et tombèrent alors dans une sorte de dégradation qui les fit bientôt disparaître. Henri IV avait trouvé le corps social dans une dissolution complète, et il n'avait que le temps de s'occuper du mal le plus pressant, se réservant de songer plus tard, s'il en avait le loisir, à réparer les désordres que ses remèdes devaient causer dans des organes moins nobles et moins importants. (De Thou, *ubi sup.*)

Il ne restait plus guère à pacifier que la Provence et la Bretagne. Le roi venait de donner, comme on l'a vu, le gouvernement de la première de ces deux provinces au duc de Guise. Lesdiguières avait en même temps reçu l'ordre de Sa Majesté de guider ou plutôt de surveiller le nouveau gouverneur dans la lutte qu'il allait avoir à soutenir contre d'Épernon et contre les Ligueurs de ce pays. Or, toute l'expérience d'un des plus renommés capitaines de cette époque ne semblait pas de trop pour une pareille besogne ; aussi, Guise avait-il bien promis au roi de suivre toujours les avis de Lesdiguières, qu'il regarderait comme un père.

Monsieur de Fresne, secrétaire d'État, avait été envoyé d'avance pour faire savoir au duc d'Épernon les intentions de Sa Majesté. Le duc était sommé de retirer ses gens de guerre de la Provence et de venir à la cour rendre compte de sa conduite ; mais celui-ci, alléguant les grands frais qu'il avait déjà faits pour conserver, disait-il, ces pays à la France, répondit qu'il ne serait pas juste que tant de peines n'eussent d'autre résultat que d'établir Monsieur de Guise dans un gouvernement dont lui-même avait été légitimement pourvu par le feu roi ; et il refusa d'obéir. (Cayet, liv. 8, 1596.)

La Parlement d'Aix, n'eut pas plus tôt connaissance de cette rebellion, que faisant publier les lettres-patentes par lesquelles le roi donnait le gouvernement de la Provence au duc de Guise, il les accompagna d'un arrêt foudroyant contre d'Épernon et ses adhérents, « enjoignant à tous les Gascons, sous peine de lèze-majesté, de vuider et de laisser, dans la huitaine, toutes les villes et forteresses qu'ils tenaient, et d'avoir à se retirer dans leur pays. » (Mézeray, t. III, p. 1162.)

Pour lors Lesdiguières, après avoir levé quelques troupes à ses frais,

s'en vint assiéger Sisteron. Déjà il s'était emparé du faubourg de la Baume, et il envoyait courriers sur courriers au duc de Guise qui venait de faire son entrée à Aix, et qui ne se pressait toujours pas d'arriver ; car, toute réflexion faite, Guise n'était pas très curieux de contribuer, comme en sous ordre, aux exploits d'un homme qu'on lui avait donné pour surveillant. Quelques flatteurs même lui conseillèrent d'écrire secrètement au gouverneur de la place assiégée qu'au cas où il serait sommé de se rendre, il répondît qu'il ne voulait avoir à traiter qu'avec le duc de Guise, ce que le gouverneur ne manqua pas de faire, et pendant que Lesdiguières, ne soupçonnant rien de la mauvaise volonté du duc, s'étonnait d'une pareille réponse et des retards de ce jeune prince, mis sous sa direction par le roi lui-même, d'Épernon eut le temps de faire entrer dans la ville un renfort de deux cents hommes avec des munitions. Guise arriva alors, et se hâta de conclure avec le gouverneur, qui avait si bien suivi ses instructions, une sorte de capitulation par laquelle celui-ci devait rester dans sa ville avec sa garnison. (De Thou, *ubi sup.)*

Lesdiguières, blessé profondément par un pareil procédé, dissimula toutefois son mécontentement, comptant que le roi lui ferait justice plus tard. Il ignorait que Henri était devenu lui-même le premier auteur de l'affront qu'on lui faisait essuyer. Sa Majesté, en effet, soit qu'elle eût été gagnée par les ennemis de ce grand capitaine, soit qu'elle craignît que la religion que celui-ci professait n'excitât quelques mécontentements parmi les catholiques provençaux, soit enfin qu'elle ne voulût pas qu'il se rendît trop puissant en ce pays-là, où il était déjà fort aimé, avait envoyé un ordre secret pour qu'on l'empêchât à tout prix de s'emparer de Sisteron. (Mézeray, t. III, p. 1163.)

Il s'en alla donc, sans se douter encore de rien, assiéger la ville de Riez ; mais là encore Guise vint accorder une capitulation toute semblable à celle de Sisteron ; et Lesdiguières, qui voulait absolument prendre quelque chose, pour rentrer dans les frais que lui avait coûtés son armement, tomba inopinément sur Auriol qu'il prit, avant qu'on eût eu le temps de lui ravir encore cette proie. Il y fit une vingtaine de bons prisonniers, et outre le butin recueilli dans la place qu'il livra au pillage, il emmena avec lui cent cinquante chevaux. (De Thou, *ubi supra.*)

Ensuite, voyant enfin clairement qu'il ne pouvait plus rien avancer dans la Provence, ni pour les affaires du roi, ni pour les siennes propres, il s'en retourna en Dauphiné, prenant pour prétexte la nécessité d'aller apaiser le mécontentement général des populations de la campagne, excessivement foulées par les gens de guerre. (Mézeray, t. III, p. 1164.)

Après son départ, Guise, se trouvant seul maître de toutes les forces royalistes de la Provence, s'occupa sérieusement à en chasser d'Épernon et à y éteindre les restes du parti de la Ligue. Marseille était comme on sait la capitale de cette dernière faction dans ces contrées.

Le premier consul Casault et le viguier Louis d'Aix y dominaient en maîtres absolus, depuis l'année 1589, et pendant ces six ans de tyrannie, ils avaient ou chassé de la ville, ou renfermé dans les prisons, tous ceux qui auraient pu tenter de renverser leur puissance usurpée. En voyant la Ligue presque partout abattue, ils avaient songé à conserver au moins une partie de ce qu'ils avaient acquis sous ombre de servir cette faction, et ils n'avaient pas trouvé de meilleur moyen que d'implorer la protection de l'Espagne. Ils venaient donc de faire entrer dans le port sept galères espagnoles avec douze cents soldats, sous la conduite du jeune prince de Doria. (Cayet, liv. 8.)

Le duc de Guise, avant de hasarder l'attaque d'une ville aussi importante et aussi bien défendue, chargea le comte de Carces de s'emparer d'abord de toutes les places d'alentour, et dont les garnisons, soit épernonistes, soit ligueuses, auraient pu contrarier ses opérations. Martigues, la Tour-du-Bouc, Grasses, Hyères et Draguignan se rendirent, sans qu'on eût besoin de tirer un seul coup de canon ; mais il fallut assiéger dans toutes les règles le fort de Saint-Tropez, où d'Épernon entretenait une nombreuse et brave garnison.

Pendant que le duc lui-même s'occupait de ce siège, un avocat nommé Bausset, l'un des exilés de Marseille, vint le trouver et lui confia qu'un certain Liberta, qui avait à Marseille le commandement de la porte royale, était résolu ainsi que plusieurs de ses amis de la ville de tout tenter, plutôt que de s'assujettir à la domination espagnole ; qu'il offrait d'admettre par la porte qu'il commandait tous ceux de l'armée royale qu'on voudrait y faire entrer, pour remettre Marseille sous l'obéissance du roi. Guise entra avec empressement en correspondance avec le capitaine Liberta et lui promit la place de viguier, avec toutes sortes de récompenses pour tous ceux qui s'emploieraient à faire réussir une pareille entreprise.

Le président Bernard, intendant de justice en cette ville au nom de l'union et qui toutefois tenait secrètement pour le parti royaliste, fut mis dans le complot ; Guise en fixa l'exécution au dix-septième jour de février, et lui-même, ayant subitement rappelé ses troupes occupées à divers sièges de moindre importance, les conduisit en grand secret jusque sous les murs de Marseille, où il arriva dans la soirée du seize.

La nuit était noire et pluvieuse ; le capitaine Liberta, en voyant le temps si mauvais, craignit qu'il n'eût emêché le duc de Guise de se trouver au rendez-vous. Il fit sortir un de ses amis pour aller à la découverte, et celui-ci revint bientôt annoncer que l'armée royale était tout près du rempart.

Mais un moine qui revenait d'un couvent voisin et qui était aussi rentré par une autre porte courut dire au viguier qu'il avait aperçu à quelques centaines de pas de la ville une troupe de soldats, et qu'il avait tout lieu de croire que c'étaient des ennemis ; sur cet avis, Louis d'Aix, après avoir envoyé prévenir Casault et sans vouloir l'attendre, se

dirigea vers la porte royale avec vingt mousquetaires de sa garde, et se la fit ouvrir pour aller voir ce qui se passait dans la campagne.

Dès qu'il fut dehors, Liberta fit baisser la herse ; et le viguier, voyant d'une part sa retraite coupée, et d'autre part la cavalerie du duc de Guise qui courait à toute bride contre lui, se sauva du côté du port où, franchissant les murailles, qui étaient fort basses de ce côté-là, il eut le bonheur de trouver un bateau qui le ramena promptement dans la ville. (Matthieu, *Hist. des dern. troubles,* p. 62 et suiv.)

Ceux des Ligueurs qui étaient sur le rempart du côté où les royalistes arrivaient, n'ayant aucun soupçon du complot, firent feu ; et Guise, voyant plusieurs de ses gens tomber sous cette décharge, et que la porte de la herse était baissée, crut que Liberta l'avait attiré dans un piège, ce qui pourtant n'était pas ; car celui-ci marchait alors à la rencontre de Casault dont on venait de lui annoncer l'approche. L'ayant trouvé qui venait pour prêter aide à son collègue, il lui donna de son épée au travers du corps, en lui disant : « Méchant traître, tu veux vendre ta ville aux Espagnols ; mais je t'en empêcherai bien. » Quelques soldats du capitaine achevèrent ce malheureux, pendant que Liberta défendait à son tour sa vie contre quatre des gardes du consul, qui s'étaient acharnés sur lui pour venger leur maître. Mais il fit si bonne contenance, qu'ayant été rejoint par quelques-uns des siens, il mit les assaillants en fuite, sans avoir reçu d'autre blessure qu'un coup de sabre qui lui coupa le petit doigt de la main droite.

Les autres gardes qui avaient accompagné le consul étaient dans la stupeur en voyant leur chef étendu mort. Liberta leur promit la vie sauve et qu'il ne leur serait fait aucun mal s'ils se rangeaient de son côté ; et comme, au même moment ils virent une foule, de bourgeois à qui on avait fait part de l'entreprise accourir par toutes les rues, les uns pour grossir les troupes du capitaine, les autres pour désarmer les divers corps de garde et s'emparer des portes, ils jugèrent plus sûr pour eux d'accepter la proposition qui leur était faite.

Cependant, un des conjurés sortit pour aller annoncer à Monsieur de Guise la mort du consul Casault, et le duc, rassuré par cette nouvelle, fit avancer toutes les troupes vers la porte royale qu'on venait de lui ouvrir. Mais Louis d'Aix avait eu le temps d'assembler aussi ses amis, et déjà il allait, donnant ordre par les corps de garde qui étaient sur son passage, rassurant chacun du mieux qu'il pouvait. Le fils de Casault le suivait, affirmant que son père n'était pas même blessé, tellement que ceux des habitants qui l'entendaient parler ainsi ne savaient plus à quoi se résoudre. Louis d'Aix, profitant de cette incertitude, allait les entraîner à sa suite, pour attaquer la porte par laquelle les bataillons royalistes avaient déjà commencé à entrer. Mais ces troupes le chargèrent si vivement qu'il fut contraint de tout abandonner. Alors le président Bernard se mit à l'œuvre de son côté : il rassembla autour de lui tous ceux des bourgeois les plus notables qu'il put rencontrer, et s'en alla avec eux joindre les soldats du duc.

D'Aix, qui s'était retiré dans l'hôtel de ville, où il résistait encore avec cinq ou six cents hommes qui l'avaient suivi, put au même instant remarquer l'hésitation des siens à la vue des principaux de leur ville, qui s'avançaient pour les combattre ; il courut avec le fils du consul se jeter dans une barque, afin de gagner quelqu'un des forts du dehors, qui n'étaient point encore au pouvoir de ses adversaires, promettant de revenir avec des secours. Mais aussitôt qu'il fut parti, ceux qu'il abandonnait ainsi se mirent à crier : « Vive le roi ! » Tous les autres corps de la ville imitèrent cet exemple, et à mesure que les royalistes se présentèrent pour les attaquer, ils criaient : « Vive le roi, » de sorte qu'en quelques heures cette grande ville, qui était déjà presque espagnole, redevint toute française.

Il ne restait plus à prendre dans l'intérieur que quelques bastions et la tour Saint-Jean, qui tient l'embouchure du port : le jeune prince Doria ne se donna pas le temps d'attendre la prise de cette tour, pour faire sa retraite avec ses galères et ses Espagnols ; il y mit tant de précipitation que la plupart oublièrent d'emporter leurs armes, et que lui-même abandonna la plus grande partie de ses bagages. Quant à Louis d'Aix et au jeune Casault, le premier s'était retranché dans l'abbaye Saint-Victor, et l'autre dans le fort Notre-Dame-de-la-Garde.

Monsieur de Guise fit alors son entrée dans la ville, il fut reçu à la porte par le président Bernard et par Liberta, qui fut incontinent proclamé viguier ; puis on alla à l'église de la Majour, où les chanoines en signe d'allégresse lui présentèrent à baiser la vraie croix et chantèrent le *Te Deum,* pendant que la foule criait : « Vive le roi ! vive le duc de Guise ! vive le capitaine Liberta ! à bas les Espagnols ! » et que les soldats royalistes, secondés des galériens dont on venait de rompre les fers, s'occupaient à piller les maisons de Casault et de Louis d'Aix.

Le lendemain, une parole courut qu'il fallait mettre à bas la forteresse bâtie par les tyrans, « et il n'y eut fils de bonne mère qui n'y mît la main, sans avoir égard à la solennité du jour, lequel se trouvait être un dimanche ; aussi ce fut un ouvrage bientôt terminé. » (Cayet, *ubi supra.*)

Pendant ce temps-là, d'Aix, qui était toujours dans l'abbaye Saint-Victor, trouva le moyen de se sauver par le moyen d'une corde qui lui aida à descendre dans le fossé. Après avoir erré toute la nuit à travers la campagne, il alla se cacher à la pointe du jour dans une masure où il demeura près de vingt-quatre heures sans manger ; jusqu'à ce qu'ayant aperçu un pêcheur au bord de la mer, il parvînt à le décider en lui donnant sa chaîne d'or à le conduire aux galères d'Espagne, qui étaient encore en vue. (Mézeray, t. III, p. 1169.)

De son côté, le jeune Casault, qui s'était refugié dans le fort de Notre-Dame-de-la-Garde, ne se voyant plus aucun espoir de secours, entra en traité pour sa capitulation ; il obtint qu'il aurait la vie sauve, mais sans rien emporter des trésors qu'avait extorqués son père. Guise lui fournit

seulement une galère pour le conduire à Gênes, où il finit obscurément ses jours dans un état voisin de l'extrême pauvreté.

D'Épernon était alors à Brignoles, sa résidence ordinaire : le duc de Guise fut averti qu'il venait de sortir de cette place, à la tête de trois cents maîtres et de cinq cents fantassins pour aller jeter du secours dans la citadelle de Saint-Tropez. Le duc partit aussitôt, sans attendre même la complète réduction de Marseille, et ayant rencontré son rival près de Vic d'Aubon, il le chargea si impétueusement qu'il le força à se jeter avec les siens dans la rivière d'Argens, grossie alors par les pluies de l'hiver, et où la plus grande partie de ses troupes fut noyée ou assommée. Telle était la haine que les paysans de la contrée avaient conçue contre les Gascons, par suite de toutes les brutalités dont ils avaient été victimes, qu'ils s'étaient assemblés en armes à tous les gués et à tous les passages ; et là, attendant les fuyards, ils leur faisaient voir une chèvre en leur disant : « Comment appelles-tu cet animal ? » Celui qui répondait *cabre,* qui est le nom provençal, en était quitte pour être dépouillé ; mais ceux qui répondaient *cavré,* suivant la prononciation gasconne, étaient massacrés sans miséricorde.

Après cet échec, d'Épernon essaya encore de secourir Saint-Tropez par mer, mais toutes ses tentatives échouèrent, et la citadelle fut à la fin obligée de se rendre. C'était avec Brignoles la seule place de quelque importance qui lui restât encore. Maintenant, presque sans troupes et surtout sans ressources, il se voyait en quelque sorte claquemuré dans cette dernière ville.

Un paysan du petit bourg du Val, qui partageait la haine générale contre cet ancien favori de Henri III, forma la résolution de le faire périr pour venger tous les maux qu'il avait faits à la Provence. A cet effet, il remplit de poudre deux sacs comme si c'eût été des sacs de blé. Il mit dans chacun une batterie d'arquebuse dont le ressort tendu par une corde dont les sacs étaient liés à leur ouverture devait partir et faire feu dès qu'on tenterait de les délier. Il porta ces sacs chez une boulangère dont le magasin était précisément au-dessous de l'appartement qu'occupait le duc, et il s'en retourna bien vite à son village. Les garçons de la boulangerie voulurent ouvrir les sacs pour en vérifier le contenu, et il se fit une effroyable explosion. Par bonheur, les portes et les fenêtres se trouvèrent ouvertes en ce moment, ce qui fut cause que l'effet de la poudre, ne trouvant pas de résistance, ne renversa pas tout à fait la maison, comme cela devait avoir lieu sans cette circonstance. Le duc d'Épernon, qui dînait alors, en fut quitte pour être blessé au bras droit et à la cuisse, et pour avoir la barbe et les cheveux brûlés ; mais les boulangers et tous ceux qui se trouvaient en bas furent tués sur le coup, et presque tous les domestiques qui servaient le dîner furent brûlés ou estropiés.

Le bruit de l'explosion fit croire d'abord que l'ennemi avait attaché le pétard aux portes, et que la ville allait être envahie : quand on se fut rassuré de ce côté, et qu'on eut pris des informations sur la cause

de ce désastre, on envoya au village du Val faire une perquisition dans la maison du paysan qui avait apporté les sacs, on n'y trouva plus personne : cet homme était déjà parti pour Aix, où il était venu répandre la nouvelle que le duc d'Épernon était mort à l'heure présente.

D'Épernon n'était pas mort, comme on l'a vu ; mais il avait eu une telle frayeur en reconnaissant trop clairement qu'il avait affaire à une populace irritée et féroce, qu'il ne songea plus dès lors qu'à trouver un moyen de se tirer d'un pays où sa perte était poursuivie avec tant d'animosité. Il eut donc recours à l'intercession du connétable de Montmorency, son oncle maternel ; et, ayant d'abord obtenu une trève qui fut faite et signée le quatorzième jour de mars, il acheva de conclure son traité avec le roi, à condition qu'il serait confirmé dans toutes ses charges et dignités ; qu'en outre de ses gouvernements d'Angoumois, de Saintonge et du Périgord, on lui donnerait celui du Limousin en dédommagement de la Provence, qu'il consentait à céder à Monsieur de Guise ; que son fils aurait la surveillance de ces quatre gouvernements ; que Sa Majesté le gratifierait d'une bonne somme de deniers comptants dont il avait, disait-il, besoin pour payer ses dettes. Ces articles ayant été accordés, il sortit enfin de la Provence, le quinzième jour de mai, au grand contentement de tout le pays.

Le roi était pendant ce temps-là revenu au siège de La Fère. Trouvant que la digue qu'il avait fait commencer n'était pas encore finie, il laissa le maréchal de Retz pour faire achever cet ouvrage, dont il se promettait un si grand effet, et il s'en alla à Monceaux voir sa maîtresse qui l'y attendait. Gabrielle, faisant en reine les honneurs de sa maison, lui présenta elle-même Monsieur de Mayenne, qui était venu pour baiser les mains de Sa Majesté. Cette entrevue eut lieu dans les allées du parc. Le roi reçut fort gracieusement son ancien compétiteur, et l'ayant pris à part, ils se promenèrent longtemps en devisant de leurs affaires. Monsieur de Mayenne, qui était gros et chargé d'embonpoint, était tout essoufflé, et ne pouvait qu'à grande peine suivre la marche rapide du monarque. « Vous voilà rendu, mon cousin, dit le roi en riant. Eh bien, je confesse que j'ai agi malignement ; mais je vous proteste que c'est là l'unique vengeance que je veux prendre pour toutes les courses que vous m'avez fait faire, quand vous vous battiez contre moi. Embrassons-nous, et soyons amis. — Sire, répondit le duc, je dois confesser que je n'ai pas été souvent heureux en combattant contre votre Majesté ; mais ce n'est qu'aujourd'hui seulement que je me confesse tout à fait vaincu par votre générosité. Je ne veux plus être que le plus fidèle de vos serviteurs. » Et en effet, il demeura toujours depuis dans le devoir d'un loyal sujet, comme aussi le roi, de son côté, se montra très bon prince et exact observateur de sa parole. (Mézeray, t. III, p. 1172. — *Journal de Henri IV*. — *Mémoires de Villeroy*, 1596. — Péréfixe, liv. 2, 1596.)

Cependant le cardinal Albert, qui avait pris le titre d'archiduc en devenant vice-roi des Pays-Bas, songeait à secourir La Fère ; car, après tout, c'était la seule conquête un peu importante, qui, pour prix de tant

de millions sacrifiés et de tant de sang répandu, restât encore en France au monarque espagnol. Le capitaine Baste fut donc chargé de conduire un convoi de vives et de munitions aux assiégés. Il assembla secrètement au Catelet deux escadrons de chevau-légers, il leur fit jurer de sacrifier leur vie, s'il le fallait, pour exécuter avec lui la commission dont il avait juré lui-même de s'acquitter ; puis il ordonna à chaque homme de prendre en croupe un sac de froment, de se pendre au cou un paquet de mèche et de poudre, dont ceux de La Fère avaient le plus pressant besoin, et profitant de la nuit, il alla passer avec ses troupes la Somme auprès de l'abbaye de Fervaques, si bien qu'il se trouva en vue de la place à la pointe du jour. A un signal dont on était convenu d'avance, le gouverneur de La Fère envoya par la rivière d'Oise des bateaux qu'il tenait tout prêts, et sur lesquels les cavaliers mirent promptement le blé et les munitions dont ils s'étaient chargés. Le camp royal avait déjà pris l'alarme ; Baste, se voyant sur le point d'être attaqué par les nôtres, se rabattit en toute hâte du côté de la ville de Guise, satisfait d'être parvenu à ravitailler la place, et il eut le bonheur d'opérer sa retraite sans perdre beaucoup de monde. Henri, qui revint bien vite au camp, ne trouva plus autre chose à faire qu'à ordonner de fortifier et de garder ses lignes avec plus de soin, afin de couper l'entrée à tout nouveau secours de ce genre. (De Thou, t. XII, liv. 116.)

Albert, de son côté, tenait conseil sur les mesures à prendre pour conserver la place au roi, son maître ; l'embarras était d'autant plus grand qu'on savait que les vivres et les munitions qui venaient d'entrer dans La Fère suffiraient à peine aux besoins d'un mois. D'un autre côté, pour faire lever le siège à force ouverte, il fallait risquer une bataille, et l'armée française, étant forte surtout en cavalerie, semblait beaucoup trop redoutable, dans une plaine de dix lieues, qu'il eût été nécessaire de traverser pour venir l'attaquer. Ainsi après bien des réflexions, on se décida à faire une diversion, en se jetant sur quelque autre place forte de la France, dont la prise, si elle ne sauvait pas La Fère, dédommagerait au moins Philippe de cette perte.

Ce fut Calais qui obtint cette désastreuse préférence : le sieur de Rosne, quoique français et même parent de Sully, servait depuis quelques années déjà dans les troupes espagnoles, après avoir été l'un des plus fermes suppôts de la Ligue qui l'avait même nommé maréchal de France. Il n'avait voulu faire sa paix avec le roi qu'à condition que cette dignité lui serait confirmée ; mais comme il n'avait point de places fortes dont il fût maître, le roi, qui s'était montré si généreux pour tant d'autres personnages, ne voulut pas acheter celui-ci à un pareil prix. De Rosne donc s'en vint représenter au conseil de l'archiduc que Calais serait en effet une conquête aussi facile que brillante. Le gouverneur, Monsieur de Bidossan, qui avait hérité de ce commandement par la mort de son oncle, était loin d'avoir l'expérience nécessaire et la confiance des habitants. De plus, le roi, comptant sur la force naturelle de la ville, n'avait pris jusqu'alors aucune précaution pour la faire garder. Toutes

ces raisons exposées avec art obtinrent l'assentiment général du conseil. (Mézeray, t. III, p. 1173. — Cayet, liv. 8, *ubi sup.* — De Thou, *ubi sup.*)

Henri, qui ne se doutait pas d'une pareille résolution, venait alors de faire achever la digue qui retenait les eaux de la rivière d'Oise : c'était un travail immense et qui avait coûté des peines et des dépenses infinies ; mais quand il la fit rompre pour lâcher le torrent contre la ville, les mesures avaient été si mal prises et le niveau du terrain si mal calculé que l'inondation ne fit que peu de mal aux assiégés, au lieu qu'elle alla couvrir tout le quartier des lansquenets de l'armée du roi, avec tant de promptitude que ceux-ci, pour sauver leur vie, furent obligés d'abandonner la plus grande partie de leurs armes et de leurs bagages.

L'archiduc, de son côté, après avoir réuni sans perdre de temps quinze mille hommes de troupes choisies, tant espagnoles qu'étrangères, venait d'entrer en campagne. Le roi s'attendait d'avoir bientôt à livrer une bataille contre cette armée, qu'il se préparait à bien recevoir ; mais, il ne parut dans le voisinage que quelques légers détachements, destinés uniquement à distraire l'attention des Français ; et cependant Albert s'en allait à marches forcées du côté de Calais, s'emparant sur sa route de tous les postes par où l'on pouvait jeter du secours dans cette ville. De Rosne, à la tête d'une nombreuse avant-garde, avait pris les devants et se trouvait déjà sous les remparts de la place.

Calais est défendue du côté de la terre par le pont fortifié du Nieulet qui traverse la rivière de l'Aa. Du côté de la mer, la tour de Risban protège le port et en interdit l'entrée aux vaisseaux ennemis qui tenteraient de s'y introduire. Partout ailleurs, elle est entourée de marais presque inabordables ; mais comme le gouverneur était loin de s'attendre à se voir attaqué, le pont du Nieulet n'était gardé que par une quarantaine de soldats assez mal équipés, et de Rosne n'eut pas de peine à l'emporter d'emblée. La tour de Risban, dont la garnison n'était pas beaucoup plus nombreuse, fut attaquée presque au même moment. De Rosne rencontra là un peu plus de résistance, il fallut faire approcher le canon, et donner un assaut, à la suite duquel la tour fut emportée et ceux qui la défendaient massacrés. Les Espagnols étaient donc déjà maîtres des deux postes les plus importants, et d'où dépendait le salut de la ville, quand le roi apprit que c'était à Calais qu'ils en voulaient. Il laissa le connétable de Montmorency pour continuer le siège de La Fère, et accourut lui-même avec son régiment des gardes et environ cinquante chevaux ; mais quand il arriva à Saint-Valéry, il apprit que le faubourg du Courguet était déjà au pouvoir de l'ennemi. La tempête, qui rendait la mer impraticable, et qui avait déjà repoussé une flotte hollandaise envoyée au secours de la place, l'empêcha également de s'embarquer et d'aller plus loin. (Cayet, liv. 8.)

L'archiduc, au contraire, avait promptement suivi de Rosne ; et, trouvant tous les passagss libres par terre, il avait établi son camp autour de la ville. Son quartier général était auprès de Saint-Pierre, et il était

protégé sur ses derrières par les marais et par de bonnes tranchées tirées partout où il en était besoin. Le reste de ses troupes, partagé en forts détachements qui pouvaient se prêter mutuellement main forte, occupait toutes les autres avenues ; et un fort en terre que les Espagnols avaient construit sur le chemin de Boulogne fermait le passage à tout secours qui aurait pu venir de ce côté-là, pendant que la tour de Risban, dont, comme on sait, l'ennemi était déjà maître, empêchait que rien ne pût être introduit par le port.

Les postes ainsi distribués, on commença avec les batteries à ouvrir la brèche dans deux endroits différents, du côté du nord et du côté de Gravelines, et dans la nuit du lendemain de Pâques, les assiégeants marchèrent à l'assaut par ces deux brèches ; mais l'attaque faite du côté du nord n'était que pour distraire l'attention des assiégés, le principal effort eut lieu du côté de Gravelines, où les Espagnols, quoique dans la mer jusqu'à la ceinture, combattirent avec tant de bravoure que, malgré la résistance de nos troupes et le feu terrible de tous les canons des remparts et des vaisseaux qui étaient dans le port, ils se rendirent enfin maîtres de ce poste. (De Thou, *ubi sup.*)

Les assiégés demandèrent alors à parlementer. Ils proposaient une trève de huit jours, pendant laquelle ils enverraient prévenir le roi de leur situation, avec promesse que si, dans cette intervalle, il ne se présentait aucun secours capable de faire lever le siège, ils se rendraient. L'archiduc rejeta cette proposition avec hauteur, et le gouverneur Bidossan, voyant la bourgeoisie prête à se mutiner contre lui, fut obligé d'abandonner la ville et de se retirer dans la citadelle, avec la garnison et ceux des habitants qui voulurent le suivre.

Le roi, pendant la tempête qui l'avait empêché de s'embarquer, s'était retiré à Montreuil. Là, il espérait voir bientôt paraître le secours qu'il avait fait demander à son ancienne alliée, la reine d'Angleterre ; mais depuis la conversion de Henri IV, les Anglais avaient repris leur ancienne jalousie contre la France, et la reine Élisabeth ne voyait plus les choses de la même manière qu'auparavant. Elle envoya Lord Sidney dire au roi qu'elle avait en effet une armée toute prête et qu'elle offrait de la mettre à la disposition de Sa Majesté, à condition qu'il lui serait donné une place de sûreté convenable pour y déposer ses bagages, ses munitions et ses malades. Elle demanda que ce fût Calais, dont ses prédécesseurs avaient déjà été les maîtres et qui, aussi bien, allait être perdue pour la France. (Mézeray, t. III, p. 1176.)

A une demande aussi surprenante, le roi répondit qu'il lui serait moins honteux de céder à la force de ses ennemis que de se laisser dépouiller par ses amis : dans le premier cas, ce malheur ne pourrait être attribué qu'à sa mauvaise fortune ; au lieu que s'il rendait volontairement une ville aussi importante, on ne manquerait pas de l'accuser de lâcheté. (Matthieu, t. II, liv. 5, p. 223.)

Après cette réponse, il trouva le moyen de faire glisser dans la citadelle de Calais trois cents de ses plus braves soldats qui bravèrent les

fureurs de l'océan et les canons de l'ennemi pour accomplir cette prouesse ; puis, ne comptant plus sur le secours de l'Anglais, il résolut de retourner à La Fère. Il comptait que cette dernière ville ne pouvait manquer de se rendre incessamment, et qu'il aurait le temps de revenir avec son armée au secours des Calésiens, dont il espérait que la résistance pourrait se prolonger jusque-là. Mais l'archiduc ne lui laissa pas le temps d'exécuter ce plan ; et, chose étrange, les trois cents braves qui avaient surmonté tant de dangers pour venir occuper un poste si périlleux ne se virent pas plus tôt dans ces murs à demi ruinés et entourés de tout un monde de femmes et d'enfants éplorés, qu'ils perdirent eux-mêmes tout courage. Quoiqu'il n'y eût aucun d'eux qui ne se fût précédemment signalé par quelque action glorieuse, au lieu de communiquer leur énergie à ceux de la garnison, ils en adoptèrent toutes les frayeurs, et ils furent les premiers à parler de capituler. (Mézeray, *ubi sup.* — D'Aubigné, t. III, liv. 4, chap. x. — Sully, *Écon. royales.*)

L'archiduc, sans vouloir rien entendre, fit vigoureusement attaquer la citadelle, dont un des bastions du côté de la ville s'écroula tout entier après avoir reçu plus de sept cents coups de canon. Le gouverneur lui-même fut mis en pièces par un boulet, en combattant vaillamment à la tête de sa garnison ; la vaste brèche fut couverte de morts et de blessés, les femmes et les habitants qui s'étaient réfugiés dans cet asile remplissaient l'air de leurs cris de détresse, et les soldats qui pouvaient encore combattre ne cherchèrent plus leur salut qu'en sautant par-dessus les remparts, où la plupart trouvèrent la mort. L'Espagnol vainqueur entra dans la place et passa au fil de l'épée tout ce qui se présenta devant lui.

En apprenant ce grand revers, Henri IV, au lieu de se montrer consterné comme tous ceux qui l'entouraient, affecta au contraire un visage serein. « Or sus, mes amis, dit-il, Calais est pris, il n'y a plus de remède ; mais ce n'est pas le cas de perdre courage. Les ennemis que nous avons toujous battus ont leur tour aujourd'hui : demain nous aurons le nôtre. Ce qui me console, du moins, c'est que j'ai fait tout ce j'ai pu pour empêcher la prise de cette place importante ; et maintenant j'espère, avec la faveur du ciel, qu'elle ne restera pas aussi longtemps entre les mains des Espagnols que nos ancêtres l'ont jadis laissée entre les mains des Anglais. » (*Écon. royales de Sully.*)

Albert resta dix jours à Calais pour faire relever les murailles ; car il s'attendait bien que le roi ne tarderait pas de tenter la reprise de cette place, et déjà le bruit courait qu'elle ne resterait pas trois mois au pouvoir des Espagnols. (De Thou, *ubi sup.*)

Pourtant, Henri pensa qu'il ne devait pas remettre à un autre temps la prise de La Fère, dont il était assuré de se rendre maître sous peu, et il ne jugea pas à propos de se déranger du siège de cette place.

De son côté, l'archiduc, après avoir remis Calais en état de défense, était parti pour assiéger Ardres. Belin, gouverneur de la Picardie, s'était renfermé dans cette place, et comme on hésitait si on tenterait ce

siège : « Puisque Belin est là, dit de Rosne, vous pouvez être tranquilles ; je connais l'homme, et je vous garantis qu'il vous rendra la ville. » La garnison était cependant forte et dévouée ; outre Montluc, petit-fils du célèbre maréchal dont il a été si souvent question au commencement de ces récits, il s'y trouvait le seigneur d'Annebourg, commandant de la place, le seigneur Bourbon de Montaigu, et un grand nombre d'autres braves capitaines.

Belin commença d'abord par leur jurer qu'en sa qualité de gouverneur de la province, il avait regardé comme un devoir sacré de venir se renfermer dans Ardres, pour défendre jusqu'à son dernier soupir une ville aussi importante ; mais, ajouta-t-il, il est inutile de sacrifier nos soldats pour conserver toute cette multitude d'ouvrages avancés, ainsi que ces vieux faubourgs qui sont sans importance, et beaucoup trop faibles et trop étendus. Concentrons toutes nos forces dans les lieux où nous pouvons espérer de tenir, jusqu'à ce que le roi puisse venir à notre secours.

Les faubourgs furent donc abandonnés à l'ennemi, contre l'avis de tous les officiers indignés d'un pareil plan de défense. Belin fit faire ensuite une consommation prodigieuse de poudre et de munitions de guerre, en faisant tirer continuellement et sans nécessité toutes les batteries. Or, il arriva que Montluc, sur le courage et les talents duquel on comptait beaucoup, fut tué sur le rempart d'un coup d'arquebuse. Belin se montra consterné de cette perte : il assembla le conseil, et remontra qu'il savait de bonne part que le siège de La Fère retiendrait le roi encore longtemps ; qu'on avait déjà fait des pertes irréparables, et que de plus les munitions de guerre étaient à peu près épuisées ; qu'il était donc convenable de ne pas exposer à une perte certaine de bonnes troupes dont le roi pouvait avoir besoin dans les conjonctures fâcheuses où l'on se trouvait, et que son avis était de capituler sans attendre qu'il fût trop tard.

« Monsieur, répondit Annebourg avec indignation, si vous ne manquez pas vous-même de courage, je réponds sur ma tête que je défendrai cette place pendant beaucoup plus de temps encore qu'il n'en faut au roi pour venir nous secourir : et quant aux provisions de poudre et de boulets, ne vous en inquiétez pas ; j'en ai heureusement mis en réserve tout autant qu'il nous en faut pour que nos batteries n'en manquent pas, quand le siège devrait durer plusieurs mois. » Belin, à cette dernière assertion, entra dans une colère furieuse, jurant qu'il ferait punir le commandant comme coupable du crime de félonie, pour lui avoir caché à lui, qui était gouverneur de la province, les munitions de guerre qu'il avait entre les mains. Le fait est qu'Annebourg, qui était un Normand très habile, après avoir inutilement prié Monsieur le gouverneur de ménager un peu plus la poudre, avait cru prudent d'en détourner et d'en mettre une bonne partie en réserve pour les besoins à venir.

Cette ruse, en ôtant à Belin une de ses meilleures excuses pour le traité honteux qu'il avait résolu de faire avec l'ennemi, ne l'empêcha pas

pourtant de persister dans son méchant dessein. On a prétendu que sa femme qui était avec lui dans la place le forçait à faire cette lâcheté, parce que cette dame, qui était fort avare, craignait qu'au cas où l'ennemi viendrait à s'emparer d'Ardres sans capitulation, tous les meubles et joyaux qu'elle avait apportés ne fussent pillés. Quoi qu'il en soit, le gouverneur envoya en son nom demander à l'ennemi une suspension d'armes pour informer le roi de la situation de la place, ce qui lui fut refusé. Tous les officiers de la garnison, instruits de cette démarche, vinrent alors lui représenter qu'ils étaient en mesure d'empêcher l'ennemi de s'emparer du poste que chacun d'eux commandait et qu'on avait tout le temps d'attendre avant que d'en venir à une démarche aussi humiliante. Belin répondit : « C'est moi seul, messieurs, qui suis ici responsable de tant de braves soldats que vous voulez exposer par votre témérité. Je n'ai ni l'obligation, ni la volonté de prendre votre avis. » Et il signa la capitulation.

Elle portait que la garnison sortirait tambour battant, mèches allumées, enseignes déployées, et avec armes et bagages ; que ceux des habitants qui voudraient la suivre pourraient emporter tous leurs effets ; et que ceux qui resteraient dans la ville ne seraient troublés en rien, pourvu qu'ils prêtassent serment de fidélité à Philippe.

Conformément à cette capitulation, on vit sortir de la place environ deux mille hommes tous en bon état, la mine fière et bien armés : les officiers avaient eu soin que ce jour-là les troupes fussent dans leur plus brillante tenue, pour faire honte à Belin de la lâcheté avec laquelle il s'était rendu, quand il avait sous ses ordres des soldats aussi dispos. Il est certain que les Espagnols eux-mêmes parurent étonnés du bonheur de leur nouveau vice-roi, qui avait pu triompher si facilement et si promptement d'une place où se trouvaient encore de pareils défenseurs. Aussi le roi refusa de recevoir Monsieur le gouverneur de la Picardie, quand il demanda à venir lui rendre compte, et il lui nomma des juges pour examiner sa conduite.

Tout le monde s'attendait à ce qu'il serait fait un châtiment exemplaire d'un homme qui faute de courage ou par trahison avait si ouvertement manqué à l'honneur et à ses devoirs ; mais Belin avait de puissants amis à la cour, et grâce à la belle Gabrielle, qui s'intéressa pour lui auprès de son royal amant, il en fut quitte pour se voir retirer son gouvernement de Picardie. (Mézeray, *ubi sup.*)

Ce qui rendait encore la perte d'Ardres plus sensible, c'est que cette ville allait être immanquablement délivrée, si elle eût tenu quelques heures seulement de plus. La Fère, réduite à la dernière extrémité, capitulait en ce même moment ; et le roi n'avait plus qu'à conduire son armée victorieuse contre l'archiduc qui ne l'aurait certainement pas attendue. La garnison de La Fère obtint au reste une capitulation honorable et digne du courage avec lequel elle avait soutenu un siège aussi long. Il lui fut accordé de sortir avec les armes chargées, tambour battant, enseignes flottantes et « balle en bouche », avec des munitions

pour tirer dix coups. Outre ses bagages, elle emmenait encore une pièce de canon et dix boulets. Le commandant obtint même que le traité portât qu'il remettait, et non qu'il rendait la ville au roi de France.

A cette nouvelle, Albert, après avoir laissé dans Ardres une forte garnison, n'eut rien de plus pressé que de se retirer avec le reste de ses troupes à Saint-Omer ; car il craignait que le roi ne vînt lui couper les passages, et ne le forçât à accepter la bataille ; mais il eut grand soin de faire ruiner sur sa route tout le pays du Boulonnais, brûlant les fermes et villages, et emmenant tout le bétail. (De Thou, liv. 106, p. 646 et suiv. — Cayet, liv. 8, ad ann. 1596.)

Et cependant, le peuple de Londres, inquiet de voir les Espagnols si près des côtes de l'Angleterre et maîtres des côtes de Calais, blâmait hautement la nonchalance de ses ministres qui avaient tant tardé à secourir cette ville, quand il en était temps encore, et lorsqu'il le fallait. (De Thou, *ubi sup.*)

L'occasion sembla donc favorable à Henri pour renouer complètement la bonne intelligence qui avait toujours existé entre lui et la reine Élisabeth. Il envoya en Angleterre le duc de Bouillon et Sancy, et des conférences s'ouvrirent à ce sujet à Greenwich, où se rendirent de la part de la reine le grand trésorier Cecil, le Lord chambellan, et trois autres diplomates anglais. « Expliquez-vous, messieurs les Français, dit d'abord Cecil ; vous venez demander des secours à notre reine, et votre roi recherche son alliance : c'est donc à vous de nous dire d'abord ce que votre pays a l'intention de faire en échange, pour l'Angleterre, et quel avantage nous devons retirer de cette ligue que vous nous proposez. — L'avantage, répondit Bouillon, de battre et de réduire à l'impuissance l'ennemi commun de nos deux nations. Pensez-y bien ; si vous abandonnez le roi dans les circonstances où il se trouve, avec un royaume épuisé par nos longues guerres, et quand il a encore à se méfier de la fidélité d'une partie de ses sujets, il ne pourra se dispenser de faire la paix avec l'Espagne ; et alors, toutes les forces de Philippe viendront fondre sur vous. »

Deux jours après cette première conférence, Bouillon revint encore avec plus de force sur cette même considération. « Vous ne pouvez pas douter, dit-il, que c'est spécialement à l'Angleterre que l'Espagnol en veut. Il aurait pu prendre en France d'autres places beaucoup plus à sa bienséance que Calais ; mais c'est Calais qu'il a choisi, parce que c'est de là qu'il lui est le plus facile de faire une descente sur vos côtes. » Cecil répondit que « tout ce que la reine, épuisée de troupes et d'argent pouvait faire dans la conjoncture présente, où elle avait déjà une guerre à soutenir en Écosse, c'était de fournir trois mille hommes, qui seraient levés et payés d'avance aux frais de la France. — Si le roi, mon maître, répliqua Bouillon, avait de l'argent comptant, il lui serait aisé de tirer de l'Allemagne et de la Suisse des troupes plus nombreuses et moins coûteuses, et dont il pourrait disposer à sa volonté, puisqu'elles

seraient à ses gages, et non pas de simples troupes alliées, toujours en droit d'agir ou de n'agir pas, selon leurs intérêts du moment. » Et aussitôt, il se leva tout ému, disant qu'il ne lui restait plus qu'à prendre congé de la reine et à repasser en France.

Mais auparavant, il dressa un mémoire qu'il fit présenter à la reine Élisabeth, et dans lequel, après avoir montré l'utilité, pour les deux nations, d'une ligue entre l'Angleterre et la France, il se plaignait amèrement des commissaires de Sa Majesté anglicane. Ils n'ont pas même, disait-il, daigné traiter la chose sérieusement, aussi ne puis-je croire que c'est au nom de la souveraine de l'Angleterre qu'ils ont parlé. Je supplie donc Votre Majesté de vouloir bien nous déclarer nettement ses intentions, afin que nous ne perdions pas ici inutilement un temps qui pourrait être employé au service de notre patrie. »

Élisabeth ayant lu cet écrit, et craignant de mécontenter trop directement les Français, donna l'ordre à Cecil d'offrir trois mille hommes de pied équipés et soldés, mais dans six mois seulement, quand la guerre d'Écosse serait terminée, et avec cette condition que ces troupes ne pourraient être employées, que dans la Normandie et dans les autres provinces du nord-ouest de la France. « Si le roi, reprit Bouillon, offre à Votre Majesté de conclure avec elle cette ligue offensive et défensive, ce n'est pas dans l'espérance d'un secours éloigné dont il n'aura plus besoin alors, mais à cause du besoin pressant qu'il a d'un secours présent. — Mais, répliqua Cecil, nous savons de bonne part qu'il est déjà question d'un traité de paix entre la France et l'Espagne ; et dans une pareille circonstance, il ne convient pas à la reine d'Angleterre de prêter ses troupes au roi votre maître, qui ne s'en servira que pour obtenir des conditions plus avantageuses. » Bouillon affirma par serment que la chose était fausse et que Henri était bien décidé à ne faire la paix avec l'Espagne qu'au cas où ses alliés l'auraient tout à fait abandonné. Cela dit, il demanda de nouveau congé de retourner en France.

Enfin, après quelques nouvelles contestations, le vingt-sixième jour de mai, on convint que sans déroger aux anciens traités, le roi et la reine feraient une nouvelle ligue, pour la défense réciproque de leurs États contre Philippe, et, pour porter la guerre dans les États de cet ennemi commun ; qu'on préviendrait de ce traité tous ceux qui avaient intérêt à se mettre à couvert de l'ambition espagnole, et qu'on les inviterait à se réunir à la ligue ; qu'on lèverait en commun et à frais communs une armée pour soutenir cette guerre, et que le roi, ni la reine, ne pourraient sans l'agrément de l'un de l'autre faire ni paix, ni trève avec Philippe et ses adhérents. (Cayet, liv. 8, ad ann. 1596.)

Il n'y avait plus qu'une petite difficulté, qui faillit pourtant tout faire manquer. Les commissaires anglais avaient apporté ce traité signé d'avance par eux, et leur signature occupait la place la plus honorable. Pour justifier leurs prétentions, ils produisaient d'anciens traités tirés de leurs archives, où cet ordre avait été observé. Les Français montraient le contraire, par le dernier traité fait avec Charles IX ; ils finirent cepen-

dant par ne plus contester sur cet article, parce que le roi n'avait pas encore envoyé ses ordres, ni signé le traité.

Bouillon passa ensuite en Hollande. Les Provinces-Unies s'étaient, comme on sait, mises depuis longtemps déjà sous la protection de l'Angleterre, et il était tout naturel qu'elles dussent entrer dans la ligue faite par ce royaume avec la France, d'autant plus qu'après avoir secoué le joug de l'Espagne, elles avaient maintenant à défendre leur liberté reconquise contre Philippe, qui prétendait les traiter en rebelles. « Messieurs, dit Bouillon, dans l'audience qu'il obtint des États-Généraux de la Hollande, ce traité est tout à votre avantage. L'intention du roi, mon maître, et le secret intime de son cœur que je ne crains pas de découvrir devant des amis pleins de candeur comme vous, a été de consolider de tout son pouvoir le glorieux résultat que vous avez déjà obtenu par tant d'efforts et de sacrifices. Reconnaissant des services que vous lui avez déjà rendus en plusieurs circonstances contre un ennemi commun, il m'a chargé de vous donner sa parole que vos amis et vos ennemis seront toujours les siens, et qu'il ne fera jamais la paix avec l'Espagne que de votre avis et avec votre agrément. Il espère que vous prendrez le même engagement. Pour vous donner une preuve du fonds qu'il fait sur votre amitié, il m'a également chargé de vous faire part de la situation de ses affaires, qu'il sait bien ne devoir pas vous être indifférentes. Nos guerres civiles sont heureusement terminées, après plus de huit années de souffrances et de périls ; mais plus la maladie a été grave, plus le corps du convalescent reste faible et épuisé, plus il a besoin du secours de ceux qui s'intéressent à sa conservation. Sa Majesté compte donc sur vous pour l'aider dans ce besoin pressant, d'autant plus que les secours qu'elle vous demande auront pour résultat définitif d'éloigner de vos frontières un ennemi acharné, et contribueront par conséquent à votre propre sûreté ; car c'est l'Espagne qu'il s'agit de vaincre et de faire reculer. » (De Thou, *ubi sup.*)

La Ligue fut aussitôt adoptée du consentement unanime de toute l'assemblée. Il fut décidé qu'on prierait les rois d'Écosse et de Danemarck, les électeurs et les princes de l'empire, ainsi que tous les rois, princes et républiques, qui avaient intérêt à s'opposer à l'ambition sans bornes des Espagnols, d'entrer le plus tôt qu'il se pourrait dans cette confédération. On décréta en outre que les États-Généraux fourniraient d'abord dix mille hommes de pied et quinze cents chevaux, un train d'artillerie avec les munitions de guerre convenables et trois cent cinquante mille francs, pour être employés dans l'intérêt commun. (Mézeray, t. III, p. 1183 et suiv.)

De son côté, le roi de France promettait pour lui et pour ses successeurs d'accorder protection à tous les citoyens des Provinces-Unies, de leur permettre de naviguer, commercer et contracter dans tous les pays de France et de sa dépendance, où il leur serait rendu justice, comme aux nationaux eux-mêmes, à condition que les sujets de Sa Majesté jouiraient de droits pareils dans les pays des États.

Tels furent les principaux articles de ce traité, que Henri IV s'empressa de ratifier aussitôt. Rien ne pouvait, en effet, dans les conjonctures présentes, être plus avantageux à sa domination encore mal affermie. Les huguenots, mécontents de son abjuration, commençaient à devenir exigeants et à se montrer partout moins affectionnés ; les restes de la Ligue, toujours prêts à remuer, avaient partout conçu de nouvelles espérances, le duc de Montpensier s'était réengagé plus que jamais avec les factieux ; et Henri venait d'apprendre que ce prince, tramant quelque dessein secret, cherchait par toutes sortes de moyens à s'attacher des créatures. On avait à craindre de voir renaître un nouveau tiers parti, avec un prince du sang à sa tête, d'autant plus qu'en voyant Calais, Cambray et Ardres au pouvoir de Philippe, on s'imaginait qu'il n'y avait plus rien d'impossible pour lui. Aussi, la consternation était presque générale parmi les serviteurs du roi, qui commençaient à désespérer du succès d'une cause qu'ils avaient eu tant de peines à faire prévaloir jusqu'alors. (De Thou, *ubi sup.* — *Économies royales de Sully*, 1596.)

Mais quand on sut que l'Angleterre et la Hollande allaient prendre ouvertement le parti de Henri IV et faisaient avec lui une alliance offensive et défensive contre l'Espagne, chacun reprit courage et attendit sans crainte les événements.

CHAPITRE XXI

1596-1597. — ARGUMENT : LE ROI ENVOIE BIRON RAVAGER L'ARTOIS.
MANIFESTE DU COMTE D'ESSEX.
LA FLOTTE ANGLAISE EST JOINTE PAR CELLE DE HOLLANDE.
BATAILLE NAVALE PRÈS DE CADIX. — CETTE VILLE EST PRISE ET SACCAGÉE.
ALEXANDRE DE MÉDICIS LÉGAT EN FRANCE.
RESTRICTION DU PARLEMENT POUR ENREGISTRER SES LETTRES.
LE ROI CONVOQUE UNE ASSEMBLÉE DE NOTABLES A ROUEN.
LA DUCHESSE DE MONTPENSIER MEURT DE LA PESTE A PARIS. — OUVERTURE
DE L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES. — DISCOURS DU ROI. — DISCOURS DU CHANCELIER.
CAHIERS DU CLERGÉ, — DE LA NOBLESSE, — DES MEMBRES DE LA JUSTICE.
OMER TALON PARLE POUR LE PEUPLE.
PROPOSITION DE L'ASSEMBLÉE TOUCHANT LES FINANCES. — SULLY SURINTENDANT.
LE ROI A DESSEIN D'ÉPOUSER GABRIELLE. — MOT CRUEL DE SANCY.
LE ROI FAIT SOLLICITER LES PRINCES ALLEMANDS D'ENTRER DANS LA LIGUE
CONTRE L'ESPAGNE. — MAUVAIS SUCCÈS DE SON AMBASSADEUR.
LE VICE-ROI ALBERT EN HOLLANDE. — MORT DE DE ROSNE.
LE PRINCE D'ORANGE BAT LES ESPAGNOLS. — TELLO SURPREND AMIENS.
LE ROI DEMANDE INUTILEMENT DES RESSOURCES AU PARLEMENT.
SULLY PROPOSE SES MOYENS D'AVOIR DE L'ARGENT. — LE ROI REVIENT AU CAMP.
OPÉRATIONS DU SIÈGE. — MORT DE TELLO. — MORT DE SAINT-LUC.
MONTENEGRO PREND LE COMMANDEMENT DES ASSIÉGÉS.
LE VICE-ROI VIENT A SON SECOURS. — SON AVANT-GARDE EST MISE EN DÉROUTE.
IL N'OSE LIVRER LA BATAILLE ET SE RETIRE. — LA GARNISON D'AMIENS CAPITULE.

Le roi, sans perdre de temps, manda le maréchal de Biron qui était alors dans son gouvernement de Bourgogne, et lui donna l'ordre d'entrer dans l'Artois, afin que les sujets du roi d'Espagne se ressentissent à leur tour des calamités de la guerre. Sa Majesté avait à cœur d'exercer des représailles envers le vice-roi des Pays-Bas, qui avait si cruellement ravagé le Boulonnais après la capitulation d'Ardres. (Mézeray, t. III, p. 1179 et suiv.)

Biron, en effet, rendit avec usure aux pays soumis aux Espagnols le mal que ceux-ci avaient fait aux pays soumis à la France. Peu s'en fallut même qu'il ne surprît Arras : le salut de cette ville, qui ne s'attendait pas à une attaque aussi brusque, ne dépendit que de la maladresse d'un pétardier, qui ayant mal attaché son pétard à la porte dont on s'était approché par surprise et sans être découvert, fut renversé par l'explosion dans les fossés, sans que la porte fût endommagée. Il fallut se retirer.

Mais au partir de là, le maréchal alla décharger sa colère sur le plat pays. Il prit et incendia le château d'Imbercourt, pilla la ville de Saint-Pol et toute la comté, et emmena un grand butin, après s'être avancé jusqu'aux portes de Douai, « enchérissant autant qu'il pouvait par le fer, le feu et le pillage, sur les ravages que les ennemis avaient faits dans le Boulonnais, afin de leur apprendre à faire désormais meilleure guerre. »

En même temps, le comte d'Essex, à la tête d'une flotte que dirigeait en personne le grand amiral d'Angleterre Lord Effingham, publiait un manifeste par lequel il déclarait que la reine Élisabeth lui avait donné l'ordre de faire la guerre au roi Philippe, et d'attaquer les États de ce monarque, parce qu'elle était bien informée que le dit prince, persistant dans ses anciens projets contre l'Angleterre, faisait de grands préparatifs pour l'envahir. « C'est là, disait le général anglais, une trahison inouie et détestable ; mais ce n'est pas tout encore : nous savons que Philippe a suborné des assassins pour attenter aux jours de notre bien-aimée souveraine ; c'est pourquoi nous avons pour instructions de ne faire tort à aucune nation quelle qu'elle soit, mais de n'épargner en rien les sujets du roi d'Espagne, de même que tous ceux qui lui fourniront de l'argent, des soldats, des vaisseaux ou des munitions. Ainsi que ceux qui ne sont pas Espagnols, et qui se trouvent dans les villes et ports des pays à la domination du roi d'Espagne, se hâtent d'en sortir, s'ils ne veulent pas être traités par nous comme ennemis de l'Angleterre. »(De Thou, t. XII, liv. 116, p. 671.)

Ce manifeste fut publié en français, en italien, en allemand et en espagnol, et répandu dans tous les pays de l'Espagne et du Portugal.

Les États des provinces insurgées de la Hollande envoyèrent, sous la conduite de Louis de Nassau, vingt-quatre vaisseaux de guerre se joindre à la flotte anglaise, et l'on fit voile directement pour Cadix. On trouva là la flotte de Philippe composée de vingt-quatre galères, de quatre galions, du grand vaisseau-amiral et de quatre frégates. La bataille s'engagea incontinent : elle fut sanglante, et les Anglais vainqueurs prirent et pillèrent Cadix, passant au fil de l'épée tous les habitants, sans faire grâce ni au sexe, ni à l'âge, « pour venger, disent les historiens espagnols, la mort de plus de deux mille des leurs, qu'ils avaient perdus dans ce combat. » (Cayet, liv. 8, ad ann. 1596.)

Ce qui est certain, c'est que les vainqueurs ne purent donner aucune suite à ce premier succès : il fut impossible aux Anglais de s'accoutumer aux chaleurs de ce climat nouveau pour eux ; la maladie attaqua à son tour leurs troupes, et le comte d'Essex se hâta de ramener sa flotte chargée d'un immense butin.

En ce temps-là, le légat du pape arrivait en France ; « et il n'y en eut jamais de meilleur ni de plus paisible. » C'était Alexandre de Médicis, archevêque de Florence, prélat également recommandable par sa connaissance des affaires et par la noblesse de ses sentiments. Sur toute sa route jusqu'à Paris, il fut accueilli avec les plus grands honneurs.

Lesdiguières, quoique protestant, alla avec une grande suite le recevoir à la frontière et voulut l'escorter jusqu'à Lyon. Tous les autres gouverneurs des provinces s'empressèrent également de lui faire cortège, et le roi accourut en poste à Paris pour recevoir cet envoyé du Saint-Père. Henri de Bourbon, premier prince du sang, vint au-devant de lui jusqu'à Chartres ; tous les corps de la ville se rendirent à la porte Saint-Jacques pour le complimenter, et Achille de Harlay, premier président du Parlement, portant la parole au nom de sa compagnie, lui adressa une éloquente harangue sur son heureuse arrivée. « Nous espérons, dit-il, que Votre Excellence ne vient pas comme le précédent légat, pour apporter en France le flambeau de la guerre, mais au contraire que c'est la paix de Dieu qui nous arrive avec vous. » (*Journal de Henri IV*, t. II, p. 504.)

Le légat parut un peu mécontent de cette phrase de l'orateur parlementaire : il répondit pourtant qu'il était en effet l'envoyé d'un Pontife pacifique, et qu'en cette qualité, il avait l'intention de se conduire de telle sorte que ceux qui aimaient véritablement le salut de la France n'auraient qu'à se réjouir de sa venue.

Après cette entrée solennelle, ses pouvoirs furent portés au Parlement, avec des lettres-patentes du roi, qui enjoignaient de les enregistrer et de les faire publier sans délai, dans les formes ordinaires ; mais, sur les conclusions du Procureur général, il fut dit « qu'attendu que les facultés données par le Pape à son Légat étaient plus étendues que nos lois et nos libertés ne le permettent ; qu'il y était fait mention de l'acceptation du concile de Trente, lequel n'était point reçu en France, la publication des dits pouvoirs n'aurait lieu qu'aux clauses et conditions d'usage, c'est-à-dire sous toute réserve de l'autorité du roi, de la constitution et des lois du royaume, des droits de la juridiction nationale et des libertés et immunités de l'Église gallicane. » (CAYET, *ubi supra*.)

On prescrivit ensuite que lorsque le légat sortirait du royaume, il serait tenu de remettre entre les mains d'un officier nommé par Sa Majesté tous les actes de juridiction qu'il aurait faits pendant sa légation, et que, faute de ce faire, sa légation serait déclarée nulle. Enfin et surtout, il fut bien convenu que la publication permise à ces conditions ne devrait être en aucun cas regardée comme une approbation du concile de Trente.

Le légat dut trouver sans doute ces conditions un peu blessantes ; mais ce sage vieillard se conduisit avec une telle modération pendant tout le temps de sa mission en France qu'il contribua efficacement à y faire renaître la paix dans les esprits, et comme certains zélés indiscrets venaient souvent lui apporter des dénonciations contre les hérétiques, particulièrement contre la princesse Catherine, sœur du roi, laquelle faisait tenir le prêche à portes ouvertes dans son hôtel de Soissons : « Je ne suis pas venu, disait-il, pour forcer les consciences ; c'est la paix qu'il faut d'abord établir en France, parce que, sans la paix, il

serait inutile de penser à y faire fleurir la religion.» (De Thou, *ubi sup.* — Mézeray, t. III, p. 1181.)

Il poussa la tolérance jusqu'à assister de sa personne au baptême d'une fille que le roi venait d'avoir de Gabrielle d'Estrées, et que Sa Majesté voulut faire présenter aux fonts baptismaux avec un grand étalage de pompe et de magnificence. Mais plusieurs personnes sensées blamèrent cette concession du prélat pour un enfant bâtard, et prétendirent qu'une pareille cérémonie n'eût pas dû au moins se faire en présence d'un légat du Saint-Siège. (De Thou, t. XIII, liv. 117, p. 25.)

Ce fut lui aussi qui reçut l'abjuration de Charlotte de la Trémouille, veuve du prince de Condé, mort en 1588. Cette princesse, accusée, comme on l'a vu, d'avoir empoisonné son mari, en avait appelé au Parlement de Paris, qui, au bout de huit ans, venait, sur la recommandation du roi, de rendre un arrêt de non lieu, par lequel étaient cassées et annulées toutes les procédures faites dans cette cause par les juges de Saintonge.

Enfin, quelques années après, le légat eut aussi la gloire de convertir le fameux Sancy. L'abjuration de cet homme, dont le nom a servi de thème à une des plus mordantes satyres du temps (la Confession de Sancy par d'Aubigné), eut lieu dans l'église des jésuites. Le légat, pour pénitence, appliqua quelques légers coups de houssine au nouveau converti, et comme celui-ci faisait semblant de pleurer : « Voyez-vous, dit bonnement le saint homme, avec quelle componction ce pauvre seigneur déplore son hérésie ! » Le roi, qui était présent, dit à ceux qui l'entouraient : « C'est vrai que Sancy joue bien son rôle : il ne lui manque plus que de prendre le turban, il le ferait tout d'aussi bonne grâce. » (*Journal de Henri IV,* t. II, p. 357.)

Mais si, de ce côté, tout semblait marcher au gré de Henri IV, bien d'autres sujets de peines et d'inquiétudes réclamaient toute sa diligence et son adresse. D'une part, les huguenots, lassés de solliciter en vain un édit qui les mît en sûreté, menaçaient de nouveau de se choisir un protecteur ou chef suprême autre que le roi, et d'établir entre eux une confédération qui eût formé comme un nouvel État dans l'État. D'autre part, il voyait les principaux d'entre les seigneurs qu'il avait faits gouverneurs des provinces très disposés à se rendre indépendants chacun dans son gouvernement, et à ressusciter l'ancienne féodalité. Ils en étaient même venus à faire faire au roi, par le duc de Montpensier, la singulière proposition de lui fournir une armée qu'ils entretiendraient et solderaient à leurs frais, à condition que leurs gouvernements leur seraient donnés en propriété. On pense bien que des offres aussi étranges ne furent pas acceptées. (Mézeray, *ibid.*, p. 1184.)

Sa Majesté préféra s'adresser à la nation elle-même, et convoqua une assemblée des plus notables personnages choisis parmi les grands du royaume, les prélats, les nobles et les officiers de judicature et de finance. Le peuple y devait être représenté par le prévôt et les échevins

de Paris ; et afin, est-il dit, que les décisions de cette assemblée pussent être regardées comme émanant de la France elle-même, le roi déféra la nomination des autres membres qui devaient siéger dans cette réunion à l'élection de leurs pairs.

Cependant, comme sa présence était nécessaire en Normandie et aux frontières de la Picardie, tant à cause du voisinage des ennemis que pour surveiller certaines menées des Anglais, contre lesquels il avait plus d'un sujet de méfiance, malgré les derniers traités, ce fut dans la ville de Rouen qu'il assigna le lieu des séances de cette assemblée des notables.

Une autre raison qui détermina encore ce choix, c'est que la peste sévissait alors dans Paris et y emportait chaque jour un si grand nombre de personnes, que les prêtres ne pouvaient fournir à enterrer les morts. La duchesse de Montpensier, si tristement célèbre dans l'histoire de ces temps-là, fut du nombre des victimes qu'emporta le fléau. « Elle mourut d'un grand flux de sang, qui lui coulait de tous les endroits du corps, ce qui fut une fin bien digne de sa vie ; de même que le grand tonnerre et la tempête qu'il fit cette nuit-là (sixième de mai 1596), convenaient admirablement aux tempétueuses humeurs de son esprit malin et brouillon. » On dit que quand son corps fut exposé sur le lit de parade, un gentilhomme vint baiser cette face inanimée, disant tout haut « qu'il y avait bien longtemps qu'il aurait voulu lui donner ce baiser-là ». (*Journal de Henri IV,* t. II, p. 292 et suiv.)

Le roi fit à Rouen une entrée magnifique pour laquelle la ville avait dépensé, à ce qu'on prétend, plus de quatre cent mille écus, puis l'ouverture de l'assemblée des notables eut lieu le vingt-quatrième jour de novembre, 1596, dans la grande salle de la maison abbatiale de Saint-Ouen. Le roi était assis sur une chaire élevée, sous un dais en forme de trône. A sa droite se tenaient le légat, les cardinaux de Gondy et de Givry, et quelques évêques ; à gauche siégeaient les ducs de Montpensier et de Nemours, le connétable, les ducs d'Épernon et de Rais, et le maréchal de Matignon ; derrière étaient les ministres d'État. (Cayet, liv. 8.)

Le roi prononça une courte harangue. « Si mon but, dit-il, était de passer pour excellent orateur, je pourrais vous apporter ici un discours tout fait, où il y aurait plus d'éloquence que de bonne volonté ; mais, j'espère plus haut que cela : la gloire que j'ambitionne, c'est celle de libérateur et de restaurateur de cet État. Déjà, par la faveur du ciel, par les conseils de mes bons serviteurs et par le courage de la noblesse française, de laquelle je ne distingue pas les princes (la qualité de gentilhomme français étant le plus beau titre que nous possédions tous), déjà, dis-je, j'ai pu tirer mon royaume de la servitude et de la ruine. Maintenant, je désire le remettre en sa première force et en son ancienne splendeur. Je compte sur vous pour m'aider en cette seconde entreprise, comme vous m'avez aidé dans la première. Je ne vous ai pas convoqués ici, comme faisaient mes prédécesseurs, pour vous obliger à

approuver aveuglément mes volontés, mais pour recevoir vos bons conseils et me mettre pour ainsi dire sous votre tutelle. C'est une envie qui ne prend guère aux rois et aux barbes grises, comme l'est maintenant la mienne ; mais l'amour que je porte à mes sujets et le désir que j'ai de les voir heureux sont et seront toujours le principal mobile de toutes mes actions. » (Mézeray, *ubi sup.* — Péréfixe.)

On trouva généralement que ce discours était bien digne d'un véritable roi, « lequel ne doit pas croire que sa grandeur et son autorité consistent en une puissance absolue, mais au bien de l'État et au salut de son peuple. » La belle Gabrielle, que Henri menait partout avec lui, « le railla cependant avec finesse de ce qu'il avait parlé de se mettre en tutelle. — Ventre saintgris, répondit le bon prince, en riant ; je leur ai dit cela, il est vrai ; mais je l'entends avec mon épée au côté. » (Péréfixe, *ubi sup.* — *Mémoires de Villeroy,* 1596.)

Après le discours de Sa Majesté, le chancelier Chiverny reçut l'ordre de parler pour expliquer les royales intentions. Il commença par retracer assez longuement tous les malheurs des temps passés, il exposa ceux qu'on avait encore à craindre : il restait à soutenir une guerre contre un ennemi dangereux, joignant à une haine irréconciliable une ambition effrénée et persévérante. « Or, dit-il en terminant, Sa Majesté, qui a déjà affronté tant de dangers pour le salut de l'État, pense que ne s'étant jamais ménagée elle-même, il est bien juste que ses fidèles sujets offrent aussi leur vie et leurs biens pour la même cause. » (De Thou, *ubi sup.,* p. 19 et suiv.)

En conséquence, dès le lendemain, on forma trois classes des députés pour délibérer chacun en particulier. La justice et la finance, réunies au grand prévôt de Paris et aux échevins, tinrent cette fois lieu du Tiers-État. Et ces trois classes ayant dressé séparément leurs cahiers, voici ce que contenaient ceux du clergé :

Que les évêques et archevêques fussent désormais promus par voix d'élection, ou que, du moins, le roi, avant que de nommer ces hauts dignitaires de l'Église, fît prendre des informations sur leurs vie, mœurs et doctrine ; qu'on suivît la même règle, par rapport aux abbayes et même aux couvents de filles, où surtout il était nécessaire de rétablir l'élection, si l'on voulait couper racine aux déplorables scandales qui s'étaient produits dans ces derniers temps ; que les métropolitains, pour surveiller et corriger les abus, tinssent tous les trois ans au moins des conciles provinciaux ; qu'on poursuivît sérieusement les simoniaques, « et qu'il fût défendu aux troupes de profaner les lieux sacrés, en logeant eux ou leurs chevaux dans les églises, les chapelles, ou même dans les sacristies. »

La noblesse demanda à son tour : que ses membres fussent admis à concourir aux bénéfices et dignités ecclésiastiques, en récompense des grands services qu'elle avait rendus à l'État ; qu'on n'accordât à l'avenir de lettres d'anoblissement qu'à ceux qui s'en seraient rendus dignes par de grandes et éclatantes actions, principalement à la guerre ; que

tout gentilhomme fût maintenu dans les anciens droits et privilèges de la noblesse, c'est-à-dire exempté des fonctions de garde, sentinelle et des autres pareilles corvées ; que le roi prît en sa maison en qualité de pages le plus de jeunes gentilhommes que faire se pourrait, et qu'il se chargeât de leur faire donner une éducation convenable à leur naissance ; que les sénéchaux et baillis des provinces fussent exclusivement tirés de la noblesse ; que les roturiers et gens de basse extraction ne pussent porter le nom des châteaux et seigneuries qu'ils auraient achetés, et s'enter par là sur des familles nobles, en quittant leur propre nom.

Ceux de la justice demandèrent que les charges de judicature cessassent d'être vendues au profit du trésor, ou que du moins on restreignît considérablement le nombre des magistratures à vendre, parce que cela diminuait par un partage trop divisé le profit des titulaires. C'était le prévôt Langlais qui était chargé de porter la parole pour le peuple ; mais il s'en acquitta si mal que l'avocat Omer Talon l'un des échevins de Paris, fut obligé de prendre sa place et il parla, dit-on, avec tant d'éloquence, que le roi s'écria en riant : « Il est heureux pour nous que Monsieur notre prévôt ait eu la langue au talon. » Talon, demanda que le roi renouvelât contre le luxe la loi qui défendait de porter de l'or, de l'argent et des pierreries sur les habits ; qu'on observât avec plus d'exactitude une ordonnance donnée à Saint-Germain en 1587, touchant ce que doivent payer les voyageurs pour leur dépense dans les hôtelleries, et que les honoraires des avocats ainsi que le salaire des procureurs fussent tarifés. (*Journal de Henri IV,* t. III, p. 524.)

On voit que l'assemblée de Rouen avait pris au sérieux la parole du roi, quand il avait dit qu'il se mettait en tutelle, et que chaque classe de ceux qui la composaient ne pensait qu'à diriger cette tutelle dans le sens le plus favorable à ses intérêts. Le roi avait cependant fait savoir dans ses lettres de convocation que pour l'heure il n'était pas question de réformer l'État, et qu'il fallait seulement aviser à lui fournir promptement les moyens de trouver de l'argent, pour repousser l'ennemi des frontières. (Mézeray, p. 1185.)

Voici ce qu'on proposa pour cet objet. Sa Majesté fut suppliée de vouloir bien pour le salut du peuple faire examiner l'état de ses finances. En supputant les revenus du royaume, on trouva qu'ils montaient à neuf millions huit cent mille écus d'or, dont cinq millions passaient pour l'entretien du roi et les dépenses de l'armée, le reste servait à payer les gages des officiers dans les autres services, ainsi que les rentes, pensions, intérêts et autres dettes de l'État. On proposa d'abord qu'aucune pension ne fût payée, ni aucune somme extraordinaire distraite du trésor jusqu'à ce que les dettes réelles fussent entièrement acquittées. On demanda encore que les étoffes d'or et de soie de fabrique étrangère ne pussent entrer dans le royaume qu'en payant de forts droits, mais qu'en même temps, on engageât les ouvriers étrangers qui s'occupent de ce genre de fabrication à venir s'établir en France, en leur promettant de les faire jouir des mêmes privilèges dont jouis-

saient les ouvriers nationaux. Et comme on était certain que la plus grande partie des sommes destinées à payer les troupes avaient été détournées par les courtisans, on stipula que des commissaires seraient nommés pour chercher et vérifier tous les édits de paiement enregistrés depuis vingt ans.

Pour veiller à l'exécution de toutes ces mesures dont la plupart avaient été suggérées par Sully, on proposa qu'il fût établi un nouveau conseil qui serait nommé conseil de raison, parce que, disait-on, il serait là pour rendre raison à chacun. La nomination des membres qui devaient le composer devait être déférée en partie à l'assemblée elle-même, et en partie aux cours souveraines ; et ils devaient avoir la disposition et ordination absolue des recettes et des dépenses. Cette espèce de contrôle ne laissait pas que de paraître un peu gênante au roi ; mais Sully l'engagea à laisser faire, parce que « cette belle idée, n'étant qu'une pure chimère et imagination de cerveau mise hors de leur portée, serait bientôt mise à néant par l'impossibilité même qu'on rencontrerait dans l'exécution. » (*Écon. royales de Sully,* 1596.) »

Le roi venait de le nommer surintendant des finances, en l'adjoignant à Sancy, depuis longtemps en possession de diriger cette branche importante du service public, et qui ne s'y était pas appauvri. Sully donc s'occupa d'abord de deux choses : premièrement, de se mettre au-dessus de toutes les petites machinations de son collègue, et de le ruiner dans l'esprit du roi ; ensuite, de tirer le meilleur parti possible des moyens de faire de l'argent comptant avec les ressources que l'assemblée des notables avait mises à sa disposition. La suspension des gages des officiers publics et des pensions produisit bien quelques petites sommes ; le droit qui frappait les pays étrangers ne donna que des rentrées insignifiantes et causa de grands troubles dans les provinces d'au delà la Loire ; mais ce qui fut plus productif, ce fut la mesure qui prescrivait la poursuite des larcins commis par les courtisans et les financiers. Ceux-ci, en effet, jugeant qu'ils s'en tireraient à meilleur marché par un compromis qu'en laissant traiter l'affaire par les commissaires qu'on voulait leur nommer, s'empressèrent de faire une bourse commune, et réunirent une grosse somme qu'ils portèrent au trésor. (Legrain, *Décades*, liv. 7, p. 340.)

« Mais il arriva en cela encore un grand abus ; car les meilleures bourses, qui avaient le plus de part à la malversation, ayant avancé les deniers pour la cotisation générale, il leur fut permis de répéter cet argent sur tous ceux qui avaient manié les finances et ils s'en prirent aux grenetiers, contrôleurs, et même à des veuves et des enfants mineurs; et sous le nom honnête de remboursement du prêt au roi, ils trouvèrent le moyen non seulement de ne rien perdre du leur, mais encore de gagner plus de vingt mille écus d'or, au lieu d'être punis. »

Cependant Henri IV était revenu à Paris, où les ravages de la contagion commençaient à diminuer, et comme il ramenait avec lui la belle Gabrielle, dont il paraissait plus épris que jamais, « l'embrassant de-

vant tout le monde et s'en laissant baiser, » on ne parlait à la cour et à la ville que du mariage prochain de Sa Majesté avec cette courtisane royale. Et, en effet, Henri lui-même dit un jour à monsieur de Sancy, qui n'avait point encore perdu absolument sa confiance : « Je suis résolu de me donner cette satisfaction, et je crois avoir bien assez fait pour que mon peuple me la passe. — Sire, répondit courageusement le favori, pensez-vous que cent mille gentilshommes qui vous reconnaissent pour chef veuillent vous rester attachés, quand vous aurez commis une faute aussi déshonorante? C'est votre bonne réputation qui vous a élevé sur le trône royal ; mais, pour en descendre, vous n'avez qu'à faire une action aussi indigne de toutes vos actions précédentes. » (*Journal de Henri IV,* t. II, p. 525. — *Mémoires de Villeroy,* 1596.)

C'était pourtant un bon prince que celui auquel on croyait pouvoir parler impunément en de pareils termes. Il est vrai d'ajouter que Sancy perdit bientôt après la faveur du monarque ; mais c'est qu'il avait en outre choqué plus grossièrement encore la maîtresse royale. « Si le roi m'épousait, disait-elle un jour, les enfants que j'ai déjà eus de lui deviendraient légitimes. — Non, Madame, répondit Sancy ; en France les bâtards de nos rois sont toujours fils de putain. » (*Mém. de Villeroy, ubi supra.*)

Au reste, l'attention publique fut en ce temps-là même détournée par un terrible accident qui arriva à Paris le vingt-deuxième jour de décembre. Le Pont-aux-Meuniers, qui traversait la Seine vis-à-vis l'ancien Fort-l'Évêque, s'écroula subitement avec les maisons dont il était chargé et les moulins qui s'appuyaient contre ses piles. C'était vers les sept heures du soir, à l'heure du souper ; aussi plus de cinq cents personnes qui avaient là leur logement, furent-elles englouties dans le fleuve. (Dubreuil, t. Ier, p. 184.)

L'année 1597 allait commencer. Le roi avait fait partir pour les principautés du Nord Guillaume Ancel, l'un des plus habiles diplomates de l'époque, et qui n'avait pas peu contribué par ses conseils et sa prudence aux traités d'alliance offensive et défensive que Bouillon venait de conclure en Angleterre et en Hollande. Ancel avait ordre de décider les princes allemands à entrer dans cette ligue contre l'Espagne ; et la chose semblait d'autant plus pressante, qu'on savait déjà que l'empereur lui-même venait de s'unir plus intimement encore avec Philippe, et qu'il n'oublierait rien pour entraîner les électeurs dans son parti. Ancel, s'étant adjoint Jacques Bongars, déjà depuis longtemps chargé de la conduite des affaires du roi en Allemagne, crut devoir commencer sa mission diplomatique par une visite à l'électeur palatin Frédéric, auprès duquel il trouva Georges-Frédéric, marquis de Brandebourg. (De Thou, t. XIII, liv. 118, p. 76 et suiv.)

« Le roi de France, dit-il, qui vous regarde comme ses bons et anciens amis, m'a chargé de venir vous faire part du traité qu'il a conclu depuis peu avec l'Angleterre et les Provinces-Unies, ainsi que du but de ce

traité, qui ne tend à rien autre chose qu'à délivrer l'Europe de l'ambition envahissante du roi d'Espagne. Vous n'ignorez pas que ce prince ne roule dans son esprit d'autre projet que d'accomplir par la ruse et par l'artifice ce que son père avait entrepris de fonder par son courage, c'est-à-dire une monarchie universelle, réunissant sous sa loi suprême toutes les puissances de la chrétienté. Vous savez que pour arriver à cette fin, Philippe n'a épargné ni l'argent, ni les prières, ni les menaces, et qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour corrompre la fidélité que les peuples doivent à leurs souverains légitimes. Le royaume de France a été le premier objet de ses perfides tentatives : après la mort de Henri III, mort à laquelle il n'est pas tout à fait étranger (car la vie des souverains n'est pour lui qu'une considération secondaire), n'a-t-il pas soudoyé des assassins pour attenter aux jours de la reine Élisabeth et à ceux du roi Henri IV? Et le prince d'Orange n'a-t-il pas été assassiné par ses ordres? Donc il est devenu urgent d'opposer une digue au désir si ardent que ce monarque ambitieux a toujours montré d'envahir le bien d'autrui. Serait-il prudent de différer encore quand déjà, par trahison ou par surprise, il est parvenu à se rendre maître de Cambrai, de Calais et d'Ardres, et qu'il réunit, en ce moment même, de puissantes armées pour conquérir d'abord le reste de la France, et soumettre ensuite tous les autres peuples de l'Europe? Aussi le roi très chrétien, décidé à repousser ce fléau, n'a-t-il pas hésité d'avertir tous les autres princes du péril qui les menace. Il espère qu'ils uniront leurs forces aux siennes contre un ennemi commun, et déjà il s'est assuré de la coopération de la reine Élisabeth et de celle des Provinces-Unies. Maintenant je suis chargé de vous prier au nom du roi de France et de ses alliés de ne pas négliger le danger que vous courez aussi bien que nous. Quoique les Espagnols ne paraissent pas devoir tourner de suite leurs armes contre l'Allemagne, croyez-vous que le Rhin sera la barrière contre laquelle viendra s'arrêter leur insatiable ambition? Il faudrait être aveugle et dépourvu de toute espèce de jugement pour concevoir une pareille espérance. Philippe n'a-t-il pas dit déjà, dans un fameux édit donné à Madrid, il y a sept ans, qu'après avoir purgé la France du Protestantisme, il tournerait ses armes contre tous les pays qui en étaient infectés? Attendez-vous donc que ses soldats viennent fondre sur vous, lorsque l'occasion leur en paraîtra favorable? Vainement viendrez-vous alors implorer le secours de la France à qui vous auriez refusé le vôtre. Elle aura peut-être déjà succombé elle-même, et si Philippe réussit un jour à s'emparer de ce puissant royaume, il faudra nécessairement que tous les autres subissent son joug. Au reste, ce n'est ni par un désir de vaine gloire, ni pour augmenter sa puissance aux dépens de ses voisins que le roi mon maître a conçu l'idée de cette Ligue. Il ne consulte que l'intérêt général, et son unique but est de se soustraire, ainsi que tous les autres princes, au joug de cette monarchie universelle qu'a rêvée l'Espagnol. C'est à vous maintenant de délibérer sur les conditions et les sûretés que vous voulez proposer à Sa Majesté ; elle est bien décidée à vous accor-

der tout ce qui sera juste, et en retour, elle compte qu'avant toutes choses, vous vous opposerez au passage des troupes qui viennent en ce moment d'Espagne et d'Italie, et qui se proposent de traverser l'Allemagne pour attaquer la France.

Les deux princes témoignèrent d'abord qu'ils étaient extrêmement sensibles à l'honneur que leur faisait le roi en leur envoyant un ambassadeur ; puis, quand ils eurent pris communication du traité fait avec l'Angleterre et la Hollande, ils répondirent qu'ils approuvaient en tout les desseins du roi très chrétien, mais qu'ils regrettaient de n'être pas libres de prendre une résolution sur un sujet aussi grave avant d'avoir consulté les autres princes de l'empire.

Ancel, ne pouvant obtenir rien de plus, se réduisit enfin à demander qu'on voulût bien au moins augmenter le nombre des troupes que Sa Majesté aurait l'autorisation de lever en Allemagne. Il lui fut encore répondu que cet article aussi ne pouvait être réglé que du consentement des autres princes.

Surpris de ne trouver que des refus, Ancel soupçonna que l'on voulait lui vendre les secours qu'il était venu demander : il voulut savoir à quel prix on les mettait ; et il apprit bientôt que l'Électeur Palatin s'attendait à ce que le roi s'entremît pour lui faire restituer Strasbourg par le duc de Lorraine, et que le marquis de Brandebourg voulait qu'on lui continuât la pension payée par les rois de France à ses prédécesseurs. Ancel, qui n'avait pas d'ordre à ce sujet et qui, d'un autre côté, sentait bien qu'il n'avait pas de temps à perdre, alla trouver le Palatin de Bavière ; mais celui-ci se contenta de lui répondre qu'il ne se sentait aucune répugnance à souscrire au traité dont Sa Majesté voulait bien lui faire la proposition, et qu'on pouvait compter qu'il suivrait en tout l'exemple de l'Électeur Palatin chef de sa maison.

Ancel se mit alors en route pour Stuttgard afin de faire la même proposition au duc de Vittemberg. Ce duc aussi s'excusa de signer un pareil traité, alléguant qu'il avait en ce moment même d'autres intérêts plus intimes à régler avec l'empereur, dont il devait craindre de s'attirer le mécontentement, et il ajouta comme le palatin de Bavière qu'il se règlerait sur ce que ferait l'Électeur Palatin.

L'envoyé français alla ensuite à Bade, et là, il ne put pas même parler au prince de cet électorat, qui était alors malade. Ce furent les ministres qui lui dirent que Son Altesse remerciait Sa Majesté de l'honneur qu'elle voulait bien lui faire de le prendre pour allié, mais que, n'étant pas un prince fort puissant, il ne lui appartenait pas de prendre parti dans une querelle entre le roi de France et le roi d'Espagne, sans savoir auparavant pour lequel de ces deux illustres monarques les autres princes de l'empire se décideraient.

Sans se décourager, Ancel courut solliciter le Landgrave de Hesse, et le Landgrave lui répondit : « L'Allemagne a bien plus à craindre du côté de la Turquie que de la part de l'Espagne ; car l'Espagne, après tout, est un pays chrétien. Quant à moi, au surplus, je suis trop vieux

pour prendre seul aujourd'hui une résolution sans avoir consulté ceux que cette affaire intéresse aussi bien que moi. »

Le malencontreux ambassadeur reçut des réponses à peu près semblables du duc de Brunswick, de l'administrateur de Magdebourg, des princes d'Anhalt et de l'administrateur régent de Saxe. Partout les partisans de la faction espagnole, pour empêcher les puissances de l'empire d'accéder au traité, avaient soudoyé un grand nombre de prédicateurs pour déclamer hautement contre le roi et contre la reine Élisabeth, et pour répandre parmi les luthériens, qui bien loin de s'accommoder avec les calvinistes, les traitaient de sacramentaires, le bruit que c'était à l'instigation de la France et de l'Angleterre que le Turc faisait maintenant une guerre si cruelle en Hongrie.

Pendant ce temps-là, l'archiduc Albert faisait une guerre active aux Provinces-Unies de la Hollande. Il avait assiégé Hulst, où les États tenaient une forte garnison, et cette ville avait été forcée de capituler ; mais l'archiduc avait perdu à ce siège ce fameux de Rosne, cousin de Sully, dont Henri IV avait dédaigné d'acheter les services comme ceux de tant d'autres, et dont les talents militaires avaient été depuis si funestes à la France. De Rosne avait été tué dans la tranchée, et on lui fit de magnifiques funérailles. (Cayet, liv. 9.)

De son côté, le prince d'Orange avait battu les Espagnols à Ravels, et après leur avoir tué plus de deux milles hommes, il s'était emparé de Tournhout ; mais, un événement imprévu, et qui semblait devoir porter le dernier coup à la France, consola bientôt le vice-roi de cette défaite : ce fut la surprise d'Amiens, la plus forte place de nos frontières de ce côté-là.

Les habitants, en vertu d'anciens privilèges, avaient le droit de garder eux-mêmes leur ville. Vainement, le roi avait envoyé à leurs échevins une garnison qu'il offrait de ne loger que dans les faubourgs ; ils l'avaient fièrement refusée et avaient répondu qu'ils se croyaient d'âge et de force à pouvoir se défendre eux-mêmes, et la garnison fut éloignée. (Matthieu, t. II, liv. 2, p. 230 et suiv.)

Or, il y avait en ce temps-là un certain Dumoulin qui avait été contraint de s'éloigner d'Amiens pour se soustraire au châtiment dont ses crimes l'avaient rendu passible. Cet homme avait remarqué que la garde bourgeoise faisait assez régulièrement son service pendant la nuit, mais que, pendant le jour, chacun, empressé de vaquer à ses affaires, abandonnait son poste, ne laissant aux corps de garde que quelques hommes dont on récompensait la bonne volonté intéressée par de l'argent ou par du vin. Dumoulin alla donc trouver Don Fernand de Tello y Porto Carrero, gouverneur de Doullens, et se fit fort de lui faciliter la prise d'Amiens en plein jour, et en prenant seulement la précaution de faire approcher les troupes en secret. (De Thou, *ubi sup.*)

Tello goûta ce projet, et alla faire lui-même une reconnaissance dans la ville, où il entra déguisé en cordelier ; il trouva qu'en effet les choses étaient telles que Dumoulin les lui avait rapportées, il fit part du tout au

vice-roi Albert, qui s'empressa de donner son assentiment. On commanda pour ce coup de main six cents cavaliers, deux mille fantassins, et quelques compagnies de piquiers et d'arquebusiers qu'on fit précéder par un avant-garde de trois cents Espagnols.

Toutes ces troupes, mandées dans diverses garnisons voisines, se réunirent pendant la nuit à Orvelle, où Tello en prit le commandement. La première difficulté fut de passer la rivière d'Authie, et ce passage prit tant de temps qu'on commençait à désespérer d'arriver à l'heure convenable à Amiens ; car on avait encore sept lieues à faire. On prit cependant des guides et on fit une telle diligence que sans avoir été découvert on atteignit avant la pointe du jour une chapelle qui n'est qu'à une portée de mousquet de la ville ; là, on se cacha partie dans les bâtiments de la ville, partie dans ceux d'un couvent voisin, et le reste dans une saulaie au fond d'une vallée assez profonde.

Il était huit heures du matin, et comme c'était le saint temps du carême, tout le peuple d'Amiens était aux églises pour entendre le sermon. Quatorze soldats furent déguisés en paysans et en paysannes, portant des armes sous leurs habits. Trois d'entre eux conduisaient une charrette chargée de gros échalas couverts de paille, et les autres avaient sur l'épaule des besaces remplies de pommes et de noix, qu'ils étaient censés porter au marché.

Ce cortège se dirigea paisiblement vers la porte Montescut. Lorsque la charrette fut entrée sous la porte et qu'elle se trouva immédiatement sous la herse, un des soldats délia comme par accident le sac de noix qu'il portait, et il en laissa tomber le contenu par terre. Les soldats qui étaient de garde se précipitèrent sur cette proie qui devait les aider à boire leur vin du matin, et en même temps, le chef de cette audacieuse entreprise tira un coup de pistolet pour signal. Les soldats déguisés jetèrent alors leurs besaces, prirent leurs armes et tuèrent ou mirent en fuite le peu de monde qui se trouvait à ce poste, et qui ne s'attendait pas à une pareille attaque. (Davila, t. III, liv. 15, p. 95 et suiv.)

Celui qui avait la garde de la herse eut cependant assez de sang-froid pour courir la faire tomber ; mais elle rencontra la charrette garnie de paille et d'échalas, sur laquelle elle demeura suspendue ; et en ce moment arrivèrent deux cents Espagnols qui suivaient par derrière, et qui entrèrent dans la ville par cette ouverture.

Les bourgeois, ayant entendu le bruit qui commençait à se faire de ce côté, sortirent des églises et coururent aux armes ; mais il était déjà trop tard ; ils furent repoussés ou taillés en pièces.

Toutes les autres troupes ennemies, tant d'infanterie que de cavalerie, qui s'étaient tenues cachées dans les environs, accoururent pendant ce temps-là, ayant Tello à leur tête ; et celui-ci se hâta de les partager en divers détachements qui occupèrent successivement toutes les rues, repoussant et dispersant les habitants, et faisant main basse sur ceux qui tentaient d'opposer de la résistance. La cavalerie, prenant par

la grand'rue, parvint bientôt à la grande place. Amiens était prise et cette conquête d'une ville qui avait plus de quinze mille de ses citoyens sous les armes avait été faite par trois mille hommes au plus. Les Espagnols n'avaient eu que cinq morts et les bourgeois n'avaient pas perdu plus de soixante des leurs.

Henri s'occupait alors de fêtes et de plaisirs, et il venait tout récemment d'assister à un brillant festin, pour lequel tous les cuisiniers de Paris avaient été mis à l'œuvre pendant plus de huit jours. En raison de l'abstinence prescrite par le carême, le service avait été fait en maigre. Il y avait deux esturgeons qui coûtaient chacun cent écus, et un grand nombre d'autres poissons d'une grosseur monstrueuse. Mais on les avait fort artistement déguisés « en viandes de chair ». Le fruit avait coûté trois cent cinquante écus, et de plus « on servit des poires de bon chrétien, autant qu'on en put découvrir, à un écu la pièce ». (*Journal de Henri IV,* t. II, p. 33.)

Ballets, mascarades, pantalonnades, jeux de cartes et de dés, suivirent pendant plusieurs jours ce splendide repas, et ce fut au milieu d'une de ces fêtes, « pendant que toute la cour s'amusait à rire et à baller, » que vint retentir la désastreuse nouvelle de la prise d'Amiens. La consternation fut générale, cette ville était à peu près la seule place qui pût servir de barrière à la France du côté du nord. On voyait déjà l'ennemi libre d'étendre ses courses jusque sous les murs de Paris, et la capitale du royaume en devenait pour ainsi dire la frontière.

Le vieux levain de la Ligue se remit à fermenter ; les prédicateurs, reprenant une partie de leur ancienne audace, ne parlaient point d'Amiens, à la vérité ; mais ils tonnaient avec un redoublement de zèle sur les huguenots, dont les assemblées, chez la sœur même du roi, où l'on faisait publiquement le prêche, allumaient, disaient-ils, l'ire céleste.

Le roi, quand cette sinistre nouvelle lui avait été apportée, venait de se retirer pour se mettre au lit. Il se leva promptement et il convoqua dans sa chambre même un conseil de ses plus fidèles serviteurs. Il fut le seul qui ne parut pas ému. « C'est assez faire le roi de France, dit-il, faisons maintenant le roi de Navarre. » Puis, s'adressant à Gabrielle qui était là : « Ma belle, ajouta-t-il, laissez-nous. Il faut, comme vous voyez, quitter maintenant nos combats d'amour, pour monter à cheval et faire une autre guerre. — Mon ami, dit-il à Sully, qui arrivait en ce moment-là, Amiens est pris. — Hé bien ! sire, répondit l'ami de Henri IV, il faut le reprendre. Il y a encore de bons Français qui vont s'offrir à contribuer à cette reprise de tout leur courage et de tous leurs moyens. Je vous promets de n'y pas manquer pour ce qui me regarde, et que vous aurez en bref soldats, canons, argent, vivres et munitions autant qu'il vous en faudra. » (*Économies royales de Sully,* 1597.)

Tout aussitôt on convint des moyens d'accomplir cette entreprise, et le roi partit sans retard pour se rendre à Beauvais et à Montdidier. Après avoir rassuré par sa présence ces deux villes, et les avoir mises en état de défense, il s'avança jusqu'à Corbie, située sur la Somme au-

dessus d'Amiens. Et ayant appelé le maréchal de Biron, avec les troupes qu'il commandait alors, et qui se trouvaient sur les lieux, il lui donna l'ordre d'investir incontinent la ville du côté de la Flandre, d'où pouvaient surtout venir des secours à Fernand Tello.

Biron n'avait au plus que trois mille hommes d'infanterie et six cents chevaux : ce fut avec cette troupe bien insuffisante qu'il vint établir son camp au village de Longpré; et cependant de tous les pays de la France on faisait marcher des soldats, la noblesse accourait de tous les côtés. Tout le mois d'avril fut employé à ces marches, le mois de mai se passa à faire les logements et ce ne fut que vers le mois de juin que les approches commencèrent sérieusement. (De Thou, *ubi sup.*)

Quoique le vice-roi des Pays-Bas fût extrêmement satisfait du succès qu'avait eu l'entreprise de Tello, il était toutefois fort embarrassé lui-même pour trouver les moyens d'en tirer tout le parti qu'il pouvait s'en promettre. Il n'avait point d'argent et il ne pouvait s'en procurer à cause d'un édit que Philippe venait de promulguer, et qui en supprimant, sous prétexte de prétentions usuraires, le paiement de toutes les sommes dues aux négociants et banquiers, n'engageaient pas ceux-ci à se mettre de nouveau à découvert vis-à-vis de l'État ; et pourtant, il était facile de comprendre que si on laissait les Français reprendre Amiens, un pareil dénouement, d'une entreprise si heureusement conduite jusqu'alors, ne servirait qu'à humilier l'Espagne et à rehausser la gloire et la bravoure de la France.

Il résolut donc de faire tout son possible pour garder cette conquête, et il envoya dire à Tello qu'il pouvait compter sur un prompt et puissant secours.

Celui-ci avait commencé par permettre aux siens le pillage de la ville, et par mettre à rançon la personne même de chaque habitant. Ce dernier moyen lui procura des sommes assez importantes ; ensuite pour faciliter la défense de la place, il fit brûler tous les faubourgs, et jusqu'à l'abbaye de Saint-Jean qui était d'une structure admirable, mais qui se trouvait hors de l'enceinte et qui commandait la ville. Il détourna le cours de la Somme, qui se partage en deux bras principaux, pour faire passer la plus grande partie des eaux dans le bras qui protège le côté par où les assiégeants devaient former leur attaque. Par ce moyen, ce bras qui n'avait guère que trois pieds de profondeur fut porté à plus de huit pieds ; enfin, avant que Biron eût eu le temps de former ses lignes de circonvallation, Tello trouva encore le moyen de faire entrer un secours de six cents chevaux. (Mézeray, t. III, p. 1188.)

Le maréchal avait songé à se rendre maître de Doullens, d'où les assiégés pouvaient tirer des vivres et des secours ; mais cette entreprise manqua, parce que les échelles qu'il avait fait préparer pour tenter l'escalade se trouvèrent beaucoup trop courtes.

Les choses en étaient là, et la ville était à peu près complètement bloquée, quand le mardi vingt-neuvième jour de mai, Tello se mit lui-même à la tête d'une grande sortie, et déjà il avait forcé les lignes

françaises, et s'était emparé du village de Longpré ; mais Biron, étant accouru aussitôt, chassa les ennemis à son tour, sans pouvoir néanmoins les empêcher de remporter dans la place un riche butin.

Le roi était alors retourné à Paris, malade des plaisirs auxquels il s'était livré précédemment avec trop peu de ménagement, mais plus malade encore de l'inquiétude que lui causait la situation de ses affaires. Toute sa constance semblait l'avoir abandonné. « Ah ! écrivait-il à Schomberg, je suis assailli de tant de nécessités que je ne sais plus à quel saint me vouer pour sortir de ce malheureux passage ; et si à travers tout cela ceux de la religion continuent à me demander des choses que je ne peux leur accorder sans désunir mes sujets, ils augmenteront tellement ma peine et mes douleurs, que je n'aurai plus qu'à mourir d'ennui. » (Mézeray, p. 1190.)

Le neuvième jour d'avril, il était allé au Parlement, et dans un discours qui se ressentait plus de la nécessité des circonstances que de la dignité royale, il avait dit qu'il venait demander l'aumône pour ceux de ses pauvres soldats, qui combattaient encore sur la frontière. « Je conjure, ajouta-t-il, les membres de la cour d'aviser sans retard aux besoins pressants de cette armée, la dernière ressource de l'État, et qui est prête à tomber en défaillance, sinon, je n'aurai plus qu'à chercher moi-même l'occasion de donner ma vie avec honneur, aimant mieux périr pour la France que de voir la France périr. »

Le Parlement avait répondu à ces doléances royales par un arrêt qui notait d'infamie et condamnait à la dégradation tout gentilhomme qui refuserait de prendre les armes dans un besoin aussi pressant ; mais il refusa obstinément d'enregistrer un édit autorisant la création de nouveaux offices de magistrature, que Sa Majesté proposait de mettre en vente pour se procurer de l'argent. Quelques conseillers offrirent toutefois de se taxer eux-mêmes, « et de prendre sur leurs épaules une partie du fardeau ; » mais le plus grand nombre ne fut pas de ce dernier avis.

Sully, cependant, que depuis la disgrâce de Sancy le roi venait de mettre définitivement et seul à la tête des finances, songeait à remplir la promesse qu'il avait faite à Sa Majesté de ne la laisser manquer ni d'hommes, ni de munitions, ni d'argent. Il traita d'abord avec les plus riches d'entre les marchands, et en leur assignant pour gage de leurs avances le produit des gabelles, il obtint une bonne partie des sommes dont on avait un si pressant besoin ; il dressa ensuite un plan détaillé de toutes les ressources qui pouvaient encore alimenter le trésor royal. C'était d'abord de demander un don gratuit au clergé, pour une ou deux années, et qui serait payé d'avance, ensuite d'augmenter le sel de quinze sols par minot, de percevoir un tiers en sus sur les entrées et droits de navigation, et enfin, d'emprunter douze cent mille livres sur les plus riches, tant de la cour que des autres villes. Le roi, qui approuva ce plan, se chargea de l'exposer lui-même au conseil dit de raison, et d'en obtenir l'approbation. *(Économies royales de Sully, ibid.)*

Ce conseil, qui tenait ses séances dans le palais de l'archevêché de Paris, sous la présidence de l'archevêque lui-même, était composé de courtisans avides, de financiers intéressés et de grands seigneurs ambitieux ; on devait s'attendre qu'il serait hostile au projet. Mais le roi ne leur laissa pas le temps de réfléchir. « Messieurs, leur dit-il, puisque vous n'avez pas encore pu me proposer aucun moyen de sortir de l'embarras où nous nous trouvons, quoique je ne sois pas moi-même fort versé dans les finances, je vais toujours vous donner mon avis sauf à l'échanger contre un meilleur, s'il en survenait un, » et il lut brusquement le plan que lui avait dressé Sully. Puis, comme tout le monde dans un premier moment de surprise restait dans le silence, il déclara qu'il prenait ce silence pour un consentement unanime, et qu'il allait donner des ordres en conséquence de ce vœu général du conseil. « Au reste, ajoute Sully, mon intention n'était pas de me servir de tous ces moyens à la fois ; » et en effet, il se contenta d'abord de l'emprunt de douze cent mille livres, et le roi, sûr de ne plus manquer d'argent, put revenir au camp.

Mais il y ramenait avec lui sa maîtresse qui ne le quittait plus, et Biron, plus guerrier que courtisan, se crut obligé de lui conseiller, d'une manière assez libre, d'éloigner au moins ce scandale de l'armée, parce que toutes ces femmes ne pouvaient servir qu'à corrompre la discipline et à gêner les opérations du siège. « Voilà pourtant, avait-il dit à quelques amis, en parlant de Gabrielle, le genre de bonheur que Sa Majesté traîne partout avec elle. » (Davila, t. III, liv. 15, p. 105.)

Henri, pour le calmer, loua beaucoup tous les travaux que le maréchal avait déjà fait exécuter pendant son absence ; il régla qu'il aurait le commandement général de l'armée, ainsi que la direction de toutes les opérations du siège. Il consentit que Madame Gabrielle allât prendre son logement dans le vieux château de Boves, dont on ne retrouve guère aujourd'hui que quelques ruines ; et lui-même prit son quartier près de la Madeleine, un des endroits les plus exposés de toute la ligne. Le toit de cette église avait été abattu par l'artillerie des assiégés ; mais, il y restait encore un endroit voûté, et ce fut là que le roi fit établir son logement, quoique le canon des remparts vînt tuer chaque jour beaucoup de monde en ce même lieu. Un boulet traversa même, un jour, l'endroit où Sa Majesté était couchée, et alla se fixer dans le tronc d'un arbre voisin, où on le montrait encore bien longtemps après le siège.

Henri se montra véritablement étonnant pendant tout le cours de cette mémorable campagne ; et l'on est surpris qu'au milieu des inquiétudes et des travaux d'un siège aussi important, il ait pu trouver encore le temps de s'occuper des affaires de son royaume, rétablir l'exactitude dans les finances, surveiller l'entrée et la sortie des fonds, régler et liquider jusqu'aux moindres comptes de détail, et conduire sur la même ligne les affaires de la guerre et celles du cabinet. On est surpris de la quantité de lettres que, pendant ce seul temps-là, il écrivit lui-même

ou qu'il dicta et dont Sully nous a conservé une partie. Son entretien personnel était le seul qu'on pouvait trouver qu'il négligeait. Il fallait pour le forcer à y penser que son maître d'hôtel vînt l'obliger à s'en occuper, en l'avertissant « que sa marmite était prête à donner du nez en terre » ; il dit lui-même qu'il était alors presque nu, sans armes et sans chevaux. (*Mém. de Sully*, t. III, p. 130 et suiv.)

Cependant l'armée française, grâce aux renforts qui lui arrivaient de toutes parts, était déjà forte de douze mille hommes de pied et de trois mille hommes de cavalerie. L'Angleterre avait de plus envoyé au secours du roi quatre mille soldats ; mais il fallait payer ces troupes régulièrement tous les mois, si on voulait les empêcher de déserter. Ce fut Villeroi que le roi chargea de faire la solde à chaque revue, dans la crainte que les deniers ne fussent détournés ou mal employés « comme c'était assez l'usage en ce temps-là ». (De Thou, t. XIII, liv. 108, p. 111 et suiv. — Legrain, liv. 6, p. 329.)

Il régnait alors dans la ville une sorte de maladie contagieuse qui sévissait surtout sur les habitants, mais qui ne laissait pas que d'emporter aussi un bon nombre des défenseurs de la place, tandis que dans le camp du roi, grâce au bon air de la campagne et à l'abondance de toutes choses, la santé était parfaite. Sur ces entrefaites, le capitaine Breuil, s'étant déguisé en moine augustin, parvint à s'introduire dans Amiens ; là, aidé par les pères de cet ordre, qui, en opposition avec les cordeliers, favorisaient la faction française, il parvint à former avec quelques bourgeois un complot pour livrer aux assiégeants la tour de l'ouest, l'une des principales défenses de la ville de ce côté-là. Mais ce complot ayant été découvert par la trahison d'un des religieux, tous ceux qui y avaient trempé furent livrés au bourreau, à l'exception des moines auxquels on n'osa pas s'attaquer.

Sept jours après, Biron, ayant fait pétarder une partie de la muraille par des gens qui s'étaient glissés dans les fossés, tenta de donner l'assaut de ce côté-là ; mais il fut repoussé.

L'ennemi faisait cependant presque continuellement d'audacieuses sorties : quelquefois il avait l'avantage ; mais le plus souvent il était repoussé avec perte. Dans un de ces combats, près d'une chapelle que le maréchal avait fait fortifier, les troupes qui s'y trouvaient eussent été certainement perdues, si un régiment anglais ne fût pas promptement accouru à leur secours. La lutte fut longue et sanglante. A la fin, pourtant, les Espagnols furent contraints de battre en retraite ; et les Français qui les poursuivirent l'épée dans les reins arborèrent leurs étendards sur la contre-escarpe. Des deux côtés, on avait perdu plus de deux cents hommes sans compter les blessés. (De Thou, *ubi sup.*)

Pour donner suite à ce premier succès, Biron fit dresser ses batteries près de la chapelle qui venait d'être si vivement disputée, et commença à foudroyer le rempart. Tello fit une nouvelle sortie dans le but de détruire ces batteries qui commençaient à l'inquiéter ; il y eut une

bataille acharnée, les troupes anglaises y firent encore généreusement leur devoir, et Tello fut repoussé, après avoir perdu soixante-dix de ses plus braves soldats. Depuis ce temps, il n'osa plus s'éloigner des remparts ; car il voyait sa garnison diminuer d'une manière effrayante par tous ces combats et surtout par la maladie.

Et de plus, chaque fois qu'il éloignait une partie de ses troupes pour aller au combat, il était obligé de faire ranger l'autre en bataille dans les rues et sur les places de la ville, pour maintenir les habitants toujours prêts à se soulever contre l'étranger.

François de Saint-Luc, grand-maître de l'artillerie de France, eut l'idée de faire dresser des claies d'osier derrière le fossé, et de braquer, à la faveur de cet abri, six gros canons dont les décharges eurent bientôt renversé une partie des fortifications. Le roi fit aussitôt élever une plate-forme, du haut de laquelle on pouvait tirer sur l'ennemi jusque dans l'intérieur de la ville, pendant qu'on s'occupait en même temps à saper les murailles de ce côté-là. Tello, se voyant dans un danger aussi pressant, assembla un conseil de guerre et demanda quel parti il fallait prendre. Quelques-uns de ses officiers furent d'avis d'abandonner cette partie du rempart, qu'on ne pouvait plus guère espérer de défendre, et de se retrancher de l'autre côté du bras de la Somme, qui coule dans la ville. Là, disaient-ils, on aura du moins la facilité de tenir assez longtemps pour pouvoir attendre les secours promis par le vice-roi.

D'autres prétendirent qu'il était plus avantageux et surtout plus honorable de se maintenir encore dans l'endroit où l'on se trouvait, dont, selon eux, la défense était bien loin encore d'être impossible, et dont l'abandon pouvait être fatal, en augmentant l'audace des partis qui fermentaient déjà dans Amiens.

Ce fut ce dernier avis qui prévalut, et l'on se mit aussitôt en devoir d'élever un ravelin derrière le rempart, déjà à peu près ruiné par nos boulets. On obligea tous les habitants à travailler sans relâche à cette fortification et à porter dans des hottes ou à rouler dans des brouettes les terres nécessaires.

Mais tout à coup survint un de ces accidents qui déconcertent toute une armée. Comme Tello passait sur un des ponts de la Somme, le long duquel on avait tendu des toiles afin de dérober aux nôtres la vue des soldats qui passaient par là pour aller à leurs postes sur les remparts, un coup d'arquebuse tiré au hasard du camp français l'atteignit et le tua raide sur la place. La garnison perdait l'homme dont le courage et le sang-froid eussent pu peut-être encore offrir quelques chances de plus à sa résistance. Il fut inhumé dans l'église cathédrale d'Amiens, et l'on mit sur son tombeau une épitaphe à sa louange, gravée en lettres d'or sur une planche de bois recouverte de velours noir. Ce fut le marquis de Montenégro qui lui succéda dans le commandement.

Mais, de leur côté, les Français avaient aussi perdu Saint-Luc, qui fut tué dans le fossé d'un coup de feu dans la tête, pendant qu'il y faisait les devoirs de sa charge de grand-maître de l'artillerie. Saint-Luc,

ancien favori de Henri III, laissait, dit-on, une grande fortune à ses héritiers. Le roi, ajoute-t-on, en apprenant cette mort, dit : « Je perds aujourd'hui un très-vaillant et très-fidèle serviteur. »

L'intention de Sa Majesté était de donner la charge de grand-maître de l'artillerie de France, devenue vacante par cette mort, à Sully, pour le récompenser des services qu'il n'avait cessé de lui rendre. Mais dès le lendemain, comme celui-ci se présentait à son lever : « Mon ami, lui dit-il, j'ai eu toute cette nuit une grosse querelle pour vous ; et il a bien fallu me laisser vaincre : Gabrielle m'a tant importuné, que je lui ai accordé la charge de grand-maître de l'artillerie pour son père. Elle me menaçait de se retirer dans quelque couvent, si je ne lui donnais cette satisfaction, et je vous assure que je n'ai pas eu assez de force pour résister à une pareille menace. Au surplus, j'y ai mis cette condition que la charge serait à vous, aussitôt la retraite ou la mort du vieux d'Estrée. » (*Écon. royales de Sully,* 1597.)

Cependant l'artillerie et la mine avaient rendu la brèche assez praticable pour qu'on pût y donner l'assaut. Les Français d'un côté et les Anglais de l'autre s'avancèrent avec une résolution rendue plus vive encore par la rivalité des deux nations, qui brûlaient de s'acquérir l'honneur de la journée. Ils furent reçus avec une bravoure égale par les assiégés. De part et d'autre, on perdit beaucoup de monde et tout ce que les assiégeants purent gagner, après des prodiges de valeur, ce fut de pouvoir se loger sur les ruines du premier rempart. Montenégro se fortifia et se retrancha de l'autre côté des nouveaux travaux. (De Thou, *ubi sup.*)

Or, le vice-roi Albert était enfin parvenu, malgré toutes les difficultés de sa position, à rassembler une armée de plus de vingt mille hommes, composée en partie de troupes italiennes qui venaient d'arriver du Milanais. Il tint un conseil de guerre pour décider si l'on marcherait directement sur Amiens, afin d'attaquer nos retranchements et de délivrer la ville, ou si l'on ne tenterait pas plutôt de faire diversion, en se portant contre Péronne ou contre Saint-Quentin. On s'arrêta au premier parti, et l'armée du vice-roi se mit en route pour cette expédition.

Incontinent, une forte avant-garde prit les devants pour éclairer la marche et s'assurer des chemins. Le roi eut avis dès le grand matin de l'approche d'un corps ennemi ; aussitôt, il se jeta à bas du lit, et quoiqu'il eût passé une partie de la nuit dans la tranchée, il voulut aller reconnaître lui-même ce qui se passait dans la campagne. Il partit d'abord avec peu de monde, mais il fut bientôt suivi par le maréchal de Biron, avec toutes les troupes que le prudent général avait cru pouvoir détacher du siège. (*Mémoires de la Ligue,* t. VI, p. 510.)

On rencontra le corps ennemi en deçà de la petite rivière qui se jette dans la Somme près de Corbie, et l'on fit halte pour donner aux troupes le temps de se reposer après une marche assez longue. Le roi écrivait aux gens de son conseil une lettre ainsi conçue : « Il paraît

que le cardinal Albert arrive pour jeter du secours dans Amiens. Je ne puis croire encore que le dit sieur cardinal me veuille tant de bien que de venir m'offrir une bataille. Toutefois, puisqu'il s'est tant avancé, il y sera peut-être forcé ; et je vous assure que je n'en perdrai pas l'occasion ; ma cause est si juste que Dieu me donnera bien certainement la victoire. » (*Journal de Henri IV,* t. III, p. 575.)

A la nouvelle de l'approche du roi, une terreur panique s'empara de la troupe ennemie qui s'était ainsi avancée, et elle s'enfuit dans un désordre honteux jusqu'à Bapaume. Les Français la poursuivirent l'épée dans les reins ; et dans cette déroute, qui ne fut même pas précédée d'un combat, nous prîmes trois étendards et plus de deux cents chevaux abandonnés ; car les cavaliers avaient trouvé plus sûr de mettre pied à terre pour se sauver dans les fourrés des bois.

C'étaient Spinola et Contreras qui commandaient le corps espagnol qui venait de fuir si honteusement ; le premier, brave soldat dont le courage avait déjà été plus d'une fois éprouvé dans ces guerres, était furieux de se voir ainsi entraîné dans la fuite des siens. Il voulait se battre en duel avec Contreras, qu'il accusait d'avoir donné l'exemple d'une pareille lâcheté. Mais le vice-roi leur ordonna à l'un et à l'autre de s'abstenir de toute voie de fait. « Attendez, leur dit-il ; au jour de la bataille que je dois livrer bientôt, vous aurez là l'occasion de faire voir plus glorieusement pour vous lequel des deux est le plus courageux et le plus fidèle à son devoir. »

Dès qu'Albert, qui continuait cependant sa route, eut passé la rivière d'Authie, il fit faire plusieurs décharges de son canon, pour faire savoir aux assiégés qu'il venait à leur secours. Son avant-garde était composée d'un corps nombreux d'infanterie qu'il avait formé en carré. Deux autres gros bataillons carrés faisaient le centre, et devant chacun, il y avait une grande quantité de charrettes, attachées ensemble par des chaînes de fer. Ces charrettes portaient des barques et des pontons pour passer les rivières et les ruisseaux qui pouvaient se rencontrer sur la route, et leur marche était protégée par des arquebusiers à cheval. La cavalerie et l'artillerie venaient ensuite, et un corps d'infanterie d'élite formait l'arrière-garde.

Le vice-roi campa la première nuit près de l'abbaye de Bertincourt. Le roi, qui, après son succès de la veille, était revenu à son camp, ne croyant pas que l'ennemi fût encore en humeur de risquer une pareille démarche, avait négligé de fortifier le village de Longpré et ne songeait alors qu'à s'opposer aux sorties des assiégés. Aussi fut-il bien étonné de voir, à la naissance du jour, l'armée espagnole s'avancer contre nos lignes, dans l'ordre formidable qui vient d'être décrit.

A cet aspect, plusieurs des principaux officiers du camp vinrent tout effrayés lui dire que tout était perdu, et Henri lui-même douta du succès de la journée qui se préparait. Ayant le chapeau à la main et les yeux levés au ciel, il s'écria : « Ah ! Seigneur tout-puissant, si c'est aujourd'hui que tu me veux punir, comme ne le méritent que trop mes

péchés, j'offre ma tête à ta justice ; mais prends pitié de ce pauvre royaume, et ne frappe pas le troupeau pour la faute du berger ! » (MATTHIEU, t. II, p. 254.)

On s'attendait que l'attaque commencerait sur le village de Longpré et le roi s'était hâté d'y envoyer des troupes ; car de la prise de ce poste semblait dépendre tout le succès de la journée ; l'ennemi, maître de Longpré, aurait eu une communication ouverte avec Amiens ; mais, le vice-roi, au milieu de la fumée de notre artillerie qui ne cessait de tirer depuis le matin, eut un moment d'incertitude sur ce qui se passait dans le camp français, et s'arrêta brusquement dans son mouvement. La nuit survint fort heureusement et le duc de Mayenne, qui servait fidèlement Henri IV, comme il l'avait promis, fit fortifier le village avec la plus grande activité, pendant que les assiégés faisaient des feux de tous les côtés sur leurs remparts, pour servir de signaux aux secours qu'ils attendaient, et tiraient sans relâche le canon de toutes leurs batteries. (CAYET, liv. 9, 1597.)

Albert, en effet, avait fait glisser un corps de troupes qui devait s'introduire dans la place avec des vivres et des munitions ; mais ce corps fut découvert dans sa marche, battu et repoussé, sans qu'aucun de ceux qui le composaient pût approcher même des remparts d'Amiens.

Quand le jour reparut, Albert vit Longpré protégé par les travaux que Mayenne y avait fait faire pendant toute la nuit. Il désespéra alors d'emporter un poste aussi bien défendu, et il jugea prudent de se retirer. En apprenant cette retraite, le roi dit, tout joyeux : « Monsieur le cardinal archiduc est bravement venu à nous en capitaine ; et voilà qu'il s'en retourne en prêtre. Je regrette qu'il refuse d'aussi mauvaise grâce l'honneur que le roi de France voulait lui faire d'accepter une bataille contre lui. »

Puis, laissant dans ses retranchements assez de monde pour les garder, il se mit à la poursuite de l'ennemi avec tout le reste de son armée, et il attaqua à plusieurs reprises l'arrière-garde du vice-roi. Mais l'archiduc sut maintenir un si bel ordre dans sa retraite qu'il fut impossible de l'entamer ou de le forcer à un combat, et qu'après avoir passé deux jours à Rubempré pour se reposer, il arriva tranquillement à Arras.

Henri, de retour sous les murs d'Amiens, envoya un trompette aux assiégés pour leur faire savoir que « c'était toujours avec regret qu'il voyait couler le sang des chrétiens ; qu'il exhortait donc la garnison à ne plus s'obstiner à la défense d'une place qui ne pouvait plus être secourue, et à songer plutôt à se ménager une capitulation honorable, qu'il leur offrait encore. » Montenégro assembla un conseil de guerre, et comme on manquait de mèches et de poudre, et que la contagion faisait chaque jour de nouveaux ravages dans la ville, il fut décidé qu'on ferait des propositions aux assiégeants. (*Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 522.)

« Il fut réglé que les tombeaux et épitaphes, dressés dans les églises de la ville en l'honneur de Tello et des autres officiers tués pendant le cours du siège, seraient respectés pourvu qu'il ne se trouvât dans les dites inscriptions rien d'injurieux à la nation française ; que les Espagnols pourraient, s'ils le voulaient, exhumer les corps et les transporter ailleurs ; que la garnison sortirait mèches allumées et enseignes déployées, tambours battants, avec armes et bagages ; que le roi fournirait des chariots pour transporter ces bagages, ainsi que les malades et les blessés jusqu'à Bapaume ou à Doullens ; que ceux des bourgeois qui voudraient suivre la garnison en auraient la liberté avec le droit d'emporter leurs effets ; que les prisonniers faits pendant le siège seraient rendus ; enfin que les Espagnols auraient six jours de trève pour prévenir l'archiduc Albert et que si, avant l'expiration de ces six jours, le dit archiduc n'avait trouvé moyen de faire entrer dans la place un secours d'au moins deux mille hommes, les conditions sus-énoncées seraient définitives et exécutées de bonne foi de part et d'autre. » (Cayet, *ubi sup.*)

A l'expiration du temps fixé par cet accord, aucun secours n'ayant paru, la ville d'Amiens fut rendue au roi. Le comte de Montenégro, à cheval, mais un simple bâton à la main et sans bottes, sortit le premier par la porte de Beauvais, dont le pont-levis venait d'être baissé. Il rencontra le roi à une lieue de là, et ayant mis pied à terre, il embrassa la botte du monarque. « Sire, dit-il, je remets aujourd'hui à Votre Majesté une ville qui naguères ne voulait reconnaître, pour ainsi dire, d'autres maîtres que ses propres magistrats ; mais qui maintenant va vous appartenir en propre, puisque vous en avez fait la conquête. » (De Thou, *ubi sup.*)

Henri accueillit gracieusement ce compliment d'un ennemi vaincu, et Montenégro poursuivit son chemin avec deux mille six cents hommes d'infanterie et six cents chevaux, reste de la garnison d'Amiens. Derrière lui venaient les charrettes qui portaient les malades et les blessés, et qu'accompagnaient un grand nombre de femmes.

Le comte de Morette, en passant devant le roi, se permit, tout vaincu qu'il était, une singulière rodomontade espagnole. Henri, en lui montrant l'endroit par où le vice-roi avait attaqué son camp : « S'il eût donné, disait-il, de cet autre côté, où est le quartier de Madame Gabrielle, il aurait indubitablement gagné la bataille. — Sire, répondit fièrement le comte, notre vice-roi eût mieux aimé perdre cent batailles que de venir se fourrer dans un bordeau. » A quoi un gentilhomme français répondit : « Il a eu raison, votre beau cardinal, car, aussi bien, n'y aurait-il fait rien qui vaille ; le nom seul de la belle Gabrielle lui aurait fait peur, comme à un prêtre et faible homme qu'il est. » (*Journal de Henri IV*, *ibid.*, p. 581.)

Henri, sur les quatre heures du soir, fit son entrée dans la ville reconquise. Il trouva que dans cette cité jadis si populeuse il ne restait plus guère que huit cents des habitants « et que les Espagnols y avaient

laissé quelque peu de peste, mais fort peu de meubles. » Il se rendit à la cathédrale, où le *Te Deum* fut chanté ; et après la cérémonie religieuse, il revint dans son camp où, cette nuit même, le feu fut mis, on ne sait trop comment. Le quartier du roi, les tentes des princes et des seigneurs furent la proie des flammes ; et tous les bagages de l'armée, le trésor même, furent pillés, ou consumés, ou fondus par l'intensité de l'incendie. (*Mém. de la Ligue,* t. VI, p. 519.)

Henri donna le gouvernement d'Amiens à Dominique de Vic, qu'il estimait grandement à cause de sa bravoure et de sa fidélité. Cette fois, les habitants ne s'opposèrent plus à recevoir une garnison royale dans leurs murs ; car ils avaient sous les yeux les preuves encore flagrantes de ce qu'il leur en avait coûté pour avoir voulu tenir un peu trop rigoureusement à leur sentiment d'orgueil municipal : leurs fortifications étaient toutes ruinées, leurs maisons désertes, leurs magasins pillés et la peste ravageait leur ville ; aussi ne sourcillèrent-ils pas même quand ils virent élever chez eux une citadelle, « qui encore aujourd'hui, dit Mézeray, fait soupirer les enfants de la faute de leurs pères. » (De Thou, liv. 118, p. 127. — Mézeray, t. III, p. 1201.)

Le roi avait envie d'aller de suite assiéger Doullens, et il donna des ordres en conséquence, malgré la saison avancée. Pourtant, comme il le disait lui-même, il ne voulait pas se montrer si impoli que de laisser s'éloigner un grand personnage de la qualité de Monsieur le cardinal vice-roi, qui lui avait fait l'honneur de venir le visiter avec une suite si nombreuse, sans lui rendre visite à son tour, et il alla faire des courses jusqu'aux portes d'Arras, où ce prince tombé malade de fatigue avait été forcé de s'arrêter. Quelques coups de canon furent tirés contre la ville, il y eut plusieurs escarmouches jusque dans les faubourgs, après quoi Henri, croyant avoir satisfait à ce qu'il nommait plaisamment un devoir de politesse, se rabattit du côté de Doullens dont le siège était déjà commencé, et où il trouva son armée campée dans les boues d'un terrain détrempé par les pluies de la saison. (De Thou, *ubi supra.*)

Mais déjà Sa Sainteté Clément VIII venait de s'entremettre pour ménager un accommodement entre les deux couronnes de France et d'Espagne. Henri et Philippe sentaient également le besoin de la paix, et des plénipotentiaires furent nommés de part et d'autre pour préparer et discuter les conditions du traité. En attendant, le roi revint à Paris « où les bourgeois de la bonne ville, par ses ordres conformes à leur affection, honorèrent sa victoire d'une triomphante entrée, et lui témoignèrent grande joie de ce que ses armes avaient éloigné la guerre de leurs portes. » Un brillant cortège vint au-devant de lui, on le conduisit à Notre-Dame, où le *Te Deum* fut solennellement chanté, et on le ramena au Louvre avec de continuelles acclamations. « La foule était si grande qu'elle semblait vouloir le porter ; et afin de prolonger un aussi beau jour, une infinité de flambeaux donnèrent de la clarté à la nuit. » (Mézeray, t. III, p. 1202.)

CHAPITRE XXII

1597. — ARGUMENT : AGITATION DES PROTESTANTS DEPUIS LA CONVERSION DU ROI.
MASSACRE DE LA CHATAIGNERAIE. — ILS ÉLISENT UNE ASSEMBLÉE.
LE ROI TRAITE AVEC EUX. — NÉGOCIATIONS AVEC MERCOEUR.
IL CONTINUE LA GUERRE ET SES INTRIGUES. — DEFON LIVRE LA GARNACHE AU ROI.
EXPLOITS DE LA TREMBLAYE, LIEUTENANT DE BRISSAC.
IL EST TUÉ AU PLESSY-BERTRAND. — COMPLOT ESPAGNOL CONTRE LA VIE DU ROI.
AFFAIRE DE SAINT-PHAL ET DE DUPLESSIS-MORNAY.
LE DUC DE SAVOIE RECOMMENCE LES HOSTILITÉS. — NOUVEAUX EXPLOITS
DE LESDIGUIÈRES EN SAVOIE. — LE DUC DE SAVOIE S'EMPARE DU CHATEAU D'IF.
IL SE HATE DE LE RENDRE A LA NOUVELLE DE LA REPRISE D'AMIENS.
MORT DU MARÉCHAL DE MATIGNON.

Il devient indispensable ici de faire rétrograder mes récits pour mettre sous les yeux du lecteur la conduite des protestants français pendant ces dernières années. A leurs yeux, le roi, depuis sa conversion, n'était plus le protecteur sur lequel ils avaient compté ; et, ne voyant rien advenir qui les rassurât contre les craintes que le passé leur donnait pour l'avenir, ils reprirent toutes leurs anciennes méfiances contre le trône dont ils venaient de se montrer les plus ardents défenseurs.

Avant de clore les conférences de Mantes (1593), ils avaient renouvelé sous les yeux mêmes et avec l'approbation du roi le serment d'union des églises, jurant de vivre et mourir dans la pratique et défense de leur profession de foi. L'année suivante, ils tinrent un synode à Montauban dans lequel il fut réglé d'abord que des prières seraient faites dans tous leurs temples, pour obtenir du ciel le retour sincère de Sa Majesté à la religion qu'elle avait quittée. On décida ensuite que sous le nom d'assemblée politique, on nommerait des députés au nombre de trente, pour s'occuper des intérêts du parti et veiller à la tranquillité commune. Cette assemblée alla d'abord s'établir à Sainte-Foy, et quoique ses membres n'eussent pas pris de lettres de permission pour se réunir, le roi, qui ne voulut pas se montrer trop sévère, leur envoya lui-même un brevet d'autorisation. (*Hist. de l'édit de Nantes,* t. I[er], liv. 3, chap. XIX.)

L'un des premiers actes de l'assemblée politique fut de déclarer que Henri IV ne pouvait plus retenir la qualité de protecteur des églises

puisqu'il en avait quitté la religion. Mais, on ne trouva pas à propos de se remettre à la discrétion d'un nouveau protecteur, et on créa un conseil général, qui devait avoir toute autorité dans les affaires religieuses et par les ordres duquel toutes les provinces seraient gouvernées. Il devait être composé de quatre membres pris dans le corps de la noblesse, de deux pris dans celui des pasteurs et de quatre délégués du Tiers-État. Tous ces membres devaient se renouveler chaque année.

En outre, on créa des conseils provinciaux, composés de cinq à sept personnes, du nombre desquelles devait être un ministre au moins. Après cela, on fit un fonds de quarante-cinq mille écus, pour subvenir aux dépenses générales. C'étaient les conseils particuliers qui devaient ordonner de l'emploi de cette somme, à charge par eux d'en justifier à l'assemblée générale.

A ces réglements constitutifs on ajouta quelques articles secrets dont les plus importants disaient : que pour l'administration de la justice, on demanderait des chambres mi-parties dans tous les Parlements, excepté dans celui de Grenoble, où, grâce à Lesdiguières, les réformés avaient déjà tout pouvoir ; qu'on solliciterait au nom des églises françaises l'appui de la reine d'Angleterre et des Provinces-Unies ; et enfin que dans les villes dont les réformés avaient la garde, les catholiques ne seraient admis aux charges publiques que si les villes catholiques accordaient chez elles le même droit aux protestants. L'assemblée ayant ensuite ordonné que sa prochaine réunion aurait lieu à Saumur, le premier jour du mois de décembre suivant, se sépara.

On trouva à la cour que cette nouvelle organisation que venaient de se donner les églises ne tendait à rien moins qu'à former un État dans l'État ; et le roi lui-même parut s'en inquiéter ; mais il n'osa pas ordonner la dissolution de l'assemblée politique, aimant mieux voir les protestants unis entre eux par cette forme d'association, toute menaçante qu'elle paraissait être, que soumis à un protecteur à qui la puissance du parti, l'appui de l'étranger et les mécontentements du dedans auraient pu inspirer des idées d'ambition plus dangereuses encore. Il consentit donc à traiter avec cette assemblée, pour convenir avec elle, s'il était possible, de quelque moyen équitable de conserver la paix du royaume, et il envoya ses lettres-patentes autorisant la réunion des députés à Saumur.

Les résolutions qui furent prises dans cette réunion furent : de demander un édit nouveau, consacrant la liberté de l'exercice du culte réformé, par tout le royaume ; qu'on assurât des gages publics aux ministres de ce culte, soit en laissant les dîmes que les huguenots ne paieraient plus aux ecclésiastiques, soit en assignant des fonds sur le trésor public ; que ceux de la religion fussent reconnus admissibles à toutes les charges ; et enfin qu'on leur laissât en garde les villes qu'ils avaient entre les mains, et que les garnisons en fussent soldées des deniers du roi.

Pendant que les réformés dressaient ces articles, un nouvel attentat

vint encore ajouter à la méfiance et à l'aigreur du parti. Ceux de leur religion avaient un lieu d'assemblée à la Châtaigneraie, dans la maison d'un gentilhomme nommé Vaudoré. Ils avaient coutume de s'y rendre de tous les lieux du voisinage, et comme ils avaient à craindre les garnisons ligueuses qui couraient la campagne, ils avaient jusqu'alors eu soin de se munir d'armes pour se défendre. La dame du lieu, qui s'était déjà signalée par plus d'une preuve de mauvaise volonté à leur égard, sous prétexte que quelques lapins de sa garenne avaient été tués par ces gens armés qui passaient sur ses terres, fit défense à tous ceux qui voudraient venir au prêche à la Châtaigneraie d'y apporter des armes. Les pauvres gens se soumirent à cette injonction ; mais, un jour qu'ils étaient occupés de leurs dévotions, la garnison de Rochefort vint entourer la maison où ils étaient réunis en prières, et y ayant pénétré, elle les massacra tous, sans distinction de sexe ni d'âge. Un petit enfant qu'on avait apporté baptiser fut tué comme les autres. Il y en avait un autre d'une dizaine d'années au plus, qui se voyant menacé de mort, offrit ingénument à ses bourreaux huit sous qu'il avait dans sa poche pour qu'on lui laissât la vie. « D'après l'ordre de Monsieur le duc de Mercœur, lui fut-il répondu, nous ne pouvons, mon pauvre petit, recevoir aucun huguenot à rançon. » Et il fut passé au fil de l'épée.

La dame de la Châtaigneraie, qui avait préparé cette sanglante exécution, « se prit à se divertir avec les bourreaux après le coup fait, s'informant avec une froide curiosité du nom des morts, pour s'assurer si tel et tel de ceux qu'elle haïssait le plus y étaient compris. — Soyez tranquille, disait-elle, Monsieur le duc de Mercœur, en faisant sa paix avec le roi, n'oubliera pas de vous faire mettre pour cette bonne œuvre dans l'amnistie qu'il se propose de demander. » (*Ibid.*)

Les protestants, à la nouvelle de ce massacre, ne parlaient que de prendre les armes et d'exercer de sanglantes représailles contre leurs ennemis ; mais le roi, pour les apaiser, leur fit savoir qu'il allait faire poursuivre en justice les auteurs d'une action aussi atroce. Il donna même des lettres-patentes dans lesquelles il déclarait qu'un pareil attentat ne pourrait jamais être compris au nombre de ces actes militaires, dont les traités de paix portent ordinairement l'amnistie. En effet, quelques-uns de ces bourreaux qui furent pris furent punis de mort. « Mais, le supplice de cinq à six coquins ne pouvait être regardé comme une réparation suffisante de l'assassinat de deux cents personnes innocentes. »

Ce fut, quelque temps après, que la prise de Calais par les Espagnols vint jeter tant d'inquiétudes dans le royaume. Les réformés transportèrent le siège de leur assemblée politique à Loudun (1596), pour pourvoir aux moyens de maintenir la sûreté de leurs églises au milieu de tous ces troubles. Le roi leur avait promis précédemment et à plusieurs reprises de rétablir en leur faveur l'édit de 1577 avec toutes ses conséquences ; mais cette promesse, qui avait eu à peine un commencement d'exécution, avait été si mal tenue, il y avait eu tant de longueurs et si

peu d'effet dans les démarches de la cour, qu'on ne pouvait plus, à ce que prétendaient ceux du parti, se contenter de cet édit, beaucoup trop en dessous de leurs prétentions, et qu'il en fallait un nouveau plus ample, plus favorable et surtout plus explicite. (*Hist. de l'édit de Nantes*, t. Ier, liv. 4, p. 164 et suiv.)

Une députation fut donc envoyée au roi lui-même, et Duplessis-Mornay écrivit à ce prince, pour lui démontrer la nécessité de donner quelque contentement à ceux qui avaient jusqu'alors soutenu sa cause avec tant de dévouement. « Sire, disait le rigide protestant, vous me demandez ce que les réformés disent de votre changement. Ils avaient espéré que vous prendriez leurs intérêts sans qu'ils vous importunassent. Jusqu'à présent, vous ne leur avez pas même ôté, comme on dit, la corde du cou. Les édits de la Ligue subsistent encore dans plusieurs parlements. Et pourtant, les réformés ne prétendent pas comme les royaux vous imposer une religion à leur guise. Encore moins veulent-ils comme les Ligueurs faire changer la loi de l'État, pour donner la couronne à un prince étranger ; ce qu'ils attendaient de vous, c'est la paix pour leur conscience et la sûreté pour leur vie. Aujourd'hui qu'ils vous voient abandonner leurs croyances sans avoir pourvu au danger de leur situation, la plupart d'entre eux croient qu'on ne doit plus rien attendre de bon de Votre Majesté. Les plus sages pourtant restent persuadés que vous n'avez pas oublié les services que nous vous avons rendus ; mais ils craignent que vous manquiez de résolution, et qu'on vous entraîne à jouer le rôle de capitaine général des catholiques contre les huguenots. Le prêche n'est-il pas déjà banni de la cour ? ne vous sollicite-t-on pas de nous exclure de toute charge et emploi ? Or, que pouvons-nous répondre, nous, vos fidèles serviteurs, à ceux qui demandent que nos églises se donnent un autre protecteur, puisque vous cessez d'être le leur ? Mieux que tout autre, cependant, vous savez ce qui leur est nécessaire. Vous n'avez qu'à vous rappeler les requêtes que vous avez présentées pour eux, à vos prédécesseurs, elles n'ont rien perdu de leur justice, parce que vous avez augmenté en puissance. » Le style de cette lettre était dur et irritant ; Henri n'en nomma pas moins plus tard Duplessis l'un des commissaires chargés d'examiner les demandes des protestants ; et il se borna à répondre aux députés avec un bon visage et par de belles paroles, mais sans rien accorder. « Sire, dit alors Vulson, chef de la députation, je dois vous prévenir que l'assemblée de Loudun est décidée à ne point se séparer sans avoir obtenu de Votre Majesté une décision définitive et des assurances telles, qu'elles puissent tranquilliser les églises réformées sur leur existence. — Monsieur, répondit le roi, je suis la seule assurance de mes sujets, et je n'ai encore manqué de foi à personne. — Mais sire, répliqua le député, Henri III lui-même nous a bien donné des garanties. — Les temps sont changés, dit alors le monarque ; Henri III vous craignait et ne vous aimait pas ; moi, je vous aime et ne vous crains guère. » Il accompagna cette réponse d'un ordre à l'assemblée de Loudun de se séparer, enjoignant à cha-

cun de ceux qui s'y trouvaient de se retirer chez soi, et d'assurer les peuples de la bonne volonté du roi pour le maintien d'une pleine liberté de conscience. (Péréfixe, *Vie de Henri le Grand, ad. fin., recueil,* etc. — *Hist. de l'édit de Nantes, ubi sup.*)

L'assemblée s'offensa d'un ordre donné d'une manière aussi ferme, et se mit à délibérer sur ce qu'elle avait à faire dans cette fâcheuse conjoncture. Les plus ardents parlaient déjà de recourir à la force et de recommencer la guerre civile ; mais Mornay les ramena bientôt à un parti un peu plus modéré, en leur remontrant l'atrocité et les périls de celui qu'ils voulaient prendre. « Hé bien ! soit, ajouta-t-il, ne nous séparons pas avant d'avoir obtenu un édit avec des sûretés suffisantes, et invitons toutes les personnes qualifiées qui ont embrassé notre foi à venir nous fortifier de leur présence, » et il proposa une déclaration d'union qu'il signa le premier, et que tous signèrent après lui.

Ensuite, il fut décidé qu'il écrirait de rechef au roi, pour lui représenter chaudement les désordres qui pourraient naître de la séparation de l'assemblée de Saumur, et pour lui exposer de nouveau les justes motifs de plainte des huguenots, tant contre les rigueurs des parlements, qui ne tenaient pas la balance de la justice exacte entre les catholiques et les réformés, que contre les autres avanies, dont ils étaient journellement victimes. Mornay terminait en suppliant le roi d'envoyer un commissaire de sa part, pour régler les choses avec l'assemblée, et il désignait de Thou (l'historien), « parce que, disait-il, il avait la réputation d'aimer la paix. »

Le roi se montra touché de cette lettre d'un homme dont il avait anciennement reçu tant de services, et il révoqua incontinent l'ordre de dissolution de l'assemblée de Loudun, engageant ceux qui s'y trouvaient en ce moment à attendre au contraire l'arrivée de son commissaire. L'assemblée profita de cette concession pour écrire au roi sur les affaires générales et pour lui envoyer de nouveaux députés. Elle commençait par le remercier de l'assurance qu'il voulait bien lui donner de sa bonne volonté, due, disait-elle, au souvenir de l'affection et des services que les réformés lui avaient de tout temps rendus. Elle se plaignait ensuite de ceux qui avaient voulu persuader au roi que les réformés étaient traités conformément aux bonnes intentions qu'il avait pour eux, et à peu près suivant leurs mérites, ce qui empêchait Sa Majesté de penser plus sérieusement à leurs affaires et d'arrêter les injustices qu'on leur faisait tous les jours.

« L'édit de 1577, disaient les réclamants, est maintenant devenu insuffisant pour nous protéger ; car, en vertu de certaines restrictions ou commentaires, on continue à nous traiter maintenant selon les édits de la Ligue. N'avons-nous donc pas raison, nous qui avons servi si fidèlement depuis les premières années de votre règne et de qui Dieu a béni les travaux, contre toute apparence humaine, de trouver étrange de nous voir sous le gouvernement d'un aussi juste prince, dans un état pire que celui où nous étions, sous la domination de ses prédécesseurs !

Pardon, Sire, si nous venons vous parler de nos affaires particulières, dans un temps où vous-même en avez de si grandes ; mais les réformés sont aussi une partie assez importante de vos sujets et des plus fidèles, nous osons le dire ; nous croyons donc que ce qui les regarde ne doit pas être indigne de votre attention et de vos soins. »

Le roi avait cependant nommé son commissaire pour traiter avec l'assemblée, et, conformément à la demande de Mornay, il avait désigné le président de Thou ; mais celui-ci refusa cette commission dont il craignait les conséquences. Les catholiques zélés, en effet, n'auraient pas manqué de lui en vouloir s'il n'avait pas adopté toutes leurs animosités, et les huguenots se fussent irrités s'il n'avait pas aveuglément cédé à toutes leurs prétentions. Vic et Calignon furent députés à sa place et sur son refus : le premier était catholique, et le second huguenot. On commença par trouver mauvais que « celui-ci eût accepté la commission de venir chicaner ses frères en religion sur leurs demandes, et de leur apporter, de la part du roi, des réponses qui ne remplissaient pas leurs espérances ». (*Hist. de l'Édit de Nantes, ubi supra.*)

Il n'était accordé que l'exécution de l'édit de 1577, et Henri, par la bouche de ses commissaires, faisait même quelques reproches assez sévères à l'assemblée de ce qu'elle témoignait tant de défiance en ses promesses. « Cela, lui faisait-il dire, me paraît bien éloigné du respect et de l'affection que vous vous vantez d'avoir toujours eus pour ma personne. » Il les conjurait ensuite de sacrifier leurs susceptibilités déplacées au bien public, et de ne pas profiter du mauvais état où étaient momentanément ses affaires pour ajouter encore aux embarras présents.

L'assemblée répondit qu'elle ne pouvait comprendre quelle espèce de bien public on voulait que les chrétiens réformés préférassent à leur propre conservation, et comment ce pouvait être un bien que de laisser tant des meilleurs sujets de Sa Majesté à la merci de leurs ennemis, gens exercés à la perfidie, aux injustices et aux massacres.

Le roi fit alors proposer à cette espèce de concile huguenot de se transférer de Loudun à Vendôme, pour être plus près de la cour ; et cette proposition ayant été acceptée, les députés des églises se rendirent sans délai dans cette dernière ville, où ils attendirent trois mois le retour des commissaires royaux, sans vouloir rien changer à leurs prétentions au sujet d'un nouvel édit, plus large et plus rassurant pour eux que celui de 1577.

C'était au moment où le roi était allé tenir les États à Rouen. Il crut calmer les exigences du parti réformé en faisant passer au Parlement de Normandie l'édit de 1577, qui n'y avait point été encore enregistré ; mais les huguenots crièrent que cette nouvelle vérification d'un édit dont ils avaient déclaré qu'ils ne se contentaient plus n'était qu'un artifice pour leur faire prendre patience ; et, pourtant, la chose ne laissa pas d'être assez mal prise à Rome. Le Pape s'en plaignit au cardinal d'Ossat, notre envoyé, qui eut beaucoup de peine à calmer la susceptibilité de Sa Sainteté. (*Lettres du cardinal d'Ossat*, t. I[er], liv. 3.)

Cependant, les commissaires royaux arrivèrent enfin à Vendôme (1597), et comme ils n'apportèrent pas de nouvelles concessions, les huguenots se montrèrent fort mécontents, disant que le roi, dans la crainte d'offenser les Ligueurs, ses ennemis, aimait mieux laisser ses amis fidèles dans la misère et dans un danger évident d'oppression. Ils menaçaient même de chercher du soulagement, en usant de leurs propres ressources. Les commissaires se hâtèrent d'écrire à la cour qu'il était temps d'en finir, en donnant quelque satisfaction à ces esprits malades, « non pas de rebellion, disaient-ils, ni de passion factieuse, mais de crainte pour l'avenir. » (*Histoire de l'édit de Nantes, ubi supra.*)

Le roi, mécontent de semblables dispositions, qui, si elles n'étaient pas encore décidément hostiles, ne pouvaient manquer de le devenir bientôt, s'en prit ouvertement aux ducs de Bouillon et de la Trémouille, les deux seigneurs les plus influents dans le parti des réformés, et leur témoigna vivement son mécontentement. Bouillon, en effet, était plein d'ambition, et l'on savait qu'il aurait voulu se servir des forces protestantes pour augmenter encore sa puissance et ses possessions déjà considérables. Pour La Trémouille, jeune, brave, entreprenant et tout-puissant dans le Poitou, où la plus grande partie de la noblesse le reconnaissait déjà pour chef, la cour l'accusait d'être entêté et d'aimer la brouillerie. L'honneur de voir le prince de Condé, son neveu, héritier actuel de la couronne, puisque le roi n'avait pas encore d'enfants légitimes, lui haussait, disait-on, le cœur. Aussi, quand il lui échappait quelque parole qui avait l'air menaçant, on ne manquait jamais de la prendre en mauvaise part, parce qu'on le croyait capable de faire plus que de menacer.

Les choses en étaient là quand on apprit la surprise d'Amiens par les Espagnols. L'assemblée, qui venait de retourner à Saumur, se partagea alors en deux factions. Les uns proposèrent de profiter de la circonstance pour faire une entreprise sur Tours, en y envoyant quelques troupes avouées de la Trémouille ; les autres prétendirent, au contraire, que le nouveau malheur dont la patrie venait d'être frappée leur faisait une obligation de se relâcher de leurs prétentions légitimes pour ne plus penser qu'à repousser l'ennemi. Ce dernier avis n'était pas celui des deux ducs, qui voulaient au contraire qu'on eût recours aux armes ; mais presque toutes les églises et la meilleure partie de la noblesse s'opposèrent à cette tentative désastreuse. C'est qu'heureusement, on n'avait pu s'entendre au sujet de l'administration des deniers qu'il aurait fallu lever pour faire la guerre. La noblesse voulait en avoir le maniement ; et les consistoriaux exigeaient que ces sommes fussent employées par des commissaires à la nomination des églises qui les fourniraient. Or, quand chacun des deux partis se fut bien convaincu qu'il ne pourrait forcer l'autre à céder, plutôt que de céder lui-même, l'un et l'autre ne chercha plus qu'à se faire honneur auprès du roi de son apparence de dévouement.

Le comte de Schomberg arrivait alors à Saumur avec de nouveaux commissaires envoyés par le roi. Il fit savoir son arrivée à l'assemblée et demanda qu'elle lui députât quelques-uns de ses membres pour entendre les intentions bienveillantes de Sa Majesté ; mais l'assemblée refusa de traiter avec lui par députés ; et, se posant comme en droit d'agir de puissance à puissance, elle l'invita à venir lui-même dans le lieu de ses séances pour y exposer ce qu'il était chargé de dire de la part du roi. Schomberg, après avoir refusé d'abord de faire une pareille démarche, finit par envoyer de Vic, lequel, du ton le plus modéré, exposa aux réformés que, si on connaissait l'état des affaires du roi, on verrait que pour le moment il ne pouvait faire davantage ; que sa condition présente était plus malheureuse qu'elle n'avait été, quand il ne s'appelait encore que le roi de Navarre, et qu'il les priait de se contenter de ce qu'il pouvait faire pour eux, s'ils ne voulaient le forcer à faire à tout prix la paix avec l'Espagnol.

L'assemblée ne se trouva guère satisfaite d'un pareil discours, qui ne répondait rien à ses prétentions ; et, de son côté, elle fit une réponse aussi vague que celle qu'on lui avait apportée. « Nous éprouvons tous, dit l'orateur chargé de la parole, un déplaisir fort grand de la perte d'Amiens, et nous promettons d'employer nos biens et notre vie pour le service de l'État, quand l'État aura donné satisfaction à nos justes griefs. Nous regrettons que les longueurs que l'on apporte à rassurer nos consciences au sujet de notre foi religieuse nous empêchent de témoigner aussi vivement que nous le voudrions notre dévouement au roi ; mais nous croyons que la sûreté de la religion et de nos familles n'est pas moins un bien public que la reprise d'Amiens. »

Duplessis-Mornay, toujours dévoué au roi, cherchait tous les moyens d'apaiser les esprits aigris de ses coreligionnaires, et d'étouffer la nouvelle guerre religieuse qu'il voyait sur le point d'éclater. Il écrivit à Henri « qu'il deviendrait peut-être plus aisé de porter les choses à la paix dans une assemblée plus nombreuse, parce qu'il y serait possible de se procurer un plus grand nombre de voix, pour les opposer à ceux dont on craignait l'influence et la mauvaise volonté. » (*Vie de Duplessis-Mornay.*)

Le roi goûta cet avis et il ordonna de transférer l'assemblée à Châtellerault, où elle se rendit le seizième jour de juin. Elle fut, en effet, plus nombreuse qu'elle n'avait jamais été : il s'y trouva un gentilhomme, un ministre et un homme de loi, de chaque province, et, en outre, une foule de seigneurs de tous les pays de la France. « La Trémouille fut nommé président et soutint les intérêts de la nouvelle religion avec tant de zèle, que la défiance et la haine qu'on avait déjà contre lui à la cour s'en accrurent de beaucoup. » (*Hist. de l'Édit de Nantes, ubi supra.*)

Le siège d'Amiens, que le roi allait commencer, fut d'abord le sujet d'une longue délibération. On discuta quelle conduite les huguenots devaient tenir en cette circonstance : il y en eut qui voulaient qu'on

rendît encore ce dernier service au roi, pour lui prouver que nulle injustice ne pouvait mettre à bout la fidélité et le dévouement de ses plus anciens et plus vrais amis, et pour couvrir de honte ceux qui après cela persisteraient à leur faire les mêmes injustices qu'auparavant. C'était l'avis qu'avait envoyé Lesdiguières ; mais Lesdiguières avait beaucoup baissé dans l'estime du parti ; il passait pour un ambitieux uniquement occupé de lui-même dans le Dauphiné, où il était tout-puissant : ses mœurs étaient mal réglées, et sa vie peu édifiante. Il était avare et débauché, et on disait qu'il était joint aux réformés par la profession extérieure seulement, et parce que la religion avait été la source de sa fortune, plutôt que par une véritable piété. (*Hist. de l'Édit de Nantes,* liv. 3, p. 120.)

D'autres membres de l'assemblée demandèrent qu'on laissât un peu faire les catholiques tout seuls, pour voir comment ils se tireraient de cet embarras avec leurs seules ressources, et s'ils pourraient se passer du secours des réformés. Il y en eut même qui semblèrent craindre que, se trouvant au siége avec une armée toute catholique, on ne profitât de la supériorité du nombre et de leur confiance pour faire sur eux une nouvelle Saint-Barthélemy.

On décida donc, que les réformés n'enverraient aucune troupe, ce qui, pourtant, n'empêcha pas qu'un grand nombre de gentilshommes et de braves soldats de cette religion ne courût se ranger sous les drapeaux du roi. Le comte de Schomberg persuada même aux ducs de Bouillon et de la Trémouille de lever du monde parmi leurs coreligionnaires ; et on leur fit toucher pour cela de l'argent du roi ; mais les troupes du duc de Bouillon demeurèrent en Auvergne, sous quelque prétexte assez insignifiant ; et celles du duc de la Trémouille s'en allèrent en Poitou, « pour y réprimer, disait-il, les courses de quelques Ligueurs, » ce dont le roi se montra fort mécontent.

Après la reprise d'Amiens, et aussitôt qu'on eut la première nouvelle de la paix que Clément VIII ménageait entre la France et l'Espagne, l'assemblée protestante, qui ne s'était pas encore séparée et qui continuait ses instances pour obtenir un nouvel édit, envoya ses plaintes au roi de ce qu'on travaillait à un traité avec Philippe par l'entremise du Pape. « La qualité d'un pareil entremetteur, disait-elle, nous fait craindre à bon droit que ce traité ne se fasse que pour nous exterminer tous. » Le roi répondit que bien qu'il eût de fortes raisons lui-même d'être mécontent de l'assemblée qui avait refusé de l'aider dans une circonstance aussi critique, il promettait que la paix ne se conclurait pas au préjudice d'aucun de ses sujets huguenots ou catholiques, et qu'il engageait seulement les protestants à terminer au plus tôt avec ses députés toutes ces longues discussions, afin qu'il pût témoigner librement son affection et sa bonne volonté pour eux comme pour tous.

Le comte de Schomberg fit donc une espèce d'accommodement avec eux, par lequel le droit d'exercice de leur religion était étendu à tous les lieux où il existerait au mois d'août de cette présente année (1597) ;

on leur laissait leurs places de sûreté, et on leur accordait une somme pour le paiement de leurs soldats et de leurs ministres. Ces concessions étaient faites, toutefois, avec la réserve du bon plaisir du roi, et l'assemblée devait s'adresser directement à lui pour obtenir son approbation. Mais, en ce moment, le traité qu'on était en train de faire avec le duc de Mercœur absorbait toute l'attention de Sa Majesté et de son conseil ; et tout demeura encore en suspens.

Le duc de Mercœur était, en effet, le seul des chefs de la Ligue qui restât alors debout ; et déjà même, il avait fait témoigner au roi à plusieurs reprises qu'il n'était pas trop éloigné d'entendre à un accommodement. Tout récemment encore, il avait chargé Jean Valet, prieur de la Trinité en Bretagne, d'aller trouver Monsieur de Schomberg, pour lui faire savoir qu'il accepterait la paix à des conditions raisonnables, et qu'il souhaitait qu'on lui envoyât des personnes sûres, avec lesquelles il pourrait discuter ces conditions. Le roi, qui désirait en finir le plus promptement possible avec la Ligue, chargea la reine douairière, sœur de Mercœur, de se rendre à Ancenis, et la fit accompagner par l'archevêque de Reims, le comte de Fiesque, le gouverneur de l'Anjou et Duplessis-Mornay. (De Thou, t. XIII, liv. 107, p. 2 et suiv.)

Mercœur, pourtant, était loin d'être aussi décidé à renoncer ses anciens projets d'ambition qu'il voulait le faire croire : on perdit d'abord beaucoup de temps en discussions inutiles. Mercœur prétendait traiter au nom de toute la province de Bretagne, quoiqu'il fût à peine maître de la moitié de ce pays. Il voulait traiter aussi au nom de l'Anjou, du Poitou et de la Normandie, où il ne possédait que quelques places, la plupart assez faibles ou peu importantes. Ces prétentions parurent outrecuidantes. Pourtant, les députés du roi, pour ne pas rompre la conférence sans avoir au moins fait quelque chose, se résolurent à demeurer encore.

Dans la conférence suivante, Mornay demanda au prieur Valet si ce n'était pas au nom du duc qu'il était venu faire des propositions secrètes à Monsieur de Schomberg. « Je n'ai rien fait que par son ordre, répondit le prieur ; mais Monseigneur n'est pas tout à fait libre d'accepter toutes sortes de conditions, à cause des engagements qu'il a pris précédemment avec les Espagnols. Avant donc qu'il aille plus avant, il faut qu'il soit bien assuré qu'il ne sera jamais dans le cas de regretter les secours de l'Espagne. — De pareils détours, répondit Mornay, ne sauraient convenir au roi, et le duc Votre Seigneur manque ici de bonne foi. » Cette fois, on allait rompre tout à fait la négociation, quand on vit arriver La Ragotière, porteur de nouvelles instructions de la part du duc de Mercœur.

Ce nouvel envoyé demanda qu'il y eût une trêve de deux mois, parce que le duc, disait-il, ne pouvait traiter d'une paix définitive avant le retour d'un ambassadeur qu'il avait envoyé en Espagne. « Si ce sont les Espagnols, dirent les députés du roi, qui doivent régler les démarches de Monsieur le duc, et s'il prétend ne négocier qu'avec leur agrément, nous ne pouvons plus désormais traiter avec lui. »

La Ragotière se borna alors à demander quarante jours, pour laisser au duc le temps de consulter au moins Monsieur de Mayenne, promettant qu'on se réglerait sur la réponse de ce dernier, et la reine douairière engagea les ministres de Henri à accorder ces quarante jours, quoiqu'on ne pût plus conserver le moindre doute que l'unique but de Mercœur ne fût de reculer le plus possible la conclusion de la paix, dans l'espoir qu'il pouvait encore voir surgir quelque événement favorable à ses projets d'indépendance. On dit même qu'un de ses amis lui ayant demandé s'il songeait réellement à se faire souverain de la Bretagne : « Je ne sais pas si c'est un songe, avait-il répondu ; mais il y a plus de dix ans qu'il dure. » (*Mém. de Sully*, t. III, liv. 9.)

Aussi, quand il vit que le Légat du Saint-Siège était arrivé en France, comme cet événement contrariait évidemment ses projets, il ne craignait pas de dire que le roi ne s'était pas converti sincèrement, et il alla même jusqu'à accuser hautement le Pape et le sacré collège d'avoir manqué de bonne foi et de prudence. Les catholiques ne pouvaient en conscience, disait-il, croire à la véritable conversion d'un prince hérétique et relaps, ni se soumettre à lui, tant que, par l'extermination complète de tous les sectaires du royaume, il n'aurait pas fourni la preuve de son retour sans arrière-pensée aux saines doctrines de l'Église. (De Thou, *ubi sup.*)

On apprit même qu'il était question entre le duc et l'Espagne d'un nouveau traité, par lequel, moyennant certains dédommagements accordés au premier, l'Infante serait reconnue comme héritière souveraine du duché de Bretagne, et la guerre alors serait continuée dans cette province au nom de cette princesse.

Cependant, la trêve était sur le point d'expirer ; et, quoiqu'elle n'eût pas été très-fidèlement gardée par Mercœur, qui en avait profité pour débaucher Champigny et pour l'engager à lui remettre la ville de Tiffauges dont il était commandant au nom du roi, on réfléchit qu'en la rompant ouvertement, on porterait beaucoup de préjudice aux peuples, et il fut décidé qu'elle serait continuée.

Sur ces entrefaites, Vincent de Launay, gouverneur de Fougères pour la Ligue, était mort ; le marquis de Belle-Isle sollicita ce commandement auprès du duc. Belle-Isle avait d'abord embrassé le parti de Mercœur, croyant que c'était le seul moyen de conserver les grands biens qu'il avait dans la province ; mais quand il vit que les affaires du roi prenaient une meilleure tournure, il employa les amis qu'il avait en cour pour faire sa paix ; il ne demandait rien moins qu'un bâton de maréchal. « Puisqu'il ne m'apporte rien, avait répondu le roi, je ne veux rien lui donner. Il devrait encore s'estimer heureux que je veuille bien le recevoir sans me faire payer. » (Mézeray, t. III, p. 1162.)

Le duc, qui voulait retenir ce seigneur dans son parti, le fit donc gouverneur de Fougères. Il lui promit de plus le gouvernement de Saint-Michel-au-Péril-de-la-Mer, s'il pouvait forcer un certain capitaine Kermartin, qui s'était établi dans ce fort, à le lui rendre. Belle-Isle, après

avoir pris possession de son nouveau gouvernement, se rendit à Saint-Michel, dont on lui ouvrit la première porte sans difficulté. Alors, le sergent qui était de garde en ce lieu, l'ayant laissé entrer avec cinq de ses gens seulement, voulut refermer la porte sur les autres. Belle-Isle, en colère, le tua tout aussitôt d'un coup d'épée. Mais Kermartin, qui accourait, commanda à ses soldats de faire feu, et le marquis fut tué à son tour, ce qui déconcerta si fort les gens qu'il avait amenés avec lui que tous se sauvèrent sans essayer de venger la mort de leur chef.

De Thou arrivait alors à Chenonceaux accompagné de Schomberg pour se joindre par l'ordre du roi aux députés chargés de traiter avec le duc de Mercœur et qui avaient transféré leurs conférences dans cette dernière ville. « Maintenant, dit Schomberg à l'assemblée, le duc n'a plus aucun prétexte de conscience à alléguer, puisque le Souverain-Pontife a donné au roi le titre de très-chrétien, et l'appelle aujourd'hui son cher fils. » La Ragotière, sans rien répondre à cette interpellation, et se tournant du côté de la reine douairière à qui il affectait toujours de s'adresser, comme si elle eût traité de sa propre autorité, dit qu'il était prêt à conclure, mais à certaines conditions, savoir : que le roi approuverait la cause de la guerre qui lui avait été faite, en reconnaissant qu'on n'avait pris les armes contre lui que pour la défense de la religion : ceci fut accordé sans difficulté ; qu'on ferait la paix avec l'Espagne : à quoi il fut répondu que le roi ne demandait pas mieux, si Philippe y était disposé de son côté ; que les privilèges et droits du Saint-Siège seraient religieusement respectés dans toute la Bretagne et que les bénéfices ecclésiastiques demeureraient à ceux qui en étaient pourvus : en réponse à cet article, les députés du roi dirent que Sa Majesté avait déjà fait, touchant cet objet, ses conventions avec le Pape, et qu'il n'était pas nécessaire qu'un autre intervînt ; que les charges données par le duc de Mercœur, ou créées par lui pendant la guerre, que celles aussi qu'il avait conférées, par suite de l'absence des titulaires, lors même que ceux-ci ne s'étaient éloignés que pour le service du roi, resteraient à ceux qui en étaient actuellement revêtus. Quoiqu'il y eût là une atteinte notable à l'autorité royale, les députés crurent pouvoir accorder que ceux à qui le duc avait donné une charge vacante par l'absence ou la mort de quelqu'un de son parti seraient maintenus dans leur possession, sans rien payer pour les nouvelles provisions qu'ils recevraient du roi, mais que les charges vacantes par la mort des partisans du roi, ou par leur retraite auprès de Sa Majesté, seraient rendues à des royalistes ou restituées à leurs premiers possesseurs. (De Thou, *ubi sup.* — *Mém. de la Ligue,* t. VI, p. 544.)

Le duc demanda encore que les gouverneurs des villes et places dont il s'était emparé par la force des armes dans la Bretagne, dans l'Anjou, dans le Maine, le Poitou et dans la Normandie, eussent la jouissance durant sept ans des appointements, des pensions et des emplois qu'ils tenaient de lui ; et que si, dans l'espace de sept ans, quelqu'un d'eux venait à mourir, le duc conserverait le droit de le remplacer par

un sujet à son choix. Cet article fut celui qui amena les plus vives discussions. On convint d'abord assez aisément que pour les places qui n'appartenaient qu'au roi, le gouvernement en serait laissé à ceux que le duc de Mercœur en avait pourvus ; et qu'en cas de décès de l'un d'eux, le duc présenterait trois candidats entre lesquels Sa Majesté serait tenue de choisir ; mais à l'égard des villes qui étaient du domaine de quelque seigneur particulier, il devint moins facile de s'entendre. Un grand nombre de ces places étaient, en effet, la propriété patrimoniale des personnages les plus puissants et les plus influents du royaume, et il y avait tout à craindre que ces seigneurs n'excitassent des troubles dangereux si on leur ôtait leur bien. Mercœur, de son côté, alléguait que plusieurs de ces seigneurs étaient huguenots, que la sûreté de la religion catholique dans la province exigeait qu'on ne leur rendît pas d'aussi puissants moyens de la persécuter. On trouva enfin un terme moyen : ce fut de convenir que les places seraient en effet rendues à leurs seigneurs, mais que ces seigneurs n'y pourraient mettre que des gouverneurs reconnus pour bons et véritables catholiques. Par là, toute crainte au sujet de la sûreté de la religion devait, disait-on, disparaître.

Pour son compte particulier, Mercœur exigeait le gouvernement de la Bretagne, auquel il voulait qu'on ajoutât tous les pouvoirs de grand-amiral de France. La première partie de cette demande lui fut accordée ; mais, par rapport à l'amirauté, on répondit qu'on s'en tiendrait à l'édit de Henri III qui avait consacré une transaction faite à ce sujet entre le duc de Mercœur lui-même et Anne de Joyeuse, quand celui-ci fut pourvu de la charge d'amiral de France.

Mercœur voulait aussi que Brissac, qu'il n'aimait pas, et à qui le roi avait accordé la lieutenance générale de Bretagne, fût privé de cette fonction qui serait donnée à la personne que Mercœur lui-même désignerait à Sa Majesté. Cet article lui fut absolument refusé. Il demandait de plus qu'on lui livrât la ville et le port de Concarneau, au pays de Vannes ; or, comme c'était un des meilleurs ports de tous ceux dont la garde entrait dans les attributions de Brissac, cela fut pareillement rejeté.

Enfin, ayant demandé la somme de quatre cent mille écus d'or, pour le remboursement des frais de la guerre et l'acquit de ses dettes, avec une pension annuelle de cinquante mille écus, le roi consentit à accorder deux cent cinquante-six mille écus, montant réduit des dépenses qu'il réclamait sur son mémoire, et à y ajouter une pension de soixante-neuf mille livres par an.

Quant aux droits et prétentions de la maison de Penthièvre, dont il se portait comme héritier, il demandait en compensation du sacrifice qu'il offrait d'en faire deux cent mille écus comptant, ou bien qu'on lui donnât par engagement la comté de Nantes, ce qui aurait mis tout simplement en sa possession la ville la plus riche et la plus importante de la province, et ce qui, avec son titre de gouverneur de la Bretagne, l'eût rendu tout aussi puissant dans cette contrée qu'il l'avait été pendant les

troubles. Les ministres du roi répliquèrent qu'on avait déjà transigé au sujet de ces droits avec le duc Jean d'Étampes, qui en était alors le possesseur reconnu ; qu'il y avait de cela trente-huit ans, et que, personne n'ayant réclamé jusqu'alors, contre ce marché fait de bonne foi par l'État, il y avait maintenant prescription contre toute prétention nouvelle. Le roi, pourtant, voulut bien encore accorder soixante-six mille écus d'or pour couper court à toute difficulté, tant il se sentait pressé de terminer ce traité.

Ces conditions ainsi réglées, La Ragotière et les députés du roi arrêtèrent de concert qu'après que le duc de Mercœur aurait donné sa parole à Sa Majesté, il proposerait aux Espagnols, au nom de Henri IV, une trêve de quatre mois, pendant laquelle, ils se retireraient dans le port de Blavet (aujourd'hui Port-Louis), discontinuant les fortifications qu'ils avaient commencées et s'abstenant de faire venir aucun renfort ; que, pendant ce temps, le dit seigneur duc donnerait au roi Philippe avis de la trêve conclue, en le priant de rappeler définitivement ses troupes, auxquelles il serait payé une certaine somme par la province ; que si l'Espagnol refusait ces propositions, le duc déclarerait alors ouvertement qu'il était engagé par son traité à exposer sa vie et ses biens pour chasser les étrangers de la Bretagne. (De Thou, *ubi sup.*)

La Ragotière emporta ces articles qu'il promit de rapporter signés sans aucun délai ; mais à peine était-il parti qu'on vit arriver une lettre de lui, annonçant que Mercœur, avant de rien ratifier, avait cru devoir convoquer à Châteaubriant une assemblée des principaux de son parti. C'était toujours de la part de ce prince le même système de prorogation et d'attente. Et en même temps, il écrivait au Parlement de Bretagne que, son plus vif désir étant d'assurer la religion et la tranquillité dans la province, même au détriment de ses intérêts particuliers, il venait de s'apercevoir de plusieurs choses qui le portaient à se défier de la réussite de sa bonne intention. « Les ministres du roi, disait-il, ont obstinément refusé de traiter de l'article de la religion, quand j'ai voulu le faire au nom de la Bretagne. Je viens donc vous prier instamment d'unir vos efforts aux miens, pour mettre notre sainte foi à couvert dans cette province ; car c'est pour ce seul intérêt, je vous le jure, que j'ai pris les armes et c'est encore le seul motif qui m'empêche de les déposer aujourd'hui. Je crois bien aussi que si nous précipitons trop la conclusion de la paix, les Espagnols auront le droit de n'être pas contents de nous ; et vous savez qu'ils sont en mesure de nous en faire repentir. A mon avis donc, nous ferions bien de convenir d'abord avec eux, de peur qu'après avoir fait la paix avec Henri, nous nous trouvions sur les bras une guerre beaucoup plus fâcheuse encore. »

Mercœur, après avoir écrit cette lettre, dont il comptait bien que l'effet serait d'exciter les méfiances du Parlement, renvoya La Ragotière à Chenonceaux, avec ordre d'insister de nouveau sur toutes celles de ses demandes qui n'avaient point été accordées, principalement sur la

remise entre ses mains du port de Concarneau et de la comté de Nantes, et sur la lieutenance de Bretagne, qui, si elle n'était pas définitivement ôtée à Brissac, devait au moins être partagée entre ce maréchal et une autre personne à la nomination du duc de Mercœur.

Alors Schomberg, fatigué de ces interminables difficultés, que le duc se faisait un jeu d'opposer à un traité déjà arrêté, résolut de hâter la décision en faisant des préparatifs de guerre contre lesquels il savait que la Bretagne n'était pas en mesure de résister. A cet effet, il écrivit aux gouverneurs des places et provinces voisines, pour leur enjoindre de se trouver un certain jour à Angers. Dans cette assemblée, on convint des moyens de faire face aux dépenses de l'expédition, des troupes que chacun fournirait et de la manière dont la solde en serait payée ; mais pendant cette délibération la ville de Châteaubriant fut prise par Saint-Gilles, qui en avait reçu l'ordre du connétable de Montmorency à qui cette place appartenait, et la trève se trouva ainsi brusquement rompue, sans autre déclaration.

C'était au moment où le roi était venu tenir les États-Généraux à Rouen. La surprise d'Amiens empêcha pendant quelque temps la cour de donner suite aux hostilités qui venaient de commencer en Bretagne, et Mercœur profita de ce temps de répit qu'on lui laissait pour affermir sa domination dans Tiffauge, que Champigny lui avait livrée. Il y établit une forte garnison qui mit tout le pays environnant à contribution. En même temps, il pétarda et prit le château de La Grange, en Poitou ; et de ce point encore, ses gens purent piller et désoler la campagne. Il se fit aussi livrer la ville de Mirebeau par un nommé Villebois, homme vicieux et corrompu, qui y commandait pour le roi et qui avait tout à craindre des comptes qu'on se disposait à lui faire rendre. Villebois, à qui le duc promit de le garantir du châtiment qu'il méritait, se déclara aussitôt contre le roi, reçut la garnison que lui envoya Mercœur et acheva avec tout l'empressement possible la dévastation complète de ces malheureuses contrées, qui avaient déjà tant souffert de la guerre civile.

Pour ravoir Mirabeau, les députés du roi, qui s'étaient arrêtés à Tours, proposèrent de faire rendre Châteaubriant au duc ; mais celui-ci, qui s'était déjà préparé les moyens de reprendre cette dernière ville, rejeta la proposition. Il essaya même de s'emparer de Chinon par un moyen semblable à celui qui lui avait si bien réussi avec Villebois, en faisant les promesses les plus séduisantes au commandant de cette place, qui, lui non plus, ne se sentait pas pur de toute exaction : le roi, pour se conserver un poste aussi important, fut obligé de faire des promesses plus séduisantes encore.

Châtellerault, où, comme on l'a vu, les protestants tenaient alors leur assemblée politique, fut également sur le point d'être surpris par les intrigues de Mercœur. Deux des principaux officiers de la garnison étaient déjà gagnés et devaient livrer les portes ; mais ils furent découverts, arrêtés, convaincus, condamnés et mis à mort.

Toutes ces tentatives n'empêchèrent pas le roi de persévérer dans son

projet d'en finir, s'il était possible, avec le duc de Mercœur, par un arrangement amiable. La longanimité de Henri paraissait inépuisable, parce qu'on ne sentait pas comme lui toute l'importance d'éteindre ce dernier brandon de nos longues guerres civiles, si l'on voulait rendre à la France son rang éminent dans l'Europe ; aussi disait-on à la cour que Sa Majesté ressemblait aux singes, lesquels, d'ordinaire, ne font bonne mine qu'à ceux qui les maltraitent le plus. (*Journal de Henri IV,* t. II, p. 359.)

Vers cette même époque, on intercepta une correspondance qui prouvait combien le duc de Mercœur était lié avec les ennemis de la France. Un jeune homme de Beauvais, nommé Lacroix-Desloges, qui s'était dévoué à la Ligue, et qui avait même eu quelque part à la surprise d'Amiens, avait, aussitôt que cette ville fut au pouvoir des Espagnols, pris la poste pour aller faire part au duc de cet heureux succès. Il lui portait en même temps des ordres secrets de la part du cardinal vice-roi. Arrivé à Saumur, il lui fallut demander une permission de Duplessis-Mornay, gouverneur de cette ville, afin d'avoir des chevaux pour continuer son voyage. Mornay alla lui-même l'interroger à son auberge, lui demandant d'où il venait et où il allait, et le voyant se couper dans ses réponses et pâlir, il le fit arrêter. Ce jeune homme avait cependant eu le temps de cacher ses papiers dans un tas de fumier ; mais il avait été vu et les papiers furent retrouvés. (Mézeray, t. III, p. 1189.)

Il y avait dans le nombre une lettre du cardinal, dans laquelle ce vice-roi exhortait Mercœur à ne terminer aucun traité avec le roi sans l'assentiment de l'Espagne, au nom de laquelle il lui promettait que la paix ne se ferait pas sans que ses intérêts n'y fussent beaucoup plus amplement stipulés que ce prince ne pourrait le faire lui-même en traitant seul. Cette même lettte contenait plusieurs lignes écrites en chiffres, et un grand nombre de phrases conçues en termes si obscurs, qu'il était impossible d'en saisir complètement le sens. On y faisait mention d'une armée auxiliaire qui devait incessamment arriver d'Espagne. On y disait que « les fleurs noires avaient produit des fleurs rouges, qui venaient d'éclore en Picardie, et que bientôt on en verrait éclore encore d'autres, dans tout le reste de la France et jusque dans la capitale ».

Lacroix fut donc mis par les huguenots eux-mêmes entre les mains du prévôt de la connétablie, pour être conduit au roi et pour qu'il expliquât à Sa Majesté les termes incompréhensibles de la correspondance dont il était porteur.

Ce malheureux avait à Paris un oncle nommé Charpentier, avocat au Parlement : cette circonstance, une fois connue, fut cause qu'on intercepta aussi d'autres lettres que le duc de Mercœur adressait à cet avocat. Le duc lui écrivait de sauver Lacroix à tout prix, s'il était possible ; « et pour cela, disait-il, je ne vois d'autre moyen que de le faire revendiquer par le vice-roi Albert comme son domestique ; car pour moi, je me compromettrais trop, et je compromettrais à la fois notre parti, si

je paraissais m'intéresser à un homme qui venait me trouver pour me faire part et me féliciter d'un événement que tous les Français, royalistes et autres, regardent comme funeste à la France. Au reste, j'éprouve déjà l'heureux contre-coup de cet événement. Les ministres de Henri me sollicitent plus vivement que jamais pour obtenir une paix que je suis bien décidé à n'accorder qu'à la dernière extrémité. D'ici-là, j'espère que la cour d'Espagne aura tout le temps de me donner des nouvelles positives de cette armée auxiliaire qui m'est promise, et que le vice-roi Albert sera entré en France avec des troupes et de l'argent. Je lui promets de mon côté qu'il n'aura pas besoin de tirer un seul coup de canon, pour se faire recevoir dans toutes nos villes de Bretagne, et je ne doute pas que, pour peu qu'il veuille profiter des circonstances et de ses derniers succès, il n'en soit de même pour toutes les autres provinces. Henri, alors, sera réduit aux dernières extrémités, ainsi qu'il le mérite bien, étant malgré tous ses beaux semblants l'ennemi acharné de tous les bons catholiques. J'ai déjà remis à ce sujet à Sa Majesté catholique une instruction pour lui annoncer que si elle voulait bien s'en rapporter à moi, et me laisser diriger ma conduite de manière à ne pas paraître forfaire ouvertement à mon honneur et à ma conscience, je me croyais en état de faire des choses merveilleuses ; mais, pour cela, il faut qu'on me fournisse de l'argent, des troupes, de l'artillerie et des munitions, qu'on pourra toujours me faire facilement tenir par la Flandre. Le vice-roi, l'armée espagnole qu'on m'a promise et moi, nous pourrions alors entrer simultanément en campagne, chacun de notre côté, et nous donner rendez-vous sous les murs mêmes de Paris, où tant d'amis fidèles nous attendent depuis si longtemps. »

Cette lettre n'avait pas besoin de commentaires pour être comprise, mais on en surprit encore une autre du prieur Valet, qui, après avoir exposé ce même plan, avec plus de détails encore, donnait les instructions les plus précises pour conduire à bonne fin un autre complot, dont le résultat ne devait être rien moins que la prise du roi lui-même, qu'on irait enlever dans son château de Saint-Germain, où il allait souvent se récréer avec la cour et la belle Gabrielle.

Charpentier, à qui cette lettre était également adressée, fut arrêté et confronté avec Lacroix. Après avoir été convaincu du crime de haute trahison et d'avoir servi d'entremetteur dans la coupable correspondance d'Albert avec les Ligueurs de Bretagne, il fut, ainsi que son neveu Lacroix, condamné à être rompu vif et à expirer sur la roue. Il mourut avec une grande résolution ; mais Lacroix ne montra pas, dit-on, le même courage « et parla beaucoup », ce qui fut cause qu'on arrêta dans Paris quantité de personnes dont il avait dit de se défier. Ce Charpentier, qui finit d'une manière si misérable, était le propre fils de Jacques Charpentier, professeur de philosophie en l'Université de Paris, « grand ligueur et grand massacreur » et devenu si fameux par ses querelles avec Pierre Ramus, qu'il avait fait tuer sous ses yeux, lors de la Saint-Barthélemy. (*Journal de Henri IV,* t. II, p. 548.)

Mercœur, pendant ce temps-là, continuait avec un redoublement d'activité la guerre qu'il faisait au roi depuis la rupture de la trève. « Il ne faisait plus conscience de rechercher et d'attirer dans son parti même les huguenots, de se rendre le garant avoué de toutes sortes de crimes, et d'accueillir en son giron des gens de sac et de corde, comme si les plus méchantes voies lui eussent semblé honnêtes pour aller à la souveraineté. Il lâcha la bride à ceux qui commandaient dans ses places, et dont la plupart étaient d'insignes voleurs. Aussi, par suite de tant de déprédations, la famine devint bientôt si grande en Bretagne que les pauvres gens en furent réduits partout à brouter l'herbe, comme les bêtes. (Mézeray, t. II, p. 1206.)

Il était maître du fort de La Garnache, peu éloigné de Beauvoir, et c'était du Puy du Fou qui commandait pour lui dans ce fort. Celui-ci cherchait depuis quelque temps à embrasser le parti royaliste, « parce que, disait-il, n'ayant pris les armes que pour la défense de la foi catholique, il ne voyait pas pourquoi il ne les déposerait pas quand cette foi ne courrait plus aucun danger. » Du Fou fut averti que cette intention l'avait rendu suspect au duc, et qu'on se proposait de profiter du jour d'une foire, qui devait se tenir dans La Garnache pour y exciter une sédition, à l'aide de laquelle on le chasserait, lui et sa garnison, qui partageait sa manière de voir. Mauléon, qu'on avait déjà secrètement désigné pour le remplacer, avait fait entrer dans la place des soldats déguisés que la veuve d'un aubergiste avait cachés dans son hôtellerie. Du Fou s'en alla avec les siens attaquer ces intrus et les tua tous, sans qu'il pût s'en échapper aucun. Ceux de leurs camarades qui attendaient au dehors que leurs complices vinssent leur ouvrir les portes, accoururent au bruit que causa ce massacre; mais, du Fou tomba tout aussitôt sur eux, avec tant de résolution qu'il les contraignit de s'éloigner avec perte, après quoi il n'hésita plus à se déclarer ouvertement pour le roi. (De Thou, *ubi supra*.)

De son côté, le maréchal de Brissac, lieutenant royal en Bretagne, et auquel dans les circonstances actuelles on ne pouvait envoyer de nouveaux secours, avait été forcé de disséminer le peu de troupes qu'il avait dans différents villages, pour réprimer autant que possible les pilleries de l'ennemi. Cette mesure était devenue d'autant plus nécessaire que la dernière récolte avait été fort mauvaise et ne pouvait déjà suffire aux besoins d'un pays depuis si longtemps épuisé, surtout si on venait la gaspiller encore. La Tremblaye, son lieutenant, était donc cantonné à Messac, avec quelque cavalerie et un détachement d'infanterie. Brissac eut avis que Saint-Laurens, gouverneur de Dinan, s'étant mis à la tête de cent bons chevaux et de cinquante hommes de pied, s'en allait rejoindre le duc de Mercœur et se trouvait déjà du côté de Maure. La Tremblaye, reçut aussitôt l'ordre de marcher contre cette troupe, et en arrivant à Maure, il trouva que Saint-Laurens était déjà délogé et qu'il avait pris le chemin du bois de La Roche, dans le dessein de gagner la rivière de la Vilaine qu'il lui fallait traverser. La Tremblaye, sans perdre

de temps, se mit à sa poursuite ; et bientôt il atteignit l'arrière-garde ennemie commandée par le sieur de Trémereuc, frère de Saint-Laurens. Il l'attaqua, la mit brusquement en déroute, après avoir tué du premier choc une cinquantaine d'hommes, fit Trémereuc lui-même prisonnier, et tomba presque aussitôt sur le corps principal. Saint-Laurens venait de le faire ranger dans un champ environné de fossés ; malgré l'avantage de cette position, les Ligueurs rendirent peu de combat ; cent-cinquante des leurs restèrent sur la place ; les autres, pensant se sauver par la fuite, tombèrent entre les mains des paysans, qui les assommèrent presque tous, et le chef lui-même eut beaucoup de peine à regagner Dinan avec quelques-uns de ses cavaliers les mieux montés. (CAYET, *Chron. nov*, liv. 9, 1597. — *Mém. de la Ligue,* t. VI, p. 496.)

Là, dans le désir de prendre sa revanche, il se mit à rassembler quelques forces qu'il tira des garnisons voisines, puis il envoya deux cent cinquante de ses hommes occuper un village nommé Saint-Syriac, tout proche de Saint-Malo. Ces bandits se barricadèrent dans l'église et firent aux environs le plus de dégât qu'ils purent, abattant les arbres fruitiers et coupant les blés qu'ils faisaient transporter dans des chaloupes à Dinan.

Ceux de Saint-Malo, réduits aux abois, députèrent auprès de La Tremblaye pour le prier de venir les assister et dénicher ces méchants Ligueurs de leur village de Saint-Syriac.

La Tremblaye décida qu'il irait les attaquer par terre avec trois cents soldats, pendant que les Malouins s'y rendraient par mer avec deux galères armées, ce qui fut exécuté, et ces pillards se trouvèrent serrés de si près que de deux cent cinquante qu'ils étaient, « il ne s'en sauva un seul qui ne fût ou tué ou pendu comme larron. »

De là, La Tremblaye alla attaquer le château du Plessis-Bertrand qui était encore un repaire de voleurs ligueurs. Mais, malheureusement, au moment où il en faisait les approches, il fut tué d'une balle ramée. Ses officiers, ayant eu avis que Saint-Laurens se disposait à venir avec toutes ses forces au secours de la place, levèrent le siège pour n'être pas pris à leur désavantage.

Comme ils s'en retournaient avec leurs troupes en bon ordre, ils rencontrèrent un capitaine ligueur, qui allait avec sa compagnie rejoindre l'armée de Saint-Laurens, et l'ayant fait prisonnier, ils lui firen tdire, la dague sur la gorge, où était le lieu de réunion assigné aux troupes ennemies. Ils s'y rendirent les premiers, et ayant dressé une embuscade sur la route par où Saint-Laurens devait nécessairement passer, ils le chargèrent avant qu'il ait eu même le temps de reconnaître ceux qui l'attaquaient. Trois cents des ennemis furent tués, plusieurs capitaines furent faits prisonniers ; et pour la seconde fois, Saint-Laurens dut à la vitesse de son cheval le bonheur qu'il eut de pouvoir encore rentrer dans Dinan.

Le reste de l'été se passa sans aucune autre entreprise importante. On faisait alors courir dans toute la Bretagne le bruit que le roi était

attaqué d'une maladie mortelle, causée par le chagrin ; et les deux partis restèrent dans l'indécision.

Ce n'était pas la maladie qui menaçait en ce moment les jours de Henri IV, mais le poignard des assassins. Le roi catholique des Espagnols avait donné mission à un nommé Ledesma d'aller en Bretagne, pour y raffermir le duc de Mercœur dans son alliance avec l'Espagne. Ledesma, arrivé à Nantes, s'en allait souvent faire ses dévotions à la Chartreuse qui est dans le faubourg ; là, il fit la connaissance d'un religieux de ce couvent, nommé Pierre Ouyn, homme de fort mauvaises mœurs et sans jugement, mais qui avait appris la langue espagnole pendant un voyage que sa mauvaise conduite et la crainte d'un châtiment bien mérité l'avaient obligé de faire au delà des Pyrénées. Ledesma proposa à ce religieux de lui trouver quelqu'un capable d'un bon coup de main ; c'était de tuer le roi Henri IV et de délivrer par là la France d'un tyran et d'un protecteur de l'hérésie. (Mézeray, *ubi sup.* — De Thou, *ubi sup.*)

Le moine, ayant goûté ce projet, chargea de l'exécution un de ses parents, qui servait dans l'armée de Sa Majesté, en lui promettant des richesses immenses et un grand établissement; mais celui-ci mourut de maladie, sans qu'on sache s'il avait consenti à entrer dans cet abominable complot ; il est certain, du moins, qu'il ne fit aucune révélation, « ce qui le rendait évidemment coupable du crime de haute trahison. » De Thou, auquel j'emprunte cette dernière phrase, ne se doutait pas, quand il l'écrivait, qu'il prononçait d'avance la condamnation de son propre fils, dont la tête tomba sous le glaive du bourreau juste quarante-cinq ans après, pour une faute pareille.

Quoiqu'il en soit, le Chartreux n'avait pas été aussi discret que son parent. Il avait d'abord parlé du complot à son confesseur et ensuite à quelques autres de ses amis. Il fut arrêté à Laval, où il était allé demeurer, après avoir quitté le couvent de Nantes, et il avoua son crime. Le roi, toutefois, par considération pour l'ordre respectable dont le coupable était membre, voulut bien lui faire grâce de la vie, après lui avoir fait faire son procès dans la forme ordinaire, afin que le fait demeurât constant et qu'il pût quelque jour en demander raison aux Espagnols.

Le siège d'Amiens continuait pendant ce temps-là, et le Parlement de Paris rendit un arrêt sur le réquisitoire du Procureur général contre ceux qui donneraient retraite aux partisans du duc de Mercœur. Cet arrêt, qui menaçait les contrevenants des plus grandes peines, fut publié partout où les rebelles étendaient encore leurs courses. Mais pour couper court aux désordres qu'ils commettaient, on crut plus efficace encore de signer une nouvelle trêve, jusqu'au premier janvier de l'année suivante, avec cette condition que, même après cette époque, ni l'un ni l'autre des deux partis ne pourrait commettre aucun acte d'hostilité, sans avoir fait préalablement signifier qu'il regardait la trêve comme rompue. (*Mém. de la Ligue,* t. VI.)

Il était temps pour la malheureuse Bretagne que tous ces débats

eussent un terme, et les États de la province suppliaient le roi d'y vouloir bien faire un voyage, pour en chasser définitivement le duc, cause unique de toute cette désolation. Pendant que le maréchal de Brissac disposait toutes choses pour recevoir Sa Majesté, qui venait enfin de reconquérir Amiens, il arriva un fait particulier qui causa une grande rumeur et qui pensa donner occasion aux esprits échauffés de rallumer partout un nouvel incendie. Le jeune Saint-Phal, beau-frère du maréchal, s'était laissé, dit-on, gagner par la dame de Chavigny, sa tante, qui gardait au fond du cœur une haine irréconciliable contre Duplessis-Mornay. Un soir donc que celui-ci se retirait en son logis, Saint-Phal, accompagné de douze hommes bien armés, l'arrêta dans la rue et sous prétexte de certaines lettres à lui adressées, que Duplessis, en sa qualité de gouverneur de Saumur, avait cru devoir décacheter, il lui adressa de violents reproches ; puis, tirant un bâton, il en frappa outrageusement ce vieux seigneur, après quoi il se sauva sur un cheval qu'on lui tenait tout prêt et courut se réfugier chez le maréchal son beau-frère. (*Vie de Duplessis-Mornay*, p. 243 et suiv.)

Brissac trouva une pareille action si lâche et si injurieuse pour l'autorité royale qu'il arrêta lui-même Saint-Phal, afin, disait-il tout haut, de le livrer à la justice, mais, en effet, pour empêcher plutôt que d'autres ne l'arrêtassent et ne le punissent comme il le méritait.

La nouvelle d'un aussi brutal attentat se répandit aussitôt par toute la France : il se fit un grand concours de noblesse et d'autres personnes de toutes classes : catholiques et huguenois s'empressèrent de venir consoler l'illustre offensé, lui offrant leurs bras pour punir celui qui lui avait fait injure. Le roi lui écrivit même de sa propre main. « Mon ami, lui dit-il, et comme roi et comme votre ami, je prends la plus vive part à votre douleur. Si je n'étais que votre ami et si la dignité royale ne m'interdisait pas l'usage d'un pareil moyen, mon plus vif désir serait de vous faire avoir raison l'épée à la main de celui qui vous a affronté ; et je vous jure que mon épée ne tiendrait pas au fourreau ; mais, comme roi, je vous promets qu'il vous sera fait bonne et prompte justice. »

En effet, il enjoignit au Parlement de faire sans retard le procès à Saint-Phal, et le lieutenant-général de Tours fut chargé d'informer de l'action comme d'un guet-apens. Saint-Phal fut livré par ses parents eux-mêmes et renfermé à la Bastille ; et la sentence qui intervint bientôt ordonna qu'il demanderait pardon au roi, un genou en terre ; qu'ensuite, il ferait satisfaction à Mornay, le suppliant de lui pardonner et d'intercéder pour lui auprès de Sa Majesté, pour arrêter le cours de la punition qu'il avait méritée, se soumettant à recevoir de lui un coup pareil à celui qu'il avait donné. De plus, il fut obligé de prendre des lettres d'abolition, et copie de cet acte fut délivrée à tous les ambassadeurs des princes étrangers. Un pareil châtiment couvrit ce jeune homme de tant de honte qu'il ne vécut pas longtemps après.

Cependant Henri avait prévu, tandis qu'il faisait encore le siège

d'Amiens, que le duc Savoyard, ne manquerait pas de profiter de la circonstance, pour faire une invasion dans le Dauphiné et dans la Provence. Il était même averti que ce prince réunissait déjà des troupes à cet effet ; en conséquence, il envoya à Lesdiguières l'ordre de le prévenir et d'entrer lui-même le premier en Savoie.

Lesdiguières leva une petite armée de six mille hommes d'infanterie et de cinq cents chevaux ; et quoiqu'il manquât d'argent et qu'il eût à traverser des montagnes escarpées, couvertes de neige et sillonnées par des torrents presque infranchissables, il marcha vers la ville de Saint-Jean de Maurienne, à la vue de laquelle il arriva, non sans avoir été obligé de livrer sur sa route une multitude de petits combats, pour déloger du sommet de ces montagnes l'ennemi qui s'y était retranché. (De Thou, liv. 119.)

Saint-Jean de Maurienne est la capitale de la province ; quoique entourée de montagnes, elle est située au milieu d'une plaine assez étendue où aboutissent trois vallées. La première qui n'est guère qu'un défilé étranglé par de hauts rochers, conduit au bourg ; la seconde est la vallée du mont Cenis, et la troisième aboutit à Conflans, un peu au-dessus de Montmélian. L'Arc entoure une grande partie de la ville, où l'on ne peut arriver qu'en traversant quatre ponts du côté de La Chambre. Lesdiguières envoya d'abord un fort détachement pour s'emparer de ces quatre ponts. Mais le principal avait déjà été rompu par les paysans qui s'étaient retranchés sur l'autre rive. Il fallut donc s'arrêter devant cet obstacle et pour comble de contrariété, l'armée se trouva exposée à une pluie qui tomba sans discontinuer pendant plusieurs jours.

Martinengo, qui commandait en ces lieux pour le duc de Savoie, profita de ce délai et fit apporter par ses troupes de la terre et du gazon pour fortifier tous les passages, par lesquels les Français pouvaient se diriger vers Chambéry. Ce général attendait en ce temps-là les troupes du Milanais, qui devaient venir se joindre aux siennes, et qui, ayant déjà passé le mont Cenis, venaient d'envoyer un puissant secours aux paysans retranchés de l'autre côté de la rivière ; mais ce premier retranchement fut vivement attaqué par Créquy, lieutenant de Lesdiguières ; et ceux qui le défendaient furent obligés de se retirer en toute hâte du côté des montagnes.

Lesdiguières laissa un seul régiment pour maintenir Saint-Jean de Maurienne, dont la prise lui aurait fait perdre trop de temps, et se dirigea avec son armée du côté de Saint-Michel, dans le dessein de couper les troupes milanaises. Avant que d'être arrivé à Saint-André, il eut la satisfaction d'apprendre que Saint-Jean de Maurienne s'était rendue par capitulation, et que, par conséquent, il avait déjà une place d'armes dans le pays.

Après avoir fait passer à ses troupes la rivière d'Arc, il se trouva près d'Auriens, vis-à-vis un corps d'Espagnols que Salinas commandait, et que ce général avait fait camper sur un rocher escarpé.

Malgré la forte assiette de cette position, Salinas, craignant d'être enveloppé, profita de l'obscurité de la nuit qui survint, pour se retirer sans bruit, après avoir eu soin de faire allumer du feu dans le camp afin de mieux cacher sa retraite. A la pointe du jour, Lesdiguières, qui s'aperçut de ce stratagème, poursuivit les Espagnols jusqu'à Lanslebourg, au pied des Alpes Cottiennes ; mais dans la rapidité de sa fuite, Salinas avait déjà traversé le mont Cenis et se retirait du côté de Suze, laissant derrière lui une grande quantité d'armes et de munitions, que ses soldats abandonnaient pour hâter leur marche, et dont les Français s'emparèrent. (CAYET, *Chron. nov.*, liv. 9.)

Pendant le temps qu'on avait employé à cette poursuite, et tandis que les troupes françaises exposées aux pluies et aux neiges, marchaient à travers les montagnes après un ennemi qui ne voulait pas les attendre, une autre division de l'armée milanaise, qui avait passé par le petit Saint-Bernard, se dirigeait vers la Franche-Comté. A la nouvelle qu'il en reçut, Lesdiguières revint par Bramant et Saint-Michel à Saint-Jean-de-Maurienne, et fit fortifier cette place en toute hâte. Il fit élever un fort à la tête de chacun des quatre ponts; puis, il se dirigea vers La Chambre, après avoir fait aller devant lui son avant-garde jusqu'au bourg de Sainte-Catherine.

Le duc de Savoie, avec trois mille Italiens et bon nombre de cavalerie, ayant traversé les Alpes, s'était de son côté rendu à la Tarentaise, où il s'était réuni à Martinengo, qui avait déjà sous ses ordres un corps de six mille hommes de pied et de huit cents chevaux. Le duc n'avait pas compté trouver si proche de lui l'armée de Lesdiguières ; car il le croyait occupé alors à poursuivre cette division espagnole, qui, après avoir passé le petit Saint-Bernard, était déjà du côté de Saint-Claude en Franche-Comté. Ayant reconnu son erreur, il envoya bien vite à ces troupes l'ordre de revenir sur leurs pas, pour lui prêter main forte. Mais Lesdiguières était déjà devant Aiguebelle, et Créquy s'était même logé dans la ville. Cette place est située sur un rocher de difficile accès, à l'entrée des montagnes qui ferment la vallée du mont Cenis.

Martinengo, dans le dessein d'arrêter la rapidité des mouvements du général français, lui fit dire qu'il avait des ouvertures de traité à lui proposer. Lesdiguières, qui devinait son motif, se contenta de lui envoyer un de ses officiers pour recevoir ses communications. Pour lui, sans perdre de temps, il fit venir du canon de Grenoble et prépara tout pour livrer une bataille.

L'armée du duc était alors près de Montmélian ; et ce prince, après avoir posté ses troupes le long de la rivière, depuis Conflans jusqu'à Miolans, avait fait rompre tous les ponts et inonder le pays pour empêcher les Français de venir à lui. Ces précautions n'empêchèrent pas Lesdiguières, aussitôt qu'il eut été rejoint par son canon, d'aller assiéger La Chambre. Les Français s'emparèrent d'abord des faubourgs, et ayant appliqué le pétard, ils entrèrent dans la ville sans trouver de résistance de la part de la garnison et des habitants. Tous s'étaient réfugiés dans

la citadelle, dont ils ouvrirent la porte au vainqueur presque aussitôt. (De Thou, *ubi sup.*)

De là, Lesdiguières alla investir le fort de Chamousset, situé vers la gauche, au sommet d'une montagne assez proche du grand chemin qu'il commande. Le duc de Savoie y avait fait entrer une forte garnison ; il avait aussi fait élever en avant de cette place sur les bords de l'Isère des retranchements en forme triangulaire environnés d'un fossé et garnis d'artillerie. Il prétendait à l'aide de ce poste, très-avantageux, en effet, intercepter les secours que nos troupes étaient dans la nécessité de tirer de la France. Créquy, avec son régiment, s'avança de l'un des côtés du triangle jusqu'au pied du retranchement ; et son attaque fut si vive que l'ennemi fut repoussé jusque sur la rive opposée. Pendant ce temps-là, Verdun, à la tête de trois compagnies, se jetait dans le fossé de l'autre côté du retranchement. Malgré la mitraille et les balles qui pleuvaient sur lui, montant par des espèces de degrès que les pionniers y avaient faits, il arriva sur le talus et mit en fuite ceux qui défendaient encore ce poste. La plupart se jetèrent dans la rivière, où un grand nombre périt, si bien que cette affaire coûta aux Savoyards plus de huit cents hommes tués ou noyés. Le commandant du retranchement fut pris avec la plupart de ses officiers, et Don Philippe, frère naturel du duc de Savoie, qui avait voulu assister à cette affaire, manqua lui-même de rester au nombre des prisonniers. Il fut obligé de changer d'habits et d'aller se cacher dans une île couverte de buissons. La garnison de Chamousset, n'espérant plus alors d'être secourue, se rendit vie et bagues sauves. (Cayet, *ubi sup.*)

Lesdiguières revint après cet exploit à Aiguebelle, dont la citadelle, qui avait résisté jusqu'alors, se rendit également à des conditions honorables, après la mort de celui qui y commandait et qui fut emporté d'un coup de canon.

De là, on alla assiéger le fort d'Eugy, qui ne fit pas une longue résistance ; et pendant ce temps-là, le duc de Savoie ne faisait toujours aucun mouvement. On s'était attendu qu'il passerait l'Isère, et Lesdiguières avait même écrit à Grenoble que son armée se préparait à livrer incessamment une grande bataille, et qu'elle faisait ses dispositions avec autant de joie et d'empressement que s'il se fût agi d'aller à un grand festin. Le duc se contenta de venir camper à Saint-Hélène à une lieue de Montmélian. (De Thou, *ubi sup.*)

A la fin, pourtant, ayant été rejoint par un nouveau renfort de Suisses et d'Italiens, il se décida à faire un mouvement offensif ; et, au moment où on s'y attendait le moins, on vit tout à coup ses troupes se ranger en bataille, entre le bois de la Coise et un gros ruisseau très-profond qui coule à l'opposite. A cette vue, la confusion se mit parmi les Français, et si le Savoyard les eût attaqués sans retard, il eût très-probablement remporté une victoire complète ; mais il laissa passer le moment favorable et nos soldats eurent bientôt repris leur sang-froid.

Le combat dura cinq heures sur le bord du ruisseau ; sur ce point-

là seulement, les ennemis perdirent deux cents hommes, et de notre côté, nous comptions trente-trois morts et quatre-vingts blessés. Nos soldats avaient élevé un retranchement de gazon sur la rive gauche du ruisseau : ils y jetèrent à la hâte deux ponts, sur lesquels ils passèrent, et coururent à l'ennemi. Celui-ci, après avoir soutenu quelques attaques, se retira dans son camp.

Don Philippe appela alors en combat singulier Créquy, qui l'avait déjà forcé à fuir devant lui. Créquy se présenta aussitôt tout armé ; mais le duc déclara nul ce cartel, parce qu'il avait été envoyé à son insu, et Don Philippe ne parut pas.

Le duc, cependant, fit pointer son canon contre les deux ponts qui avaient servi aux nôtres à passer le ruisseau, et les Suisses qui étaient dans son armée, au mépris de leurs capitulations qui leur interdisaient de porter les armes contre le roi, sur les terres de France, vinrent nous attaquer avec fureur. On s'attendait à une affaire générale pour ce jour-là ; mais les Suisses ne furent pas soutenus, et après un combat assez vif où ils furent repoussés, Lesdiguières, qui avait fait un détour, et qui arrivait avec sa compagnie de cavalerie, tomba sur eux et les tailla en pièces. La nuit sépara les combattants ; l'ennemi avait perdu plus de quatre cents hommes, sans compter les blessés, tandis que du côté des Français, il n'y avait, dit-on, que six morts. On nomma cette affaire le combat des Molettes, à cause de deux rochers peu distants l'un de l'autre auprès desquels il se livra, et qui portent ce nom.

Trois jours après, le duc décampa et prit son chemin par la vallée de Grésivaudan. Nos soldats harcelèrent son arrière-garde, et étant entrés après elle dans Sainte-Hélène, ils brûlèrent cette ville avec sa citadelle. Lesdiguières dispersa ensuite ses troupes sur le terrain qu'il venait de conquérir ; il fit faire des retranchements sur les bords de l'Isère pour mettre tout ce pays à couvert, et il revint à Grenoble, que la peste ravageait en ce moment.

Aussitôt qu'il se fut éloigné, le duc de Savoie songea à rentrer dans ces vallées ; il était, dit-on, principalement poussé par les reproches de sa femme, laquelle ne cessait de lui répéter qu'il était déshonorant pour lui de laisser des hérétiques lui prendre ses États, lui qui les allait attaquer dans les États des autres.

Les troupes qu'il envoya, sous la conduite du colonel Ponté, ne voulurent pas d'abord avoir affaire aux soldats de Lesdiguières, et vinrent attaquer les retranchements que les paysans des vallées avaient élevés au col de Fenestrelle. Elles s'emparèrent du fort qui commande ce passage ; mais le capitaine Balsac accourut avec sept cents arquebusiers et reconquit la position, après avoir tué beaucoup de monde à l'ennemi. Ceux de la vallée de Progela avaient pendant ce temps-là occupé le défilé par où l'ennemi devait nécessairement passer pour venir à eux, et quand les Savoyards se présentèrent de ce côté, ils les écrasèrent du haut de leurs rochers et n'en laissèrent pas échapper un seul. Ponté, au désespoir de se voir repoussé partout, se crut heureux de pouvoir rega-

gner Pérouse, ce qui n'empêcha pas le duc de Savoie de faire allumer des feux de joie dans ses Etats pour célébrer l'heureux succès de ses armes.

Salinas et ses Milanais s'étaient aussi rapprochés du côté de Lafrette. Lesdiguières, averti de ce mouvement, fit passer l'Isère à Labeaume-D'Autun, qui marcha droit à l'ennemi, l'attaqua, le mit en déroute, lui tua deux cents hommes et fit cinquante prisonniers, du nombre desquels était Salinas lui-même ; et ce fut ainsi que dans l'espace de quelques mois, Lesdiguières rangea sous la puissance du roi toute cette partie de la Savoie qui est en deçà de l'Isère.

De son côté, le duc de Florence avait aussi songé à s'approprier quelque part des débris de la France, qu'il croyait déjà aux abois, et c'était sur les îles de Marseille qu'il avait depuis longtemps jeté son dévolu. Il espérait qu'aussitôt qu'il s'en serait rendu maître, il ne tarderait pas à subjuguer la ville elle-même, ou que, du moins, l'Espagne ne demanderait pas mieux que de traiter de ces îles avec lui, en lui donnant en échange les places maritimes de la Toscane. (Mézeray, t. III, p. 1211.)

Ce plan semblait d'une réussite facile : en effet, après la mort de Henri III, le gouverneur du château d'If, Nicolas de Beausset, dans la crainte que l'Espagnol ne s'emparât de cette place, l'avait mise sous la protection du duc de Florence qu'il jugeait moins dangereux, et celui-ci lui avait immédiatement envoyé des secours d'hommes et de munitions. De plus, il avait fait à ses frais bâtir dans l'île de Poumègues une forteresse où il avait placé une garnison des siens, pour prêter, disait-il, main forte au besoin contre ceux qui viendraient attaquer le château d'If.

Les choses étaient restées dans cet état jusqu'à la surprise d'Amiens par les Espagnols. Or, à cette époque, ceux de la garnison de Poumègues vinrent dîner avec les Français qui gardaient le dit château d'If ; et, après avoir joyeusement fait grande chère avec eux, ils assommèrent traîtreusement les sentinelles, enfoncèrent la porte à coups de canon et s'emparèrent de la place ; mais, pour endormir les habitants de Marseille, ils annoncèrent d'abord qu'ils s'étaient aperçus que Beausset avait l'intention de trahir la France, et qu'après l'avoir mis hors d'état de le faire, ils allaient garder la forteresse au nom du roi.

Bientôt après, Jean de Médicis, frère naturel du duc de Florence, étant arrivé avec cinq galères, ils attaquèrent et prirent les frégates des Marseillais et mirent les équipages à la chaîne. « Ces îles, dirent-ils alors, appartiennent à notre maître du chef de la duchesse, son épouse, qui, en sa qualité de princesse lorraine, a des droits légitimes sur toute la Provence. » La guerre avait aussitôt éclaté ouvertement, et depuis ce moment, « on avait usé bien de la poudre à s'entre-canonner de part et d'autre. »

Mais, quand Amiens eut été reconquis par le roi, le duc de Florence comprit qu'on pourrait bien lui faire payer chèrement cette velléité de

conquête, et il jugea prudent de réparer son manque de foi par des excuses et par des soumissions. Henri chargea le cardinal d'Ossat d'aller traiter avec lui ; et, attendu le grand besoin qu'on avait de pacifier au plus tôt le royaume, il fut réglé que le duc rendrait les forteresses d'If et de Poumègues sans y rien démolir ; qu'il pourrait, néanmoins, emporter son artillerie, ainsi que les armes et bagages qui lui appartenaient, et que le roi se reconnaîtrait débiteur d'une somme de deux cent mille écus, pour les constructions qui avaient été faites par les Florentins. Dix otages nobles devaient être remis au duc, en garantie du paiement de cette somme.

C'est ainsi que la Provence se vit enfin entièrement tranquille, après tant d'années de troubles et de misères. Les peuples, dit-on, avaient pu prévoir tous ces maux ; car, dès les premiers temps de la Ligue, on avait vu s'assembler sur les côtes de Marseille une quantité prodigieuse de dauphins, « ce qui était chose épouvantable, parce que ces poissons sont le présage de la tourmente. » Aussi, l'évêque de Cavaillon, qui pour lors se trouvait à Marseille, s'en alla sur les bords de la mer les maudire et les excommunier, leur ordonnant de se retirer ; mais, les dauphins ne s'en allèrent pas pour ces conjurations, et demeurèrent là sept ans, au grand dommage de la pêche, qui ne valut rien pendant tout ce temps-là sur cette côte. Ni les jeûnes, ni les prières publiques, ni les dévotions de toute sorte, ni même une bulle du Saint-Père, qui en dernier lieu, relevait la ville de toutes les censures ecclésiastiques qu'elle pouvait avoir encourues, n'eurent aucun effet. Quand la paix fut faite avec les Florentins, l'évêque de Marseille, avec la bulle du Pape en main, vint alors bénir la mer, ainsi que les barques et les filets des pêcheurs, et il commanda aux dauphins de s'éloigner ; cette fois, ils obéirent et la pêche devint productive.

En ce temps-là mourut Monsieur le maréchal de Matignon, « lequel étant à table et faisant bonne chère, rendit l'esprit sur la table même où il dînait, sans avoir eu le temps d'avoir recours à aucun remède contre le mal qui l'étouffa, et sans avoir pu d'aucune façon se préparer à ce moment suprême. Jugement de Dieu, qu'il nous faut adorer. » Depuis quinze ans, Matignon exerçait les fonctions de gouverneur de la Guyenne, où il avait, comme on l'a vu, rendu de notables services ; mais le roi avait depuis quelque temps donné ce gouvernement au jeune Henri de Bourbon, prince de Condé, alors âgé de neuf ans à peine, et il s'était trouvé un certain Louis Dolé, qui, dans un beau discours, avait félicité la Provence d'être mise sous la direction d'un prince aussi sage, fils de saint Louis, dont l'heureux naturel, les talents et la naissance, promettaient à cet heureux pays un avenir tout rempli de prospérité. (*Journal de Henri IV,* t. II, p. 566.)

Il est vrai que Matignon devait continuer d'administrer pour l'enfant gouverneur, et Matignon avait fait ses preuves. La Guyenne lui devait d'avoir été presque entièrement préservée du fléau de la guerre civile ; aussi Bordeaux, par reconnaissance, élut pour maire le comte

de Torigny, fils unique de ce grand homme. Le roi remplaça le père dans ses fonctions de gouverneur par Alphonse d'Ornano, créé depuis peu maréchal de France. (De Thou, t. XIII, liv. 119, p. 157.)

Cette même année, on répandit le bruit de la mort d'un autre personnage non moins célèbre, mais dans un autre genre. Théodore de Bèze, l'ami et le premier des disciples de Calvin, venait, disait-on, de terminer sa longue carrière à Genève ; et les jésuites, dans le but de décrier la religion qui leur était antipathique, s'efforçaient de faire croire à l'abjuration d'un de ses principaux apôtres, et publièrent que Bèze était mort dans les sentiments d'un bon catholique, après avoir condamné et détesté lui-même les erreurs qu'il avait prêchées aux autres. Mais celui-ci, qui n'était pas mort et qui vécut jusqu'à l'année 1605, écrivit lui-même pour réfuter une semblable assertion un petit traité qu'il intitula : *Beza redivivus:* « Bèze ressuscité. » (*Journal de Henri IV,* t. II, p. 388.)

CHAPITRE XXIII

1598-1599. — ARGUMENT : CONGRÈS DE VERVINS.
VOYAGE DE HENRI EN BRETAGNE. — PACIFICATION DE LA BRETAGNE.
SOUMISSION DU DUC DE MERCOEUR. — TRAITÉ DE VERVINS.
PAIX GÉNÉRALE. — MORT DE PHILIPPE II, ROI D'ESPAGNE.
PROMULGATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

L'année 1598 commençait sous les plus heureux auspices : le Pape, voulait sérieusement voir la chrétienté pacifiée ; son légat en France, le bon cardinal de Médicis, travaillait de tout son pouvoir à amener ce résultat désiré ; et Philippe lui-même, devenu vieux et malade, sentait qu'il n'avait que peu de temps à retenir dans ses mains défaillantes ce vaste pouvoir qu'il ne devait plus songer à augmenter. Ce trône qu'il allait bientôt quitter pour entrer dans la tombe allait être occupé après lui par un prince faible, jeune et inexpérimenté. Et pour ce nouveau monarque, il serait évidemment plus utile d'avoir un roi tel que Henri IV pour allié, que de l'avoir pour ennemi. Philippe donc, lui aussi, désirait la paix. (De Thou, liv. 120, t. XIII, p. 195 et suiv.)

Un congrès s'ouvrit à Vervins en Vermandois, dès le mois de janvier, pour y discuter entre toutes les parties intéressées, les clauses et conditions d'une pacification solide ; mais, une question d'étiquette faillit d'abord tout compromettre. Il ne s'agissait de rien moins que du grave article de la préséance : les rois de France avaient eu de tout temps ce droit sur les rois d'Espagne ; mais, au concile de Trente, le monarque espagnol l'avait fait contester, et comme son parti était de beaucoup le plus fort dans le concile, il l'avait d'autant plus facilement emporté que le cardinal de Lorraine, représentant de la France, avait fait bon marché de cette prérogative. Les députés français au congrès de Vervins la remirent de nouveau sur le tapis.

Le cardinal de Médicis, embarrassé par ces prétentions, tourna la difficulté : il régla que les Espagnols auraient à la vérité la droite, mais qu'ils siégeraient à un rang inférieur à celui des Français, qui prendraient leur place à gauche immédiatement auprès du cardinal. Ce singulier expédient donna satisfaction à toutes les vanités, et chacun, sans discuter davantage, parut content de pouvoir dire qu'il avait le siège le plus

honorable. Le congrès put donc commencer ses séances ; mais il se passa quatre mois entiers avant que les plénipotentiaires parvinssent à se mettre d'accord sur aucun point.

Pendant ce temps-là, les États de Bretagne continuaient leurs supplications pour que le roi vînt lui-même dans leur malheureuse province, où, disaient-ils, sa présence seule pouvait mettre fin aux troubles de la guerre civile. Schomberg s'était même rendu auprès de Sa Majesté pour lui exposer l'état des affaires, et pour l'engager à ne pas différer plus longtemps un voyage devenu indispensable.

Henri résolut d'acquiescer à ces prières. La trêve faite avec le duc de Mercœur était écoulée ; il envoya l'ordre à ses députés de ne pas la renouveler et de faire les significations nécessaires pour être en droit de recommencer les hostilités ; car, depuis la reprise d'Amiens et l'ouverture du congrès de Vervins, rien ne l'empêchait plus, en effet, d'en finir définitivement avec ce dernier chef de la Ligue. De plus, il venait d'apprendre que ceux de Dinan, s'étant soulevés, avaient forcé le gouverneur que leur avait donné Mercœur à se retirer dans la citadelle dont ils avaient barricadé toutes les issues. Brissac courut donc à leur secours, et ayant fait placer de l'artillerie sur les points les plus élevés de la ville, où les habitants l'avaient reçu avec empressement, il força bientôt le gouverneur à capituler. Brissac marcha ensuite contre Le Plessis-Bertrand qui n'attendait que son arrivée pour lui ouvrir ses portes. La prise de la Tour de Sessons fut un peu plus difficile, parce que cette place était mieux fortifiée, mais elle finit également par se rendre. (Cayet, *Chron. nov.,* liv. 9.)

Le roi était déjà parti de Paris, après avoir nommé le prince de Conti gouverneur de la capitale et chef du conseil. Il avait aussi donné au connétable une armée de dix mille hommes pour tenir tête à l'archiduc sur les frontières de Picardie, et il avait fait prendre les devants aux troupes qu'il avait destinées à l'accompagner dans son voyage de Bretagne. A sa première halte, qui fut à Toury en Beauce, Duplessis de Cosme, qui occupait Craon en Anjou et le fort Château-de-Montjean dans le Maine, lui envoya sa soumission, que Sa Majesté accueillit avec bonté, accordant à ce gentilhomme, l'un des plus redoutables pillards de son temps, amnistie générale pour le passé et des conditions fort avantageuses en faveur de sa prompte obéissance. On lui laissa le gouvernement de Craon, et il fut expressément défendu de faire contre lui aucune poursuite, tant pour le meurtre du baron de Crique-Bœuf et le sac du château de Montjean, que pour tous les homicides et autres crimes énormes qu'il avait commis. « Tout cela fut réputé n'avoir été fait par lui que par un motif de religion. » (Mézeray, t. III, p. 1217. — De Thou, *ubi sup.*)

Le roi passa par Orléans, Blois, Amboise et Chenonceaux, où était encore la reine, veuve de Henri III. Il lui promit qu'il traiterait avec bonté le duc de Mercœur, son frère. Ce fut là aussi qu'il reçut la soumission de ceux de Rochefort. Les deux frères Offanges, qui comman-

daient dans cette place, en avaient fait un véritable repaire de brigands, dont les ravages avaient pendant neuf ans entiers désolé tout le pays, jusqu'aux portes mêmes d'Angers ; tout cela fut également amnistié, toujours comme n'ayant eu pour cause que le zèle de la religion. (De Thou, *ibid.*)

De là, le roi arriva à Tours, où les ducs de Bouillon et de la Trémouille vinrent le trouver. Ils lui apportaient les réclamations de l'assemblée protestante de Châtellerault, alarmée de ce que Sa Majesté n'avait encore fait que des promesses aux réformés, tandis qu'on était déjà sur le point de conclure la paix avec l'Espagne et de forcer le duc de Mercœur à recevoir les conditions qu'on voudrait lui imposer. Les réformés donc n'avaient-ils pas tout à craindre des exigences d'une cour mal intentionnée contre eux, quand le roi, après avoir triomphé de tous ses ennemis, n'aurait plus besoin du secours de ses anciens coreligionnaires? (*Hist. de l'Édit de Nantes*, t. Ier, liv 5, p. 255 et suiv.)

Déjà, en effet, Sa Majesté, dans un conseil qui s'était tenu pour discuter les articles du nouvel édit réclamé par les protestants, avait parlé contre eux d'un ton si haut et si menaçant « qu'ils en avaient été presque réduits au désespoir ». Mais, Sa Majesté n'avait parlé ainsi que pour faire paraître l'édit moins choquant aux yeux de Monsieur le légat et des catholiques, en l'accompagnant de ces duretés étudiées. Au fond, le roi ne demandait pas mieux que de donner satisfaction aux anciens amis qui l'avaient si bien servi, au milieu des hasards de sa dangereuse carrière, et l'accueil plein d'aménité et de franchise qu'il fit aux deux ducs en était une preuve convaincante.

Il arriva à Angers. Le duc de Mercœur, ainsi qu'on s'y était bien attendu, voyant que toutes les villes sur lesquelles il avait le plus compté et qu'il regardait comme devant servir de frontières aux places qu'il tenait encore en Bretagne avaient fait leur soumission, commença à craindre d'être bientôt abandonné de tout le monde ; il fit partir Madame la duchesse sa femme avec des députés qui vinrent de sa part faire excuse au roi « de ce que le dit duc était demeuré si longtemps en armes, après la réconciliation de Sa Majesté avec Sa Sainteté et le Saint-Siège. Il n'en avait agi ainsi que par des considérations qui regardaient le bien du royaume, dont il avait toujours désiré la conservation et craint le démembrement. » Le roi répondit que son plus vif désir à lui avait toujours été de mettre fin aux troubles du pays, plutôt par une obéissance volontaire de tous ses sujets que par la force des armes ; et que, comme Notre-Seigneur Jésus-Christ, il se sentait encore disposé à faire jouir les derniers venus du même salaire accordé à ceux qui étaient arrivés les premiers. (De Thou, *ubi sup.*)

Après cette réponse, on entama sans retard la discussion des conditions de l'arrangement. Mercœur désirait conserver le gouvernement de la Bretagne ; le roi voulait, au contraire, se réserver la libre disposition de ce gouvernement. Ce fut Madame Gabrielle, devenue depuis peu duchesse de Beaufort, qui trouva le moyen de terminer cette contesta-

tion à l'amiable, en proposant de marier Monsieur César, son fils, qu'elle avait eu du roi, avec la fille unique du duc de Mercœur. En considération de ce mariage, Henri donnait en dot à César la duché de Vendôme avec le titre de pair de France et le gouvernement de la Bretagne. Il ajoutait une somme de cent-soixante mille écus pour l'établissement des deux jeunes époux, plus deux cent mille écus qui devaient être employés par Mercœur à l'achat de quelques terres en France, à la commodité des dits époux ; et, moyennant ces conditions, Monsieur César, bâtard de Henri IV, duc de Vendôme, pair de France et gouverneur de Bretagne, fut solennellement fiancé avec la princesse Françoise de Lorraine, fille unique du duc de Mercœur. Le noble fiancé n'était encore que dans sa quatrième année. Sa fiancée avait déjà six ans. (*Journal de Henri IV*, t. II, p. 405.)

La cérémonie fut faite dans le château d'Angers par le cardinal de Joyeuse, avec autant de magnificence et de pompe que si c'eût été pour un fils de France, et toute la cour y assista en habits de fête.

Cette union avait aplani toutes les difficultés, et l'édit de la réconciliation du roi avec le duc de Mercœur fut enregistré à Paris le vingt-neuvième jour de mars. Dans le préambule de cet édit, Sa Majesté commençait par excuser le duc de Mercœur de n'avoir pas de suite déposé les armes après l'absolution donnée au roi par le Pape et l'arrivée du légat apostolique en France. Il était dit que ce prince n'avait agi ainsi que par de grandes et justes raisons qui concernaient la sûreté de la Bretagne. Dans un temps où Sa Majesté était retenue sur les frontières de la Flandre par une guerre dont le succès était incertain, il avait craint que les ennemis ne s'emparassent d'une province où ils avaient des intelligences avec les principaux seigneurs du pays, et il avait jugé plus utile de rester au pouvoir, pour opposer une autorité déjà établie à toutes ces menées. Le duc était en conséquence approuvé et reçu en grâce, ainsi que les ecclésiastiques, les gentilshommes et les roturiers qui s'étaient attachés à son parti, et nommément ceux qui, sous le nom de Parlement de la province, avaient élevé un autre tribunal à Nantes, en opposition avec le Parlement du roi, siégeant à Rennes. « Le roi confirmait tous ces officiers de judicature dans les charges dont ils avaient été pourvus par le duc de Mercœur, à la seule condition de lui prêter serment de fidélité et de se réunir au Parlement de Rennes. » Il renouvelait l'amnistie générale, pardonnant à tout ce qui s'était fait contre les trêves pendant ces malheureuses guerres ; il remettait les décimes jusqu'au jour du présent édit, et interdisait toute poursuite en justice pour la restitution des deniers publics qui pouvaient avoir été enlevés de part et d'autre. Tous les prisonniers devaient être rendus sans rançon. Les privilèges des villes étaient conservés, et il était accordé à Mercœur une compagnie de cent hommes d'armes avec dix-sept mille écus de pension. (De Thou, *ubi sup.*)

Plusieurs s'étonnèrent que le duc de Mercœur, qui avait eu tout pouvoir dans le parti de la Ligue, ne se fût pas fait acheter beaucoup plus cher.

Il est certain que le traité qu'il avait refusé précédemment semblait bien plus avantageux ; mais il avait trop retardé. La paix allait être conclue avec l'Espagne, qui ne manquerait pas de l'abandonner, et s'il ne voulait tout perdre, il était grand temps pour lui qu'il fît de bonne grâce ce qu'il ne pouvait plus éviter désormais de faire par force. On voit au reste qu'il n'avait pas tout à fait perdu de vue ses intérêts. Il trouvait par sa soumission le moyen de conserver les immenses richesses qu'il avait acquises pendant la guerre, et par la faveur toute-puissante de la favorite dont il devenait l'allié, en mariant sa fille au fils de cette dame, il s'assurait encore toutes sortes de facilité pour les augmenter dans la suite. (Cheverny, *Mém. d'État*, 1598.)

La paix devait, en effet, bientôt sortir du congrès de Vervins, et les plénipotentiaires réunis dans cette ville s'étaient déjà mis d'accord sur presque tous les points. Le roi, pour ne point paraître agir contre le traité qu'il avait fait tout récemment avec l'Angleterre et les États-Généraux des Provinces-Unies, envoya vers la reine Élisabeth Hurault de Maisse pour lui exposer le motif et le sujet de la négociation qui allait bientôt aboutir. Hurault avait charge de dire que, suivant les conventions du roi avec ses bons alliés, la France, afin de rendre la Ligue assez puissante pour résister à l'ennemi commun, avait envoyé des ambassadeurs à tous les princes de l'Allemagne et du Nord, mais, qu'aucun n'avait accordé son adhésion. La France, depuis si longtemps épuisée, ne pouvait seule soutenir la guerre. Ses finances étaient à sec, et la reine d'Angleterre elle-même n'avait pu promettre que des secours d'hommes et d'argent beaucoup trop insuffisants. Il était donc juste que le roi songeât d'abord à ses intérêts, qu'on lui laissait le soin de défendre seul ; que, cependant, avant de signer un traité indispensable à la tranquillité de son royaume, il avait cru devoir prévenir la reine d'Angleterre et lui demander si elle voulait être comprise dans ce traité. Dans tous les cas, il la priait de lui expliquer clairement ses intentions, pour qu'il pût sauvegarder par tous les moyens en son pouvoir les intérêts d'une princesse à qui il avait de grandes obligations, et qu'il aimait comme une sœur.

Les Anglais ne manquèrent pas de reprocher au roi son peu d'attachement à leur alliance et son ingratitude. Ils prétendaient exiger l'entière exécution des promesses qu'il leur avait faites, quand il avait conclu avec eux la Ligue contre l'Espagne. Mais Hurault répondit « que les rois ne faisaient jamais entre eux de traités sans cette tacite condition de n'exécuter que ce qui leur était utile, et d'éviter ce qui pouvait préjudicier à leurs intérêts ; qu'ainsi on ne pouvait pas demander au roi son maître de continuer seul au milieu de mille dangers la guerre contre l'Espagne, quand la paix était devenue absolument nécessaire à ses peuples ; que tout ce que la plus stricte équité pouvait exiger de lui était, comme il le faisait en ce moment, de prévenir ses alliés du parti qu'il allait prendre, afin qu'ils vissent à mettre eux-mêmes de leur côté leurs intérêts à couvert. » (De Thou, liv. 120, p. 207.)

Élisabeth, fort mécontente, répondit qu'elle enverrait en France un ambassadeur avec les instructions nécessaires pour la conservation des intérêts de l'Angleterre et des Provinces-Unies, et Cecil fut chargé de cette mission. Il alla trouver le roi à Angers et le suivit jusqu'à Nantes, où Sa Majesté ne tarda pas à se rendre. Les Provinces-Unies envoyèrent aussi leurs députés : il fut arrêté que le roi paierait à des échéances fixes toutes les sommes dépensées par la Hollande et l'Angleterre, pour les secours qui lui avaient été envoyés si à propos, pendant ces derniers troubles, et Sa Majesté promit, de plus, d'appuyer secrètement de tout son pouvoir les États-Généraux jusqu'à ce que leur accommodement fût fait.

Après le départ de ces ambassadeurs, Henri s'occupa enfin sérieusement à faire dresser l'édit que lui demandaient si instamment ses sujets protestants. Depuis longtemps déjà, les églises entretenaient auprès de lui des députés chargés de soutenir leur cause, auxquels elles donnaient tous les jours de nouvelles instructions, à mesure qu'on faisait naître de nouvelles difficultés sur leurs prétentions ; et, de son côté, le roi avait nommé des commissaires dans son conseil pour examiner soigneusement leurs cahiers et en discuter les articles. (*Hist. de l'Édit de Nantes*, t. Ier, liv. 5, p. 221 et suiv.)

Il y avait surtout de grandes difficultés sur le droit d'exercice de la religion réformée, dans certains lieux où les huguenots prétendaient l'établir ou le conserver, et où la cour ne le voulait pas permettre. De plus, le roi voulait que leur assemblée politique, qui se tenait alors à Vendôme, se séparât aussitôt que l'édit qu'il consentait à leur accorder serait enregistré au Parlement de Paris. Eux prétendaient que leur assemblée devait au contraire continuer à se tenir réunie, au moins jusqu'à ce que cet édit eût été enregistré par tous les parlements du royaume. « On n'exige, disaient-ils, notre séparation que pour éluder ensuite l'édit avec plus de liberté, quand il ne se trouvera plus personne pour en presser l'enregistrement, et nous savons trop déjà que dans chaque province les édits ne sont réputés lois de l'État qu'après que cette formalité a été remplie par le Parlement. »

On consentit après de longs débats à leur donner contentement sur ce point, d'autant que la cour venait d'aviser qu'il serait bon de différer la publication de l'édit jusqu'après le départ du légat de Sa Sainteté, départ dont l'époque était encore incertaine. On ne voulait pas lui causer l'affront de faire cette publication en sa présence, et il fallait bien donner aux huguenots quelque dédommagement pour ce retard.

Le roi voulait aussi nommer les gouverneurs des places de sûreté qu'il leur laissait, avant que ces gouverneurs eussent pris l'assentiment du conseil des églises, prétendant qu'agir autrement, ce serait faire brèche à l'autorité royale ; mais les réformés voulaient être maîtres absolus de la nomination, dans la crainte que si ces gouvernements dépendaient de la cour, ceux qui les obtiendraient d'elle ne fussent

des gens à sa dévotion, qui se mettraient peu en peine de contenter les églises, puisqu'ils pourraient se maintenir sans elles.

Il fut ensuite question de diminuer le nombre de ces places de sûreté. Il n'en avait, prétendait-on, jamais été accordé plus de sept ou huit aux réformés, et aujourd'hui ils en tenaient plus de deux cents, tant grandes que petites, ce qui était exorbitant et fait pour donner de l'ombrage aux catholiques.

Enfin, les intérêts particuliers entraient aussi dans le nombre des causes qui donnaient lieu à ces interminables discussions, et chaque église disputait avec acharnement pour s'assurer la conservation des privilèges qu'elle croyait lui être acquis.

Tous ces incidents divers retardèrent la conclusion de l'édit jusqu'au treizième jour du mois d'avril. Il fut appelé l'Édit de Nantes parce qu'il fut dressé en cette ville ; mais il ne fut enregistré et publié que le vingt-cinquième jour de février de l'année suivante.

Cependant, on travaillait avec toute l'activité possible au congrès de Vervins pour la conclusion du traité de paix. Les plénipotentiaires du roi très-chrétien étaient messire Pomponne de Bellièvre et Nicolas Brulart, sieur de Sillery. Jean Richardot, le chevalier de Taxis et le secrétaire du conseil royal d'Espagne, étaient là pour soutenir les intérêts du roi Philippe. Le légat de Sa Sainteté présidait cette réunion, assisté de François de Gonzague, évêque de Mantoue et nonce du Pape. (Cayet, *Chron. septen.*, liv. Ier.)

Les articles du traité furent enfin arrêtés le deuxième jour de mai. Ils portaient que la paix faite en 1559 à Cateau-Cambrésis serait de nouveau confirmée ; que toutes querelles et hostilités seraient mises en oubli ; que le trafic serait libre entre les sujets des deux rois ; que les places prises de part et d'autre, depuis le dit traité de Cateau-Cambrésis, seraient restituées dans le délai de deux mois.

Sur ce que le roi catholique désirait que le duc de Savoie fût compris en ce traité, Sa Majesté très-chrétienne, à la demande du dit seigneur roi d'Espagne, consentait à recevoir le dit duc en bon parent et allié, et à lui accorder les mêmes grâces et faveurs qu'il avait reçues des quatre rois ses prédécesseurs, et quant aux différends qu'il avait avec la France pour la possession de certaines parties du territoire, il fut convenu qu'on s'en rapporterait à l'arbitrage de Notre Saint Père le Pape.

On convint aussi qu'en cette paix et alliance seraient compris, si voulaient y être et du consentement des dits sieurs rois, tous les rois, princes et seigneurs alliés de l'une ou l'autre des deux puissances contractantes dont la liste fut dressée. Enfin, il fut arrêté par une clause générale qu'aucun des deux rois ne prendrait les armes, ni ne les ferait prendre contre aucun des princes dont le nom était mentionné dans le traité ; mais ni le nom de la reine d'Angleterre ni celui des Provinces-Unies ne figuraient dans la liste.

Cette paix, ainsi solennellement jurée, fut célébrée par de brillantes fêtes et de grands feux de joie, tant à Paris qu'à Bruxelles.

Pendant qu'on en discutait encore les conditions, le duc de Savoie reprenait Aiguebelle, dont Lesdiguières s'était emparé l'année précédente. Créquy avait voulu jeter du secours dans cette place, mais emporté par une trop grande ardeur, il s'engaga dans un défilé, où il perdit une partie de ses soldats, et fut même fait prisonnier. Lesdiguières résolut de venger cet échec et forma l'entreprise d'enlever à son tour un fort que le duc avait fait bâtir sur les terres de France, vis-à-vis celui des Barreaux, et auquel il avait donné le nom de Saint-Barthélemy, tant parce qu'il avait été achevé le jour de la fête de ce saint que parce que ce nom lui paraissait pour lui d'un heureux augure. (De Thou, liv. 120, p. 215 et suiv.)

Lesdiguières fit donc approcher ses troupes de ce fort : il leur avait distribué des échelles, et vers les dix heures du soir, elles arrivèrent en grand silence au pied des remparts. Mais leur marche avait été trahie, les sentinelles ennemies avaient remarqué au loin dans la campagne des feux que les valets de l'armée avaient eu l'imprudence d'allumer pendant l'absence de leurs maîtres, et elles avaient donné l'alarme, ce qui pensa faire échouer l'entreprise. (*Vie de Lesdiguières.*)

Nos soldats commençaient déjà à poser leurs échelles en gardant le plus grand silence et à monter à l'escalade ; quelques-unes de ces échelles se rompirent, et au bruit qui se fit, l'ennemi, qui se tenait sous les armes, accourut en grand tumulte du côté où ce bruit s'était fait entendre. Mais ceux des nôtres qui n'avaient point éprouvé le même accident étaient déjà sur la crête du mur. L'action s'engagea, et elle fut poussée avec tant de vigueur de notre côté que les Savoyards, après avoir perdu cent hommes, se jetèrent en désordre du rempart dans le fossé, d'où chacun d'eux prit le chemin qui lui parut le plus sûr pour se sauver. Il n'y eut qu'un petit nombre de prisonniers parmi lesquels se trouva Bellegarde, chargé par le duc de Savoie du commandement de cette place qu'il avait juré de conserver jusqu'à la mort. On y trouva six grosses pièces de canon, trois autres pièces de campagne avec des balles, des boulets et des munitions de toutes sortes et en quantité.

Le duc tenait à conserver un poste aussi avantageux qui lui donnait pied en Dauphiné ; il se disposait à le reconquérir à tout prix ; mais la nouvelle de la conclusion du traité de Vervins, dans lequel le roi d'Espagne l'avait fait comprendre, ne tarda pas à lui arriver. Il comprit alors que ne pouvant plus compter sur les secours de l'Espagne, il ne serait pas seul assez fort pour lutter par les armes contre la France, et il se hâta d'accepter les conditions qu'un des articles du traité avait stipulées pour lui, sauf à tirer plus tard le meilleur parti possible de la nouvelle situation qu'on venait de lui faire.

Cependant, le clergé catholique, voyant qu'un édit était déjà tout préparé en faveur des protestants, voulut aussi se donner de nouvelles garanties et obtenir quelques concessions ; et, s'étant réuni en assemblée à Paris, il fut arrêté qu'on ferait des remontrances à Sa Majesté. Ce fut l'archevêque de Tours qui fut chargé de porter la parole en cette cir-

constance. Après s'être longuement étendu sur la corruption générale des mœurs et le peu de respect qu'on avait pour la religion, le prélat demanda que, pour remédier à tout, le concile de Trente fût publié et reçu en France, à l'exception seulement de ce qui concernait les libertés et privilèges de l'Église gallicane et les droits du royaume. Il demanda aussi que le roi cessât de nommer aux évêchés et aux autres bénéfices ecclésiastiques, qu'on abolît les pensions dont quelques-uns de ces bénéfices, étaient grévés en faveur de certaines personnes laïques, et qu'on pourvût au plus tôt, aux dépens du trésor public, aux fonds nécessaires pour les réparations et le rétablissement de celles des églises qui tombaient en ruines. (Mézeray, t. III, *ubi sup.*)

Le roi répondit : « Cette corruption de mœurs dont vous vous plaignez me pénètre moi-même de douleur et je gémis comme vous sur le mépris qu'on fait de notre sainte religion. Ces maux et tous ces vices, vous ne l'ignorez pas, existaient en France bien avant que je ne fusse sur le trône ; et, pour mon compte, j'ai toujours tâché d'y appliquer tous les remèdes possibles ; mais il faut agir avec prudence en pareille matière. J'espère bien que, par mes soins, l'Église reprendra son ancienne splendeur. Je ferai du moins tous mes efforts pour la rendre aussi florissante qu'elle l'était du temps de nos ancêtres : vous, de votre part, tâchez aussi que par vos bons exemples vous rameniez les peuples à la pureté de la foi et à la pratique de la vertu. Je promets de m'acquitter des devoirs d'un bon prince ; vous, remplissez les obligations de bons et fidèles serviteurs du troupeau qui vous est confié ; et, cela fait, si les rois mes prédécesseurs ne vous ont donné jusqu'à présent que de belles paroles, moi, avec ce manteau poudreux que vous me voyez et ce costume sans faste et négligé, je prends l'engagement de vous donner des effets. Au reste, j'aurai soin de faire répondre à toutes vos demandes par mon conseil. »

Quoi qu'en eût dit le bon roi, il ne donnait guère lui aussi, qu'une promesse qui ne l'engageait à rien, et il est très probable que le clergé ne se trouva pas trop satisfait de la réponse qu'il venait de recevoir de l'homme au manteau poudreux et au costume sans faste.

Pourtant, les jésuites, qui ne perdent jamais de vue ce qui concerne l'intérêt de leur société, n'en jugèrent pas moins l'occasion favorable pour présenter une requête au roi, tendant à obtenir leur réhabilitation et leur rappel en France. On sait que, malgré l'arrêt du Parlement de Paris qui les expulsait du royaume, ils s'étaient maintenus, même ostensiblement, dans tous les pays du ressort des Parlements de Toulouse et de Bordeaux. Dans diverses autres provinces, en déguisant seulement leur nom, ils s'étaient également remis à occuper les collèges ; et bien des personnes, comme c'est assez l'ordinaire quand une chose est défendue par l'autorité, envoyaient de préférence leurs enfants étudier dans ces collèges. Les révérends pères, toujours en changeant d'habit et de nom, s'étaient même glissés jusque dans plusieurs écoles de la capitale. Vainement, les gens du roi avaient pressé Sa Majesté de donner

une déclaration pour enjoindre aux autres Parlements de France de faire publier dans leur ressort l'arrêt du bannissement de cet ordre, déclaré dangereux. Les amis que la société avait su se faire jusqu'auprès du roi et de la belle Gabrielle avaient pu par leurs intrigues rendre cette démarche inutile. Les gens du roi donc, voulant empêcher que la loi ne fût entièrement violée, vinrent représenter au Parlement l'injure que la résistance apportée par les jésuites à se soumettre à son arrêt faisait à l'autorité de la cour. Ils demandèrent qu'il fût défendu aux villes, aux collèges et aux universités, de laisser prêcher ou d'admettre à aucune fonction de l'enseignement, soit public, soit particulier, aucun membre de cet ordre condamné, quand bien même il déclarerait lui-même ne faire plus partie de la société. On savait qu'à l'aide de certaines restrictions, les jésuites croyaient pouvoir faire cette déclaration, sans compromettre leur conscience et sans cesser d'être jésuites. (De Thou, liv. 119, p. 159.)

La cour avait donc déjà rendu un arrêt conforme à cette demande, et comme on apprit quelque temps après que la ville de Lyon avait mis son collège sous la direction d'un nommé Porsan qui avait été jésuite, le Nivernais Simon Marion, baron de Druy et avocat du roi au Parlement de Paris, vint demander qu'on décrétât d'ajournement personnel le prévôt des marchands, les échevins de la ville et Porsan lui-même. Le prévôt et les échevins comparurent, mais Porsan ne se présenta pas.

Les premiers exposèrent au tribunal qu'ils n'avaient pas cru contrevenir à la sentence du 29 décembre 1594, parce que Porsan avait quitté la société des jésuites bien avant le prononcé de cette sentence; Marion alors fit un long discours, dans lequel il démontra que celui qui avait été jésuite est toujours jésuite, tant à cause des vœux qu'on lui a fait prononcer que par suite des moyens adroits dont la société savait se servir pour retenir, même malgré eux, ceux qui s'étaient une fois attachés à elle. « Du reste, ajouta-t-il, votre ville, en confiant à Porsan l'éducation de sa jeunesse, a cru sans doute la remettre en des mains sûres et fidèles. Eh bien, les informations faites à notre requête contre ce Porsan nous ont fait connaître que vous aviez au contraire livré vos enfants en des mains très périlleuses pour leur morale et leur salut. Je ne dois pas entrer ici dans d'autres détails ; car, si tout ce que nous faisons, nous magistrats, est vraiment public comme ayant le bien public pour but, la plupart des moyens dont nous nous servons ne peuvent être sus sans danger que quand notre but est atteint. » Il termina en requérant que Porsan fût, conformément à l'arrêt de 1594 et à celui que la cour avait rendu tout dernièrement, expulsé de Lyon et du royaume ; mais qu'auparavant, il fût pris au corps et rendu prisonnier à la conciergerie, pour avoir à répondre à qui de droit de ses faits et gestes particuliers, et pour lui être son procès fait et parfait, sur les charges en informations contre lui faites. (De Thou, *ubi supra*. — *Mém. de la Ligue,* t. VI, p. 559.)

La cour rendit arrêt conforme. Et par un second arrêt, il fut enjoint aux habitants de Lyon de mettre à la place du dit Porsan un homme capable de conduire leur collège et des professeurs non suspects.

Les choses en étaient restées là quand les jésuites, se sentant forts de la protection du légat, qu'ils avaient su intéresser en leur faveur, crurent pouvoir, comme il a été dit plus haut, obtenir leur réinstallation complète. Le père Richeome, l'un deux, avait proposé une requête au roi, qui fut imprimée afin qu'elle passât dans les mains de tout le monde ; mais le Parlement, persistant à déclarer que la soi-disant compagnie de Jésus professait des doctrines blâmables et exécrables, rendait en même temps un arrêt des plus sévères contre le seigneur de Tournon, sénéchal d'Auvergne, qui, très-zélé pour la conservation du collège de ces pères, que le cardinal son oncle avait érigé dans sa ville de Tournon, avait refusé d'obéir à la sentence de leur bannissement. La cour ordonnait que les biens du dit seigneur seraient saisis et annotés, lui-même privé de sa charge de sénéchal et déclaré incapable d'occuper toute autre fonction dans l'État ; et par le même arrêt, il était fait de nouveau défense à tous les sujets du roi d'envoyer leurs enfants étudier chez les jésuites, avec injonction aux procureurs du roi d'informer contre les contrevenants. On déclarerait inhabiles et indignes d'obtenir des degrés dans l'Université tous ceux qui auraient reçu les leçons des professeurs de cette société. (De Thou, *ubi sup.*)

Tournon dénonça cette sentence au Parlement de Toulouse, au ressort duquel il appartenait, et qui se hâta de rendre un arrêt contraire, à la sollicitation du syndic des États du Languedoc, que les jésuites avaient su mettre dans leurs intérêts. Le parlement toulousain faisait défense expresse aux magistrats, consuls ou autres dépendants de sa juridiction, de troubler en quoi que ce soit les pères de la compagnie de Jésus dans la jouissance de leurs biens et d'empêcher la jeunesse d'aller étudier dans leurs collèges, sous peine de dix mille écus d'or d'amende.

Henri fut très-mécontent de voir son autorité compromise par la contradiction de ces deux arrêts également rendus en son nom. Les plus sages membres de son conseil et le chancelier lui-même étaient d'avis de casser l'arrêt du Parlement de Toulouse, en ordonnant à ce Parlement ainsi qu'à celui de Bordeaux d'enregistrer la sentence prononcée quatre ans auparavant contre Jean Chatel et ses complices ; mais les amis que les jésuites avaient autour de Sa Majesté trouvèrent moyen de faire différer cette mesure, et ces pères en furent quittes pour attendre un moment plus favorable.

Sur ces entrefaites, le légat se disposait à quitter la France, avant qu'il n'eût demandé son audience de congé ; le roi alla lui faire visite sans cérémonie, accompagné seulement de Sillery, créature de la duchesse de Beaufort qui en avait fait son confident le plus intime. « Je serais bien ingrat, Monsieur le cardinal, dit le roi, si je ne reconnais-

sais que cette paix qui vient de succéder dans mon royaume à tant de troubles et de guerre est due, après Dieu, au Saint-Père et à vos bons soins ; mais pour la rendre durable, vous devez comprendre combien il serait important que je pusse offrir aux Français un fils né de mon sang. Malheureusement, je suis le mari d'une femme avec laquelle je ne dois ni ne puis avoir de postérité. »

Il parla ensuite de la dissolution de ce mariage, devenue une nécessité pour le bonheur de la France, et il pria le légat d'en appuyer la demande auprès du Pape. Puis il amena insensiblement le nom de la duchesse de Beaufort, louant beaucoup les mœurs et la piété de cette dame, ainsi que la grande et sincère affection qu'elle lui avait vouée.

A ces paroles, le légat fut tout étonné. Il interrompit Sa Majesté avant qu'elle allât plus loin dans cette singulière confidence, et il se hâta de répondre : « Sire, je m'estime heureux d'avoir pu contribuer à l'établissement de cette paix et d'avoir par là satisfait le Pape et Votre Majesté. J'ai plusieurs fois souhaité voir luire le premier jour de cette heureuse tranquillité, dût-il être le dernier de ma vie. Mais, à présent que Dieu a accordé ce bienfait au monde chrétien et que j'ai atteint le but de ma légation, il ne me reste plus autre chose à faire que de retourner à Rome, pour rendre compte au Saint-Père de la manière dont j'ai exécuté ses ordres. »

La conversation se termina ainsi, et le roi se repentit d'avoir fait part au prélat de ses intentions de mariage avec sa belle et ambitieuse maîtresse ; car le cardinal ne manqua pas de s'en aller avertir les plus grands seigneurs du royaume de ce projet, dont l'exécution serait, disait-il, aussi honteuse à Sa Majesté que funeste à la France, les suppliant d'en détourner leur maître par tous les moyens. Peu de jours après, ce digne prélat quitta la France pour s'en retourner en Italie.

Vers la même époque à peu près, Philippe terminait dans le monastère de l'Escurial, à l'âge de soixante et douze ans, sa longue et orageuse carrière. Il s'était fait transporter dans ce saint lieu qui sert de sépulture aux rois d'Espagne, « parce que, disait-il, il faudrait toujours l'y porter après sa mort, et qu'il aimait mieux y aller vivant. » Depuis longtemps, il se sentait éteindre dans les douleurs d'une horrible maladie. Son corps n'était plus qu'un immense abcès, et il s'engendrait dans ses chairs une telle quantité de poux qu'on ne pouvait suffire à les ôter. Tout récemment, il avait fiancé l'Infante d'Espagne à Albert, vice-roi des Flandres, qui renonçait, à cet effet, à sa dignité de cardinal ; et il lui avait donné en dot la souveraineté de tout ce qui appartenait aux Espagnols dans ces contrées, lui transmettant en outre les droits qu'ils réclamaient sur le reste. (Cayet, *Chron. septen.*, liv. Ier.)

Quand le monarque eut enfin perdu tout espoir de prolonger une vie insupportable, il fit venir son fils qui allait bientôt être son successeur, et il lui remit entre les mains un papier qu'il gardait fort secrètement et qui contenait ses avis sur le gouvernement, écrits par lui-même. Il recommandait au jeune prince d'être attentif aux changements qui pourraient

survenir dans les autres royaumes, afin d'en faire son profit. « Ayez soin, disait-il, de ne jamais admettre le peuple dans l'administration des affaires, il pourrait devenir exigeant et vous tourmenter par des prétentions embarrassantes ; ne vous appuyez que sur la noblesse et les ecclésiastiques ; mais n'oubliez pas qu'il ne faut jamais laisser ces deux corps en bonne harmonie entre eux, et que vous devez soigneusement entretenir leur rivalité, en faisant pencher la balance de vos faveurs tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Recherchez l'alliance des Français, des Anglais et de certains princes allemands ; ceux-là seuls peuvent vous être utiles ; ni les princes d'Italie, ni la Pologne, ni l'Écosse, ni les autres puissances du Nord ne sont en état de vous procurer le moindre avantage. Restez surtout en bonne correspondance avec les papes ; mais n'oubliez pas de pensionner les cardinaux pour avoir à vous le plus grand nombre de voix possible dans le conclave. J'ai donné, il est vrai, les Pays-Bas à votre sœur ; mais dans cette donation, je vous ai ménagé un grand nombre d'échappatoires dont vous pourrez plus tard vous servir pour les reprendre. Quant à l'article important du commerce de l'Espagne avec les Indes, vous n'avez que deux concurrents redoutables : l'Angleterre d'abord, et la France ensuite. Ces deux royaumes sont les seuls puissants en marine : je crains beaucoup pour vous les entreprises du premier ; car le peuple anglais est avide de richesses, persévérant et âpre au gain. Pour la France, je m'en inquiète moins ; on y est trop léger pour lutter longtemps contre les difficultés. Au reste, contre l'une et l'autre de ces deux puissances, mon avis est que vous vous renforciez de ceux des Pays-Unis et de la Hollande, s'il le faut absolument, bien que ces gens-là soient vos ennemis aujourd'hui, et en partie hérétiques. Enfin pour vos finances, ne vous en rapportez qu'à vous-même. Ayez toujours l'œil sur vos conseillers, même les plus privés, et accoutumez-vous aux chiffres. Il ne me reste plus qu'à vous donner quelques conseils généraux dont je me suis bien trouvé : donnez toujours de la besogne à vos secrétaires, soit d'importance ou non ; ne rendez aucun d'eux indispensable à la marche des affaires, et surtout ne découvrez jamais vos secrets à un ami, fût-il éprouvé et d'un dévoûment irréprochable. En observant ces avis que je vous laisse écrits de ma main, j'espère, mon fils, que vous règnerez glorieusement et heureusement. »

Cependant, depuis bientôt un an que la paix était signée, rien n'était encore décidé relativement à la possession du marquisat de Saluces que se disputaient le roi de France et le duc de Savoie. Les deux princes avaient pris le Pape pour arbitre, et le roi avait envoyé à Rome Sillery pour y soutenir ses droits ; c'était le comte de Touzaine qui y était pour le duc. En vertu de la règle du droit commun, par laquelle il est dit que le spolié doit être réintégré par provision, Sillery voulait que son maître fût réintégré provisoirement dans la possession du marquisat, usurpé par le duc de Savoie à la faveur des guerres de la Ligue contre Henri III. Touzaine prétendait de son côté que cette règle ne concernait que les particuliers et ne pouvait être étendue aux contestations

entre souverains, à l'égard desquels la possession actuelle était le meilleur droit. (De Thou, *ubi supra.*)

Quand on en vint au principal, Sillery fit valoir que la princesse Alix, en 1210, avait fait et rendu hommage pour le marquisat de Saluces à son oncle Hugues, dauphin de Viennois, hommage renouvelé en 1354 par le marquis Thomas, entre les mains de Charles, fils aîné du roi Jean, à qui le Dauphiné venait d'être cédé.

A tout cela, le comte de Touzaine répondait que l'hommage fait au dauphin de Viennois était nul, parce que cette princesse n'était pas la véritable propriétaire du marquisat, qui appartenait à son petit-fils Mainfroy encore mineur, et que la ratification faite plus tard par Thomas n'avait pas plus de validité, attendu que Thomas, s'étant lui-même reconnu précédemment comme ténancier pour son fief des ducs de Savoie, n'était plus qu'usufruitier et n'avait pas le droit de se donner à un autre suzerain.

Comme on ne pouvait s'entendre sur toutes ces questions, on proposa de mettre provisoirement le marquisat en sequestre entre les mains du Pape, et cette proposition parut d'abord acceptable de part et d'autre. Le roi envoya son consentement ; mais le duc, qui soupçonnait Sa Sainteté d'être trop favorable à Henri IV, révoqua son ambassadeur sous un prétexte futile et en envoya un autre, pour reprendre la discussion sur nouveaux frais. Celui-ci, ayant obtenu une audience particulière du Souverain-Pontife, lui dit assez imprudemment que si son maître obtenait de Sa Sainteté un jugement favorable, son intention était de la laisser libre de disposer du marquisat en faveur d'un de ses neveux, qui le tiendrait comme fief mouvant de la Savoie.

Clément VIII comprit alors qu'on soupçonnait son intégrité, et il donna sur-le-champ son désistement de sa qualité d'arbitre. Le duc, honteux, fit faire des excuses au Pape, et comme il voyait qu'il s'était généralement rendu odieux par la manière dont il s'était conduit dans cette affaire, il promit qu'il irait lui-même en France, pour s'entendre directement avec le roi ; mais il ne se montra pas plus fidèle à tenir cette promesse qu'à la parole donnée pour lui par son premier ambassadeur. Il fallut plus tard en venir aux armes pour terminer cette contestation.

Pendant que ces discussions avaient lieu à Rome, les protestants redoublaient leurs instances pour obtenir l'enregistrement et la publication de l'édit qu'on leur avait accordé à Nantes. Le roi lui-même regardait l'exécution de cet édit comme indispensable au rétablissement complet de la paix et de l'ordre dans l'intérieur. Il convoqua donc au Louvre une députation de chaque Chambre et parla ainsi :

« Je me souviens, messieurs, qu'il y a vingt-six ans, étant à la cour du roi Charles IX, je proposai une partie de dés à mon parent et en ce temps-là mon ami, Henri de Lorraine, duc de Guise. On essuya la table, et dans le temps que nous allions commencer à jouer, on la vit pleine de gouttes de sang, qu'on essuya de nouveau, mais qui reparurent

à plusieurs reprises. Étonné de ce prodige, j'en tirai mauvais augure, je refusai de jouer, et je dis à ceux qui étaient auprès de moi, mais assez bas pour n'être pas entendu du duc : « Je prévois qu'il coulera un jour des torrents de sang entre monsieur de Guise et moi. » Cette prévision n'a été que trop réalisée.

« Que nos malheurs passés nous servent donc au moins d'instruction pour l'avenir. N'avons-nous pas versé assez de sang ? n'avons-nous pas assez souffert ? L'État a maintenant besoin de la paix, et comme Dieu s'est servi de moi pour vous la donner, je tiens aussi à vous la conserver. Je vous parle ici comme un père à ses enfants et je vous exhorte à maintenir l'union entre vos compatriotes et vos concitoyens ; serait-il possible qu'après avoir fait la paix avec les étrangers, la guerre se rallumât avec mes sujets ?

« Les séditieux qui viennent encore vous parler de l'intérêt de la religion ne cherchent qu'à cacher sous un nom révéré l'esprit de faction et de discorde qui les anime toujours. C'est la paix et l'union qui font seules refleurir la religion ; et c'est offenser cette religion, qui commande la charité, que de prêcher une nouvelle guerre civile. Le Souverain-Pontife, lui-même, pense à ce sujet comme moi. Au reste, comme votre roi, j'ai sur vous le droit de la puissance paternelle ; et c'est à moi de ramener dans le chemin ceux qui par ignorance ou par mauvaise volonté voudraient s'en écarter, et ce droit, je suis bien décidé à en user.

« La nouvelle loi que je vous propose d'enregistrer ne fait d'ailleurs que consacrer d'anciennes dispositions dont j'ai reconnu la sagesse et l'utilité. Si j'y ai fait quelques additions, c'est que, les temps n'étant plus les mêmes, j'ai, après un mûr examen, trouvé ces additions indispensables. Je vous prie donc et vous ordonne d'enregistrer sans délai cet édit fait moins en faveur des huguenots que pour éviter une nouvelle guerre civile. Vous, messieurs, que j'ai toujours trouvés soumis dans les temps les plus fâcheux, refuseriez-vous de m'obéir aujourd'hui, quand je n'ai plus nulle part d'autres ennemis disposés à combattre mon autorité ? »

Ce discours n'empêcha pas que, quand l'édit fut apporté au Parlement, plusieurs conseillers ne s'opposassent à l'enregistrement ; mais le conseiller Coqueley en prit la défense avec une grande éloquence. « Suivons, dit-il, messieurs, les vues d'un prince dont la bonté égale la sagesse, et sans nous laisser conduire par un zèle indiscret, souffrons que des compatriotes, des citoyens, jouissent des honneurs, des privilèges et des dignités qu'ils ont naturellement droit de partager avec nous. N'ont-ils pas concouru comme nous et avec le même dévouement à la défense de la patrie, quand elle était en danger, et peut-on sans injustice leur refuser de participer aux fruits de la victoire ?

« Dira-t-on que c'est offenser Dieu que de montrer de la tolérance pour des opinions qu'il réprouve ? Eh ! le Tout Puissant vous a-t-il par hasard demandé de prendre sa défense ? N'est-il plus assez fort pour se

faire justice à lui-même, s'il le juge à propos? Ne vous a-t-il pas au contraire recommandé la charité même envers les payens et les infidèles? »

Après cette allocution de Coqueley, on alla aux voix sur les différentes dispositions de l'édit. Plusieurs conseillers persistaient encore avec la même aigreur dans leur opposition à l'enregistrement, principalement pour ce qui regardait l'admission des huguenots dans les charges publiques, alléguant qu'aucun antécédent n'autorisait une pareille concession, opposée de tout point aux institutions des anciens empereurs chrétiens, qui avaient au contraire prescrit expressément d'expulser les hérétiques de la cité. On leur répondit que l'intérêt de la tranquillité publique avait toujours suffi pour qu'on tolérât dans un temps ce qu'on aurait empêché dans un autre.

Le parti qui voulait l'enregistrement sans aucune modification l'emporta à la fin ; et l'édit de Nantes, ainsi que les articles secrets qui l'accompagnaient, fut solennellement enregistré au Parlement de Paris, le vingt-cinquième jour de février de cette année 1599, et réputé loi de l'État.

FIN

APPENDICE

TEXTE DE L'ÉDIT DE NANTES.

Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut :

Entre les grâces infinies qu'il a plu à Dieu nous départir, celle est bien des plus insignes et remarquables de nous avoir donné la vertu et la force de ne céder aux effroyables troubles, confusions et désordres qui se trouvèrent à notre avènement à ce royaume, qui était divisé en tant de parts et de factions, que la plus légitime en était quasi la moindre ; et de nous être néanmoins tellement roidi contre cette tourmente que nous l'ayons enfin surmontée, et touchions maintenant le port de salut et repos de cet État. De quoi à lui seul en soit la gloire tout entière, et à nous la grâce et l'obligation qu'il se soit voulu servir de notre labeur pour ce bon œuvre, auquel il a été visible à tous si nous avons porté non seulement ce qui était de notre devoir et pouvoir, mais quelque chose de plus, qui n'eût peut-être pas été en autre temps bien convenable à la dignité que nous tenons, que nous n'avons plus en crainte d'y exposer, puisque nous y avons tant de fois exposé notre propre vie ; et en cette grande concurrence de si grandes et périlleuses affaires, ne se pouvant toutes composer tout à la fois et en même tems, il nous a fallu tenir cet ordre, d'entreprendre premièrement ce qui ne pouvait se terminer que par la force, et plutôt remettre et suspendre pour quelque tems les autres qui se devaient et pouvaient traiter par la raison et la justice : comme les différents généraux d'entre nos bons sujets et les maux particuliers des plus saines parties de l'État, que nous espérions pouvoir bien plus aisément guérir, après en avoir ôté la cause principale qui était en la continuation de la guerre civile. En quoi nous étant, par la grâce de Dieu, bien et heureusement succédé, et les armes et hostilités étant du tout cessées, en tout le dedans de ce royaume, nous espérons qu'il succèdera aussi bien aux autres affaires qui restent à composer et que par ce moyen nous parviendrons à l'établissement d'une bonne paix et tranquille repos qui a toujours été le but de nos vœux et intentions, et le prix que nous désirons de tant de peines et travaux, auxquels nous avons passé ce cours de notre âge. Entre lesdites affaires auxquelles il a fallu donner patience, et l'une des principales, ont été les plaintes que nous avons reçues de plusieurs de nos provinces et villes catholiques de ce que l'exercice de la religion catholique n'était pas universellement rétabli, comme il est porté par les états ci-devant faits pour la pacification des troubles à l'occasion de la religion ; comme aussi les supplications et remontrances qui nous ont été faites par nos

sujets de la religion prétendue réformée, tant sur l'exécution de ce qui leur est accordé par lesdits, édits que sur ce qu'ils désireraient y être ajouté pour l'exercice de ladite religion et la liberté de leur conscience et la sûreté de leurs personne et fortune, présumant avoir juste sujet d'en avoir nouvelles et plus grandes appréhensions à cause de ces derniers troubles et mouvements dont le principal prétexte et fondement a été sur leur ruine. A quoi, pour ne nous charger de trop d'affaires à la fois, et aussi que la fureur des armes ne compâtît pas à l'établissement des lois, pour bonnes qu'elles puissent être, nous avons toujours différé de temps en temps de pourvoir. Mais maintenant qu'il plaît à Dieu commencer à nous faire jouir de quelque meilleur repos, nous avons estimé ne le pouvoir mieux employer qu'à ce qui peut contribuer à la gloire de son saint nom et service, et à pourvoir qu'il puisse être adoré et prié par tous nos sujets; et s'il ne lui a plu permettre que ce soit pour encore en une même forme de religion, que ce soit au moins d'une même intention et avec telle règle qu'il n'y ait point pour cela de trouble ou de tumulte entre eux, et que nous et ce royaume puissions toujours mériter et conserver le titre glorieux de très chrétien, qui a été par tant de mérites et dès si longtemps acquis, et par même moyen ôter la cause du mal et trouble qui peut advenir sur le fait de la religion, qui est toujours le plus glissant et pénétrant de tous les autres. Pour cette occasion, ayant reconnu cette affaire de très grande importance et digne de très bonne considération, après avoir repris les cahiers des plaintes de nos sujets catholiques ; ayant aussi permis à nos dits sujets de la dite religion prétendue réformée de s'assembler par députés pour dresser les leurs, et mettre ensemble toutes leurs dites remontrances, et sur ce fait conférer avec eux par diverses fois, et revu les édits précédents, nous avons jugé nécessaire de donner maintenant sur le tout à tous nos dits sujets une loi générale, claire, nette et absolue, par laquelle il soit réglé sur tous les différends qui sont ci-devant survenus entre eux, et y pourront encore survenir ci-après, et dont les uns et les autres ayent sujet de se contenter selon que la qualité du tems le peut porter. N'étant pour notre regard entré en cette délibération que pour le seul zèle que nous avons au service de Dieu, et qu'il se puisse dorénavant faire et rendre par tous nos dits sujets et établir entre eux une bonne et perdurable paix. Sur quoi nous implorons et attendons de sa divine bonté la même protection et faveur qu'il a toujours départie à ce royaume, depuis sa naissance et pendant ce long âge qu'il a atteint, et qu'elle fasse la grâce à nos dits sujets de bien comprendre qu'en l'observation de cette dite ordonnance consiste (après ce qui est de leur devoir envers Dieu et envers tous) le principal fondement de leur union, concorde, tranquillité et repos, et du rétablissement de cet Etat en sa première splendeur, opulence et force, comme, de notre part, nous promettons de la faire exactement observer, sans souffrir qu'il y soit aucunement contrevenu. *Pour ces causes,* ayant avec l'avis des princes de notre sang, autres princes et officiers de la couronne et autres grands et notables personnages de notre conseil d'Etat étant près de nous, bien diligemment pesé et considéré toute cette affaire, avons, par cet édit perpétuel et irrévocable, dit, déclaré et ordonné, disons, déclarons et ordonnons :

ARTICLE PREMIER. — Que la mémoire de toutes choses passées de part et d'autre depuis le commencement du mois de mars 1585, jusqu'à notre avènement à la couronnne, et durant les autres troubles précédents, et à l'occasion d'iceux, demeurera éteinte et assoupie, comme de chose non avenue, et ne sera loisible ni permis à nos procureurs généraux et autres personnes quelconques, publiques ou privées, en quelque temps, ni pour quelque occasion que ce soit, en faire mention, procès ou poursuite en aucune cour ou juridiction que ce soit.

ART. II. — Défendons à tous nos sujets, de quelque état et qualité qu'ils soient, d'en renouveler la mémoire, s'attaquer, ressentir, injurier, ni provoquer

l'un l'autre par reproches de ce qui s'est passé ; pour quelque cause ou prétexte que ce soit, en disputer, contester, quereller, ni s'outrager et offenser de fait ou de paroles, mais se contenir et vivre paisiblement ensemble comme frères, amis et concitoyens, sur peine aux contrevenants d'être punis comme infracteurs de paix et perturbateurs du repos public.

Art. III. — Ordonnons que la religion catholique, apostolique et romaine sera remise et rétablie en tous lieux et endroits de cettuy notre royaume et pays de notre obéissance où l'exercice d'icelle a été intermis, pour y être paisiblement et librement exercée, sans aucuns troubles ou empêchements, défendant expressément à toute personne de quelque état, qualité ou condition qu'elle soit, sur les peines que dessus, de ne troubler, molester, ni inquiéter les ecclésiastiques en la célébration du divin service, jouissance et perception des dîmes, fruits et revenus de leurs bénéfices, et tous autres droits et devoirs qui leur appartiennent : et que tous ceux qui, durant les troubles, se sont emparés des églises, maisons, biens et revenus appartenant auxdits ecclésiastiques, et qui les détiennent et occupent, leur en délaissent l'entière possession et paisible jouissance, en tels droits, libertés et sûretés qu'ils avaient auparavant qu'ils en fussent désaisis, défendant aussi expressément à ceux de ladite religion prétendue réformée de faire prêches, ni aucun exercice de ladite religion ès-églises, maisons et habitations desdits ecclésiastiques.

Art. IV. — Sera au choix desdits ecclésiastiques d'acheter les maisons et bâtiments construits aux places profanes sur eux occupées durant les troubles, ou contraindre les possesseurs desdits bâtiments d'acheter le fonds, le tout suivant l'estimation qui en sera faite par experts dont les parties conviendront et à faute d'en convenir, leur en sera pourvu par les juges des lieux, sauf auxdits possesseurs leur recours contre qui il appartiendra. Et où lesdits ecclésiastiques contraindraient les possesseurs d'acheter le fond,s les deniers de l'estimation ne seront mis en leurs mains ; ains en demeureront lesdits possesseurs chargés, pour en faire profit, à raison du denier vingt, jusqu'à ce qu'ils aient été employés au profit de l'église, ce qui se fera dans un an. Et où ledit tems passé, l'acquéreur ne voudrait plus continuer ladite rente, il en sera déchargé en consignant les deniers entre les mains de personne solvable, avec l'autorité de la justice, et pour les lieux sacrés en sera donné avis par les commissaires qui seront ordonnés pour l'exécution du présent édit, pour sur ce y être par nous pourvu.

Art. V. — Ne pourront toutesfois les lieux et places occupés par les fortifications et réparations des villes et lieux de notre royaume et les matériaux y employés, être vendiqués ni répétés par les ecclésiastiques, ou autres personnes publiques ou privées, que lorsque lesdites fortifications et réparations seront démolies par nos ordonnances.

Art. VI. — Et pour ne laisser aucune occasion de trouble ni différend entre nos sujets, avons permis et permettons à ceux de ladite religion prétendue réformée, vivre et demeurer par toutes les villes et lieux de cettuy notre royaume, et pays de notre obéisssance, sans être enquis, vexés, molestés, ni astreints à faire chose pour le fait de la religion contre leur conscience, ni pour raison d'icelle être recherchés ès-maisons et lieux où ils voudront habiter, en se comportant, au reste, selon qu'il est contenu en notre présent édit.

Art. VII. — Nous avons aussi permis à tous seigneurs, gentilshommes, et autres personnes, tant regnicoles qu'autres, faisant profession de la religion prétendue réformée, ayant en notre royaume et pays de notre obéissance haute justice, ou plein fief de haubert, comme en Normandie, soit en propriété ou usufruit, en tout, ou par moitié, ou pour la troisième partie avoir en telle de leurs maisons desdites hautes justices, ou fiefs susdits qu'ils seront tenus nommer devant à nos baillifs et sénéchaux, chacun en son detroit pour le

principal domicile, l'exercice de ladite religion, tant qu'ils y seront résidant, et en leur absence leurs femmes ou bien leur famille, ou partie d'icelle. Et encore que le droit de justice ou plein fief de haubert soit controversé, néanmoins l'exercice de ladite religion y pourra être fait, pourvu que les dessus dits soient en possession actuelle de ladite haute justice, encore que notre procureur général soit partie. Nous leur permettons aussi avoir ledit exercice en leurs autres maisons de haute justice et fiefs susdits de haubert, tant qu'ils y seront présents et non autrement, le tout tant pour eux, leur famille et autres gens qui voudront y aller.

Art. VIII. — Es maisons des fiefs où ceux de ladite religion n'auront ladite haute justice ou fief de haubert, ne pourront faire ledit exercice que pour leur famille seulement. N'entendrons toutefois, s'il y survenait d'autres personnes jusqu'au nombre de trente, outre leur famille, soit à l'occasion des baptêmes, visites d'amis ou autrement qu'ils en puissent être recherchés ; moyennant aussi que lesdites maisons ne soient au dedans des villes, bourgs ou villages appartenant aux seigneurs hauts justiciers catholiques, autres que nous, esquels lesdits seigneurs catholiques ont leurs maisons. Auquel cas ceux de ladite religion ne pourront, dans lesdites villes, bourgs ou villages faire ledit exercice, si ce n'est par permission et congé desdits seigneurs hauts justiciers, et non autrement.

Art. IX. — Nous permettons aussi à ceux de ladite religion faire et continuer l'exercice d'icelle, en toutes les villes et lieux de notre obéissance où il était par eux établi et fait publiquement, par plusieurs et diverses fois, en l'année 1596 et en l'année 1597, jusques à la fin du mois d'août, nonobstant tous arrêts et jugements à ce contraires.

Art. X. — Pourra semblablement ledit exercice être établi et rétabli en toutes les villes ou places où il a été établi ou dû l'être par l'édit de pacification fait en l'année 1577, articles particuliers et conférences de Nérac et Fleix, sans que ledit rétablissement puisse être empêché ès-lieux et places du domaine qui ont été possédés ci-devant par ceux de la prétendue religion réformée, encore qu'ils aient été depuis aliénés à personnes catholiques. N'entendons toutefois que ledit exercice puisse être rétabli ès-lieux possédés ci-devant par ceux de cette religion, en considération de leurs personnes ou à cause du privilège des fiefs, si lesdits fiefs se trouvent maintenant possédés par personnes de la religion catholique, apostolique et romaine.

Art. XI. — D'avantage, en chacun des anciens bailliages, sénéchaussées et gouvernements tenant lieu de bailliage, ressortissant nuement et sans moyen ès-cour de parlement, nous ordonnons qu'ès-faubourgs d'une ville outre celles qui lui ont été accordées par ledit édit, articles particuliers et conférences, et, où il n'y aurait de villes, en un bourg ou village, l'exercice de ladite religion prétendue réformée se pourra faire publiquement pour tous ceux qui y voudront aller, encore que ès-dits bailliages, sénéchaussées et gouvernements il y ait plusieurs lieux où ledit exercice soit ce présent établi, fors et excepté pour ledit lieu de bailliage nouvellement accordé par le présent édit, les villes où il y a archevêché et évêché, sans toutefois que ceux de la religion prétendue réformée soient pour cela privés de pouvoir demander et nommer pour ledit lieu dudit exercice, les bourgs et villages proches desdites villes. Excepté aussi les lieux et seigneuries appartenant aux ecclésiastiques ès-quels nous n'entendons que le second lieu de bailliage puisse être établi, les en ayant de grâce spéciale exceptés et préservés. Voulons et entendons, sous le nom d'anciens bailliages, parler de ceux qui étaient du temps du feu roi Henri, notre très honoré seigneur, tenus pour bailliages, sénéchaussées et gouvernements ressortissants sans moyen en nos dites cours.

Art. XII. — N'entendons par le présent édit déroger aux édits et accords

ci-devant faits pour la réduction d'aucuns princes, seigneurs et gentilshommes et villes catholiques en notre obéissance, en ce qui concerne l'exercice de ladite religion; lesquels édits seront entretenus et observés pour ce regard, selon qu'il sera porté par l'instruction des commissaires qui seront ordonnés pour l'exécution du présent édit.

Art. XIII. — Défendons expressément à tous ceux de ladite religion faire aucun exercice d'icelle, tant pour le ministère, exercice public, discipline ou instruction d'enfants en cettuy notre royaume et pays de notre obéissance, en ce qui concerne la religion, fors qu'ès-lieux permis et octroyés par le présent édit.

Art. XIV. — Comme aussi de faire aucun exercice de ladite religion en notre cour et suite, ni pareillement en nos terres et pays qui sont delà les monts, ni en notre ville de Paris, ni à cinq lieues de ladite ville. Toutefois, ceux de ladite religion demeurant ès dites terres et pays delà les monts, et en notre dite ville et cinq lieues autour d'icelle, ne pourront être recherchés dans leurs maisons, ni astreints à faire chose pour le regard de leur religion contraire à leur conscience en se comportant, au reste, selon qu'il est contenu en notre présent édit.

Art. XV. — Ne pourra aussi l'exercice public de ladite religion être fait aux armées, sinon au quartier des chefs qui en feront profession, autre toutefois que celui où sera le logis de notre personne.

Art. XVI. — Suivant l'art. 2 de la conférence de Nérac permettons à ceux de la religion de pouvoir bâtir des lieux pour l'exercice d'icelle aux villes et places où il leur est accordé, et leur seront rendus ceux qu'ils ont ci-devant bâtis, ou le fonds d'iceux en l'état qu'il est à présent, même aux lieux où ledit exercice ne leur est permis, sinon qu'ils aient été convertis en autre nature d'édifice, auquel cas leur seront baillés, par les possesseurs desdits édifices, des lieux et places de même prix et valeur qu'ils étaient avant qu'ils y eussent bâti, ou la juste estimation d'iceux, à dire d'expert sauf auxdits, possesseurs et propriétaires leur recours contre qui il appartiendra.

Art. XVII. — Nous défendons à tous prêcheurs, lecteurs et autres qui parlent en public, d'user d'aucunes paroles, discours et propos tendant à exciter le peuple à sédition; ains leur avons enjoint et enjoignons de se contenir et comporter modestement, et de ne rien dire qui ne soit à l'instruction et à l'édification des auditeurs, et à maintenir le repos et tranquillité par nous établis dans notre royaume, sur les peines portées par les précédents édits. Enjoignons très expressément à nos procureurs généraux et leurs substituts d'informer d'office contre ceux qui y contreviendront, à peine d'en répondre en leur propre et privé nom et de privation de leurs offices.

Art. XVIII. — Défendons aussi à tous nos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, d'enlever par force ou induction, contre le gré de leurs parents, les enfants de ladite religion pour les faire baptiser et confirmer en l'église catholique, comme aussi mesmes défenses sont faites à ceux de la religion prétendue réformée, le tout à peine d'être punis exemplairement.

Art. XIX. — Ceux de ladite religion ne seront aucunement astreints ni demeureront obligés pour raison des abjurations, promesses et serments qu'ils ont ci-devant faits, ou caution par eux baillée concernant le fait de ladite religion et n'en pourront être molestés ni travaillés, en quelque sorte que ce soit.

Art. XX. — Seront tenus aussi garder et observer les fêtes inédites en l'église catholique, et ne pourront aux jours d'icelles besogner, vendre, ni étaler à boutiques ouvertes, ni pareillement les artisans travailler hors leurs boutiques et en chambres et maisons fermées, ès dits jours de fête et autres jours défendus, à aucun métier dont le bruit puisse être entendu au dehors des

passants ou des voisins : dont la recherche néanmoins ne pourra être faite que par les officiers de justice.

Art. XXI. — Ne pourront les livres concernant ladite religion être imprimés et vendus publiquement qu'aux lieux ou villes où l'exercice public de ladite religion sera permis : et pour les autres livres qui seront imprimés ès autres villes, seront vus et visités tant par nos officiers que théologiens, ainsi qu'il est porté par nos ordonnances. Défendons très expressément l'impression, publication et vente de tous livres, libelles et écrits diffamatoires sur les peines contenues en nos ordonnances.

Art. XXII. — Ordonnons qu'il ne sera fait différence, ni distinction pour le regard de ladite religion, à recevoir les écoliers pour être instruits ès-universités, collèges et écoles, et les malades pauvres aux hôpitaux, maladreries et secours publics.

Art. XXIII. — Ceux de ladite religion seront tenus de garder les lois de l'église catholique reçues en notre royaume pour le fait des mariages, contractés et à contracter, ès-degrés de consanguinité et affinité.

Art. XXIV. — Pareillement ceux de ladite religion payeront les droits d'entrées, comme il est accoutumé pour les charges et offices dont ils seront pourvus, sans être contraints à assister à aucune cérémonie contraire à leur dite religion ; et étant appelés par serment, ne seront tenus d'en faire d'autre que de lever la main, jurer et promettre à Dieu qu'ils diront vérité. Ne seront aussi tenus de prendre dispense du serment en passant les contrats et obligations.

Art. XXV. — Voulons et ordonnons que tous ceux de ladite religion et autres qui ont suivi leur parti, de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, soient tenus et contraints, par toute voie due et raisonnable, et sous les peines contenues aux édits sur ce fait, payer et acquitter les dîmes aux curés et à tous autres à qui elles appartiennent, selon l'usage des lieux.

Art. XXVI. — Les exhérédations ou privations, soit par disposition entre vifs ou testamentaires faites seulement en haine ou pour cause de religion, n'auront lieu tant pour le passé que pour l'avenir entre nos sujets.

Art. XXVII. — Afin de réunir d'autant mieux les volontés de nos sujets, et ôter toutes plaintes à l'avenir, déclarons ceux qui font ou qui feront profession de ladite religion capables de tenir et exercer tous états, dignités, offices et charges publiques quelconques, royales, seigneuriales ou des villes de notre dit royaume, nonobstant tout serment à ce contraire, et d'être indifféremment admis et reçus en iceux ; et se contenteront nos cours de Parlement et autres juges d'informer et enquérir sur la vie, mœurs et honnête conversation de ceux qui sont ou seront pourvus d'offices tant d'une religion que d'autre, sans prendre d'eux d'autre serment que de bien et fidèlement servir le roi en l'exercice de leurs charges, et garder les ordonnances comme il a été observé de tout temps. Advenant aussi vacance desdits états, charges et offices, il y sera par nous et sans distinction pourvu de personnes capables, comme chose qui regarde l'union de nos sujets. Entendons aussi que ceux de ladite religion puissent être admis et reçus dans tous nos conseils, délibérations, assemblées et fonctions qui dépendent des choses susdites, sans que pour raison de ladite religion ils en puissent être rejetés ou empêchés d'en jouir.

Art. XXVIII. — Ordonnons pour l'enterrement des morts de ceux de ladite religion, pour toutes les villes et lieux de ce royaume, qu'il leur sera pourvu promptement en chaque lieu, par nos officiers et magistrats et par les commissaires que nous députerons à l'exécution de notre présent édit, d'une place la plus commode que faire se pourra, et les cimetières qu'ils avaient ci-devant, et dont ils ont été privés, à l'occasion des troubles, leur seront rendus,

sinon qu'ils se trouvassent à présent occupés par édifices et bâtiments, auquel cas leur en sera pourvu d'autres gratuitement.

Art. XXIX. — Enjoignons à nos officiers de tenir la main à ce qu'auxdits enterrements il ne se commette aucun scandale et seront tenus, dans quinze jours après la réquisition qui en sera faite, pourvoir ceux de ladite religion de lieu commode pour lesdites sépultures, sans user de longueur et remises, à peine de cinq cents écus en leur propre et privé nom. Sont aussi faites défenses, tant auxdits officiers qu'à tous autres, de rien exiger pour la conduite desdits corps morts, sur peine de concussion.

Art. XXX. — Afin que justice soit rendue et administrée à nos sujets, sans aucune suspicion, haine ou faveur comme étant un des principaux moyens pour les maintenir en paix et concorde, avons ordonné et ordonnons qu'en notre cour de parlement de Paris sera établie une chambre composée d'un président et de seize conseillers, laquelle sera appelée et intitulée chambre de l'Edit, et connaîtra non seulement des causes et procès de ladite religion qui seront dans l'étendue de ladite cour, mais aussi de nos parlements de la Normandie et de la Bretagne, selon la juridiction qui lui sera ci-après attribuée par le présent édit, et ce jusques à tant que chacun desdits parlements ait établi une chambre pour rendre la justice sur les lieux. Ordonnons aussi que des quatre offices de conseillers en notre dit parlement, restant à la dernière érection qui en a par nous été faite, en seront présentement pourvus et reçus audit parlement quatre de ceux de ladite religion prétendue réformée, suffisants et capables, qui seront distribués, à savoir : le premier reçu en ladite chambre de l'Edit, et les autres trois, à mesure qu'ils seront reçus, en trois chambres des enquêtes, et outre que des deux premiers offices de conseillers lais de ladite cour qui viendront à vaquer par mort, en seront aussi pourvus deux de ladite religion, et iceux reçus et distribués aux deux autres chambres des enquêtes.

Art. XXXI. — Outre la chambre ci-devant établie à Castres, pour le ressort de notre parlement de Toulouse, laquelle sera continuée en l'état qu'elle est, nous avons pour les mêmes considérations ordonné et ordonnons qu'en chacune de nos cours de parlement de Grenoble et de Bordeaux, sera pareillement établie une chambre composée d'un des deux présidents, l'un catholique, et l'autre de ladite religion, et de douze conseillers dont six seront catholiques et les autres six de ladite religion, lesquels président et conseillers catholiques seront par nous choisis et pris des corps de nos dites cours, et quant à ceux de ladite religion, sera faite érection nouvelle d'un président et six conseillers par le parlement de Bordeaux, et d'un président et trois conseillers pour celui de Grenoble, lesquels, avec les trois conseillers de ladite religion qui sont à présent audit parlement, seront employés à ladite chambre du Dauphiné, et seront créés lesdits offices aux mêmes gages, honneurs, autorité et prééminence que les autres dites cours, et sera la séance de la chambre de Bordeaux à Bordeaux ou à Nérac, et celle du Dauphiné à Grenoble.

Art. XXXII. — Ladite chambre du Dauphiné connaîtra des causes de ceux de ladite religion prétendue réformée du ressort de notre parlement de province, sans qu'ils aient besoin de prendre lettres d'évocation, ni autres provisions qu'en notre chancellerie du Dauphiné, comme aussi ceux de ladite religion de Normandie et de Bretagne ne seront tenus de prendre lettres d'évocation qu'en notre chancellerie de Paris.

Art. XXXIII. — Nos sujets de la religion du parlement de Bourgogne auront le choix de plaider en la chambre ordonnée au parlement de Paris, ou en celle de Dauphiné, et ne seront aussi tenus de prendre lettres d'évocation, ni autres provisions, qu'ès dites chancelleries de Paris ou Dauphiné selon l'option qu'ils feront.

Art. XXXIV. — Toutes lesdites chambres, composées comme dit est, connaîtront et jugeront en souveraineté et dernier ressort par arrêt, primativement à tous autres, des procès mus et à mouvoir ès quels ceux de ladite religion seront parties principales, ou garrants, ou défendants, ou démendants en toutes matières, tant civiles que criminelles, soient lesdits procès par écrit ou appellations verbales, et ce, si bon semble auxdites parties et l'une d'icelle le requiert avant contestation en cause, pour le regard des procès à mouvoir, excepté toutefois pour toute matière bénéficiale et les possessoirs des dîmes non inféodées, les patronats ecclésiastiques et les causes où il s'agira des droits et devoirs au domaine de l'Eglise qui seront toutes traitées et jugées en cours de parlement, sans que lesdites chambres de l'édit en puissent connaître. Comme aussi nous voulons que pour juger et décider les procès criminels qui interviendront entre ecclésiastiques et ceux de ladite religion, si l'ecclésiastique est défendeur, en ce cas la connaissance et jugement du procès appartiendra à nos cours souveraines primativement auxdites chambres, et où l'ecclésiastique sera demandeur la connaissance et jugement dudit procès appartiendra par appel et en dernier ressort auxdites chambres établies. Connaîtront aussi lesdites chambres, en temps de vacation, des matières attribuées par les édits et ordonnances aux chambres établies en temps de vacation, chacune en son ressort.

Art. XXXV. — Sera ladite chambre de Grenoble dès à présent unie et incorporée à la cour dudit parlement, et les présidents et conseillers de ladite religion, nommés présidents et conseillers de ladite cour, et à ces fins premièrement distribués par les autres chambres, et tirés d'icelles pour être employés et servir en celle que nous ordonnons de nouveau, à la charge toutefois qu'ils assisteront et auront voix et séance en toutes délibérations qui se feront les chambres assemblées et jouiront des mêmes gages, autorité et prééminence que les autres présidents et conseillers de ladite cour.

Art. XXXVI. — Voulons et entendons que lesdites chambres de Castres et de Bordeaux soient réunies et incorporées en iceux parlements, en la même forme que les autres quand besoin sera, et que les causes qui nous ont mû d'en faire l'établissement cesseront et seront à ces fins les présidents et conseillers d'icelles de ladite religion nommés et tenus pour présidents et conseillers de ladite cour.

Art. XXXVII. — Seront aussi créés et érigés de nouveau, en la chambre ordonnée pour le parlement de Bordeaux, deux substituts de nos procureurs et avocats généraux dont celui du procureur sera catholique et l'autre de ladite religion, lesquels seront pourvus desdits offices aux gages comptants.

Art. XXXVIII. — Ne prendront lesdits substituts autre qualité que de substituts, et lorsque les chambres ordonnées pour les parlements de Toulouse et de Bordeaux seront unies et incorporées auxdits parlements, seront lesdits substituts pourvus d'une charge de conseillers.

Art. XXXIX. — Les expéditions de la chancellerie de Bordeaux se feront en présence de deux conseillers d'icelle chambre, dont l'un sera catholique et l'autre de ladite religion, en l'absence d'un maître de requête de notre hôtel; et l'un des notaires et secrétaires de ladite cour du parlement de Bordeaux fera résidence au lieu où ladite chambre sera établie, ou bien l'un des secrétaires de la chancellerie pour signer les expéditions.

Art. XL. — Voulons et ordonnons qu'en ladite chambre de Bordeaux, il y ait deux commis du greffier dudit parlement, l'un au civil et l'autre au criminel, qui exerceront leur charge par nos commissions, et seront appelés commis au gref civil et criminel, et pourtant ne pourront être destitués ni révoqués par les greffiers du parlement. Toutefois seront tenus de rendre l'émolument desdits greffes auxdits greffiers, lesquels commis seront salariés

par lesdits greffiers selon qu'il sera arbitré par ladite chambre. Plus, il y sera ordonné des huissiers catholiques qui seront pris en ladite cour, ou d'ailleurs, selon notre bon plaisir, outre lesquels en sera érigé deux de ladite religion et pourvus gratuitement, et seront tous lesdits huissiers réglés par ladite chambre, tant en l'exercice de leur charge qu'ès-émoluments qu'ils devront prendre. Sera aussi expédié commission d'un payeur de gages et receveur des amendes de ladite chambre, pour en être pourvu tel qu'il nous plaira, si ladite chambre est établie ailleurs que dans ladite ville. Et la commission ci-devant apportée au payeur de gages de la chambre de Castres sortira son plein et entier effet et sera jointe à ladite charge la commission de la recette des amendes de ladite chambre.

Art. XLI. — Sera pourvu de bonnes et suffisantes assignations pour les gages officiers des chambres ordonnées par cet édit.

Art. XLII. — Les présidents, conseillers et autres officiers catholiques desdites chambres seront continués, le plus longuement que faire se pourra, et comme nous verrons être à faire, pour notre service et le bien de nos sujets. Et en licenciant les uns, sera pourvu d'autres en leur place, avant leur partement, sans qu'ils puissent, durant le temps de leur service, se départir ni absenter desdites chambres, sans le congé d'icelles qui sera jugé sur les causes de l'ordonnance.

Art. XLIII. — Seront lesdites chambres établies dedans six mois, pendant lesquels (si tant l'établissement demeure à être fait) les procès mûs et à mouvoir où ceux de ladite religion seront parties, des ressorts de nos parlements de Paris, Rouen, Dijon et Rennes, seront évoqués en la chambre présentement établie à Paris, en vertu de l'édit de 1577, ou bien au grand conseil, au choix et option de ladite religion, s'ils le requièrent; ceux qui seront du parlement de Bordeaux, en la chambre établie à Castres, ou au dit grand conseil à leur choix; et ceux qui seront de Provence, au parlement de Grenoble. Et si lesdites chambres ne sont établies dans trois mois, après la présentation qui y aura été faite de notre présent édit, celui de nos parlements qui en aura fait refus sera interdit de juger des causes de ceux de ladite religion.

Art. XLIV. — Les procès non encore jugés pendants ès dites cour de parlement et grand conseil, de la qualité susdite, seront renvoyés, en quelque état qu'ils soient, ès dites chambres chacun en son ressort, si l'une des parties de ladite religion le requière, dans quatre mois après l'établissement d'icelles, et quant à ceux qui seront discontinués, et ne sont en état d'être jugés, lesdits de la religion seront tenus d'en faire déclaration, à la première déclaration et intimation qui leur sera faite de la poursuite, et ledit temps passé ne seront plus reçus à requérir lesdits renvois.

Art. XLV. — Lesdites chambres de Grenoble et de Bordeaux, comme aussi celle de Castres, garderont les formes et styles des parlements au ressort desquels elles sont établies et jugeront en nombre égal d'une et d'autre religion, si les parties ne consentent au contraire.

Art. XLVI. — Tous les juges auxquels l'adresse sera faite de l'exécution des arrêts, commissions desdites chambres et lettres obtenues ès-chancellerie d'icelle, ensemble tous huissiers et sergents, seront tenus de les mettre à exécution et lesdits huissiers et sergents faire tous exploits, par tout notre royaume, sans demander placet, *visa ne pareatis,* à peine de suspension de leur état, et des dépens, dommages et intérêts des parties, dont la connaissance appartiendra auxdites parties.

Art. XLVII. — Ne seront accordées aucunes évocations des causes dont la connaissance est attribuée auxdites chambres, sinon ès-cas des ordonnances dont le renvoi sera fait à la plus prochaine chambre, établi suivant notre édit;

et les partages du procès desdites chambres seront jugés en la plus prochaine, observant la proportion et forme desdites chambres, dont les procès seront procédés : excepté pour la chambre de l'édit, à notre parlement de Paris, où les procès partis seront départis en la même chambre par les juges qui seront par nous nommés par nos lettres particulières pour cet effet, si mieux les parties n'aiment attendre le renouvellement de ladite chambre, et avenant qu'un même procès soit parti en toutes chambres mi-parties, le partage sera renvoyé à ladite chambre de Paris.

Art. XLVIII. — Les récusations qui seront proposées contre les présidents et conseillers des chambres mi-parties pourront être jugées au nombre de six, auquel nombre les partis seront tenus de se restreindre, autrement sera passé outre sans avoir égard auxdites récusations.

Art. XLIX. — L'examen des présidents et conseillers auxdites chambres mi-parties sera fait par notre conseil ou par lesdites chambres, chacun en son détroit, quand elles seront en nombre suffisant ; et néanmoins le serment accoutumé sera par eux prêté ès-cours où lesdites chambres seront établies, et à leur refus, en notre conseil privé, excepté ceux de la chambre de Languedoc, lesquels prêteront leur serment ès-mains de notre chancelier, ou en icelle chambre.

Art. L. — Voulons et ordonnons que la réception de nos officiers de ladite religion soit jugée par lesdites chambres mi-parties à la pluralité des voix, comme est accoutumé aux autres jugements, sans qu'il soit besoin que les voix surpassent des deux tiers suivant l'ordonnance à laquelle, pour ce regard, il est dérogé.

Art. LI. — Seront faites auxdites chambres mi-parties les propositions, délibérations et résolutions qui appartiendront au repos public et pour l'état particulier et police des villes où icelles chambres seront.

Art. LII. — L'article de juridiction desdites chambres ordonnées par le présent édit sera suivi et observé, selon sa forme et teneur, même en ce qui concerne l'exécution ou infraction de nos édits, quand ceux de ladite religion seront partie.

Art. LIII. — Les officiers subalternes, royaux ou autres, dont la réception appartient à nos cours de parlement, s'ils sont de ladite religion, pourront être examinés et reçus ès dites chambres, à savoir ceux des ressorts des parlements de Paris, Normandie et Bretagne, en ladite chambre de Paris ; ceux de Dauphiné et Provence, en la chambre de Grenoble ; ceux de Bourgogne, en la chambre de Paris ou de Dauphiné à leur choix ; ceux du ressort de Toulouse, en la chambre de Castres, et ceux du parlement de Bordeaux, en la chambre de Guyenne, sans qu'autres puissent s'opposer à leur réception, et se rendre parties, que nos procureurs généraux et leurs substituts, et les pourvus auxdits offices. Et néanmoins, le serment accoutumé sera par eux prêté ès-cours des parlements, lesquels ne pourront prendre connaissance de leur réception, et au refus des parlements, lesdits officiers prêteront serment ès dites chambres, après lequel ainsi prêté, seront tenus de présenter par un huissier ou notaire l'acte de leur réception aux greffiers desdites cours et en laisser copie auxdits greffiers, auxquels il est enjoint d'enregistrer lesdits actes à peine de tous dépens, dommages et intérêts des parties. Et où lesdits greffiers seront refusants de ce faire, suffira auxdits officiers de rapporter l'acte de ladite sommation, expédiée par lesdits huissiers et notaires, et icelle faire enregistrer au greffe de leur juridiction, pour y avoir recours quand besoin sera, à peine de nullité de leur procédure et jugement ; et quant aux officiers dont la réception n'a accoutumé d'être faite en nos dits parlements, en cas que ceux à qui elle appartient fassent refus de procéder à ladite réception, se retireront lesdits officiers par devers lesdites chambres pour leur être pourvu, comme il appartiendra.

Art. LIV. — Les officiers de ladite religion qui seront pourvus ci-après pour servir dans les cours de nos parlements, grand conseil, chambre des comptes, cours des aydes, bureaux des trésoriers de France et autres officiers de finances, seront examinés et reçus ès-lieux où ils ont accoutumé de l'être; et en cas de refus ou déni de justice, leur sera pourvu en notre conseil privé.

Art. LV. — Les réceptions de nos officiers ci-devant faites en la chambre établie à Castres demeureront valables, nonobstant tous arrêts et ordonnances à ce contraires. Seront aussi valables les réceptions des juges, conseillers élus et autres officiers de ladite religion faites en notre privé conseil ou par commissaires par nous ordonnés pour le refus de nos cours de parlements, des aydes et chambres des comptes, tout ainsi que si elles avaient été faites par lesdites cours et par les autres juges à qui la réception appartient; et seront leurs gages alloués par les chambres des comptes sans difficulté. Et si aucuns ont été rayés, seront rétablis sans qu'il soit besoin d'avoir aucune jussion que le présent édit, et sans que lesdits officiers soient tenus de faire apparoir d'autre réception nonobstant tous arrêts à ce contraires, lesquels demeureront nuls et de nul effet.

Art. LVI. — En attendant qu'il y ait moyen de subvenir aux frais de justice desdites chambres, sur les deniers des amendes sera par nous pourvu d'assignations valables et suffisantes pour fournir auxdits frais, sauf d'en répéter les deniers sur les biens des condamnés.

Art. LVII. — Les présidents et conseillers de ladite religion ci-devant reçus en notre cour du parlement de Dauphiné et en la chambre de l'édit enregistré en icelle, continueront et auront leurs séances et ordre d'icelle, les présidents comme ils en ont joui, et les conseillers suivant les provisions qu'ils ont obtenu.

Art. LVIII. — Déclarons toutes sentences, jugements, arrêts, procédures, saisie, vente, décrets, donnés contre ceux de ladite religion, tant vivants que morts, depuis le trépas du feu roi Henri II, à l'occasion de ladite religion, tumultes et troubles depuis advenus, ensemble l'exécution d'iceux jugements et décrets dès à présent cassés, révoqués et annullés, et iceux cassons, révoquons et annullons, ordonnons qu'ils soient rayés et ôtés des registres des greffes des cours tant souveraines qu'inférieures. Comme nous voulons aussi être ôtée et effacée toute marque et vestige et monuments desdites exécutions, livres diffamatoires et libelles contre leur personne, mémoire et postérité et que les places ès quelles ont été faites pour cette occasion démolitions ou rasements seront rendus en tel état qu'elles soient aux propriétaires d'icelles, pour en jouir et disposer à leur volonté, et généralement avons cassé et annullé toutes procédures et informations faites pour entreprises quelconques, prétendus crimes de lèse-majesté et autres. Nonobstant lesquels procédures, arrêts et jugements contenant réunion, incorporation et confiscation, voulons que ceux de ladite religion et autres qui ont suivi leur parti et leurs héritiers rentrent en la possession réelle et actuelle de tous et chacun leurs biens.

Art. LIX. — Toutes procédures faites, jugements et arrêts donnés durant les troubles contre ceux de ladite religion qui ont porté les armes, ou se sont retirés hors de notre royaume, ou dedans icelui des villes et pays par eux tenus, en quelque autre matière que de la religion et troubles, ensemble toute péremption d'instance, prescriptions tant légales que conventionnelles ou coutumières et saisies féodales échues pendant lesdits troubles, ou par empêchement légitime provenant d'eux, et dont la connaissance demeurera à nos juges, seront estimées comme non faites et non advenues. Et telles les avons déclarées et déclarons, et icelles mettons à néant, sans que les parties s'en puissent aucunement aider; ains seront remises en l'état qu'elles étaient auparavant,

nonobstant lesdits arrêts et l'exécution d'iceux et leur sera rendue la possession dans laquelle ils étaient à cet égard. Ce que dessus aura pareillement lieu à l'égard des autres qui ont suivi le parti de ladite religion, ou qui ont été absents de notre royaume pour le fait des troubles, et pour les enfants mineurs de la qualité susdite qui sont morts pendant les troubles, remettons les parties au même état qu'elles étaient auparavant, sans refondre les dépens, ni être tenues de consigner les amendes : n'entendant toutefois que les jugements donnés par les juges présidiaux ou autres juges inférieurs contre ceux de ladite religion, ou qui ont suivi leur parti, demeurent nuls, s'ils ont été donnés par juges séants ès-villes par eux tenues, et qui leur étaient de libre accès.

Art. LX. — Les arrêts donnés en nos cours de parlement ès-matières dont la connaissance appartient aux chambres ordonnées par l'édit de 1577 et articles de Nérac et Fleix, ès-quelles cours les parties n'ont procédé volontairement, c'est-à-dire ont proposé et allégué des déclinatoires ou qui ont été donnés par défaut et forclusion, tant en matière civile que criminelle, nonobstant lesquelles fins, les parties ont été obligées de passer outre, seront pareillement nuls et de nulle valeur et pour le regard des arrêts donnés contre ceux de ladite religion qui ont procédé volontairement, et sans proposer fins déclinatoires, iceux demeureront et néanmoins sans préjudice de l'exécution d'iceux, se pourront, si bon leur semble, pourvoir par requête civile devant les chambres ordonnées par le présent édit, sans que le temps porté par les ordonnances ait couru à leur préjudice : et jusqu'à ce que lesdites chambres et chancelleries d'icelles soient rétablies, les appellations verbales et par écrit interjettées par ceux de ladite religion devant les juges, greffiers et commis, exécuteurs des arrêts et jugements auront pareil effet que si elles étaient relevées par lettres royaux.

Art. LXI. — En toutes enquêtes qui se feront pour cause que ce soit, ès matières civiles, si l'enquêteur ou commissaire est catholique, seront les parties tenues de convenir d'un adjoint, et où ils ne conviendraient, en sera pris d'office par ledit enquêteur ou commissaire un qui sera de ladite religion, et sera de même pratiqué quand l'enquêteur sera de ladite religion, pour l'adjoint qui sera catholique.

Art. LXII. — Voulons et ordonnons que nos juges puissent connaître de la validité des testaments auxquels ceux de ladite religion auront intérêt, s'ils le requièrent : et les appellations desdits jugements pourront être relevées par ceux de ladite religion, nonobstant coutume à ce contraire, même celle de la Bretagne.

Art. LXIII. — Pour obvier à tous différends qui pourraient survenir entre nos parlements et les chambres d'icelles cours ordonnées par notre présent édit, sera par nous fait un bon et ample règlement entre lesdites cours et chambre, tel que ceux de ladite religion jouiront entièrement dudit édit, lequel sera vérifié en nos cours de parlements et garde et observé, sans avoir égard aux précédents.

Art. LXIV. — Inhibons et défendons à toutes nos cours souveraines et autres de ce royaume de connaître et juger les procès civils et criminels de ceux de ladite religion dont par notre édit est attribuée la connaissance auxdites chambres, pourvu que le renvoi en soit demandé, comme est dit article XL du présent édit.

Art. LXV. — Voulons aussi, par manière de provision et jusqu'à ce qu'en ayons autrement ordonné, qu'en tous procès mûs et à mouvoir où ceux de ladite religion seront en qualité de demandeurs ou défendeurs, parties principales ou garants en matières civiles, ès quelles nos officiers ès-sièges présidiaux ont pouvoir de juger en dernier ressort, leur soit permis de requérir que deux de la chambre où les procès se devront juger s'abstiennent du juge-

ment d'iceux, lesquels, sans expression de cause, seront tenus de s'en abstenir nonobstant l'ordonnance par laquelle les juges sont tenus de ne s'abstenir sans cause, leur demeurant, outre ce, les récusations de droit contre les autres. Et en matière criminelle ès quelles lesdits présidiaux et autres juges royaux subalternes jugent en dernier ressort pourront les prévenus de ladite religion requérir que trois desdits juges s'abstiennent du jugement de leur procès, sans expression de cause. Et les prévôts des maréchaux de France, vi-baillifs, vi-sénéchaux, lieutenants de robe courte et autres officiers de semblable qualité jugeront suivant les ordonnances et règlements ci-devant donnés, pour le regard des vagabonds ; et quant aux domiciliés chargés et prévenus de crimes prévôtaux, s'ils sont de ladite religion, pourront requérir que trois des juges qui en peuvent connaître s'abstiennent du jugement et seront tenus s'en abstenir, sans exception de cause, sauf, si en la compagnie où lesdits procès se jugeront se trouvaient jusqu'au nombre de deux en matière civile et de trois en matière criminelle de ladite religion, auquel cas ne sera permis de récuser sans expression de cause, ce qui sera commun et réciproque aux catholiques, en les mêmes formes que dessus pour le regard des récusations de juges où ceux de ladite religion seront en plus grand nombre. N'entendons toutefois que lesdits sièges qui jugent en dernier ressort prennent connaissance des troubles passés. Et quant aux crimes et excès advenus, par autre occasion que du fait des troubles depuis le commencement de mars 1585 jusqu'à la fin de l'année 1597, en cas qu'ils en prennent connaissance, voulons qu'il y puisse avoir appel par devant les chambres ordonnées par le présent édit, comme il se pratiquera en semblable pour les catholiques complices et où ceux de la religion prétendue réformée seront parties.

Art. LXVI. — Ordonnons aussi que dans toute instruction, autre qu'information des procès criminels et sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne, Rouergue, Montpellier et Nîmes, le magistrat ou commissaire député pour ladite instruction, s'il est catholique, sera tenu de prendre un adjoint qui soit de ladite religion dont les parties conviendront et ils n'en pourraient convenir qui sera pris d'office par ledit magistrat, et si lui-même est de ladite religion, l'adjoint sera catholique.

Art. LXVII. — Quand il sera question de faire procès criminel par les prévôts des maréchaux ou leurs lieutenants à quelqu'un de ladite religion domicilié qui soit accusé d'un crime prévôtal, lesdits prévôts ou lieutenants, s'ils sont catholiques, seront tenus d'appeler à l'instruction desdits procès un adjoint de ladite religion, lequel adjoint assistera aussi au jugement de la compétence et au jugement définitif dudit procès, laquelle compétence ne pourra être jugée qu'au prochain siège présidial, en assemblée avec les principaux officiers dudit siège qui seront trouvés sur les lieux, à peine de nullité, sinon que les parties réquissent que la compétence fût jugée ès dites chambres ordonnées par le présent édit, auquel cas pour le regard des domiciliés ès-provinces de Guyenne, Languedoc, Provence et Dauphiné, les substituts de nos procureurs ès dites chambres feront à la requête d'iceux domiciliés apporter en icelles les charges et informations faites contre iceux, pour connaître et juger si les causes sont prévôtales ou non ; pour après, selon la qualité des crimes, être par icelles chambres envoyés à l'ordinaire ou jugés prévôtalement, ainsi qu'ils verront être à faire par raison en observant le contenu de notre présent édit, et seront tenus les juges présidiaux, prévosts des maréchaux et autres qui jugent en dernier ressort de respectivement satisfaire aux commandements qui leur seront faits par lesdites chambres, tout ainsi qu'ils ont accoutumé faire auxdits parlements à peine de privation de leur état.

Art. LXVIII. — Les criées, affiches et sublatations des héritages dont on poursuivra le décret seront faites ès-lieux et heures accoutumées si faire se peut, suivant nos ordonnnances, ou bien au marché public, s'il en est au lieu

où sont lesdits héritages; s'il n'y en a point, soient faites au plus prochain marché du ressort du siège où l'adjudication doit se faire, et seront les affiches mises au poteau dudit marché et par ce moyen seront bonnes et valables lesdites criées et passé outre à l'interposition du décret sans s'arrêter aux nullités qui pourraient être alléguées à cet égard.

Art. LXIX. — Tous titres, papiers, enseignements et documents qui ont été pris seront restitués de part et d'autre à ceux à qui ils appartiennent, encore que lesdits papiers et les châteaux ès quels ils étaient gardés ayent été pris et saisis, soit par commissions spéciales du feu roi, du nôtre ou par les mandements des gouverneurs et lieutenants généraux de nos provinces, ou sous quelque autre prétexte que ce soit.

Art. LXX. — Les enfants de ceux qui sont retirés hors de notre royaume, depuis la mort du feu roi Henri II, pour cause de la religion et troubles, encore que lesdits enfants soient nés hors du royaume, seront tenus pour vrais français et régnicoles, et tels les avons déclarés et déclarons sans qu'il leur soit besoin de prendre lettres de naturalisation, ou autres provisions de nous que le présent édit; nonobstant toutes ordonnances à ce contraires, à la charge que lesdits enfants seront tenus dans dix ans, après la publication du présent édit, venir demeurer en ce royaume.

Art. LXXI. — Ceux de ladite religion et autres qui ont suivi leur parti, lesquels auront pris à ferme, avant les troubles, aucuns greffes, gabelles, imposition foraine et autres droits à nous appartenant dont ils n'ont pu jouir à cause d'iceux troubles, demeureront déchargés de ce qu'ils n'ont reçu desdites finances, ou qu'ils auront sans fraude payé ailleurs qu'ès-recettes de nos finances, nonobstant toute obligation sur ce par eux passée.

Art. LXXII. — Toutes places, villes et provinces de notre royaume et autres lieux de notre obéissance useront et jouiront des mêmes privilèges, immunités, libertés, franchises, foires, marchés, juridictions et sièges de justice qu'elles faisaient au commencement des troubles, en mars 1585, et précédemment, nonobstant toutes lettres à ce contraires, et les translations desdits sièges, à l'occasion des troubles, lesquels seront rétablis aux lieux où ils étaient.

Art. LXXIII. — S'il y a quelques prisonniers qui soient encore tenus par autorité de justice ou autrement, même ès-galères, à l'occasion des troubles, seront élargis et mis en pleine liberté.

Art. LXXIV. — Ceux de ladite religion ne pourront, ci-après, être surchargés et foulés d'aucune charge ordinaire ou extraordinaire plus que les catholiques et selon la proportion de leurs biens et facultés et pourront, le cas advenant, se pourvoir devant les juges auxquels la connaissance en appartient, et seront tous nos sujets, tant catholiques que de ladite religion, déchargés de toutes charges qui ont été imposées de part et d'autre durant les troubles, sur ceux qui étaient de contraire parti et non consentants : ensemble des dettes créées et non payées frais faits sans le consentement d'iceux, sans toutefois pouvoir répter les fruits qui ont été employés au payement desdites charges.

Art. LXXV. — N'entendons que ceux de ladite religion et autres qui ont suivi leur parti, ni les catholiques qui étaient demeurés ès-villes par eux occupées et qui leur ont contribué, soient poursuivis pour le payement des tailles, aides, octrois et autres impositions et subsides échus et imposés durant les troubles, devant et jusqu'à notre avènement à la couronne, soit par lesdits rois nos prédécesseurs, ou par les gouverneurs et états des provinces, cours et parlements dont nous les avons déchargés et déchargeons par ces présentes, défendant à tous receveurs généraux et intendants de les rechercher directement et indirectement en quelque sorte que ce soit.

Art. LXXVI. — Demeureront tous chefs, chevaliers, seigneurs et gentilshommes, officiers, corps de ville et communautés et tous les autres qui les ont aidés et secourus, leurs veuves, hoirs et successeurs, quittes et déchargés de tous deniers qui ont été par eux ou leurs ordres pris et levés tant des deniers royaux à quelque somme qu'ils se puissent monter, que des villes et communautés et particuliers, des rentes, revenus, argenterie, ventes de biens meubles, ecclésiastiques et autres, bois de haute futaie, soit du domaine ou autres, amendes, butin, revenus ou autre nature de deniers pris, à l'occasion des troubles, depuis 1585 jusqu'à notre avènement à la couronne, sans que ceux qui ont été commis par eux à la levée des sommes ou qui les ont livrées en pussent être aucunement recherchés, et demeureront quittes à présent et pour toujours de l'administration desdits deniers, en rapportant pour décharge, dans quatre mois après la publication du présent édit, acquit dûment expédié des chefs de ceux de ladite religion ou de ceux commis par eux à la reddition des comptes, ou des communautés des villes qui ont eu autorité pendant lesdits troubles. Demeureront pareillement quittes et déchargés de tous actes d'hostilités, levée et conduite de gens de guerre, fabrication et évaluation de monnaie, fonte et prise d'artillerie et munitions, confections de poudre et salpêtre, prises, fortifications, démantellement et rasement de villes, châteaux, bourgs et bourgades, entreprises sur icelles, démolitions d'églises et maisons et établissements de justice, soit en nature civile ou criminelle, police et règlements faits entre eux, voyages et intelligences, négociations, traités et contrats avec princes et commerçants étrangers, introduction desdits étrangers ès-villes et lieux de notre royaume et généralement de tout ce qui a été fait, géré et négocié durant lesdits troubles, depuis la mort du feu roi Henri II par ceux de ladite religion et autre qui ont suivi leur parti.

Art. LXXVII. — Demeureront aussi déchargés ceux de ladite religion de toutes assemblées par eux faites et tenues, tant à Mantes que depuis ailleurs jusqu'à présent, ensemble des conseils par eux ordonnés et établis dans les provinces, délibérations et ordonnances et règlements faits auxdites assemblées et conseils, établissements et augmentations de garnison, assemblée de gens de guerre, levée et prise de nos deniers soit entre les mains de nos receveurs généraux et particuliers, collecteurs des paroisses en quelque façon que ce soit, arrêts de sel, continuation ou érection nouvelle de traités et péages et recette d'iceux, armements et combats par mer et tous accidents advenus pour faire payer lesdites traites, péages et autres deniers, fortifications de villes, châteaux et places, impositions et corvées, destitution de nos receveurs, fermiers et autres officiers, établissement d'autres en leur place, et de toutes unions, dépêches et négociations faites tant dedans que dehors le royaume, et généralement de tout ce qui a été fait, délibéré et ordonné par lesdites assemblées et conseils, sans que ceux qui ont donné leur avis, signé, exécuté, fait signer et exécuter lesdites ordonnances, en puissent être recherchés, ni leurs veuves et héritiers, ores ni avenir, encore que les particularités n'en soient ici consignées, et sur le tout sera imposé silence perpétuel à nos procureurs généraux et à tous ceux qui pourraient y prétendre intérêt en quelque façon et manière que ce soit, nonobstant arrêts, jugements et procédures faites au contraire.

Art. LXXVIII. — Approuvons et validons en outre les comptes qui ont été vus et examinés par les députés de l'assemblée de ladite religion ; voulons qu'iceux et les acquits et pièces rendues par les comptables soient portées en notre chambre des comptes à Paris trois mois après la publication du présent édit, et mises ès-mains de notre procureur général, pour être délivrées au garde des livres et registres de notre chambre pour y avoir recours toutes fois que besoin sera sans que lesdits comptes puissent être revus ni les comptables tenus à aucune comparution ni correction, sinon en cas d'omission de recette

et faux acquit imposant silence à notre procureur général pour le surplus que l'on voudrait dire être défectueux, défendant aux gens de nos comptes de Paris et des provinces d'en prendre connaissance aucune.

Art. LXXIX. — Quant aux comptes qui n'auront encore été rendus, voulons iceux être clos et examinés par les commissaires à ce par nous députés, lesquels sans difficulté alloueront toutes les parties payées par les comptables, en vertu des ordonnances d'iceux de la religion ayant pouvoir.

Art. LXXX. — Demeureront tous, collecteurs fermiers et tous autres, bien et dûment déchargés de toutes sommes payées auxdits commis, jusqu'au dernier jour de ce mois ; voulons le tout être alloué et passé aux comptes de notre chambre des comptes purement et simplement en vertu des quittances apportées, et si aucunes étaient ci-après expédiées ou délivrées, elles demeureront nulles et ceux qui les excepteront ou délivreront seront condamnés à l'amende de faux emploi, et où il y aurait quelques comptes déjà rendus, sur lesquels seraient aucunes radiations ou charges, avons icelles ôtées et levées et rétablissons lesdites parties entièrement, en vertu des présentes, sans qu'il soit besoin pour tout ce que dessus de lettres particulières ni autre chose que l'extrait du présent article.

Art. LXXXI. — Les gouverneurs, capitaines, consuls et personnes commises au recouvrement des deniers pour payer les garnisons des places tenues par ceux de ladite religion auxquels nos receveurs et collecteurs des paroisses auraient fourni par prêt sur leurs cédules les deniers nécessaires pour l'entretien desdites garnisons, jusqu'à concurrence de l'état que nous avons fait dresser au commencement de l'an 1596, seront tenus quittes et déchargés, encore que par lesdites cédules et obligations n'en soit faite aucunement mention, et pour y satisfaire les trésoriers généraux feront fournir en chaque généralité par les receveurs de tailles leurs quittances aux collecteurs et par les receveurs généraux leurs quittances aux receveurs particuliers, pour la décharge desquels receveurs généraux seront les sommes dont ils auront tenu compte dressées sur les mandements levés par le trésorier de l'épargne sous le nom de l'extraordinaire de nos guerres, pour le payement desdites garnisons, et où lesdits mandements seront inférieurs à ce que porte notre état de l'an 1596 seront suppléés de nouveaux mandats pour la décharge de nos comptables et restitution desdites promesses et obligations, en sorte qu'il n'en soit rien demandé à l'avenir à ceux qui les auront faites ; et toutes lettres de validation nécessaires pour la décharge des comptables seront expédiées en vertu du présent article.

Art. LXXXII. — Aussi ceux de la religion se départiront et désisteront dès à présent de toutes pratiques, négociations et intelligences tant dedans que dehors notre royaume, et leurs assemblées et conseils établis dans les provinces se sépareront promptement, et seront toutes ligues et associations faites ou à faire au préjudice de notre présent édit cassées et annulées ; défendons à nos sujets de faire aucune cotisations ni levées de deniers sans notre permission, fortifications, enrôlement d'hommes, assemblées et congrégations autres que celles qui leur sont permises par notre présent édit, et sans armes, le tout sous peine d'être punis comme infracteurs de nos lois et ordonnances.

Art. LXXXIII. — Toutes prises qui ont été faites par mer, durant les troubles, en vertu des aveux et congés donnés et celles qui ont été faites par terre sur ceux du contraire parti et qui ont été jugées par les juges et commissaires, ou par les chefs de ladite religion ou leur conseil, demeureront assoupies par le bénéfice du présent édit sans qu'il en puisse être fait aucune poursuite ; ni les capitaines et autres qui ont fait de pareilles prises, leurs cautions et lesdits juges, leurs veuves et héritiers recherchés ni molestés, nonobstant tous arrêts de notre conseil privé et des parlements, et toutes lettres de marques, saisies privées et non jugées, sont et demeureront abolies.

Art. LXXXIV. — Ne pourront être recherchés ceux de ladite religion des empêchements et oppositions qu'ils ont données ci devant, même durant les troubles, à l'exécution des arrêts pour le rétablissement de la religion catholique en divers lieux de ce royaume.

Art. LXXXV. — Quant à ce qui a été fait ou pris durant les troubles par voie d'hostilité contre les règlements publics ou particuliers des chefs et communautés qui avaient commandement, on pourra en faire la poursuite devant la justice.

Art. LXXXVI. — Mais attendu que ce qui a été fait ainsi de part et d'autre, s'il était sujet à être recherché, il n'y a homme de guerre qui ne pourrait être mis en peine, dont pourrait advenir renouvellement de troubles, voulons que seulement les cas exécrables soient exceptés seuls de l'abolition, comme ravissements, forcements de femmes et de filles, brûlements, meurtres et voleries faits par prodition de guet-apens hors les voies d'hostilité, contre les lois de la guerre, et pour exercer des vengeances particulières.

Art. LXXXVII. — Ordonnons aussi que punition sera faite des crimes et délits commis entre personnes de même parti, si ce n'est un acte commandé par les chefs de part et d'autre, selon les nécessités et lois de la guerre, et quant aux levées et exactions de deniers, ports d'armes et autres exploits, faits d'autorité privée et sans aveu, en sera faite poursuite par voie de justice.

Art. LXXXVIII. — Les villes démantelées pendant les troubles, pourront les fortifications être rétablies aux frais des habitants avec notre permission.

Art. LXXXIX. — Voulons et nous plaît que tous les seigneurs, chevaliers, gentilshommes et autres, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de ladite religion et ceux qui ont suivi leur parti, rentrent et soient effectuellement conservés en la jouissance de tous leurs biens, noms, raisons et actions, nonobstant les jugements rendus durant les troubles, lesquels jugements et tout ce qui s'en serait suivi avons annulés.

Art. XC. — Les acquisitions que ceux de ladite religion et de leur parti par autorité d'autres que des rois nos prédécesseurs, pour les immeubles appartenant à l'Eglise, n'auront lieu ni effet ; ains ordonnons que les ecclésiastiques rentrent incontinent et soient conservés dans la possession desdits biens, sans être tenus de rendre le prix de la vente, nonobstant lesdits contrats, lesquels avons cassés et annullés, sans que les acheteurs puissent avoir recours contre les chefs par l'autorité desquels lesdits biens auraient été vendus. Néanmoins pour le remboursement des deniers véritablement et sans fraude déboursés par les acheteurs, seront expédiées lettres-patentes de permission à ceux de ladite religion d'imposer et d'égaler sur eux les sommes à quoi se monteront lesdites ventes, sans qu'iceux acquéreurs puissent prétendre aucune action pour leurs dommages et intérêts à faute de jouissance, ains se contenteront du remboursement des deniers par eux fournis, précomptant sur iceux les fruits par eux perçus, si ladite vente a été faite à bas prix.

Art. XCI. — Et afin que tous nos justiciers, tant officiers qu'autres sujets, n'en ignorent, et pour ôter toute ambiguïté qui pourrait être faite au moyen des précédents édits, à cause de l'adversité d'iceux, nous déclarons tous autres édits précédents, articles secrets, lettres, modifications, arrêts, rendus tant par nous que par les rois nos prédécesseurs, en nos cours de parlement ou ailleurs, concernant le fait de ladite religion et des troubles advenus dans notre royaume, de nul effet et valeur ; auxquels par notre présent édit nous dérogeons pour toujours déclarant que nous voulons que *ce présent notre édit soit ferme et inviolable, gardé et observé,* tant par nos justiciers qu'autres sujets, sans s'arrêter ni avoir aucun regard à tout ce qui pourrait être contraire ou dérogeant à icelui.

ART. XCII. — Et pour plus grande assurance de l'observation que nous désirons d'icelui, nous voulons et ordonnons que tous les gouverneurs, lieutenants généraux de nos provinces, baillifs, sénéchaux, et autres juges de notre dit royaume, incontinent après la réception d'icelui édit, jurent de le faire garder chacun en son détroit, comme aussi les maires, échevins, capitouls, consuls et jurats des villes, annuels et perpétuels. Enjoignons auxdits nos officiers le faire jurer aux principaux desdites villes, tant de l'une que de l'autre religion, mettons ceux desdites villes en notre protection et sauf garde, et les uns à la garde des autres, les chargeant respectivement par acte public de répondre civilement des contraventions qui seront faites audit édit dans leurs dites villes par les habitants d'icelles et mettre les contrevenants ès-mains de justice.

Mandons et ordonnons à nos amés et féaux, les gens tenant nos cours de parlements, chambres des comptes et cours des aides, qu'après le présent édit reçu, ils ayent, sous peine de nullité de tous actes qu'ils feraient à ce contraire, de faire pareil serment que dessus, et icelui notre édit faire publier et enregistrer dans lesdites cours, en sa forme et teneur, purement et simplement, sans user d'aucunes modifications, restrictions, déclarations ou registres secrets, ni autre jussion ni mandement de nous, et à nos procureurs généraux en requérir et poursuivre sans délai la dite publication.

Si donnons en mandement auxdits gens de nos dites cours et chambres et auxdits nos juges de faire lire, enregistrer et publier et enregistrer en leurs cours et juridictions et icelui garder et entretenir de point en point et en faire jouir paisiblement tous ceux qu'il appartiendra, cessant et faisant cesser tous troubles au contraire, car tel est notre plaisir, en foi de quoi nous avons signé les présentes de notre propre main et avons fait mettre notre scel.

Donné à Nantes, l'an de grâce MDLXXXXVIII, et de règne le neuvième.

Signé : HENRI.

Pour compléter cet édit, œuvre incontestable d'une sage tolérance et d'une politique aussi prudente que juste, Henri IV, afin de régler tout à fait l'état du protestantisme en France, accorde cinquante-six autres articles qui, dit-il, seront entièrement observés et accomplis tout ainsi que ceux contenus audit édit et enregistrés ès-cours des parlements. Par ces articles, que, pour certaines considérations, Sa Majesté voulut être tenus secrets :

Les protestants n'étaient pas tenus de contribuer aux réparations, constructions et frais des églises catholiques ni de tendre leurs maisons les jours de processions; la tenture, si elle avait lieu, était faite aux frais de la ville.

Ils ne devaient plus être obligés à recevoir les exhortations d'un prêtre à l'article de la mort, et leurs ministres avaient toute liberté de venir les visiter et consolider.

L'exercice public de leur religion était permis à Pimpoul et au faubourg du Polet pour Dieppe, à Sancerre, à Montagnac, dans un faubourg de deux villes de la Picardie. Dans chaque bailliage et sénéchaussée de la Provence et du Viennois, un lieu sera désigné pour ledit exercice, en outre de ceux où il est déjà établi. Outre les deux lieux où il est en activité dans les îles d'Oléron, il en sera accordé deux autres. Il continuera à Metz.

Ceux de ladite religion seront admissibles aux offices, dignités et emplois publics.

L'exercice de ladite religion sera interdit dans tous les lieux où par des traités antérieurs le roi s'est engagé à ne permettre que l'exercice du culte ca-

tholique, dans les villes et faubourgs de Reims, Rocroi, Saint-Dizier, Guize, Joinville, Fismes, Montcornet-ès-Ardennes. Il ne sera accordé pour chacun des bailliages de Bourges et d'Orléans. Aucun exercice ne se fera à Morlaix, à Quimper ni dans tout l'évêché de Cornouailles, ni à Beauvais, ni à Alais, ni à Fiac, ni à Aurillac. Il pourra avoir lieu dans le ressort du parlement de Toulouse excepté à Toulouse même et dans les autres sénéchaussées, ramenées en notre obéissance par le duc de Joyeuse. Il est interdit à Soissons, Châlons et Dijon pendant six ans. Il sera public à Lyon, à Chauvigny et seulement dans un seul lieu de la sénéchaussée de Poitiers. Il ne pourra être rétabli ni à Agen ni à à Périgueux, ni à Amiens, ni à Péronne, ni à Abbeville, ni à Sens, ni à Nantes. Il sera accordé un lieu pour la ville et vicomté de Paris.

Sa Majesté veut que l'édit soit observé dès à présent, en ce qui concerne l'exercice de ladite religion, dans tous les autres lieux où par les traités faits avec d'aucuns princes, seigneurs et villes, il n'a pas été stipulé de prohibition. On pourra assembler le peuple même au son des cloches et faire tous actes et fonctions apparentes dudit culte.

Ne pourront être contraints les ministres à révéler en justice ce qui leur aura été confié en consistoire.

Pourront ceux de ladite religion tenir écoles publiques, mais seulement dans les lieux où l'exercice de leur culte est permis.

Les mariages ci-devant contractés par prêtres et religieux qui ont embrassé ladite religion ne seront l'objet d'aucune recherche, leurs enfants seront habiles à succéder pour les meubles, acquets et conquets de leurs père et mère; mais lesdits religieux et religieuses ni leurs enfants ne seront admis à aucune succession directe, ni collatérale, excepté des biens qui leur seront légués par testament ou autrement.

Egalement les mariages au tiers ou quart degré de parenté ne pourront être contestés ni privés des droits de succession.

Les dons et legs faits pour l'entretien des ministres et écoles seront valables.

Il sera permis à ceux de ladite religion de s'assembler par devant le juge royal et de voter et lever sur eux telle somme qui sera jugée nécessaire à l'entretien de leur culte.

Leurs ministres seront exempts des gardes, rondes et logis des gens de guerre.

Pour les enterrements faits de ceux de ladite religion, dans les cimetières catholiques, ne sera faite aucune recherche.

Enfin Sa Majesté promet de faire instance auprès des puissances étrangères pour qu'aucun de ses sujets de ladite religion n'y soit inquiété en sa conscience ni soumis à l'inquisition.

Signé : HENRI.

2e jour de mai MDLXXXXVIII. (Scellées du grand sceau de cire jaune.)

Par un autre édit du 30 avril, Sa Majesté avait déjà accordé et promis que toutes les places, villes et châteaux, que les protestants tenaient précédemment et avec garnison jusqu'à la fin du mois d'août dernier, demeureraient en leur garde pendant l'espace de huit ans. Quant aux autres places qu'ils tiennent également, mais sans garnison, il n'y sera rien altéré ni innové à l'exception de Vendôme, Pontorson, Aubenas et Chauvigny, dont le roi se réserve la libre

disposition, et pour l'entretien des garnisons desdites villes, places et châteaux restés en leur garde, il sera accordé une somme de cent quatre-vingt mille écus par chacun an, sans comprendre l'entretien des places du Dauphiné, auquel sera pourvu d'autre manière, sur l'avis du sieur de Lesdiguières.

Après l'expiration desdites huit années, Sa Majesté s'engage à ne pas remplacer par d'autres les gouverneurs qui seront encore en place. Quant aux gouvernements qui se trouveront vacants, ils seront donnés indistinctement à des personnes de l'une ou de l'autre religion, selon le mérite et la capacité de chacun.

Et par brevet du même jour, le roi accordait de plus, à titre de gratification, comme il est dit dans cette pièce, et pour subvenir à certaines dépenses que Sa Majesté ne veut être spécifiées ni déclarées, une somme de quarante-cinq mille écus par an, assignée sur les recettes générales des villes de Paris, Rouen, Caen, Orléans, Tours, Poitiers, Limoges et Bordeaux.

L'édit de Nantes semblait devoir pour toujours mettre fin en France à ces longues guerres civiles dont la religion avait commencé par être la cause et avait fini par n'être plus que le prétexte ; et pourtant cet édit fit encore bien des mécontents. Il assurait, comme on voit, aux protestants, dans de justes limites que les circonstances de l'époque n'auraient pas permis de franchir sans danger, la liberté de conscience et leurs droits de citoyens dans la patrie commune, mais bon nombre d'entre eux accusaient le roi d'avarice et d'ingratitude parce qu'il n'avait pas payé leurs services aussi chers qu'il avait payé la soumission des Ligueurs. Henri, en effet, avait plutôt cherché à établir la paix et la sécurité pour tout le parti qu'il aimait, qu'à faire la fortune de quelques ambitieux dont il n'avait plus besoin d'acheter la conscience.

Du côté des catholiques, au contraire, on trouvait assez généralement que le roi avait beaucoup trop accordé à l'hérésie. D'après les listes dressées dans chaque province, il fut constaté que le nombre des églises protestantes auxquelles l'édit accordait l'exercice public de leur culte se montait déjà pour tout le royaume à sept cent soixante et l'on savait que bien d'autres lieux, villes, places et villages pouvaient encore, aux termes de cet édit, réclamer le même privilège. Il y avait bien là de quoi inquiéter un peu l'intolérance des partisans de l'unité religieuse; aussi les a-t-on vus bientôt s'appliquer par tous les moyens en leur pouvoir à rendre nulles les sages dispositions de cette loi conciliatrice. Ils parvinrent même à en imposer la révocation, et la France se ressentira longtemps encore de la plaie faite alors à son industrie et à sa propriété par ce grand assassinat politique, dont la main des jésuites dirigea le poignard.



TABLE DES MATIÈRES

IMP. GEORGES JACOB, — ORLÉANS.



